Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMAN.
SALA DI STUDIO
65_66
1

BNCR
SS.94
(093)
(44)
C 730

Digitized by Google

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU,

RECUEILLIS

ET PUBLIÉS PAR M. AVENEL.

TOME CINQUIÈME.

1635 — 1637.

PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

ANNÉE 1635.

I.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 70, pièce 37e.

ABRÉGÉ
DU CONTROOLLE GÉNÉRAL DE TOUTES LES ARMÉES DU ROY
QUI EST CY-APRÈS TOUT AU LONG [1] :

[1er quinzaine de mai 1635.]

	Infanterie.		Cavalerie.	Dragons.
Flandres	16,000	12,500	3,500	
La Force	15,000	12,000	4,000	1,000
La Valette	16,000	11,000	3,500	1,700
Fequières	12,000	12,000	6,000 chevaux.	
Italie	14,000	14,000	1,500	
Grisons	12,000	12,000	500	
Le Roy	15,000	25,000	2,000	1,000
Picardie	7,000	7,000	1,480	500
Garnisons, 36,000, qui tout au plus ne seront payez que p[r]	30,000	30,000		
Total	134,000	135,500	16,680	4,200

[1] Nous n'avons pas trouvé ce contrôle général. L'abrégé, où les observations sont en partie écrites de la main de Richelieu, nous suffit pour montrer une fois de plus avec quel soin des détails le cardinal s'occupait des choses de la guerre. Cette pièce,

Partant il n'y a que deux mile hommes de plus que les cent trente-deux mile qui doivent estre entretenus.

classée en 1635, n'a point de date dans le manuscrit, mais elle se rapporte au temps où la France se préparait à la grande lutte qui s'ouvre par la déclaration de guerre du 12 mai. On y parle de la levée de vingt et un régiments nouveaux, qui ne devaient être prêts qu'au commencement de septembre; une telle opération pouvait bien alors demander quatre mois environ. Quoi qu'il en soit, l'intérêt de ce document n'est point dans la précision rigoureuse de sa date. — Quelques observations doivent accompagner ce tableau : 1° nous remarquons au sujet du chiffre de l'armée d'Italie (2e colonne), que nous avons une revue de l'armée de Piémont avril 1635, (Aff. étr. Turin, t. 23, pièce 26), laquelle donne pour cette armée un chiffre plus élevé que celui du tableau. — 2° Le total 134,000 (même colonne) est inexact, il faudrait 137,000; cependant nous ne corrigeons pas, incertain que nous sommes si l'erreur ne viendrait pas de quelque faute de copiste dans les nombres partiels. — 3° Le total de la quatrième colonne est également fautif; il faudrait 16,480; nous conservons cependant le chiffre du manuscrit, par la raison que nous venons de dire. — 4° Pour l'article des dragons (5e colonne), voyez ci-après une lettre du cardinal à Servien, du 30 juillet, où il est fait mention de cinq régiments de dragons. — Nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de montrer, par des chiffres, avec quelles forces Richelieu engageait la lutte de la France contre l'Espagne et la maison d'Autriche. Il faut remarquer néanmoins, nous venons de le laisser entrevoir, que ce n'est ici qu'un à peu près, et qu'en comparant les chiffres de cette revue générale avec quelques autres contrôles particuliers (et l'on pourrait multiplier ces rapprochements), on trouve des différences notables, qui prouvent que ladite revue n'était pas définitive. Ainsi nous avons copié, à la Bibliothèque impériale (suppl. français 920², pièce 36e), un état des « trouppes dont doit estre composée l'armée commandée par Mgr le cardinal de La Valette. » Or cet état, détaillé par régiments, donne un total de 28,460 hommes (25,000 infanterie et 3,460 cavalerie), tandis que le rôle général n'attribue à ladite armée que 21,200 hommes. Ajoutons que l'état spécial pour l'armée du cardinal de La Valette, écrit par Charpentier, et où l'on remarque quelques mots de la main de Richelieu (tout à fait authentique par conséquent), est classé au 12 juillet et doit être postérieur de deux mois à celui que nous plaçons, par conjecture, dans la première quinzaine de mai. — Immédiatement après cet abrégé du contrôle général, le même manuscrit contient un *État de revue de plusieurs régiments d'infanterie* (pièce cotée 38e). Quelques annotations écrites de la main du cardinal donnent à cet état un intérêt particulier. Ainsi, au deuxième paragraphe, le commissaire Renard, qui a fait cette revue et qui l'adresse aux surintendants, les avertit que M. de Saint-Chamond « prétend disposer de deniers revenans bons des prestz pour les employer aux despenses qu'il jugera à propos pour le service du roy. » Le cardinal écrit en marge : « La prétention de M. de S'-Chaumont n'est pas raisonnable et seroit de mauvaise conséquence. » Au

On lève 21 régimens nouveaux, qui ne seront prestz qu'au commencement de septembre, qu'il ne faut compter tout au plus que pour une montre, encore ne l'estimay-je pas, parce que très certainement il en faudra bien 10 pour faire les 15[m] hommes du roy, six pour l'armée de M. le cardinal de La Valette, et cinq pour celle de M. le mareschal de La Force; encore ne sçait-on pas, avec tout cela, si on les tiendra au nombre auquel on l'a présuposé. Ainsy cette despense ne doit estre comptée que pour la levée, et je responds que le pis qui en puisse arriver est une montre, ce qui ne peut estre sy le roy est bien servy aux deniers revenans bons des trouppes qui sont présentement sur pied.

On lève 39 compagnies de cavalerie, outre Feron, qui est compris dans l'armée d'Italie, lesquelles ne feront pas 3,000 chevaux, dont il en faut pour le moins 1,200 pour remplir les 2,000 du roy, 1,000 à M[r] le cardinal de La Valette et 800 à M[r] de La Force. Ainsy cette cavalerie ne doit estre comptée que pour la levée ou tout au plus pour une montre, dont les deniers revenans bons bien mesnagez feront partie.

Ainsy espargnant une montre comme on a fait estat, M[rs] les surintendans trouveront que leur calcul n'est pas excédé de tant qu'ilz l'ont peu appréhander d'abord, veu principalement que beaucoup de despences icy comprises ne sont à compter que pour une montre, et qu'ilz avoient fait leur projet de 132,000 hommes, comme s'ilz les eussent deub payer toute l'année présente.

A la vérité, les Suisses qu'on lève se trouvent hors du compte,

troisième paragraphe, au sujet d'une autre question relative au pain de munition, le cardinal condamne également la prétention, et met en marge : « *Idem.* » Dans le quatrième paragraphe, Renard avertit les surintendants que le pain de munition n'est pas fourni seulement aux soldats, mais aux officiers d'armée et états-majors. Le cardinal répond en marge : « Bon pour les lieux où il y a nécessité de pain. » Enfin le sixième paragraphe dit : « Sur les deniers revenans bons de la monstre des capitaines, les lieutenans et enseignes présens dans les compagnies prétendent la moictié de leurs appointemens..... » Ici le cardinal approuve : « Je croy, écrit-il en marge, je croy la prétention des lieutenans raisonnable et nécessaire pour assujettir les cappitaines à leur charge. »

mais ne venant qu'à la fin de l'année, leur solde et leur levée se trouvera bien dans l'espargne de la montre.

[1] Est à noter que toutes ces grandes armées, très difficiles à mettre sur pied, et encore plus à conserver, seront du tout inutiles, s'il n'y a un puissant esquipage aux vivres pour qu'elles puissent s'avancer en beaucoup de lieux, où ils ne sçauroient trouver de vivres si on ne les y porte. Partant s'il n'est pourveu effectivement à cet article, tout autrement qu'on n'a faict jusques à présent quelques instances qu'on ayt peu faire, qui n'ont produit que des paroles et des estats qui portent force charriots en chaque armée, qui ne s'y trouvent pas réellement, il ne faut espérer aucun fruit de toutes les forces du roy, ains beaucoup de préjudice et perte de repputation.

[2] Mr de Bulion demeure d'accord qu'à l'avenir il faut à une armée de 15,000 [hommes] cinq cents charriots pour les vivres qui seront fournis par les Élections[3] en leur rabattant sur leur taille.

Chaque centeïne de charriots aura un capitaine choisy qui respondra de leur travail.

Outre lesdicts 500 charriots les munitionnaires seront obligés d'avoir en chaque armée 50 charriots pour voitturer le pain ordinairement.

II.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, six premiers mois, fol. 471. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. BOUTHILLIER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS ET CHANCELIER DE MONSIEUR.

14 mai 1635.

Monsieur, Je vous dépesche ce porteur pour vous dire que le roy

[1] Tout ce paragraphe a été écrit dans le brouillon par Richelieu.

[2] D'ici à la fin, aussi de la main du cardinal, très-nettement écrit, et à main posée. Ce passage n'est point dans le brouillon.

[3] Les contrées où les élus faisaient la répartition de l'impôt.

a desjà eu deux petits accès de fièvre tierce qui n'ont pas esté chacun de trois heures et qui ont eu leur intermission toute entière. Vous en donnerez advis à Monsieur, afin qu'il envoie sçavoir des nouvelles de Sa Majesté; et cependant il ne s'en mettra point en peine, s'il luy plaist, parce qu'assurément ce ne sera rien[1]. Je vous advertiray de temps en temps de la suite de cette indisposition, qui, à mon advis, aboutira à cinq accès de fièvre tierce. Sa Majesté, prévoiant que le bon naturel de Monsieur le pourroit porter à vouloir venir icy aussy tost, m'a commandé de vous escrire que vous luy ferés plaisir de l'en divertir, tant parce que cela donneroit une grande allarme, que par ce aussy que vous sçavés bien, que ceux qui sont indisposés n'ont pas besoin de se contraindre, et que la civilité du roy est telle qu'à telle heure pourroit-il avoir besoin de quelque médicament, dont l'effet est aussy utile comme ce nous semble malhonneste, qu'il ne prendroit pas à propos, pour le respect que vous sçavés bien que son inclination luy donne, mesmes pour les personnes pour qui il n'en devroit point avoir. Vous cognoissez si bien l'humeur du roy, qu'il ne faut point vous dire la peine qu'il reçoit quand on se conduit autrement qu'il ne voudroit; c'est pourquoy vous jugés bien

[1] Richelieu ne se borne point à cette recommandation; il écrit lui-même à Monsieur, ce jour 14 mai, et il lui annonce presque la guérison de Sa Majesté en même temps que la maladie. « Légère indisposition du roy, qui a eu deux petits accès de fièvre; les intermissions sont très-longues et entières, S. M. demeurant si net de fièvre après son accès qu'il ne paroist pas en avoir eu. Les médecins croient qu'il pourra n'en avoir plus. » (Bibl. imp. fonds Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, f° 55, original.) Ce qu'il faut remarquer ici, c'est le soin que prend Richelieu d'avertir Gaston d'envoyer savoir des nouvelles de Louis XIII, et de ne pas manquer à paraître prendre intérêt à la santé du roi. On a souvent répété, parmi les accusations portées contre Richelieu, que la mésintelligence qui a presque toujours désuni les deux frères était son ouvrage. Nous le trouvons, au contraire, constamment attentif à ménager entre eux un heureux accord. Bien est-il vrai que toutes les fois que les révoltes ou les intrigues de Monsieur menaçaient le pays de quelque péril, Richelieu ne manquait pas de conseiller au roi une sévérité nécessaire, préférant, dans ce cas, la paix du royaume à celle de la maison royale. A cette remarque il convient d'en ajouter une autre, c'est qu'en troublant la tranquillité du royaume Monsieur attaquait en même temps la personne du cardinal.

qu'il est à propos que ce que je vous mande par son commandement ait l'effet qu'il désire. Vous asseurerés, s'il vous plaist, Monsieur de la passion que j'ay à l'honorer, et de mon très humble service; et, en vostre particulier, croirés que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Neufchastel, ce 14 may 1635.

III.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXV, fol. 94. — De la main du secrétaire de nuit.

PENSÉES
SUR LES DESSEINS DU DUC DE LORRAINE [1].

Du 15 mai 1635.

Après avoir pensé au lieu où est Mr de Lorraine [2], à la constitution de ce personnage, à l'humeur des deux Espagnols en qui il a mis toute son espérance et qui songent tousjours plus en leurs affaires qu'en celles d'autruy, je dis qu'il y a grande apparence qu'il ne peut avoir autre dessein que de se joindre au prince Thomas dans le Luxembourg. Ma raison est que le meilleur dessein que puissent faire les Espagnols est, lorsque nostre armée sera entrée en Flandre avec celle de Mrs les Estats, de faire un corps puissant et fort, et le jetter en France pour faire une puissante diversion.

[1] Ce titre a été écrit après coup par Cherré, qui a ajouté « du... avril 1635, » mots écrits par distraction sans doute, car Cherré lui-même a mis ensuite, au dos de la pièce : « Advis fait à Neufchastel le 15e may, sur le sujet du secours qu'on devait donner lors à M. de La Force. »

[2] Le duc de Lorraine, chassé de l'Alsace par le duc de Rohan, s'était récemment retiré en Allemagne : « Ce pauvre prince, dit Richelieu dans ses Mémoires, accoustumé à tousjours fuir..... jugeant bien que l'armée du roi estoit trop forte pour lui, repassa le Rhin et se retira. » (Liv. XXVI, tom. VIII, p. 227 de l'édition Petitot.)

Ils sçavent bien qu'ils ne sont pas en estat de tenir la campagne en Flandre, et partant ils n'ont pas besoin de toutes leurs forces qu'ils debvroient réunir s'ils avoient dessein de combattre. Ils ne trouveront point par leur ratiocination pouvoir les employer plus utilement qu'en un pays qu'ils voiront esp[uisé] de gens de guerre par les grandes armées que nous avons au dehors.

En effect j'estime que ce conseil est le meilleur qu'ils puissent prendre, et dis ensuitte qu'il ne leur réussira pas à cause du dessein que le roy a pris de s'en aller avec une armée vers Langres, avec laquelle S. M. s'opposera puissamment à leur dessein, et agira à droicte ou à gauche selon que le bien de ses affaires le requerrera.

Pour conclusion, je dis que, le duc de Lorraine s'estant laissé resserrer au lieu où il est, il ne luy reste autre chose à faire que cette jonction, soit en intention d'entrer en Flandre, soit en intention de faire ce que dessus, s'il n'est archifol.

IV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 478 verso. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

RAISONS

SY ON DOIT TOUT ENVOYER L'ARMÉE QU'ON ASSEMBLE A LANGRES À M. DE LA FORCE, OU SEULEMENT UNE PARTIE[1].

15 mai 1635.

. . . . . .

S'il est vray, comme Varane le rapporte, qu'il y ait six ou sept cens Croates à la Marche, à Chastillon et à Montreuil, proche de nostre frontière, j'estime que Bellefons, ayant amassé ses troupes,

[1] Cette pièce, qui occupe dans le manuscrit les feuillets 477 et 478, se trouve imprimée dans les Mémoires de Richelieu (liv. XXVI, t. VIII, p. 339-342 de Petitot), hormis ce dernier paragraphe, écrit de la main de Citoys, et qu'il nous semble bon de faire connaître.

doibt les investir une belle nuict et en faire curée, et s'avancer dans la Franche-Comté, tirant vers Monsr de La Force, faisant sçavoir aux Contois que c'est pour les secourir. Là il sera tousjours en bon pays, il ne ruinera point ses trouppes, il les fera camper et vivre avec ordre, ce qui apprivoisera les Contois[1].

V.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 427. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE BULLION[2].

[Après le 15 mai 1635].

Ce mémoire est pour faire savoir à Mr de Bullion qu'il est du tout nécessaire de remplacer promptement le fonds qui estoit destiné pour les fortiffications et munitions de la Valteline[3], lequel a esté emploié aux monstres des trouppes qui y sont arrivées.

Tout le monde escrit avec tant d'instance sur ce sujet, et l'affaire

[1] Voy. ci-après, p. 12, une lettre au marquis de Sourdis.

[2] Ce nom a été inscrit au dos de la pièce; on n'y a pas mis de date, mais le classement la place mal à propos au mois d'avril.

[3] Le duc de Rohan, chargé de conduire sept régiments de Lorraine en Valteline, contrée qu'il était important d'occuper au moment de commencer la guerre contre l'Espagne, écrit, dans la partie de ses Mémoires qu'on a intitulée *Guerre de la Valteline*, que le 24 avril toute l'armée était dans ce pays, et il ajoute : « Toutes choses bien reconnues, Rohan donne avis en France de son arrivée dans la Valteline... demandant pour conclusion trois choses : promptes recrues, levées de Suisses et Grisons, et argent. » Cette dépêche de Rohan ne put arriver en France que dans le mois de mai, et, d'après les informations qui étaient parvenues à Richelieu sur ce qui s'était passé en Valteline, on ne peut dater cette lettre, au plus tôt, que de la moitié du mois environ. — L'auteur des Mémoires poursuit : « Cependant Rohan avoit tracé un fort au port de Mantel, à la vue de celui de Fuentes, où il faisoit travailler avec diligence, comme aussi à La Rive, château de Chiavenne et autres postes dudit comté... mais on ne pensoit plus en France à la Valteline. » (P. 83-87, t. XIX de la collection Petitot, 2e série.) On voit que Rohan se trompait, Richelieu, qui n'oubliait rien, n'était pas homme à négliger une affaire de cette importance.

est de telle conséquence, que j'estime qu'on n'y sçauroit faire trop de diligence.

Au reste Mr de Bullion le capne prendra si bien garde à la despence des fonds qui seront envoiez en la Valteline, qu'on ne doit pas craindre qu'il soit dissipé.

Il seroit bien plus honteux de perdre une conqueste faicte qu'il n'eust esté de ne la faire pas.

Encore une fois cette affaire est de telle considération, que je conjure Mr de Bullion dy mettre ordre effectivement sur la confiance qu'il doit prendre en son frère.

Les Espagnols lèvent 4 mil Suisses dans les cantons catholiques, qui sont prestz à marcher.

VI.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVII, pièce 200. — De la main de Cherré.

[Vers le 20] mai 1635 [1].

Des deux moyens de jonction cy-dessus proposez[2] le second est apparemment le meilleur pour les raisons y contenues[3].

L'importance est de prendre promptement résolution et marcher de concert en l'exécution de ce qui sera résolu, et l'on croit que le poste de Mr du Hallier seroit bon en ce cas au Pont à Mousson, ou autre lieu proche.

[1] Cherré a écrit au dos de cette pièce quelques mots, maintenant déchirés, et dont il ne reste que : « may 1635. »

[2] Il s'agissait de renforcer l'armée du maréchal de La Force au moyen des corps commandés par MM. de Feuquières et de Bellefonds, qu'il fallait d'abord réunir ensemble. Deux façons d'opérer la jonction de ces deux corps étaient proposées dans un mémoire dont l'écriture nous est inconnue. Immédiatement après ce mémoire, Cherré a écrit une page qui nous semble être le jugement du cardinal sur les deux moyens qu'on vient de débattre.

[3] « Par le second, dit le mémoire, on évitte toutes les difficultés, mesme la principale, car le pain ne manquera point, le Bassigny estant plein de bledz; et prenant Chastillon et La Marche on assure tout le derrière, et on estonne les ennemis par la prise de ces bicoques. »

Reste que M. le Prince donne promptement les ordres de ce qu'il estimera plus à propos, car il ne se peut prendre de plus mauvais conseil en une affaire comme celle-cy que de perdre le temps.

La personne de M. le Prince est si chère au roy, qu'il souhaitteroit bien qu'il ne la hazardast pas, aymant mieux se servir de ses ordres ès occasions qui se peuvent présenter. Cependant S. M. ne veut pas luy lier les mains de peur, par ce moien, qu'il perdist quelque bonne occasion de la servir, qu'il jugera peut estre sans que l'on la puisse prévoir d'icy.

VII.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, pièce 10. — Original.

SUSCRIPTION:

A MONS^r LE MARQUIS DE SOURDIS,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROY, MARESCHAL DE CAMP DE LA CAVALERIE LÉGÈRE.

20 mai 1635.

Monsieur, Vous verrez, par l'ordre que le roy vous envoye [1], comme son intention est que vous faciez camper ses trouppes entre Langres et Chaumont, prenant pour cet effet les postes du Sr de Bellefons, qui vous donnent lieu d'aller attaquer les ennemis à Conflans, Chastillon et autres endroits où vous jugerez le pouvoir faire. Surtout Sa Majesté désire que vous pourvoyiez en sorte à la seureté de ses dites trouppes, que non-seulement vous soyez en estat de vous garentir des surprises des Cravattes, mais mesme de leur courre sus, et remporter sur eux tous les avantages que les occasions vous fourniront. Je me promets que vous les sçaurez mesnager si avantageu-

[1] La veille du jour où Richelieu écrivait cette lettre, le 19 mai, le roi avait fait une dépêche commune à MM. du Hallier, de Bellefonds, de Feuquières, de Sourdis et Thibault. Cette dépêche, contre-signée par le secrétaire d'état de la guerre Servien, ordonnait un ensemble de mesures à la combinaison desquelles Richelieu n'avait pu rester étranger. Cette dépêche de Louis XIII a été imprimée dans la Correspondance de Feuquières, publiée en 1845 par M. Ét. Gallois. (T. I, p. 96.)

sement pour le service du roy, et vostre honneur particulier, que j'estimerois superflu de vous convier à une chose où vous vous porterés volontiers de vous mesme; me contentant de vous asseurer que je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.
Le Card. DE RICHELIEU.

De Château-Thierry, ce 20 may 1635.

VIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 514. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. BOUTHILLIER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS ET CHANCELIER DE MONSIEUR.

22 mai 1635.

Monsieur, J'ay esté très aise d'apprendre par vos lettres le bon estat où vous mandez qu'est l'esprit de Monsieur. Vous sçavez bien que vous et moy n'avons jamais douté au faict de son voiage lorsque les soubçons sembloient plus eschaufés. Cela n'empesche pas que je ne condamne son inquiétude quand elle luy faict faire des choses qui peuvent estre mal interprétées. Mais j'oserois respondre que cela n'arrivera plus.

Le roy se porte fort bien, grâces à Dieu; il n'a pas falu peu disputer contre luy pour emporter qu'il n'allast point à l'armée. Enfin après une bonne querelle, qui est maintenant passée, il a condescendu aux suplications de ses serviteurs.

Je ne vous mande point de nouvelles, suivant la coustume en laquelle je suis de n'en escrire jamais; joinct que je craindrois que le s^r de Beauharnois et le petit Antilabarde eussent occasion de se plaindre de moy si j'entreprenois sur leur charge[1].

[1] Chavigny répond à la plaisanterie sur le même ton : « Je ne me plains point, M^r, que vous ne me mandiez point de nouvelles; je me contente que vous les faciez

Je me loue fort de Monsieur d'avoir voulu aller à Richelieu[1]; mais je me plains de ce que vostre jeunesse ne s'y est pas opposée, et qu'elle ne l'a pas empesché de visiter un lieu indigne de luy. Si j'eusse préveu cet honeur, j'eusse abattu tout ce qui reste des bastimens de mes prédécesseurs pour y faire une sale capable de le recevoir. Il y en a bien de proportionnée à la portée d'un gentilhomme, mais non pas de celle d'un si grand prince. Les Césars seuls qui y sont peuvent estre dignes de luy, je les luy offre de bon cœur[2].

Je vous prie me mander s'il est vray qu'il ne jure plus, comme m'a dit Mr d'Elbene[3]. Si cela est, le voiage de Loudun luy aura beau-

toutes bonnes, et que le grand Beauharnois et le petit Antilabarde me les escrivent, ce dont ils s'acquittent fort soigneusement. » (Lett. de Chavigny, datée de Blois le 28 mai, f° 574 du ms. cité aux sources.) — Le P. Anselme ne dit rien de la famille Beauharnois, sinon qu'elle eut une alliance avec la famille de Mangot, lequel fut, comme on sait, garde des sceaux dans le ministère dont Richelieu faisait partie, en 1616 et 1617. La Chesnaye des Bois nomme plusieurs Beauharnois, vivant à l'époque où cette lettre fut écrite; celui auquel elle semble se rapporter pourrait bien être Jean de Beauharnois, seigneur de la Boische, etc. qui fut secrétaire du cabinet du roi, gentilhomme de sa chambre, et gentilhomme à la suite de Gaston. Il se maria en 1636. Maintenant quel est le personnage que Richelieu nomme Antilabarde? Nous savons que Bouthillier avait un neveu, Jean de Labarde (fils de sa sœur), premier commis du secrétaire d'État des affaires étrangères, et nous avons vu, dans un de nos manuscrits des mêmes archives, qu'il y avait eu une rivalité d'emploi entre ce Labarde et M. Ardier, aussi parent de Bouthillier, et qui était cousin de La Vrillière. Est-ce ce M. Ardier que Richelieu nomme Antilabarde en souvenir de cette rivalité? C'était un homme assez avant dans les emplois pour que le bruit ait couru, à l'époque de la journée des Dupes, qu'il allait être secrétaire d'État à la place de M. de Beauclerc. (Lettre adressée à Léon Bouthillier, qui faisait alors un voyage en Italie.)

[1] Voyez, ci-après, la lettre écrite à ce propos par le cardinal au duc d'Orléans, ce même jour, 22 mai.

[2] Dans sa réponse du 28 mai, que nous citions tout à l'heure, Chavigny dit : « Monsieur est demeuré extresmement satisfait de Richelieu, et il y a trouvé des beautés qui ne sont en pas une autre maison qui soit en France. » Chavigny enchérit encore sur les paroles de Gaston : « Vous vous pourrez vanter, dit-il, d'avoir la plus belle grande maison qui soit dans l'Europe, je n'excepte que Fontainebleau... S. A. m'a commandé de vous remercier de l'offre que je luy ay faite de vos Césars; il advoue qu'il n'a rien veu de plus beau que les statues de Richelieu, et que les siennes après celles-là luy font mal aux yeux. » (Lettre citée.)

[3] Moins complaisant que Delbène. Cha-

coup profité; et, en vérité, je m'en resjouis grandement. Je vous souhaite quelques fois icy et souvent.

Vous ne me mandez point que vous avez esté à Chavigny[1]. La guerre nous occupe tellement que je renonce en mon particulier de bon cœur aux bastimens. Cependant je vous prie de croire qu'en quelque temps, et en quelque lieu et quelque occupation que nous soions, rien ne me fera perdre la mémoire de la jeunesse, ny l'affection que je porte aux droles, et qu'en vostre particulier je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chasteau-Thierry, ce 22 may 1635.

IX.

Bibl. imp. Fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 59. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

22 mai 1635.

Monseigneur,

Je me rendray bien volontiers caution de vos bonnes intentions, et je m'asseure que vos effects en seront si bons garends que je ne seray point en peyne pour estre respondant. Je suis ravy de sçavoir

vigny répond : « Il est vray que le voyage de Loudun a beaucoup corrigé Monsieur des sermens qu'il faisoit, mais il ne les luy a pas osté tout à fait. Il y a ceste différence du présent au passé, qu'il juroit esgallement de sens froid et en cholère, et à ceste heure il ne jure plus que lorsque la passion l'emporte. Il a fait tout ce qu'il a pu pour me corrompre afin de vous assurer qu'il ne juroit plus du tout, mais j'ay fort bien résisté. » (Lettre citée.)

[1] Il répond dans la même lettre du 28 mai, que Chavigny lui a extrêmement plu, « et qu'une de ses plus grandes beautés est de n'estre qu'à trois lieues de Richelieu. »

que les diables de Loudun aient converty vostre altesse[1], et que vous ayez faict une si ferme résolution de ne jurer plus que vous ayiez tout à fait oublié les sermens qui auparavant estoient assez ordinaires en vostre bouche, pour donner lieu à Bautru de penser que vous feussiés un de ses disciples. Je voudrois bien que les Césars qui sont en la malheureuse maison où vous avez esté[2] n'eussent point esté

[1] Il faut remarquer cette plaisanterie du cardinal sur les diables de Loudun, neuf mois après qu'on les avait pris assez au sérieux pour condamner Urbain Grandier à être brûlé vif, et lorsque Richelieu lui-même envoyait encore à Loudun des moines de divers ordres pour continuer les exorcismes au couvent des Ursulines. Le P. Griffet s'est demandé, avec sa circonspection accoutumée, « si le cardinal étoit véritablement persuadé que la possession fût réelle. » (P. 536 du tome II.) Il semble que si cette lettre ne décide pas la question, elle peut aider à mettre sur la voie de la décider. Au reste, que Richelieu ait cru ou non aux diables de Loudun, il est hors de doute que beaucoup y croyaient alors, et nous trouvons dans les papiers de Richelieu, aux archives des Aff. étr. (France, 1635, six premiers mois, f° 507), une lettre écrite à l'occasion de cette visite du duc d'Orléans, accompagné de Chavigny, au couvent des Ursulines de Loudun, laquelle, à cet égard, nous semble vraiment curieuse. Cette lettre, adressée à Léon Bouthillier, le 20 mai, quelques jours après cette visite, est signée R. Demorans, supérieur des Ursulines de Loudun. « Monseigneur, dit cet ecclésiastique, la rébellion et le silence ne sont que trop ordinaires aux démons dans le corps des énergumènes ; une longue espreuve de patience est nécessaire pour descouvrir leurs malices, et en arester le cours par le ministère de l'église. C'est ce qui m'a engagé quelques jours sur le subject d'une incommodité qui vous ariva, Mgr, dès l'entrée du monastère des Ursulines de Loudun, que je jugé incontinent estre un effect de leurs malignes opérations, duquel pour estre plus moralement certain, par la simple direction de ma pensée, mentalement jé exorcisé les démons qui, après de grandes résistances, m'ont advoué que c'estoit purement un employ de leur malice conserté avec les magiciens, qu'ils avoient eslevé quelques vapeurs au cerveau, brouillé vos humeurs, et donné quelques légères atteintes à l'imagination par des frajeurs qui ont duré pendant vostre séjour à Loudun, mais que l'effect du charme n'avoit pas réussi selon toute l'estendue de leurs desseins, etc. » Et le supérieur des Ursulines explique à Chavigny comme quoi les diables lui ont déclaré qu'ils avaient une vengeance à tirer de madame Bouthillier, sa mère, dont le témoignage les avait fort contrariés dans le procès de la possession des Ursulines. On verra, à la date du 26 mai 1636, une autre lettre de Richelieu à Gaston, où le cardinal fait encore des diables de Loudun un sujet de plaisanterie.

[2] Dans sa lettre du 9 mai déjà citée, Léon Bouthillier, qui était avec le duc d'Orléans à Saumur, écrivait au cardinal :

veus d'un si grand prince, ou qu'elle eust esté en autre estat qu'elle n'est pas pour vous y recevoir selon que je l'eusse désiré. Mais puisque vous estes le maistre partout, c'est à vous, Monseigneur, à vous plaindre vous mesme, si vostre inquiétude vous a mené en un lieu indigne de vous. Ce porteur est si instruit des nouvelles que nous sçavons de deçà que je n'entreprendray point de vous en mander. Seulement vous asseureray-je de la bonne santé du roy, et que je seray éternellement,

Monseigneur, de Vostre Altesse, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Chasteau-Thierry, ce 22e may 1635.

X.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 511. — Première minute, de la main du secrétaire de nuit. — Angleterre, tom. 45, fol 421. Autre minute[1]. Imprimée : Aubery, *Mémoires*, t. V, p. 378. — Recueil de 1695, p. 302.

A LA REYNE D'ANGLETERRE.

Du 22 may 1635[2].

Madame,

Je tiens à tant de bonheur l'honneur de vos bonnes graces, dont il vous plaist m'asseurer, que je n'ay point de paroles qui puissent assez dignement luy exprimer la joye et le ressentiment que j'en ay.

« Monsieur part aujourd'hui pour aller à Loudun, où je l'accompagneray. De là il veult aller voir Richelieu, quoyqu'il dist que vous vous en fascherés contre luy, parce qu'il n'est pas encore achevé. » (F° 458 du manuscrit cité dans la note précédente.) On vient de voir, dans la lettre du 22 mai adressée à Léon Bouthillier, quelques lignes sur la même circonstance, visiblement écrites pour être montrées au duc d'Orléans.

[1] C'était une mise au net préparée pour la signature, mais qui est devenue minute, ayant été corrigée de la main de Richelieu.

[2] Cette date a été écrite, en marge, au verso, par le secrétaire.

Si V. M. daigne se ressouvenir de ce qui s'est faict, dès sa plus tendre jeunesse, pour luy faire posséder une couronne digne d'elle[1], elle avouera, je m'asseure, que je n'ai rien oublié de ce que j'ay peu contribuer en ce sujet en son contantement.

Je sçay bien, Madame, que comme il est de la générosité des personnes de vostre qualité de n'oublier pas les services qui leur ont esté rendus, c'est une espèce d'incivilité à ceux qui les rendent de leur en rafraischir la mémoire; mais celuy dont je parle est si agréable à V. M. qu'elle ne trouvera pas mauvais que j'aye quelque satisfaction de celle qu'elle reçoit tous les jours[2] au lieu où elle est[3].

Je la supplie de croire que j'ay tousjours eu la mesme passion de la servir que j'avois en ce temps; que jamais je ne la sçaurois perdre[4], et ne cesseray-je point de demander à Dieu autant de prospérités pour V. M. qu'elle en sçauroit souhaiter elle-mesme[5].

Toutes mes actions luy feront voir asseurément que je suis et seray sans fin,

Madame, de Vostre Majesté,

Le très humble et très obéissant serviteur[6].

[1] D'ici à la fin de l'alinéa, de la main de Richelieu, qui a substitué cette phrase à cette autre, qu'il avait dictée d'abord au secrétaire de nuit : « Elle avouera sans doute que j'y ay, pour le moins, autant contribué qu'aucun autre de tous ceux qui ont eu l'honneur de servir le roy son frère. » On voit que Richelieu a un peu modifié le ton qu'il avait pris en dictant la minute, laquelle nous donne son premier mouvement et sa première pensée.

[2] « Tous les jours, » ajouté en interligne par Richelieu.

[3] La première minute, dictée par le cardinal, terminait ainsi ce paragraphe : « Veu que ce bonheur est tel qu'il est impossible à ses serviteurs de luy en souhaiter un plus grand. »

[4] La première minute mettait ici : « Et que si je ne suis pas assez heureux pour trouver les occasions de la luy faire voir par effect, au moins ne cesseray-je point, etc. »

[5] Dans la première minute, au lieu du paragraphe qui suit, on lisait : « V. M. me pardonnera bien, je m'asseure, si j'abuse de son loisir par la longueur de ma lettre, que je finiray en la suppliant de croire que je ne cesseray jamais d'estre... »

[6] Pour bien comprendre cette lettre, il est nécessaire de se souvenir dans quelles circonstances elle fut écrite. Comme les

XI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 512. — Original, sans signature, de la main de Charpentier[1].

SUSCRIPTION :

POUR M. LE JEUNE.

22 mai 1635[2].

Nous avons estimé par l'avis de Mr d'Elbene qu'il ne faut rien

autres membres de sa famille, Henriette-Marie n'aimait pas le cardinal, qui, dans son dévouement exclusif aux intérêts de la France était toujours prêt à froisser les intérêts opposés. Les malheurs de la reine sa mère, qu'elle imputait surtout à Richelieu, augmentaient encore son éloignement pour lui. Le cardinal, sans s'abaisser à des soumissions qui n'étaient pas dans son caractère, se conduisait pourtant à l'égard de la reine d'Angleterre avec tous les ménagements qu'il devait à son rang, ainsi qu'à l'étroite parenté qui l'unissait au roi de France, et plus d'une fois il a recommandé à notre ambassadeur en Angleterre de ne pas présenter ses lettres à la reine, s'il pressentait qu'elles pussent déplaire à cette princesse. Le marquis de Senneterre, envoyé à Londres dans les premiers mois de 1635, chargé d'une missive que nous n'avons pas trouvée, écrivait à Chavigny le 4 avril : « La reine a fort bien reçeu la lettre que je luy ay portée de la part de monseigneur. » Et, le 27, en envoyant au cardinal une réponse de la reine, il lui mandait : « Elle dit que, si vous la voulez aymer, elle vous surmontera en affection, par la grande estime qu'elle fait de vous au-dessus des autres hommes, et cela avec une si haute flatterie que je n'en ay jamais entendu de pareille. » (Aff. étr. Angleterre, t. 45, f°. 417.) La lettre que nous donnons ici doit être la réponse à celle que Senneterre avait envoyée. Nous trouvons, dans une autre dépêche de cet ambassadeur, datée du 26 juin : « J'ay remis la lettre de Vostre Éminence à la reine; elle ma recommandé de vous bezer les mains de sa part, et de vous assurer qu'il ne tiendra pas à elle que vous ne soyez bons amys, pour conclure que c'est aus chevaliers à rechercher les dames incessamment. » (*Ibid.* f°. 430.) Est-ce au sujet de la lettre qu'on vient de lire que la reine parlait ainsi ? La lenteur des communications en ce temps-là permettrait de le supposer. Toujours est-il que si le cardinal a écrit, à cette époque, une nouvelle lettre à Henriette-Marie, nous ne l'avons pas découverte.

[1] Cette lettre est presque entièrement chiffrée; il y a un déchiffrement interlinéaire, de la main d'un secrétaire de Chavigny. Nous remarquons qu'elle a été scellée non avec le cachet armorié dont se sert ordinairement Richelieu, mais d'un cachet de fantaisie.

[2] Cette pièce n'est point datée, mais Chavigny a écrit au dos, « Monseig' le cardinal, 22 may 1635, » et cette note

mouvoir à présent contre ceux qui agissent mal près de Monsieur, mais attendre qu'il fasse un voyage de deçà dans quelque temps.

vaut une date. La lettre qu'on a lue p. 13, écrite le même jour, pouvait être montrée à Gaston, auprès duquel Chavigny était retourné; celle-ci chiffrée, et que le cardinal recommande de brûler, devait rester secrète entre Richelieu et son confident. Les humeurs de Monsieur étaient un sujet continuel d'inquiétudes; quand il était ouvertement brouillé avec le roi et avec le cardinal, on savait du moins à quoi s'en tenir; lorsqu'il revenait en France et semblait se raccommoder avec son frère, on était toujours en doute sur sa sincérité. Gaston, qui, l'année suivante, ourdira un complot contre la vie de Richelieu, et, le complot avorté, se liera de nouveau avec les ennemis de la France et le comte de Soissons révolté, avait déjà repris (au mois de mai 1635), malgré ses continuelles protestations, sa haine contre le cardinal, et même il aurait eu alors le roi pour complice de ses mauvais desseins. Nous trouvons cette révélation dans une lettre de Chavigny à Richelieu. Malheureusement cette lettre n'est point datée; une main étrangère a écrit en tête « 23 mai 1635, » et notre manuscrit l'a classée à cette date, f° 518; mais nous avons plusieurs fois remarqué que ce classement mérite peu de confiance. Quoi qu'il en soit, la lettre de Chavigny est autographe, les noms y sont cachés sous des mots de convention dont on se sert souvent dans les lettres de Richelieu. Chavigny écrit au cardinal qu'un personnage qu'il nomme le Poitevin a dit que, le 23 mai, se promenant avec N. (Monsieur), il l'avoit trouvé extraordinairement mélancolique, « et qu'après lui avoir tesmoigné les inquiétudes que luy donnoit l'estat auquel il estoit présentement à la cour, il luy fit cognoistre qu'il ne le pouvoit plus souffrir, et qu'il falloit qu'il fist un esclaircissement avec le Chesne (le roi). Il luy dit après, que le Chesne l'avait embarqué à estre ennemi de Calori (Richelieu), en luy disant qu'il ne pouvoit plus souffrir la contrainte dans laquelle il vivoit, qu'il ne disposoit plus de rien, et qu'il seroit heureux s'il pouvoit estre délivré de cette servitude. Ensuite de quoy N. et le Chesne avoient formé leur dessein. Que le temps estoit venu de l'exécuter; qu'il n'y pouvoit plus avoir de remise; qu'il vouloit voir si le Chesne persisteroit dans sa résolution, ou non, et qu'il le presseroit de le luy déclarer; qu'il voyoit bien qu'il s'estoit embarqué dans une affaire qui luy pourroit couster la teste, mais que, quand son dessein présent ne luy réussiroit pas, il avoit encore une autre ressource, comme s'il eust voulu entendre un parti dans l'Estat. » Cette conjecture de Chavigny est bien vague. Maintenant que nous connaissons les évenements qui ont suivi, et que Chavigny ne pouvait deviner, si cette lettre sans date, qu'on a classée au hasard en 1635, était de 1636, il nous semblerait plus vraisemblable d'expliquer *l'autre ressource* de Gaston par le projet d'assassinat du cardinal, ou par la nouvelle révolte de Monsieur avec le comte de Soissons. Les témoignages continuels des bonnes dispositions de Monsieur, que donnent au cardinal tous ceux que celui-ci chargeait de le surveiller, et surtout les lettres de Chavigny, dans ses divers voyages auprès de Gaston, prouveraient que ce jeune prince était doué

Mr d'Elbene dira à Monsieur qu'on ne luy a du tout parlé de ses gens et ne croit pas qu'on s'en meffie, cependant vous pénétrerés les desseins des cabales et connoistrés mieux, sur les lieux, les remèdes qu'il y faut aporter. Les intentions de Monsieur sont si bonnes qu'il n'y a rien à craindre de ce qu'il fera de son mouvement, n'estant prévenu de mauvais esprits; mais il se laisse aller aisément aux mouvemens qu'on luy suggère.

Si Mr Bouthillier continue à estimer qu'une lettre de Sa Majesté luy soit nécessaire pour oster ces gens sans attendre un voyage icy, on luy envoyera.

Mr d'Elbene assure qu'ils ne sçauroient porter Monsieur à sortir de France, et véritablement je le croy; et, cela estant, j'estime qu'il vault mieux considérer les comportemens de telz esprits qu'eschauffer leur mauvaise volonté, tentant un remède non assuré. S'il arrivoit que vous cognussiez qu'ils eussent porté Monsieur à quelque mauvaise résolution, vous verriez si, par les fidèles serviteurs de Monsieur et les ordres généraux que vous avez pour les villes et gouverneurs, vous pourriez faire arrester ces gens pour remonstrer après à Monsieur la faulte qu'ils luy voudroient faire faire.

Faites nous sçavoir de vos nouvelles souvent et bruslez ces lettres les ayant leues, car au lieu où vous estes on pourroit dévaliser vos papiers.

J'ay trouvé, en conférant avec M. d'Elbene, qu'en vérité il cognoist

d'une dissimulation impénétrable, ou que Chavigny et les autres étaient peu clairvoyants, si la lettre qu'on classe au 23 mai 1635 était en effet de cette époque. Comment d'ailleurs expliquer que cinq jours après l'avoir écrite, le 28 mai, Chavigny, sans y faire la moindre allusion, sans paraître s'en souvenir, ait pu dire au cardinal : « Monsieur ne fera plus aucun voyage qui puisse estre mal interprété... il vous conjure, Mgr, d'en asseurer le roy, et que rien n'est capable au monde de luy donner la moindre pensée de faire quelque chose contre ce qu'il doibt. » (Fo 574 du même manuscrit.) Dans une autre lettre de Chavigny, sans date, presque entièrement chiffrée, et déchiffrée par Cherré, qui a écrit au dos : « du... may 1635, » Chavigny est encore plus affirmatif et va jusqu'à dire à Richelieu : « Mr Bouthillier croit asseurément devant qu'il soit deux mois que Mgr le cardinal aura autant de pouvoir sur l'esprit de Monsieur que sur celuy du roy. » (Fo 567.)

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

et pénètre bien toutes les affaires du lieu où vous estes, et en juge très pertinemment, à mon advis, et je le tiens fort homme de bien.

XII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 524. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE FOSSÉ[1].

24 mai 1635.

Ceux qui ont charge de fournir les magazins du roy de pouldre en doibvent avoir à Verdun, puis qu'on y en faict tous les jours.

Monsieur de Fossé est prié, aussitost qu'il aura reçeu le présent billet, d'en faire charger sur la rivière six milliers; sçavoir deux milliers de grosse et quatre de menue grenée, et les faire conduire seurement jusques à Mézières, où on donnera lieu de la faire départir en de petits lieux voysins où il n'y en a pas tant qu'il debvroit.

Si par hazard ceux qui fournissent les magazins du roy n'en avoient point de faicte présentement, ce que je ne croy pas, Mr le marquis de Fossé est prié d'en donner de la sienne pour ladite fourniture de six milliers, à condition de la reprendre jour à jour comme il s'en fera.

Je feray rembourser à mon propre et privé nom tous les frais qu'il fera à conduire ladicte poudre.

Faict à Chasteau-Thierry, le 24 may 1635.

[1] La pièce manque de suscription, mais Cherré a mis le nom au verso.

XIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 522. — Minute de la main du secrétaire de nuit. — Lorraine, t. XXV°, pièce 123°, de la même main[1].

[A M. SERVIEN.]

24 mai 1635.

Mr Servien n'oubliera pas de mander à Mr le Prince qu'on estime qu'il y a plus d'apparence que le dessein de Mr de Loraine est plus tost d'attendre du renfort d'Allemagne que non pas de passer dans le Luxembourg, et que partant la principale fin que doit avoir ledict sr Prince doit estre de faire combattre et deffaire ledict sr duc de Loraine devant qu'il ait du secours.

Il luy faut aussi mander que Mr de La Force a envoyé icy un qui a esté autresfois son capitaine des gardes nommé Daunet, pour dire que, s'il peut estre renforcé de 2 à 3 mil chevaux, il viendra à bout dudict sr duc de Loraine, ce qui faict que Mr de Feuquières est venu tout à propos.

Mr Servien n'oubliera pas de mander à tous ceux qui font espérer, moyennant leur abolition, d'amener un nombre considérable des gens du duc Charles au service du roy, que le roy la leur accorde, et en donner dès cette heure asseurance par escrit.

Il n'oubliera pas les mil pistoles pour munir Schelestat et un ordre

[1] Cette pièce, dans le manuscrit de Lorraine, est datée du 21 mai, mais il paraît qu'elle ne fut pas expédiée tout de suite, puisque nous la trouvons, encore en minute, dans la collection France, avec la date du 24 et une addition à la fin. Cherré a mis en tête de cette seconde minute : *Mémoire pour escrire à Mr le Prince, du 24 mai 1635.* On voit que c'est ici une matière préparée la nuit par Richelieu, dans une heure d'insomnie, pour le travail du lendemain. Il y a plusieurs lettres à faire; le secrétaire d'État de la guerre, Servien, écrira celle qui s'adresse à M. le Prince, et quelques autres marquées par le cardinal. Cherré fera l'addition indiquée à une lettre destinée au cardinal de La Valette et écrira quelques mots au président Seguiran. Nous avons maints exemples semblables. Il suffirait d'un coup d'œil jeté sur une pareille pièce pour nous initier aux procédés de travail de Richelieu.

que Hoquincourt demande de mettre mil raizeaux de bled dans la place.

Faict à deux heures après minuict[1].

Il faut envoyer à Mr de Charaux (Charost) la commission qu'il demande de cavalerie, à condition de la faire subsister aux despens des ennemis.

Il en faut donner autant au gouverneur de La Mothe, et généralement à tous ceux qui en voudront.

Il faut que le sr Daunet et celuy de mes gardes qui va avec luy sçachent tous deux ce que l'on veut faire sçavoir à M. de La Force, afin que, si l'un est pris, l'autre supplée à son défaut, s'il se sauve[2].

Cherré adjoustera à Mr le cardinal de La Valette[3], qu'ayant sceu qu'il faict souvent ce que sa qualité et sa condition ne luy doibvent pas permettre, je ne puis que je ne le conjure se souvenir qu'une personne qui est en la dignité en laquelle il est peut bien faire le capitaine, mais non pas le carabin.

[4] Je vous prie et vous conjure encore une fois de déférer en cela à l'advis du meilleur de vos amis et du plus asseuré de vos serviteurs.

Il faut mander à M. le P. Seigueran, [5] que Monseigneur le remercie, et qu'il a parlé au roy, qui accorde audict sr président une autre gallère.

[1] La minute du manuscrit de Lorraine ajoute ici : « Ce 21 may 1635. »

[2] Ici finit la minute du manuscrit de Lorraine.

[3] Nous n'avons point la lettre à laquelle cela devait être ajouté.

[4] On voit la distraction de la dictée à ce changement subit de tournure de phrase.

[5] Ici la dictée a cessé, c'est le secrétaire de nuit qui transmet à Cherré un ordre du cardinal.

XIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 525. — Minute de la main de Charpentier et de celle de Cherré.

A M. LE PRINCE[1].

24 mai 1635.

Monsieur[2], Je n'ay point dit au roy que vous demandiez vostre congé, parce que véritablement il l'eust trouvé fort estrange, et vous me pardonnerez, s'il vous plaist, si je prends la liberté de vous dire qu'en cela vous n'auriez pas raison. Le roy vous envoie 7 régimens, quelque cavalerie et équipage de canon pour[3] se joindre à Mr de Fequières et s'en aller droit à M. de Loraine d'un costé, comme Mr de La Force se prendra de l'autre. * *

D'autre part il envoie Mr du Hallier[4] avec douze compagnies de ses gardes, quatre de Suisses, le régiment de Quincé, celuy d'Orélio[5] Tonnins et Rebé, qui sont desjà en Loraine et qu'il pourra joindre à ce premier corps, avec trois cens chevaux de ses gensdarmes et chevaux légers, deux cens qu'il a agréable de me donner, Bligny et un autre.

Il mènera (?) deux couleuvrines et quatre autres pièces; Mr d'Argençon pour faire bonne justice[6]. Aussy j'espère que dans peu de temps la Loraine sera chastiée et nettoyée.

[1] Nous trouvons le nom et la date notés au dos de la minute par Cherré.

[2] On vient de voir que Richelieu avait fait écrire ce même jour par Servien au prince de Condé. On comprend pourquoi il s'est réservé pour lui-même cette autre lettre.

[3] On avait mis d'abord « pour aider Mr de La Force à deffaire Mr de Loraine, et à ranger la Loraine pour jamais en son obéissance. » Ces mots ont été effacés et remplacés par la phrase « pour se joindre, » etc. C'est aussi à cet endroit que Cherré a pris la plume, que tenait Charpentier, lequel avait écrit la phrase effacée. Il y a eu évidemment un moment de réflexion entre les deux dictées.

[4] Voy. la dépêche du roi citée p. 12.

[5] Nom difficile à déchiffrer; on lirait aussi bien : « d'Orthé. »

[6] Il était alors intendant.

Il vous restera, Monsieur, à donner de bons ordres, et ne vous pas enuyer si tost en un employ sy honorable qu'est celuy que le roy vous a donné, et sy important à l'Estat. Outre cette considération, celle de vostre propre réputation vous sera, je m'asseure, un motif puissant pour vous porter à l'augmenter, non seulement en cette occasion, mais en toute autre qui vous donnera lieu de rendre les preuves que Sa Majesté attend de vostre courage et du zelle que vous avés à son service. En mon particulier, Monsieur, je vous supplie de croire que vous en recevrés, en toutes occurrences, de l'estime que je fais de vostre personne et du désir que j'ay de vous servir, comme estant véritablement . . . . .

XV.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, pièce 14. — Original.

SUSCRIPTION :

AU MARQUIS DE SOURDIS.

De Chasteau-Thierry, ce 24 may 1635.

L'intention du roy est que le sieur de Bellefons n'emmène que six régimens joindre Mr de Fequières, et que monsr le marquis de Sourdis retienne tout le reste. Ledict sr de Bellefons emmènera aussy la cavallerie qui sera présentement arrivée, et ledict sr marquis assemblera et gardera toute celle qui ne peut manquer de venir bientost.

Ledict sr de Bellefons doit aussy emmener deux cens chevaux d'artillerye, et un petit équipage vollant, et le sr Ferrier en doit faire rassembler promptement un pareil pour le sr marquis d'Alluye.

Il nous mandera, s'il luy plaist, souvent de ses nouvelles pour nous faire sçavoir l'estat auquel seront les choses dont le soin luy est commis.

Il aura aussy soin que les bledz qui sont proches de Langres et Chaumont soient prestz dans lesdictes villes, afin qu'il y ayt de quoy soustenir autour d'icelles une armée considérable pour empescher

les bruslemens que nous sçavons que les ennemis ont dessein de faire. Maintenant que Mr de Bourbonne est arrivé, il aydera bien audict sr marquis de Sourdis à faire remuer le quartier où il est.

Il aura soin de faire tenir l'arrière ban prest en cas de besoin. Asseurés-le de mon affection, et que le roy est bien satisfait de luy.

On a arresté 80 chevaux à des Flamands qu'on vous envoie pour servir à tenir un équipage prest pour les vivres. Je vous prie de faire que le corps dont vous avés soin soit en bon estat.

Il est arrivé ce matin une nouvelle d'un combat que nostre armée seule fit dimanche avec celle des Espagnols[1] par delà Rochefort. La nouvelle porte que le prince Thomas y est demeuré mort[2], que le canon des ennemis nous est demeuré, et que plusieurs de leurs régimens ont esté taillés en pièces. Nous ne sçavons cette nouvelle que par des particuliers qui escrivent de Liége et de l'entrée de Luxembourg; mais ils la circonstancient tellement qu'il y a lieu de la croire.

Le Card. DE RICHELIEU.

XVI.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXV, pièce 128e. —
Minute de la main du secrétaire de nuit. —
France, 1635, six premiers mois, fol. 550. — Mise au net de la main de Cèberet.

MÉMOIRE

FAICT A UNE HEURE APRÈS MINUICT, LE JOUR DE LA PENTECOSTE,
POUR ESTRE ENVOYÉ DÈS CE MATIN EN POSTE À Mr LE PRINCE,
AVEC CE QUI FUT RÉSOLU HIER[3].

25 ou 27 mai 1635.

Aiant veu par les lettres de Mr le Prince qu'il faict estat non seulement de joindre les trouppes du sr de Bellefont à la cavalerie du sr de

[1] La bataille avait été livrée le 22 mai. (Voy. ci-après p. 30, lettre à Bouthillier, 27 mai.)

[2] On verra que la nouvelle de cette mort était fausse.

[3] Au lieu de ce titre, on lit, sur la

Feuquières, mais en outre le corps que commande Mr du Hallier, on luy dépesche le présent porteur avec l'advis suivant, pour qu'il en face tel estat qu'il estimera le devoir faire pour le service du roy, sans que ledict advis l'empesche de prendre tel party qu'il jugera estre le meilleur, consultant les srs de Feuquières et de Bellefont qui sont maintenant auprès de luy.

On estime qu'il n'est point à propos de mener un grand corps d'infanterie dans le pays où est Mr de Loraine; que six mil hommes de pied[1] est un nombre plus que suffisant pour joindre aux trouppes dudict de Feuquières; qu'en mener davantage ne fera autre effect que les ruiner, et composer un corps si pesant qu'on aura peine à le mouvoir, et qui plus est à le nourrir.

A ce reste, Mr de Loraine ne peut faire que de 4 choses l'une[2]:

Ou demeurer aux environs où il est, ce qu'il ne fera pas, le susdit corps et celuy de Mr de La Force estans plus que capables de l'en chasser;

Ou retourner vers le Rhin, ce qu'il ne fera pas aussy apparemment, parce qu'il auroit de la peine à vivre en suivant cette route, et, en ce cas, les deux corps de Mr de Feuquières et de Mr de La Force sont plus que suffisans pour le suivre, encore auront-ils bien de la peine à vivre;

Ou il se jettera dans la Franche-Comté pour y demeurer, ou pour entrer dans les frontières de France, et y faire du ravage. En ces deux cas, qu'on ne pose que pour un, Mr le Prince aiant faict joindre

mise au net, de la main du secrétaire de nuit : « Faict à Condé, à 2 heures après minuit, le jour de la Pentecoste, 27 may 1635. » La date du 27 semble avoir été ajoutée par le cardinal. On voit qu'il y a eu deux jours d'intervalle entre la dictée et l'expédition, malgré l'indication du titre de la minute, car, au dos de cette minute, nous lisons : « A Chasteau-Thierry, le 25 may 1645. Instruction de Mgr le prince, par Charbonnières. » Le Condé de la seconde date est Condé-la-Ferté, bourg sur la Marne en Champagne (département de Seine-et-Marne).

[1] On a ajouté sur la mise au net : « et cinq cens chevaux françois. »

[2] Voy. t. IV, p. 756, les conjectures que Richelieu faisait, à la date du 8 mai, sur les déterminations que pouvait alors prendre le duc de Lorraine.

les trouppes des s^rs de Feuquières et de Bellefont à M^r de La Force, ce corps sera bien plus considérable que le sien pour le suivre dans la Franche-Comté, où la cavalerie Alemande[1] ne fera pas une petite[2] moisson, qui empeschera que les trouppes qu'on pourroit envoyer d'Alemagne contre nous n'y trouvent toutes les commodités qu'ils pensent; et Mr du Halier pourroit peut-estre commodément entrer dans ladicte Franche-Comté par le Bassigny avec ce qu'il a, et mil chevaux, et six autres régimens, qui seront venus dans peu de temps; et sans cela il n'y aura point de corps dans nos frontières suffisant pour s'opposer aux bruslemens et voleries que pourroit faire le duc de Loraine;

Ou il viendra gagner le Luxembourg, ce à quoy il peut estre convié par les Espagnols, après la grande perte qu'ils ont faicte de la bataille contre les nostres, et, en ce cas, Mr du Halier seroit propre pour prendre un poste au lieu auquel on jugeroit plus probablement qu'il pourroit passer, selon que Monsr le Prince luy manderoit; et, par ce moyen, il est certain qu'estant vivement suivy par la susdite armée, composée des trouppes de M^r de La Force, Feuquières et Bellefont, il ne sçauroit, trouvant opposition en son chemin, gagner ledit Luxembourg, sans perdre au moins son infanterie et son bagage.

Au reste, s'il faut perdre beaucoup de temps à attendre la jonction des trouppes de Mr du Halier avec celles de Mr de Feuquières, cela est fort considérable.

Après toutes ces considérations, on estime que si le s^r de Bellefont a mené plus de six régimens pour joindre au s^r de Feuquières, M^r le Prince les doit renvoyer, se contentant desdits six régimens, et de Tonneins et Rebé[3], s'il est avec luy.

Du reste, le roy se remet au jugement dudit s^r le Prince d'agir, ou faire agir ses armes, conjoinctement ou séparément, ainsy qu'il l'estimera plus à propos.

[1] La mise au net ajoute « du sieur de Feuquières. »

[2] « Mauvaise » dans la mise au net.

[3] Voy. ci-dessus, p. 25; ici le secrétaire a écrit « Rebais. »

Quelque cavalerie qu'aye peu ramasser le s^r de Bellefont, on est d'advis qu'elle se joingne aux trouppes de Mr de Feuquières, comme aussy la compagnie de Mr de Brassac[1].

XVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 552. — Original sans signature, de la main de Cherré.

[A M. BOUTHILLIER[2].]

De Condé, ce 27 may 1635.

Il plaira au roy commander, cette après disnée, de faire une dépesche à Paris et à toutes les autres villes du royaume, pour chanter le *Te Deum* de la bataille en laquelle il a pleu à Dieu luy donner la victoire[3].

[1] Ici, le cardinal a fini sa dictée de nuit, et la quatrième page de cette minute contient une addition faite sans doute par Servien, car elle est de la main de son secrétaire; nous ne la trouvons pas dans la mise au net, nous n'en donnerons donc ici qu'une courte analyse : « Le premier soin de M^r le Prince sera de faire bien pourvoir aux vivres, de peur que les soldats ne se débandent. Au cas qu'il ne tire des munitionnaires le service nécessaire, il est autorisé à y pourvoir par quelque autre moyen qu'il jugera plus propre. — Le roi trouve bon que M. le Prince porte sa personne où il voudra, lui faisant seulement considérer combien elle est chère à S. M. et considérable dans son état, afin qu'il ne s'expose pas légèrement dans les périls sans une nécessité absolue. — M. le Prince jugera bien qu'après la bataille gagnée du côté de Flandre, les affaires de France seraient en l'état qu'on le peut souhaiter si l'on avait donné un échec notable au duc de Lorraine. — Si le duc se retire avec ses troupes, dans la Franche-Comté, on l'y doit suivre, et se gouverner en ce pays comme avec des gens qui ont rompu la neutralité. S. M. approuve que l'on donne du pain à la cavalerie allemande, pour faire cesser les grands désordres qu'ils font dans la Lorraine. »

[2] Nous plaçons ce nom en manière de suscription; il nous est indiqué par les mots, « Monseig^r le cardinal, » écrits au dos de la pièce par Bouthillier lui-même.

[3] C'est la bataille nommée par les historiens *bataille d'Avein*. Elle fut gagnée le 22 mai par les maréchaux de Châtillon et de Brézé; le prince Thomas de Savoie commandait l'armée ennemie. Les nouvelles de Bruxelles du 18 mai disaient : « Enfin le prince Thomas est parti d'ici

Messrs le garde des sceaux, de Bullion et secrétaires d'estat la dresseront fort bien[1].

Les particularités qu'on y peut exprimer sont plus de cinq mile morts sur la place, plus de quinze cents blessés, plus de six cents prisonniers, entre lesquels sont le comte de La Fère, qui se qualifie gouverneur d'Anvers et lieutenant général de l'armée qui combatoit; dom Alonce Laderon, mestre de camp d'un régiment espagnol; Fondrate, mestre de camp d'un italien; beaucoup de leurs officiers; le comte de Guillerval[2] et plusieurs autres.

Seize pièces de canon, tout l'équipage d'artillerie et tous les bagages pris.

Les ennemis avoient quarante-cinq cornettes de cavalerie et six vingts drapeaux d'infanterie.

La lettre doit porter la satisfaction que Sa Majesté a en général de ceux à qui elle a donné la conduite de son armée, et de tous les officiers, sans nommer personne, de peur de donner jalousie.

Il n'y faut pas aussy oublier que le nombre des morts ou blessez

le 15, sur les quatre heures après midi; ayant esté extraordinairement caressé et encouragé à bien faire par l'Infant, qui l'a reconduit jusqu'au bas des degrez. Il a pris son chemin vers le Luxembourg où ses troupes l'attendent : le comte de Feira, chastellain d'Anvers, est son mestre de camp général; et le comte de Buquoy a esté nommé pour commander sa cavalerie. » (P. 278.) Nous avons dans les mss. de Béthune, n° 9329, f° 44, une pièce au dos de laquelle on lit : « Relation de ce qui s'est passé entre l'armée du roy et celle du prince Thomas, qui m'a esté envoyée par le père Joseph. » C'est un premier récit que le cardinal donna à la Gazette, et qui y fut inséré avec quelques variations, le 26 mai, dans une espèce de supplément qui forme un numéro séparé (n° 70) intitulé *La défaite de l'armée du prince Thomas par celle du roy.* (P. 281.) L'extraordinaire du 30 mai (n° 73) en donna un récit plus circonstancié (p. 289), qui fut sans doute envoyé aussi par Richelieu, car il est copié presque mot à mot sur ce que nous lisons ici. Le gazetier ajoute : « On ne sçait ce que sont devenus le prince Thomas et le comte de Buquoy. De mémoire d'homme l'espouvante ne s'est point veue si grande par toutes les provinces du Pays-Bas de la domination d'Espagne. »

[1] Ce passage de cette lettre montre clairement la vérité d'une remarque que nous avons déjà faite; les secrétaires d'état écrivent quelquefois sous la dictée de Richelieu, quelquefois sur ses brouillons; souvent, quand il les charge de faire eux-mêmes une lettre, il en indique encore les principaux points.

[2] La Gazette le nomme *Willerval.*

de l'armée du roy n'est que de cent ou environ, entre lesquels il n'y a qu'un seul capitaine du régiment de la Melleraie.

Il est à propos que cette lettre soit courte, et qu'elle réfère la victoire à Dieu.

Il plaira au roy commander qu'on escrive conformément par toutes les provinces, et dans les pays estrangers[1].

Je croy que Sa Majesté doit, dès après disner, faire chanter le *Te Deum* aux Cordeliers de Chasteau-Thierry[2]. Pour moy je remets à rendre ce devoir à Dieu après demain, ayant esté contraint de me faire saigner du pied à minuict.

XVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 570. — Minute de la main du secrétaire de nuit et de celle de Cherré.

A M. LE PRINCE[3].

Du 28 may 1635.

Monsieur, J'ay bien voulu vous donner advis, en mon particulier, du bonheur des armées du roy à leur entrée en Flandre, etc.[4]

[1] Cette victoire était d'une haute importance au début de la guerre; elle produisit une vive sensation à Bruxelles. Nous avons lu à ce sujet une lettre de Riolan, médecin attaché à la reine mère, qui raconte le trouble que jeta dans la petite cour de cette princesse ce triomphe de l'armée française. On est fort lassé de la domination espagnole, dit Riolan : « Sy le roy attaque avec une autre armée dans l'Arthois, tout ce pays delà Saint-Remy est perdu pour l'Espagne..... Le roy et M' le cardinal ne doibvent pas laisser passer cette occasion, jamais ne l'auront plus belle. Le prince Thomas est fort mesprisé maintenant... Encore une victoire ou deux tout au plus gaigne le pays, et en chassera les Espagnols, etc. » Cette lettre, datée de Bruxelles, le 25 mai, se trouve au folio 546 du manuscrit des Affaires étrangères cité aux sources.

[2] C'était le jour de la Pentecôte; le *Te Deum* y fut chanté, dit la Gazette, en présence de LL. MM. et de toute la cour. « M. le cardinal-duc n'y a pas assisté, estant allé avant hier à Condé, pour y passer la feste. » (P. 290.) L'article est daté du 28 mai.

[3] Une annotation de Cherré, mise au dos de la minute écrite par le secrétaire de nuit, tient lieu de suscription et de date.

[4] Ainsi qu'on vient de le voir, par la

Et en suite de cette victoire le roy désire que vous faciez chanter le *Te Deum* dans Nancy et dans toute la Loraine.

Vous aurés veu les deux dépesches qui vous furent faictes hier sur le sujet de la jonction pour promptement faire agir contre le duc Charles.

Le plus grand plaisir que vous sçauriés faire au roy est de faire en sorte que, sans perdre aucun temps, Mr de Feuquières, fortifié des autres troupes du roy que vous jugerés luy debvoir joindre, aille au lieu où il puisse se joindre avec Mr de La Force.

Quoy qu'on vous mande, vous sçaurés que le roy entend de vous laisser la liberté d'agir, ou faire agir, selon que vous l'estimerés plus à propos; en l'un ou en l'autre, je vous conjure, en mon particulier, ne perdre point de temps.

J'estime que si les raisons portées dans le mémoire qui vous fut hier au soir envoyé vous font résoudre à faire faire la jonction des srs de Feuquières et de Bellefont par Chastillon, que vous debvés laisser quelque infanterie dans Remiremont et Espinal, et envoyer prendre des ostages de ces lieux, qu'on pourra mettre dans Chassé, pour asseurer par ces deux moyens que le duc Charles ne s'en puisse saisir. En un mot, Monsieur, faictes ce que vous estimerés plus à propos et vous souvenés, s'il vous plaist, qu'en la guerre rien ne faict mieux réussir les desseins que le secret de ce qu'on veut entreprendre.

On escrit à Mr du Hallier[1] de suivre vos ordres; le sr de Bellefont a desjà ce commandement. Je désire avec passion que vous ayés le bonheur de mettre, ou faire mettre Mr de Loraine à raison, l'un et l'autre vous estant esgalement glorieux.

lettre précédente, le récit de cette victoire fut répété dans un grand nombre de dépêches; c'est l'un de ces récits que le secrétaire a dû copier ici.

[1] La matière de cette autre lettre a été dictée par le cardinal au secrétaire de nuit, qui l'a écrite sur le même feuillet que la présente lettre à M. le Prince : « Faut mander à M. du Hallier qu'il face ce que luy dira M. le Prince; que, le sennemis ayant quitté Conflans et estant à Bruyères, il suffira qu'il envoie quelqu'un pour voir les ordres qu'il y faut pour les mieux asseurer à l'advenir, etc. »

[1] Sy après le gain de la bataille de Flandre vous pouvés donner ou faire donner un échec à Mr de Lorraine, je me rendrois plus tost historien que vous ne fussiés bien avant dans les annalles. Considérés tous les advis que l'on vous a envoyez, et, sans vous lier à aucune résolution, ce que vous estimerés plus à propos et l'exécutés. Jusques icy les vivres ou l'artillerie ont empesché toutes les trouppes d'estre en estat de marcher; maintenant Mr du Hallier et Mr de Bellefons le peuvent faire, et ont commandement de suivre vos ordres. J'espère qu'un premier prince du sang ne sera pas moins heureux contre les ennemis de sa maison que des mareschaux de France contre ceux de ceste couronne. Je suis.....

XIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 581. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[2] A M. DE CHARTRES[3].

Du 30 may 1635.

On voudroit bien voir les particularités de ce qui s'est passé, et ce plus particulièrement que ce qu'en disent les historiens géné-

[1] Cherré a pris la plume à ce paragraphe.

[2] Le nom et la date sont écrits au dos de la minute par Cherré. Le secrétaire de nuit négligeait ordinairement de mettre ces sortes d'indications aux lettres que lui dictait Richelieu; Cherré était sans doute chargé de prendre ce soin lorsqu'il classait ces minutes après avoir fait les lettres.

[3] Léonor d'Estampes Valençay, l'un des frères d'Achille d'Estampes Valençay (voy. t. III, p. 108), né en 1588, fut d'abord abbé de Bourgueil, en Anjou (voy. t. I, p. 598); il était, en cette qualité, doublement voisin de Richelieu, dont le château, et aussi le prieuré de Coussay (diocèse de Poitiers), se trouvaient à quelques lieues seulement de Bourgueil. L'abbé de Bourgueil avait été, avec l'évêque de Luçon, l'un des députés du clergé aux états généraux de 1614. Nommé évêque de Chartres en 1620, il se fit remarquer à l'assemblée générale du clergé de France de 1625, dont il rédigea les procès-verbaux. Ce fut lui que Richelieu chargea de réfuter et de déférer à la censure deux pamphlets (*Admonitio, etc.* et *Mysteria politica...*) inju-

raux, ès guerres d'entre François Ier et l'empereur Charles Quint et Henry II.

Monsr de Chartres fera chercher dans les bibliothèques les plus curieuses de Paris pour voir s'il n'y a point quelques petits autheurs du temps, comme le siége de Luxembourg, de St-Disier, de la prise et du traicté de Chasteau-Thierry, de l'entrée de l'Empereur en Provence et de sa retraite, de la prise de Boulongne par le roy d'Angleterre.

Il faut envoyer du Bellay[1] et ce qu'on trouvera de plus particulier sur ce sujet.

XX.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 32e. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR LE BARON DE CHARNACÉ.

30 mai 1635.

Monsieur, Comme je ne puis assez recognoistre et louer la bonté de Dieu du succez avantageux qu'il luy a pleu donner aux armes du roy dans l'occasion qui s'est naguères passée, je ne puis aussy assez m'estonner de l'ordre avec lequel nous avons sçeu que le logement de l'armée estoit fait, ne pouvant comprendre comme l'on a peu se résoudre à marcher à la veue des ennemis, faisant les logemens, non seulement en deux corps, mais logeant chaque corps en divers lieux. Vous sçavés bien que, devant que vous partissiés, nous avions résolu

rieux pour le roi, ainsi que pour le cardinal. Il mourut archevêque de Reims en 1651. Richelieu avait pour lui une bienveillance qui ne s'est point démentie; il avait éprouvé son dévouement et prisait sa science. Il lui demande ici de recueillir des documents historiques dont sa politique avait besoin. C'est au moment où il commence sérieusement sa lutte avec l'Espagne que Richelieu fait faire ces recherches. Nous avons déjà vu avec quel soin il faisait rechercher aussi tous les documents propres à éclairer les situations politiques où il se trouvait.

[1] Les Mémoires sur l'histoire de son temps.

plusieurs fois qu'il failloit plustost camper, qu'en séparant l'armée en divers logemens esloignez les uns des autres la mettre en péril. Je juge bien que l'incomodité des vivres a empesché de pouvoir garder exactement cet ordre, mais il vaut mieux, à mon advis, patir quelquesfois, que de mettre une armée en hasard de se perdre. Je vous prie de recommander à MM^rs les mareschaux de Chastillon et de Brézé d'en avoir tant de soin que l'on ne puisse pas dire que l'on se gouverne à la françoise, c'est-à-dire dans une antienne négligence, qui, en diverses occasions, n'a pas apporté peu de préjudice à la France.

Je crains un peu que cette occasion soit le commencement de quelque division et jalousie entre les personnes que je désire grandement qui demeurent unies. Il faut prendre garde à esviter ce mal qui en causeroit beaucoup d'autres. Il faut aussy esviter que nos gens ne se gouvernent un peu moins modestement après cette victoire qu'il n'est à désirer avec l'armée de Messrs des Estats.

Je vous prie de faire ce qu'il faut envers Messrs de Chastillon et de Brézé sur ce sujet. Reste maintenant à tirer le profit qu'il se peut d'un si grand avantage, en poursuivant les ennemis comme il faut. M^r le prince d'Orange est trop sage pour y manquer. Estant dans le cœur du pays, après un si grand estonnement, vous pouvez faire de grandes choses. C'est ce que je vous diray maintenant, et que je suis et seray tousjours, ainsy que vous le pouvés désirer,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Condé, ce 30 may 1635.

Vous avés bien pratiqué le dire du s^r de Charault, quand il dit qu'il se faut faire cognoistre. Vous n'avés rien oublié de ce qui se pouvoit désirer en cette occasion pour vous faire paroistre tel que je vous ay tousjours creu. J'en ay plus de joye pour vous que je ne

vous puis dire, vous estimant et vous aymant autant que vous le pouvés désirer.

Je suis très-content de mon frère le mareschal de Brézé, qui a tesmoigné avoir cœur et teste [1].

XXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 585. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE BORDEAUX [2].

De Condé, ce 31 may 1635.

Monsieur l'archevesque de Bordeaux est prié d'envoier quérir le s^r Le Conte, trésorier de la marine, qui est à Paris, et se donner la peine de voir et examiner soigneusement avec Mr Foucquet tous les estats de sa charge des années précédentes qui ne sont point arrestés

[1] Les félicitations venaient de tous côtés au maréchal de Brézé; il les devait sans doute en grande partie à sa qualité de beau-frère du cardinal. Nous avons trouvé dans des papiers déjà cités de la famille de Brézé, qui nous ont été communiqués par le ministère de l'instruction publique, diverses lettres écrites à cette occasion. Deux sont signées du nom d'Arnaud; l'une d'Isaac Arnaud, mestre de camp général des carabins de France, qui, échappé des prisons d'Allemagne, venait, comme il le dit, apporter sa tête et rendre compte de la prise de Philisbourg, dont il était gouverneur. Une seconde, d'Arnaud d'Andilly, cousin du mestre de camp, donne des détails sur les opérations de l'armée du maréchal de La Force contre le duc de Lorraine. Dans une autre, Servien, secrétaire d'État de la guerre, qui a dû adresser des compliments officiels en commun aux deux généraux de l'armée de Flandre, s'en excuse, et fait une bien meilleure part de gloire à Brézé qu'à son collègue : « J'ay eu commandement, lui dit-il, de faire adresser en commun à M. le mareschal de Chastillon et à vous la dépesche cy-jointe; ce n'est pas qu'on ne sache les particuliers honneurs qui vous sont dus, pour le gain de la bataille, et que le roy et M^r le cardinal n'ayent particulièrement considéré tout ce que vous en avez envoyé, qui est confirmé d'ailleurs, mais on estime qu'il seroit périlleux d'en faire ouvertement aucune démonstration et que cela pourroit donner des jalousies, qui, dans la suite de la guerre pourroient causer de grands préjudices aux desseins du roy. » On peut conclure de là que le maréchal de Brézé ne s'était pas oublié dans ses rapports au ministre.

[2] Le nom et la date sont notés au dos.

de moy, lesquels il ne m'a point encore présentez; afin de sçavoir au vray[1] ce qui luy reste du fond entre les mains de son maniment; ce que je n'ay peu encores sçavoir jusques à présent. Je conjure ledit s^r archevesque d'emploier autant de temps qu'il pourra à l'effet cy-dessus, sans néantmoins se divertir des occupations meilleures de l'assemblée[2]. Ayant cognoissance du passé, il pourra mieux démesler toutes les obscurités desdits estats dudit s^r Le Conte que personne.

XXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six prem. mois, fol. 583. — Minute de la main de Cherré.
Lorraine, t. XXV, pièce 135*, mise au net, aussi de la main de Cherré.

A M^r LE PRINCE[3].

Du 31 may 1635.

Monsieur de La Force estant dégagé du lieu où il estoit[4] avec l'avantage qu'il a remporté sur les ennemis[5], ayant de plus esté ren-

[1] Il y avait : « S'il luy reste du fond entre les mains de son maniment, ou s'il luy est deub quelque chose, ce que, etc. » Le cardinal a corrigé comme on voit dans la minute.

[2] L'assemblée générale du clergé avait été ouverte le 25 mai; elle se tenait au couvent des Grands-Augustins de Paris. L'archevêque de Bordeaux en était président. On n'a pas oublié que ce prélat était aussi commandant des armées navales.

[3] Le secrétaire a mis au dos de la minute le nom et la date; et, avec cette date, au dos de la mise au net, on lit : « A Condé. Instruction à M. le Prince. »

[4] Auprès d'Héricourt, à une lieue environ de Montbéliard.

[5] Dans le post-scriptum d'une lettre de Richelieu, écrite aux maréchaux de Châtillon et de Brézé, le 30 mai (voy. aux analyses, à la fin de ce vol.), le cardinal disait : « Nous avons eu advis que M^r le mareschal de La Force, après avoir esté campé quatre jours durant à la portée du canon de l'armée du duc Charles, pendant lesquels ils se sont tousjours escarmouchez l'un l'autre, a enfin contrainct l'armée dudit duc Charles à se retirer avec perte de 900 hommes qui sont demeurés sur la place, quatre cents prisonniers et force bagage, sans que nous y aions perdu des nostres qu'environ vingt tant morts que blessez. » (Fonds Béthune, n° 9256, f° 88.) Nous avons sur cette affaire des détails plus précis, et sans doute plus près de la vérité, dans les Mémoires du maréchal de La Force, où nous lisons :

forcé, comme il est maintenant, du s^r de Fequières, le roy ne juge point à propos que M^r le Prince y porte sa personne, tant par l'affection que Sa Majesté a pour ledit s^r Prince que pour la considération de ses affaires.

L'armée de M. de La Force estant destinée pour l'Allemagne, M^r le Prince y allant ne pourroit puis après s'en retirer avec honneur, ny le roy aussy consentir qu'une personne qui luy est sy chère y demeurast. Partant cette présente dépesche est pour empescher absolument M^r le Prince de suivre les mouvemens de son courage et la résolution qu'il avoit prise d'aller en personne charger Mr de Lorraine.

Après avoir veu les dépesches de M. de La Force, et ouy le S^r marquis de Gesvre, le roy n'estime pas aussy qu'il soit nécessaire, ny mesme à propos, de joindre le corps de Mr du Hallier à M^r le mareschal de La Force, parce que il auroit plus de peine à faire subsister beaucoup de trouppes qu'il n'en recevroit de secours. Il suffira d'envoyer audit s^r mareschal le s^r de Bellefons avec six régimens nouveaux et Thonneins, et jusques à dix cornettes de cavallerie, s'il les peut ramasser. Ledit corps doit joindre M^r de La Force le plus tost qu'il se pourra; après quoy la personne du duc de Bellefonds s'en reviendra à Langres rejoindre le nouveau corps qui s'y assemble [1].

Mr du Hallier avec ses trouppes nettoyera, le plus promptement qu'il se pourra, la Loraine, chastiant ceux qui s'y sont révoltés, faisant razer les petites places qui ne devront pas estre gardées, et mettant de petites garnisons où il sera nécessaire, le tout suivant ce qui en sera résolu par M^r le Prince, et ce qu'en les occasions le jugement dudit s^r du Hallier luy suggérera.

« Le carnage fut grand, il y fut compté plus de 600 morts et mené environ 200 prisonniers; c'estoit la meilleure infanterie qu'ils eussent, gens commandés et bien choisis (t. III, p. 127); et dans deux lettres que le marquis, fils du maréchal, écrivait à sa femme, le 25 mai, lendemain du combat, et le 28 : « On a envoié pour voir le nombre des morts des ennemis qui estoient dans cette montagne de bois que je fis attaquer; il s'y en est trouvé 572, sans ceux qui ont esté tués dans les bois et les montagnes aux environs. (T. III, p. 423.)

[1] On lit dans la mise au net : « que le roy y fait assembler. »

Il aura soin de faire secourir Frédebourg, comme aussy de reprendre Cirque, s'il juge en avoir l'occasion favorable; ce qui doit demeurer du tout secret jusques à l'exécution.

Quant à la personne de Mr le Prince, le roy désire qu'il demeure encore quinze jours dans Nancy, pour y establir le sr de Barrault, pour attendre que la conjonction du sr de Bellefons avec Mr de La Force soit faicte, comme les lettres de Mr le Prince portent que celle du sr de Fequières l'est; ce qui a fort resjouy le roy; et pour donner temps au sr du Hallier de bien avancer son progrès avant son départ; après quoy mondit sieur le Prince pourra retourner en Bourgoigne, passant par le lieu où sera le roy, pour affaires qui luy seront communiquées.

Pendant qu'il demeurera à Nancy il songera à tout ce qui peut establir l'authorité du roy dans la Loraine, et fera pourvoir les armes de Sa Majesté de tout ce dont elles auront besoin, autant qu'il luy sera possible.

Un des plus grands services qu'il peut rendre maintenant est de faire prendre dans divers lieux de la Loraine jusques à cent chariots bien attelés, et les envoyer à Mr de La Force, afin qu'il puisse tousjours faire marcher avec luy les vivres et autres choses qui luy sont nécessaires pour la subsistance de l'armée qu'il commande, ce dont jusques à présent il a eu telle nécessité que ce seul deffaut l'a empesché de faire beaucoup plus qu'il n'a faict.

L'équipage d'artillerie qu'on destinoit pour Mrs de Fequières et de Bellefonds doit demeurer avec les trouppes qui sont à Langres, sy ce n'est que ledit sr de Bellefonds allast passer par Chastillon et qu'il eust besoin de quelques pièces pour chasser en chemin faisant ceux qui bruslent et ravagent dans la frontière.

Le roy trouve bon que Mr le Prince face payer la montre au colonel Aygenfeld, et, au cas que les deniers destinez pour cet effet ayent esté emportés dans l'armée de Flandres, il fera prendre du fonds qui a esté envoyé à Nancy, avec la dernière voiture, pour luy donner moyen de se refaire promptement. Mr le Prince luy fera aussy

donner un lieu d'assembler pour refaire promptement son régiment et y adjouster, s'il peut, cinq cens dragons, dont on luy envoyra l'argent, s'il asseure les pouvoir faire; ce que Mr le Prince mandera, s'il luy plaist, luy faisant commencer cependant sa levée sur l'asseurance qu'il luy donnera de luy faire tenir l'argent incontinent qu'on aura sceu sa response.

[1] Après la présente instruction résolue, Sa Majesté, ayant examiné les dépesches qui luy ont esté apportées de la part de Mr le Prince par le sr marquis de Gesvres, elle a estimé ne devoir rien changer à ladite instruction, sy ce n'est qu'elle laisse la liberté à mondit sr le Prince de se mettre à la teste des troupes que conduit Mr du Hallier, pour, par sa présence et par son authorité, accourcir le temps qui luy faut pour nettoyer, chastier et régler la Lorraine.

XXIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 10e. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A SERVIEN[2].]

[Fin de mai 1635[3].]

Ce qui presse le plus, et qui se peut exécuter promptement, est de dépescher le courrier pour demander et faire la levée de 12,000 Suisses.

Dépescher le sr Bonica[4] content et satisfait. Envoyer la montre de la cavalerie de Veymar.

[1] Ce dernier paragraphe ne se trouve point dans la mise au net.

[2] Les affaires dont il s'agit dans ce mémoire étaient dans les attributions de Servien; on voit d'ailleurs, par deux mots de la main d'un de ses secrétaires, qu'il a dû lui être adressé.

[3] On peut conclure d'un passage des Mémoires de Richelieu que la demande de la levée des Suisses se rapporte à cette date. (Liv. XXVI, p. 359 de l'éd. Petitot.) De plus, nous savons qu'ils arrivèrent en France au mois de septembre; or il a bien fallu trois mois pour la levée et l'organisation de ce corps de douze mille hommes.

[4] C'était l'agent du duc Bernard de Weymar à Paris; son nom s'écrit souvent *Ponica*. Les Mémoires de Richelieu disent

Faire les dix compagnies nouvelles des gardes par dix personnes bien choisies.

Faire partir Mr d'Angoulesme et luy donner son instruction, et, entre autres choses, la réformation des régimens, et entretenir les officiers réformez dans les vieilles bandes [1].

Ma pensée est que le meilleur ordre qu'on puisse tenir est non de mettre tout un régiment réformé dans deux compagnies qu'on adjouste à un vieux régiment, mais de mettre dix officiers de dix compagnies réformées en dix différentes compagnies d'un vieux régiment, par le moyen de quoy probablement on les tiendra complètes en ce que il n'y a point de capitaine, de lieutenant, d'enseigne ny de sergent qui n'aient quelques soldats attachez d'affection, lesquels ils mèneront avec eux.

En faisant espérer à tous ces officiers réformez les compagnies et charges des vieux régimens venant à vaquer, on choisira les capitaines et officiers de leur nombre, pourveu qu'ils aydent tous à tenir les compagnies complettes. Il y a asseurance par ce moyen qu'on en viendra à bout.

que le roi fit donner à Ponica, le 26 juillet, 300,000 livres pour le payement des troupes du duc, et 75,000 livres pour lui-même (p. 365). Si c'est là le contentement dont il s'agit dans la présente lettre, il faudrait penser qu'on l'a un peu fait attendre, en supposant que la date que nous proposons soit exacte.

[1] Le manuscrit laisse un espace entre ce paragraphe et le suivant. Nous ne conservons pas ce blanc, n'en voyant point la raison.

XXIV.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, tom. XI, pièce 122[1]. — Minute[2] de la main de Ceberet et de celle de Servien[2].

A L'ABBÉ DE COURSAN[3].

[2 juin 1635[4].]

L'abbé de Coursan va trouver Mr le mareschal de La Force, pour sçavoir ce qu'il peut et veut faire maintenant qu'il est renforcé de Mr de Feuquières et de Bellefonds, et, de plus, prendre son advis pour ce qu'on doit faire avec l'armée qu'on ramasse à Langres.

La première chose qu'il luy doit dire est l'extresme satisfaction qu'on a de luy, n'aiant rien hasardé mal à propos et aiant attendu un temps propre auquel il peust prendre les avantages qu'il a remportez sur le duc Charles.

[1] Un premier brouillon, écrit de la main du secrétaire de nuit, avec quelques lignes de l'écriture de Citoys, donne une partie de cette instruction. Les mots que nous notons ici comme étant de la main de Richelieu ne s'y trouvent pas. C'est une pièce sans date, et non cotée dans le volume (France) 74.

[2] Deux passages sont de l'écriture de ce secrétaire d'État, qui a pris, quitté et repris la plume tour à tour avec le secrétaire de Richelieu; le cardinal lui-même a fait quelques changements sur cette minute après l'avoir dictée.

[3] Le sr de Bruillart, abbé de Coursan, était attaché au cardinal de Richelieu, qui le chargeait de temps en temps de missions de confiance. Nous l'avons vu, l'année précédente, envoyé à l'archevêque de Bordeaux à l'occasion de la querelle de ce prélat et du duc d'Épernon. (Analyses de la fin du volume, à la date du 1er septembre 1634.) Maintenant l'abbé de Coursan était dépêché vers le cardinal de La Valette en même temps qu'auprès du maréchal de La Force. Les lettres adressées à ces deux généraux ayant été imprimées, nous nous bornerons à en faire une simple mention à la fin de ce volume, à la date du 2 juin.

[4] Notre manuscrit de la collection d'Allemagne ne date point cette instruction, mais il la place entre une pièce du 2 juin et une autre du 3. Nous avons d'ailleurs d'autres indices pour adopter le 2; la dépêche concernant le maréchal de La Force doit être du même jour que celle qui va au cardinal de La Valette (le 2). (Voy. à cette date les analyses de la fin du volume.) De plus, un fragment de la présente instruction, dont nous parlerons bientôt, est daté aussi du 2 juin.

La seconde est qu'on pourvoit au deffaut de son munitionnaire, luy envoyant Rose, qui respond sur sa vie qu'il ne manquera de rien.

La troisième est de luy proposer que le principal but qu'on doit avoir est de faire en sorte que les forces qui peuvent venir d'Alemagne ne nous puissent nuire.

Le plus seur moyen qu'on pourroit prendre à cette fin seroit de desfaire Mr de Loraine; mais on sçait bien qu'en telles occasions il est aisé de souhaiter ce que souvent il est impossible d'exécuter. Jusques icy Mr le mareschal de La Force a faict tout ce qu'on pouvoit attendre de luy, et on ne doute pas qu'il ne continue à agir selon son cœur, sa fidélité et sa prudence [1].

On croit qu'il faut tirer promptement quelque profit notable du secours qu'a amené ledit sr de Feuquières, et partant qu'il faut pousser le duc Charles au delà du Rhin, s'il se peut, ce qu'on estime pouvoir estre entrepris par le Porentru (*sic*) et costé de Basle, où l'armée trouvera tousjours des vivres. Autrement Mr de Loraine reprendroit cœur, et, après s'estre raffraischy et fortifié, incommoderoit plus que jamais; et sans doute les Allemands n'auront pas demeuré plus de 15 jours avec Mr de La Force qu'ils ne demandent à s'en retourner, ce qui oblige, pendant qu'on les a, de pousser M. de Loraine, qui autrement ne les verroit pas plus tost retirez qu'il ne pensast avoir ville gagnée.

Cela fait, la question sera de bien résoudre ce qu'il faudra faire; sur quoy on attend quelque bonne résolution de delà.

On juge que l'armée de Mr de La Force a besoin de repos, et partant on n'ose proposer aucune chose après qu'elle aura faict l'un des deux effects cy-dessus [2]; et estime-on qu'elle fera beaucoup si elle peut nettoyer Befford, et se loger en lieu où elle ferme le passage aux ennemis, et trouve à vivre commodément.

On proposeroit bien d'envoyer toutes les trouppes de Langres en

[1] Ce dernier mot, ainsi que « jusques icy, » deux lignes plus haut, et « résolution » à la fin du second paragraphe après celui-ci, sont écrits de la main de Richelieu.

[2] Depuis le mot « après, » cette ligne est écrite par Richelieu.

sa place, et la faire venir se raffraischir en France; mais ce seroit tout perdre, estant certain qu'outre que la nouvelle infanterie n'est pas comparable à la vieille, accoustumée aux fatigues et aux travaux, l'appréhention d'aller en Alemagne aux nouvelles trouppes est telle qu'on ne les y peut conduire sans en perdre la moitié. Partant il est certain qu'il faut laisser l'armée d'Alemagne en Alemagne, et la fortifier comme elle l'est desjà, signalant tous les vieux soldats dont elle est composée, et qui ont résisté à tant d'incommoditez de la saison, pour leur donner des avantages à l'avenir, ce à quoy le roy fait travailler.

Mr de La Force aiant pris un poste propre à s'opposer aux ennemis, Sa Majesté se résoud aussy tost qu'elle aura peu amasser quinze mil hommes de pied et deux mil chevaux, ce qui sera bientost, de faire attaquer le L.[1], sur quoy elle sera bien aise d'avoir les advis dudit sr mareschal, qui ne parlera de cette affaire qu'à Mrs le cardinal de La Valette, marquis de La Force, colomnel Héberon et Fontenay.

D'autant que les trouppes que le roy ramasse vers Langres sont toutes nouvelles, le roy désireroit bien que Mr le mareschal de La Force, renforcé de Tonneins, des six régimens de Bellefons, de quinze cens hommes de la recreue du colomnel Héberon, qui ont maintenant passé Chaalons, et de diverses recreues qui marchent pour les régimens qui sont en Alemagne, renvoyast à Langres trois ou quatre de ses régimens les plus ruinez,[2] entre lesquels il est à propos qu'il y en ait un des vieux au drapeau blanc, afin de les remettre promptement, et que l'armée qui sera vers Langres ne soit pas toute de régimens nouveaux. Cependant, s'il estime que ce renvoy lui apporte le moindre préjudice du monde, il ne le fera pas.

Mr le mareschal de La Force se souviendra que le comté de Bourgoigne s'est tellement comporté avec le roy, qu'il ne doit point

[1] Sur le premier brouillon (France, t. 74), il y avait « le Luxembourg; » on a passé une barre sur ce mot, dont on a laissé subsister l'initiale.

[2] Du mot « entre » au mot « drapeau blanc, » la phrase a été écrite en interligne par Richelieu, ainsi que les mots « sera vers Langres, » de la ligne suivante.

craindre de leur demander librement toutes les commoditez dont il aura besoin, et de les prendre de force quand ils ne les voudront pas donner volontairement[1].

Le roy trouve bon et veut[2] que Mr de La Force mette la cavalerie légère qui est de delà en esquadres, de quatre compagnies chacune, et les joigne, selon qu'il estimera qu'il y ayt plus d'amitié et d'intelligence.

On croit que ceux qui doivent estre chefs d'esquadres sont La Roque, Massebault, Rouville, Crespy, Dampierre et Cressonnière. Si cependant ledit sr mareschal en estime d'autres plus propres à ce commandement, Sa Majesté lui permet de les choisir.

Il réduira aussy en esquadres la nouvelle cavalerie que luy meine Bellefons.

S'il y a quelques différens dans l'armée à régler, le roy permet audit sr mareschal de les juger au conseil de guerre, avec l'advis des mareschaux de camp, ainsy qu'il l'estimera plus à propos.

Il faut retenir absolument les Alemans jusques à ce que l'on ait combatu M. de Loraine, ou qu'on l'ait faict retirer au delà du Rhin, et, s'il se peut, jusques à ce qu'Aiguefeld ait remis son régiment, que Batilly ait remis celuy qu'il a présentement à son nombre, et mis sur pied le second, afin que ces trois corps, qui font 1,500 hommes, celuy de Heucourt, qui en fait 500, et qui demeurera avec Mr le mareschal de La Force, estant joints à la vieille cavalerie françoise qu'avoit ledit sr mareschal, qui en fait 1,200, et aux dix nouvelles cornettes que luy meine le sr de Bellefons, tout ensemble puisse faire 4 mil chevaux.

[1] Ce qui suit, hormis un paragraphe que nous indiquons plus loin, ne se trouve pas dans le volume 74 de la collection France.

[2] Les mots « et veut » ont été ajoutés ici en interligne par le cardinal. — Ce paragraphe et les trois suivants sont écrits, de la main du secrétaire de nuit, sur un feuillet au dos duquel Cherré a mis : « Brouillard d'instruction pour le sr de Coursan. » Nous croyons y avoir lu autrefois la date du 2 juin; mais une reliure nouvelle ne laisse plus voir que les quatre derniers mots de cette annotation. Ce fragment de l'instruction de l'abbé de Coursan est dans la collection France, 1635, six premiers mois, f° 697. Le volume est maintenant coté 72.

On a envoié le s^r de Vignolles vers le duc Bernard de Veimar, pour luy faire sçavoir qu'il est du tout nécessaire que la cavalerie qu'il a envoiée demeure avec M^r le mareschal de La Force, jusques à ce qu'il ait batu M. de Loraine, ou qu'il l'ait contraint de repasser Rhin. Il y a tant d'intérest qu'on croit qu'il ne refusera pas ce qu'on désire.

[1] Si, par hazard, ce qui n'arrivera pas, M. de Loraine estoit tellement fortifié qu'on ne peust ny le pousser au delà du Rhin, ny le battre, il faut représenter aux Alemands que, s'ils se retiroient, en ce cas ils perdroient toutes les affaires d'Allemagne et les intérests du duc Bernard, auquel le roy laisse l'Alsace[2]. On pourra mesme adjouter qu'en tel cas le duc Bernard mesme seroit obligé de venir en personne, parce que le[3] ne peut estre que Galasse[4] ne se fust joint au duc Charles avec toutes ses forces[5].

[6] L'abbé de Coursan n'oubliera pas de dire à M^r le mareschal de La Force, que M^r le cardinal de Richelieu luy a donné charge de luy dire que, s'il luy plaist donner ordre à celuy qui faict ses affaires de le venir trouver, il luy fera donner une bonne assignation, paiable cette année, des cent mil francs dont il a pleu au roy luy faire don.

[7] Ledit s^r abbé de Coursan dira au s^r Ferrier qu'il n'est pas besoin maintenant de mener un équipage d'artillerie avec le s^r de Bellefons, et s'il en avoit un qui fust avancé de le faire revenir seurement en l'armée de Langres. Pour sa personne, il reviendra promptement icy en poste, pour rendre compte de ce qu'il a faict, et arrester définitivement tout ce qui reste à faire.

[1] Ici Servien prend la plume.

[2] On voit que dès lors cette province était promise au duc Bernard de Weymar; mais le traité secret fait avec lui ne fut signé que vers la fin d'octobre. (Voy. P. Griffet, t. II, p. 636.)

[3] Il y a là deux mots que nous n'avons pu lire.

[4] Le maréchal de La Force explique lui-même les mesures qu'il prit par suite des opérations de Galas et du duc Charles, d'une part, et de Bernard de Weymar de l'autre. (*Mém. de La Force*, t. III, p. 139-143.)

[5] Servien quitte ici la plume.

[6] Ce paragraphe se trouve à la 3e page du premier brouillon, cité plus haut (p. 43, note 1); il y est isolé et placé là comme en attendant qu'on l'emploie.

[7] Servien reprend de nouveau la plume.

Sa Majesté a esté advertie que le grand nombre d'artillerie qui est dans Montbelliard y est fort inutile, et pourroit donner envie aux ennemis d'attaquer plus tost cette place. C'est une raison dont on se peut servir pour faire aprouver aux habitans qu'on en sorte la plus grande partie, et qu'on la fasse conduire à La Mothe[1].

XXV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, piece 33e. — Original.

[A M. DE CHARNACÉ[2].]

8 juin 1635.

Monsieur, Je vous ay cy-devant escrit qu'un des plus grands services que vous puissiez rendre au roy aux lieux où vous estes, estoit d'entretenir une si parfaite union entre messieurs les mareschaux de Chastillon et de Brézé, que l'on n'y peust recognoistre la moindre division du monde. Je prends encore la plume pour vous dire la mesme chose, et pour vous conjurer d'y apporter un soin d'autant plus particulier que nous avons appris, par quelques lettres interceptées des ennemis, que l'intelligence qui devroit estre entre ces messieurs n'est pas telle qu'il seroit à désirer pour le bien des affaires de Sa Majesté, dont ilz n'espèrent pas tirer peu d'avantage. Je ne vous représente point les raisons qui les doivent obliger à demeurer unis et à bien vivre ensemble, puisque vous les sçavés aussy bien que moy. Seulement, vous diray-je, que ce seroit une chose bien fascheuse sy ces divisions contraignoient le roy à rappeler celuy qui n'auroit pas raison. Je vous conjure au nom de Dieu d'esviter, par vostre prudence, qu'il n'en faille venir là[3].

[1] C'était une bonne place de Champagne; mais les fortifications en ont été détruites.

[2] Il n'y a point de suscription, le second feuillet manquant.

[3] Cela tenait fort à cœur à Richelieu; on a vu, dans une lettre de Servien, de quelles précautions il usait pour ne pas exciter de jalousies entre les deux maréchaux (ci-dessus, p. 36); il en avait écrit

Nous attendons tous les jours des effets d'une si grande et si puissante force, comme est celle que Mr le prince d'Orange commande maintenant, ensuite d'un succez si glorieux, comme est celuy que l'armée du roy a remporté depuis peu sur les ennemis, dont je me suis desjà resjouy avec vous pour l'honneur que vous y avez acquis.

Vous aurés sceu à présent, comme Mr le mareschal de La Force a battu le duc de Loraine, et qu'il est demeuré mile hommes[1] des siens sur la place, outre plus de 400 prisonniers. Maintenant nous venons d'apprendre, par des dépesches de Mr le Prince, qui est à Nancy, qu'il a repassé le Rhin avec ses trouppes sur le pont de Brissac. S'il eust attendu un peu plus longtemps, il n'en eust pas esté quitte à si bon marché, parce qu'infailliblement mondit sr de La Force l'eust encore battu, ayant esté renforcé de trois mile chevaux.

Outre l'ancienne armée dudit sr mareschal, nous aurons, dans le 20e de ce mois, vingt mile hommes de pied et trois mile chevaux pour emploier selon qu'il sera jugé plus utile aux desseins du roy.

Nous vous préparons, pour le mois d'aoust, un renfort de cinq mile hommes de pied et six cens chevaux.

Escrivés-nous le plus souvent que vous pourrés, afin que nous soyons informez de tout ce qui se passe. Cependant asseurés-vous qu'il n'y a personne qui vous estime ny qui soit plus véritablement que moy,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service,

Le Card. DE RICHELIEU.

Du Bois-le-Vicomte, ce 8 juing 1635.

à M. de Brézé le 30 mai, à M. de Châtillon le 8 juin, et, ce même jour, il en écrivait pour la seconde fois à Charnacé. Tous ces conseils si pressants n'y firent pas grand'chose. Le maréchal de Brézé était d'un caractère peu facile, et le vieux duc de Châtillon mettait peu de complaisance à souffrir l'humeur d'un collègue qu'il considérait comme son cadet de beaucoup, et dont la qualité de beau-frère du cardinal était plutôt auprès de lui un motif de suspicion qu'un titre de faveur.

[1] Auparavant Richelieu avait dit 900, et c'était déjà une exagération.

XXVI.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, tom. XX, pièce 31. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

Imp. — Aub. *Mém.* tom. V, p. 560. — Rec. de 1696, tom. II, p. 180.

SUSCRIPTION :

POUR MONSIEUR LE MARQUIS DE SOURDIS.

[8 ou 9 juin 1635 [1].]

L'histoire fait bien mention de divers cappitaines des siècles passez et du nostre qui ont pris des places, mais qui en aient pris sans canon, avec deux régimens seulement, places où il y ayt eu une forte garnison [2] qu'on a contraint de se rendre à discrétion, laquelle s'est estendue à en faire pendre exemplairement les deux tiers, elle n'en parle point jusques à présent; mais certainement elle en parlera à l'advenir, sans oublier le nom du généreux marquis qui commandoit en cette occasion [3].

[1] La lettre n'est point datée; seulement on lit au dos cette note : « Monseig' le cardinal, 11 juin. » C'est sans doute la date de la réception. L'affaire ayant eu lieu le 4, Richelieu en fut informé assez à temps pour répondre plus tôt. Celui qui a arrangé ces pièces a pris ce quantième pour la date de la lettre, et il l'a classée au 11. Elle doit avoir été écrite, vers le 8 ou le 9, du Bois-le-Vicomte, où était alors le cardinal.

[2] Châtillon-sur-Saône, bourg de Lorraine, aujourd'hui département des Vosges, petite place à peine fortifiée, dont la garnison était de 3 à 400 hommes. Le marquis de Sourdis, qui commandait l'armée rassemblée aux environs de Langres, avait 6 à 7000 hommes de pied, et 7 à 800 chevaux. Le gouverneur, à qui on ne voulut pas accorder de composition, se défendit de son mieux; néanmoins la place fut emportée le soir même (4 juin). Les ennemis y laissèrent 50 morts et 12 blessés; il y eut 30 soldats français blessés, dont 8 morts. Nous prenons dans la Gazette les chiffres officiels.

[3] « Partie des soldats furent pendus à la chaude, dit le gazetier, et le sieur de Choisi de Camp, intendant de la justice, police et finances de cette armée, fait le procez à ceux des habitans qui se trouvent les plus coupables. » La Gazette dit partie des soldats; Richelieu écrit ici les *deux tiers;* ce sont donc plus de deux cents soldats qui furent pendus dans cette circonstance. Le cardinal s'efforce de grossir ce fait d'armes, mais on voit que l'exploit du marquis de Sourdis est à l'avenant de sa *générosité.*

Digitized by Google

La Gazette fera son devoir[1] ou Renaudot sera privé des pensions dont il a jouy jusques à présent.

Passant outre, il sera mis une petite inscription aux fontaines qui se font à Jouy, qui portera qu'elles ne sont là que pour un signe que celuy qui les a faict venir a intention de faire ruisseler autant de sang des ennemis du roy son maistre comme elles pissent d'eau. A la vérité nous n'y ferons pas mention, à ce sujet, de Chastillon, parce que ceux qui y ont passé de vie à trespas ayant finy leurs jours par la corde, leur mort n'a pas tant de rapport à l'effusion sanguinaire dont lesdites fontaines seront les hyéroglifiques (*sic*).

Continuez, Marquis, à marcher du mesme pied dans le chemin de l'honneur, qui vous acquerra beaucoup de gloire en ce monde et en l'autre, à la quelle vous conduise, etc.

[2] Je ne puis que je ne vous tesmoigne le zèle de vostre cher frère[3], qui est extresmement fasché de ne s'estre pas trouvé là pour confesser ceux que vous avez contraints d'aspirer au ciel, lorsqu'ils estoient plus attachés à la terre[4].

XXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 607. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. BOUTHILLIER[5].]

Du Bois-le-Vicomte, ce 10 juin 1635.

Je vous envoie la response qu'il faut faire à Mr de Senetere et à l'abbé de Mouzon.

[1] Renaudot n'avait garde d'y manquer; l'article a été publié dans la Gazette du 22 juin, p. 319; il est vraisemblable qu'il fut envoyé à ce journal par Richelieu lui-même, ainsi qu'il le faisait souvent.

[2] Ce qui suit n'est point dans les imprimés.

[3] L'archevêque de Bordeaux.

[4] Cette pièce est à remarquer par le ton de plaisanterie qu'affecte Richelieu d'un bout à l'autre, au sujet d'un des faits de guerre les plus tristement cruels de l'époque.

[5] Bouthillier a écrit au dos : « Monseigneur le cardinal. » Cette note de réception donne la suscription, qui manque.

J'ay esté bien ayse de voir l'estonnement du comte d'Olivarès. Il sera bien plus grand quand il sçaura la bataille de Flandre, la retraite du duc Charles, non sans desroutte, et la perte de l'armée navalle de Provence que les lettres que vous m'avez envoiées du s^r de Sabran disent estre bien autre que ne portoit le premier advis.

Nazin sera demain dépesché. Il est important de haster et conclure l'affaire de Mr de Savoye. Je vous renvoieray vostre chiffre après demain.

Vous avés grande raison d'avoir dit vostre pensée à M^r le Premier sur la demande qu'il a faicte au roy du bagage du cardinal infant pour son frère. Je ne puis comprendre cette affaire, car je ne pense pas que le cardinal eust du bagage à Chastillon, à la prise duquel M^r de St-Simon s'est trouvé, et, quand il y en auroit eu, il appartiendroit plus tost par raison à ceux qui l'auroient pris qu'à luy.

Je ne pense pas aussy que son aveuglement ayt esté assez grand pour demander un bagage gaigné à une bataille où il n'estoit pas, et gaigné au péril de la vie de ceux qui s'y sont trouvés, lorsqu'il estoit en sa famille.

Lorsque Mantoue fut pris, la despouille du duc fust estimée un milion d'or, non-seulement l'empereur n'en disposa-il pas, mais Colalte, qui estoit général, logé à quatre lieues de là, ne voulut pas recevoir la part qu'Aldringuer et Galasse luy en voulurent faire, et chasqu'un en profita comme il peut.

Quand un prince de la qualité du cardinal infant est prisonnier, un roy peut bien le retirer en donnant une somme d'argent à celuy qui l'a pris, parce qu'il importe à l'Estat qu'il soit au pouvoir du souverain contre qui il a la guerre, en tant que cela facilite la paix ou la guerre; mais ce n'est pas de mesme d'un équipage, qui ne rend la guerre plus avantageuse, ny la paix plus facile, pour que le roy en dispose.

Les advis de Mr Desche sur ce sujet ne sont pas salutaires.

La pensée de M^r de St-Simon luy seroit tellement préjudiciable, si elle estoit cogneue, que je ne crois pas qu'il s'en peust relever;

et sy le roy (qui favorise tousjours les gens de guerre lorsqu'ils ont raison) accordoit ce qu'il demande, il se feroit un extresme tort, et ce seroit tout à faict descourager ceux qui exposent tous les jours leurs vies pour son service, sy en battant les buissons, non sans hazard de se piquer bien serré, les autres prenoient les cailles.

Vous devés persister à dire à Mr le Premier ce que vous avez desjà faict de vous-mesme; et cependant advertir le roy doucement de ce qui est utile à son service et honorable à sa personne sur ce sujet.

Je vous avoue que je croy qu'il y a quelque chose là dessous que je ne sçaurois comprendre [1].

XXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 611. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR M. SERVIEN,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 12e juin 1635.

Il ne se peut rien adjouster à ce que l'on a faict pour la Valteline [2].

[1] La prétention de M. de St-Simon était étrange en effet; Richelieu l'avait toujours protégé en reconnaissance de l'aide que ce favori de Louis XIII lui avait prêté dans le péril de la journée des Dupes; mais le cardinal commençait à prendre ombrage de sa faveur, et M. le Premier ne tarda pas à être disgracié.

[2] Lorsque Richelieu eut décidé de laisser éclater le dessein de faire une guerre ouverte à l'Espagne et à l'Empire, on jugea qu'il était indispensable de s'emparer de la Valteline, et aussi que personne n'était plus capable que le duc de Rohan de mener à bien une telle entreprise. Le choix qu'avaient fait de lui pour leur général les chefs des ligues grises témoignait la confiance que ce peuple mettait en son habileté; ses talents, qui le plaçaient parmi les premiers des hommes de guerre de son temps, garantissaient que leur confiance, ainsi que celle de Richelieu, serait pleinement justifiée. Mais, pour mieux cacher le projet que méditait le cardinal, on envoya le duc de Rohan en Alsace avec douze mille hommes de pied, et quinze cents chevaux.

Quant au juge qu'on propose de faire choisir catholique et valtelin pour les Grisons, je croy aussy que c'est le meilleur expédient qu'on puisse prendre.

Je croy que Mr Servien doit escrire à Mr de Rohan que le vicomte de Melun a proposé qu'il désiroit pour mareschal de camp Canisy; que le roy l'a accordé volontiers, mais avant que de l'exécuter il a désiré sçavoir l'advis dudit sr de Rohan par ses premières dépesches.

Mr Servien se souviendra d'expédier tout ce qu'il restoit à faire pour la guerre, comme les routtes des dragons et toute la cavallerie qui reste à venir, et la levée du colonel Alemand.

Il dira à Mr de Bullion que je croy qu'il ne se peut faire davantage pour la Valteline.

XXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 641. — Original.

SUSCRIPTION:

AU ROY.

16 juin 1635.

Sire,

La joye qu'il a pleu à Vostre Majesté me tesmoigner avoir de l'alégement de mon mal estant le plus excelent remède que j'eusse peu recevoir pour avancer ma guérison, m'est si sensible, que je n'ay point de paroles pour luy en rendre graces aussy dignement que je désirerais. A ce deffaut, je la supplie très-humblement de croire que je ne tiendray jamais ma vie chère que pour l'employer pour son

au commencement de 1635; et puis, au moment de déclarer la guerre, Richelieu lui ordonna de repasser promptement aux Grisons avec la meilleure partie des troupes qu'il avait en Alsace. C'est Rohan lui-même qui le raconte dans sa *Guerre de la Valteline* (t. II, p. 75), en ajoutant, un peu plus loin, qu'après la victoire d'Avein, « on ne pensoit plus en France à la Valteline, durant la joie qu'on avoit de ces heureux succès. » (P. 87.) La pièce que nous donnons rectifie l'assertion chagrine du duc de Rohan, historien d'ailleurs si digne de confiance.

service. Mais je croy qu'elle luy sera doresnavant fort inutile, parce que, pour ne luy dissimuler pas, les voiages, mesme en litière, seront au delà de ma portée; l'expérience de trois maladies[1] m'aiant fait cognoistre que le débordement de mon sang vient des travaux de mon malheureux esprit, et de l'esbranlement du plus foible et délicat corps qui soit au monde. Sy j'ay passé jusques à présent pour un bon diamant, je me considère maintenant pour un diamant d'Alençon, qui (à proprement parler) n'est pas plus fort que du verre. Tout cela ne m'est rien à mon esgard, mais j'en ay plus de ressentiment que je ne sçaurois représenter au respect du service que je désireray tousjours rendre à Vostre Majesté[2], de qui je seray éternellement,

Sire,

Le très humble, très obéissant, très fidelle
et très obligé sujet et serviteur,

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, le 16e juing 1635.

[1] La maladie qu'il eut à Bordeaux et dont il est atteint pour la troisième fois. Lettre du 15 juin au cardinal de La Valette. (Analyses à la fin de ce volume.)

[2] Tout ceci semble le préambule d'une déclaration de retraite. D'où venait cette soudaine résolution? Nous savons que c'était un expédient dont le cardinal usait volontiers lorsqu'il avait fâché le roi. Il le menaçait de quitter les affaires : c'était un moyen infaillible de se faire prier de ne pas les abandonner. Or Louis XIII avait alors un sujet de mécontentement contre Richelieu, et celui-ci en avait déjà écrit au roi; mais nous n'avons pas sa lettre. Les gens d'armes du cardinal s'étaient rendus coupables d'une faute dont le roi avait été offensé. Nous apprenons un peu confusément l'affaire par deux lettres des Bouthillier, l'une du père (le surintendant), qui était auprès du roi à Monceaux et qui écrivait à Richelieu; l'autre de Bouthillier fils (Chavigny), écrite au roi de Ruel, où Chavigny se trouvait avec le cardinal. Toutes deux sont datées du 15 juin, et c'est le lendemain 16, que Richelieu adressait au roi la lettre qu'on vient de lire. « Mr, écrit Bouthillier, je mandois à mon fils ce qui est arrivé sur cette rencontre des gensdarmes de V. Ém. à Rubais... dont pour la tirer du tout de peine j'ay laissé icy ce que je luy en ay escript ponctuellement. Je suplie très-humblement V. Ém. d'en user comme je prends la liberté de le proposer, pour ce pauvre L'Hospital, que ce seroit dommage que vous perdissiez. Asseurément il est bon homme. Ilz paieront tout à Rubais; l'on fera cesser les plaintes. Si il y a eu quelque

XXX.

Bibl. imp. Suite de Dupuy, tom. XX, pièce 39. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR LE MARQUIS DE SOURDIS,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, MARESCHAL DE CAMP EN SES ARMÉES, MAISTRE DE CAMP DE LA CAVALERIE LÉGÈRE.

18 juin 1635.

Monsieur, J'ay esté bien aise d'apprendre par vostre lettre, que

chose de mal, il ne vient pas de ce bon homme là, et il n'a pas dit que l'ordre dont est parlé ci-après fust faux. » Quant à la lettre de Chavigny, il n'est pas douteux qu'elle n'ait été concertée avec Richelieu, si même le cardinal ne l'a pas dictée; il convient donc de la conserver ici. On remarquera que, tandis que Richelieu prétexte d'une santé délabrée pour faire pressentir sa retraite, Chavigny insiste sur sa miraculeuse guérison, qui le met en état de rendre au roi ses services accoutumés. On peut s'étonner d'une petite comédie dont les ressorts étaient si apparents. Voici la lettre autographe de Chavigny.

« AU ROY.

« Sire,

« Vostre Majesté aura veu par ce que luy a escrit monseigneur le cardinal, sur le faict de ses gens d'armes, comme il remet à elle pour en faire tout ce qu'il luy plaira; mais je puis encore asseurer V. Majesté de plus qu'il a eu très grand desplaisir de ce qu'ils ont faict et que, puis qu'il aimeroit mieux mourir mil fois que de vous desplaire en la moindre chose, il ny a pas dapparence qu'il peust supporter avec patience que ceux qui dépendent de luy ne portassent pas tout le respect qu'ils doivent à V. Majesté. — Monseig' le cardinal se porte tousjours de mieux en mieux; c'est un miracle que de le voir en l'estat auquel il est après les grandes douleurs qu'il a souffertes. Nous nous confirmons de plus en plus en l'espérance qu'il sera bientost en estat de rendre le service à V. Majesté qu'il a accoustumé. Mais jusques à cette heure les chirurgiens ont deffendu de luy rien dire qui luy peust donner peine à l'esprit. Il n'y a rien, Sire, qui puisse plus servir à sa guérison que de sçavoir que V. Majesté est en bonne santé et qu'elle se divertit. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il la luy continue tousjours et qu'il me donne moien de faire voir que je suis avec plus de passion que tous les hommes du monde, Sire, de Vostre Majesté, le très humble, très obéissant, très fidel et très obligé serviteur, BOUTHILLIER. » — A Ruel, ce 15 juin 1635 *. Cette lettre de Chavigny

* Les lettres des deux Bouthillier sont conservées aux archives des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, l'une fol. 623, et celle de Chavigny, même vol. mais fol. 36, parce qu'elle s'est trouvée classée au 15 janvier au lieu du 25 juin, par celui qui a recueilli autrefois ces papiers de Richelieu, et qui s'est acquitté de ce travail avec beaucoup de négligence, ce qui n'a pas laissé de nous causer plus d'un embarras.

Darné et Fontenoy[1] se soient mis à leur devoir; à quoy l'exemple de Chastillon[2] n'a pas, à mon avis, peu contribué. Je ne doute point que vous n'eussiés emporté ces deux places en aussy peu de temps que la première, et avec un succez pareil à celuy que vous y avés eu, sy Mr de Bellefons ne les eust reçues à composition; mais, puisque la chose est faicte, il n'importe pas lequel ça esté de vous deux, puisque vous n'avés l'un et l'autre qu'un mesme dessein, qui est de bien servir.

Mr Servien vous mande ce que vous avés maintenant à faire. Pour moy, je me contenteray de vous prier, par ces lignes, de me faire sçavoir bien particulièrement le nombre des trouppes que vous avés auprès de vous, tant d'infanterie que de cavallerie, et en quel estat elles sont; si vous n'avés pas retiré les régimens de Rambures et de Nettancourt des lieux où ils estoient, et envoié deux autres en leur place, aynsi qu'il vous a esté mandé? En quoy consiste l'équipage d'artillerie qui est en vostre armée, soit pour les chevaux, canons, munitions et officiers? Quelles munitions de guerre il y a aux environs de Langres, comme Chaalons-sur-Saone, Saint-Jean-de-Laune et autres villes proches de la frontière, et généralement tout ce que vous estimerés à propos de nous faire sçavoir? Ce que me promet-

apaisa sans doute le roi, car le même jour 15, après l'avoir reçue, Louis XIII lui répondait tout de suite : « Monsieur Bouthillier, vous ne m'eusiés seu mander une meilleure nouvelle que celle de la bonne santé de mon cousin le cardinal de Richelieu, laquelle je prie le bon Dieu, de tout mon vouloir, ocmenter en telle sorte que nous n'ayions jamais des alarmes pareilles à celles du passé. Les gens d'armes dont je vous escrivis ier* n'ont point voulu taster de l'armée, et ont mieux aimé aler trouver mondit cousin à Ruel, ce que je leur ay permis volontiers. LOUIS. » Le roi écrivit-il en même temps à Richelieu, ou bien est-ce à cette missive, qui dut lui être immédiatement communiquée par Bouthillier fils, que le cardinal fait allusion dans sa lettre du 16? Ce serait donc lorsqu'il sut l'affaire pacifiée, qu'il aurait envoyé au roi sa menace de retraite, non plus pour apaiser son mécontentement, mais pour l'en punir.

[1] Darney et Fontenois, deux petites villes de Lorraine, aujourd'hui du département des Vosges.

[2] Voy. ci-dessus, p. 50.

* Cette lettre n'est pas dans notre manuscrit.

tant de vostre soin et affection au service du roy, je ne vous y convieray pas davantage.

Vous aurés sceu de vostre secrétaire comme mon mal de Bordeaux m'est revenu pour la troisième fois, et comme il a esté percé heureusement; maintenant je vous diray qu'il diminue de jour en jour, et que j'espère, avec l'ayde de Dieu, d'en estre bientost garanty, n'ayant point de fiebvre et mes grandes douleurs estant passées. Vous n'en serés point en peine, s'il vous plaist, et vous asseurerés que, sain ou malade, je seray tousjours,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 18 juin 1635.

XXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 650. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR Mr BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES.

De Ruel, ce 18 juin 1635.

J'ay une joye plus grande que je ne vous sçaurois représenter de sçavoir que le roy soit en bonne santé. Je vous puis asseurer que rien n'est plus capable de me renvoier la mienne, qui augmente de jour en jour, que d'avoir de semblables nouvelles. Sa Majesté me fait mile fois plus d'honneur que je ne vaux, de vouloir prendre la peine de passer par icy en allant à Fontainebleau[1]. La plus grande peine que

[1] On vient de voir que le roi avait éprouvé quelque mécontentement contre le cardinal; l'affaire des gens d'armes l'avait mis en mauvaise humeur il y a trois jours; mais les soumissions de Richelieu, et plus encore peut-être les menaces d'une retraite, avaient promptement apaisé Louis XIII; il se hâte de se réconcilier et de dissiper ce

je souffre, en l'estat auquel je suis, est de ne l'y pouvoir accompagner, vous asseurant que je n'ay point de plus grand contentement que quand je suis en lieu où je puisse luy rendre les services que je luy doibs; mais, à mon grand regret, je crains que je ne [le] puisse désormais que de loin.

Le s^r de Franqueville, gouverneur de Quarantan et lieutenant de la compagnie de gens d'armes de M. le Comte, est mort agé de 80 ans; M. le Comte suplie le roy de vouloir accorder le gouvernement à son fils, qui en est desjà lieutenant et fort capable. Je croy qu'il est du service de Sa Majesté de luy faire cette grace, qui obligera particulièrement M. le Comte.

nuage d'un instant; il prodigue à son ministre les témoignages d'affection; il ira lui-même s'informer de la santé de Richelieu, il se détournera de sa route pour aller le visiter, il *ne peut durer* sans le voir, et puis il craint qu'une visite ne soit importune; il s'informe à Bouthillier s'il peut se présenter à Ruel sans incommoder le malade. Nous citons les deux lettres du roi auxquelles celle-ci répond; il faut les lire pour se faire une juste idée de la singulière situation du roi et du ministre.

Arch. des Aff. étr. France, t. 5, fol. 111. Autographe.

SUSCRIPTION :

« À Mr BOUTHILLIER.

« Mr Boutilier, ne pouvant durer plus longtemps sans voir mon cousin le cardinal de Richelieu, m'a fait changer le dessein que j'avois d'aler droit à Fontenebleau, et m'a fait prendre le chemin de Ruel. Je seray demain à midy au port de Neuily, où vous me renvoierés ce porteur, afin que je sache si la santé [de] mondit cousin sera en estat que je le puise voir sans luy doner incomodité; celle-cy n'estant à autre fin, je prieray le bon Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. LOUIS.

« A Monceaux, ce 18 juin 1635. »

Arch. des Aff. étr. France, t. 5, fol. 109. Autographe.

SUSCRIPTION :

« À MON COUSIN LE CARDINAL DE RICHELIEU.

« Mon cousin, estant en impatiance de vous voir, j'ay pris résolution d'aler demain à Ruel, où je seray à deux heures après midy pour vous tesmoigner la joye que j'ay de vostre meileure disposition et vous asurer toujours de la continuation de mon affection, qui durera jusques à la mort. Finisant cette lettre, je prieray le bon Dieu de tout mon cœur qu'il vous tienne en sa sainte garde. LOUIS.

« A Monceaux, ce 18e juin 1635. »

XXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 651. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR Mr SERVIEN,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 18 juin 1635.

Je suis de l'advis de monsieur Servien, qui est d'accorder les dix pour cent aux cappitaines d'infanterie de l'armée d'Alemagne, encôres qu'ils n'aient pas, à beaucoup près, le nombre qu'ils devroient avoir, parce que ce sera leur donner moien de fortiffier leurs compagnies. Mais il se souviendra, s'il luy plaist, en envoiant la dépesche nécessaire sur ce sujet, de faire entendre à Mr le mareschal de La Force que le roy n'a consenty à cette grace qu'à condition que lesdits cappitaines auront soin de restablir leurs dites compagnies promptement, et se mettre en estat de servir, afin qu'il y tienne la main.

XXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 655. — Minute de la main de Servien.

[A M. SERVIEN[1].]

A Ruel, ce 19e juin 1635.

Pour faire un dessein solide des ordres qu'on peut envoyer en toutes les armées du roy, il faut auparavant sçavoir ce que feront les ennemis, et principalement Galasse, qui commande les plus considérables forces de l'Allemagne.

[1] Cette pièce, écrite dans le cabinet du cardinal, semble être une instruction donnée à Servien, secrétaire d'état de la guerre, et écrite par lui sous la dictée de Richelieu. La suscription manque, et, dans cette supposition, il ne devait pas y en avoir. La date, ajoutée au dos par un secrétaire de Servien, aura été mise lorsque la pièce sera parvenue dans le cabinet de ce secrétaire d'état.

S'il a passé deçà le Rhin, comme l'on marque, pour aller secourir la Flandre, il faut qu'après que le duc de Veimar l'aura suivi jusques au passage de la Moselle et de la Meuse, s'il se peut, essayant de le harasser et luy enlever des quartiers, qu'il s'en retourne pourvoir diligemment aux places qui sont sur le bord du Rhin, et dans le Palatinat, et qu'après les avoir bien munies, il vienne avec son armée dans l'Alsace pour y boucher aux ennemis le passage de Brisac, Reinfelt et Neuembourg, fortiffier Colmar et faire des forts le long du Rhin, pour bloquer Basle du costé de deçà, et empescher qu'on ne porte rien par la rivière.

Cependant M. de La Force pourra faire l'entreprise du C. de B. (comté de Bourgogne) avec l'armée qu'il commande, renforcée des troupes de Mr de Bellefons, après s'estre reposé huit ou dix jours en quelques lieux commodes, à l'entrée du pays, cependant qu'on luy préparera toutes les choses nécessaires pour cette entreprise.

En mesme temps Mr le card. de L. V. avec l'armée de Mr du Hallier, celle de Langres, et les troupes que l'on pourra tirer des garnisons de Picardie, qui fairont en tout près de unze mille hommes de pied, et, dans quinze jours, près de trois mille chevaux, pourra entrer dans la Flandre, entre Guise et la Capelle, pour faire diversion, qui empesche que l'armée de Galasse, jointe avec celle du cardinal infant, ne puisse, à la faveur des lieux qui leur sont favorables dans le pays, disputer la campagne à celle de Mr le prince d'Orange.

Si Galasse s'arreste au delà le Rhin pour assiéger quelque place, en ce cas le duc Bernard, continuant de se renforcer de douze mille hommes que le roy faict lever, essayera de l'incommoder et de passer de deçà si les autres princes confédérés luy en donnent le moyen, en s'avançant, ou en demeurant derrière, et faisant des entreprises sur les troupes de Galasse, par le pont de Manhem, cependant qu'il sera occupé au siége Deidelberg.

Cependant Mr de La Force demeurera dans l'Alsace pour boucher les passages du Rhin de ce costé là, tant aux troupes du duc Charles qu'à celles du roy de Hongrie, s'il veut entreprendre d'y passer.

Digitized by Google

Et en mesme temps Mr le card. de L. V. exequutera l'entreprise du comté de Bourgogne avec les troupes de Langres et de Mr de Hallier, cependant que Mr de Chaulnes, avec un camp volant de quatre mille hommes de pied, trois de garnisons, et de la cavallerie qu'il pourra ramasser dans ce pays, entrera dans l'Artois pour incommoder l'ennemi de ce costé là, et y faire le dégast, au cas que les villes refusent de se déclarer pour le roy.

Mrs les princes (?) de Flandre pourront estre dans les troupes de Mr de Chaulnes pour travailler, par le moyen de leurs alliés, à faire révolter le pays, et faire des levées en vertu de commissions du roy, qui leur seront données avec de l'argent, à la charge qu'ils pourront commander lesdites troupes lorsqu'elles seront assemblées en corps, sous l'authorité toutes fois du général de l'armée du roy.

XXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 652. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. SERVIEN[1].]

19 juin 1635.

Le roy a présentement deux forces à combattre, sçavoir Galasse et le duc Charles; et la troisiesme est le roy de Hongrie, en cas qu'il s'aproche pour passer le Rhin.

Pour Galasse, s'il est vray qu'il ait passé vers Manhem sans que le duc Bernard l'aye peu empescher, il est croyable qu'il prendra son chemin vers Namur, pour aller secourir la Flandre.

Cela estant, il faut que le duc Bernard le suive en queue, s'oppose à ses passages, luy enlève des quartiers, et le menne battant, s'il se peut, jusques au passage de la rivière, à Namur, et par après forme

[1] Cette pièce manque de suscription; mais le contenu fait voir qu'elle s'adresse à Servien; et, de plus, un commis de ce secrétaire d'état a mis au dos : « A Ruel, ce 19 juin. Mémoire de Mgr le Cardinal. »

ses desseins avec ceux d'Allemagne, pour y faire des progrès, et tous ensemble se tiennent prestz pour combattre les forces du roy de Hongrie.

Et parce que l'arrivée dudit Galasse en Flandres fortiffiera l'armée de l'infant cardinal, il est à propos, pour lui donner une grande diversion, de ramasser huict mile hommes de pied, douze ou quinze cens chevaux et quelques cinq cens dragons, qui seront pris promptement tant des trouppes qui sont vers Langres que de celles de Mr du Hallier, mesme quelques unes des garnisons de Picardie, afin qu'au plus tost cette armée s'avance par la Capelle et Guise, et entre dans l'Arthois. L'on tient ce moyen infaillible pour obliger ceux de Flandres d'envoier des forces au secours de ce pays, en sorte que l'arrivée de Galasse ne leur serve de guères pour fortiffier leur armée.

Outre qu'on est très-asseuré que l'armée de Sa Majesté fera de grands progrez en cedit pays, du quel mesme on peut espérer une révolte généralle.

Pour le duc Charles, ou il repassera le Rhin plus fort qu'il n'estoit lors de sa première desroutte, et avec luy les trouppes de Jean de Vert pour venir s'opposer aux desseins de l'armée de Sa Majesté commandée par Mr le mareschal de La Force, ou bien il a dessein de passer par l'Alsace au long de Schelestat, Colmar, venir vers St-Dié, Rambervillierz, Badonvilliers et entrer dans la plaine de St-Nicolas.

Si le premier, il est certain que Mr le mareschal de La Force le battra, l'armée du roy estant fort aguerrie et fortiffiée de beaucoup, depuis la dernière deffaite des trouppes dudit duc, par l'arrivée de la cavallerie suédoise, et des cinq régimens d'infanterie, dix cornettes de cavallerie commandez par Mr de Bellefonds, lesquelles sont arrivées à l'armée le 17 de ce mois, et quelques autres recreues des vieux régimens.

Pour les Suédois, il n'y a pas apparence qu'ils demeurent guères dans l'armée de Sa Majesté, et le sr de Fequières ne croioit pas les y pouvoir retenir plus haut de douze jours, à compter du 12 juin.

Néantmoins, si ledit duc Charles s'est avancé pour donner bataille, en ce cas ils attendront, et M^rs le cardinal de la Valette, mareschal de La Force, et mareschaux de camp estiment qu'on devroit faire un présent aux chefs de 60 mille livres, et quelques pierreries au landgrave d'Armestad, qui leur commande. Cette gratiffication se peut imposer sur la Lorraine, à condition que lesdits Suédois n'y repasseront pas, et qu'ils prendront leur chemin du costé de Saverne, auquel cas on fait gagner à la Lorraine plus de cent mil escus, attendu qu'outre le passage que lesdits Suédois demandoient dans le dit pays, ils espéroient aussy faire séjour de dix jours, pour se raffraischir; et, pour cela, il n'y a qu'à envoyer un ordre à M^r le Prince, pour faire faire la dicte imposition.

Et sy le dessein dudict duc Charles est de venir droit en Lorraine pour y faire une révolte, qui arriveroit asseurément parmi la noblesse et les peuples du pays;

En ce cas, il est nécessaire que l'armée d'Allemagne revienne par Montbelliard, Lure, Remiremont, Espinal, et prenne, en passant, tout autant d'infanterie et cavallerie qui resteront vers Langres, avec celles du s^r du Hallier; et toutes ensemble, combattre ledit duc, ou du moins l'obliger à repasser le Rhin, ce qu'on croit très-facile à nos trouppes estant toutes jointes.

Cela fait, pour empescher que telles forces ne puissent nuire à l'avenir, faudra gaigner, s'il est possible, les passages du Rhin en rompant les ponts de Brizac, Neubourg, et ceux de quelques uns des 4 villages frontières, ce qui se pourroit entreprendre avec des batteaux chargez de feux d'artifices qui s'attacheroient auxdits ponts, et autres telles inventions; ou bien faire des forts proches desdits ponts, où l'on mettra des gens de guerre pour s'opposer aux passages, et laisser de fortes garnisons d'infanterie et cavallerie ès villes qui sont sur la rivière d'Isle, telles que Colmar et Schelestat, et prendre Bilistin (?), qui est sur ladite rivière, et Beffort, qui est à 3 heures de Montbelliard; et ainsy l'on tient cet expédient faisable et qui asseurera tout le pays.

Mesme l'on pourroit prétendre sur la fin de l'automne pouvoir assiéger et prendre Brisac, suivant les avantages que le roy pourra avoir, tant en Flandres qu'ailleurs.

Cependant l'on trouve à propos de continuer le dessein de l'armée de Langres et donner de nouvelles commissions à cet effet, pour y assembler des trouppes de cavallerie et d'infanterie, lesquelles serviront à rafraischir et fortiffier les armées qui en auront besoin, suivant qu'on verra les forces qui leur seront opposées, et n'en ayant besoin pour secourir lesdites armées, en ce cas, l'on fera l'effet proposé, lequel sera infaillible, ne pouvant espérer secours d'ailleurs, ce qui est sy avantageux au roy, qu'estant faict, il prendra de ses trouppes pour asseurer les places, et envoyer le reste de cette armée avec celle d'Allemagne pour mieux asseurer les frontières, et empescher les passages du Rhin, ce qui fortiffiera tellement l'armée qu'elle pourra entreprendre ledit siége de Brissac. Et parce qu'il est aisé au roy de mettre sur pied quantité de troupes, mais assez difficile de les conserver et entretenir en ayant sy grand nombre, il est à propos de faire payer l'armée d'Allemagne des contributions tant du pays de Lorraine qu'autres que Sa Majesté prendra, estant très certain qu'elle ne peut assujétir les peuples à son obéissance qu'en les appauvrissant. Outre qu'ayant les mauvaises volontés contre le service de Sa dite Majesté ainsy qu'il est vray, ne leur laissant que les choses nécessaires, ils n'auront pas moyen de mal faire, qui est la vraye maxime.

Et sy Galasse, au lieu de prendre le chemin de Flandres, venoit joindre ses forces avec celles dudit duc Charles, et tous ensemble faire le dégast en Lorraine, s'asseurer toutes les petites places et venir bloquer Nancy, en ce cas il faut que l'armée commandée par Mr de La Force, le reste des troupes de Langres, celles de Mr du Hallier, l'armée du duc Bernard se joignent ensemble pour empescher leurs desseins, les combattre et les rechasser au delà du Rhin.

A Ruel, ce 19 juin 1635.

XXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 676. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE MANTY.

25 juin 1635.

Monsieur de Manty sçaura qu'on veut esviter autant qu'on pourra de se brouiller avec les Anglois. Qu'on a envoié en Angleterre pour adjuster la façon avec laquelle les flottes angloises et françoises devroient vivre par raison au cas qu'elles se rencontrent.

Que les Anglois estant avantageux en ce sujet, on ne croit pas qu'ils s'acomodent. Cependant que pour ne venir pas en rupture, qu'on désire esviter autant qu'il se pourra, on n'a point trouvé d'autre expédient que celuy qui s'ensuit, qui est :

Que le s^r de Manty feigne d'avoir ordre de s'en aller, avec deux autres vaisseaux des plus petits de la flotte, se joindre vers Belle-Isle à d'autres vaisseaux françois qu'on équipe dans la Seudre, pour faire avec eux quelque effet qui leur est commandé;

Qu'il laisse cependant douze vaisseaux, avec les Hollandois, sans pavillon, lesquels François passeront comme joinctz avec la flotte d'Holande et prendront les ordres de l'admiral holandois comme estant séparés de l'admiral françois, qui doit commander toute la flotte, et vivront avec les Anglois ainsy que les Hollandois sous le pavillon desquels ils seront.

Ledit s^r de Manty communiquera particulièrement cette présente instruction à l'admiral des Hollandois, et luy dira que M^rs des Estats et M^r le prince d'Orange ayant particulièrement désiré qu'on esvitast, autant qu'on pourroit, la rupture avec l'Angleterre, on en use ainsy pour cette seule raison, afin que les Anglois ne prennent pas de là prétexte de se joindre aux Espagnols contre nos desseins communs. Cependant que la flotte ne sera pas moins forte pour trois vaiseaux, outre qu'il pourra faire quelque effet contre les Espagnols là où il va,

et qu'il sera tousjours prest de se rejoindre à eux avec le pavillon françois toutes fois et quantes que M^rs^ les Estats et le prince d'Orange estimeront qu'il sera plus à propos pour le bien commun, sans considérer les raisons alléguées.

En ce cas les douze vaisseaux qui seront avec les Hollandois n'ayant point de pavillon françois, le s^r^ des Gouttes, qui les commandera, ne fera nulle difficulté de passer sous pavillon hollandois, et faire conjoinctement avec eux tout ce qui se pourra contre les Espagnols et ceux qui favoriseront leur parti.

Que si, sans que nous le puissions prévoir, les Anglois se déclarent ouvertement pour les Espagnols, ce que nous ne croyons pas qu'ils facent, pour monstrer aux Hollandois que nous ne voulons esviter la rupture avec les Anglois [que][1] pour le bien commun, en ce cas le s^r^ de Manty, en estant adverty par une barque qui luy sera envoyée en diligence, sans attendre nouvel ordre, rejoindra la flotte, avec laquelle il arborera son pavillon, et vivra ainsy qu'il est porté par la première instruction et le traitté faict avec les Hollandois, et fera guerre à ceux qui sans sujet auront voulu attaquer cette couronne et les Hollandois.

Sy le s^r^ de Manty, en recevant cet ordre, n'a pas encores joint la flotte hollandoise, il ne lairra pas de s'en aller à Belle-Isle avec les trois vaisseaux, ainsy qu'il est porté cy-dessus, laissant ordre au s^r^ commandeur des Gouttes d'attendre ladite flotte des Hollandois aux lieux où ils sont avec les douze vaisseaux restant sans pavillon, et de vivre avec elle ainsy qu'il est porté en la présente instruction; agissant contre les Espagnols ouvertement en tout ce qui se pourra faire, et esvitant aussy, autant qu'il se pourra, la rupture avec les Anglois.

Faict à Ruel, ce 25 juin 1635.

On a envoié cet ordre par Calais, Cherbourg et Saint-Mâlo.

[1] Mot omis dans notre ms.

XXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 678. — Minute de la main de Cherré.

A Mr DE MANTY [1].

26 juin 1635.

Monsieur, J'ai receu vostre lettre du 15e et la dernière du 19, de la rade de Porlant. Puisque les Hollandois ont jugé que vostre jonction ne leur estoit point nécessaire dans la Manche, parce que les vaisseaux dunquerquois qui estoient allés quérir des soldats et de l'argent en Espagne sont arrivés à Dunquerque, ce qui est très certain, vous n'eussiez sceu prendre une meilleure résolution que de vous séparer, et de vous en aller dans les costes de Bretagne, Poictou et d'Espagne. Deux raisons me convient à vous donner ordre d'exécutter cette résolution : l'une qu'il n'y a rien à faire maintenant dans la Manche, et que vous pouvez beaucoup plus incomoder les ennemis dans leurs costes qu'en aucun autre lieu; l'autre que Sa Majesté désire que vous esvitiés, autant qu'il vous sera possible, de vous brouiller avec les Anglois; ce qu'il seroit difficile de faire dans la Manche, à cause du salut et du pavillon, leur flotte estant maintenant sortie de leurs ports beaucoup plus forte que vous n'estes pas [2]. Pour ne tomber pas en ces inconveniens, vous ne rentrerés point dans ladite Manche sans nouvel ordre que je vous envoierai lorsqu'il en sera temps; mais vous demeurerés dans les costes de Bretagne et

[1] C'est seulement au dos de cette pièce que nous trouvons le nom et la date. Le volume coté 76 dans la collection France (nouvelle reliure) contient la copie d'une lettre « à M. le Grand Prieur des Gouttes. » Je crois que c'est « Commandeur » qu'il fallait mettre. Cette lettre, que le copiste date de « Ruel le 27 juin, » est en partie la même que celle-ci; nous notons les différences. Le volume 76 n'est pas coté; ladite copie est une des premières pièces.

[2] Dans la lettre adressée à des Gouttes, ce qui suit ici ne se trouve pas; on passe immédiatement au paragraphe : « Nous avons dépesché en Angleterre, etc. »

Poitou pour les nettoyer et empescher les courses des Biscaiens, et pourrés aller jusques aux costes d'Espagne et autres lieux circonvoisins, où vous penserés faire plus de mal aux Espagnols. Il y en a qui estiment qu'on pourroit aller à la Barre Saint-Lucar brusler les vaisseaux et gallions du roy d'Espagne qui y sont; mais je doute que vous soyez assez fort pour cet effect, et que ce soit chose que vous puissiez entreprendre seulz. Sy les Hollandois eussent esté joincts avec vous on l'eust peu tenter sans crainte. Je ne vous prescrits rien sur ce sujet, vous laissant la liberté de faire ce que vous estimerés plus à propos.

Vous envoierés souvent quelque barque à Belle-Isle pour sçavoir s'il ne vous sera point arrivé de nouvel ordre, parce que je les addresseray à celuy qui commande dans Belle-Isle, pour vous les faire tenir.

Nous avons dépesché en Angleterre pour voir sy on pourra trouver quelque accomodement entre nos flottes pour le salut et pour le pavillon[1]. Vous verrés par le mémoire cy enclos ce que nous pensons raisonnable[2]; sy vous sçavés quelqu'autre expédient, vous me ferés plaisir de m'en advertir. Cependant jusques à ce que ce diffé-

[1] Le cardinal avait demandé l'avis du père Joseph sur cette affaire délicate du salut; ledit père avait répondu, le 24 juin, et, dans la pensée qu'il fallait surtout ne pas se brouiller avec l'Angleterre, il disait : « J'estime que si nostre armée, après avoir évité les Anglois, les trouve, et qu'ils soient les plus foibles, que les nostres feront bien de les saluer les premiers, leur faisant entendre d'avoir cet ordre particulier du roy... ce qui pourra passer pour une action singulière, sans conséquence, et dont on pourra tirer réparation si on vient en guerre avec eux. » On va voir tout à l'heure que Richelieu n'adopta pas cette politique du révérend père capucin. Ajoutons qu'il faut peut-être attribuer cette mollesse du conseil donné par le père Joseph à la préoccupation où il était que les ennemis de la France en Angleterre cherchaient l'occasion de faire éclater un conflit, qu'ils souhaitaient passionnément; il en avait été averti par un certain Foster, agent secret que la France entretenait en Angleterre. « Faustre, dit-il, m'avoit adverty que les partisans d'Espagne, dans le conseil d'Angleterre, espèrent cette occasion de la rencontre de nos vaisseaux. » (Lettre déjà citée.)

[2] Dans la copie de la pièce adressée à des Gouttes, il y a ici « etc. » et le copiste a passé tout de suite au mémoire : « Lorsque..., » qu'il termine au mot « le moins, » omettant les deux dernières lignes.

rend soit vuidé, ou que vous ayés autre ordre, comme il est dit cy-dessus, vous ne rentrerés point dans la Manche[1]; et sy les Anglois alloient vers Belle-Isle, ce que je ne croy pas, il vous sera aisé d'esviter de vous rencontrer. Voylà tout ce que je vous puis dire, sinon que je vous conjure de ne perdre aucune occasion d'entreprendre contre les Espagnols tout ce que vous pourrés faire raisonnablement. Vous asseurerés, s'il vous plaist, toute la flotte de mon affection, de la confiance que j'ay en leur courage et croirés tousjours que je suis. . . . .

[2] Lorsque les vaisseaux du roy rencontreront ceux du roy d'Angleterre sur les costes d'Angleterre, ils baisseront le pavillon et salueront les premiers.

Comme aussy, lorsque les vaisseaux d'Angleterre rencontreront ceux de Sa Majesté sur les costes de France, les vaisseaux anglois baisseront pavillon et salueront les premiers.

Sy les flottes se rencontrent hors des costes d'Angleterre ou de France chacune pourroit faire sa routte se contentant de s'envoier recognoistre, chacune par un petit vaisseau, sans s'aprocher de la portée du canon.

Ou, sy cet expédient n'est approuvé, l'armée la plus nombreuse en vaisseaux de guerre sera saluée de celle qui le sera le moins, sans baisser son pavillon, ou bien en le baissant, sy on en veut convenir ainsy.

[1] Cette injonction se rapporte sans doute à un autre passage de la lettre du père Joseph que nous citions tout à l'heure: « M. de Pougny m'escrit, du 13e, que l'ordre de l'admiral d'Angleterre est d'éviter le plus qu'ils pourront nos vaisseaux, mais, en cas qu'ils les rencontrent dans la Manche, de leur faire mettre le pavillon bas, et d'empescher, voyant d'autres vaisseaux se rencontrer dans la Manche, que le plus fort ne veuille faire la loi au plus foible, disant que, pour tenir le commerce libre, ils veulent favoriser les plus foibles. »

[2] Ce qui suit est sans doute le mémoire que Richelieu annonce plus haut, et que le secrétaire aura transcrit sur la même feuille que la minute de la lettre à laquelle cette pièce devait être jointe.

XXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 688. — Original.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

28 juin 1635.

Sire,

Je rends très humbles graces à Vostre Majesté, et de son souvenir et de sa chasse[1]; en recevant la part qu'il luy plaist m'envoier, j'ay double contentement du plaisir qu'elle y a pris et du profit que j'en retire.

Mr de Chaunes me manda hier que le cardinal infant avoit quitté les retranchemens de Louvain pour venir sauver Bruxelles; que tout estoit en confusion dans Bruxelles, et que le cardinal infant en estoit party. Un homme, à ce qu'il mande, est venu exprès de Bruxelles pour luy en donner advis; mais, pour mon particulier, je ne me haste point de croire. Je croy qu'il est bon de ne publier point quelques nouvelles qui viennent que quand on en sera bien asseuré.

La sédition de Gascogne augmente grandement; ils ont tué des principaux officiers de Vostre Majesté dans Agen, et 30 ou 40 soldats des régimens nouveaux. Le pis est que les régimens de ce pays-là ne veulent pas servir contre leurs compatriotes.

J'envoiay hier au soir prier Mrs le garde des sceaux et de Bullion de faire surseoir l'exécution de tous les édits[2], et nous croyons qu'il

[1] Apparemment le roi n'envoyait de sa chasse qu'aux gens dont il était content; le nuage de mauvaise humeur qui s'était élevé entre Louis XIII et Richelieu (voy. p. 55) était donc dissipé, ou du moins le roi voulait le laisser croire.

[2] Dès le 21 juin, le secrétaire d'état de la guerre, Servien, avait écrit au garde des sceaux : « Les nouvelles qui arrivent de toutes parts que la sédition de Bordeaux se répand non-seulement par la Guyenne, mais par les provinces voysines, ont fait croire à Mgr le cardinal qu'il ne falloit pas présentement irriter le peuple et particulièrement celuy de Poitiers, en le privant de la liberté d'élire un maire »

en faut faire promptement sortir les troupes qu'on y lève, et envoyer commission à Mr d'Espernon pour un régiment qu'il lèvera bien de gens qui luy seront asseurés, et ne refuseront rien. En donner une autre à Mr de Brissac, qui a quantité d'amis dans l'Angoumois et la Xaintonge, et en envoyer une autre au commandeur de la Porte, pour que tous aillent trouver promptement Mr d'Espernon, qui, avec sa compagnie de gens d'armes et ses gardes, sera lors en estat de faire obéir Vostre Majesté [1]. Si elle approuve ce que dessus, on le fera exécuter le plus tost que faire ce pourra, comme toute autre chose qui

(bibl. de l'Institut, portefeuilles de Godefroy, 272), et nous lisons dans une lettre du père Joseph à Richelieu, datée du *mercredi*, sans quantième : « Les principaux de Poitiers m'ont fait entendre le désordre qui arrivera si le nouveau maire n'est cassé, ayant esté esleu contre toutes les formes, et avec un notable mépris de l'authorité du roy, ce que V. Ém. pourra voir par le procès-verbal du 1er eschevin, et par la relation de Mr de Villemonté. » (Manuscrit cité aux sources.)

[1] L'historien du duc d'Épernon rapporte une lettre écrite par le roi à ce duc pour le remercier d'avoir rétabli le calme dans la ville de Bordeaux, et une autre du Cardinal sur le même sujet. (*Vie du duc d'Épernon*, t. IV, p. 222 et 224.) Ces lettres, remplies de témoignages de satisfaction, doivent toutes deux avoir été dictées par Richelieu; mais nous n'en avons point trouvé le manuscrit. Pour comprendre la lettre du cardinal, qui s'efforce de rassurer le duc d'Épernon sur une accusation portée contre lui, quelques mots d'explication sont nécessaires : un impôt assez léger établi sur les cabaretiers avait été l'occasion d'une sédition à Bordeaux, laquelle, comprimée à grand'peine dans cette ville par le duc d'Épernon, avait gagné toute la province. Un conseiller au parlement de Bordeaux, nommé *Briet*, s'imagina d'accuser le duc d'avoir fomenté toutes ces révoltes, afin de se rendre à la fois redoutable et nécessaire. Briet porta secrètement sa dénonciation à l'archevêque de Bordeaux, ennemi déclaré du gouverneur. Ce Briet avait employé un de ses domestiques pour corrompre l'hôte de l'auberge du Petit-More, l'un des chefs de la sédition, à l'effet d'accuser le duc. L'aubergiste était un honnête homme qui refusa de faire l'odieux métier pour lequel on voulait l'acheter, et le duc d'Épernon, instruit assez tardivement de la trame ourdie contre lui, envoya à la cour un de ses gentilshommes, le sieur de Magnas, pour se plaindre de cette calomnie. L'instrument de Briet fut envoyé aux galères, mais Briet lui-même échappa à la punition qu'il méritait, par la protection du cardinal de Richelieu, s'il en faut croire l'auteur, du reste assez suspect, de la Vie du duc d'Épernon. On sait que cet historien avait été secrétaire du duc, et il semble qu'en écrivant son histoire il a eu un peu trop à cœur de continuer ses services à la mémoire de son ancien maître.

deppendra de ses volontés, qui me seront toute ma vie une loy inviolable, comme estant,

Sire, de Vostre Majesté,

Le très humble, très obéissant, très fidelle et très obligé sujet et serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 28 juin 1635.

XXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 35e. — Original, sans signature, partie de la main de Cherré, partie d'une autre main.

[A M. DE CHARNACÉ[1].]

De Ruel, ce 28e juin 1635.

Je me sers du chiffre du mareschal de Brezé pour vous dire que je prie Dieu tous les jours que vos prédictions, qui portoient que les progrez de la Flandre iroient plus viste que je ne pouvois penser, soient plus véritables que les miennes, qui vont un peu plus lentement.

J'ay toute ma vie faict estat de ne me mesler pas de donner mes advis de loin, parce que ceux qui sont de près voient bien mieux les choses que les esloignez. Tout ce que je puis dire, en général, est qu'il est important que l'esté ne se passe pas sans faire quelque grand effect[2], qui rende les communications de la France et des estats de

[1] La suscription manque. — Cette lettre est presque entièrement chiffrée et sans déchiffrement; nous n'avons point trouvé le chiffre dans cette correspondance; mais nous l'avons recomposé à l'aide de plusieurs autres dépêches. Il n'y a qu'un très-petit nombre de mots qui pour nous soient restés inexpliqués ou douteux.

[2] Il y a au Dépôt de la guerre (t. XLI, pièce 55e) la minute d'une lettre écrite par le roi aux maréchaux de Châtillon et de Brézé, datée du 30 juin. Cette minute, de la main de Servien, rappelle en plusieurs endroits cette lettre du cardinal, écrite deux jours auparavant. Servien devait avoir celle-ci sous les yeux en écrivant; il serait

Mrs de Hollande ouvertes, et qui affoiblissent puissamment les ennemis.

Cette guerre devant durer jusques à ce que les Espagnols soient chassés de la Flandre [1], nous aurions de grandes difficultez sy, par quelque effect notable, il ne nous estoit libre, à l'advenir, et d'envoier des soldats quand il faudra, et les vivres qui seront nécessaires.

Si j'en disois davantage je contreviendrois à ce que j'ay dit au commencement, qu'il est dangereux de donner des conseils de loin.

Dans le 10e juillet il y aura une armée de huit mile hommes de pied et de deux mile chevaux pour entrer dans la Flandre par la Picardie [2].

possible même qu'il eût écrit sous la dictée de Richelieu. « Tout consiste, disait le roi dans la dépêche que nous citons, à bien prendre le temps et à ne laisser pas écouler la belle saison sans faire quelque grand effect. »

[1] Elle a duré jusqu'à la paix de Westphalie, ou plutôt jusqu'à la paix des Pyrénées, signée onze ans plus tard que la grande pacification européenne, et, si Richelieu avait vécu jusqu'à cette époque, il aurait vu que le résultat de la guerre, quelque glorieux qu'il ait été pour la France, n'a pas pleinement répondu à cette déclaration un peu fastueuse, et par trop sûre d'elle-même. Au traité des Pyrénées, la France s'est trouvée en possession de quelques territoires voisins de la Flandre, plutôt que partie de la Flandre proprement dite. Presque toute cette province restait aux Espagnols, qui pourtant, il ne faut par l'oublier, firent plus d'une cession à la France, et abandonnèrent aux Hollandais plusieurs places, dont quelques-unes étaient d'une réelle importance dans le nord des Pays-Bas. Mais c'est à la révolution française qu'il était réservé d'enlever les Pays-Bas à la maison d'Autriche.

[2] Le roi parle plus explicitement dans la lettre du 30 juin que nous venons de citer : « Vous me pressez par vos lettres de faire entrer une armée, par la Picardie, dans le pays des ennemis pour divertir leurs forces. Vous sçavez que je n'y suis pas obligé, et qu'après les efforts qu'il a fallu faire pour mettre tant de diverses armées sur pied, il est difficile de fournir encore des troupes pour une nouvelle attaque dans la Flandre, où l'on avait estimé jusqu'à présent que 50,000 hommes de pied, et 10,000 chevaux suffiroient pour y faire avantageusement la guerre; néantmoins, pour faciliter le progrès de mon cousin le prince d'Orange, j'ay donné ordre d'y faire entrer encore une armée de 8,000 h. de pied et 2,000 chevaux, sous le commandement de mon cousin le duc de Chaulnes, etc. » Le père Joseph, écrivant à Richelieu le 25 juin, lui disait de son côté : « Mr Servien m'a parlé du dessein de Picardie, qui me semble fort bien. » (Archives des Affaires étrangères, France, 1635, six premiers mois, fol. 684.)

Dans le mesme temps, outre l'armée de $\overline{33}$ [1], qui prendra garde au costé de 23, le cardinal de La Valette sera à la teste d'une autre de quinze mile hommes de pied et de cinq mile chevaux, pour s'opposer à Galasse, qui a passé vers la Flandre. Nous ferons l'impossible; reste de vostre costé à faire le mesme.

Si la mauvaise conduite de Mr le mareschal de Chastillon continue, un mot que [2] Mr le prince d'Orange me tesmoigneroit qu'il estimeroit plus à propos de luy donner emploi en France nous donneroit lieu de le rappeler.

Surtout ne songés qu'à ce qui peut estre utile au bien commun [3].

Je m'asseure que $\overline{12}$ [4] vous faict remarquer par une de ses lettres, qu'il a esté meilleur prophète que tous les aultres des événemens de la guerre de la Flandre, et que nous avons plus religieusement observé nos promesses que ceux avec lesquels nous avons eu affaire. La résistance que vous rencontrés plus grande que vous n'aviés creu, faict assez veoir le préjudice que l'on a receu des longueurs de MMrs les Estats, qui ont donné le temps aux ennemis de rallier leurs forces et d'en assembler de nouvelles.

Je ne vous saurois exprimer combien la division qui est entre le mareschal de Chastillon et le mareschal [de Brézé] [5] tient $\overline{12}$ en peine. J'ay faict tout ce qui m'a esté possible pour le contentement du mareschal [de Brézé], mais vous pouvés juger vous mesme sy le temps peult encore permettre. Je vous puis bien asseurer que je voy une entière disposition à lui accorder ce qu'il désire; mais il faut que

[1] C'est un des chiffres dont nous n'avons point trouvé la signification. Nous supposons qu'il peut s'agir ici de Feuquières, parce que, dans la lettre du roi aux deux maréchaux, nous le trouvons placé comme ici entre l'armée de Flandre et celle du cardinal de La Valette.

[2] « Par lequel? »

[3] Ici finissent les deux premières pages du manuscrit et l'écriture de Cherré. Ce qui suit fait cinq pages du manuscrit, et ces cinq pages, écrites d'une autre main, sont immédiatement placées après les deux premières, et comme formant une seule et même pièce.

[4] $\overline{12}$ signifie-t-il le roi? Un peu plus bas au moins ce chiffre a évidemment ce sens.

[5] Le chiffre dit seulement : « le mareschal. » Il y a d'ailleurs ici quelque embarras.

vous le disposiez à prendre un peu de patience; car, oultre la difficulté qu'il y auroit de faire revenir présentement le mareschal de Çhastillon, veu le peu de seureté qu'il y a par les chemins, considérés quel esclat cette résolution feroit dans le monde sy on la prenoit sy tost. Je crois que le mareschal [de Brézé] ayme trop la réputation du cardinal de Richelieu pour l'exposer aux discours qu'elle pourroit faire faire sy elle estoit exécutée avec précipitation. J'ose bien vous asseurer que, dans le mois de septembre, il aura contentement, parce qu'entre ci et là l'on taschera de trouver un prétexte plausible de retirer le mareschal de Chastillon pour l'employer ailleurs. Encore vous dirois-je librement que le cardinal de Richelieu a un scrupule sur lequel il [a besoin[1]] d'estre esclaircy par vous. Il appréhende que le prince d'Orange ne treuve mauvais, en son cœur, quelques démonstrations qu'il puisse faire du contraire, sy on retire de l'armée de la Flandre le mareschal de Chastillon, qui est son parent.

C'est à vous, s'il est possible de pénétrer dans ses ressentimens, et, au nom de Dieu, ne vous y trompez pas, pour esviter les inconveniens qui pourroient arriver sy nous donnions sujet par quelque action à Mr le prince d'Orange d'avoir du mescontentement ou du soubçon.

Le card. de Richelieu désire, s'il est possible, que le prince d'Orange escrive lui-mesme, ou fasse cognoistre par deçà qu'il estimeroit à propos que l'on emploiast ailleurs le mareschal de Chastillon; vous le pourrés, ce me semble, engager à faire cette[2] soubz prétexte de venir commander l'armée qui doibt entrer par la Picardie, laquelle, aussi bien, n'a pas un chef de grande considération pour donner de l'espouvante aux ennemis[3].

En quelque façon que ce soit, Mr le mareschal [de Brézé] sera content dans quelque temps; il a trop faict cognoistre qu'il n'a pas

[1] Le secrétaire qui a chiffré cette dépêche a oublié un mot; le sens paraît indiquer celui que nous proposons.

[2] Encore un mot oublié par celui qui a chiffré cette lettre, peut être « proposition. »

[3] On vient de voir que ce chef était le duc de Chaulnes.

besoin de compagnon, ny de supérieur. Mais en attendant que la chose se puisse exécuter sans faire trop discourir le monde, au nom de Dieu, travaillés à maintenir parmi eux l'union et la paix, laquelle nous facilitera les moyens d'exécuter avec moins d'esclat ce que Mr le mareschal [de Brézé] désire, car il importe beaucoup, comme vous le pouvés juger, qu'on ne croie pas dans le public que leur seule division a fait retirer le mareschal de Chastillon. Il faut, s'il est possible, satisfaire le monde par un autre prétexte. Je cognois le mareschal [de Brézé] si prudent, qu'il n'aura pas peine de se contraindre pour quelque temps, pour parvenir à son but plus facilement, et se délivrer d'un compagnon, lequel, au fond, a très-grand tort de n'avoir pas vescu avec le mareschal de Brézé comme il debvoit. Je luy en dis librement mon sentiment par mes lettres.

Il nous est arrivé beaucoup d'avis de vos progrez, mais le temps nous a faict cognoistre qu'ils n'estoient pas véritables. Cependant je ne doute point qu'il ne passe bientost du secours d'Allemagne, mais non pas tel qu'il vous puisse donner sujet de craindre. Il faut profiter le temps et la belle saison pour ne laisser pas ruyner sans un grand effect cette belle armée.

Sur toutes choses, envoyés-nous, en diligence, par un homme confident et intelligent, les desseins que vous avés résolus, et que l'on pourra faire de deçà d'une armée qui sera effectivement de dix mil hommes de pied et de deux mil chevaux dans la fin du mois prochain. S'il estoit possible que par ce moyen nous peussions prendre communication avec vous, ce seroit le meilleur; néantmoins vous estes en pleine liberté de résouldre ce que vous jugerés plus utile.

Sy vous croyés qu'il faille enfin entreprendre vers la coste de la mer, envoyés-le nous bientost, afin que nous facions nos desseins d'un autre costé, et que nous ne donnions point de jalousie aux lieux où il faudra s'atacher tout de bon. Nous sommes infiniment en peine de n'avoir aulcune nouvelle de vous. On croit que vous pourriés facilement trouver des paysans qui nous porteront de vos lettres pour de l'argent, que vous ne debvés pas espargner.

XXXIX.

Archives des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 34e. — Original.

[A M. DE CHARNACÉ[1].]

28 juin 1635.

Monsieur, Les difficultés que vous avés de nous faire sçavoir de vos nouvelles sont les mesmes qui nous empeschent de vous donner des nostres. J'espère néantmoins que nous en aurons plus souvent à l'advenir les uns des autres que par le passé. Je suis extresmement aise de voir, par la dépesche que le sr Boutard m'a rendue de vostre part, que messrs le mareschal de Brézé et de la Melleraye vivent avec Mr le prince d'Orange comme ilz doivent, comme le roy le veut, et comme je le désire avec passion. Je ne sçaurois assez m'estonner des difficultez que Mr le mareschal de Chastillon a faictes, contre son instruction, contre le traitté et contre la raison, ne voulant pas recognoistre mon dit sr le prince d'Orange. Vous sçavés les jugemens que nous avons quelques fois faicts en France de ce personnage, mais en l'estat au quel je suis, je ne voyois pas d'apparence de commettre la conduite d'une si grande armée sur la seule foy du mareschal de Brézé. J'escris une lettre à Mr de Chastillon, dont vous verrés la coppie, après la quelle il faut qu'il soit et aveugle et insensible, s'il ne se comporte comme il doit à l'endroit de mondit sr le prince d'Orange.

Le roy envoie une commission à Mr le duc de Bouillon pour commander sa cavalerie. Je m'asseure qu'il confirmera, par effect, en cette occasion, l'opinion que Sa Majesté et ses serviteurs ont conceue, il y a long temps, de sa personne.

Elle vous envoie aussy un brevet de mareschal de camp, afin que vous serviés en cette qualité en son armée, et que, de plus en plus, vous vous faciés cognoistre.

Je mande à Mr de Brézé la disgrace qui est arrivée depuis peu à

[1] Le second feuillet n'étant pas dans le manuscrit, la suscription manque; il est facile d'y suppléer.

l'armée navalle des Espagnols, à 20 miles d'Antibes, et l'estat auquel je suis, dont vous ne serez point en peine, puisque mon mal n'est plus rien par la grace de Dieu.

Votre très affectionné à vous rendre service.
Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 28 juin 1635.

XL.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 590. — Original.

[A M. SERVIEN[1].]

30 juin 1635.

J'ay attendu à faire response[2] pensant que vous viendriés icy. Mais puisque les affaires vous retiennent à Paris, j'estime qu'il est nécessaire de faire aller deux de ces régimens de Provence à la Valteline pour beaucoup de raisons longues à desduire, dont la meilleure est qu'il n'en coustera pas davantage au roy, parce qu'il y aura moins de Suisses, et que les François, qui vallent bien mieux, coustent moins.

J'estime que le comte de Roure peut remplacer le régiment de Feron.

Il faudroit renvoier Beauregard pour profiter des trouppes que licentie le duc de Noeubourg, et rendre par ce moyen celles que doit

[1] Ceci s'adresse à Servien, ainsi que le prouve cette note écrite, au dos de la pièce, par un commis de ce secrétaire d'état : « Mémoire de M. le cardinal, à Paris, le dernier juin 1635. »

[2] Cette réponse est écrite à la marge du mémoire de Servien, adressé au cardinal ce même jour, dernier juin, et daté de Paris. Servien propose de faire passer deux régiments de Provence dans la Valteline, et de remplacer promptement le régiment de Feron, que l'on tire d'Italie, pour le faire revenir en Allemagne. — Servien ajoute : « Toutes les depesches que Mgr commanda hyer sont faites, et les deux courriers partiront dans une heure. — La depesche de M. de Canisy partit hyer par le mesme courrier qui porta celle de Mr le duc de Rohan. »

avoir le s^r de Fequières effectives. Le père Joseph sçait ce que c'est que cette affaire; elle mérite qu'on y pense et diligemment, autrement les ennemis profiteront de ces trouppes, et nous n'aurons pas nostre nombre.

Le Card. DE RICHELIEU.

A Ruel, ce 30 juin 1635[1].

XLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, fol. 690. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. BOUTHILLIER[2].]

De Ruel, ce 30e juin 1635.

L'accablement des nouvelles et mauvaises venues depuis deux jours et mon indisposition m'ont empesché de respondre au mémoire par lequel le roy veut faire revenir ses gardes[3]. S'ils sont nécessaires pour la seureté de sa personne, il n'y a point de difficulté qu'il le faut faire; mais la seureté et de la personne du roy et de l'estat deppend des forces qui sont entre les ennemis et Sa Majesté, et, si elles estoient desfaites, six mil hommes qui seroient auprès du roy ne luy serviroient de rien.

Je vous renvoie le controolle que vous m'avez envoyé, qui s'en faut bien qu'il soit véritable pour composer l'armée de M^r de La Valette.

Clermont, Vertillac, Virville, Salers, St-Fargeu, Vineuil, et Coursan estans avec M^r de La Force, où Bellefons les a menez avec dix compagnies de chevaux légers, de celles qui sont dans vostre petit controolle, dont il y a plus de quinze cens chevaux accolez de deux lignes qui ne sont ny venus, ny prests à venir, pour la pluspart. Ainsy

[1] Cette date est de la main du cardinal.

[2] Les mots « Monseig^r le cardinal, » écrits au dos de cette pièce par Bouthillier le surintendant, montrent que c'est à ce personnage que fut envoyé ce mémoire sans suscription.

[3] Sur cette affaire des gardes, voyez ci-après, p. 85.

il n'y a pas 6 ou 700 chevaux qu'on puisse donner à Mr de La Valette présentement.

Cependant la paix de Saxe est faicte, comme l'électeur l'a déclaré à Roireté[1]. Galasse et Picolominy ont passé le Rhin, le roy de Hongrie s'approche, le duc Bernard est en estat de perdre cœur, et se perdre sy on ne le soustient, comme il le demande; il s'est retiré vers nous à Sarbruc. On estime que Mr le cardinal de La Valette doit s'avancer entre Vic et luy pour le soustenir et l'animer; par ce moyen on conservera six mil chevaux qu'il a, lesquels se perdront autrement, après quoy nous serions en mauvais estat.

L'armée de Mr de La Force est si fatiguée qu'il n'en faut faire estat d'un mois;

Et sans le corps de Mr du Halier je ne vois pas qu'on puisse composer celle de Mr de La Valette de plus d'un mois aussy.

Le roy est plus capable de ses affaires que ses serviteurs; c'est à luy à juger ce qu'il luy plaist faire, et à nous d'obéir en toutes choses.

Les six régimens que Bellefons a menés à Mr de La Force, qui faisoient plus de six mil hommes avant que partir, maintenant n'en font que trois.

Il plaira au roy escrire une lettre au cardinal, qui porte :

« Mon cousin, voiant comme les trouppes diminuent, et que les régimens qui partent du rendez-vous avec mil hommes n'en ont que 6 ou 700 huit jours après, ce qui est arrivé à ceux de Bellefons, je vous fais ce mot pour vous dire qu'il faut faire des levées pour nous rafraischir à la fin d'aoust. Nous ne paierons que la levée davantage. Si Mr de Bullion en fait difficulté, je vous prie emprunter l'argent et y satisfaire. Je suis d'advis que nous levions six régimens et dix compagnies de cavalerie. »

[1] Le sieur de Rorté était un des agents de la diplomatie française employés, à cette époque, en Allemagne et dans quelques cours du nord : Suède, Pologne, Danemarck. On conserve à la Bibliothèque impériale une correspondance entre lui et plusieurs autres envoyés de France dans les cours étrangères, du 3 août 1635 au 6 février 1645. (Fonds Saint-Germain Harlay, 229°.)

Mr le Premier pourra faire lever maintenant les compagnies de ses amis, sy le roy le trouve bon.

Je viens d'estre adverty que Mr de Puylaurent est décédé cette nuict, et qu'il est fort bien mort en Dieu.

Je diffère depuis 24 heures à vous renvoier vostre courrier, pensant que vostre fils seroit porteur de toutes nouvelles.

XLII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 36e. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONS. M. LE BARON DE CHARNACÉ,

MARESCHAL DE CAMP EN L'ARMÉE DU ROY EN FLANDRES.

Ce 30 juin 1635, à Ruel[1].

Monsieur, Je viens de recevoir vostre lettre dattée du 19e juing, de Rosebec[2]; elle m'a tiré d'une grande peine pour n'avoir eu de nouvelles de long temps.

Je suis ravy de la satisfaction que monsr le prince d'Orange a du mareschal de Brézé, qui ne sçauroit me donner plus grand contentement que de se gouverner comme vous me mandés.

Je désire avec passion que vous aiés fait quelque effet notable avant que le secours de Picolominy soit arrivé en Flandres, et que vous soyés placez en lieu où les vivres vous soient arrivez, et où, s'il se peut, la communication d'entre les Estats de Hollande et les nostres soit ouverte.

Nous avons levé 4 mil dragons dans la Gascogne, la Bretagne, et le fond du Poitou, et ne s'en fera jamais davantage. On en a demandé avec tant d'instance pour l'Alemagne, que nous n'avons peu faire moins.

La paix de Saxe est faicte, mais cela ne produira autre effet envers

[1] Cette date est de la main du cardinal, et Charnacé a écrit au dos : « Receu à Nimmegue le 11 aoust. »

[2] Roosebecke, petite ville de Flandre, à huit lieues de Gand.

nous que de nous faire faire de nouveaux efforts pour soustenir les affaires comme il faut.

J'ai esté malade et suis guéry grâces à Dieu. Asseurés Mr le prince d'Orange de mon service et de mon affection cordiale pour tousjours.

Vous vous souviendrés éternellement que quelques advis qu'on donne de deçà, ils laissent tousjours la liberté de faire ce qu'on jugera plus à propos sur les lieux. J'ay tant de confiance en l'expérience de Mr le prince d'Orange, que je ne doute point qu'il ne prenne une bonne et utile résolution contre les ennemis.

C'est tout ce que je vous puis dire, sinon que je suis, Monsieur,

Votre très affectionné à vous servir.

Le Card. DE RICHELIEU.

Vostre lettre est dattée du mardy 19 juin, de Roosbec, et dans icelle vous mandés que vous devés partir le lundy 18 pour aller aux ennemis. Prenés bien garde au Datte[1], s'il vous plaist.

XLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 3. — Original.

SUSCRIPTION:

AU ROY.

1er juillet 1635.

Sire,

J'ai différé depuis 24 heures à escrire à Vostre Majesté, pensant tousjours que Mr le Jeune[2] yroit luy rendre compte de toutes choses, mais diverses affaires pour vostre service le retenant jusques à demain, je ne veux pas attendre davantage à renvoyer ce courrier.

[1] Si ce post-scriptum était de la main d'un secrétaire, nous penserions que celui-ci avait mal compris, et que Richelieu avait dicté « aux dates. » Mais nous sommes bien forcé d'accepter ce mot, très-lisiblement écrit de la propre main du cardinal. Est-ce de sa part une simple distraction? ou bien Richelieu aurait-il mis le masculin à cause du *datum* des lettres qu'il écrivait en latin? Il a mis ces trois lignes après coup, dans l'espace blanc qui se trouve sur l'original entre le texte de la lettre et la formule de politesse placée au bas de la page.

[2] Bouthillier fils (Chavigny).

Je me resjouis d'apprendre la bonne santé de Vostre Majesté, qui est ce que je désire avec le plus de passion.

Le s^r de Puylaurent est décédé cette nuict, et ce qui est de meilleur en sa fin, est qu'il est mort fort bien en Dieu[1].

M^r le Jeune dira demain à Vostre Majesté tout ce qu'il sçaura.

M^r le Prince est arrivé.

Mon mal va, grâces à Dieu, de plus en plus guérissant; mais cependant je suis depuis deux jours plus abattu que de coutume; j'attribue cela à la chaleur du temps, qui ne sera jamais si grande que celle-là avec laquelle je seray à jamais,

Sire, de Vostre Majesté, etc.[2]

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, le 1er juillet 1635.

[1] Le cardinal fit annoncer cette nouvelle par la Gazette du 7 juillet, en ces termes : « La nuit du samedi au dimanche dernier mourut, dans le bois de Vincennes, le duc de Puylaurent, d'une fièvre qui luy a duré trois semaines : il a esté enterré deux jours après aux Petits-Augustins. » On sait que Puylaurens avait été l'ami et le confident le plus intime de Gaston; c'était même son aveugle dévouement à ce prince qui l'avait conduit dans la prison où il mourut. Quoiqu'on n'eût pas à craindre de Monsieur une douleur trop séditieuse, Richelieu se hâta d'envoyer auprès de lui Chavigny. Celui-ci écrivait de Blois au cardinal, le 9 juillet : « J'ay trouvé Monsieur en la meilleure disposition du monde; il a pris la mort de M. de Puylaurent comme il falloit, c'est-à-dire avec beaucoup de desplaisir et de patience. Il n'a point voulu envoyer visiter madame de Puylaurent avant de savoir si le roy et vous ne le trouveriez pas mauvais... Il a grande impatience de vous voir; vous en aurez toute sorte de contentement. » Et le 14, une seconde lettre de Chavigny mandait au cardinal une nouvelle lâcheté : « J'ay annoncé à Son Altesse Royale la rupture de son mariage par le clergé, dont elle m'a faict paroistre qu'elle estoit très satisfaitte. Elle meurt d'envie de vous voir et de vous entretenir à cette heure qu'elle n'a plus d'embarras dans l'esprit; car mesme le desplaisir de la mort de M. de Puylaurent a cédé à la raison, qui a esté la plus forte. En un mot, monseigneur, toutes choses, sans en excepter pas une, vont comme vous le sçauriez désirer. » (Arch. des Aff. étr. France 1635, juillet et août, f°s 55 et 60.) Chavigny s'exagérait un peu, sans doute, le beau succès de sa mission, et l'on sait que la franchise n'était pas une des vertus de Gaston; mais dans cette parfaite insensibilité il y avait alors plus de bassesse d'âme que de dissimulation.

[2] La formule finale des lettres adressées par le cardinal au roi est toujours la

NOTA.

Un mémoire était joint à cette lettre; nous l'apprenons de Bouthillier, qui écrivait au cardinal « le mardi 3 juillet, à deux heures après midi, » de Fontainebleau, où il était auprès du roi, une missive où nous voyons qu'il y avait en ce moment, entre le roi et Richelieu, une de ces piques fréquentes, toujours suivies de raccommodement : « Le roy (dit Bouthillier), quoyque fasché des mauvaises nouvelles d'Allemagne, estoit néantmoins en la meilleure assiette qu'il estoit possible, ainsy que je manday hier à Vostre Éminence, et sy j'eusse ozé, je ne luy eusse pas faict voir vostre mémoire joinct à la lettre que vous luy avez escripte du 1er de ce mois. Celle que vous avés désiré de Sa Majesté m'y a contrainct..... et d'ailleurs j'eusse craint de faillir en ne le monstrant pas, ne sçachant mesme sy vostre lettre, qui estoit fermée, n'en faisoit point mention. Ce que j'ay à vous dire ne sera rien, et néantmoins je croirois vous desservir meschamment, sy je ne vous l'escrivois avec ma fidélité accoustumée, de laquelle je ne me départiray jamais.

« Sa Majesté s'est picquée avec desplaisir, qui a paru aussy tost sur son visage, de ce que vous avés mis dans le mémoire, au sujet de ses gardes, de la seureté de sa personne et de son estat... » Il s'agissait de laisser les gardes du roy à l'armée, ou de les faire revenir immédiatement auprès de Sa Majesté. Le roi avait vu dans les paroles de Richelieu une intention qui l'avait blessé : « Sa Majesté m'a adjousté (écrit Bouthillier) que ce que vous disiés de ses gardes estoit pour rejecter sur Elle ce qui pourroit arriver de mal. Bref, monseigneur, ce mémoire a faict un très mauvais effect[1]. » Et, le lendemain 4, Bouthillier écrivait, dans la même lettre, que le roi avait été indisposé la veille, au retour de la chasse : « Son ventre bouffe... un lavement l'a soulagé fort; mais ce qui l'a soulagé le plus a esté vostre dernière d'hier[2], que je receus tout à propos par Bresson. J'avois dict à Sa Majesté ce que je debvois de l'agitation perpétuelle de vostre esprit, continuellement ouvert pour la conduite pénible de ses affaires; du chagrin causé aussy par la longueur de vostre mal, et autres choses semblables, pour luy faire cognoistre que le mémoire n'estoit que pour son bien et son service... Je crois qu'un gentilhomme envoyé exprès, avec trois lignes d'une des mains ordinaires, sera fort à propos, comme vous les sçaurés trop mieux dire. » Le même jour

même (voy. ci-dessus, p. 73); nous la supprimons désormais pour gagner de la place.

[1] Richelieu répond à ce reproche dans sa lettre à Bouthillier du 5 juillet, p. 93.

[2] Nous n'avons point trouvé cette lettre du 3 juillet, non plus que le mémoire qui fait le sujet de la présente lettre de Bouthillier.

Digitized by Google

que Bouthillier adressait cette lettre au cardinal, le 4 juillet, Bouthillier fils lui écrivait aussi de Fontainebleau : « Je ne répéterai rien des choses que mon père vous escrit; je vous diray seulement que le roy vient de partir présentement pour aller à Fleury, en la meilleure humeur du monde, et avec plus de tendresse pour vous qu'il n'en a jamais eu. Rien ne donne présentement de la mélancolie à Sa Majesté que l'appréhension qu'elle a de vostre mal. » Notons un passage de cette lettre qui a trait à quelque intrigue de cour et aurait besoin d'une explication que nous ne trouvons pas. « Au reste, Monseigneur, dit Léon Bouthillier, les nouvelles passions n'effacent point du tout les anciennes; je l'ay bien recogneu à un discours qu'on m'a tenu aujourd'huy de plus d'une heure, où je n'ay pas mal faict mon devoir. Pour moy je m'imagine que la présente inclination tire à celuy qui trahit M. de Biron. » — Léon Bouthillier annonce à Richelieu qu'il envoie à Boislouet « l'ordre pour mener M. de Fargis à la Bastille. » Cette lettre est toute remplie de l'expression passionnée de la tendresse et du dévouement du jeune Bouthiller pour le cardinal. On voit, en toute occasion, dans les lettres intimes des Bouthillier père et fils, dont le cardinal avait toujours la précaution, autant qu'il le pouvait, de laisser l'un des deux auprès du roi, avec quel soin attentif ils épiaient toutes les causes de mécontentement de Louis XIII, pour prévenir ou calmer sa mauvaise humeur, pour avertir Richelieu de tous les incidents qu'il lui importait de connaître et lui insinuer tous les petits ménagements qui pouvaient contribuer à calmer les caprices, les bizarreries du roi et à rétablir la bonne intelligence entre lui et Richelieu. Ce soin allait, comme le montre cette lettre, jusqu'à se hasarder à supprimer des dépêches du cardinal adressées au roi et qui pouvaient arriver dans un moment inopportun. La minute autographe de la lettre de Bouthillier père et l'original de celle de Léon Bouthillier se trouvent aux Affaires étrangères, manuscrit que nous venons de citer, fol. 11 et 18. Sur la même feuille, Bouthillier avait écrit : « J'ay mandé ce que dessoubz au R. P. Joseph, et non à mondit seig^r le cardinal à cause de son indisposition. Il y a deux points importans que le roy m'a commandé de vous escrire; l'un porté par la dernière dépesche de Mrs de Senneterre et de Poigny, du 20 juin, qui demandent comment ils se doibvent conduire envers la reyne mère de Sa Majesté que l'on tient asseurément debvoir passer. La R. sa fille luy a envoié 50,000 liv. Cela est pressé. » Nous n'avons rien trouvé à ce sujet; seulement nous voyons par une lettre que le médecin de la reine mère, Riolan, écrivait d'Anvers à sa femme, le 14 juillet, que Marie de Médicis désirait quitter Anvers pour aller à Gand, « où l'air estoit meilleur; » mais elle ne savait pas si « elle en pourroit obtenir la permission du prince. » (Même ms. fol. 65.) Le second point se rapportait au duc de Savoie.

XLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 10. — Original.

[A SERVIEN[1].]

Ce 3 juillet 1635.

Je vous envoie le s^r de Mayollas[2], qui doit porter la dépesche à M^r de La Force, avec le s^r Renard[3], afin que vous le dépeschiés.

Je vous prie ne rien oublier à l'instruction des s^rs Gassion ou Beauregard, pour les troupes du duc de Nieubourg; mais tout ce que nous faisons sera inutile sy le duc Bernard ne se résould à bien faire deffendre ses places; car, à vous dire le vray, j'ay bien peur que Worms, Mayence et les autres places ne facent pas grande résistance sy on les attaque, et cependant elles méritent que le duc Bernard et quelques unes des armées du roy facent quelque effort pour les garentir, autrement nous les[4] aurons bientost dans nos frontières.

Je vis hier, dans la lettre que vous aura montrée La Cour d'Argis, un article touchant la cavallerie qui se lève, qui débauche nos soldats françois, que je tiens véritable; vous verrés quel remède il faut apporter pour empescher que ceux qui nous promettent de la cavallerie allemande ne nous en donnent de françoise à la ruine de nos troupes.

Le roy désire que les trouppes qu'avait Mr du Hallier demeurent dans l'armée de M^r de La Valette. Souvenés-vous aussy que Bellefonds et ses trouppes demeurent avec M^r de La Force.

Je me repose sur vous de la dépesche des cent mile richedales[5], pour attirer au service du roy des trouppes de l'armée du duc de Saxe.

[1] Un secrétaire de Servien a écrit au dos de cette dépêche, après la réception : « Mgr le cardinal, de Ruel. » Cette note nous donne la suscription, qui manquait.

[2] C'était un officier des gardes de Richelieu, que le cardinal chargeait fréquemment de certaines missions.

[3] Commissaire des guerres.

[4] « Les ennemis; » sans doute ce mot, qui était dans la pensée de Richelieu, aura été oublié par lui dans sa dictée, ou par Cherré en copiant la minute.

[5] On écrit aujourd'hui *risdale* ou *rixdale*; c'est le *reichs-thaler*, écu d'Allemagne.

Il est bon de faire toutes les diligences possibles, quand mesme elle ne devroient pas réussir.

J'escris à Mr le Prince pour qu'il envoie deux gentilshommes par toutes les places qui doivent estre desmolies en Lorraine, pour en faire haster le razement.

Souvenés-vous, avec Mrs. vos confrères, de faire la dépesche pour faire venir l'arrière-ban, escrivant aux sénéchaux d'informer contre les délinquans.

Toutes les choses dignes de recommandation, je vous les recommande comme au prosne.

Il faut haster l'armée d'Italie et envoier aux Grisons les deux régimens qu'on résolut hier.

Il faut, de plus, donner ordre aux recrues de Mr de La Force, y envoiant une dépesche expresse pour cela, par Mayollas et par Renard.

Le Card. DE RICHELIEU.

NOTA.

Nous trouvons, aux Affaires étrangères, dans le volume 74 de la collection France, composé de pièces sans date, mais appartenant à l'année 1635, un mémoire de Servien adressé au cardinal, mémoire qui se rapporte en partie à la lettre de Richelieu qu'on vient de lire. Nous le donnons ici, pour cette raison, et aussi pour montrer encore comment les secrétaires d'État soumettaient au cardinal les moindres questions, aussi bien que les plus importantes, de leur administration. Ce mémoire est écrit à mi-marge par un commis de Servien; les réponses, dictées par le cardinal, sont écrites de la main de Cherré [1] :

Le colonel Gassion fut hier dépesché avec des instructions pour les

[1] Il s'agit dans ce mémoire d'un grand nombre de mesures prises ou proposées par le secrétaire d'état de la guerre; nous ne conservons que les passages auxquels le cardinal a répondu, et nous abrégeons les passages conservés, mais nous copions fidèlement les observations de Richelieu.

princes d'Allemagne et pour le mareschal de La Force et M. de Feuquières.

Beauregard partira aujourd'huy avec lettres de change pour profiter des troupes du duc de Neubourg... il faudroit prendre plustost la cavalerie.

Envoi d'argent pour débaucher les troupes du duc de Saxe.

Ordre à du Hallier de ramener les troupes aux environs de Moyenvic.

Dépesches données aux deux gentilshommes de Mr le Prince qui vont en Lorraine pour le rasement des places.

Nous dépescherons aujourd'huy les srs de Mayolas et Renard.

J'envoye à Son Éminence l'estat des deux armées.

J'ay mis le régiment de Turenne dans celle de monseigneur le cardinal de La Valette... et en sa place le régiment de Cugnac dans l'armée de Mr de La Force.

Mr de Bordeaux m'a dit ce matin avoir donné advis à Son Éminence des difficultés que font les marchans de porter des armes à Nancy. J'estimerois qu'il les faudroit achepter, etc.

Les levées estrangères sont remplies de François... L'instruction de Renard luy prescrira, sy Son Éminence l'approuve, d'advertir les colonels qu'on ne les passera pas à la première monstre.

Je croy qu'il faut licencier le régiment de Sales, s'il est sy foible qu'on dit, et envoyer celuy de Hénin sur la frontière de Lucembourg.

Le comte Ludovic de Nassau, qui a quitté mal content le service des confédérés, a offert d'amener au ser-

Je croy qu'il est fort à propos d'en user ainsy.

Nous avons tousjours apréhendé ces changemens, et ils sont à craindre; toutefois pourveu que Cugnac ayt premièrement joint M. de La Force que l'autre en parte, je consens à cetuy-cy.

J'escris un billet à Des Roches pour fournir l'argent pour les 2,000 mousquets; Mr Servien me le fera rendre.

Le remède est bien dificile et peut-estre, dans l'extrémité où nous sommes, sera il pire que le mal.

Sy on licentie Sales, il faut faire que ses soldats entrent dans la Bloquère, s'il se peut. — Pour Hénin, je croy l'expédient bon, s'il peut surprendre la place dont il parle, et qu'elle soit d'importance, ce que je ne sçay pas, ne l'ayant point ouy nommer.

Cela seroit à souhaitter, mais je le tiens très dificile.

vice de Sa Majesté son régiment composé de 8 cents chevaux; s'il pouvoit percer la Flandre et venir droit en Picardie, l'argent n'y seroit pas mal employé.

Il est fort à propos.

Je me suis dispensé de dire au s^r de Beauregard, qu'il peut promettre au delà des 100,000# qu'il porte.

Le colonel Hebron demande une sixième commission pour un chevalier de Malte.

Je la baillerois pourveu que ce soient allemands et non françois déguisez.

On pourroit faire passer en Valteline deux régimens de Provence, au lieu de deux qui se lèvent en Lyonnois et Vivarets.

Sy cela se peut, à la bonne heure; mais je crains bien qu'il faille pour le moins trois régimens de Provence pour satisfaire aux deux que vous dites, et certes le dessein d'Italie mérite qu'on y pourvoie amplement, et il faut faire de nouveaux efforts pour soustenir les affaires.

Je vous envoie une lettre de M. de Noyers que je tiens très judicieuse. Je croy qu'il faut suivre son advis.

M^r le Prince offre de faire son régiment, sous le nom de son filz, de cinq compagnies de cavallerie. Je croy qu'il le faut prendre au mot. Il n'en arrivera point de conséquence. J'en escrits au roy. Je sçauray sa volonté.

Au nom de Dieu, escrivés à M^r de La Force qu'il loge ses trouppes seurement; car, pourveu que nous n'ayons point d'eschec, nous sommes trop forts.

M. de Créquy m'escrit du 27e que le bruit court que la Valteline est reprise, et que Mr de Rohan s'est retiré à Rive et à Chavennes. Sy cela est, c'est une mauvaise affaire. Peut-estre n'est-ce que le bruit augmenté de la première attaque de Bormio. Il dit que sy on ne luy envoie de l'argent pour faire subsister les trouppes, elles se desbanderont. J'escris à Mr de Bullion pour y faire pourvoir.

M^r le Prince m'a dit qu'Aiguefeld avoit esté encore desfait. N'en voyant rien dans vos mémoires, j'en suspends mon jugement.

Je trouve vos estats d'armée bien.

XLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 17. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A SERVIEN[1].]

De Ruel, ce 4 juillet 1635.

Le s^r de Cornillan me dit hier le bel estat de la cavallerie de Picardie. Il ne faut pas se descourager pour les difficultez qui se rencontrent.

Pour remédier aux deffauts qui se trouvent de ce costé là, il y a, à mon advis, trois choses à faire.

Escrire de nouveau à tous les gouverneurs qui peuvent mener de la cavallerie, que le roy désire qu'ils facent un effort, et que Sa Majesté se plaint grandement d'eux de ne l'avoir pas faict.

Faire une dépesche puissante et pressante pour faire avancer l'arrière ban; mandant à tous les sénéchaux, et autres officiers des provinces, de contraindre la noblesse de marcher actuellement, en quelque estat qu'elle se trouve.

Et donner deux ou trois cents chevaux à Mr de Chaunes, de ceux qui seront plustost prests de le joindre.

Il faut faire toutes sortes d'efforts en ces occasions, et surmonter toutes difficultez.

Surtout j'estime important de fortiffier Mr de Chaunes.

Je vous envoie le mémoire de Mr de Bordeaux sur le sujet des armes. Il les faut achepter à Paris et les envoier à Nancy pour les débiter aux compagnies qui en auront besoin, en leur rabattant sur leurs monstres.

Le s^r de Cornillan viendra, s'il luy plaist, prendre mes lettres devant que de s'en retourner.

[1] La suscription manque comme la signature, mais la note de réception, écrite par un commis de Servien au dos de cette lettre, indique à qui elle s'adresse.

La noblesse du Réthelois devroit avoir grand honte que celle de Champagne se soit trouvée à un siége d'une ville que Mr de Charault a prise[1], et qu'elle ne se mette en aucun estat de servir le roy.

XLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 20. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A BOUTHILLIER[2].]

De Ruel, ce 5 juillet 1635.

On n'a point de nouvelles de Flandres.

Celles d'Allemagne sont très-mauvaises, vous le sçavés. Elles consistent en ce que les régimens [Saint Farjeu[3]] et Vineuil et quelque cavallerie de Batilly ont esté enlevez dans leur quartier.

Il faut faire de nouveaux efforts pour soustenir les affaires. J'aprehande fort l'age de Mr de La Force, et ne sçay point de remède à proposer. Le roy cognoist mieux les gens de guerre que personne, mais quand il aura faict le tour de son royaume, il n'en trouvera point, à mon advis, tel qu'on pourroit désirer. Je croy qu'il faut faire venir Mr d'Arpajon, non pas que je le propose pour un chef, mais pour servir de mareschal de camp avec le bon homme, quoyqu'il ne s'y accorde pas trop bien. Vous me ferés sçavoir la volonté de Sa Majesté.

Henry de Bergue avoit demandé un baston de mareschal de France et une armée de six mile hommes et de quinze cens chevaux. Je ne croy pas qu'il feust propre pour l'Allemagne, mais j'estime qu'on

[1] Chauvancy. (Voy. aux analyses de la fin de ce volume, lettre du 3 juillet, écrite à Bouthillier fils.)

[2] Bouthillier a écrit au dos de cette pièce : « Monseigneur le cardinal. » Cette annotation donne la suscription, qui manque.

[3] Il y avait ici « Venant; » ce nom a été effacé et n'a pas été remplacé. Mais nous trouvons le nom de ce régiment, *Saint-Farjeu*, dans une lettre du même jour, 7 juillet, écrite par Richelieu au maréchal de La Force, et dont nous donnons l'extrait à la fin de ce volume.

en tireroit beaucoup d'avantage pour commander le corps de Picardie. Vous me ferés aussy sçavoir la volonté du roy.

Mr le Prince propose de faire un régiment de cavallerie de cinq compagnies sous le nom de son filz[1]. Je croy qu'en un autre temps il pourroit y avoir de la conséquence; mais, en celuy auquel nous sommes maintenant, il n'y en peut pas avoir, à mon advis, et j'estime qu'on le luy doit accorder, parce qu'il le maintiendra complet, ce que peu d'autres peuvent faire[2].

Monsieur le premier[3] peut faire celuy qu'il a proposé.

L'advis du roy est excellant de ne licentier pas les régimens de Provence. On en fera passer deux en Italie, avec Roure ou Cauvisson; et Lecques et Landé pourront aller à la Valteline. On faict estat que les régimens de Provence, Cauvisson et Roure pourront passer par Nice.

On croit qu'il faut envoier deux commissions de régimens à Mr d'Aluin, pour remplacer les deux qu'on luy oste, et non autrement.

Je ne sçay ce qui peut avoir fasché le roy au mémoire que je vous ay envoié, mais je ne pensois pas que ce que je vous ay mandé pour son service luy peust desplaire[4], et j'aymerois mieux mourir que de faire quelque chose qui peust avoir un sy mauvais effet. Au reste, je m'asseure que je vous respondray bien pour moy, que je ne suis pas personne à vouloir me descharger sur mon maistre, puisque je ne suis pas capable d'avoir une telle pensée, ny sur mes esgaux,

[1] Ce prince, qui devait être un jour le grand Condé, n'avait pas encore quatorze ans; il était né le 8 septembre 1621.

[2] Le roi a répondu : « Je trouve bon que Mr le Prince face le régiment de 1,500 hommes que il demande. » Nous trouvons cette approbation du roi dans un mémoire écrit de sa main et daté du 30 juillet, lequel contient, dans une suite de courts paragraphes, les réponses de Sa Majesté à diverses propositions du cardinal, auquel a dû être adressé ce mémoire sans suscription. (Aff. étr. France, 1635, juillet et aoust, fol. 288.)

[3] Saint-Simon, premier gentilhomme de la Chambre.

[4] On a vu ci-dessus (note de la page 85) l'extrait d'une lettre de Bouthillier à laquelle ceci est une réponse.

ny sur mes inférieurs. Si on peut faillir en pensant bien faire, ou desplaire en voulant estre utile, je confesse avoir failli, et me sousmetz à telle peine qu'il plaira au roy m'imposer. Il est vray qu'en me louant extraordinairement de la bonté du roy, qui a voulu avoir mon advis sur une affaire de telle importance, je blasme, en mon cœur, la diligence de Mr du Hallier, qui s'est retiré lorsque les ennemis s'aprochaient de luy, devant que d'en avoir un ordre.

Je vous ay desjà mandé que mes incomoditez ne me permettent pas tousjours de faire toutes les diligences que je désirerois, et que j'ay tousjours faictes jusques icy, quand je l'ay peu. Je vous le dis encore, non pour me descharger de ce que je pourray, mais pour qu'il plaise au roy exciter tout le monde à redoubler ses soins, comme je feray tousjours selon la portée de mes forces.

Charpentier est malade [1].

Il revient quantité d'officiers de l'armée de Mr le mareschal de La Force. Il plaira au roy leur tesmoigner que ce n'est pas icy la saison de quitter leurs charges.

XLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 33. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A SERVIEN [2].]

De Ruel, ce 7 juillet 1635.

Je ne suis point d'advis que l'on oste les régimens de La Tour, Vaillac et Cornusson, des lieux où ils sont pour les envoier en Italie, mais bien de suivre la résolution qui a esté prise d'y en envoier quatre nouveaux, à laquelle il se faut arrester, sans tant de changemens [3].

[1] Cette ligne est de la main du cardinal.

[2] La suscription manque; mais un commis de Servien ayant mis au dos, lors de la réception, « Mgr le cardinal, » cette annotation indique que c'est à ce secrétaire d'état que va la lettre.

[3] Servien avait écrit ce jour même, 7, au cardinal : « M. de Bullion estime qu'il

J'approuve la proposition que vous me faictes de faire courre le bruit que le roy s'avance à Chaalons, donner ordre à toute la noblesse de s'y rendre avec armes et chevaux, envoier Mr le Comte pour la recevoir, et faire les dépesches nécessaires pour presser l'arrière ban, lesquelles seront concertées entre Mr le garde des sceaux et Mrs les secrétaires d'estat, ainsy que vous me le mandés. A quoy il ne faut point, s'il vous plaist, perdre de temps[1].

J'escris au roy pour qu'il parle à Mr le Conte. J'envoie prier Mr de Longueville de venir jusques icy, afin de le disposer à s'en aller luy-mesme en Normandie quérir la noblesse.

faut envoyer en Italie les trois régimens de La Tour, Vaillac et Cornusson, au lieu des quatre qui furent résolus avant hyer, par Son Éminence; son opinion n'est pas sans prudence, parce qu'il est très vray que ces trois régimens rendroient plus de service que les quatre autres; mais estans dispersez dans les places de la Provence, mesmes dans les isles, où l'on a establi de bons officiers de ces régimens qui sçavent leur mestier, oultre la longueur qu'il y auroit d'en envoyer d'autres en leur place, je craindrois que ce ne fust pas laisser les places de la coste en assez bon estat que d'y mettre une nouvelle milice. Cependant cette difficulté retarde le départ du courrier. J'attendray les ordres de Son Éminence sur ce subjet. » (Manuscrit cité aux sources, f° 36.)

[1] Servien, dans cette même dépêche du 7, écrivait : « Le s' de Vignoles aura fait sçavoir à Son Éminence l'estat des affaires d'Allemagne, et come les ennemis s'advancent vers la Lorraine. Sy j'estois capable de donner mon advis, j'estimerois qu'il fauldroit publier que le roy s'en va à Chalons, donner ordre diligemment à toute la noblesse de s'y rendre avec armes et chevaux, envoyer auparavant M. le Comte pour la recevoir, et en mesme temps faire des despesches de tous costez pour presser de nouveau l'arrière ban, déclarant dans lesdites despesches que ceulx qui se treuveront près de Sa Majesté à Chalons seront censez avoir satisfait à l'arrière ban. La forme de cette despesche, sy elle est approuvée par Son Éminence, mérite bien d'estre résolue dans un conseil, et sy elle l'a agréable, il seroit bon d'en advertir M. le garde des sceaux pour faire assembler tous messieurs les secrétaires d'estat dès aujourd'huy. »

XLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, juillet-août, fol. 32. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. SERVIEN,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 7e juillet 1635.

Monsieur Servien tiendra, s'il luy plaist, dix commissions de régimens prestes pour remplacer la diminution de nos trouppes sans nouvelle despense, encore viendront-ils trop tard. St-Fargeu et Vineuil sont desfaits, Dessales et Henin se refformeront. Il peut arriver d'autres accidens. Je croy qu'il est de nécessité de lever ces 12 nouveaux régimens, toute la cavallerie qu'on pourra, et mander l'arrière ban.

Sy l'on estoit creu dans les prévoyances que l'on a[1], et qui ne paroistront peut-estre que trop véritables, nous ne serions pas au hasard de recevoir les desplaisirs auxquels nous sommes exposés; mais il ne faut pas laisser de faire tout ce qui se peut. Il faut haster l'arrière ban, dont Mr de La Vrilière me dit hier n'avoir point encore receu le mémoire qui luy devoit estre baillé.

Le Card. DE RICHELIEU.

XLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 38. — Original.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

8 juillet 1635.

Sire,

La lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire pour faire de

[1] Il faut remarquer cette plainte du cardinal. A qui va-t-elle? Est-ce à Servien, ou bien aux surintendants, auprès desquels Richelieu rencontrait souvent des

nouvelles levées, et la nécessité que l'on en a, ont réduit M. de Bullion à y consentir, pourveu que je feisse les avances de toutes les levées, comme Vostre Majesté me le commande, ce à quoy je ne manqueray pas. Le crédit qu'il plaist à Vostre Majesté me donner auprès d'elle, m'en donnant assez auprès d'honestes gens pour trouver l'argent nécessaire pour cette despense.

J'envoye le roole à Vostre Majesté de ceux qu'on croit qui peuvent lever. Il y manque beaucoup de cavalerie. Si Vostre Majesté en sçait quelques autres, elle les adjoustera, s'il lui plaist, au mémoire, et envoyera le choix qu'elle fera de tous. Je désire et espère que Dieu me donnera de la santé pour la servir en ces occasions pressantes où il ne faut pas perdre un moment de temps.

Mr de La Force se plaint fort que beaucoup d'officiers de l'armée le quittent sans congé; cela mérite un exemple. Je prie Dieu qu'il continue la santé de Vostre Majesté, et qu'il me donne le moyen de luy tesmoigner de plus en plus jusques à quel point je suis,

Sire, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 8e juillet 1635.

L.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 40. — Original.
La minute, de la main de Charpentier, est au fol. 41.

SUSCRIPTION:

POUR M. SERVIEN,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 8 juillet 1635.

Nous avons tousjours estimé grandement à craindre les changemens de trouppes d'une armée à l'autre, principalement quand les difficultés presque insurmontables? Et même en ce moment (voy. la lettre suivante à Louis XIII), Serait-ce au roi lui-même?

ennemis sont proches, partant je croy qu'il est à considérer s'il faut maintenant oster à Mr de La Force la cavallerie de Bellefons, parce qu'il n'y a point d'autre armée en pied que celle là qui puisse estre un peu considérée des ennemis, et qu'à l'ombre d'icelle il faut amasser celle de M. le cardinal de La Valette.

Je croy aussy qu'il faut mander à mondit sr le cardinal de La Valette, que sy on ne faict marcher présentement cette cavalerie, ce n'est pas que l'on change d'advis, mais c'est qu'il faut que le reste de son armée soit assemblé avant que de rien remuer à celle de Mr de La Force, qui est à la teste des ennemis.

Je croy de plus qu'il y a bien à considérer sy Mr de La Force yra pour secourir Colmar, ce dont je fais grand doute, avant que l'armée de Mr le cardinal de La Valette soit jointe à Veymar.

Ma pensée est que Mr de La Force se doit tenir à un poste duquel il puisse aller se joindre à Veymar, ou aller à Colmar, selon que la nécessité le requerra; et que, sy Galasse va vers Veymar, il vaut mieux que ledit sr de La Force se joigne à Veymar pour s'opposer à cette armée puissante qu'ils arresteront tout court, et laisser Colmar au hasard, qu'allant à Colmar laisser lieu et facilité à Galasse de perdre Veymar, et venir à nous en mesme temps. Il me fasche bien d'estre seul à résoudre des affaires de sy grande importance; aussy ne vous manday-je mes advis que pour pensées, que j'estime cependant devoir estre suivies en cette occasion.

Vous me ferés plaisir, aussy tost la présente receue, d'en communiquer avec le P. Joseph[1] et le sr de Vignoles, qui vient d'Alemagne, et au cas que vous jugiés tous que j'aye raison, comme je le croy, dépescher au mesme temps ledit sr de Vignoles à Mrs le cardinal de La Valette et mareschal de La Force et le duc Bernard de Veymar, pour leur faire entendre les pensées du roy.

[1] Servien répondit (vol. cité aux sources, f° 47) : « Aussy tost que j'eus receu hyer le billet de monseigneur, je fus le communiquer au R. P. Joseph, suivant son commandement. Il advoua qu'on ne pouvoit prendre un meilleur conseil, et qu'il ne s'y pouvoit rien adjouster. Je fais partir aujourd'huy matin le sr de Vignolles. . . »

Trois choses sont encore à adjouster à mon advis :

L'une, de recommander à Mr de La Force de faire doresnavant camper son armée, et prendre un poste où, quand les ennemis voudroient tascher de le surprendre, l'un d'un costé, l'autre de l'autre, ils ne le puissent faire;

La deuxième est d'asseurer le duc Bernard que Mr le cardinal de La Valette le va joindre;

La troisième d'avertir Mr le cardinal de La Valette de ne donner pas rendez-vous à ses trouppes en lieu sy avancé que Vic, où elles pourroient courre quelque fortune estans séparées; mais de joindre son armée en un lieu couvert et asseuré dans les frontières de la France, pour de là marcher en corps où il estimera plus utile.

Le partement de l'abbé de Coursan pourra estre retardé d'un jour ou deux, faisant cependant partir le sr de Vignoles présentement, sans perdre un moment de temps.

Cito cito citissime.

Le Card. DE RICHELIEU.

LI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 44. — Original sans signature. Les réponses au mémoire de Servien sont de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR MONSEIGNEUR.

Du 8e juillet 1635.

[1] Le lieutenant du régiment de Salles, qui vient d'arriver, dict qu'il y a encore quatre cens hommes dans ce régiment, entre lesquelz il y en a trois cens des meilleurs de l'armée, et

9 juillet 1635.

Il vaut mieux aux conditions proposées retenir le régiment que le réformer.

[1] Ce mémoire, sans signature, est de Servien, comme le constate une note écrite au dos. Adressé le 8 juillet au cardinal, celui-ci le renvoie à Servien le 9, avec ses réponses en marge. Nous donnons quelques-uns de ces sortes de mémoires comme spécimen du travail de Richelieu avec les secrétaires d'état.

il offre de refaire dans peu de temps tout le régiment. L'estime que j'ay veu faire du dit lieutenant à tous ceux qui sont venus de l'armée, beaucoup plus grande que de son colonel, me faict croire qu'il pourroit venir à bout de ce qu'il promet, sur quoy j'attendray les commandemens de Son Éminence pour en escrire à Monsieur le mareschal de La Force et au s^r Renard.

Le s^r Ferron me vient de dire qu'il pouroit faire cinq cens carabins dans le Vivaretz en peu de temps; que, s'il plaisoit à Vostre Éminence, il envoyeroit dès demain un courrier dans le pays pour faire travailler à cela, et qu'ils seroyent prests dans quinze jours, du jour qu'il auroit son lieu d'assemblée; ce que je croy qu'il peut par le moyen de ses frères et de ses amis. J'attendray aussy sur ce point ce qu'il plaira à Son Éminence de me commander.

Je croy qu'il faut recevoir l'offre de Feron, bien que difficilement croiray-je qu'un autre que luy peust faire bien infanterie et cavalerie ensemble; mais la bourse de ses frères me faict passer pardessus cette considération, l'argent faisant tout.

Je crains qu'il s'imagine que pour faire des carabins il ne faille autre chose que monter sur des bidets une partie de ceux qu'il a destinez pour son régiment, auquel cas cela ne vaudroit rien, et telles gens seroient d'autant moindres que des dragons, que des carabines à pied valent moins que des mousquets.

Il faut des carabins bien montez et cuirassez.

Sur la présuposition qu'il les fera tels, j'en escriray au roy, et cependant il peut envoyer son courrier.

De Ruel, ce 9 juillet 1635.

Je vous envoiay hier un mémoire d'importance touchant la dépesche du s^r de Vignoles; je vous prie doresenavant me mander en telles occasions: J'ay reçeu telle chose, etc.[1]

LII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 58.

MÉMOIRE DE SERVIEN.

De Paris, ce xie juillet 1635[2].

Monseigneur se souviendra, s'il luy plaist, que la levée de douze régimens et de quatre mille chevaux revient à cinq cens quarante mil livres par esti-

J'envoiyeray demain matin quérir des Roches[3] pour luy donner ordre de fournir le contenu de

[1] Servien répondit par une lettre très-soumise: « Monseigneur, Hyer aussy tost que je receuz vos ordres pour la despesche du s^r de Vignolles, je montay en carrosse pour aller voir le R. P. Joseph, où je fus jusques à deux heures après midy sans avoir disné; au retour je travaillay à la despesche jusques à la nuit. La croyance que j'euz qu'il estoit plus pressé d'exécuter vos commandemens que d'en accuser la réception, me fit oublier d'en rendre response sur le champ pour le pouvoir faire après l'exécution, comme j'ay fait ce matin aussy tost que la despesche a esté achevée. Néantmoins, à l'advenir, semblables manquemens n'arriveront plus, puisqu'ilz sont capables de tenir Vostre Éminence en peine. Je la supplie très-humblement de les vouloir excuser puisqu'ilz ne procèdent que du zèle que j'ay d'accomplir promptement ce qu'elle me fait l'honneur de me commander..... » Servien ajoute : « Nous avons travaillé tout ce matin dans le conseil aux despesches de l'arrière ban, qui sont très-importantes; demain j'auray l'honneur de vous en aller rendre compte. » (vol. cité aux sources, f° 51.)

[2] La date du mémoire est aussi celle des réponses, comme nous l'apprend cette note écrite au dos par un commis de Servien, lorsque le mémoire fut revenu de chez le cardinal : — « Monseigneur le cardinal, xi juillet 1635. » — Le mémoire écrit de la main de Servien est un original sans signature. — Les réponses sont un original de la main de Cherré.

[3] Rappelons que Le Masle des Roches,

mation; l'achapt des armes monte à cinquante sept mil livres. Mr des Roches n'a encore eu ordre que pour 320,000ll.

cet article, compris ce qu'il a desjà levé.

Nous venons de travailler, M. le garde des sceaux, M. de Bullion et moy pour faire envoyer aux deux armées de Loraine le nombre de chariots que Son Éminence a ordonné; les ordres ont esté résoluz, et seront envoyez aujourd'huy par M. de Bullion. Il a esté jugé que quatre vingt chariots en chaque armée seront suffisans, pourveu qu'ils y soient effectivement; c'est à quoy l'on travaille autant qu'il se peult.

Je n'estime pas que quatre vingts chariots soient suffisans pour fournir chacque armée; je viens de mander à M. de Bullion qu'il n'y en faut pas moins que six vingts, sy l'on veut que les armées ne patissent point[1].

Je ne sçay sy Son Éminence aprouveroit que, lorsqu'il y a occasion de licentier un régiment, et qu'il s'y treuve quelque bon officier, on peust conserver sa compagnie avec les meilleurs soldats du régiment licentié, et la mettre à la suite d'un des vieux régimens. Cela a esté faict autres fois, du temps du feu roy, et pourroist estre utile pour plusieurs raisons que Son Éminence cognoist mieux que moy. J'attendray sur le tout ses ordres.

Le roy devant estre icy dans un jour ou deux, vous sçaurés sa volonté sur le contenu en cet article, auquel je ne croy pas qu'il y ait aucune difficulté, puisque la mesme chose a esté faicte du temps du feu roy, et qu'elle est utile et nécessaire en ce temps.

Le roy vient de m'envoyer ordre de mettre le régiment de M. le Premier à six compagnies, la sienne comprise.

Il n'y a rien à dire à ce que le roy commande estant le maistre, et je m'asseure que Mr le Premier aura soin que les compagnies soient belles.

anciennement secrétaire de Richelieu, maintenant l'un des dignitaires du chapitre de Notre-Dame, n'avait pas cessé d'être l'homme de confiance du cardinal pour toutes sortes d'affaires.

[1] Richelieu, pour plus de sûreté, en donne l'ordre exprès à Servien lui-même, dans un billet séparé et daté de ce même jour, 11 juillet. (Voyez, à cette date, les analyses de la fin du volume.)

M. de Sainte-Croix, à qui j'ay parlé, offre de faire un régiment de quinze compagnies de gens de pied, et souhaiteroit avec cela, pour estre traitté différemment du commun, d'avoir aussy deux compagnies de dragons ou de carabins. Je sçay de science certaine que ceste levée sortira de Bourdeaux les principaux auteurs de la sédition, ce qui n'est pas peu considérable. — J'attendray la response de Monseigneur.

La personne de Mr de Sainte-Croix est assez considérable pour luy accorder un régiment de quinze compagnies et deux compagnies de carabins (à cuirasses); vous luy en deslivrerés, s'il vous plaist, les commissions, le roy m'ayant mandé qu'il se remettoit à moy des nouvelles levées qu'il est nécessaire de faire, ainsy que je l'estimerois plus à propos pour le bien de son service; cependant, estant si proche et le devant voir demain, vous luy en parlerez, s'il vous plaist, pour sçavoir sa volonté.

Le Card. DE RICHELIEU.

LIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 151. —
Minute de la main de Charpentier, avec plusieurs passages de la main de Richelieu. —
Copie, même manuscrit, pièce 142.

PROJET DE LIGUE
ENTRE LE ROY, LES DUCS DE SAVOYE, DE MANTOUE ET DE PARME, ET AUTRES PRINCES D'ITALIE QUI VOUDRONT Y ENTRER[1].

[11 juillet 1635.]

Estant manifeste à tout le monde que dès longtemps, et spécialement depuis ces dernières années, les Espagnols n'ont cessé d'entreprendre sur la commune liberté de l'Italie, se servans de la commo-

[1] Cette pièce est la première ébauche du traité qui fut signé à Rivoli, le 11 juillet 1635; nous la donnons de préférence au traité lui-même, parce qu'elle est l'œuvre personnelle de Richelieu, dictée à son secrétaire ordinaire, et où plusieurs passages

dité des Estats qu'ils y tiennent pour molester les princes qui en sont voysins, et les troubler en leur possession légitime, S. M. se trouvant obligée de s'opposer à ce mal, pour l'intérest qu'elle prend au bien public, et notamment à celuy de ses alliez, a essayé d'y apporter les plus doux et plus agréables remèdes qu'il luy a esté possible, préférant plusieurs fois la paix, quoyque mal observée par les Espagnols, aux avantages que ses armes luy pouvoient donner. Mais voyant avec les dits princes, ses alliez, qu'il n'y a plus moyen d'asseurer le repos de l'Italie contre les desseins des dits Espagnols, qui l'empeschent[1] par la force ouverte, S. M. et les dits princes ont résolu de former entre eux cette présente ligue et confédération sous les conditions suivantes, pour prévenir et repousser les dommages qu'une trop longue connivence pourroit causer au bien public et au leur en particulier.

I. Pour le susdit effect le roy contribuera dix mil hommes de pied et douze[2] cents chevaux, entretenus à ses despens.

sont de sa propre main. La rédaction définitive, dont nous avons trouvé plusieurs exemplaires sans y voir aucune trace de l'écriture de Richelieu, est moins directement son ouvrage; elle a d'ailleurs été imprimée dans le *Recueil des Traités* de F. Léonard, t. IV, p. 84, où Dumont l'a prise pour l'insérer dans le *Corps diplomatique*, t. VI, p. 109. Les signatures du duc de Mantoue, *Carlo di Mantova*, et du duc de Parme, *Odoardo Farnese*, apposées avec la date du mois d'août sur notre original, ne se trouvent point dans les imprimés, qui ne donnent pas non plus l'article secret, lequel nous croyons encore inédit. — La pièce que nous imprimons ici est sans date dans le manuscrit et elle a été écrite avant le 11 juillet; mais, à défaut d'une date précise, nous la plaçons à celle de l'acte diplomatique dont elle est le germe. — Une rédaction plus développée, corrigée de la main de Bouthillier, se trouve dans le même tome XXIII des manuscrits de Turin, pièce 61*; enfin la rédaction définitive est, dans ce même volume, cotée pièce 56. C'est un original, avec la signature du duc de Savoie et celle des plénipotentiaires; cet acte est revêtu des cachets de chacun en cire rouge. Nous avons trouvé un autre original, également avec les signatures et les cachets, à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, Harlay, n° 364[10], f° 121, et diverses copies dans cette même collection de Turin, t. XXI, pièce 191, où elle est mise par erreur, ce volume se rapportant à l'année 1632; dans le tome XXIII, pièces 12, 57, 58; enfin à la Bibliothèque impériale, dans le manuscrit de Harlay précité, pièce 6.

[1] « L'empeschent » est mis de la main du cardinal en interligne; il y avait « qui les destournent. »

[2] « Douze » a été mis en interligne par le cardinal, qui a effacé « quinze. »

Le duc de Savoye fournira à ses despens six mil hommes de pied et douze[1] cens chevaux.

Le duc de Mantoue trois mil[2] hommes de pied et trois cens chevaux.

Le duc de Parme quatre mil hommes de pied et cinq cens chevaux.

Le duc de Modène quatre mil hommes de pied et cinq cens chevaux[3].

Le tout jusqu'à guerre finie, sans qu'aucun cependant puisse diminuer et retrancher du susdit nombre.

II. Pour le canon, eu esgard aux difficultez qu'il y aurait de le faire passer les monts, les confédérez delà les monts en fourniront les corps (*sic*) et les voitures dans leurs estats, et S. M. comme tous les autres confédérez, payera sa part des munitions qui seront consommées.

III. S. M. entrant en cette guerre en son propre nom, avec ses alliez, en aura la principale direction, et, après elle, le duc de Savoye, comme lieutenant général de S. M. à l'esgard de la présente ligue, où entrent les ducs de Mantoue et de Parme et de Modène[4].

Quand toutes les trouppes de la ligue seront ensemble, ou la plus grande partie, le duc de Savoye commandera estant en personne, et y sera assisté d'un chef françois nommé par S. M. lequel aura un spécial commandement sur les trouppes fournies par elle; avec lequel chef le duc de Savoye prendra conseil pour la conduite des

[1] « Douze, » mis encore au lieu de « quinze, » par le cardinal.

[2] Une tache d'encre cache le chiffre.

[3] Ce paragraphe a été ajouté en marge, par le cardinal, avec un signe de renvoi indiquant ici sa place. Nous remarquons qu'avant « mil » le cardinal avait écrit « deux, » mot qui a ensuite été effacé, et au-dessus de cette rature il a mis le chiffre 4; le nombre des chevaux a aussi été changé; « cinq » est mis en surcharge, au lieu de « trois, » que le cardinal a effacé.

[4] Le cardinal a ajouté à la fin de cet alinéa, « et le duc de Modène; » puis en marge il a écrit : « *Nota.* Si le duc de Modène ne veut pas entrer en cette ligue, on ne lairra pas de la faire, mais M. de Savoye a tousjours dict qu'il s'asseuroit de le porter à ce qu'ils désireront. »

armes et des affaires; et, en l'absence du dit duc, le chef françois nommé par S. M. aura le commandement sur toute l'armée où il sera.

Quant aux ducs de Mantoue et de Parme, s'ils se trouvent avec le duc de Savoye et le chef nommé par le roy, outre le rang qu'ils tiendront dans le conseil, ils auront après eux les premiers commandemens; et sy, par un consentement commun, il est jugé à propos de séparer les trouppes de la ligue, les ducs de Mantoue et de Parme commanderont où seront leurs trouppes.

IV. Les dits princes confédérez donneront libre passage sur leurs Estats, et aideront de vivres et de munitions nécessaires aux trouppes de la ligue, sans que pour cela chacun d'eux soit obligé d'entretenir plus que le nombre de gens de guerre auquel il est tenu.

V. S. M. déclare dès à présent qu'elle n'entend retenir pour elle aucune place ou pays de ce qui pourra estre conquis sur les Espagnols, en la présente guerre, par les trouppes de la ligue, mais estime que toutes les dites conquestes, qui doivent estre partagées entre les confédérez au prorata des hommes qu'ils auront en la dite ligue, doivent demeurer aux princes d'Italie, tant en vertu du partage qui en sera faict entre eux tous, ainsy que dessus, [1] que suivant la cession qui en sera faicte par S. M. ainsy qu'elle l'estimera plus à propos.

VI. Aucun des confédérez, du jour que ce présent traicté aura esté signé, et que les trouppes de S. M. avec celles des alliez auront commancé quelque acte d'hostilité, ne pourra entendre à aucun traitté de paix ou de trefve avec les dits Espagnols et leurs adhérens que conjoinctement et du commun consentement des dits confédérez.

VII. Les dits confédérez s'obligent de ne point attaquer, durant le temps de cette ligue, aucun des Princes ou Estats d'Italie, s'ils ne sont adhérens directement ou indirectement des Espagnolz, leur prestant secours d'hommes, d'argent ou de munitions de guerre.

[1] La fin du paragraphe a été écrite à la marge par Richelieu, qui, dans le texte, a effacé ces mots : « Qu'en vertu de la cession particulière que S. M. fera de sa part à M. de Savoye, moyennant les conditions dont il sera convenu entre S. M. et S. A. de Savoye. »

VIII. Les autres princes et communautez d'Italie qui voudront entrer en ce présent traitté y seront receus dans six mois après la déclaration de la guerre, aux mesmes conditions portées ci-dessus, tant pour la proportion des contributions que des conquestes.

IX. Cette présente ligue durera trois ans du jour qu'elle sera signée, et pourra estre continuée par le consentement des confédérez.

Sy quelques-uns des confédérez venoient à perdre aucune de leurs places par les armes des Espagnols ou de leurs adhérens, durant les trois années que doit durer cette ligue, les confédérez seront tenus de continuer la guerre jusqu'au recouvrement des dites places, ou jusques à ce qu'ils aient obtenu une juste satisfaction pour ceux qui auroient faict cette perte[1].

[1] Une autre pièce diplomatique intitulée *Projet d'une ligue défensive entre les princes d'Italie*, se trouve à la Bibl. imp. dans la correspondance de Bellièvre, fonds Saint-Germain-Harlay, n° 364[20], f° 79. C'est une copie sans date et dont aucun indice ne nous fait conjecturer quel en peut être l'auteur. Voici le préambule de ce projet : « Estant très-important au repos de la chrestienté et à la seureté du Saint Siége de maintenir la paix en Italie pour les raisons que chacun peut cognoistre, les princes qui y ont des Estats, et qui désirent sincèrement la conservation de la dite paix, ont jugé que c'estoit un moyen très-propre pour arriver à ceste fin, de former une ligue et société défensive sous des conditions justes et raisonnables, pour s'opposer à tous ceux qui voudroient troubler la dite paix et molester les personnes et les Estats de ceux qui seront entrés en la dite ligue; et, pour cet effet, sont convenus entre eux des articles suivants, etc. » — Ce projet contient la plupart des dispositions que nous trouvons dans les autres; il semble, en outre, s'occuper plus spécialement du pape et lui donner une certaine prééminence, comme on le voit par le premier article qui lui est consacré : « Pour rendre le respect qui est deu à Sa Sainteté, et faire cognoistre à tous que la principale intention des princes qui entreront en ceste ligue est de maintenir la dignité et la seureté du Saint-Siége, Sa dite Sainteté sera suppliée par les confédérez de les recevoir en sa protection spéciale, et de contribuer à leurs justes desseins ce qui dépend de son authorité et de sa puissance spirituelle et temporelle. » — On voit par les dernières lignes du projet, qu'un pouvoir de modifier certains articles est donné à MM. de la Thuillerie et de la Saludie; le premier était ambassadeur à Venise. — Cette pièce doit avoir été écrite avant que le projet de ligue fût définitivement arrêté, dans les premiers mois de 1635. Nous en avons trouvé une autre copie, écrite par un commis de Bouthillier, aux arch. des Aff. étr. Rome, t. 50, f° 205. Cette copie, aussi sans date, a été classée à la fin d'avril de l'année 1635

LIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 23, pièce 63e. Original avec signatures et cachets. — Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay, n° 364[16], fol. 126.
Autre original, également revêtu des cachets auprès des signatures. — Copie de la main de Cherré; manuscrit précité des Aff. étr. pièce 59e.

ARTICLE SECRET
DU TRAITTÉ DU 11 JUILLET 1635.

S. M. déclare par cet article secret, qui aura la mesme force et vertu que le traitté public faict ce jourd'hui, qu'elle n'entend en rien desroger par ledit traitté à ceux faicts à Quérasque, le 31 mars 1631, et où il y a quelque chose contraire à ce qui concerne les entreprises de Gennes. Il a esté convenu d'en remettre l'effect après ladite ligue finie, sy toutefois, avant que la conqueste du duché de Milan puisse estre faicte, les confédérez audict traitté faict ce jourd'huy trouvent plus à propos de faire la paix, pour l'exécution de laquelle il fust nécessaire d'annuler lesdicts articles concernant l'affaire de Gennes, le roy promet qu'on trouvera un expédient pour contenter M. le duc de Savoie en quelqu'autre dessein non contraire à ladicte paix qui sera conclue. Faict, signé et scellé en présence de madame duchesse de Savoie, à Rivoles, ce 11e jour de juillet 1635.

V. AMEDEO, BELLIÈVRE, PLESSIS-PRASLIN[1].

Richelieu n'a pas publié le traité du 11 juillet dans la Gazette, mais il y a fait mettre, sous la rubrique de *Tharin, le 15 juillet*, la nouvelle suivante : « Le

[1] On joint ordinairement, dans les manuscrits, au traité du 11 juillet, une copie des pouvoirs donnés, pour le conclure, à M. de Bellièvre, datés du 26 février 1635, signés Louis et contre-signés Bouthillier. Richelieu se disposait dès lors à prendre une part plus active à la guerre de trente ans, où la France n'entra réellement que par la déclaration du 12 mai : « Comme le repos de l'Italie (est-il dit dans le préambule) doit faire une partie de la paix de la chrestienté que nous désirons voir solidement establie après tant de mouvemens qui l'agitent encore maintenant, nous avons

duc de Savoye, voulant une fois pour toutes estouffer les bruits sinistres que ses ennemis faisoient courir de son affection envers la France, s'est enfin déclaré pour elle, et a promis d'appuyer puissamment les desseins du roy pour la liberté des princes et Estats de l'Italie. » (P. 420, n° du 28 juillet.)

NOTA.

Les manuscrits nous donnent, à l'époque de la conclusion du traité du 11 juillet, un peu avant et un peu après, diverses pièces écrites dans le but de le préparer ou d'en assurer les conséquences. Ces pièces, dont la pensée est évidemment celle du cardinal, nous semblent, dans la forme, l'œuvre de Chavigny, en qui Richelieu avait mis alors sa confiance, surtout pour ce qui concerne les affaires étrangères. Plus que jamais il était nécessaire qu'il en conservât la direction; mais il employait à l'exécution des hommes plus ou moins capables, tels que Claude Bouthillier et Léon Bouthillier (Chavigny), qui partagea d'abord avec son père la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères[1], dans laquelle il lui succéda bientôt. Nous avons dit ailleurs que les relations avec les cours du Nord, et spécialement avec l'Allemagne, étaient presque entièrement confiées au père Joseph.

jugé convenable au soin que nous prenons de la promouvoir par les voies les plus certaines et les plus seures, et à l'affection que nous avons pour les princes de cette province, d'envoyer vers eux un ambassadeur extraordinaire pour leur tesmoigner les bonnes intentions que nous avons de contribuer pour les mettre en estat de jouir d'une tranquillité asseurée, et telle qu'elle ne puisse estre troublée à l'avenir. A quoy nous nous promettons qu'ils correspondront d'autant plus volontiers que nos actions passées les doivent avoir éclaircis que, dans la part que nous pouvions prendre en leurs affaires, nous ne considérerons que leur propre bien et avantage. A cette fin, nous avons choisi, etc..... » C'est une pièce de chancellerie dans la forme, mais dont la pensée a été donnée par le cardinal, qui sans doute a donné aussi le préambule.

[1] Remarquons que, lors même que Chavigny fut officiellement revêtu de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, Claude Bouthillier, son père, surintendant des finances, en faisait assez souvent les fonctions tout comme s'il en eût encore eu le titre. Des deux Bouthillier l'un était ordinairement avec le roi et l'autre avec le cardinal, quand Louis XIII et Richelieu n'étaient pas près l'un de l'autre, et le cardinal employait celui des deux qui se trouvait sous sa main; aussi avons-nous vu un grand nombre de dépêches adressées aux ambassadeurs écrites par Bouthillier père, ou signées de sa main, postérieures à l'époque où Léon Bouthillier fut secrétaire d'état des affaires étrangères.

Digitized by Google

Nous avons déjà donné, sur la *ligue d'Italie*, la pensée de Richelieu (t. IV, p. 665), et nous avons fait une mention succincte de diverses pièces de la fin de février et du commencement de mars, relatives à cette curieuse négociation, (p. 667-671). Nous continuons, sans en donner le texte, de faire mention de quelques-unes des plus essentielles. La question politique, à ce moment de la guerre de trente ans, est d'ailleurs si importante, surtout par rapport à la France, qu'un véritable intérêt historique s'attache à tout ce qui peut contribuer à la faire connaître. Toutefois nous devons éviter les longs développements et nous nous bornerons à quelques rapides indications.

Parmi les princes d'Italie qui accédèrent au projet de ligue, le duc de Parme est celui qui montra le plus de zèle et d'empressement; son traité particulier fut signé à Parme, le 7 juin, entre lui et le plénipotentiaire de France, le sieur Bachelier, en vertu des pouvoirs que celui-ci avait reçus à Chantilly, le 23 du mois d'avril précédent [1]. Mais la négociation principale, pour laquelle les pouvoirs avaient été donnés à la fin de février, avançait lentement, surtout à cause du peu de bonne volonté du duc de Savoie; néanmoins l'on se croyait sur le point d'en finir, lorsque de nouveaux obstacles amenèrent des retards inattendus. Cependant la guerre était déclarée depuis quelque temps déjà, et Richelieu, qui ne voyait pas sans inquiétude les tergiversations du duc de Savoie, semblait disposé à toutes sortes de concessions pour arriver à une conclusion devenue d'une indispensable nécessité. C'est dans cette situation que furent adressées à M. de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire en Italie, et à M. du Plessis-Praslin, ambassadeur ordinaire en Piémont, plusieurs dépêches, et entre autres un mémoire, écrit de Fontainebleau, le 2 juillet, signé du roi et contre-signé Bouthillier (Chavigny), où nous lisons : « Le roy... juge à propos d'envoyer ce courrier exprès, afin que l'on hâte... ce qui regarde l'entrée qui se doit faire dans le duché de Milan, cette action estant très-nécessaire pour donner lieu au s^r de Rohan de repousser l'ennemi... S. M. ne doute point que Mr de Savoie ne se porte aisément à ce dessein, puisqu'il y a le principal intérêt... M^rs les ambassadeurs luy diront que S. M. leur donne ordre particulièrement de suivre ses avis sur l'exécution de l'attaque, croyant ne pouvoir donner un meilleur acheminement aux affaires communes que de les remettre à la prudente conduite et au courage de S. A. » — « Toutes choses estant résolues, le s^r de Bellièvre partira le plus diligemment qu'il luy sera possible, pour aller vers les princes

[1] Cet acte se trouve manuscrit, et traduit de l'italien, dans la correspondance de Bellièvre, Bibl. imp. fonds Saint-Germain-Harlay, n° 364^24, f° 78 *bis*, de la main d'un secrétaire de Chavigny, sous ce titre : « Traité et accord fait à Parme entre le roy et M. le duc de Parme et Plaisance, le 7 juin 1635. »

d'Italie qui sont nommés dans ses instructions... il trouvera pour faire réussir les intentions du roy les moyens qui seront plus convenables aux intérests desdits princes... estant une chose très certaine, que l'accomplissement de tous les desseins présens despend de la bonne union et correspondance qui doit estre entre S. A. et lesdits princes, ledit s^r ambassadeur fera tout ce qui luy sera possible pour la bien et fortement establir... — Ledit s^r de Bellièvre passera les mesmes offices avec la république de Venise, le grand-duc et Mr de Mantoue... — Il seroit très nécessaire que Mr de Savoie, ou le s^r duc de Créquy, avertissent en toute diligence le duc de Parme et les autres princes des résolutions qui auront esté prises, afin que tous ensemble agissent de concert... — Le roy prenant soin très particulier des armées qu'il a envoyées en Flandre et en Allemagne, il le redoublera en Italie, puisqu'il s'agit d'attaquer les Espagnols en une partie qu'ils tesmoignent leur estre sy sensible, et prenant soin également de la grandeur de Madame, qu'il désire procurer par toutes sortes de moyens... »

Suit la promesse d'envoyer prochainement des hommes, des chevaux, de l'artillerie, et de donner mission à un personnage important, le s^r d'Hémery, d'aller en Italie avec un fonds très-considérable pour assurer la subsistance des troupes[1].

Le même jour, le roi écrivait aux ambassadeurs :

« Encore que, par le mémoire ci-joint, le roy présuppose que MM. les ambassadeurs doivent avoir conclu et signé le traitté avec M. de Savoie, néantmoins S. M. n'ayant receu aucune nouvelle de leur part, ce qu'elle trouve un peu estrange, et le s^r comte de Saint-Maurice[2] luy ayant faict voir une response de son maistre sur les trois propositions que lesdits s^rs ambassadeurs avoient eu ordre de faire... S. M. pour obvier aux autres difficultés qu'elle recognoist estre dans l'esprit de M. de Savoye... leur donne ordre... de se contenter de la proposition de S. A. y ajoustant que le roy aura une part de la vallée du Pô... et si Mr de Savoie faict difficulté à cette proposition, ils se contenteront de ce que ledit duc offre, pourveu que Sadite M. ait, outre et par dessus, le grand chemin qui va de ladite vallée du Pô en celle de Chasteau-Dauphin... et en cas que Mr de Savoie fasse difficulté de donner ledit grand chemin au roy, ce qui n'est pas imaginable, veu que cela ne luy est de nulle conséquence, et que on pourroit croire par là qu'il cherche un prétexte pour rompre, Sadite Majesté donne ordre auxdits s^rs ambassadeurs de passer en tout cas le traitté, et y insérer un article par lequel il sera dit que le partage sera faict après les conquestes, ne parlant plus en aucune façon du particulier dudit partage... »

[1] Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain-Harlay, n° 364 ²⁶, f° 68. Original, de la main d'un secrétaire de Chavigny.

[2] Ambassadeur du Piémont auprès de Louis XIII.

« . . . Il pourroit y avoir difficulté à la signature dudit traitté, attendu que S. A. doute que M. de Mantoue le veuille signer. S. M. donne ordre aux s^rs ambassadeurs de promettre en son nom pour ledit s^r duc de Mantoue, et mesme pour celuy de Parme, pourveu que M. de Savoie promette pour celuy de Modène[1]. »

A quatre jours de là, le 6 juillet, nouvelle dépêche du roi aux deux ambassadeurs, où Louis XIII répète les instructions de ses dernières lettres : « Je trouve bon que vous vous départiez de la demande que je vous avois chargé de faire de la vallée de Barcelonnette. . ., et après vous estre départi de celle-là, sy cela ne suffit, de relascher encore la moitié de la vallée du Pô, et vous contenter de ce qui est en deçà de la rivière, depuis la place de Revel. . . Et en cas que mondit frère fist encore difficulté d'accorder ce chemin, quoy qu'il me feust très nécessaire, et à eux de peu d'importance, de remettre à faire les partages jusques après les conquestes finies. . . Maintenant je vous fais cette dépesche pour vous dire que, s'il se rencontre encore quelque difficulté en l'une de ces trois propositions, je trouve bon que vous vous en départiés, et vous contentiés de la dernière offre qui m'a esté faite par deçà de tout ce qui est entre Revel et Pignerol, et des vallées et places qui sont sur le derrière en deçà de la rivière du Pô. . ., ayant considéré qu'il y a beaucoup plus d'avantages de commencer à faire quelque chose dans le Milanois que de différer plus longtemps le traitté pour obtenir quelque condition plus avantageuse. . . et afin que l'envoi de ce courrier ne mette pas de delà les esprits en peine. . . il sera bon que vous fassiés quelque plainte, de ma part, des longueurs qu'apporte mondit frère pour des choses qui leur sont de si peu d'importance, comme aussi des difficultés qu'il a faictes jusques icy de permettre l'achat des bleds. . . etc.[2] »

On voit comment ce ministre, d'une volonté si absolue, savait, au besoin, se résigner à pousser les concessions jusqu'à la dernière limite.

Et le 14 juillet, lorsqu'on ne pouvoit pas avoir encore à Saint-Germain la nouvelle de la signature du 11, Louis XIII écrivait de nouveau à ses ambassadeurs, que : « Tout en laissant en la liberté du duc de Savoie et du mareschal de Créquy, de commencer l'entreprise du Milanois par le lieu qu'ils jugeront plus avantageux, il ne semble pas inutile de leur représenter les raisons qui les peuvent porter à tourner leurs armes au plus tost vers Côme et les pays voisins. . . de manière à avoir la comunication de l'estat de Milan avec la Valteline. . . Mais aussitost que Côme sera attaqué, il ne faut pas douter que les troupes d'Espagne qui sont vers la Valteline se retireront de peur d'estre enfermées. . . »

Après avoir ainsi exposé la question de stratégie, le roi veut que l'on fasse

[1] Original fonds Saint-Germain-Harlay, n° 364^16, fol. 71, de la main d'un secrétaire de Chavigny. — [2] Même ms. f° 76, original.

entendre aux Vénitiens les avantages qu'on leur ménagera, s'ils consentent à entrer en la ligue, et qu'on engage en même temps les Suisses « en leur offrant la possession de quelques villes et bourgs proches des balliages qu'ils ont en Italie sur la rive du lac Major[1]... »

Cependant on venait de connaître à Saint-Germain la signature du traité du 11 juillet. Alors on se hâta d'envoyer à M. de La Thuillerie, ambassadeur de France à Venise, un mémoire, également signé de Louis XIII, avec le contre-seing de Bouthillier (Chavigni) : « L'ambassadeur (dit ce mémoire) ayant ci-devant donné avis à la république de l'acheminement du s^r de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire du roy à Turin, pour de là passer vers la république de Venise, et voir les princes d'Italie sur son chemin, pourra luy dire maintenant que S. M. est asseurée des bonnes intentions de Mr de Savoie et que ledit duc se met en estat de contribuer pour le bien général de l'Italie... que ledit s^r de Bellièvre est parti de Turin et se rendra dans quelque temps à Venise, pour faire cognoistre à cette république que le roy n'oublie aucun soin pour le bien général de la chrestienté et de ses amis et alliez, dont elle désire de voir le repos affermi pour tousjours par les moyens que la république trouvera sans doute nécessaires pour parvenir à cette fin, qui est de faire une bonne ligue entre Sa Majesté, la république et les princes d'Italie. »

Suivent les considérations que l'ambassadeur doit faire valoir auprès de la république, afin de la bien persuader des avantages qui résulteront pour l'Italie des généreux secours et de la politique désintéressée du roi, et spécialement pour elle-même, qui aura une large part dans les conquêtes qu'on peut espérer, le roi et les princes d'Italie voulant « que la république soit accommodée de ce qui sera en sa bienséance, ainsy qu'il a esté parlé icy à son ambassadeur... auquel il a esté dit que la république aura, entre autres choses, le Comasque et la Giaradadda[2].

M. de La Thuillerie avait charge, en outre, de remercier la république de l'assistance qu'elle avait prêtée à M. de Rohan, commandant l'armée française chez les Grisons, avec lesquels l'intérêt de Venise est, d'ailleurs, de se lier pour ses communications avec la Suisse et l'Allemagne. La république sera bientôt plus amplement informée des intentions du roi par le s^r de Bellièvre.

[1] Bibl. imp. ms. précité du fonds Saint-Germain-Harlay, f° 82, original.

[2] La cession offerte aux Vénitiens est plus clairement déterminée dans ce passage de la pièce que nous venons de citer : « On mettra entre leurs mains Cosme et Lecho, le Comasque et la Ghiaradade, qui sont conjoincts... Ces lieux les délivrent de la crainte du passage des Allemands par la Valteline; à quoy l'on pourroit leur adjouster quelque poste en la Valteline, pour leur donner communication avec les Grisons, les Suisses et la France. »

Louis XIII ajoutait en terminant : « Le traitté de ligue est conclu avec Mr le duc de Savoye, mais il suffira de dire à la république que le roy est asseuré des bonnes intentions de S. A. sans spécifier que le traitté soit faict. »

Cette pièce diplomatique, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 19 juillet, est presque entièrement chiffrée [1].

Dans un autre mémoire [2] sans suscription, mais dont les premières lignes indiquent la destination, nous lisons : « Le cardinal a receu la lettre du duc de Parme du 29e de juin, laquelle il a communiquée au roy, qui demeûre extresmement satisfait de sa généreuse et constante résolution, tant pour le bien commun de l'Italie que pour cette couronne. Aussy ledit duc se peut-il asseurer que S. M. l'aura tousjours en une singulière considération, comme l'un de ses meilleurs amis, pour la conservation et l'agrandissement duquel elle emploiera tout ce qui dépendra de sa puissance. »

En assurant le duc qu'elle ne se laissera pas vaincre par lui en bons procédés, S. M. ajoute que « pour ce qui regarde le particulier, elle a donné ordre à Mr de Créquy d'aviser avec luy s'il seroit plus expédient de joindre les trouppes de S. M. et de Mr de Savoye à celles du dit duc, ou de luy donner quelque nombre des trouppes de S. M. pour faire un corps à part, ayant tousjours esgard que ce corps ne soit si foible qu'il puisse estre défait par les ennemis. »

Le roi fait avancer de toutes parts ses troupes en diligence pour mettre le duc de Créquy en état d'assister le duc de Parme de tout ce qui se pourra.

Ce mémoire, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 25 juillet, est, comme les autres se rapportant à cette affaire, signé du roi et contre-signé Bouthillier (Chavigni).

Bellièvre arriva à Venise; il rencontra d'abord, ainsi que La Thuillerie, dans les conseils de cette république, de l'hésitation et de la froideur; le roi lui fit dire qu'il lui serait agréable de lui voir mettre des troupes dans Tirano, bourg de la province de Sondrio, sur l'Adda, et l'engagea à achever et à garder le fort qui y était commencé. Munie de ce gage, la république entrerait dans la ligue sous les mêmes conditions portées dans le traité fait avec les princes, et l'on se contenterait qu'elle fournit un contingent de 6,000 hommes de pied et de 1,500 chevaux. « En quoy ladite république (écrivait le roy aux deux ambassadeurs, le 4 septembre) recevroit un très grand advantage pour plusieurs considérations, outre la gloire qu'elle aura d'aider à la liberté d'Italie et d'y acquérir une perpétuelle paix par la retraite des Espagnols. »

Plus tard la république sera infailliblement attaquée par l'Espagne : comment

[1] Manuscrit précité du fonds Saint-Germain-Harlay, f° 94. C'est un original en duplicata, qui fut envoyé à M. de Bellièvre.

[2] Même ms. f° 89, autre original, également chiffré, et en duplicata pour M. de Bellièvre.

se défendra-t-elle isolée? Maintenant, unie avec les princes ses voisins, elle ne se verrait pas réduite à la défense de ses propres États, « mais poussant les ennemis bien loin, elle pourroit faire sur eux de notables conquestes, à la faveur de l'armée du roy et de celle de M. le duc de Savoye y jointe, qui pourroit faire d'autre part un notable progrès. »

Le roi explique combien il est important pour Venise de s'adjoindre à cette puissante ligue, et il ajoute : « S. M. désire aussy leur procurer de notables advantages en la part des conquestes qui leur devra écheoir, s'ils luy donnent lieu, par leur concours et prompte correspondance, d'oster aux Espagnols le Milanois et la Ghiaradade, comme est le Comasque. » S'ils tardent, tout peut changer de face. « S'ils veulent dès maintenant signer le traitté de ligue, S. M. trouve bon que le s^r de Bellièvre et luy (La Thuillerie) le passent avec les conditions susdites. »

Enfin, lors même que les Vénitiens ne souscriraient pas le traité, Mrs de Bellièvre et de La Thuillerie devraient toujours presser la république d'assister M. de Rohan d'hommes, de vivres et de munitions, comme aussi de garder Mantoue de toute surprise, le duc de Mantoue s'étant engagé dans cette guerre « pour le bien commun. »

Il est recommandé à M. de La Thuillerie de continuer à « détourner le prince de la Mirandole de se donner aux Espagnols[1]. »

LV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 62. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

A M. SERVIEN.

De Ruel, ce 15 juillet 1635.

Je suis d'advis qu'on donne à M^rs d'Espinoy et de Bournonville à chascun cinq mil escus sur la promesse qu'ils font de lever chascun une compagnie de chevaux-légers. Quand mesme ils ne la feront pas, il faut hasarder et perdre cet argent pour les contenter.

Je croy qu'il faut entretenir douze mile hommes dans la Valteline pour trois mois, mais non pas en payer vingt pour douze. L'estat suivant de l'armée qui y est fera voir que le roy y en paye treize mile cent, sans compter les trois mile Suisses qui y vont, ny les deux régimens françois. Mr Servien verra M. de Bullion et le père Joseph,

[1] Bibl. imp. ms. fonds Saint-Germain-Harlay, f° 108, original presque entièrement chiffré.

et adjustera avec eux le moien de faire que les douze mile hommes soient completz, puisqu'il n'en sort rien davantage de la bourse du roy. Cet article mérite diligence.

Infanterie.		Cavalerie.	
Montauzier	1,200	Miche	90
Canisy	1,200	Jours	90
Frezelière	1,200	Saint-André	90
Dubié	1,200	La Vilete	90
Serre	1,200	Villeneufve	90
Serny	1,200	Canillac	90
Vandi	1,200	Total	540
Chauvestin	1,000		
Salis	1,000		
Bruker	1,000		
2 comp. de Stopa et Genety	200		
Suisses	1,500		
Total	13,100		

Quant à la monstre de la cavalerie des Allemands, je croy qu'il la faut payer sans y comprendre les quinze mile escus.

Quant au présent de pierreries pour le duc Bernard, j'en demeure d'accord, mais il ne peut estre sy tost prest.

J'escrits à Mr de Noyers pour qu'il fournisse les 30,000 ll à Mrs d'Espinoy et de Bournonville. Je vous envoye ma lettre toute ouverte, vous la leur donnerés ou la ferés tenir comme vous l'estimerés plus à propos.

Je vous envoieray les lettres pour Parme, les cent escus pour le courrier et les mémoires de Priandi [1].

Quand vous aurés leu [2] cette dépesche, envoyés-la à M. Servien et le priés de vous voir sur le sujet d'icelle.

[1] Agent diplomatique du duc de Mantoue.

[2] L'objet principal de cette dépêche concerne le secrétaire d'état de la guerre, Servien; mais à qui le cardinal l'envoie-t-il d'abord en communication? Le second objet de la lettre, l'emploi de diverses sommes, indique assez clairement Bouthillier, surintendant des finances.

LVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 234. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. D'ARGENCOUR[1].

15 juillet 1635.

Monsieur le duc de Lorraine ayant pris le poste de Remiremont avec six à sept mille chevaux allemans, c'est à dire bons et mauvais, et cinq à six mile hommes de pied et cinq pièces de petit canon, je vous fais cette lettre, parce qu'il est proche de la frontière de Bourgogne, pour vous prier de retourner à Auxonne, et y demeurer jusques à ce qu'un régiment, qui y sera dans quinze jours, y soit entré.

J'ay envoyé l'abbé de Coursan pour faire venir Mr de Tianges, lieutenant du roy en cette frontière, et faire mouvoir toute la noblesse pendant que vous serés à Auxonne. Je vous prie faire travailler par les habitans et courvées que celuy qui commande dans la place et l'abbé de Coursan auront soin de faire venir, à ce que vous estimerés nécessaire pour se mocquer des efforts d'une armée mal équippée, comme celle-là, pour faire un siége.

J'escris à M. de Tianges pour qu'il fasse autant d'estat de vos advis et vos conseils que vostre expérience en pareilles affaires le mérite. Sy vous jugés que l'artillerie et munitions de guerre qu'on fait venir à Auxonne n'y soient pas bien, et qu'elles soient mieux à Bellegarde ou à Chalons, vous l'y ferés reconduire par batteaux.

Je n'escris cecy qu'à vous, afin que vous en usiés discrètement, sans donner à cognoistre que vous ne la tiendrés pas seurement en ce lieu. Je vous prie donner ordre aussi à ce qu'il faut faire à Bellegarde et autres lieux voisins au cas que les ennemis approchent de vous.

L'estime que je fais de vostre personne fait que je vous dépesche ce courrier exprès, ne doubtant point que toutes choses n'aillent bien là où vous serés.

[1] Cherré a écrit au dos de la pièce le nom et la date.

LVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 235. — Minute de la main du secrétaire de nuit et de la main de Cherré.

A N***[1].

[15 juillet 1635], deux [heures[2]] matin.

Faut envoyer un gentilhomme à Mr d'Angoulesme, le prier que je le voie aujourd'huy auparavant qu'il parte, s'il luy plaist.

[3] Le roy ayant jugé absolument nécessaire, tant pour maintenir les armées que pour réparer la légèreté des François qui tiennent peu, quelque bon traitement qu'ils reçoivent, de faire de nouvelles levées, Sa Majesté s'est résolue de mettre sur pied[4]....

LVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 188. — Original, sans signature, de la main de Cherré et de celle de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR M. SERVIEN.

De Ruel, ce 20 juillet 1635.

Monsieur Servien me mandera, s'il luy plaist, sy les recreus qu'on envoioit de Calais à Orelio sont passées; comme aussy s'il a espérance

[1] Rien n'indique à qui était destinée la lettre dont ce fragment devait faire partie; c'était sans doute à Servien ou à Bouthillier fils. Quoi qu'il en soit, il ne nous a pas paru sans intérêt de conserver ces phrases isolées, qui montrent quelle était en ce moment, sur ce sujet, la préoccupation du cardinal de Richelieu.

[2] Ici une espèce d'abréviation indéchiffrable, qui signifie sans doute « heures. » Quant à la date du 15 juillet, elle manque ici, mais ce fragment est écrit sur la même feuille que la lettre à d'Argencour.

[3] Ici Cherré a pris la plume.

[4] Cette dictée ayant été interrompue, le secrétaire de nuit a repris la plume et a écrit sur la même page, sans laisser d'intervalle, une addition à faire à une lettre au cardinal de La Valette, dont nous faisons mention aux analyses. (15 juillet.) On y verra que le cardinal de Richelieu y revient encore sur la légèreté des Français, et encore sans achever sa phrase.

de faire passer le régiment de Vardembourg de deçà, n'estant pas raisonnable de le payer pour ne s'en servir pas.

[1] Je le remercie des nouvelles qu'il m'a envoyées de Charleville.

Je vous envoye une lettre de Mr de La Force, par laquelle il me mande qu'il est sur le point de retourner à Lunéville; s'il le faict, il perd tout[2]; partant dépeschez y, s'il vous plaist, un courrier dès ce soir, pour luy mander que Mr le cardinal de La Valette assiste suffisamment Mr le duc Bernard, et qu'à cette heure sa tasche est de tenir teste à Mr de Lorraine, ce qu'il ne sçauroit mieux faire, Mr de Lorraine estant à Remiremont, qu'en demeurant à Espinal.

Il se pourra faire que Mr de Lorraine se retirera quatre ou cinq lieues, mais aussy tost que Mr de La Force aura quité Espinal, il y reviendra. Partant il importe de luy mander qu'il ne quite pas ce poste, l'autre estant où il est.

Le sr Ponica[3] désire toucher, dès à présent, les soixante mil francs qu'on donne au duc Bernard, outre les douze mil qu'on luy donne pour luy. J'escris à Des Roches qu'il les fournisse. Vous les luy ferés, s'il vous plaist, donner.

LIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 198. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE SERVIEN[4].

21 juillet 1635.

Monsieur Servien m'envoyera, s'il luy plaist, l'estat par le menu des trente cinq ou trente six mille hommes et six cens chevaux qui

[1] Ici Charpentier a pris la plume.

[2] Richelieu voulait prévenir cette faute du maréchal de La Force; quelques heures avant d'écrire cette lettre, il avait chargé Servien de dépêcher un courrier au maréchal pour lui recommander surtout de ne pas quitter Épinal. (Voy. aux analyses, à la date du 20 juillet.)

[3] L'homme d'affaires du duc Bernard de Weymar.

[4] De la main du cardinal. Nous ne trouvons jamais le « de » avant le nom de Servien.

sont en garnison, parce que sans cela il m'est impossible de faire le controolle que désire monsieur de Bullion. Et avec le dit estat je justifieray clairement qu'avec toutes nos nouvelles levées les despenses de la guerre n'excèdent point les cent trente deux mil hommes que Mrs les surintendans ont faict estat de payer l'année 1635.

Faict à une heure après minuict, ce samedy 21 juillet 1635.

LX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 209. — Minute de la main de Charpentier.

MÉMOIRE POUR M. LE PRINCE.

Du 25 juillet 1635.

L'intention du roy est que la vigilance, la capacité et le zèle de Mr le Prince le deschargent de tous les soins qu'il faut avoir de la Bourgogne.

Il y a présentement quatre choses à faire : la première, faire tenir si peu qu'il y a de garnisons bien complettes, et les fortifier d'un régiment [1].

La seconde, faire enrooler autour de chaque place, comme Digeon, Aussonne, Bellegarde, Saint-Jean de Laune, et Chaalons, tous ceux qui peuvent porter les armes, et qui en cas de besoin se jetteront dedans; destinant en chaque place trois ou quatre gentilshommes bien résolus pour ayder aux gouverneurs et comander les dites gens des lieux circonvoisins.

La troisième, de faire jetter, quand la moisson sera faicte, tous les grains, soit en bled, soit en gerbes, dans les bonnes villes, avec tel ordre que cette police ne face rien perdre aux propriétaires.

[1] Il y a, au folio 207, une première minute de ce mémoire, aussi de la main de Charpentier; après le mot « régiment, » deux lignes sont effacées « tel que mond. s' le Prince voudra choisir entre ceux qui se lèvent vers ces quartiers là, » et une phrase, que nous indiquerons plus bas, a été ajoutée.

La quatrième, de faire réparer et fortifier les places, autant qu'il se pourra, par travaux qu'on puisse entreprendre et finir si promptement qu'ils puissent servir contre quelques tentatives qu'on pourroit faire dans six sepmaines ou deux mois.

Les dicts travaux des places se peuvent faire en deux façons et par corvées, ou à prix fait, en payant. Les grandes despenses dont Mr de Bullion est chargé, luy font désirer que l'argent qui sera nécessaire pour la Bourgogne se prenne en la mesme province, et l'esprit et l'affection de Mr le Prince, luy font espérer ce secours dans l'occasion présente; et[1] on croit que tout cela se peut faire par corvée, les travaux estans fort légers.

Le sr d'Argencour a faict un grand dessein de fortification pour Digeon, pour Aussonne, pour Saint Jean de Laune , pour Bellegarde et pour Chaalons; mais on ne l'envoye pas présentement parce qu'on n'estime pas le devoir entreprendre, d'autant que ces fortifications ne sçauroient estre faictes de deux années, et que, cependant qu'elles seroient imparfaictes, elles affoibliroient au lieu de fortifier ces places.

On envoye seulement un autre projet des plus légères fortifications qui peuvent estre faictes promptement, et auxquelles le roy désire qu'on travaille sans remise et sans intermission. La conservation des places est si importante à ceux qui les habitent, qu'ils doivent bien faire quelque effort pour se mettre en seureté.

On estime à propos de mettre en chaque ville un ingénieur et divers conducteurs de travaux, et que Mr le Prince les visite et face visiter souvent par personnes qui luy en rendent fidelle compte, et qui sachent haster les dicts travaux.

Mr le Prince est aussy prié de mander souvent ce qui se sera faict, et se fera en chacune des dictes places.

Voici la lettre que Richelieu écrivit au prince pour accompagner le mémoire

[1] Cette fin de phrase, qui se trouve dans la copie du folio 207, n'est point dans celle du folio 209.

qu'on vient de lire; la minute est aussi de la main de Charpentier, et elle se trouve au folio 210 v° du même manuscrit; elle n'est point datée; nous lui donnons la date que porte le mémoire.

[25 juillet 1635.]

Monsieur[1], Je vous envoye un mémoire si ample qu'il ne reste pas grande chose à vous escrire; seulement vous supliay-je de faire un effort extraordinaire pour l'exécution d'iceluy. Le service du roy le requiert de telle sorte, et vous y avés tant d'intérest, parce que vostre gouvernement en sera autrement considérable qu'il ne seroit pas, que je m'asseure que vous n'y oublierés rien de ce que vous pourrés. J'adjouste à ces considérations ma très humble suplication, dont vous ne ferés pas peu d'estat sans doute, puis qu'elle procède d'une personne qui désire vostre contentement.

LXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 217. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[AU ROY.]

[28 juillet 1635.]

Je n'ay pas veu le Jeune depuis qu'il vint icy avec Monsieur; il me manda hier qu'il estoit contraint de se purger. Je viens de luy escrire la volonté du roy, qu'il ne manquera pas de suivre, l'allant trouver demain, à mon advis, croyant que sa purgation finira aujourd'huy.

On a escrit à M. le cardinal de La Valette de changer deux de ses régimens nouveaux contre deux de ceux qui sont à Nancy. Je croy que le roy doibt faire loger ses nouvelles compagnies des gardes dans les faubourgs de Paris comme les autres, et, de plus, leur faire faire garde devant son logis comme les autres, accouplant une nouvelle

[1] Richelieu, dans ses lettres au prince de Condé, ne mettait jamais « Monsieur » en vedette, mais il laissait tout l'espace blanc entre « Monsieur » et le premier mot de sa lettre, qu'il plaçait tout à la fin de la ligne.

avec une vieille, pour qu'ils apprennent mieux leur mestier. Par ce moyen, j'espère que, dans peu de temps, elles se rendront bonnes.

Je suis si outré de la misère de la cavalerie qui est dans les armées du roy, que, pensant tous les jours à ce qui peut remédier au désordre en lequel elle est[1], je croy que toute celle qu'on fera proche d'icy ne tiendra point, et partant qu'il faut envoyer quérir celle qui se fera de la nouvelle façon, qui se pouroit nommer, à mon advis, cavallerie hongroise[2], dans le Périgord, Rouergue, Cevenes, et rechercher des gens pour les commander qui sçachent le mestier de la guerre, et qui l'ayent faicte, et qui n'ayent autre dessein que de vivre du mestier. Si Vostre Majesté le trouve bon, j'espère qu'on pourra faire trois régimens de ceste cavallerie, qui pourront donner lieu pour après de licentier la plus mauvaise qui est ruinée dans les armées.

Lorsqu'il pleut au roy m'accorder la survivance de Brouage pour le petit Brezé, j'oubliay de faire comprendre l'Aunix, ce qui faict que je supplie maintenant Vostre Majesté de l'avoir agréable, afin que Brouage, l'Aunix et les îles ne soient pas dans diverses mains.

Le commandement que Sa Majesté m'a faict d'user librement en son endroict, faict que je prens la hardiesse que je fais sur l'asseurance que j'ay qu'elle ne le trouvera point mauvais.

[1] Le marquis de Sourdis, mestre de camp de la cavalerie légère, avait été envoyé à l'armée du maréchal de La Force pour informer le cardinal de l'état de la cavalerie. Richelieu lui écrit à ce sujet le 30 juillet. (Voy. aux analyses.)

[2] Nous trouvons la réponse dans un mémoire du roi, déjà cité (note à une lettre du 5 à Bouthillier). « J'aprouve, dit le roi, la proposition de ceste nouvelle fason de cavalerie pour servir en Allemagne. Pour le nom que on leur doit donner, je suis bien empesché à en trouver un; je y penseray un peu. »

LXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 219. —
Minute d'une main qui ressemble à celle de l'archevêque de Bordeaux.

COPIE DES INSTRUCTIONS DONNÉES A M. DU HOUSSAY, S'EN ALLANT EN CHAMPAGNE.

LE 28 JUILLET 1635[1].

Monsieur du Houssay se souviendra, s'il luy plaist, que l'intention du roy est d'achepter, ou errer (arrher), pour nourir trente mil hommes de pied, durant douze mois,[2] jusques à la récolte de 1636, et de faire incessamment charier à Metz, Moienvic, Marsal, qui sont les lieux que le roy a choisis pour faire les magasins, et où l'on les fournira aux munitionnaires quand ils en auront besoin.

Il fault, s'il se peut, que dans neuf jours il y en aye de transportés aux dicts lieux, pour la nourriture du sus dict nombre de gens, pour deux mois, et par après continuer, pour le reste de la fourniture, en sorte que les dicts magasins soient tousjours fournis, de sorte qu'il y ayt de quoy faire subsister les dicts trente mil hommes trois mois durant.

Le blé estant dans les places, il sera de la prudence de Mr du Houssay de faire débiter, pour la nourriture de l'armée, le blé qui estoit en magasin dans les places, en le remplaçant de nouveau, de sorte néantmoins que jamais on n'en tire un grain du vieux que premièrement il ne soit remplacé.

Il fault aussi avoir soin de faire porter, après la récolte, tous les blés de la campagne dans les villes, le peuple en retenant seulement pour leur nourriture.

Quelques difficultez qui se rencontrent à l'exécution de ce que dessus, il les fault surmonter à quelque prix que ce puisse estre.

[1] Ce titre a été écrit au dos de la copie par Cherré.

[2] D'ici au mot « Metz » inclusivement, de la main de Richelieu.

Monsieur, je vous prie exécuter ce mémoire ponctuellement et avecque tant de diligence que vous n'y perdiés aucun temps, car de là dépend tout le succès des affaires du roy. Je vous conjure de partir sabmedi au plus tard, et cependant je désirerois que dès demain vous fissiés partir un de vos commis en poste pour aller devant à Chalons, faire commancer à charrier, en extraordinaire diligence, cent muids de blé à Metz, et autant à Nanci; ce que vous ferés tousjours continuer lorsque vous serés arrivé. Je voudrois avoir donné beaucoup que cette première fourniture feust desjà faicte.

Je vous prie me faire souvent sçavoir ce que vous ferés. J'ay d'autant plus volontiers accepté le soin de faire faire ces fournitures que j'estime m'en pouvoir reposer sur vostre soin et vostre diligence.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, de prendre garde que les munitionnaires, sçachant que vous acheptés des blés, ne prétendent estre deschargés du soin d'en trouver, ce qui n'est pas l'intention du roy. Ce que vous faictes est plus pour remédier à leur négligence et esviter leur tromperie, que pour les descharger du soin qu'ils doivent avoir. S'ils ont des blés pour nourrir six mois les armées, nous consentirons volontiers qu'ils ne touchent point à ceux que vous aurés acheptés, et, quand ils n'en auront point, on leur fournira au prix qu'il nous aura cousté, y compris les voitures.

Oultre le service que vous ferés au roy en ceste occasion, vous ne sçauriés par aucune autre m'obliger davantage à estre, etc.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, que les six vingts chariots qui doivent estre en chaque armée pour les munitionnaires ne doivent point estre employés en voitures de blés ci-dessus mentionnés, mais seulement pour porter avecque la dicte armée le pain qui est nécessaire pour sa subsistance.

Les dictes voitures devant estre faictes par des voituriés du pays qu'on paiera [1].

[1] A la suite de cette minute, le cardinal a écrit ces trois mots de souvenir : « Mouy, Montosier, cardinal de La Valette. »

LXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 230. — Original.

[A SERVIEN[1].]

De Ruel, ce 30 juillet 1635.

Mes dragons sont arrivez[2]; ils seront dans trois jours à Nemours.

Ceux de Mr d'Alègre le sont aussy.

Ceux de M. de Bruslon le sont aussy.

Ceux de Mahé et Bernieult le doivent estre, à mon advis.

Ainsy il est besoin de faire pourvoir sans délay à la monstre et à ce qu'il leur doit estre donné pour leur subsistance par le chemin.

La compagnie de Graville est aussy arrivée.

Je prie Mr Servien de me mander ce qui doit estre donné à une compagnie de chevaux-légers, tant pour la levée, pour le lieu d'assemblée, et pour sa routte, afin que j'achève de la payer de mes deniers, comme j'ay commancé.

Si Mr de Bullion veut que je paye la levée des gardes, je le feray, m'envoiant le calcul de ce qu'il faut.

[1] La suscription manque; mais elle est indiquée par la pièce elle-même.

[2] Louis XIII avait donné, en mai, une commission au cardinal de Richelieu pour lever ce régiment. L'ordonnance du roi, que nous avons trouvée en original et sur parchemin, au Dépôt de la guerre, t. 36, f° 57, dit : « Ayant résolu d'augmenter les forces que nous avons sur pied, d'un régiment de mousquetaires à cheval françois, dits *dragons*, composé de cinq compagnies de cent hommes chacune, et d'en donner la charge et commandement à quelque personne qui s'en puisse acquitter avec l'authorité, fidélité et affection requises au bien de nostre service, nous avons estimé que nous ne pouvions, pour cet effet, faire un meilleur, ny plus digne choix que de la vostre, pour la cognoissance particulière que nous avons de vos sens, suffisance, prudence, générosité, expérience et sage conduite en toutes choses, dont vous nous avés desjà rendu tant de preuves signalées à nostre entière satisfaction et au bien et gloire de cet Estat. A ces causes, nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonons et establissons, par ces présentes signées de nostre main, colonel dudit régiment de mousquetaires à cheval françois, dits *dragons*, etc. »

Je suis très aise de sçavoir que tous nos dragons soient arrivez, hormis Quincé, qui a bien faict du bruit, et n'a pas esté mal payé. J'ay pourtant nouvelle qu'il est en Normandie [1].

Le Card. DE RICHELIEU.

LXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, folio 236. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

BROUILLARD

DU MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE BULLION [2].

[... Juillet 1635.]

M. de Bullion se souviendra, s'il luy plaist, de recommander à tous les commissaires qu'on envoye pour faire les monstres de dire d'abord aux lieux où ils arrivent qu'ils ont charge de payer tous les soldats effectifs qu'ils auront; voire mesme les supernuméraires, s'ils les ont; et cependant faire les monstres si exactes qu'ils ne s'y laissent point tromper, s'il se peut.

Ce que dessus est du tout nécessaire, parce que jusqu'à présent les commissaires allans dans les garnisons et dans les armées disent d'abord qu'ils ont charge de faire tant de deniers revenans bons, sur lesquels mesme on a assigné certaines despenses avant que les deniers soient faicts.

[1] Notons ici une lettre de Servien au cardinal, datée du 29 juillet, veille du jour où celle-ci fut écrite. Servien annonçait au cardinal le combat de Venloo, entre les Français et les Hollandais d'une part, et les Espagnols de l'autre, nouvelle donnée par un Liégeois. « Demain, ajoute Servien, M. Thibaut m'en doit escrire plus certainement. » (Même ms. f° 224.) Nous ne trouvons point de réponse de Richelieu à ce sujet; seulement nous lisons dans le Mémoire de Louis XIII, du 30 juillet, cité plus haut (note 2 de la page 93) : « Je vous prie que dès que il sera venu des nouvelles de Thibaut de me les faire savoir pour m'oster de l'inquiétude où je suis de ce combat. »

[2] Ceci est écrit de la main de Cherré, au dos de la pièce. Il n'y a point de date; on a mis après coup une note de classement.

De là il arrive que les capitaines disent que, quand ils voudroient, il ne leur est pas permis de tenir leur nombre complet.

Il arrive de plus que les commissaires qui ont apporté ordre de payer, par exemple, les compagnies sur le pied de 50 hommes par compagnie, s'ils trouvent un capitaine qui en ait 55, ils cassent les cinq; et cependant beaucoup n'en ont que 30, à qui ils n'en payent pas davantage, d'où il arrive que celuy à qui on a cassé des soldats n'a autre soin à l'advenir que de diminuer encore son nombre au lieu de l'augmenter, afin de gagner à la première monstre quelques passe-volans, s'il le peut faire.

Il est certain que les commissaires en ont usé ainsy, et certain qu'ils disent que le s^r Fremont leur en a donné l'ordre[1].

LXV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 6e. — De la main du secrétaire de nuit.

MONS. SERVIEN.

[... Juillet 1635[2].]

[3] Sçavoir si on a pourveu au payement des Grisons, et au sujet pour lequel Mr de Rohan a envoyé Boissy.

Pourvoir à envoyer le fonds pour la subsistance de Colmar, Schélestadt, Montbelliard, Haguenau.

Pourvoir à envoyer le fonds de Coblentz par le comte de Hanau.

Pourvoir à envoyer les chevaux d'artillerie venus de Flandres à Mr du Houssay pour la voiture des bleds en faisant changer, s'il se peut, les mauvais en bons.

[1] Nous trouvons, sur la feuille où cette minute est écrite, le mots suivants, « Chalabres, Mrs Masères, Guitaud, Cavas, » de la main du cardinal, apparemment comme *memento*.

[2] Le manuscrit ne met point de date; diverses circonstances nous autorisent à donner approximativement celle-ci. (Voy. *Mém. de Richelieu*, t. VIII, p. 358 et *passim*.)

[3] A la marge, en haut, le secrétaire a mis : « Parler au roy de la coadjutorerie d'une abbaye de filles sur l'attestation de Mr de Sees. » Servien a écrit aux marges quelques observations.

Résoudre l'affaire de Provence apportée par le Picart, et le renvoyer.

Accepter l'offre du s^r de Ragny proposée par le s^r de Charraux; il demande à faire un régiment et le faire subsister aux despends des ennemis.

Envoyer à Mr de Longueville son pouvoir.

Item, le roolle des troupes qu'il doit ramasser.

Item, l'estat de l'armée où Mrs de Vaubecour, du Hallier, et de Thiange sont employés.

Faire venir M. de Bellefonds auprès Mr de Longueville.

Dresser une instruction de ce qu'il faudroit faire dans toute la frontière en cas de mauvais succès[1], et l'envoyer par un homme confident qui ne s'en serve qu'en cas qu'il arrivast.

Envoyer l'archevesque de Tours en diligence à M^rs les mareschaux qui sont en Picardie pour leur faire mettre l'armée en garnison, et faire marcher Mr de Vignoles droict à Soissons avec 5 ou 600 chevaux, Saint-Luc, Biscaras, Saint-Aubin, Langeron, les Allemands, mettant Fouquesolles, Sainte Fley et autres nouveaux[2] en garnison avec six compagnies de Suisses, sçavoir est : deux à Abbeville, deux à Péronne et deux à Saint-Quentin.

Mr de Chastillon demeurera, s'il luy plaist, à Péronne, et Mr de Chaunes à Abbeville, Soyecour à Corbie et tous les gouverneurs dans leurs places.

Les gardes du roy, les gendarmes de Mr de Chaunes, ceux de Soyecour, Bellefourrière, dragons de Hécour, les compagnies de Rambures, de Mailly et toute la cavalerie du Boulenois peuvent demeurer en garnison.

[1] Quoiqu'il eût été permis à Richelieu d'avoir foi en son génie, il ne laissait jamais rien au hasard; c'est un des caractères de sa politique, et l'une des causes de son heureuse fortune, d'avoir toujours mis les mauvaises chances dans ses calculs et ses prévisions; personne n'était moins fataliste, et ne se tenait plus habilement en garde contre toutes les chances défavorables.

[2] C'est sans doute le mot « régiments » qui est oublié ou sous-entendu ici.

Linière, Graville, Tonet, Comteville, Bouflers, Deraumenil, Heilly, Villequier, et du Becq peuvent marcher avec M. de Vignolles.

Faire marcher les Suisses avec bon ordre droict à Chaalons.

Dépescher en Flandres une recharge pour faire venir deux mille chevaux.

Faire payer la levée au comte de La Suze.

Dépescher au comte de Granzé pour qu'il remette promptement son régiment sur pied à 15 compagnies.

Idem à Chalancé, Baradat et Coles.

Envoyer quérir par un valet de pied la compagnie de gendarmes de Mr de Matignon la plus forte qu'il pourra, et luy mander qu'il face prendre par les prévosts ceux de ses voysins qui ont si laschement manqué à son fils.

NOTA.

Un premier ministre qui dressait de tels programmes et donnait de telles instructions, qui embrassait ainsi l'ensemble des affaires, et s'en occupait jusque dans les moindres détails, laissait peu à faire aux secrétaires d'État chargés de l'exécution. Ceux-ci d'ailleurs ne manquaient jamais de recourir à Richelieu au plus léger doute, et de lui demander une décision quand il ne l'avait pas donnée d'avance. Parmi mainte autre preuve nous noterons la pièce suivante, qui dans notre manuscrit est voisine de celle qu'on vient de lire, pièce sans date, mais qui se rapporte à la même époque.

Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 7e. — De la main d'un commis de Servien. Les réponses, dictées par Richelieu, sont écrites de la main de Cherré.

Mr Cherré est supplié de sçavoir les intentions de Mgr sur les articles qui ensuivent[1] :

Le dessein de Picardie estant prêt à être exécuté, Mgr approuve-t-il que Mr de Noyers accompagne Mr de Chaunes?

Il est très à propos que Mr de Noyers aille avec Mr de Chaunes, estant capable de tenir tout en discipline.

Sy mond. seigneur approuve que l'on donne deux régimens de cavalerie au prince d'Espi-

J'en suis d'advis. Je croy qu'on se pourroit contenter de leur envoyer à

[1] Nous ne donnons qu'une analyse des questions de Servien.

noy et au duc de Bournonville, il conviendroit de leur envoyer de l'argent.

chascun six mil escus, leur mandant qu'autant de cavalerie qu'ils feront on en envoyera la levée au prorata de ce qui se donne partout. Sy cependant on estime qu'il leur faille donner davantage d'argent, j'y consens.

Ils demandent, en outre, commission pour un régiment d'infanterie; mais il ne faudra pas leur donner d'argent.

Pour l'infanterie je suis du mesme advis de Mr Servien.

Il faudroit un petit équipage d'artillerie, sans lequel les moindres bicoques feront résistance. Ne faudroit-il pas dire à M. de Bullion de faire un petit fonds de cinq à six mil francs par mois?

Je croy l'équipage d'artillerie du tout nécessaire. On le peut faire à peu de frais, et la dépense n'en durera que trois mois.

Sy on fait venir en Picardie le régiment de Vardenbourg, dont les Estats semblent ne se vouloir servir, Mr de Charnacé propose de le faire venir par mer.

Sy ce régiment n'est point avec l'armée du roy, il vaut mieux le faire venir en Picardie que le laisser inutile à Mrs les Estats sans que nous y soyons obligez par nos traittez.

Monsieur Servien prendra garde de faire exécutter promptement le contenu en ce mémoire, et surtout que l'équipage d'artillerie que l'on voudra mettre sur pied y soit promptement, le temps estant cher en semblables occasions. Il faut envoier un bon officier d'artillerie qui tienne l'équipage complet sans qu'il y manque seulement un cheval.

LXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 239. — Minute de la main de Cherré.

LETTRE ESCRITE A M. DE BORDEAUX LE SECRÉTAIRE[1].

. . . Juillet 1635.

Monsieur, J'envoie sçavoir quelle diligence vous avez faite en Champagne pour faire porter des bleds à l'armée, depuis quinze jours que vous y devez estre arrivé, et vous dire que, s'il est vray que vous ne soyez party de Paris pour y aller que depuis trois jours,

[1] C'est le cardinal lui-même qui a écrit cette indication au dos de la minute.

ainsy que l'on me l'a rapporté, je ne croy pas que j'aye assez de crédit auprès du roy pour destourner Sa Majesté du juste ressentiment qu'elle doit prendre de vostre paresse et peu d'affection à son service. Et quand sa bonté seroit assez grande pour vous remettre cette faute, je n'oublieray rien de ce qui me sera possible pour l'en empescher, veu les accidens qui peuvent arriver à ses trouppes faute de vivres, dont vous serez responsable. Et, en effet, vous ne pouvez nier qu'une négligence affectée, comme est la vostre, ne soit aussy criminelle qu'une ouverte malice. C'est à vous à faire tant de diligences que les armées du roy ne manquent de rien. Je le souhaite pour le bien des affaires de Sa Majesté, et pour avoir lieu d'estre ce que j'ay esté par le passé.

LXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 238. — Minute de la main de Charpentier.

A MADAME DE LORAINE.

Du juillet 1635 [1].

Madame,

Je ne sçaurois assez m'estonner de ce que M. de Chanvalon m'a faict entendre, qu'on vous avoit mandé de Rome, que le bruit estoit que le roy vous avoit tesmoigné qu'il seroit bien aise que vous vous retirassiez de France, et que vous ne le désiriez pas. Je me suis enquis de Mr Mazarin, qui est icy, s'il n'en avoit point ouy parler; il m'a non seulement asseuré que non, mais qu'il n'avoit rien ouy dire qui en approchast. Bien a-il mandé à Sa Sainteté que le roy ne voudroit pour rien du monde user de violence en vostre endroit, ce qui est très véritable. Si Sa Majesté pouvoit sçavoir les autheurs de telles impostures elle leur en tesmoigneroit son ressentiment, et, en effect, ce qu'ils ont mis en avant est sy faux que je puis asseurer Vostre Al-

[1] Nous trouvons, au dos de la minute, le nom et cette date sans quantième. (Sur la duchesse de Lorraine, voy. t. II, p. 358.)

tesse[1] que le roy désire que vous demeuriez en son royaume, parce que c'est le lieu où il sçait que vous pouvez estre le mieux, et là où il vous peut protéger plus puissamment. Quant à moy, Madame, je seray bien aise d'avoir occasion de vous tesmoigner jusqu'à quel point je suis et seray tousjours....

LXVIII.

Arch. de l'Empire, K 135. — Minute de la main de Servien. — Champagne, t. I, fol. 10, 1635.

INSTRUCTION A M. LE COMTE.

[Vers le commencement d']août 1635[2].

S. M. ne pouvant encore sçavoir précisément à quoy elle emploiera toute cette noblesse, le principal soin de Monsr le Comte, en attendant les ordres de S. M. sur ce sujet, doit estre de faire enrooler toute celle qui sera arrivée près de luy, visiter l'estat où elle se trouvera d'avoine et de chevaux, en former des compagnies et des escadrons, et en informer S. M. afin qu'elle puisse juger le service qu'on en doit espérer dans une occasion.

Cependant il emploiera son autorité pour la faire vivre avec ordre et discipline, soit qu'elle séjourne près de luy, ou qu'elle s'avance ailleurs par l'étendue de son gouvernement, faisant faire le taux aux vivres si raisonnable qu'il ne soit pas loisible aux marchands de les enchérir à leur discrétion, ny aussy aux gentilshommes de vivre et servir le roy aux despens du peuple.

C'est tout ce que S. M. a estimé devoir faire sçavoir présentement à M^r le Comte, se réservant de luy faire entendre plus particulière-

[1] Ce titre est de la main du cardinal. Il y avait : « Je puis vous asseurer... »

[2] Une annotation, écrite au dos de la pièce, dit : « A Chantilly, le jour d'aoust 1635 » Le chiffre est effacé; il y avait, au bas de la page : « Fait à Chantilly, le 3 aoust 1635; » mais cela a été barré; du reste, on voit par une autre instruction du 6 août, que celle-ci a dû être faite auparavant; le roi était d'ailleurs à Chantilly le 1er dudit mois. (Voy. aux analyses, à la date du 6 août.)

ment sa volonté, selon les avis qu'elle recevra de son armée, ou ceux que luy donnera Mr le Comte de l'estat où il aura trouvé ladite noblesse, à laquelle sy S. dite M. se résout de donner un employ convenable à la générosité et dignité de Mr le Comte, elle sera bien aise qu'il la conduise en personne dans les occasions d'honneur; sinon elle luy fera sçavoir celuy auquel elle aura agréable qu'il en donne la conduite.

LXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, t. 74, pièce 15. — Minute de la main de Cherré.

[AU ROY[1].]

[Commencement d'août 1635[2].]

Il faut se résoudre à de deux choses l'une :

Ou à abandonner Colmar, Schélestat, Hagueneau, Montbelliard et Porentru, ou tascher à les conserver.

Le premier est aisé, mais honteux et très-préjudiciable au service du roy, à la conservation de la Lorraine et des frontières de la France.

Le second est nécessaire, mais très difficile.

Reste à voir si on le veut tenter; par qui, et par quel moyen?

On avoit jetté les yeux sur le duc Bernard de Veymar; mais il s'en va vers Mayence, pour sauver les gens qui sont dedans et conserver la citadelle.

On avoit mandé à Mr de La Force de le faire entreprendre par Gassion; mais il a mandé qu'il ne le sçauroit faire avec ses troupes, qui sont trop harassées, et dit qu'il faut que ce soit les troupes fraisches qui sont en Champagne, avec de la cavalerie estrangère qu'il peut donner.

[1] Au dos, Cherré a mis : « Copie d'un mémoire donné à M. de Bullion, pour porter au roy. »

[2] Cette pièce, sans date, a été classée en 1635; et diverses circonstances, notamment le prochain départ du duc Bernard, indiquent le commencement du mois d'août.

Il présupose aussy qu'on prenne les chevaux d'artillerie et des voitures de Champagne, lesquelles, cessant par ce moyen, exposeraient Nancy à sa perte.

Reste donc pour tenter cette affaire d'entrer en corps d'armée dans la Bourgoigne, tant parce que tout le monde demeure d'accord qu'il n'y a point de trouppes qui entende seulement parler de passer par [1] que chacun de se dissiper tout à l'heure; que par ce aussy que c'est le seul pays où elles puissent subsister et où on peut trouver des chevaux et voitures, soit qu'on les loue, soit qu'on les prenne par force.

L'événement de ce dessein est incertain, mais on n'en sçayt pas de meilleur, et il est certain que sy on ne secoure les places, elles sont perdues, et qu'ensuite, ayant perdu tous ces dehors, on apportera aisément la guerre au dedans du royaume.

S. M. jugera mieux que personne ce qui sera nécessaire de faire en ladite occasion, et qui sera plus propre à l'exécution de ses volontez, ce qui est indifférent, pourveu que son service se face.

LXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 224. — Minute de la main de Charpentier.

AU Sr DAMONT[2].

Le 1er août 1635.

Le s^r Damont yra à Saumur trouver de ma part madame la mares-

[1] Il y a ici un mot que nous ne pouvons lire.

[2] Charpentier a écrit au dos de cette minute, sans date et sans suscription : « Au s^r Damont, s'en allant à Brezé, le 1er aoust. » Ce s^r Damont, attaché alors à Richelieu, est sans doute le même que M. Damond compris, avec le titre de secrétaire du cabinet du roi, sur « l'estat des « gages, appoinctemen« et pensions, etc. » pour l'année 1641. (Voy. t. I, préface, p. 18.) Mr Damond est porté sur ledit état pour des gages de 4.800 livres, ainsi que Mr Lucas et Mr Fromont, deux autres secrétaires du cabinet de Louis XIII. Mr Lucas, secrétaire de la main, faisait réellement les fonctions de secrétaire du roi; mais on sait qu'en général cette charge, qu'on achetait, était un simple titre.

chale de Brezé, ma sœur, pour apprendre l'estat de sa santé[1] et voir avec le s^r Bontemps ce qui est deub à ma dite sœur des arrérages de sa pension, de neuf à dix mil livres par an; ainsy que l'on en est convenu, payer aux créanciers ce qu'il trouvera leur estre deu, et ce jusques à la concurence de ce à quoy monteront lesdits arrérages non payez, et faire fournir, par ledit Bontemps, à ma dite sœur, ce qui luy restera à payer de la susdite pension jusques à présent, les debtes estant préalablement acquittées.

LXXI.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XI, pièce 147e. — Minute de la main de Cherré.

[A SERVIEN[2].]

2 août 1635.

Faut mander à M^r le cardinal de La Valette qu'il a grande raison; mais que l'armée du roy et celle des ennemis estant logées à une demi-lieue l'une de l'autre, il n'y a pas d'apparence maintenant de déplacer les trouppes[3], veu principalement que les ennemis sont forts en cavalerie.

[1] Elle était malade depuis longtemps; elle mourut au château de Saumur, le 30 de ce mois d'août.

[2] Le manuscrit ne donne point de suscription. Le secrétaire de Servien a écrit au dos de cette pièce : « Mémoire de M^er le cardinal pour la dépesche de M^r le cardinal de La Valette du 2 aoust 1635. » C'est donc ici, en réalité, une lettre pour ce dernier. Mais, outre ce qui concernait le cardinal de La Valette, il y a certaines choses qui ne regardent que Servien. Celui-ci a mis au dos : « Cela est fait. »

[3] Nous trouvons dans le même manuscrit la minute d'une lettre du roi au cardinal de La Valette, qui doit se rapporter à celle-ci. Le roi lui mande que l'ordre qu'il lui a envoyé par le s^r Goullard « de ne quitter point ses postes, n'a esté que sur la présupposition qu'il y peust demeurer, auquel cas la perte de Galasse estoit inévitable. » Mais que les informations données à ce sujet n'étant point véritables, il peut prendre telle résolution qu'il jugera à propos. Cette pièce, cotée dans le manuscrit au folio 199e, est sans date; elle est de la main de Cherré (ce qui laisse supposer que la lettre a été faite par Richelieu), avec quelques lignes de la main de Servien.

Que, Matignon devant estre dans peu de jours en l'armée de Mr le mareschal de La Force, on donnera ordre, aussy tost qu'il y sera arrivé, qu'on envoie à mondit sr le cardinal de La Valette les trouppes qu'il demande et qui sont comprises dans son controole.

Cependant Mr Servien donnera ordre que les compagnies de Saint-Maigrin et de Brassac ne périssent pas faute de monstre qui est en l'armée de Mr le cardinal de La Valette.

Faut mander à Mr le cardinal de La Valette que Mr de Lorraine n'est point foible comme il le mande.

LXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 253. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A M. LE PRINCE[1].]

[4 août 1635.]

Mr, Vous trouverez dans ce paquet deux lettres d'un style bien différent, mais partant d'un mesme esprit et d'un mesme cœur, c'est-à-dire d'une personne qui vous honore sincèrement, et qui vous dira tousjours ce qu'il estimera de vostre bien et de vostre advantage.

J'ay esté très aise de voir par vos dernières lettres du[2] que vous cognoissez maintenant que les srs de Tianges et de Coursan n'ont faict que ce qui leur a esté ordonné, et qu'ils n'ont eu aucun ordre qui vous puisse préjudicier. Asseurez-vous, s'il vous plaist, de l'affection du roy et de mon service, dont vous recevrez tousjours des preuves aux occasions qui se présenteront. Je vous conjure de faire travailler soigneusement et diligemment à l'exécution des mémoires[3] que je

[1] On lit au dos de cette pièce une note qui tient lieu de date et de suscription : « Coppies des mémoires envoyés à Mr le Prince, touchant les fortifications de la Bourgogne, du 4 aoust 1635. »

[2] Dates restées en blanc.

[3] Les mémoires mentionnés ici sont, en minute, au folio 271 de ce manuscrit avec ce titre : « Estat des réparations qui se peuvent faire [promptement] aux places fron-

vous envoye, comme estant chose importante au bien de vostre gouvernement et au service du roy, et de croire que je suis [1], etc.

[2] Monsieur le Prince aura aussi soin, s'il luy plaist, de faire travailler aux réparations de toutes les autres villes de son gouvernement, conformément à ce que dessus; réparant les murailles, fortifiant les remparts aux lieux où il en sera besoin, faisant des parapets à l'espreuve où le jeu du canon sera jugé nécessaire, curant les fossez et faisant autour un bon chemin couvert.

Tels travaux sont si utiles et nécessaires aux villes qu'elles se résoudront facilement à la despense qu'il leur faudra faire pour se mettre en seureté.

Il ne faut pas oublier qu'en toutes les susdites places cy-dessus il faut combler les chemins creux, abattre les hayes, buissons et arbres, et mesme les maisons d'alentour qui pouroient favoriser les approches et logemens des ennemis.

tières du duché de Bourgogne [et que le roy veut qui soient parachevées dans la fin de septembre.] » Les mots que nous renfermons entre crochets ont été ajoutés au titre par le cardinal, et dans le cours de la pièce quelques autres mots, aussi de sa main, sont destinés à hâter l'exécution des ordres. Une phrase ajoutée est commencée de la main de Richelieu et achevée de celle de Servien, ce qui prouve que le cardinal, en donnant la plume à ce secrétaire d'état, l'a fait écrire sous sa dictée. Les villes dont il est fait mention dans ce mémoire sont : Dijon, Châlons, Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde, Vitry.

[1] Tout de suite après la lettre à M^r le Prince, on lit cette indication d'une missive à écrire, qui ne se trouve pas dans ce manuscrit : « Il faut faire une autre lettre à Mr Danguien de remerciement. »

[2] Ce qui suit nous semble une sorte de post-scriptum de la pièce qu'on vient de lire, quoique, par inadvertance sans doute, on ait placé immédiatement avant dans notre manuscrit ce feuillet portant le numéro 252. Les premiers mots : « M^r le Prince aura *aussi* soin... » indiquent assez nettement que c'est une suite; c'est d'ailleurs la même matière, et les deux feuillets 253 et 252 sont écrits de la même main.

LXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 254. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[AU ROY[1].]

[4 août 1635.]

Le s^r de Mayola va trouver Sa Majesté pour luy rendre compte exact de son armée, commandée par M^r de La Force.

Grâces à Dieu, il rapporte qu'il n'y a rien présentement à craindre de ce costé-là.

Mr de Loraine n'a que 6,000 bons ou meschans chevaux, et 3 à 4 mil hommes de pied. Le tout a grand peine à vivre. Galasse se retire petit à petit, à ce qu'on dict, de devant M^r le cardinal de La Valette et Weimar, retranchant les passages qui lui sont advantageux.

Le roy de Hongrie est au Wittemberg; mais, à ce qu'apporte un lieutenant qu'il a veu, il n'a là que les trouppes nécessaires à la garde de sa personne; Galasse, le duc de Loraine et Piccolomini ayant toutes ses forces.

Mr de Rohan a deffaict de nouveau les impériaux aux bains de Bormio et au fort Sainte-Marie. Il y a 350 hommes tuez aux bains, où Montozier[2] s'est fort signalé et a esté blessé de trois coups de pierre; il a eu aussy une mousquetade dans le collet de son pourpoint; Canisy en a eu aussi une dans sa casaque; Frezellières y a aussi fort bien faict.

Pour revenir à l'armée de M^r de La Force, le désordre y est tel qu'il y faut des remèdes extresmes.

[1] Charpentier a écrit au dos de cette pièce les indications que le secrétaire de nuit avait négligé de donner, suscription et date.

[2] Charles de Sainte-Maure de Montausier était entré au service en 1630, il avait à peine vingt ans, et se distingua à la défense de Casal, dès ses premiers pas dans la carrière militaire. C'est lui qui épousa, en 1645, Mlle de Rambouillet, la célèbre Julie d'Angennes; Louis XIV le fit duc et pair de France en 1664.

Il y a sy grand nombre d'officiers absens qu'il est incroyable, et, sy on n'y remédie promptement, tout se débandera. Il faut, à mon advis, dégrader dès à présent de noblesse tous ceux qui en sont partis sans congé, et les déclarer indignes et descheus de tous honneurs, dignitez et charges; commander à tous prévosts et officiers de justice de les prendre en quelque lieu qu'ils soient, et leur faire et parfaire leur procès, selon la rigueur des ordonnances [1]. Quant à ceux qui ont demandé un congé pour peu de temps, pour prétexte d'une longue

[1] Voyez, aux analyses, des lettres du 11, du 12 et du 14, à Servien et au cardinal de La Valette. — Le roi n'était pas moins sévère que le cardinal pour les fautes contre la discipline. Il écrivait à Richelieu, le 11 août : « J'ay mis en marge de vostre mémoire des absans ceux que je croy mériter estre cassés et ausi ceux qui sont malades ou retournés à leurs charges..... Je vous renvoie l'ordonnance contre les oficiers absans, laquelle j'ay signée; elle est un peu rude, mais aux extresmes maux il faut d'extresmes remèdes. » L'autographe de cette lettre se trouve au folio 291 du manuscrit cité aux sources. L'ordonnance que le roi envoie au cardinal est datée du 12 août. Un original, contresigné « Servien » se trouve à la Bibliothèque impériale, supplément français, 920[2], pièce 57e. Le roi dit, dans un remarquable préambule, dont nous allons citer une partie, que les officiers absents n'ont pas tenu compte des avertissements qu'ils ont reçus, « qu'ils n'ont pas peu ignorer que les armées sont depuis longtemps en présence des ennemis, et que le mespris qu'ils ont fait de leur devoir, en une semblable occasion, est digne d'une grande punition. S. M. jugeant qu'une si honteuse négligence ne peut demeurer impunie, sans préjudicier à son service et au bien de son Estat, et que, pour arrester un mal si dangereux, qui est depuis venu à un tel excès, qu'il s'est trouvé plus de 140 officiers absens de leur charge, sans congé..... l'unique remède est de faire souffrir aux coupables la peine qu'ils ont méritée, et que mesme les lois anciennes contre les déserteurs sont laissées arbitraires à tous les juges, pour les augmenter ou diminuer, selon les circonstances qui peuvent rendre le crime plus grave; Sa dite M. a déclaré, etc. » Suivent deux pages de noms des officiers absents, lesquels, s'ils ne peuvent se justifier, « seront privez de leurs charges, dégradés des armes et de noblesse pour ceux qui se trouveront nobles, et pour les autres ils seront conduits dans les galères du roy sans autre formalité de procès..... ordonne en outre aux eslus de comprendre ci-après dans le rôle des tailles ceux d'entre eux qui ont jusqu'à présent joui de la noblesse, lesquels Sa dite Majesté en a déclaré indignes. » — Terminons cette note par une sorte de mémento, sans date, mais qui se rapporte à ce temps et à cette ordonnance. Il est en partie écrit de la main du cardinal : « Mr Servien : Cassation et punition de ceux qui seront absenz de leur

absence, il faut leur [donner][1] 3 sepmaines de temps pour retourner à leurs charges, sur la mesme peine que dessus. Sans une pareille rigueur, je craindrois, en vérité, une désertion entière.

Le marquis de La Force[2] faict le mescontent et se plaint à tout le monde, ce qui est très mauvais en une armée.

LXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 23, pièce 52. — Mise au net.

INSTRUCTION AU SIEUR D'HÉMERY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, INTENDANT DE SES FINANCES, s'en allant ambassadeur ordinaire en Piémont[3].

4 août 1635.

Le roy ayant toute satisfaction du service que le s^r comte du Plessis Praslin luy a rendu dans l'ambassade de Piedmont pendant trois

charge. — Envoyer déclaration sur ce sujet dans l'armée et dans les provinces.

« Lamothe, 12 compagnies; une de 200, Bellegarde.

« Castelnau.

« Coursan.

« Marquis de Boissy... 500* dragons.

« ** Sainte-Marie..... 200

« Gaucher..... 200

« Longueville..... 200

« Orgeuille..... 200

« Il faut donner les six mille Allemands et retirer les François qui sont avec Vaimar. — Faire avancer l'armée de Mr de Chastillon deux ou trois journées dans la Lorraine, sans harasser l'armée***. — Mettre les deux compagnies d'Italie. » — (Manuscrit cité aux sources, fol. 351.)

[1] Mot omis dans la minute.

[2] Fils aîné du maréchal.

[3] On a vu (ci-dessus, p. 103) que le traité de ligue d'Italie avait été signé, entre le roi et le duc de Savoie, le 11 juillet, par les plénipotentiaires de France, Mrs de Bellièvre et du Plessis-Praslin. La durée de l'ambassade de celui-ci près la

* Ou 800; le chiffre est douteux.

** A partir d'ici Servien a pris la plume.

*** En même temps le roi appelait le maréchal de Châtillon auprès de lui : « Mon cousin, lui disait-il, la résolution que j'ay prise de séparer en divers corps d'armée les grandes forces que j'ay sur pied, et le besoin que j'ay de ceux qui, comme vous, m'y peuvent servir utilement, me font désirer que vous vous prépariez à me venir trouver le plus tost que vous pourrez. » La lettre est toute remplie des témoignages de satisfaction pour la conduite et les services du maréchal; mais nous voyons que, quand Richelieu en parle à son aise, il le juge bien vieux et pas trop habile. Cette lettre du roi, datée du 1er août, se trouve, en copie, à la Bibliothèque impériale, fonds Béthune, 9256, fol. 128.

années et plus, qui est le temps ordinaire de telz emplois, S. M. a jugé à propos de se servir de luy dans son armée qu'elle fait passer en Italie pour le bien de ses alliez, et pour affermir leur repos et tranquillité, s'asseurant qu'il contribuera par sa valeur et par son courage à l'exécution des bonnes intentions de S. M. comme il a faict par sa prudence et industrie, à la conclusion du traicté qui a esté signé avec Mr le duc de Savoie sur ce sujet, et à tout ce qui s'est présenté à négotier pendant le temps de son ambassade.

Or estant expiré maintenant, Sa dite M. a faict choix dudit sr d'Hémery pour la servir en icelle... Il s'agit d'une ligue entre S. M. et les princes d'Italie pour en chasser les Espagnolz et asseurer, par ce moyen, pour jamais, le repos de cette province...

Il y avoit un article dans le project qui avoit esté donné aux dits srs ambassadeurs, par lequel il estoit dit que le roy ne retiendroit rien des conquestes qui se feront dans le Milanois, mais qu'elles demeureroient aux princes d'Italie, se réservant S. M. de s'accommoder

cour de Turin étant à son terme, M. d'Hémery fut choisi pour le remplacer. D'Hémery devait être chargé de terminer quelques arrangements qui étaient comme un appendice au traité du 11 juillet. Ces instructions nous paraissent être une pièce de chancellerie, où la pensée de Richelieu a été développée par un secrétaire d'état. Nous n'en donnerons donc que la substance. On en trouve d'ailleurs le texte dans le recueil d'Aubery (*Mémoires*, t. V, p. 268), et ce texte diffère très-peu de celui du manuscrit des Affaires étrangères, que nous avons sous les yeux. C'est une mise au net qui n'est point datée; Cherré a bien écrit à la suite du titre « Au mois de juin 1635; » mais cette date de juin, mise peut-être de mémoire, est évidemment fautive, puisque cette instruction fait mention du traité conclu le 11 juillet. Aubery, qui dit avoir tiré cette pièce du cabinet de Mr de La Cour, donne la date de Chantilly 4 août, et cette date est probable; il faut pourtant une petite explication : d'Hémery avait été envoyé en Provence, où l'on craignait une descente des Espagnols, et il y était encore dans le courant de juillet. Le roi annonçait, dès le 2 dudit mois, dans un mémoire à Bellièvre, l'intention d'envoyer d'Hémery en Italie (voyez le nota à la date du 11 juillet ci-dessus); mais il est possible que l'instruction destinée pour d'Hémery ait été préparée quelque temps avant d'avoir été signée. Nous savons, d'ailleurs, par du Plessis-Praslin, écrivant de Turin, le 26 août, qu'il y attendait toujours l'arrivée de d'Hémery, et nous savons, par des lettres de celui-ci, qu'il était enfin à Pignerol le 29.

de quelques terres qui luy seroient cédées sur les confins de ses Estats; l'intention de Sa dite M. estant d'avoir quelques vallées, terres et finages depuis ses frontières jusques à Pignerol, moyennant quoy elle céderoit à Mr le duc de Savoye la plus grande part de ce qui compéteroit à S. M. dans la conqueste du Milanois, selon et ainsy qu'il est amplement desduict par un project de conventions particulières à passer avec ledit duc, dont coppie sera pareillement cy-joincte. Mais s'y estant rencontré quelques difficultez de la part de S. A. cet article a esté énoncé d'autre manière dans le traicté de ligue, sçavoir est que le roy partagera avec les confédérez les conquestes à proportion du nombre des gens de guerre que S. M. contribuera dans la ligue. Néantmoins S. M. persistant dans sa première intention, a envoyé ordre au sr comte du Plessis Praslin de presser ledit sr duc sur lesdites conventions, et de les signer.

Sy M. le duc de Savoye diffère de commencer à attaquer le Milanois, conformément à un article qu'il a voulu estre mis dans le traicté, portant qu'il n'obligeroit point jusques à ce que les confédérez eussent joinct aux trouppes du roy et de S. A. 6 m. hommes de pied et six cents chevaux [1], il le faudra presser de ne s'arrester pas à cela, ou au moins de se contenter que les trouppes de Mr le duc de Parme soient en estat de commencer conjoinctement avec celles du roy et de S. A. ou séparément, ainsy que l'on avisera pour le mieux...

Il faut luy représenter combien il luy importe de rester tousjours uny à cette couronne, dont il tirera sa grandeur et l'accroissement de sa maison par le succez du présent dessein, que S. M. désire

[1] Richelieu présageait déjà que ses efforts pour constituer une ligne entre les divers États d'Italie ne triompheraient pas des difficultés que lui opposaient le pape, la république de Venise, le grand-duc de Toscane, même le duc de Mantoue, qui, on s'en souvient, était né Français. Ces princes craignaient de n'échapper au despotisme de l'Espagne que pour tomber sous celui de la France; aussi, dans la prévision de voir échouer son projet de ligue, Richelieu voulait se hâter de persuader au duc de Savoie de se contenter de l'accession du duc de Parme à l'alliance, accession dont on était assuré.

promouvoir et accélérer, tant pour l'avantage dudit s^r duc que pour le bien public et l'affermissement du repos de l'Italie...

Le roy a commandé estre mis ez mains dudit s^r ambassadeur la somme de sept cents mil livres, sçavoir quatre cents mil dont il a esté donné promesse à M^r le duc de Savoye pour le reste et parfaict payement de Pignerol, et trois cents mil pour ce que ledit s^r duc prétend luy estre deu pour les frais de la guerre de Gennes. Ledit s^r d'Hémery sçait que le revenu de Pignerol n'a pas esté évalué par la faute des commissaires de S. A. et que l'avis de ceux du roy porte qu'il n'est rien deu audit s^r duc. Néantmoins S. M. a agréable de luy payer lesdites quatre cents mil livres, moyennant quoy il donnera sa quittance finale de tout ce qu'il pourroit prétendre que S. dite M. luy doit donner en eschange pour Pignerol, soit en argent, soit en terres. Quant à ce qu'il prétend luy estre deu pour lesdits fraiz de la guerre de Gennes, bien que S. A. ne les puisse prétendre en vertu d'aucun traicté par lequel le roy soit obligé de les luy payer, S. M. toutefois est pareillement contente de luy donner lesdites trois cents mil livres moyennant quoy S. A. donnera semblablement sa quittance de tout ce qu'elle prétend pour lesdits fraiz...[1]

[1] Richelieu avait donné une attention spéciale à cet article des instructions de d'Hémery, et il avait dicté cette note, que nous trouvons écrite, de la main du secrétaire de nuit, dans la collection de Turin, t. XV, pièce 45e, classée en 1635, sans date: « Mr Bouthillier expédiera le pouvoir de M^r d'Hémery comme ambassadeur ordinaire. — Fera résoudre à Mr de Bullion ce qu'il donnera à Mr de Savoye, l'ambassadeur disant qu'on luy a promis cent mil escus pour ses vieilles prétentions de Gennes. — Il vaut mieux luy donner quatre cens mil francs pour tirer la quittance définitive de Pignerol, selon qu'elle a esté couchée plusieurs fois. — M^r d'Hémery doibt porter la résolution de cette affaire. »

LXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 295. — Minute de la main de Cherré.

[AU DUC DE LA VALETTE[1].]

Du 11 août 1635.

Monsieur[2], Je suis très fasché que vous n'ayés pas trouvé la ville de Bordeaux en estat de recevoir les effets de la bonté du roy dont vous estiés porteur. Je vous prie de croire qu'on ne doute point icy que Mr d'Espernon et vous n'ayés, au sujet de ce qui se passe, les mesmes désirs que le roy et ceux de son conseil. Sy on vous dit le contraire, asseurément ce seront gens qui n'auront autre but que d'aigrir et affliger l'esprit de Mr d'Espernon, de la fidélité et affection duquel je me rendray tousjours caution.

Le roy fait escrire au sr Briet qu'il s'en vienne icy selon que vous le désirés. Je n'ay pas veu encore l'information que vous me mandés avoir esté faite contre luy, mais bien les deux lettres qu'on luy escrivoit. Celle qui n'est point signée ne peut, à mon advis, recevoir aucune interprétation favorable qui empesche qu'on ne la juge malicieuse. Quant à celle de Mr de Bordeaux, je vous diray que tous ceux qui nous ont parlé de la sédition de Bordeaux[3] nous ont tousjours proposé de pardonner à quelques uns des coulpables, pour cognoistre le fond de cette affaire, ce qui est ordinaire ès soulèvemens. On a tousjours respondu qu'on n'en feroit aucune difficulté, et qu'en

[1] Il n'y a point de suscription. Le secrétaire a écrit au dos : « A Mr d'Espernon et de La Valette. » La lettre de Richelieu concerne bien ces deux personnages, mais elle ne s'adresse en effet qu'au dernier. Celui-ci n'est pas le cardinal de La Valette; Richelieu lui dit toujours « monseigneur. » Ce cardinal était d'ailleurs alors à la tête d'une armée, et Richelieu lui écrivait ce même jour 11. (Voir aux analyses.)

[2] Notons, pour la question d'étiquette, et de protocole, qu'en écrivant au duc de La Valette, Richelieu laissait, après le mot « Monsieur, » un tiers de la ligne en blanc.

[3] De nouveaux impôts excitèrent alors plusieurs séditions dans les provinces du midi de la France; il en est fait mention dans les Mémoires de Richelieu, liv. XXVI, p. 504 du tome VIII de l'édit. de Petitot.

effet, sy quelqu'un se vouloit haster de descouvrir les complices et les autheurs, on luy donneroit volontiers abolition. Sy c'est simplement ce qu'il veut dire par sa lettre, il n'a pas tort. Je ne sçaurois croire qu'il puisse estre assez aveugle pour s'imaginer que Mr d'Espernon ayt favorisé sous main ce qui s'est passé. En quelque personne que puisse estre cette pensée, je la condamneray tousjours[1]. Il nie absolument l'avoir eue, et justiffie sa lettre parce qu'il nous a souvent ouy dire qu'on pardonneroit volontiers à ceux qui voudroient descouvrir les autheurs et fauteurs de la révolte. Il faut tascher par tous moyens d'estouffer le mal du lieu où vous estes, où je ne doubte point que vous ne contribuiez ce qui deppendra de vous. Dans quatre jours on vous dépeschera le sr de Magnan. Cependant je vous puis asseurer dès cette heure que l'édict des cabaretiers ne s'exécuttera point, et que, s'il y en a quelque autre qui blesse la province, on y aura pareillement esgard. Pour ce qui est de la taille, il seroit impossible que l'Estat subsistast sy elle n'estoit levée comme de coustume.

LXXVI.

Arch. de l'Empire, Champagne, t. I, K 135, fol. 16, 1635. — Minute de la main de Cherré et de la main de Servien, avec quelques mots du cardinal.

INSTRUCTION POUR M. LE COMTE.

18 août 1635.

Il est difficile d'envoyer un avis certain sur des nouvelles incertaines.

Je croy que Mr d'Angoulesme faict un peu le mal plus grand qu'il n'est.

S'il est vray que le duc Charles prenne la route du Pont-à-Mousson, il est certain[2] qu'il a dessein d'empescher la commodité des vivres

[1] Richelieu parle ici au fils du duc d'Épernon, et ne dit pas sa véritable pensée; il ne la dissimule plus dans ses Mémoires, où nous lisons : « Le duc d'Espernon y eust facilement mis ordre, s'il eust voulu l'y apporter dès le commencement, mais il demeura dans sa maison de Cadillac, etc. » (*Loc. cit.*)

[2] Ces trois mots sont du cardinal; il y avait auparavant « il semble. »

à l'armée de Mr le cardinal de La Valette. C'est pourquoy, en ce cas, on ne peut prendre un meilleur avis que celuy que donne M. de Vaubecourt, qui est d'assembler toutes les troupes qui sont en Champagne à 2 lieues de Bar, et aller en corps joindre les dits srs d'Angoulesme et de La Force pour, sans délay, combattre le dit duc Charles.

Les troupes que l'on peut assembler sont :

Les gens d'armes de Mr le Comte;

Ceux de Mr de Longueville;

Ceux de Mr le mareschal d'Estrées;

La noblesse;

Dragons de Mr le cardinal;

Dragons de Bruslon;

Dragons de Bernieulle;

Dragons et chevaux-légers d'Alègre;

7 compagnies de Canillac;

Vesilly, Masancourt, Estoges, } si elles n'ont point passé [1].

On estime que sy tout ce que dessus n'est pas arrivé, il faut aller, avec ce qui se trouvera, joindre les dits srs d'Angoulesme et de La Force, escortant en chemin faisant, avec les dites troupes, un grand convoy de blés à Nancy; et, au lieu de faire revenir les charriots qui porteront les dits blés, il s'en faudra servir pour faire suivre quantité de vivres à l'armée des dits srs d'Angoulesme et de La Force, afin de leur donner plus de moyens de défaire le duc Charles.

Il ne faut pas dire aux particuliers à qui sont les charriots qu'on les veut retenir pour porter des vivres à l'armée, parce qu'ils feroient grande difficulté de partir de Châlons [2].

Sy Mr de Lorraine ne va point vers Pont-à-Mousson, et qu'il demeure tousjours vers Remiremont et Rambervilliers, quand on sera

[1] Cette petite phrase et les trois noms compris en cette accolade sont de la main du cardinal.

[2] Ce paragraphe, que nous intercalons ici, a été ajouté en marge sur la minute.

avec tout ce corps à Nancy on pourra renvoyer à Mr le cardinal de La Valette les troupes qui sont destinées pour son armée, qui yront seurement, et avec la noblesse qui fera nombre de 1,800 chevaux, à mon jugement, les 3 compagnies de gens d'armes, et les 2 régimens de dragons de Bruslon et de Bernieule [devront] aller joindre MMrs de La Force et d'Angoulesme pour combattre le dit duc de Lorraine, à quoy les secondes troupes de noblesse qui arriveront ne donneront pas peu de facilité, leur donnant route au lieu où Mr le Comte, par l'avis de M. de Vaubecourt et ce qu'il apprendra par le retour du sr de Mayolla, estimera plus à propos pour le service du roy.

Le tout est de faire conduire les troupes cy dessus mentionnées par un bon chef. Si Mr d'Arpajon, qui est destiné pour l'armée des dits srs d'Angoulesme et de La Force, n'est pas encore de retour, le cœur et l'affection de Mr de Vaubecourt suppléera au défaut de sa santé pour luy faire entreprendre ce voyage, ce que le roy désire.

[1] Sy Mr d'Arpajon est revenu à temps pour commander ce premier corps, Sa Majesté désire que M. de Vaubecourt attende de prendre la conduite du second, parce que cependant sa présence peut estre beaucoup utile en Champagne pour servir sous Mr le Comte, et qu'il arrivera d'autres troupes pour joindre à la noblesse, avec lesquelles on fera un corps plus considérable.

L'intention du roy est que Mr de La Melleraye commande la noblesse de Normandie, comme lieutenant de Sa Majesté et mareschal de camp, et que Mr d'Arpajon ou Vaubecourt commandent toutes les autres troupes comme mareschal de camp, servant dans l'armée, en considération de quoy le dit sr de la Melleraye suivra les ordres et résolutions qui seront prises par[2] le dit sr de Vaubecourt ou d'Arpajon, ce que Sa Majesté a réglé ainsy pour le bien et nécessité de son service[3].

[1] Ici Servien a pris la plume.

[2] Il y avait ici « l'autre; » Richelieu a effacé ce mot, et il a mis à la place la portion de phrase qui termine cette ligne.

[3] Voyez à ce sujet une lettre adressée à Servien, mais concernant M. le Comte, en date du 21 août, aux analyses.

Le roy estime qu'il vaut mieux différer le convoi de quelques jours pour le faire aller seurement que de le hasarder.

Faut avertir promptement Mrs d'Angoulesme et de La Force du contenu en la présente dépesche.

[1] Il est ordonné à toutes les troupes suivantes[2], et autres qui pourroient passer dans la Champagne, nonobstant les ordres qu'elles ont eu jusqu'à présent, de suivre ceux qui leur seront donnés par Mr le comte de Soissons[3].

LXXVII.

Arch. de l'Empire, K 135, Champagne, t. I, fol. 27, 1635. — Lettre préparée pour la signature, et qui, ayant été corrigée, est devenue minute.

[A M. LE COMTE[4].]

21 août 1635.

Monseigneur, J'ay receu la lettre dont il vous a pleu m'honorer du 18e de ce mois; vous aurés appris par les dépesches que le sr de l'Epine vous a rendues de la part du roy, et par ce que vous aura dit le sr de Mayola, tout ce qui est des intentions de Sa Majesté, tant pour l'envoy et la conduite de la noblesse que pour les autres choses de delà : c'est pourquoy je ne vous en répéteray rien par celle-cy, de crainte de vous importuner inutilement. Nous croyons que vous aurés à présent la noblesse de Bourgogne; celle d'Anjou et du Maine marche, celle de Poitou, suivant ce que j'ay eu l'honneur de vous

[1] Ce paragraphe est détaché du reste de la minute, et écrit tout au bas de la page; nous le mettons à la fin de la pièce qu'il semble devoir terminer.

[2] Après le mot *suivantes* il y a une marque de renvoi qui a été reproduite à la marge, mais l'addition qu'elle suppose ne s'y trouve point.

[3] On lit en marge : « Copie à Mr d'Arpajon; *idem*, à Mr de Vaubecourt; *idem*, à Mr de Bourbonne. »

[4] Pour tenir lieu de suscription le secrétaire a écrit au dos : « A M. le comte de Soissons, du 21 aoust 1635, à Conflans. » A la date, au bas de la lettre, il y avait d'abord « St Maure. »

escrire, doit estre maintenant bien avancée vers vous, et de toutes les autres provinces dont elle a esté mandée nous avons avis que chacun se met en devoir de venir servir Sa Majesté; à quoy sa présence dans son armée, où elle s'acheminera dans trois ou quatre jours [1], sera capable d'exciter les plus lents. Il sera nécessaire qu'il vous plaise, Monseigneur, continuer à faire marcher vostre noblesse suivant les ordres de Sa Majesté; et je ne puis que je n'adjouste à cela que l'on est extraordinairement satisfait de tous les soins que l'on voit que vous prenés, mesme de cette diligence que vous avés faicte à vous porter à St Dizier sur les avis d'une entreprise; car, bien que cela ne se soit pas vérifié, néanmoins ce sont autant de preuves de vostre extresme vigilance et de vostre passion au service du roy; je souhaiterois bien, Monseigneur, d'estre propre, en quelque occasion, au vostre, et de pouvoir vous tesmoigner comme je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

A Conflans, ce 21e aoust 1635.

LXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, fol. 317. — Copie.
Bibliothèque de l'Arsenal, collection Conrard, in-fol. t. XV, fol. 6. — Copie.

POUVOIR DONNÉ PAR LE ROY,

ALLANT EN SON ARMÉE DE LORRAINE,

À M. LE CARDINAL DE RICHELIEU, DE COMMANDER, EN SON ABSENCE, EN LA VILLE DE PARIS, ISLE DE FRANCE, PICARDIE, NORMANDIE ET PAYS VOISINS [2].

Du 23 août 1635, à Noisy.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nous avons assez fait cog-

[1] Le roi ne partit qu'à la mi-septembre.

[2] Richelieu n'a pas écrit lui-même cette pièce; il en a certainement préparé la matière, et le rédacteur a dû s'y conformer

noistre, par nos dernières déclarations, les motifs et les causes qui nous ont obligé de déclarer la guerre au roy d'Espagne, et que nous

de manière que toutes ses indications ont été suivies; il n'a laissé à personne la faculté de limiter, ou seulement de déterminer l'étendue des pouvoirs qu'il prétendait exercer en l'absence du roi. Nous ne craignons donc pas de nous tromper en la donnant comme son ouvrage. — Le cardinal doit aussi avoir eu part à la rédaction d'un projet de décision par laquelle le roi laissait auprès de Richelieu le secrétaire d'état de la guerre, Servien, pour y faire le service de sa charge, comme auprès du roi lui-même. Cette pièce, que nous avons trouvée au Dépôt de la guerre, tome XXVI, f° 83, est datée du mois d'août, sans quantième; elle est écrite sur parchemin et préparée pour recevoir les signatures, qui néanmoins n'y ont pas été apposées; la chose est-elle restée en simple projet? Quoi qu'il en soit, la pièce nous semble importante en ce qui concerne le cardinal, et il convient de la donner ici en note.

PROJET DE COMMISSION.

POUR SIGNER LES DÉPESCHES DU ROY,

suivant les ordres de Mgr le cardinal,
pendant le voyage du roy en Champagne[1].

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nos conseils, secrétaire d'estat et de nos commandemens, le s^r Servien, salut : Ayant résolu de nous acheminer vers la frontière de nostre province de Champagne, pour prendre en personne le commandement de l'armée que nous y faisons assembler, et cependant de laisser par deçà, pour la conduite et administration de nos affaires, nostre très cher et très amé cousin le cardinal duc de Richelieu, lequel d'ailleurs estant naguères relevé de maladie ne pourroit, sans danger de sa santé, nous suivre en ce voyage, nous avons estimé à propos de faire demeurer près nostre dict cousin l'un de nos amés et féaux conseillers et secrétaires d'estat, pour y servir ez expéditions nécessaires pour nos dictes affaires; et d'autant que celles de la guerre, dont vous avés le département, requièrent principalement que de toutes parts il y soit soingneusement pourveu, sans que nostre esloignement y puisse aporter aucun retardement, à ces causes, nous vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes, signées de nostre main, pour signer près de nostre dict cousin, pendant nostre dict voyage de Champagne, toutes nos lettres, tant patentes que closes, ordonnances, pouvoirs, estats, acquits et toutes provisions, commissions et autres expéditions généralement quelconques qui ont accoustumé estre signées de nous et par nous commandées ou délibérées en nostre conseil, pour quelque cause et occasion que ce soit, les dattant du lieu où nous serons, tout ainsy que si vous estiés près de nous, afin que les dictes expéditions, portant nostre nom que nous vous donnons pouvoir d'y mettre en la mesme forme que lorsque vous estes près de nostre personne, soyent receues et exécutées avec la révérence qui leur est deue

[1] Ce titre se trouve seulement au revers du parchemin original, écrit de la main du premier commis de Servien.

ne pouvions différer davantage une action si nécessaire sans défaillir à la réputation de cet Estat, et à la protection que nous devons à nos sujets et à nos alliés. Il y avoit longtemps que le secours désiré par les princes opprimés, l'injuste détention de leurs personnes et les divers artifices pratiqués pour fomenter les divisions au dedans, et former des ligues au dehors contre la dignité et tranquillité de ce royaume, nous convièrent à prendre cette résolution; mais jusques icy, nous avions tousjours mieux aimé dissimuler les injures de nos ennemis que donner lieu, en les vengeant, aux maux et aux désordres qui suivent la guerre. Dieu qui tient le cœur des roys en sa main, et qui cognoist leurs pensées, sçait combien de fois cette appréhension a retenu les mouvemens de nostre juste indignation tant de fois provoquée, et que souvent nous avons pris des conseils plus modérés que le ressentiment qui nous venoit de leurs offenses. Nous estimions qu'ils se lasseroient de troubler toute l'Europe, et qu'enfin ils mettroient des bornes à leur ambition. Mais comme nous avons vu qu'elle prenoit un dangereux accroissement, et que leurs entreprises découvertes avoient faict assez cognoistre les mauvaises intentions du conseil héréditaire qu'ils ont pris d'élever leur nouvelle grandeur sur les ruines de cette monarchie, nous avons esté contraint de nous servir des forces que Dieu a mises à nos mains pour esviter le blasme qui tomberoit sur nous, sy nous ne résistions à leurs efforts. Et, comme jusques icy nous n'avons jamais rien oublié de tout ce qui pouvoit servir à la grandeur et conservation de cette couronne, ayant sans cesse veillé, assiégé, combattu et exposé nostre propre personne

et avec la diligence qui est nécessaire pour le bien de nostre service. De ce faire nous avons donné et donnons plein pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial par ces dictes présentes, voulons et nous plaist que ce qui sera par vous ainsy faict et signé, suivant les ordres de nostre dict cousin, auquel nous avons donné plein pouvoir de ce faire pendant nostre dict voyage, soit de pareille force et vertu et de tel effect que si c'estoit en nostre présence et par nostre exprès commandement reçeu de nostre bouche. Mandons, etc. — Donné à Chantilly, le... jour d'aoust l'an de grace mil six cents trente-cinq et de nostre règne le vingt-sixième.

PAR LE ROY.

à toutes les fatigues et plus dangereuses rencontres de la guerre, aussy avons-nous pris cette résolution d'aller en personne sur nos frontières, assisté de noblesse, nous opposer aux entreprises de nos ennemis, et, par la continuation de nos labeurs, acquérir à nos peuples un bon et asseuré repos. Cependant, pour conserver et maintenir toutes choses en bon estat, sous une légitime obéissance, tant au dedans de nostre bonne ville de Paris que dans les provinces voisines, Isle de France, Picardie et Normandie, et ce faisant n'obmettre rien de tout ce qui peut tomber sous le soin et la prévoyance d'un bon prince, nous avons estimé ne pouvoir, en nostre absence, faire choix de personne sur laquelle nous puissions plus nous reposer, et qui, avec plus de courage, de prudence et de fidélité, embrasse ce qui touchera le bien de nostre service, que nostre très cher et très amé cousin, le cardinal duc de Richelieu, tant pour les excellentes conditions acquises et naturelles dont il est doué, que pour l'expérience qu'il s'est formée de plusieurs belles et grandes actions et pour avoir une singulière amour à la conservation de cet Estat, duquel il a si bien mérité par tant de peines et laborieux travaux généreusement entrepris, exécutés sous nos commandemens. A ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvant, nous avons à nostre dit cousin le cardinal duc de Richelieu, par ces présentes, signées de nostre main, donné et donnons plein et entier pouvoir pour, en nostre absence, pendant nostre voyage, pourvoir à tout ce qui sera du bien de nos affaires et service, tant en nostre bonne ville de Paris qu'ès provinces de l'Isle de France, Picardie, Normandie et autres adjacentes, dont nous serons esloignés, commander aux lieutenans généraux de nos armées ce qu'ils auront à faire pour défendre nostre royaume, ou entrer ès terres de l'ennemi, à tous capitaines, gouverneurs, officiers et gens de guerre, tant de cheval que de pied, ordonnés et establis en garnison, ès villes et places des dites provinces, les en tirer et changer, pour les envoyer de lieu en autre sy besoin en est, selon que la nécessité le requerra; et il avisera pour la seureté des dites villes et places, soit en garnison

ou pour tenir la campagne; mesme d'en faire lever si besoin est, et que l'occasion requerre célérité et diligence, en attendant qu'il nous en ayt donné avis, faire et arrester le pain de munition, tenir la main au payement et recouvrement de nos deniers, et d'iceux disposer selon les occurrences, ordonner des réparations, fortifications et entretennemens de munitions, d'armes, poudre, artillerie, vivres et des gens de guerre qui sont en nos dites places; ordonner des départemens et logemens d'iceux passans et séjournans en l'estendue des dits lieux, mesme de leurs vivres, soit par étappes ou autrement, le plus au soulagement de nos sujets que faire se pourra; assembler le conseil, et, en iceluy, outre ceux que nous avons laissés près de luy, appeler ceux qu'il jugera à propos, recevoir et ouir les ambassadeurs et autres qui sont ou seront envoyés par les princes nos alliés vers nous, les actes négocier et conclure avec eux, ainsi qu'il advisera pour le bien de nostre service, et généralement faire tout ce qu'il verra et cognoistra estre bon, utile et avantageux à cet Estat; et faire et ordonner toutes les dépesches qu'il avisera devoir estre faictes, tant dedans que dehors nostre royaume; voulant que nos conseillers et secrétaires d'estat aient à luy obéir et faire ce qui par luy leur sera commandé, tout ainsy que sy c'estoit par nous mesme, tant au faict de nos finances qu'en toutes autres rencontres d'affaires qui pourroient survenir, tout ainsy que nous ferions et faire pourrions, sy présens en personne y estions, jaçoit que le cas requist mandement plus spécial, promettant, en foy et parole de roy, confirmer et approuver tout ce que par nostre dit cousin aura esté ainsy faict et arresté. Sy donnons, etc. (Suit une page des formules ordinaires d'enregistrement et d'exécution.)

Données à Noisy, le 23e jour d'aoust, l'an de grace 1635, et de nostre règne le 26e. Signé Louis, et sur le repli : par le roy, de Loménie, et scellées sur double queue du grand sceau de cire jaune.

NOTA.

La pièce qu'on vient de lire a-t-elle été publiée? Nous ne la trouvons dans aucun recueil, et nous avons inutilement cherché si elle n'aurait pas été supprimée. On peut s'étonner que Richelieu ne l'ait fait mettre ni dans la Gazette, ni dans le Mercure, où il avait soin de consigner ce dont il voulait que le public fût informé; elle ne se trouve non plus ni dans le père Griffet, ni dans Le Vassor, qui tous deux ont plus d'une fois recueilli des pièces d'un moindre intérêt.

Nous lisons d'ailleurs dans la Gazette du 25 août : « Sa Majesté alla le 23 à Noisy, où le comte de Nogent traita splendidement le cardinal duc et tous les ministres. Après le conseil, Sa Majesté y voulut aussy faire collation; laquelle finie, Son Éminence, demeurant ici pendant le voyage du roy, prit congé de Sa Majesté, qui luy tesmoigna par de très-grandes caresses et embrassades réitérées combien sa personne et ses services luy sont agréables. Puis Sa Majesté alla coucher à Lagny, et Son Éminence retourna à Conflans. » (P. 481.)

Ce petit article vaut la peine qu'on le remarque. Ce n'était certainement pas sans dessein que Richelieu faisait confidence au public des tendresses du roi à son égard, au moment où il pouvait craindre le mécontentement de ce prince.

Nous voyons aussi, par une lettre du premier écuyer (Saint-Simon), qu'en ce même moment Richelieu cherchait à se rendre agréable, et il offrait au roi, partant pour l'armée, un cheval de prix. Saint-Simon écrivait de Monceaux, au cardinal, le 24 août : « Je me suis acquitté du commandement de Vostre Éminence, ayant présenté vostre barbe au roy, que Sa Majesté a trouvé sy beau qu'elle vous en veut remercier elle-mesme. Nous luy ferons bonne cherre dans son escurie et en aurons grand soing comme venant de Vostre Éminence. » (Archives des Aff. étr. t. 37, fol. 329.)

De son côté le roi, au moment où il craignait de se trouver en dissentiment avec le cardinal, redoublait auprès de lui ses protestations d'amitié. Il lui disait, dans une lettre écrite de Chantilly, le 11 août, à huit heures du soir : « Mon cousin, si nous n'usions esté si proche de la Ferté, je feusse alé dès demain à Ecouan, pour me rendre lundy à Ruel, mais ce sera pour jeudy, où je resevray toujours avec joye et contentement vos bons conseils, m'en estant trop bien trouvé par le passé pour ne les pas suivre à l'avenir, en tout et partout, comme j'ay faict jusques icy; vous vous pouvés assurer que si j'ay eu jusques à cette heure de l'affection pour vous, que à l'avenir elle augmentera toujours, et n'auray point de plus grande joye que quand je vous le pouray tesmoigner. » (Même manuscrit, fol. 290.)

Or l'intention du roi était précisément de ne pas se rendre au conseil qu'il pressentait.

On a vu que, selon la Gazette, le voyage du roi était une chose décidée, et le cardinal, qui en instruisait le public, semblait être d'accord sur ce point avec le roi; il en était tout autrement. Richelieu, souffrant plus que de coutume des maladies dont il souffrait toujours, ne pouvait accompagner Louis XIII à l'armée de Lorraine, où ce prince avait résolu de se rendre, espérant rétablir les affaires, qui là ne succédaient pas à son gré. Craignant de laisser un instant le roi hors de sa tutelle, il était fort inquiet de le voir aller à l'armée sans lui, et voulut s'opposer au désir dans lequel le roi s'obstinait. Selon son habitude, il ne s'y opposait pas ouvertement, mais de ses objections indirectes surgissaient mille inconvénients. Louis XIII, qui s'aperçut de la manœuvre du cardinal, fut profondément blessé; comme tous les caractères faibles, il laissait voir sa mauvaise humeur à defaut d'une ferme volonté, et il semblait céder aux insinuations de son ministre, mais de si mauvaise grâce, que celui-ci eut peur de le pousser à bout, et finit par lui permettre (c'est presque le mot propre) d'aller commander son armée.

Toutes les contrariétés qu'éprouvait le roi dans l'accomplissement de son dessein, il les attribuait à la mauvaise volonté et à la malice dissimulée de ceux qui voulaient l'arrêter.

Nous avons à ce sujet une lettre du surintendant Bouthillier, qui nous révèle cette espèce d'intrigue, dont il ne semble pas que lui-même eût le mot. Cette lettre est datée de Monceaux, le 1er septembre, à trois heures après-midi. « Le roy, dit-il, se plaint à M. de La Meleraye que les cent chevaux d'artillerie du train qui doit suivre Sa Majesté ne soient pas encore levés; quoyque M. de La Meleraye luy promette, sur sa teste, que le train seroit à Chambery vendredy, il ne laisse pas de dire que son voyage se retarde et qu'on luy tourne son voyage à honte et à desplaysir.

« Je confesse, Monseigneur, que je ne sçay à quoy attribuer ce changement que je trouve du blanc au noir, depuis les advis que le roy eust avant hier au soir, trois heures après que le sieur de Crouzilles fut party. J'ay dit tout ce que je debvois là dessus à Sa Majesté, particulièrement sur ce qu'elle estime que vous n'approuviez pas ce voyage; elle dit que sy cela estoit, vous luy eussiez faict très-grand plaisir de luy dire, comme elle vous en conjura à Ruel, vous protestant qu'elle ne vouloit faire que ce que vous approuveriez en cela et en toute autre chose. » (Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 1.)

Le lendemain dimanche, Bouthillier écrit de nouveau au cardinal : « Je désirerois que Vostre Éminence peust recevoir ce mot avant que d'avoir respondu

aux deux lettres que le roy luy escrivit hier..... Son inquiétude vient de ce que Sa Majesté ne reçoit point de nouvelles de M. du Hallier, ce qui luy faict croire que les troupes qu'elle doit avoir ne s'avancent pas; à cela elle ajoute que les cent chevaux d'artillerie ne sont pas encore pretz, pas mesme levez... De sorte que n'ayant pas les troupes qui la doivent accompagner, elle ne sçaura que devenir. Voilà en somme ce qui tient l'esprit de Sa Majesté en eschec, joinct qu'elle attend avec impatience vos sentimens sur ce qu'elle doibt agir...

« Sa Majesté appréhende maintenant que Vostre Éminence soit en colère sur ce qu'elle vous escrivit hier. Au nom de Dieu, Monseigneur, sy vous avez desjà faict quelque response qui luy puisse donner cette créance, trouvez bon que je la retienne, sy le courrier me parle le premier, ou, sy Vostre Éminence a donné quelque ordre à mon fils capable de donner la mesme impression, trouvez bon que nous l'accommodions selon que nous jugerons que vous le commanderiez sy vous sçaviez tout ce que dessus, que le roy me dit hier à neuf heures du soir.

« Sy Vostre Éminence a agréable de renvoyer à l'instant ce courrier, il n'y a qu'à respondre au roy que vous avés approuvé son désir de ce voyage, parce qu'en effect Sa Majesté s'y est portée sur de très grandes raisons, qu'il sera très-bien sy elle veult le continuer... Je croy qu'il luy en fault entièrement donner le choix, sans que Sa Majesté puisse juger que Vostre Éminence ayt pris en mauvaise part ce qu'elle luy a escript. Ainsi Sa Majesté pourra continuer son voyage, sy Vostre Éminence le juge expédient. » (Même manuscrit, fol. 9.)

Nous n'avons point trouvé ces deux lettres du 1er septembre, où le roi exprimait son mécontentement sur un ton blessant pour le cardinal. L'une des deux fut redemandée par le roi (voyez aux analyses, à la date du 5 septembre), dans la crainte sans doute qu'elle ne fût pas brûlée comme il l'avait recommandé; l'autre a sans doute été détruite par Richelieu. La réponse qu'il y fit le 2 septembre est pleine de mesure et d'adresse; il l'envoie à Bouthillier le matin du 2 septembre (voy. aux analyses)[1], et il est évident qu'il n'avait point encore reçu l'avis que lui donnait Bouthillier, puisque le même jour, 2 septembre, il lui écrit pour la seconde fois : « Je n'ay point d'autre response à faire que celle que j'ay faicte ce matin; le roy la trouvera telle à mon advis qu'il en aura satisfaction; et il est important qu'il la voie, tant pour le présent que pour l'avenir. » Le cardinal commence par expliquer qu'il a faict tout ce qui était en son pouvoir pour hâter les cent chevaux d'artillerie, « lesquels doivent estre sa-

[1] « Elle servira, lui dit-il, de response à la vostre; je ne comprends pas la raison du changement du voyage du roy, et en effet je n'y en veoy point de sujet. » (Même manuscrit, fol. 7.)

medy à Chalons; » puis, venant au point délicat de l'affaire : « J'ay au commencement, dit-il, esté contraire au voyage de Vostre Majesté, craignant que sa santé et son impatience naturelle, dont par sa bonté elle s'accuse elle-mesme quelquefois, ne le requissent pas; mais m'ayant faict sçavoir par diverses personnes qu'elle désiroit faire ce voyage, me l'ayant tesmoigné elle-mesme et asseuré que sa santé estoit bonne, et que tant s'en fault qu'elle en peust recevoir préjudice, l'ennuy de n'y aller pas la pourroit plus tost altérer, j'y ay consenty de très-bon cœur, et recogneu, comme je fais encore, que si Vostre Majesté peut se garantir de ses ennuys et inquiétudes ordinaires, ce voyage apportera beaucoup d'avantages à ses affaires... » Richelieu insiste sur ce point et puis ajoute : « Après cela, Vostre Majesté a trop de bonté pour n'approuver pas qu'un serviteur ancien, fidelle et confident luy die, avec le respect qui est deu à un maistre, que si elle s'accoustume à penser que les intentions de ses plus asseurées créatures soient autres qu'ils ne les luy tesmoigneront, elles[1] appréhenderoient tellement ses soubçons, à l'avenir, qu'il leur seroit dificile de la servir aussi utilement qu'ils le désirent...

« Je la conjure, au nom de Dieu, de se résoudre de faire gaiement son voyage, et ne se fascher pas de mille choses de peu de conséquence qui ne seront pas exécutées au temps et au point qu'elle le désireroit, tenant pour certain qu'il n'y a que Dieu qui puisse empescher pareils inconvéniens.

« Je la conjure encore de ne croire point que quelqu'humeur qu'elle puisse avoir soit capable de fascher ni dégouster une personne qui, estant plus à vous qu'à elle-mesme, sera tousjours plus désireuse de vous complaire et vous servir que de conserver sa propre vie.... » (Même manuscrit, fol. 5.)

Cette lettre a été imprimée sans date dans les Mémoires d'Aubery, et dans le recueil de 1695, où le père Griffet l'a prise. Nous n'en imprimerons pas une fois de plus le texte; nous en donnons d'ailleurs ici tout ce qu'elle contient de remarquable.

[1] Ce pronom se rapporte à « créatures, » mais Richelieu, avec le peu de souci de la régularité grammaticale qui se remarque continuellement dans les lettres qu'il dictait, et aussi sans doute à cause du rapport logique (puisque « créatures » signifie ici serviteurs), emploie plusieurs fois dans ce passage « ils » aussi bien que « elles. » Le père Griffet, qui a donné le texte de cette lettre (t. II, p. 611), met « ils » partout. Il y a sans cesse, dans les copies du père Griffet de légères différences qui proviennent, tantôt de l'incurie des copistes, tantôt d'un scrupule assez inutile de régularité, tantôt du soin plus inutile encore de rajeunir un peu le style; ainsi le mot « die, » qu'on vient de lire, est transformé en « dise » par le père Griffet. Nous avertissons une fois pour toutes que nous ne noterons pas ces sortes de variantes, extrêmement fréquentes dans les citations faites par l'historien, d'ailleurs si exact, de Louis XIII.

Le roi, satisfait, en apparence du moins (car on verra bientôt qu'il n'avait pas confiance entière en la sincérité du cardinal), se hâta de lui répondre le même jour : « Mon cousin, je suis au désespoir de la promptitude que j'ay eue à vous escrire le billet sur le sujet de mon voyage; je vous prie de le vouloir brusler et oublier, en mesme temps ce qu'il contenoit, et croire que, comme je n'ay dessein de vous fascher en rien, je n'auray jamais d'autre pensée que de suivre vos bons avis en toutes choses ponctuellement. Je vous prie encore une fois de vouloir oublier... et m'écrivez par ce porteur que vous n'y pensez plus pour me mettre l'esprit en repos; et vous asseurez que je n'auray point de contentement que je ne vous puisse encore tesmoigner l'extresme affection que j'ay pour vous, qui durera jusques à la mort, priant le bon Dieu de tout mon cœur qu'il vous tienne, etc. » On pense bien que la réponse de Richelieu ne se fit pas attendre. Il répond, le 3 septembre, à la lettre reçue la veille; il répète au roi les motifs qui l'avaient fait s'opposer d'abord au voyage de Sa Majesté, la santé du roi, etc. « Mais le grand désir que vous avés de continuer à acquérir de l'honneur et de la gloire par les armes m'y a fait consentir, comme je fais encore. » Il ajoute qu'il serait bon que le roi différât son départ jusqu'à ce que Saint-Mihiel fût pris et que ses troupes fussent amassées. Il conjure le roi « de ne s'ennuyer point, ne se fascher point contre soy-mesme, et croire que ses serviteurs ne sçauroient l'estre des promptitudes qui luy peuvent arriver. Je la puis asseurer que je me sens extraordinairement obligé de la lettre qu'il luy a pleu m'escrire sur sadite promptitude, et que sy elle m'avoit outragé, ce qu'elle ne fit jamais, par sa bonté les termes en sont si obligeans que la satisfaction, sy on peut user de ces mots en parlant d'un grand roy, surpasseroit de beaucoup l'offense. La lettre dont vous vous plaignez ne blesse en aucune façon vos serviteurs, et la dernière les oblige grandement... » L'orgueil perce dans cet humble remerciment, et Richelieu triomphait en paroles avec bien de l'adresse encore, mais non sans quelque faste. Au fond, il était contraint de céder, et quoi qu'il en dît, c'était malgré lui que le roi allait commander son armée [1].

Quelque adresse que mît Richelieu dans ses paroles, elles ne persuadaient guère le roi, et, peu de jours après ce que nous venons de raconter, le jeudi 6 septembre, Bouthillier écrivait de Monceaux au cardinal. « Le roy revient à sa première pensée que vous n'avés pas approuvé son voyage et que vous le voulés réduire

[1] Cette lettre a aussi été imprimée trois fois; nous nous bornerons donc à l'indiquer dans les analyses de la fin du volume, et nous lui donnerons la date du 3 septembre, la missive à laquelle elle répond étant du 2. Les compilateurs, ainsi que le père Griffet, l'ont encore laissée sans date, n'ayant pas connu la lettre du 2 septembre.

à ne le faire pas; là dessus le changement visible de visage, la chaleur bruslante par tout le corps par l'agitation de son esprit... » Larmes et plaintes du roi de ce que le cardinal ne lui a pas parlé franchement sur ce voyage... « Je luy ay dit, ajoute Bouthillier, tout ce qui m'a esté possible, et M. le Premier aussy, lequel, depuis deux jours, Sa Majesté a appelé en tiers... Après tout cela, le roy nous a protesté que s'il estoit question de se jeter dans le feu pour vous, il le feroit, et ensuite Sa Majesté m'a commandé de dire qu'elle partiroit lundy prochain pour Chasteau-Thierry. Plust à Dieu que pour deux jours Ruel fust transformé au Bois-le-Vicomte, et que Vostre Éminence eust assez de santé pour venir voir le roy avant qu'il partist d'icy; Sa Majesté auroit très-grand besoin de cette visite. » (Même manuscrit, fol. 26.) Et le 8, Bouthillier écrivait encore : « Mon fils arriva hier tout à propos au retour de la chasse du roy, et luy ayant dit toutes les bonnes choses que Vostre Éminence luy avoit commandées; elles remirent l'esprit de Sa Majesté, qui véritablement estoit fort esgaré. » (fol. 50.)

Il est probable que Chavigny était porteur d'une lettre du 7, que nous verrons à sa date, où Richelieu disait à Bouthillier : « Vostre héritier est une lettre parlante qui justifie bien que je suis bien esloigné de vouloir destourner le roy de son voyage. » Mais l'insistance même que met le cardinal à affirmer qu'il n'était pas opposé au voyage du roi prouve mieux que tout le reste qu'il s'avouait en secret qu'il avait besoin de se disculper à cet égard. Nous avons d'ailleurs remarqué que, dans les Mémoires de Richelieu, ce curieux incident est assez mal débrouillé.

Et comment, en effet, le roi ne serait-il pas sans cesse revenu à ses soupçons, lorsqu'il apprenait chaque jour que l'armée qu'il allait commander était dénuée de tout et dans un désordre complet[1]? Le 9 septembre, Louis XIII, à la veille de

[1] Outre ces causes réelles d'inquiétudes dont le roi était agité, il paraît qu'on lui en inspirait encore d'imaginaires par des avis mystérieux qu'on lui donnait de temps en temps pour le rendre plus craintif et en même temps plus docile. Il est assez vraisemblable qu'avec son esprit soupçonneux il ait parfois imputé au cardinal de lui faire parvenir d'une manière détournée ces avis alarmants. Le roi écrivait à Richelieu, le 25 août, vers le temps où il s'agissait de résoudre son voyage : « M. de Tresme m'est venu dire cette aprés-dinée, que Bourdonay (ou Bourdonné, car la même lettre l'écrit de ces deux façons) luy avoit dit de me dire qu'un président de Paris l'avoit chargé de me faire sçavoir que, si je sortois du royaume, je courois fortune de la vie. Il me semble que il seroit bon que vous envoyassiez quérir Bourdonné pour sçavoir de luy qui est le président, et parler ensuite au président pour sçavoir ce que c'est et esclaircir un peu cette affaire. » (Aff. étr. France, 1635, juillet et août, fol. 331.)

partir de Monceaux, écrivait de sa main à son ministre ce sec billet : « Mon cousin, je suis très-fasché de vous escrire qu'il n'y a à Saint-Dizier ny trésorier, ny munitionnaire, et que toutes les troupes qui y sont sont sur le point de se desbander sy il n'y est pourveu promptement. Pour moy, sans cela, je n'y oserois aller à cause des crieries et plaintes que j'aurois de tous costés, à quoy je ne pourrois remedier. Louis. » (Fol. 54.) Puis, après son arrivée à Châlons, il écrivait encore de sa main au cardinal, le 15 septembre : « Je suis bien fasché d'estre si longtemps icy sans rien faire, mais n'y ayant trouvé ny argent, ny troupes, ny vivres, je ne me suis voulu avancer sans tout cela. Je partiray lundy si je me porte bien, comme je l'espère...[1] »

Toutefois les mélancolies du roi ne le quittaient que pour le reprendre sans cesse; Richelieu était informé de toutes ses actions et de toutes ses paroles par Chavigni, qui accompagnait Sa Majesté, et qui était chargé par le cardinal de la plus minutieuse surveillance; les lettres qu'il écrivait très-fréquemment à Richelieu sont comme le journal des pensées, des mouvements du roi, et le confident ne perdait pas l'occasion d'en amuser son maître. Si, au milieu d'une profonde tristesse, une nouvelle qui lui plaît vient réjouir le roi, Chavigni écrit : « .... Depuis que M. de Vaubecourt a mandé qu'il revenoit, on a fait vingt fois les gestes des bras et des jambes que sçait Vostre Éminence. » Lettre écrite de Saint-Dizier (le 21 septembre, fol. 127)[2].

L'étude de nos manuscrits, qui nous initie aux détails intimes des relations du roi et du cardinal entre eux, nous semble présenter quelquefois ces relations sous des nuances qui ne sont pas dénuées d'un véritable intérêt de nouveauté. Le cardinal, qu'on nous donne comme imposant toujours despotiquement sa volonté à Louis XIII, était pourtant obligé, plus souvent qu'on ne croit, de subir celle du prince, et Louis XIII, avec son obstination impatiente et les timidités de sa

[1] Il n'y avait en tout ceci, chez Richelieu, nulle intention mauvaise; on peut se souvenir que, lorsque lui-même allait, en 1630, commander l'armée qui passait en Italie, il la trouva également dépourvue et en grand désordre. C'était le résultat de son administration, qui a toujours été très-imparfaite et fort mal organisée. Les règlements ne manquaient pas, mais la science d'application manquait; tout était fort bien arrangé sur le papier, tout était sur les lieux pénurie et confusion. Richelieu donnait et répétait les ordres, mais il n'avait pas constitué un corps administratif pour les exécuter, et puis il s'irritait de voir que ses commandements n'étaient pas obéis.

[2] Nous lisons dans une de ses lettres, écrite de Bar, le samedi 29 septembre, à trois heures du matin : « Je trouve le roy de meilleure humeur et moins mélancholique que je n'eusse osé espérer; mais c'est un beau jour d'iver sur lequel on ne sauroit faire de fondement. » (Même manuscrit, fol. 184).

mauvaise humeur, parvenait encore à faire fléchir le despotisme sous lequel on le croyait perpétuellement opprimé. Richelieu, dans les dix-huit années de son ministère, a dépensé peut-être plus d'adresse de conduite, plus de précautions diplomatiques pour gouverner Louis XIII, que pour triompher du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, et encore il ne l'emporta pas toujours dans cette lutte, où on le peint toujours vainqueur.

LXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 74, pièce 13. —
Minute de la main du secrétaire de nuit.

[AU ROY.]

[24 août 1635 [1]].

Le cardinal entretient le roi de la marche de divers régiments, et il continue :

Sy Sa Majesté le trouve bon, entre cy et quinze jours, j'en auray faict faire un autre de gens asseurez et affidez, où diverses personnes qui sont avec moy prendront des compagnies qui seront composées de soldats supernuméraires que les nouvelles compagnies des gardes sont contraintes de casser; d'où j'en trouveray bien quatre cens.

Plusieurs personnes veulent traitter avec le vieux Cachat [2] de Carcassonne. M. de Vignoles et M. d'Ambres, son gendre, en demandent la permission; je croy que c'est le service du roy de la leur accorder, parce qu'il est bon que le lieutenant de roy ait un lieu de demeure en l'estendue de sa charge.

L'évesque de Périgueux n'est pas mort, à ce qu'on dict, comme on avoit mandé.

[1] Une bande de papier collée à cette pièce, et qui contient l'indication d'une lettre à Sénéchal, porte au dos cette note écrite de la main de Cherré : « Au roy, du 24 aoust. » Une barre a été passée sur cette date, laquelle toutefois pourrait être vraie, car dans cette lettre au roi il est parlé d'un fait qui ne peut se réaliser qu'à la fin de septembre, et pour l'accomplissement duquel on peut supposer qu'il fallait bien quatre ou cinq semaines.

[2] Il est nommé Carlat ailleurs; voyez, aux analyses, les lettres du 30 août à MM. d'Ambres et de Vignoles, où le cardinal leur annonce la permission du roi.

Il plaira au roy donner promptement la compagnie de Royaumont, afin que la cassation du délinquant et la provision d'un nouveau tiennent le monde en cervelle. Les affaires du roy requièrent des exemples que je solliciteray tousjours[1] comme l'un de ses procureurs généraux.

LXXX.

Arch. des Aff. étr. Allemagne, tom. XIe, pièce 159e. — Minute de la main de Cherré.

M. LE COMTE.

[Vers le 26 août 1635[2].]

Qu'il ne se peut rien adjouster au soin qu'il prend de mettre la noblesse en estat de pouvoir servir le roy.

Que l'intention de Sa Majesté est qu'aussy tost que la noblesse de Normandie et de l'Isle de France, qui marche la première, aura joint celle de Champagne, il la face marcher en bon ordre vers M^rs d'Angoulesme et de La Force, selon la route que le s^r de Mayolas rapportera.

Qu'il y a apparence qu'aussy tost que les mareschaux seront renforcez de 2,000 chevaux, les affaires changeront.

Qu'on ne prétend pas mettre les compagnies de gendarmes destinées à Bar, Toul et Saint-Mihel en ces lieux-là pour tousjours, espérant bien qu'après que la noblesse sera jointe à M^rs d'Angoulesme et de La Force, les dragons qui seront aussy en garnison ès

[1] Le cardinal avait d'abord fait écrire : « Comme un procureur général des affaires de S. M. » La phrase a été refaite ainsi qu'on la voit.

[2] La pièce manque de date ; voy. dans le texte et aux analyses de la fin du volume, au commencement d'août et à la date des 6, 18, 21 et 31 août, les commissions, instructions et ordres donnés au comte de Soissons, au sujet de cette noblesse. Le roi adressa aussi à M. le Comte ses félicitations, le 26 ; on peut penser que c'est alors que la présente lettre fut écrite. Le père Griffet paraît s'être trompé lorsqu'il a dit : « On ordonna au comte de Soissons de rassembler, dans son gouvernement de Champagne, la noblesse de *la province* et de la conduire en Lorraine ; il partit *de Chantilly le 29 août*, après avoir pris congé du roi. » (T. II, p. 609.)

dicts lieux suffiront à faire les escortes, et lors les gendarmes pourront faire quelque bon effect.

Qu'on le prie de ne souffrir point que les trouppes qui sont destinées en un lieu soient diverties en d'autres, et de faire passer les dragons commandés par Quincé[1] à Metz, et toutes les autres trouppes qui devront aller joindre M. le cardinal de La Valette, sçavoir les dragons et chevau-légers d'Aligre et Canillac.

On a nouvelle que la noblesse de Poitou, au nombre de 600, est à Romorantin; que celle d'Anjou marche, et qu'elle fera bien 400;

De celle de Touraine, Mayne, Orléans, Beausse et le Perche, qui fera bien 800;

De celle de Bourgoigne, Bresse, Berry, Bourbonnois, Forestz, Lionnois, Auvergne, la Marche et Limozin, qui fera plus de 1,200;

Ce qui fait que le tout fera 5,000 chevaux[2], sans la Picardie, qui va à l'aveu (?) de M. de Chaunes[3].

LXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 338. — Minute de la main du secrétaire de nuit et de la main de Cherré.

M. DE NOYERS[4].

30 août 1635.

Monsieur, ayant veu vostre dépesche du . . .[5], je vous fais la pré-

[1] Le roi avait écrit de sa main, le 10 août, au cardinal : « Quincé m'est venu trouver, qui m'a dit qu'il a 100 ou 120 chevaux de 100 escus pièce; j'ay eu une pensée là-dessus qu'il vous fera entendre, aussi bien avons-nous assés de dragons, laquelle pensée, si vous la trouvés à propos, vous la ferés exécuter; on en pourroit faire de mesme aux autres régimens. » (Aff. étr. France, 1635, juillet et août, fol. 289.)

[2] En joignant, au détail que le cardinal vient de faire, les 2,000 chevaux dont il a parlé plus haut.

[3] Nous trouvons dans la collection France, 1635, juillet et août, fol. 331, une instruction de la main de Servien, datée de Monceaux le 29 août et donnée au s' de Croizilles, *allant vers M. le comte*. Croizilles fut sans doute chargé de porter la présente lettre.

[4] Cherré, qui le nomme « des Noyers, » a mis au dos le nom, ainsi que la date.

[5] Le quantième est en blanc dans la minute.

sente pour vous dire que j'ai tant de désir de l'advancement du service du roy, et qu'il est sy important de mettre les places frontières en estat de ne rien craindre cest hyver, que vous ne craigniés point d'y faire redoubler vos atteliers aux lieux où vous le jugerés plus important, parce que j'emprunteray de l'argent pour survenir à ceste despense; et, en effet, quand vous me manderés, outre ce que j'ay fourni à Péronne, Ruë, Marsal et Charleville, j'en feray délivrer à tel de vos commis 50 mil livres pour advancer les fortifications en ce qui nous reste de temps.

Je vous prie faire un tour à Ruë, pour résoudre ce qu'il y faut faire, en faire les marchez, et y faire travailler en mesme temps. Si les fossez peuvent estre curez, les parapets de tout le corps de la place faicts à l'espreuve du canon, et une bonne fraise mise partout, je croy que ceste place sera bien en seureté.

[1] Je vous envoye un mémoire du s^r Colbert[2] touchant la place de la Motte, par lequel vous verrez qu'elle n'est pas en bon estat; je je vous prie d'y pourvoir, et ne vous arrester pas au manque de fonds, car je trouveray de l'argent.

LXXXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 23, pièce non cotée, placée entre 198 et 199; mise au net, devenue minute, de la main de Cherré.

A M. DE CRÉQUI.

30 août 1635.

Monsieur, [3] Je ne doute point que vous n'ayés eu de puissantes raisons pour vous attacher au siége de Valence, et que vous n'ayés

[1] Ici Cherré a pris la plume.

[2] Quel est ce Colbert qui envoie des mémoires sur une place forte? Celui qui devait être illustre plus tard avait alors seize ans. S'agit-il de son père, maître d'hôtel ordinaire du roi, qui fut seigneur de Vandière et gouverneur de Fismes, autre ville de Champagne? Ceci serait une nouvelle preuve de l'erreur de ceux qui ont fait du père de J. B. Colbert un marchand drapier.

[3] Disons pour les curieux d'étiquette que Richelieu, en écrivant au duc de Créqui, laissait une demi-ligne de blanc entre le mot «Monsieur» et le commencement de sa lettre.

bien préveu, auparavant que de l'entreprendre, tous les inconvéniens qui y pouvoient arriver. Je ne vous dis point ce qu'il m'en semble, parce qu'il est difficile de juger de loing de semblables entreprises, mais bien que, sy vous en venez à bout, elle vous apportera d'autant plus de gloire, que[1] ce n'est pas une chose ordinaire d'attaquer une place où il y a quatre ou cinq mile hommes de guerre dedans pour la deffendre. Tout ce qui est à craindre est que les forces qui sont en Italie ne s'y ruinent, et que les pluies ne vous en chassent. Je m'asseure que vous ferés l'impossible pour esviter un tel malheur, et je me promets que vostre hardiesse sera accompagnée de bonheur.

Vous verrés, par la dépesche que nous faisons à M. d'Hémery[2], comme nous n'oublions rien de ce qui nous est possible pour vous secourir et vous donner lieu de bien agir; ce qui m'empeschera de vous en entretenir par celle-cy. Seulement vous conjureray-je de mesnager autant que vous pourrés l'esprit de Mrs de Savoye et de Parme, et de prendre garde que l'on n'envoye aucunes relations de ce qui se passera en Italie, sans leur donner en icelles la part de la gloire qui s'acquerra, ainsy qu'il est raisonnable, parce que ceux qui

[1] Il y avait : « C'est une chose bien extraordinaire. » Richelieu a mis en interligne ce qu'on lit ici.

[2] M. d'Hémery venait d'être envoyé à Turin, en qualité d'ambassadeur de France, à la place de du Plessis-Praslin. Il s'arrêta deux jours à Pignerol pour rendre compte au cardinal de l'état de cette place, dont la conservation importait si fort à la France. Nous avons deux lettres de lui écrites de Pignerol, le 29 août, l'une à Léon Bouthillier, l'autre au cardinal (ms. cité aux sources, pièces 80 et 81), mais nous n'avons point trouvé celle dont parle ici le cardinal. Mazarin, qui était alors nonce en France, et qui habitait le plus souvent Ruel, correspondait régulièrement avec d'Hémery; ses lettres n'étaient pas seulement d'affaires, elles offraient certains détails familiers, auxquels la célébrité du personnage donne quelque chose de piquant. Ainsi Mazarin, dans une lettre datée de Ruel le 3 septembre, annonce à d'Hémery l'envoi de quelques bagatelles, et l'avertit qu'il conviendrait que lui-même fît au cardinal la politesse de quelques petits cadeaux. « Consignai, lui dit-il, al sudetto (un courrier) li rubani e calzette che credo saranno di soddisfazione di Vostra Eccellenza, a cui ricordo esser conveniente ch'ella regali il signor cardinale di qualche galanterie... » (Même ms. pièce 83.)

agissent pour eux de deçà n'y ont pas jusqu'à présent trouvé sujet de grand contentement; ce qui me donne lieu de vous avertir, comme vostre amy particulier, d'y penser pour l'avenir, tant pour vostre intérest particulier, que parce qu'on ne sçauroit trop bien traitter des personnes de cette qualité[1].

Je vous conjure aussy de defférer à M. de Savoye tous les honneurs qui sont deubs à un général de sa qualité, en sorte qu'au lieu d'avoir sujet de se plaindre, ce qu'il n'a point faict jusques icy, il l'ait tout entier de se louer. Ses ministres ont faict présentir qu'on ne luy donne aucune authorité dans les affaires, en quoy on trouve beaucoup à redire, et dont il peut arriver de grands inconvéniens. Je me promets que vous vivrés de sorte avec luy, à l'avenir, qu'il aura lieu d'en estre satisfaict. Pour moy, Monsieur, je ne le seray jamais davantage que quand j'auray occasion de vous servir, et vous faire congnoistre par effects que je suis et seray tousjours véritablement,

Monsieur,

Votre très affectionné serviteur.

LXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 22, pièce 198. —
Mise au net, devenue minute, de la main de Cherré.

AU PÈRE MONOT.

Du 30 août 1635.

Mon père, j'avoue qu'il y a bien des choses à redire sur tout ce qui s'est faict en vos quartiers, et suis extresmement fasché des man-

[1] Le maréchal de Créquy vivait fort mal avec les deux princes; le duc de Savoie surtout avait continuellement à se plaindre des contrariétés qu'il éprouvait de la part du général français. Il y avait donc un reproche sous cet avertissement. Mais Richelieu mettait toujours dans le blâme, quand il n'était pas emporté par un vif mécontentement ou par la mauvaise humeur, une circonspection et des formes d'une politesse bienveillante remarquables dans un homme de son caractère.

quemens qui peuvent estre arrivez par la faute de ceux qui servent le roy[1]; mais pour bien faire il faut laisser à part le passé et penser à l'avenir.

Sa Majesté n'oubliera rien de ce qu'elle pourra pour avancer les affaires d'Italie. J'y contribueray, en mon particulier, plus que je ne vous puis dire, et les intérestz du roy ne m'y porteront pas seulement, mais aussy ceux de M. le duc de Savoye, qui me sont et seront tousjours en singulière recommandation. Sa Majesté envoye sept régimens dans son armée pour la fortiffier, et remplacer ceux que les incommoditez du siége de Valance peuvent avoir deffaits, dont il y en a cinq qui y arriveront dans peu de jours, et les deux autres qui les suivront de fort près. Outre cela elle fait partir en poste tout l'argent que Mr d'Hémery a désiré pour les despences les plus pressées, en attendant que la monstre arrive, afin que rien ne puisse manquer. Ainsy je ne doute point que Son Altesse ne soit satisfaite des soins de Sa Majesté et de ceux qui ont l'honneur de la servir, et que vous n'avouiez vous mesme qu'il ne se peut présentement faire davantage.

J'escris à M. le maréchal de Créqui pour luy faire cognoistre que l'intention du roy a tousjours esté qu'il rende à Mr de Savoye tout l'honneur et la defférence qu'il doit par toutes sortes de considérations. Je m'asseure qu'il n'y manquera pas; ny vous, mon père, à la[2] maintenir autant que vous pourrés dans les bons sentimens et les résolutions où elle est maintenant. Vous conjurant de croire qu'outre le gré que Sa Majesté vous en saura, je vous en auray une particulière obligation, ainsy que vous cognoistrés aux occasions qui me donneront lieu de vous faire voir que je suis certainement,

Mon père,

Votre très affectionné à vous rendre service.

[1] Allusion à la conduite du duc de Créquy, dont le duc de Savoie avait été profondément blessé.

[2] Ce pronom ne se rapporte à aucun mot exprimé; la pensée de Richelieu était la cour, ou S. A. de Savoie.

LXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 341. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION:

POUR MONSIEUR BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À MONCEAUX.

De Ruel, ce 31e aoust 1635.

Je vous remercie de la lettre du vicomte de Roussille, qui ne m'a pas apporté peu de contentement.

Je croy que le roy fera fort bien de donner à disner aux deux nonces, et ensuite à l'ambassadeur d'Angleterre, auquel il est très à propos qu'il face bonne réception.

Quant aux nonces, je croy que le meilleur procédé qu'il puisse garder est de ne leur parler ny de paix, ny de guerre, de peur de donner ombrage à nos alliez. Sy toutesfois ils en parloient au roy, Sa Majesté peut dire qu'elle est, comme elle a tousjours esté, désirant une paix, pourveu qu'elle soit générale et seure pour tous ses alliez.

Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, je croy qu'il ne parlera de rien à sa première audience; toutesfois s'il parloit de la prétention du salut des vaisseaux, comme a faict une fois de Vic, le roy respondra, s'il luy plaist, qu'il sera tousjours prest de passer par tout expédient raisonnable en ce différend, pourveu que sa dignité et sa réputation y soient conservées, au préjudice desquelles il ne faut pas penser qu'il face jamais aucune chose; qu'il croit le roy d'Angleterre si juste que comme il ne voudroit rien désirer à son désadvantage, aussy, à son advis, ne voudroit-il pas prétendre une chose qui luy fust préjudiciable.

Mr le Jeune sera dimanche à Monceaux et portera mes pensées de

ce que le roy peut faire, à mon advis, pour tirer profit de son voiage [1].

LXXXV.

Bibl imp. Fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 59. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

31 août 1635.

Monseigneur,

Les asseurances qu'il a pleu à Vostre Altesse me donner de l'honneur de sa bienveillance, par la lettre que le s^r de La Mathe m'a rendue de sa part, me sont si sensibles, que ne pouvant le luy faire paroistre par mes paroles, comme je désirerois, je la suplie de croire que je tascheray d'en mériter la continuation par tous les services qu'elle sçauroit attendre de la personne du monde qui est le plus véritablement,

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 31e aoust 1635.

NOTA.

Nous n'avons à remarquer dans cette lettre que les témoignages de bienveillance dont le cardinal remercie Monsieur avec effusion, au moment même où ce prince venait d'être profondément blessé dans ses plus chères affections, et où Richelieu l'avait contraint de signer un consentement à l'annulation de son mariage avec Marguerite de Lorraine. Après que le parlement eut déclaré ce mariage

[1] C'est sans doute le mémoire daté du 6 septembre ci-après, p. 187. L'intention du roi était de se rendre à Châlons le 8 septembre; il l'annonce au comte de Soissons dans une lettre datée de « Monceau, le dernier aoust, » dont la minute est de la main de Servien. (Arch. de France, K 135, f° 26; Champagne, 1635.)

non valablement contracté, Richelieu voulut ajouter à cette sentence civile la sanction religieuse [1]. L'assemblée générale du clergé de France avait été convoquée pour voter au roi, sur les biens de l'église, un don gratuit que la guerre, récemment entreprise, rendait plus nécessaire, et que, sous ce prétexte, on voulait aussi obtenir plus considérable que de coutume. Mais avant la question de finances on soumit à l'assemblée celle de la validité du mariage de Lorraine. Les prélats qui composaient la commission à laquelle l'examen de l'affaire fut renvoyé étaient presque tous dévoués à Richelieu; ils décidèrent comme le parlement. La plupart des couvents les plus considérables de Paris vinrent donner séparément leur adhésion à l'avis de la commission, et enfin Pierre Fenoillet, évêque de Montpellier (qui, un peu plus tard, le 12 octobre, fut envoyé à Rome avec la mission d'obtenir du pape la confirmation de la décision du clergé), soutint l'avis de la commission devant l'assemblée, qui tout entière sanctionna cette décision (en juillet). Le cardinal ne se contenta pas encore de cette solennelle condamnation; il voulut que Monsieur reconnût lui-même la nullité de son union, et il dicta les termes de cet acte, que nous avons trouvé aux archives des Affaires étrangères (Rome, t. 56, fol. 288 [2]).

Nous, etc. ayant veu l'advis donné au roy par les prélats assemblez en la ville de Paris, représentant le clergé de France, sur le sujet des mariages des princes du sang et des héritiers présomptifs de la couronne, par lequel ils affirment en leur conscience les dicts mariages estre nuls lorsqu'ils sont faicts sans le consentement du roy;

Ayant veu, en outre, le grand nombre de docteurs et religieux,

[1] Richelieu s'attache à séparer bien nettement la question religieuse de la question de droit civil. Nous trouvons aux archives des Affaires étrangères (Rome, t. 56, fol. 289), une pièce rédigée en italien, et destinée sans doute à être envoyée à Rome, où nous lisons : « Nel dar l'arresto sudetto non s'è havuto intenzione alcuna d'offendere la medesima immunità ecclesiastica, e che quanto al pronunziare sopra la nullità del matrimonio, considéré comme sacrement, il n'appartient qu'au juge ecclésiastique. » (Dans cette pièce, dont nous ne connaissons pas l'écriture, les mots français, ainsi que les deux mots « la nullità » sont de la main de Richelieu.)

[2] Le père Griffet a imprimé (*Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 654) cet acte tiré, dit-il, d'un recueil de pièces manuscrites sur le mariage du duc d'Orléans. Le dernier paragraphe de notre minute manque dans la pièce donnée par le père Griffet, et il y a en outre quelques légères différences, consistant surtout en formules d'étiquette, que nous nous bornons à signaler.

insérez dans le procès-verbal des dicts s^rs du clergé, qui sont tous du mesme advis;

Et de plus considéré que [le dict advis est] fondé sur la coustume du royaume,

Nous avons creu estre obligez, en conscience, d'y acquiescer [recognoissant nul] le mariage faict entre nous ec. [et déclarer, comme nous faisons, que nous ne] tiendrons jamais à l'avenir la dicte dame Marguerite de Lorraine pour nostre espouse, et ne ferons aucune action, ny acte contraire à la présente déclaration, que nous faisons volontairement, meu par les véritables sentimens de nostre conscience.

En suite nous supplions le roy de nous laisser marier à nostre liberté, pourveu que nous ne prenions aucune alliance par mariage qui luy soit suspecte.

[Faict, etc.]

Cette minute, écrite de la main de Charpentier, avec quelques mots de la main du cardinal (nous les enfermons ici entre crochets), n'est point datée; elle fut signée le 16 août par Gaston, qui la fit contre-signer par son secrétaire des commandements, Goulas.

Mais, en signant si spontanément, en apparence, l'acte qui lui était imposé, le prince s'embarrassait peu de l'engagement qu'il prenait; il s'était prémuni à l'avance contre sa propre faiblesse. Avant de rentrer en France, il avait annoncé, dans un message envoyé au pape, qu'il déclarait nul et non avenu tout acte où il pourrait consentir à l'annulation de son mariage.

Richelieu, de son côté, qui savait mieux que personne ce que valait un engagement de Gaston, et qui d'ailleurs ne pouvait ignorer que, dans la pensée intime du prince, le pape seul avait le pouvoir de dissoudre une union consacrée par l'église, chargea l'évêque de Montpellier d'aller à Rome achever l'œuvre commencée à Paris. Nous avons lu aux archives des Affaires étrangères (même ms. fol. 356) le développement des raisons que le prélat était chargé de faire valoir auprès du pape; on en a donné le résumé dans les Mémoires de Richelieu, (liv. XXVI, p. 476 du VIIIe volume de Petitot.), et nous avons trouvé, dans le manuscrit précité (fol. 290), la première moitié d'une lettre du roi au pape, concernant cette affaire. Cette minute, écrite de la main de Richelieu, sauf quelques passages de la main de Charpentier, manque de date, et semble avoir été

écrite peu de temps après que l'arrêt du parlement eut été rendu, puisqu'on n'y fait pas mention de l'avis de l'assemblée du clergé :

[Très Saint Père, je prends la plume pour vous donner esclaircissement sur deux points dont les nonces de Vostre Sainteté m'ont faict cognoistre qu'on vous avoit donné toute autre information que le faict ne le méritte.

Le premier concerne] l'arrest du parlement par lequel le prétendu mariage de mon frère avec la princesse Marguerite de Lorraine est déclaré non valablement contracté, [pour tesmoigner que le dict arrest ne préjudicie en aucune façon aux immunités ecclésiastiques, je recognois franchement qu'] il n'appartient qu'au juge ecclésiastique de prononcer sur la nullité du mariage considéré comme sacrement; [et que mon parlement ne prononce que sur la validité ou nullité du contrat civil.

Le second consiste au serment[1]...]

LXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 350. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROY.

[A la fin d'] août 1635[2].

Sire,

Après avoir veu Mr Bouthillier, je prends la plume pour dire à Vostre Majesté que je la tiens si judicieuse, que je me rapporteray tousjours très volontiers à ce qu'elle estimera plus à propos pour son contentement et le bien de ses affaires.

[1] La pièce n'est pas achevée; la fin était sans doute écrite sur un autre feuillet, ainsi que l'indique une marque de renvoi, mais ce feuillet manque ici.

[2] Nous n'avons point le quantième précis de cette lettre; elle fut écrite évidemment lorsque Richelieu eut compris qu'il fallait se résigner à laisser partir le roi pour son armée de Lorraine; la lettre adressée à Bouthillier le 31 août, laquelle

Je seray tousjours très fasché de n'estre pas en estat de la pouvoir suivre en ses voiages, mais jamais je ne luy conseilleray pour cela de s'abstenir d'entreprendre ceux qu'elle estimera luy estre utiles; ains au contraire dès cette heure je prends la hardiesse de luy dire qu'elle les doit faire, et que tandis qu'elle travaillera d'un costé je ne dormiray pas de l'autre pour son service. J'ai tant de confiance en sa bonté, que je sçay qu'en quelque lieu qu'elle soit elle me fera l'honneur d'aimer esgalement un serviteur qui n'eut et n'aura jamais autre passion que la grandeur et la prospérité de Vostre Majesté, qui trouvera tousjours bon, je m'asseure, qu'on luy die avec sincérité ce qu'on estimera pour son bien, pour après se résoudre à ce qu'elle estimera plus à propos.

LXXXVII.

Arch. de l'Emp. Champagne, tom. II, fol. 1, K 135[1]. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. SERVIEN?]

[Vers la fin d'août 1635[2].]

Faut mander en Champagne que le changement des affaires oblige à surseoir le voyage du roy pour quelques jours, selon l'avis mesme que le s^r de Vaubecourt en a donné.

nous apprend (voy. les dernières lignes) qu'à ce moment la résolution du cardinal était arrêtée sur ce point, nous indique approximativement la date de celle-ci. — Sur cet incident du voyage du roi, nous renvoyons au nota qui suit la lettre du 23 août, ci-dessus.

[1] Cette pièce est mal classée dans ce volume, qui se rapporte aux années 1649-1669.

[2] Cette dépêche manque de date comme de suscription. La circonstance du retard apporté au départ du roi peut aider à donner une date approximative. Richelieu écrivait à M. le Comte, le 21 août, que le roi partait dans trois ou quatre jours; mais nous venons d'expliquer les circonstances qui excitèrent une mésintelligence momentanée entre le roi et son ministre; nous avons vu qu'elle éclata à la fin d'août; c'est vers cette époque qu'il faut placer la date de cette lettre. Maintenant à qui est-elle adressée? Le dernier paragraphe nous apprend qu'elle allait à plusieurs per-

Que le mesme changement oblige à surseoir l'envoy des 2,000 chevaux qu'on destinoit à Mr le cardinal de La Valette, pour que Mr de Vaubecourt s'en serve pour desfaire ou chasser les ennemis de Saint-Mihel.

Que le roy désire que le plus tost que ledict sr de Vaubecourt pourra aller aux ennemis, il y aille, et surtout qu'il pourvoie à la seureté du convoy qui est à Ligny, jettant promptement quelques gens dedans, en sorte qu'on ne le puisse forcer.

Le roy trouve bon que Mr du Hallier aille à Bar avec ce qu'il aura de trouppes.

Les remèdes aux choses pressées doivent venir de ceux qui sont sur les lieux, sans les venir quérir icy.

En un mot, l'intention du roy est que, selon que Mr de Vaubecourt mande, qu'il amasse tant les troupes que la noblesse qui pourront estre les plus tost prestes, et aller droit aux ennemis, et que, s'il a besoin d'infanterie pour cet effet, Mr du Hallier luy en donne, lequel continuera à assembler les troupes du roy, ou à Bar, ou à Joinville, selon qu'ils estimeront entre eux estre le plus utile, le lieu estant indifférent au roy, pourveu que le convoy de Ligny soit asseuré.

Le présent ordre ne touche point au régiment de Mr le Prince, qui est avec le sr de Bourbonne, parce qu'il faut qu'il le garde de delà pour s'opposer à Clinchant [1].

[2] Que l'on croit qu'une dépesche semblable leur a desjà esté faicte, mais que celle-ci part après pour leur faire savoir la dernière résolution.

sonnes, celles sans doute qui avaient autorité en Champagne, M. le Comte et autres. Ce doit être Servien, le secrétaire d'état de la guerre, que Richelieu charge de faire ces différentes dépêches.

[1] On verra, par la lettre du cardinal à Bouthillier du 2 septembre, que déjà auparavant il avait été question de ce Clinchant.

[2] Ce dernier paragraphe est de la main de Servien.

LXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 4. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. SERVIEN,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Le 2 septembre 1635.

[1] Je croy qu'il est plus à propos de donner ordre aux compagnies de mon régiment d'aller droit à Saint-Denis, à mesure qu'elles seront prestes, que de les envoier ny à Montargis, ny à Brou, attendre les autres, ainsy qu'il avoit esté proposé. Partant vous donnerez, s'il vous plaist, routte à tous les capitaines, en leur deslivrant leurs commissions, de venir droit au dict lieu de Saint-Denis. J'estime aussy la proposition que vous faictes d'occuper le régiment de Comorin, et les quatre compagnies du régiment de cavallerie de Mr le Prince, qui sont à Langres, avec les autres trouppes pour nettoyer les petites places que les ennemis occupent fort à propos, parce qu'aussy bien il faut emploier la noblesse à mesure qu'elle arrivera pour les raisons que nous avons dites. Partant, vous tiendrez les dépesches toutes prestes pour faire avancer la noblesse vers Langres, à mesure qu'elle arrivera à Chaalons, parce que Mr le Comte faict estat de l'envoier à l'armée de Mrs d'Angoulesme et de La Force, aussy tost qu'il y en aura

[1] Cette lettre est la réponse à une dépêche de Servien, datée du 1er septembre, par laquelle ce secrétaire d'état demande les ordres du cardinal concernant les compagnies du régiment de Son Éminence, au sujet desquelles M. Descures dit avoir, de Mgr. l'archevêque de Bordeaux, des ordres contraires aux intentions manifestées par le cardinal. — « Je supplie très-humblement V. Ém. ajoute Servien, de me mander son intention, et de croire que tout cela seroit expédié, il y a plus de quatre jours, sans les changements qui surviennent à tous moments; je ne le dis pas pour ma peine, qui ne doist estre comptée pour rien, mais parce que je sçay le desplaisir que ces longueurs peuvent causer à Vostre Éminence. »

un corps considérable; ce qu'il faut empescher. Vous apporterez, s'il vous plaist, la dicte dépesche toute preste icy, d'où elle partira après que nous aurons conféré ensemble.

LXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 11. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À MONCEAUX.

Faict à Ruel, ce lundy 3 septembre, à une heure après minuict, ayant reçu la dépesche à minuict [1635][1].

Monsieur, je vous dépesche en diligence ce courrier, pour vous dire qu'à nouveaux accidens il faut nouveaux conseils; celuy de Mr de Vaubecourt doibt estre suivi, à mon advis, c'est-à-dire que Mr du Hallier, selon qu'il mande, sera mieux à Bar[2] qu'à Joinville, et qu'il y doibt aller, sans délay, aussi lorsqu'il aura une partie des troupes qu'il doibt assembler, et que Mr de Vaubecourt doibt marcher, comme il le propose, avec le second corps de noblesse, droict aux ennemis qui s'assemblent à Saint-Mihel.

Cependant le roy doibt attendre, à Monceaux, pour voir ce que deviendra cette affaire, devant que de prendre aucune résolution[3].

Mr d'Arpajon n'a pas eu raison de laisser les chariots à Ligny; il faut escrire à Mr de Vaubecourt qu'il pourvoye à leur seureté, à leur subsistance et à leur passage, quand et selon qu'il estimera le pouvoir faire avec seureté. C'est un point si important que d'asseurer cette voicture, que je croy qu'il faut dépescher promptement à

[1] Au dos de cette dépêche, où manquait le millésime, Bouthillier a écrit : « Mgr. le cardinal, du 3 septembre 1634. » Nous avons rectifié cette distraction.

[2] Bar-le-Duc, qu'on nomme aussi *Bar-sur-Ornain*. — Saint-Mihiel, autre ville de Lorraine, que nos manuscrits nomment aussi *Saint-Miel* et *Saint-Michel*.

[3] Même après avoir cédé aux désirs pressants du roi, Richelieu saisit toutes les occasions de temporiser lorsqu'il s'agit de ce départ de Louis XIII pour l'armée.

Chaalons pour cest effect, et à Mr du Hallier pour qu'il aille à Bar, sans délay, avec ce qu'il a, car autrement je crains bien que le dict convoy ne soit pas en seureté à Ligny, ce qui est d'une extraordinaire conséquence. Vous dépescherez, s'il vous plaist, par ordre du roy, aussi tost après avoir receu la présente, à Mrs de Vaubecourt et du Hallier, aux fins contenues en icelle, sans oublier les formes d'addresser tous les ordres à Mr le Comte, pour qu'il les face exécuter.

Le dessein que vostre fils a porté debvant aller plus tost, plus tard, ou point du tout, selon le progrès et le changement des affaires, il le faut suspendre maintenant, pour pourvoir à ce qui presse davantage.

Outre la noblesse, il y a auprès de Chaalons ou Joinville le régiment de Matignon de trois compagnies; la compagnie de Mr le Comte, celle de Mr de Tresme, celle de Tourville et quelques autres.

Tout ce qui arrive ne m'estonne point, mais il faut y pourvoir promptement selon ce que dessus.

Je vous advoue que je désire grandement que Mr du Hallier jette promptement dans Bar un ou deux régimens, et trois ou quatre cents chevaux[1], pour asseurer le dict Bar et Ligny; cela mérite une extraordinaire diligence.

[2] Les mil chevaux et mil dragons que Crozilles avoit charge d'amasser pour Mr le cardinal de La Valette serviront maintenant au contenu en la présente, la raison voulant tousjours qu'on courre au plus pressé. Quand on aura battu ou chassé les ennemis de Saint-Mihel, on envoyra des troupes au dict sr cardinal.

Je n'ay point receu de lettres du sr de Vaubecourt, je vous renvoye la sienne.

[3] Il faut mander à Mr du Houssay que quelque argent qu'il faut pour la subsistance des chariots arrestez, il le donne.

[1] Le roi, à qui Bouthillier dut communiquer cette dépêche, a écrit en marge de ce paragraphe, et non sans mauvaise humeur, cette apostille : « Il ne les a pas. »

[2] A la marge de ce paragraphe, autre apostille de la main du roi : « N'y a rien. »

[3] A la marge, troisième apostille de la main de Louis XIII : « Cela est fait. »

Il faut mander à Mr de Vaubecourt qu'il marche aussi tost qu'il aura un corps de noblesse assez considérable à cet effect.

Mr du Chastelet mande que le régiment de Vigneux est, par ordre de Mr d'Angoulesme, en Parthois, sans armes, et qu'estant deshonoré comme il est, il est d'advis qu'on le réforme, et qu'on mette les soldats dans celuy de Vernancour [1], qui est à Bar. Il y a longtemps que Mr de La Force a eu charge de réformer le dict régiment; je suis d'advis qu'on suive l'advis du dit sr du Chastelet; Mr du Hallier peut le faire exécutter addressant l'ordre à Mr le Comte.

[2] Vostre affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

Souvenez-vous qu'il faut promptement pourvoir à la seureté du convoy qui est à Ligny, car ceux de Saint-Mihel n'auront point de plus grande visée que de le faire perdre.

XC.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 14. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. BOUTHILLIER [3].]

De Ruel, ce 5 septembre 1635.

Je renvoye les deux lettres de Mrs de Bourbonne et de Vaubecourt.

[1] Le roi a mis en marge : « Cela est fait. »

[2] La formule finale, ainsi que cette espèce de suscription, écrite à la marge, « Pour M. Bouthillier, » sont de la main du cardinal.

[3] La suscription manque, mais on voit, au haut de la marge, « A M. B. » annotation que l'on trouve, dans cette correspondance, sur une partie des lettres adressées à Bouthillier. Lorsque celui-ci était auprès du roi, et que le cardinal n'écrivait pas directement à S. M. il le chargeait souvent de communiquer ses lettres à Louis XIII. Le roi a écrit au dos de celle-ci : « Reseu à Monceaux, le 6 septembre 1635. » Et il a apostillé divers articles, ayant soin de numéroter les endroits qu'il voulait annoter.

Je croy que le roy doit envoyer en diligence quelqu'un des siens pour aider aux habitans de Ste-Menehoust à se bien garder. Il choisira, s'il luy plaist, quelqu'un des officiers du régiment de ses gardes, ou quelqu'autre qui sache le mestier. Cela requiert, à mon advis, que l'on y envoye en poste, avec les lettres que vous escrirez aux habitans, et, quand les troupes du roy seront venues, il faudra jetter quelque garnison dans cette place.

I.
On y envoyera.

Il faut aussy escrire au s^r^ de Beaumont, qui est dans Clermont[1], qu'il prenne soigneusement garde à luy; divers advis d'une mesme chose ne servant pas peu à tenir les gens esveillés.

II.
On y envoyera.

Je ne sçay ce que veut dire l'article de vostre dernière lettre, qui demande si, quand Mr de Vaubecourt aura mis le convoy en seureté, il [ne] doit pas revenir à Saint-Mihel. Je n'entends pas ce que veut dire avoir mis le convoy en seureté. Si vous entendés qu'il le meine à Nancy, et qu'il le puisse faire, il est certain qu'après il doit revenir pour s'opposer au corps de Saint-Mihel, qui, à mon advis, grossira par les troupes qui sont dans le Luxembourg. Mais

III.
Escrire à Vobecourt que, le convoy estant asuré, il vaut mieux aler aux enemis et les chaser, puis on menera le convoy à loisir.

Il ny a rien dans le Luxembourg.

[1] Il y a en France plusieurs villes de ce nom; c'est ici Clermont-en-Argonne, petite ville de Lorraine, à quinze lieues au nord de Bar-le-Duc, et qui avec cette dernière ville, Sainte-Menehould, Joinville et quelques autres, formait alors notre frontière en face du duc de Lorraine.

la question est sy le dict s^r de Vaubecourt pourra mener le dict convoy à Nancy, et sy, au cas qu'il ne le puisse pas, il vaudroit pas mieux qu'il allast droit à Saint-Mihel, aux ennemis, estant certain que, quand ils seront chassez, on fera passer les convoys aisément. Je croy qu'il faut remettre cela au jugement de M^r le Comte et du s^r de Vaubecourt. Ma pensée seroit que, s'il y a du péril en la conduite du convoy, il vaudroit mieux asseurer le dict convoy où il est, et aller droit aux ennemis, pour, en les chassant, asseurer par après le passage, car, si les ennemis sont forts, je crains que le s^r de Vaubecourt se trouve embarrassé de tant de chariots. Cependant il faut considérer qu'il n'y a, pour la nourriture de l'armée du roy, dans Nancy, que pour ce mois-cy. Je croy qu'il faut remettre tout au jugement de ceux qui sont sur les lieux. Cependant je persiste à croire qu'il vaut mieux aller aux ennemis, pour plusieurs raisons : la première qu'il vaut mieux les attaquer estant foibles qu'attendre qu'ils soient grossis; la seconde que le s^r de Vaubecourt sera assez fort pour les chasser ou leur faire teste, et que quand mesme il ne fera que leur faire teste, un seul régiment de cavalerie qui viendra escortera par après le convoy seurement.

IV.

Mr d'Elbeuf n'y est pas.

Il y a grande apparence que Mr d'Elbeuf se fortifiera. Je croy que le roy pourroit donner un pouvoir de général d'armée à Mr le Comte, en la Champagne, pour s'opposer au dict sr d'Elbeuf et à ce qui pourroit venir du Luxembourg. L'estendue de son pouvoir seroit depuis Rocroy jusqu'à Toul. Cette pensée mérite que le roy la considère, mais je l'estime importante, et, s'il la faut résoudre, il vaut mieux que ce soit plus tost que plus tard; Mr d'Elbeuf est son ennemy.

Cette armée seroit composée du second corps de la noblesse; de la compagnie des gendarmes de Mr le Comte, de celle de Mr de Tresmes, de cinq ou six compagnies de chevau-légers, de quatre régimens françois et de six mille Suisses quand ils seront venus. Et cependant Mr le Comte pourroit agir avec les trouppes qu'il a présentement.

Sy le roy approuve ce dessein, il peut luy-mesme l'escrire dès cette heure à Mr le Comte, pour l'animer à faire que les trouppes que le sr de Vaubecourt ramasse, puissent faire maintenant quelque effect.

V[1].

Nonobstant tout cela, dans quelque temps, nous ne lairrons pas d'amasser une autre armée, où il y aura encore trois mille chevaux, et, avec le temps, vingt mil hommes de pied, qui sera

[1] Le roi n'a pas fait de réponse à cette proposition; n'a-t-il pas voulu prendre la responsabilité d'une décision? Quoi qu'il en soit, la marge ne donne que le numéro.

assez pour faire l'autre effect porté par le mémoire du Jeune, si Sa Majesté le juge à propos.

Quant à la personne du roy, il y a de deux choses l'une à faire : ou de demeurer à Monceaux[1], ou s'avancer à Chasteau-Thierry avec ses Suisses et ses gardes, estant couvert des trouppes que Mr le Comte et le sr de Vaubecourt auront assemblées, pour aller à Saint-Mihel.

VI.

J'yray lundy à Chasteau-Tierry.

De là Sa Majesté pourra s'avancer ou demeurer, selon les advis qu'elle aura de la force ou faiblesse des ennemis, selon que son service le requerra[2].

En quelque lieu que le roy soit, l'ombre de sa personne produira tousjours grand effect. En cela il suivra, s'il luy plaist, ses sentimens et sa prudence.

Mr de Noyers me vient d'escrire que quoy qu'on puisse faire au fort de Nieule[3], ceux qui sont dedans disent qu'il est impossible de le défendre et qu'ils payeront de leurs personnes. Je croy, pour ne manquer pas au service du roy, qu'il est

[1] On remarquera avec quelle persistance le cardinal revient à son avis, que le roi n'aille pas à l'armée.

[2] Dans la lettre déjà citée (ci-dessus, p. 156), datée du dimanche matin 2 septembre, Bouthillier écrivait au cardinal : « Je n'ay pas manqué de dire à S. M. qu'au moindre petit séjour à Châlons ou à Vitry tout se rendroit à son contentement; à quoy elle m'a dict qu'elle n'y vouloit pas arrester, estans les lieux du monde où elle s'ennuyoit le plus, et que, partant d'icy, elle entendoit marcher incessamment jusques à ce qu'elle fust en lieu pour entreprendre quelque chose selon que Vostre Éminence luy manderoit, et qu'elle attend avec impatience, etc. » (Voy. ci-après, une lettre du cardinal à Bouthillier du 7 septembre.)

[3] Petite forteresse près la ville de Calais.

VII.

Je croy qu'il faut oster La Rivière et y mettre quelqu'un, et cependant faire entrer les compagnies dedans pour asurer la place.

temps d'y mettre ordre sans délay. Ma pensée est qu'il faut donner récompense à La Rivière, et y mettre un autre. Le roy arbitrera la récompense telle qu'il luy plaira.

S'il lui plaist la payer, j'en seray très-aise; s'il veut aussy je la feray payer, et le roy y mettra telle personne qu'il aggréera. Je vous prie me mander la résolution de Sa Majesté sur ce sujet et ce qu'il estimera qu'il faudra donner à La Rivière.

VIII.

Je remets cela à luy.

Il plaira aussy au roy penser à Ardres.

[1] Parler au roy du comte de Cramail [2].

[3] Prugnes, qui est à Mr le Conte, aura dit à Mr le cardinal les ordres que l'on a donnés pour la seureté des vivres qui sont à Ligny.

XCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 18. — Minute de la main de Charpentier et de celle de Cherré.

A M. DE VILLEMONTÉE.

Du 6 septembre 1635 [4].

Monsieur, j'ay reçeu la lettre que vous m'avez escrite du [5]....., sur le sujet de la vente que madame de La Réole désire faire de Surgères. A quoy je n'ay rien autre chose à vous dire, sinon que je me remets entièrement à ce que vous ferez en cette affaire, prenant

[1] Cette ligne est de la main de Bouthillier.

[2] On verra ci-après, à la date du 15 octobre, pourquoi Chavigni veut parler au roi de ce personnage.

[3] Le roi a ajouté ce paragraphe.

[4] Point de suscription; le secrétaire a mis au dos de cette minute le nom et la date.

[5] On a laissé cette date en blanc dans le manuscrit. La lettre de Villemontée ne s'y trouve pas.

autant de confiance en vostre capacité et affection en mon endroit que sy vous traittiez cette affaire pour vous mesme. Je demeure d'accord de donner cent mil escus de la terre y compris les droicts, ainsy que vous me le mandés. Je consens d'en mettre le prix entre les mains de Mr de Montmort en passant le contract, à la charge qu'il ne le délivrera point qu'après que le décret sera bien et duement expédié; mais on fera rente au denier 20, au profit de madame de La Réole. Je consens encore que sur le dict prix elle puisse toucher 15 mil escus, selon que vous l'estimerés à propos. Il est bien nécessaire, comme vous le touchés en vostre lettre, de stipuler que, le bien qui appartiendra à l'église en estant distrait, on en diminuera le prix sur celuy des cent mil escus qui seront consignez. Enfin je me remets à vous.

La principale difficulté que je voy est qu'en effect Mr de la Rocheposé n'authorise pas sa femme; ce qui faict que, quelque partage que les deux sœurs aient faict ensemble, il est à craindre qu'il s'y trouve peu de seureté; car, outre que je ne désire en façon quelconque faire desplaisir à personne, j'appréhende si fort les procès que j'aimerois mieux ne faire point un marché que de m'exposer à en avoir ensuite. Je vous prie de prendre bien garde que je ne sois point en ce péril.

Je n'ay donné aucun passe-port pour transporter des bleds hors du royaume. J'ay envoyé aussy chez Mrs les secrétaires d'estat pour sçavoir s'ils en ont expédié aucun, quoyque je creusse bien qu'ils ne l'eussent pas faict au préjudice de ma charge. Ils m'ont tous asseuré n'en avoir point expédié. Vous pourrez faire arrester tous ceux qui prétendront en avoir, car il faut qu'il soient faux. Mr Servien, par ordre concerté au conseil, en a expédié un, il y a quelque temps, au munitionnaire pour faire porter des bleds dans la Suisse, pour remplacer ceux que Mr de Rohan en tire pour subsister dans la Valteline. Il se peut faire que c'est de ce passe-port dont le munitionnaire abuse, ce qu'il faut empescher, tenant lesdicts passe-ports pour faux, comme en effect ils le sont, ne pouvant se servir du pouvoir qu'ils ont eu que pour les Suisses.

Je vous prie d'avertir Mr le commandeur de la mesme chose;[1] et

[1] D'ici à la fin, Cherré tient la plume.

luy dire que, pour ce qu'il m'a escrit sur le sujet de Montmort, je ne puis faire autre chose pour luy, au cas que j'achepte la terre de Surgères, que de mettre les deniers du prix de la vente entre les mains d'une personne solvable pour les garder jusques à ce que le décret soit expédié, et que ce sera puis après au dict s^r marquis à faire ses diligences pour ses prétentions, soit en faisant saisir et arrester ladicte somme entre les mains de celuy qui l'aura en dépost, soit en convenant avec madame sa mère qu'il en touchera une partie pour son droit de succession après que le dict décret sera expédié.

XCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 21. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. BOUTHILLIER[1].]

De Ruel, ce 6 septembre 1635.

La faute de M. d'Arpajon se réparera difficilement[2]. J'ay toujours bien creu que les ennemis n'estoient pas si forts qu'on les faisoit parce que cela ne pouvoit estre, les hommes ne croissant pas en une nuict; il faut aller à eux le plus promptement que l'on pourra.

Je vous escrivis hier amplement; je n'ay rien maintenant à vous mander, en attendant la responce. Je croy, comme le roy me fit l'honneur de me le mander hier par une de ses lettres[3], que ceux qui auront la commission de chasser les ennemis de Saint-Mihel acquerront de l'honneur à bon marché.

Le bruit du voiage du roy a faict tel bruit dans les provinces esloignées, que le petit duc de Retz[4] a laissé sa femme malade, exprès pour venir l'accompagner.

[1] Point de suscription, mais à la marge il y a « A M. B. »

[2] Voy. ci-après, p. 191, une lettre du cardinal à M. Bouthillier.

[3] La lettre du roi au cardinal n'est point dans ce manuscrit. Il y en a une autre, aussi à la date du 5 septembre, mais c'est un billet sans importance.

[4] Le duc de Retz était alors Pierre de Gondi. Né en 1602, il succéda, en 1626,

Mr de Bellegarde m'a aussy envoyé un gentilhomme sur ce sujet; tous estiment que c'est un voiage de longue haleine. J'espère, avec l'aide de Dieu, qu'il sera court et heureux, et que sa seule approche n'aidera pas peu à donner le branle à ses ennemis. Sa Majesté, estant plus proche des advis que nous ne sommes, sçaura bien prendre son temps comme il faut.

Si ceux que mande Mr d'Arpajon pouvoient faire des compagnies de Toul, cela seroit fort bon; mais Sa Majesté vous dira que ceux qui feroient ces levées ne les feroient que des soldats de son armée.

Il vaut mieux y mettre quelques trouppes en garnison à mesure qu'il en viendra.

XCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 22. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[MÉMOIRE POUR LE ROI[1].]

Ruel, ce 6 septembre 1635.

Je me suis tousjours bien douté que les ennemis, ny vers Saint-Mihel, ny dans le Luxembourg[2], n'estoient point si forts qu'on les

à son père dans la charge de général des galères de France. Il fut obligé, dit le père Anselme (t. VII, p. 935), de s'en démettre en faveur du sieur de Vignerot, marquis de Pont-Courlay, neveu du cardinal de Richelieu. Ce fut sans doute après cette démission, donnée le 15 mars 1635, que le duc de Retz se retira dans le fond d'une province, et, comme l'on voit, il saisit la première occasion d'en sortir et de quitter le repos qu'on lui avait fait. Le roi le créa chevalier de ses ordres en 1661.

[1] Nous donnons ce titre à une pièce qui n'en a point, mais qui porte, à la marge, « A Mr B. » et au dos de laquelle Bouthillier a écrit « Mr le cardinal, » ce qui montre qu'elle a été envoyée à Bouthillier pour être communiquée au roi, auquel elle s'adresse réellement.

[2] Cela est vrai pour Saint-Mihiel (lettre précédente); mais, quant au Luxembourg, dans une autre lettre de la veille, Richelieu disait précisément le contraire; c'est le roi qui a mis, en apostille, « Il n'y a rien dans le Luxembourg. » Mais il est douteux que le cardinal eût déjà vu cette annotation lorsqu'il écrivait le présent mémoire.

représentoit, et Sa Majesté par une de ses lettres a très bien jugé que Mr de Vaubecourt n'en diminuoit pas le nombre.

Je suis très aise de voir l'estat auquel sont ces voleurs, qui indubitablement lascheront le pied, ou seront desfaicts aussy tost qu'on yra à eux. Il est à désirer qu'on le puisse faire promptement.

Le bruit qu'on faisoit vers le Luxembourg faict que j'y ay envoyé en diligence Mr de Mande avec deux mil pistoles que je lui ay baillées, pour faire subsister les communes sur pied, s'il en estoit besoin, ce que je croy qui ne sera pas.

Il est besoin de pourvoir promptement d'un lieutenant à Ardres, et au lieu dont j'escrivis hier auprès de Calais.

J'ay envoyé cette nuict chez Saint-Limier, pour sçavoir l'estat de sa santé, ne pouvant croire qu'il n'en ait assez pour faire la mesme chose qu'il a faict dans Briqueras, au fort qui est auprès de Calais, où d'une chaire on peut donner tous les ordres.

Il est bien aisé de trouver des gens de cœur; mais dans des places il en faut qui en aient bonne provision, et qui sçachent ce qui est de la deffense des dictes places. J'y pense et repense tous les jours cent fois, mais ou les uns sont trop[1], ou il se trouve quelque chose en leur humeur qui empesche qu'on n'y rencontre ce qu'on désireroit d'eux. Saint-Limier est excellent, s'il a de la santé. Il est à propos d'en chercher quelque autre dans l'infanterie qui soit vaillant et compatible; le roy les cognoist mieux que personne.

J'ay ouy Mr de Tréville, aussy tost je l'ay dépesché pour aller à Rocroy trouver la personne dont est question; Sa Majesté en sçaura bientost des nouvelles.

Il est aussy besoin de mettre un sergent major dans Ardres, parce qu'outre que celuy qui en est pourveu est mal avec le gouverneur, il est en estat de ne pouvoir plus servir. Un lieutenant et un sergent major dans cette place la mettront en toute seureté, et sans cela je crains à toute heure qu'il en arrive mauvaises nouvelles. — Monsieur le garde des sceaux, présent à ceste adjonction de lettre, dit qu'il respondroit

[1] Un mot manque.

d'un nommé Férault, qui a esté dans le régiment de Marillac, et depuis avec la princesse de Falsbourg; pour la capacité et le cœur, il les a au dernier point, au jugement de tout le monde; pour la fidélité, Mr le garde des sceaux en veut respondre, et le jugement de Vostre Majesté est pardessus tout. Il y a deux ans qu'il a quitté la princesse de Falsbourg. Je ne le cognois ny de visage, ny autrement; Vostre Majesté se résoudra, s'il luy plaist d'y mettre quelqu'un.

Pour le sergent, je croy qu'elle peut choisir un bon sergent de ses gardes, vigilant, homme d'ordre, courageux, et l'y mettre. Tant y a qu'il vaut mieux mettre quelques uns en ces charges qui aient quelques deffauts pourveu qu'ils aient de la fidélité, que de les laisser comme elles sont.

XCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 28. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION:

POUR M. BOUTHILLIER,

SURINTENDANT DES FINANCES, À MONCEAUX.

De Ruel, ce 7 septembre 1635.

Vostre héritier est une lettre parlante qui justifiera bien que je suis bien esloigné de vouloir destourner le roy de son voiage. En un mot, il y a longtemps que j'estime le voiage si nécessaire, que je croy qu'il devroit desjà estre faict; mais les lettres que vous m'avés envoyées sont signées du sr de Vaubecourt, et le retardement que le roy de luy-mesme a faict de son voiage m'a empesché d'en représenter la nécessité, joinct que j'aurois peur qu'à certains momens il semblast au roy que je le voulusse porter en lieu où il eust la moindre fortune à courir sans que j'y feusse. Ce n'est pas que j'en croie en quelque lieu qu'il aille, ny qu'il y ait personne qui par raison s'en puisse imaginer aucune. Je supporte avec patience les afflictions que je reçoy en ce genre, et m'asseure que le roy cognoistra que je n'ay donné lieu à aucun des soubçons qu'il luy a pleu prendre.

Pour monstrer que l'armée dont on parloit pour Mr le Comte n'estoit pas des trouppes qui peuvent servir auprès du roy, lisés vos mémoires, et vous verrés que six mil Suisses en estoient le corps, et trois ou quatre régimens françois, et de la noblesse, en un mot c'estoient les mesmes trouppes qu'a Mr de Vaubecourt, et le tout sur les advis que je n'ay receus que de Monceaux, de la puissance de Mr d'Elbeuf à Saint-Mihel, et des grosses trouppes qu'on disoit estre dans le Luxembourg. Au reste, je n'ay jamais ouy parler qu'il y ayt homme au monde qui ayt commandement d'armée qui ne cesse quand le roy y va; si bien que je n'ay pas creu pécher en faisant une proposition qui eust fait effect avec plus d'authorité que Vaubecourt, le roy n'allant point en Champagne, et qui cesse si le roy y va. Je m'asseure que Sa Majesté trouvera tousjours que les conseils que je lui donneray seront fondez en raison et en l'utilité de son service. Bien ay-je peur de ne l'oser faire à l'avenir avec la mesme liberté que j'ay faict par le passé. Le roy allant, je ne parle plus de l'affaire de Mr le Comte. Ce n'est pas que je ne croye que quand le roy quitera la Champagne il sera contraint de venir à ma première proposition, parce que c'est le seul moyen de retenir et faire subsister quelque noblesse auprès de sa personne pour la deffence des frontières.

XCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 31. — Minute de la main de Cherré.

[A M. DE RAMBURES[1].]

7 septembre 1635.

Monsieur, Je suis très-aise que vous faciés travailler à vostre place, et ne doute point que vous n'y donniés sy bon ordre qu'il n'en arrivera aucun inconvénient; c'est ce dont je vous conjure. Après cela,

[1] Il n'y a point de suscription: le nom et la date avaient été écrits au dos; le nom a été coupé, mais la lettre elle-même le dit assez clairement.

aymant Rambures[1] comme je fais, je ne puis que je ne luy die qu'il est venu un bruit du fond de la Picardie jusques icy qui porte que, par sa faute, une fois auprès de Bapaulme, on a perdu une belle occasion de deffaire les Croates. Le bruit espand qu'ils estoient en lieu d'où ils ne pouvoient se sauver, que Mr de Chaunes avoit donné ordre d'aller au combat, et qu'en un instant vous empeschastes, de vostre teste, l'effect de cet ordre, criant *Alte!* et faisant faire demy tour à droite ou à gauche. Je vous mande, comme vostre amy, toutes les particularités de ce qui se dit, afin que vous puissiés me donner un entier esclaircissement sur ce sujet. Je respondray tousjours bien volontiers de deux choses pour ce qui vous regarde, sçavoir est, du cœur et de l'affection; mais de la teste, vostre camarade et moy avons résolu, avec vostre propre consentement, que vous aviés besoin de conseil. Sy vous cognoissés qu'elle vous ait mal servy en cette occasion, il en faut trouver quelque autre pour réparer ce défault. Je le désire autant que vous, aymant Rambures comme moy-mesme, désirant luy tesmoigner tousjours de plus en plus que je suis, etc.

XCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 29. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. BOUTHILLIER[2].]

De Ruel, ce 7 septembre 1635.

Je ne vous sçaurois représenter le desplaisir que j'ay de la mauvaise résolution que Mr d'Angoulesme a prise. Au lieu d'aller au duc Charles

[1] Jean V de Rambures, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent chevau-légers, fils de de Rambures, vice-amiral de Picardie. Jean de Rambures était alors gouverneur de Doullens. Il fut tué au siége de la Capelle le 4 octobre 1637.

[2] A défaut de suscription nous avons les signes qui en tiennent lieu, « A. M. B. » écrits à la marge, et ces mots « Mr le cardinal, » mis au dos de la pièce par Bouthillier lui-même.

aussy tost qu'ils ont eu le renfort que Mr d'Arpajon a mené, selon qu'ilz le promettoient et qu'ilz en avoient eu ordre exprès du roy, réitéré par plusieurs fois, ils ont divisé leur armée, de sorte que Mr de La Force n'est pas plus fort contre ledict duc Charles qu'il estoit. La première faute de Mr d'Arpajon n'est pas petite, mais celle-cy est bien plus grande, puisqu'elle faict perdre le temps, la saison et le premier feu des François, dans lequel seul il semble qu'on pust attendre effect de la noblesse.

Il faut avoir esté bien aveugle pour avoir pris une telle résolution. Ces fautes rendent le voiage du roy plus nécessaire que jamais. Sa prudence remédiera à pareils inconvéniens, et son ombre donnera plus d'effroy aux ennemis, que l'effect de ceux qui ne sçavent pas bien user de ses armes.

Pour remédier à tous ces manquemens passez, et prévenir ceux qu'on pourroit faire, le roy estant résolu à faire son voiage, on estime que le plus tost qu'il pourra partir est le meilleur, et ma pensée est qu'il doit aller droit à Saint-Dizier, sans s'arrester à Château-Thierry. Ses gardes, avec les armées qui sont devant luy, rendent son séjour et son chemin très asseurez.

Il faut aussy faire avancer Mr de Vaubecourt droit à Nancy, menant avec luy le convoy au dict lieu de Nancy; de là, Mr d'Angoulesme demeurant attaché à Lemon, il doit aller droit à Mr de La Force pour le fortiffier et attaquer le duc Charles; car, sy on ne le faict entre cy et un mois, les pluies et le mauvais temps viendront, qui empescheront qu'on ne le puisse faire. Ainsy le duc Charles hivernera par force là où il est, et nous fera beaucoup plus de peyne que nous ne luy en sçaurions faire.

Je croy qu'il faut envoier en diligence à Chaalons mander à Mr le Comte et au sr de Vaubecourt la faute qu'on croit que Mr d'Angoulesme a faicte, et le projet qu'on faict pour la réparer, qui consiste en l'avancement du roy, et au voiage du dict sr de Vaubecourt ainsy qu'il est porté cy-dessus.

J'estime ensuite qu'il faut que le mesme gentilhomme passe à

Mr d'Angoulesme pour luy dire le jugement que l'on faict de la résolution qu'il a prise; celle que le roy prend de s'avancer et de faire en outre avancer devant luy le sr de Vaubecourt avec un corps capable de résister à Lemon, afin qu'il voye s'il ne seroit point meilleur qu'il retournast pour attaquer le duc Charles, ce qui me semble estre la raison, et laisser ledict sr de Vaubecourt à la poursuitte de Lemon.

En un mot, il luy faudra faire entendre qu'il faut par raison que l'un des deux aille fortiffier Mr de La Force pour attaquer le duc Charles, luy laissant à choisir celuy qu'il estimera plus à propos pour faire cette action, l'autre demeurant opposé à Lemon, avec charge de faire passer le convoy de Ligny à Nancy. Je croy qu'il a trop de cœur et trop d'ambition pour ne choisir pas le dessein le plus important et le plus considérable.

Sy Dieu m'avoit donné de la santé, je m'offrirois à faire mieux aller les affaires, et me le promettrois avec l'ayde de Dieu.

Sa Majesté remarquera, s'il luy plaist, que toutes les choses qui luy ont succédé luy ont plustost succédé par sa présence, et pour avoir sceu prendre l'occasion à propos, que par la force de ses armes.

La prise de La Rochelle, le passage des Alpes, la ruine des Huguenots au Languedoc, les trois voiages de Lorraine, la prise de Nancy sans forces, justifient clairement ceste proposition. J'y adjousteray encore le succès du voiage de Pignerol, qui est bien deu à sa présence, puisque sa seule ombre que je portois en a esté la cause [1].

Je conclud de là, ce qui est porté dans toutes les dépesches des Espagnols, que là où le roy ne sera point, on ne fera pas grande chose.

Faict à neuf heures du soir, ayant receu la dépesche de Chaalons, qui contient l'advis cy-dessus, une heure auparavant.

[1] Richelieu ne pouvait pas mettre dans cette énumération l'affaire de Pignerol, car c'est le cardinal seul qui y était; il est impossible de ne pas remarquer le tour ingénieux au moyen duquel Richelieu y trouve encore la présence du roi; le plus souple courtisan n'aurait pas mieux dit que cet impérieux despote, qu'on représente toujours comme s'imposant durement à son maître; et, ne l'oublions pas, c'est là le langage habituel de Richelieu avec le roi.

XCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 42. — Minute de la main de Cherré, corrigée de la main du cardinal. C'est à tort qu'on a mis au dos : *Double*. Au folio 36 est une copie de la main d'un secrétaire de Chavigni.

[PROJET DU VOYAGE DU ROI[1].]

8 septembre 1635[2].

Maintenant que Mrs d'Angoulesme et de La Force ont esté fortiffiez de quatre mile chevaux et de mile hommes de pied, ce n'est pas une petite question de sçavoir ce qu'on doit faire du second corps de la noblesse et de toutes les trouppes que le roy amasse à Chaalons et à Joinville.

Il semble que le meilleur conseil qu'on puisse prendre est de renforcer promptement Mr le cardinal de La Valette de mile dragons et mile chevaux de la recreue d'Héberon, et de trois régimens d'infanterie[3].

Cela faict, reste à voir à quoy on pourra employer les trouppes du roy, qui se trouveront au moins de trente mile hommes de pied, en comptant les Suisses, et cinq mile chevaux.

Le pire conseil que l'on puisse prendre est de laisser ce corps oisif, veu qu'en ce cas il ruinera autant les frontières du roy que les ennemis le sçauroient faire.

On ne sçauroit l'ocuper qu'en l'un des quatre lieux suivans[4] :

[1] Le cardinal a écrit au dos de cette pièce : « Advis pour le roy, auquel il plaira à Sa Majesté changer, ajouster et diminuer ce qu'il luy plaira. » Une autre main a mis : « Envoyé par Mgr. le cardinal le 8 septembre 1635. »

[2] C'est la date de l'envoi ; on verra par la lecture de ce mémoire même qu'il a été composé un peu auparavant.

[3] « Le voiage de Crouzilles, satisfait à ce point pour la cavalerie, et Sa Majesté y satisfera, s'il luy plaist, pour l'infanterie, lorsqu'elle en aura suffisamment d'assemblée pour cet effect. » Cette apostille est mise en marge dans le manuscrit.

[4] Un autre secrétaire, celui qui a écrit la copie du folio 36, a mis à la marge : « Quatre lieux où le roy peut emploier son

Ou en Alsace vers Brissac;

Ou au long de la Mozelle jusques au Rhin;

Ou en Flandre et Artois, vers la Picardie;

Ou dans la Bourgoigne.

Le manque de vivres empesche qu'on ne puisse penser aux deux premiers, où les deux armées du roy, qui y sont desjà, auront bien de la peyne à subsister.

Deux choses doivent, à mon advis, empescher qu'on pense au troisiesme : l'une, que la saison est trop avancée, et les places de ce costé là en trop bon estat pour y rien entreprendre si tard; l'autre, que sy l'on y occupoit toutes les forces du roy on destitueroit les armées de Mrs le cardinal de La Valette et d'Angoulesme et de La Force des forces qui les doivent tousjours soustenir, parce que c'est de leur costé qu'en plusieurs cas les ennemis peuvent faire des efforts extraordinaires contre la France, et que, s'il leur arrivoit le moindre accident du monde, la Champagne et la Bourgoigne demeureroient toutes ouvertes.

Reste à penser au quatriesme, à quoy plusieurs raisons conviennent : la première qu'on se met au vray lieu où il faut estre pour s'opposer aux plus grands efforts que les ennemis puissent tenter contre la France.

La seconde, que le pays est bon et gras.

La troisiesme, que c'est le lieu le plus remarquable de ceux sur lesquels on peut entreprendre.

La quatriesme, que quand on ne feroit que manger et ruiner le pays, qui est le pis qui puisse arriver, ce sera tousjours un grand avantage, veu qu'on sçait, par raison et par lettres interceptées, que les ennemis le conservent pour en faire en temps et lieu leur place d'armes contre la France.

On dira peut-estre que par ce moyen on s'attirera, en ces quartiers-là, un grand effort des ennemis sur les bras, qui y accourront pour se

armée. » Et de pareils sommaires ont ainsi été ajoutés pour chacune des principales dispositions de ce mémoire : nous les avons négligés.

deffendre; mais cette raison n'est pas considérable, tant parce que s'ils estoient en estat d'y venir plus puissans qu'ils n'y ont paru, ils n'y manqueroient pas, que par ce aussy que le vray moien de les en empescher est de les prévenir et ruiner au moins le pays.

Deux choses seules peuvent estre considérées :

La première, la neutralité de la Bourgoigne; mais ils l'ont violée en tant de chefs qu'on ne peut trouver estrange sy on en veut tirer raison et se mettre en estat de se garantir pour l'avenir des entreprises qu'ils pourroient et veulent faire contre l'Estat.

La seconde, l'alliance des Suisses, qui pourroient se dégouster de servir le roy par telle attaque, et, qui plus est, s'y opposer.

J'estime leur opposition peu considérable, tant à cause de la division qui est entre eux, que parce aussy qu'ils ne sont plus ny sy puissans, ny sy disposés à la guerre qu'ils ont esté par le passé.

Reste à voir sy leur dégoust peut produire une séparation et rappel des trouppes qu'ils ont accordées au roy, ce qui, en ce cas, seroit de grande considération. Mais je ne voy pas grande apparence qu'ils puissent prendre une telle résolution, veu que leur alliance ne les y oblige pas, qu'ils ne l'ont pas faict par le passé, et que sy cet inconvénient estoit à craindre, il le seroit autant pour le Milanois, desjà attaqué, que pour la Bourgoigne, au sujet de laquelle il n'y a aucune apparence qu'ils veuillent venir à une telle extrémité, principalement sy on leur faict entendre toutes les contraventions faictes par les Contois à la neutralité, et qu'on ne veut autre chose que la réparation des torts récens, passage et places d'armes, pour s'opposer à ceux qui se servent de leur pays contre ce royaume. Et en effect, si on se résout à ce dessein, il faut envoier demander passage et places d'armes aux Contois, et entrer dans leur pays sur ce prétexte, qui, aux yeux de tout le monde, sera recogneu pour un juste sujet de ce qu'on entreprendra.

Or, parce qu'il est impossible de prendre, dès à cette heure, des résolutions certaines en un dessein qui se doit faire, ou ne se faire pas, selon les divers mouvemens des ennemis, je croy que Sa Ma-

jesté, suspendant, en ce sujet, sa résolution jusques à ce qu'elle ayt des nouvelles de ce que fera son armée de Lorraine, doit faire estat de ne partir point de Chasteau-Thierry qu'elle n'ayt un corps raisonnable de cavalerie et d'infanterie amassé vers Chaalons et Joinville, qui sera vers le huitiesme de septembre; lors elle pourra s'avancer aux dicts lieux pour prendre en un instant sa routte ou vers la Bourgoigne, ou vers la Lorraine.

Sy le roy tourne vers la Bourgoigne, il faut envoier faire des plaintes des contraventions faictes par les Contois, demander, comme il est desjà dict, passage pour s'aller opposer aux ennemis, qui, abusant de leur pays, en ont tiré toutes commoditez pour agir contre la France[1], et, au mesme temps, escrire à Mr Melian[2] pour faire sçavoir aux confédérez que les intentions du roy ne les peuvent blesser en aucune façon.

Le secret estant une des choses qui peut autant contribuer au bon succès de ce dessein, qui doit surprendre, non-seulement les ennemis du roy, mais l'esprit de ses propres serviteurs, Sa Majesté ne le communiquera, s'il luy plaist, qu'à ceux qui y sont nécessaires, et lorsqu'ils y devront agir[3].

Comme il ne faut perdre aucun temps, ny trop tarder en ceste entreprise, il ne faut pas aussy se précipiter, ny commencer trop tost.

Le vray terme de l'exécution peut estre, à mon advis, vers le quinziesme ou vingtiesme du présent mois, pour trois raisons :

La première, parce qu'en ce temps les Suisses seront bien avant en France.

La seconde, parce que le roy aura plus de trois mile chevaux assemblez, et douze mile hommes de pied, qui est plus qu'il ne faut pour ce dessein.

[1] A la marge, en face de ce passage, Cherré a écrit : « Faisant les plaintes et demandant passage, il faut entrer au mesme temps. » C'est une phrase qui était sans doute destinée à entrer dans le texte, mais qui ne s'y adapte pas très-exactement.

[2] Ambassadeur de France en Suisse.

[3] Vis-à-vis ce paragraphe, Cherré a mis : « Pour couvrir le dessein du roy, il faut faire croire à tout le monde qu'il va à Metz. » Ce court paragraphe pourrait s'intercaler ici.

La troisiesme, parce que, devant ce temps, Mrs d'Angoulesme et de La Force auront faict ce qu'ils devront faire contre le duc Charles[1].

Est à noter qu'on peut estre plus de quinze jours et trois sepmaines dans le Conté sans qu'il paroisse qu'on y veuille faire hostilité, sy l'estat des affaires du roy le requiert ainsy[2]; ce qui ne peut arriver, à mon avis, ne présuposant pas qu'ils puissent estre entièrement deffaicts.

D'abord il faut y faire vivre avec grande discipline, empeschant tout désordre pour n'effarouscher pas les peuples, les intendans de la justice et les prévosts faisant à cette fin leur devoir[3], et tesmoigner qu'on n'a autre pensée que de passer, ce qu'on ne peut faire tousjours qu'après qu'on aura faict jetter quantité de vivres pour l'armée dans Montbelliard, Colmar et Seelestat.

A cette fin, on en demandera au pays, en contre eschange de ceux qu'ils ont fournis aux ennemis, et qu'ils ont tirez des environs des dictes places, et, en effect, on y en fera porter le plus qu'on pourra par voictures et charoys du dict pays.

Entrant dans le dict pays il faut, à mon advis, s'avancer tout d'un coup à Besançon, qui ne peut refuser d'ouvrir les portes, et planter là le siége de l'armée. Ainsy on laissera derrière Grey et Dole, qui seront bloquez par ce moyen, vers lesquels il faut faire marcher les nouvelles trouppes, qui viendront file à file, et les assiéger plus tost, ou plus tard, selon qu'on en jugera l'occasion.

On tirera encore cet avantage de ce dessein, qu'on pourra conserver

[1] A côté de ce paragraphe se trouve le passage suivant écrit de la main du cardinal, jusqu'à « on estime, » et de celle de Cherré : « Quelque événement qu'aye le voyage de Mrs d'Angoulesme et de La Force, s'ils n'estoyent entièrement deffaicts, on estime qu'il ne faut pas laisser d'exécuter le dessein proposé, qui sera plus facile si le succez desdits srs d'Angoulesme et de La Force est bon, et plus nécessaire s'il estoit mauvais, parce que c'est le vray chemin pour les secourir, et le seul lieu où les armées du roy peuvent estre sans incommodité. »

[2] D'ici au mot « deffaicts, » de la main du cardinal.

[3] Vis-à-vis ce passage, à la marge, nous trouvons : « Machault, Lasnier ou Choisy de Cain; prévost de Meaux; prévost de Bourgoigne. » Le cardinal a écrit de sa main : « Lasnier ou Choisy de Cain. »

plus longtemps la noblesse de l'arrière ban, parce qu'on la mettra dans un bon pays [1].

Il faudra mesme y donner quartier à celle qui viendra d'avec Mr d'Angoulesme, prenant grand soin que les chefs qui la commandent la facent vivre avec ordre.

Les vivres se trouveront en abondance en l'exécution de cette entreprise, tant parce que le pays est gras, que parce aussy que tous les principaux lieux où il faudra agir seront à quatre et cinq lieues de la France, et que la Saone les pourra porter.

Les munitions de guerre et canons sont à Chaalons, d'où ils pourront venir en quatre jours par la rivière, par le secours de laquelle il faudra peu de chevaux d'artillerie, qui se trouveront en ce temps.

La personne du roy ne doit en aucune façon entrer dans le dict pays, mais bien demeurer tousjours en ses places frontières, allant de l'une à l'autre, tant qu'il y voudra demeurer [2]. Sa présence en icelles fera le mesme effect que s'il estoit dans le pays ennemy, et sera grandement utile ès dictes places, Sa Majesté ordonnant aux habitans toutes les fortiffications qui y pourront estre faictes, sans les affaiblir en les ouvrant.

Des lieux où elle sera, elle donnera aussy, s'il luy plaist, tous les

[1] A côté de ce paragraphe, se trouve ce passage écrit par Cherré : « Il sera de la prudence du roy et de ses lieutenans généraux, aussy tost qu'on se pourra passer de la noblesse de l'arrière ban, de leur donner congé, pourveu qu'entre eux ils choisissent sept ou huit cents chevaux qui remplissent volontairement les compagnies de cavalerie deffectueuses, à condition qu'en recevant la paye du roy ils ne pourront quitter de six mois, ny s'en retirer sans congé. Chaque province fournira qui 20, qui 30, qui 40 et 50 gentilshommes, pour le susd. effect, qui seront désignez et enroollez, afin que lesd. provinces en puissent respondre, et les faire chastier en cas qu'on leur mande qu'ils aient quitté. »

[2] Cherré a écrit en marge de ce paragraphe : « En passant à Chaalons Sa Majesté pourra ordonner les choses nécessaires estre faictes en ladicte ville. — Idem à Saint-Dizier. — Idem à Langres et à Chaumont en y envoyant, sy elle n'y va pas. — Idem à Dijon, Auxonne, Saint-Jean-de-Laune, Verdun-sur-Saône, Bellegarde, Chaalons et Beausne. — Elle pourvoira aussy, s'il luy plaist, à ce qu'il faut faire à la Mothe, qui n'est pas en bon estat. »

ordres nécessaires pour faire razer toutes les places inutiles de Lorraine.

Le roy n'entrant point dans le pays ennemy, il est de sa prudence de voir à qui il voudra donner le commandement de l'armée qui devra exécutter le contenu cy-dessus.

On estime qu'il ne faut en façon du monde séparer Mr de La Force de Mr d'Angoulesme pour plusieurs raisons trop longues à escrire, entre lesquelles une les peut contenter tous deux, en ce qu'il peut arriver qu'il sera du tout nécessaire de séparer leur armée (estans fortiffiez) en deux, pour s'opposer aux diverses testes que le duc Charles peut faire, comme il a desjà faict une fois ou deux.

Plusieurs raisons, et entre autres celle de l'hérésie faict que Mr de Chastillon ne peut estre employé en cette occasion.

On croid que Mr le prince est celuy à qui Sa Majesté peut donner cet employ plus utilement, tant à cause de sa qualité et de son voisinage, que parce aussy qu'il sera tousjours couvert d'une autre armée qui luy donnera lieu d'exécutter plus facilement les volontés du roy.

Le dict sr prince ne sçauroit compatir avec le comte de Cramail, qu'il hait à mort, et avec lequel il a eu de grands différends à Pasmiers.

Mr de Tianges n'est pas mieux avec luy que le dict comte, et, qui plus est, ses incommodités le rendent incapable de faire une telle fonction, où il faut non-seulement beaucoup de cœur, qu'il a, mais en outre beaucoup d'activité et de santé, qui luy manque.

Vaubecourt est en mesme catégorie pour ses blessures et ses gouttes, outre qu'il sera bien nécessaire, à mon advis, qu'il demeure tousjours à Chaalons.

J'estime que Mr du Hallier doit tousjours estre près de la personne du roy, avec le comte de Cramail, pour soulager Sa Majesté et exécutter ses commandemens.

Partant je ne voy personne, à dire le vray, qui puisse mieux servir pour faire effect avec Mr le prince que La Melleraye, Thibault, et Bellefonds.

[1] Sur ce qu'il plaist au roy mander qu'il y aura dès mardi mile chevaux arrivez à Chaalons, on estime qu'il vaut mieux les faire marcher droit à Langres, que les retenir au dict Chaalons, tant parce qu'estant à Langres, avec deux régimens qui seront arrivez, Chabrignac y estant desjà, ils peuvent reprendre Neufchasteau, Mandre-aux-deux-Tours, et autres petits lieux[2] occupez par des voleurs qu'il faut chastier, que parce aussy que la marche des dictes trouppes servira à couvrir le dessein du roy qu'on pensera, par ce moyen, n'avoir autre visée que du costé de Lorraine.

XCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 48. — Original.

MÉMOIRE POUR LE ROY[3].

De Ruel, ce 8 septembre 1635.

Je loue Dieu de tout mon cœur de l'avis qu'a apporté le vicomte de Roussille[4], qui asseure que Mr d'Angoulesme retourne attaquer le duc de Loraine, et que le convoy de Ligny passe seurement à Nancy.

Ces bonnes nouvelles me donnant lieu, comme elles font, de

[1] Nous trouvons ici un paragraphe non achevé et qui a été barré : « En ce cas il faudroit envoier Mr d'Arpajon avec six mile Suisses et mile chevaux de la cavalerie hongroise, qui seront bien venus à la fin de ce mois, garder la teste de Mézières, et faire contribuer par courses le pays voisin autant qu'il se. . . »

[2] On lit à la marge : « Il faut razer ces places en mesme temps. » — Il y a en France plusieurs endroits du nom de Mandre ou Mandres; Expilly en compte jusqu'à dix : l'un, Mandre-aux-quatre-Tours, se trouve nommé ci-après, p. 272, dans une lettre du cardinal; mais nous n'avons trouvé nulle part Mandres-aux-deux-Tours. Serait-ce le même que Mandres-aux-quatre-Tours? Ne serait-ce pas plutôt le Mandres du canton de Bulgnéville, département des Vosges? Le voisinage de Neufchâteau nous le ferait supposer.

[3] Le cardinal a écrit ces mots au dos de cette pièce sans suscription, et les lettres « A. M. B. » mises en haut de la marge indiquent que la pièce a été envoyée à Bouthillier pour être présentée à S. M.

[4] Voy. ci-dessus, lettre du 31 août, p. 169.

parler plus librement, je ne puis que je ne vous die, que le roy ne pouvant faire son voiage à autre fin que pour l'utilité de ses affaires et pour acquérir de l'honneur, le plustost qu'il pourra aller sur le bord de sa frontière sera le meilleur.

Il ne faut point se tromper; la guerre durera tout l'hiver aux lieux où elle est, sy, entre cy et la Toussainct, on ne chasse Mr de Loraine.

Pour le faire, il ne faut perdre aucun temps, et le seul bruit d'un voiage du roy porté de loing ne produiroit pas cet effect, qui ne peut avoir lieu qu'en poussant droit au dict sr duc des forces suffisantes de luy faire lascher pied. C'est presque le seul but qu'on doit avoir, parce que, luy chassé, tous les petits corps qui s'assemblent s'esvanouiront.

Ma pensée n'est pas que le roy aille jusque là, il s'en faut bien garder; mais bien est-il nécessaire qu'il s'avance jusqu'à l'extrémité de sa frontière, afin qu'avec seureté il ayt[1] la gloire de toutes les actions qui se feront, et que tout le monde croie que sa présence aura esté cause de ce qui arrivera de bon.

Quant au dessein de Bourgoigne, ou Mr de Loraine sera chassé, ou il ne le sera pas.

S'il l'est, le dessein est infaillible et de peu de durée, et le roy peut encore aller jusque sur cette frontière pour en avoir l'honneur;

S'il ne l'est pas, il vaut mieux, faisant une telle entreprise, attirer la guerre au dict comté, où il faudra par nécessité que Mr de Loraine vienne au secours, que de l'avoir dans la Loraine. Et en ce cas, le roy peut se dispenser, s'il luy plaist, de faire en personne cette entreprise, qui, estant plus longue et moins asseurée pour la conqueste des places, ne sera pas moins nécessaire.

Les ennemis nous enseignent ce que nous devons faire : pour empescher que Mr de Loraine ne puisse estre attaqué de toutes les forces du roy, ils ont jetté Lesmont[2] d'un autre costé, et ont faict leur effect

[1] Le secrétaire a écrit : « Il est. » Il imitait le son qu'il entendait. Nous avons eu bien souvent l'occasion de noter cette preuve que ces pièces étaient dictées.

[2] Nos manuscrits écrivent ce nom de diverses façons.

par l'imprudence de nos gens. On ne sçauroit donc mieux faire qu'en suivant leur exemple, entrer dans la Bourgoigne, quand mesme on ne devroit y faire autre chose qu'y faire vivre les forces du roy, ce qui n'est pas peu.

On peut ajouster que c'est le seul pays où on les puisse maintenir en bon estat, et principalement la noblesse, qui, sans cela, ne demeurera guères à la campagne.

La rivière de Saône portera plus aisément toutes sortes de munitions en ces lieux là que les charroys, difficiles à recouvrer en la Loraine, où ils ne se peuvent tirer des chemins pendant l'hiver.

Le dessein de Bourgoigne ne doit estre exécutté qu'après avoir faict tous les efforts qui se peuvent faire contre Mr de Loraine; mais si l'on le veut faire, il devroit estre desjà résolu pour s'y préparer, et le commancer devant la fin de ce mois. Deux régimens et cinq cens chevaux raseront tous les petits forts de la Loraine qui resteront à nettoyer en ce temps, si le duc est battu ou chassé. Aussy bien faut-il tousjours laisser quelque petit corps vers ces quartiers pour empescher les soulèvemens et les courses de pareils voleurs à ceux que Lesmont ramassoit.

Voilà ce qu'un serviteur fidèle, accablé d'incommoditez, et peut-estre de desplaisirs, non sans sujet, croit estre obligé, en conscience de dire à son maistre, pour le bien de ses affaires et pour sa gloire, qui luy seront tousjours plus chères que sa propre vie.

Si néantmoins Sa Majesté a quelques pensées meilleures, il s'y sousmettra très-volontiers, et fera tout ce qui deppendra de luy pour les faire réussir.

Le Card. DE RICHELIEU.

Depuis ce que dessus escrit, Le Jeune[1] vient d'arriver, nous nous entretiendrons.

[1] C'est (nous en avons déjà averti) Léon Bouthillier.

XCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 55. — Original.

[A M. BOUTHILLIER[1].]

De Ruel, ce 9 septembre 1635.

Je vous envoie une lettre du s^r du Chastelet[2] que je trouve très-considérable. Le roy y mettra ordre, s'il luy plaist, car, à mon jugement, il a raison. Le vray but qu'on doit avoir est de chasser le duc Charles, et Estain[3] ne mérite pas que Mr de Vaubecourt s'y amuse. Prendre tels desseins c'est faire comme ceux qui, ayant la gangrène près du cœur, s'amuseroient à panser une pustule de nulle conséquence qu'ils auroient au bout du doigt.

Je vous envoie aussy un mémoire dressé hier au soir, auparavant que d'avoir vu les lettres du s^r du Chastelet. Le roy y fera telle réflexion qu'il luy plaira, mais à dire le vray je l'estime de considération. Je diray tousjours ce que je pense pour le service de Sa Majesté, me sousmettant à ce qu'il luy plaira d'en faire.

Il faut, à mon advis, envoier un gentilhomme du roy qui ayt esprit, en poste à Mr de Vaubecourt et à M^rs d'Angoulesme et de La Force, pour qu'ils agissent de concert.

Sy les dits s^rs d'Angoulesme et de La Force croyent estre assez forts pour chasser le duc Charles, Vaubecourt n'y a que faire; mais s'ils ne le sont pas[4], estant le principal et quasy seul but qu'on doit avoir, c'est

[1] Bouthillier a mis au dos : « Mgr le Cardinal, » et le secrétaire, les trois lettres indiquant à qui va la dépêche « A. M. B. »

[2] Paul Hay du Chastelet, d'abord avocat général à Rennes, devint conseiller d'état et l'un des premiers membres de l'Académie française. Il fut l'un des plus actifs et plus dévoués écrivains aux ordres et à la solde du cardinal de Richelieu. Ses pamphlets et opuscules, imprimés séparément et à diverses dates, ont ensuite été réunis en un volume in-folio en 1635. Cette même année il faisait les fonctions d'intendant de justice en l'armée que commandait Louis XIII. Il mourut le 6 avril de l'année suivante.

[3] Petite ville de Lorraine (Meuse), à six lieues nord-est de Verdun.

[4] Ce qui suit a été écrit ici à la marge, par Cherré : « Mr de Castelnau me vient de dire qu'il croit que M^rs d'Angoulesme et de La Force sont assez forts. Cependant on

là où il doit aller estant certain que sy le dict duc Charles est une fois deffaict, les affaires du roy iront à souhait, et s'il demeure maistre de la campagne, la conqueste d'Estain et autres lieux semblables ne nous guériroit pas, et ne seroit bonne qu'à donner sujet de rire aux malaffectionnez du temps, sy on prenoit le change pour sy peu de chose.

Mrs de Tianges et de Vaubecourt sont en différends. Il plaira au roy les régler. Tianges ne disputte pas l'antiquité, mais il demande le commandement alternatif des mareschaux de camp, et que ce qui a esté gardé entre Mrs d'Arpajon et de La Melleraie le soit entre luy et Mr de Vaubecourt[1]. Son gentilhomme qui s'en va vous trouver luy portera la volonté du roy.

Le Card. DE RICHELIEU.

Mr de Castelnau dit que Mrs d'Angoulesme et de La Force suplient le roy de faire escrire à Mr de Barrault, qui est à Nancy, pour leur faire donner deux pièces de canon dont ils ont besoin[2]. Vous ferez la dépesche, s'il vous plaist, et l'envoyerez en diligence après en avoir parlé à Sa Majesté.

Le Card. DE RICHELIEU.

Sy Mrs d'Angoulesme et de La Force n'ont point besoin du renfort de Mr de Vaubecourt, il peut, en attendant le roy, réduire Saint-Mihel[3], chastiant ceux qui sont dedans avec rigueur. Il pourra prendre du canon et des munitions à Verdun, en vertu d'une lettre que vous lui envoierez pour cet effect.

Je croy qu'il est bon que Mrs d'Angoulesme et de La Force sachent, par une lettre du roy, que Sa Majesté a fort improuvé qu'on ayt différé d'aller attaquer le duc Charles, prenant le change sur Lemon[4]. La dicte lettre les doit animer à ne perdre aucun temps d'agir contre le dict duc.

estime qu'il ne faut pas laisser d'envoier ce gentilhomme, et surtout qu'on fasse passer à Nancy le reste des bleds qui sont à Ligny. »

[1] « Bon. » Ce mot est écrit au crayon, de la main du roi, en marge de ce paragraphe.

[2] « Bon; » aussi écrit comme la précédente apostille.

[3] Le roi a écrit en marge : « N'aler à Estain; prendre Saint-Michel (*sic*) »

[4] « Bon. » Apostille de la main du roi, comme les précédentes.

C.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 57. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI[1].]

De Charonne, ce 11 septembre 1635.

Aussy tost que j'ay eu receu la lettre du roy, sur ce que Mr du Hallier luy a mandé qu'il n'y avoit à Saint-Disier ny argent pour les trouppes, ny munitionnaire, j'ay envoyé au logis de Mr de Bullion, qui est dans ce village, lequel m'a envoyé pour sa justification le certificat de Chaulay, dont j'envoye la copie, par lequel il appert que l'argent est party dès le troisiesme de ce mois pour aller à Joinville.

Le dict sr de Bullion m'a aussy envoyé, escrit de sa main[2], le mémoire contenu en ce pacquet, pour justifier que les commis de Latignan sont aussy allez à Joinville.

Je ne responds point des exécutions des trésoriers et munitionnaires, mais bien n'oublieray-je rien pour faire exécutter les ordres et commandemens que je recevray du roy.

J'envoye à Sa Majesté le controole des trouppes qui la doivent aller trouver.

Mr Le Jeune partira jeudy matin, pour se rendre vendredy au soir à Chaalons.

Mr de La Melleraye s'y rendra en mesme temps.

J'oubliois à dire que Mr de Bullion m'a asseuré avoir envoyé vingt mil escus, pour estre employez à ce qui peut survenir d'inopiné auprès du roy[3].

[1] Bouthillier fils a écrit au dos de cette pièce : « Mr le cardinal; » et une autre main a mis, au haut de la marge du recto, « A. M. B. pour le roy. » Aussi la lettre, qui d'abord semble aller à Bouthillier, s'adresse tout à coup directement à S. M.

[2] Les diverses pièces mentionnées en ce mémoire ne sont point dans ce manuscrit.

[3] On voit quel soin attentif prend Richelieu pour montrer que les manquements dont se plaint le roi ne sont pas de son fait.

Ce matin Mr de Tavanes m'est venu voir; je lui ay dict que j'estois bien estonné de le voir, tant à cause de la résolution qu'il avoit prise de s'en venir (ce que je n'eusse jamais creu), qu'à cause que je m'estonnois qu'un exempt, qui l'attendoit il y avoit fort longtemps sur son chemin pour l'arrester, l'avoit laissé passer; que Vostre Majesté ayant résolu de l'envoier à la Bastille, je luy conseillois, comme son amy, de s'y en aller avec Mr du Tremblay, qui s'est trouvé céans, sans atendre d'y estre conduit par autre voye. Il a suivy mon conseil, et Mr du Tremblay en aura grand soin.

Le prince d'Espinoy est mort. L'armée des ennemis de Vostre Majesté se grossit devers la Picardie. Quand les Suisses seront venus il faudra bien renforcer ce costé là.

Les Croates qui estoient dans le Luxembourg sont (à ce que l'on dict) venus en cette armée, au moins y en paroist-il maintenant deux mil nouvellement arrivez. J'ay envoyé prier au nom de Vostre Majesté Mr le comte d'Egmont, qui est à Charleville, de venir jusques icy, car on dict qu'il a faict faire en Flandres divers voiages qui ne sont pas sans soubçon.

CI.

Arch. des Aff. étr. France, quatre derniers mois, fol. 59. — Original devenu minute, un passage ayant été biffé après la signature, et cette signature ayant été biffée elle-même.

A M. LE PRINCE.

Du 11 septembre 1635.

Monsieur, Le sr abbé de Coursan s'en retournant en Bourgoigne, je prends la plume pour vous dire que, bien qu'on ne voye pas qu'il y ayt rien à craindre des ennemis, je ne laisse pas néantmoins de vous suplier, par ces lignes, de faire continuer la fortiffication des villes de vostre gouvernement, ainsy que vous avés commancé. Comme aussy de faire soigneusement amasser les bleds de la campagne dans icelles. Ayant veu par l'inventaire qu'il vous a pleu m'envoier qu'il y

a peu de munitions de guerre dans les dictes places, mon cousin de La Melleraie s'est chargé d'y faire porter des poudres suffisamment pour leur provision. [1] Le roy sera dans quatre jours à Saint-Dizier, pour y agir selon qu'il verra que le bien de ses affaires le requerra.

J'ay veu ce que vous m'avés mandé de Mr de Tianges touchant les bledz. La permission qu'il a donnée pour en sortir de la province a esté sur le commandement qu'il a eu d'en faire passer en Suisse pour la nourriture de l'armée de Mr de Rohan. Mr Servien en a expédié le passe-port.

Au nom de Dieu, Monsieur, déposés la passion que vous pouvés avoir en diverses choses. Outre que le service du roy le requiert, vous jugerés bien, je m'asseure, que, pour vostre intérest particulier, c'est le meilleur conseil que vous puissiés prendre, et qui vous est donné par une personne qui vous honore et vous honorera tousjours, comme estant,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

CII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 198. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION:

POUR M. BOUTHILLIER,

SECRÉTAIRE D'ESTAT [2].

De Charonne, ce 13, à quatre heures après minuict.

Il faut donner promptement le sujet du petit manifeste à Mr le

[1] Ici était le passage suivant, sur lequel une barre a été passée, sans qu'on puisse deviner si l'on a voulu l'effacer ou si c'est le fait d'un copiste : « Mais d'autant que le port des boullets est extraordinairement difficile, on estime qu'il vaut mieux que vous preniez, s'il vous plaist, le soin d'en faire faire promptement, en toutes les forges de la province, cinq ou six mile, pour distribuer dans Dijon, Auxonne, Bellegarde et Chalons, outre ceux qui y sont desjà. »

[2] La suscription est de la main du cardinal.

garde des sceaux, afin qu'il ayt assez de temps pour le faire court et plausible.

Je vous advoue que je ne comprends point sur quel fondement on a porté le roy à escrire à Mr de Guise, veu qu'il y a quantité de raisons qui en doibvent destourner; et que, puisqu'on vous avoit chargé d'en sçavoir l'advis de ceux dont il plaist au roy se servir dans son conseil, il le falloit attendre[1].

Mr Bouthillier vostre père m'escrit que le roy déclarera dès Chaalons à Mr le Comte qu'il le fera son lieutenant général. Il faut bien prendre garde comme on en expédiera le pouvoir, de peur qu'il puisse, en vertu d'iceluy, prétendre commander, en cette qualité, toutes les armées qui passeront en son gouvernement, et avoir authorité sur celles de Mrs d'Angoulesme, de La Force et de Mr le cardinal de La Valette, quand elles y reviendroient. Je vous advoue que je crains un peu les quiproquo d'apotiquaire. Le roy peut faire agir Mr le Comte soubs luy *vivæ vocis oraculo*, pendant quoy vous prendrés, s'il vous plaist, le temps de nous communiquer le pouvoir qui aura esté dressé pour luy.

SUJET DU MANIFESTE QUI SERA FAICT EN ENTRANT EN BOURGOINGNE[2].

13 septembre 1635.

Faut commencer par la narration des infractions faictes à la neutralité.

Faut ensuite dire : chacun sçait les diverses attaques que le duc

[1] On remarquera le ton sévère, et même un peu dur, de cette réprimande, si l'on songe qu'elle s'adresse à un jeune homme pour lequel Richelieu avait une tendre affection.

[2] Ce projet de manifeste se trouve aux archives des Affaires étrangères, dans la collection de Lorraine, t. XXVI, pièce 28. C'est une copie faite par un commis de Léon Bouthillier, et au dos de laquelle Bouthillier père a écrit : « Mémoire de Mr le cardinal, qu'il m'a mis entre les mains le jeudi treiziesme jour de septembre 1635. » Une autre copie, écrite par Cherré, se trouve dans le même manuscrit, à la suite de la pièce 29e, donnée ci-après, p. 213.

Charles a faictes à nos estats, par divers voiages, par l'assistance couverte e descouverte qu'il a receue.

Après une extraordinaire patience et diverses prières faictes par nous audit pays de changer de procédé, estans contraints d'y faire entrer nos armes,

Nous déclarons que ce n'est à autre fin que pour empescher que ledict duc et ses adhérens ne puissent continuer à nous faire du mal, par les mesmes moyens qu'ils ont faict jusques à présent, à l'ombre et par l'assistance dudict pays.

Nous ne prétendons point changer le gouvernement, ains entendons qu'il demeure plus exempt et plus libre de subsides qu'il n'a faict jusques à présent, voulant seulement le conserver en estat d'estre plus religieux à ne faire pas du mal à ceux dont ils ont tousjours receu et recevront toutes sortes d'assistance et d'avantages.

CIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 67. — Original. La minute, de la main du secrétaire de nuit, est au fol. 66[1].

SUSCRIPTION :

AU ROY.

14 septembre 1635.

Sire,

Je responds au mémoire que m'a envoyé Mr Bouthillier selon que Vostre Majesté me le commande, sousmettant le tout à sa prudence.

Je ne sçay qui peut donner les ordres aux trouppes qui vont trouver Vostre Majesté, mais je sçay bien qne je ne leur en ay faict sçavoir aucun.

J'avertiray aujourd'huy Mrs Servien, et Descures, qui ont soin de leur donner les routes, d'envoyer un controole à Vostre Majesté de tout le chemin qu'elles doivent tenir.

[1] Cette minute offre quelques distractions qui attestent la précipitation de la dictée, comme *ils* pour *elles*. Il n'y en a plus trace dans l'original.

J'estois bien en peine de la goutte de Vostre Majesté; mais Mr Bouvart et Mr Bouthillier m'ont soulagé en m'asseurant qu'avec l'aide de Dieu ce ne sera rien. Vostre Majesté peut plus contribuer à sa santé que son médecin, en ne prenant point les affaires sy à cœur comme elle faict, et esvitant de se fascher pour peu de chose.

Je m'asseure que sa seule présence pourvoyeroit à beaucoup d'inconvéniens auxquels il eust esté difficile de pouvoir remédier. Cependant je suis et seray jusques à la mort,

Sire, de Vostre Majesté, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 14 septembre 1635.

CIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 69. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

POUR M. BOUTHILLIER[1].

De Charonne, ce 14 septembre 1635.

J'ay receu vostre dépesche du treiziesme de ce mois, à 7 heures du soir.

Quant au dessein que propose Mr d'Angoulesme, d'envoyer un corps considérable par Mirecour, pour couper les vivres au duc Charles et le charger du costé de la montagne, pendant qu'on l'attaqueroit d'autre part à Rambervilliers, ce n'est pas une mauvaise pensée; si Mrs d'Angoulesme et de La Force estiment que les deux mil chevaux et les deux mil hommes de pied que commande Mr de Vaubecourt, et que Millière leur est allé offrir[2], soient suffisans pour ce

[1] Cette suscription est écrite au dos par le cardinal.

[2] Nous avons vu, aux archives des Affaires étrangères, dans la collection de Lorraine, t. XXVI, pièce dix-huitième, l'instruction qui lui fut donnée à cette

faire, car je ne voy pas que le roy présentement leur en puisse donner d'autres, pour leur aider à attaquer le duc Charles, et s'en réserver pour le costé de Saint-Miel, où il faut pourvoir promptement. Sy toutes fois Sa Majesté juge leur en pouvoir donner davantage par les trouppes qui sont arrivées, que je ne sçay pas, et qu'elles y puissent vivre, le dessein le mérite bien.

De sçavoir si ce dessein proposé par Mr d'Angoulesme se peut faire si secrètement que le duc Charles n'en soit point averty pour les raisons alléguées par le roy, qui consistent en ce que Sa Majesté dit qu'il y a six journées à marcher en pays ennemy, et qu'ainsy il seroit à craindre que le duc Charles, en estant averty, ne débandast un corps capable de les incommoder, il m'est difficile de pouvoir donner un advis certain sur ce sujet, parce que les considérations que Sa Majesté met en avant sont fondées en grande raison; et que, d'autre part aussy, il réussit souvent beaucoup de choses à la guerre où le bonheur, le cœur et la hardiesse de ceux qui l'entreprennent ont plus de part que leur prudence.

Je croy qu'en tel sujet le roy peut suivre ce que Millière luy rapportera de la part de Mrs d'Angoulesme et de la Force, ne pouvant croire que deux vieux routiers comme ils sont puissent, estans sur les lieux, donner un conseil sans avoir bien considéré sy les vivres et une seureté raisonnable permettront de l'exécutter.

Sy on l'entreprend, j'estime qu'il en faut donner la conduite au sr de Vaubecourt, vieil et expérimenté cavalier, et qui cognoist le pays.

Il m'est impossible de loin d'en dire davantage, seulement ajousteray-je qu'il ne faut rien oublier de tout ce qui pourra apparemment

occasion. Elle est datée du 9 septembre, et on lit en tête : « Instruction au sr de Millière, l'un des gentilshommes de la maison du roy, s'en allant, pour le service de S. M. treuver Mr le comte de Soissons, les srs duc d'Angoulesme, mareschal de La Force, comtes de Vaubecourt et de Barrault. » C'est une copie de deux pages et demie d'une écriture de bureau. Nous n'avons pas trouvé la minute, qui, sans doute, avait été rédigée par Léon Bouthillier.

ayder à desfaire le duc de Lorraine, qui ne sçauroit estre battu sans que le reste des affaires du roy en receust un notable avantage.

Je dis bien ensuite que sy le roy envoye là Mr de Vaubecourt il doit, avec le reste de ses trouppes, faire faire le dessein de Saint-Miel, dont il faut chasser promptement Lemon, et le pousser jusques dans le Luxembourg. Après quoy quelques uns estiment que, sy on loge quelque corps de cavalerie considérable à Estain, Brié [1], Sancy, ou autres lieux semblables, il sera difficile à Lemon de revenir; ceux qui cognoissent particulièrement la situation du pays en peuvent parler plus asseurément.

Ma pensée n'est pas que les ennemis attendent le roy à Saint-Miel, où je croy qu'il trouvera buisson creux.

Il faut presser Mrs d'Angoulesme et de La Force de ne perdre aucun temps d'agir puissamment contre Mr de Loraine, selon ce que la raison de guerre le permettra, car de là deppend la loy et les prophètes, et il est à craindre qu'ils consomment les vivres sans rien faire.

CV.

Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVI, pièce 29e. — Original [2].

INSTRUCTION POUR M. BOUTHILLIER,

SECRÉTAIRE D'ESTAT,

ALLANT AU VOIAGE DU ROY.

14 septembre 1635.

La première fin du voiage du roy doit estre de faire deffaire ou chasser Mr de Lorraine, et faire conduire quantité de bleds à Nancy.

La seconde est de faire chastier, avec grand exemple, tous ceux qui sont révoltés dans les méchantes places de la Lorraine, et ensuite razer les lieux où ils se retirent maintenant.

Briey, petite ville de Lorraine (Moselle) à cinq ou six lieues d'Estain (voy. ci-dessus, p 204). Sancy; il y a en France plusieurs endroits de ce nom; celui-ci, dans le département de la Moselle, est à quatre lieues environ de Briey.

[2] Une copie, faite sur cet original corrigé, est dans ce même volume, pièce 27e.

Pendant que Mrs d'Angoulesme et de La Force vont maintenant au duc Charles, il faut faire passer à Nancy le plus de bleds qu'on pourra, et Vaubecourt doit travailler à réduire Saint-Mihel et autres lieux, s'il n'est point nécessaire à Mrs d'Angoulesme et de La Force, comme on ne le croit pas, tant sur le rapport du sr de Castelnau[1], que parce que tant de troupes auroient peine à vivre ensemble.

Le roy doit aller maintenant droit à Saint-Dizier. Y estant, ou le duc Charles sera deffaict ou chassé, ou il subsistera comme il est.

S'il n'est point deffaict ou chassé, Sa Majesté apprendra sur les lieux ce qu'il pourra faire pour donner plus de moien à Mrs d'Angoulesme et de La Force de venir à leurs fins[2].

Sy le duc Charles est deffaict, ou lasche le pied, et que Saint-Mihel ne soit point encore rendu, Sa Majesté pourra s'advancer jusques là, et faire pendre sans rémission les chefs qui seront dedans, et enchaisner tous les soldats pour les gallères.

Saint-Mihel rendu, soit par la présence du roy, ou auparavant, Sa Majesté doit laisser[3] des trouppes à Mr de Vaubecourt ainsi qu'il sera

[1] L'un des fils du maréchal de La Force.

[2] Le manuscrit met ici une marque de renvoi et place à la marge le passage dont nous faisons une note, à cause de la disposition typographique. Richelieu n'a pas voulu intercaler ce passage dans le texte, car, à l'occasion d'un autre qu'on lira plus loin, il indique lui-même ces additions comme devant occuper la marge. Voici le morceau dont il s'agit ici : « On peut faire de trois choses l'une : ou fortifier Mrs d'Angoulesme et de La Force de cavalerie par Nancy, qui est le chemin par où toutes les trouppes ont passé, pour l'exécution de quoy on appréhende que le pays se trouve bien mangé. — Ou aller en corps d'armée par la lizière du Comté, passer entre Chaumont et Langres, et de là vers Luxeul et Remiremont, à droit ou à gauche, pour gagner le derrière du duc. La seule difficulté qu'il y aura en ce dessein sera de faire suivre les vivres, ce qui se peut pourtant à force de charrois. — Ou entrer tout à fait dans le duché de Bourgoigne, dans lequel on trouvera toutes sortes de commoditez et de vivres, et faire le grand dessein proposé, s'avançant jusques à la teste du dict Comté, vers le Montbelliard, ce qui contraindra le duc Charles de changer de poste, et le privera de toutes les commoditez qu'il tire du dict Comté. Un courrier entendu, qu'il plaira au roy envoier vers Mrs d'Angoulesme et de La Force sur ce sujet, luy rapportera leur advis sur ces expédiens, ou tel autre qu'ils estimeront meilleur. »

[3] D'ici, au mot « après, » de la main de Richelieu.

dict cy après, pour razer le reste des petits chasteaux, et chastier les Lorrains souslevez de ce costé[1] là soubs le nom de Lemont, qu'il

[1] D'ici à la fin de la phrase de la main du cardinal. — Ces emplois, que Richelieu conseillait de confier à Vaubecourt, étaient un sujet de grand mécontentement pour le roi, qui aurait voulu garder cet officier près de lui. Une lettre de Léon Bouthillier, datée de Châlons le 18 septembre, et qui répondait, en partie, à la présente lettre du cardinal, nous révèle des particularités propres à nous faire connaître les rapports intimes du roi et de Richelieu à ce moment, ainsi que le rôle que jouaient, entre le maître et le ministre, les créatures de ce dernier. « J'adjouste ce mémoire en chiffre à ma dépesche, écrit L. Bouthillier, pour dire à Mr le cardinal, que j'ay trouvé le roy dans la mellancolie que sçait monseigneur, et que Son Éminence a tousjours mieux jugée que personne du monde. Elle procédoit de l'esloignement du sr de Vaubecourt, et de ce qu'il ne restoit auprès de sa personne, avec ses trouppes d'infanterie, que douze ou quinze cents chevaux qui n'estoient pas capables, à ce que dict le roy, de pouvoir rien entreprendre contre quatre mil qui sont dans la Lorraine.... de plus il est certain que tout le monde a crié icy de ce que le roy esloignoit le sr de Vaubecourt, en disans qu'il n'y avoit nulle apparence que le roy marchast si foible. Plusieurs en ont parlé au roy, et Sa Majesté venant à confession m'a dict que Mr le Comte, et Mr le comte de Cramail estoient de ceux qui avoient le plus insisté sur ce sujet; et que, pour se descharger, le roy leur avoit fait cognoistre que c'estoit vous, monseigneur, qui luy aviés mandé qu'il le falloit faire. Ensuite de quoy le roy a tousjours esté de fort mauvaise humeur, jusques à ce qu'ayant veu vostre avis que j'ay apporté sur son voyage*, et considéré les raisons desduites en mon mémoire, Sa Majesté se résolut de mander audit sr de Vaubecourt qu'il l'attendist à Commercy. Je croy que Vostre Éminence trouvera bon que Bouthillier ne s'y soit pas opposé, pour les considérations cy-dessus; d'autant plus que j'estime que quelque courage que tesmoignast avoir le roy, il eust esté difficile de le faire avancer si Mr de Vaubecourt eust esté dans l'armée de Mrs d'Angoulesme et de La Force, et que le roy l'ayant contremandé yra gaiement par delà Saint-Dizier. Et ensuite, estant engagé, on luy pourra faire faire plus aisément les choses qui regarderont le bien de son service, comme sera l'une des trois propositions que fait vostre mémoire, en cas que le duc Charles ne soit point chassé. J'ay fait voir au roy, à ma façon accoustumée, le tort qu'il a eu de s'estre échappé, et je luy ay fait avouer que s'il en avoit eu raison que ce n'estoit pas contre vous, monseigneur, qui ne pouvez faire autre chose que de donner les ordres** pour son service, et presser qu'on les exécute. Il m'a tesmoigné qu'il s'en repentoit, et m'a commandé de vous dire, outre ce qu'il vous escrit, qu'il vous prie d'excuser ses mauvaises humeurs, et de vous asseurer qu'il n'aymoit pas moins vostre personne et vostre santé

* Voy. ci-dessus la pièce que nous avons donnée à la date du 8 septembre, p. 194.

** Celui qui a déchiffré cette lettre a fait plusieurs erreurs; il a mis ici : « donner des advis. »

faut poursuivre, en quelque lieu qu'il aille sur le chemin de Mr le cardinal de La Valette[1].

Une des espèces de chastiment qui leur doit estre faicte sera d'entretenir par contribution de bonnes garnisons aux lieux où il en faut mettre dans la Lorraine, pour empescher les souslevations, et courre sus aux volleurs et Lorrains rebelles.

Il faut bien faire faire l'ordre des contributions, et charger particulièrement les dictes garnisons de tenir la main à ce que les paysans cultivent librement les terres.

que les siennes propres. Sa Majesté est présentement dans la meilleure humeur du monde, et j'espère, avec l'ayde de Dieu, qu'elle fera ce que Vostre Éminence a jugé à propos pour son service. » — Les confidents de Richelieu n'étaient pas chargés seulement d'être auprès de Louis XIII les apologistes perpétuels de leur patron, ils avaient mission surtout de s'appliquer à perdre dans l'esprit du roi tous ceux qui étaient suspects au cardinal, qui pouvaient lui nuire ou lui déplaire. Ce comte de Cramail dont il était question tout à l'heure était un de ces caractères indociles qui ne s'étaient pas plus laissé séduire au génie qu'à la faveur du grand ministre; il commençait à prendre quelque ascendant sur l'esprit de Louis XIII, il était temps de le détruire. « Le roy, à mon arrivée (disait, dans la même dépêche, Léon Bouthillier au cardinal), m'a tesmoigné qu'il faisoit beaucoup d'estime de l'esprit et de l'habileté du comte de Cramail, et qu'il estoit homme extresmement propre pour le soulager, en sorte qu'il y avoit quelque chaleur en ce discours. Je l'ay rabatu autant que j'ay creu que vostre service le requéroit, et ay dit à Sa Majesté qu'elle devoit se servir de ce qu'il y avoit de bon en luy, mais qu'elle le devoit considérer comme un homme en qui elle ne devoit point avoir de confiance. Elle m'a dit qu'elle ne l'auroit qu'en Mr de La Melleraye (cousin germain de Richelieu), qu'elle avoit attendu avec impatience. En un mot, Monseigneur, je croy qu'il est à propos de ne laisser prendre pied à personne dans l'esprit du roy, estant à craindre qu'il ne se deschargeast en ses mauvaises humeurs. » On reparlera bientôt du comte de Cramail, mais disons tout de suite que, revenu avec le roi à Saint-Germain le 22 octobre, le 23 il était logé à la Bastille. Cette lettre de Léon Bouthillier (Chavigni) est en original aux Affaires étrangères, France, 1635, quatre derniers mois, folios 100-104, chiffrée en partie : le déchiffrement en interligne est de la main du secrétaire le plus confident du cardinal, Charpentier. La minute de la partie chiffrée est dans le même manuscrit, folios 101 et 102; elle est écrite de la main de Léon Bouthillier.

[1] « Est à noter sur ce point, qu'il faut avoir de ces rebelles deux ou trois mil pour les gallères, ce dont Mr le garde des sceaux aura un soin très-particulier. » Autre passage que Richelieu a mis en marge dans l'original.

Il est bien important de commettre les dictes garnisons à des gens sages, non voleurs, et qui sçachent faire la guerre.

Aussy tost sans perdre temps, Sa Majesté doit tourner vers Langres, où les Clinchamps[1] et autres sont souslevez. En passant elle verra s'il y a lieu de faire chastier quelques-uns de ceux qui seront retirez dans les petits chasteaux; mais, sans s'y arrester, elle doit aller, à mon advis, jusques à Dijon, pour donner ordre, en cette province, à ce qui est porté aux mémoires dressez sur ce sujet.

En exécutant ce que dessus, il faut bien se donner de garde d'oublier de secourir Mr le cardinal de La Valette de mil chevaux et de mil dragons; c'est chose du tout nécessaire, et on le peut faire avec si bon ordre que le corps de l'armée du roy n'en sera pas diminué.

Ma pensée est, pour cet effet, qu'on peut laisser à Mr de Vaubecourt les mil chevaux et les mil dragons qui doivent aller à mon dict sr le cardinal de La Valette, et après qu'il s'en sera servy dix ou douze jours à nettoyer la Lorraine, en continuant son chemin et ses chastimens, il les peut mener à Metz, pour de là les faire passer à mon dict sr le cardinal de La Valette, conjoinctement avec la recreue d'Héberon et le régiment de Brassac, qu'il faut tirer des lieux où ils sont, et en avoir grand soin[2].

Outre les troupes mises en marge, on peut laisser cinq cents gentilshommes à Mr de Vaubecourt, qui demeureront avec luy après que les troupes de Mr le cardinal de La Valette seront passées; et cependant le roy se fortifiera d'autres troupes; sçavoir, de six mil

[1] « Le baron de Clinchant, subject du roy, mais qui a pris le party du duc contre tout devoir d'obéissance et de fidélité qu'il doit à Sa Majesté couroit avec cinq à six cents chevaux entre Metz et le Pont-à-Mousson; » dit le *Mercure françois*, qui raconte comment il fut mis en déroute par le colonel Gassion. (T. XXI, p. 25 et suiv.)

[2] Ainsi que les deux autres passages, celui que nous donnons ici en note a été mis à la marge par Richelieu : « Est à noter qu'il ne faut point envoier de la noblesse à Mr le cardinal de La Valette, mais des trouppes d'ordonnance, comme celles qui s'en suivent : Canillac, six compagnies; — six autres compagnies; — Bruslon, 500 dragons; — Bernieule, 500 dragons, ou autres dragons s'ils se trouvent en Champagne, ou tels autres qu'il plaira au roy, comme le régiment de cavalerie de Mr le prince et deux autres compagnies, — et mil dragons qui se trouvent en Champagne. »

Suisses des douze mil qui viennent, et de six ou sept compagnies de cavalerie quand il en aura suffisamment pour ses desseins.

Sa Majesté n'oubliera pas, s'il luy plaist, d'establir à Bar, Ligni et Toul, des garnisons suffisantes pour escorter les convois, et courre sus aux voleurs du pays. Les dictes garnisons doivent estre entretenues par contributions, aux despends du Barrois, puisque c'est pour se garantir du mal dont il est cause, en tant qu'il est produit par ceux du pays, sujets mal affectionnez au service du roy.

Il faut que ceux qui commanderont ces garnisons soient gens qui soient tousjours alertes pour courre sus aux ennemis du roy, et non pas gens qui ne veuillent faire autre chose que de demeurer aux lieux de leur garnison. Chacun de ces lieux mérite une compagnie de cavalerie et une de dragons, qui ne doivent point estre comptées dans le nombre des armées du roy, parce qu'elles seront défrayées par le pays.

L'armée du roy, nonobstant ce que dessus, sera composée, dans le 20 ou 25e du mois, quant à l'infanterie, de ses gardes et suisses, et au moins de douze régimens, et dix ou douze jours après elle se renforcera d'autres douze régimens, dont il faut faire estat d'en envoier cinq à Metz pour renforcer Mr le cardinal de La Valette.

Quant à la cavalerie, outre ce qui en est dans l'armée de Mrs d'Angoulesme et de La Force, et cinq cents chevaux de la noblesse que le roy en peut laisser à Mr de Vaubecourt, elle sera composée de deux mil gentilshommes, et de quarante compagnies, sans les mil chevaux et les mil dragons de Mr le cardinal de La Valette, qui ne sont pas compris dans ce nombre. Le controole qu'on envoie à Sa Majesté justiffie tout ce que dessus.

Est à noter qu'il ne faut pas attendre toutes les troupes cy-dessus pour exécutter les desseins du roy, mais que la moitié est plus que suffisante pour ce faire.

On ne parle point de Mr le comte, parce que le roy disposera de sa personne, ainsy qu'il jugera plus à propos. Bien estime-t-on que Sa Majesté ne le doit pas mener vers Dijon, mais qu'il doit demeurer

commandant le corps de Vaubecourt, avec pouvoir de général d'armée en Champagne, qui n'aura au commencement que ce qui est désigné cy-dessus pour estre laissé au dict s^r de Vaubecourt, et qui sera ensuite fortiffié de six mile Suisses et du nombre de cavalerie desjà spécifié.

Il y a cinq ou six cents muids de blé à Langres et à Chaumont.

On ramasse dans Dijon, Auxonne, Bellegarde et Chaalons-sur-Saone tous les bleds de la campagne.

L'abbé de Coursan s'en retourne faire continuer cet amas de bleds, afin que les places ne soient pas dégarnies.

Il a mesme charge de faire faire, par tous les dicts lieux, des farines pour bien munir les dictes places.

On ne parle point de l'amas des poudres qui est à Verdun, Langres et Chaalons-sur-Saone, ny de l'artillerie, parce que le grand-maistre en rendra compte, comme aussy des chevaux. Seulement dira-t-on qu'outre ceux qu'on a desjà, il en faut prendre cinq ou six cents dans le pays qui ne cousteront rien.

Ceux qui sont auprès du roy se souviendront qu'il y a grande différence entre ordonner simplement les choses qu'il faut faire et les faire exécutter.

Il faut bien se donner garde de se contenter des simples ordres, puisque c'est l'exécution qui fait tout.

[1] Le roy donnera, s'il luy plaist, toutes les confiscations des rebelles de Lorraine, considérant que son service requiert qu'il en gratifie ceux qui servent dans ses armées plus tost que les autres.

Entre iceux il n'oubliera pas le colonel Gassion, Batilly, et les colonels estrangers qui le servent.

A Charonne, ce vendredy 14 septembre 1635[2].

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Ici le secrétaire de nuit a pris la plume.

[2] La date a été ajoutée après coup par le surintendant Bouthillier.

CVI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 37e. — Original, sans signature, de la main de Cherré, presque entièrement chiffré.
Pays-Bas, 1635 et 1637, n° 11. — Minute de la main de Cherré et de Charpentier.

[A MMrs DE CHARNACÉ ET DE BRÉZÉ[1].]

De Charonne, ce 15 septembre 1635[2].

Ou Mr le P. [d'Orange[3]] veut se porter à quelque entreprise ou dessein nouveau cette année, ou non. S'il faict quelque dessein d'importance, le roy consent de bon cœur que toutes ses trouppes luy demeurent.

S'il ne veut rien faire, une partie de sa cavalerie luy est du tout inutile, et qui plus est on ne voit pas comme on pourra la faire subsister l'hiver[4], veu la rigueur avec laquelle on propose de les traitter dans le pays de Mrs les Estats.

En ce cas, on estime qu'on pourroit en faire passer une partie, sous prétexte de quelque dessein; ou de les mettre en garnison tout du long du Rhin, à Orsoy, et que de là ils pourroient gaigner Coblens ou Ermestin[5], pour se joindre à Mayence. En ce cas, il faudroit y faire passer deux mil mousquetaires choisis, qui se trouveroient avoir des bidets dans l'infanterie; et pour remplacer la dicte infanterie, si le régiment de Vardenbourg n'est point passé, le roy con-

[1] Il n'y a point de suscription, mais la dépêche elle-même dit à qui elle va. On lit au dos de la minute : « Dépesche faite à M. le mareschal de Bréré, le 14 septembre 1635. » Il est pourtant évident qu'elle était commune aux deux personnages. Les Mémoires de Richelieu, qui font mention de cette dépêche, donnent la date du 14, mais ce fut seulement le 15 qu'elle fut envoyée.

[2] Une annotation mise au dos marque la réception au 29 septembre, et constate que c'est bien cet original qui a été envoyé.

[3] Mot oublié par le déchiffreur.

[4] Il y a ici plusieurs mots qui n'ont pu être lus par le déchiffreur, la personne qui a chiffré la dépêche ayant fait quelque erreur. La minute, que nous avons trouvée plus tard, supplée à ce défaut.

[5] Ehrenbreitstein, forteresse de l'autre côté du Rhin, vis-à-vis Coblenz.

sent volontiers qu'il vous demeure. Si cette résolution se prend, Mr de Charnacé pourroit faire la conduite[1] de ces troupes, et d'Allemagne revenir passer en France pour retourner en Flandre, par Calais.

On ne propose pas cela comme une chose infaillible, mais bien sy elle se peut exécutter.

Ce seroit chose bien avantageuse à Mr le P. d'Orange mesme et à Mrs les Estats que de fortiffier Mr le C. de La Valette. Par ce moyen, les Allemands estant arrestez au Rhin par un tel renfort, et l'union avec le Langrave, Mrs les Estats ne sçauroient plus craindre aucune descente d'Allemands. Au reste, l'armée espagnole s'estant retirée du poste qu'elle avoit près du fort de Schintz[2], Mr le P. d'Orange semble n'avoir plus besoin de toute l'armée du roy, et estant venu trois ou quatre mil Croates sur les frontières de France, en Luxembourg et en Artois, la raison requiert ou que les forces du roy et de Mr le P. d'Orange agissent en Flandre pour empescher que tout l'effort ne vienne sur nous, ou que nous puissions nous servir, par le renfort qui sera donné à Mr le cardinal de La Valette, d'une partie des troupes que nous luy destinons sans cela.

Quoy qu'il arrive, Mrs le mareschal de Brezé et de Charnacé sauront que le roy ne veut jamais se séparer de Mrs les Estats, ains que son dessein est de leur entretenir tousjours dix mil hommes de pied et deux mil chevaux pendant la guerre. Mais le bien commun requiert que le roy puisse se prévaloir du reste de ses forces qu'il avoit faict estat d'entretenir en Flandre, pour agir en Allemagne du costé de France.

Il faut porter Mr le P. d'Orange à faire, le printemps qui vient,

[1] Au lieu de « la conduite, » le déchiffreur a mis « conduire, » et il a fait plusieurs non-sens, faute d'avoir bien lu le chiffre, que nous sommes parvenu à recomposer.

[2] Ce nom est écrit de diverses façons dans nos manuscrits : Schenk, Skeink, Schinck. Ce fort était situé à deux lieues au nord de Clèves, sur la rive droite du Rhin, à la pointe d'une île où ce fleuve se divise en deux branches, dont l'une prend le nom de *Wahal*. Il appartenait aux Hollandais, qui le considéraient comme un des boulevards de leur frontière.

quelque grand dessein à sa mode, c'est-à-dire quelque siége important; et il est besoin que nous soyons asseurez dès cette heure d'un tel dessein, afin que nous prenions nos mesures sur ce pied.

L'intérest de Mr le P. d'Orange le porte à une telle entreprise, afin de recouvrer l'honneur que nous avons, ce semble, perdu par le mauvais succès de la campagne de cette année.

Au nom de Dieu faictes-nous une prompte response.

[1] Le mareschal de Chastillon a faict quelques propositions qu'il dict avoir esté agitées avec Mr le P. d'Orange, dont je ne fais pas grand cas, ne croiant pas que Mrs les Estats, ny Mr le P. d'Orange les désirent. Mr Servien vous les mande, afin que vous jugiez ce qui seroit plus conforme au désir des dicts Mrs les Estats, et ce qui se pourroit plus utilement faire pour le bien commun.

Il vous escrit aussy d'une proposition de paix vaine et vague, escrite de Vienne à Mrs les nonces, afin que vous en avertissiez les dicts srs les Estats et Mr le P. d'Orange. Asseurément les ennemys nous veulent ralentir, mais il s'en faut bien donner garde[2].

Il faut faire sçavoir à Mr le prince d'Orange[3] que Mrs les nonces ont rapporté au roy, de la part du pape, que Sa Sainteté aiant faict instance à l'empereur d'entendre à une bonne paix universelle, l'empereur a respondu qu'il seroit tousjours prest et que pour cet effect, si on vouloit, il envoyeroit des plénipotentiaires en l'un de ces 4 lieux, sy tous les princes intéressez y en vouloient aussy envoyer pour la traitter.

Ces lieux sont Constance, Augsbourg, Trente et Spire.

Le cardinal demandant à Mrs les nonces si le roy d'Espagne estoit

[1] Ici se trouve intercalé, dans la minute, un passage qui n'est pas dans l'original, et dont on a fait une dépêche séparée; c'est la lettre que nous donnons immédiatement après celle-ci.

[2] L'original s'arrête ici; la minute seule contient la dernière partie de cette dépêche. Cette dernière partie a dû faire la matière d'une lettre adressée au prince d'Orange; il nous a semblé utile de la conserver.

[3] On avait mis d'abord : « A Mr le prince d'Orange, chancelier Oxenstern, Veymar, le Langrave de Hesse et autres alliez, que, etc. » On a effacé pour laisser ce qu'on voit ici.

en ce mesme sentiment, ils ont respondu qu'ilz croioient que ouy, et qu'on leur en escrivoit ainsy sans qu'ils eussent aucune déclaration en vertu de laquelle ils en peussent donner asseurance.

Le roy a respondu que luy et tous ses confédérez n'avoient jamais rien désiré que le repos de la Xstienté, mais que les uns et les autres avoient tant esprouvé l'artifice des Espagnols, qu'il estoit encore à craindre qu'ils voulussent abuser de l'inclination que l'empereur peut avoir à la paix pour en tirer de l'avantage au préjudice des princes intéressez.

Sa Majesté[1] adjousta que, comme elle ne voudroit pour rien du monde entendre à un traitté que conjoinctement avec tous ses alliez, elle ne pouvoit respondre autre chose sinon qu'elle leur donneroit part de la proposition qui luy estoit faicte.

Après avoir considéré que les Espagnols n'interviennent pas clairement aux propositions qui sont faictes, le roy croyt que tout ce que dessus est un artifice des Espagnols. Cependant, comme il ne faut rien négliger, Sa Majesté en donne advis à ses confédérez et estime que le vray moyen de réduire les ennemis à la paix est de poursuivre puissamment la guerre, parce que sy on n'a quelque avantage sur eux ils ne se porteront jamais à la raison. Sa Majesté pense de son costé à tout ce qu'elle peut faire le printemps qui vient, mais il est nécessaire qu'elle soit asseurée que Mr le prince d'Orange face de son costé quelque grand dessein, afin que les ennemis attaquez puissamment ne puissent résister, comme ils ont faict cette année par le manque des vivres.

Cependant si, le pape continuant à faire ses offices, les Espagnols donnent asseurance de nommer des ministres pour traitter de la paix générale en un lieu dont on conviendra, comme peut-estre le feront-ils si nous avons de bons succez, ainsy qu'il y a lieu d'en espérer du costé d'Italie, Sa Majesté sera bien aise de sçavoir l'intention et les sentimens de Mr le prince d'Orange et des Estats, tant sur le lieu dont l'on pourroit convenir que sur la nature de l'affaire.

[1] Ici cinq mots ajoutés de la main du cardinal.

CVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 39e. — Original de la main de Cherré, presque entièrement chiffré.
Pays-Bas, 1635 et 1637, n° 11. — Minute de la main de Cherré.

[M. DE CHARNACÉ[1].]

De Charonne, ce 15 septembre 1635.

Depuis la dépesche que Mr Servien vous faict, nous venons de recevoir un courrier de Mr le cardinal de La Valette, qui est au delà du Rhin, prest à se joindre avec le Langrave.

Il est certain que sy vous le pouvés fortiffier de deux mil chevaux et de deux mil mousquetaires à cheval, il sera en estat de faire, avec nos alliez, des effects de grande considération.

Mr de Chastillon nous a dict qu'il croit que Mr le P. d'Orange sera très aise de ce dessein. Il nous a faict encore quelques ouvertures dont Mr Servien vous escrit. Vous nous ferés sçavoir, s'il vous plaist, une prompte résolution sur le tout, et considérerés, qu'en matière de grandes affaires, il n'y a point plus mauvaise résolution que de n'en prendre aucune et demeurer les bras croisez.

J'escriray à Mr le cardinal de La Valette qu'il vous envoye, s'il peut, un gentilhomme pour vous faire sçavoir de ses nouvelles. Il ne sera

[1] Le deuxième feuillet n'étant point ici, la suscription manque; mais cette lettre est comme une suite de la précédente, dont elle faisait d'abord partie, ainsi que nous l'avons fait remarquer, note 1 de la page 222. Dans cette première disposition, le passage, qui est devenu une lettre séparée, commençait par ces mots : « Depuis ce que dessus escrit nous venons de recevoir, etc..... » auxquels on a substitué ce qu'on voit ici : « Depuis la dépesche que M. Servien vous faict, nous venons de recevoir, etc..... » De cette seconde rédaction, il semble résulter que la lettre précédente, dont l'original est sans signature, a été envoyée à Mr de Charnacé et de Brézé, comme venant de Servien; il est bien évident pourtant qu'elle est de Richelieu; c'est une nouvelle preuve de ce que nous avons annoncé, dans la préface, que certaines lettres, mises sous le nom des secrétaires d'État, sont réellement l'œuvre du cardinal.

pas mauvais que Mr de Brézé face le mesme, afin que vous ne manquiés pas d'estre avertis de l'estat auquel vous serés les uns et les autres.

Prompte response, s'il vous plaist.

Le Card. DE RICHELIEU.

CVIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 38. — Copie de la main de Cherré.

A M. LE PRINCE D'ORANGE[1].

15 septembre 1635.

Monsieur,

J'ay faict voir au roy la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, dont il a esté fort contant. Sa Majesté croit certainement que Mrs les Estats, ny vous, Monsieur, ne voudriez, pour rien du monde, faire aucun traitté sans elle, et que vous demeurerés religieusement dans les termes de ceux qui sont entre la France et Mrs les Estats.

Je vous asseure encore de nouveau que Sa Majesté sera très soigneuse de les observer de sa part, et que rien n'est capable de la porter à y manquer. Je croy que vous jugerés comme moy qu'il est du tout nécessaire d'esviter tout ce qui pourroit, de part et d'autre, donner des ombrages, et partant qu'à l'avenir vous empescherés, Monsieur, qu'il ne se face aucune négociation avec les ennemis, que conjoinctement. Nous en userons ainsy de nostre part. Or, parce qu'il est impossible de venir à un bon traitté de paix sy nous n'y contraignons les ennemis par une forte guerre, Sa Majesté commande à Mr de Charnacé de vous proposer tout ce qu'elle estime qui se puisse faire pour prendre avantage sur les ennemis cet esté.

Je vous puis asseurer que les propositions qui vous seront faictes n'auront autre but que le bien commun. Vous les considérerés, s'il vous plaist, comme estant faictes à cette intention, et choisirés celles

[1] Cette copie ne portait aucune indication: Chavigni a écrit en tête: « Coppie de la lettre de Mr le cardinal à M. le prince d'Orange, 15 septembre 1635. »

que vous estimerés plus avantageuses. Sy nous nous entendons bien pendant cette campagne, j'espère que nous mettrons nos ennemis à raison; mais, en vérité, ils tireront beaucoup d'avantages sur nous sy nous laissons perdre le temps sans rien faire de considérable à leur préjudice. Mr de Charnacé vous fera entendre le détail de ce dont je ne parle qu'en général. Cependant, vous asseurant que du costé de deçà on n'oubliera rien de ce qui sera possible. Je demeure,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

Au moment où Richelieu commençait la grande lutte contre l'Espagne et l'Empire, c'était pour la France et la Hollande un intérêt commun, presque une nécessité, de se tenir dans une étroite alliance et de se donner de mutuels secours.

La lettre qu'on vient de lire affectait à cet égard une sécurité et une confiance qu'on n'avait pas si entières en France, et faisait des protestations auxquelles on ne croyait qu'à demi en Hollande. Malgré ce langage, auquel la politique et la diplomatie prêtaient un accent si affirmatif et si convaincu, la vérité est que des défiances réciproques menaçaient de relâcher ou même de rompre entièrement les liens qui unissaient les deux nations. On a vu (pages 220 et 224), par les dépêches du 15 septembre adressées à Charnacé, qu'en même temps que la France protestait de sa volonté immuable de ne point se séparer des États, elle se plaignait des lenteurs et des incertitudes du prince d'Orange et le pressait en vain de faire « quelque grand dessein à sa mode (comme parlait Richelieu), c'est-à-dire quelque siége considérable. » Si l'on rappelait des troupes françaises de Hollande, c'était pour les envoyer au cardinal de La Valette, dont l'armée, alors au delà du Rhin, protégeait les Provinces-Unies, et le roi faisait donner au prince d'Orange, par Charnacé son ambassadeur, l'assurance formelle que rien ne serait capable de le porter à abandonner la cause des Provinces-Unies.

De leur côté, les Hollandais se défiaient de la France. « Si je ne me trompe, écrivait un de leurs hommes d'État, François Aerssen, le 6 septembre, la France remue tout pour tenir la guerre au loin. » Il est à remarquer que cette insinuation se produisait contre nous au moment où l'ennemi avait entamé le royaume et pénétrait, par la Picardie, presque au cœur de la France. Et, chose non moins singulière, c'est que, quelque temps auparavant, Aerssen conseillait au prince de faire ce qu'il reproche à la France. « Il faut tascher à tout prix, disait-il, de jeter le roy en plus évidente démonstration de hayne contre le roy d'Es-

pagne... Tandis que ces roys se feroient forte guerre, il nous seroit aysé de faire bien nostre main et de porter la despense et le péril loin de nous. » Et six jours après la présente lettre, le 21 septembre, Aerssen écrivait encore au prince : « La France semble nourrir des mescontentemens couverts. » Toutefois, en même temps qu'il manifestait ces défiances, Aerssen conseillait toujours l'union des deux pays : « Je ne me suis pas espargné, disait-il, dans une autre lettre, à représenter combien il nous est nécessaire de mesnager en ce temps l'alliance et l'amitié de la France; » et ailleurs : « Nous ne nous sçaurions passer de l'amitié de cette couronne-là, par divers respects. » Aerssen répétait constamment ce conseil, et l'on verra ci-après, à la date du 2 décembre[1], que la bonne intelligence entre les deux nations tendait à se consolider.

Cette situation respective de la Hollande et de la France est très-bien exposée dans le troisième volume (2e série) des *Archives et correspondances inédites de la maison d'Orange-Nassau*, recueil publié par M. G. Groen Van Prinsterer[2]. Ce volume renferme les documents relatifs à une période de 18 ans (de 1625 à 1642), et l'auteur a fait précéder ce recueil de pièces d'un résumé de l'histoire de Hollande, durant la même époque; ce résumé, fort habilement fait, relie entre eux les curieux documents qui remplissent ce volume.

La lecture de cette collection a modifié l'opinion que nous nous étions formée[3], d'après des témoignagnes contemporains de l'homme d'État que nous citions tout à l'heure, François Aerssen, seigneur de Sommelsdyck, lequel a joué un rôle fort actif à cette époque, et n'a pas été sans influence sur les événements. M. Groen Van Prinsterer pense que nous avons porté sur ce personnage un jugement trop sévère et non exempt d'injustice. Nous reconnaissons qu'en effet il résulte, pour nous, des pièces récemment publiées dans ce volume et qui nous étaient inconnues, qu'Aerssen a toujours soutenu la nécessité d'une intime union entre la Hollande et la France, et qu'il a trouvé dans cette politique une raison suffisante d'appuyer le plus souvent, auprès du prince d'Orange, la politique de Richelieu. C'est là un mérite qu'on ne peut contester à Aerssen, qui a fait preuve, dans sa carrière politique, de vues élevées, et d'une remarquable sagacité. Mais, en même temps, nous avouons que les sentiments éveillés dans notre âme par le grand caractère et la fin tragique de Barnevelt ne sauraient pardonner à l'homme qui a voulu flétrir sa vie et qui a contribué à sa mort. Nous croyons aussi qu'il ne faudrait pas placer Aerssen trop près de Richelieu, aux desseins duquel il s'est associé avec beaucoup d'intelligence, sans s'élever à la hauteur du génie qui les avait conçus.

[1] Note d'une lettre du cardinal au roi.

[2] Utrecht 1859.

[3] La note que nous rectifions ici se trouve tome I, p. 270.

CIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 76. — Minute de la main du secrétaire de nuit et de la main de Charpentier.

POUR M. DES NOYERS[1].

15 septembre 1635.

On a escrit à Mr de Chaunes pour fortiffier les garnisons; on attend sa response, après laquelle, si elle est contraire à ce qu'on désire, on envoyera vers luy expressément pour luy faire fortiffier les dictes garnisons. Cependant il faut se servir des Allemans à Calais et à Ardres, selon qu'on a faict jusques à présent, avec les circonspections requises.

On ne juge pas qu'on doibve envoyer les Allemans à l'armée que leur chef ne soit venu[2].

On trouve bon que le sr de Bellefonds envoye en Normandie lever trois compagnies; on délivrera icy les commissions et l'argent à qui les viendra querir.

Sy l'armée de Mr de Chaunes alloit vers Calais elle abandonneroit trop maintenant le reste du pays.

Sy on prenoit le fort d'Annuin[3], on estime qu'il vaudroit mieux le raser que le garder, ce qui seroit difficile sans une grosse garnison, qu'on ne peut faire subsister aisément.

Le roy donne pouvoir à Mrs le coadjuteur de Tours, de Noyers et d'Offen, de voir ensemble ce qu'ils estimeront debvoir estre faict sur le sujet des Flamans qui sont à Calais, et ensuite chasser ou retenir ceux qu'ils estimeront debvoir estre chassez ou retenus, pour le bien de son service.

[1] Cette suscription est mise en tête par Richelieu, qui écrit incorrectement le nom de « de Noyers. » Cherré a mis au dos : « Du 15 septembre 1635. »

[2] On a passé une barre sur les deux premiers paragraphes de cette minute; nous ne croyons pas que le cardinal ait voulu les annuler; toutefois nous ne laissons pas d'en avertir.

[3] Hennuin. Trois hameaux de ce nom sont dans le département du Pas-de-Calais, et tous trois dans le canton d'Audruicq; celui dont il s'agit ici est sans doute le plus voisin d'Ardres.

On estime dès cette heure qu'il faut absolument esloigner ceux dont les parens se sont retirez en Flandres depuis la déclaration de la guerre, et les facteurs des marchands qui résident en Flandres.

Quant aux habitans de Calais qui ont volontairement abandonné la ville et pris lettres d'habitation en Angleterre pour traitter librement en Flandres, le retour et l'entrée à Calais leur doibt estre tout à faict interdicte.

Quant à Fréville et au valet de pied, s'ils se sont véritablement sauvez sans avoir esté envoyez pour faire quelque message en France, le roy trouve bon qu'on les laisse aller, à la charge qu'ils se retirent chez eux, sur peine de punition; si aussy il y a lieu de soubçonner qu'ils ayent esté envoyez pour quelque mauvais dessein, on les retiendra. On sçait bien qu'il est difficile de descouvrir la vérité de personnes qui la veulent dissimuler; mais, après qu'on les aura interrogez, le roy se remet à ce que les sieurs archevesque de Tours et de Noyers jugeront sur ce sujet, et, sy le dict s^r archevesque n'est à Calais, à ce que le dict s^r de Noyers en jugera tout seul.

Le roy trouve bon qu'entre les soldats qui sont revenus de Flandres ceux qui auront congé de leurs chefs soient receus à servir dans la garnison.

Ceux qui ne l'auront point méritent la mort. Cependant Sa Majesté trouve bon qu'ils soient envoyez aux galères, et il faut que le président du lieu face un procès-verbal de ceux qui ont congé et de ceux qui ne l'ont pas, afin qu'on s'en puisse servir contre les capitaines qui ont donné congé, et qu'ensuitte on envoye un des commissaires des chaisnes des galères querir ceux qui y seront condamnez.

Mr de Noyers vendra le vaisseau perdu, selon qu'il l'estimera à propos.

Sa Majesté trouvera bon qu'aux occasions où on jugera pouvoir tirer quelques canons des places, pour faire des attaques sur les ennemis, on le puisse faire, prenant garde de ne rien entreprendre mal à propos.

S'il arrivoit aussy en cas de siége ou d'approche de l'ennemy vers Calais la citadelle fournira de canons et de munitions à la ville [1].

[1] Cette phrase boiteuse est parfaitement lisible dans la minute.

[1] Je renvoye Houdinière avec le s^r de Saint-Limier pour le sujet qu'il vous dira. Il mène ledict s^r de Saint-Limier pour estre estably en vertu d'une commission du roy en la lieutenance d'Ardres, et le s^r de la Falèze en qualité de sergent major.

Quand ils seront establis en vertu de commission on récompensera les titulaires, mais il faut asseurer le service du roy avant toutes choses. Je vous respons que les deux hommes qu'on vous envoye sçavent leur mestier, et sont aussy braves gens qu'il y en ayt.

Mr de Chaunes me mande qu'il a envoyé le régiment de Courtaumer pour fortiffier les garnisons de Calais, d'Ardres et de Montreuil, et partant les places seront bien en seureté.

Le roy envoye quérir le s^r de La Rivière. Pendant son absence, vous aurés soin, s'il vous plaist, que son frère en ayt bien de la place où il est.

CX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 81. — Original.

[AU ROI[2].]

De Charonne, ce 16 septembre 1635.

[3] Je suis ravy de la bonne santé du roy, et extresmement fasché du manque qui se trouve en l'exécution des ordres qui ont esté donnez et réitérez plusieurs fois.

[1] Ici Charpentier a pris la plume.

[2] Le manuscrit ne donne point de suscription. Cette lettre est adressée évidemment au roi; c'est la suite de celle que le cardinal avait envoyée le 11 du même mois de septembre à Bouthillier, pour être remise à S. M. et d'ailleurs la lettre du cardinal à Bouthillier en date du 16 (voy. aux analyses) fait mention de celle-ci, aussi bien qu'une autre lettre au roi, du 17. (Ci-après, p. 239.)

[3] Dans sa lettre du 18, déjà citée (ci-dessus, p. 215), Léon Bouthillier dit au cardinal, à propos de cette pièce : « Le roy a veu tout au long le dernier mémoire de V. Ém. du 16 septembre; il estoit si bien et si raisonnable, que S. M. en est demeurée extresmement satisfaite. »

Sa Majesté est trop bonne et trop juste pour me rendre responsable des deffauts d'autruy, et a trop d'expérience pour ne considérer pas que jamais aux grandes affaires les effects ne respondent à point nommé à tous les ordres qui ont esté donnez; il n'y a que Dieu qui le puisse faire, encore sa bonté est-elle telle que, laissant agir les hommes selon leurs infirmitez, il souffre la différence qu'il y a entre leurs exécutions et leurs volontez.

Le roy sçait bien que je me suis tousjours plaint des retardemens des trésoriers et munitionnaires, et que j'ay dict plusieurs fois publiquement, dans ses conseils, que ce n'estoit rien de mettre des armées sur pied sy on ne donnoit ordre de les faire payer à temps, et sy on ne pourvoyoit soigneusement aux vivres. Bien qu'en ce genre d'affaires je croye avoir satisfaict à mon devoir quand j'ay adverty, sollicité et pressé avec importunité ceux qui ont la charge d'y pourvoir, j'ose dire que j'ay faict plus, estant certain que sy je ne m'estois chargé de faire aller Mr du Houssay en Champagne, pour accepter les bleds qu'on voiture maintenant, et que je n'eusse emprunté 1,200 mil livres pour employer à la levée des trouppes qui s'amassent à présent auprès de Sa Majesté, elle auroit moins trouvé de préparatifs, pour ses justes et grands desseins, qu'elle ne faict.

Chanlay a tousjours soustenu avoir envoyé six vingts mil livres à Joinville; il l'a baillé sous son seing, comme Vostre Majesté a veu par la copie que je luy en ay envoyée.

Latignan m'a dict par deux fois qu'il vouloit estre pendu sy ses commis n'estoient partis d'icy le 5e de ce mois. Outre cela Mr le garde des sceaux m'ayant escrit qu'ils n'estoient pas encore arrivez, je fis partir hier un des soldats qu'il plaist à Sa Majesté que j'aye près de moy, pour conduire 5 commissaires des vivres et 8 boulangers.

Sy je pensois qu'un de mes valets de chambre que Sa Majesté sçait qui ne faict pas mal le pain fust propre à la servir en cette armée, je l'y envoyerois encore [1].

[1] Léon Bouthillier, dans cette même lettre du 18, adressée au cardinal, écrit : « En lisant l'article où V. Ém luy offre un de ses valets de chambre pour boulanger,

Je ne manqueray pas de solliciter de nouveau Mr de Bullion d'envoyer de l'argent à Sa Majesté. Mais parce que ce qui passe par l'ordre des officiers ne se peut faire sans grandes longueurs, je fais partir présentement en poste six mil pistoles, que j'envoye à Sa Majesté, du reste de mes emprunts[1]. A quoy j'ajousteray que les honeurs, les faveurs et les biens que Sa Majesté m'a faicts, et l'opinion qu'on a de ma foy, me donnent assez de crédit pour en trouver encore vingt mil, si Sa Majesté me le commande par 4 lignes de sa main.

Quant aux ordres que Vostre Majesté se plaint avoir esté donnez aux trouppes, j'ose dire que depuis qu'elle est partie on n'a eu aucune pensée qui ne luy ayt esté portée.

Croizille luy porta ce qu'on estimoit pour fortiffier Mr le cardinal de La Valette, afin que Sa Majesté en usast selon qu'elle a faict, le changeant pour le bien de son service ainsy qu'elle le trouveroit à propos.

Dès le temps que Sa Majesté estoit icy, on avoit bien estimé qu'il seroit nécessaire, en faisant revenir les troupes qui estoient à Langres, d'y en laisser quelques-unes pour empescher les courses des ennemis qui ravageoient et brusloient la frontière. Depuis on n'a faict aucune autre chose; et comme, lorsque Sa Majesté est en son conseil, les avis de ses serviteurs sont sousmis aux siens, quand on auroit donné quelques autres ordres, ce qu'on n'a pas faict, ils n'ont aucun lieu où est Sa Majesté, qui est le maistre de toutes choses[2].

S. M. me dit qu'elle estoit bien aise de le veoir, et que c'estoit une marque que vous estiés en très bon humeur. »

[1] Citons encore la lettre du 18 : « S. M. a esté satisfaite au dernier point du soin que vous avés eu de luy envoyer six mil pistoles. Elle vouloit que nous empruntassions encore, outre cela, de l'argent ici... mais il n'a pas esté en nostre pouvoir d'y trouver quatre mil escus. »

[2] Louis XIII se rendit à cet argument, nous lisons dans la lettre précitée de Léon Bouthillier : « S. M. m'a commandé de vous prier, de sa part, de donner ordre de delà aux choses qui importent à son service sans luy en demander les résolutions, parce qu'elle reconnoist bien que le retardement de quatre ou cinq jours y pourroit apporter souventes fois du préjudice. »

Je n'ay jamais creu que Bourbonne fust propre à commander une armée, particulièrement depuis son retour de Montbelliard. Sa Majesté sçaura bien le faire agir dans l'estendue de sa charge, selon qu'elle le jugera capable [1].

Mrs le garde des sceaux et Bouthillier, et le sr du Houssay ont assez de crédit pour ne manquer pas d'argent dans de grandes villes comme est Chaalons, en des occasions pressantes [2].

Je suis extresmement fasché du desbandement de quelques-uns de la noblesse; Mr le garde des sceaux sçait les ordonnances : il aura, je m'asseure, le soin de les faire exécutter. Il est aysé aux prévosts qui sont en Champagne d'en arrester, et il est important de les faire chastier. En tous cas, il faut sçavoir leurs noms et mander aux officiers, dans les provinces, de faire saisir leurs fiefs, et les mettre à la taille, selon le dernier règlement qui en a esté faict pour remédier à leur légèreté.

Je ne sçaurois assez m'estonner de ce qu'il plaist à Sa Majesté me mander, qu'on a renvoyé une partie du convoy de Nancy sans escorte. Il faut estre aveugle pour tomber en une telle faute; et Sa Majesté void par là s'il est aysé de faire exécutter de bons ordres, puisque les siens ne sont pas suivis.

Mr le duc de Parme a joinct Mr de Créquy avec ses forces [3], après que ledict duc a pris seul et pillé Vauguaire [4], dans le Milanois. Il a

[1] Le roi le jugeait peu favorablement; il écrivait au cardinal, le 15 septembre, une lettre déjà citée, p. 161, où nous lisons ce passage, auquel Richelieu répond ici : « Bourbonne a encore retenu deux compagnies de chevaux-légers et deux de dragons, disant qu'il en a ordre de Paris, ce que je ne croy pas; il est si décrié et si haï partout, que c'est une chose estrange, et ne se sert des dictes trouppes que pour venger ses animosités, et ne fait aucun mal aux ennemis »

[2] Richelieu se trompait sur le crédit de ces messieurs, même lorsque le roi était en personne à Châlons; on vient de le voir.

[3] On attendait impatiemment cette jonction, Richelieu en avait été informé par le post-scriptum d'une lettre d'Hémery, du 11 septembre. (Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 96.)

[4] Voghera, à 7 ou 8 lieues au nord-est d'Alexandrie, sur la petite rivière de Staffora, actuellement dans la province de Gênes.

mesme eu un combat avec les Espagnols, qui vouloient s'opposer à sa jonction, sur lesquels il a remporté avantage. Maintenant Mr de Créquy et luy ont assiégé Valence.

Mr d'Hémery mande que la légèreté des soldats est aussy grande de delà qu'icy, et qu'il est besoin de les renforcer de trois régimens [1], sans lesquels il tesmoigne estre à craindre que Mr de Savoye prenne excuse de n'aller pas à l'armée. On estime qu'on y peut envoyer Vaillac et Cornusson, non nécessaires pour cette heure en Provence. Il demande encore Montgaillard; mais, pour montrer à Sa Majesté que je n'abuseray pas du pouvoir qu'elle m'a laissé, je n'ay osé faire envoyer aux dicts régimens les ordres de partir, sans sçavoir sa volonté, quoyque je l'estime du tout nécessaire, et que 3 jours de retardement en telles occasions n'importe pas peu. On pourra remplacer Montgaillard d'un régiment que demande Mr de Biron pour son fils.

Mr de Vaillac demande que son régiment soit mis au nom de son fils; je croy que c'est le service de Sa Majesté, parce qu'il yra le faire partir en personne [2].

Sa Majesté se souviendra, s'il luy plaist, de n'oublier rien de ce qu'elle pourra pour desfaire Mr de Loraine; six mil hommes et deux mil chevaux sont autant que cent mil pour prendre Saint-Miel, et chasser Lémont, et c'est prendre tous les petits chasteaux occupez dans le pays, et toute la Loraine, que de desfaire ou chasser le duc en desroute.

J'ay receu les deux dépesches du roy à cinq heures du soir, et fais partir la response à huit heures. Sa Majesté trouvera bon que je finisse, en supliant Dieu que tous ses autres serviteurs esgalent ma diligence, et qu'il luy plaise tempérer ses inquiétudes, ce que j'estime

[1] « Le flux de sang, les fiebvres et l'impatience des François diminuent l'armée, en sorte que si l'on n'envoye en toute diligence trois régimens, elle sera réduite à peu de chose. » (Mémoire joint à une lettre d'Hémery, Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 89*, du 7 septembre.)

[2] Léon Bouthillier informe le cardinal que le roi approuve toutes ces propositions. (Lettre du 18 septembre.)

nécessaire, et pour la conservation de sa santé et pour le bien de ses affaires.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, tome XXIII, pièce 111e. —
Minute de la main de Charpentier et de celle du cardinal[1].

[A M. D'HÉMERY[2].]

De Charonne, ce 16e septembre 1635[3].

On vous envoie la lettre du roy, telle que vous la désirés[4], à Mr de Savoye, par laquelle le roy luy déclare qu'il ne peut différer d'aller à l'armée sans [5] manquer ouvertement au traitté, et ruiner entièrement ses affaires; [6] et j'ay parlé sur ce sujet à Mr l'ambassadeur de Savoye comme vous m'avés mandé le désirer.

On dépesche en Provence pour vous faire aller les régimens de Vaillac et Cornusson, [7] et de plus celuy de Montgaillard.

Mr de Bullion vous donne satisfaction sur les dix mil pistoles que vous désirez, donnant ordre que vous en touchiez soixante mil livres.

[1] La lettre signée par Richelieu est devenue minute à cause de corrections nombreuses, et la signature a été biffée.

[2] Le sujet nous indique la suscription, qui manque.

[3] Cette date est de la main du cardinal; la lettre est classée au 26 septembre; on pourrait aussi bien lire le 16, car le chiffre est douteux, et cette dernière date est en effet la bonne: le cardinal était à Conflans le 26, tandis que nous le trouvons le 16 à Charonne. La lettre à laquelle celle-ci répond est datée de Turin le 7 septembre, et l'on sait que les communications étaient bien lentes alors, mais la dépêche d'Hémery avait été envoyée par courrier exprès.

[4] Nous n'avons point trouvé la lettre du roi, mais nous donnons, à la date du 18, une lettre de Richelieu qui en doit être l'équivalent.

[5] « Manquer... au » de la main de Richelieu, qui a effacé « rompre... le ».

[6] Jusqu'à la fin de l'alinéa, ajouté par le cardinal.

[7] D'ici à la fin du paragraphe, de la main de Richelieu, qui a ajouté dans la ligne précédente, « vous..... les régimens. »

Il vous escrira encore particulièrement d'un fonds de cent mil livres, auquel[1] il ne désire pas qu'il soit touché qu'en une pressante occasion.

On trouve bon que vous donniés à Mr de Savoye cent mil escus pour Gênes, voire quatre cens mil livres, s'il en est besoin, ainsy[2] que vous le mandés et que mon dict sr de Bullion vous l'escrira. Faut une lettre de moy conforme qu'il puisse monstrer[3]. Il prétend, et avec raison, que des dicts 400 vous en réserviés cent mil livres à payer l'année qui vient, afin que vous obligiés M. de Savoye à mieux faire. Je vous prie de suivre son intention si vous le pouvés.

On a envoyé les ordres que vous avés désirez aux gouverneurs pour vos recreues, et Mr de Bullion a augmenté le fonds de quatre mil livres par mois pour l'artillerie, à commencer au 1er octobre prochain.

J'ay tesmoigné à Mr l'ambassadeur de Savoye[4] que le roy n'oubliera jamais la façon avec laquelle Mr de Savoye se conduira en cette occasion; je vous puis asseurer que s'il va bien nous ferons l'impossible pour en prendre revanche à son avantage. Il juge bien aussy quel préjudice recevroit le roy sy sa lenteur et ses délais empeschoient le progrez des armes de Sa Majesté en Italie, qui n'ont autre fin que l'intérest particulier du dict sr duc.

[5]En vérité il iroit beaucoup de son honneur que Mr de Créqui et Mr le duc de Parme fussent longtemps auparavant luy à la campagne, s'il ne réparoit promptement son retardement par quelque notable expédition.

Vous verrés, par les responses qu'on vous envoye, qu'on pourvoit à tout ce que vous pouvés désirer. Mais vous ne nous marqués point l'estat auquel Mr de Savoye s'est mis pour satisfaire à ce à quoy

[1] « Il ne désire pas qu'il soit touché, » écrit en interligne par le cardinal, au lieu de « il ne faut point toucher. »

[2] « Que vous le mandés et » écrit en interligne par Richelieu.

[3] Cette petite phrase a été ajoutée de la main du cardinal, avec une marque de renvoi qui n'indique pas clairement la place où elle doit être intercalée.

[4] Le commencement de cette ligne est de la main de Richelieu.

[5] Tout ce paragraphe a été ajouté par le cardinal

il est obligé par le traitté, tant pour le nombre des gens de guerre que pour l'artillerie et les vivres.

Il me sera bien aisé de respondre à l'article par lequel vous désirés sçavoir comme vous vivrés avec Mr de Toiras. C'est une personne que j'ay tousjours affectionnée, et à la fortune duquel j'ay contribué ce qui m'a esté possible. J'ay esté extresmement fasché, comme son amy, quand il a pris une conduite autre que je n'eusse désirée pour son propre bien. Je ne doute point qu'il n'en veuille prendre une meilleure, et il est certain que ses depportemens de l'avenir peuvent convier le roy d'oublier le passé, ce dont je seray très-aise, et y contribueray tousjours volontiers, ce qui deppendra de moy. Je l'ay souvent averty de certaines obscuritez qui envelopent son esprit. Sy je le voyois je luy ferois avouer que c'est la source de ses maux. Il y a longtemps que Mr Mazarin a désiré sçavoir sy le roy trouveroit mauvais qu'il servist auprès de Mr de Parme. On luy a respondu que non.

Mrs les nonces nous ont faict une proposition de paix de la part de l'empereur, que j'estime toute piperie, non de leur part, mais de celle des Espagnols, qui craignent la perte du Milanois. Mr Servien vous en mande les particularitez, et Mr le comte de Saint-Maurice n'en oubliera pas les circonstances. L'artifice de nos ennemis qui veulent par là faire croire qu'ils ne veulent que la paix, et nous refroidir nous et nos alliez, est sy grossier, que n'eust esté qu'on ne veut recevoir aucune proposition sans en donner part à Mr de Savoye[1], je ne vous en escrirois pas. Tant s'en faut que cela nous refroidisse, qu'il nous anime à la guerre et nous faict préparer à la faire au double l'année qui vient, par mer et par terre. Vous en entendrés parler.

Mr de Bullion donne satisfaction à Mr le Camus[2] sur l'achapt des cinq mil sacs de bled dont il a fait l'avance.

Il donnera aussy ordre que la monstre de janvier soit preste en décembre.

[1] « Mr de Savoye, » ajouté de la main de Richelieu.

[2] « Sur l'achapt des cinq mil sacs de bled, » de la main du cardinal, en interligne. Le Camus était un ingénieur que nous avons vu employé en 1630. (T. III, p. 584, 595.)

Je ne vous mande rien du siége de Valence parce qu'il est impossible d'opiner de si loing, les affaires changeant à tout moment de place. Bien vous diray-je que, s'il y a quatre mil hommes, cette entreprise semble douteuse et capable de ruiner une armée[1] à qui d'ailleurs n'en sçait pas les facilitez. Mrs de Savoye, de Créqui et de Parme sont si prudens que je m'asseure qu'ils n'entreprendront rien mal à propos. Quelquefois ce n'est pas une mauvaise ruse de guerre de faire semblant d'assiéger une place pour y faire jetter toutes les forces et tourner tout en un instant d'un autre costé. [2]Pour conclusion, je ne croy pas qu'on se soit résolu à l'attaque de cette place sans voir clairement qu'on la prendra.

Vous ne nous mandés point si M. de Savoye veut signer le traitté particulier, ou non. [3]S'il le veut faire, vous le signerés conformément à vos instructions[4].

[1] D'ici à la fin de la phrase, addition en interligne, difficile à lire, de la main du cardinal.

[2] Jusqu'à la fin de l'alinéa, autre addition faite par Richelieu.

[3] D'ici à la fin, de la main du cardinal.

[4] Le même jour que Richelieu adressait cette lettre à d'Hémery, Mazarin en écrivait deux, de son côté, à cet ambassadeur, avec lequel il était en correspondance suivie, ainsi que nous l'avons dit, lettres non pas officielles, comme celles de Richelieu, mais plus expansives ou moins discrètes, et où la pensée du cardinal semble souvent complétée. Et par exemple nous lisons dans une de ces missives ce que Richelieu ne dit pas ici, le mécontentement qu'il éprouvait du misérable état où d'Hémery avait trouvé l'armée d'Italie : « Il signor cardinale è restato stupito intendendo il poco ordine qu' Ella a trovato costì in tutte le cose che riguardano la condotta delle armi, et particolarmente per il poco numero di soldatesca, quando il signore di Serviente a sempre assicurato che sebene il re non era obligato a inviarvi che 14,000 fanti et 1,700 cavalli, vene sarebbero passati 17,000, et due mila cavalli. » Dans l'autre lettre, de la même date (le 16), nous recueillons quelques particularités qui méritent d'être notées : le même jour que M. d'Arzé présenta votre lettre à M. de Bullion, dit Mazarin, j'allai chez lui et le trouvai peu satisfait de vous ; « et benche procurasse a dirmene molti caggioni, riconobbi che tutto consisteva in aver Ella scritto a tutti li ministri intorno lo stato di cotesti affari, ancorche fosse, prima di partire, restato suo d'accordo che non havrebbe ad altri che a lui rappresentato li disordini et difficoltà ch' ella avesse incontrato affinche le rimediasse. . . » N'est-ce pas curieux cette prétention du surintendant des finances de vouloir que l'ambassadeur de France l'informe seul de l'état des choses, à l'ex-

CXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 87. — Original.

[AU ROI.]

De Charonne, ce 17e septembre 1635.

Je ne parlay point hier au soir à Mr de Bullion de la dépesche que je fis au roy pour ne troubler pas la digestion d'un perdreau qu'il avoit pris. Ce matin je n'ay pas eu peine à le persuader d'envoier de l'argent à Sa Majesté, puisque de luy mesme il avoit résolu de faire partir cent cinquante mil livres, pour que Sa Majesté s'en puisse servir aux occasions pressées.

Outre cela mon dict sr de Bullion soustient, et en envoie esclaircissement à Sa Majesté, qu'il a pourveu au fonds de toutes les trouppes, selon que M. de Chavigny en rendra compte bien particulier à Sa Majesté, et qu'elle verra par l'estat qu'il luy en adresse.

La justice d'un commis qui se trouveroit réellement en faute est sy nécessaire que ce ne seroit pas le plus mauvais tiltre que Mr le garde des sceaux peust donner de sa diligence, que d'en faire expédier quelques-uns en forme commune.

clusion des autres ministres, et du cardinal lui-même, comme il faut le conclure de cet autre passage de la même lettre : « Mostra ancora Vostra Eccelenza non avere ben fatto a scrivere al signor cardinale che Valenza non s'era potuta assediare per non esser pronta l'artiglieria. » (Affaires étrangères, Turin, tome XXIII, pièces 101 et 103.) De ces lettres de Mazarin, nous prenons l'occasion de donner ici un petit éclaircissement qui pourra éviter à d'autres un embarras que nous avons éprouvé. On sait que l'écriture de Mazarin est ordinairement très-difficile à lire, aussi a-t-on eu la précaution d'accompagner, dans ce manuscrit, toutes ses lettres d'une copie nettement écrite; mais il est bon de ne pas trop s'y fier; le copiste n'a pas toujours su déchiffrer le texte, et, par exemple, il y a plusieurs lettres de cette époque qu'il date ainsi : « Schaun. » Qu'est-ce que c'est que Schaun? Une étude attentive du mot écrit par Mazarin nous a fait lire, « Scharon, » et puis, en nous souvenant que Richelieu avait passé une partie du mois de septembre à Charonne, nous n'avons pas eu de peine à deviner ce nom dans l'orthographe italienne de Mazarin.

Je supplie et supplieray, par toutes mes dépesches, Sa Majesté de vouloir considérer que comme certains soins sont nécessaires pour bien faire aller les affaires, il y en a qui ne peuvent produire autre effet que l'altération de sa santé, et un tel desplaisir à ceux qui la servent, que le trouble de leur esprit les rend moins propres à agir comme son service le requiert.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Mr de Bullion suplie Sa Majesté qu'il n'y ait qu'elle et Mr le Jeune qui ayent cognoissance des 150,000 ff, pour qu'on n'y courre comme à l'eau des Cordelliers.

Depuis ce mémoire escrit j'ay receu la lettre qu'il a pleu au roy m'escrire sur le sujet du desbandement des troûppes et de la noblesse, et le commandement qu'il luy plaist me faire de les faire arrester. Je puis asseurer Sa Majesté qu'il n'en passera point à Ponthoise, ny à Charenton que je ne le sçache, ayant envoié au premier le sr Potimère, qui y a sa compagnie en garnison, avec ordre d'arrester tous ceux qui y passeront; et au second, le mareschal des logis qui commande les 20 gens d'armes que Sa Majesté a eu agréable qui demeurassent auprès de moy, et quatre de mes gardes, qui demeureront tousjours à l'entrée du pont, ausquels j'ay aussy donné ordre de m'amener tous ceux qui voudront passer.

Les habitans de Chauny estant en quelque allarme et appréhension que l'armée des Espagnols, qui n'est pas fort esloignée d'eux, n'entreprenne sur leur ville, dans laquelle il n'y a aucune garnison, m'a fait résoudre de prier Mr le mareschal d'Estrée d'y aller faire un tour pour rasseurer ces gens, et voir ce qu'il faut faire pour la seureté de la dicte ville et autres lieux circonvoisins. Il vient présentement de partir en poste [2].

[1] Ce paragraphe est, dans l'original, une addition faite à la marge, et aucun renvoi n'indique l'intention de l'intercaler dans le contexte de cette lettre. Nous le mettons en post-scriptum.

[2] L'alarme était plus chaude que Ri-

CXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 105. —
Minute de la main de Charpentier et de celle du cardinal.

A M. DE SAVOIE.

18 septembre 1635[1].

Monsieur,

Vostre Altesse verra, par la lettre que le roy luy escrit[2], comme il estime vostre présence sy nécessaire en l'armée que vous devez commander que vous ne sçauriez différer davantage d'y aller sans causer un préjudice irréparable au bien des affaires communes. Je me promets que cette considération, et[3] la parolle qu'il vous a pleu donner au roy par Mr le comte de Saint-Maurice, vostre ambassadeur, seront des motifs[4] assez puissans pour vous forcer à faire en cette occasion ce[5] dont je ne suis point en doute, et que j'attends certainement de vostre générosité et de vostre courage[6]. C'est ce qui

chelieu ne le dit ici, mais on en dissimulait tout ce qu'on pouvait, et le cardinal craignait surtout d'inquiéter le roi, qui était tout disposé à le rendre responsable des mauvais succès. On va voir que bientôt il sera forcé de ne rien cacher. En attendant, les lettres particulières étaient moins réservées sur ce sujet que les dépêches officielles. Un serviteur du maréchal de Brézé lui écrivait, de Paris, le 20 septembre (en Hollande où était alors le maréchal) : « Du costé de Dourlens, l'Espagnol y est, et mesme s'est advancé dans la France et venu jusqu'à une portée de canon d'Amiens, ayant bruslé quantité de villages. Cela a alarmé ung peu le bourgeois. M. le duc de Chosne s'est jetté dans la citadelle d'Amiens, et ses troupes sont à Corbie. » (Papiers provenant des archives de la maison de Brézé, qui m'ont été communiqués au ministère de l'instruction publique. Je les ai déjà cités, notamment t. II, p. 365.)

[1] Cette date a été mise en tête par Cherré.

[2] Nous ne la trouvons pas dans notre manuscrit.

[3] D'ici au mot « ambassadeur » inclusivement, de la main de Richelieu.

[4] Correction du cardinal; il y avait : « Des motifs puissans à vous forcer... »

[5] D'ici au mot « certainement » inclusivement, de la main de Richelieu.

[6] Cette lettre, ainsi que celle du roi, avait été provoquée par les nouvelles que d'Hémery écrivait de la cour de Turin, depuis qu'il y était arrivé. Dans une dépêche du 7 septembre, entre autres, il mandait

m'empesche de vous y convier plus particulièrement, me contentant de vous supplier de croire que vous ne sçauriez tant augmenter vostre réputation que le souhaite,

Monsieur, de Vostre Altesse,

Le très affectionné serviteur.

CXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 91. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHAUNES.

Du 18 septembre 1635[1].

Monsieur, Je vous fais cette dépesche pour vous avertir que tout Paris crie contre vous à merveille, et que le fondement de ces bruits vient de la Picardie, qui soustient que vous y laissez brusler plusieurs vilages par les Croates en petit nombre, bien que vous peussiez vous y opposer avec vostre cavalerie[2]. On dit aussy que tous les habitans des frontières, dont la plupart sont soldats, ne désirent autre chose que de se réduire sous certains chefs pour estre en estat de se deffendre, et on vous attribue la faute de ne l'avoir pas faict jusqu'à présent. Prenant intérest à tout ce qui vous touche, je vous avertis de tout ce que dessus, afin que vous y donniez ordre promptement, s'il vous plaist. Au reste, la résolution que vous avés prise de grossir promptement vos trouppes par l'amas des communes, en leur donnant le pain aux despens du roy, selon que vous nous escri-

au cardinal que le succès des affaires d'Italie tenait à la participation du duc de Savoie, mais on ne peut guère compter sur ce prince de foi suspecte; il temporise, il craint de déplaire aux Espagnols... Je l'ai pressé pour avoir sa résolution au sujet du jour de son départ; il allègue le peu de troupes qui sont arrivées, la pénurie où nos munitionnaires laissent l'armée... « Enfin j'ay eu parole de luy pour le 20e de ce mois. » — « Il est extresmement nécessiteux et glorieux, ajoute d'Hémery, il n'a pas de quoy soldoyer ses trouppes, il ne peut marcher sans vostre secours... » (Aff. étr. Turin, XXIII, pièce 89.)

[1] Le nom et la date sont écrits au dos.

[2] On vient de voir (p. 240) que Richelieu n'a parlé au roi que de « quelque allarme. »

vistes dernièrement, est sy bonne et sy nécessaire, que je vous prie de l'exécutter le plus tost que vous pourrés, sy desjà vous ne l'avés faict, selon la teneur de vostre lettre, qui portoit que dans 8 jours ils seroient assemblez. Vous serés par ce moyen en estat de résister non seulement aux ennemis, mais d'entreprendre sur eux, prenant des postes favorables à ces fins.

Je vous envoye un controole des trouppes que vous devés avoir. Vous me manderés promptement celles que vous avés ou n'avés pas, et aurés soin de faire venir celles qui estans en Picardie ne vous auront pas encore joint. Je croy que vous aurés bientost Mr de Chastillon pour compagnon en vostre commandement; je seray bien aise pour vostre intérest qu'il trouve toutes choses en sy bon ordre qu'on cognoisse par là ce que vaut le mareschal de Chaunes, de qui je suis...

CXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 115. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION:

POUR LE ROY.

De Charonne, ce 20 septembre 1635.

La Picardie est en sy grand esfroy que j'estime du tout nécessaire d'y envoyer Mr de Chastillon, homme de cœur, pour ayder à Mr de Chaunes à y soustenir les affaires avec réputation, Mr de Vignoles ayant la goute, il y a trois sepmaines.

La subsistance de Mr le cardinal de La Valette estant du tout importante aux affaires du roy, et estant en lieu où il a bien de la peine à maintenir ses gens, à cause de la nécessité des vivres, il est constant que, s'il manque d'argent, il luy seroit impossible de contenir l'armée qu'il commande[1].

[1] Nous trouvons ici à la marge, et écrit de la même main que le reste de la lettre, le paragraphe que nous allons transcrire; rien n'indique où il fallait le placer dans le

La monstre d'aoust est à Metz, et ne peut passer faute d'escorte. Mr de Vaubecour n'aiant point esté appelé avec le corps qu'il commande par Mrs d'Angoulesme et de La Force, Sa Majesté aura agréable, s'il luy plaist, d'envoyer au sr de Bellefons cinq compagnies des deux mil chevaux qu'elle a destinez, afin qu'elles facent promptement passer ladicte voiture.

Vostre Majesté sera tousjours louée de tout le monde, de retirer une fille de Flandres, qui y a esté persécutée pour avoir tenu son party; je croy que, quand elle rentrera en France, elle pensera sortir du purgatoire.

La diligence qu'on faict maintenant pour munir Nancy de bleds est un effect de la présence de Sa Majesté, qui en produira beaucoup d'autres avantageux à son service [1].

Je suis extresmement aise que Sa Majesté n'ait pas esté travaillée davantage de sa goute, et de l'espérance qu'elle a que le dernier médicament qu'elle prendra l'exemptera d'en avoir à prendre de longtemps.

Depuis ce que dessus escrit, nous apprenons que les ennemis se fortiffient en Picardie, selon les avis qui en ont esté donnez à Sa Majesté, du costé du Luxembourg. J'ay disposé Mr de Chastillon à partir jeudy prochain pour y aller.

Le seul moyen qu'on a de les fortiffier sans affoiblir le costé du roy est que Sa Majesté trouve bon qu'on haste autant qu'on pourra la cavalerie hongroise, qui ne doit estre preste qu'à la fin d'octobre, et n'a point esté destinée pour le costé où est maintenant Sa Majesté,

contexte de la dépêche, si même il y devait être intercalé, ou s'il était réservé pour un post-scriptum : « Il est vray que nous sommes en quelque appréhension de Mr le cardinal de La Valette, tant parce qu'il n'a point d'argent qu'à cause que la dernière dépesche qu'il a faicte tesmoigne que le landgrave de Hesse est branlant, et que la maladie commance à se mettre dans ses troupes, ensuite de quoy il convie qu'on lui envoye du renfort. »

[1] Une fois que Richelieu eut pris son parti du voyage qu'il n'avait pu empêcher, il ne laissa passer aucune occasion de se remettre dans les bonnes grâces du roi, en signalant tous les avantages qui pouvaient résulter de la présence de Sa Majesté au milieu de son armée.

et qu'on l'y face venir le plus tost qu'il sera possible. Cependant Mr de Chaunes escrit qu'il assemble 4 mil hommes des communes pour mesler dans son infanterie, en atendant qu'il puisse avoir Rampsau[1] et qu'on luy puisse donner quelques régimens des nouveaux qui viendront.

CXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 117. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR Mr BOUTHILLIER,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Charonne, ce 20 septembre 1635.

Vous pouvés juger sy nous atendons avec impatience des nouvelles de Mr d'Angoulesme, que je désire et espère bonnes. Ce seroit un grand malheur s'il n'employoit toute cette belle cavalerie qu'il a à la chaude, le feu des François paroissant d'ordinaire au commencement qu'ils arrivent en une armée.

Je vous avoue que nous ne sommes pas aussy sans peine sur le sujet de Mr le cardinal de La Valette, veu ce qu'il nous a mandé du landgrave, et des propositions du duc Bernard, et de la maladie qui commence à se mettre en son armée; cent raisons obligent à le fortiffier, autant qu'on pourra. Je n'ay osé en escrire ce que j'en pense au roy, de peur de luy donner de la peine; mais, à dire le

[1] C'est encore un nom dont l'orthographe est défigurée par le secrétaire, qui imite un son mal entendu. Il s'agit du colonel comte de Rantzau, qui avait quitté tout récemment le service de Suède pour s'attacher à la France. Richelieu lui fit donner le grade de maréchal de camp et le commandement de deux régiments. Il n'avait alors que vingt-six ans, et il était déjà renommé par sa valeur. Devenu maréchal de France, il mourut, à peine âgé de quarante et un ans, après avoir été tellement mutilé sur les champs de bataille qu'un poëte put terminer son épitaphe par ce vers :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

vray, il est impossible de n'estre pas en inquiétude à son occasion[1].

Le commencement du remède qu'on luy peut donner est d'envoyer promptement à Mr de Bellefons cinq cens chevaux pour pouvoir faire escorter seurement la monstre de son armée, qui est demeurée à Metz faute d'escorte; car sy, dans la nécessité de bleds où il se trouve et autres incommodités qu'il peut avoir, il vient à manquer d'argent tout à fait, il seroit en mauvais estat.

Aussy tost que Mr d'Angoulesme aura faict quelque bon effect, il faudra envoyer à Metz les autres 500 chevaux, et les mil dragons qui, de tout temps, luy ont esté destinez.

L'évesque de Tréguer est mort; son évesché vaut dix mil livres de rente. Il avoit l'abbaye de Fontenay en Normandie, laquelle Mr de Tellis, conseiller en la cour, faict courir pour son neveu. Il est affectionné au service du roy; je luy ay donné une lettre que je vous escris en sa recommandation, laquelle le bonhomme est venu quérir à dix heures du soir, en ce lieu. Sy le roy considère le père Deslandes, qu'il avoit destiné pour Périgueux, qui n'est pas vacquant, pour Tréguer, je croy qu'il s'en acquittera bien. Sy cependant Sa Majesté a quelque autre pensée, je m'y sousmets, sçachant bien que la prudence de Sa Majesté est telle qu'elle ne sçauroit faire un mauvais choix.

CXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 119. — Original.

SUSCRIPTION:

POUR M. BOUTHILLIER,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Charonne, ce 20 septembre 1635.

J'ay receu vostre dépesche par le retour de St-Léger. Je ne sçau-

[1] Voy. ci-après, p. 255 et 256.

rois vous dire le desplaisir que j'ay de voir que Mr d'Angoulesme[1], qui sembloit devoir dévorer les ennemis par ses précédentes dépesches, est réduit à se camper devant eux. Ce qui me consolle est que je ne doute pas qu'ils ne facent tout ce qu'il se peut par les loix de la guerre.

Il est certain que le temps doit estre cher en ces occasions, et qu'il seroit dangereux, en ne faisant rien contre Mr de Lorraine, de laisser grossir et fortiffier Lemont à Saint-Mihel et vers le Luxembourg, où il pourroit faire un corps considérable, capable de couper les vivres et le secours qu'on voudroit envoier à Mr le cardinal de La Valette.

Je ne sçaurois croire que le roy s'avançant, comme vous me le mandés, à Commercy, qui est, à mon advis, une très-bonne résolution, ceux de Saint-Mihel attendent; et, s'ils attendent, il est impossible, avec l'ayde de Dieu, que Sa Majesté n'ayt le contentement de les perdre promptement.

En des occasions pareilles à celles-cy, le plus mauvais conseil qu'on puisse prendre est de ne rien faire, ce que je vous escris afin que vous preniés garde à l'opinion que quelques-uns ont que Vaubecourt

[1] C'est à cette époque que se rapporte un mémoire rédigé contre le duc d'Angoulême, sur la demande, ou du moins avec l'assentiment du cardinal, puisque celui-ci y a fait lui-même une addition. Ce mémoire, conservé aux Affaires étrangères dans la collection France, t. 74, pièce 19*, n'a point de date; il est écrit d'une mauvaise écriture, que nous ne connaissons pas, avec une orthographe de Gascon : *coume*, pour comme, *dragouns*, etc. Ce sont trois pages d'accusations, auxquelles Richelieu a ajouté une demi-page tracée de sa propre main. Cette dernière circonstance nous engage à reproduire ici ce fragment où Richelieu remonte, dans ses imputations, jusqu'en 1628. — « ... Faut adjouster qu'il a vendu 3,000 raiseaux de bled à Mr Lefèvre, au lieu d'en secourir l'armée. — Faut notter ce qu'il fit à La Rochelle, ne voulant jamais exéquuter les ordres envoyés, et consentant à escrire la lettre de Marillac. — Est à notter qu'après avoir esté tiré de prison la première fois il ne peut s'empescher de rentrer. — On luy avoit mandé de faire raser Saverne, ce qu'il n'a pas faict pour y laisser voler Buire, qui est à luy. » On peut consulter l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, par D. Calmet, t. III, col. 212, 216, 218, 220, où la participation du duc d'Angoulême aux événements de cette époque est racontée sans aucun soupçon des accusations dont on charge ici ce personnage.

estant beau-frère de Lemont, il est à craindre qu'il ne pousse pas les affaires si vertement qu'il est à désirer. Je vous envoie cet advis comme on me l'a donné, sans en faire grand estat, pensant néantmoins qu'il n'est pas mauvais d'y faire quelque réflexion.

Vous avés faict prendre une fort bonne résolution, de pourvoir à la seureté des convoys de Nancy, parce qu'autrement, dans peu de temps, toutes les trouppes de Mr d'Angoulesme périroient faute de pain, et tous nos grands efforts se résoudroient en une honteuse[1] retraitte.

Saint-Mihel estant emporté, comme il ne peut résister, il sera aisé de pousser les ennemis jusques au Luxembourg, et mile ou douze cens chevaux par après, bien logez vers Estain, Brière et autres lieux circonvoisins, les tiendront en bride.

A mon jugement il ne faut point marchander les ennemis, principalement de ce costé-là, qui n'ont que de la canaille, et qui n'ont point de plus grande force que la trop grande considération que nous pourrions faire d'eux. Il me fasche bien de faire le vaillant de loin, et en mesme temps où je suis enroollé dans le régiment de Mr de Bullion; mais, outre que c'est le service du roy, je sçay que l'humeur de Sa Majesté est que l'on aille viste en besogne, et, en vérité, sans cela, je craindrois que, tandis que Mr d'Angoulesme veut coupper les vivres à l'armée du duc Charles, Lémont les luy coupast s'il demeuroit à Saint-Mihel, et autres lieux qu'il occuppe maintenant.

Je ne sçaurois m'imaginer que les ennemis attendent le roy au dict Saint-Mihel, et s'ils sont une fois poussez dans le Luxembourg, les deux mil chevaux et l'infanterie que l'on destine à Mr le cardinal de La Valette seront suffisans pour leur faire teste vers Metz; et avec toutes les autres forces de Sa Majesté on pourra aller de quelque costé que le bien de ses affaires le requerra.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Il y a « honte » dans le texte.

CXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 132. — Autographe.

SUSCRIPTION :

A MONS. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DE ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

21 septembre 1635.

Dal rincontro de i fiumi [1], la vigilia del equinoctio [2] grande santo nel calendario de la grandeur de Monseigneur hor hora giunto [3].

Arabia il signore Rinzama [4] che tardi tanto a comparir la nuova che li signori d'Angoulesme et la Forsa habbino forzato il duca Carlo; dice che l'impresa di Casale era molto magiore et assay più ardua; adjunge che le fortificationi et trinceramenti de i Spagnoli erano più compiti et perfetti che quelli che possono esser stati fabricati a Rambervilliers; epure la resolutione con cui y generali del Rè intrapresero l'attacco atterri di tal maniera gli inimici che furono costretti a ricevere le conditioni già offerte, e da loro rifiutate. Conchiude l'illustrissimo Colmardo [5] che sempre che le arme del Rè siano condotte con simil resolutione senza tanti riguardi, superarono tutto; et al contrario che le soverchie considerationi de i generali le metterano sovente in pericolo d'esser superate. Piaccia a dio che i francesi operando conforme alla lor natura riportino li medesimi avantagi che hanno sempre conseguitti governandosi in questa forma, e che il dar tempo a li nemici non li dia addito dapprofittarsene come hanno fatto in diverse occasioni. Bacciamo le mani alla vostra Gioventù, pregando iddio che i successi di essa ci sumministrino grande speranza della Vecchiaja.

El prototrono COLMARDUCCIATO [6].

[1] De Conflans.

[2] Nous conservons l'orthographe italienne du cardinal.

[3] Dans le calendrier de Richelieu le mois de septembre devait être marqué de la pierre blanche : c'est le 5 de ce mois qu'il était né ; c'est le 5 aussi qu'il fut élevé au cardinalat, promotion « dont la nouvelle arriva aux quatre-temps de septembre, » dit-il dans ses Mémoires, t. II, p. 221, 224.

[4] Anagramme de Mazarin.

[5] C'était le surnom dont se servait Richelieu dans l'intimité pour nommer Mazarin.

[6] Il y a dans cette signature espagnole

CXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 135. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Charonne, ce 22e septembre 1635.

Ou Lemon et ses gens tiendront dans Saint-Mihel, ce que je désire et qui n'arrivera pas; ou il en sortira devant que le roy y arrive et se retirera vers le Luxembourg, ce que je crains le plus; ou il ira joindre l'armée du duc Charles avec toutes ses troupes, ce que j'estimerois meilleur pour nous.

S'il demeure dans Saint-Mihel sa perte est inévitable et en peu de temps, et ce avec beaucoup de gloire pour le roy, qui y sera en personne.

S'il se retire vers le Luxembourg, il le faut faire suivre par deux mil chevaux et quatre régimens commandez par qui il plaira au roy; et en ce cas Sa Majesté doit tourner teste pour aider à deffaire le duc Charles, ce qui ne se peut que par la lizière de la Franche-Comté, ou par la Franche-Comté mesme, où l'on peut demander passage comme ami, ainsy qu'il est porté par les mémoires ci-devant envoyez.

[1] Sy Lemon, au lieu d'aller vers le Luxembourg, est allé ou va joindre le duc Charles, le roy, envoiant vers Metz les trouppes qu'il voudra destiner pour Mr le cardinal de La Valette, doit avoir pour but

mise à une lettre italienne, et dans cette composition d'un nom fabriqué avec le sobriquet de Mazarin, un jeu de mots qui nous échappe; on sait d'ailleurs que *proto* sert dans la langue castillane à composer toutes sortes de mots qu'on s'amuse à inventer par plaisanterie.

[1] « Les trouppes destinées pour Mr le cardinal de La Valette et cinq cents chevaux davantage suffiront pour cet effet, et le comte de Cramail m'y sembleroit plus propre que Vaubecourt à cause de la fraternité*. » (Ceci est écrit à la marge, de la main de Cherré.)

* De Vaubecour était beau-frère de Lemon.

avec tout le reste de ses forces, de favoriser, autant qu'il pourra, la deffaite dudit duc Charles par l'un des deux moyens ci-dessus.

Je ne dis pas ce que fera la personne du roy, parce que cela dépend de sa volonté. Ma pensée est que Sa Majesté ne peut faire que de deux choses l'une : ou aller en personne aux desseins qu'elle voudra faire, ce que je n'oserois luy conseiller, s'agissant de sortir du royaume; ou demeurer en l'une de ses places frontières, ce qui est le meilleur, à mon advis, pourveu qu'elle se résolve à ne s'y inquiéter point, et à ne retenir pas plus de trouppes auprès d'elle que ce qui sera nécessaire pour la seureté de sa personne [1].

Est à notter que sy le duc Charles n'est point deffait, il ne faut pas tenter l'attaque des places de la Franche-Comté, mais seulement y entrer pour y prendre un poste avantageux, pour ayder à deffaire ledit duc Charles, et ce sans ouverte rupture, disant, comme il est porté dans le grand mémoire, que c'est sans violer la neutralité, seulement pour empescher que ledit duc n'use de la faveur du pays au préjudice de la France, comme il a faict par le passé.

On ne peut céler qu'il est de telle importance de deffaire ledit duc, ou le chasser en desroutte dans le 15e octobre, que sy ce bonheur n'arrive dans ce temps, les affaires seront en mauvais estat, et il faut dire franchement qu'elles sont maintenant à un point où de seules apparences ne produiront aucun effect, les ennemis estans sy piniastres [2] qu'ils ne se retireront pas pour nous complaire.

Quelque résolution que prenne le roy, il faut laisser de petites garnisons aux lieux qu'il jugera plus à propos pour asseurer les convoys de Chaalons à Nancy, avec ordre sy exprès de ce qu'ils devront faire, que ceux qui manqueront soient chastiez exemplairement.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Ce qui suit est également ajouté à la marge, de la main de Cherré : « On estime que 500 chevaux et 4 compagnies des vieilles gardes, 4 compagnies des nouvelles et les Suisses, est autant que la seureté de Sa Majesté en requiert; néantmoins, tout est remis au jugement et à la volonté de Sa Majesté. »

[2] Il ne paraît pas que ce soit une distraction, car Richelieu répète ce mot dans une autre lettre (du 23).

CXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 147. — Original sans signature.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Conflans, ce 23e septembre 1635.

J'ay veu vostre déchiffrement. Si M. le Comte et le comte de Cramail sont capables de donner de mauvais conseils au roy on les peut laisser en Champagne tous deux, pour s'opposer à Lemon avec les trouppes destinées pour Mr le card. de La Valette, et les Suisses de plus [1]; et le roy auroit avec luy Vaubecour, Le Hallier et La Melleraye.

Le roy peut mettre dans Nancy l'un des premiers régimens nou-

[1] Le cardinal avait à peine écrit ceci qu'il dut recevoir une lettre de Chavigni, écrite aussi le 23, et, quelques jours après, deux autres lettres, des 25 et 29 septembre, lesquelles ne permettaient plus le doute que Richelieu exprime ici, et qui lui firent bientôt changer de pensée à l'égard du comte de Cramail. En effet nous avons dit qu'aussitôt son retour à Paris ce seigneur fut mis à la Bastille (ci-dessus p. 216); voici ce qui l'y conduisit : Chavigni écrivait de Saint-Dizier, le 23 septembre : « Le comte de Cramail fut trouver hier au soir le roy, le tira à part et demanda à S. M. sy elle sçavoit bien l'estat de ses ennemis dans la Lorraine, le Luxembourg et la Flandres, et luy dit qu'en tous ces endroits ils estoient plus forts que l'on ne pensoit, et que des deux derniers il pouvoit venir de grandes forces contre son armée qui assiégeroit St-Miel, qu'il falloit marcher à pas de plomb, et que le roy n'avoit auprès de luy que des régimens nouveaux, en qui par conséquent on ne se pouvoit pas fier. Le roy m'a commandé de donner cet avis à Mr le cardinal, et de l'asseurer que tels discours ne font aucune impression dans son esprit, et qu'il ne prendra pas d'alarme mal à propos. J'avois remarqué, d'abord que j'arrivay auprès de S. M. que ledit comte estoit un peu trop considéré, et qu'il cherchoit plustost à dire des choses agréables au roy que utiles à son service. » Et le 25 : « Le roy a grande inclination à laisser Mr le Comte et le comte de Cramail en Champagne lorsqu'il s'avancera; ils exécutent très-mal les ordres de S. M. Le dernier, par une lettre qu'il a escrite ce matin à M. du Hallier, fait les ennemis de la moitié plus forts qu'ils ne sont, et affaiblit l'armée au delà de ce que nous sçavons estre véritable. » La lettre de Chavigni du 29 était plus tranquillisante encore pour Richelieu : « Mr le

veaux qui viendront au premier jour. Selon les nouvelles que nous avons, Anguien, Commières et Gouvernet y doivent estre bientost, sans compter dix autres qui viendront file à file.

Quant à la cavalerie, je voy par le controolle que la compagnie de Mr le Comte luy manque, dont je m'estonne fort; 4 du régiment de M. le prince, une de Mr de Saint-Simon, Le Bailleul, les gendarmes de Mr de Matignon, 3 compagnies de Sainte Croix Plissonnière, 4 compagnies de Canillac, qui font en tout 16 compagnies, qui viendront avec le temps.

Je me trouve fort mal d'une douleur de teste qui me persécute.

CXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 144. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI [1].]

De Conflans, ce 23 septembre 1635. Une heure après avoir receu la dépesche du roy [2].

Il me sera bien aisé de respondre à la dépesche que je viens de recevoir du 20 septembre, puisqu'en effet je ne veoy rien à faire que ce que le roy a faict et veut faire.

cardinal peut s'asseurer, disait Chavigni, que le comte de Cramail n'est pas capable à cette heure de faire aucune mauvaise impression dans l'esprit du roy. Le mémoire de S. Ém. a achevé de la donner telle de ce personnage à S. M. qu'il estoit nécessaire *. Il est certain qu'il est artificieux, qu'il prenoit l'esprit du roi du biais qu'il faloit, et qu'il estoit impossible qu'il n'eust quelque dessein agissant comme il faisoit... Il est capable de tourner l'esprit de M. le Comte comme il le veut, et de le porter à ce qu'il luy plaira. » (Ms. cité aux sources, fos 150, 160 et 184.) Il est probable qu'après de tels rapports Richelieu, qui avait proposé d'abord de laisser Cramail en Champagne quand le roi en partirait, ensuite de l'envoyer en Provence, prit dès ce moment la résolution de s'en débarrasser tout à fait, et de le mettre dans une prison d'État.

[1] La suscription, qui manque, est indiquée par cette note de Chavigni mise au dos de la pièce : « Mgr le cardinal. »

[2] Cette dépêche, datée de Saint-Dizier, le 20 septembre, à minuit, se trouve dans le manuscrit cité aux sources, fol. 121.

* C'est sans doute la dépêche de Richelieu à Chavigni du 26 septembre, ci-après p. 260.

La response que Sa Majesté a faicte au mémoire de Mr d'Angoulesme est très-judicieuse et, en vérité, je ne veoy pas qu'on puisse prendre aucune meilleure résolution que ce qui luy est mandé. L'esprit, la prudence et le grand cœur de Sa Majesté paroist (*sic*) par la dite response, et par la résolution qu'elle prend, dont je suis plus que satisfaict.

Beaucoup craignent que Mr d'Angoulesme soit un peu piniastre[1], pour moy je ne sçaurois qu'en dire, mais je n'ay pas de quoy les desmentir.

Je vous dépeschay hier un courrier qui se rapporte tout à faict au sens de Sa Majesté et à la teneur de vostre dépesche du 20e, à laquelle je responds maintenant avec éloge.

En quelque lieu que le roy aille en personne il peut mener Mr le Comte pour son lieutenant général, excepté dans le gouvernement de Mr le prince, sans que mondit sr le prince s'en puisse plaindre, puisque Sa Majesté l'a estably tel en Champagne. Je ne décide pas sy elle le mènera ou le lairra en Champagne, mais je dis que, quoy qu'elle face en tel cas, on ne sçauroit s'en plaindre, puisque ce ne sera qu'une continuation de ce qui aura esté faict en Champagne. Sa Majesté peut donc, à mon advis, sans crainte de rien faire contre son service, laisser Mr le Comte en Champagne ou le mener avec elle, selon ce qu'elle estimera plus à propos.

Je suis très fasché des deux cens chevaux qu'on a tuez dans St-Nicolas. Il faut, comme vous le mandés fort à propos, y bien prendre garde d'une autre façon à l'avenir, et le soin d'un mareschal de camp y sera bien employé, comme vous le proposés.

Sa Majesté peut juger, par ce qui arrive en ses armées, en estant proche, ce que ce seroit sy elle n'y estoit pas.

Après tout, quelques traverses qui se rencontrent aux bons desseins du roy, j'espère qu'en pratiquant ce à quoy je le veoy résolu par vostre dépesche il aura contentement; ce que je désire plus que ma propre vie.

[1] Voy. ci-dessus, p. 251, note 2.

Reste à pourvoir à M. le cardinal de La Valette, ce que tout le conseil de deçà estime nécessaire, sous le bon plaisir du roy.

La question est sy on le secourra avec plus ou moins de forces.

En l'estat auquel sont les choses, on croit que, bien que par le mémoire précédent on luy eust destiné deux mil chevaux, quatre ou cinq régimens, sans compter Héberon et Brassac, il suffira de luy envoier maintenant mil chevaux, cinq cens dragons, la recreue d'Héberon, Brassac, et deux autres régimens, ce que Sa Majesté peut, à nostre advis, faire sans s'affoiblir trop, veu principalement qu'il luy arrivera tous les jours de nouvelles troupes. Cela est d'autant plus nécessaire qu'en allant vers Metz pour secourir Mr le cardinal de La Valette, il empeschera le retour de la cavalerie de Lemon après que les trouppes du roy l'auront poussée. Ainsy, à vray dire, ce corps de trouppes servira autant aux armées de Sa Majesté et MMrs d'Angoulesme et de La Force qu'à celle de Mr le cardinal de La Valette, parce que demeurant vers Metz jusques à ce que ledit sr cardinal le mande, ce qu'il ne fera peut-estre pas si tost, il empeschera que Lemon ne vienne incomoder les vivres desdictes deux armées.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Il ne se peut rien adjouter à votre bonne conduite. Quand vous mettrés une ✠ sur vos lettres, personne ne les verra[2]. Quand je mettray une croix sur les miennes vous en ferés de mesme.

[1] Ce qui suit est écrit sur un petit feuillet séparé, coté 145, mais qui n'a pas été cousu par le relieur. Ces quelques lignes appartiennent sans doute à cette lettre, mais aucune marque ne l'indique. Cette approbation transporta de joie Chavigni; il en remerciait le cardinal avec effusion dans sa lettre du 25 : « J'advoue, Mgr (disait-il), que le plus grand contentement que je puisse recevoir au monde est que V. Ém. soit satisfaite de moy, et le tesmoignage qu'elle me fait l'honneur de m'en donner dans son billet m'anime tellement à bien faire que je n'espargneray ny soins ny veilles pour exécuter punctuellement ses commandemens, au péril mesme de tout ce que j'ay de plus cher au monde. » (Fo 160 du volume cité aux sources.)

[2] Ceci est la réponse au dernier paragraphe d'un lettre de Chavigni du 21 : « Je vous supplie, Mgr, dit le jeune Bouthillier, d'avoir pour agréable qu'au-dessus des lettres dans lesquelles je vous mande-

CXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 153. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI.[1]]

De Conflans[2], ce 24 septembre 1635.

Il y a longtemps que, prévoyant combien il étoit important de secourir Mr le cardinal de La Valette, et que ses autres postes n'estoient pas asseurez, j'ay pressé, autant qu'il m'a esté possible, qu'on le secourust[3].

Galasse et ceux qui sont avec le duc Charles font ce qu'ils doivent en gens de guerre.

Ceux dudit duc ont détaché Lemon pour nous donner à courre en deux lieux, et empescher que tout le gros des forces qui sont destinées contre eux ne leur puissent (*sic*) tomber sur les bras.

Galasse en a faict autant, détachant un corps de son armée pour venir attaquer nos entreposts, interrompre nos convoys, et nous oster toute communication avec ledict sr cardinal de La Valette.

Ce procédé nous apprend que ce n'est pas tousjours le meilleur de tenir toutes ses forces ensemble, et qu'il vaut mieux quelquefois les diviser pour les faire agir bien à propos.

Les avis qu'on reçoit ne portent point que les ennemis qui sont à

rai quelque chose de secret, j'y mette une grande S. » (Aff. étr. f° 127 du manuscrit cité aux sources.)

[1] Bouthillier fils a écrit au dos de cette lettre: « Mr le cardinal, » apostille qui tient lieu de suscription.

[2] Cherré avait mis « Charonne; » on a écrit en surcharge « Conflans. »

[3] Inquiet au sujet du cardinal de La Valette, Richelieu revenait sans cesse à la charge pour obtenir qu'on lui envoyât quelque renfort : « Enfin (lui écrit Léon Bouthillier) S. M s'est résolue de donner jusques à deux mil chevaux des troupes qui sont auprès d'elle pour faire joindre à M. le cardinal de La Valette, mais c'est à la charge qu'il luy renvoyera ses deux compagnies de gendarmes et de chevaux légers qu'on luy a dit estre en très-mauvais estat. » Cette lettre est datée de Bar, le samedi 29 septembre, à 3 heures du matin. (Aff. étr. manuscrit cité aux sources, fol. 184.)

Sarbriq[1] aient de l'infanterie ou du canon, mais seulement de la cavalerie, ce qui faict qu'on croit que le mal ne sera pas sy grand qu'il semble, pourveu qu'on y remédie promptement.

Le remède est, à mon advis, puisqu'on faict tard ce qu'on devoit avoir faict plus tost, qu'il le faut fayre plus fortement, c'est-à-dire qu'aussitost que St-Mihel sera pris (ce qu'il faut faire sans marchander), le roy, laissant M. du Hallier à Saint-Dizier pour ramasser toutes les trouppes qui doivent venir en Champagne, doit entreprendre de faire secourir M. le cardinal de La Valette, deslivrer les places qui sont sur son chemin, et le chassement de Lemon[2].

Pour ce faire il faudroit que Sa Majesté, faisant pousser ledit Lemon vers le Luxembourg, où apparemment il se retirera, allast en personne droit à Metz avec ses forces. Là sa dite Majesté pourra diviser ses dites forces en deux, demeurer au dict Metz avec partie d'icelles, et envoier deux mareschaux de camp qui aillent un peu viste en besoigne, avec des forces suffisantes pour deslivrer Sarbricq et autres places, et les reprendre sy elles estoient prises, et Sa Majesté estant dans Metz doit faire agir le corps qu'elle retiendra auprès d'elle contre ledict Lemon.

Sy Lemon ne se retire pas vers le Luxembourg au partir des environs de Saint-Mihel, le roy n'a pas besoin d'aller à Metz, mais seulement d'y envoier un corps puissant d'infanterie et de cavalerie, commandé, non par Jean de Vert, mais par gens verts, et en ce cas Sa Majesté ira où elle l'estimera plus à propos, et fera agir, contre ledict Lemon, par toutes les voyes qui seront estimées les meilleures.

Sy ledict Lemon retournoit joindre le duc Charles, le roy, ramassant les trouppes qui doivent venir en Champagne pourra suivre le

[1] Sarrebruck, petite ville sur la Sarre, entre Sarreguemines et Sarrelouis, à cinq lieues à l'est de Saint-Avold, que l'on nomme plusieurs fois dans cette dépêche *Saint-Avauld*, et aussi *Saint-Avaud*.

[2] « Mr du Hallier estant à Saint-Dizier asseurera les convois de Nancy, ce qui est du tout important, et, de plus, toute la frontière, et ayant ramassé les trouppes sera en estat de secourir Mr d'Angoulesme selon qu'il en sera besoin. » Ce paragraphe est mis à la marge, de la main de Cherré, sans aucun signe qui indique une intercalation.

dessein, de tous ceux qu'il s'est proposez, qu'il estimera le meilleur, pour ayder à deffaire ledict duc.

Sa Majesté peut faire proposer ce que dessus au conseil de guerre, sy elle le trouve bon, afin d'avoir l'avis d'un chascun.

Lemon ayant un corps de troupes, le chevalier de Clinchamps un autre vers la Bourgoigne, il est certain, quoy qu'on veuille dire, que les ennemis en chascun lieu ne sont point sy forts qu'on se l'est imaginé, et que ceux qui sont retranchez dans Rambervilliers n'ont point les forces qu'on publie.

Après qu'on aura faict retirer les ennemis de Sarbricq, Saint-Avaud et autres lieux, on estime qu'il faut, auparavant que de faire avancer plus loin le secours de M^r le cardinal de La Valette, luy dépescher un courrier pour sçavoir de luy sy ledict secours l'ira joindre avec la voiture, ou bien s'il attendra de ses nouvelles auxdicts lieux de Sarbriq et de Saint-Avauld.

On estime aussy qu'il faut faire venir à Metz les six mil Suisses destinez pour la Champagne, tant pour y fortiffier le roy, sy M^r le cardinal de La Valette avoit quelque mauvais événement, que pour donner moyen à Sa Majesté de se retirer dudict Metz quand elle voudra, ayant de quoy y laisser un puissant corps.

Le roy, tournant vers Metz, doit en envoier advertir M^rs d'Angoulesme et de La Force, leur mander que Sa Majesté laisse Mr du Hallier à Saint-Dizier pour y ramasser huit ou dix régimens et quinze cens chevaux qui y doivent arriver pour les assister quand il les aura, et de plus qu'elle leur laisse la liberté d'agir selon qu'ils l'estimeront plus à propos; autrement je crains qu'ils s'excusent sur ce que les dépesches de Sa Majesté leur aura (*sic*) lié les mains.

Il faut envoier en toute diligence advertir le s^r de Bellefonds que le roy s'en va à Metz, qu'il en face advertir ceux qui sont à Saint-Avaud et à Sarbriq, pour leur donner courage.

Sy on laisse la teste de Langres tout à fait dégarnie de cavalerie, il est à craindre que les Clinchamps ne fassent bien du mal de ce

costé-là. On y pourra pourvoir par le moien des trouppes qui viennent par derrière.

Les Espagnols sont descendus en Provence, ils ont pris les isles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré, où deux compagnies du régiment de Cornusson, qui y estoient en garnison, ont fort mal faict.

Le dessein de Clanleu n'a pas réussy.

Tout cela ne m'estonne point, grâces à Dieu, pourveu que le roy se porte bien et qu'il soit en bonne humeur [1].

Souvenez-vous, s'il vous plaist, que tous les advis que je donne de loing sont sousmis au jugement de Sa Majesté, et à celuy de tous ses fidelles serviteurs, qui se trouvent près de sa personne.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Conflans, ce 24 septembre 1635.

[2] La dépesche cy-jointe est fondée sur les advis que nous avons receus, que ce qui est à Sarbriq et aux environs n'est qu'un corps dettaché de l'armée de Galasse, qui est au delà du Rhin; c'est pourquoy il est besoin, sy le roy va du costé de Metz, qu'à mesure qu'il s'avancera, vous soyez advertis par divers courriers de Mrs de Bellefond et d'Argençon, tant de l'estat des ennemis qui sont audict Sarbriq que de ce qu'ils pourront sçavoir de celuy auquel est M^r le car-

[1] Chavigni écrivait au cardinal le 23 une lettre où il lui disait: « Mgr peut s'asseurer que le roy est en très-bonne humeur, et qu'il a beaucoup de santé. Il s'est baigné pendant qu'il a demeuré icy deux fois par jour. M. Bouthillier empesche tant qu'il peut ses mélancolies et ses inquiétudes. » Mais quand Richelieu reçut cette lettre de Chavigni, les mauvaises nouvelles que la présente apporta à Louis XIII avaient sans doute jeté quelque nuage sur cette sérénité du roi.

[2] Cette pièce manque de suscription, et il n'y a point au dos d'apostille qui en puisse tenir lieu, mais on voit bien qu'elle va à Chavigni. Elle est cotée 152 dans le manuscrit des Affaires étrangères, et placée avant la lettre du 24, cotée 153; il nous semble évident qu'elle eût dû être placée après, comme une lettre d'envoi ou une espèce de post-scriptum de la lettre du 24. Au reste la pièce est un original écrit de la main de Cherré.

dinal de La Valette; parce que les affaires pourroient changer de face à un tel poinct que j'aymerois mieux que la personne du roy demeurast vers Saint-Dizier que d'aller audict Metz, auquel cas faudroit tousjours que la plus grande partie des forces de Sa Majesté y allassent[1].

Le Card. DE RICHELIEU.

Vous ne montrerés pas cecy sy bon vous semble.

CXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 165. — Original (en partie chiffré).

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Conflans, ce 26 septembre 1635.

Je loue Dieu de tout mon cœur de ce que le roy cognoist si bien ceux qui veulent tirer les affaires en longueur[3], qui est, à proprement parler, faire l'impossible pour les perdre. Il faut estre plus que lasche, puisqu'il faut estre traistre, pour faire appréhender le siége de Saint-Miel, où je voy si peu à craindre que je prie Dieu de tout mon cœur qu'ils attendent le canon pour qu'on en face un exemplaire chastiment, qui est du tout nécessaire[4].

Le salut des affaires du roy, aux occasions présentes, consiste en la diligence.

[1] On a pu remarquer que nous conservons ordinairement ces fréquentes irrégularités d'accord grammatical; elles contribuent, selon nous, à prouver la promptitude de la dictée, ainsi que la participation toute machinale des secrétaires à cette correspondance, où de pareilles fautes ne se reproduiraient pas continuellement, s'ils eussent écrit d'eux-mêmes.

[2] Le secrétaire de Chavigni a mis au dos de cette pièce, où la suscription manque, la note de réception.

[3] Il s'agit principalement du comte de Cramail; et ceci répond à ce que Chavigni écrivait le 23. (Voy. p. 252, note 1.)

[4] On peut voir à la fin de ce volume, aux analyses, sous la date du 25 septembre, l'indication de la lettre adressée à Chavigni, par laquelle Richelieu insiste sur la rigoureuse sévérité dont le roi doit user contre les défenseurs de Saint-Mihiel.

J'avoue que je voudrois bien que le roy ne fust point au lieu où il est, non que j'y voie nul péril, mais parce que je n'ose pas dire, à cause de sa personne, qui m'est chère comme vous sçavés, comme il faudroit user de ses forces en les divisant, et que ceux qui ont mauvaise volonté, comme il plaist à Sa Majesté de m'escrire, peuvent prendre prétexte de sa présence pour gaster les affaires.

Il y a sy peu de gens capables qu'on cherche où l'on peut ceux qu'on présuppose pouvoir servir, ce dont l'infidélité les rend incapables du tout.

Nous avons sceu de tout temps que le comte de Cramail a esté affectionné à la princesse de Conty, à M. de Guise et à toute la maison de Lorraine. Il gasta l'esprit de Montmorency en Italie, ou dans sa rébellion luy escrivit une lettre comme pensant l'attirer à luy, à laquelle toutesfois on ne veid pas de responce; mais on croioit que son esloignement de la cour l'auroit converty.

L'aimant tire le fer tant que ces deux corps subsistent, et la Fargis vit encore. Le roy est très-clairvoiant[1] d'avoir recogneu d'abord l'esprit de ce personnage, qui est très-dangereux où il est. Je ne veux pas dire près du roy qui peut s'en garder, mais ès armées, où il peut refroidir beaucoup de gens au lieu de les eschauffer. Sy le roy veut s'en desfaire il y a beau prétexte maintenant que la Provence est attaquée, où l'on peut l'envoyer pour assister M. de Vitry; et, en vérité, je l'estimerois très à propos et nécessaire pour luy oster le moyen de gaster l'esprit de Mr le Comte, qui estant jeune retiendroit ses impressions sa vie durant, au lieu que maintenant on peut croire qu'il est en estat d'en faire quelque chose de bon[2].

Vous avés veu ce que mande Mr le cardinal de La Valette; il est important qu'un corps assez puissant pour nettoyer son chemin face

[1] On a vu que c'est Chavigni qui avait pris soin d'éveiller cette clairvoyance lorsque le roi commençait à écouter le comte de Cramail.

[2] Ici j'ai vérifié le déchiffrement, qui est exact. L'espèce de contradiction que présente cette phrase vient de quelque erreur de dictée; Richelieu veut dire évidemment que, Cramail éloigné, on pourrait tourner au bien l'esprit de M. le Comte.

promptement cet effect. Les journées valent des mois en ces occasions. Il faut avouer que ce seroit un extresme malheur sy le voyage du roy ne produisoit la desfaite du duc Charles, ny aucun effect de considération. J'espère que Dieu, qui a tousjours aimé sa personne, luy donnera lieu de sortir honorablement du voiage qu'il a entrepris.

Une des choses les plus importantes est de faire sçavoir des nouvelles à M. le cardinal de La Valette, pour qu'il puisse conclure le traitté avec le duc Bernard, et ainsy asseurer les affaires du roy et l'armée qu'il commande. Séneschal a laissé son pacquet à Metz. Depuis nous avons encore envoyé un duplicata, qui y sera demeuré; c'est à vous à trouver l'invention de les faire passer par toutes voyes possibles, car tout le salut des affaires deppend qu'il sçache qu'il peut promettre jusques aux quatre millions que Veymar a désirez, tirant le meilleur marché qu'il pourra.

Je croy que Mr le cardinal de La Valette sera maintenant bien prest de son retour. Je voudrois par souhait qu'il feust à Sarbric, et que la Melleraye l'eust joint avec six mil Suisses, 3 ou 4 régimens françois et 2 mil chevaux; et que le roy demeurant vers Saint-Dizier, après l'effect de Saint-Miel, ramassast toutes les trouppes qu'atend Mr du Halier pour s'en servir ainsy qu'il le jugera à propos pour aider à deffaire le duc Charles. Ce que dessus est un souhait et non pas un conseil que je donne déterminément, ne pouvant rien mander, en des affaires qui changent tous les jours de face, que ce que je vous escrivis hier [1], sousmis au bon jugement de Sa Majesté, et aux divers accidens qui peuvent en toutes heures arriver.

On dit que dans Nancy il n'y a que 1,800 hommes; le roy s'en esloignant il faudra y en mettre davantage, selon le project que Sa Majesté en a faict.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Il s'agit sans doute ici de la lettre du 24, qui aura été envoyée le 25. Nous n'avons de cette dernière date que la dépêche dont nous venons de parler, p. 260, note 4, où il n'est guère question que du châtiment à infliger aux gens de Saint-Mihiel, et de la malice imputée au comte de Cramail.

CXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 175. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Conflans, ce 28 septembre 1635.

J'ay veu le déchiffrement de vostre lettre, ensuite de quoy, sy vous ne me mandiés que ce [que] j'avois préveu est arrivé, je vous l'escrirois moi-mesme; j'ay trop d'expérience de pareils accidens en occasions semblables[2].

D'abord le roy a voulu faire son voyage, je m'y suis opposé, comme vous savés, par prévoyance de l'avenir, fondée sur la cognoissance du passé.

L'ayant depuis consenty, parce qu'il le falloit, adhérant aux pensées de Sa Majesté, j'ay conseillé sincèrement ce que j'ay estimé de son service, et qui se trouvera tel en effect. Sy Sa Majesté trouve quelque chose de mieux à faire, estant sur les lieux, j'en seray très-aise.

Dès que le roy estoit à Monceaux, on avoit destiné mil chevaux et mil dragons pour secourir M^r le cardinal de La Valette. Cet ordre n'a pas esté exécutté, sur ce qu'on a pensé qu'en les donnant au s^r de Vaubecour, avec ce qu'il pouvoit avoir de noblesse, il chasseroit promptement Lemont. Cette résolution m'a semblé bonne, pourveu qu'on

[1] La suscription manque, mais Chavigni a écrit au dos de la pièce cette annotation : « Mgr le cardinal. »

[2] La dépêche chiffrée au sujet de laquelle Richelieu fait ces réflexions est sans doute une lettre du 24, que lui écrivait Chavigni pour l'informer de tous les ennuis dont Louis XIII était poursuivi : « Le roy, disait Chavigni, a si grand peur, si M^r le Comte fait quelqu'effet contre Lemon qu'il en ait seul la gloire, que S. M. m'a commandé d'escrire à V. Ém. qu'il n'a entrepris le voyage qu'il fait que sur ce qu'elle luy manda hier qu'il prist garde à la seureté du canon qu'on amenoit de Verdun... de sorte que, s'il se fait quelque chose, V. Ém. louera, s'il luy plaist, la prévoyance du roy. La mélancolie de S. M. est grande sur la nouvelle qu'il a eue que M. le cardinal de La Valette retourne et que Galasse le costoye... » (Ms. cité aux sources, f° 179.)

l'exécutast diligemment. Sur le poinct de l'exécution, Mr d'Angoulesme demande ledit sr de Vaubecour et ses forces. Par ce moyen il est destourné d'aller à Lemont, et comme il va de l'autre costé, par le conseil de M. le Comte et le comte de Cramail, il est arresté pour, estant fortiffié de l'approche du roy et de quelques trouppes, aller de nouveau attaquer Saint-Miel et Lemont.

Il est à craindre que, par ce changement de résolution, il ne se face rien de part ny d'autre. Dieu veuille que ceux en qui le roy se confiera en ces occasions luy donnent bon conseil.

Comme j'ay tousjours creu que le voiage qu'il a voulu faire, estant bien conduit, luy pourroit estre fort utile, j'ay tousjours craint aussy qu'il luy fust préjudiciable par beaucoup de raisons. Et, en effect, sy les ennemis qui sont en Lorraine soustiennent l'effort de la présence du roy, ils auront après une grande audace, et les forces de Sa Majesté, qui demeureront pour leur estre opposées après son retour, perdront celle qu'ils doivent avoir maintenant par sa présence.

Il y a grande différence entre ne rien faire et n'exécutter pas les grandes résolutions qu'on pourroit prendre. Pourveu qu'on defface Lemont ou qu'on le chasse en luy fermant ses passages, en sorte qu'il ne puisse revenir, ce ne sera pas peu, quand mesme on auroit peu prendre un avis meilleur que d'y porter toutes les forces du roy. Mais sy on ne faisoit pas cet effect, lequel je tiens indubitable, et que, d'autre costé, on ne facilitast pas les moyens à M. d'Angoulesme de ruiner le duc Charles, il m'est impossible de ne vous dire pas que le voyage du roy auroit esté du tout préjudiciable à ses affaires, ce que je ne croy pas qui puisse arriver.

Ma pensée n'a jamais esté que Sa Majesté engageast sa personne en lieu où il peust y avoir aucune apparence de péril pour elle. Sy cela arrivoit, il me seroit impossible de n'estre pas en continuelles appréhensions, particulièrement n'estant pas auprès d'elle. Mais il se faut bien donner garde de certains esprits qui, faute de cognoissance, ou peut-estre pour faire consommer le temps inutilement, sous prétexte de la seureté du roy, voudroient luy persuader de retenir plus de forces

Digitized by Google

Ordre de
Compo

Champagne
20 C

Eaux Rambure
16 C 14 C

Suisses Gardes
6 C 7 Co

La Grange Villeroy
10 10

Riberac
10

On pourroit
de chaque regim
du Roy feroyent
feroyent un Ex
a la Trouppe du

2 400 Chea
du

Lettres du Cardinal de

D'après le plan autographe de Richelieu, conservé aux

Digitized by Google

de Bataille de larmee du Roy En piedmont
impose de 22 hommes Et 2400 Chevaux

Piedmont
20 C

Navarre
20 C

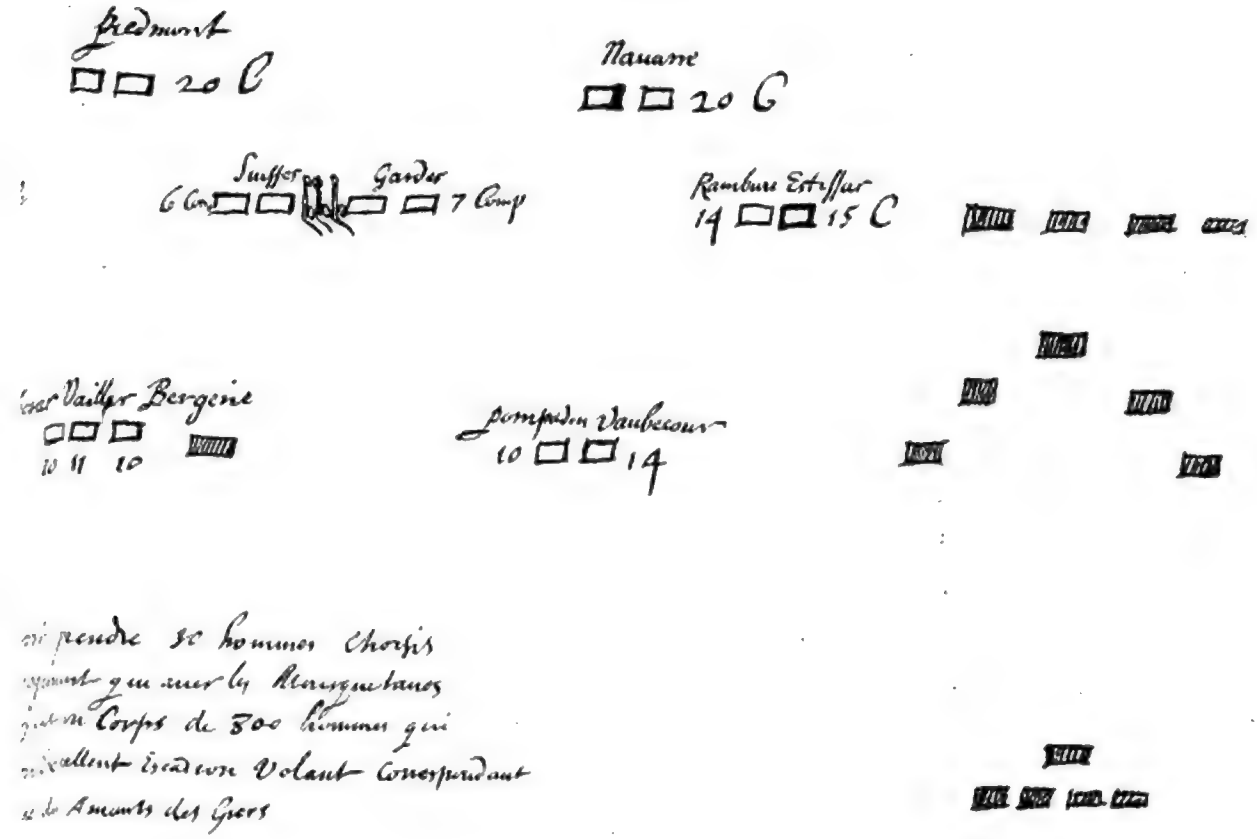

Suisses
6 Com

Gardes
7 Comp

Rambure Estissac
14 15 C

Vailler Bergerie
10 11 10

Pompadour Vaubecour
10 14

pendre 30 hommes Choisis
qui auer les Mousquetaires
un Corps de 300 hommes qui
excellent Escadron Volant Correspondant
de Amants des Gers

Chevaux En 22 Trouppes les grosses Compagnies
du Roy allant pour deux

Richelieu. Tome V, page 263.
archives des Affaires étrangères, Turin, tome XXIII, pièce 122.

Digitized by Google

près de luy que la raison ne le requiert, veu les armées puissantes de Sa Majesté qui sont entre elle et ses ennemis.

Je professe tousjours ne pouvoir donner des conseils déterminez de loing. Aussy tout ce que je dis n'est dict qu'à condition que le roy n'en suivra que ce qu'il jugera plus à propos par l'avis des fidelles serviteurs qu'il a auprès de luy.

CXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 122*. — De la main de Charpentier.

ORDRE DE BATAILLE
DE L'ARMÉE DU ROY EN PIÉMONT[1].

[Fin de septembre 1635].

Entre deux files il y a 3 pieds.

Entre deux rangs 6 pieds en marchant, et 3 en bataille.

Entre 2 bataillons qui combattent accouplés, 100 pieds en bataille, et pour combattre, 50.

Entre les piquiers et mousquetaires, quand ils marchent derrière, 50 pieds.

[1] Cet ordre de bataille tracé à la plume, de la main de Richelieu, a été conservé aux Affaires étrangères dans la collection Turin, t. XXIII, où il est classé pièce 122*, sans date, mais placé à la fin du mois de septembre. Le cardinal, que nous avons vu plusieurs fois à la tête des armées, aimait encore, lorsqu'il en était éloigné, à figurer sur le papier les opérations militaires, à dessiner des plans de forteresses, des passages de rivière, des campements; nous avons trouvé plusieurs de ces dessins et nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner un fait tout entier de sa main. Celui dont le *fac-simile* est ci-joint est tracé sur une feuille in-folio qu'on a pliée pour la classer dans ce manuscrit, et qui forme ainsi deux feuillets; au recto du premier feuillet est la présente page, écrite de la main de Charpentier; le plan se trouve ainsi occuper le verso du premier feuillet et le recto du second. Enfin, au verso de ce deuxième feuillet, le cardinal a fait écrire par Charpentier : « La pique se porte de biais, — plate, — haute — et traînante; — elle se présente en avant, — à droite, — à gauche, — en arrière. » Plus tard, on a écrit sur la même page : « 8* coffre, » indication du classement de papiers chez le cardinal.

Entre l'avant-garde et la bataille, 300 pieds;

Et entre la bataille et l'arrière-garde, 600.

Les bataillons de la bataille sont à gauche et à droite de la ligne droite de l'avant-garde de 100 pieds.

Entre chaque file de cheval, 3 pieds.

Entre chaque rang, 12 pieds.

Entre chaque cornete de cavalerie d'un mesme esquadron, 50 pieds.

Entre un esquadron et un autre, 150 pieds.

CXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 204. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 1er octobre 1635.

Vous ne sçauriés mieux servir le roy ny plus m'obliger qu'en faisant tout ce que vous pourrés pour dissiper les mélancolies qui prennent souvent Sa Majesté, et le délivrer de ses inquiétudes; car ce qui m'a tousjours faict appréhender son voiage en l'armée est que mon espérience me faisoit prévoir ce que vous voiés, et craindre qu'avec le temps telles agitations luy ostant le sommeil, comme je sçay qu'elles font d'ordinaire, luy eschauffent le sang, luy donnent ses boufemens de ventre et le rendent malade. J'estimeray vous devoir plus que je ne puis vous dire, sy vous pouvés garantir Sa Majesté de ces inconvéniens, et une fidelle créature comme moy des appréhentions que j'en ay[2].

Sy je vous escrivois cent fois, je vous recommanderois autant la

[1] Cette pièce est sans suscription, mais la lettre elle-même dit qu'elle s'adresse au jeune Bouthillier, qui en ce moment était auprès du roi.

[2] Ces protestations de Richelieu étaient une réponse aux nouvelles assurances d'amitié que Louis XIII lui faisait donner. « Le roy (écrivait Chavigni) a plus de tendresse que jamais pour Mr. Il me protesta encore hier au soir qu'il l'aimoit plus que sa vie, et que la plus ardente prière qu'il faisoit à Dieu estoit de conserver la santé

rigueur envers ceux qui seront pris dans Saint-Mihel. Mayola m'a dict qu'on croit qu'il y a 4 mil hommes des esleus du pays souslevez contre le roy. Sy cela est, Sa Majesté fera deux effects bien notables, l'un qu'avec ce nombre les chiourmes des galères seront fournies comme on le peut désirer; l'autre, que la Loraine sera purgée non-seulement du nombre de ces misérables, qui seront chastiez comme ils le méritent, mais en outre de toutes autres levées que l'on y pourroit faire, parce que la crainte de recevoir un pareil traittement les retiendra.

Je vous prie de vous souvenir que cette affaire est un coup de partie.

[1] Le roy a eu grande raison de ne vouloir pas que Chamblay eust une compagnie de cavalerie dans Nancy.

Il n'est pas aussy à propos que Carnet, qui est sergent-major, y en ait une.

Il vaut mieux y mettre une compagnie qui soit commandée par un capitaine séparé.

S'il y en a quelqu'une que le roy y puisse mettre de ses troupes, il sera bon; sinon, me le mandant, j'y feray aller une des premières compagnies de la cavalerie hongroise, aussy tost qu'elle sera preste.

Après l'expédition de Saint-Mihel, le plus tost que le roy pourra travailler contre le duc Charles sera le meilleur, car la mauvaise saison viendra bien tost, et il la faut prévenir.

Galasse n'est point à craindre, Mr le cardinal de La Valette estant sain et sauf à Vaudrevange, avec Veymar[2]. S'il alloit pour secourir le duc Charles, ils le suivront.

de S. Ém. pour le service de laquelle le Jeune fait ce qu'il peut, et voudroit mourir cent fois. » Lettre de Chavigni du 23, déjà citée, et dans une lettre du 29 (p. 184 du manuscrit indiqué aux sources), Chavigni revenait à la charge : « La tendresse de S. M. redouble de jour en jour pour Mr le cardinal, et la plus grande passion qu'elle ayt est d'estre estimée de luy. »

[1] Ici Cherré a pris la plume, que tenait auparavant Charpentier.

[2] Le cardinal de La Valette, qui avait conduit son armée au delà du Rhin, pour faire lever aux impériaux le siége de Mayence, se trouva dans une détresse si grande qu'il fut obligé de repasser le Rhin pour ne pas voir périr ses troupes de faim et de misère. Galas se mit à la pour-

Sy Mr d'Angoulesme n'est eschauffé par l'approche du roy, asseurément il ne prendra pas feu. Je présupose, dans mon autre mémoire, qu'il aille du costé de Bacara[1], parce que ce n'est pas le lieu par où apparemment on combattra le plus tost. Je mets Mr d'Arpajon avec luy parce qu'il est homme de résolution.

Je mets Mr de La Melleraye avec Mr de La Force, parce que c'est le lieu par où on croit que sera plus tost le combat, et qu'asseurément ce bonhomme, qui est brave, estant éclairé et animé, il n'en perdra pas l'occasion.

En un mot, les affaires sont à tel point que sans un soin et un effort extraordinaires, il ne faut rien espérer de l'armée de Loraine, remplie de divisions et d'entremangeries.

Quand les chefs y voyent quelqu'un de la part du roy ou de ses confidentes créatures, ils le tiennent pour espion, ils cherchent plus tost des excuses de ne rien faire que des moiens d'agir. Par exemple, ils disent que sy Milière ne leur eust point promis Vaubecourt, ils alloient seuls ruiner le camp du duc Charles à coups de canon, prenant des éminences qui en sont proches. Je vous laisse à penser combien l'excuse dont ils se couvrent est légitime. J'ay tousjours bien creu qu'il se falloit bien donner de garde de leur mander quelque chose sur quoy ils peussent prendre excuse de ne rien faire.

Le bonheur, le cœur et la présence du roy remédieront à tout, et en effect, il faut surmonter les difficultez qui se présentent, comme on a faict beaucoup d'autres par le passé.

suite de l'armée française, dont il comptait avoir bon marché; mais le cardinal de La Valette et le duc de Weymar réunis repoussèrent victorieusement deux attaques successives des impériaux, supérieurs en nombre, et enfin les mirent dans une déroute complète (le 27 septembre) au combat de Vaudrevanges, à une journée environ de Metz. Cette retraite difficile et ce combat inégal firent grand honneur aux deux généraux de l'armée française. Le jeune vicomte de Turenne était maréchal de camp dans cette armée. (Voy. la relation de la Gazette, 6 oct. p. 575, relation qui fut sans doute envoyée par le cardinal de Richelieu; voy. aussi la relation du P. Griffet, t. II, p. 601 et suiv.)

[1] Baccarat, petite ville de Champagne, aujourd'hui département de la Meurthe, à quatre lieues de Lunéville.

Je ne sçaurois vous dire le contentement que j'ay d'avoir sceu que les troupes estans auprès du roy vivent tout autrement que quand elles sont commandées par d'autres.

Sa Majesté aura bientost remis en bon estat ses compagnies de gensdarmes et de chevaux-légers qu'elle faict revenir d'auprès de Mr le cardinal de La Valette, et il sera bien à propos à l'avenir qu'elle les tienne tousjours auprès de sa personne.

Il me semble, à ne vous flatter pas, que vostre jeunesse agist bien. Cela me faict espérer qu'en vieillesse vous vous rendrés honneste homme, et me faict cognoistre que dans peu de temps je commenceray à en vouloir respondre.

Theogardo se recommande à vous comme aussy le bonhomme Tenebro Cavernoso[1].

Mr de Villequier menne quatre cens chevaux du Boulonnois en l'armée de M. de Chaunes. Il désireroit bien commander la cavalerie de ladicte armée par commission; je croy que le roy luy peut accorder cette grâce.

On ne sçauroit mieux faire que de faire chastier la noblesse qui quitte l'armée sans congé, comme vous le proposés. Sans rigueur on ne fera rien.

Le Card. DE RICHELIEU.

On dict que Quincé a quelques habitudes avec Jean de Vert; s'il pouvoit le desbaucher et l'attirer au service du roy, moyennant cinquante mil escus, ce seroit une bonne affaire. Je vous escris de ceci parce que Mayollas dict que cela n'est pas hors d'espérance[2].

[1] C'est le père Joseph que Richelieu désigne quelquefois ainsi, nous l'avons déjà remarqué. *Theogardo* n'est-il pas le cardinal lui-même? ou peut-être Mazarin, qui était alors auprès de Richelieu.

[2] Cette espérance ne se réalisa pas; mais nous verrons plus tard, à la date du 16 décembre, qu'on s'était occupé sérieusement d'engager Jean de Wert au service de France.

CXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 209. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 2e octobre 1635.

On ne deffera jamais le duc Charles sy on ne le presse de plus près qu'on ne l'a faict jusques à présent.

La meilleure résolution qu'on puisse prendre est de faire deux campemens :

L'un du costé de Bacara et de Moyen, au lieu qui sera jugé le plus avantageux pour couper les vivres à l'armée dudict duc Charles de ce costé-là ;

L'autre au lieu le plus avantageux depuis Remiremont jusques vers Rambervilliers, pour couper aussy les vivres aux ennemis du costé de la Franche-Comté, et estre en estat de les combattre quand la faim les contraindra de quitter leur campement.

Ce ne seroit pas assez de prendre Remiremont pour réduire les ennemis à la faim du costé du comté, parce que de Remiremont à Rambervilliers il y a huit lieues, et que le plat pays qui est entre les deux leur fournit les vivres. Partant il faut par nécessité se camper à demye lieue des ennemis, sy on les veut faire périr.

On n'estime point, sur la relation de Mayolas, de lieux plus propre pour cet effect que Padoue[2], parce qu'estant un grand bourg, la noblesse y peut estre à couvert, et l'infanterie s'y peut hutter; joint que les derrières, qui sont Charmes, Mirecour et autres lieux, sont fort bons pour la subsistance des trouppes[3].

[1] Chavigni a écrit au dos de cette lettre : « Mr le cardinal. » Cette note dit à qui va la lettre.

[2] Il y a en Lorraine deux endroits du nom de *Padoux*, l'un, petit hameau dans le département de la Meurthe, l'autre, plus considérable, est voisin de Rambervillers, dans le département des Vosges; c'est celui dont parle Richelieu.

[3] L'effet qu'on attendait de ce mouvement ne fut pas obtenu; les Mémoires de Richelieu en expliquent la raison. (Liv. XXVIe, p. 404 du tome VIII de l'édition de Petitot.)

Il faut que le campement de Padoue soit plus fort, parce que c'est le lieu le plus ouvert et le plus beau pour combattre.

On souhaiteroit que Mr d'Angoulesme avec Mrs le comte d'Allais et d'Arpajon feussent du costé de Bacara et de Moyen avec deux mil chevaux et quatre mil hommes de pied de l'armée qu'il commande, et que Mr de La Force, avec le reste des trouppes de leur armée et celles que le roy leur envoyera demeurast au campement de Padoue.

On croit que les trouppes que Sa Majesté envoyera pour secourir lesdites sieurs d'Angoulesme et de La Force doivent estre commandées par Mr de La Melleraye, parce que ledict sr de La Melleraye estant avec Mr de La Force, ils ne perdront pas une occasion de combattre, sy elle se présente[1].

Il faut avoir grand soin que ces deux camps soyent munis de vivres et de munitions de guerre, parce que sans cela ces Mrs n'y sçauroient ny subsister, ny rien entreprendre contre les ennemis, sy l'occasion s'en présente.

En vérité, il est à désirer qu'on face bientost quelque notable effect contre le duc Charles, tant pour la réputation du voiage du roy que pour le bien de ses affaires.

Nous apprenons par les dépesches d'Allemagne que les confédérez reprendroient cœur s'ils voyoient le duc Charles battu, et que rien ne les ébranle davantage pour les faire accommoder avec l'empereur, que de voir que toutes les forces de la France sont opposées audict duc, sans qu'on luy puisse faire mal.

Je ne voy pas que Mr le cardinal de La Valette, estant renforcé du secours que luy meine Vaubecour, il y ayt plus rien à craindre pour luy. Partant je n'estime pas que la considération de ce costé-là

[1] Est-ce une réponse à cet article d'une lettre de Chavigni : « Le roy auroit donné la commission à M. de La Melleraye de les conduire (les troupes envoyées au cardinal de La Valette), mais il ne s'est pu résoudre à esloigner une personne qu'il estime luy estre nécessaire, et en laquelle seule il peut avoir confiance. » (Fol. 184 du manuscrit cité aux sources.)

vous doive empescher de penser promptement à celuy du duc Charles.

Le vray secours qu'il faudroit donner maintenant à Mr le cardinal de La Valette est de faire fournir Metz de bleds, où l'on a bien mal pensé jusques à présent.

Tout le monde rapporte que la Loraine en est toute pleine. Vous n'oublierés pas, je m'asseure, à faire porter ceux qui sont à Saint-Mihel à Nancy.

On dict qu'il y en a dans le chasteau de Mandre-aux-quatre-Tours[1] quinze cens raizeaux, qui seroient bons pour Metz; et, à mon avis, que la présence du roy fera rendre ce chasteau presque d'effroy.

Le Feure, qui est à Nancy, promettoit des merveilles pour y faire trouver des bleds; mais on ne voit rien en exécution. Au nom de Dieu, pressés telles gens par des lettres fulminantes.

Je suis ravy de la nouvelle de Mr le cardinal de La Vallette[2]; le roy peut voir par là ce que valent les gens de cœur et de teste, affectionnez au temps.

En vérité, je voudrois que Mr d'Angoulesme sceust aussy bien prendre son pair, mais, quelques bonnes raisons que puisse avoir un homme qui ne faict rien, ce ne laisse pas de luy estre un très-grand malheur de ne rien faire, lors mesme que ce ne luy est pas un crime.

Ces Mrs se sont trop vantez auparavant que d'avoir des forces, qu'ils mangeroient le duc Charles, sy on les renforçoit de mil chevaux, pour qu'ils puissent empescher le monde de les blasmer de ce qu'ils ne luy font pas de mal, aiant esté fortiffiez de plus de 4 mil chevaux.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Village de Lorraine, aujourd'hui département de la Meurthe, entre Toul et Saint-Mihiel. Il y avait alors une forteresse flanquée de tours, d'où il a pris le surnom qui le distingue des autres endroits, en assez grand nombre, appelés *Mandre*.

[2] Il s'agit de l'affaire de Vaudrevanges. (Ci-dessus, p. 267, note 2.)

CXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 216. — Original.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

Sire,

4 octobre 1635.

Dans le desplaisir que j'ay de la perte de ceux qui commandoient les compagnies de cavalerie qu'il a pleu à Vostre Majesté me donner, ce ne m'est pas une petite consolation qu'ils aient finy leurs jours en la servant[1], et que Mr de La Valette ayt remporté un notable avantage sur vos ennemis.

Je ne doute point que la présence de Vostre Majesté ne règle tousjours toutes les choses qui seront sans ordre en son absence. La résistance que les ennemis font dans Saint-Mihel est pour augmenter la gloire de Vostre Majesté[2], qui sçaura bien en tirer profit en

[1] Le marquis de Moüiy, lieutenant des gendarmes du cardinal de Richelieu (qui faisait la charge de mestre de camp de toute la cavalerie française de cette armée); Cahuzac, lieutenant de chevau-légers du cardinal, et le sieur de Loudigni, cornette de la même compagnie. « La joye de S. É. dit la Gazette fut tempérée par le ressentiment d'une extrême douleur qu'elle receut de la perte de trois de ses bons serviteurs. » (P. 574.) Richelieu fut, en effet, très-sensible à cette perte; il a exprimé ses regrets dans plusieurs lettres. Nous avons donné l'extrait de deux de ces missives, aux analyses, à la date du 5 octobre.

[2] Lorsque Richelieu écrivait cela, Saint-Mihiel était au pouvoir du roi : cette ville avait capitulé le 3, mais Richelieu n'en était pas encore informé le 5. (Lettre dudit jour, adressée au duc d'Orléans, mentionnée ci-après, aux analyses.) Nous avons vu aux archives des Aff. étrang. Lorraine, t. XXVI, pièce 199', les conditions que mettait le roi à la capitulation, conditions écrites de la main de Chavigni : « Le roy accorde aux habitans de Saint-Miel la vie, excepté à quinze, que S. M. veut estre remis à sa discrétion pour en faire ce qu'il luy plaira. — Le roi de plus leur accorde leurs biens, à la charge qui (*sic*) se rachepteront d'une somme qui sera arbitrée par S. M. pour laquelle somme ils bailleront des ostages qui demeureront entre ses mains. — Au cas que lesdits habitans n'acceptent ce que dessus, le roy désire qu'ils facent sortir les religieuses et religieux par la porte du pont, et ce dans deux heures, afin d'éviter la furie des soldats. » — A une

usant de rigueur envers eux, sans laquelle ils seroient en effet et en volonté de recommencer asseurément. Je suis extresmement aise de ce que mon cousin de La Melleraye se trouve assez heureux de servir Vostre Majesté à son gré. Il n'y a rien que je souhaite avec plus de passion sinon que moy et les miens employent leur vie au service du meilleur maistre qui soit au monde; de qui je suis et seray, jusques au tombeau,

Sire, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 4e octobre 1635.

capitulation Richelieu eût préféré une prise d'assaut, qui aurait justifié, en quelque sorte, le conseil qu'il avait donné au roi, et sur lequel il avait fortement insisté, de traiter la garnison et aussi les habitants de Saint-Mihiel avec une excessive sévérité, et qui paraîtrait aujourd'hui tout à fait révoltante. Cette cruauté, qu'approuvaient le chancelier Séguier, les Bouthillier et les créatures de Richelieu, qui n'osaient pas avoir d'autre avis que celui du cardinal, était désavouée au contraire par la plupart des hommes de guerre. Chavigni, en annonçant à Richelieu la prise de Saint-Mihiel semble chercher une excuse aux conditions un peu moins cruelles accordées par le roi. « Si on l'eust prise d'assault, écrivait-il du camp de Cœurs, le 3 octobre, les soldats eussent tout pillé et bruslé, et l'on eust perdu les bleds, les fourrages, dont nous avons grand besoin. Le roy s'est réservé quinze des habitans, et dix de la garnison; il est résolu de faire chastier les premiers et surtout le président, qui est caché dans la ville. Il a accordé la vie aux derniers, tous Messieurs les chefs qui sont auprès de luy luy ayant représenté qu'on feroit aussy mourir les nostres. — Le roy veut taxer à 100,000 escus les bourgeois pour le rachat de leur ville. » (Ms. cité aux sources, f° 213.) Et deux jours après, le 6 octobre, il écrivait encore : « Mrs les chefs avoient tant d'impatience de s'en retourner qu'ils vouloient faire accorder par le roy à St-Mihel une capitulation honteuse. Ils ont tant crié aux oreilles du roy que nous n'avons pu empescher que S. M. ne donne la vie aux dix de la garnison. Ils sont si malicieux que de dire que c'est manquer à la capitulation que d'envoyer les soldats aux galères. » Richelieu se résigna à ne pas demander plus de sévérité de la part de Louis XIII, et il écrivit au roi pour le féliciter de cette « douce rigueur, » expression que, sous une autre plume, on prendrait pour une amère ironie. Cette lettre, plusieurs fois imprimée, est datée du 6 octobre; nous en faisons mention aux analyses de la fin de ce volume.

CXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 218. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 4e octobre 1635.

La dépesche interceptée du duc de Lorraine au cardinal infant, que vous m'envoyastes dernièrement pour faire deschiffrer, est sy importante, que je vous la renvoye en toute diligence ayant esté deschiffrée. Par là vous verrez le désordre qui est entre les ennemis; et comment, sy le roy suit son dessein tournant vers la Bourgoigne après la prise de Saint-Miel et presse le duc Charles de près, ils se tiennent perdus.

Je suis très-aise que cette dépesche justiffie comme les conseils qu'on a de longtemps donnez pour ruiner ledict duc Charles n'ont pas esté mauvais; mais je le serois extraordinairement sy nous pouvons voir l'effect des craintes de Toledo.

Je croy qu'en renforçant Mr le cardinal de La Valette de ce que le roy a résolu, et des six mil Suisses destinez pour la Champagne, il ne faut perdre un seul moment à aller contre le duc de Lorraine.

Je recommande encore une fois, autant que je puis, la rigueur contre ceux de Saint-Miel.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je suis ravy de voir, par vostre mémoire du premier de ce mois, la résolution que le roy a prise de ne recevoir ceux de Saint-Miel qu'à discrétion, au cas qu'on ne les prenne point de force, parce qu'autrement ce seroit tousjours à recommencer.

Quant au désordre qui est parmi la noblesse de l'armée de Mrs d'Angoulesme et de La Force, je croy qu'il n'y a point de meilleur moyen pour le faire cesser que de leur mander que le roy s'en

[1] Chavigni a mis lui-même au dos de cette lettre sans suscription : « Mr le cardinal. »

va en personne contre le duc Charles, et en effect s'y avancer le plus tost qu'on pourra.

CXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 219. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 4 octobre 1635.

Je ne sçaurois vous représenter le sensible desplaisir que j'ay de la perte des s^rs de Mouy, de Cahusac et de Loudigny[2]. Je suis ravy qu'ils aient valu quelque chose au service du roy en une occasion sy importante comme a esté celle où ils sont morts, mais j'estime avoir perdu plus que je ne vous puis dire. Je rendray à leur mémoire tout ce que je pourray pour marque de ce qu'ils valoient.

Je jette les yeux pour mettre en la place de Cahusac sur son frère. Je sçay bien qu'il a esté du party contraire, et a espousé une des nièces de Marillac, mais sa probité est par-dessus tout cela, à mon advis. Cependant, comme je ne veux rien faire sans sçavoir la volonté du roy, je vous prie d'en parler à Sa Majesté, et la conjurer, de ma part, de me le faire sçavoir, non-seulement comme mon maistre, mais comme il feroit, s'il estoit particulier, à une personne qu'il honoreroit de ses bonnes grâces.

Je ne parle point des gensdarmes, parce que, comme Sa Majesté sçait, ils montent par degrez. Je suis si affligé que je ne sçaurois rien dire davantage.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Cette lettre manque de suscription, mais il suffit de la lire pour voir à qui elle est adressée.

[2] Voy. ci-dessus, p. 273, lettre du 4 octobre, au roi.

CXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 227. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 6 octobre 1635.

Je vous ay escrit tant de fois sur le sujet de la rigueur qu'il est nécessaire d'exercer sur ceux de Saint-Mihel, que j'ay peur de me rendre importun.

Pourveu qu'on observe ponctuellement ce que vous me mandés que le roy a résolu, sçavoir est qu'on chastie exemplairement quelques-uns des habitans que le roy s'est réservez, comme le président, s'il se trouve, et que les autres rachètent leur vie de cent mil escus;

Qu'on retienne tous les chefs prisonniers à Metz et à Verdun;

Que tous les soldats soient mis aux gallères;

Que la jurisdiction du parlement soit attribuée au conseil souverain;

Que les murailles soient abattues;

Tout ira bien.

Quant aux soldats, bien que vous n'ayés de chaisne que pour 150, il faut envoier tout le reste bien lié de cordes en lieu seur, avec bonne escorte, et un couple de prévosts fidelles, qui n'en laissent pas aller pour de l'argent.

[2] Je suplie Sa Majesté de considérer que de cette action despend le bransle de la Lorraine, qui sans cela sera perdue plus que jamais aussy tost qu'elle aura le dos tourné.

Quant aux desseins généraux, je persiste à dire qu'il n'y a rien à

[1] A la réception de cette dépêche sans suscription Chavigni a mis au dos : « Mgr le cardinal. »

[2] Richelieu a ajouté à la marge les deux paragraphes suivants, dont il n'a pas indiqué la place : « Pour bien faire il faut faire mener les forçats droit à Dijon. Le roy tournant aux lieux où il va les couvrira en partye des grands efforts des ennemis, et outre cela il faut leur donner une bonne escorte. — Je feray envoier des officiers des gallères audit lieu de Dijon pour les recevoir et pour les conduire à Marseille par la rivière de Saône. »

faire autre chose qu'à renforcer Mr le cardinal de La Valette, comme on l'a projetté, et que le roy tourne teste à Mr de Lorraine, selon l'un des desseins faict de longtemps.

La lettre interceptée que je vous ay envoyée, qui faict voir le mauvais estat où est le duc de Lorraine, convie au dernier; et l'asseurance que Sa Majesté m'a faict l'honneur de me mander que Faber[1] luy a apportée, de la part du cardinal de La Valette, qu'en le renforçant de douze cens chevaux et de six mil hommes de pied, il chassera Galasse, oblige à l'autre. Au moins sera il vray que M. le cardinal de La Valette estant renforcé le roy n'aura point à craindre que Galasse secoure le duc de Lorraine[2].

Il faudra recommander à mondit sr le cardinal de La Valette, qui s'est gouverné sy sagement qu'il ne s'y peut rien adjouster, que Sa Majesté estant au lieu où elle sera contre ledict duc de Lorraine, il ne hasarde pas un combat contre ledict Galasse qu'il peust perdre; parce que pendant un certain temps il suffit qu'il fasse teste audit Galasse et empesche qu'il ne puisse secourir le duc de Lorraine, la perte duquel dépend, à mon advis, de la diligence que le roy fera en son dessein.

En cela consistent la loy et les prophètes, et le[3] de M. de Bullion. Par ce moyen la noblesse sera retenue pour l'avancement du roy; le duc de Lorraine ne sçauroit subsister, les vivres de la Bourgoigne luy estant coupez, et un eschec notable qui arrivera audict duc mettra Sa Majesté en estat de revenir glorieuse.

D'un autre costé, sy on perd le temps et l'occasion, la noblesse estant dissipée, les ennemis reprendront le dessus, et tout l'hiver nous n'entendrons que mauvaises nouvelles, et nous serons hors d'espérance d'avoir la paix.

[1] Voy. p. 640 du IVe volume, note.

[2] Lorsque Richelieu écrivait cela à Chavigni, il n'avait pas encore reçu une lettre que celui-ci lui avait écrite la veille, du camp de Cœurs, pour lui représenter « le besoin de fortifier promptement le cardinal de La Valette; c'est de luy seul, disait Chavigni, que dépend le salut de nos affaires, le roy est résolu de le faire partir demain avec 1,500 chevaux de ses compagnies réglées (car c'eust esté perdre la noblesse que de l'envoyer avec luy). » (Fol. 221 du manuscrit cité aux sources.)

[3] Un mot est resté en blanc.

RENFORT DE M. LE CARDINAL DE LA VALETTE :

Infanterie.	Cavalerie.
Recreue d'Héberon.	4 compagnies de Couillac.
Escossois qui estoient auprès du roy.	3 compagnies de Torigni.
Recreue de Turenne.	Tachis.
Brassac.	Bussy de Veyre.
Chabrignac.	Harlay.
Commières.	Bouquinville.
Suisses.	Viteaux.
	Alègre.
	Dragons d'Alègre.
	Noblesse.

TROUPES DU ROY :

Gardes françoises.	Gensdarmes du roy.
Gardes suisses.	Gensdarmes de M. le Comte.
Anguien.	Gensdarmes de M. de Tresmes
Roquelaure.	Chevaux-légers du roy.
Senarpont.	Mousquetaires du roy.
Urfé.	Régiment de Saint-Simon
Vigneux.	Régiment d'Anguien.
Gouvernet.	Saucourt.
Chevignon.	Tourville.
Boisse d'Alemans.	Bailleul.
Namp.	Cirop.
	Lanoy.
	Choisy.
	Dragons de Bellegarde.
	Noblesse.

TROUPES QUI VIENNENT À LA FILE :

Sainte-Croix.	3 compagnies de Sainte-Croix.
Maligni.	3 compagnies de Treilly.
Saint-Martial.	Gensdarmes de Matignon.
Cuzols.	Plissonnière.
Chalabres.	La Lande.
Femeles.	Une compagnie qui manque au régiment d'Anguien.
Sainte-Fleue.	
Du Gué.	
Rochegiffard.	
Gasté.	

Digitized by Google

Tout ce que je veoy à craindre est que lorsque le roy sera avancé vers la Bourgogne, et que M. le cardinal de La Valette aura emmené son renfort vers Metz, Lemon[1] revienne troubler les convoys et faire nouvelles voleries.

A cela il seroit bien aisé de remédier qui auroit des troupes en abondance; mais, les choses estant comme elles sont, je m'y trouve bien empesché, et ne puis dire autre chose sinon qu'il faudroit fortiffier la garnison de Bar de six cens Suisses, qui sont deux compagnies; il en faut mettre autant à Thoul, et que M. de Vaubecourt demeurast à Bar avec trois bonnes compagnies de cavalerie, outre les garnisons ordinaires, et ce qu'il pourra tenir auprès de luy de la noblesse du pays.

Pour bien faire, il luy faudroit sept ou huit cens chevaux et deux mil hommes de pied; mais, ne voyant pas qu'il soit bien aisé de les luy donner présentement, je ne puis dire autre chose sinon que trois cens chevaux qu'a Quarquois[2], qui est à Pont à Mousson, et deux bonnes compagnies que le roy luy peut laisser sans s'incommoder, peuvent suffire pour cette heure, et le Pont à Mousson ne demeurera pas desgarny pour cela, parce qu'estant un vray lieu de garnison, M. le cardinal de La Valette y peut envoier raffraischir quelques-unes de ses troupes.

Le Card. DE RICHELIEU.

On croit icy que le vray chemin que doivent tenir les troupes du roy pour aller presser le duc Charles dans Rambervilliers est droit à Charmes ou à Mirecourt. Ceux qui sont sur les lieux voyent plus clair que ceux qui sont esloignez. En cette affaire la diligence fera tout.

Sy le roy vouloit demeurer quelque temps à Nancy, il ne seroit

[1] Il avait jeté 8 à 900 soldats dans Saint-Mihiel, disent les Mémoires de La Force, où il est nommé *Leymon*, t. III, p. 156.

[2] Nous voyons dans une lettre de Chavigni, du 9 octobre : « Carquais a tant tiré d'argent du Pont-à-Mousson et il a sy fort foulé les habitants que l'on l'en fera sortir. » (Ms. cité aux sources, f° 257.)

qu'à trois journées d'armée de toutes les forces qu'il envoierait pour deffaire le duc de Lorraine, et sa présence ne feroit pas peu d'effect; et sy le duc Charles est deffait ou chassé, le dessein que vous sçavés de la B.[1] est à peu près infaillible.

La diligence est sy nécessaire pour ruiner M. de Lorraine que je regarde toutes les voyes qui peuvent avancer un dessein sy important.

CXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 241 — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Ruel, ce 8 octobre 1635.

J'espère que devant que ce courrier soit arrivé, l'allarme que Mrs d'Angoulesme et de La Force ont prise sera dissipée, puisqu'elle n'a eu autre fondement qu'un faux bruit de l'approche de Galasse[3], qui, selon ce qu'a rapporté le gentilhomme de Mr le cardinal de La Valette, ne sçauroit subsister au delà de la Sarre sans miracle.

La faute de ces messieurs est inexcusable et peut estre inouïe[4]. On ne peut quitter un campement avantageux et important sur une simple appréhension et sur un seul bruit, sans en avoir aucun avis certain, sans manque de cervelle ou de cœur, ou de zèle au bien des affaires du roy; et n'avoir pas eu la patience d'envoier, sur un sujet si important, recevoir les ordres de Sa Majesté, qui n'estoit qu'à une

[1] Bourgogne.

[2] Point de suscription: elle est indiquée comme pour la pièce précédente p. 277, note 1.

[3] Voy. aux analyses les lettres écrites à cette occasion (8 octobre).

[4] Cherré, qui a écrit la dépêche, a mis à la marge : « Je croy qu'il est à propos que le roy escrive à ces Mrs leur tesmoignant improuver leur procédé. » C'est une pensée venue après coup au cardinal et qu'il n'a pu intercaler dans sa lettre. — Il paraît que le roi n'écrivit pas, car les ducs d'Angoulême et de La Force adressèrent au roi, le 21 octobre, du camp de Champigneulle, une lettre où ils racontent leur départ du campement de Baccarat, sans avoir l'air de se douter du mécontentement du cardinal et de la faute qu'on leur reproche ici. (Voy. *Mémoires de La Force*, t. III, p. 156, et la correspondance, même vol. p. 436.)

journée d'eux, est une circonstance qui agrave tellement cette faute qu'elle n'est pas esloignée du crime. Au reste, s'ils eussent envoié à la guerre pour apprendre des nouvelles des ennemis, ils n'eussent pas esté bien loing pour sçavoir que le duc Bernard, estant logé avec 4,000 chevaux aux environs de Vic[1], les couvre, comme faict aussy la rivière de Seille qu'on asseure n'estre pas gayable.

Il faut bien se donner de garde de suivre le mauvais exemple de ces messieurs; au contraire, il faut faire l'impossible pour empescher que cette faute n'en attire après soy plusieurs autres, qui seroient irréparables pour l'estat.

Les grandes affaires n'ont jamais esté sans grandes difficultez, et jamais on ne les a faict réussir sans une extraordinaire résolution et oppiniastreté à surmonter les obstacles qui s'y rencontrent[2].

[1] Chavigni écrivait de Saint-Dizier au cardinal, le 11 octobre : « Un courrier du duc Bernard de Weymar vient d'apporter au roy la nouvelle qu'il s'est retiré à Amance, près Nancy, les subsistances luy manquant aux environs de Vic, et parce que, les généraux s'estant retirés, il a esté attaqué par Galasse. » (Même source que celle de la présente lettre, f° 273.)

[2] Un des obstacles aux affaires actuelles c'était surtout l'humeur capricieuse du roi. Richelieu s'était vainement opposé à ce que Louis XIII allât à l'armée de Lorraine; maintenant qu'il y était, le cardinal s'efforçait, avec aussi peu de succès, à l'y faire demeurer. Léon Bouthillier écrivait à Richelieu, le 6 octobre, du camp de Cœurs, une lettre chiffrée où nous lisons : « Mr Bouthillier s'est opposé au retour du roy autant que j'ay creu le devoir faire pour son service, mais lorsque j'ay veu que la mélancolie estoit sy vive qu'elle donnoit à S. M. des bouffemens de ventre et la goutte, et que quelque contradiction qu'on apportast ne serviroit qu'à le faire plus malade et non pas à l'empescher de se retirer, j'ay consenty ce que je ne pouvois destourner, et fait cognoistre au roy que la première affection de Mgr le cardinal estoit pour sa personne et puis pour son estat, et que V. É. ne m'avoit rien tant recommandé que d'empescher, autant que je pourrois, que le cœur du roy ne le portast à se mettre en péril. En un mot, Galasse estant près, et Mrs d'Angoulesme et de La Force ayant lasché pied, on ne sçauroit retenir S. M. sans la mettre en danger d'estre bien malade. Chascun a pris l'occasion de dire au roy qu'on s'estonnoit comment S. M. s'estoit avancée si légèrement; M. Bouthillier n'a pas manqué de faire cognoistre au roy la malice de ceux qui luy tenoient tels discours, de luy faire voir qu'il n'y avoit que elle seule qui eust voulu entreprendre ce voyage, et que S. É. n'y avoit consenty que pour ne pas passer dans son esprit pour personne qui voulust luy empescher d'acquérir de la gloire. » (Ms. cité aux sources, f° 231.)

Le roy a très-judicieusement faict de s'arrester à Saint-Dizier[1], car s'il s'en fust venu tout droit, tout eust esté à l'abandon.

Il faut par nécessité, auparavant qu'il en parte, raffermir l'ébranslement où la faute de Mrs d'Angoulesme et de La Force ont mis les affaires.

Quand M. le cardinal de La Valette aura joint toutes ses troupes ensemble et que le renfort que le roy envoie à Mrs d'Angoulesme et de La Force, sous la charge de la Melleraye, sera arrivé, Sa Majesté pourra lors partir, à mon advis.

Il est du tout nécessaire que, par son autorité, elle empesche autant qu'il se pourra le desbandement de la noblesse, ce qui se peut faire par divers moyens.

[1] Le jour même où le cardinal écrivait cela à Chavigni, celui-ci lui mandait : « Le roi avoit résolu de demeurer à Saint-Dizier, pour pourvoir aux deux armées de MM. d'Angoulesme et de La Force, mais enfin la mélancolie a esté la plus forte, et S. M. prend résolution d'aller à Vitry. Il y a à souffrir beaucoup de peyne avec une humeur comme celle du roy; je suis au désespoir de voir ses mélancolies et de ce qu'on n'y peut remédier, parce qu'aussy tost qu'il les a, ses bouffemens de ventre le prennent et son visage change tout à coup. Il veut faire connoistre devant le monde qu'il a du courage et qu'il veut aller contre les ennemis, mais c'est d'une façon qu'il n'y a personne qui ne connoisse ce qui en est. Je croirois manquer à ce que je doibs à Monseigneur si je ne luy escrivois cecy; il me semble que je ne doibs rien céler à mon maistre, qui y donnera ordre par sa prudence. » (Ms. cité aux soures, f° 245.)

Et le lendemain 9, Chavigni écrit encore de Saint-Dizier au cardinal : « Il m'a esté impossible de luy (au roi) faire agréer la proposition d'aller à Nancy; et heureusement, car, sur la moindre mélancolie qu'il eust eu là, il s'en feust revenu si brusquement que cela eust esté capable de tout perdre. Si S. M. se pouvoit tenir sur la frontière, ce seroit un grand bien, mais elle n'a nul divertissement et elle a desjà plusieurs fois parlé de la merlaison*.... » Dans la même dépêche Chavigni ajoute : « Mgr verra par la lettre que le roy luy escrit, qu'il est à présent en bonne humeur; sa santé est meilleure depuis qu'il a repris l'air de la France. Ce qui est fascheux, c'est qu'il faut combattre non-seulement les humeurs du roy, mais aussy tous ceux qui l'approchent, qui font ce qu'ils peuvent pour luy persuader que ce n'est pas chose digne d'un grand roy de marcher avec si peu de gens. » (*Ibid.* f° 260.)

* Nous avons cherché inutilement ce mot dans les dictionnaires du temps, ainsi que dans les ouvrages spécialement consacrés à la chasse. Charles IX, dans sa *Chasse royale*, ne s'occupe que du cerf et dédaigne complètement les oiseaux; Louis XIII, au contraire, les aimait de prédilection, il pourrait bien avoir créé ce mot, que la langue n'a pas admis, et qui nous semble signifier, soit le temps de l'émigration du merle, soit la saison où on le chasse : c'est ordinairement aux brouillards du printemps, ou après les vendanges. Cette dernière époque se rapporte à la date de la lettre de Chavigni.

La dernière noblesse, qui ne faict que d'arriver dans l'armée, ne peut prétendre à s'en retirer.

On peut former dix à douze compagnies de gensdarmes sous le nom des principaux chefs de la noblesse, comme Mrs de Tianges, La Mailleraye, Vallançay, Le Rivau, Parrabère, Miossans, du Bellay, Tallard, Saint-Géran, Lavardin et autres chefs de province, qui ont trop d'honneur pour vouloir manquer à servir le roy, qui pourront arrester beaucoup de leurs provinciaux, estant payez et ne leur demandant que trois mois de service.

On peut encore faire jetter dans les compagnies entretenues, qui n'ont pas leur nombre, quelque noblesse de celle qui est arrivée la première, laquelle voudra bien servir pour la paye du roy, la dispençant, par ce moien, du reste de son service.

Il faut escrire de la part du roy, à tous les chefs de province qui ont amené cette noblesse, des lettres qui portent que s'ils n'ont servy leurs trois mois on saisira asseurément leurs fiefs, et les mettra-on à la taille; en un mot, il les faut caresser et menasser tout ensemble, si l'occasion le requiert[1].

Je ne vous mande point ce que doivent faire Mrs d'Angoulesme et de La Force, tant parce qu'il est inutile de leur donner aucun advis, n'exécutant que ce qui leur plaist, que parce que aussy ils nous ont mis hors de mesure par le contre-temps qu'ils ont pris. Cependant

[1] « Il me semble que la noblesse ne peut se dire quitte du service de trois mois qu'elle doit dans le royaume, ny de quarante jours qu'elle doit hors d'iceluy, la Lorraine en faisant aujourd'hui partie, et ne pouvant passer parmi nous pour pays estranger. » Sur ce passage, écrit en marge par Cherré, il faut répéter la remarque faite ci-dessus, page 281, note 4. — Ces réunions en masse de gentilshommes étaient pour l'État un embarras plutôt qu'un secours. Lorsque le cardinal écrivait cette lettre, il n'avait pas encore reçu celle de Chavigni, datée de Bar, les 7 et 8, où celui-ci disait à Richelieu : « S. Ém. aura peyne à croire les laschetez de toute la noblesse qui est icy. Aussy tost qu'on leur a dit qu'il falloit aller à l'armée de Mrs d'Angoulesme et de La Force, tous les corps ont branslé pour s'en aller. Malgré les concessions qu'a faites le roy il n'a pas laissé de s'en desbander plus de 5 ou 600, mais nous trouvons que nous en sommes quittes à bon marché. On a dépesché à tous les passages de Marne et d'Aube afin d'arrester tous ceux qui s'en iroient. » (Ms. cité aux sources, f° 235.)

il semble que si on ne perdoit point cœur et cervelle tout à la fois, on pourroit encore reprendre le poste de Bacara et celuy de l'autre costé, qui a tant esté proposé pour affamer le duc de Lorraine, mais en cela, je n'opine qu'à tastons, la résolution qu'ils ont prise m'ostant tout jugement, et me faisant douter s'ils ont assez de résolution pour réparer la faute qu'ils ont faicte.

Je vous avoue que le dégoust qu'a pris Mr le Comte de n'avoir pas esté appelé au conseil où Mrs le cardinal de La Valette et de La Melleraye (qui ne sont pas de celuy des affaires) ont assisté, n'est pas sans fondement. J'estime que cela mérite quelque petite réparation que le roy peut faire par simples caresses, et vous en luy parlant de l'affaire comme estant arrivée par mesprise[1].

Si, Sa Majesté s'en venant de deçà, un homme de l'authorité de Mr le Comte ne demeure en Champagne tout ira fort mal. J'estime qu'à quelque prix que ce soit il le faut contenter et le laisser en son gouvernement avec un bon mareschal de camp.

Je croy que le roy doit envoier Mr le comte de Cramail en Provence, autrement, voyant ce que vous me mandés[2], il gastera l'esprit de Mr le Comte, auprès duquel M. d'Arpajon peut demeurer.

Je m'estonne du refus qu'a faict Mr du Hallier de demeurer à St-Mihel et ne m'en estonne pas. Puisqu'il n'a pas désiré cet employ, au moins ne peut-il refuser celui de demeurer dans Vitry, qui est son gouvernement, et c'est chose du tout nécessaire, cette ville estant

[1] Chavigni, dans sa lettre du camp de Cœurs, du 6 octobre, avoit mandé au cardinal : « Le roy ne peut s'entendre avec Mr le Comte; il lui parle avec aigreur... Hier S. M. estoit enfermée dans son cabinet avec Mr le cardinal de La Valette, le garde des sceaux, M. de La Melleraye et M. de Brassac, pour parler des affaires d'Allemagne, Mr le Comte s'est extresmement piqué de n'avoir pas esté appelé au conseil. » (Ms. cité aux sources, p. 231.) On voit que Richelieu, loin de chercher à aigrir le roi contre le comte de Soissons, désapprouve ce manque d'égards et de confiance de Louis XIII envers le jeune prince.

[2] Dans cette même dépêche, Chavigni écrivait à Richelieu : « Pendant le siége de Saint-Mihel le comte de Cramail a essayé de brouiller deux ou trois fois M. de La Meilleraye avec le roy par de petites impostures, mais celuy-ci l'a tousjours confondu, et S. M. a vu la malice du personnage et les desseins qu'il pouvoit avoir. »

maintenant trop proche des ennemis pour la laisser sans garnison, et sans gouverneur, dont la seule présence l'asseurera assez, le roy ne pouvant pas mettre de garnison partout.

Souvenez-vous qu'il importe extresmement de faire exécutter réellement tout ce qui a esté résolu pour St-Mihel, qui consiste à attribuer la juriddiction du parlement au conseil souverain de Nancy, à faire chastier les plus coupables des habitans, et faire racheter la vie des autres une bonne somme d'argent, profiter des charrois et des bleds qui sont dans la ville, envoier à la Bastille, à Metz et à Verdun tous les officiers que le roy veut retenir, selon que vous me le mandés, et tous les soldats aux gallères, soit par la rivière de Saone, comme je vous l'ay escrit, ou par Chaalons et Paris, ainsy que vous le mandés. Je ne dis rien maintenant des murailles de la ville, parce que je veoy, par vostre lettre, que M^rs^ les gens de guerre ont fait prendre à Sa Majesté une résolution contraire à ses premières pensées. Cependant il est bien à craindre qu'on la perde avec le temps, et mon advis est qu'il vaudroit mieux la faire razer, tant pour cette considération que pour marque qu'elle a donné la peyne au roy de l'assiéger, et qu'il seroit honteux que le fruit du voiage d'un grand prince fust aisément repris par un coquin comme Lemon.

Il importe plus que je ne vous puis dire de faire porter des bleds à Nancy et à Metz, et de bien establir les voitures et escortes.

La mort du roy de Hongrie est escrite d'Ulme et de Nuremberg pour certaine. Sy elle est vraye, cela changera bien les affaires[1].

Vous verrez, par une lettre du comte de la Suze que je vous envoie[2], combien il est important de couper les vivres à l'armée du duc de Lorraine du costé de la Bourgoigne. Je vous avoue que sy les lettres interceptées que je vous ay envoiées faisant cognoistre la facilité qu'il y a de deffaire le duc de Lorraine ne donnent cœur à l'en-

[1] La nouvelle était fausse Il s'agit, dans cette lettre, de Ferdinand, empereur en 1637, sous le nom de *Ferdinand III*, et que son père Ferdinand II avait fait couronner roi de Hongrie, dès l'année 1627.

[2] Nous ne trouvons pas cette lettre dans le manuscrit.

treprendre, il faut estre du tout insensible. Cognoissant l'humeur du roy comme je fais, je ne doute point qu'il n'anime tout le monde et je ne suis pas hors d'espérance que Mr de Lorraine ne soit deffait ou chassé dans dix jours, et que la retraitte qu'a faicte Mr d'Angoulesme ne passe, en se ravançant, pour un stratagème de guerre faict pour attirer les ennemis au combat.

Ledict comte de la Suze demande à faire un régiment pour renforcer les garnisons des lieux où il est, qui sont fort foibles; j'estime que le roy le luy peut accorder.

Le pauvre père Mailland est à l'extrémité, dont je suis bien fasché. Le père Ignace me le vint dire hier[1].

Le Card. DE RICHELIEU.

CXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 250. — Original.

SUSCRIPTION:

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

9 octobre 1635.

Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous dire que le sr de la Cave, abbé de Sainte-Mélaine, en Bretagne, est à l'extrémité, et que bien que le roy, dès le temps de la reyne, m'eust faict la faveur de m'accorder cette abbaye, considérant néantmoins que par sa bonté il m'a faict plus de bien qu'il ne m'en faut, et préférant l'intérest de son service au mien particulier, j'estime qu'il est à propos qu'il jette les yeux en cette occasion sur M. le cardinal Antoine, et le gratifie de cette abbaye sans qu'il en sache rien[2]. Ce sera une action digne de

[1] Le père Mailland mourut à Bourbon-Lancy, le 4 octobre 1635; ainsi il avait cessé de vivre quand Richelieu écrivait cette lettre. Il était confesseur du roi depuis cinq ans.

[2] L'abbaye ne fut pas donnée au cardinal Antoine. La Gazette d'avril 1636, page 220, nous apprend que Richelieu s'en démit en faveur du cardinal de La Valette. Cette démission fut donnée sans doute à la fin de mars ou au commencement d'avril. La première édition du *Galliâ christiana* n'en dit rien, et l'on sait que la seconde ne donne pas l'archevêché de

Sa Majesté, qui luy acquerra de plus en plus celuy qui en tirera le fruit et dont je ne recevray pas peu de contentement, vous asseurant cependant que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service,

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 9 octobre 1635.

(Ce que nous mettons ici en postscriptum a été ajouté par Cherré sur le pli, la lettre étant fermée.)

On mande de tous costez que la garnison de Nancy va très-mal; je croy qu'il ne seroit pas hors de propos d'y mettre 3 compagnies de Suisses, mais je n'y en voudrois pas mettre davantage. Il seroit de la prudence du roy de les choisir.

CXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. XXIII, pièce 158e. — Minute de la main de Cherré.

A M. D'HÉMERY.

9 octobre 1635.

Je suis très-aise de voir par vostre lettre[1] que M. de Savoye prend maintenant chaudement les affaires. Je me suis tousjours promis cela

Tours. La continuation de ce savant ouvrage, commencée par M. Hauréau, et si impatiemment attendue, n'a pas encore publié le diocèse de Rennes, dans lequel cette abbaye était comprise.

[1] D'Hémery avait écrit au cardinal, le 27 septembre : « Il est vray, Mgr, que sans cette assistance de S. A. on parloit de lever le siége (de Valence); ce discours me donnoit une telle crainte que je n'ay ozé escrire à V. Ém. La considération du roy et du royaume a beaucoup fait sur l'esprit de S. A. Les sollicitations de Madame (la duchesse de Savoie), qui n'a rien oublié, les fréquentes lettres de M. le nonce (Mazarin), et celles de M. de Saint-Maurice (l'ambassadeur de Savoie à Paris), et mes foibles sollicitations et importunités, ont peut-estre faict quelque chose. Mais, Mgr, la seule considération de V. Ém. avec laquelle il se veut lier par cette occasion, où il croit son service luy estre utile et important, est celle qui luy faict faire le sault; et V. Ém. ne doibt rien qu'à l'estime qu'il faict de son amitié qu'il pense mériter par là. » (Ms. cité aux sources, pièce 113e, original.)

de luy. Il se peut asseurer que la guerre d'Italie n'est point une diversion. Il verra bien qu'on en faict le principal, et j'espère qu'y[1] contribuant ce qu'il peut et ce qu'il veut, que les progrez qu'on fera en Italie surpasseront tous les autres.

Vous mandés que M. de Créqui a envoyé faire trois nouveaux régimens en Dauphiné; cela estant, vous en aurés bientost six, car l'affection qu'on porte aux affaires d'Italie a faict résoudre le roy à en détacher deux de ceux qui se lèvent dans les Sevennes pour luy, sçavoir est Mongaillard et Roquefeuille, qu'on vous envoye, outre un troisième que M. Servien a nommé et qu'on a envoyé lever en Dauphiné.

J'ay veu une lettre de M. Le Camus à M. Servien, par laquelle il luy mande que l'armée du roy est de dix à onze mil hommes et de dix-huit cents chevaux; ainsy avec l'ayde de Dieu, vous ne manquerés pas de gens.

Je parleray à M. l'ambassadeur de Savoye comme il faut.

Sy M. de Parme peut lever en Italie, c'est une grande descharge parce qu'il ne se trouvera[2] pas tant de François. C'est un brave prince qu'il faut assister. M. de Bullion demeure d'accord de luy donner 200 mil francs[3], qu'il dict que vous avés entre les mains. Il vous en escrit[4].

[1] Cherré, a écrit comme il a entendu, « qui. »

[2] Mot douteux; le sens de cette phrase défectueuse est qu'ayant assez de recrues italiennes, le duc de Parme n'aura pas besoin d'avoir recours à la France pour former le corps qu'il lève. Cette minute a sans doute été écrite très-rapidement; elle est difficile à lire.

[3] Il y a dans la minute « 2000 ℔ » (deux mille mille livres), » c'est encore une marque de la précipitation de la dictée.

[4] Il paraît que le duc ne répondit pas aux espérances dont se flatte ici Richelieu. Nous voyons dans une pièce sans date, intitulée *Dessein que l'on projette à faire pour la campagne prochaine*, et qui nous semble avoir été envoyée d'Italie vers cette époque : « L'extresme appréhension qu'a eue M. le duc de Parme de l'attaque de ses Estats par les Espagnols et les Allemands... nous a obligés, pour ne le point dégouster, de prendre résolution de renvoyer ses troupes en son pays, et de luy donner deux régimens de celles du roy... » Et plus bas : « M. le duc de Parme a voulu demeurer icy en personne pour recueillir des trouppes qui viennent de France pour faire son corps, et s'en aller au printemps avec Mr le mareschal de Toiras. » (Ms. cité aux sources, pièce 144*.)

Sy Valance est une fois pris je ne croy pas que les affaires d'Italie puissent aller mal.

Quant aux desseins qui sont à faire après, sur lesquels vous demandés nostre advis[1], je croy que la proposition que faict M. de Savoye est fort bonne. Je n'estime pas qu'on puisse mieux faire que de faire nettoyer d'un costé Tortone et autres lieux circonvoisins, où M. de Parme demeurera avec 6,000 hommes et 1,000 chevaux, et aller avec tout le reste des trouppes vers Arronne[2] et Cosme, pour les raisons que vous touchés dans vostre lettre, qui ont esté proposées par M. de Savoye.

Valance pris, il faut le fortifier diligemment[3].

Si l'entreprise que vous m'escrivés que M. de Savoye a sur une place réussit, ce sera un grand coup.

Je seray bien aise que M. de Toiras s'emploie avec M. de Parme. Je feray valoir ses bonnes actions asseurément. Je solliciteray le payement de ses appointemens et en viendray à bout, et vous en feray sçavoir des nouvelles par le premier courrier.

Quant au traitté particulier, M. Bouthillier vous esclaircira de ce que vous avés à faire.

Pour ce qui est de mon frère, il vivra avec M. le cardinal de Savoye[4] comme il a vescu lorsqu'il a esté en France.

Asseurés-vous de mon affection et ne vous estonnés point sy M. de Bullion trouve quelquefois à dire aux despenses que vous ferés, je feray ce qui se pourra pour les luy faire[5].

[1] Ces desseins sont expliqués dans la lettre d'Hémery du 27 septembre et dans la pièce sans date que nous citons dans la note précédente.

[2] Arona, sur le lac Majeur, à six lieues nord-ouest de Novare.

[3] Valence ne fut pas prise; d'Hémery, écrivant au cardinal le 14 octobre, lui donne quelques détails sur ce siége et sur ce qui se passait alors en Italie. La copie de cette lettre se trouve dans le manuscrit cité aux sources, pièce 167e.

[4] Le cardinal de Savoie était fort pointilleux sur l'étiquette; et d'ailleurs, affectionné comme il était aux Espagnols, et mal disposé envers la France et Richelieu, il se montrait, en toute occasion, d'une humeur très-difficile avec le cardinal de Lyon, alors ambassadeur extraordinaire à Rome.

[5] Il suffirait ici, pour achever le sens, d'un mot sans doute oublié.

CXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre dernier mois, fol. 268. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 11 octobre 1635.

Après avoir considéré les diverses propositions faites par Mrs de la Melleraye et d'Arpajon pour deffaire le duc Charles ou le chasser de la Lorraine, le meilleur advis qu'on peut donner est de remettre aux généraux de l'armée de prendre avec eux, et avec les autres mareschaux de camp, la résolution qu'ils estimeront ensemble plus propre pour y parvenir. Jusques icy les avis que l'on leur a donnez et les ordres qu'on leur a envoyez ont eu si peu d'effect, que l'on estime désormais inutile de leur plus rien escrire sur ce sujet; joint que le temps qu'ils ont donné aux ennemis de se fortiffier dans leur camp et d'occuper plusieurs chasteaux dans le pays qui favorisent le passage de leurs vivres, fait apréhender que les expédiens qu'on pourroit proposer, de les combattre ou de les affamer, recevroient sur les lieux des obstacles et des inconvéniens que l'on ne peut pas tous prévoir de sy loing.

Il n'y a point de doubte que sy leurs retranchemens sont sy bien faicts et sy achevez qu'on ne puisse pas les y forcer, ny en quelque façon que ce soit les attirer au combat, il ne faille songer à les ruiner par la nécessité des vivres; mais, avant toutes choses, pour en bien concerter les moyens, il est nécessaire que lesdicts sieurs de la Melleraye et d'Arpajon aillent joindre l'armée à Lunéville, avec le corps que le roy leur a donné pour y joindre.

Après cela, sy on trouve plus à propos de s'avancer en corps jusques au camp des ennemis pour en recognoistre l'assiète, peut-estre pourra on trouver des défauts dans les travaux qui donneront facilité d'entreprendre ce que maintenant l'on juge bien difficile, faute de l'avoir bien recogneu. Tousjours sera il glorieux aux armes du roy

[1] Point de suscription. (Voy. la note 1 de la lettre du 6 octobre, p. 277.)

de leur aller présenter le combat, ce qui les tiendra dans la crainte et donnera de la confiance à nos soldats.

Il y a deux choses à faire dans l'exécution de ce dessein : l'une de porter quantité de vivres, pour subsister quelques jours, sy l'on est obligé de séjourner en présence des ennemis, principalement sy on se va présenter à eux par le derrière de leurs retranchemens; l'autre de ne les aller pas recognoistre par le costé de deçà, qui est vraisemblablement l'endroit où ils ont logé leur artillerie et se sont mieux préparez pour nous recevoir, ce qui leur donneroit moyen d'incommoder nostre armée avec leurs canons lorsqu'elle seroit en présence, et peut estre de la poursuivre dans sa retraite sy on ne jugeoit pas à propos de les attaquer.

S'il n'est pas possible de les combattre dans leurs retranchemens, ny de les attirer au dehors, la proposition de prendre tous les charrois des endroits qui leur sont favorables, d'enlever tous les bleds des lieux d'où ils en peuvent tirer, d'occuper tous les petits chasteaux qui en favorisent la conduite, et de brusler tous les bleds et fourrages qu'on ne pourra pas enlever, est la meilleure pour les faire bientost périr.

Et d'autant qu'on présupose qu'ils en retirent des deux costés, assavoir des environs de Blamon et du costé de la Franche-Comté, après avoir entièrement ruiné par le feu le premier, il sera très à propos de s'aller camper de l'autre. Mais on souhaiteroit que ce fust le plus proche des ennemis qui se pourroit, en lieu toutefois où les vivres ny le fourrage ne puissent manquer, affin d'estre en estat de faire les deux effects, l'un de forcer les ennemis par la nécessité à se retirer, l'autre de les pouvoir suivre et combattre en leur retraitte.

Sy ce dessein est bien exécutté, c'est-à-dire que l'un des costés d'où les ennemis tirent leur subsistance soit bien ruiné par le feu, ce qui pourra se faire par quelques dragons cependant que l'armée demeurera campée contre les ennemis, qu'en mesme temps l'on choisisse de l'autre costé un lieu pour le campement de l'armée commode pour y vivre, on ne désespère pas encore de la deffaite du duc Charles, pourveu que M^rs les généraux, cependant que l'armée sera obligée de

demeurer dans ledict campement, envoyent souvent de fortes parties de cavallerie à la guerre pour empescher les convoys qui peuvent venir aux ennemis de la Franche-Comté, saisissant et retranchant le pont de Charmes aussy tost que les pluyes auront mis la Moselle en estat de ne pouvoir plus estre gayée, et envoiant reprendre par quelques corps d'infanterie les petits chasteaux qui ont esté occupez par les ennemis sur leur derrière du costé de Bassigny, dont la reprise facilitera la voiture de leur vivres et leur donnera moyen d'attendre sans incommodité que les ennemis soient forcés de faire leur retraitte.

Il y a deux inconvéniens à craindre en exécuttant ce dessein; l'un que cependant que l'armée s'avancera par le derrière des retranchemens des ennemis, et envoyera brusler le bled et fourage aux environs de Blamon, ils pourroient venir occuper le poste de Lunéville, lequel, estant retranché, les mettroit hors de la nécessité de combattre, et nous incommoderoit beaucoup plus que le logement de Rambervilliers. L'autre que cependant qu'on se viendra camper au deçà de la Mozelle, sy Galasse passe la Sar, et que Mr le cardinal de La Valette ne soit pas encore en estat de s'opposer à luy, il se pourra facilement joindre au duc Charles, et le venir desgager.

Mais on remédiera au premier en se logeant, comme il a esté dict cy-dessus, proche du camp des ennemis, lesquels par ce moyen ne sçauroient sortir de leurs retranchemens qu'on ne le sçache assez à temps pour les suivre et les combattre, joint que Mrs les généraux sont trop avisez pour ne laisser pas à Lunéville une garnison capable de resister à tous les efforts des ennemis, qui ne peuvent estre de longue durée, puisqu'ils seront à leurs trousses; et ce sera aussy remédier, autant qu'il se peut, à la jonction de Galasse et du duc Charles, que de ruiner, comme il a esté dit, tous les costés par où il peut venir, joint aussy que le duc Bernard, qui est à Vic avec toute sa cavalerie, luy faict teste de ce costé-là, et prendroit de grands avantages sur luy s'il vouloit passer à sa veue.

Il ne faut pas oublier d'entreprendre sur Remiremont, aussy tost qu'on le pourra, par le pétard ou autrement, tant pour boucher aux en-

nemis ce chemin de leur retraitte, que pour se rendre maistre de toute la Mozelle, et leur oster par ce moyen toute communication avec la Franche-Comté, pour le moins lorsque la Moselle ne sera plus gayable. Cette entreprise se pourra faire lorsqu'on se viendra camper au deçà.

Je croy bien que sy lesdicts sieurs de la Melleraye et d'Arpajon, en s'advançant avec le corps qui leur a esté donné, peuvent reprendre les lieux occupez par les ennemis du costé de Bassigni sans s'arrester, qu'il seroit utile de prendre ce chemin. Mais d'autant plus qu'il sera difficile que cela ne les amuse quelque temps, que cependant l'armée demeureroit sans rien faire à Lunéville, qu'on a principalement besoin de gagner le temps, que tout consiste à deffaire ou chasser le duc Charles, ce qui apportera la reddition de tous les petits chasteaux, et qu'en tout cas on les reprendra facilement lorsqu'on se viendra camper au deçà de la Mozelle, j'estime qu'il est plus à propos que lesdicts sieurs de la Melleraye et d'Arpajon aillent joindre l'armée à Lunéville par le droit chemin, sans se divertir à autre chose, et qu'il faut considérer que les plus favorables effects qu'on peut attendre en cette occasion deppendent de la diligence qu'on y apportera.

Je ne trouve pas hors de propos de retirer Clinchamp au service du roy, sy l'on peut, et sy, en y revenant, il peut amener avec luy quelques troupes. J'estime que le roy luy pourroit accorder non-seulement l'abolition de ses crimes, mais quelque honorable entretenement, et c'est chose qui apportera grand avantage à son service.

Après cet advis Mes^rs^ les généraux ne doivent plus en envoier demander; c'est à eux d'exécutter ce qu'ils trouveront plus à propos, car leurs courriers et leurs dépesches ne servent qu'à leur donner prétexte de perdre le temps, qui est trop cher pour en plus user ainsy, joint qu'ils n'exécuttent pas ce qu'on leur mande.

Tout ce que dessus est envoié par S. M. à M^rs^ les généraux pour le suivre autant qu'ils le jugeront faisable, leur laissant entière liberté de faire ce qu'ils estimeront plus à propos pour le bien de son service.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 279. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE COMTE DE GUICHE[1].

Du 12e octobre 1635.

Monsieur, ces trois mots sont pour me resjouir de vostre bonne santé, et vous asseurer que la comtesse[2] se porte beaucoup mieux qu'elle n'a faict par le passé. Que ne pouvant voir en vostre absence le grand monde de Paris avec contentement, elle est allée jouir de la solitude de la campagne; que le bonhomme est tousjours en humeur de faire trembler l'Espagne[3], s'ils entreprennent de regarder nostre frontière du costé de delà.

[1] Cherré a écrit au dos de cette pièce le nom et la date, qu'avait omis le secrétaire de nuit.

[2] Mademoiselle du Plessis de Chivray, cousine du cardinal de Richelieu; elle avait épousé le comte de Guiche l'année précédente, et le même jour que deux autres cousines du cardinal, les demoiselles de Pontchâteau, avaient été mariées, l'une au duc de La Valette, l'autre au duc de Puylaurens (voy. t. IV, p. 643). Le comte de Guiche, fort estimé du cardinal, avait assisté au combat de Vaudrevanges, et dans le récit de la retraite du cardinal de La Valette envoyé à la Gazette par Richelieu, on disait : « Les cardinal de La Valette, comte de Guiche et vicomte de Turenne se sont tellement signalez en toutes ces occasions que les qualitez d'excellent général d'armée et de bons mareschaux de camp leur en demeureront à jamais. » (Page 578.) On trouve dans ce récit cette petite anecdote sur un homme que Richelieu aimait et dont il parle fréquemment : « Le colonel Hébron, qui faisoit la charge de mareschal de camp dans l'arrière-garde, ayant, selon sa coutume, vigoureusement donné dans la meslée, tomba entre les mains de quelques Alemans, qui le voulans faire prisonnier, il se feignit si adroitement estre des leurs et les commanda en leur langue avec tant d'asseurance qu'ils se sentirent tous honorez de le laisser aller avec respect. » On sait qu'Héberon était Écossais. — Nous remarquons que si le duc Bernard est nommé dans cette relation, on en parle assez froidement; il dut être peu content de la part qui lui était faite.

[3] C'est le vieux duc de Gramont, père du comte de Guiche, et qui était gouverneur du Béarn.

Mr Priandy est heureusement convalescent d'une grande maladie, et a fort bien assisté, luy et toute sa famille, la comtesse, tandis qu'elle a esté icy. Je vous prie d'asseurer M. le colonel Hébron[1] de mon affection, bienveillance et service tout ensemble, et de croire en particulier que je suis, etc.

CXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 277. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Ruel, ce 12 octobre 1635.

MÉMOIRE D'AFFAIRES PARTICULIÈRES.

Si l'abbé de la Cave meurt, dont la maladie continue, je croy, comme j'ay desjà mandé, que le service du roy requiert que Sa Majesté veule gratifier Mr le cardinal Antoine de Ste-Mélaine.

On mande de Narbonne que l'abbé Haligre[3] est mort ou se meurt à Perpignan. Si cela est je croy aussy que le service de Sa Majesté requiert qu'il gratifie de l'abbaye d'Évroux le père Ésechiely, autrement dit *Tenebro Cavernoso*[4], et, d'autant qu'il n'est pas encore en estat de cela, le sr Amadeau[5] la luy gardera, sy le roy l'approuve ainsy.

[1] Il semble que Richelieu ne s'est pas contenté de ce compliment indirect, car à la suite du brouillon de la lettre au comte de Guiche nous lisons : « Faut escrire une lettre au colonel Hébron, sy je ne l'ay point faict. »

[2] Point de suscription. (Voir la note de la lettre du 6 octobre.)

[3] « M. Haligre conseiller d'Estat se contente s'il plaist au roy luy donner une petite abaye de Provins, qu'a son frère, pour l'un de ses enfans, mais il ne désire pas que son père et sa mère sçachent qu'il demande cela, parce qu'ils voudroient bien avoir le tout. » Le paragraphe dont nous faisons cette note est écrit en marge, à côté du deuxième paragraphe de cette dépêche, sans dessein de l'intercaler. — Nicolas d'Aligre, abbé de Saint-Évroul, n'était pas mort; il ne mourut que trois ans plus tard (26 octobre 1638). Le père Joseph mourut avant lui, et l'abbaye de Saint-Évroul fut donnée au cardinal Antonio Barberini. Nicolas d'Aligre était le troisième fils du chancelier. Le conseiller d'État, frère aîné de Nicolas, obtint la petite abbaye de Provins pour son fils Louis d'Aligre, lequel quitta bientôt le cloître pour les armes et devint lieutenant général.

[4] Le P. Joseph.

[5] Richelieu.

Digitized by Google

On me veut donner deux advis[1] : l'un de poids et de considération, puisqu'il est assés fort pour faire le remboursement de douze cens mil livres que l'un de vos meilleurs amis a avancez pour le service du roy, et qu'il y aura mesme de l'outrepasse. Je ne vous escris point maintenant de celuy-là, parce que je ne sçay encore quel il est, j'attends à en sçavoir davantage pour resjouir Mr de Bullion, qui, comme vous cognoissez, est ravy quand quelque advis paye ses debtes.

L'autre advis n'est pas de grandissime importance, puisqu'il ne s'agit que d'un fonds par lequel on promet de payer le tripot que je fais icy, une escurie, et quelque ornement et adjonction que je veux faire au parc de ce lieu. S'il plaist au roy m'en gratifier, je verray à en tirer l'effect cette année et la suivante.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

Vous ne m'avés point faict de responce sy le roy trouve bon que Mr de Villequier commande la cavalerie légère en Picardie.

Je vous escrivis hier que Sa Majesté pourroit mettre trois compagnies de Suisses dans Nancy, pour en asseurer la place. Je croy qu'il les faudroit prendre de trois divers régimens, en tirant deux compagnies des six mil qui vont en Picardie, et une seule de Mr le cardinal de La Valette, pour ne l'affoiblir pas. Cet advis n'est qu'une pensée qui présupose que la garnison de Nancy soit trop foible, et qui est, comme toute autre chose, sousmis aux meilleures résolutions du roy.

Sa Majesté s'en revenant, je suis tousjours en pensée qu'une personne de qualité est nécessaire en Champagne, et par conséquent qu'il seroit bon que Mr le Comte, qui arrive après demain à Paris, y retournast quand le roy sera de retour. Il ramassera une nouvelle armée des régimens et de la cavalerie qui viennent encore, fera marcher tous les convoys, asseurera toute la frontière, et sera en estat, s'il arrivoit un eschec aux armées plus avancées, de les soustenir; sans quoy Paris auroit un grand esbranlement. Estant prince du sang,

[1] Mot employé ici dans un sens aujourd'hui hors d'usage, et que Molière a illustré dans les *Fâcheux*.—Le sens de « tripot » (un peu plus bas) s'est aussi modifié.

et la Champagne estant son gouvernement, asseurément il y servira plus utilement qu'un autre. Je dis ce que je pense avantageux au service du roy; le temps présent requiert qu'on ne néglige aucune chose qui puisse servir, qui est la seule raison qui me faict parler de la sorte, et non aucune affection que je porte à des personnes avec qui je n'ay pas, comme vous sçavés, plus d'habitude que de raison.

Mr Mazarin a receu par deux voyes différentes, l'une par celle d'Angleterre, et l'autre par un des valets de pied de la reyne, qui avoit esté retenu prisonnier à Calais, des lettres[1] qu'elle escrit au roy, dans lesquelles j'ay ouy dire qu'en voulant tesmoigner qu'elle désire la paix, elle n'oublie rien de ce qui peut avantager les Espagnols, et esmouvoir la France au préjudice du service du roy. J'en attendray le jugement de Sa Majesté et le vostre, n'en aiant veu qu'une copie, qui peut-estre n'est pas semblable à l'original.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 281. — Minute de la main de Cherré.

A Mrs LES CAVALIERS
DE LA COMPAGNIE DES CHEVAUX-LÉGERS DE Mr[2].

[Ce 12 octobre 1635.]

Messieurs, dans le sensible desplaisir que je ressens de la perte que j'ay faicte des srs de Cahusac et de Loudigni, ce n'est pas une petite consolation de sçavoir qu'ils ayent finy leurs jours dans une occasion sy glorieuse pour eux, et sy avantageuse aux affaires du roy, comme est celle où ils sont morts. J'ay sceu de ceux qui s'y sont trouvez la façon avec laquelle vous les avés secondez dans le combat, et le courage que vous y avés tesmoigné, dont j'ay plus de satisfaction et de joye que je ne vous puis dire.

[1] Elles ne sont point dans ce manuscrit.

[2] Il n'y a point de suscription; ce que nous mettons ici en tête se trouve écrit au dos de la pièce par le secrétaire.

Je me suis tousjours bien promis que vous corresponderiés par effects à la bonne opinion que j'ay conceue de vostre affection au service de Sa Majesté. J'ay appris le mauvais estat auquel est réduite vostre compagnie; je contribueray volontiers ce qui me sera possible pour la remettre en un meilleur. J'estime qu'il seroit nécessaire de vous donner du repos en une bonne garnison, ce que je[1] vous procureray bientost, envoyant une autre compagnie pour vous relever, auquel cas M. le cardinal de La Valette vous donnera congé. J'ay choisi pour vous commander le s^r de Biscara, frère du feu s^r de Cahusac, qui vous ira trouver dans quatre jours; vous n'en recevrés pas moins de contentement que de celuy que vous avés perdu, que je regrette plus que je [ne] vous puis dire.

Cependant je vous conjure de vous maintenir tous en union et intelligence, et croire que je me souviendray de vous aux occasions qui me donneront lieu de vous faire voir en général et en particulier que je suis[2],

Messieurs,

Vostre bien affectionné à vous servir.

CXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, 1635 et 1636, n° 11. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

Hollande, 1572 à 1663, pièce 41e. — Original, presque entièrement chiffré[3].

A MM. DE BREZÉ ET DE CHARNACÉ[4].

12 octobre 1635.

Quelque dessein que puisse prendre M^r le prince d'Orange, il ne peut, à mon advis, s'opposer au passage de deux mille chevaux et de

[1] Richelieu a écrit le passage qui commence ici jusqu'à la fin de l'alinéa.

[2] Le cardinal avait adressé la veille une lettre à peu près pareille à M. de Locmaria, guidon de la compagnie de ses gendarmes. (Aux analyses, à la date du 11 octobre.)

[3] Cet original est daté du 13 octobre, et l'on a écrit au dos : « Receu à Émeric (Emmerick), le 25 octobre. »

[4] La pièce manque de suscription et de date; mais on lit au dos et de la main de Cherré : « A M. le marquis de Brézé et M. de Charnacé, du 12e octobre. »

deux régimens, puisque, ou il voudra que nous entreprenions quelque chose de bon au printemps, auquel cas nos troupes nous seront nécessaires; ou il voudra faire quelque chose de notable et avoir autant de troupes françoises qu'il en a maintenant, ce à quoy nous consentons; vous donnant ordre dès cette heure d'arrester[1] le s^r Brossard et autres gens qui voudront lever de la cavalerie allemande pour le printemps, pour remplacer les troupes qui reviendront de Flandres en France.

Mr Servien vous escrit sy amplement sur ce sujet[2], qu'il ne me reste rien à dire; seulement ay-je voulu adjouster ces trois mots qui vous font cognoistre que quelque dessein qu'on puisse prendre, il est utile et nécessaire, pour le bien des Hollandois et celuy de la France, de nous ramener icy un corps de nos troupes, comme il est dict cy-dessus. Le mareschal de Brézé les reconduira et Charnacé demeurera.

[3] Sy vous ramenés de la cavalerie, souvenés-vous de ramener Lansac, et quelques-unes des compagnies qui nous sont le plus asseurées.

CXL.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 42e. — Original, presque entièrement chiffré.

[A M. DE CHARNACÉ[4].]

De Ruel, ce 14 octobre 1635.

Mr de Charnacé est prié de m'envoier particulièrement en chiffre tous les desseins que le feu roy de Suède avoit par mer en Flandre,

[1] Cela signifie « les engager, » les charger de lever cette cavalerie allemande; voyez l'instruction donnée à ce sujet (p. 312 ci-après). Mais ce sont des troupes françaises qu'on promet au prince d'Orange; Richelieu appelait donc *françaises* des troupes étrangères à la solde de la France.

[2] La dépêche dont parle ici le cardinal, signée du roy et contre-signée Servien, ne fut expédiée que le 16, mais le 12 Richelieu avait déjà donné le mémoire sur lequel le secrétaire d'état de la guerre devait la faire. (Voy. ci-après, p. 309.)

[3] Ce dernier paragraphe est, sur la minute, de la main de Cherré.

[4] La suscription manque, mais on voit à qui va la lettre par cette annotation écrite au dos : « Receu à Émeric, le 25e du mesme. »

et d'en communiquer avec Mr le prince d'Orange. On luy a desjà parlé d'une pareille entreprise à faire au printemps; il nous en mandera son advis, et s'il juge qu'il la faille faire, il faudroit, pour esviter qu'elle soit divulguée, faire résoudre à Messieurs les Estats que la France et eux feroient une armée de cinquante vaisseaux qui se devroient joindre à Brest en mars, pour exécutter ce qui alors seroit résolu entre les deux admiraux de France et de Hollande.

En ce cas, Mr le prince d'Orange donneroit une particulière instruction à celuy qui commanderoit sa flotte, suivant que nous aurions ajusté entre ci et là [1].

Pour faire réussir ce dessein il faut que l'on croie en Hollande, lorsqu'on verra l'armement, que ce soit pour aller aux Indes.

Il faut aussy que les vaisseaux soient garnis de gens pour la mer, mais de trois mille hommes pour mettre à terre.

Le Card. DE RICHELIEU.

CXLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 289. — Original de la main de Charpentier, avec un paragraphe de la main du cardinal.

[A M. DE CHAVIGNI [2].]

De Ruel, ce 15 octobre 1635.

Si Mr d'Angoulesme continue à faire ce qu'il faict, il se retirera enfin dans la France, et y laira prendre les quartiers d'hiver à Galas; au quel cas, je ne sçaurois penser sans estre hors de moy. Je voudrois de bon cœur que ceux qui en ont sy peu, ou d'affection, comme il en faict paroistre, feussent dans l'armée de Galas; le roy y gagneroit beaucoup.

Ce bon homme se faict son procès à luy-mesme; il mande que la

[1] Nous rétablissons ces quatre derniers mots, que le déchiffreur a laissés en blanc, n'ayant pu les comprendre.

[2] La suscription manque; mais nous avons dit, p. 277, note 1, ce qui nous autorise à mettre ici le nom de Chavigni.

nécessité du duc Charles est telle qu'il ne peut subsister au lieu où il est, et partant il ne sçauroit nyer, mesme à son compte, que s'il eust eu autant de vertu pour souffrir un peu au lieu où il est, que les impériaux en ont pour souffrir beaucoup en celuy où ils sont, indubitablement il les eust faict descamper[1].

Ce qui est arrivé au chasteau de Viviers me faict dire deffinitivement qu'il faut razer Mandre aux quatre tours, et, le plus promptement qu'il se pourra, Saint-Mihel.

Il faut aussy, par nécessité, reprendre Viviers, et le razer. Enfin les choses estant comme elles sont, le plus qu'on peut razer de maisons est le meilleur, et celles qu'on ne pourroit avoir temps de mettre en cet estat, doivent estre bruslées, mais bien bruslées. Je ne sçais où ceux qui conseilloient au roy de conserver Saint-Mihel, et autres lieux semblables, avoient l'esprit.

Voiant comme les trouppes qui vont en Alemagne et en Loraine se desfont en un instant, sy on ne pensoit à refaire présentement une armée pour la Champagne, tout seroit en mauvais estat. Il la faudra conserver, autant qu'il se pourra, en France, afin qu'elle ne se ruine point, et la garder, comme les Italiens font tousjours un *cavallo di rispeto*, qu'on tient toute sa vie en une escurie, pour s'en servir une seule fois en une nécessité. Sans cela tel accident pourroit-il arriver que nos affaires yroient mal, et sans doute sy les ennemis s'approchoient davantage ils nous donneroient bien des affaires, vers Metz, vers Saint-Dizier, vers Langres, en Bourgogne et en Picardie, ce qui faict qu'il faut avoir des trouppes pour distribuer de tous costez.

Je vous envoye un controolle de ce que j'estime qu'on peut ramasser pour cet effect, et comme le roy ne peut estre long temps en Champagne, je persiste à croire qu'on n'y sçauroit mettre que Mr le Comte avec Arpajon, et Vaubecour quand il sera sain. Faites-moy promptement sçavoir la volonté du roy, car il n'y a point de temps à perdre.

[1] On peut voir, dans les Mémoires de La Force, à la date du 2 octobre (p. 156 et suiv. du IIIe vol.), comment est raconté ce mouvement en arrière, faute si rudement fustigée par Richelieu, et dont le duc de La Force ne semble pas se douter.

[1] Je suis extresmement fasché de la façon avec la quelle on a mesnagé les soldats de Saint-Mihel destinez pour les galères; tous ceux qui sont icy sont tesmoins qu'il n'est rien arrivé en cela que je ne leur aye dit dès le commencement.

Je suplie le roy, tandis qu'il est à Saint-Dizier, d'ordonner ce qu'il faut pour réparer les principaux deffauts de la fortification du dict Saint-Dizier, et envoyer à Vitry voir ce qu'il y faut faire aussy, parce que Argencour, qui a accoustumé de faire les choses solides, n'y a faict que replastrer, et que le costé de la rivière ne vaut rien. Il faut absolument faire que Mr du Halier n'en bouge plus.

J'ay interrogé le s^r d'Argiles, que j'ay trouvé parler pertinemment de ce qu'il sçait. Nous luy avons faict donner mil francs pour son voiage et pour ayder à réparer ses pertes.

Une des choses la plus utile que vous puissiez faire pendant que le roy est là est de donner de sy bons ordres, d'envoyer des gens sy effectifs, que tous les bleds des vilages des environs de Nancy, de Toul, de Bar, de Saint-Dizier, de Verdun et autres lieux de la frontière, soyent portez dans les villes, battus ou non battus. Cela mérite un, deux, trois courriers à Mr de Barrault, et courriers gentilshommes du roy, qui puissent ayder à faire exécutter les volontez de Sa Majesté. Il faut aussy, autant qu'on pourra, faire la mesme chose des fourrages. Ce qu'on ne pourra ramasser des lieux où l'on jugera que les ennemis en puissent profiter doit estre bruslé sans compassion, car, en un mot, ou il faut battre ou chasser les ennemis, ce que je n'espère plus, ces MM^rs en ayant perdu de sy belles occasions qu'il n'y avoit qu'à l'entreprendre pour le faire réussir, ou il faut tellement dévaster les lieux proches de nostre frontière qu'ils n'y puissent prendre leur quartier d'hiver. Outre qu'en telles occasions, il ne faut avoir aucune pitié, la Loraine ne mérite pas qu'on

[1] Ici, dans le manuscrit, commence un second feuillet numéroté 290, et en tête de ce feuillet on lit, « 15 octobre 1635, » date qui semble de la main de Chavigny; on pourrait donc croire que c'est là une autre lettre, mais le fil des idées me paraît suivi entre ceci et ce qui précède de manière à ne faire qu'une seule missive.

en soit touché à son esgard, veu la passion qu'elle a contre le service du roy.

M. d'Amilly s'est mis en teste de faire la plus belle compagnie hongroise qu'on ayt veue, à ce qu'il dict, pourveu qu'il soit mon lieutenant; sy le roy le veut, je croy qu'il faut mettre en ce temps toutes pierres en œuvre; je n'espargneray rien de ce que je pourray pour soustenir les affaires, et il faut qu'à cette fin le roy et ses serviteurs facent toutes sortes d'efforts.

Je veis hier au soir M. le Comte, qui me fit ses doléances, mais il se plaint particulièrement de vous. Je fis ce que je devois pour luy faire voir qu'il ne pouvoit pas en avoir le sujet qu'il s'imaginoit. La principale raison dont je me servis fut qu'estant de mes amis, comme vous estes, vous n'auriés pas entrepris de luy faire mauvais office auprès du roy, sans que j'en feusse participant; elle l'esbranla, à mon advis, à me croire. Je l'ay trouvé fort esloigné de retourner en Champagne, parce que, disoit-il, qu'on l'avoit exauthoré[1] avec affront. Le roy jugera mieux que personne par qui il voudra soustenir les affaires en cette province lorsqu'il s'en reviendra. Mais, comme je vous ay desjà mandé, je crois que n'y aiant pas de gens en France d'une extraordinaire capacité pour la guerre, sa qualité y peut plus faire qu'un autre.

Sy vous avés payé la levée de la compagnie de Siroc, elle a esté payée deux fois, car nous l'avons aussy payée icy.

Card. DE RICHELIEU.

Mr de Rohan a faict arrester Clausel[2] qui l'alloit trouver de la part de la reyne mère pour le destourner du service du roy, et le faire agir pour les Espagnols. Il est dans le fort de France entre les mains de M. de Saint-Simon. Il est important de faire pendre promptement cet homme. Vous sçavés qu'il a négocié et conclu tous les traittez que les Huguenots ont faicts avec Espagne, qu'il est dans les termes de la déclaration de Sa Majesté qui condamne ceux qui continuent à la

[1] Mot latin, *exauctoratus* (licencié, dégradé), que les dictionnaires français, même ceux du temps, n'ont pas admis.

[2] Voyez la pièce suivante, p. 308, note.

desservir, et que maintenant il est venu pour tascher à corrompre le dict s^r de Rohan et le porter en faveur des ennemis. Vous verrés, s'il vous plaist, avec M. le garde des sceaux, les moyens par lesquels on pourra faire chastier promptement ce brouillon comme il le mérite, et ce en vertu d'un ordre du roy, lequel vous nous envoyerés, s'il plaist à Sa Majesté, et on rendra porteur M. Lasnier[1], qui yra en diligence au lieu où est le criminel. Cette affaire est de très-grande importance.

[2] Je vous envoye la copie de l'ordonnance du roy, telle que le conseil a jugé qu'il la faudroit; je vous envoye la copie des deux lettres que le dict Clausel a escrites à M. de Rohan, affin que M. le garde des sceaux puisse mieux voir de quelle conséquence est cette affaire; vous renvoyerés le tout avec la résolution qu'il plaira prendre au roy.

CXLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 292. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI[3].]

Ce 15 octobre 1635.

J'ay veu ce que vous me mandés touchant Mrs de Cramail et de Tresmes[4].

[1] Il y avait : « le prévost de l'Isle, » le cardinal a effacé cela pour mettre le nom de « Lasnier. »

[2] Ce dernier paragraphe est de la main de Richelieu. — Ce qu'on nomme ici l'ordonnance du roi est sans doute le projet de jugement dressé par Richelieu, que nous donnons ci-après, avec le projet d'interrogatoire dicté également par le cardinal (p. 319 et suiv.).

[3] La suscription n'y est pas; mais c'est Chavigni qui, en recevant la lettre, a écrit au dos : « Son Éminence. »

[4] Ces deux noms, écrits en chiffres, ne sont point déchiffrés dans le manuscrit. (Voyez au sujet de ces deux personnages, une lettre écrite au roi ce même jour, 15 octobre, aux analyses.) Nous avons parlé avec quelque détail du premier dans une note de notre troisième volume, p. 757; nous la rappelons ici pour la rectifier. Nous avons dit que le comte de Cramail,

Quant au premier, j'estime qu'il faut, sans plus tarder, l'envoyer là où on l'a destiné. Pour le second il est du tout important que le roy le gourmande comme il faut, tesmoignant qu'il tient pour lasches ceux qui se laissent aller à des discours qui sont préjudiciables à son service, parce que faire cognoistre publiquement que la France désire, par nécessité, la paix, est en effect convier les Espagnols à ne la pas faire. En ce temps, il faut interompre le cours de leurs murmures, autrement ils grossiroient et feroient du mal. Du cabinet des roys ils passent d'ordinaire à la basse cour, de la basse cour dans Paris, et de

mis à la Bastille après la journée des Dupes, n'en sortit qu'après douze années, à la mort de Richelieu. Cramail était prisonnier en effet lorsque Richelieu mourut, mais il y avait eu une interruption dans sa captivité. Le prisonnier de la journée des Dupes avait obtenu sa liberté quelque temps après, et nous le voyons accompagner le roi en qualité de maréchal de camp, lorsque S. M. alla en 1635 à son armée de Lorraine. Là Cramail se trouva encore au nombre des mécontents qui critiquaient le gouvernement de Richelieu. Il n'approuvait pas le voyage du roi en Lorraine, et il exprimait sa désapprobation avec une liberté dont Chavigni ne manqua pas d'avertir le cardinal. « Ce qui est fascheux, écrivait-il dans une lettre datée de Saint-Dizier, le 9 octobre, c'est qu'il faut combattre non-seulement les humeurs du roy, mais aussy tous ceux qui l'approchent, qui font tout ce qu'ils peuvent pour luy persuader que ce n'est pas chose digne d'un grand roy que de marcher avec si peu de gens. » (Ms. cité aux sources, f° 260) Cramail était un de ceux-là, et Richelieu prit sur-le-champ la résolution de l'éloigner du roi. Il songea d'abord à l'envoyer servir en Provence, mais il changea bientôt de pensée et crut plus sûr de le mettre à la Bastille. (Voyez ci-après la lettre du 16 oct.) Sur quoi, le jeune Bouthillier répondit : « Il me semble qu'il est très à propos de ne pas envoyer Cramail en Provence, estant tel qu'il est. Je ne manqueray pas de proposer, comme de moy-mesme, au roy de le mettre avec le parent de 49*. » Cette lettre, en partie chiffrée, était datée de Châlons, le 19, à 3 heures du matin. Cependant le comte de Cramail ne tarda pas à être logé à la Bastille, car notre manuscrit nous donne une lettre de lui datée de cette prison, le 25 octobre, et adressée à l'archevêque de Bordeaux. Celui-ci l'envoya sans doute à Richelieu, puisque nous la trouvons classée dans les papiers du cardinal. Au reste, Cramail l'avait faite sans doute pour lui être communiquée; elle est à la fois un acte de contrition du prisonnier et un panégyrique de l'Éminence. On en verra bientôt un passage assez curieux.

* Nous ne trouvons pas l'explication de ce numéro dans le chiffre de Richelieu avec Chavigni en 1635. On peut conjecturer que le parent de ce personnage était Bassompierre, en lisant la lettre de Richelieu donnée ci-après (p. 317), et à laquelle celle-ci répond.

Paris dans toute la France, où ils ne font pas peu de ravage. Il en est comme des eaux qui perdent les plus puissantes chaussées, si elles y trouvent un petit passage. Une réprimande brusque arrestera le cours de la langue de ces messieurs, qui s'en servent plus que de leur espée.

Aiant veu par les dépesches que nous avons receues d'Italie que les Espagnols font tout ce qu'ils peuvent pour engager le pape à se porter en leur faveur contre Mr le duc de Parme, en suite des brefs qu'il luy a envoyez, par lesquels il semble menacer ses Estats, nous estimons que, pour destourner cest orage, il seroit important que le roy envoyast à Rome quelque personne de condition, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, qui feust de son naturel agissant plus violemment que M. de Noailles[1] et que M. le cardinal de Lyon. Nous pensons ensuite que le roy ne pourroit en cette occasion jeter les yeux sur aucun qui s'acquitast mieux de cet employ que M. le mareschal d'Estrées[2], tant pour sa capacité que pour la cognoissance particu-

[1] Nous trouvons aux arch. des Aff. étr. ce post-scriptum d'une lettre de Bouthillier, écrite de Ruel, le 10 octobre, au comte de Noailles : « Mgr le cardinal m'a expressément recommandé de vous escrire que vous debvés agir plus pressamment et avec plus de fermeté et de vigueur que vous n'avés fait jusques icy envers le pape et le cardinal Barberin, aux choses où il convient le faire. L'expérience faict cognoistre qu'il est nécessaire d'user d'un procédé ferme et actif avec Sa Sainteté et le dict cardinal. » (Rome, t. 50, f° 299.)

[2] La même raison qui faisait choisir le maréchal d'Estrées engageait le pape à le repousser; aussi son admission à la cour de Rome éprouva-t-elle de longues difficultés. Le Saint-Père ne voulait pas de cet homme, dont le caractère était résolu jusqu'à la rudesse, et qui d'ailleurs avait autrefois combattu contre lui en Valteline. On s'attendait à cette répulsion du pape, et on prit quelque précaution pour le présenter. Bouthillier écrivait, de la part du cardinal, le 23 octobre 1635, au comte de Noailles, dont le temps de l'ambassade expirait, que le roi avait fait choix d'un nouvel ambassadeur et que ce serait le maréchal d'Estrées, mais « qu'il ne faut pas dire encore que ce sera luy. » (*Ibid.* f° 305.) La négociation dura près d'une année, tant on eut de peine à vaincre les répugnances du pape. Les manuscrits des Affaires de Rome à cette époque sont remplis des dépêches faites à cette occasion; et à peine Sa Sainteté eut-elle consenti à le recevoir, qu'elle demanda son rappel. C'est une note de Mazarin, datée du 8 septembre 1636, qui nous l'apprend : « Bien que, en suite des remonstrances faites par le cardinal de Lyon, le pape ayt consenti à admettre le mareschal d'Estrées, néantmoins il persiste dans la prétention que le mareschal soit rappelé le plus tost possible. » (*Ibid.* t. 57, f° 210.)

lière qu'il a de la façon avec laquelle il faut agir en une cour où il a séjourné longtemps. Vous ferés, s'il vous plaist, cette proposition au roy, et au cas qui l'aggrée, me faisant sçavoir promptement sa volonté, je tiendray la main qu'elle soit exécuttée au plus tost, faisant partir ledict sieur mareschal, qui sans doute se tiendra fort honoré de cette ambassade, et y agira, à mon advis, au contentement de Sa Majesté, selon que le bien de son service le requerra. Il reschaufera Mr le cardinal de Lyon, qui est (*sic*) judicieux et passionné, fera merveilles ayant un tel second. Per dirgli il vero, il cardinal Antonio desidera questa ambasciata, et nous la jugeons du tout nécessaire, tant pour l'affaire du duc de Parme, qui mérite bien qu'on l'assiste extraordinairement, que pour tenir le pape en l'estat qu'il doit estre, soit que les affaires aillent à la paix ou à la guerre; comme aussy pour faire dans le temps d'un conclave ce que le roy peut désirer, ce qui ne peut estre faict à Rome par douceur, comme par une action qui approche un peu de la violence.

Nous avons pensé que M. Lasnier, Me des requestes, sera propre pour aller en la Valteline interroger Clausel. Il faut seulement nous envoyer promptement la commission en vertu de laquelle il puisse le faire exécutter[1] par ordre du roy, n'aiant et ne pouvant avoir sur les lieux tous les assesseurs qui luy seroient nécessaires pour le juger avec toutes les formes.

C'est un monstre de malice, notoirement criminel, qu'il importe de faire chastier comme il le mérite.

[1] Richelieu parle d'exécution avant même que ses commissaires soient réunis pour juger. Il est presque inutile d'en faire la remarque, aussi bien que de ce mépris des formes de la justice qu'il affecte en toute occasion. On va voir (ci-après, p. 319 et 321) que lui-même dressa le projet d'interrogatoire et le projet de jugement. Il avait fait mettre dans la Gazette du 20 octobre, sous la rubrique de Paris : « Le 13 arriva un courrier du duc de Rohan, qui rapporte que la Valteline est en estat de ne rien craindre ni par la force, ni par les sollicitations que le sieur du Clozel, gentilhomme de la reine mère, lui est venu faire; lequel au contraire il envoye prisonnier en cette ville, avec ses mémoires et instructions, tendantes à lui promettre de grandes rescompenses s'il vouloit mettre cet important passage entre les mains du roy d'Espagne. » (P. 606.—Voyez, sur Clausel, notre tome III, p. 546.)

CXLIII.

Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, 1635 et 1636, n° 11. — Original.
(Papiers provenant des archives de la maison de Brézé,
qui m'ont été communiqués par le ministère de l'instruction publique.)

INSTRUCTION DU ROY

POUR Mr LE MARESCHAL DE BRÉZÉ[1].

16 octobre 1635.

Le roy a desjà fait sçavoir à M. le mareschal de Brézé, par sa dépesche du 18e du mois passé, combien il importe de résouldre de bonne heure, avec M. le prince d'Orange, les desseins que l'on peult faire l'année prochaine, puisque celle-cy s'est passée entièrement sans rien faire.

Il y a aparence que, lorsque les armées seront obligées d'entrer en garnison, les Espagnols, ne pouvant plus entretenir la leur au lieu où elle est à présent, seront obligez de la ramener (pour le moins la cavalerie) sur les frontières de France; et en ce cas les forces de Sa Majesté qui sont par delà et celles de Mrs les Estats ne pouvans les suivre, ny leur donner aulcune diversion, il est absolument nécessaire de ramener par deçà deux mille chevaux de l'armée de Sa Majesté, ce qui ne peut estre faict maintenant que par mer, puisque Mr le cardinal de La Valette et le duc de Veymar se sont retirez de l'évesché de Metz.

Sy Mrs les Estats et Mr le prince d'Orange trouvent plus à propos d'attaquer l'ennemy en divers endroits l'année prochaine, et que, pour cet effect, il veuille (*sic*) consentir que l'on ramène par deçà toutes les forces du roy, Sa Majesté se disposera volontiers de faire

[1] Richelieu n'a pas dicté cette instruction, mais il a donné, pour la dresser, un mémoire assez détaillé pour qu'on la puisse considérer comme son œuvre. C'est le plan de campagne pour l'année suivante, et il ne s'en rapportait qu'à lui-même pour des choses de cette importance. (Voyez ci-dessus, p. 300.)

deux attaques de son costé, telles qu'elles seront concertées et jugées plus utiles pour le bien commun, et s'engagera d'attaquer une place avec une armée, cependant qu'avec une autre plus puissante elle fera teste aux ennemis à la campagne.

Le s^r de Chastillon avoit faict entendre, comme il a cy-devant esté mandé, qu'en ce cas M^rs les Estats, non-seulement feront une puissante attaque de leur costé, mais fourniront quelque partie de leurs forces pour donner moyen à Sa Majesté d'en faire deux, et mesmes donneront tous leurs vaisseaux de guerre, sy l'attaque de Sa Majesté est faicte contre une des villes de la coste de Flandres.

Quelques particuliers de Hollande des plus entendus aux affaires publicques, ont escript par deçà la mesme chose, et que cette résolution est beaucoup meilleure pour ruyner les ennemis que de les attaquer en un seul endroict, avec les forces unies, l'expérience n'ayant que trop faict veoir que les grandes armées ne sont pas celles qui font le plus d'effects, parce qu'elles se ruynent d'elles-mesmes.

Cela faict croire que M^rs les Estats ont plus d'inclination de continuer la guerre avec les forces séparées en divers endroicts, que de les tenir joinctes ensemble comme on a faict jusques icy.

Sa Majesté y consentira très-volontiers et juge très à propos d'y disposer les affaires, mais elle estime que la proposition en doibt venir de M^rs les Estats, ou de Monsr le prince d'Orange, de crainte qu'en retirant les forces qu'elle leur a envoyées, ils ne prennent oppinion qu'elle veult séparer ses intérests des leurs, ce qu'elle ne fera jamais quoy qui arrive, aymant trop sa parolle et son honneur pour manquer aux choses qu'elle a promises, et s'asseurant aussy que lesdicts s^rs les Estats demeureront de leur costé fidellement en exécution de leurs promesses et des traictez qui ont esté faicts avec eux.

Sy Monsr le prince d'Orange trouve bon que toutes les forces de Sa Majesté reviennent par deçà, il fauldra résouldre avec luy le temps auquel il jugera plus à propos qu'elles soient embarquées, s'il estime que, pour leur donner moyen de subsister et se raffraischir pendant

l'hyver, il soit meilleur de les ramener présentement (ce qui s'entend néantmoins lorsqu'il mettra son armée en garnison), il le fauldra prier de faire donner les barques et vaisseaux nécessaires tant pour les porter que pour les escorter seurement.

Sy aussy il estoit treuvé plus à propos de ne ramener les forces par deçà que lorsqu'on les vouldra employer au siége de la place qui debvra estre attaquée, pour mieux surprendre les ennemis, et pour cet effect d'en différer l'embarquement jusques au commencement du printemps, Sa Majesté désire en ce cas que Monsr le mareschal de Brézé revienne par deçà pour quelque temps, pour conférer avec luy de l'exécution des choses qui auront esté résolues, et qu'il ramène avec luy deux mille chevaux choisis dans son armée et deux de ses vieux régimens dont Sa Majesté aura nécessairement besoin pendant cet hyver sur la frontière de Picardie, ce qui ne se fera aussy que lorsque l'armée sera mise en garnison.

Sy ledict s^r mareschal recognoist que la résolution de retirer toutes les forces de Sa Majesté ou présentement, ou au printemps, soit capable de laisser quelque mescontentement dans l'esprit de Monsr le prince d'Orange et de faire prendre la pensée à M^rs les Estats, ou de se porter à quelque traicté sans Sa Majesté, ou que Sa Majesté le voulust faire sans eux, ledict s^r mareschal, pour leur confirmer la résolution que Sa Majesté a prise de ne désunir jamais ses intérests des leurs, quoy qui arrive, les asseurera qu'elle veult de bon cœur leur laisser par delà huict mille hommes de pied et deux mille chevaux de ses troupes entretenues tant que la guerre durera.

Mais ledict s^r mareschal doibt sçavoir qu'en ce cas Sa Majesté n'entend pas faire de son costé les attaques proposées cy-dessus, ce qu'elle ne sçauroit faire ayant en mesme temps à supporter la guerre aux frontières d'Allemagne, en la Valteline, en Italie et en Provence, et peut-estre encore en Languedoc. Sa Majesté ne lairra pas néantmoins de faire tout son possible du costé de la Picardie pour y occuper une partie des forces des ennemis.

Digitized by Google

Ledict s^r mareschal doibt encore prendre garde que sy Monsr le prince d'Orange accepte ce party, les trouppes que Sa Majesté luy entretiendra ne luy servent pas de prétexte pour diminuer le nombre des siennes, et ralentir les efforts que la nécessité des affaires présentes obligeroit M^rs les Estats de faire eux seuls sans cela, parce que ce ne seroit pas advancer le bien des affaires communes, mais seulement descharger M^rs les Estats d'une partie de la despence de la guerre pour en charger Sa Majesté.

Oultre cela, il doibt sçavoir qu'encor que Sa Majesté ne luy donne ordre de ramener avec luy présentement que deux mille chevaux, que son intention est de faire revenir le reste quelque temps après, et de composer les deux mille chevaux qu'elle entretiendra à M^rs les Estats avec huict mille hommes de pied, de cavalerie estrangère. Pour cet effect elle treuve bon que ledict s^r mareschal accepte les offres des s^rs Brossard, Herber et autres, qui se présentent pour lever jusques à deux mille chevaux, et qu'il traicte avec eux aux meilleures conditions qu'il pourra pour se rendre dans la Hollande au commencement du printemps prochain, ne donnant à chasque collonel que cinq cens chevaux pour le commencement, affin qu'il face plus promptement sa levée. L'argent sera fourny sur les capitulations que ledict s^r mareschal en aura faictes.

Il fauldra encore mesnager en ce cas que les forces joinctes soient sy utilement et vigoureusement employées l'année qui vient, que l'on s'en puisse promettre quelque grand effect.

Ledict s^r mareschal doibt sçavoir qu'il ne fault poinct, à quelque prix que ce soit, mettre les armées en garnison, que les Espagnols n'y ayent mis entièrement la leur, c'est-à-dire qu'ils n'y ayent mis toute leur armée; car, s'ils n'en mettoient qu'une partie et qu'ils demeurassent en campagne avec le reste, la raison ne veult pas qu'on se retire avant eux.

Sa Majesté approuve le retranchement qui a esté faict de l'équipage des vivres, et treuve bon que l'on remette au choix des soldats, lorsqu'ils seront dans leurs garnisons, de prendre le pain en argent

ou en espèce, sans considérer les intérests du munitionnaire, mais seulement l'advantage et la commodité des gens de guerre.

S. M. veult aussy que l'on rameine tous les chevaux d'artillerie, lesquels pourront présentement servir par deçà et sont inutiles en Hollande, où au printemps, lorsque les armées se mettront en campagne, l'on en treuvera facilement, à ce que l'on dict, à meilleur marché qu'en France, pour composer un équipage nouveau, tel qu'il sera jugé nécessaire. Faict le seizième octobre mil six cens trente-cinq.

LOUIS.

SERVIEN.

CXLIV.

Arch des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 300. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. SERVIEN[1].]

[16 octobre 1635.]

[2] Envoier en poste la monstre de la cavalerie de l'armée de Mr le cardinal de La Valette, qui a faict le voiage d'Alemagne[3], et mander audict sgr cardinal de la faire bailler à ceux qui se pourront mettre en campagne, et disposer du surplus ainsy qu'il estimera à propos pour le service du roy, soit en la donnant aux cavaliers qui seront desmontés et malades, afin de se remettre en estat de servir, soit aux capitaines pour faire leurs recreues, et le restant aux cavaliers qui tesmoigneront ne vouloir plus servir.

[4] Mander à mondit sr le cardinal de casser les régimens d'Aisné,

[1] Cette pièce est sans suscription et sans date, comme sans signature; cette annotation, mise au dos par un commis de Servien, « 16 octobre 1635, Mgr le cardinal, » tient lieu de tout.

[2] Servien a écrit en tête de cette lettre : « Arrester les six mille Suisses à Chauny et Noyon. » (Voyez ci-après une lettre du roi à Chavigni, du 17 octobre.)

[3] Richelieu a écrit en marge, à côté de ce passage : « M. de Bulion. »

[4] En marge de ce paragraphe, ainsi que du troisième de la page suivante, il est écrit, de la main du cardinal : « Mr Servien. » On voit que ce sont des indications pour le travail du secrétaire d'état de la guerre.

La Capelle, Biron et Aurelio, mettant les soldats qui leur restent dans d'autres compagnies, et donner deppartement à ceux de Baradat, Chalancé, Colle, et à sept compagnies de celuy de Bussy pour se refaire, emmenant avec eux ce qui leur reste de soldats, sy mieux ils n'ayment les donner aux autres régimens.

Envoier des officiers des régimens qui resteront à l'armée pour faire des recreues.

Envoier trois commissions pour trois compagnies d'augmentation au régiment de Nettancourt, et autant au régiment de Rebé, à condition qu'en amenant lesdictes trois compagnies à l'armée, ils amèneront aussy des recreues pour leur vieil corps.

Mander audict s^r cardinal qu'il face mettre dans Metz tous les bleds qui sont dans l'estendue du marquisat du Pont-à-Mousson, et dans les prévostez d'Estain, Conflans, Briez, Sancy, Longovy, terre de Goze et Perny, luy envoyant, pour cet effect, des ordres du roy en blanc, qu'il fera remplir du nom de ceux qu'il jugera propres pour faire l'amas des dicts bleds. Il faut aussy faire le mesme de ceux qui sont dans le pays Messin et évesché de Metz.

Mander à Mr de Fossé de faire aussy porter tous les bleds qui se trouveront dans l'estendue de l'évesché de Verdun et autres lieux voisins, jusques vers Saint-Mihel, dans la ville de Verdun.

Mander à M^r le garde des sceaux qu'il face faire le mesme des bleds qui sont dans les villages de la Champagne, les faisant porter dans les bonnes villes, comme aussy le plus qu'on pourra de fourrages.

Mander à Mr de Barrault qu'il en face autant dans Nancy de tous les bleds qui se trouveront dans la Lorraine et Barrois.

Mander à M^rs d'Angoulesme et de La Force qu'ils facent aussy amasser tous les bleds qui se trouveront dans les lieux proches de leurs logemens et en faire un magazin.

Mander à M. de Mande qu'il face voiturer à Metz partie des bleds qu'on mènera à Nancy de Chaalons et autres lieux pour la subsistance de l'armée de M^r le cardinal de La Valette; mandant à M. de Barrault de ne point faire difficulté de le laisser sortir de ladicte ville de

Nancy, et de faire exécutter tous les ordres que M. le cardinal de La Valette envoiera en Lorraine pour le service du roy[1].

Mander audict s^r de Barrault de faire fournir aux troupes de l'armée de mondict s^r le cardinal de La Valette, soit infanterie ou cavalerie, les armes dont ils auront besoin; de celles que le roy a faict porter à Nancy, en les payant ce qu'elles ont cousté au roy, faisant retenir le prix sur leurs monstres[2].

Envoyer un ordre du roy au s^r de l'Estang pour commander dans le Pont-à-Mousson, avec une commission pour la levée d'une compagnie de dragons qui servira pour la seureté des chemins et escortes des bleds qu'on conduira à Metz. Les fonds de ladicte levée et celuy de la subsistance de ladicte compagnie luy seront donnés selon que M^r le cardinal de La Valette l'estimera à propos, soit sur le pays, soit sur ladicte ville de Pont-à-Mousson.

Envoyer lever 1200 mullets pour servir à la voiture des bleds et munitions pour les armées; sçavoir, 600 en Auvergne, 300 en Dauphiné et 300 en Poitou, mandant aux trésoriers de France desdictes généralitez d'en faire la levée et celle de leur solde et entretènement pendant[3] mois, envoyant le tout en Champagne.

Mander à M. le cardinal de La Valette que le roy se remet à luy de faire razer les chasteaux et les murailles des villes de Lorraine qu'il estimera ne devoir pas estre gardées, et d'y faire travailler ainsy qu'il jugera à propos, soit qu'il y mette des garnisons pendant l'hyver, soit qu'il n'y en mette pas.

Pourvoir à ce qui est nécessaire pour la seureté et conservation de Biche, y faisant jetter les bleds qui sont autour, et aux lieux de Bouquenon, Saverdein, Saralbe, Fenestrange; et ruiner le reste, s'il se peut.

Faire brusler tout ce qui est au delà de Lunéville[4], vers Saint-

[1] Vis-à-vis ce paragraphe le cardinal a écrit : *Cum moderamine incalpatæ tutelæ.*

[2] On lit encore ici de la main de Richelieu, écrit en marge de ce paragraphe : « Mr de Bordeaux fera porter des armes à Metz »

[3] Ce blanc est dans le manuscrit.

[4] Nous lisons dans une dépêche des maréchaux de Châtillon et de Chaulnes, répondant à une lettre du roi du 18 octobre : « V. M. nous fait cognoistre le désir qu'elle

Dié, Baccara, Raon, Moyen, et conserver la main droite le long de la Mozelle, conserver le passage par Blamont, Sarbourg et Falsbourg, en cas que Agnau (Haguenau) se perde, pour avoir moyen de le secourir ou le reprendre. Raser et brusler les environs de Cirque, de Saint-Avaud et de Vaudrevanges, pour réduire les ennemis au delà de la Sarre, s'ils sont forts pour nous pousser; sinon les conserver et se préparer au dessein pour la Mozelle.

Il semble qu'il est à propos que les armées de S. M. commandées par Mrs le cardinal de La Valette, Angoulesme et de La Force tiennent la campagne jusques à ce qu'ils ayent poussé M. de Lorraine, ou au moins obligé les ennemis à se mettre les premiers en garnison, après quoy elles s'y mettront aussy, sçavoir : celle de Mrs d'Angoulesme et de La Force à Saint-Nicolas, Lunéville, Mirecourt, Chaté, Charnes, Espinal et Neufchasteau, logeant généralement partout cavalerie et infanterie ensemble pour plus grande seureté, et ne mettant point les trouppes en aucun lieu où elles courent fortune d'estre enlevées, et celles de M. le cardinal de La Valette à Vic, Nomeny, Pont-à-Mousson, Liverdun, Toul, Fort, Vaucouleurs, Thancourt, Goze, Clemery et Pont-sur-Seille.

On estime que les trouppes qu'on amasse présentement en Champagne doivent estre logées dans quelque temps vers Verdun, le long de la Meuse, pour donner jalousie au Luxembourg et obliger les ennemis d'y tenir un corps d'armée, qui est un lieu où ils ne peuvent rien entreprendre et où l'armée du roy aura de forts bons quartiers; par ce moyen on conservera ceux du milieu de la Champagne pour donner moyen aux deux armées qui sont du costé de la Lorraine.

a que, pour la satisfaction du public, et mesme pour la justice, nous bruslions deux fois autant de villages dans le pays des ennemis qu'ils en ont bruslé dans vostre royaume, faisans publier en mesme temps que ce n'est qu'en revenche de leurs inhumanitez, autrement qu'on n'eust jamais pensé à faire la guerre de la sorte, si esloignée du courage des François. » On voit, par le paragraphe de la lettre de Richelieu à Servien, que ce n'était pas seulement l'armée de Picardie que commandaient les maréchaux de Châtillon et de Chaulnes, mais celle de Lorraine qui avait ordre de commettre ces inhumanités. (Corr. de Châtillon en 1635; ms. de la Bibl. Ste-Gen. in-f°, Z. f. 7.)

Sy le roy désire, on fera faire, durant l'hiver, des retranchemens pour pouvoir retirer des armées, et leur donner moyen d'agir avec seureté lorsqu'il sera besoin d'envoier la cavalerie à la guerre et laisser l'infanterie, sçavoir : à Metz, Verdun, Moyenvic, Marsal, Nancy et Langres, lesquels on fera faire par les habitans des villes et paysans des vilages circonvoisins ez lieux qui seront jugés plus à propos, suivant les desseins qu'on en fera et que Sa Majesté résoudra.

CXLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 296. — Original, sans signature, de la main de Cherré (presque entièrement chiffré).

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Berny, ce 16 octobre 1635.

Titus[2] verra s'il y auroit moyen de disposer le roy à faire que le comte de Cramail allast tenir compagnie à M. de Bassompierre[3]. On ne luy fera aucun mal, mais on le tiendra seulement là pour empescher qu'il n'en face. Sy le roy gouste cette proposition, que 46[4] luy fera de luy-mesme, en m'escrivant trois mots de sa main portant commandement de le faire loger, il trouveroit cela faict à son arrivée. Je vous avoue que je l'estimerois nécessaire, car, sy en ce temps d'adversité on n'arreste le cours de telles gens par quelque chastiment notable, ils grossiront à merveille, et en quelque lieu qu'aille cet homme, envenimé comme il est, le roy peut bien juger qu'il luy fera du mal, qu'il est obligé d'esviter par un remède innocent.

[1] Cherré n'a mis ni suscription ni date, mais Chavigni a écrit au dos cette note de réception : « Mgr le cardinal; de Berny, ce 16 octobre 1635, M. B. J. » (Mr Bouthillier jeune.) Sur le pli est tracée une grande S. Cette marque était, comme nous l'avons vu, un avertissement que la dépêche ne devait pas être montrée au roi.

[2] Chavigni, chiffre de 1635.

[3] On sait que Bassompierre était prisonnier à la Bastille depuis 1631. Nous avons vu que d'abord il n'avait été question que d'éloigner le comte de Cramail et de l'envoyer en Provence. Il est fait mention de la réponse de Chavigni dans une note de la page 306, ci-dessus.

[4] Autre manière de désigner Chavigni, chiffre cité.

Je vous avoue que je me sentirois bien obligé d'une telle procédure. On pourroit deslivrer Cramail aussy tost que la paix seroit faicte, n'estant question que de le mettre en loge pour empescher qu'il ne nuise aux affaires, ce qu'il fera en tous lieux s'il est libre.

CXLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 309. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A M. LE GARDE DES SCEAUX[1].]

Du 17 octobre 1635.

Monsieur, je vous prie ne vous affliger point de ce qui est arrivé des soldats qui estoient destinez aux gallères[2]; je sçay bien que ce n'est

[1] Cherré a mis au dos de cette minute le nom et la date, que le secrétaire de nuit avait omis. — Séguier (Pierre III), fils de Jean Séguier, lieutenant civil, lequel était le sixième et dernier fils de Pierre Ier. (Voy. t. I, p. 611.) Né en 1588, Séguier mourut en 1672, et dans cette longue carrière de quatre-vingt-quatre ans il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant de Guyenne, président à mortier, garde des sceaux, enfin chancelier de France. Il dut au cardinal cette double dignité. Il obtint la dernière en janvier 1636, quelques mois après la date de cette lettre. Ses complaisances à l'égard du cardinal n'ont pas toujours été honorables pour sa mémoire.

[2] Richelieu voulait qu'on usât de la plus rigoureuse sévérité envers la garnison de Saint-Mihiel; mainte lettre adressée au roi ainsi qu'aux gens de confiance que Richelieu avait mis près de S. M. pendant son voyage de Lorraine, Chavigni surtout et Séguier, insistaient sur ce point avec une sorte de passion. La plupart des gens de guerre s'opposaient au contraire à ce qu'on traitât si indignement les défenseurs de la ville. Le P. Griffet raconte même une scène assez vive entre le roi et La Ville-aux-Clercs (*Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 616). Mais le roi était du sentiment du cardinal pour la sévérité. Nous avons une longue lettre écrite à Richelieu par Chavigni, du camp de Cœur le 6 octobre, presque entièrement chiffrée, où nous trouvons ce passage: « Si nous n'eussions extresmement M. le garde des sceaux, M de la Melleraye et M. Bouthillier (Chavigni) résisté, ces Mrs les chefs qui sont auprès de S. M. avoient tant d'impatience que Saint-Mihel fust pris, qu'ils vouloient faire acorder par le roy une capitulation honteuse. Ils ont tant crié aux oreilles de S. M. que nous n'avons peu empescher qu'elle n'ayt donné la vie aux dix de la garnison qu'elle s'estoit réservés. Ils ont esté sy malicieux que de dire que c'est manquer à la capitulation que d'envoyer les soldats aux gallères. Néantmoins on ne lairra pas de les faire conduire jusques à Chaalons, et les mettre sur l'eau pour

point par vostre faute, et quelque bon ordre qu'on puisse apporter, il est bien difficile qu'il n'arrive quelquefois de tels inconvéniens.

Mr Bouthillier vous parlera d'une affaire de Clausel[1] bien importante. Vous nous envoyerés, s'il vous plaist, diligemment les pouvoirs et ordres nécessaires pour faire exécutter les résolutions que vous jugerés que le roy doibve prendre en un tel sujet, me reposant en cela plustost sur vostre jugement que sur tout autre. Je suis et je seray tousjours...

CXLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 396. — Minute de la main de Cherré.

PROJET D'INTERROGATOIRE DE CLAUSEL.

[17 octobre 1635[2].]

Faut luy faire recognoistre les deux lettres le plus addroictement qu'il se pourra.

les mener à Paris. » (Manuscrit indiqué aux sources, f° 231.) Que s'était-il donc passé depuis le 6 octobre qui dût tant chagriner le garde des sceaux? Est-ce que quelque inspiration de clémence était venue adoucir le sort de ces soldats condamnés?

[1] Voy. les deux pièces suivantes, qui furent sans doute envoyées à Bouthillier fils, lequel était alors à Vitry, et qui dut les communiquer à Séguier.

[2] On a mis en tête de cette pièce non datée, sans doute pour le classement : « 7 novembre 1635. » Cette date est fautive, la procédure faite par Lanier contre Clausel, que nous trouvons tout entière dans ce manuscrit, f° 376-421, montre que les interrogatoires commencèrent bien le 7 novembre, mais, la procédure se faisant au pays des Grisons, le projet d'interrogatoire avait été envoyé par le cardinal bien auparavant et vraisemblablement avant le projet de jugement du 17 octobre, ou du moins en même temps. Les procès-verbaux du jugement, torture et exécution de Clausel sont dans le même manuscrit, f° 426-433. L'exécution eut lieu le 10 novembre, et le 11 Lanier rendait compte au cardinal de tout ce qu'il avait fait dans cette affaire; sa lettre se trouve au f° 434 de notre manuscrit; il dit dans cette lettre que « il a recognu Clausel pour homme de résolution et de cœur. » Ce Lanier signait son nom sans l's que lui donne toujours Richelieu (Lasnier); il était alors intendant de justice, police et finances en l'armée du roi au pays des Grisons.

Quelles négociations il a faictes autresfois en Espagne contre la France?

Pourquoy, depuis qu'il vit la bonté du roy résolue à luy pardonner, il s'est reporté dans les brouilleries et factions?

Quelle charge il avoit quand il fut arresté à Genève?

Quelles négociations il fit lors avec divers princes contre le service du roy?

Pourquoy, en octobre 1634, il escrivit cette lettre à Mr de Rohan?

Faut l'interroger sur le particulier du contenu.

Sur ce qu'il dit de la maladie du roy dont il tesmoigne désirer la fin.

Ce qu'il a faict depuis en Angleterre.

Sy ce n'est pas luy qui a faict tirer le coup d'arquebuse à Puylaurens?

A la sollicitation de qui?

Où il a esté depuis?

Quelle charge il avoit maintenant avec le père Coste?

Où ils ont passé tous deux?

Où ils alloient?

Qui l'a instruit devant que de partir?

S'il a parlé souvent à la reyne de son voyage, ou seulement une fois?

Sy c'est Chanteloube seul, entre les domestiques de ladite dame reyne, qui l'a instruit, ou s'il y en a encore d'autres?

S'il n'a pas cogneu Chavagnac?

S'il ne l'a pas excité à exécutter son dessein?

S'il a cogneu Alfeston?

Ce qu'il veut dire quand il parle à Mr de Rohan, dans sa lettre, de relever son party?

Quel moyen il en avoit?

Quelles asseurances et promesses faisoient les Espagnols pour cet effect?

Ce qu'il a apris de Galasse, du duc de Lorraine et du roy de Hongrie, où il dit avoir passé de la part de la reyne?

Ce qu'il prétend dire sur le sujet de M. de Savoye, quand il escrit à M. de Rohan qu'il n'y a que luy qui le puisse tirer de là[1].

Faudra l'interroger sur toute autre chose dont on prendra lumière dans le procès, et dont M. Lasnier jugera qu'on doive avoir cognoissance.

Faudra mettre à part ce qui concernera Savoye et Angleterre qu'on veut cacher, s'il y a quelque chose, et en un procès-verbal qu'on puisse voir tout ce qui concernera la reyne, les siens, les Espagnols, le roy de Hongrie, le duc de Lorraine et semblables[2].

CXLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 397. — Minute de la main de Cherré.

PROJET D'UN JUGEMENT CONTRE LE Sr CLAUSEL.

Du 17 octobre 1635[3].

Le roy s'estant faict représenter l'advis qui luy a esté donné par le s^r duc de Rohan, lieutenant général de Sa Majesté et commandant de son armée dans la Valteline, des pratiques et offres que le nommé du Clausel, envoyé des ennemis du roy et de l'Estat qui sont ès Pays-Bas, avec participation du roy de Hongrie, Galasse et du duc Charles, a tasché de faire pour le soustraire de l'obéissance et ser-

[1] Ici est un tiers de page en blanc.

[2] On sait, et nous l'avons montré en plus d'une occasion, combien le cardinal de Richelieu se plaisait à ces fonctions de magistrat instructeur, pour lesquelles il avait du reste une incontestable habileté. Cette pièce et la suivante, dictées par lui, en sont une nouvelle preuve. Le projet de jugement est particulièrement remarquable en ce que la peine de mort y est prononcée par le roi vingt jours avant que la procédure fût commencée.

[3] Ceci est écrit au dos de la pièce qu'on a mise dans le manuscrit au 7 novembre, après avoir écrit cette fausse date en tête pour le classement. (Voy. la note 2 de la page 319.)

vice qu'il doit à Sa Majesté, et l'attacher au service des ennemis de l'Estat, en intention de renouer aussy, dans le royaume, les factions de religion cy-devant heureusement assoupies, comme il paroist par la lettre escrite audict s^r duc par ledict Clausel[1], ce qui auroit obligé ledit s^r duc de Rohan, quoyqu'autrefois il se fust servy bien confidemment dudict Clausel, de le faire arrester prisonnier et l'envoier au fort de France, proche du Rhin, commandé pour le service du roy par le s^r de Saint-Simon, où il est à présent retenu. Sa Majesté en cette considération et de diverses autres pratiques contre son service et le bien de son estat que ledict Clausel a faictes par le passé, en Espagne, Flandre, Alemagne, Angleterre, Savoye et autres lieux, et ne pouvant le faire amener en France pour le faire juger par les formes ordinaires de la justice[2], à cause des armées ennemies qui sont proches du lieu où il est retenu; ny aussy, pour le bien de l'estat, laisser impuny un tel crime, ny garder plus longtemps une personne accoustumée à telles pratiques et menées, qui, de jour à autre, est capable, soit en s'évadant, comme il a desjà faict de Genève, ou autrement, de desservir notablement l'estat, Sadicte Majesté a déclaré et déclare ledict du Clausel atteint et convaincu d'avoir voulu soustraire ledict duc de Rohan de son obéissance, et détacher de son amitié et alliance des princes souverains, pour les liguer avec les ennemis déclarez de l'estat[3]. Pour réparation de quoy l'a condamné et le condamne d'estre pendu et estranglé au lieu où il est à présent retenu prisonnier, et, auparavant l'exécution de mort, d'estre appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation[4] de ses complices, des pratiques et menées faictes contre l'estat et la personne du roy.

[1] Ici un passage a été effacé : « Et qu'en exécution de ces desseins ledict du Clausel agissait comme espion pour instruire les Espagnols dans le Milanois de l'estat de son armée commandée par ledict s^r duc de Rohan, et des forts qu'il tient dans la Valteline. »

[2] On remarquera que Richelieu lui-même, lorsqu'il peut trouver un prétexte quelconque à ses procédés extra-judiciaires, ne manque pas de l'invoquer.

[3] Autre passage effacé sur la minute : « Et d'avoir servi d'espion dans les armées. »

[4] Encore une phrase supprimée : « Des autres espions qui sont en ladicte armée, et autres ses complices. »

CXLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 302. — Original, sans signature, de la main de Cherré, en partie chiffré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Berny, ce 17 octobre 1835.

Un moment après avoir receu vostre dépesche du 14 octobre[2], j'y fais response.

Je suis très-fasché du convoy qui s'est perdu par la lascheté de ceux qui le conduisoient; qu'il est nécessaire de faire chastier au moins ceux qui n'ont pas faict leur devoir[3].

La santé du roy estant préférable à toutes choses, et sçachant bien qu'il ne sçauroit estre en un lieu avec ennui sans y tomber malade, je croy qu'il n'y a pas lieu de contredire son retour, et partant je n'ay rien à dire qui puisse empescher Sa Majesté de s'en revenir. Je seray ravy de la voir en bonne disposition. Vous luy rendrés, s'il vous plaist, de ma part un milion de grâces, sur ce qu'il luy plaist me mander par vous sur le sujet des mauvais offices de Cramail. J'attendray ce personnage en bonne dévotion, mais, à dire le vray, estant malicieux comme il est, en quelque lieu qu'il soit maintenant il fera du mal. Il en pourroit beaucoup faire en Provence, principalement en ce temps où, sans que les Espagnols ayent augmenté leurs conquestes, nous aprenons qu'il y a beaucoup de désordres. Sy ma retraite pouvoit donner une bonne paix au roy, telle qu'il la peut souhaitter, je vous promets que j'y consens dès cette heure, et que

[1] Même observation que pour la lettre à Chavigni du 16 octobre, note 1.

[2] Dans cette lettre, datée de Saint-Dizier, Chavigni mandait au cardinal que le roi partait décidément ce jour même pour aller à Vitry. (F° 287 du manuscrit cité aux sources.)

[3] Auprès de Gondreville. Le cardinal écrivait le même jour à Servien au sujet de cette affaire. (Voy. analyses, à la date du 17.)

ces bons esprits n'auroient pas la peyne de tascher de me la procurer par leurs calomnies et mauvais offices.

Je vous fis hier[1] une ample dépesche que je vous envoie par le porteur. Je sçay qu'il est bien aisé de dire beaucoup de choses, mais qu'il est fort difficile de les exécutter.

L'abbandonnement que je veoy par la lettre de Mr le cardinal de La Valette me perce le cœur; je ne veoy guères de pièces à coudre à l'ouverture que la lascheté de telles gens font aux affaires du roy. Cependant nous ne perdons pas cœur.

Je croy que le roy doit donner contentement audit sr cardinal sur le sujet de Bellefonds, et le retirer de là s'il le désire. Sa Majesté jugea elle mesme le différend qui estoit entre luy et le sr de Meuns.

C'est une chose nécessaire de pourvoir Metz et Nancy de bleds. Je m'asseure que vous y ferés l'impossible.

Le roy se retirant, au nom de Dieu faictes donner tous les ordres nécessaires pour empescher une ruine entière.

N'oubliés pas de laisser M. du Hallier dans Vitry et luy donner charge de lever cinq ou six compagnies d'infanterie pour y estre avec luy. Il pourra aussy recevoir toutes les trouppes qui doivent arriver en Champagne en l'absence du roy.

Je vous confesse que je persiste tousjours à dire que M. le Comte eust esté nécessaire en ces quartiers là, et qu'il y faut une armée pour soustenir les autres.

J'envoieray demain arrester les Suisses qui vont en Picardie, vers Noyon[2], pour les faire retourner du costé de Chaalons, aussy tost que je sçauray sy le roy le trouvera bon.

Lorsque le régiment que le roy a voulu que je levasse sera sur pied, il pourra marcher vers Chaalons; mais il faut un chef d'authorité; autrement tout se desbandera.

[1] C'est sans doute la dépêche du 15, car celle-ci, qui porte la date du 17, avait dû être écrite la veille; on avait mis d'abord le 16, et puis le 6 a été transformé en 7.

[2] Servien s'en était déjà occupé, et il avait mis à ce sujet une note de souvenir en tête d'une lettre que lui écrivait le cardinal le 16 octobre.

M. le cardinal de La Valette demande fort trois compagnies de cavalerie que le roy luy avoit promises et que M. de Tianges luy a retenues.

Sy le roy [s'en[1]] revenoit sans destiner un homme d'authorité pour demeurer en Champagne, qui s'y rende au mesme temps que Sa Majesté sera partie, tout iroit à l'abandon. Sy Sa Majesté est en ce mesme sentiment, elle m'envoiera, s'il luy plaist, une lettre pour M. le Comte, dont je ne me serviray qu'en cas que mes advis ne le puissent porter à ce qu'il faut.

CL.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 306. — Original.

SUSCRIPTION:

AU ROY.

17 octobre 1635.

Sire,

Je suis extresmement fasché de l'estat auquel sont vos affaires dans les frontières de Champagne. La conservation de la santé de Vostre Majesté estant préférable à toutes choses, ayant esté attaqué de ses bouffemens de ventre, comme M. Bouthillier me l'a mandé[2], je croy qu'elle fera bien de suivre la pensée qu'elle a eue de s'en revenir, n'ayant point de troupes considérables auprès d'elle. Je seray ravy

[1] Le secrétaire écrivant sous la dictée s'est mépris au son de ce mot, et il a écrit « sans. »

[2] Léon Bouthillier avait adressé au cardinal, le 15 octobre, une lettre, en partie chiffrée, où il luy disait : « Le roy m'a commandé de vous dépescher ce courrier pour vous dire qu'il se croit à présent inutile icy, et que, les affaires estant plus embarrassées que lorsqu'il partit, il seroit bien aise de vous avoir auprès de luy. Pour cet effect, sçachant que vostre santé ne peut pas vous permettre de partir du lieu où vous estes, S. M. faict estat, après avoir receu vostre réponse, et sy vous le jugez à propos, de s'en aller droit à S'-Germain. Néantmoins sy vous estimiés qu'il soit nécessaire qu'elle séjourne encore quelque temps à Chaalons ou à Chasteau-Thierry, elle le fera... C'est à 21 (le cardinal), qui est plus prudent que tous les hommes du monde, à faire la response telle qu'il luy plaira, mais surtout il aura agréable que ce soit promptement, car il cognoist les

de la voir en bonne disposition. Sy Dieu m'avoit donné autant de force comme j'ay de volonté de la servir, je m'offrirois à aller la servir en Champagne en son absence. Mais expérimentant tous les jours qu'un chemin de quatre lieues, quoyqu'en litière, et un travail de quatre heures de suitte me changent en un instant, en quelque bonne disposition que je sois, je ne sçaurois luy offrir que ma bonne volonté, qui sera tousjours de préférer ses intérests à ma vie, et par[1] surtout ce qui concernera sa personne, au service de laquelle je me suis entièrement consacré. J'espère que Dieu changera tous les brouillards qui paroissent en beau temps, et que les ennemis ne feront pas ce qu'ils prétendent. Je l'en suplie de tout mon cœur, et Vostre Majesté de me faire l'honneur de croire que je seray sans fin,

Sire, etc.[2]

Le Card. DE RICHELIEU.

[3]De Berny, ce 17 octobre 1635.

CLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 316. — Original, en partie chiffré.

[A M. DE CHAVIGNI[4].]

De Chilly, ce 18 octobre 1635.

J'oubliay hier[5] à vous mander qu'il a fallu estre ou bien simple

impatiences qui succèdent d'ordinaire aux mélancolies. » (Ms. cité aux sources, f° 295.) Ainsi le roi se résignait bien à demander la permission, mais non pas à l'attendre; le cardinal se hâta de la lui envoyer.

[1] « Par » est très-lisiblement écrit; le sens est-il : « de préférer à ma vie ses intérêts et *par-dessus tout* ce qui concernera sa personne? » ou faut-il substituer « pour » à « par? » Mais, en modifiant ainsi le texte, la phrase, moins inintelligible, devient aussi moins régulière.

[2] Nous rappelons que, pour ménager la place, nous supprimons, dans les lettres originales de Richelieu au roi, la formule finale, qui est toujours la même. (Voyez ci-dessus, p. 84, note 2.)

[3] Date écrite de la main de Richelieu.

[4] Un secretaire de Chavigni a mis au dos de cette pièce sans suscription : « Mgr le cardinal. »

[5] Voyez ci-dessus les lettres de Richelieu à Chavigni des 16 et 17 octobre. Voyez aussi, sur d'anciens mécontentements de

ou bien [peu] affectionné au service du roy pour faire revenir le comte de Cramail, veu que, par les vieilles lettres de la Fargis à la reyne, c'estoit luy dont elle luy prescrivoit de faire venir les conseils, quoyque de loing. En vérité, il seroit impossible de servir s'il ne plaisoit au roy arrester le cours de pareilles entreprises par quelque exemple aussy juste qu'innocent. Au reste, le voiage du roy n'aiant pas esté glorieux comme on le pourroit désirer, la punition d'un tel homme fera cognoistre au monde que le roy n'a pas esté servy comme il devoit, et que sy ses soins et ses bonnes intentions eussent esté secondées, le succez de son voyage eust esté tout autre. J'apelle Dieu à tesmoin que je ne voudrois pour rien du monde procurer du mal à cet homme contre ma conscience, mais l'estat présent et de l'Estat et des affaires requiert que l'on arreste le cours des mauvais desseins de ceux qui agissent contre le service du roy, sous couleur de faire les bons valetz.

Le card. DE RICHELIEU.

CLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 318. — Minute de la main de Charpentier, avec plusieurs passages de la main du cardinal.

A M. DE COUESQUIN [1].

Du 18 octobre 1635 [2].

Monsieur, Dieu ayant appellé M. de Mouy, à mon grand regret [3], je n'ay pas voulu différer davantage à sçavoir si vous désirés venir commander ma compagnie de gendarmes en sa place.

Mais parce qu'en l'estat où sont les affaires le roy m'a commandé particulièrement de la remettre promptement sur pied, il est néces-

Richelieu contre le comte de Cramail, le tom. IV des Lettres de Richelieu, p. 271 et 297 (1632, fin de mars et 16 mai).

[1] Voyez t. II, p. 282, la note d'une lettre écrite au père de M. de Coëtquen.

[2] La date et le nom, omis par le secrétaire, ont été écrits au dos de la pièce.

[3] Cette première ligne est de la main de Richelieu, ainsi que les mots : « à sçavoir sy vous désirés venir. »

saire que quinze jours, au plus tard, après avoir receu la présente, vous m'ameniés au moins 80 maistres, au lieu d'une bonne partie[1] des Normands dont elle estoit composée, qui ont quitté par la mort dudict s^r de Mouy.

Sy vous estimés pouvoir faire dans ce temps ce que je désire de vous, j'en auray un singulier contentement; sy aussy vos affaires domestiques ne vous le pouvoient permettre,[2] je m'accommoderay à tout ce que vous pourés désirer, aymant vostre personne et désirant vostre satisfaction autant que vous mesme; je vous prie de le croire, [3] et que je seray tousjours[4]. . . . .

CLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 328. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

De Ruel, ce 23 octobre 1635.

M^rs les depputez du clergé devant aujourdhuy saluer Sa Majesté, elle trouvera bon, s'il luy plaist, que je luy die qu'il est à propos, pour le bien de son service, qu'elle leur tesmoigne le juste mescontentement qu'elle a sujet d'avoir de leur assemblée, pour les longueurs qu'ils ont apportées à la secourir en l'urgente nécessité de ses affaires, qui est cogneue d'un chascun[5]. Ensuite de quoy elle trait-

[1] « D'une bonne partie, » de la main de Richelieu.

[2] D'ici au mot « vous mesme, » *idem*.

[3] Les cinq derniers mots, *idem*.

[4] Le marquis de Coëtquen accepta, mais il mit sans doute peu d'empressement à satisfaire le cardinal. (Voyez deux lettres de Son Éminence adressées à Coëtquen, l'une le 12 mai 1636, l'autre vers le milieu de la même année.)

[5] « Cette affaire souffrit beaucoup de difficultés, dit le père Griffet, et il fallut que les commissaires du roi revinssent jusqu'à trois fois à l'assemblée, avant qu'on leur donnât une réponse satisfaisante..... L'assemblée dura depuis la fin de mai 1635 jusqu'au 27 avril de l'année suivante. » (T. II, p. 655.) Ainsi l'on voit que le langage sévère conseillé par Richelieu fit peu d'impression sur les députés du clergé. L'assemblée avait d'ailleurs donné au roi une grande preuve de complaisance en prononçant, dans sa déclaration du 7 septembre, la non-validité du mariage de

tera bien, s'il luy plaist, Mrs de Sées[1], de Nismes et l'abbé de Saint-Vandrille, qui se sont monstrez affectionnez aux intérests de Sa Majesté, et les autres depputez plus froidement, afin qu'ils cognoissent par là la distinction qu'elle faict de ceux qui la servent avec chaleur d'avec les autres qui ne se portent pas à ce qu'ils doivent.

Mrs de Bordeaux et de Chartres ont esté tousjours solliciteurs des intérests de Sa Majesté.

Le Card. DE RICHELIEU.

CLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1638, d'août en décembre, fol. 400. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

De Ruel, ce 23 octobre [1635[2]], à 3 heures après midy.

Ce qu'il pleut au roy me commander hier[3] pour Mr le comte de

Monsieur avec la princesse de Lorraine. Les Mémoires chronologiques et dogmatiques ne parlent pas de cette assemblée de 1635 à 1636.

[1] Camus de Pontcarré. — L'évêque de Nismes : Denis Cohon. — L'abbé de Saint-Vandrille : Ferdinand de Neufville.

[2] Le millésime manque, mais l'arrestation du comte de Cramail le donne. Le classement qui a rangé cette lettre parmi les pièces de 1638 est donc fautif. (Voyez aux analyses la missive du 23 octobre, au cardinal de La Valette.) La présente lettre est cachetée de noir ; le cardinal était alors en deuil de sa sœur Nicole, marquise de Brézé, morte le 30 août de cette année 1635.

[3] Le roi, de retour de son voyage de Lorraine, arrivait à Paris le 22 octobre, et le même jour il accorda à Richelieu l'ordre de faire arrêter le comte de Cramail. Léon Bouthillier, dans une lettre du 15 octobre, disait au cardinal : « Le roy a résolu de faire partir demain M. le comte de Cramail pour la Provence, le remettant à recevoir les ordres de ce qu'il aura à faire de Vostre Éminence. » Et il lui écrivait de nouveau le 19, dans une lettre en partie chiffrée : « Il me semble qu'il est très à propos de ne pas envoyer Cramail en Provence, estant tel qu'il est. Je ne manqueray pas de proposer comme de moi-mesme à Ajax (le roi) de le mettre avec le parent de 49. » (Aff. étr. France, t. 74, fol. 321.) En effet Léon Bouthillier prépara le roi à plus de sévérité, et il fit si bien que le cardinal n'eut qu'à dire un mot pour avoir l'autorisation de le faire conduire à la Bastille. (Voy. ci-dessus, p. 305 et 317.)

Cramail vient d'estre exécuté; M. de Kerruel l'emmène accompagné suffisamment pour qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient.

Il m'a dict deux ou trois choses dignes d'estre remarquées, que je diray demain à Vostre Majesté. Pourveu qu'elle se porte bien, tout ira bien, s'il plaist à Dieu, comme je l'espère[1].

CLV.

Bibl. imp. fonds Baluze, arm. V, paq. IV, n° 2, fol. 87. — Copie d'une écriture qui ressemble à celle de Cherré.
Harl. Saint-Germ. 349, pièce 32*. — Copie.

MÉMOIRES SUR LA DÉTENTION DU COMTE DE CRAMAIL,

FAITS LE 23 OCTOBRE 1635.

Quand le cœur est malade, tout le reste du corps ne peut qu'il ne s'en sente; ainsy, quand il y a du trouble à C.[2] tout l'estat ne peut estre en repos.

Une seule estincèle est capable d'embraser la plus grande ville du monde, et sy le feu pris à la moindre de ses maisons n'estoit promptement esteint, il la réduiroit indubitablement en cendres.

Il ne faut qu'une petite ouverture à la chaussée d'une rivière pour luy donner lieu de ruiner et inonder tout un païs, sans qu'on y puisse aporter aucun remède, sy on ne l'a faict[3] dès le commencement.

Ainsy, sy on ne remédie aux factions, les estouffant dans leur naissance lorsque leur commencement est sy foible que ceux qui

[1] Le mémoire du cardinal contre le comte de Cramail, que nous donnons ci-après, avait été sans doute composé pour confirmer le roi dans cette sévérité ou pour la justifier; il est daté dans nos deux copies du lendemain et du surlendemain de l'arrestation.

[2] Il y a des différences entre nos deux copies, quelques-unes sont presque insignifiantes; nous n'en indiquerons que deux ou trois qui méritent d'être conservées. Ici, au lieu de « à C. », la copie de Saint-Germain met : « à la cour. »

[3] « Sy on ne la refaict. » (Ms. de Harlay.)

n'en connoissent pas la nature n'estimeroient pas qu'elles feussent à craindre, elles croissent et se renforcent de telle sorte, en un instant, qu'il est par après impossible de résister à leur violence.

Le comte de Cramail estoit lié à la Fargis, et par liens d'amour et de faction[1].

Par elle il estoit attaché aux deux reynes; luy et le marquis de Mirabel[2] estoient les principaux conseils de la ruine du cardinal.

Par les lettres de la Fargis à la reyne régnante elle tesmoigne qu'on pourroit continuer à prendre conseil de luy, s'il n'estoit sy esloigné.

Dès ce temps on mit en délibération de l'arrester; on le manda pour l'esloigner des frontières d'Espagne, comme y pouvant faire mal, et où il estoit suspect aux gens de bien du pays.

Ce fut luy qui donna les conseils les plus violens après la journée des Duppes, et, entre autres, le roy ayant mené à Versailles[3] le cardinal avec luy, il conseilla plusieurs fois à la reyne d'y aller pour y faire un vacarme, et, armée de l'auctorité de mère, tascher de l'en tirer par violence.

Depuis on ne luy a donné aucun pardon, luy n'a rien faict pour le mériter, sinon qu'estant appelé à la cour, aussy tost qu'il y fut venu, il a voulu traverser le cours des affaires, suscitant le tiers et le quart pour en mesdire, parlant contre les meilleures résolutions, s'adressant au roy mesme.

Ralentir les bons desseins du prince, s'esjouir des mauvais événemens qui luy arrivent;

Parler ouvertement contre le cours de ses affaires en les descriant;

[1] Dans le Journal du cardinal de Richelieu, fait durant le grand orage (chapitre intitulé : « Cabale de la Fargis, Vaultier, Bellingan et autres »), on donne quelques détails sur la participation du comte de Cramail aux intrigues, ainsi que le texte de quelques lettres que lui avait écrites madame du Fargis; on y a joint la clef des noms chiffrés, p. 50 et suiv. de l'édition de 1664.

[2] Ambassadeur d'Espagne à Paris.

[3] Il paraît que le roi était allé seul à Versailles, et que le cardinal alla l'y trouver. (Voyez notre tome IV, p. 11.) Au reste la vérité sur cette célèbre journée est toujours restée enveloppée de quelque obscurité; ce témoignage de Richelieu aidera-t-il à l'éclaircir? Est-ce la mémoire du cardinal qui est peu fidèle, ou bien a-t-il mieux aimé laisser croire ce qu'il dit ici?

Vouloir ruiner ceux dont il luy plaist se servir;

Se liguer avec diverses personnes à ces fins, et les susciter pour agir de cette sorte, ont tousjours esté estimez des crimes d'estat dignes de prompts remèdes, et de chastimens tout ensemble.

Cette affaire peut estre considérée en deux façons, ou seulement en tant qu'elle touche le cardinal, ou en tant que l'Estat y est intéressé.

Sy on considère seulement les intérests du cardinal, il suffit de remédier à la malice de celuy qui l'a tramée par un simple esloignement; le cardinal n'en désire pas davantage.

Mais sy on a esgard aux intérests de l'Estat, il faut un plus puissant remède, qui soit chastiment tout ensemble, et chastiment sy doux qu'il ne sera pris de tout le monde que pour un remède innocent.

Sy l'on n'en use ainsy, il en peut arriver beaucoup d'inconvéniens.

Sans cela la pelotte grossira aussy tost qu'on cognoistra que les menées de ce chef de party seront impunies.

Quand il ne gaignera pas l'esprit du roy, ce qu'il ne fera pas asseurément, non seulement parce qu'il le gaigneroit contre soy-mesme[1], mais à cause de son jugement et de sa fermeté envers ses serviteurs, au moins est-il certain qu'il altérera la confiance qui doit estre entre le maistre et les serviteurs, pour que tous ayent moyen de bien agir.

Ayant eu l'audace et la témérité d'attaquer l'aisné, n'y trouvant pas son compte, il s'adressera au cadet, qu'il trouvera apparemment plus susceptible de son venin (comme le roy a judicieusement tesmoigné le craindre). Et en ce cas la vie de diverses personnes se pourroit trouver en compromis par la malice de ce personnage. Il empoisonnera toute la cour, qui depuis 3 ou 4 ans est exempte de pareils maux.

Puisque cet homme a esté accusé de s'attaquer à Dieu, révoquant son estre en doubte, il est clair que nulle puissance ne se doibt tenir exempte de son audace.

[1] Il est inutile de faire remarquer l'incorrection de cette phrase; on comprend que « soy mesme » se rapporte au roi.

Le premier président de Toulouze, Mazuyer, luy vouloit faire son procez comme compagnon de Lucile[1].

La punition de Bassompierre a arresté toutes les mauvaises langues depuis 4 ans.

Un genre de crime ne s'estouffe pas par un seul exemple; mais les divers qu'on faict de temps en temps en arrestent le cours.

Sy on ne balaye souvent le plus propre cabinet qui soit au monde, on ne sçauroit l'empescher de contracter des saletés qui en ruinent avec le temps les plus beaux ornemens.

En ce temps où un chascun se relasche, où le roy a de puissans ennemis sur les bras, s'il ne contient le monde par sévérité, tout yra à l'abandon.

La paix d'Italie faicte à Querasque fut reculée de plus de 6 mois, par la propre confession de Mr de Savoye, à cause des divers advis que les Espagnolz et luy recevoient de Mirabel, et de plusieurs personnes de la cour.

De là on peut juger ce qui peut arriver par la malice d'un tel personnage, et par la commodité qu'il a de faire sçavoir ses advis, soit en Flandre, soit en Espagne.

A cela il faut adjouster qu'en l'estat de la lascheté des François, reculer de 3 mois la paix, quand elle se pourra faire, c'est tout perdre; estant difficile, au descouragement où sont les gens de guerre, de maintenir les choses en réputation, sans laquelle il est impossible de faire une paix qui ne soit honteuse et ruineuse.

Au reste, le cardinal n'a plus assez de force pour résister à la fatigue des affaires générales, aux intrigues des cabinets, et à sa mauvaise santé tout ensemble[2].

Pour conclusion, la plus foible raison qui puisse estre est assez

[1] Sans doute le duc de Montmorency.

[2] On a déjà vu que la mauvaise santé du cardinal lui a plus d'une fois servi d'argument pour décider le roi, par la crainte de sa retraite, à consentir aux choses qu'il voulait obtenir de lui. — Ce paragraphe a été modifié dans la copie de Harlay; on y lit, à la marge et en interligne, cette variante, écrite de la main du secrétaire qui a préparé le manuscrit des Mémoires de Richelieu : « Quoyque le cardinal parust ne pouvoir supporter le faix

forte pour cognoistre qu'on ne peut nourrir un serpent dans son sein sans s'exposer à en estre piqué, et à périr tous ensemble.

Partant un roy très sage et très prudent ne pouvoit, en cette occasion, que suivre les conseils d'un autre roy, l'exemple de la sagesse en l'Escriture, qui, etc.[1]

Pour gouverner des Estats, conduire et maintenir des armées avec discipline, il faut avoir une certaine vertu masle, qui ne se trouve point aux hommes communs; sans laquelle, toutefois, ny les Estats, ny les armées ne peuvent estre ny bien gouvernées, ny conservées en leur entier.

Sy le duc de Weymar n'eust chastié un de ses colonels qui luy dit ouvertement[2], lorsqu'il se résolut de partir de Mayence pour venir en France avec M. le cardinal de La Vallette, à peine eust-il contenu les autres, mais eust esté contraint de tesmoigner seul sa fidélité.

Le chastiment de Bassompierre, pour sa mauvaise langue, a arresté, pour un temps, le cours de toutes les autres[3].

Sy le prince, dans l'Estat duquel il se trouve des esprits assez hardis pour mesdire de sa conduite, murmurer de son gouvernement, deschirer ceux qu'il employe dans l'administration de ses affaires, ralentir ses desseins par telles procédures, ne les chastie sévèrement, il faict mal, selon Dieu, et ostant le moyen à ceux qui le ser-

des affaires générales et résister tout ensemble aux intrigues des cabinets et à sa mauvaise santé, néanmoins il faut avouer qu'il agissoit avec une telle prévoyance et sy grande fermeté d'esprit qu'il surmontoit ou surpassoit de bien loing l'attente de ses amis et de ses plus cruels ennemis. » Évidemment l'autre version est la bonne: et c'est ici la réflexion de quelqu'un qui, en citant le mémoire de Richelieu, parle en son propre nom.

[1] La copie de Harlay met : « explique » au lieu de « etc. » et laisse en blanc l'espace de quatre à cinq lignes. Au reste, que ce soit « etc. » ou « explique, » il est facile de deviner ce que cela signifie. Il est probable que, dans le mémoire remis au roi, Richelieu avait placé ici l'exemple de Salomon. On sait que ce jeune prince, obéissant aux conseils de son père mourant, marqua les commencements de son règne par des actes d'une grande sévérité contre certains personnages que David lui avait représentés comme des hommes dangereux.

[2] Il manque ici quelque chose; la phrase est incomplète dans les deux manuscrits.

[3] Cette répétition, qui ne peut être une négligence de copiste, prouve, ainsi que d'autres passages, que notre manuscrit a été copié sur un premier brouillon.

vent fidèlement de le faire utilement, il s'expose à se perdre soy-mesme.

Il faut, en telles occasions, pratiquer vertement ce que les préceptes de la politique font cognoistre estre du tout nécessaire, et ce que les maximes de la théologie enseignent estre permis[1].

Monsieur, frère du roy, estant au conseil proche de Sa Majesté, le 24 octobre 1635, aprouvant[2] grandement l'action que le roy a faicte de la détention du comte de Cramail, parlant contre ceux de son naturel qui, pestant et descriant les affaires, font plus de mal, par leurs mauvaises langues, que les ennemis par leurs forces, dist de bonne grace et en bons termes, une chose fort remarquable. « Il y a, dit-il, beaucoup de gens qui pensent avoir tout faict quand ils exposent leur vie pour leur M^e^; et qui, servans de leur espée, comme on le peut désirer, usent de leur langue à leur mode en pestant, et descriant les affaires qu'ils soustiennent au péril de leur vie; j'ay de coustume de leur dire que nous sommes bien esloignez de compte : bien qu'on vous soit redevable pour la liberté[3] avec laquelle vous exposés vostre vie, on ne vous doit pas tant que vous pourriés bien penser, parce qu'en ce faisant vous suivés vostre inclination et vous cherchés vous-mesmes en voulant acquérir de l'honneur et de la gloire. Mais sy vous vous abstenés de mal parler, on vous debvra bien davantage, tant parce que vous agirés contre vostre naturel, qui vous porte à la médisance, que parce aussy que vostre langue faict bien plus de mal que vostre espée ne faict de bien,[4] estant certain qu'à peine une armée pourroit elle autant deffaire d'ennemis qu'une mauvaise langue en faict, qui seule perce plus d'oreilles que cent espées de cœurs.

[1] Les deux manuscrits laissent après cet alinéa un espace blanc. Le mémoire a été écrit à deux reprises; en tête il est daté du 23, et ce qui suit est postérieur.

[2] Il y a en interligne « ou du moins tesmoignant l'approuver, » de la main du secrétaire qui a fait les autres modifications.

[3] Ce mot, dont tout d'abord on cherche le sens, doit signifier ici la facilité, la volonté libre et spontanée. Quoi qu'il en soit, c'est le mot de nos manuscrits, fort lisiblement écrit dans tous les deux.

[4] Le reste de l'alinéa n'est point dans la copie de Harlay; la même pensée est exprimée plus bas, et à peu près dans les mêmes termes.

Il y a diverses sortes d'esprits, particulièrement en France; les uns font et disent tousjours bien, et par ce moyen n'ont pas peu de la nature des anges.

Les autres font et disent tousjours mal, et tiennent de celle des démons.

Les autres disent bien et font mal, et leur hypocrisie n'est pas peu dangereuse.

Les autres disent mal et font bien, et pensent que leurs bonnes actions doivent couvrir la liberté et la légèreté de leur langue. Mais ils n'ont pas raison, estant certain que leurs médisances font plus de mal en un instant que toutes leurs bonnes actions ne sçauroient faire de bien en des années entières, et que la mauvaise langue blesse plus d'oreilles et gaste plus d'esprits en un jour, que la meilleure espée ne sçauroit blesser d'hommes en tout le cours de la vie de celuy qui la porte.

Telles gens n'ont autre but que de ruiner les affaires sous prétexte de les vouloir réformer et en plaindre le mauvais estat[1]. »

[1] A peine le comte de Cramail était installé à la Bastille qu'il écrivait à son ami l'archevêque de Bordeaux, le 25 octobre, une lettre où il raconte son arrestation, et mêle à ses plaintes et à ses protestations d'innocence de vives et chaudes louanges du cardinal. « La prison est dure, dit-il, mais d'estre en disgrace de son roy et de monseigneur le cardinal l'est davantage, principalement lorsque cela arrive en temps que l'on croit avoir mérité, sinon l'estime de capable, au moins celle de fidelle et de passionné au service du roy et de Son Éminence. Sy j'ay failli faute de jugement et d'expérience, je fléchis et j'en demande le pardon au roy et à Son Éminence... de qui les grandes qualités ne sont pas moins admirées et révérées de moy que de tout le reste du monde... » (Arch. des Aff. étr. France, t. 74, fol. non coté, avant 333.) On peut croire que le comte de Cramail espérait que l'archevêque de Bordeaux, l'un des hommes les plus confidents du cardinal, montrerait sa lettre à Richelieu. Toutefois il ne faudrait pas en prendre prétexte d'accuser le prisonnier d'une basse flatterie. Cramail était Monluc, et il avait dans le cœur la fierté de cette maison. Mais nous avons eu déjà l'occasion d'en faire la remarque, la résignation aux actes du despotisme, aux caprices du pouvoir, était un des caractères de ce temps-là, et plus d'une fois, non pas seulement du fond de la prison, mais du haut de l'échafaud, les victimes ont envoyé au persécuteur des paroles de paix et presque des bénédictions.

CLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 342. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MANDE.

Du 30 octobre 1635[1].

Vous aurés receu maintenant 77,000[ll] que je vous ay envoyez pour achepter des bleds, outre les 2,000 pistoles que vous emportastes. Vous ferés l'impossible pour tascher d'en achepter autour de Metz[2]; s'il n'y en a point, vous yrés et viendrés, s'il vous plaist, aux lieux les plus proches, et mesme jusqu'à Chaalons, où vous concerterés avec Mr de Vaubecourt et Mr du Houssay de ce qu'il faudra faire.

J'ay veu la reveue que vous m'avés envoyée de la garnison de Nancy; que Mr de Barrault envoye, en toute diligence, quelques officiers de la garnison, pour faire des recreues où ils penseront les pouvoir faire, et pour l'argent on leur donnera.

Le roy destine la compagnie de Bidèran pour une de celles qu'on doit mettre dans Nancy, et sy Mr de Barrault en veut faire une, le

[1] L'indication du nom et de la date se trouve seulement au dos de cette pièce.

[2] Nous avons une lettre de Saint-Simon, écrite de Blanche-Église à Chavigni, le 29 octobre; il était avec le cardinal de La Valette, et il fait une assez triste peinture de l'armée commandée par ce cardinal. « J'espère de bons succès, dit-il, si on ne manque pas de pain... Nous avons ici beaucoup trop de généraux, trop de la moitié, de mareschaux de camp qui ne servent pas tous avec grande cappacité. Cette armée a un très-grand besoin de repos et raffraischissemens, on n'entend que plaintes de tous costez... La moitié de ce qui est icy ne s'y tient que par force et artifices; je crains fort la Toussain pour la noblesse et beaucoup d'aultres. » (Ms. cité aux sources, fol. 340.) Le cardinal de La Valette, à son tour, trace de cette armée une peinture plus triste encore : « Le dégoust et la lascheté de nos trouppes est extresme; toute nostre cavalerie est quasi desbandée. — La famine et les maladies sont très-grandes dans le camp de Galas, et il y a grande apparence que nous eussions ruiné son armée sy nous eussions eu du pain suffisamment... » C'est à Chavigni que le cardinal de La Valette écrivait cela; lettre autographe du 31 octobre. (Arch. des Aff. étrang. Lorraine, t. XXVI, pièce 359*.)

roy trouve bon qu'il la mette présentement sur pied, et on luy envoiera la commission.

Je m'estonne fort de quoy Mr Le Fevre n'a pas contraint les munitionnaires de satisfaire à ce à quoy ils sont obligez par leur contrat, pour mettre des bleds dans Nancy, veu que c'est une des principales choses pour les quelles il est sur le lieu.

Vous trouverés bon que je vous die que vous ne me cognoissés pas quand vous me mandés que, pour l'obliger à bien servir, il luy faut bailler un brevet de conseiller d'estat, veu que tels honeurs se donnent pour rescompense des services que l'on a rendus, et non pas pour convier à s'acquiter de son devoir. Eschaufés-l'y autant qu'il vous sera possible.

Je trouve bien estrange aussy que Mr de Barrault die qu'il faut travailler aux parapets, tant des murailles de la ville que des cavaliers, et que Mr Le Fevre ne les aye pas faict faire, ou par corvées de la ville, ou par emprunts sur ycelle, à la charge de les rembourser.

Il faut faire marché avec le fondeur de Nancy pour faire refondre les pièces esventées.

Quant aux poudres, on donnera ordre à Mr le grand maistre d'y pourvoir le plus promptement qu'il pourra.

Pour ce qui est des mesches, Mr de Barrault peut faire amasser tous les chanvres du pays, et il le faut faire actuellement. Je vous prie de luy dire qu'un gouverneur, au poste où il est, doit s'esvertuer plus qu'il ne faict, et considérer que l'empereur n'envoie pas de Vienne à Galasse toutes les choses dont il a besoin, mais (*sic*) les prend où il les trouve.

Dites à Mr de Barrault qu'on trouve bien estrange qu'il n'ait pas esloigné madame de Remauville de Nancy, et, au nom de Dieu, tenés la main à ce qu'il le face; son fils est le favory du duc Charles, et partant il ne se peut qu'elle ne soit suspecte.

Je ne vous dis rien des lieux par où on doit faire les convoys, parce que Mr de Vaubecour s'en est chargé, et que c'est avec luy, qui cognoist mieux le pays que nous, avec qui il en faut concerter.

Mr de Bullion trouve bon de donner contentement à la garnison de Nancy plus qu'à toutes les autres de France, à cause de la cherté des vivres; ainsy vous pourrés faire estat, pour elle, de la valeur de dix monstres, soit en argent, soit en pain.

J'ay veu le mémoire que vous m'avés envoyé, contenant les moyens d'asseurer la Mozelle et les voitures; je l'ay envoyé à Mr de Vaubecour qui est celuy qui s'en charge maintenant. Il sera bon d'en conférer avec luy, estant plus entendu dans tous ces pays que personne.

CLVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 43e. — Original.
Pays-Bas, 1635 et 1636, t. XI. —
Minute de la main de Cherré et de celle du secrétaire de nuit[1].
Papiers provenant de la maison de Brézé. — Autre original[2].

SUSCRIPTION :

A MONS. LE BARON DE CHARNACÉ,

MARESCHAL DE CAMP EN L'ARMÉE DU ROY EN FLANDRE.

9 novembre 1635.

Monsieur, Messrs Bouthillier et Servien respondent si punctuellement à toutes vos dépesches que, me remettant à celles que vous recevrés de leur part pour ce qui est du général des affaires, je me contenteray de vous dire par celle-cy, qu'ainsy que nous sommes bien esloignez de deçà de penser à faire aucun traitté avec les Espagnols et autres princes de la maison d'Autriche, que conjoinctement avec Messrs les Estats généraux et nos autres alliez, aussy ne puis-je croire que mes dicts Srs les Estats, ny Monsr le prince d'Orange y voulussent entendre tout de bon, quelque avantage qu'on leur face

[1] En tête de cette minute Cherré a mis : « Response de Mst, par le s' de Miré, aux lettres de Mrs de Brezé et de Charnacé, XIe novembre. » La pièce est mal classée dans ce volume non coté; on l'a mise au mois d'octobre, immédiatement après une pièce du 25. De Miré était attaché à l'ambassade de Charnacé, dont il était neveu.

[2] Le même jour que le cardinal adressait cette lettre à Charnacé, il en écrivait à M. de Brézé une autre qui n'est que l'exacte reproduction d'une partie de celle-ci.

espérer, sans nous y comprendre. Outre qu'ils y sont formellement obligez, ils sont trop prudens et trop aviscz pour ne cognoistre pas qu'un traitté particulier de trefve ou de paix leur seroit bien moins avantageux et asseuré qu'un général, où les intérests de tous les alliez soient compris et décidez, quoyqu'en apparence traitans seuls ils peussent avoir de meilleures conditions, qu'ils achepteroient bien chères avec le temps, ainsy que vous leur avés très-judicieusement représenté. Je ne suis pas estonné que les Espagnols recherchent à s'accomoder avec M^rs^ les Estats, et essayent à les porter à séparer leurs intérests d'avec les nostres, puisque c'est le seul moien qu'ils ayent d'arriver à leurs fins; mais je le serois extresmement si ces Messrs, qui n'ignorent pas les extresmes obligations qu'ils ont de tout temps à la France, et qui ont jusques icy très-sagement destourné l'effect des mauvais desseins de la maison d'Autriche, abbandonnoient le roy en cette occasion, au préjudice de leurs traittez, de leur foy et de leurs propres intérests. Quoy qui arrive, vous les pouvés asseurer que Sa Majesté est résolue de n'entendre à aucun accommodement, que conjointement et du commun consentement de tous ses alliez, et par un mesme traitté, estant très-certain que depuis que nous sommes entrez en rupture avec les Espagnolz, on ne nous a faict aucune ouverture, ny proposition de paix, que celle que vous avés eu charge de représenter à Messrs les Estats et à M. le prince d'Orange, pour avoir leurs avis.

[1] Bien qu'on vous envoie les pouvoirs pour traitter, vous n'oublierés rien de ce que vous pourrés pour faire comprendre à mes dicts s^rs^ les Estats et à M^r^ le prince d'Orange, qu'ils auront bien plus d'avantage et plus de seureté sy on traitte avec Savoie, Parme, les Grisons, le duc Bernard[2], et conjointement avec tout ce qui nous

[1] Ici le secrétaire de nuit a pris la plume dans la minute.

[2] La réputation du duc de Weymar était alors si solidement établie que son engagement au service de France semblait une des conditions du succès de nos armes, et était présenté à nos alliés comme un encouragement à rester unis avec nous. Le maréchal de Châtillon, depuis peu de retour de Hollande, écrivant à Aerssens, le 21 novembre, lui disait : « La conduite du duc de Weymar l'a mis bien avant dans l'esprit

reste de confédérez, que sy on le faict séparément. Leurs intérests ne sont point difficiles[1], et leur intervention donnera lieu à former une bonne garentie, et un corps de princes qui se lieront dans une bonne paix contre les ennemis communs.

Le roy d'Angleterre, qui cognoist maintenant que l'Espagne se mocque du Palatin, sera bien aise d'intervenir au traitté, à des conditions, pour les intérests du Palatin, telles que Bavière en sera bien aise luy-mesme.

Par ce moyen il y aura seureté en la paix, autrement l'événement fera voir qu'il n'y aura que tromperie. C'est à vous d'agir par tous les moyens que vous trouverés convenables avec Mr le prince d'Orange et Mrs les Estats pour leur faire cognoistre cette vérité.

Il faut[2] en outre leur oster le soubçon que par telles propositions on voullust allonger le temps de la paix, ou emporter la négociation en un lieu qui ne leur fust pas commode, [3]ce qu'il est bien aysé de faire s'ils sont tant soit peu capables de raison, parce que, aussy tost que nous sçaurons leurs sentimens sur ce que dessus, nous nous promettons de faire intervenir les depputez de Savoie, Parme et Grisons, et qu'ils conviendront aisément de traitter à Liége ou à Colongne, qui est un lieu bien comode à Mrs les Estats. Sy mesme il y en a quelque autre neutre qui leur fust plus agréable, nous tascherons de les y porter. En un mot, en un traitté particulier il peut arriver beaucoup d'accidens, et aucun n'est à craindre en un traitté public, où la seureté sera entière.

Nous sommes très asseurez que si on conduist bien la négociation

du roy et de Mr le cardinal, qui sont résolus de conserver ce prince à quelque prix que ce soit. » (Recueil de lettres du maréchal de Châtillon, en 1635, ms. de la bibl. Sainte-Geneviève, in-fol. Z. f. 7.) Nous avons aussi dans ce même manuscrit une longue lettre du maréchal au prince d'Orange, écrite quelques semaines auparavant (le 5 octobre), où il lui rend compte d'un entretien avec le cardinal, et expose en détail l'état des affaires.

[1] « Difficiles » est dans les deux textes. On serait tenté de lire « différens. »

[2] « Il faut » a été ajouté sur la minute par Richelieu.

[3] Cette portion de phrase jusqu'au mot « aussy » est également de la main du cardinal.

de la paix, la crainte que l'on a de la domination et tyrannie de la maison d'Autriche fera que beaucoup de gens qui paroissent de leur costé favoriseront nostre party[1]. C'est ce que je vous puis dire par cette lettre, que je finiray en vous asseurant de mon affection, et que je suis véritablement, Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service,

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 9e novembre 1635.

CLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 452. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE HOUDINIÈRE[2].

Du 16 novembre 1635.

Depuis que vous estes party nous avons encore examiné les dépesches d'Espagne, qui ont esté interceptées et qui font mention d'une entreprise sur la ville de Mézières[3]. Après les avoir bien particulièrement considérées, nous ne trouvons pas que Mr le comte d'Egmont en soit l'autheur, n'y qu'il y trempe au point que nous l'avions creu d'abord; c'est ce qui faict que je vous renvoye le porteur pour vous dire que nous n'estimons pas qu'il soit à propos de l'arrester, ny aucun de ses gens, ainsy qu'il est porté dans l'instruction qui vous a esté donnée, sy Mr Thibaut n'a de sy fortes conjectures de ce dessein qu'il n'en puisse douter; mais seulement luy faire

[1] Il y a entre la minute et l'original quelques différences peu importantes et qui ne changent point le sens. Nous remarquerons seulement que la minute finit ici et au bas du feuillet; sur le feuillet suivant, le secrétaire de nuit a mis ces indications : « Il faut advertir M. de Savoye de ce qui se passe en Hollande et luy proposer cette affaire en son jour, et en sorte qu'il y voye son advantage. » — « *Idem* à M. de Parme. » — « *Idem* peut-estre aux Grisons et Valtolins. » Ce sont trois projets de lettres qui ont dû être faites par les secrétaires d'état.

[2] Une annotation, mise au dos de cette minute, indique le nom et la date. De Houdinière, ou de La Houdinière, était lieutenant des gardes du cardinal.

[3] Voy. la lettre suivante.

cognoistre civilement que le roy désire, pour des considérations importantes, qu'on ne luy peut dire maintenant, qu'il change le séjour du lieu où il est en quelque autre ville de son royaume, telle qu'il voudra choisir, comme le Mans, Chartre, ou autre; et luy faire faire en effect. S'il veut partir dans peu de temps pour son voiage d'Italie, il peut aller demeurer sept ou huit jours à Rheims, pour se préparer, ou mesme davantage s'il le désire; mais il est très à propos de le sortir de Mezières.

Pour ce qui est des autres choses contenues dans vos mémoires, qui tendent à la seureté et conservation des places de Mezières, Charleville, le Mont-Olympe et autres de la frontière, vous les exécutterés ponctuellement devant que de revenir.

CLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 458. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROY.]

De Ruel, ce 17 novembre 1635.

J'y ay pensé depuis ier mais je n'en trouve point que la Cour d'Argis atendant que on le mette à Toul[1].

On m'escrit de Nancy que la division est si grande entre Mrs de Barrault et Miraumont, qu'elle n'est plus supportable sans exposer la ville en péril. On estime qu'il est du tout nécessaire, sans perdre aucun temps, de retirer le s^r de Miraumont; mais, auparavant, il est besoin d'y en envoyer un autre. Cette affaire estant d'importance, il plaira au roy jetter les yeux sur quelqu'un pour cet effect.

Il est besoin de pourvoir aux deux.

Après avoir leu et releu les lettres d'Espagne, il y a lieu de douter si elles

[1] Les réponses au mémoire du cardinal sont de la main du roi.

parlent de Mezières ou de Mazères, qui est en Languedoc[1].

Le vicomte d'Estranges m'aiant faict demander la cornette de ma compagnie de chevaux légers, je luy ay persuadé qu'il valoit bien mieux qu'il remist sa compagnie sur pied, et que, pour luy tesmoigner le ressentiment que j'avois de sa bonne volonté, je luy ayderois, s'il le vouloit faire.

Il me l'a promis, moyennant deux mille escus que je luy doits bailler; et que, la cavalerie se divisant par Vostre Majesté en brigades et régimens, il puisse estre joint à Biscaras. Je luy ay dict que j'en serois très aise, et que Vostre Majesté le trouveroit bon, je m'asseure; ainsy il va relever sa compagnie.

Je trouve très bon ce que dessus.

On m'a dict que Bussy de Veire, dont la compagnie est dissipée, est prest à relever au moindre mot que Vostre Majesté luy en dira.

Je luy en parleray comme il faut.

Mr de Beaufort passa hier par icy, qui aura bien de la peine à faire seulement deux compagnies.

Le roy est suplié d'exciter, autant qu'il pourra, par bonnes paroles et caresses, tous ceux que Sa Majesté cognoistra capables de lever de la cavalerie, car il ne se trouve quasy personne; cependant elle se dissipe de plus en plus dans l'armée.

Je parleray à tous ceux que je verray qui le pouront faire.

[1] Presque sur la frontière d'Espagne; c'est un bourg du département de l'Ariége voisin de Pamiers.

CLX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 459. — Original. — La minute, de la main de Charpentier, est au folio 461.

[A M. SERVIEN[1].]

De Ruel, ce 17 novembre 1635.

Je ne croy pas l'advis de Galée véritable; il y a longtemps que je m'imagine que, s'il l'estoit, nos gens l'auroient descouvert, veu que ce bruit estoit commun dans le pays sur le sujet de Marsal, dès que nous estions à Nancy; cependant l'affaire est de telle importance qu'il en faut avertir.

Mais, de peur que sy quelqu'un estoit mal affectionné, la simple opinion de cet advis leur servist à faire quitter Vic, il sera bon de le mander seulement à Mr le cardinal de La Valette et à Mr de La Melleraye, pour qu'ils en facent examiner la vérité. Peut-estre est-ce sur ce fondement qu'ils nous ont mandé qu'ils estoient résolus d'assiéger Dieuse : il ne faut rien négliger.

Il faut faire sortir Plainville de Colmar[2] sans difficulté et secourir, à quelque prix que ce soit, Manican d'argent. Mrs Gobelin et Gagnot méritent un grand blasme de n'y avoir pas faict tenir celuy qu'on leur a envoyé à cet effect[3]. Il y a grande apparence qu'ils deussent l'avoir faict faire par Basle, s'ils eussent esté fort soigneux de vuider leurs mains de ce fonds. Je vous prie de tenter toutes voyes, à quelque prix que ce puisse estre.

[1] L'original manque de suscription, aussi bien que la minute; mais Cherré a écrit au dos de celle-ci : « A Mr Servien, du 18 novembre. » Ainsi l'envoi de cette dépêche n'a été fait que le lendemain de sa date.

[2] Servien avait mandé au cardinal le vendredi 16 novembre : « Le sr de Manicamp m'escrit qu'un nommé Plainville, esprit dangereux, est dans Colmar. Il l'en fera sortir, si S. Ém. en donne l'ordre. » (Aff. étr. France, t. 74, fol. 454.)

[3] Voyez, aux analyses, la lettre que Richelieu écrivit, à cette occasion, à Gobelin, le 21 novembre.

Il faut recevoir l'offre du s^r de Manes, de remettre son régiment, et escrire à Mr de Vitry de luy en permettre la recreue.

Je vous prie de mettre ordre aux régimens qui se lèvent en Daulphiné, pour l'Italie, plustost par un courrier exprès que d'attendre davantage, et envoyer le fonds de la levée à Chasteaubouc sur celuy des 300 compagnies dont vous me mandés qu'il y a fonds.

Il est bon aussi de solliciter le baron de Tournelles de se haster.

Du reste, je vous recommande vostre santé en ce temps où tout le monde est malade. Je suis estropié de la teste, et Mr de Bullion a la fièvre, dont j'ay beaucoup de desplaisir.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je seray bien aise que vous m'envoyiez le s^r de Perrins; il peut bien sçavoir comme sont les levées des régimens de Daulphiné.

CLXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 221. —
Expédition de la main de Cherré, préparée pour la signature, devenue minute à cause des corrections faites par Richelieu.

[AU PÈRE MONOD.]

18 novembre 1635.

Mon père, il faudroit que je ne cogneusse pas vostre passion et vostre zèle pour le bien commun, comme je fais, pour douter que le mauvais succez du siége de Valence ne vous ayt apporté un extresme desplaisir, aussy bien qu'à moy. Ce ne m'est pas une petite consolation de sçavoir que M^r le duc de Savoye n'oubliera rien de ce qui despendra de luy pour réparer ce mauvais accident[1] et pour porter

[1] Cette phrase a été modifiée de la main du cardinal ; il y avait : « Que M^r le duc de Savoye n'a rien oublié de ce qui a despendu de luy pour le faire réussir au contentement du roy. » Richelieu, que les retards du duc avaient fort contrarié, et qui pourtant avait à cœur de l'encourager par quelque compliment, a mieux aimé reporter à l'avenir une louange que ne méritait guère le passé.

les affaires au point qu'il est à désirer. S. M. en est satisfaite au delà de l'imagination, et a une si entière confiance en son affection et en sa conduite, qu'il ne s'y peut rien adjouster. Il y a longtemps que S. A. prévoyoit quel devoit estre l'événement de ce siége. Avoir manqué à prendre une ville n'est pas chose qui doive grandement estonner ceux[1] qui n'ignorent pas que souvent les succez des entreprises ne correspondent pas à l'attente et à l'espérance que l'on en a[2]. Comme il n'y a rien qui contribue davantage à faire réussir les grands desseins que la constance et la fermeté, et que plus les affaires sont difficiles, plus y a-t-il de gloire à les soustenir, le roy est résolu de n'obmettre aucune chose pour restablir celles d'Italie, s'asseurant que Monsr de Savoie, en secondant ses bonnes intentions, ainsy qu'il a desjà faict, fera encore l'impossible pour parvenir à cette fin.

Sans les grandes despenses que S. M. est obligée de faire pour soustenir et repousser l'effort des ennemis communs,[3] nous vous envoyerions[4] les 20 mil hommes à la fois; mais comme elles ne permettent pas d'en user ainsy, elles ne m'empescheront pas aussy de rafraischir souvent l'armée que S. M. a delà les monts.

Pour tesmoigner de plus en plus à S. A. l'estime particulière que S. M. faict de sa prudence et de son courage, elle envoye ordre pré-

[1] « Ceux » de la main de Richelieu, qui a effacé « principalement une personne comme luy, qui n'ignore pas. . . »

[2] Le siége de Valence avait été levé vers la fin d'octobre. Richelieu, qui, en parlant au père Monod, semble avoir pris son parti de ce revers, n'en était pas encore si bien consolé qu'il veut le paraître; sa véritable pensée est dans la lettre qui suit, adressée au duc de Créqui. Toute cette affaire avait été un grand sujet de mécontentement pour la cour de Savoie; ce XXIIIe volume de la collection de Turin est, à cette époque de novembre, tout rempli de leurs plaintes.

[3] D'ici à la fin du paragraphe, addition marginale de la main de Richelieu. Ce que le cardinal disait au père Monod, Mazarin le répétait à d'Hémery; on donnait, écrivait-il, les assignations de comptant « per mantener sei mesi $\frac{M.}{20}$ fanti e 2,500 cavalli, e far tutte le altre provisioni di munizioni da guerra e da bocca. » (Lettre du 19 novembre, même manuscrit, pièce 225.) Or d'Hémery avait mandé à Chavigni, dans une lettre du 9 novembre : « S. A. demande que le roy entretienne 20,000 hommes et 2,500 chevaux pour six mois. » (Même manuscrit, pièce 214.) On ne pouvait pas mettre plus d'empressement à satisfaire le Piémont.

[4] Le cardinal a écrit : « Nous envoyerons. »

cis à Mr de Créqui de suivre punctuellement les siens à l'avenir, et[1] de n'avoir point d'autres résolutions que les siennes. Je luy escris encores en particulier sur ce sujet, et je m'asseure qu'il n'aura aucune répugnance à se conformer en cela à la volonté de Sa dite Majesté, et à rendre à S. A. l'honneur et le respect qui luy est deub[2].

Pour moy, mon père, j'auray à contentement plus grand que je ne vous puis dire les occasions qui me donneront lieu de vous servir, et vous faire cognoistre par effect que je suis véritablement,

Mon père,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

[1] D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu.

[2] Le cardinal parle ici avec une entière sincérité; la lettre suivante, entre beaucoup d'autres, en est la preuve. On savait l'influence du père Monod à Turin, et surtout auprès de la duchesse de Savoie, et l'on s'efforçait de le convaincre des bonnes dispositions de la France à l'égard du Piémont. Mazarin, qui était alors à Ruel, ne s'y épargnait pas; il disait, dans la lettre que nous venons de citer : « Di grazia V. Ec. coltivi l'amicizia del padre Monod, e non trascuri diligenza alcuna per questo effetto, poiche oltre che lo spirito e l'autorità del padre congiunti con l'affezione che professa a questa corona potranno farle aver molti avantaggi. . . » Néanmoins, on avait tant de motifs de se méfier du prince piémontais que tout le monde n'usait pas de la prudence nécessaire. D'Hémery écrivait au cardinal, le 30 novembre : « . . . . . Quelque défiance que l'on ayt de Mr de Savoie, il faudroit estre un peu plus dissimulé que l'on n'est en cette armée, car il est vray que l'on y parle et que l'on y travaille, non pas pour acquérir Mr de Savoie, mais pour le perdre, ou par intérest d'excuser les mauvais événemens de Valence, ou par les vieilles inimitiez, en quoy l'on considère plustost sa passion que le service du roy. Il faut que j'aye tous les jours des démeslés pour cela. . . . . » Et, vers la fin de cette longue lettre, il revenait au même sujet, qu'il considérait d'un autre point de vue : « Je pense, Monseigneur, qu'on ne devroit pas tant faire cognoistre que l'on craint S. A. On ne prend pas assez de confiance en la puissance du roy, et en la facilité qu'il y a de le ruiner s'il manque; et tant que l'on traittera autrement qu'avec authorité et confiance, on n'en viendra pas à bout. — V. Ém. me pardonnera si je luy escris avec cette liberté. » (Même manuscrit, pièce 237.)

CLXII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 222. —
Minute. (Même observation que pour la pièce précédente.)

[A M. DE CRÉQUI[1].]

18 novembre 1635.

Monsieur, J'ay plus de desplaisir que je ne vous puis dire du mauvais événement du siége de Valance, tant pour celuy que vous en recevés vous mesme que pour le retardement que cela apporte aux affaires d'Italie. Cependant il ne faut pas perdre courage pour cela, mais faire tout ce qui se peut imaginer au monde pour réparer ce fascheux accident.

La première chose que le roy juge nécessaire à cette fin est que vous défériés plus à l'avenir aux avis de Mr de Savoie qu'aux vostres propres[2], et qu'après que vous luy aurés représenté civilement et sans chaleur ce que vous penserés sur le cours des affaires, vous suiviés entièrement les résolutions qu'il voudra prendre. En mon particulier, je vous prie de deux choses : l'une, de conserver le zèle et l'ardeur

[1] Il n'y a point de suscription, mais le contenu de la lettre prouve que c'est celle que Richelieu annonçait tout à l'heure au père Monod.

[2] Le duc de Savoie, la duchesse, le père Monod, tout le monde, à la cour de Turin, se plaignait amèrement du duc de Créqui, et, en même temps, l'on s'efforçait en France de tempérer son humeur altière et de calmer la violence de ses procédés. La veille du jour où le cardinal lui écrivit cette lettre, le 17 novembre, le roi lui avait adressé une missive sur le même sujet. Nous la trouvons dans notre manuscrit de Turin cotée 218. L'original signé, que nous avons, a dû être remplacé, à cause d'une correction. Le même jour 18, Chavigni écrivait à notre ambassadeur à Turin, Hémery : « Il est important de laisser Créqui en Italie, parce que l'armée est composée, en grande partie, de soldats de son gouvernement; mais on a dépesché le sr de Graves pour porter au dict mareschal l'ordre du roy de se conformer, en tout et partout, aux volontés de S. A..... Si, après cela, vous voyez que la mésintelligence est sans remède, vous pouvez dire à S. A. que le roy donnera un autre employ au duc de Créqui, et le remplacera par un autre mareschal. » (Même manuscrit, pièce 224.)

que je sçay que vous avés de faire quelque chose de bon et avantageux au service de S. M. l'autre, de perdre un peu du feu que la Picardie met dans la teste de ceux qui naissent en son climat, et de vivre avec mon dict s^r de Savoye en sorte qu'il ayt occasion de se louer de vostre procédé [1], et nule de se plaindre de recevoir des contradictions au lieu d'une bonne intelligence, et d'un concours du tout nécessaire au bien des affaires du roy. Je sçay que vous estes tellement maistre de vous, quand vous le voulés, que vous ne manquerés pas, en ces occurrences, de suivre les intentions de S. M. et le conseil de vos amis, entre lesquels je prendray tousjours la première place, comme estant véritablement,

[2] Je ne veux pas oublier à vous dire qu'il est du tout important qu'il y ayt non-seulement une estroitte union entre les trouppes du roy et celles de Mr de Savoye, mais qu'elle paroisse. Je vous conjure, autant qu'il m'est possible, d'y tenir la main, et de croire que vous ne sçauriés rien faire qui m'oblige davantage à vous servir, [3] comme je le désire, en toutes occurrences.

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CLXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 470. — Original.

[A M. SERVIEN [4].]

De Ruel, ce 20 novembre 1635.

J'ay sy grande peur que les levées d'Italie demeurent, que voiant que Mr de Bullion destine, sur le remboursement qu'il me doit faire,

[1] « Procédé, » mis par Richelieu, au lieu de « respect ; » dans la même ligne, « recevoir, » au lieu de « beaucoup. »

[2] Ce paragraphe ajouté se trouve écrit dans le blanc qu'il y avait entre les derniers mots de la lettre et la formule finale.

[3] Ces derniers mots ont été ajoutés par Richelieu.

[4] Un commis de Servien a mis au dos de cette pièce sans suscription : « Mgr le cardinal, » note de réception qui indique à qui va la lettre.

les nouvelles levées où est compris Chasteaubouc, j'escris un billet à Des Roches, pour qu'il fournisse présentement ladicte levée de Chasteaubouc, selon l'ordre que vous luy en baillerés, et vous ajouterés cette levée dans son remboursement.

Je vous prie d'envoyer diligemment les 8 commissions de cavalerie hongroise pour Mr de La Moussaie, chez Mr du Chastelet, qui les envoiera aussy tost en Bretagne.

Vous donnerés aussy, s'il vous plaist, une commission de compagnie hongroise au sr de Baume, qui aime mieux se mettre dans la cavalerie que dans l'infanterie, où il destine un de ses frères en sa place.

Mr de Beaufort est venu, résolu de faire ce qu'il pourra de cavalerie; mais il est encore bien incertain de ce à quoy son pouvoir s'estendra.

Le chevalier de Fontète, qu'on pensoit qui eust tourné casaque, est icy. Je vous l'ay adressé; il faut un peu esplucher sa conduite, et, avant que s'engager à luy rien bailler, voir ce qu'il peut faire et quel dessein il a.

Gagnot m'a escrit qu'il avoit pris des lettres de change à Strasbourg et à Basle, pour faire tenir, à Colmar et à Schlestat, l'argent dont il estoit chargé, ce dont je suis très-aise; mais cela n'empesche pas qu'il n'en faille prendre pour le surplus de ce qu'il faut faire tenir en toutes ces places.

Quant à l'artillerie de Mr le Comte, je vous laisse accommoder cela comme vous l'estimerés plus à propos; mais il est certain qu'il luy en faut.

Vous n'aurés pas oublié, je m'asseure, à avertir mon dict sr le Comte du changement de Mr de Vignoles, afin qu'il prenne ses mesures selon qu'il l'estimera plus à propos.

Je croy que Bellefons avec les 3 compagnies de Graville, du Bec, et d'Heilly, qui est aussy bon avec luy que Villequier, et les deux qui ont chargé Clinchant, suffiront vers Langres avec le sr Thibault.

La compagnie de Bideran est arrivée; il la faut, s'il vous plaist,

envoyer à Nancy où elle va en garnison. Je croy qu'il luy faut donner surtaux, sy on veut qu'elle subsiste, ou des quartiers de contribution aux environs. Le mesme faut-il faire pour celle que lève Mr de Barrault. Avec ces 2 compagnies ils peuvent faire amasser tous les bleds des environs, et faire la guerre sans excuse.

Il est du tout nécessaire de donner ordre pour faire les recreues de la garnison de Nancy. Il doit y avoir du fonds des deniers revenans bons. Je vous prie, sur quelques fonds qu'aura le trésorier, donner une ordonnance pour les dictes recreues, sans attendre le consentement de Mrs les surintendans, envers lesquels cet article vous servira de descharge.

Sy vous pouviés trouver quelque invention pour fortiffier promptement cette garnison, vous m'obligeriés bien fort en mon particulier.

Il seroit bon de sçavoir sy Mr de Fossé amasse les 4 compagnies qu'il doit entretenir sur le revenu de Mr de Verdun; car, sy toutes nos pièces estoient bien assemblées, et que de tous costés il y ayt lieu de faire la guerre aux ennemis, j'espère que nous les rangerions à la raison.

Boisruffin demande 3 compagnies d'augmentation en son régiment; c'est un bon moyen pour fortiffier la garnison du sr Thibault, et n'y point mettre de régiment nouveau.

Le Card. DE RICHELIEU.

CLXIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. XXIII, pièce 228. —
Minute de la main du secrétaire de nuit et de celle de Charpentier.

A MADAME DE SAVOIE[1].

20 novembre 1635.

Madame,

Outre la cognoissance particulière que j'ay de la passion que V. A.

[1] Cherré, qui a écrit en tête le nom et la date, a ajouté « par M. de Montaigu. »

a pour la France, M. de Montaigu m'ayant faict sçavoir le soin qu'il vous a pleu prendre d'escrire plusieurs fois à la reyne d'Angleterre sur le sujet des affaires présentes, je ne puis que je ne tesmoigne à V. A. l'extresme ressentiment que j'en ay, et le contentement que j'ay eu de pouvoir faire paroistre de nouveau vostre zèle au roy par cette preuve[1].

Je puis asseurer Vostre Altesse qu'elle n'a rien adjousté à la créance que j'ay tousjours eue. Tout ce qui touche le contentement de V. A. me sera tousjours en sy singulière recommandation[2], qu'il ne s'offrira point d'occasion de luy en rendre des effects qu'elle ne cognoisse que je suis véritablement autant qu'on le peut estre...

CLXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 453. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A LA REYNE D'ANGLETERRE[3].

Du 20 novembre 1635.

Madame,

Il m'est impossible de tesmoigner à Vostre Majesté le contentement que la lettre dont il vous a pleu m'honorer[4] et la veue de M. de Montaigu, qui en a esté porteur, m'ont apporté; j'ay leu l'une et entretenu l'autre avec toute sorte de satisfaction, pour avoir receu par tous les deux des tesmoignages de vostre bonté, et appris par le dernier les grandes et rares qualités que Dieu faict de plus en plus paroistre en la personne de Vostre Majesté.

Il vous asseurera, je m'asseure, madame, que tout ce qui sera

[1] Madame, quoique Française, ne s'était pas toujours montrée bien disposée pour la France; elle semblait maintenant vouloir le faire oublier : « Madame (avait écrit d'Hémery à Chavigni, le 9 novembre) a tout pouvoir sur S. A. et elle veut se remettre en l'opinion de servir la France. » (Ms. cité aux sources, pièce 214.)

[2] La fin est de la main de Charpentier.

[3] Le secrétaire de nuit n'a mis ni suscription ni date; une annotation de Cherré au dos de la pièce en tient lieu.

[4] Nous n'avons trouvé la lettre de la reine d'Angleterre ni dans la collection France, ni dans celle d'Angleterre.

ecommandé de vostre part sera bien veu et bien receu en cette cour, où vous estes et serés tousjours respectée autant qu'on le peut estre.

Je me promets qu'ayant recogneu la passion que j'auray toute ma vie au service de Vostre Majesté il sera ma caution auprès d'elle, comme j'achetterois au prix de mon sang une occasion de luy rendre des preuves de mon obéissance et de ma très-humble servitude.

Je ne reçois pas une petite mortification de ne pouvoir me satisfaire moy-mesme sur une proposition qu'il m'a faicte de vostre part [1].

Je luy en ay dict et faict voir les raisons, par escrit, si manifestes

[1] Nous trouvons quelque éclaircissement sur cette mystérieuse proposition dans une lettre de Senneterre, alors envoyé auprès de la cour de Londres, lequel écrivait à Bouthillier, le 17 octobre.... « Montaigu part enfin samedy pour aller se promener; il passera pour voir M. le cardinal... Mettés peyne qu'il soit le bien venu... il est affectionné à la France. Il n'a pas accepté la pension que vous luy avés donnée pour les raisons que je vous ay mandées, au moins à M. vostre fils. Il parlera à M. le cardinal sur le sujet de la lettre que la reyne a voulu que je luy aye envoyée de sa part; de quoy j'eusse bien voulu me descharger... Si vous ne voulés pas accorder, remettés au temps sans refuser; si vous le voulés faire, avertissés m'en. » Et une autre lettre, écrite le même jour par Senneterre à Chavigni, nous apprend ce que demandait la reine : que le chevalier de Jars fût mis en liberté et envoyé à Malte. (Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 45, fol. 461, 464). On sait que le chevalier de Jars avait été condamné à être décapité en novembre 1633, et que Richelieu lui envoya grâce de la vie lorsqu'il était déjà entre les mains du bourreau. Il y a sur cette condamnation, prononcée à Troyes par Laffémas, et sur l'effet que produisit, parmi la population émue, cette grâce arrivée au moment où la tête du chevalier allait tomber, de curieuses lettres adressées au chancelier Séguier par Laffémas. (Bibl. imp. fonds Saint-Germain, 709².) Le chevalier de Jars, ramené de l'échafaud en prison, y resta plusieurs années; aucun historien ne sait quand il en sortit, et le premier souvenir qu'on retrouve de lui, c'est en 1642, époque où il écrivait, de Rome, à M. de Thou, une lettre qui arriva lorsque celui-ci était arrêté. Cette lettre mystérieuse, tombée dans les mains de Richelieu, fut une charge contre de Thou, et elle prouve que le chevalier de Jars profitait de la liberté qui lui avait été rendue pour se mêler de nouvelles intrigues contre le gouvernement, et peut-être la vie du cardinal. Richelieu connaissait trop bien son monde et était trop prudent pour rendre la liberté à cet homme dangereux, au moment où la France commençait à éprouver quelque inquiétude d'une guerre mêlée déjà de revers, et qui mit bientôt le royaume dans une situation critique, dont toute l'habileté et l'énergie du cardinal eurent grand'peine à le tirer. Évidemment ce n'était pas l'*occasion* ni *le temps favorable* dont parle Richelieu.

que je me promets qu'il les représentera à Vostre Majesté, qui a et prend tant d'intérest en ce qui touche le roy son frère, et tant de bonté pour ses serviteurs, que j'espère qu'elle les recevra et compatira au desplaisir d'une personne qui ne désire qu'une occasion et un temps favorable pour luy faire voir par quelque action importante qu'il est et sera à jamais,

De Vostre Majesté.....

CLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 479. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROI[1].

Du 22 novembre 1635.

J'ay parlé à M. de La Valette qui fera tout ce que V. M. voudra pour les régimens des provinces[2]. Il ne prétend point, sur les nouvelles compagnies des gardes, les deux hommes qu'il tire sur les vieilles.

Bien estime il que V. M. ne luy peut desnier les 6 deniers pour livres sur les nouvelles compagnies. Je luy ay faict valoir le régiment de Guienne que V. M. luy accorde.

Aussytost que Brissac viendra, on le dépeschera. Nonobstant toutes les lettres de Goulard, M. de La Force a voulu venir auprès de Nancy.

Le chevalier de Lorraine a esté pris prisonnier[3]. Il porte qualité, à ce qu'on dit, de lieutenant général de l'armée de M. de Verdun. Cet honeste homme a esté tiré de la Bastille sur l'asseurance qu'on donnoit qu'il ne feroit point de mal. Il a faict paroistre la seureté qu'il y a en sa parole et la fidélité qu'on peut prendre en un tel cœur. Il est sujet de V. M. elle ordonnera, s'il luy plaist, ce qu'elle veut qu'on en face.

[1] La suscription est remplacée par une annotation au dos de la pièce.

[2] Voyez aux analyses une lettre du cardinal à Servien, même date.

[3] Nous trouvons, au folio 548 du manuscrit cité aux sources, un ordre au gouverneur de la Bastille de recevoir le chevalier de Lorraine et les officiers prisonniers de la garnison de Saint-Mihiel. L'ordre, en minute, daté du 23 décembre, est écrit par un commis de Chavigni.

CLXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 482. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROI[1].

Du 23 novembre 1635.

On faict partir Mayola en diligence pour aller donner ordre aux désordres de la garnison de Nancy, faire faire les recreues des régimens qui sont dedans et y en mettre encore un autre[2].

Vostre Majesté a grande raison de dire qu'elle craint que, si l'armée se radvance[3] de nouveau, qu'elle ne se déface. Mayola porte ordre, en cette considération, à MM. les généraux de faire ce qu'ils estimeront plus à propos pour vostre service, sans leur prescrire aucune chose.

L'abbé de Charrou est à l'extresmité, s'il n'est mort hier au soir. L'évesque d'Angleterre bannist[4] sa charge pour la religion; homme de vie exemplaire et de grande doctrine, n'a aucune chose de quoy vivre. Si Sa Majesté le veut gratifier de cette abbaye, ce sera une œuvre de grand exemple, et qui fera cognoistre de plus en plus qu'aux éveschés et aux abbayes on cherche des gens de mérite. Celle-cy, si V. M. l'agrée, elle est de la qualité de celles qui peuvent estre données

[1] Une annotation au dos de la pièce indique la suscription et la date, que le secrétaire avait omises.

[2] Voyez aux analyses une lettre adressée à Servien, date du 22 novembre, et une autre du 24, ci-après, p. 359.

[3] Les craintes du roi n'étaient que trop fondées; le cardinal de La Valette écrivait à Chavigni, le 10 novembre, de Château-Salins : « La noblesse s'en va sans qu'il soit possible de la retenir..... Le peu de cœur et d'affection de la noblesse est la plus infâme chose pour nostre nation qui fut jamais. » Et le 23 du même mois il écrivait encore : « ... Je n'ay veu quasi personne qui ne soit rebutté et qui ne demande les quartiers d'hyver, et de retourner à la cour... Le duc Bernard a envie de se reposer comme les autres. » (Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVII, pièces 26 et 78).

[4] Il y a ici quelque faute de copiste.

à M. le cardinal Anthoine[1]. Si elle la donne au premier, elle fera pour sa réputation, si au second, pour ses affaires, qui sont les deux choses à quoy j'estime qu'il est à propos de regarder plus que jamais[2].

Je suis bien en peine de gens qui puissent lever de la cavalerie, car il ne s'en présente point qu'on juge avoir grand pouvoir de ce faire, lors mesme qu'ils en ont la volonté, et il faut lever pour le moins six mille chevaux effectifs. A mesure que Sa Majesté en trouvera, elle aura agréable d'en advertir ses serviteurs.

CLXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 478. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE BARRAULT[3].

Du 24 novembre 1635.

Monsieur, J'envoie le s^r de Mayollas, qui est à moy, pour voir avec vous ce qui se peut faire pour remettre la garnison de Nancy en estat de subsister et de conserver la place, que nous aprenons n'estre pas en trop grande seureté. Je vous conjure de n'y oublier rien de ce qui deppendra de vous, et de faire cognoistre, en cette occasion, ce que vaut Mr de Barrault. On vous a desjà mandé qu'on payeroit ladite garnison à dix monstres; je vous en asseure encore par cette lettre, et présentement on faict partir le fond pour la huitième, neuvième et dixième.

[1] Cette phrase est écrite en interligne de la main de Charpentier, et le reste du paragraphe a été ajouté, à la marge, par Richelieu.

[2] L'abbé de Charroux (*Carrofum*, diocèse de Poitiers) était alors Jean de La Rochejaubert, fils du seigneur de Cumont. Il mourut en effet en 1635 (le *Gallia christiana* donne seulement l'année); mais ce ne fut ni l'évêque d'Angleterre, ni le cardinal Antoine qui eut l'abbaye, c'est à Richelieu lui-même que le roi la donna: et ce fut seulement après la mort du cardinal que Richard *Smith*, noble anglais, évêque de Chalcédoine, devint abbé de Charroux.

[3] Une annotation au dos de la pièce supplée à l'absence de la suscription et de la date.

Il faut espargner, s'il se peut[1], sur les deniers revenans bons de ces trois monstres, de quoy faire faire les recrues aux compagnies de ladicte garnison, et presser les cappitaines d'y envoyer en diligence de leurs officiers. En un mot, il faut mettre Nancy en estat de ne rien craindre, et prendre plus de soin de sa conservation qu'on n'a jamais faict. C'est à vous qui estes sur les lieux à nous mander franchement ce que vous estimés qu'il faille faire pour cela, et en attendant y pourvoir le mieux qu'il vous sera possible, n'estant pas assez de représenter le mal, sy on n'y remédie autant que l'on peut.

Le roy envoie dans la place un régiment nouveau[2] en attendant que les recrues de ceux qui y sont soient arrivées, et qu'on aye sceu, par le retour du s^r de Mayollas, ce que vous estimerés plus à propos. Vous aurés soin, s'il vous plaist, de le faire subsister et d'empescher qu'il ne se desbande point, ainsy que les autres ont faict.

CLXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 483. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROI[3].

Du 25 novembre 1635.

Le péril de Nancy augmentant, et nouveaux advis donnant lieu de prendre tousjours nouveaux conseils[4], discourant hier tous ensemble, nous estimasmes de proposer au roy d'y envoyer Mr de Fossé, laissant en sa place Bellefond, en qui il a toute confiance. On croit qu'il faut faire venir Mr de Barrault, sous le prétexte de l'envoyer pour commander au comté de Foix, où, en effect, il le faudra faire aller.

[1] Ce commencement de phrase est de la main de Richelieu.

[2] « Nouveau, » ajouté par Richelieu.

[3] La suscription et la date manquent; une annotation mise au dos les remplace.

[4] On ne voit pas quels sont ces nouveaux avis; nous remarquons seulement qu'on retire tacitement à M. de Barrault la confiance qu'on lui avait témoignée la veille. (Lett. du 24, ci-dessus, p. 357).

On estime qu'il faut envoyer le s^r de Chamblay, mareschal de camp, auprès de M^r d'Aluin.

On pense encore de plus que ledict s^r d'Aluin n'ayant personne à luy ayder à soustenir le choc que les lettres interceptées nous font voir qu'on prépare en Espagne, Meslé seroit propre à servir en ce païs-là, où la résolution d'un brave homme est capable de rompre un dessein.

Si le roy n'a pas encore rempli toutes les compagnies de l'augmentation des petits régimens, on estime qu'il est bon qu'il réserve ce qui en reste pour y mettre les meilleurs capitaines des régimens qu'il faut réformer, qui vaudroit beaucoup mieux que des nouveaux.

On estime que pour porter les vieilles compagnies de cavalerie à se remettre en estat de servir, il faudroit les réduire toutes en régimens, soubs le tiltre de personnes qui eussent la charge de solliciter leurs levées, et qui eussent soin d'empescher qu'elles ne se ruinassent.

Le roy en verra, s'il luy plaist, le project pour qu'il le change ainsy qu'il luy plaira.

Mr de Vaubecour escrit que le régiment de Rochegiffard, faute de monstre, a perdu en vingt-quatre heures huict cens hommes. Je l'ay sollicitée autant qu'il m'a esté possible, sy on ne chastie les trésoriers il sera impossible de subsister.

CLXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 481. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A M. SERVIEN[1].]

[25 novembre 1635.]

Faut dresser la commission du s^r de Fossé, telle que celle de

[1] Cette minute n'a ni suscription ni date. Le sujet montre que la lettre a dû être écrite à Servien; quant à la date, on a mis en tête « 23 novembre, » apparemment pour le classement; c'est une date fausse; la lettre du 24 adressée à M. de Barrault prouve qu'on ne le rappelait pas encore de Nancy : cette mesure ne fut prise que le 25, date que nous proposons.

Mr de Barrault, et ce pour avoir lieu en l'absence du sr de Barrault, du quel le roy se veut servir en un autre employ.

Faut envoyer en diligence quérir le baron de Meslé.

Faut escrire à Mr de Rohan qu'on luy envoye un homme pour fortiffier les lieux des postes qui luy peuvent faciliter la garde des passages de la Valteline pendant l'hyver, afin qu'il ne soit pas tousjours obligé de la conserver par combats, dont le succès est incertain et doubteux.

Faut escrire à Mr de Fossé [1] : Vous recevrez, par ce porteur, un tesmoignage de l'estime que le roy faict de vous et de la confiance qu'il prend de vostre fidélité, puisqu'il a jetté les yeux sur vous pour vous envoyer en un lieu où il vous estime capable de réparer les défauts d'autruy. Je suis seur qu'il ne sera point trompé en son attente, et que vous n'aurez jamais esté trois mois au lieu où vous allés qu'il ne soit en aussy bon estat qu'il est en mauvais. Le choix que le roy a faict du sr de Bellefons pour estre, en vostre absence, comme mareschal de camp dans Verdun, vous est un second tesmoignage, en cette occasion, de l'affection de Sa Majesté, puisqu'elle a jetté les yeux sur luy pour cest employ, parce qu'il est vostre amy particulier. Vous l'instruirés sy bien, auparavant que vous partiés, qu'il continuera et les travaux de vos fortifications et vostre vigilance en vostre absence. Ainsy, au lieu que maintenant de Nancy et de Verdun il n'y a que la dernière place qui soit en seureté, toutes les deux y seront lors par vos soins.

Faut dire au Picard que, s'il faut quelque despense pour les deux brigantins qui ont esté pris, qu'il la face.

Faut deux ordonnances de chacune de cinq mil francs, l'une pour la gallère de Mr Servien, et l'autre pour la duchesse de Terne, pour en faire les ornemens.

Faut envoyer Argencour en Languedoc et en Provence.

Faut envoyer Petit l'ingénieur présentement en la Valteline, avec un fond pour fortiffier l'hyver.

[1] On voit comment dans ce mémoire, adressé à Servien, Richelieu dicte mot à mot une lettre que celui-ci doit écrire à M. de Fossé.

Faut envoyer un gentilhomme du roy, Montorgueil ou autre, porter la dépesche à Mr de Fossé.

Faut faire advertir madame de Barrault de ne partir pas pour Nancy, parce que Mr de Barrault doit faire un tour à Paris.

[1] Faut escrire à Mr de Barrault que le roy, ayant besoin de luy en une affaire importante de son service, désire qu'il le vienne trouver aussy tost la présente receue, se deschargeant du soin de Nancy entre les mains de Mr de Fossé, que Sa Majesté commet pour le garder en son absence, et jusques à ce qu'il soit de retour.

CLXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 488. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A Mrs LE MARQUIS DE FOSSÉ ET DE BARRAULT[2].

Du 27 novembre 1635.

Monsieur, J'adjoute cette lettre à la première[3] pour vous dire que Lenoncour et Salins, qui sont prisonniers à la Bastille, ayant faict partie de se sauver avec Le Coudray, Le Fargis et plusieurs autres, sont entrés en telle confiance avec eux qu'ils leur ont dict, dans la chaleur de leur négociation, qu'après qu'ils seroient sortis ils feroient merveille et espéroient que Mr de Lorraine auroit une des meilleures places du royaume. Estant pressés dans cette confidence de dire quelle estoit cette place, ils leur ont déclaré que c'estoit Verdun. Quelques-uns leur disant que Verdun n'estoit pas en estat de tomber entre les mains de Mr de Lorraine, il ont respondu que ledict duc y avoit une entreprise par l'intelligence des moynes dont il y avoit un couvent dedans.

[1] Il y a dans ce dernier paragraphe quelques mots en interligne, de la main de Cherré, pour changer la phrase du langage indirect de la dictée en tournure directe.

[2] Ces noms et la date se trouvent dans une annotation écrite au dos de cette pièce.

[3] Cette première missive est sans doute une lettre dont la matière se trouve indiquée dans un mémoire de plusieurs dépêches à faire par Servien, sous la date du 25 novembre.

Peut-estre que ce qu'ils disent n'estoit que pour eschauffer davantage à l'exécution de la Bastille, qui s'est descouverte et avérée par un de ceux qui en estoient. Mais rien ne debvant estre négligé de cette nature, en ces occasions, je vous donne advis de leurs discours. Ma pensée est que le duc de Lorraine a quelque dessein de cette nature, qu'il peut avoir confiance en quelque religieux de l'ordre dont il y a un couvent dans la citadelle, qu'il estime luy estre assez affectioné pour le servir en ce dessein; mais je n'estime pas que toutes ces pensées soient avec tel fondement qu'elles pussent réussir. Vous y prendrés garde, je m'asseure, de sy près qu'il n'en arrivera point d'inconvénient, et, s'il y a quelques religieux qui vous soient suspects, vous les esloignerés, s'il vous plaist. Sy vous voulés, vous pouvés communiquer à tous les religieux, ou à quelques-uns d'iceux, l'advis que je vous donne. Sy vous jugés aussy à propos de ne leur dire pas, et prendre garde à leurs actions, vous en userés ainsy, et instruirés sy bien vostre lieutenant dans la citadelle, et le s^r de Bellefond, pour prendre sy bien garde à tout, que Verdun soit aussy asseuré en vostre absence qu'il l'est maintenant que vous y estes. Asseurés-vous, s'il vous plaist, de mon affection et de l'entière confiance que j'ay en la vostre, et que je suis et seray tousjours vostre, etc.

Sy les religieux confessent les soldats, cela est digne de réflexion et de considération, estant certain que par ce moyen, s'il y en a quelqu'un qui ayt mauvais dessein, ayant prétexte de parler aux soldats, ils auroient lieu pour tascher d'en séduire quelques-uns. Vous me manderés, s'il vous plaist, ce que vous pensés de cette affaire.

En signant cette lettre il m'est venu en pensée que Mr de Verdun pourroit bien se tenir aux environs de Verdun sur le sujet de l'entreprise dont il est question.

Je vous prie oster, tant de la ville que de la citadelle, tout ce qui vous pourra estre suspect, car en effect Lenoncour et Salins parlent de cette affaire non comme d'une chymère, mais comme d'un dessein où ils n'ont pas peu d'espérance.

Digitized by Google

CLXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 503. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A M. SERVIEN[1].]

A Ruel, ce 30 novembre 1635, à trois heures du matin.

Ayant veu les advis qui portent que les 18 gallions d'Espagne viennent aux isles Sainte-Marguerite et Saint-Honoré, et [qu'ils ont,][2] outre leur infanterie, quatre ou cinq cens chevaux, il est certain que ce n'est qu'avec dessein de descendre en la grande terre; et partant, sans perdre de temps, il faut dépescher dès aujourd'huy le comte de Carces, avec pouvoir de mareschal de camp, avec une commission de sa compagnie de gendarmes, et ordre de la mettre sur pied dès aujourd'huy. Aussy il est bon de chercher le baron de Mervielles, et l'autre qui veut faire un régiment[3], leur donner des commissions et les envoyer, et ce pendant mander à Mr de Vitry l'advis qu'on a des dicts gallions, pour qu'il se trouve en estat avec ce qu'il a, avec les communes et la noblesse, pour s'opposer à la descente des ennemis.

On luy mandera aussy comme l'on luy envoye des poudres de Lyon, et que le roy y envoye le sieur évesque de Nantes, pour l'assister et solliciter ce dont il aura besoin.

Monsieur Servien ne perdra, s'il luy plaist, un seul moment de temps à expédier tout ce que dessus.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 504. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

MÉMOIRE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL.

Ce 30 novembre 1635.

Les affaires du Languedoc pressant plus que nous ne croyions il y

[1] La suscription, qui manque ici, est indiquée par la lettre même.

[2] Ces deux mots nous semblent oubliés.

[3] La guerre était déclarée depuis plus de six mois, et l'on se laissait surprendre par les événements; on ne peut pas accuser le cardinal d'imprévoyance, mais la bonne organisation faisait partout défaut.

a deux jours, je crois qu'il est à propos, en attendant que Mr d'Aluin se soit fortiffié de nouvelles troupes, de mander à Mr d'Espernon de luy envoier, en toute diligence, sa compagnie de gensdarmes, qui est présentement sur pied. Mr Servien en fera, s'il luy plaist, la dépesche et l'envoiera[1].

Languedoc.	Provence.	Cavalerie.
Espernon.	Infanterie.	St-Just.
Tournon.	Manes.	Carces, gensdarmes.
Ambres.	Merviele.	Vitry, gensdarmes.
Alluin, la sienne.	St-Martin.	2 comp. sur pied.
Merinville.	Abbé de Beauveau.	
2 comp. de carabins.	Picard.	
Teobon. Reg. 16. C.	Cblrr des Roches.	

CLXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 509. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY[2].

Du 1er décembre 1635.

J'ay parlé à Mr de Nancé de la compagnie de gensdarmes du Berry; il m'a dict qu'il feroit ce que le roy luy commanderoit.

J'ay parlé de celle d'Auvergne à Mr de Polignac, laquelle il refuse honnestement.

Mr du Rivau accepte une de celles du Poictou.

Je parleray à Mr de Parabère d'une autre.

Le jeune Aplincourt, qui n'a point apparemment trempé dans la faute de Valançay, son père, veut bien en prendre une du Berry, à ce que m'a dict Mr de Chartres.

[1] Il n'est pas douteux que ce mémoire n'ait été envoyé au secrétaire d'état de la guerre comme un complément de la lettre du 30 écrite la nuit. C'est un commis de Servien qui a écrit, au dos de la pièce, comme note de réception, les mots que nous avons mis en titre.

[2] Cherré a noté au dos du feuillet les indications d'adresse et de date, que le secrétaire de nuit avait omises.

Saint-Géran remettra aussy celle du Bourbonnois.

Il plaira au roy en parler à tous les susnommez et aux autres rameneurs d'arrière-ban qui passeront par icy, et en doibvent avoir; il est à propos de leur dire que ce sont compagnies qui seront entretenues à l'avenir, et que S. M. leur parle des dictes compagnies comme de grâces qu'elle leur faict en leur donnant.

Il luy plaira aussy parler à Mr de Longueville et à Mr de Tresme, pour marcher au premier de mars; et leur en parler sy souvent qu'ils cognoissent que Vostre Majesté affectionne cette affaire. J'en ay desjà escrit à M. le Comte qui soustient ce que beaucoup disent, que, pour seize pistoles, ceux de sa compagnie qui ont voulu ont eu des congés.

Je croy qu'il est bon qu'il plaise au roy d'escrire à mon dict sr le Comte la lettre suivante, qui le tirera de la peine où il doit estre de penser n'estre pas trop bien avec son roy et son maistre, et qui le rendra plus ardent à bien faire.

CLXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, quatre derniers mois, fol. 510. — Minute de la main du secrétaire de nuit.
Bibl. imp. fonds Béthune 9337, f° 102. Copie.

[LE ROI A M. LE COMTE[1].]

[1er décembre 1635.]

Mon cousin, J'ay receu la lettre que vous m'avés escrite, dont je suis très content[2], ne doutant point que vous n'ayés autant d'affection et de soumission pour moy que vous me le tesmoignés. Aussy pouvés-vous vous asseurer que j'ay pour vous toute la bonne volonté que

[1] A la fin de la lettre précédente Richelieu annonce au roi celle-ci, qu'il conseillait à Louis XIII d'écrire à M. le Comte. Le cardinal l'avait dictée après celle que lui-même écrivait au roi, et elle se trouve dans le même manuscrit des Affaires étrangères à la suite de ladite lettre à S. M. elle doit évidemment porter la même date. La copie conservée à la Bibliothèque impériale, écrite de la main d'un secrétaire du cardinal, est datée « du 2 décembre 1635, à Saint-Germain-en-Laye. » C'est sans doute le jour de l'envoi.

[2] A cette date du 1er décembre, le roi

vous pouvés désirer. Il me tarde autant qu'à vous que la cavallerie que je vous ay destinée ne soit arrivée, afin que vous ayés moyen de faire quelque bon effect contre l'évesque de Verdun.

Je vous prie de faire remettre le plus promptement que vous pourrez vostre compagnie de gendarmes, qui s'est dissipée comme beaucoup d'autres.

Cependant, vous asseurant encore de mon affection, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

CLXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 512. — Minute de la main de Cherré.

AU ROY[1].

Du 2 décembre 1635.

Francinet, arrivé de la part de M. le cardinal de La Valette, rapporte que Galasse s'est retiré vers Landau et Spire, et qu'il va hiverner en ces quartiers. Il a laissé dans son camp huit cens malades et toutes ses tentes.

Mr le cardinal de La Valette a assiégé Dieuze, qui sera pris maintenant.

Mr le mareschal de La Force est allé vers Vezelise.

Le duc Bernard va prendre Saint-Avau[2], et de là poursuivre l'évesque de Verdun dans le Luxembourg.

Tous ces changemens requièrent, à mon advis, quelques changemens aux résolutions prises, et, entre autres, je pense qu'il n'y a plus lieu de renvoyer M. d'Angoulesme, et qu'il seroit bon de luy faire dire, auparavant que le roy le vist, que Sa Majesté, ayant eu

avait écrit au cardinal un billet qui commence ainsi : « J'ay veu la lettre de Mr le Comte, laquelle est remplie de toutes sortes d'excuses, vous luy pouvés escrire que j'en suis satisfait. » (Ce billet est dans le même manuscrit, à la suite des deux autres pièces, fol. 511.)

[1] Cette indication, ainsi que la date, est en note au dos de cette minute.

[2] Saint-Avold.

divers rapports de ce qui s'est passé en Lorraine depuis qu'il a eu le commandement de son armée, désire en estre esclaircie auparavant que de le voir, et que cependant il peut attendre les commandemens de Sa Majesté en sa maison de Gros-Bois [1].

Paris est sy animé contre luy qu'il importe d'en user ainsy pour la réputation de Sa Majesté, les affaires estant revenues au point où elles sont maintenant. Sy Sa Majesté agrée cet advis, qui est soumis comme tous autres à son jugement, elle y envoyera, s'il luy plaist, promptement un gentilhomme de sa part pour luy dire ce que dessus sans lettres. Il le trouvera sans faute à Paris, ou à Gros-Bois.

Mr de Bullion ira voir demain Sa Majesté. Il est du tout nécessaire qu'il luy plaise luy dire qu'il est du tout impossible que les trouppes qu'elle a en Hollande puissent subsister sans une huictiesme monstre; que le mareschal de Brézé luy escrit qu'il voudroit avoir vendu tout son bien, qui n'est pas grand chose, et pouvoir tirer l'armée de Sa Majesté de la misère où elle est, ce qu'il justifie par une lettre que le gouverneur de Grave luy a escrite, qui porte, ce qui est très véritable, que les soldats demandent l'aumosne et meurent de faim [2]. Il

[1] Le cardinal de La Valette défendait le duc d'Angoulême; dans une lettre que ce cardinal écrivait, le 28 novembre, du camp de Château-Salins, à Chavigni, il disait : « Les accusations portées contre Mr d'Angoulesme sont très fausses; Sourdis et Mayola sont ceux qui ont résolu de le ruyner. » (Arch. des Aff. étr. Lorraine, t. XXVII, pièce 78*). Nous avons déjà eu occasion de citer un mémoire composé contre le duc d'Angoulême (ci-dessus p. 247) : est-ce l'œuvre de ceux que le cardinal de La Valette nomme ici?

[2] Rapprochons de cette honteuse misère le témoignage que les Hollandais eux-mêmes rendaient quelques mois auparavant, vers la fin de mai, de l'armée française commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé : « Quant aux troupes françoises, elles sont extresmement bonnes, voire toutes autres qu'on est accoustumé d'en imaginer de cette nation; je dis en grandeur d'hommes, en ordres, en habits et autres circonstances. Les ennemis mesmes en rendent de fort excellens tesmoignages, avouant que la moitié des mousquetaires n'ont pas déchargé leurs mouquets, mais que les jettant ils sont venus ardemment à eux, l'espée à la main. » C'est M. de Zuylichem (Huygens) qui écrivait cela à la princesse d'Orange; et cette lettre est citée par M. Groen van Prinsterer, IIIe vol. p. 75 de la 2e série de sa curieuse collection : *Les Archives inédites de la maison de Nassau.*

plaira à Sa Majesté tesmoigner à Mr de Bullion que cette lettre vient du mareschal de Brézé, et qu'elle estoit sur le point de m'en escrire, et, en un mot, que c'est une chose nécessaire; qu'elle ne voit pas qu'on puisse faire autrement.

J'adjousteray à Vostre Majesté que, sur le point de la trefve désirée en Hollande [1], la nécessité des dictes troupes, qui, n'ayant que sept monstres, en recevroient une et demye moins que celles de Hollande, donneroit grand lieu de descry et facilité aux partisans d'Espagne de venir à bout de leur dessein.

Il n'y a que Vostre Majesté qui puisse emporter cette affaire sur Mr de Bullion, laquelle est sy importante et sy nécessaire, qu'elle la doit commander absolument. Sy Mr de Bullion allègue la conséquence des autres troupes qu'a Sa Majesté, il est aisé de luy respondre

[1] Désirée d'un parti seulement. M. Groen dit à ce sujet qu'aux conférences de Cranenburch « Mr Musch, greffier des Estats-Généraux, avoit eu déjà en septembre, sous divers prétextes, des conférences avec don Martin Axpe, secrétaire du roi d'Espagne, sur les moyens de terminer la guerre. Cette pratique, contraire aux engagemens avec la France, y avoit causé une vive indignation. » M. Groen rapportait une lettre, adressée de La Haye au prince d'Orange, le 4 novembre, par François d'Aerssens, où celui-ci disait : « Tous les yeux de cet estat sont portés sur la prattique de Cranenburch, où il y va du salut de nous et de nostre postérité. » Et le 10 Aerssens écrivait au même prince : « Il fut pensé plus à propos de la remettre (la résolution de l'ambassade de Hollande en Angleterre) après l'événement de ce qui se passoit à Cranenburch, pour à un mesme temps n'engager l'Estat en deux actions contraires, assavoir, d'aller convier le roy de la Grande-Bretagne d'entrer en nostre ligue, pendant qu'il seroit travaillé icy pour l'eschanger nous-mesmes à une trefve. » Aerssens ajoute qu'il s'est vivement efforcé, dans une visite que lui a faite le maréchal de Brézé, de lui ôter la croyance qu'on l'enveloppait dans la haine qu'il imputait aux Hollandais de nourrir contre le cardinal de Richelieu. « Il seroit toutesfois dangereux, dit l'homme d'état hollandais, de le voir passer la mer avec cette insatisfaction. » (*Arch. inéd. de la maison de Nassau*, t. III, p. 89, 90, 91.) — Vers la fin de l'année les affaires prenaient une tournure plus satisfaisante, et l'entente entre les deux pays semble plus assurée. Bouthillier et Bullion écrivaient de Paris, au cardinal, le 31 décembre : « Les ambassadeurs hollandois ont dit que V. Ém. aura contentement des dépesches apportées par leur courrier; tant le prince d'Orange et les Estats estiment s'estre mis à la raizon, et que le traicté pourra estre signé dans peu de jours. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 74, fol. 561.)

qu'elles sont en lieu sy séparé que leur exemple ne peut estre tiré à conséquence par les autres. Joint que le mareschal de Brézé escrit à Sa Majesté que Kenut[1] luy a dict qu'on estoit convenu qu'on payeroit les trouppes du roy comme celles des Hollandois.

CLXXVI.

Arch. de M. le duc de La Force; communication de M. le marquis de La Grange. — Original[2].

SUSCRIPTION:

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE LA FORCE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN LORAINE.

2 décembre 1635.

Monsieur, Le roy s'estant résolu de faire des régimens de provinces, de vingt compagnies chacun, à drappeaux blancs, qui seront tousjours entretenus, a choisi Mrs de Tonneins et de Castelmoron[3] pour estre de ce nombre; les augmentant jusques à vingt compagnies chacun. Et afin qu'ilz puissent estre meilleurs, et que les officiers ne soient pas nouveaux, Sa Majesté estime que le régiment de Cugnac

[1] M. de Knuyt.

[2] Nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères (France, 1635, quatre derniers mois, fol. 526), une matière de lettre, écrite de la main du secrétaire de nuit, portant au dos cette annotation : « Au mareschal de La Force et cardinal de La Valette. » Cette matière a dû servir à faire la présente dépêche au maréchal de La Force et la suivante au cardinal de La Valette. Cherré a écrit très-nettement au dos la date du 8 décembre, ce qui nous fait douter de l'exactitude du quantième que porte cet original. Les Mémoires de La Force ne donnent point cette lettre et n'en font pas même mention.

[3] Le duc de La Force, dont la vieillesse était attristée par des pertes et des chagrins de famille, expose dans ses Mémoires, à une époque voisine de la date de cette lettre, les motifs du congé qu'il demandait : « ..... Et ses deux enfans de Tonneins et de Castelmoron, qu'il voyoit réduits en de grandes misères, le premier, d'une grande blessure qu'il avoit reçue au siége de la Motte, qui le tenoit au lit il y avoit plus d'un an; l'autre, attaqué d'une grande paralysie, qu'il prit à Mannheim, au delà du Rhin, où le roi l'avoit mis gouverneur, et où il eut de grandes fatigues. » (T. III, p. 147.)

estant tout à fait ruiné, il est à propos qu'ils prennent les capitaines d'iceluy pour les incorporer dans les deux autres, les envoyant, avec des officiers des dits régimens de Tonneins et de Castelmoron, en Vivaretz et Armagnac, qui sont les deux tiltres que Sa Majesté donne aux dicts deux régimens, pour y faire leurs levées et recrues, telles qu'ils soient complets. J'ay bien voulu vous donner avis de ceste grace qu'il a pleu à Sa Majesté accorder à M^rs vos enfans, en considération de vos services et des leurs. Vous envoyerés, s'il vous plaist, de deçà tous les officiers qui devront aller lever leurs compagnies et faire leurs recrues, et on leur délivrera leurs commissions et l'argent nécessaire à leurs levées.

Le roy m'a commandé de vous escrire qu'il désire que vous jugiés militairement Buire et celuy qui, par son ordre, a rendu le chasteau d'Aubac; c'est une chose qui importe à son service; vous y travaillerés, s'il vous plaist, aussy tost la présente reçue; et, ce pendant, croiés que je suis et seray tousjours véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 2e décembre 1635.

Les Espagnols ont fait dans Milan, sans attendre aucun ordre de leur roy, trancher la teste à celuy qui a fait rendre le fort de la Vilate à Mr de Créquy. Tels chastimens sont justes et nécessaires en pareilles occasions, et, vous honorant comme je fais, vous trouverés bon, je m'asseure, que je vous die qu'un général d'armée sans la sévérité ne sçauroit faire servir son maistre.

Aussy tost que Monsr d'Angoulesme sera de retour, vous aurés le congé que vous désirés [1].

[1] Ce congé lui fut envoyé quelques jours plus tard. (Voy. aux analyses, à la date du 13 décembre.)

CLXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 525. — Minute de la main du secrétaire de nuit [1].

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

Du 8 décembre 1635.

Faut escrire à Mr le cardinal de La Valette que le roy s'estant résolu, pour rendre ses armes fortes au printemps, de mettre tous les petits régimens anciens à 20 compagnies[2] et les faire drapeaux blancs; que, de plus, il a choisi, dans les régimens de son armée, Nettancour, Turene et Rebé pour les faire présentement[3], tous trois, régimens de province à drapeaux blancs de 20 compagnies chacun, comme les autres, [4]pour estre, à l'avenir, tousjours entretenus, s'ils se treuvent complets; que le régiment de Nettancour s'appellera doresenavant le régiment des Trois-Éveschés; celuy de Turene, de Quercy; celuy de Rebé, de Foix; mais qu'il désire qu'on remplisse le nombre des compagnies nécessaires à ces nouveaux[5] régimens de provinces, à ce qu'ils en ayent chacun 20 des meilleurs capitaines de

[1] Voyez la note 2 à la lettre précédente.

[2] C'est, en effet, le roi lui-même qui fit ce travail; il avait écrit au cardinal, le 1er décembre, un billet où il lui disait : « Je travailleray aux projets pour remettre les vieux régimens, et vous le porteray avec les autres de quoy je vous ay parlé dans le mémoire que vous porte Goulard; » et le 7 décembre : « Mon cousin, je vous envoye le mémoire de quoy je vous ay parlé. » Et ce jour-là, le roi, qui n'était pas dans sa mélancolie, ajoute : « Nogent vous porte un marcassin que mes chiens prirent ier, non pas ceux qui ont la rage, je ne vous l'envoyerois pas. » Huit jours après, le 15 décembre, le roi, plus sérieux, écrivait : « Je oubliay à dire à Nogent, quand il vous porta le jambon de marcassin, que je vous priois d'en faire faire laisé à quelqu'un devant que dan manger, comme ausi de tout ce que je vous envoye par les uns et les autres. » On nous permettra de noter cette circonstance, bien qu'elle n'ait aucun rapport à la présente lettre de Richelieu.

[3] Ce mot et plusieurs autres ont été ajoutés par le cardinal, qui a relu attentivement cette minute après l'avoir dictée.

[4] D'ici au mot « complets, » la phrase a été ajoutée par Richelieu.

[5] « Nouveaux, » de la main du cardinal.

tous les nouveaux régimens qui sont en son armée à réformer; que, pour cet effect, le roy luy donne pouvoir de réformer les dicts régimens, et faire le choix des capitaines qui doibvent entrer dans[1] les trois sus nommez, et envoyer promptement les officiers des dicts régimens pour faire leurs recreues et rendre leur nombre complet.

Que Sa Majesté désire qu'il luy envoye un controolle bien exact de l'estat auquel sont maintenant toutes ses troupes, et des régimens qui doibvent estre cassez, de ceux qu'il jugera debvoir estre conservez, comme aussi les compagnies de cavalerie qui voudront et pourront remettre sur pied, [2] moyennant 1,500 escus qu'elle veut donner à chaqu'une d'icelles pour se restablir, et les autres qui doibvent demeurer supprimées.

Que, pour la cavalerie, Sa Majesté réduit toute la françoise en régimens et esquadres, soubs le nom de personnes qu'elle estime avoir la volonté et le pouvoir de les faire subsister, ce dont je luy envoye un controolle du project.

CLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 533. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ÉVESQUE DE MANDE[3].

Du 10 décembre 1635.

Monsieur, Bien qu'il n'y ayt que deux jours que je vous aye escrit[4] pour vous tesmoigner le contentement que j'ay du soin et de la diligence avec laquelle vous agissez pour le service du roy aux lieux où vous estes, je ne puis néantmoins que je ne vous le face encore cognoistre par ces lignes, et que je ne vous conjure de nouveau de ne perdre aucun temps pour amasser des bleds, et pour en faire de sy

[1] « Entrer dans, » de la main du cardinal.

[2] D'ici au mot « restablir » inclusivement, *idem*.

[3] L'adresse et la date de cette dépêche sont annotées au dos.

[4] Nous n'avons point trouvé cette lettre.

puissans magazins à Nancy et à Metz, que nous en ayons de reste. Il vous sera maintenant fort aisé d'en recouvrer, puisque tous les lieux de la campagne en sont plains, et que les ennemis ont abbandonné ceux qu'ilz occupoient, et qui rendoient les convoys difficiles. Je vous prie de me mander précisément, par ce courrier que je vous dépesche exprez, quelle quantité de bleds il y a présentement dans les magazins de Nancy et de Metz, sans y comprendre ceux destinez pour la nourriture des garnisons; ce que vous y en avés envoyé en vostre particulier, depuis que vous en avés eu l'ordre; ce que vous croyés y en pouvoir envoier entre cy et la fin du mois de janvier, et ce que vous en espérés amasser aux quartiers où vous estes, tant de celuy des ennemis que par achapts, afin que nous sachions de quoy nous pouvons faire estat certain à ce printemps. Je sçay bien que le fonds qui vous a esté envoyé n'est pas capable d'en payer une grande quantité; mais ne laissés pas pour cela d'en achepter tout autant que vous en trouverés, sur l'asseurance que je vous donne de le faire agréer au roy, et de vous envoier de l'argent lorsque vous me manderés en avoir besoin, quelque somme que vous demandiés.

Je vous ay desjà mandé que Sa Majesté ne désiroit pas que l'on donnast un seul grain de tous les bleds qu'elle faict amasser, aux munitionnaires, pour faire leurs fournitures. Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist, et deffendrés aux gardes magazins de ne permettre à qui que ce soit d'en prendre sans ordre particulier du roy: autrement, tout ce que nous faisons ne seroit que pour lesdicts munitionnaires, qu'il faut obliger de fournir le pain de munition des bledz qu'ils pourront trouver, ainsy qu'ils sont obligez, sans les accoustumer aux nostres.

J'escrits à Mrs Gobelin[1] et de Vaubecourt par ce porteur; le premier, afin qu'il ayt soin de mesnager les bledz que nous avons, et d'en faire un magazin de ceux qu'il pourra recouvrer dans la campagne, comme aussy de contraindre les munitionnaires de fournir le

[1] Nous donnons cette lettre ci-après; nous n'avons pas trouvé celle que le cardinal écrivait à Vaubecourt.

pain de munition aux trouppes, ainsy qu'ils sont obligez, et à Mr de Vaubecourt, pour le prier de ne perdre point de temps à faire ses convoys, où il n'aura pas maintenant grande peyne, puisque les ennemis se sont retirez, et que tous les lieux où il doit passer sont libres.

J'escris à Mr de Houssay[1] pour le prier de préparer les dicts convoys, et d'establir des estapes sur le chemin pour la nourriture des trouppes qui les escortent, affin qu'ils ne vivent plus sur les bledz qu'ils conduisent, ainsy que vous mandés qu'elles ont faict jusques icy. Vous adjusterés cela avec Mrs de Vaubecourt et de Vilarceau, qui est en ces quartiers là.

Souvenés vous, s'il vous plaist, de presser le munitionnaire de Nancy de remplacer les bledz qu'il a pris dans les magazins de la dicte ville, afin qu'il le face maintenant qu'il n'y a plus rien qui l'en empesche, et qu'il n'a plus de prétextes pour s'en excuser.

Mr de La Melleraye m'escrit que dans Vezelise il y a douze ou quinze mile rezeaux de bled.

Vous en trouverés aux environs de Vaudemont beaucoup encore; je vous prie faire en sorte qu'ils soient soigneusement menez à Nancy, et qu'il ne s'en perde point.

Mr de Bullion a faict un marché avec un nommé Rolland, riche partisan, par lequel il est obligé d'en rendre à Nancy, dans ce mois de décembre et celuy de janvier, dix mile rezeaux.

Il a faict un autre marché avec un nommé Gargand, par lequel il est obligé d'en fournir, entre cy et le mois de febvrier, deux mil cinq cens thonneaux dans Verdun, ce qui sera bon pour Metz. Je vous prie prendre soin de faire exécutter tous ces marchés, et d'achepter des bleds par tous autres lieux où vous en pourrés trouver, en sorte qu'au printemps, quelque armée que nous ayons en la Lorraine ne puisse espuiser nos magazins[2].

Si vous avés besoin de quelque commission plus ample que celle

[1] On trouvera ci-après cette lettre du cardinal.

[2] Richelieu répète plusieurs fois cette phrase; cette prévision occupait vivement sa pensée.

que vous avés, on vous l'envoyera telle que vous la désirerés; mais, ayant les marques que vous avés, personne ne reffusera de concourir avec vous à servir le roy.

Mr de Bullion soustient qu'il y a dans Marsal et Moyenvic quatre mile reseaux de bleds aux magasins du roy, sans ceux de la garnison. Je croy qu'ils auront esté consumés par mauvais mesnage des munitionnaires : vous me manderés ce qui en est.

Tant y a que je prétends que désormais vous me respondiés de tous les amas de bleds qui se feront pour Metz et pour Nancy, et que doresnavant tout ira avec autant d'ordre qu'il a esté jusques icy avec desréglement.

Mr de Fossé, estant maintenant à Nancy, travaillera en sorte de son costé que vous verrés les choses en bien autre estat qu'elles n'ont esté.

Vous ne sçauriés m'obliger sy sensiblement en aucune chose comme en celle-cy, qui consiste, pour conclusion, à rendre Nancy et Metz sy pleins de bleds, que quelques armées que nous puissions avoir dans la Lorraine ne les puissent espuiser l'esté qui vient.

CLXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 531. — Minute de la main de Cherré.

A M. GOBELIN[1].

Du 10 décembre 1635.

Monsieur, Si je ne cognoissois vostre affection au service du roy, je vous accuserois d'en avoir aussy peu que vous avés eu de soin jusques icy de faire porter des bleds dans Nancy, et de faire remplacer, par les munitionnaires, ceux qu'ils ont pris dans les magasins du roy. Je veux croire néantmoins que vous ne l'avés peu faire, et que les ennemis, qui ont esté longtemps maistres de la campagne, vous en ont osté le moyen; mais maintenant qu'ils se sont retirez, et que les che-

[1] Le nom et la date sont au dos de cette minute.

mins sont libres, et que tous les lieux qu'ils occupoient sont remplis de bleds, vous ne sçauriés vous excuser de faire l'un et l'autre. J'escris à Mr l'évesque de Mande, qui est à Toul, de conférer avec vous sur ce sujet, et de ne perdre aucun temps d'en amasser la plus grande quantité qu'il se pourra, soit par achapt, soit de ceux des ennemis qu'ils ont abandonnez, et les envoyer ensuitte à Metz et à Nancy, où il en faut mettre tout autant que l'on pourra. Je me promets que vous y contribuerés tout ce qui deppendra de vous; comme aussy à trouver des charrois dans le pays, sans lesquels on ne sçauroit faire faire les voitures et convoys. On m'a escrit de l'armée, qu'il s'est trouvé près de quinze mile reseaux de bleds dans Vezelise, et qu'il y en avoit aussy un bon nombre dans Vaudemont, et autres petits chasteaux que vous avés repris. Sy cela est, vous n'aurés pas manqué, je m'asseure, de les faire serrer pour le roy, sans permettre que les munitionnaires les ayent enlevez pour faire leurs fournitures, puisqu'ils sont obligez de les faire des bleds qu'ils achepteront dans le pays, où ils n'auront pas grande peyne d'en recouvrer, ny les troupes à trouver de quoy vivre, estant séparées, comme elles sont maintenant.

Je vous prie de m'envoier un estat au vray des bleds qui sont à présent dans Nancy, du reste des convoys, sans toucher à ceux des magasins de la garnison; ce que vous croyés en pouvoir envoyer entre cy et la fin de janvier, et ceux que vous estimés pouvoir amasser dans les lieux où vous estes, afin que nous sachions ce dont nous pouvons faire estat.

Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, que le roy ne désire pas qu'on prenne un grain de tous les bleds que l'on mettra dans la ville de Nancy, soit pour la garnison, soit pour les troupes qui sont à la campagne; et que l'on deffende[1] aux gardes magazins d'en laisser sortir pour qui que ce soit sans son ordre, à peyne de punition.

Je ne sçay ce que vous aurés fait pour Montbelliard, Colmar et

[1] « Ne désire pas » et « deffende; » ces irrégularités grammaticales, qui n'ôtent rien à la clarté du sens, ne méritent guère d'être remarquées, et si nous les signalons quelquefois, c'est seulement comme indices de la promptitude et de la distraction d'une dictée.

Schlestat, mais il faut y pourvoir de telle sorte qu'ils ne puissent, à l'avenir, manquer de bleds.

Mrs les surintendans ont fait fournir à Mr Servien tout ce qui est deub auxdictes garnisons, pour leur faire tenir ce dont il vous donne avis, afin que ses soins et les vostres suppléent à toutes les nécessités de ces places, desquelles je vous prie d'avoir tout le soin qu'il vous sera possible.

Souvenés-vous, encore une fois, maintenant que les troupes sont séparées, de ne souffrir point que les munitionnaires prennent des bleds des magazins du roy pour leur subsistance, mais les obliger à en trouver dans la campagne, ce qui leur sera fort aisé.

Mr Le Febvre a escrit à Mr de Bullion que Mr d'Angoulesme avoit fait marché avec luy de fournir 3000 reseaux de bled; il faudroit sçavoir où ils sont, et les prendre.

CLXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 532. — Minute de la main de Cherré.

A M. DU HOUSSAY[1].

Du 10 décembre 1635.

Monsieur, Par la lettre que le gentilhomme de Mr Le Comte vous aura rendue de ma part, je vous ay prié de ne perdre aucun temps d'amasser des bleds aux lieux où vous estes, et de préparer de puissans convoys pour les envoier à Nancy et à Metz, à présent que les chemins sont libres et que les ennemis ont abbandonné tous les lieux qu'ils occupoient dans la Lorraine. Je prends encore la plume à cette fin, et pour vous conjurer, par mesme moyen, de me mander précisément, par ce porteur, que je vous dépesche exprès, quelle quantité vous en avés desjà faict partir pour Nancy, combien vous croyés y en pouvoir envoyer entre cy et la fin du mois de janvier, et ce que vous en avés maintenant d'achepté, en Champagne, pour le

[1] Nom et date omis, mais on les a notés ensuite au dos de la minute.

roy, afin que nous sachions au vray ce dont nous pouvons présentement faire estat.

Je vous ay aussy mandé qu'il ne suffisoit pas d'amasser des bleds et de les envoyer aux dicts lieux de Nancy et de Metz, si on n'avoit un soin particulier de les conserver sans les donner aux munitionnaires pour faire leurs fournitures. Je vous le dis encore par cette lettre, et qu'il faut deffendre absolument, à ceux qui auront la garde des magazins que l'on fera, de n'en donner à qui que ce soit, mesme pour la nourriture des garnisons, sans ordre du roy, sous peyne de punition; autrement, tout ce que nous faisons ne serviroit de rien, puisque les munitionnaires sont obligez de nourrir les trouppes.

Mr l'évesque de Mande m'escrit qu'il est nécessaire d'establir des estapes sur le chemin des convoys pour la nourriture des trouppes qui les escortent, afin d'espargner les bleds des dicts convoys, sur lesquels ils ont vescu jusques à présent, dont il arrive de très grands désordres; vous en prendrés, s'il vous plaist, le soin, et nous manderés ce que vous aurés faict et ce que vous estimerés plus à propos pour le service du roy. Sa Majesté se repose entièrement sur vostre diligence et sur vostre affection pour toutes les choses qui regardent vostre commission.

Mr de Bullion soustient que vous avés en magazin, dans Chaalons, trois mil deux cens muids de bled; je vous prie me mander s'il est vray et dans quel temps vous pensés les pouvoir faire voiturer à Nancy et à Metz.

Il soustient encore qu'on a tousjours payé aux munitionnaires, en argent, le prix qu'il falloit pour la fourniture de l'armée; si cela est, les dicts munitionnaires sont grandement coulpables de n'avoir rien fourny et avoir tousjours pris les bleds des magazins du roy. Maintenant que les trouppes de Sa Majesté sont dispersées en lieux où elles peuvent trouver des bleds, il les faut contraindre d'en fournir et ne leur en donner plus des magazins, ny n'occuper plus les charrois de vos voitures pour eux. Je vous recommande cet article comme une chose du tout importante au service du roy, qui requiert qu'entre cy

et le mois de may Nancy et Metz soient si remplis de bleds que les armées de Sa Majesté ne les puissent plus espuiser. Je vous prie me faire response distincte, et de travailler à l'exécution asseurée de ce que vous me manderés pouvoir faire.

CLXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, fol. 572. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE DUC DE ROHAN[1].

[Vers la mi-décembre] 1635.

Monsieur, Le désir que j'ay que vous soyés secouru de ce dont vous pouvez avoir besoin faict que je vous envoye Houdinyère, lieutenant de mes gardes, avec un ingénieur qu'il vous meine et un commis du thrésorier qui porte soixante mil francs pour les fortifications.

Je vous conjure de faire sy bien travailler cest hyver, pendant que les neiges vous gardent, à fortifier Tiran[2] et les passages que vous jugés le debvoir estre, qu'au printemps vous soyés en estat de ne point craindre les efforts des ennemis, qui apparemment seront plus grands qu'ils n'ont point encore esté. C'est la principale raison pour laquelle je vous envoye un des miens, afin qu'il soit tesmoin des diligences qui s'y feront, les quelles je me promets que vous ferés faire les plus grandes que vous pourrés.

Mr Lasnier partira dans dix ou[3] jours pour aller estre am-

[1] Le secrétaire de nuit n'a indiqué ni la suscription ni la date; seulement Cherré a écrit au dos de cette minute : « Du décembre 1635, à Mr de Rohan, par M. Houdinière. »

[2] Tirano, bourg à six lieues de Sondrio, sur l'Adda.

[3] Le chiffre n'a pas été écrit. Nous savons que Lasnier partit, comme ambassadeur ordinaire aux Grisons, à la fin de l'année. (*Mém. de Rich.* liv. XXVI, p. 463 du XVIIIe vol. de Petitot.) On peut donc supposer que cette minute fut écrite dix ou douze jours auparavant, vers le 15 décembre. Les Mémoires de Rohan ne nous donnent aucun éclaircissement au sujet de cette dépêche; nous trouvons seulement qu'il se plaint de la manière dont l'ambassadeur remplit sa mission : « Pour comble de tout mal, l'ambassadeur Lasnier, au lieu d'adoucir avec dextérité l'amertume de leur mécontentement (des Grisons),

bassadeur aux Grisons, où je crois, comme vous, qu'il fera très bien. Il sera suivi encore de quelque argent nécessaire pour estre employé aux despenses les plus nécessaires et secrettes que vous sçavés.

Enfin tout ce qui se poura faire pour que vous puissiés vous maintenir puissant en la Valtoline sera faict[1], et, de vostre part, je m'asseure que vous n'oublierés aucune chose qui dépende de vous pour conserver la gloire que vous avés acquise.

C'est ce dont je vous conjure et de croire, etc.

CLXXXII.

Biblioth. imp. suppl. français, 920[1], fol. 132. — Copie[2].

PREMIER MÉMOIRE.

16 décembre 1635.

Sur la proposition qui nous a esté faicte de la part du s^r colonnel

usa de termes si aigres en leur endroit, qu'il précipita ceux dans lesquels il restoit encore quelque peu d'affection pour la France, et anima ceux qui estoient portés à nouveautés, d'entreprendre ce qu'ils avoient dès longtemps dans le cœur. En même temps le duc de Rohan se trouvait, à Sondrio, malade à la mort, etc. » (P. 149.)

[1] Le 27 décembre, Chavigni envoyait par le courrier Nazin, attaché au cabinet de Richelieu, une dépêche où nous lisons : « Si le dessein projeté avec Mr de Rohan se peut acheminer, ou les Allemands ne descendront point en Italie, ou ils pourront estre aisément deffaicts à mesure qu'ils y arriveront, d'autant qu'ils passeront à la file par la Suisse et non point en gros. Le dict s^r duc de Rohan a tous les ordres et provisions nécessaires pour l'exécution de ceste affaire... » (Aff. étr. Turin, t. XXIII, p. 268). Dans le même manuscrit nous trouvons, sous la date du 18 novembre, une autre dépêche de Chavigni, adressée à l'ambassadeur de France en Piémont, où l'on voit se préparer les desseins dont il est ici question : « Le roy, dit Chavigni, prend grand soin aussy de la Valteline, non-seulement pour s'opposer aux entreprises des impériaux, mais pour mettre Mr de Rohan en estat d'agir avec S. A. pour faciliter les desseins formés contre les Espagnols dans le Milanois. Sur quoy vous verrés les pensées du dict sieur duc de Rohan par le mémoire dont je vous envoie copie... S. A. sera juge de cette proposition, qui ne sera communiquée qu'à luy... » Et dans la même dépêche : « Si l'entreprise sur Alexandrie pouvoit réussir, ce ne seroit pas un petit succez. » Malheureusement ce projet resta sans exécution.

[2] Nous ne connaissons point l'écriture de cette pièce et rien ne nous peut faire

Jehan de Vert, lieutenant de mareschal de camp dans l'armée de l'empereur, de venir à nostre service, et nous amener toutes les troupes qu'il pourra; faisant bonne considération sur le mérite de sa personne, nous luy avons accordé ce qui s'ensuit :

De luy entretenir, soubz son commandement perpétuellement durant la guerre, toutes les troupes qu'il nous amènera;

De luy donner la charge de mareschal de camp en nos armées, avec les appointemens qui y sont attribuez;

De luy donner quatre mil richedales[1] de pension, tous les ans, et une terre de nostre domaine de quatre mil richedales de revenu.

Nous promettons aussy de donner appointement à tous ses officiers, selon leurs charges, tels qu'ils l'ont présentement, et une honeste gratiffication pour eux lorsqu'ils arriveront en notre armée.

Et si le dict s^r Jehan de Vert ou ses officiers ont quelque intérest

juger du degré d'authenticité qu'on lui doit attribuer. S'il y faut ajouter foi, le fameux partisan qui fut un moment, lorsqu'il ravagea la Picardie en 1636, la terreur de Paris, et un peu plus tard (1638) l'objet de toute sa curiosité, lorsqu'il y fut amené comme prisonnier de guerre, aurait donc été en marché pour quitter le service de l'Empereur et se vendre à la France. Les historiens ne nous semblent pas s'être occupés de la négociation dont les deux pièces que nous imprimons donnent les conditions. Le fait cependant ne paraît pas douteux. Nous avons déjà vu, à la date du 1er octobre (p. 269), que Richelieu avait appris d'un officier de ses gardes, le s^r de Mayolas, qu'une tentative pouvait être faite auprès du partisan allemand, et le cardinal était disposé à consacrer à cette affaire 50,000 écus. De plus, le cardinal de La Valette écrivait à Chavigni, du camp de Château-Salins, le 28 novembre : « Jean de Vert auroit dessein de quitter le service de l'Empereur pour celuy du roy, s'il pouvoit estre asseuré d'en estre bien venu. » (Nous avons déjà cité cette lettre p. 367.) Peut-être est-ce sur cette ouverture du cardinal de La Valette que fut dressé, dix-huit jours après, le présent mémoire, et puis le suivant; il est même vraisemblable que ces deux copies lui ont été envoyées par Richelieu. Alors Jean de Wert n'avait pas encore la célébrité qu'il obtint depuis; mais il s'était déjà fort distingué à la bataille de Nordlingue, et tout récemment l'armée française avait été souvent harcelée par lui dans la campagne qu'elle venait de faire en Lorraine.

[1] Il y a plusieurs sortes de reichsthalers en Allemagne; on peut mettre à 3 fr. 75 cent. la valeur moyenne du reichsthaler.

en Allemagne, nous lui promettons pareillement de ne point faire la paix sans les y comprendre.

Outre ce que dessus, si le dict s^r Jehan de Vert, venant à faire quelque effet notable qui nous soit avantageux, avant que d'avoir joinct nostre armée, nous le reconnoistrons selon l'importance du service qu'il nous rendra.

Faict à Saint-Germain-en-Laye, le 16 décembre 1635.

CLXXXIII.

Biblioth. imp. suppl. français, 920[1], fol. 133. — Copie de la même écriture que le premier mémoire.

SECOND MÉMOIRE[1].

[Vers le 20 décembre 1635.]

Sur la pensée que le roy a eue que le s^r colonel Jehan de Vert, avant que d'entrer à son service, pourroit faire quelque effect considérable et avantageux aux affaires de Sa Majesté, [elle] a donné charge qu'on luy en fist la proposition, et pour luy tesmoigner comme Sa dite Majesté veut recognoistre tous les services qu'il luy rendra, au cas que, faisant semblant de vouloir passer le Rhin, il puisse se rendre maistre du fort de Brissac et le mettre entre ses mains, elle promet de luy faire donner aussytost la somme de cent mil richedales, et ce par dessus les pensions, terres et apointemens qui luy sont accordez par sa capitulation.

Et au cas qu'il ne soit pas en son pouvoir d'exécuter un dessein si considérable, et qu'il puisse, venant servir le roy, reprendre Sa-

[1] Dans ce second mémoire, qui est comme le complément du premier, on précise ce qui était resté vague et indécis dans l'autre, c'est à savoir, les avantages que recevrait Jean de Wert dans le cas de « quelque effect considérable et avantageux aux affaires du roy. » Ce second mémoire n'a pas de date, mais il est évident qu'il a dû être dressé très-peu de jours après le premier.

verne et le mettre entre les mains de Sa Majesté, elle promet de luy faire donner la somme de dix mil richedales de présent, et ce pareillement par dessus les pensions, terres et apointemens qui luy sont accordez par sa capitulation.

CLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, t. 70, dernier feuillet, v°. — Mise au net de la main de Céberet (?).

EN L'ANNÉE 1635 [1].

Le s^r Davaux fit, le 12 septembre, une trefve de vingt-six ans, entre la Pologne et la Suède.

Le roy fit, le 28 février, un traicté de ligue offensive et deffensive avec les Hollandois [2].

Il renvoya Mr de Rohan, avec son armée, de l'Alsace aux Grisons, pour se saisir de la Valteline et y bastir des forts.

Il envoya le s^r de Bellièvre en Italie pour faire une ligue avec les ducs de Savoye, de Mantoue et de Parme; ce qu'il fit.

Il fit fortifier les places de Bourgogne, Picardie et Champagne.

Il fit une armée de vingt-cinq mil hommes de pied et de cinq mil chevaux à Mézières, sous les mareschaux de Chastillon et de Brézé, lesquels gaignèrent la bataille d'Avain contre le prince Thomas, en laquelle ils tuèrent quatre mil hommes, prirent toute son artillerie,

[1] Ce résumé, où sont notés les traités et les principaux événements militaires de l'année 1635, est une mise au net de la main d'un des secrétaires ordinaires qui écrivaient sous la dictée de Richelieu, et doit être attribué au cardinal; nous le conservons donc ici. Il est écrit au verso d'une pièce de 1634, et se trouve ainsi classé dans un volume auquel il n'appartient pas.

[2] Nous avons trouvé aux archives des Affaires étrangères (France, t. 76), avec une copie du traité de février, une convention supplémentaire, datée de Compiègne le 29 avril, à la veille de la déclaration de guerre de la France contre l'Espagne. Il s'agit de certaines obligations à remplir par la flotte hollandaise du jour où la rupture sera faite entre les deux monarchies.

ses drapeaux et quelques cornettes, ensuite de quoy ils prirent Tirlemont et assiégèrent Louvain, sans le prendre [1].

Il composa une armée à Langres, de douze mil hommes de pied et de deux mil chevaux, pour tenir en bride le comté de Bourgoigne;

Une en Lorraine, sous le cardinal de La Valette et le mareschal de La Force, contre le duc Charles, auxquels il envoya un renfort par du Halier;

Une autre en Picardie, de huit mil hommes de pied et deux mil chevaux, sous le duc de Chaunes.

Il fit lever vingt mil hommes de pied et quatre mil chevaux pour fortifier ses armées.

Le duc de Weymar et le cardinal de La Valette font lever les siéges de Deux-Ponts et de Mayence, fuir Gallasse jusques à Worms, d'où le cardinal faict une retraite glorieuse.

Le roy va avec une armée en Lorraine, où il prend Saint-Mihel.

Le duc de Créquy, avec dix mil hommes de pied et deux mil chevaux, en Italie, prit le fort de la Vilate dans le Milanois, Candia, Sartirana, et assiége Valence en vain.

Le duc de Rohan chasse les impériaux et les Espagnols de la Valteline.

ANNÉE 1636.

CLXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 113. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE CARDINAL DE LYON.

[Commencement de] janvier 1636 [2].

J'ay veu vostre lettre du 21 de novembre; je ne respons rien à ce

[1] Le canon commença à tirer le 30 juin; le siége fut levé quelques jours après.

[2] Cette lettre, sans date et sans suscription, mais au dos de laquelle nous trou-

que vous me mandés sur le sujet de vostre santé, parce qu'aprenant qu'elle est maintenant meilleure qu'elle n'a esté par le passé, et que l'hiver vous est fort favorable, il ne me reste qu'à vous tesmoigner, comme je fais par ces lignes, le contentement que j'en ay, et vous dire que m'estant chère au point qu'elle est, vous ne me sçauriés faire un plaisir plus sensible que d'en avoir tout le soin qu'il vous sera possible, ce dont je vous conjure autant que je le puis.

La première chose que j'ay à vous dire est que le roy est très satisfait de vostre conduite, et qu'en mon particulier j'en suis extresmement content, et vous pouvez bien croire que je ne douteray jamais que vous ne vous portiés à servir le roy en toutes les occasions qui s'en présenteront, ainsy qu'on le peut désirer.

Je ne sçay quelles ont esté vos instructions, car je n'en veoy jamais aucune[1]; mais je suis bien asseuré que Mrs Bouthillier n'ont eu nule intention de vous cacher aucune chose; ils sçavent trop bien la confiance que le roy a en vous, celle que j'y doibs prendre, et que j'y prends, et,

vons cette annotation : « A Mr le cardinal de Lyon, du... janvier 1636, » doit avoir été écrite dès les premiers jours de l'année, car dans une missive de Chavigni, datée du 7 janvier, et adressée aussi au cardinal de Lyon, il est question du reproche contre lequel Richelieu défend ici les Bouthillier. Nous n'avons pas la lettre de Chavigni, mais nous la connaissons par la réponse qu'y fit le cardinal de Lyon pour se justifier de la plainte qu'il avait adressée à Richelieu. Cette lettre du cardinal de Lyon, datée du dernier janvier 1636, se trouve dans un recueil de ses dépêches écrites durant son ambassade extraordinaire à Rome pendant les années 1635 et 1636 (fol. 82 v°). Ce manuscrit in-4°, classé à la Bibliothèque impériale au département des imprimés sous la cote Zff 972, est une copie qui vient d'un sieur Ménager, ancien secrétaire du cardinal de Lyon. Nous y trouvons, au folio 54 v°, la lettre du 21 novembre, à laquelle répond la présente lettre de Richelieu.

[1] « Le 18e article de mes instructions, (avait écrit le cardinal de Lyon), qui regarde la promotion, pour lequel il paroist qu'on m'a caché ce qu'on faisoit traicter par d'autres, a pensé ruiner mon crédit dans sa naissance et esbranler le repos de mon esprit. J'ay toutes fois avalé ce calice comme s'il eust esté de bon goust, en considération de la main de laquelle il m'estoit présenté. » Il est évident que ce reproche s'adressait au cardinal aussi bien qu'aux Bouthillier. Richelieu a trouvé cet échappatoire plus facile qu'une explication; mais personne ne croira à cette indifférence du cardinal pour les instructions données aux ambassadeurs. Non-seulement Richelieu les voyait, mais parfois il les dictait, ou les écrivait lui-même.

en leur particulier, ils sont trop vos amis pour avoir cette pensée. Quant à la promotion, Mr de Chavigni m'a encore asseuré depuis quatre jours qu'il vous en avoit informé auparavant vostre partement, selon la charge généralle qu'il eut de vous instruire de toutes choses, et vous estes trop judicieux pour croire qu'ils vous eussent rien voulu cacher, particulièrement une chose qu'il falloit que vous sceussiés par nécessité. S'il a manqué en cela, j'accuse la mémoire, qui ne l'a pas servy comme il pouvoit désirer, en le faisant souvenir d'une chose qu'il vouloit faire, et non son intention, qui a tousjours esté portée à vous servir.

Vous sçavés bien que l'accablement des affaires ne me permet pas de faire en toutes choses la charge de Mrs les secrétaires d'estat, qui doivent avertir ceux qui sont aux pays estrangers de tout ce qui se passe. Je le leur recommande autant qu'il m'est possible, et souvent, s'ils ne le font pas, j'en suis plus fasché que je ne sçaurois vous le représenter. Je me rends tousjours bien garent de leur fidélité, mais non pas de leur diligence.

Vous avés raison de vous plaindre de l'interruption des prestz ordinaires, c'est un mesnage de Mr de Bullion, qui n'est pas de grand profit, et peut estre de grand préjudice [1]. Il m'a promis de les restablir, et je ne doute pas qu'il ne le face, ne manquant pas volontiers à ce à quoy il s'engage de parole.

Je ne respons point au [sujet du] fonds qui vous avoit esté mis entre les mains pour faire quelques gratifications, parce qu'il est difficile et impossible de disposer M. de Bullion à ce qu'il faudroit en pareilles affaires. Mais s'il vous plaist me mander en chiffre si vous avés quelque occasion importante à en employer, je feray l'impossible pour y faire pourvoir promptement [2].

Si, à l'avenir, vous ne sçavés les nouvelles à temps, tant s'en faut

[1] « C'est une espargne de 4 à 5000 livres, disait le cardinal de Lyon, et il en résulte que nous sommes si mal informés, que nous sommes la plupart du temps obligez à avoir recours au Saint-Esprit pour nous inspirer ce qu'il fault respondre. » (Lettre précitée.)

[2] « Que j'aye un petit fonds à départir affin d'intéresser plusieurs personnes pour en tirer des nouvelles secrettes, et en un

que je puisse en estre accusé, que vous devés, à mon advis, me sçavoir gré du soin avec lequel je recommande à Mrs les secrétaires d'estat de vous informer de toutes choses. Si ma santé me permettoit d'en faire davantage, je le ferois volontiers pour vostre satisfaction.

Je vous conseilleray tousjours de bien vivre avec le pape et Mrs ses nepveux autant qu'il vous sera possible. Comme ce seroit imprudent de choquer leur humeur sans sujet, vous sçaurés bien, en affaires importantes, leur contredire lorsque le service du roy et leur bien propre le requerra[1], et ce avec tant d'adresse et de raison qu'ils ne le sçauroient trouver mauvais.

Ce n'est pas de cette heure qu'on a dict qu'un homme sage n'avoit pas besoin d'instruction; c'est ce qui faict que je ne vous conseille autre chose que de suivre les mouvemens de vostre esprit, que je sçay sy attentif et sy passionné au service du roy, que, comme il n'ira pas trop vitte, il ne faut pas aussy avoir peur qu'il aille trop lentement aux occasions qui se présenteront sur le sujet des affaires présentes.

Asseurés-vous de mon affection.

mot tascher de faire quelquefois d'un domestique un espion, » écrivait le cardinal de Lyon : mais, ajoute-t-il, ce fonds « m'est assigné maintenant par Mr de Bullion pour ma subsistance. » Et il explique son scrupule de l'employer à cet usage personnel. — Ce qui nous semble surtout important à remarquer sur ce paragraphe, ce sont les précautions dont Richelieu se croit obligé d'user avec les surintendants pour obtenir d'eux l'allocation de dépenses qu'il jugeait nécessaires.

[1] Richelieu avait écrit à son frère, le 26 octobre de l'année précédente, une lettre que nous n'avons pas, et à laquelle le cardinal de Lyon répondait par celle du 21 novembre, que nous venons de citer. Richelieu lui avait recommandé la fermeté envers le pape; l'ambassadeur entre facilement à cet égard dans la pensée du premier ministre, et saisit avec un certain plaisir l'occasion de faire de nouveau le procès à ces malheureuses instructions que les Bouthillier lui avaient données : « Quant à ce qui regarde le point de porter les affaires du roy courageusement, il ne sera pas difficile, car tout bon maistre a hardy valet, et peut-estre aurois-je parlé aussy hault qu'un autre si les 5e et 6e articles des instructions qui m'ont esté données ne m'avoient servy de bride et appris que je me debvois empescher de choquer l'humeur du pape, affin d'estre propre à la radoucir quand Mr de Noailles l'auroit un peu aigrie : c'en sont les propres termes. Mais, puisque vous jugez qu'il est à propos de faire autrement, je suis prest de rompre en lice contre qui que ce soit. »

CLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 14. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. SERVIEN.

A Ruel, ce 4 janvier 1636.

Après avoir feuilleté et refeuilleté cette nuict mon controolle, je vous envoye à peu près la réduction que j'estime qui peut estre faicte aux régimens qu'on licencie.

Chabrignac, qu'on dict avoir 300 tant d'hommes, peut estre réduict à 3 compagnies.

Quincé, qui en a moins, à 2.

Chevignon à 2 ou 3, selon le nombre de gens effectifs qu'il aura.

Clermont Vertillac, de mesme.

Salers, de mesme.

Banis, de mesme.

Bourbonne, à 3.

Orelio, à 1.

Plenvaut, à 2 ou 3.

Il est besoin que le commissaire passe à Vitry pour voir si les six compagnies de Mr du Hallier y sont, si elles sont sur pied.

Si elles sont bonnes il s'en faudra servir, mais non à Vitry, qui n'a point besoin de garnison maintenant; mais si elles sont mauvaises, il les faudra licencier.

Il est plus que temps de donner les recrues pour les avoir en temps de s'en servir; je voy tous les jours quantité d'officiers qui n'attendent autre chose que leurs expéditions et leur argent. La compagnie de la reyne est de ce nombre : La Roque-Massebaut, Arambures, Brezoles, Laurières, Moubas, Chemeraut et beaucoup d'autres.

Je sçay ce que c'est que la practique; je responds que quand ils

partiront à cette heure ils n'ont pas plus de temps qu'il faut pour estre en Champagne ou en Picardie à la fin de mars.

Je croy qu'en donnant pouvoir à l'infanterie de prendre leurs soldats par élections il ne faut pas les y obliger, en sorte que, s'ils peuvent faire leurs recrues en battant simplement le tambour, ils ne le puissent faire, suffisant en cas qu'ils apportent un roolle de signal qui porte les lieux dont seront tous leurs soldats.

Après avoir pensé à ce que Fremont me dist hier qu'on leur a faict payer les troupes qui sont en Picardie sur le pied de 14 ou 15,000 hommes, s'il entend les troupes qui composent l'armée et celles qui composent les garnisons, ce n'est guère trop, celles de l'armée, qui consistent en 8 régimens, dont Ramsau en est un, faisans, selon la supputation du deschet où elles sont, 7,000 hommes, et celles des garnisons, qui consistent en 86 compagnies faisans, sur [le pied] de 80 hommes à quoy je les réduis, y compris les 10 pour 100, 6,880 hommes. Je croy bien qu'il y a quelque abus, mais il n'est pas sy grand qu'on pourroit bien penser.

Après avoir aussy pensé à mettre le régiment d'Oudancourt à 100 hommes par compagnie, je croy qu'il est bon d'en user ainsy pour rendre toutes les garnisons uniformes en leur nombre.

CLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 9. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI[1].]

De Ruel, ce 4 janvier 1636.

Les extresmes insolences que Mrs du parlement ont commises aujourd'huy[2], selon que Mr le chancelier, qui est icy, m'a rapporté,

[1] La suscription manque comme la signature. Chavigni a écrit au dos : « Mgr le cardinal. »

[2] La guerre, qui durait depuis plusieurs mois, commençait à épuiser les ressources de la France; il fallait de l'argent pour la

m'ont obligé d'aller dès aujourd'huy coucher à Paris pour voir, avec ces Mrs qui y sont, ce que nous estimerons tous ensemble qu'il faudra faire en cette occasion, au lieu que je croyois n'y devoir aller que demain. Je croy qu'outre les remonstrances qui seront faictes demain, il faudra quelque chose de plus, ce dont nous manderons demain nos advis à Vostre Majesté[1].

CLXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 11. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI[2].]

De Ruel, ce 4 janvier 1636.

Le cœur me saigne d'avoir sceu par le sr Boutard la misère avec laquelle l'armée de Flandres est toute périe. Il le contera à Sa Majesté, qui seule peut, par son authorité, y apporter ordre pour l'avenir, y ayant faict tout ce qui m'a esté possible sans effect.

Je proteste devant Dieu que je voudrois avoir donné de mon sang

continuer avec succès; les impôts qui pesaient sur le peuple étaient énormes, on ne pouvait les accroître encore; Richelieu imagina, pour remplir le trésor, de créer une quantité considérable de charges honorifiques et inutiles, qui, en présentant des ressources momentanées, devaient avoir pour résultat d'aggraver plus tard les misères publiques. Quarante-deux édits ou déclarations avaient été portés à la fois au parlement, dans un lit de justice du 20 décembre 1635, avec injonction de les enregistrer en présence du roi, sans qu'on eût eu le temps même de les lire à l'assemblée. L'enregistrement précipité de cette masse de mesures fiscales excita, surtout de la part des conseillers des enquêtes, une violente opposition, qui, durant trois mois, jeta le trouble au sein du gouvernement. On en peut lire un récit fort circonstancié dans les Mémoires de Talon (t. I, p. 122-175, de l'édition Petitot). Nous y renvoyons le lecteur au sujet de ce qui se passa le vendredi 4 janvier à la grand'-chambre, dont la séance s'ouvrit avant huit heures.

[1] Voy. ci-après, à la date du 5.

[2] Il n'y a aucune indication de suscription. C'est sans doute à Louis XIII que Richelieu écrit, comme il lui arrive quelquefois, sous une forme indirecte. Si cela ne s'adresse pas au roi, ce n'est guère qu'à Chavigni que Richelieu peut l'avoir écrit.

que cette pauvre armée n'eust point esté réduite à l'extrémité où elle est, ce qui est de plus grande conséquence qu'on ne sçauroit s'imaginer pour les affaires du roy, dont on mesprise la puissance par la misère avec laquelle on voit périr ses troupes.

CLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 12. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

4 janvier 1636.

A l'heure présente, l'armée de Flandres est de 8 mil hommes de pied et de 350 chevaux.

Et si la reveue qui a esté faicte par le commissaire Vincent n'est pas bonne, c'est que les cavaliers et les régimens se plaignent qu'on leur a retranché de leur nombre effectif.

La nécessité est si extresme dans les trouppes de Flandres que les villes ont mandé à Mr le mareschal de Brézé que si on ne les faisoit payer de leurs monstres, ils (*sic*) seroient contraints de les mettre dehors, et la pluspart d'elles ont esté si bonnes qu'elles ont donné des chemises aux soldats, et mis dans les hospitaux les valets que les cavaliers avoient esté contraints de chasser. Et sans le pain de munition qu'on a pris par emprunt du commissaire de Mr le prince d'Orange tout eust esté perdu.

Pour faire subsister les trouppes cette année, il faut faire envoier les monstres par avance. Si Mr Oeuft eust pris la peine de voir Mr le mareschal de Brésé, comme il le devoit, avant de voir Mr le prince d'Orange, et qu'il eust faict sçavoir qu'il avoit ses lettres de change, on eust remédié à beaucoup de désordres.

Faict à Ruel, ce 4e jour de janvier 1636.

COQUET [1].

[1] Cette lettre est bien de Richelieu; une note écrite au dos par Chavigni : « Mr le cardinal au roy, » le constate; le corps de la lettre est de la main de l'un des secré-

CXC.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 21. — Mise au net de la main de Cherré.

DISCOURS A FAIRE PAR LE ROY

A Mrs DU PARLEMENT, QUE SA MAJESTÉ MANDE A SAINT-GERMAIN,

SUR LE SUJET DU REFUS DE VÉRIFICATION DES ÉDITS[1].

[5] janvier 1636.

Messieurs, j'ay tant de sujet d'estre en colère contre vous à cause de l'insolence des enquestes, que l'appréhension que j'ay de m'emporter plus que je ne voudrois faict que j'ayme mieux que Mr le chancelier vous en tesmoigne mon ressentiment que moy.

taires ordinaires du cardinal; la suscription, de la main de l'autre; le cachet, en noir, où les armoiries sont effacées, laisse voir encore les insignes du cardinalat. Mais que signifie cette signature, qui ne semble pas de la main de Richelieu? Il y avait un Coquet, intendant des vivres, qui était employé auprès du corps auxiliaire français servant alors en Hollande. Nous avons trouvé, dans des papiers provenant de la famille de Brézé, une déclaration autographe et signée dudit Coquet. Cette déclaration porte qu'un sieur Riew, n'étant pas payé des fournitures de pain qu'il a faites, veut quitter son marché et faire emprisonner Coquet. Celui-ci rappelle tous les engagements qu'il a déjà pris, et déclare qu'il lui est impossible maintenant de trouver de l'argent. Il en peut résulter la ruine des troupes. Il conseille de faire un emprunt, soit de l'argent que M. Œuft peut avoir, ou bien de quelque autre marchand. Cette déclaration est datée de la Haye, le 12 décembre 1635, et avait été remise à M. de Brézé; Richelieu en avait certainement connaissance lorsqu'il exposait au roi ces embarras. Coquet pouvait être de retour en France au commencement de 1636. Trouvera-t-on là l'explication de cette singulière signature? Richelieu, écrivant cette lettre, avait-il près de lui ce fonctionnaire et la lui aurait-il fait signer, le sujet étant de sa compétence? ou bien aurait-il emprunté, dans un moment de gaieté familière (quoique cette lettre n'ait rien de plaisant), le nom de ce personnage?

[1] Ce titre a été mis après coup, ainsi que la date, 6 janvier, qu'on lit en tête de la pièce. Cet écrit, où le cardinal dicte à Louis XIII les paroles que le roi doit prononcer ou le silence qu'il doit garder, porte dans le manuscrit une date qu'il faut rectifier. Le roi ayant reçu, le samedi 5 janvier, les députés du parlement dans son cabinet, à Saint-Germain, à deux heures après midi, cette allocution, préparée à l'avance, doit être datée, au plus tard, du 5 au matin. Le quantième du 6 est probablement celui du jour où Cherré fit la copie conservée dans notre manuscrit.

Digitized by Google

Après cela, Mr le chancelier parlera.

Après qu'il aura parlé, comme Mr le premier président voudra respondre, le roy prendra la parole et luy dira :

Monsieur le premier président, je ne puis vous entendre en aucune façon que mon parlement n'ayt tesmoigné son obéissance en recevant les officiers que j'ay créez. Je suis très content de vous et de Mrs de la grande chambre, mais asseurément je seray le maistre, et chastieray comme il faut ceux des enquestes qui sortent des termes de leur devoir.

On m'a dict qu'il y a un insolent[1] qui vous prend à partie; je seray vostre second. En un mot, Messieurs, je veux estre obéy.

Si quelqu'un des enquestes estoit sy hardy, ce que je ne croy pas, de prendre la parole, le roy lui dira, s'il luy plaist : Taisez-vous, je veux des effects et non des paroles.

Après cela, comme le parlement s'en ira, le roy fera, s'il luy plaist, appeler l'advocat général Bignon, et luy dira : C'est vous qui avés jetté la première semence de la désobéissance que vous voyés. Vous tesmoignastes l'autre jour le peu d'attention que vous avés et à mon estat et à ma personne, je vous apprendray ce que doit un advocat général[2].

S'il veut repartir, le roy luy dira, s'il luy plaist : Je vous ay tousjours ouy parler sy mal à propos que je ne veux point vous entendre.

Sa Majesté fera, s'il luy plaist, bonne chère à Mrs les présidens au mortier et conseillers de la grande chambre, qui se sont bien comportez en cette affaire.

[1] Le conseiller Laisné. (Voy. le récit de Talon.)

[2] Après la présentation des édits, et non pas la *lecture*, quoi qu'en disent les Mémoires de Talon, Bignon avait hasardé, en effet, quelques remontrances sur l'inconvénient de cette création de tant de nouveaux offices. Quelque modérées que fussent ses paroles, elles avaient irrité Richelieu et le roi; il le savait, et ne se présenta pas à Saint-Germain; il évita la réprimande que le cardinal avait préparée à son intention.

CXCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1635, de janvier en mai, fol. 29. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ÉVESQUE DE MANDE[1].

Du 9 janvier 1636.

Monsieur, Je ne prends pas la plume pour vous tesmoigner le véritable desplaisir que j'ay de vostre indisposition et des douleurs que vous ressentés, parce qu'il vous est aisé de le concevoir par l'affection que je vous ay tousjours portée, dont vous pouvés faire estat en toutes occasions. Lorsque vous serés entièrement garenty de mal, et que vostre santé vous le pourra permettre, je croy qu'il sera bien à propos, selon que vous me le mandés, que vous faciés un tour jusques à Metz pour les raisons contenues dans vos lettres, ne doutant point que ce voiage ne soit très-utile au service du roy, et que vous ne veniés à bout de vostre dessein, qui est de faire un puissant magasin de bledz dans la dicte ville, à quoy je vous conjure de faire tous esforts possibles, [2] tant par les Suédois, comme vous me mandés, que par toute autre voye. Je ne vous envoye point d'argent pour cet effect, parce que Mrs les surintendans et Mr de Chavigny m'ont asseuré que vous ou Mr de Vilarceau deviés maintenant avoir touché les quatre vingt mil livres que les habitans de Saint-Miel doivent fournir sur et tant moins de leur rançon, les quelz vous pouvés employer en achapts de bledz, ainsy que l'on vous l'a desjà mandé. Si après que cette somme sera employée vous trouvés encore des bledz à achepter aux environs de Metz, vous les pouvés arrester et en faire le prix sur l'asseurance que je vous donne de vous envoyer cinquante mil livres aussy tost que vous me manderés en avoir besoin.

Il ne sera point nécessaire que vous vous donniés la peyne d'aller

[1] Le nom et la date ont été notés au dos de cette minute.

[2] D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu.

à Verdun pour faire des achapts de bledz, parce que Mrs les surintendans se sont chargez de ce soin. Il suffira seulement que vous preniés celuy de faire exécutter les marchez qu'ils ont faicts, l'un avec Gargan, qui doit rendre dans la fin de febvrier au dict lieu de Verdun 2500 muidz de bled, et l'autre avec Roland, qui en doit rendre dans le mesme temps dix mil reseaux dans Nancy.

Nous avons veu coppie du marché que Mr Gobelin a faict de dix mil reseaux de bled pour mettre dans Nancy, qui est fort avantageux. Le tout consiste à le faire exécutter, à quoy je ne doute point qu'il n'apporte tout ce qui deppendra de luy. On luy a envoyé pour cet effect tout ce qu'il a demandé, et je me promets que nous verrons à l'avenir des effects de ses soins et de sa diligence. Je luy ay escrit pour l'y convier. Vous le solliciterés, s'il vous plaist, de fois à autre, [1] et vous souviendrés que ce n'est rien faire que de faire des marchez de bled, si on ne les faict actuellement porter dans Nancy et Metz.

Quoyque le sujet pour lequel vous aviés demandé Mr l'abbé de La Lane cesse par le moyen du marché du dict sr Gobelin, néantmoins si vous estimés encore en avoir besoin, soit pour vous soulager ou pour agir aux lieux où vous ne pourrés pas estre, on le fera partir avec un ordre, aussy tost que j'auray de vos nouvelles sur cela.

Je suis bien aise de l'espérance que vous me donnés de faire charoyer dans le mois où nous sommes tous les bledz que vous avés acheptez et amassez à Toul, dans la ville de Nancy. Je vous ay desjà mandé qu'il ne failloit pas permettre aux munitionnaires d'en prendre un seul grain pour leur fourniture ordinaire; vous vous en souviendrés, s'il vous plaist, autrement toute la despence que nous faisons seroit inutile et nous n'aurions point de bledz pour les armées lorsque l'on les mettra en campagne.

Vous tiendrés aussy, s'il vous plaist, la main à ce que Dupoux, munitionnaire de la garnison de Nancy, remplace celuy qu'il a tiré des magasins de la ville, et dirés à M. de Fossé que le roy ne désire pas qu'il y en reprenne à l'avenir sans son ordre.

[1] D'ici à la fin de l'alinéa, de la main de Richelieu.

On approuve de deçà tous les marchez que vous avés faicts aux environs de Toul pour des bledz, et mesme celuy du fermier de Mr de Luxembourg, auquel Mrs les surintendans demeurent d'accord de payer la somme dont vous serés convenu avec luy sur vostre simple billet.

On trouve bon aussy que vous enleviés les 400 reseaux qui sont chez madame de Tavanes sans argent, sauf après à le lui payer si on l'estime juste et raisonnable. Son mary estant mort dans la rébellion, il n'y a pas, ce me semble, grande apparence; cependant vous luy en laisserés l'espérance.

Mr de Chavigny me vient d'asseurer qu'il vous avoit envoyé le pouvoir que vous avés désiré pour visiter toutes les maisons des gentilshommes et autres de la campagne dans lesquelles vous estimerés qu'il y aura des bledz, et les faire enlever pour le roy en les payant.

Bien que Bouvant vous ayt asseuré qu'il y a encore 1600 reseaux de bled dans Marsal, du reste de ceux qu'on y avoit mis en magasin pour la nourriture des trouppes de la campagne, je seray bien aise, pendant que vous serés en ces quartiers là, que vous preniés la peyne de faire un tour dans la place, pour en apprendre la vérité, et voir en quel estat sont les magasins de la garnison, et quelle quantité de bledz il y a pour la nourriture d'icelle, afin qu'on sçache de quoy on peut faire estat certain. Vous ferés le mesme à Moyenvic, où vous me mandés qu'on n'a point touché aux bleds, faisant distinction de ceux qui ont esté mis en ces deux lieux par forme de deppost pour s'en servir en cas de nécessité, et de ceux qui sont dans les magasins des places destinez pour la nourriture des garnisons en cas de siége. [1] Vous m'envoyerés un estat bien distinct des uns et des autres.

Je ne doute point des soins et de l'affection de Mr de Vilarceau et qu'il ne face de son costé tout ce que l'on doit attendre d'une personne pleine de zèle au service du roy.

[1] Cette dernière phrase est de la main de Richelieu.

On a pourveu de telle sorte pour les charroys de Champagne que je ne doute point qu'ils ne voiturent tout l'hiver [1].

CXCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 43. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A SERVIEN [2].]

16 janvier 1636.

Fait [3].

Il faut faire présentement toutes les recreues tant d'infanterie que de cavalerie, en sorte qu'elles puissent estre à l'armée à la fin de mars.

Fait.

Il faut lever présentement les régimens de Médavy, Miossans, et de Biron, chascun 20 compagnies.

De plus trois régimens pour l'Italie et quatre pour la Valteline pour mettre en la place des Suisses.

Les trois d'Italie sont Virville, Urfé, et Florinville lorrain.

Les quatre de la Valteline sont Mervielle, Théobon, Puy Saint-Martin et Cole.

Il faut de plus lever six compagnies

[1] Ce dernier paragraphe se trouve au bas de la minute d'une lettre du même jour, 9, adressée au cardinal de La Vallette, et écrite de la main du secrétaire de nuit, fol. 31. Cette minute au cardinal de La Valette finie, on a tiré une barre, et on a écrit au-dessous : « Faut adjouster à la lettre de M. de Mande. » Suit le paragraphe que nous transcrivons : « Pour les deux hospitaux que vous proposés à Toul et Pont-à-Mousson, je vous prie de les establir y faisant employer de bons ecclésiastiques et autres officiers que vous trouverés sur les lieux ; et, me mandant par le premier courrier qui viendra, j'y feray pourvoir aussy tost asseurément. »

[2] La suscription et la date sont données par cette note, écrite au dos de la minute par un commis de Servien : « Mémoire de Mgr le cardinal, du 16 janvier 1636. »

[3] Servien a indiqué lui-même par ce mot l'exécution de plusieurs des mesures ordonnées dans cette dépêche.

de gens d'armes selon l'estat cy après, dont il n'y aura à payer la levée que de deux, sçavoir Luxembourg et Tavanes, de deux mil escus pour chascune en argent ou en armes.

Quant à celle de Mr le Prince elle est sur pied, et les autres y ont sy peu esté qu'ayant receu l'argent du roy elles se doivent remettre gratis pour esviter le chastiment que les cavaliers qui les composoient ont mérité en se desbandant.

Fait.

Maine et Perche....	Comte de Tresme.
Normandie.....	Longueville.
Champagne.....	Mr le Comte.
Barrois.....	Luxembourg.
Bourgogne et Bresse.	Mr le Prince, Tavanes.

Il faut en outre lever le régiment de cavalerie hongroise ou carabins de La Melleraye de 6 compagnies [1].

Fait.

De plus il faut encore donner quelque argent au baron de Plancy pour mettre le sien en bon estat.

Il faut donner à La Bloquerie 5 compagnies de Liégeois, à la charge de n'avoir point sa levée qu'ils ne soient en France.

Et en outre 3 compagnies à Vineuil, et convertir les régimens de Jouy et de Berniacle en Hongrois.

Il faut en outre envoyer au commencement d'avril ordre à quinze compagnies de gensd'armes, choisies entre

[1] Cherré a écrit à la marge, à côté de ce paragraphe : « Il suffira quand il sera près à la fin de may. »

celles qui s'ensuivent, de se tenir prestes à la fin de juillet pour remplacer le déchet qui sera lors arrivé aux armées; et cependant, d'autant que les dictes compagnies de gensd'armes subsistent peu, il sera peut-estre aussy bon de renforcer les armées par de la cavalerie hongroise, qui ne couttera pas tant, que par les dictes compagnies de gensd'armes, qu'il ne faut pas laisser défaire, tenir prestes comme une espèce d'arrière ban pour s'en servir au besoin.

4	Bretagne	La Trimouille, Brissac, Retz, Pontchasteau.
3	Poitou	Parabère, Le Rivau, Rochebaritault.
3	Auvergne	Polignac, Nouaille, Le Lude.
2	Maine et Perche	Lavardin, La Frette.
2	Berry	Aplincourt, Nancé.
3	Guienne	Biron, Lausun, Espernon.
2	Normandie	La Melleraie, Matignon.
3	Limousin et la Marche	Ventadour, Bonneval, Laurières.
2	Champagne	Vaubecourt, Bourbonne.
2	Dauphiné	Saint-Julien, Talar.
1	Picardie	Sesseval.
1	Bourbonnois	Saint-Géran.
2	Ile de France	Montbazon, d'Estrée.
2	Angoumois et Xainctonge	Jonsac, Brassac [1].
32		

[1] En marge de cette liste de provinces, le secrétaire a écrit ces noms en colonne; ils sont au nombre de quinze. Sont-ce les commandants des quinze compagnies dont

Il faut de plus au mesme temps faire lever les régimens qui ensuivent pour estre aussy prets à la fin de juillet, pour remplacer le déchet qui sera lors arrivé aux armées.

Régiment de Guienne....	Valette.
——— de Béarn.....	Toulonjon.
——— de Bourbonnois.	La Baume.
——— de Poitou.....	Chastelier Barlot.
——— de Beausse.....	Aluye.
——— de Bourgogne...	Chalancé.
——— du Mayne.....	Lavardin.
——— de Berry.....	Courtenay.
——— de Bretagne....	.....

Il faut au commencement d'avril donner la levée des régimens hongrois de Saint-Simon et d'Arpajon, chascun de cinq compagnies, afin de les avoir en juillet, et de plus à un autre pour la Valteline et un pour l'Italie, si l'on veut ne se point tromper.

Il faut de plus faire lever en may trois régimens de gens de pied pour rafraischir au premier aoust l'armée de la Valteline [1].

Il faut faire revenir de Flandre les compagnies de chevaux légers de

Saint-Simon,

il vient d'être parlé ? Voici les noms : La Trimouille. — Brissac. — Parabère. — Rochebaritault — Lavardin. — La Frette. — Aplincourt. — Nancé. — La Mailleraie. — Vantadour. — Saint-Géran. — Brassac. — Polignac. — Le Lude. — Vaubecourt.

[1] A la marge de ce paragraphe Cherré a mis : « Obroches, — Saint-Maixain, — et un autre. »

Desche[1],
Beauregard,
Lansac,
Guiche,
Pont de Courlé,

Qui seront plus que remplacées par le régiment liégeois de Moleres qui est desjà arrivé en Flandres.

Fait. Il faut aussy faire revenir de Flandres les deux compagnies de cavalerie du régiment de Rampsau;

Fait. De l'armée de M. le cardinal de La Valette, une compagnie d'infanterie du dict régiment de Rampsau, et la rejoindre à son corps.

Fait. Faut mander au baron de Siroch[2] qu'il vienne joindre les quatre compagnies que le roy met sous son commandement, pour avec la sienne faire un régiment complet.

Fait. Faut mander au chevalier de Fontette que le roy veut que sa compagnie serve sous le commandement du chevalier de Trailly dans son régiment, et partant qu'il se joigne à luy.

Fait. Faut réduire Batilly, qui a deux régimens de 5 compagnies chascun qui devroient faire mil hommes et n'en font pas quatre cens, à un régiment de six compagnies qui en face cinq cens, ce qui

[1] En marge, on lit : « N° La Colonelle; » mots écrits d'une autre main.

[2] Nous avons trouvé plusieurs fois ce nom écrit Siroc.

par ce moyen diminuera la despense des officiers.

Fait.

Faut supprimer les dragons d'Aiguefeld et luy mander qu'il en remplisse son régiment de cavalerie qui doit estre de 500 hommes et n'est pas de 350, leur faisant changer leurs bidets en de meilleurs chevaux.

Faut sçavoir au vray ce que peuvent faire Forbus et Layus, qui devroient avoir chascun 500 chevaux et n'en ont pas 200 bons chascun. Il les faut réduire une fois pour toutes à ce qu'ils peuvent avoir.

Fait.

Le colonel Harfe estant mort, faut voir à faire subsister son régiment joint avec cent maistres qui sont venus avec le marquis de Baden.

Faut réduire Forbus qui est à pied et à cheval de gens mal montez en dragons, selon le dessein qu'il a eu d'en faire.

Il faut sçavoir quelle cavalerie Mr de Fossé entretiendra pour le revenu de Mr de Verdun.

Fait.

Il faut envoier un homme exprès pour faire faire les recreues de Picardie.

Digitized by Google

CXCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 78. — Minute de la main de Cherré.

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE BULLION[1].

De Ruel, ce 24 janvier 1636.

Le s^r Boutard, que j'avois envoié querir pour le dépescher et sçavoir de luy s'il avoit toutes ses expéditions pour Hollande, m'ayant dict que M^rs les surintendans remettoient à traitter du service de l'armée avec M^r l'ambassadeur de Hollande, je n'ay pas estimé qu'il fust à propos qu'il partist qu'auparavant cette affaire fust réglée, et qu'il n'emportast avec luy toutes les expéditions nécessaires; c'est pourquoy M^rs les surintendans sont priez d'y vouloir mettre ordre au plus tost pour esviter les inconveniens qui autrement en pourroient arriver. C'est chose qu'ils feront asseurément, et il ne leur coustera pas plus de le faire à présent que plus tard, où il seroit inutile[2]. Ils sont aussy priez d'asseurer par bonnes assignations présentement un fonds pour deux ou trois mois, tant pour le payement des troupes de l'armée (que le s^r d'Aigueberre asseure estre de 12,000 hommes de pied, compris Vardembourg et les dix pour cent), que pour le pain de munition, selon que Mr de Chavigny leur a dict de la part du roy, [3] le tout s'il se peut par lettres de changes sur le s^r Lumagne. Je sçay bien en quelles peines sont M^rs les surintendans, mais j'espère que dans six mois nous serons hors de toutes ces peines.

Je les prie aussy de donner contentement à M^rs le mareschal de Brezé et de Charnacé sur le faict de leur emmeublement et des appointemens d'ambassadeurs. [4] Charnassé n'a de longtemps désiré

[1] Ceci est écrit au dos de la minute.

[2] Depuis le commencement de la phrase jusqu'ici, de l'écriture de Richelieu, qui a mis aussi de sa main les mots qui suivent : « d'asseurer par bonnes assignations. »

[3] D'ici à la fin de cet alinéa, et les quatre premiers mots du suivant, de la main de Richelieu.

[4] Ce qui suit, jusqu'à la fin de ce paragraphe, a été ajouté, par Richelieu, en interligne et en marge.

l'ambassade à mon avis que pour avoir plus de moyen de despendre en servant le roy, et Mr de Bresé, ayant l'exemple des mareschaux de Thoiras et des Trez[1], se repentiroit de l'honneur que j'ay d'estre son beau-frère s'il estoit plus maltraicté que ces messieurs.

Mes dicts srs les surintendans se souviendront aussy, s'il leur plaist, d'envoyer en toute diligence une monstre au colonel Ramsay, qui est dans Creusenac et Binguen, le quel n'a rien receu du tout depuis qu'il est sur pied. Il y va du salut de ces deux places. Nous avons voye asseurée pour faire tenir la dicte monstre, sans la quelle ces deux places courrent fortune de se perdre. Le régiment doit estre de mil hommes, mais j'estime qu'il suffira d'envoyer la monstre sur le pied de 800 et de mettre l'argent entre les mains de Longuet, qui se charge de le faire tenir seurement[2] sur peine de suspension et exemple patibulaire. Cette affaire est d'extresme importance.

CXCIV.

Papiers provenant des archives de la maison de Brézé, qui m'ont été communiqués par le ministère de l'instruction publique. — De la main de Cherré.

OBSERVATIONS

QU[E S. ÉM. EN]VOIE[3] A MESSIEURS LE MARESCHAL DE BREZÉ ET DE CHARNACÉ,

SUR L'INSTRUCTION QUI LEUR EST ENVOYÉE PAR M. BOUTHILLIER[4].

27 janvier 1636.

Il semble que par la dernière instruction qui a esté envoyée à Mrs le mareschal de Brezé et de Charnacé on leur a prescript tout ce

[1] Cette orthographe du nom de d'Estrées se représente de temps en temps sous la plume du cardinal.

[2] D'ici à la fin, de la main de Richelieu.

[3] Cette pièce est déchirée en plusieurs endroits; nous suppléons les mots qui ont disparu.

[4] On lit ce second titre au dos : « Observations sur l'instruction du roy, du XXVII janvier 1636. »

qu'ils doivent faire sur les points desquels ils sont en doubte. On leur a fait clairement cognoistre que Sa Majesté désire la paix; mais [que néanmoins le dé]sir qu'elle en a ne la sçauroit jamais porter [jusqu'à ab]andonner ses alliez, ny à aucune sorte de conditions désadvantageuses; aussy les justes précautions qu'elle demande avant qu'entrer en la négociation ne sont point pour la retarder, parce qu'elle souhaitteroit plustost de l'avancer que d'y apporter aucun retardement, pourveu qu'il y aye lieu de faire un traicté seur et honorable.

Sa Majesté a permis aux dicts s^rs ambassadeurs de convenir d'un lieu dans le pays de MM^rs les Estats pour y faire trouver les depputez de part et d'autre, après toutesfois qu'ils auront esté bien asseurez de deux choses :

L'une, que le pouvoir aura esté envoyé aux depputez d'Espagne en bonne forme pour traicter nommément avec la France et avec lesdicts s^rs les Estats;

L'autre, qu'ils prendront leurs seuretez convenables, que les depputez des dites s^rs les [Estats n]e feront plus rien qu'avec ceux de Sa Majesté, et de so[n consente]ment.

L'on peut adjouster quelques observations sur chascun de ces trois points.

Premièrement pour le lieu, il semble que celuy qui a esté désigné, n'estant qu'un simple bourg scitué dans un pays neultre, n'est pas propre pour y faire trouver tous les depputez des princes intéressez, ny pour [la t]enue d'une assemblée telle que doit estre celle qu'il faut convoq[uer pour] conclure une paix sy importante à toute la chrestienté, et que po[ur cela les] dicts s^rs ambassadeurs doivent faire toutes sortes d'instances pour en faire nommer un autre. La ville de Liége semble estre la plus commode, comme il est marqué par l'instruction du roy. Mais sy l'on n'y peut disposer MM^rs les Estats, il faudra pour le moins obtenir, s'il est possible, que ce soit plustost dans une ville qui leur appartienne que dans un lieu neultre comme le bourg d'Ostro, dans lequel, out[re que des logemens] n'y s[ont] pas pour tous les depputez, il ne sera pa[s aussi conven]able aux ambas-

sadeurs du roy de s'y trouver que si c'e[stoit d]ans le propre pays de ses amis et de ses confédérez. Les dicts s^rs ambassadeurs prendront soin de procurer ce changement, à condition que, s'ils n'en peuvent venir à bout, ils ne laissent pas de passer outre, pourveu qu'ils soient bien asseurez des précautions qu'on leur a prescriptes.

La principale des dictes précautions est celle du pouvoir qui doit estre donné en bonne forme aux depputez d'Espagne.

Ledict pouvoir peut estre donné en trois façons :

Ou par le roy d'Espagne, pour traicter avec la France et lesdicts s^rs les Estats, auquel cas la chose estant bien claire et sans équivocque, il n'y aura rien à dire;

Ou par le cardinal Infant simplement, en vertu du pouvoir général qu'il a apporté de faire la paix et la guerre, ce qui ne semble pas [suffis]ant pour conclure un traicté de l'importance qu'est celuy [qui do]it terminer la présente guerre. Les dicts s^rs ambassadeurs ne doibvent donc entrer en aulcune conférence pour la paix, ny consentir que les dicts s^rs les Estats y entrent sur un semblable pouvoir, mais doivent attendre que le cardinal Infant ayt fait venir d'Espagne celuy qui a esté promis aux conférences qui ont esté faictes avec le greffier Must.

[Si l'o]n faisoit voir un pouvoir du roy d'Espagne pour traicter avec les Hollandois, et que celuy de traicter avec la France ne fust que du cardinal Infant, il seroit encor plus désavantageux pour Sa Majesté de souffrir cette inégalité, tant pour l'intérest de la réputation que parce qu'il n'y auroit pas une esgalle seureté, et que ce qui seroit conclu avec les Holandois pourroit estre valable comme faict en vertu d'un pouvoir authentique, au lieu que ce qui seroit terminé avec la France en vertu d'un pouvoir subalterne seroit subjet à désaveu et à révoca[tion.]

Il faut donc encore [une foi]s que les dicts s^rs ambassadeurs se gardent bien d'entrer en aucune conférence, et souffrir que les dicts s^rs les Estats y entrent sur un semblable pouvoir.

On n'estime pas pourtant que les dicts s^rs ambassadeurs doivent

s'abstenir d'entrer en négociation si le pouvoir qui sera envoyé d'Espagne ne donne en termes spécifiques authorité de traicter avec la France conjointement avec ses alliez; car, outre que cette déclaration sy expresse des alliez n'a pas accoustumé d'estre mise dans les pouvoirs que l'on donne aux ambassadeurs, mais est plustost une condition de la négociation qu'une clause d'un pouvoir, lesdicts s^rs les Estats pourroient croire qu'on cherche des subtilitez pour rompre la négociation de la paix, laquelle désirant ardemment comme ils font, ils pourroient estre conviez par ces difficultez à passer outre sans l'intervention du roy. Ce sera bien si l'on peut obtenir d'eux que la paix ne sera point conclue sans y comprendre les alliez de Sa Majesté, principalement ceux d'Italie, qui ont esté engagez à la guerre par Sa Majesté sur l'instance que MM^rs les Estats lui en ont faicte.

Si on vouloit s'oppiniastrer à faire insérer cette clause dans le pouvoir des depputez, on tomberoit apparemment en deux inconvéniens :

L'un, que le roy d'Espagne voudroit s[çavoir aupa]ravant quels alliez la France prétendroit comprendre, ce qu'il semble qu'on ne luy pourroit refuser, et en ce cas il faudroit passer beaucoup de temps pour faire admettre les uns et pour se disposer à exclure les autres, au cas qu'on y fust contrainct;

L'autre, que si le roy prétendoit d'y comprendre ses alliez tant d'Allemagne que d'Italie, le roy d'Espagne demanderoit la [mesme condition] de Sa Majesté, et prétendroit peut-estre en cons[équence] comprendre dans le traitté non-seulement le duc de [Lorrain]e comme son allié, mais encore la reyne mère, M^r d'Elbeuf et autres semblables, qui par raison ne peuvent estre compris dans le traicté d'une paix générale pour beaucoup de considérations très justes qu'on expliquera en temps et lieu.

Le troisiesme point consiste aux précautions qu'il faut prendre avant qu'entrer en aucune conférence pour estre asseuré que MM^rs les Estats ne viendront jamais à la conclusion d'aucun traicté que conjointement avec le roy et de son consentement, encore que le choix desdictes

précautions doibve principalement estre remis à la prudence des dicts s^rs ambassadeurs. Il semble qu'ils doivent estre advertis, comme il leur a esté marqué par la précédente instruction, que non seulement ils doivent tirer de nouvelles asseurances de MM^rs les Estats de ne faire rien sans eux, mais concerter avec eux les moyens que l'on tiendra cy-après en toutes les conférences, se bien adjuster ensemble des intérestz communs que l'on aura à poursuivre, et jusques à quel point on les debvra porter, et surtout empescher qu'aucun depputé des dicts s^rs les Estats n'ayt plus de c[onféren]ces avec les ennemis qu'en présence et conjointement [avec ceu]x du roy, sans quoy il y aura tousjours sujet de craindre, quelque asseurance qu'ils donnent du contraire en paroles, qu'au préjudice de leurs promesses ils veullent faire quelque négociation particulière.

N. B. Le livre de M. Groen van Prinsterer (*Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*) est complétement stérile pour l'année 1636. Du mois de novembre 1635 jusqu'en février 1637, il n'y a qu'une pièce de quelques lignes, laquelle n'a pas de rapport aux affaires publiques.

CXCV.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 46e. — Original.

[A M. DE CHARNACÉ[1].]

28 janvier 1636.

Monsieur, par les dépesches de M^rs les secrétaires d'Estat, et par celle que je fais à M^r le mareschal de Brezé, vous verrés sy particulièrement tout ce qui se peut dire sur le sujet des vostres, que tout ce que je vous pourrois mander par celle-cy ne seroit qu'une redite. C'est pourquoy je ne l'alongeray que pour vous tesmoigner l'extresme desplaisir que je recens de la misère en laquelle vous me mandés que les troupes de l'armée de Flandres sont réduites. Je ne vous dis point ce que j'ay faict auprès de M^rs les surintendans pour

[1] Il n'y a point de suscription, le deuxième feuillet ayant été supprimé.

empescher que ce malheur n'arrivast, parce que vous en avés esté tesmoing aux deux voiages que vous avés faicts en France depuis dix mois; mais bien vous asseureray-je que je n'aurois pas plus faict pour la conservation de ma vie que j'ay faict pour que l'on vous secourust à temps, et qu'on ne laissast point périr de si bonnes troupes faute d'argent. Ils m'ont asseuré qu'elles n'en manquoient pas maintenant, si les lettres de change que Heuft a portées avec luy ont esté acquitées, et qu'avec ce secours elles pouvoient aisément attendre la nouvelle monstre qui est partie il y a quinze jours. Tout le plus grand mal qu'il y a en cela est que ces M^rs estiment quelques fois beaucoup de choses faictes quand ils les ont résolues, dont l'exécution ne suit pas tousjours; ce que je n'aprends souvent que par les mauvais événemens qui en arrivent.

Je n'oublieray aucun soin pour faire que les choses aillent mieux à l'avenir, et que les troupes qui sont en Flandres soient plus régulièrement payées qu'elles n'ont esté jusques icy.

Le cappitaine du Mé, que j'avois envoyé en Hollande pour achepter des armes, munitions de guerre et autres choses nécessaires pour l'armement de mer que le roy faict préparer pour le printemps, s'en estant revenu de deçà sans rien faire pour n'avoir peu obtenir de M^rs les Estats un pareil passeport à ceux qu'ils ont accoustumé de donner pour la sortie de ce qu'on achepte en leur pays pour le service du roy, à cause seulement qu'il ne vous a point porté d'ordre de la part de S. M. ny de la mienne de le demander, mais seulement au s^r Brasset. Je ne puis, comme vostre amy particulier, que je ne vous die que ce manque de formalité, qui ne vient que d'une surprise d'un commis du secrétaire d'Estat, ne vous devoit pas, ce me semble, en une affaire de telle importance, empescher de faire les instances nécessaires auprès de M^rs les Estats pour l'obtention dudict passeport, veu principalement que lorsque ledit cappitaine du Mé est party de ces quartiers pour aller en Hollande, on ne vous avoit pas encore envoyé les expéditions d'ambassadeur, ou au moins vous n'estiez pas lors aux lieux où il avoit charge d'aller. Vous remédierés, s'il vous

plaist, au plustost à ce manquement, en obtenant ledict passeport en la forme que MM^rs les Estats ont accoustumé de les donner, c'est-à-dire sans payer aucune chose pour la sortie de ce que ledict cappitaine du Mé a achepté, puisque c'est pour le service du roy, ainsy que je vous le certifie. Je me promets que vous prendrés volontiers ce soin, en considération d'une personne qui vous affectionne et qui est véritablement, comme je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 28 janvier 1636.

CXCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 92. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE MARESCHAL DE BREZÉ[1].

Du 30 janvier 1636.

Je me repose sur MM. les secrétaires d'Estat pour les dépesches. Ils rapportent la teneur de celles qu'on leur escrit au conseil et chascun en dict son advis.

J'ay cent fois solicité et pressé le payement des troupes de Hollande et représenté qu'elles ne peuvent vivre en ce pays là qu'avec de l'argent en main. MM^rs les surintendans ont tousjours asseuré qu'ils y faisoient aller les monstres. Je vous puis asseurer que je n'aurois pas plus faict pour la conservation de ma vie que j'ay faict pour leur faire faire les choses nécessaires pour la subsistance des armées du roy et particulièrement de celle qui est en Flandres; M. de Charnacé, qui a fait deux voiages en France depuis qu'il y est, sçayt la

[1] Le nom et la date ont été notés au dos de cette minute.

facilité qu'il y a à faire faire à ces MM^rs autre chose que ce qu'ils veulent. Ils estiment quelques fois beaucoup de choses faictes quand ils les ont résolues, et, cependant, il est vray que l'exécution ne suit pas. Je m'en plains à eux mesmes fort souvent et je vous puis dire que je n'ay presque rien qui traverse le contentement de ma vie que pareilles rencontres.

Quant aux troupes qu'on a voulu faire lever ès pays estrangers, j'ay tousjours creu et dict que je l'estimois sinon impossible au moins extraordinairement difficile. J'ay bien pensé, qu'utilement on pouvoit soudoyer des troupes polonoises, pour les joindre avec Banier et redonner vigueur au party en ces quartiers là, et c'est ce à quoy nous en sommes demeurez.

J'ay veu l'instruction donnée au comte Jacob de Hanau, que vous m'avez envoyée; je ne l'avois pas veue auparavant. En ayant leu soigneusement la response, je vous puis dire que si l'instruction est mauvaise, c'est-à-dire difficile[1] à exécutter, la response n'est pas nette.

En matière d'affaires il faut souffrir à la pareille les deffauts de ceux avec qui on est en société, tascher à y remédier lorsqu'on le peut, et le remède par ce moyen reste de compagnie.

Je suis au désespoir des misères que vous me représentés des troupes. Encore présentement Mr de Bullion soustient que les lettres de change que Euft a portées estant effectuées et ayant pris les CL mil^ll qui estoient destinées par l'instruction du comte Jacob de Hanau pour les trouppes du Langrave de Hesse que vous ne prenés point, vous pouvés commodément attendre la nouvelle monstre qu'il dict avoir envoyée depuis huict jours. Je n'ay, grace à Dieu, point de peyne aux résolutions qu'il faut prendre auprès du roy pour le bien de ses affaires, son jugement estant sy clair qu'il prévient tous ses serviteurs aux meilleurs advis qu'ils luy pourroient proposer. J'en ay quelqu'une[2] à disposer MM^rs des finances à ce qu'il faut faire, mais encores estans pleins d'affection pour le service du roy, on les sur-

[1] Ou « telle. » Toute cette pièce, écrite très-rapidement, est difficile à déchiffrer.

[2] Quelque peine.

monte assez aisément; mais l'exécution ne suit pas tousjours leurs bonnes résolutions, et c'est chose que je n'apprends souvent que par les mauvais événemens qui en arrivent.

Vous demandés avec tant d'instance vostre retour en France que j'ay conseillé au roy de remettre à vostre choix, de venir ou demeurer aux lieux où vous estes, selon que vous l'estimerés à propos; MM^rs les secrétaires d'Estat vous feront sçavoir sur ce sujet sa volonté. Pour moy vous pouvés estre asseuré que je suis.....

CXCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 101. — Original, de la main de Cherré; devenu minute, ayant subi de nombreux retranchements et la signature ayant été biffée.

Au folio 97 se trouve une minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. L'ÉVESQUE DE MANDE[1].

Du dernier janvier 1636.

Monsieur, vous aviés raison de me mander que vous n'aviés peu descouvrir les préparatifs que faisoit Roland pour mettre dans Nancy les dix mil rezeaux de bled qu'il avoit promis, puisqu'en effect il a esté si malheureux que de manquer entièrement à sa promesse. Je m'en reposois sur ce que M. de Bullion m'en avoit asseuré si déterminément qu'il tenoit quasy à crime qu'on peust douter de l'effect de sa parole.

Quant à Gargan il n'a que deux cens muids de blé dans Verdun. Il promet affirmativement d'exécutter le contenu au mémoire[2] que je vous envoye, que je croy qu'il exécuttera[3].

[1] La suscription et la date ont été notées au dos.

[2] Mémoire daté du 31 janvier (fol. 94 du manuscrit). (Voy. ci-après, p. 416.)

[3] Ici était un passage, qu'on a barré, où le cardinal disait : « Cependant ne me pouvant asseurer sur telles gens..... je vous envoie quatre-vingt mille livres que j'ay prises chez un de mes amis pour n'oublier aucune diligence qui se puisse faire pour rendre Metz et Nancy abondamment fournis de bleds. »

Pour cet effect, je vous pric d'y faire porter, le plus diligemment que vous pourrés, tous ceux que vous avés desjà acheptés et de tenir la main à ce que Mrs de Vilarceau et Gobelin y facent aussy porter tous ceux qu'ils auront peu ramasser, l'un, dans le Barrois, l'autre, vers Neufchâtel, Espinal, Vaudemont et autres lieux voisins.

Pour les nouveaux bleds que vous achepterés, si vous pouvés faire marché avec ceux qui vous les vendront de les rendre dans Nancy et Metz, et ne les point payer que lorsqu'ils les livreront esdicts lieux, c'est le meilleur.

Je vous prie de m'envoyer un mémoire bien exact de tous les bleds que vous avés acheptés, et du temps dans lequel ils seront dans Metz et dans Nancy;

Un autre de ceux que Mr de Vilarceau a ramassez et du temps auquel ils seront dans Nancy;

Un autre pareil de ceux que M. Gobelin aura acheptez, et du temps auquel ils seront dans Nancy;

Un autre de tout le bled que vous pensés pouvoir achepter de nouveau, et du temps auquel il sera dans Nancy et dans Metz. Mais vous vous souviendrés qu'il est inutile de faire des achapts si au mesme temps on ne trouve les moyens de les faire voiturer.

Vous sçavés sy bien combien il est important de munir ces deux places de Nancy et de Metz, et comme j'affectionne les affaires du roy, que je n'ay point besoin de vous recommander d'avoir un tel soin de ce que dessus qu'au lieu que de ceux que nous employons, nous ne voyons que des paroles, je reçoive de vous des effects. Je vous puis asseurer que je penseray vous devoir plus si vous faictes merveilles, comme je les attens de vous en ce sujet, que si vous me sauviés la vie.

Il est aussy très à propos et mesme nécessaire de faire un magazin de bleds à Moyenvic, afin d'en avoir en divers lieux; c'est pourquoy vous en aurés un soin particulier. Si vous pouvés faire marché avec des particuliers des environs de cette place pour y en mettre une bonne quantité, ce seroit un grand avantage et beaucoup de temps et

de despenses espargnées, mais si cela ne se peut pas, il en faut envoyer de ceux que vous achepterés dans le Barrois ou dans le pays Messin, parce qu'il importe extresmement que ce lieu soit bien muni. Je me promets que vous n'y oublierés rien non plus qu'au reste.

Vostre très affectionné comme frère à vous rendre service.

CXCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 94. — Mise au net de la main de Cherré.

ORDRE

ENVOYÉ A MESSIEURS DE MANDE, DE VILARCEAU ET GOBELIN, POUR LES BLEDZ [1].

Le dernier janvier 1636.

Après avoir bien considéré les difficultez qu'il y a de trouver des charroys et de faire voiturer, dans cette saison, les bledz qu'on a acheptez pour le roy en divers lieux, nous avons estimé qu'il falloit plustost s'arrester aux choses apparemment possibles, et les faire exécutter réellement que non pas d'en entreprendre dont on ne peust venir à bout.

Pour cet effect Sa Majesté sera contente pourveu que dans la fin du mois de mars il y ayt effectivement dans Nancy trente mil reseaux de bled y compris ceux du vieil magazin, ceux que le munitionnaire en a tirez qu'il lui faut faire remplacer, et ceux que Mrs de Mande, Vilarceau et Gobelin y ont envoyez depuis trois mois, afin qu'il y ayt dans la place pour nourrir cinq mil hommes de garnison quinze mois durant, et de quoy secourir, en cas de nécessité, quelqu'une des armées du roy, si elle s'approchait de la dicte ville.

Sa Majesté seroit aussy très aise que l'on en peust mettre pareille quantité de 30 mil reseaux dans Metz, compris ce qui est desjà dans

[1] Ce titre est écrit au dos de la pièce, ainsi que la date; en tête, on lit : « Ordre envoyé pour les bledz après qu'on eut emprisonné Roland »

la ville et dans la citadelle; mais comme ce n'est pas chose aisée si on ne rend la Moselle navigable depuis Toul, elle se contentera, pourveu qu'il y en ayt effectivement la moitié, qui est quinze mil reseaux pour les garnisons sans compter celuy des habitans.

Pour mettre lesdicts 30 mil reseaux de bled dans Nancy, on estime qu'on les doit prendre, dans le Barrois, de ceux que Mrs de Mande et Vilarceau y ont amassez, et, à Ligny, de ceux que le sr Gargan y doit fournir, et les faire voiturer en ladicte ville de Nancy, par des charroys du pays, que Mr de Vilarceau fera fournir. On pourra aussy y faire porter ceux que Mr Gobelin achepte vers Neufchasteau par les charroys dont il s'est asseuré.

Pour munir Metz, on estime qu'il n'y a point de plus prompt et asseuré moyen que d'achepter des bleds des Suédois qui en trouvent souvent, selon mesme que Mr de Mande a mandé, où l'on pense qu'il n'y en ayt point, et les obliger de les rendre dans la dicte ville, ou de faire marché avec eux pour en voiturer depuis Fresne, où l'on pourra en faire charroyer de Verdun, par charroys pris dans le Verdunois, ce dont MM. de Mande et de Bellefonds auront soin jusques en la dicte ville de Metz, ce qui sera très aisé aux dicts Suédois ayant grande quantité de charriots et de chevaux, ou en rendant la rivière navigable depuis Toul jusqu'à Metz, ce à quoy il faut travailler sans remise.

On estime que l'on ne sçauroit choisir un lieu plus commode pour faire un grand et puissant magasin (après que Nancy et Metz seront fournis) que la ville de Toul, tant parce que les bledz y seront en seureté, que parce aussy que la rivière estant rendue navigable (ce qu'on représente fort aisé en coupant quelques chaussées), on pourra puis après faire porter les bledz par eau à Nancy, Metz et Pont-à-Mousson. Pour cet effect, on a résolu que tous les chevaux d'artillerie et des vivres seront employez à charroyer des bledz de Ligny à Toul, soit ceux dudict sr Gargan, soit ceux que Mr du Houssay y a desjà envoyez de Chaalons, et le sr de Saint-Thoust, lieutenant de l'artillerie, va présentement pour faire exécutter cet ordre.

Pour avancer davantage les dictes voitures de Ligny à Thoul, on a résolu de faire une levée de deux mil asnes, qu'on envoyera sur les lieux aussy tost qu'on les aura peu recouvrer, si c'est chose possible, à quoy on travaille dès à présent.

Les dicts s^rs de Mande, Vilarceau et Gobelin envoyeront, s'il leur plaist, un mémoire des bledz que chacun a envoyez dans Nancy depuis que les armées se sont retirées, afin qu'on puisse sçavoir ce qu'il reste encore à y mettre pour parfaire jusques à la dicte quantité de 30 mil reseaux, que le roy désire qui y soient.

Le dict s^r évesque de Mande envoyera aussy un mémoire exact des bledz qui sont dans la ville et citadelle de Metz, tant des vieux magazins que de ce que luy et M^r d'Argenson y ont faict mettre depuis peu.

Il se souviendra aussy de visiter les magazins de Marsal et Moyenvic, tant ceux destinez pour la nourriture des garnisons de ces deux places que ceux du roy destinez pour la nourriture des trouppes de ses armées, afin que nous sçachions au vray quelle quantité de bledz il y a en l'une et en l'autre et ce qu'on y en doit encore mettre. S'il y a manque de bledz dans Moyenvic, Mr de Mande sçaura que c'est chose du tout importante d'y en jetter promptement deux mil rezeaux, ce à quoy il travaillera soigneusement.

Le dict s^r évesque de Mande sçaura qu'encore que M^rs les surintendans n'eussent premièrement obligé ledict s^r Gargan qu'à fournir les 2,500 muidz de bledz dont il a traitté avec eux dans Verdun, néantmoins il s'est engagé depuis à en rendre six cens muidz à la Mothe dans la fin de mars, où l'on s'en pourra servir utilement si les ennemis nous attaquent de ce costé là; neuf cens muidz à Ligny dans le mesme temps, et les mil restans à Verdun, lesquels on fera voiturer à Metz le plus promptement qu'il se pourra, et au plus tard dans la fin d'avril.

J'envoye à Mr de Mande 80 mil livres pour les achaptz de bledz que luy et Mr Gobelin pourront faire, désirant qu'ils s'accommodent sy bien ensemble que ce que l'un fera l'autre le tienne pour faict;

mais je les prie de se resouvenir que ce n'est rien faire d'achepter des bledz s'ils ne les font voiturer aux lieux où ils sont destinez et nécessaires.

Mrs de Mande, Vilarceau et Gobelin sçauront que, s'ils acheptent plus de bledz du costé de Neufchasteau et de Vezelise qu'ils n'en pourront faire voiturer à Nancy ou Moyenvic, au moins faut-il qu'ils les mettent en lieu seur, comme ils en peuvent mettre quelque quantité dans le chasteau de Vaudemont et dans Chate [1], qui sont lieux assez asseurez, en ne rasant point le chasteau de Vaudemont, mais qu'il seroit du tout inutile d'achepter des bledz sy on ne les met en lieu où l'on les puisse conserver des ennemis.

Les dicts srs de Mande, de Vilarceau et Gobelin confèreront ensemble, et travailleront avec telle intelligence que chascun sçaura ce qu'il aura à faire.

Ils feront exacte response à ce mémoire, manderont très-particulièrement ce qu'ils pourront faire mettre dans les places qu'il faut munir dans la fin de febvrier, dans la fin de mars et dans le mois d'avril.

CXCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 110. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE BAILLY DE FORBIN.

Du janvier 1636 [2].

Monsieur, Par la dépesche de Mr Servien et par ce que mon nepveu le général des galères vous escrit, vous sçaurés particulièrement les intentions du roy, et ce que vous avés à faire pour le service de Sa Majesté aux lieux où vous estes; à quoy je n'ay rien à adjouster

[1] Petite ville de Lorraine (Vosges), à quatre lieues au nord d'Épinal.

[2] Une note écrite au dos nous fait connaître le nom et imparfaitement la date.

que de vous conjurer, comme je fais, de ne perdre aucun moment de temps pour l'exécution des ordres qui vous sont envoyez.

On vous envoie présentement deux cens mil livres d'argent comptant pour les despences des galères. Vous aurés, s'il vous plaist, le soin, en les faisant distribuer aux capitaines d'icelles, de leur recommander de faire de bonne heure les préparatifs qui leur sont nécessaires pour la mer, afin que toutes les galères soient en estat de sortir et de naviguer au premier jour d'avril. J'ay veu ce que vous me mandés sur le sujet de l'offre qui vous a esté faicte de mettre des provisions dans les isles pour six mois, qui n'est pas à rejetter. Vous en conférerés, s'il vous plaist, avec Mr de Nantes, qui doit estre maintenant arrivé près de vous, et verrés avec celuy qui faict cette proposition quelles conditions il demande, à quel prix il veut faire fourniture aux gens de guerre, et à combien elle pourroit monter par mois, afin que, sur ce que vous m'en escrirés l'un et l'autre, on prenne de deçà une résolution sur cette affaire. Mais parce que le temps est extresmement cher en telles affaires vous pouvés, sans attendre aucune responce sur ce sujet, commencer à faire jetter des vivres dans les isles en sorte qu'elles ne demeurent point desgarnies de ce qui est nécessaire pour les bien deffendre.

Je feray partir sans faillir mon nepveu le général des galères à la fin de ce mois. Je vous prie de faire en sorte, quand il arrivera, qu'il trouve toutes choses avancées.

Je présupose qu'en avril on pourra sortir à la mer avec 18 galères, et que les deux autres seront prestes deux mois après. Vous ne sçauriés me faire un plus grand plaisir que de faire que je ne sois pas trompé en ce projet que je fais sur la confiance que j'ay en vous et sur ce que je vous ay ouy dire à vous-mesme plusieurs fois.

M. Servien vous envoye l'ordre qui sera tenu pour ayder à parachever ces nouvelles galères.

Nous essayerons cette année comme réussira la proposition qui a esté faicte de donner, sous la charge de chaque cappitaine des ga-

lères, cinquante soldats d'ordonnance afin qu'en tout temps ils n'ayent point d'excuse d'aller à la mer quand on voudra.

CC.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 146. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Ce 13 février 1636.

J'ay veu ce que vous me mandés sur le sujet de l'arrivée de Mr le duc de Parme.

Vous avés fort bien faict de dépescher un courier au comte de Bruslon pour le faire séjourner un jour en quelque lieu, et d'advertir Mrs de Montbazon et de Mercure pour l'aller recevoir.

C'est à vous de voir si tout est meublé au Louvre et si les pourvoyeurs sont prests.

Il n'est pas croyable que Mr de Parme vienne sy promptement s'il a esté averty de passer par Orléans, ce qu'il faudroit sçavoir du jeune Scoti, et au cas qu'il ne l'ayt pas esté et qu'il prenne un autre chemin, ce qui est à craindre, j'estime qu'il est à propos de renvoyer au devant le dict sr Scoti, pour le prier de prendre le dict chemin d'Orléans, où il trouvera les officiers du roy que Sa Majesté y a envoyez pour le servir. Si toutefois il estoit desjà proche de Paris et qu'il eust quitté la Rivière[1], il n'y auroit pas d'apparence de le convier à retourner par Orléans, mais il faut luy envoyer d'autres nouveaux officiers en quelque lieu qu'il soit. Il faudra aussy avertir le roy du temps de son arrivée afin qu'il se trouve à Paris.

Il faut faire rompre les eschaffaux qu'on a faicts pour le ballet, qui embarrassent la salle du Louvre. Je vous prie faire ce qu'il faut pour que la réception du dict duc de Parme aille bien et avec la dignité du roy.

[1] Près de Chartres, où le chancelier d'Aligre avait un château.

CCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 171. — Mise au net de la main de Cherré, corrigée et devenue minute.

A Mrs DU PRÉSIDIAL D'ANGERS[1].

Du 21 février 1636.

Messieurs, quelques considérations particulières ayant faict résoudre le roy à donner récompense à Mr Servien de la charge de secrétaire d'estat dont il l'avoit honoré[2], je vous fais cette lettre pour vous dire que Sa Majesté a trouvé bon qu'il s'en allast passer le temps aux vostres, et qu'il demeurast dans vostre ville, afin que vous ne faciez point de difficulté de l'y recevoir et de le voir aux occasions qui s'en présenteront[3].

Cependant asseurés-vous qu'en toutes autres j'auray à contentement de vous tesmoigner que je suis...

[1] Cette indication est écrite, ainsi que la date, au dos de la minute, qui n'a point de suscription.

[2] Ici, sous une rature, on lit ces mots : « et à l'esloigner de ces quartiers; » c'est à quoi se rapportent ces mots : « aux vostres, » qu'on lit deux lignes après.

[3] La pièce préparée pour la signature avait ici une virgule et continuait ainsi : « son esloignement de la cour n'estant pas pour avoir desservy ny le roy, ny l'Estat. Il est de sy bonne compagnie, et sa conversation sy agréable, que je ne doute point que vous n'en faciés beaucoup d'estat lorsque vous l'aurés cogneu particulièrement comme je fais, et que vous ne luy rendiés en général et en particulier tous les tesmoignages d'estime et d'affection qu'il a lieu de se promettre de vos courtoisies. Je vous en conjure autant qu'il m'est possible, et de croire qu'outre l'obligation que vous acquerrés sur luy, l'affection que je luy porte me fera prendre part à son ressentiment, ainsy que vous cognoistrés en ce en quoy j'auray lieu de vous servir, et vous faire paroistre par effect que je suis, messieurs, vostre très-affectionné à vous rendre service. » On a supprimé ensuite tout ce passage, à la place duquel on a mis la formule de politesse. Ainsi que le disait Richelieu dans ce passage supprimé, Servien n'avait point démérité; il succomba victime d'une intrigue de Chavigni et du cardinal de La Valette, amis de Bullion, avec lequel le secrétaire d'état de la guerre avait de perpétuels démêlés. Servien attribuait à la mauvaise volonté de Bullion le manque d'argent, et au manque

CCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 162. — Copie[1].

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU ROY,

PAR M. LE PRINCE[2].

Le 16 février 1636.

Sçavoir s'il ne seroit point à propos sur les confins de la Suisse, où ceux du comté négocient et taschent à insinuer à quelques cantons que le roy et ses subjets ont faict les premières infractions de la neutralité, à raison de quoy ils demandent du secours contre la France, de leur faire connoistre que ce sont ceux du comté qui ont faict rupture par plusieurs raisons, et partant que les Suisses devroient plus tost bailler des forces contre ceux du dict comté suivant les traittez.

Le 23 février 1636.

Il faudra tascher de donner cognoissance aux Suisses des justes plaintes du roy en temps et lieu.

Le procureur général du parlement de Dole estant maintenant sur les dicts confins, on pourroit

On pourra faire parler au dict procureur

d'argent tous les revers qu'on éprouvait à la guerre. Le cardinal lui-même n'était pas toujours content de Bullion ; néanmoins l'influence des deux amis du surintendant sur l'esprit de Richelieu détermina la disgrâce de Servien. Ce fut Sublet de Noyers qu'on nomma à sa place le 12 février. (Voy. à ce sujet le père Griffet, t. II, p. 680.) Nous trouvons dans le même ms. f° 305, une espèce de factum, en forme de lettre sans signature ni suscription, ni date, mais mis au net par un commis de Servien avec quelques corrections de la propre écriture de celui-ci ; les griefs qu'il reproche à Bullion y sont exprimés avec une vivacité qui va jusqu'à l'injure. La défection des Grisons, dont il est fait mention dans cette pièce, la place en 1637, après le mois de mars.

[1] Notre manuscrit nous donne deux copies de ce mémoire du prince de Condé, cotées l'une 162, l'autre 164 ; la première pour le cardinal, l'autre pour le roi. A celle-ci fut ensuite ajoutée, le 23 février, une espèce d'approbation signée Louis, et l'on mit au dos : « Mr de Chavigny pour Mr le Prince. » L'approbation du roi fut alors transcrite sur la copie que nous donnons. En marge se trouvent des observations écrites par le cardinal, qui a aussi corrigé de sa main l'approbation signée Louis. C'est après ce travail, fait sans doute le même jour 23, car on n'a point donné d'autre date, que la pièce dut être renvoyée à Mr le Prince.

[2] Un court sommaire a été écrit à la marge par un secrétaire de Chavigni : « Il propose de traitter avec quelques personnes du comté. »

luy parler avec plus de facilité qu'à Dole et traitter avec luy; sçavoir si c'est chose qu'on taschera présentement, ou si Mr le Prince continuera suivant ses anciens ordres qu'il a eus de M. le cardinal, et à luy faire parler par le sr Martene d'Aussonne, beau frère du frère du dict sr procureur général, ou par quelque autre. Et si pour l'engager davantage on taschera à luy faire prendre quelque présent de la part du roy, de mil pistoles ou chose aprochante.

de Dole en temps et lieu.

Maintenant que la milice du comté se remet sur pied, il semble qu'il faudroit faire se déclarer le sr de Montegut qui commande à l'arrière-ban du dict comté, il est homme de service et ayant beaucoup plus à perdre dans le comté, où il a sept ou huit mil livres de rente, que dans le duché. Sçavoir quelle condition on pourroit luy offrir avec effect, tant présentement que pour l'advenir, en faisant quelque service utille. Il a la capitainerie de Cuseau, qui appartient à Mr le Prince.

Il sera bon aussy en temps et lieu.

En cas que le duc Charles revienne à Besançon, s'il y aura quelque ordre particulier à recevoir[1].

Il n'y a point de négotiation à faire avec le duc Charles.

Le père Mos[2], jésuite et cy-devant recteur à Dijon, a grande amitié avec le père Bilistin, recteur[3] à Besançon, et aussy avec celuy[4] de Dole, par le moyen des quels il pourroit descouvrir beaucoup de choses des dicts P. P.

En temps et lieu toutes ces négotiations seront bonnes; maintenant elles ne peuvent estre bonnes qu'à faire soubçonner ce qu'on ne veut pas faire.

Sçavoir si dans les occasions on l'employera envers iceux. Son séjour à Dijon sera très utille pour cet effect afin d'agir soubz les ordres de Mr le Prince, si c'est la volonté du roy.

[1] Ce paragraphe est barré dans la copie annotée par Richelieu sans qu'on ait effacé la note marginale qui s'y rapporte.

[2] L'autre copie écrit ce nom : « Mots. »

[3] Cette même copie ajoute ici : « du collège des jésuites. »

[4] Au lieu de « celuy, » ladite copie met : « le recteur du colège. »

Le roy, considérant que pour l'exécution des choses mentionnées au présent mémoire il sera peut estre nécessaire d'avoir communication avec quelques-uns du conté, Sa Majesté trouve bon qu'en ce cas Mr le Prince traitte avec eux en ce qui regardera le bien et avantage de son service[1].

Fait à Paris, ce 23e jour de febvrier 1636.

CCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 179. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Ruel, ce 23 février 1636.

Je vous envoie un mémoire[3] que vous verrés et porterés au roy. La question est que vous animiés Sa Majesté en sorte qu'elle parle vertement et hautement comme il est nécessaire qu'elle fasse en cette occasion[4].

[1] Nous avons dit que le cardinal a modifié cette approbation; il a mis : « il sera peut-estre nécessaire, » au lieu de : « il est nécessaire. » Il a écrit : « quelques-uns du Conté, » à la place de : « les estrangers. » Où il y avait : « permet et trouve bon que, » il a substitué : « trouve bon qu'en ce cas, » enfin après les mots: « de son service, » il a barré cette fin de phrase : « et de ce faire luy a donné pouvoir par le présent escrit qu'elle a voulu signer de sa main, et estre contresigné par moy son conseiller secrétaire d'estat et de ses commandemens. » On voit que la copie cotée 162 est postérieure à celle où se trouve la signature du roi.

[2] Il n'y a point de suscription ni de signature, mais Chavigni a écrit au dos de la pièce : « Mgr le cardinal. »

[3] Ce mémoire n'est pas dans le manuscrit.

[4] Bullion et Bouthillier, dans une lettre commune qu'ils adressaient au cardinal le 22 février, lui disaient : « Mr le 1er président a parlé à Mrs les depputez du parlement; il espère que tout ira bien. Il supplie Vostre Éminence de trouver bon qu'il se rende à Ruel sabmedy, affin qu'il vous rende compte de tout et qu'il reçoive vos commandemens. » (Même manuscrit, fol. 177.)

CCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 203. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[AU ROI.]

De Ruel, ce 1er mars 1636.

Le roy sçaura les nouvelles par Mr de Chaunes. Il est besoin de pourvoir à la Picardie. Il dict que toutes les troupes de Picardie sont péries faute d'argent. Il y a longtemps que Sa Majesté en a crié, et que je prétends par sa bonté estre deschargé des sollicitations qu'il faut faire sur ce sujet, estant tout à fait inutiles. Le plus présent remède que je voye est que Mr de Chaunes s'en aille, qu'on envoye ordre aux compagnies de gensdarmes et de chevau-légers qu'il plaist au roy que j'aye d'aller en Picardie; qu'il plaise à Sa Majesté faire assembler les siennes promptement pour y aller aussy. Quant à l'infanterie, MMrs de Chaunes et de Saucourt proposent la seule chose qui se peut faire, à mon avis. Maintenant cette affaire est d'importance, car, qui n'y remédieroit, les ennemis peuvent s'avancer bien avant.

L'homme de madame de Savoie, qui revient de Flandre, me donna avant hier le mesme avis. A dire vray à Vostre Majesté, Mr de Chaunes est bien en peyne, car il est seul dans la province; Mrs de Chastillon et de Vignoles n'y sont pas, et, quand ils y sont, ils sont fort mal portatifs. Cependant il faut renvoier Mr de Vignoles en diligence.

CCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 221. — Original, de la main d'un secrétaire de Chavigni.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR [1].

A Paris, ce 12 mars 1636.

Mr n'est parti que ce matin de mon logis, où il a couché cette nuit... il veut s'unir étroitement à V. Ém...

Le comte Fabio Scoti m'est venu voir..... après les protestations que M. le duc de Parme demeureroit inviolablement serviteur du roy, il me dit qu'il croyoit que S. M. accorderoit sans difficulté à son maistre le pouvoir de commander toute l'armée du roy en cas que M. de Savoie en fust absent.

La Rivière m'escrit qu'il a eu trop de présomption, il supplie V. Ém. de luy faire donner la liberté de se promener [2].

Cette prétention est du tout impossible à cause de M. de Mantoue, qui seroit au désespoir, et que nous perdrions par ce moyen; à cause de M. de Créqui, et, qui plus est, de M. de Savoye pour plusieurs raisons. Il en faut parler ainsi

[1] Nous donnons ce mémoire de Chavigni à cause des réponses du cardinal, qui, après avoir écrit ses observations en marge et au bas de la pièce, a recacheté le papier, et a mis cette autre suscription : « Pour Mr de Chavigni. »

[2] Louis Barbier, abbé de La Rivière, aumônier de Monsieur, et l'un de ses plus méprisables courtisans. Il fit plus tard une grande fortune sous le ministère de Mazarin, qui, dans ses *Carnets*, le traite d'*insouffrable*. On peut voir sur La Rivière le *Journal des savants* de 1854, octobre, p. 613, article de M. Cousin; et le second volume, p. 12, de l'*Administration monarchique en France* par M. Chéruel. L'abbé de La Rivière était, à la date de cette lettre, prisonnier à la Bastille. On voit que Richelieu ne répond rien sur cet article, aussi La Rivière fit bientôt une nouvelle supplique. Le 25 mars, il écrit à Chavigni : « Je vous conjure, Monsieur, si bene quid de te merui .. d'avoir pitié du misérable estat où je suis, et de faire en ma considération un dernier effort envers S. É. » Et dans plusieurs lettres, dont l'une est datée « de mon antre, » il demande la permission de sortir de sa chambre. (Ms. cité aux sources, fos 210, 233, 247, etc.) On craignait alors son influence sur l'esprit de Monsieur, dont il avait voulu se faire nommer premier aumônier, place que Chavigni avait demandée pour son oncle Victor Bouthillier, ancien évêque de Boulogne, coadjuteur de Tours. C'est là sans doute la présomption dont il s'accuse. Nous voyons que plus tard la li-

à Mr Scoty, vous et M. Mazarini, et conclure honnestement que pour le présent cela est impossible.

[1] Je suis très fasché de vostre mal; ayés soin de vous, je vous en prie, et venés demain si vostre santé vous le permet. Il est besoin que vous ameniés M. de Bresé, le père Joseph s'y rendra aussy. Nous concluerons toute chose.

J'ay veu Mr le Premier, qui m'a parlé comme il faut.

Le Card. DE RICHELIEU.

Un mal de coliques m'a empesché de me rendre hier près de V. Ém. Si je suis soulagé ce soir j'iray à Rueil pour rendre compte à V. Ém. de quelques dépesches dont j'envoie les plus pressées au père Joseph.

BOUTHILLIER.

CCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 226. — Mise au net, corrigée et devenue minute, de la main de Cherré.

A M. LE COMTE [2].

Du 14 mars 1636.

Monsieur,

Comme il ne se peut rien adjouster à vostre conduite, et à la façon avec laquelle vous agissés pour le service du roy dans l'armée que vous commandés, aussy ne se peut-il rien désirer à la satisfaction

berté de La Rivière fut une des conditions de l'arrangement proposé à Monsieur, qui avait encore une fois quitté la cour après la prise de Corbie. (Lettre de Chavigni au cardinal, du 22 décembre. Aff. étr. France, 1636, oct. nov. et déc. f° 525.)

[1] Richelieu a écrit ce qui suit après la signature de Bouthillier.

[2] Le nom et la date sont notés au dos de la pièce.

que Sa Majesté en reçoit et au gré qu'elle vous en sçait. Elle a esté très aise de la retraite des ennemis dans le Luxembourg, à quoy vostre approche vers eux et les postes que vous avés pris le long de la Meuze[2] ont tant contribué. Elle a commandé à M^rs les surintendans de vous envoier en diligence la monstre que vous demandés; je lçur en ay aussy escrit, et je ne doute point qu'ils ne la facent partir promptement, et qu'elle n'arrive près de vous au premier jour. Je les en soliciteray encore soigneusement. M. de La Berge m'ayant fait cognoistre que vous n'estiés pas assez fort en cavalerie pour vous opposer et résister aux ennemis, je vous envoie le controole des compagnies qu'on vous destine, ausquelles on envoie ordre de vous aller joindre; par où vous verrés, Monsieur, qu'on n'oublie rien de ce qu'on estime vous estre nécessaire pour vous mettre en estat de bien agir. En cela, comme en toute autre chose où il s'agira de vostre contentement particulier, je m'y porteray avec toute l'affection que vous sçauriés désirer d'une personne qui vous honore, et qui est véritablement, comme je suis et seray toujours,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

CCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 231. — Original.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Ruel, ce 15 mars 1636.

J'envoie sçavoir ce que c'est que vostre indisposition; Cinq Mars m'a asseuré qu'estant purgé et saigné, ce ne seroit plus rien. Ceux qui vous ont veu depuis ces remèdes m'en ont dict autant. Mais parce que souvent tel faict bonne mine au dehors qui ne laisse pas d'avoir des incommodités internes, je ne seray pas satisfait que je ne sçache par vous mesme en quel estat est vostre disposition.

[1] « Ont tant contribué. » De la main de Richelieu.

Les habilles gens tirant profit de toutes choses, je vous conseille de faire valoir à Mr de Nazon que lorsqu'il a des passions ventriculairement illiaques, vous en avés de viscéralement bilieuses. Je prie Dieu qu'il guérisse les uns et les autres, et vous asseure que je suis et seray toujours le tout vostre,

Le Card. DE RICHELIEU.

CCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 232. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE LIEUTENANT CIVIL.

Du 15 mars 1636[1].

On se plaint tous les jours au roy du peu de police qu'il y a dans Paris en beaucoup de choses, entre autres on dict que les lingers vendent des passemens de Flandres plus chers qu'ils firent jamais.

On dict de plus que, soubs prétexte du sol pour livre, une marchandise qui ne se vendoit que cinquante sols et qui par conséquent, à raison de l'impost dudict sol pour livre, ne se debvroit vendre que cinquante-deux sols six deniers se vend soixante et soixante quinze sols. J'ay ouy cotter pour exemple de la toile de soye, dont les dames font maintenant des mouchoirs à mettre sur leurs gorges.

On dict aussy que, soubs prétexte du dict sol pour livre, les souliers et les bottes ont rehaussé beaucoup plus qu'elles ne debvoient à raison du dict impost.

On adjouste encore maintenant que les monnoyes sont rehaussées, toutes choses se rehaussant au prorata, ce qu'il faut empescher à quelque prix que ce soit.

Mr le lieutenant civil est prié de faire merveilles en ces occasions, et de voir Mr le chancellier sur ce sujet. S'il veut, comme j'en suis asseuré, il est impossible qu'il ne surprenne des passemens défendus chez les marchands, qu'il ne les fasse brusler à la veue de tout le

[1] Le secrétaire a indiqué au dos de cette minute la suscription et la date. Le lieutenant civil était alors Michel Moreau, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé.

monde, et ne condamne lesdicts marchands à de grosses amendes; je le conjure encore une fois de faire merveilles en ces occasions.

CCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 236. — Mise au net de la main de Cherré.

17 mars 1636.

Monsieur le premier président doit, s'il luy plaist, remercier le roy des graces que Sa Majesté a accordées à son Parlement, et la suplier d'agréer le retour des absens, sans faire aucune demande pour les présidiaux, lieutenans généraux, commissaires, nottaires et autres, en vertu de quoy le roy pourroit prétendre que son Parlement voudroit faire le médiateur entre luy et ses sujets. Il peut dire à ceux qui sont depputez avec luy que je luy ay conseillé d'en user ainsy pour le bien de la compagnie, en laquelle je tiens à faveur de tenir une place [1].

CCX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 235. — Mise au net de la main de Cherré.
Seconde copie du discours pour le parlement, aussi de la main de Cherré, fol. 236.

DISCOURS FAICT PAR LE ROY [2]
A Mrs DU PARLEMENT ET DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

17 mars 1636.

POUR LE PARLEMENT.

Mrs, je suis bien aise de vous voir dans les termes de vostre debvoir. Je veux croire que vous y demeurerés à l'advenir; et, cela estant, je vous asseure que vous aurés mon affection, et recevrés des effects de ma bonté.

[1] On voit que c'est le cardinal qui avait tracé au premier président les paroles que celui-ci devait adresser au roi, de même qu'il dictait la réponse de S. M.

[2] Cherré a écrit au dos de cette pièce : « Ce que le roy dist à Mrs du parlement lorsqu'ils furent remercier Sa Majesté, le 17 mars, du rapel des officiers esloignez, et d'avoir réduit les 24 conseillers créez à 17. »

Quant aux absens que vous demandés, ils mériteroient bien un plus long esloignement, et je m'estonne, Mr le premier Président, comme vous en parlés, veu qu'ils vous ont particulièrement offencé. Cependant, à la charge qu'ils seront sages pour jamais, je veux oublier ce qui s'est passé, et trouve bon leur retour, pour lequel M. le chancelier fera les expéditions nécessaires.

POUR LA CHAMBRE DES COMPTES.

Mrs, j'ay seu que vous avés tousjours esté dans mon obéissance; c'est pourquoy mes graces ont prévenu vos demandes. Je vous ay faict dire ce que je vous pouvois accorder; l'estat présent de mes affaires ne me permet pas davantage, mais je le fais de bon cœur.

CCXI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 47e. — Original.

SUSCRIPTION:

A M. LE BARON DE CHARNACÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

19 mars 1636.

Monsieur, cette lettre ne sera pas sy longue qu'elle seroit si Mr le mareschal de Brezé ne vous en escrivoit une[1] de la part du roy, qui a esté concertée avec nous. Il est important que vous déployiés vostre éloquence et vostre addresse pour faire réussir ce qui vous est prescrit, en sorte que Sa Majesté ayt son compte, et que messrs les Estats soient contens. En un mot, le roy ne se séparera jamais des intérests de messrs les Estats, et tout ce qu'on désire est de convenir, entre eux et nous, de moyens qui soient utiles à tous les deux. Si nos troupes demeurent de delà, et que Mr le prince d'Orange ne face rien d'important et de notable, Mrs les Estats et la cause commune en recevront un préjudice indicible, et ce sera nostre ruine à tous. Si elles re-

[1] La lettre du maréchal de Brézé n'est pas dans ce manuscrit.

viennent et que, par une bonne intelligence, nous facions de nostre costé (comme nous n'y manquerons pas) et mess^rs^ les Estats du leur, ce qui est porté par la lettre de M^r^ le mareschal de Brezé, j'espère que nous en recevrons tous un très grand avantage; mais il est nécessaire d'en venir aux effects, de conclure et arrester ce que chascun fera, sans envoy de nouveaux courriers, et ensuitte d'exécuter fidèlement et ponctuellement ce qui sera arresté; autrement nous consommerons le temps en paroles et en propositions, et nos ennemis, qui penseront aux effects, gaigneront leur cause, ce qu'ils ne pourront faire pourveu que nous veuillions employer le pouvoir que nous avons de tous costez.

J'escris sur ce sujet une lettre à M. le prince d'Orange, dont je vous envoie la coppie[1]; si elle vous donne quelque lieu de la porter plus aisément à ce qui sera plus utile, j'en seray très aise. Ne perdés point le temps, je vous prie, et nous faites bonne et prompte response, s'il se peut. Surtout dévulpinés vous un peu, et vous asseurés que, quoy qu'on vous die, je suis et veux estre à jamais le meilleur de vos amis et,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 19e mars 1636.

Je vous conseille de dire franchement à M^r^ le prince d'Orange, par espèce de confiance, les trois propositions que vous avés à luy faire :

La première, de donner de l'argent pour retirer toutes nos troupes, à la charge que mess^rs^ les Estats seront obligez à employer le dict argent à l'entretien de nouvelles troupes, outre ce qu'ils en ont d'ordinaire sur pied.

La seconde, de leur laisser 4,000 hommes de pied et 1,000 che-

[1] Nous n'avons trouvé ni cette copie, ni l'original, ni la minute.

vaux, et de l'argent pour payer la solde des dicts quatre mil hommes de pied et mil chevaux, et, qui plus est, autres six mil hommes de pied et mil chevaux qu'ils lèveront.

La troisième, de leur laisser dix mil hommes de pied et deux mil chevaux, comme ils demandent, aux conditions portées par la lettre que vous escrit Mr le mareschal de Brezé.

Je vous conseille d'en user ainsy envers Mr le prince d'Orange pour plusieurs raisons, entre lesquelles il y en a une qui ne reçoit point de réplique, qui est que, dans trois jours, nous dirons la teneur de vostre dépesche à Mr Pau[1], à la réserve de deux milions à laquelle on vous permet de vous engager, au lieu de laquelle somme, nous ne dirons au sr Pau que quinze cens mil livres. Usant de cette confiance avec Mr le prince d'Orange, vous ne serés pas moins puissant pour luy persuader qu'il doit plus tost accepter de l'argent que retenir toutes les troupes du roy.

CCXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 243. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI[2].]

De Ruel, ce 21e mars 1636.

Je ne sçaurois assez remercier Sa Majesté de l'abbaye qu'il luy a pleu me donner. Elle vaudra 14 ou 15 mil livres de rente; ce sont des effects ordinaires de sa bonté. Mais d'autant que je luy suis acquis jusqu'à un point que je ne le sçaurois estre davantage, et que je ne penseray jamais qu'à ce qui sera plus utile à son service, je la suplie de trouver bon que je luy die, que je pense qu'il est plus à propos qu'elle donne ceste abbaye à Mr le cardinal de La Valette qu'à moy. Vostre Majesté en peut juger toutes les raisons, c'est ce qui faict que

[1] Adrien Pauw, seigneur de Heemstede, alors conseiller pensionnaire de Hollande; il soutenait le parti espagnol; il fut employé dans plusieurs missions diplomatiques.

[2] Chavigni, chargé de remettre au roi cette lettre sans suscription et sans signature, a écrit au dos : « M. le Cardinal. »

je ne luy en dis pas davantage. Cependant je ne laisse pas de luy demeurer aussy obligé de la grâce qu'il luy a pleu me faire de me donner cette abbaye, comme si je la conservois.

Mr de Chavigny dira les grandes difficultés que je trouve pour faire réussir l'armement naval faute de trouver un chef propre à le commander. Il est question de le faire subsister et de le bien commander; ainsy que les armées de terre périssent souvent faute de vivres, s'il n'y a une grande œconomie en celuy-cy, trois mois après qu'il sera parti il se dissipera, et, d'autre part, s'il n'est bien commandé, il ne fera rien.

Ces Mrs les évesque qui ont travaillé des deux costés représentent que tout au plus quand ils auront faict partir l'armement des ports, ils auront satisfait à leur devoir et à leur charge et à ce qu'ils peuvent. Je croy qu'ils ont raison, mais par après je ne sçay ce que tout deviendra. Pour la continuation il faut avoir des soings semblables à ceux qu'ils auront eus.

Quant à ce qui est du commandement je ne voy que trois personnes qui puissent estre mis en jeu sur ce sujet; encore y en a-t-il deux qui ne sçavent du tout rien à la mer, et qui ne peuvent servir que de leur nom, il plaira à Vostre Majesté choisir le meilleur qu'elle estimera en cette occasion [1].

Valin désire aller à la mer; je croy que Vostre Majesté le doit trouver bon, et outre sa personne il est bien besoin qu'elle destine quelque Espenan [2] ou semblable pour les choses qu'il faudra faire en terre; cette affaire presse, il faudra que les vaisseaux soient partis au 15 avril, il est du tout temps de la résoudre.

Le roy est très humblement suplié, la première fois qu'il verra le général des gallères, de luy dire qu'il est temps qu'il s'en aille en sa charge.

Le port Louis est en fort mauvais estat, et à raison de Mr de Brissac, qui est dedans, et à raison de la place, qui, n'estant point ache-

[1] En marge de ce paragraphe on lit : « à qui qué ce soit qu'il plaise au roy donner le commandement de la mer, il le faut tenir secret. » Aucune marque de renvoi n'indique que cela doive être intercalé dans la dépêche.

[2] C'était un maréchal de camp qui avait la confiance de Richelieu. (Voy. ci-après une note à la date du 10 octobre 1637.)

vée, est fort aisée à emporter, à ce que tout le monde rapporte. Il est de cette place comme de Péronne, dont il n'y a pas moyen de tirer les gouverneurs, bien qu'ils soient très-incapables.

Je croy donc que le meilleur seroit de despendre dix mil escus à accommoder la dicte place au devant, qui, faute d'une corne et d'une demie lune, est prenable en 8 jours; la question est d'y faire résoudre Mr de Bullion, et cependant c'est chose du tout nécessaire.

Le duc Bernard fit hier une proposition que M. de Chavigny vous dira, laquelle, à mon avis, est recevable.

CCXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 251.
— Original, sans signature, de la main de Cherré.
Les réponses marginales sont écrites au crayon de la main du roi.

[AU ROI.]

RÉSOLUTION POUR LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE NAVALE.

De Ruel, ce 28e mars 1636.

J'ay trouvé l'estat fort bien.

Le roy aiant veu le projet de l'armement de mer, Sa Majesté résoudra, s'il luy plaist, si elle approuve tous les cappitaines et officiers, afin qu'on leur donne leurs commissions de la part de Sa Majesté, et non seulement de celle de l'amiral, ainsy que l'on faisoit du temps de Mr de Montmorancy.

M. Darcour.

Il luy plaira aussy résoudre deffinitivement qui doit commander le dict armement, confessant qu'après luy avoir représenté le peu de gens qu'il y a par eux-mesmes capables d'un tel employ, le choix n'en peut venir que de Sa Majesté.

Mrs de Bordeaux et de Nantes.

Il luy plaira encore résoudre ceux qui porteront qualité de chefs du conseil

dans les deux armemens de Ponant et Levant, lesquels seront destinez pour tenir la main à l'exécution des volontez de Sa Majesté, et faire subsister l'armée par les moyens plus expédiens, selon que les occasions se présenteront.

Plessis-Besanson, Le Sart.

Il plaira en outre à Sa Majesté résoudre quelles gens il luy plaira donner, entendus et déterminez pour conduire les travaux de terre, s'il est question d'y faire des descentes.

CCXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 256. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LESCOT[1].

Du 29 mars 1636.

Sçavoir s'il ne se peut donner aucun cas où les roys puissent permettre les duels en querelle particulière, et pourquoy c'est qu'ils ne le peuvent pas; et, au cas qu'il ne se puisse pas, comment on peut sauver les permissions qu'on en a données autrefois en France et autres Estats, permissions authorisées des églises en divers lieux.

Faut considérer si, ainsy qu'il est permis à deux roys de faire battre deux particuliers pour esviter une bataille et décider par ce moien leur différend qui les a mis en guerre, il ne peut estre permis d'accorder quelques combats pour esviter la multitude des duels qui se faict tous les jours.

On doutera peut estre qu'on peust esviter la multitude[2] de duels

[1] On lit au dos de cette pièce sans suscription : « Coppie d'un mémoire envoyé à M. L'Escot. » Il était docteur de Sorbonne; il fut évêque de Chartres et confesseur de Richelieu.

[2] « La multitude, » de la main du cardi-

par telle permission, cependant il y a grande apparence qu'on en viendroit à bout, veu qu'en promettant la licence de se battre à ceux qui en auront juste cause, chascun se sousmettroit au juge qui seroit député à cet effect, sous espérance d'avoir la dicte permission, et cependant à peine se trouvera il aucun cas au quel on ne peust pas accorder[1] ceux qui se croyent en querelle.

CCXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, janvier à mai, fol. 261. — Minute.
Bibl. imp. fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 69. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

30 mars 1636.

Monseigneur,

J'envie la condition de Mr de Chavigny qui s'en va chercher l'honeur de vous voir et vous servir, lorsque nous demeurons privés de vostre veue. Tout ce qui me console est que je me promets que nous apprendrons par luy au bout d'un temps, non seulement une entière réformation de Vostre Altesse, mais en outre celle de Bautru, qui la va trouver aussy pour changer sa vie par son bon exemple, ou par l'apréhension qu'il concevra d'estre un jour compagnon des diables de Loudun, qu'il veut voir. Je croy, en vérité, qu'il reviendra meilleur de ce voyage, et que Vostre Altesse voudra donner cette consolation à ses serviteurs, de leur faire cognoistre qu'elle est tellement maistre de sa langue et de ses passions, que quand elle voudra il ne sortira de sa bouche et de son cœur, n'y une parole, n'y une pensée qui puisse blesser les oreilles et la saincteté du bon Père Gondran[2]. Vous ne croirez pas, s'il vous plaist, que je veuille me hertir[3] en un censeur de vos actions, n'y aussy que cette lettre soit

nal, ainsi que : « licence de se battre. »

[1] La fin de cette phrase, *idem*.

[2] Le P. Condren, général de l'Oratoire après le cardinal de Bérulle. Il était confesseur de Monsieur. (Voy. ci-après la note jointe à une lettre adressée à ce père, le 15 janvier 1637.)

[3] *Sic*, et aussi dans la minute. Ce mot

une raillerie dont Vostre Altesse et ses compagnons en Belsebuth doivent faire une farce. Vous la recevrez, je m'asseure, comme un effect de l'affection d'un de vos plus fidelles serviteurs, qui sçait que vous n'ignorés pas qu'il est permis de dire la vérité en riant. C'est ce qui faict qu'en suite de ce que dessus, j'asseure Vostre Altesse que je suis et seray à jamais certainement,

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Mr de Chavigny vous dira combien le roy a trouvé mauvais la façon avec laquelle vous avez traitté Mr Delbeine [1], et, en vérité, Vostre Altesse ne trouvera pas estrange que je luy die franchement qu'elle mérite sur ce sujet une bonne réprimande [2].

De Ruel, ce 30 m[ars] [3] 1636.

CCXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 260. — Minute de la main de Cherré.

Une mise au net, aussi de la main de Cherré, est au fol. 259.

LETTRE DU ROY A MONSIEUR.

Du 30 mars 1636.

Mon frère, le sr de Chavigny vous tesmoignera l'affection que j'ay et que j'auray tousjours pour vous, qui n'est pas moindre que celle que j'ay pour moy-mesme. Je vous prie de le croire, et que je vous

dont on comprend le sens, ne se trouve point dans les dictionnaires du temps.

[1] C'était un officier attaché à Monsieur, mais en même temps fort bien auprès de Richelieu, ce que le prince n'ignorait pas, et ce qui était pour lui une raison de suspecter sa fidélité. Dans une autre lettre on le nomme d'Elbène; chacun écrivait ce nom à sa manière. Cet officier était d'origine italienne et signait : Del Bene.

[2] Ce post-scriptum n'est pas dans la minute, mais il se trouve à la marge de la minute de la lettre du roi à son frère, écrite le même jour, 30 mars, preuve surabondante, du reste, que cette minute de la lettre du roi a été faite par le cardinal.

[3] Une déchirure du papier ne laisse que l'M de ce mot, mais la date est donnée par

le feray voir par effects en toutes occasions. Il vous dira aussy le desplaisir que j'ay receu de l'action que vous avés faicte en la personne de Delbeine, non seulement à vostre propre préjudice, mais encore à celuy de la créance que tout le monde doit avoir de l'entière intelligence qui est entre vous et moy. J'impute vostre procédé à de mauvais esprits, dont j'ay chargé le s^r de Chavigny de vous parler de ma part. Telles gens sont des pestes auprès de personnes de vostre qualité. Quand j'en recognois auprès de moy, j'y remédie en les esloignant le plus promptement possible que je puis. C'est ainsy que vous en devés user pour vostre bien et pour mon contentement. Cependant je vous prie de croire que je suis et seray tousjours,

Mon frère,

Vostre.....

CCXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 270. —
Original de la main de Charpentier, devenu minute, la signature ayant été biffée, à cause de quelques corrections. —
La première minute, écrite par Cherré, est au fol. 271.

AU PÈRE GÉNÉRAL DES JACOBINS[1].

2 avril 1636.

Mon père, j'ay bien à me plaindre du procédé que vous avés gardé avec moy sur le sujet du grand couvent, mais cela n'empeschera pas, s'il vous plaist[2], que nous ne demeurions bons amis. J'escris amplement de cette affaire à M. le cardinal de Lyon[3]. Après

celle de la lettre du roi qui suit; elle a été écrite par Cherré au dos de la minute.

[1] Une annotation de Cherré au dos de la première minute donne cette suscription ainsi que la date.

[2] Les mots « pas, s'il vous plaist, » ont été ajoutés par le cardinal, ainsi que les mots « bons » et « devrés, » troisième et cinquième ligne de cette lettre.

[3] On sait qu'il était alors à Rome en mission extraordinaire. Il rend compte de cette affaire au cardinal de Richelieu dans une lettre datée du 23 mai, et lui annonce qu'il recevra par le même courrier la réponse du père général, « avec le pouvoir de célébrer de nouveau un chapitre pour l'eslection d'un vicaire général. Il m'a dict qu'il seroit très-content que les voix peus-

l'avoir entendue[1] vous verrés quelle résolution vous y devrés prendre. Je ne vous conseille pas de vous commettre avec le parlement de Paris[2]; à mon avis, vous devés plustost désirer que la règle s'introduise dans le grand couvent par quelque voye que ce puisse estre, que non pas de faire valoir vostre authorité *in virga ferrea* sans aucun fruict. Le père Carré est[3] un des meilleurs religieux du monde, que j'aime et affectionne, et dont la vie est très exemplaire; mais il est vray que, n'estant pas gousté du grand couvent comme je le désirerois, il est du tout impossible que son entremise face maintenant l'effect que vous pourriés souhaiter. L'affectionnant comme je fais, je luy en ay parlé franchement; il est sousmis, comme un bon religieux, à tout ce qui viendra de vous, à qui je suis,

Mon Père,

Très affectionné à vous rendre service[4].

sent s'unir pour l'un des deux que vous nommez, mais qu'encore qu'ils soient bons tous deux, le père Jouault seroit le meilleur. Il vous envoie aussi la confirmation du nouveau prieur et des docteurs régents, et certaines autres pancartes nécessaires pour la mesme chose. » (Lettres du cardinal de Lyon, ms. déjà cité.) Nous avons trouvé dans un autre volume (Fr. 81) une pièce au dos de laquelle Cherré a écrit: « Brouillart, d'un mémoire envoyé à monseigneur le cardinal de Lyon, sur le sujet du grand couvent des jacobins. » C'est sans doute le mémoire dont il est ici question. On y voit tout le détail de cette longue affaire, et que le cardinal fit enfin demander l'avis des docteurs Duval et Lescot. Sur leur consultation, fut rédigé ce mémoire, très-défavorable au père Carré; Richelieu l'a corrigé de sa main, en effaçant ou adoucissant tout ce qui concerne ce père, dont cependant il est obligé d'abandonner la cause. Nous voyons, au commencement de l'année suivante, le père Carré chargé par le cardinal de la réforme du couvent des jacobins de Rouen.

[1] « Entendue » se rapporte au mot « lettre, » que Richelieu avoit dans la pensée.

[2] Richelieu a ajouté « de Paris, » et, cinq lignes plus bas, le mot « très. »

[3] Jean-Baptiste Carré, de l'ordre des frères prêcheurs, était un des intimes confidents du cardinal, de ses plus actifs espions et de ses serviteurs le plus bassement dévoués. Nous avons dans nos manuscrits beaucoup de ses lettres, où l'on voit que ce père, « l'un des meilleurs religieux du monde, » était employé par Richelieu de façon à tourner cet éloge en cruelle ironie. Il fut surtout fort mêlé à l'intrigue ourdie autour de mademoiselle de La Fayette pour l'éloigner du roi et pour forcer sa vocation religieuse.

[4] Voir ci-après, aux analyses, à la fin de l'année 1636, une autre lettre de Richelieu au même général des Jacobins.

CCXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 272. — Original de la main du secrétaire de nuit. La minute est de la même main, fol. 351 [1].

SUSCRIPTION:

POUR MESSIEURS LES SURINTENDANS.

De Charonne, ce 5 avril 1636.

Il y a des affaires ausquelles on perd cent pour cent à les différer et les remettre. Il y a long temps que j'ay conjuré messieurs les surintendans de vouloir donner une après disnée pour vuider toutes les prétensions de tous les estrangers qui sont particulièrement à la solde du roy; je ne parle pas de Mr le duc Bernard où ces messieurs ont travaillé, mais de tous les autres [2].

Il est en outre du tout nécessaire de pourvoir aux 40 mil francs comptans qu'on destine pour le secours de Coblens et Hermestein, pour les faire partir, si nous pouvons, dans trois jours, tandis qu'on n'y pense point; et cette affaire doibt estre tenue fort secrette [3].

On ne peut aussi ne pourvoir pas promptement à vuider les intérests des villes de Colmar, Schelestat et Haguenau, sans s'exposer à perdre l'Alsace, d'où dépend le bon succès de la guerre ou de la paix.

Je conjure messieurs les surintendans de vaquer dès aujourd'huy à tout ce que dessus, prenans la prière que je leur en fais, non comme une sollicitation ordinaire, mais comme celle d'une affaire qui est et du tout importante et fort pressée.

[1] Charpentier a écrit au dos: « Brouillar pour M. de Noyers, pour faire exécuter. » Cette minute, qui est sans date, a été placée dans ce volume à la fin d'avril.

[2] Bullion a écrit à la marge de ce paragraphe : « Est nécessaire de voir le résultat faict sur ceste affaire pour expédier les ordonnances. »

[3] A côté du deuxième paragraphe est écrit de la main de Bullion : « Madame de Bussy xx^m ff, et les autres xx^m les fault payer. »

[4] « Cela sera compris dans la monstre qu'on va envoyer pour l'armée de M. le cardinal de La Valette. » Troisième note marginale de la main de Bullion.

Monsieur le cardinal de La Valette n'attend que cela pour partir, et si on a donné ordre à tout ce que dessus, il s'en ira lundy ou mardy au plus tard, ce qui est du tout nécessaire,

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 287. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROY[1].

Du 15 avril 1636.

Sire,

J'ay faict voir à Nogent la lettre qu'il vous avoit pleu m'escrire en présence de Mr le cardinal de La Valette et de mon cousin de La Melleraie, qui se sont trouvez ce matin icy. Jamais homme ne fut plus surpris. Il m'a dict avec beaucoup de serments qu'il vouloit estre le plus misérable du monde s'il avoit rien concerté avec la reyne pour faire qu'elle demeurast plus ou moins à Paris lorsqu'il vous parla à Saint-Germain, ce que Vostre Majesté peut bien descouvrir maintenant que toutes les dames sont auprès de vous. Voilà ce qu'il m'a dict. Je ne suis point caution de ses paroles, mais je tiendrois un homme bien meschant qui asseureroit avec serment, comme il a faict, une chose non véritable.

Voilà ce qui s'est passé sur ce sujet. Je voudrois pouvoir effectuer aussy aisément ce qui reste icy à faire avec M. le duc Bernard[2], avec les autres estrangers qui sont à vostre solde, et pour le paiement des trouppes de Holande, comme j'ay satisfaict ponctuellement au com-

[1] Nous trouvons la suscription et la date au dos de cette minute.

[2] Le lendemain, 16 avril, un brevet de pension était signé par le roi; nous le conservons ici parce qu'il est écrit en grande partie de la main du cardinal, qui l'a corrigé sur un original en parchemin, devenu minute à cause de ces corrections : « Aujourdhuy xvie jour d'avril 1636, le roy estant à Chantilly, voullant en exécution du traicté faict par Sa Majesté avec Monsieur le duc Bernard de Weymar, luy faire cognoistre l'estime quelle faict de sa personne, et le désir qu'a Sa Majesté de

mandement qu'il vous a pleu me faire sur ce sujet. Jamais aucun ne me sera difficile, vous asseurant que je suis et seray toute ma vie aveuglément...

CCXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 310[1]. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

18 avril 1636.

Monseigneur,

Si la considération de Dieu, de vostre réputation et de la suplication de vos serviteurs vous ont donné tel pouvoir sur vostre langue, qu'elle ne s'emporte plus aux juremens auxquelz vous aviés faict une

l'attacher plus estroictement* à son service, Sa dicte Majesté luy a accordé cent cinquante mil livres de pention sa vie durant, payables par chacun an sur les 5 grosses fermes de France, dont il jouira de quartier en quartier, par les mains des fermiers, à commencer du 15 novembre prochain 1636, ce qui sera praeconté sur les 200 mil" des tretemens accordés par Sa Majesté au dict duc pendant la guerre; en tesmoing de quoy Sa dicte Majesté m'a commandé de luy en expédier le présent brevet, qu'elle a voulu signer de sa main, et faict contresigner** par moy son conseiller et secrétaire d'estat et de ses commandemens ès finances. LOUIS. » Cet acte, qui se trouve au Dépôt de la guerre, tome XXXII, pièce 58[1], a été refait de nouveau en commençant par un pompeux éloge de la maison de Saxe, et ensuite du duc Bernard. Il est dit dans ce nouveau brevet que la rente de 150,000" sera à prendre « sur le domaine de Cressy et autres domaines, tant de ceux dont jouissoit la reine Marguerite nostre tante, qu'autres qui seront trouvés plus commodes à cet effect. » Les dix derniers mots sont de la main du cardinal. Au dos de la pièce est écrit, de la main de de Noyers : « M. le Roy*** fera tout présentement refaire cette patente avec les corrections de Mgr. » Ce second original, devenu à son tour minute, est coté 59, dans ce même volume.

[1] Au fol. 312 se trouve une autre expédition de la même lettre aussi de la main de Cherré, et préparée pour la signature. Elle a dû être refaite à cause d'une erreur du secrétaire.

* Il y avoit : « à la France; » le cardinal de Richelieu a corrigé comme on voit ici. Nous omettons les autres corrections, qui sont nombreuses, mais sans importance.

** Le contre-seing n'a pas été apposé; ce devait être celui de Bouthillier ou de Bullion.

*** C'était le premier commis du secrétaire d'état de la guerre.

mauvaise habitude, j'espère que les mesmes considérations vous donneront encore le moyen de vous contenir en sorte que le monde ne sera plus à l'avenir scandalisé par vos actions, ny Dieu offensé par vos incontinences.

Je sçay bien, Monseigneur, que c'est beaucoup désirer d'une âme qui a faict grands progrès dans le règne du vice, mais les aydes que vous aurés du maistre des diables de Loudun seront sy puissans, qu'il vous sera plus aisé de faire en peu de temps un grand voiage dans le chemin de la vertu, qu'il ne vous l'a esté par le passé de suivre l'exemple de Botru, que je ne tiens pas pourtant si perdu que je ne croye que s'il a esté autrefois complaisant à Vostre Altesse en ses débauches, il ne soit à l'avenir capable de réparer sa faute en contribuant à sa conversion. J'ay veu ce qu'il vous a pleu me mander[1] du repos qu'il se procure pendant la messe; la loy chrestienne obligeant d'interpréter tousjours en bonne part les actions qui ne sont pas déterminément mauvaises, je veux croire que s'il est quelques fois assis en telle occasion, cela ne vient pas de l'indifférence de son esprit, mais bien de l'indisposition que la goute donne à son malheureux corps. Si d'autre part ses gens y sont quelques fois entièrement assoupis, je ne juge pas à la vérité que ce soit un (*sic*) extase ou ravissement de l'esprit eslevé au dessus des sens, mais bien plus tost un effect d'une nature terrestre et porcbine, qui se repose dans son lard lorsquelle est la plus esveillée. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il retire Botru de sa léthargie, vous confirme en la continence de vostre langue, et vous donne en outre toutes celles dont Vostre Altesse a besoin, et à moy les occasions de vous faire paroistre que je suis et seray à jamais,

Monseigneur,

De Vostre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 18e avril 1636.

[1] La lettre de Monsieur au cardinal ne se trouve pas dans ce ms. non plus que celle du roi à son frère, dont il est question au commencement de la lettre suivante.

CCXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 316. — Original. — Au fol. 314, minute de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

A MONS. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS ET CHANCELIER DE MONSIEUR.

18 avril 1636.

Monsieur, le roy escrit à Monsieur comme vous verrés. Je prends aussy la hardiesse de faire response à la lettre dont il luy a pleu m'honorer.

Sa Majesté trouve bon que Monsieur, ayant renvoié querir d'Elbene, comme vous le procurerés (*sic*), il demande congé d'aller à sa compagnie, et que luy et Mr de La Ferté y demeurent jusques à ce que le service de Sa Majesté le requière autrement.

Je suis bien aise de voir par vostre lettre, que Monsieur soit résolu pour son mariage, car c'est le plus court chemin qu'il puisse prendre pour sortir d'une mauvaise affaire. La question est de commencer de mettre la main à l'œuvre, ce qui se pourra faire après son voiage de la mer.

Monsieur d'Harcourt et Mr de Bordeaux partiront au plus tard lundy pour aller en Ré y attendre Monsieur.

Toutes choses sont icy comme vous les y avés laissées. Le roy est à Chantilly, qui se porte fort bien, grâce à Dieu. Il a eu une petite fascherie contre Nogen[1], qui est passée.

Mr le duc de Weymar est encores icy à cause des difficultez qui se rencontrent à accorder les estrangers avec Mr de Bullion, qui, estant bon François, ne leur faict pas tant de part ou de revenu de cette couronne qu'ils voudroient bien.

[1] Nous avons vu, dans la lettre au roi du 15 avril, ci-dessus, quelques mots à ce sujet, mais on ne comprend pas nettement ce dont il s'agit. Nogent, nous l'avons dit, était le frère de Bautru; on ne se fâchait guère avec ces deux bouffons.

Mr le cardinal de La Valette y est aussy; nous tascherons de les faire partir le plustost qu'il se pourra, car le temps commence à nous presser.

Nous chasserons aussy Mr de La Melleraye dans six jours, s'il plaist à Dieu.

Vostre femme se porte bien, à ce que l'on m'a asseuré; mais, à vous dire le vray, je n'en sçay pas beaucoup de particulières nouvelles.

Je parleray à Mr de Bullion pour les trente mil escus comptant que vous estimés qu'on devroit envoyer à Monsieur; mais, outre que vous cognoissés son humeur, vous n'ignorés pas les difficultez véritables qu'il y a de recouvrer de l'argent pour fournir aux grandes despenses qu'il faut faire tous les jours.

Depuis ce que dessus escrit j'ay parlé à Mrs les surintendans, qui m'ont asseuré qu'ils feroient dans demain expédier le don des cent mil escus qu'il plaist au roy faire à Monsieur sur la généralité de Chartres, et qu'ils espéroient dans quinze jours en toucher vingt mil escus qu'ils envoieront à Monsieur. Je certifie qu'ils me l'ont dict et croy asseurément qu'ils le feront, mais je ne responds pas sy déterminément du temps que je veuille estre estimé ny mentir, ny dire menterie sy leurs effects ne correspondent pas à leurs paroles.

Je responds bien que Monsieur aura les cent mil escus et que Mrs les B.B.[1] ont passion à son service, mais la nécessité et la pénurie du temps les contraint quelques fois d'affirmer des oppositions à la vérité. C'est ce que j'ay à vous dire maintenant par cette lettre, que je finis par l'asseurance que je vous donne de la continuation de mon affection en vostre endroit, et que je suis et seray tousjours sans changement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 18 avril 1636.

[1] Les Bouthillier père et fils.

CCXXII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 49. — Original presque entièrement chiffré.

[A CHARNACÉ [1]].

De Charonne, ce 22e avril 1636.

Après avoir bien considéré les factions qui se font de delà, j'estime qu'il vaut mieux que vous hazardiés une partie de l'argent que vous sçavés que l'on a destiné dès l'année passée de donner à quelques-uns de Mrs les Estats, pour tascher de gagner le greffier Mus, que de le laisser en l'aigreur en laquelle il est [2].

Pour cet effect ma pensée est que de quatre vingt douze mil livres qui restent de la distribution que vous sçavés, vous en donniés quarante six mil livres à la charge de contenter les srs de Nordvic [3], Ploes [4] et Riperdas.

Peut estre me dirés vous que cet argent sera perdu, mais à cela j'ay à vous respondre qu'aussy bien l'est-il desjà; et que perdu pour perdu il vaut mieux hazarder cette partie pour tascher à gagner cet homme que non pas de le laisser en un mescontentement qui procède de n'avoir pas trouvé son compte en cette affaire, comme il avoit pensé.

[1] Il n'y a point de suscription, mais c'est M. de Charnacé qui, selon son habitude, a mis au dos la note de réception : « Reçue par Mr de La Garde le 6e juin à Lahaye, rép. le 16 par Mathis. »

[2] M. de Charnacé, ambassadeur en Hollande, avait écrit, plus de deux ans auparavant, à Richelieu : « Ledit greffier m'a dit bien clairement que si le roy vouloit luy faire quelque bien, il le serviroit très-bien. » La lettre n'est point datée, mais M. Groen, qui l'a imprimée dans le tome IIIe, p. 46 (2e série) des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, la place immédiatement après une autre lettre de Charnacé du 16 janvier 1634. Le cardinal ne s'était pas pressé de satisfaire le sr Musch, qui, lui, paraissait se lasser d'attendre.

[3] M. de Nordvyck, député de Hollande aux états généraux.

[4] Adrien Ploos, député de la province d'Utrecht.

Vous dirés peut estre encore, et y trouverés à redire, que c'est Œuft qui m'a proposé cela; à quoy je vous responds avec vérité que ce n'est pas luy; bien m'a il dict en le luy proposant qu'il croyoit que si on faisoit cela pour le greffier il serviroit la France.

Mr de Charnacé se souviendra qu'entre les bonnes qualités qu'il a, il est impossible qu'il n'en ayt quelque mauvaise, et entre icelles un de ses meilleurs amis l'avertit que l'opiniastreté ne tient pas mal sa place.

En un mot, après avoir pensé et repensé plusieurs fois à cette affaire, je conclus qu'il vaut mieux hazarder cette somme que de ne le faire pas.

[1] Maintenant que les affaires vont, grâces à Dieu, bien en Alemagne, et que nous les mettons en estat qu'avec son ayde elles n'iront pas mal en France, c'est à Mrs les Estats à se resveiller, et faire quelque chose d'importance; ce qu'ils peuvent faire principalement si le fort de Schenc est pris.

Si ces Mrs se contentent de nostre argent et renvoient les troupes du roy j'espère que nous ferons quelque chose de bon qui leur donnera lieu de travailler de leur costé.

L'armée navalle du roy, commandée par Mr le comte d'Harcourt et animée particulièrement par Mr de Bourdeaux dont vous cognoissés le feu, sera à la voile le 4e de may. Elle est desjà jointe aux isles de Ré. Il faut que la vertu de Charnacé paroisse à son tour, et qu'il en soit dict et parlé au moins au prosne des paroisses d'Anjou.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Tout le commencement de cette lettre, jusqu'à cet endroit, se trouve répété dans une autre dépêche du cardinal à Charnacé, du 30 juin suivant; peut-être Richelieu crut-il que la présente était perdue; on a vu, par la note de réception, qu'elle avait mis plus de six semaines à arriver.

CCXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 327. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. BOUTHILLIER.

De St Brice, le 25 avril 1636.

Monsieur Bouthillier fera donner, s'il luy plaist, dès aujourd'huy ou demain au plus tard, à M^r d'Harcour son pouvoir, qui est tout prest; à Mr de Bourdeaux, le sien; de plus, à Mr de Bourdeaux, l'instruction qui est faicte pour l'armée navale [1], laquelle le dict s^r de Bourdeaux communiquera de la part du roy à M^r d'Harcour et la gardera par après, de peur qu'elle fust divulguée.

Il fera donner aussy à Mr de Bourdeaux toutes les lettres dont on peut avoir à faire aux républiques et potentats d'Italie, selon la teneur qui en a esté dictée au s^r de La Barde [2].

Monsieur Bouthillier dira, s'il luy plaist, à M^r Le Gras [3] que je me suis acquitté de ce qu'il m'a dict de la part de la reyne, touchant sa foire, et que Mr de Bullion a promis solemnellement de faire payer cette partie.

Mr Bouthillier prendra aussy soigneusement garde que Coloredo ne se sauve du bois de Vincennes [4]. Il est raisonnable que Moulinet

[1] Du 20 avril.

[2] Premier commis des affaires étrangères, cousin des Bouthillier.

[3] Secrétaire des commandements de la reine.

[4] Le roi avait donné au jeune Bouthillier la capitainerie du bois de Vincennes, le 27 juillet 1633, sur la démission du duc de Chaunes. — Le comte Colloredo commandait un corps de 4,000 hommes, qui fut complètement défait par le marquis de La Force, près de Raon, petite ville de Lorraine (Vosges), au confluent de la Meurthe et de l'Étope, le 18 mars. Les Mémoires de Richelieu (IX, 177, de Petitot) donnent la fausse date de mai); Colloredo lui-même fut fait prisonnier. Nous avons deux lettres de Richelieu, adressées, l'une au maréchal de La Force le 25 mars, l'autre au marquis, le 2 avril, pour féliciter le père et le fils de cette victoire. On en trouvera la mention aux analyses, à la fin de ce volume.

s'en charge avec des gens dont il responde. Le s^r de Boislouet[1] luy pourra enseigner comment il faut garder un prisonnier.

S'il y a garnison de 25 hommes, outre les mortepayes, dans le bois de Vincennes, il ne luy faut point d'autres gens.

S'il n'y en a point, il faut luy donner huict ou dix hommes bien payés et dont il responde, entre lesquels il y en ayt quelqu'un qui soubs luy commande aux autres, auquel il ayt tant de confiance qu'il se fie en luy comme en luy-mesme, et tousjours l'un des deux doibt estre avec le prisonnier accompagné de 4 autres personnes qui ne l'abandonnent point de veue. Monsieur Bouthillier aura un soin particulier de faire establir un sy bon ordre à cette garde que Coloredo ne se puisse sauver.

Il faut expédier l'affaire de Coblens faisant porter les 40 mil francs expressément selon qu'il sera advisé avec monsieur le cardinal de La Valette.

Il faut envoyer à Haguenau 29 mil francs d'une part, et 13 de l'autre, et sans délay, selon qu'il fut hier arresté.

Il faut payer actuellement les colonels allemands selon que Monsieur Bouthillier l'a promis et sans délay.

Il ne sert [de] rien de discourir et tenir plusieurs conseils sur toutes ces choses sy on ne les exécute promptement.

Messieurs de Bullion et Bouthillier n'oublieront pas de faire donner de l'argent à Roze sans délay, comme ils l'ont promis, parce que différer et ne le donner pas est une mesme chose.

[1] C'était un exempt d'une compagnie des gardes qu'on employait dans les circonstances difficiles. (Voy. t. IV, p. 428 et 683.) C'est lui qui avait été chargé par le roi, un mois auparavant, d'amener à Vincennes le comte de Colloredo et les officiers de quelque importance faits prisonniers avec lui au combat de Raon. Une lettre de de Noyers au marquis de La Force, datée du 25 mars, nous apprend qu'on prit en cette occasion les plus grandes précautions : « Je croy, écrivait le secrétaire d'état de la guerre, qu'il faudra une grande escorte à Boislous (le nom est imprimé ainsi fautivement) tant qu'il sera sur la frontière, et une bonne compagnie de chevaux légers dans le royaume..... l'on luy a donné un carrosse à six chevaux, tant pour la commodité que seureté du prisonnier. Le roy a commandé que l'on vous donne deux pièces de canon, avec le train et suite nécessaires pour s'en servir. » (*Mémoires de La Force*, correspondance, t. III, p. 441.)

Je vous prie me faire response par articles succincts; vous ayant une fois escrit ce qui est important pour le service du roy je prétends en estre deschargé et que messieurs du conseil en demeurent responsables.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 347. — Minute de la main de Charpentier.

[ALLOCUTION QUE LE ROI DOIT ADRESSER AUX DÉPUTÉS DU CLERGÉ[1].]

[25 (?) avril 1636].

Mr le chancelier sera demain au lever du roy; cependant, après avoir concerté ensemble la response qu'il faut faire à Mrs de l'assemblée, je l'envoie par avance à Sa Majesté.

Mrs, vous avez receu des effects de ma bonne volonté aux occasions qui s'en sont présentées, et en recevrés tousjours. Je vous remercie de ce que vous avés faict pour mon service[2] en vostre assemblée. Si vous l'eussiés faict plustost, il eust esté meilleur, et pour vous et pour moy; vous n'eussiés pas esté sy longtemps hors de vos diocèses. Comme je veux estre[3] plus soigneux que jamais de ne faire que de bons évesques, aussy veux-je tenir la main à ce[4] qu'ils facent leur devoir, je vous prie de faire vos visites soigneusement, et d'avoir soin des âmes qui vous sont commises.

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette pièce : « Coppie du mémoire donné à Mr le chancelier allant à Chantilly. » Quant à la date, nous apprenons, par la Gazette (p. 264), que l'assemblée du clergé prit congé du cardinal le 22 avril; nous savons d'ailleurs que le roi passa à Chantilly une partie du mois d'avril et que le cardinal y alla le 25. N'est-ce pas ce jour-là que la députation du clergé avait été reçue par le roi ?

[2] « Pour mon service, » de la main de Richelieu. »

[3] « Comme je veux, » *idem*.

[4] « Aussi veux-je tenir la main à ce, » *idem*

CCXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 336. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ÉVESQUE DE MANDE[1].

28 avril 1636.

Monsieur, J'ay receu vostre lettre du 16 de ce mois, et vous diray pour response, qu'il y a plus de huict jours que j'ay satisfaict à ce que me mandés touchant la voiture des bleds qui sont à Pagni[2], ayant escrit au s^r de Saintou, ainsy que vous l'avés désiré, pour qu'il vous donnast une partie des charoys de l'artillerie et des vivres pour les mener à Toul.

Quant à ce qui concerne la subsistance des armées dont on vous donne la charge, je ne doute point que vous n'y apportiés tout le soin, l'affection et la diligence que l'on a lieu de se promettre de vostre passion et de vostre zèle au service du roy.

[3] Jugeant bien qu'il est impossible d'estre en deux lieux, M^r de La Melleraye se charge, avec Gargan sous luy et autres officiers, de faire subsister celle qui passe en Bresse pour aller vers l'Italie, qui aussy bien l'esloigneroit trop de vous. Partant restera que vous ayés un soin particulier de celle de M. le Comte et de M^r le cardinal de La Valette.

Vous aurés cinquante charrettes pour celle de M^r le Comte, qui ne s'esloignera pas grandemeut d'un mesme lieu, et cent cinquante pour celle de M^r le cardinal de La Valette, desquelles vous pourés disposer et les faire marcher toutes fois et quantes que vous l'estimerés à propos.

On vous donnera aussy les troupes qui seront nécessaires pour les

[1] Cette indication de suscription et la date ont été notées au dos de cette minute.

[2] Il y a deux Pagny dans l'ancienne Lorraine, Pagny-sur-Meuse et Pagny-sur-Moselle, arrondiss^t de Nancy; c'est sans doute ce dernier dont il est ici question.

[3] Nous mettons ici ce paragraphe, que le secrétaire a écrit après coup, à la marge, vis-à-vis le paragraphe précédent, sans en indiquer la place.

escorter, lesquelles auront ordre particulier de vous obéir et de faire ce que vous leur ordonnerés.

J'estime comme vous qu'il est à propos d'avoir des quaissons et des sacs pour porter le pain et les farines aux lieux où seront les troupes; c'est pourquoy vous les ferés faire, s'il vous plaist, sur les lieux ainsy que vous le proposés.

Lorsque les sacs seront faicts il les faudra faire marquer avec des fleurs de lis et une L pour les mieux recognoistre; vous n'y mettrés, s'il vous plaist, mes chiffres [1].

Pour ce qui est du fond, tant pour ces despences qu'autres ordinaires et extraordinaires qu'il conviendra faire tous les jours, ensemble pour les appointemens des officiers des vivres, je tiendray la main, autant que je pourray, que l'on vous en envoye de temps en temps, afin que le service du roy ne soit point retardé. Cependant envoyés moi un estat, par estimation, de ce à quoy toutes les dictes despenses pourront monter par mois, afin qu'il puisse servir de règle à Mrs les surintendans.

Vous avés fort bien faict de donner ordre à Roze de mettre six cens rezeaux [2] de bled dans Espinal, n'estimant pas qu'il y en ayt grande quantité dans la place.

Maintenant que tous les bleds que vous avés achetés depuis que vous estes en Lorraine et Barrois sont en magazin, je seray bien aise que vous en envoyiés un estat au vray à Mrs les surintendans, afin qu'ils voyent l'employ de l'argent que vous avés emporté, qui vous a esté envoyé depuis que vous estes sur les lieux et que vous avés receu des habitans de St-Miel, en vertu des ordres qui vous en ont esté envoyez de la part du roy.

J'escriray à Mr d'Aluin comme vous le désirés, et je m'asseure

[1] Ce paragraphe a été écrit par le secrétaire, en marge, à côté du paragraphe précédent. Richelieu défendait de mettre son chiffre sur des sacs de toile, mais on le gravait sur le bronze des canons.

[2] Les dictionnaires du temps ne donnent point ce mot; nous le trouvons dans le Glossaire français de Du Cange, qui l'explique : « Mesure de grains, razière. » (T. VII, de l'édition in-4°.)

qu'en ma considération et en la vostre, il ne fera rien à vostre préjudice, ny dont vous ayés sujet de vous plaindre. Il y a eu sy grande quantité de troupes tout l'hiver en Languedoc, celles de l'armée d'Italie y estant venues faire leurs recrues et s'y raffraischir, qu'il a esté contraint d'en loger de tous costés pour leur donner plus de moyen de les faire subsister, à quoy il n'a pas eu peu de peyne.

Pour ce qui est de Roze, on luy donnera de l'argent afin qu'il puisse continuer à faire ses fournitures, à quoy vous tiendrés, s'il vous plaist, la main.

La question est maintenant de munir Metz en sorte que la ville n'en soit pas seulement garnye pour la nourriture des trouppes qui y sont et des bourgeois, mais aussy qu'il y ayt des bleds suffisamment pour la subsistance d'une armée quand il la faudra pousser plus avant de ces costés là.

Je ne tiens rien impossible au soin de Mr de Mande, c'est pourquoy je me repose sur luy de toutes choses.

Il est impossible de faire vivre que cette armée[1] en laquelle un homme de qualité prendra soin des vivres.

CCXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 348. — Minute de la main de Charpentier.

MÉMOIRE ENVOYÉ AU ROY[2].

[Vers la fin d'avril 1636[3].]

J'espère que l'affaire de Mr le duc Bernard sera bientost accommodée.

[1] « Que cette armée, » trois mots fort difficiles à lire, que nous ne sommes pas sûr d'avoir bien déchiffrés, et dont on cherche le sens.

[2] Le titre que nous plaçons en tête de cette pièce est une annotation faite au dos par le secrétaire.

[3] Cette lettre est classée dans le ms. en avril, sans quantième; elle doit avoir été écrite vers la fin de ce mois, peut-être le 27. Le duc de Weymar, arrivé à Paris le 8 mars, y était encore le 15 mai, jour auquel la reine lui donna la comédie au Louvre, comme nous l'apprend la Gazette.

Pour le moins m'a-t-il veu cette après disnée, et dans deux jours je croy que toutes choses seront avec luy aux termes que l'on les peut désirer. Après cela il yra recevoir les commandemens de Vostre Majesté.

J'ay attendu jusques à présent pour voir si madame de Vic me vindroit trouver, mais je ne l'ay point veue, ny ouy de ses nouvelles. En quelque temps qu'elle vienne, je ne manqueray pas de luy parler conformément à ce que Mr de la Melleraye m'a dict de vostre part, ce qui est à mon avis du tout raisonnable[1].

Mr le président du Bernet[2] va prendre congé de Vostre Majesté pour s'en aller en Provence; j'estime qu'il est à propos qu'elle luy face bonne chère, luy tesmoignant, s'il luy plaist, qu'elle se promet qu'il la servira utilement et fidèlement en la charge dont il luy a pleu l'honorer.

[3] Mr le comte d'Arcour et Mr de Bordeaux doivent partir lundy ou mardy. V. M. les exortera, s'il [luy][4] plaist, comme elle sçait tousjours bien faire, à n'oublier rien de ce qu'ils pourront pour faire leur devoir.

Si elle estime à propos d'envoyer quelqu'un de sa part en son armée navale pour[5] la voir et encourager tout le monde de sa part, on m'a dit que M. de Souvré ne seroit pas fasché de faire ce voiage.

et une indisposition l'y retint jusqu'au 25 (voy. ci-après, p. 471); mais il en devait partir plus tôt. Le cardinal annonce qu'à deux jours de celui où il écrit les affaires qui étaient l'objet du voyage de Weymar (le plan de la campagne et le soin de ses intérêts particuliers) seront accommodées, et nous savons d'ailleurs que le 29 avril le duc allait à Royaumont prendre congé du cardinal. Ajoutons que dans la présente lettre Richelieu annonce le très-prochain départ de M. d'Harcourt et de l'archevêque de Bordeaux; or leurs pouvoirs leur avaient été donnés le 25 ou, au plus tard, le 26. La date approximative que nous proposons nous semble s'accorder avec ces diverses circonstances.

[1] Cette ligne est de la main de Richelieu.

[2] Il était président du parlement d'Aix.

[3] Ce paragraphe est de la main du cardinal.

[4] Il y a « leur » dans le manuscrit.

[5] Le cardinal avait d'abord dicté, « pour s'y trouver lorsque Monsieur ira; » il a effacé ensuite cette phrase et a écrit celle qui la remplace.

CCXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 345. — Minute de la main de Cherré.
Bibl. imp. fonds Béthune, 9327, fol. 155. — Original.
Ibid. 9337, fol. 36. — Mise au net de la main de Cherré.

LETTRE DU ROI A M. LE CHANCELIER.

1er mai 1636.

Mr le chancellier, Cette lettre est pour vous tesmoigner que vous ne me sçauriés faire un plus grand plaisir que de n'obmettre aucune diligence possible pour arrester le cours des désordres des gens de guerre[1] et faire chastier ceux qui en ont commis en la campagne depuis peu; ce que je désire estre faict sans exception de qui que ce puisse estre, vous asseurant que si ceux mesmes qui sont auprès de ma personne se trouvoient coulpables, au lieu de les exempter je seray très aise qu'ils servent d'exemple. Vous me ferés aussy un plaisir indicible de pourveoir au chastiment des juremens et blasphesmes qui se font non seulement dans Paris mais par toute la France, comme aussy aux vols, meurtres et duels.

Vous n'aurés point à craindre qu'aucune grâce arreste le cours de la justice que vous estimerés debvoir estre faicte, puisque tant s'en faut que j'en veuille donner que je m'engaige à vous servir de second et vous maintenir contre qui que ce puisse estre en l'exécution de ce que dessus, dont je me descharge sur vous, vous conjurant de vous y conduire en sorte que ma conscience ny la vostre n'en soyent point responsables devant Dieu.

Vous m'advertirés de temps en temps de vos diligences. Et cependant je prie Dieu vous avoir, Mr le Chancellier, en sa sainte garde. Escrit à Chantilly, ce 1er jour de may[2] 1636.

Louis.

[1] Rien ne fut plus fréquent sous le règne de Louis XIII que les désordres et les vexations causés par les troupes, même en temps de paix; on juge combien le mal avait dû s'accroître depuis la guerre.

[2] La minute des Affaires étrangères est datée du 30 avril.

J'adjouste encor ces deux lignes de ma main pour vous dire que ce que dessus est ma volonté et que vous ne me sçauriés faire un plus grand plaisir que de l'exécutter soigneusement. Les prévosts s'excusent partout de ne pouvoir travailler à cause que les gaiges de leurs archers sont saizis, il y faut mettre ordre.

LOUIS.

CCXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six premiers mois, t. 57, fol. 135. — Original.
France, 1636, de janvier en mai, fol. 450. — Minute de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MAZARINI,

VICE-LÉGAT D'AVIGNON, À AVIGNON.

9 mai 1636.

Monsieur, Si vous ne recevés souvent de mes lettres ne croyés pas pour cela estre oublié de vos amis. Vous savés comme je traitte ceux de mes parens que j'aime le mieux, qui ont de bons effects de moy, quand je le puis, mais fort peu de civilités et encore moins de lettres. Je suis plus fasché que je ne vous puis dire de voir que vostre secrétaire soit encore icy à la sollicitation de vostre affaire. J'en ay parlé plusieurs fois depuis que vous estes parti; j'en viens encore d'escrire présentement à Mr de Bullion, de telle sorte que, s'il ne le veut faire, je vous enverray une déclaration qui ne vous contentera pas beaucoup, mais qui portera que je ne prétends pas y avoir aucun pouvoir. J'ose vous dire pourtant asseurément que vous en aurés contentement. Vous asseurant que, jusques à ce qu'elle soit faicte, j'en auray plus de soin que de ce qui me touche. Je suis très-aise que vous vous portiés bien maintenant, n'aymant pas seulement vostre personne, mais ceux que vous affectionnés comme le sr Colmar, que je ne puis que je ne vous die que je crains bien plus que ce bon seigneur italien n'ayt avec le temps l'esprit plus malade que le corps[1].

[1] « Colmar » est un nom de convention dont Richelieu se servait souvent en parlant de Mazarin. Cette explication n'aide pas à comprendre cette phrase fort peu

Je prie Dieu qu'il le garantisse de tous maux, et vous, de croire que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1635[1], six premiers mois, fol. 468. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. COUESQUIN.

12 mai [1636.]

Monsieur, ayant recogneu par la reveue que j'ay faicte moy-mesme de ma compagnie de gensdarmes, qu'il manquoit quinze de vos compagnons, je prens la plume pour vous prier de les envoyer, aussytost la présente receue, n'y ayant point d'apparence que le roy soit à la campagne, et que la compagnie de gensdarmes qu'il a voulu que j'eusse soit auprès de S. M. en mauvais estat. Quant à vostre personne, j'estime plus à propos que vous demeuriés à Saint-Malo pour la seureté de la place et de la province en ce quartier, que de

intelligible; elle est d'ailleurs très-lisiblement écrite, dans l'original, de la belle écriture de Cherré, et cet original est conforme à la minute que nous avons trouvée, dans une autre collection, tracée de la main du même secrétaire. Peut-être Cherré n'a-t-il pas bien entendu ce que lui dictait le cardinal.

[1] Le secrétaire a indiqué au dos de la minute le nom et le quantième de mai, sans écrire l'année, et l'on a classé cette pièce, dans le manuscrit des Affaires étrangères, en 1635; c'est une erreur, puisque Richelieu écrivait au même Coetquen le 18 octobre 1635 (date certaine), pour lui offrir le commandement de cette compagnie de gendarmes (ci-dessus, p. 327). Il lui demandait, en même temps, d'amener des recrues pour ladite compagnie. Il paraît que le marquis de Coetquen ne se pressa pas de se rendre à l'invitation de Richelieu, qui ne lui écrit pas ici sur le ton affectueux de la lettre précédente, et nous verrons bientôt une lettre nouvelle, où le cardinal exprime son mécontentement en termes piquants et sévères.

vous en venir icy. Je vous ay envoyé un ordre pour mettre de nouveau 50 hommes dans vostre chasteau et, par mesme moyen, celuy qu'il a pleu au roy donner pour le fond de leur subsistance. Je vous prie de ne manquer pas au contenu de la présente et vous asseure que je suis...

---

[1] Faut faire souvenir monseigneur de demander à Mr Bouthilier si on a relasché un prisonnier de cette ville, et d'envoyer à Péronne.

CCXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 382. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Ce 12 may 1636.

Monsieur de Chavigny sçaura que le roy couche aujourd'huy à Versailles, et partant que c'est là où il le faut aller trouver demain matin. Je croy qu'il doit dire à Sa Majesté qu'il est nécessaire de remplir la charge qu'il sçait[2], chez Monsieur, d'une personne affidée au temps présent et qui ne soit pas désagréable à Monsieur, mais il en faut demeurer là pour cette heure, laissant à Sa Majesté à penser si elle sçait quelqu'un de cette qualité; et, une autre fois, si elle n'a trouvé personne, nous luy proposerons ceux qui seront jugés plus propres à la servir.

[1] Cette recommandation de Richelieu à son secrétaire est de la même écriture que la minute, et en est séparée par un trait de plume.

[2] Il s'agit sans doute de la charge de premier aumônier. (Voy. ci-dessus, p. 425, note 2.) Richelieu, qui protégeait les Bouthillier, avait fait son choix, mais il savait les ménagements qu'il fallait garder avec le roi, et il craignait que, dans son désir d'obtenir cette place pour son oncle, Chavigni n'allât trop vite en besogne, et ne fît manquer l'affaire en la brusquant. Le cardinal s'y prit de manière à être consulté, et la charge fut donnée à Victor Bouthillier. (Voy. aux analyses, date du 6 mai.)

CCXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 448. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du [12 [1]] mai 1636.

Aussi tost que j'ay sceu que S. M. venoit à Versailles, je me suis résolu de m'approcher d'elle à Ruel, où j'iray coucher aujourd'huy, ou dans le bourg, ou dans la ferme, ne pouvant loger au chasteau.

Il me semble qu'il y a des années entières que je n'ay eu l'honneur de voir S. M. et l'appréhension que j'ay d'estre plus longtemps que je ne désirerois à l'advenir sans cette consolation, mes incommoditez m'empeschant presque de (*sic*) tous voyages font que je ne sçaurois exprimer la joye avec laquelle je vas la trouver.

Je me compare aux femmes grosses qui, s'estans blessées plusieurs fois l'esté, appréhendant ce temps plus qu'un autre, sont plus obligées à se conserver.

Si je désire esviter le mal qui m'est venu trois années consécutives le lendemain de la Pentecoste, je puis asseurer V. M. que c'est principalement pour continuer à la servir, ce que j'espère, avec l'ayde de Dieu, pouvoir moins inutilement que je n'ay faict par le passé.

L'armée d'Italie se met en campagne le 15e de ce mois avec espérance de quelque chose de bon. Elle sera de 20 mil hommes de pied et 3 mil chevaux. On envoye cent mil francs à Mr de Rohan pour le pain.

Mon cousin de la Melleray est party; le duc Bernard s'en doibt aller après demain; le cardinal de La Valette suivra bientost après. Ainsy toutes choses s'acheminent petit à petit quoyqu'avec beaucoup de difficultez.

Il est certain qu'il n'y a que Paris où l'on puisse faire vuider les

[1] Le secrétaire a mis au dos de cette minute : « Au roy, du may 1636. » C'est le 12 que le cardinal écrivait cette lettre au roi; nous savons que ce jour-là il passa par Paris venant de Charonne et allant coucher à Ruel. La lettre précédente, adressée à Léon Bouthillier, donne d'ailleurs la date de celle-ci.

affaires, et pour moy j'advoue que, comme je ne suis plus capable de faire de grands voyages, je ne le suis pas aussy de demeurer deux jours de suitte dans l'accablement qui s'y rencontre.

Je me sauve aux environs le mieux qu'il m'est possible.

Espérant avoir l'honneur de voir demain ou après demain V. M. en tel lieu qu'il luy plaira m'ordonner[1], je remets à recevoir ses ordres sur les occasions plus pressantes à ses affaires.

Nous avons advisé de renvoyer Mr de Bouillon en Hollande, pour les raisons que Mr de Chavigny dira demain au matin à V. M. à son lever. Il ne recevra point maintenant l'honneur qu'il vous plaist luy faire de vostre ordre; il a communié à cette Pentecoste[2] et est catholique zélé.

CCXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 444. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION:

POUR MONS. DE CHAVIGNY.

[Vers la mi-mai, 1636[3].]

Je vous envoye la lettre du roy et les deux gardes que vous sçavés, je prie Dieu que vous faciés bon voyage et qu'il soit court. Mandés moy ce que vous aurés faict avec Mr de Bullion sur tout ce que vous vouliés luy dire.

Vous ne sçauriés partir aujourd'huy, à mon advis; cela estant, je voudrois bien que monsieur le cardinal de La Valette, le père Joseph et vostre personne resolviés avec le duc Bernard ce que deviendront ses troupes et son retour près d'icelles, à cause du grand désordre

[1] C'est le roi qui vint le premier faire sa visite au cardinal; nous apprenons par la Gazette que S. M. alla tenir conseil à Ruel le 13 mai.

[2] La Pentecôte, en 1686, tombait le 11 mai.

[3] Le secrétaire n'a point daté cette minute; plus tard on a mis en tête, pour le classement, « may 1636. » Cette lettre a dû être écrite vers le milieu de mai, le cardinal de La Valette étant parti pour son armée vers le 20.

qu'elles font, que vous verrés par une lettre que le roy m'escrivit hier au soir.

En vérité il est aussy bien nécessaire que Mr le cardinal de La Valette médite son retour dans cette sepmaine. C'est avec regret que je pense à la séparation de mes meilleurs amis, mais les affaires le requièrent.

Je voudrois bien que vous eussiés résolu avec Mr de Bullion l'affaire de Mr le cardinal de Lion.

Dittes au gentilhomme que vous appelés quelque fois Mr Nason le secret de vostre donjon [1], afin que, si on a besoin de papiers qui y sont, elle [2] ne face point difficulté de les bailler au présent porteur, filleul de feu Mr Denis B. [3] en voyant un billet de la part de Mr Amadeau [4] que bien cognoissés. Mr de Senneterre diroit que cette cognoissance seroit encore nécessaire afin que si les vagues vous engloutissoient au trajet que vous allés faire de la mer Océane en la Méditerranée on ne nous prist pas pour voleurs si nous prétendions nos escabelles.

CCXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 52e. — Original. — La pièce 53e du même manuscrit est un duplicata.

[A M. DE CHARNACÉ [5].]

16 mai 1636.

Monsieur, vous verrés par les lettres du roy le désir passionné qu'a Sa Majesté de faire secourir Coblenz [6]. Vous sçavés trop bien de quelle importance est cette affaire, pour qu'il soit besoin de vous

[1] Chavigni était depuis 1633 gouverneur du château de Vincennes, dont le roi lui avait donné la capitainerie, sur la démission du duc de Chaunes.

[2] « Elle » est très nettement écrit, et se rapporte à une personne que, dans la préoccupation ou la distraction d'une dictée, Richelieu oublie qu'il n'a pas désignée.

[3] Sans doute Denis Bouthillier, seigneur de Foulletourte, père de Claude. (Voyez une note de la page 702 de notre premier volume.)

[4] On sait que c'est un des noms qui désignent le cardinal.

[5] La suscription manque.

[6] Voy. aux analyses, à la date du 15 mai.

rien escrire sur ce sujet. Je vous avoue qu'il n'y a rien présentement qui nous presse davantage. Mrs les Estats y ont autant d'intérest que nous. Mr de Bouillon nous a asseuré en avoir souvent ouy parler à Mr le prince d'Orange comme d'une affaire qu'il affectionnait extraordinairement. Je vous conjure de faire l'impossible pour que le dessein du secours de cette place puisse réussir. Après toutes les considérations cy-dessus, je m'asseure que la prière que je vous fais de faire paroistre en cette occasion et vostre esprit et vostre affection, ne sera pas le moins puissant motif qui vous y porte. J'ay tesmoigné à Mr de Bouillon le bien que vous m'avés dict de luy estant icy, et que depuis vous n'avés jamais rien mandé au contraire. Je vous conjure s'il y a quelque malentendu entre vous, qu'il cesse en ce rencontre pour conspirer touts deux d'un mesme esprit au service du roy en une occasion sy importante comme est celle qui se présente[1].

J'ay esté extresmement estonné de voir par vos lettres des premier et second de ce mois, les difficultez que Mrs les Estats vous ont faictes de signer le traitté que vous avés résolu avec eux pour le retour de nos troupes, moyennant la somme de quinze cens mil livres, y compris les services et les hospitaux, veu qu'ils vous en avoient donné asseurance, et que ce secours est une pure grace que le roy leur faict, sans y estre en nule façon obligé.

Je ne sçay pas qui peut avoir mandé à ces messieurs que l'on a promis de deçà davantage à leur ambassadeur, mais je vous puis asseurer que l'on n'en a jamais eu la pensée, et que l'on ne luy a point proposé d'autres conditions sur cette affaire que celles que je vous ay escrites, ainsy qu'il vient encore de recognoistre tout présentement. Vous avés très bien faict de ne vous engager pas à plus que ces dicts quinze cents mil livres pour toutes choses, le roy n'estant pas résolu d'en donner davantage à ces messieurs. Encore Sa Majesté a elle eu bien de la peyne à s'y résoudre dans les ex-

[1] Le commencement de la présente dépêche jusqu'ici faisait la matière d'une lettre écrite le 11 mai au même M. de Charnacé. Nous en faisons mention aux analyses de la fin du volume.

tresmes despences qu'elle est obligée de faire de tous costés; et si elle n'avoit point donné sa parole sur ce sujet, qui est inviolable, je ne crois pas qu'elle en voulust ouir parler davantage dans le mescontentement qu'elle a du procédé de Messrs les Estats, qui, par le retardement qu'ils apportent au passage de ses troupes luy font perdre de belles occasions de les employer, et luy ostent mesme le moyen de pouvoir rien entreprendre de considérable cette année du costé de Picardie, comme elle eust faict indubitablement si elle eust eu les dictes troupes. Vous leur ferés cognoistre le préjudice que cela apporte aux affaires du roy et aux leurs propres.

Sa Majesté trouve bon, au cas que vous acheviés le dict traitté, que Messrs les Estats retiennent les régimens de Vardembourg et de Moulart, pourveu qu'ils les entretiennent sur les XV^c^^xx^^ii^ qu'elle leur donne, ainsy qu'ils vous l'ont proposé eux-mesmes.

J'ay esté très aise de voir ce que vous me mandés touchant la facilité que M^rs^ les Estats veulent apporter à la négociation de la paix, consentant Coloigne au cas qu'on ne puisse obtenir Zenten. Par ce moyen on peut voir quelque acheminement au traitté, en ce que nous avons desjà le consentement du chancelier Oxestern et de tous nos coleguez d'Italie pour le lieu de Coloigne, et qu'il n'y a que les Espagnols et impériaux qui ne le veulent pas et demandent Spire, Francfort, Ausbourg ou Constance; ce à quoy nous ne pouvons consentir en aucune façon, tant pour nostre intérest que particulièrement pour celuy de M^rs^ les Estats. Si nous sommes une fois asseurez que mes dicts s^rs^ les Estats désirent Coloigne, nous dépescherons un courrier à Rome pour mettre les Espagnols en leur tort auprès du pape, ce qui ne servira pas peu; et par ce moyen nous regagnerons bien le temps que Messrs les Estats craignent qu'on perde à aller et venir de Coloigne à eux, en tant que s'il failloit maintenant renvoier à Stralsont et en Suède rechercher du chancelier et de la couronne de Suède leur consentement pour un autre lieu que Coloigne, outre qu'apparemment ils ne le voudront pas, il nous faudroit six mois de temps pour en avoir response.

Je vous conjure donc de bien représenter à Messrs les Estats et à M^r^ le prince d'Orange l'intérest qu'ils ont de consentir promptement Coloigne pour les raisons cy-dessus. S'ils le font, il y a lieu de croire qu'après qu'on se sera bien battu cet esté, ce qu'il faut faire par nécessité, on pourra s'assembler en septembre pour traitter. Nous attendons vostre response pour dépescher à Rome.

Si M^rs^ les Estats et M^r^ le prince d'Orange jugent à propos, il se présente une occasion pour esviter les difficultez que nous avons eues jusques à présent de nous faire sçavoir des nouvelles les uns aux autres. Le faict est que, quand nous rompismes ouvertement avec les Espagnols, Mr Mazarini fist ce qu'il peut pour faire que la liberté des courriers demeurast de part et d'autre. Nous ne voulusmes jamais luy en donner parole, disant que nous ne voulions pas commencer les premiers. Il en escrivit en Flandre sans recevoir aucune response. Dix mois après dom Martin d'Aspe luy escrivit que, puisque le pape le désire, les Espagnols y consentent. Le roy n'a rien voulu respondre à cela sans avoir premièrement l'avis de Messrs les Estats et de M^r^ le prince d'Orange. Ils verront par là la sincérité avec laquelle nous agissons aux moindres choses. Il en sera ainsy aux plus grandes, vous en pouvés asseurer sur ma parole. Cependant je vous diray que j'estime que la liberté des courriers est grandement utile à M^rs^ les Estats et à nous pour avoir souvent de nos nouvelles, veu principalement que les Espagnols n'oseroient dévaliser nos courriers de crainte du retour qui leur est important, joint aussy que c'est le seul chemin que nous ayons de recevoir des nouvelles d'Alemagne.

Depuis cette lettre finie, ayant veu l'escrit qui vous a esté donné de la part de M^rs^ les Estats généraux, par lequel ils consentent que les commissaires qui seront depputez pour traitter de la paix généralle s'assemblent à Coloigne, nous avons au mesme temps dépesché un courrier à Rome pour en donner avis à Sa Sainteté et luy faire cognoistre la facilité que le roy et ses alliez apportent aux choses qui vont à procurer le repos de la chrestienté. Nous verrons quel effect cela produira. Cependant vous en avertirés Messrs les Estats

afin de les confirmer de plus en plus en la résolution qu'ils ont prise pour ledict lieu de Coloigne, qui est, à mon avis, le plus comode que nous eussions peu choisir pour résoudre une affaire de telle importance. Après tout ce que dessus il ne me reste plus qu'à vous asseurer que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 16e may 1636.

CCXXXIV.

Bibl. imp. Letellier-Louvois, $^{9334}_{2}$ fol. 144. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

18 mai 1636.

Monsieur, Je suis bien aise que vous soyés arrivé heureusement à la Rochelle, et bien fasché que vous n'ayés pas trouvé toutes choses nécessaires pour vostre embarquement sy prestes que vous l'espériés en partant d'icy.

J'ay escrit à mon oncle le commandeur pour qu'il vous feit donner autant de poudre que vous en aurés besoin pour les vaisseaux, de celle qui est dans les magazins de Brouage [1].

Jay faict partir dès avant hier le fonds de la monstre du régiment des Isles, qui arrivera asseurément auparavant que vous receviés cette lettre.

Présentement on vous envoye l'argent que vous demandés pour payer le reste de vos victuailles qui revient à soixante sept mil francs.

Je ne désire point qu'on change les compagnies de la garnison de Brouage pour les raisons que vous pouvés bien juger.

[1] C'était Richelieu qui avait eu le gouvernement de cette place après la reine mere. Le commandeur de La Porte y faisait les fonctions de gouverneur au nom du cardinal.

Je vous envoye les ordres pour Roulere et Chauvin.

J'escrits à Mr d'Arcourt et l'exorte tousjours à l'union; je vous convie à la mesme chose.

Je vous prie de m'envoier les tesmoings et les pièces nécessaires du procès de l'ingénieur qui est prisonnier à Brouage, désirant esclaircir la vérité de cette affaire.

Mr l'ambassadeur d'Hollande faict sy grande instance pour qu'on laisse retourner en Hollande *le Neptune* que du Challard avoit pris à la coste de Sallé, que vous me ferés plaisir de le faire si vous vous en pouvés passer.

Monsr le marquis de Sourdis[1] vous escrivant amplement de toutes choses, comme je m'asseure qu'il faict, je me remets à luy, me contentant de vous asseurer de la continuation de mon affection, et que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné confrère à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 18 may 1636.

CCXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 405. — Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Au fol. 446 est la minute, de la main du secrétaire de nuit[2].

[AU ROI.]

De Ruel, ce 19e may 1636.

Le duc Bernard est tousjours indisposé et, qui plus est, en assez fascheuse humeur[3].

[1] C'était le frère de l'archevêque.

[2] Au dos de cette minute, Cherré a écrit : « au roy, du may 1636, » et au lieu de chercher le quantième on a classé la pièce à la fin du mois. L'original, qui manque de suscription, donne la date précise.

[3] Voy. ci-dessus, p. 453, un mémoire de la fin d'avril, et ci-après, note 1, p. 471.

Haguenau se trouvant extraordinairement pressé, Mr le cardinal de La Valette s'est résolu d'en aller tenter le secours. On espère, quoyque le temps dans lequel il faut secourir cette place soit bien court et qu'il y ayt d'extraordinaires difficultez à faire porter les bleds, qu'on viendra à bout de cette entreprise; mais Coblens est en un estat auquel il est presque impossible de remédier, et cependant de là deppend apparemment le bon ou mauvais succès des affaires d'Alemagne.

Les ennemis ont faict passer de la cavalerie du Luxembourg dans la Franche-Comté; qui dict plus, qui dict moins, mais il est certain qu'ils ont desjà desbandé mil ou 12 cens chevaux de leurs corps à cette fin.

On dict que Mr de Loraine est à St-Avau avec force cavalerie.

L'affaire de Bréar n'a pas réussy, il y a eu de la mauvaise conduite de Bellefons, qui s'est ingéré de luy-mesme en cette négociation, et y a employé un Lorrain, qui a porté les paquets à Isolany [1], au lieu de les porter au général des Polonois,[2] qui estoit sy desgousté qu'il a quitté sa charge.

On prie Dieu à Paris par tous les couvens pour le succez des armes de V. M.

On estime que, si elle trouvoit bon de faire un vœu à la vierge[3]

[1] La minute porte ici, en interligne, de la main du cardinal, « Fidèle à l'empereur. » Ces mots n'ont pas été conservés dans l'expédition. Ysolany était un des généraux de l'armée impériale dont Richelieu fait une simple mention dans ses Mémoires.

[2] Dans la minute, la fin de ce paragraphe, « qui estoit, etc. » est de la main du cardinal.

[3] Louis XIII répondait au cardinal, le 21 mai, de Fontainebleau : « Je trouve très bon de faire le vœu à la fason que vous me le mandés dans vostre mémoire du 19 may. » (Ms. cité aux sources, f° 414.) On sait que ce fut en 1638 qu'un vœu de Louis XIII mit la France sous la protection de la sainte Vierge. Le vœu que lui inspire ici Richelieu n'avait pas la même importance, et n'eut pas la même solennité; il paraît au reste que ce fut pour ce prince le sujet de quelques scrupules de conscience, que Richelieu s'efforça de calmer en assurant par deux fois le roi que lui-même se chargeait de l'exécution (lettres des 25 et 27 mai, ci-après). Les historiens de l'église métropolitaine de Paris ont négligé de faire mention de ce vœu; Charpentier*, qui a décrit les tableaux dont

* *Description historique et chronologique de l'église métropolitaine de Paris.* 1767, in-f°.

avant que ses armées commencent à travailler, il seroit bien à propos. On ne prétend pas que ce vœu soit de difficile exécution. Les dévotions qui se font maintenant à Nostre-Dame de Paris sont très-grandes; s'il plaist à Vostre Majesté s'obliger d'y donner une belle lampe, et la faire entretenir à perpétuité ce sera assez, et je me charge du soin de faire exécutter sa volonté en ce sujet.

Un redoublement de dévotion envers la mère de Dieu ne peut produire que de très-bons effects.

L'évesque de Grasse est mort; Mr de Noyers escrira aujourd'huy en Provence pour sçavoir tous les bons ecclésiastiques de ce pays, estant difficile que V. M. en puisse prendre ailleurs pour cette charge, qui ne vaut que 4 à 5 mil francs[1].

étaient ornées les diverses chapelles de Notre-Dame, dit au sujet de l'une de ces peintures. « Tableau représentant le vœu de Louis XIII. Ce prince le fit peindre après la déclaration de guerre publiée contre les Impériaux et les Espagnols. » (P. 31.) Mais la déclaration de guerre est de 1635, et l'on voit que le vœu de la lampe est de 1636, tandis que le tableau est de 1638. Charpentier a-t-il fait ici une confusion de date ou d'offrande? Une histoire plus récente de la même église * ne nous instruit pas mieux. Ce nouvel historien mentionne « un lampadaire en argent composé de sept lampes que l'on voyait autrefois suspendues devant l'ancienne chapelle de la Vierge. Celle du milieu, donnée par la ville, avait la forme d'un vaisseau. Les six autres étaient dues à la munificence de Louis XIV et de la reine son épouse. » (P. 370.) Il est possible que la lampe donnée par Louis XIII fût l'une des six, mais l'historien, qui ne connaissait pas ce vœu de Louis XIII, l'a ignoré. Voici le texte de ce vœu que nous avons trouvé en copie aux archives des Affaires étrangères; il est écrit d'une main que nous ne connaissons pas, mais il doit avoir été rédigé par Richelieu. Ce document, sans date, est classé dans le t. XVI, pièce 60e, de la collection France: « Vœu à Dieu de dresser et fonder une lampe à perpétuité, laquelle sera d'argent et continuellement ardente dans l'église de Nostre-Dame de Paris, devant l'autel et chapelle dite de N.-D. Le tout affin qu'il plaise à la divine bonté, moyennant l'intercession de la saincte mère de Dieu, favoriser avec prospérité cest estat de France, et donner heureux succès aux armes qui sont dressées pour sa défense. — Je veux aussy et entens que le dict vœu et promesse soit valable et mis en exécution suivant et conformément à la grâce demandée et quand il plaira à Dieu d'octroyer ladicte bénédiction. »

[1] On en trouva un pourtant à Paris, et parmi les ecclésiastiques reçus et fêtés dans le monde le plus élégant: Antoine Godeau,

* *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, par A. P. M. Gilbert. 1821, in-8°.

CCXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 416. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE COMTE DE GUICHE[1].

Du 21 may 1636.

Puisque monsieur le comte de Guiche va avec Mr le duc Bernard, il aura soin dès aujourd'huy de voir avec le sr Ferrier le petit équipage de canon qu'il luy faut et les officiers qui en debvront avoir le soin, afin qu'aussy tost qu'ils seront arrivez ils puissent travailler utilement à nettoyer la Sarre sans qu'aucun manquement les en empesche. Il aura soin de plus de faire que Mr le duc face fournir des chariots pour porter les vivres qui leur sont nécessaires, Mr le cardinal de La Valette ayant sy grand besoin de chevaux d'artillerie et de vivres au voyage qu'il va faire qu'il est impossible qu'il en puisse fournir pour le service des troupes qui demeureront avec Mr le duc Bernard.

Je prie le seigneur comte s'adjuster si bien de tout ce qui est nécessaire que Mr le duc puisse travailler aussy tost que les autres et acquérir l'honneur que je luy désire en cette occasion.

Il faut des picqs et des pesles et quelques pétards; enfin « el conde

qu'à l'hôtel de Rambouillet on nommait *le nain de Julie*. Aucun de ses grands ouvrages n'ayant encore paru, Godeau n'était connu que par des vers faciles, lus chez Conrart, dans cette petite société qui fut le berceau de l'Académie française (le jeune abbé compta parmi les premiers membres), par un *Discours sur les œuvres de Malherbe*, imprimé en 1629, et par une paraphrase du cantique *Benedicite*, qu'il offrit au cardinal de Richelieu. Le puissant ministre, si l'on en croit la chronique, lui dit : « Mr l'abbé vous me donnez *benedicite*, moi je vous donnerai *Grasse*. » Quoi qu'il en soit du bon mot, l'abbé Godeau fut nommé à la place de Scipion de Villeneuve, fils du seigneur de Thorenc, de l'une des meilleures familles du pays, lequel était mort le 3 mai. Le nouvel évêque fut sacré le 14 décembre suivant.

[1] C'est au dos de cette minute que sont notés le nom et la date.

pensara a todo lo que es necessario para mostrar que es conde y que sirve con el duque que sabe mas hazer que prometer[1]. »

Je vous envoye une lettre pour Mr de Mande pour qu'il vous assiste de vivres, selon les ordres que luy donnera à son arrivée Mr le cardinal. En passant vous pouvés envoyer ma lettre à Mr de Mande et escrire à Mr le cardinal afin que toutes choses soient bien ajustées[2].

CCXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 427. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 25 may 1636.

Mr le Comte dépescha hier icy un courrier pour dire qu'il s'advançoit devers Rocroy, parce que les ennemis font teste de ce costé là et s'y assemblent tous.

Il représente qu'il est fort foible de cavalerie et demande si, en cas que les ennemis veuillent entrer en France, Mr de Chaunes ne se joindra pas à luy.

V. M. ayant préveu cette nécessité devant sa demande, il sera aisé de luy respondre que vous en avés donné ordre au dict sr de Chaunes, qui, en ce cas, luy obéira comme le mareschal de Brezé que vous avés envoyé querir à cet effect. Cependant j'attendray de sçavoir si V. M. ne persiste pas en cette volonté devant que de faire la dépesche.

Lorsque Rambures est party on a mandé à Mr de Chaunes d'assembler sa cavalerie, qui est en fort petit nombre pour estre en estat

[1] Le cardinal a corrigé de sa main, en interligne, plusieurs mots que le secrétaire avait estropiés dans cette phrase espagnole; ce secrétaire ne comprenait pas ce que le cardinal dictait. On se souvient que le comte de Guiche avait épousé une cousine de Richelieu; de là le ton familier de cette lettre.

[2] Le cardinal de La Valette. — Cette minute dictée, Richelieu a fait écrire au bas cette indication pour le secrétaire: « Lettre à M. de Mandes conforme. »

[d']aller où il faudra selon la contenance des ennemis. Asseurément les compagnies de V. M. seront le principal corps de cette armée de Picardie.

Le duc Bernard part aujourd'huy en bonne disposition d'esprit, à ce que m'a dit le père Joseph, qui le veid hier [1].

Il court de mauvais bruits de Coblens; je prie Dieu qu'ils ne soient pas; on n'en sçait aucunes nouvelles asseurées [2].

Mr de la Melleraye escrit à Mr des Noyers que Mr le Prince est parfaitement bien disposé; je croy que dans 3 ou 4 jours il sera à la campagne.

Il n'y a point encores de nouvelles d'Italie; deux courriers sont venus de l'armée navale arrestée en Ré par le manque de deux assignations dont on n'a peu tirer payement, l'une des quelles a manqué à Bourdeaux. Nous avons faict trouver l'argent à Paris. J'estime qu'elle partira au premier vent; on mande qu'elle est extresmement belle.

Le vaisseau qui estoit eschoué auprès de Belle-Isle a esté heureusement relevé.

Je feray accomplir le vœu de V. M. de la lampe qu'elle veut mettre à Nostre-Dame et de son entretien perpétuel, sans qu'elle en ayt davantage de peine; ce que je luy mande distinctement pour prévenir tous les scrupules qui luy pourroient venir sur ce sujet.

Je croy asseurément que plus elle s'attachera à Dieu, plus ses affaires prospéreront elles.

[1] Les services du duc de Weymar étaient utiles, mais son humeur était incommode et exigeante; on lui donnait le plus d'argent qu'on pouvait et on lui faisait mainte caresse, mais il déplaisait, et le roi était sur ce point de l'avis de son ministre. Nous avons une lettre de Saint-Simon, écrite le 24 avril, de Chantilly, où il était auprès du roi, dans laquelle M. le Premier rendait compte au cardinal de ce qui se passait à la cour : M. le duc de Weymar est ici, dit-il, le roi l'a bien fêté, le prince s'en est allé très-satisfait. « Le Roy est ravy d'en estre deschargé et de ceste sorte, car il luy pessoit assez sur les bras. » (Arch. des Aff. étr. tom. 81. Voy. ci-dessus, p. 453.)

[2] Les mauvais bruits n'étaient que trop véritables; Richelieu annonçait au roi la perte de cette ville dans une lettre du 3 juin, ci-après.

On se promet tousjours un grand succez tel qu'il vous a esté représenté; et cependant il faut se préparer, s'il vient quelque autre accident mauvais, à le supporter avec patience et confiance que Dieu relevera tout pour sa gloire et à l'advantage de la France, ce que j'espère de sa bonté.

V. M. croira, s'il luy plaist, que ses créatures n'oublieront rien de ce qu'ils pourront pour faire qu'avec le temps son règne soit recogneu le plus glorieux selon Dieu qui ayt peut-estre jamais esté.

CCXXXVIII.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 67. — Original, de la main de Charpentier [1].

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

26 mai 1636.

Monseigneur,

Aiant appris par le retour d'un des diables de Loudun que Vostre Altesse a esté attaquée d'un mal qui n'est pas sy grand que celuy dont ces pauvres filles sont travaillées, mais qu'elle a bien mérité, je n'ay pas voulu différer à envoier ce gentilhomme vers elle pour luy tesmoigner le desplaisir que j'en ay, et luy offrir les exorcismes du bon père Joseph, l'asseurant que, s'ils sont aussy puissans comme sont les désirs qu'il a de vostre conversion, elle en sera bien tost entièrement deslivrée. La part que je prends à tout ce qui la touche luy fera bien croire qu'il n'y a rien que je ne voulusse contribuer pour la conservation de sa santé, qui m'est et me sera

[1] Cette lettre, donnée dans l'*Isographie*, t. II, comme un spécimen de l'écriture de Richelieu, est de l'écriture de Charpentier lorsqu'il n'imite pas celle du cardinal.

tousjours chère à l'esgal de ce qu'elle luy sçauroit estre à ellemesme, comme estant véritablement,

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant serviteur.

Card. DE RICHELIEU.

De Conflans, ce 26 may 1636.

CCXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 430. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 27 may 1636.

Mr le Jeune va trouver S. M. comme elle l'a commandé. Il luy dira particulièrement tout ce qui se passe, qui n'est pas grand chose de nouveau.

Mr le Prince a envoyé icy Mr le comte de Commarin pour faire des propositions qui semblent plus tost aboutir à estre mareschal de camp qu'à autre chose. Sa Majesté en cognoist le mérite et la capacité. Je luy ay respondu comme son service le requéroit à mon advis.

Mr de Chavigny en contera les particularités à V. M. luy dira l'advis de son conseil, ensuitte nous suivrons absolument les volontez qu'il vous plaira prendre.

Aujourd'huy Mr le Prince faict estat de se mettre en campagne.

Mrs les Estats ont consenty que vos troupes s'en revinssent. Charnacé mande que les Espagnols font amas des troupes de Flandres et dist qu'il semble que c'est pour Maestrick. Si cela est il n'y a pas apparence qu'on puisse tenter un grand effort sur vos frontières par la cavalerie polonoise, Cravattes et autres telles gens.

Je la supplie encore une fois de n'avoir point de peine de son vœu, de l'exécution du quel je me charge encore de nouveau.

[1] Le comte de Guiche s'en est allé sans penser à la charge.

St Simon de la Valteline revenu sans congé; en parler à M^r le Premier.

Salins est demandé pour négocier, on croit que c'est fourberie; sçavoir si on le laissera aller.

Envoier commandement absolu à madame de Bassompierre de sortir de Nancy et venir à Rheims. Idem à [2]...

CCXL.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 436. — Original.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, A FONTAINEBLEAU.

De Conflans, ce 28 may 1636.

St Martin, qui est de ma musique, dict que le roy luy a faict l'honneur de luy donner bonne espérance touchant une petite succession d'un sien parent. Je vous fais ce billet pour vous prier d'en parler à Sa Majesté, qui suivra, s'il luy plaist, en cela son inclination, sa bonté et sa justice tout ensemble, sans se contraindre en ce qui la contentera le plus. Je seray bien aise que le dict St Martin face sa petite fortune, mais la satisfaction de Sa Majesté m'est et me sera tousjours plus chère que toutes choses.

Le Card. DE RICHELIEU.

Si monsieur de Chavigny est party, il adressera, s'il luy plaist, ce mémoire à M^r le Premier.

[1] Ce qui suit est écrit à la marge du recto, sans aucun signe de renvoi : ce sont des notes qui semblent ne pas appartenir à cette lettre, et ne sont qu'un simple *memento*.

[2] Le nom est devenu illisible par l'usure du papier.

CCXLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 7. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

De Conflans, ce 3e juing 1636[1].

Il est arrivé ce soir un courrier de la Franche-Comté qui porte les nouvelles que V. M. verra. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il donne bonne issue du siége de Dole, qui est d'autant plus important que l'archevesque de Bezançon et tout le parlement sont enfermez dedans[2]. Ce qui m'en donne bonne espérance est qu'il n'y a pas grand nombre de soldats aguerris.

Ceux du Liége ont envoyé icy un capitaine pour supplier V. M. de les vouloir secourir.

Mr de Bussy a escrit un billet par où il mande la perte de Coblens et sa retraite dans Hermestein. La Saludie escrit qu'ils n'ont rien à craindre pour tout ce mois de juin.

Mr de St Chamond est auprès du Landgrave, qui n'oubliera rien de ce qu'il pourra pour faire secourir cette place, qui sans cela est en grand hazard.

Mr de Rohan mande qu'il faict estat d'entrer dans le Milanois avec 8 mil hommes de pied et ce qu'il a de cavalerie.

Mr de Savoye, avec les armes de V. M. partit le 25e pour aller droict aux Espagnols, qui n'estoient qu'à 3 ou 4 journées d'armée de luy. Maintenant ou ils ont lasché le pied, ou ils ont combattu.

Pour changer de discours la réforme est, grâces à Dieu, tout à faict

[1] Le secrétaire de nuit a laissé cette minute sans suscription et sans date; Cherré a mis au dos « au roy, » et la date a été écrite en tête par Charpentier.

[2] C'était en effet une des grandes préoccupations du cardinal; la Gazette en entretient le public dans chacun de ses numéros. Cependant le siége n'eut pas le succès désiré : le prince de Condé fut forcé de le lever le 15 août.

introduitte dans le grand couvent des carmes de Paris et avec paix et douceur.

On continue à travailler aux autres couvens avec plus de peine.

Pour tascher de mettre un bon ordre dans le couvent des cordelliers il est nécessaire d'en tirer le père Rigaut qui en est supérieur, fort bon religieux et grand prédicateur, mais il n'a pas assez d'authorité pour tenir un grand corps en discipline. Pour l'oster de là avec honneur il est à propos, si V. M. le trouve bon, de luy donner un brevet de prédicateur de V. M. et luy dire qu'elle le retient pour prescher les dimanches[1] de ce caresme devant elle. Il s'en acquittera fort bien, et, par ce moyen, on mettra en sa place un père Ballois, qui est plus fort que luy pour le gouvernement.

CCXLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 11. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE COMTE.

Du 3 juin 1636[2].

Monsieur, Vous honorant comme je fais, je suis obligé de vous avertir que ceux qui viennent de deçà de vostre part publient que l'armée que vous commandés[3] est extresmement foible, qu'il n'y a pas plus de cinq mil hommes de pied et douze cens chevaux effectifs, et cependant par les extraits de la revue qui m'a esté faicte, le 21e may, sur les quels la monstre a esté payée, il paroist qu'il y avoit lors dix mil neuf cens dix hommes de pied et trois mil deux cens soixante et dix neuf chevaux, sans les officiers. Il est vray que depuis

[1] Voy. ci-après, à la date du 5, l'explication que Richelieu donne au roi.

[2] Le nom et la date sont notés au dos de cette minute. Celui qui a classé ces papiers a écrit en tête « 5 juin, » mais le chiffre 3 ne nous semble pas douteux dans l'annotation du secrétaire.

[3] « L'armée que vous commandez; » ces mots sont de la main de Richelieu.

ce temps-là on en a retiré les régimens du Perche et de Ste Croix, qui font quelque deux mil hommes, et sept compagnies de cavalerie du régiment de Sourdis, qui ne se montent, par la dicte revue, qu'à trois cens trente deux maistres; mais tousjours est-il vray[1] qu'à ce compte vous devés avoir près de 9^m hommes et trois mil chevaux. C'est ce qui m'a faict résoudre[2] d'envoier le s^r de Chalucet aux lieux où vous estes pour esclaircir la vérité, afin que, sur ce que vous luy dirés, Sa Majesté puisse faire fondement asseuré. Je ne sçay pas à quel dessein ces M^rs font courre ces bruicts, mais il est certain qu'outre que tels discours sont désavantageux au service du roy ils vous sont aussy préjudiciables, en ce que vous auriés souffert à leur compte une reveue où il y auroit manque de plus de la moitié! Au lieu des deux régimens qu'on a tirez de vostre armée, on vous renvoye ceux de Biron et de Miossans, qui sont beaucoup plus forts et d'hommes et de compagnies, et le régiment de cavalerie qu'on en a tiré doit estre remplacé par les compagnies des gensdarmes de la reyne, celle d'Écosse, Longueville, Luxembourg et Tresme, qui, avec la vostre, qui, à mon avis, sera maintenant arrivée, feront un grand corps qui ne sera pas de petite considération. Si après cela la contenance des ennemis requiert que M. de Chaunes se joigne avec ces troupes aux troupes que vous avés, on peut dire avec vérité qu'il n'y aura point d'armée sy considérable que la vostre. Vous supliant, Monsieur, de n'oublier rien de ce que vous pourrés, comme je n'en suis point en doute, pour la faire subsister. Je demanderois à Dieu une occasion qui vous donnast moyen de l'employer à l'avantage du service du roy, et, à moy, celle de vous faire voir que je suis de plus en plus.....

[1] D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu, ainsi que le mot « esclaircir, » deux lignes plus bas.

[2] Il y avait : « c'est ce qui a fait résoudre le roy d'envoyer... » Le cardinal a écrit comme on voit ici.

CCXLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 14. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 5 juing 1636.

Le courrier qui estoit allé en Bourgongne a sy peu d'esprit hors des talons qu'il ne rapporte pas grandes nouvelles sur quoy on puisse faire fondement.

M. le Prince m'escrit qu'il espère que vous aurés bientost contentement de Dole, s'il n'y entre point de secours; et nous n'apprenons aucunes nouvelles qui facent voir qu'il y ayt lieu de l'appréhender.

Galasse est vers Spire, Mr de Loraine vers Liége; si le siége duroit long temps on pourroit bien venir pour le secourir, mais il semble que les lettres de Mr le Prince n'aillent pas à croire qu'il puisse estre de longue durée.

M. le Prince se plaint fort des désordres des soldats et promet y mettre le meilleur ordre qu'il pourra.

On ne pense pas à obliger Sa Majesté à entendre aucun sermon des dimanches entre cy et le caresme; mais, ayant faict la nuict la minute du mémoire que je luy envoyay avant hier, Charpentier, qui l'a mis à net, a mis les dimanches et caresme au lieu qu'il failloit mettre les dimanches du caresme[1]. Sa Majesté me pardonnera, s'il luy plaist, cette mesprise.

[1] La minute que nous avons donnée ci-dessus, p. 475, portait d'abord « les dimanches *et* ce caresme, » comme la mise au net de Charpentier; du mot *et* l'on a fait après sur cette minute, avec une autre plume et une autre encre, le mot *de*. Cette correction a-t-elle été faite avant que Charpentier eût copié la minute, ou seulement lorsqu'il fallut s'excuser auprès du roi, un peu alarmé, à ce qu'il paraît, de cette quantité de sermons? « Pour le P. Rigaut, écrivait le roi au cardinal, le 4 juin, je

V. M. verra par un mémoire joinct à celuy-cy un bon succez qui est arrivé au s^r de Suz [1]. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise de continuer à prospérer [2] ses armes. J'espère que dans trois ou quatre jours on aura de bonnes nouvelles d'Italie, et que Plaisance et les Estats de M. de Parme seront délivrez.

CCXLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 13. — Minute.

A M. LE PREMIER [3].

5 juing 1636.

Monsieur, Je vous remercie du soing que vous avés eu de me mander des nouvelles de Fontainebleau, et particulièrement ce qui s'est passé sur le sujet des courriers de M^r le Prince et de M. le Comte [4]. Je ne suis pas cause que le roy n'ayt pas sceu aussy tost qu'il

trouve bon cette proposition, mais je n'entendray point le sermon que à la mi-aoust et à la Tousains et en Avent; c'est pourquoy si il falloit que j'entendisse le sermont tous les dimanches et festes entre cy et là cela m'embarrasseroit fort. » (Ms. cité aux sources, fol. 9.)

[1] Le mémoire envoyé au roi n'est pas dans notre manuscrit. Le sieur de Suz était un gentilhomme qui avait amené 200 chevaux à l'armée du cardinal de La Valette; il se signala auprès du colonel Hébron dans le combat livré près de Molsheim, où furent taillés en pièces quatre régiments de Croates, qui voulaient s'opposer au ravitaillement de Haguenau. Le combat fut acharné, « le sieur de Suz, ayant fait des merveilles, y fut blessé à la poitrine, mais sans péril, » dit la Gazette, où Richelieu fit insérer un récit détaillé de cette affaire : *Particularitez de la défaite de quatre régimens de Croates, et du ravitaillement de Haguenau, par le cardinal de La Valette*, p. 373.

[2] C'est la signification latine de *prosperare;* ce mot avait alors en français les deux sens. *Le Thrésor de la langue françoyse* de Nicot, publié en 1606, traduit : *Secunda uti fortuna* (c'est le sens qui est resté), et : *prosperare, secundare.* L'*Inventaire* de Monet, autre dictionnaire imprimé en 1635, prouve que ce double sens était encore d'usage à l'époque où cette lettre fut écrite. « Prospérer, dit-il, jouir de prospérité et bailler prospérité. »

[3] Cherré a noté au dos de cette minute l'indication de la suscription et de la date.

[4] Saint-Simon écrivait de Fontainebleau

eust peu désirer ce qui se passe dans la Franche-Comté, puis qu'il est le maistre et qu'il pouvoit ouvrir, comme je l'en ay plusieurs fois suplié, ma dépesche qu'on ne m'adresse que pour luy rendre conte des choses sans luy donner la peine de les lire. Pour le courrier de M. le Comte, je vous puis asseurer qu'à l'heure mesme qu'il arriva icy je le fis partir pour aller trouver Sa Majesté, et cela en présence du père Joseph, de Mrs de Bullion et des Noyers, qui me serviront de tesmoins irréprochables. Je ne vous diray rien dadvantage sur le reste de vostre lettre[1], renvoyant demain Mr le Jeune trouver Sa Majesté, qui vous entretiendra particulièrement. Je finiray celle-cy en vous asseurant que je suis très satisfaict de vostre procéder envers moy, et je seray très aise d'avoir occasion de vous le [faire[2]] paroistre, et que je suis de cœur et d'affection...

au cardinal, le 5 juin : « Il est aujourd'huy passé un courrier venant de l'armée de M. le Praince, qui m'a baillé une lettre de luy pour la présenter au roy de sa part, ce que j'ay faict; mais S. M. m'ayant dit ce soir hors de propos qu'il n'y avoit aucune nouvelle dans ceste lettre, qu'il les remettoit toutes à la daispaiche qu'il vous fesoit qui n'avoit ozé ouvrir, j'ay creu en debvoir avertir V. E. afin que, s'il vous plaist, vous les luy faciez sçavoir au plus tost. Aussi celuy qui apporta hier au soir la despaiche par (*sic*) M. le Comte luy dit, en ma présence, qu'il estoit arrivé dais avant hier d'assez bonne heure auprès de vous qui cognoissez bien mieulx que personne son humeur en ces sortes de choses.., ce n'est pas que S. M. m'aye taimoigné nul mescontentement, mais elle ne dit pas toutsjour tout ce qu'elle pence. » (Aff. étr. France, t. 81.) Nous remarquons que la lettre de Saint-Simon est datée « du mécrédi au soir 5 juin » et que la réponse de Richelieu est aussi du 5. S'il n'y a pas erreur de chiffre, c'est donc que Richelieu se sera empressé de répondre dans la nuit du 5 au 6.

[1] Dans le reste de sa lettre, Saint-Simon donne au cardinal des nouvelles de la cour, de Mlle de La Fayette, de la reine, que le roi « meine assez souvent à ses chasses, et avec laquelle il vit fort bien. »

[2] Mot oublié.

CCXLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 20. — Mise au net corrigée et devenue minute.

A M. LE GÉNÉRAL DES GALÈRES[1].

Du 6 juin 1636.

Mon nepveu, J'avois eu quelque pensée de vous secourir encore une fois en la despence de vostre maison, mais comme par les mémoires que vous avés laissés en partant pour m'en donner la cognoissance je l'ay trouvée si excessive qu'elle revient depuis deux ans (outre vostre revenu, qui est de 60,000 ℔) à près de quatre cens mil livres, j'ay creu qu'aiant desjà faict paier pour deux cens mil livres de vos debtes précédentes, le secours que je vous donnerois encore ne seroit que pour augmenter cette profusion; c'est pourquoy j'ay bien voulu vous escrire que vous ne devés plus du tout en cela vous attendre à moy, afin que vous avisiés à vous mieux conduire à l'advenir, et régler vostre maison (où j'apprends que vous continués ces désordres par une multiplicité de valets et autres personnes inutiles que j'entends que vous retranchiés), en sorte que ce qui vous a esté ordonné pour vostre charge, qui est 4,000 ℔ par mois, vous puisse suffire; car, pour vostre revenu de deçà, il est destiné partie pour la maison de vostre femme, l'autre partie pour la poursuite de vos procès, paiement de vos rentes constituées et des autres debtes et obligations que vous avés faictes. Si vous ne vous réglés sur ce pied là vous pouvés bien chercher vostre secours où bon vous semblera, et l'on recherchera les voyes les plus convenables pour conserver à vos enfans ce que l'on pourra de vostre bien et de celuy de vostre femme, malgré vostre mauvais mesnage. J'ay donné aux s^rs de la Galissonnière et de St Denis, qui prennent soing de vos affaires, un ordre pour

[1] Cherré a écrit, au verso de cette mise au net, « A M. le général des gallères, » et la date. On sait que le général des galères était Du Pont de Courlay.

l'employ de vostre revenu. C'est tout ce que j'ay voulu faire à présent pour vous. Lorsque vous m'obligerés par vostre conduite à faire davantage, je seray bien aise d'avoir sujet de vous faire cognoistre que je suis[1]...

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 21. — Copie de la main d'un secrétaire de Bouthillier.

ORDRE ET ESTAT SOMMAIRE QUE SON ÉMINENCE VEULT ET ENTEND ESTRE GARDÉ PAR LES SIEURS DE LA GALISSONNIÈRE ET DE SAINT-DENIS, EN EXÉCUTION DES PROCURATIONS QUI LEUR ONT ESTÉ PASSÉES PAR LE SIEUR GÉNÉRAL DES GALLÈRES, SON NEPVEU, LE 13e MAY MIL SIX CENS TRENTE SIX[2].

6 juin 1636.

POUR LA RECEPTE DE SES REVENUS.

Feront continuer la recepte suivant et au désir du contract qui en a cy-devant esté faict par le dict sr général des gallères avec un nommé l'Escuier. Le quel

[1] Du Pont de Courlay était fils de la sœur aînée de Richelieu, et frère de madame de Combalet, plus tard duchesse d'Aiguillon. Le cardinal a eu continuellement à se plaindre de la conduite de ce neveu. On voit par cette lettre même, et par une autre du 10 juillet, qu'il était las de réparer ses désordres et qu'il avait sérieusement résolu d'y mettre un terme. Dès le commencement de cette année, un arrêt du conseil avait nommé M. Cornuel pour examiner les moyens proposés à cet effet. Nous avons trouvé une lettre d'un sieur de Puget, financier de ce temps-là, qui se mêlait de cette difficile affaire, et qui en écrit à M. Du Pont de Courlay, le 16 janvier. (Arch. des Aff. étr. France, de janvier à mai, fol. 38.) On sait que dans son testament le cardinal a marqué son mécontentement, en substituant au fils de ce neveu son nom, son titre, et la partie de sa fortune qu'il laissait à la famille de sa sœur aînée

[2] Cherré a mis au dos de cette pièce la date du 6 juin, et l'on vient de voir que Richelieu lui-même avait donné aux deux personnes chargées des affaires de son neveu le présent ordre, dont la copie était jointe à sa lettre du 6. Un extrait de cet ordre suffira pour présenter une idée de l'arrangement qu'avait fait Richelieu, et des mesures prises d'après les instructions précises qu'il avait données. Cette pièce et la suivante nous semblent intéressantes précisément par la vulgarité de quelques-unes des prescriptions auxquelles le cardinal a voulu descendre. Nous l'y voyons tout régler jusque dans les moindres détails; elles montrent parfaitement comment Richelieu gouvernait sa famille, et que, malgré l'état presque royal de sa propre maison, il ne souffrait pas dans ses plus proches parents les excès d'un luxe déraisonnable ni les folles prodigalités de la vanité.

contract l'oblige à faire la recepte des cinquante neuf mil sept cens quarante neuf livres, moiennant la somme de trois mil livres, laquelle desduicte de la recepte revient de clair à la somme de 56,749 ⁗.

Suit le règlement « d'épices, compte de voyages, » etc. et puis Richelieu continue :

POUR LA DESPENSE ORDINAIRE DU REVENU.

Seront paiées les rentes constituées et intérests proceddans des jugemens et condamnations rendues contre le dict sr général des gallères, suivant un mémoire ou estat particulier qui en a esté faict et dressé par le dict général avant son partement, lequel se monte à la somme de treize mille quatre cens quinze livres douze sols, dont les arrérages sont deubz dès le jour de Noël dernier passé 1636 pour ce..... 13,415 ⁗ 12 s

Item pour la nourriture et entretien de madame la généralle des gallères et de ses deux filles, la somme de douze mil livres, dont elle sera paiée par les quartiers et par advance, et pour ce..... 12,000 ⁗

Sur le surplus, montant trente un mil trois cens trente quatre livres, en sera pris ce qu'il conviendra pour les frais et poursuites des procès du dict sr général... et pour le paiement et acquit des sommes que doibt le dict sr général, tant par obligations, cédules, que parties arrestées aux marchands, qui se montent, suivant un estat faict et arresté par le dict sr général, à la somme de six vingts quinze (*sic*) mil trois cens trente cinq livres, au quel estat n'est compris la somme de douze mil sept cens cinquante quatre livres deubz à la Haye, orphevre, pour vaisselle fournie au dict sr général à son partement, ny les rentes constituées et intérests se montans à treize mil quatre cens quinze livres douze sols deubz chascun an.

Donneront ordre aussy les dicts sr de la Galissonnière et de St Denis de faire louer la maison que possède à présent le dict sr général des gallères, ou rendront au propriétaire d'icelle, le faisant payer de son louage.

Pour les meubles qui sont dans la dicte maison, les feront mettre dans le logis de madame de Combalet, pour la conservation d'iceux, jusques à ce que l'on y aye plus particulièrement pourveu.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 23. — Copie de la main d'un secrétaire de Bouthillier et de celle de Cherré.

MÉMOIRE POUR LE TRAIN QUE DOIBT AVOIR MADAME LA GÉNÉRALE DES GALLÈRES DURANT L'ABSENCE DE M. LE GÉNÉRAL DES GALLÈRES, SON MARY.

1 Une demoiselle.

2 Deux femmes de chambre.

3 Une servante pour le mesnage.

4 Un maistre d'hostel qui servira aussi d'escuyer à la dicte dame.
5 Un valet de chambre.
6 Un page.
7 Deux lacquais.
8 Un cuisinier.
9 Un tourne broche.
10 Un sommelier.
11 Un cocher.
12 Un valet d'escurie.
13 Quatre chevaux de carrosse et un cheval de selle.
14 Pour mesdemoiselles ses filles deux nourrices et une des femmes de chambre susdictes, qui leur servira de gouvernante.

CCXLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 44. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 19 juin 1636.

Ferrier arriva hier au soir, qui aussi tost vouloit vous aller trouver, mais nous l'en avons empesché pour pourvoir plus promptement à tout ce qu'il demande.

Il a faict un mémoire que j'envoye à V. M. qui fera, s'il luy plaist, sçavoir à ses créatures ce qu'elle estimera sur iceluy.

Mr le cardinal de La Valette demande de l'argent pour des bleds; on le fera partir demain sans faillir.

Strasbourg supplie V. M. qu'avec vostre armée on favorise leur récolte et celle de toute l'Alsace, ce qui asseurera par après les places pour deux années au moins. On l'estime bien important, et je croy que V. M. le doibt trouver bon.

Je feray aujourd'huy partir le petit Sères[1] en luy donnant moy-mesme de l'argent, si Mrs les surintendans ne l'ont faict, pour aller en poste à Dole, où ceux de sa profession sont bien nécessaires.

[1] L'ingénieur chargé des travaux du siége de Dole se nommait Serres; « le petit Sères » était-il son fils? ou était-ce Serres lui-même que Richelieu adjoignait à un

Mr Lasnier escrivit hier au soir que Mr de Rohan est dans le Milanois, qu'il a deffait trois ou quatre quartiers différens.

Si M. de Savoye agit de mesme tout ira bien, avec l'ayde de Dieu, j'espère, et en supplie sa divine bonté de tout mon cœur.

CCXLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 48. — Minute de la main de Charpentier[1].

AU ROY.

De Conflans, ce 21 juin 1636.

La sédition d'Angoumois, qui sembloit alentie, s'est reschaufée depuis peu, en sorte qu'ils se sont assemblez [7 à 8^m hommes dont il y en a] 3 ou 4 mil armez, et leur fureur est venue à tel point qu'ils ont mis en pièces un pauvre chirurgien le prenant pour un gabeleur. [On mande de delà qu'il est impossible de les réprimer que par la force et qu'il faut par nécessité de vieilles troupes.

autre ingénieur, lequel aurait commencé le siége? Nous donnons aux analyses, à la date du 29 juillet, une lettre du cardinal à Serres, où il s'étonne du mauvais succès du siége, qui répond si peu à son talent et « à ce qu'il avoit promis au cardinal en partant. » Quoi qu'il en soit, la présente lettre, comme celle du 29 juillet, prouve que Richelieu aimait Serres et prisait sa capacité. Cependant le secrétaire d'état de la guerre, de Noyers, n'en faisait nul cas, et il le traite de la façon la plus injurieuse dans une lettre à La Meilleraie, écrite précisément à l'occasion du siége de Dole. Nous y lisons : « Pour de Sères chacun avoit bien jugé de ce que vous esprouvez à présent dès le siége de Montmélian, où il ne fit rien qui vaille. Je vis sa prodédure ou traistre ou charlatanne..... Cet homme m'est suspect par expérience. » Cette lettre, donnée par le père Griffet, est datée du 28 juin; si Serres n'était parti de Paris que le 21, il ne s'était passé que deux ou trois jours tout au plus entre son arrivée devant Dole et les plaintes qu'avait pu écrire La Meilleraie à de Noyers. Nous n'avons point trouvé dans nos manuscrits la lettre que transcrit le père Griffet, ordinairement si exact, et nous en remarquons une au contraire où de Noyers, écrivant le 30 juillet à Chavigni, ne parle nullement de l'ingénieur, et attribue la longueur inattendue du siége « à la dureté extraordinaire du roc, » qui retarde l'ouvrage, et au courage des ennemis, « qui se défendent comme des Césars. » (Fol. 159 du manuscrit.)

[1] La main de Richelieu se trouve fréquemment dans cette minute; nous enfermons entre crochets les phrases ou les mots qui sont de son écriture.

On croit qu'on pourroit renvoyer les régimens] de La Melleraie, Montmège, Calonge [faire leurs recreues en Poitou et Limousin, et faire ensuitte] l'effect que lon désire, après quoy ils pourront [revenir à la fin d'aoust.] Sa Majesté mandera, s'il luy plaist, sa volonté sur ce sujet, la quelle on effectuera ponctuellement et promptement. [Il faut aussy 4 compagnies de chevaux légers, 6 compagnies qui estoyent en garnison dans] Vitry et qui ne sont composées que de 20 hommes chacune, n'estans pas en l'estat au quel elles devroient estre. Je m'asseure que Sa Majesté trouvera bon de les faire licentier, estant certain que tant que madame du Halier[1] s'en meslera elles seront incapables de servir.

Mr d'Aiguebonne suplie Sa Majesté de le vouloir honorer de la charge de mareschal de camp; les services qu'il luy a rendus, et particulièrement au lieu où il est, la convieront sans doute à luy accorder cette grace.

Mr le colonnel Hébron demande qu'il plaise au roy luy confirmer celle qu'il luy a pleu luy faire cy-devant, luy accordant Mesternic[2], [à ce qu'il dist, ce que je ne savois pas,] dont il pourra tirer quatre mil escus, qui luy aideront à subvenir à ses affaires. Je pense que Sa Majesté se portera volontiers à luy faire cette gratification, en considération du service qu'il luy vient de rendre contre les Cravattes.

Il la suplie aussy de vouloir donner rang à son régiment avant ceux qui depuis ont esté mis à 20 compagnies. Si Sa Majesté luy faict cette faveur, ce luy sera un puissant esguillon pour le porter à faire de bien en mieux; comme, au contraire, si elle la luy desnie, il [s'est faict entendre qu'il luy seroit impossible de servir. Je croy] que Sa Majesté, par sa prudence et par sa bonté tout ensemble, voudra prévenir cet inconvénient [qui ne seroit pas petit].

[1] Madame Du Hallier était cette Charlotte Des Essarts ancienne maîtresse de Henri IV, et qui, après avoir eu des enfants de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise (P. Anselme, I, 150), épousa M. Du Hallier, en 1630.

[2] Officier de l'armée impériale qui avait été fait prisonnier dans un des derniers combats. — Le combat de Haguenau, où le cardinal de La Valette défit les Croates, est raconté dans la Gazette, à la date du 23 juin (p. 375). Richelieu y fit faire un

CCXLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 50. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

AU ROY.

De Conflans, ce 21 juin 1636.

Il vient d'arriver un courrier de Mr le Comte qui ira demain trouver Vostre Majesté, pour la suplier d'ordonner à Mr le cardinal de La Valette de luy obéir s'ils se joignent ensemble.

Je luy ay dict que Vostre Majesté avoit pris une résolution contraire, que son intention estoit que chaque général commandast son armée séparément quand ils se joindroient, que Mr le cardinal de La Valette et Mr de Veimar en usoient ainsy ensemble, qu'il n'est point question de la différence des qualitez en cela, mais des pouvoirs qu'on avoit de Vostre Majesté; que non seulement avoit on veu des princes du sang joints à des armées qu'ils ne commandoient pas, mais en des armées où des mareschaux de France les commandoient; qu'il falloit par raison qu'il y eust quelque différence entre les princes du sang et Monsieur, que c'est tout ce que vous pourriés faire pour Monsieur que de luy donner pouvoir de commander toutes les armées qui se joindroient à luy s'il avoit employ de Vostre Majesté.

Vostre Majesté peut respondre, si elle le trouve bon, au sr de Prugnes[1], qui l'yra trouver, qu'elle a desjà faict sçavoir sa volonté à Mr le Comte, qui est que chascun commandera son armée, qu'elle l'a faict non par considération des qualitez, mais par raison d'estat, qui ne permet pas qu'un seul général commande toutes les forces d'un royaume, ce qui pourroit arriver si les généraux d'armée de moindre qualité devoient tousjours se sousmettre aux plus grands.

J'ay parlé comme il faut au sr de Prugnes, et luy ay dict toutes ces raisons avec tant de franchise que je ne luy ay point cellé que

bel éloge du colonel Hébron, qui partagea avec le général l'honneur de ce combat.

[1] C'était un gentilhomme attaché au service de Mr le Comte. (Voy. ci-dessus, p. 184.)

pour rien du monde je ne conseillerois à Vostre Majesté de changer sa résolution.

Vostre Majesté luy parlant de mesme il aura grand tort s'il se résout à ne vouloir pas servir, au quel cas elle ne manqueroit pas de généraux. Je croy qu'il est de vostre bonté, en tesmoignant absolument vostre volonté, de ne la dire pas avec aigreur.

Ce gentilhomme dit qu'il y a 8 jours que les Polonois et les Cravattes sont allez trouver Galasse.

Vostre Majesté bruslera, s'il luy plaist, ce mémoire, selon sa coustume, après s'en estre servy.

CCXLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 54. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

AU ROY[1].

De Conflans, ce 22 juin 1636.

Les Polonois et les Cravattes passèrent le 13e de ce mois à Thionville, et sont allez à St Avold joindre Galasse à Wormes et à Spire.

Le gentilhomme de Mr le Comte dit qu'ils avoient encore avec eux 1,800 chevaux de la cavalerie la mieux armée de Flandre.

Cela faict, il est du tout nécessaire de fortifier M. le cardinal de La Valette. Mais parce que les ennemis ont encore laissé 800 chevaux dans cette frontière, qui doivent estre fortifiés (à ce qu'on dict) des trouppes du duc François, qui ne sont pas grande chose, il est nécessaire de laisser un corps dans la frontière où est Mr le Comte, principalement parce que, s'il n'y avoit personne, asseurément les troupes du duc Charles se joindroient avec celles qui sont dans le Luxembourg pour entrer dans la France.

On a avis en outre qu'on assemble le reste des trouppes de Flandre vers Valenciennes, ce qui faict encore qu'il est bon qu'il y ayt un corps

[1] On a écrit au dos de cette pièce, où manque la suscription : « Mémoire au roy et sa response. »

en Champagne pour, joinct avec Mr de Chaunes, estre capable de résister à quelque effort qu'on peust faire de part ou d'autre.

Tout ce que dessus présuposé, on croit que la meilleure résolution que le roy puisse prendre est de demeurer à celle qu'il a prise, que chascun de ses généraux commandera son corps, sans qu'aucun soit sousmis aux autres.

De mander à Mr le Comte qu'il demeure en Champagne avec toutes les trouppes qu'il a, excepté mil chevaux, que Sa Majesté veut qu'il envoie promptement en Bourgoigne joindre Mr le Prince.

La pensée du conseil du roy est que ces mil chevaux doivent estre composez de 2 compagnies du roy, de la compagnie de chevaux-légers du cardinal de Richelieu, Amilly qui a cent chevaux, St Remy, Surive, Espenan et son régiment.

Ensuite on mandera à Mr le Prince de retenir auprès de luy les 2 compagnies de Vostre Majesté, et de faire avancer la compagnie de chevaux légers qu'il vous plaist que j'aye avec les 7 autres du régiment que vous m'avés donné, et faire en tout 1,500 chevaux qu'il faudra faire marcher en diligence jusqu'à Ensisheim, proche de Colmar, où ils seront conjoincts avec Mr le cardinal de La Valette.

Il y a toute sorte d'apparence que Galasse donnera lieu d'une bataille dans l'Alsace, et en telle occasion mil bons chevaux sont capables de la faire gaigner, ce que j'espère de la grace de Dieu, et du bon devoir qu'y feront ceux que Vostre Majesté emploie.

On mande à Mr de Chaunes d'assembler ses trouppes entre Guise et la Fère pour faire teste à la Capelle. Cependant l'armée de Flandres se remettra, qui asseure fort Mr de Bullion, qui, comme sçait V. M. n'est pas des plus déterminez du monde.

J'avois hier mandé à Vostre Majesté qu'il estoit à propos d'envoyer les régimens de La Melleraie, Calonge et Montmége en Angoumois, pour appaiser quelques esmotions. Mais le siége de Dolle requérant quelque raffraischissement d'infanterie, si Vostre Majesté trouve bon on y envoiera les régimens de La Melleraie, et de La Motte,

et celuy de Lusignan en Angoumois, au lieu de celuy de La Melleraie.

---

[1] Mon cousin, je trouve bon tout ce que desus, et me semble que le plus tost que on le poura faire sera le meilleur.

LOUIS.

Escrit à Fontainebleau, ce 22 juin 1636.

Je vous renvoie le mémoire de ce matin dans ce paquet[2].

J'ay bien peur que ce désordre qui nous doit ariver soit sur le cardinal de La Valette et non sur l'Italie, comme je vous mandois l'autre jour.

Vous dirés à Mr des Noyers d'anvoyer à Lagny une route pour aler à l'armée de Mr le Prince pour 40 de mes chevaux-légers qui doivent partir après demain pour aler en Champagne joindre la compagnie.

CCL.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 56. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROY[3].

Du 22 juin 1636.

Pujols a grand tort d'avoir nommé le nom de Mr de Seneterre dans les lettres qu'il a escrites en Espagne. On croit bien que le dict Pujols n'a pas mauvais dessein, mais le Comte duc, qui l'a envoié lorsque nous n'y pensions pas, pourroit abuser de ses lettres, et tascher par icelles de persuader 2 choses très-fausses, la 1re que nous recherchérions, la seconde que nous voudrions entendre à quelque traitté

[1] Cette réponse est écrite de la main du roi à la suite du mémoire de Richelieu.

[2] C'est sans doute la pièce datée du 21 (ci-dessus, p. 487), qui ne sera parvenue au roi que dans la matinée du 22 et qu'il renvoie au lieu de la brûler.

[3] Le secrétaire a écrit au dos de cette pièce : « Mémoire de dépesche au roy pour Mr de Seneterre. »

sans nos alliez, ce que le roy ne voudroit pas faire quand il yroit de la perte de son Estat.

On a veu encore par les dernières dépesches de Mr de Seneterre que Pujols présupose qu'on pourra envoier un homme d'Espagne en Angleterre pour agir avec luy et le dict sr de Seneterre, ou en France pour le mesme effect, y agissant avec d'autres. Ce procédé est justement ce qu'on peut faire de plus à propos pour faire cognoistre que nous voudrions traitter sans nos alliez. Partant il le faut esviter soigneusement, comme toute autre chose qui pourroit donner un faux ombrage d'une négociation particulière que pour rien du monde on ne voudroit pas faire. Pour cet effect il est besoin que Pujols escrive diligemment en Espagne, et leur mande clairement qu'il n'est point besoin qu'ils envoient ny en Angleterre ny en France, qu'au contraire cela esloigneroit tout à fait la France de toute sorte de négociation, parce qu'elle ne veut en aucune façon traitter qu'avec tous ses alliez.

Par la mesme dépesche il asseurera le Comte duc que son pourparler avec Seneterre ne sera pas pourtant inutile puisqu'il luy donne lumière que la France est entièrement disposée à agir avec franchise et cordialité en l'assemblée générale qui sera convoquée pour une paix universelle.

Qu'il le peut asseurer que depuis qu'il a faict sçavoir de la part du Comte duc la sincérité avec laquelle l'Espagne désire la paix, il a recogneu par toutes sortes de voies que la France est en mesme estat et qu'elle est en disposition de procéder nettement dans une assemblée générale et de contribuer tout ce qu'il se pourra pour faire que le traitté qui se fera soit observé de tous.

Il pourra ajouster encore que tout ce qu'il a peu pénétrer luy faict voir que le but du conseil de France n'est que d'avoir une paix seure et honorable en la faisant avec tous les alliez, et qu'au lieu d'y trouver plus de difficultez quand tous les alliez y seront, elle se fera d'autant plus facilement quand tous les dicts alliez cognoistront clairement qu'il n'y aura point de traitté secret sur le tappis entre les 2 roys.

CCLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 60. — Minute de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Brienne, t. 358, fol. 160. — Copie faite sur l'original.

AUX SIEURS ESTANCHEAU,

SÉNÉSCHAL DE LA TIERCERIE PRÈS BARBEZIEUX,

LA GRANGE ET GENDROY[1].

Du 23 juin 1636.

M^rs, J'ay esté bien aise de cognoistre par la lettre que vous m'avés escrite, que ceux qui, au préjudice de leur devoir, se sont souslevez contre le service du roy, et troublent le repos de ses provinces, commenceans à se repentir de leur faute, aiment mieux se disposer à recourir à sa clémence que d'atendre la rigueur de sa justice. Si pour l'esviter ils quittent promptement les armes, se retirent chascun chez eux et font leurs supplications à Sa Majesté aux termes de bons subjets[2], je m'emploieray très volontiers envers elle afin qu'elle y ayt tout l'esgard qu'il luy sera possible, et leur face sentir des effects de sa bonté. Vous les en asseurerez de ma part, et, en vostre particulier, croirés qu'elle vous sçaura gré du zèle que vous tesmoignerés en cette occasion pour ramener les esprits en l'obéissance qu'ils luy doivent, et que je suis

Vostre très affectionné amy à vous servir.

[1] Ces noms et la date se trouvent au dos de notre minute. La copie du manuscrit de Brienne met Hauchaud, sénéchal de Termines, au lieu d'Estancheau.

[2] Cette phrase, depuis « et font, » a été substituée par Richelieu à cette autre : « et envoyent leurs remonstrances à Sa Majesté. »

CCLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 64. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

AU ROY.

Du 25e juing 1636[1].

Mr de Humières et Mr de Lancosme se sont battus dans Paris accompagnez chascun d'un gentilhomme. Ils ne manqueront pas de prétendre que ce n'est qu'une rencontre. Qui les pourroit prendre, le bois de Vincennes leur est préparé, selon le dessein général qu'en a faict Vostre Majesté; mais il sera difficile. Cependant il est besoin de faire quelque chose qui arreste ces malheurs, autrement cet exemple rouvrira la porte aux duels. Nous avisasmes hier, si Vostre Majesté le trouve bon, d'envoyer par une forme nouvelle des exempts de vos gardes, les sommer en leurs domiciles de se rendre au bois de Vincennes, lieu destiné par Vostre Majesté pour leur donner temps de justifier que leur action n'est qu'une rencontre; leur déclarant qu'au cas qu'ils manquent de suivre l'ordre qu'il plaist à Vostre Majesté leur donner, elle fera procéder contre eux comme contre criminels de lèze majesté, non seulement en vertu de l'action qu'ils ont faicte, mais particulièrement pour leur désobéissance. La cognoissance qu'on aura de cette procédure arrestera le cours de cette malheureuse coustume, au moins ne sçauroit on faire autre chose que de les prendre quand on pourra, et les poursuivre quand on ne pourra les attrapper.

[1] Ce mémoire n'a ni suscription, ni date; on a mis ces indications au dos de la pièce.

CLIII.

Arch. des aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, piece 54e. — Original, en partie chiffré.

SUSCRIPTION.

A M. LE BARON DE CHARNACÉ.

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

30 juin 1636.

Monsieur, Ne voyant point de response de vous, ny aux dépesches du roy, ny à celles que je vous ay faictes en mon particulier depuis six sepmaines ou deux mois[1], pour sçavoir quelle résolution Messrs les Estats ont prise et ce qu'ils veulent faire cette année, je me suis résolu de vous faire encore celle-cy pour vous prier de la mesme chose, afin que sur ce que vous nous manderés nous prenions nos mesures. Ce qui se peut faire présentement abboutit à deux choses : ou que Messrs les Estats entreprennent quelque siége d'importance, auquel cas nous leur offrons une puissante diversion dans l'Artois, avec l'armée qui est revenue de Flandres aussy tost qu'elle sera remise, ce qui sera à la fin de juillet; ou entreprendre d'un commun consentement le secours de Liége, marchant à jour nommé, eux par leur pays, du costé de Mastriq droit aux ennemis, et nous par le Luxembourg, ce que nous demeurons d'accord de faire le premier jour d'aoust, si ces Messrs en veulent convenir. Vous leur ferés ces propositions de la part du roy, et nous ferés sçavoir ensuitte ce à quoy ils se résoudront, afin que nous adjustions toutes choses.

Je vous ay cy devant mandé qu'après avoir bien considéré les factions, etc.[2] . . . . . .

[1] Les voies de communication, même par courrier exprès, étaient alors bien lentes et quelquefois peu sûres. Quant au baron de Charnacé, il se distinguait par son exactitude; nous voyons ordinairement notées au dos des dépêches qu'il a reçues la date de la réception, celle de la réponse, et même le nom du messager qui les porte. On lit au dos de celle-ci : « Rec. le 15 juillet par la voie de Calais; resp. le 31 par Morel. »

[2] Lettre du 22 avril (ci-dessus, p. 446). Le cardinal répète ici une partie de ce qu'il écrivait dans la susdite lettre, jusqu'aux mots : « maintenant que les affaires, etc. »

Au reste Mr de Charnacé se souviendra, s'il luy plaist, qu'il a à se garder d'estre trop obstiné en son sens, et qu'il est quelquefois meilleur de defférer au jugement d'autruy que de suivre le sien, ce que je dis seulement sur le sujet de cette affaire, m'asseurant bien de sa bonne conduite en tout le reste[1].

Il se souviendra aussy que le plus souvent on faict mieux réussir les affaires en les traittant avec douceur, et mesnageant les esprits de ceux avec lesquels on a à agir, que l'on ne faict par autre voye, et partant qu'il doit, à mon avis, auparavant que de se servir de l'authorité que luy donne son employ, tenter la voye de la douceur et de la modération dans les choses qu'il aura à négocier avec Mrs les Estats, la plus part desquels se portent bien plus volontiers à ce que l'on désire d'eux par telle voye, qu'ils ne font pas lorsqu'on y procède autrement.

Il se souviendra en outre de faire cognoistre à Mrs les Estats et à Mr le Prince d'Orange qu'il leur importe extresmement de mettre promptement leur flotte en mer, soit pour se joindre à l'armée navalle de Sa Majesté, s'il en est besoin, ou pour agir séparément contre les ennemis, ainsy qu'il sera jugé plus à propos pour l'advantage du bien commun. Sur quoy mon dict sr de Charnacé fera au nom du roy toutes les instances nécessaires et nous mandera ensuitte, le plus tost qu'il se pourra, les résolutions de ces Messrs sur tous les points de cette lettre que je finiray en l'asseurant de la continuation de mon affection en son endroit, qui est et sera tousjours telle qu'il la peut désirer d'une personne qui est comme moy,

Monsieur,

Son très affectionné à lui rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 30 juin 1636.

[1] Le cardinal lui adressait le même reproche dans la lettre du 22 avril, mais là il était tempéré par un tour amical dont Richelieu adoucissait volontiers ses réprimandes.

CCLIV.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. le duc d'Aumale[1]. —
Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE NOYERS.

A Charonne, le 5 juillet 1636.

Monsieur de Noyers verra, s'il luy plaist, mons^r de Montbazon pour voir qui, en son absence, peut amasser la noblesse de l'Isle de France[2], à quoy je voy que personne n'est plus propre que M^r le vicomte de Brigueil, qu'il faut en ce cas y envoyer en toute diligence. Il faut aussy donner ordre pour amasser celle de Picardie[3], à quoy M. de Chaunes peut commettre Mr de Sesseval.

Il est du tout nécessaire d'envoyer un ou deux ingénieurs dans Guise, et des outils pour travailler; de cette place deppend le salut de la Picardie; toutes les dépesches qu'on fera à Mrs de Chaunes et de Brezé doivent recommander Guise[4].

Il faut escrire à tous ceux qui doibvent mettre sur pied des compagnies de gendarmes pour les haster.

[1] Ce manuscrit, qui vient originairement du secrétaire d'état de Noyers, auquel presque toutes les lettres sont adressées, a appartenu à M. Leber; il se compose, en grande partie, de lettres originales du cardinal de Richelieu, et la plupart, datées de la dernière année de la vie du cardinal, se rapportent à la conspiration de Cinq-Mars. M. Leber m'avait permis de l'examiner il y a déjà longtemps, et je pus alors avoir la preuve que j'avais trouvé les minutes de quelques-uns des originaux de ce manuscrit. Mais M. Leber s'était toujours refusé à me laisser prendre la copie des pièces que je n'avais pas. C'est monseigneur le duc d'Aumale qui possède aujourd'hui ce précieux manuscrit, et le prince, avec une libéralité dont je ne saurais trop le remercier, a bien voulu me faire remettre ces copies, que j'avais inutilement sollicitées de l'avare bibliophile.

[2] On a écrit en marge de ce paragraphe : « Mr de la Ville-aux-Clers y travaille. »

[3] « M. de la Vrillière, » écrit en marge.

[4] On a également mis « faict » à la marge, vis-à-vis les premières et les dernières lignes de ce paragraphe, aussi bien qu'à côté du quatrième.

Il faut aussy haster la levée des gardes du roy.

Il faut mander en poste Bellefons, et envoyer, au mesme temps, un pouvoir de commander dans Verdun au premier capitaine du régiment de Mr de Fossé, lequel pouvoir ne doibt pas estre si ample qu'estoit celuy d'un mareschal de camp. Il faut ajuster le tout avec Mr de Fossé.

CCLV.

Arch. de l'Empire, S. 4648 — Copie du temps, carton des Filles du Calvaire[1].

8 juillet 1636.

Je soubsigné supplie Nostre Seigneur Jhs Christ et sa ste mère d'avoir aggréable que la maison du calvaire qu'on bastist maintenant aux marets du Temple souz le nom de la crucifixion reçoive tous les ans à perpétuité mille livres de rente, à prendre sur la maison de ville de Paris, que je luy donne de bon cœur, sans l'obliger à autre chose qu'à tenir une lampe d'argent, que je feray faire expressément, continuellement allumée devant l'autel de la sacrée Vierge[2], et y faire

[1] Cette pièce fait partie d'un cahier de copies de titres de propriété des religieuses du Calvaire, relatifs à leur nouveau couvent; ce sont des concessions de terrains et de prise d'eau à elles faites par la ville de Paris. L'acte de donation de Richelieu est précédé, dans le manuscrit, d'un préambule que nous mettons en note : « Copie du vœu faict par monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, escrit et signé de sa propre main, le 8e jour de juillet 1636, de donner mil livres de rente annuelle et perpétuelle au monastère du Calvaire de la crucifixion, situé au Marest du Temple; le dict vœu accomply puis après, comme appert du contract cy dessouz. »

[2] On a vu à la date du 19 mai que le cardinal avait inspiré au roi la pensée de voter une lampe pour être perpétuellement allumée dans l'église de Notre-Dame de Paris, devant l'autel de la Vierge. Il fait maintenant pour son propre compte un vœu pareil. Les vicissitudes de cette grande guerre que Richelieu soutenait non sans peine, mais avec son énergie accoutumée, éveillaient dans son cœur une ferveur religieuse, sincère sans doute, et qu'il s'efforçait de faire partager au roi et au peuple. La pièce suivante en est une nouvelle preuve. Rappelons, à l'occasion de ce vœu, celui que nous avons déjà rapporté dans notre premier volume, page XCIX de l'Introduction. L'incrédulité n'était guère du siècle où vivait Richelieu; mais, ainsi que bien d'autres hommes d'état, il savait l'art d'accommoder avec

dire tous les samedys une messe en son honneur, pendant laquelle les bonnes âmes qui seront en la dite maison se souviendront de la mienne, bien qu'elle en soit indigne, demandant à Dieu qu'il daigne par sa grâce la mettre en estat qu'elle luy soit aggréable en ce monde et en l'autre. En suitte de quoy elles le supplieront aussy qu'il lui plaise toucher le cœur des chrestiens et de tous les hommes qu'il ne met au monde que pour le cognoistre, l'aymer et le servir, en sorte que ses s^tes^ volontez soient à l'advenir beaucoup mieux accomplies qu'elles ne l'ont esté jusqu'à présent, et que leur ingratitude soit tellement vaincue par son saint amour que son nom soit à jamais aussy religieusement glorifié par eux, en tout l'univers, qu'il a esté jusques à présent cruellement outragé par leur malice.

Je passeray le contract qui est nécessaire[1] à l'effect que dessus à ce que la susdite maison de la crucifixion en jouisse à commencer du premier jour de cette année 1636.

Je feray en outre fournir aux administrateurs de la dicte maison la somme de six mille livres[2] pour estre employée au bastiment d'icelle, affin qu'estant plustost parfaict, les mystères de la Passion de N^re^ Seigneur y puissent estre plus promptement révérez et célébrez. Faict à Charonne, le dimanche huictiesme jour de juillet, mil six cent trente six.

ses croyances les exigences de sa politique et ses passions fort peu chrétiennes.

[1] Ce contrat ne fut passé qu'environ deux ans après; nous voyons, par la copie que nous trouvons ici, qu'il était daté du 25 avril 1638.

[2] Quelques mois après ce premier don, Richelieu offrit encore aux religieuses du Calvaire une somme de 30,000 ^tt^; ce que nous apprend la quittance des religieuses, laquelle se trouve également aux Archives. Nous y lisons : « Reçu de 30,000^tt^, données, par le cardinal de Richelieu, pour la construction du monastère .. ... pour laquelle signalée aumosne nostre congrégation sera obligée.. de faire célébrer la messe conventuelle tous les sabmedys, et d'appliquer toutes le communions qu'elles feront auxdits jours à perpétuité, selon son intention..... en nostre monastère de la Compassion, au faubourg Saint-Germain lès Paris. » Suivent les signatures de sœur Magdeleine de la Passion[*], indigne supérieure générale des religieuses du Calvaire..... sœur Anne-Marie de *Jhs* crucifié, doyenne, et de plusieurs autres dignitaires du couvent.

[*] Elle est nommée *Magdeleine de Rieux* dans le contrat précité.

Je supplie de tout mon cœur la s^te^ Vierge mère du fils de Dieu de vouloir tellement intercéder envers N^re^ Seigneur Jesus Christ son prétieux filz, et la s^te^ Trinité, que la chrestienté jouisse promptement du repos qui semble nécessaire à tous les Estats, et lequel luy est particulièrement demandé pour avoir lieu de soulager le pauvre peuple de la France, et la réformer en toutes ses parties jusques à tel point qu'elle puisse estre aggréable à sa divine Majesté.

A la suite de ce vœu, on lit dans le manuscrit des Archives :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU TRÈS RÉVÉREND PÈRE JOSEPH DE PARIS, CAPUCIN, ESCRITE À LA RÉVÉRENDE MÈRE DIRECTRICE DES RELIGIEUSES DU CALVAIRE, LUY ENVOYANT LE VŒU SUSDICT, LAQUELLE LETTRE SE CONSERVE AU COFFRE DES PAPIERS DES DIRECTRICES.

Ma bonne mère, je vous envoye l'incluse escrite de la main de monseigneur le cardinal, lequel ayant hyer communié se trouva incité de former le dessein qu'il a de tesmoigner son affection spécialle vers vostre congrégation, ainsy que vous verrez par cet escrit où je recognois de si forts et sincères mouvemens de l'esprit de Dieu que j'en suis consolé au delà de toute parolle, en espérant de bons effects pour le bien de l'Église[1].

[1] Nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères, une lettre datée du 19 juillet qui prouve que ce vœu fut immédiatement exécuté; elle est signée : « Les religieuses du Calvaire des deux couvens de Paris. » Elles remercient le cardinal « de ses saintes intentions touchant la dévotion et piété incomparable de V. É. vers la mère de Dieu et cette sienne petite congrégation du Calvaire. » (France, 1637, de juin en septembre, fol. 129.) Et dans le volume suivant, folio 529, une autre lettre, datée : « De nostre couvent de St-Germain, ce 24e décembre 1636. » écrite à l'occasion du don de 30,000 ^tt^. La supérieure remercie encore le cardinal « de l'insigne libéralité dont il a gratifié ses très-humbles filles. » Elle rappelle que, « entre tant de grandes œuvres dont il a pleu à Dieu se glorifier par le ministère du cardinal, » il a protégé leur congrégation naissante « par l'assistance qu'il a rendue à feu madame d'Orléans, nostre bienheureuse mère. » Elle ajoute : « Lorsque nostre sœur Anne aura un peu la vèue meilleure, qui commence à luy revenir, elle ne manquera pas de joindre ses très humbles remercîmens aux nostres..... » Nos manuscrits ont aussi conservé la lettre de la sœur Anne, l'une des doyennes. « Par le commandement du père Joseph, dit-elle, je joins mes très humbles actions de grâces à celles de nos mères pour la grande libéralité que vostre piété a despartie, de nouveau, à nostre congrégation... » Comme cette lettre est sans date,

CCLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 166. — Minute[1]. — Dépôt de la guerre, t. 28, pièce 231e. — Mise au net de la main de Charpentier[2].

LETTRE DU ROI.

MINUTE DE LETTRE GÉNÉRALLE ENVOYÉE DANS TOUS LES DIOCÈSES[3].

9 juillet 1636.

M[r] l'évesque de Chartres, ce seroit une espèce de méconnoissance, sy, après avoir receu de Dieu tant de grâces dans les nécessitez de cet Estat, je ne prenois un soin particulier de faire exhorter mes peuples de recourir à sa bonté, maintenant que mes ennemis redoublent les efforts de leur mauvaise volonté contre ce royaume. C'est avec grand regret que je suis contrainct de vous faire entendre les désordres qu'ils ont commis en toute la Lorraine et dans mes frontières, mesprisant jusques à tel point ce qui est saint et sacré à tout le monde, qu'ils ont[3] bruslé les églises, renversé les autels.

on l'a classée fautivement au mois de juillet (fol. 117): on vient de voir qu'elle était écrite après le 24 décembre.

[1] Cette pièce, au dos de laquelle on lit, de la main de Cherré : « Brouillard de la lettre généralle envoyée dans tous les diocèses de France et adressée aux évesques, » était d'abord l'expédition d'une lettre de cachet préparée pour la signature du roi. Elle est presque entièrement rayée, et récrite de la main du cardinal, ou, sous sa dictée, de la main de Charpentier.

[2] Cette mise au net offre, avec le brouillard, quelques différences de nulle importance. On lit en tête : « Lettre circulaire aux évêques du département de Mr de Noyers, du 9 juillet. » Ce titre dit pourquoi cette dépêche, qui s'adresse au clergé, fut envoyée par le cardinal au secrétaire d'état de la guerre; il nous donne aussi le quantième, qui était resté en blanc à la fin de la pièce des Affaires étrangères.

[3] Cherré a mis, après coup, ce titre en tête de la pièce, devenue minute.

[3] Le mot « maintenant, » quelques lignes plus haut, est de la main de Richelieu, ainsi que cette phrase depuis « c'est avec... » Ce passage, de la main du cardinal, remplace celui-ci : « Au lieu de faire la guerre par les voyes d'honneur et avec la révérence qui s'observe par les plus barbares envers les choses saintes, font assez cognoistre que ce prétendu zèle de religion n'est que le prétexte dont ils voilent leurs ambitieux desseins, ayans partout où ils ont mis le pied, et particulièrement sur mes frontières bruslé, » etc.

respandu le sang des prestres par toutes sortes d'impiétés et de sacriléges, faict cesser le culte[1] divin en divers endroits. Ce déplorable sujet me convie à vous faire ceste dépesche affin que suivant l'antienne coustume de la France vous enjoigniés à tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, et mes autres sujets de vostre diocèse, de faire des prières publiques et particulières à Dieu pour le bien et le repos de son église, celuy de toute la chrestienté et particulièrement de ce royaume, que je désirerois principalement pour avoir moyen d'exéquuter promptement la résolution que nous avons de soulager nostre peuple.

Vous ferés commencer ces dévotions par des processions générales, tant en vos églises cathédrales qu'autres lieux principaux de vostre diocèse, qui seront suivies des prières de 40 heures qui seront faictes en toutes les églises de vostre dict diocèse, donnant ordre qu'il y ayt aux lieux principaux des prédicateurs qui exhortent le peuple à demander à Dieu, autant de cœur que de bouche, l'effect de nos bonnes intentions, les quelles leur [2]seront représentées par eux comme aussy que les peines de la guerre leur doivent estre d'autant plus supportables qu'elle ne se faict que pour leur procurer une paix de longue durée, dans laquelle ils recevront les effects des bons désirs que j'ay pour leur bien. Je me promets que vous serés soigneux de faire exéquuter mes volontez en cette occasion, et ne doute point que vous ne le faciés avec toute l'affection et le zèle requis en une affaire de telle importance. C'est ce qui faict que, sans vous en dire davantage, je prie Dieu de vous avoir, Mr l'évesque de . . . . . en sa sainte garde. Escript à Fontainebleau le . . . . . jour de juillet 1636.

[1] Ces mots, d'ici au mot « dépesche » inclusivement, sont écrits par Richelieu, ainsi que toute la fin du paragraphe, depuis « le bien et le repos, » etc. Tout le dernier paragraphe, jusqu'à la formule finale, est de la main de Charpentier.

[2] Ici, et plusieurs fois jusqu'à la fin, ce pluriel se rapporte à « peuple. »

CCLVII

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 112. — Copie de la main d'un secrétaire de Bouthillier.

[A M. DU PONT DE COURLAY[1].]

[10 juillet 1636.]

Mon nepveu, je vous ay cy devant escrit ce que j'ay creu estre nécessaire pour esviter vostre ruine totale[2] en paiant par vous avec le temps vos debtes qui sont telles qu'elles peuvent ruiner une maison bien meilleure que la vostre. J'ay bien voulu pour cet effect signer un ordre aux s^rs de la Galissonnière et de St Denis qui vous obligent beaucoup par le grand soin qu'ils prennent de vos affaires, mais tout ce qu'ils pourroient faire près de moy seroit inutile si vous ne réglés présentement vostre despense selon que je vous l'ay ordonné par mes précédentes, ce que vous ne pouvés aiant le train et l'esquipage que vous avés mené avec vous. Vous avés, comme j'apprends, cinq gentilshommes à vostre ordinaire et six secrétaires; je confesse, s'ils vous sont nécessaires, qu'il fault que vous aiés plus d'affaires que moy, car je n'en ay que deux. Vous avés six vallets de chambre et je n'en eus jamais plus de trois. Le reste va de mesme, tellement qu'avec cet esquipage il n'est pas estrange que depuis que vous jouissés de vostre bien vous vous soiés engagé au point que vous mesme avés recogneu par l'estat de vos debtes que vous m'avés faict présenter. Pour arrester le cours de ce mal je vous envoie un estat de ce que vous devés avoir de gens à vostre suite[3], lequel estat je

[1] Cette copie n'a ni suscription ni date, seulement on a mis après coup, pour le classement, « 10 juillet; » c'est du moins le jour où la lettre a été envoyée, ainsi qu'on le voit par les premières lignes de la pièce suivante, où Richelieu annonce que les deux missives doivent arriver ensemble.

[2] Cela se rapporte sans doute à la lettre du 6 juin

[3] « Mémoire du train que doibt avoir M. le général des gallères pendant son séjour en Provence : trois gentilshommes contant son écuyer, qui se serviront des lacquais de M^r le général des gallères et des chevaux de son escurie. S'il a davantage de gentilshommes, il leur donnera employ dans son régiment ou dans les gallères. — Deux secrétaires sans autres escri-

veux que vous exéquutiés tout ainsy qu'a faict ma niepce, vostre femme, celuy que je luy ay faict donner; en quoy j'ay sujet de me contenter d'elle, et en ce que sy tost qu'elle a sceu ce que je désirois pour vostre bien commun, elle s'est portée à se retirer dans vos maisons de Poictou, pour y vivre avec mesnage soubs l'espérance qu'elle a de vous aller trouver lorsque vous aurés faict un bon establissement en vostre charge. Vous estes plus obligé qu'elle de faire ce que je vous ordonne pour vostre avantage; si vous y satisfaictes vous me donnerés sujet d'estre comme je désire, etc.

CCLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 110. — Original devenu minute, quelques corrections ayant été faites après que le cardinal eut signé [1].

SUSCRIPTION:

A MONS^r DU PONT DE COURLÉ,

GÉNÉRAL DES GALLERES DE FRANCE.

10 juillet 1636.

Mon neveu, j'adjouste à ma précédente celle-cy que vous recevrés en mesme temps, qui est pour vous dire que non seulement j'entends que vous réduisiés vostre train suivant le mémoire que je vous envoye, mais aussy que je juge à propos que M^r le commandeur de Forbin prene le soing de la despense de vostre maison, me promettant [2] qu'il le voudra bien faire en ma considération, et régler vostre

vains. — Trois vallests de chambre contant le tailleur et le blanchisseur de son linge. — Deux pages. — Quatre ou cinq lacquais au plus. — Un pourvoyeur avec son vallet. — Un cuisinier et un garçon de cuisine. — Un sommelier et un aide de sommellerie. — Un cocher et un postillon. — Deux palefreniez. — Un mulletier. — Un chartier. Un suisse. » — (Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 111. — Copie. — [10 juillet 1636 *].)

* Cette pièce n'a point de date; elle est jointe à une lettre du 10 juillet, mais ces mots écrits au dos,

[1] Les corrections sont de la main de Bouthillier, qui avait renvoyé la lettre au cardinal avec cette note : « Madame de Combalet et Mrs de la Galisonnière et de St-Denis ont esté d'advis de changer cette lettre si S. Ém. l'a agréable, afin que M^r le général des galéres ne puisse juger que M^r le commandeur de Fourbin ait recherché ce que S. Ém. désire de luy, ce qui les pourroit brouiller. »

[2] La phrase remplacée par Bouthillier

« du 29 juin, » montrent qu'elle avait été préparée à l'avance.

despense en sorte qu'elle ne passe point mil escus par mois. J'entends que pour cet effect vous luy faciés mettre tous les premiers jours du mois, par avance, sur les appointemens de vostre charge, cette somme de trois mil livres, qui suffira pour vostre table, la nourriture de vos chevaux et entretenement de ce qui est nécessaire pour cela; sy bien que, n'ayant plus qu'à vous entretenir d'habillemens et payer les gages de vos domestiques, ce qui vous restera de vostre charge sera suffisant. Le mauvais ordre de vos affaires vous oblige à vous retrancher; vous le pouvés franchement descouvrir à Mr le bailly de Forbin, qui tesmoigne assez d'affection pour ce qui vous regarde, pour luy faire confiance du mauvais estat de vostre maison. Croyés-le aux bons avis que je m'asseure qu'il vous donnera pour vous réduire au lieu où vous estes, pendant que, du revenu de vostre bien, l'on essayera d'acquiter par les années vos debtes. Mr de la Galissonnière et le sr de St Denis n'y oublient rien; et je vous dis encore une fois que vous leur avés grande obligation de la peine qu'ils prennent pour vous. Ils m'ont amené le sr Lotin, conseiller au grand conseil, qui va en Bretagne pour exéquuter l'arrest que vous avés obtenu contre Mr le duc de Brissac, qui vous est très important.

Je vous veux adjouter que j'ay veu vos héritiers chez ma niepce et les ay desjà trouvés bien changez. Ils sont fort jolis. Si vous continuiés vous les lairriés héritiers de fort peu de chose; donnés y ordre, si vous désirés que j'ayme le père et les enfans.

J'escris à Mr le commandeur de Forbin[1] et luy envoye coppie de cette lettre, que je finis en vous asseurant de la continuation de mon affection et que je suis et seray tousjours,

Mon neveu,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 10e juillet 1636.

était ainsi conçue : « Me promettant qu'ayant bien voulu le commencer, ainsy que j'ay veu par ce qu'il a escrit à ma nièce vostre sœur et à moy, il voudra bien continuer en ma . . . » On a substitué « me promettant qu'il le voudra bien faire en ma . . . »

[1] La lettre écrite le même jour à M. de Forbin est aux analyses à la date du 10 juill.

CCLIX.

Arch. des Aff. etr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 114. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

MÉMOIRES ENVOYÉS AU ROY [1].

De Charonne, ce 10e juillet 1636.

Le pauvre Mr de Fossé [2] est mort ce matin à 6 heures, ce qui n'embarasse pas peu les affaires de Vostre Majesté au temps présent, ne sçachant âme vivante bien propre à mettre à Nancy, et estant besoin d'y pourvoir promptement, venant d'apprendre au mesme instant que les soldats de la garnison, faute d'argent, se sont mutinez et ont pillé quelques maisons de la ville. Un courrier arriva hier au soir au dict sr de Fossé, qui apportoit cette nouvelle, à qui on ne l'a pas voulu dire. Le deffunct a donné charge à sa mort de me dire quelques particularitez que je ne sçay point encore.

Les ennemis ne font point de circonvalation à la Capelle, ce qui donne lieu d'espérer, si vostre armée peut estre bientost assemblée, qu'on pourra secourir la place. Mr de Chaunes a remandé depuis hier au matin que les nostres avoient faict deux sorties, où ils avoient tousjours eu avantage.

On dit que, 2 jours avant que la place fust assiégée, le baron du Bec, prévoiant ce qui est arrivé, manda à Liancour, qui est fort son amy, que quelque effort que l'on peust faire contre luy, il tiendroit six sepmaines. Si cela est je croy que le secours viendra à temps.

Achevant d'escrire ces mots je croy que le meilleur expédient que l'on puisse prendre pour Nancy est d'y envoier en diligence le marquis de Villeroy, qui est homme d'assez bon ordre. Par ce moyen on purgera l'armée de Bourgogne de gens sujets aux terreurs paniques, ce qui est du tout nécessaire. Vostre Majesté fera, s'il luy plaist, sçavoir sa volonté.

[1] Cette pièce n'a point de titre; ce que nous mettons ici est écrit au dos.

[2] Voy. sur de Fossé, t. II, p. 269.

Nous croions qu'on a tué 2 courriers d'Allemagne. Les nouvelles que l'on a apprises par voies incertaines sont que les Cravattes sont en Bourgoigne, et que les Polonois ont repassé le Rhin, et s'en retournent en leur pays; si cela est, Mr le Prince n'a pas tant à craindre.

Nous croions Saverne pris, celuy qui est dedans a faict le diable.

On estime qu'il est à propos d'envoier une lettre générale[1] dans tous les diocèses de France pour faire des prières publiques, et oraisons de 40 heures, pour obtenir l'effect des bonnes intentions de Vostre Majesté pour le bien de l'église, le repos de la chrestienté et le soulagement de son peuple.

Vostre Majesté demandera, s'il luy plaist, les mesmes effects à Dieu en ses prières.

Suivant ce que Vostre Majesté avoit trouvé bon la dernière fois que j'eus l'honneur de la voir, qu'on fist passer le sr de Bellefons dans l'armée de Picardie, parce qu'il n'y auroit pas assez de mareschaux de camp, je fis demander à feu Mr de Fossé, il y a 3 jours, qui on pourroit mettre dans Verdun en la place du dict sr de Bellefons : il nomma le sr de Moisson, premier capitaine de son régiment. La dépesche est toute preste; Vostre Majesté mandera, s'il luy plaist, ce qu'elle désire qui soit faict.

Longueval dist hier à Mr de Noyers que Vostre Majesté n'entendoit pas que les régimens qu'on faict maintenant de 20 compagnies ayent le drappeau blanc, ce qui nous a surpris, parce que jusques icy jamais régiment en France n'a eu vingt compagnies sans avoir le drappeau blanc; cela dégouste grandement les officiers, et ne peut estre de nulle conséquence, veu que non seulement Vostre Majesté les peut casser comme les autres, mais que la raison le veut ainsy après la paix. Il luy plaira mander sa volonté.

La nécessité de fortifier et rafraischir les armées d'Italie et de la Franche-Comté oblige à faire de nouvelles levées de cavalerie et d'in-

[1] On a vu, à la date du 9 juillet, p. 500, cette *lettre générale* que Richelieu propose ici de faire; c'est sans doute qu'elle avait été rédigée à l'avance pour être soumise au roi, et on l'aura datée du jour de la rédaction.

Digitized by Google

fanterie; l'on propose de donner 2 compagnies de chevaux légers au baron de Sassenaige de Daulphiné,

Une au s^r de Bussancy Bourlemont,

Une au s^r d'Esclainvillier,

Une au s^r de Premon. Et des régimens :

Au comte de Suze en Daulphiné,

Au s^r de Mauvissière en Limosin,

Au baron d'Echo Nangis,

Au s^r de Clermont Verpillat,

Au s^r d'Arquien, par forme de recreue.

Tout ce que dessus est proposé au roy pour attendre sa volonté, ne sçachant pas d'autre gens qui se présentent; Sa Majesté en pourra sçavoir peut estre de meilleurs.

CCLX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 121. — Minute de la main de Chavigni.

A MM. LES SURINTENDANS[1].

Du 11 juillet 1636.

Messieurs, Je vous ay tant de fois conjuré de donner satisfaction à la reyne sur le sujet de ce que le roy luy donne tous les ans à la foire, et de deux réassignations, l'une de huict et l'autre de vingt un mil francs, toutes choses ordinaires, que je ne puis croire, comme on m'a rapporté, que vous n'ayés pas encor exécuté ce que vous m'avés promis plusieurs fois touchant ces affaires. Au reste je ne puis vous celer qu'ayant esté dit à la reyne que vous estiés les mieux disposez du monde, et que si Sa Majesté n'estoit satisfaicte il ne tenoit qu'à moy, qui ne vous parlois pas de bonne sorte, je ne sçaurois assez m'estonner d'où peut venir un bruit si faux. Je vous prie de tascher de le descouvrir, et faire de vostre part ce que vous jugerés néces-

[1] La suscription et la date, omises par Chavigni, ont été indiquées par Cherré au dos de cette minute.

saire pour que les autheurs de telles faussetés soient traittés comme ils méritent. Cependant je vous prie encore de satisfaire aux justes prétensions de la reyne et de croire que je suis. . . . .

CCLXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 117. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI.]

De Charonne, ce 11 juillet 1636.

J'estime qu'il est à propos qu'il plaise au roy venir au plus tost à St-Germain, envoiant ses gardes loger aux faulxbourgs de Paris, selon qu'ils ont accoustumé. C'est avec un extresme desplaisir que je suis contrainct de mander à Sa Majesté, que la Capelle est rendue, le baron du Bec ne l'aiant deffendue que 7 jours. Et, bien que je ne doute point que cette nouvelle ne soit sensible à Vostre Majesté, je la conjure au nom de Dieu de ne s'en afliger point, espérant tout en la bonté divine, que vos affaires ne lairront pas de prospérer.

S'il plaist à Vostre Majesté venir coucher demain à Juvizy, Mr le Jeune aura l'honeur de l'y aller trouver.

Elle ne dira rien, s'il luy plaist, au baron du Bec que l'on dict s'estre retiré à St-Quentin, parce qu'il sera à propos de l'entendre en ses faicts justificatifs.

CCLXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 118. — Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Au fol. 120 est la minute, de la main de Charpentier et de celle de Chavigni.

[AU ROI.]

De Charonne, 11e juillet 1636.

Aiant veu ce qu'il a pleu au roy me mander touchant les drappeaux blancs qu'on proposoit de donner aux nouveaux régimens que l'on met à 20 compagnies, Sa Majesté aura agréable, s'il luy plaist,

que je luy die que, celuy de Chamblay[1] ayant esté créé estranger, on n'a pas creu qu'il peust servir d'exemple pour les François. Néantmoins la chose estant en son entier, elle ordonnera ce qu'elle trouvera bon que l'on face, pouvant mieux juger que personne les choses qui sont avantageuses pour son service, qui est ce seulement qu'il faut considérer.

La prise de la Capelle faisant changer les résolutions qui avoient esté prises sur la créance qu'on avoit qu'elle deust tenir plus long temps, on estimeroit à propos, si le roy le trouve bon, d'envoier en toute diligence Mr le comte d'Allez à Abeville, Mr de Vignolles à Péronne, et le marquis de Sourdis à Nancy, pour un temps, au lieu du marquis de Villeroy, que j'avois proposé, parce que cela presse extraordinairement. Cependant aucun ne partira sans avoir la response de Sa Majesté.

On n'a jamais pensé de mettre dans Verdun Moisson en qualité de mareschal de camp; Mr de Fossé l'avoit proposé; je feray retenir son expédition jusques à ce que Sa Majesté soit arrivée, afin qu'elle en face comme il luy plaira.

CCLXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 122. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI.]

De Charonne, ce 12 juillet 1636.

Il vient d'arriver nouvelles de Mrs de Chaunes et de Brezé, que les ennemis aians recogneu qu'ils ne pourroient pas trouver leur compte à Guise, parce qu'il y a force gens de guerre, pouroient bien passer outre, et donner à Reims, ou Soissons, où ils sçavent qu'il n'y a personne de commandement.

On a tenu conseil avec Mr le mareschal de La Force et trouvé à propos, si le roy le trouve bon :

[1] D'ici aux mots « qu'il peust » inclusivement, de la main du cardinal.

Que Mr de Montbazon s'en aille à Soissons, avec le sieur de Miraumont pour agir sans luy;

Que Mr le vicomte de Brigueil, et Mr d'Humières s'en aillent à Compiègne, à la charge que le dict sr d'Humières donnera promesse de se rendre au bois de Vincennes après l'occasion;

Mr le marquis de La Force à Laon, et à Reims avec le sieur de Belsence, aide de camp, et les deux compagnies de chevaux légers de Seneterre et de La Ferté, ausquelles on y donnera route;

Que l'on envoiera présentement au régiment de Biron, qui est autour de Reims, dont l'on fera entrer en toute diligence 8 compagnies à Laon et 12 à Reims.

Faut aussy pourvoir à Noyon et à Chauny, à quoy Mr de Montbazon pensera; mais il est question d'y mettre quelqu'un de résolution et d'esprit; je croy que Mr de Venes y seroit très propre à Noyon. Je sçay bien que le roy pourroit trouver quelque chose à redire d'esloigner les cappitaines de ses gardes; mais ils seront en lieu d'où ils se pourront rendre auprès du roy toutes fois et quantes que Sa Majesté le commandera, et il n'est question présentement que de pourvoir à rompre ce premier feu des ennemis et asseurer les bourgeois.

Mr le lieutenant civil s'est rendu icy qui tient que, s'il plaist au roy demeurer en l'un des 2 lieux dont nous avons parlé, tout yra à souhait à Paris.

CCLXIV.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 348. — Minute[1].

[À MAZARIN.]

[1re quinzaine de juillet 1636.]

Il n'y a point d'occasion où l'on ne voulust servir Monsr le cardinal Antoine, mais celle qui est proposée nous semble destituée de toute utilité et de toute apparence.

[1] Cette minute ne porte ni suscription ni date; la suscription est donnée par la lettre même; c'est à Mazarin qu'elle est adressée pour être transmise secrètement

D'utilité, parce qu'il luy est bien plus avantageux d'estre ce qu'il est au lieu où il est maintenant, que d'estre ce qu'on luy propose en un autre;

D'apparence, estant certain que ny la puissance du pape, ny celle du roy ne sont pas assez grandes pour porter un ordre à une résolution dont sa ruine s'ensuivroit sy infailliblement qu'il faudroit estre aveugle pour ne le cognoistre pas.

Il n'y a personne qui ne voie que si une fois un neveu du pape avoit esté grand maistre, tous ceux qui le seroient à l'avenir en voudroient faire autant, ce monde estant un royaume de conséquence; et, si cela estoit, tous les chevaliers de Malte verroient bien que leur ordre seroit ruiné, et qu'ils seroient privez d'estre jamais grands maistres à leur tour, et en ce cas des vers de terre deviendroient des géants pour défendre l'intérest de leur religion et le leur particulier.

A mon avis la proposition qui a esté faicte à Mr le cardinal Antoine a esté mise en avant par quelqu'un qui prétend estre son lieutenant à Malte, luy demeurant à Rome, ce qui est plus imaginaire que réel; estant certain que c'est une chose que l'ordre ne souffriroit jamais

au cardinal Antoine Barberini. Quant à la date, on a classé dans le manuscrit cette minute, à tout hasard, à la fin de 1636; c'est, au plus tard, dans la première quinzaine de juillet qu'elle a été écrite, car ce dut être vers la mi-juillet qu'on apprit à Paris la mort du grand maître de Malte, et l'on voit que Richelieu l'ignorait encore lorsqu'il écrivait cette lettre. Le grand maître Antoine de Paule, malade depuis quatre mois, mourut le 9 juin, et ce fut seulement dans les premiers jours de juillet que cet événement fut connu à Rome (lettre du comte de Noailles du 3 juillet); la nouvelle n'en arriva à Paris que huit ou dix jours plus tard; la Gazette ne l'annonça que le 29 juillet, en racontant l'élection de son successeur. Le nouveau grand maître, M. de Castellar, de la langue de Provence, obtint quatorze voix, et l'emporta sur le bailli Gattinare, de la langue d'Italie, qui n'en eut que dix. C'était, comme le fait assez entendre Richelieu, une ambition peu raisonnable du cardinal Antoine d'aspirer à cette souveraineté élective. Nous trouvons dans notre manuscrit (p. 240) une lettre de Mazarin à ce cardinal, datée du 22 septembre, où il lui dit : « Le repplìche che V. Em. m'ha inviate alla memoria del sig. c.e di Richelieu, sopra gli affari di Malta, sono piene di quella perspicaccia e ragioni delle quali abbonda l'incomparabile prudenza di V. Em. » La lettre que nous examinons est-elle le mémoire dont parle ici Mazarin? Il n'y aurait rien d'invraisemblable malgré la distance des dates, puisque cette correspondance entre Richelieu et le cardinal Antoine passait par Avignon, et y subissait les retards d'une communication par intermédiaire.

que par violence, veu que si cela avoit lieu maintenant, dans peu d'années la grande maistrise se rendroit insensiblement dépendante du pontificat, ainsy que le duché d'Urbin et autres pièces y sont venues par succession de temps; ou, pour mieux dire, cherchant comparaison au lieu où vous estes, comme la légation d'Avignon attachée aux neveux des papes, qui s'en deschargent sur un vice-légat.

Au reste les bruits qui se renouvellent tous les jours de l'attaque du Turc, qu'on mande de Constantinople n'estre différée que sur l'incertitude de la paix du Grand Seigneur avec le roy de Perse, qui peut estre conclue de jour à autre, permettent moins en ce temps qu'en un autre l'absence d'un grand maistre.

Et beaucoup d'occasions qui se peuvent présenter à Rome avantageuses pour la chrestienté, et pour Mr le cardinal Antoine, ne doivent pas souffrir seulement qu'il pense à s'en esloigner, en un temps où sa présence y peut estre du tout nécessaire.

Nous savons certainement que le grand maistre n'est pas sy pressé de maladie[1] que la response de ce mémoire ne puisse revenir à temps en Avignon. Partant on a estimé vous devoir prier de le faire promptement tenir par voie seure et secrète à Mr le cardinal Antoine. Nous croyons asseurément qu'il en concevra la force et la raison, et si, par des raisons meilleures, il trouve qu'il ne soit pas bien fondé, nous le faisant sçavoir, le roy sera tousjours sur ses pieds pour luy donner des preuves de sa bonne volonté en cette occasion, bien qu'à vous dire le vray, je ne crois pas que tous les rois ensemble puissent porter un ordre à une résolution si manifestement ruineuse.

CCLXV.

Bibl. imp. cinq cents Colbert, t. 465, fol. 385. — Minute de la main de Bullion[2].

AU COMTE DE LEYCESTER.

[17 juillet 1636.]

Sur le mémoire que m'a donné monsieur le comte de Leices-

[1] On vient de voir qu'il était mort le 9 juin.

[2] Dans le manuscrit de Colbert, on lit en tête de cette pièce : « Billet de la main

tern, ambassadeur extraordinaire du roy de la Grande-Bretagne, j'ay eu commandement du roy très chrestien de luy dire que j'escouteray tout ce qu'il voudra proposer, et que, si le roy de la Grande Bretagne veut entrer dès à présent en ligue offensive et défensive avec la France, le roy s'engagera de ne point faire la paix sans la restitution du Palatinat[1].

CCLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 134 v°. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE COMTE[2].

Du 21 juillet 1636.

Monsieur, Le roy n'oubliera rien de ce qui luy sera possible pour fortifier de plus en plus l'armée que vous commandés[3]. On ne manquera pas d'envoyer le fonds qui est nécessaire pour payer la monstre entière à tout ce qui s'y trouvera.

La noblesse de Normandie part demain, qui fera un corps fort considérable, et il sera d'un tiers plus puissant si Mr de Longueville la

de Mr le cardinal de Richelieu. » Cette note est fautive; la pièce a été dictée par le cardinal au surintendant Bullion.

[1] Une négociation était alors entamée avec les Anglais; au moment où la guerre, commencée depuis plus d'un an, était pour le cardinal un sujet de vive inquiétude, Richelieu s'efforçait de faire contracter à la France une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre; s'il n'y pouvait parvenir, au moins voulait-il s'assurer de sa neutralité. Les pourparlers se continuèrent jusque vers le milieu de 1637 sans aboutir à un traité. Nous donnerons le résumé de la négociation un peu plus loin, et nous en mettons seulement ici, à sa date, la pensée principale nettement exprimée dans ce projet d'une note à faire pour être remise au plénipotentiaire anglais.

[2] Le nom et la date ont été notés au dos de cette minute.

[3] On avait récemment ôté au comte de Soissons une partie de sa cavalerie pour l'envoyer à M. le Prince, et en même temps on avait décidé que le comte de Soissons, qui désirait un commandement plus actif, resterait en Champagne. Richelieu lui avait annoncé ces dispositions par une lettre du 24 juin (ci-après aux analyses), où il lui promettait un prochain envoi de nouvelles troupes. On ne s'était pas hâté d'accomplir cette promesse, et Richelieu s'efforce de faire prendre patience à ce jeune prince peu endurant et toujours en défiance des dispositions du cardinal à son égard.

conduict. Je croy que, si vous l'y conviés, vous estant ce qu'il est[1], il le feroit volontiers; et, en vérité, outre que ce luy seroit chose fort honorable, elle seroit fort agréable au roy, auprès duquel je ferois valoir cette action autant qu'il me seroit possible.

Aussy tost que Dole sera pris, ce qui sera avec l'ayde de Dieu dans la fin de ce mois, on en fera venir quinze cens bons chevaux pour vous fortifier encore.

Je croy qu'une des choses les plus importantes est qu'en laissant Guise suffisamment garny de gens de guerre[2], vous en jettiés promptement dans Corbie et dans Doulans, qui sont les deux places sur lesquelles les ennemis peuvent avoir dessein après le Catelet; cela estant j'espère qu'ils ne sçauroient rien faire et le renfort de cavalerie qui vous viendra vous donnera lieu d'acquérir beaucoup de gloire à leur despens. Je le désire avec passion, et pour le service du roy et pour l'amour de vous, Monsieur, de qui je suis.....

CCLXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 134. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE MARESCHAL DE BRÉZÉ[3].

[Du 21 juillet 1636.]

Mon frère, J'adjouste à ce que je vous escrivis hier[4] qu'il est très important de garnir Corbie, veu que c'est la plus mauvaise place sur la rivière de Somme et celle que les ennemis pourroient plus tost entreprendre après le Castelet.

Partant je vous prie d'en faire instance à Mr le Comte, à qui j'en escris, et vous souvenir que Guise, Doulans et Corbie estans garnies

[1] La première femme du duc de Longueville était sœur du comte de Soissons.

[2] Dans une lettre du 4 juillet (ci-après, aux analyses), Richelieu avait fait à cet égard les plus expresses recommandations à Mr de Chaunes.

[3] L'indication du nom et de la date se trouve au dos de cette minute.

[4] Nous n'avons point cette lettre, ce qui nous engage à conserver ici cette addition. Le maréchal de Brézé était parti le 4 juillet (voy. aux analyses) avec ordre de s'entendre avec le maréchal de Chaunes pour la défense de Corbie.

et vostre armée fortifiée de cavalerie comme elle le sera bientost, j'espère qu'il y aura moyen de prendre quelque notable advantage sur les ennemis, je suis.....

CCLXVIII.

Bibl. imp. suite de Dupuy, t. XX, pièce 98. —
Copie chiffrée. Le déchiffrement est joint; il est numéroté 99.

COPIE DU MÉMOIRE ENVOYÉ AU Sr ABBÉ DE COURSAN[1].

26 juillet 1636.

Le roy ayant bien considéré les dépesches de l'abbé de Coursan, voit sy peu d'apparence au repentir du duc Charles, et au désir qu'il dict avoir de se réunir pour jamais avec le roy contre ceux qui l'ont insensiblement porté à sa perte, qu'il est impossible que le roy donne autre pouvoir à l'abbé de Coursan que celuy qu'il a emporté avec ses instructions.

Les propositions qui luy ont esté faites sont desraisonnables.

La response que l'abbé de Coursan a faicte est bonne.

On ne peut autre chose ou que donner au duc Charles l'Auvergne avec trois cents mil escus de rente en France, qui seront composés tant du revenu de cette province que d'autres droits qui luy seront donnés; ou que remettre le duc Charles dans la Loraine sans aucunes places jusques à ce qu'il se soit ouvertement déclaré, avec ses forces, contre les ennemis, et que la paix soit faicte ensuitte, au quel cas on pouroit accorder au duc Charles la Mote du costé de la Bourgongne et Biche du costé de l'Allemagne, qui est l'extrémité de ce qu'on peut

[1] Cette instruction, faite au nom du roi, est évidemment l'œuvre du cardinal, qui l'a sans doute dictée. Chavigni, en envoyant au marquis de Sourdis une copie chiffrée, lui dit, dans une lettre datée du même jour, 26 juillet, et dont ce passage est également en chiffres : « Sa Majesté m'a commandé de vous escrire qu'elle entend que Sourdis donne des gardes à Salins pendant qu'il sera dans Nancy, tant pour ce que la confiance que nous lui tesmoignerions le rendroit suspect et feroit descouvrir le traité, qu'aussi il n'y auroit apparence en l'estat qu'il est de le laisser indifféremment pratiquer et communiquer avec les habitans de Nancy. » (P^ce 100e.) — On voit, par une lettre au marquis de Sourdis du 21 août, que l'abbé de Coursan fut chargé d'une autre mission auprès de lui. (Aux analyses, à la date précitée.)

faire et dont il faut s'exempter si l'on peut. Il faut bien entendre cet article en vertu du quel, par le traité qu'on passeroit avec le duc Charles, on luy prometroit dès cette heure la Mote et Biche pour les luy mettre seulement entre les mains après la paix générale.

Quant à ce qui est de Nancy, il en faut demeurer aux termes de l'instruction de l'abbé de Coursan, sauf que, s'il ne faloit que se relascher d'une année pour la durée du dépost, le roy enfin s'y portera; mais il ne le faut faire qu'à l'extrémité. Il faut bien se donner garde d'entendre à la réstitution de Nancy au temps de la paix générale, parce que c'est tout ce que les ennemis du roy pouroient désirer pour remettre le duc Charles en estat d'agir plus mal que jamais trois mois après la paix générale, et par raison le duc Charles ne peut en ce temps désirer cette restitution, veu que celuy de guerre ne peut avec justice estre précomté sur les années que le roy devoit avoir Nancy entre ses mains par le traité faict à Charmes avec le duc Charles.

Quoy que l'on face, si le duc Charles n'est pas repentant de sa mauvaise conduitte passée, on ne sauroit rien faire de bon avec luy, et, s'il redemande Nancy et d'autres places pour les posséder en un temps où nous n'aurons pas encore lieu de confiance en luy, son dessein ne peut estre bon. Il a desjà manqué à trois traités, il feroit bien sans doute de mesme au quatriesme.

Cependant, pour montrer la bonne intention que le roy a pour le duc Charles, le roy permet à l'abbé de Coursan de promettre au duc Charles, outre tout ce que dessus, cent mil escus contant du jour qu'après l'accord il se sera déclaré par quelque action d'hostilité ouverte contre les ennemis du roy, et la jouissance ou de trois cents mil escus s'il accepte l'Auvergne[1], ou du revenu de son païs tel qu'il est, commencera de ce jour là.

[1] Cette fin de phrase est visiblement altérée. Nous avons recomposé l'alphabet chiffré pour vérifier le déchiffrement de ce passage, et nous avons trouvé qu'il était fidèlement traduit en clair; les huit derniers mots de l'alinéa sont d'ailleurs écrits en toutes lettres; la faute vient donc ou du secrétaire chargé du chiffre, ou de celui qui a écrit la minute, rapidement dictée.

Digitized by Google

Le nouvel ordre a adjousté à la première instruction de l'abbé de Coursan le pouvoir de promettre Biche, qu'il n'avoit point, de faire valoir l'Auvergne trois cents mil escus de rente, qui n'en devoit valoir que deux, de diminuer le dépost de Nancy d'une année, et de donner cent mil escus contant à l'instant de la déclaration du duc Charles.

A cela on peut encore adjouster huit ou dix milles escus de pention aux fidelles serviteurs du duc Charles, selon qu'il les voudra départir, et cent milles livres une fois payées.

S'il ne tenoit qu'à faire encore valoir l'Auvergne un milion de livres au lieu de trois cens mille escus, le roy y consentiroit.

Si l'abbé de Coursan traite avec le duc Charles, il sera bon, comme il le représente, qu'il oblige le duc Charles à faire ratifier son frère et sa femme dans un temps préfix.

Voilà tout ce que le roy a commandé d'escrire à l'abbé de Coursan touchant cette affaire à la quelle, si le duc Charles ne veut entendre, l'abbé de Coursan s'en reviendra incontinent en cette cour.

Faict à Madrid, au bois de Boulogne, ce 26e juillet 1636.

CCLXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 150. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE COMTE[1].

27 juillet [1636].

Monsieur, Ce n'est pas assez à mon avis de suivre les ennemis, mais il est du tout nécessaire de prévenir leurs desseins, quand on les peut prévoir; car, si vous leur laissés investir une place avec leur cavalerie, il servira peu après d'y aller, n'estant pas en estat de donner bataille. Je croy que le meilleur conseil qu'on puisse prendre est de bien munir les places, estant certain que, si les ennemis en attaquent quelqu'une qui leur résiste comme il faut, leur armée se ruinera, et

[1] Cette minute n'a ni suscription ni date; on a mis ces indications au dos, mais le millésime a été omis.

nous aurons lieu de nous mettre en estat de leur faire teste à la campagne. En cette occasion le tout consiste à ne perdre pas un moment de temps, et prévenir les ennemis par une excessive diligence; je vous en conjure, Monsieur, et de croire.....

Vous ne sçauriés mieux faire que ce que vous m'avés[1] qui est de vous aller camper proche des ennemis quand ils seront attachez à quelque place; mais il faut donner moyen à la dicte place de tenir, les[2] pourvoyant de sy bonne heure de gens de guerre qu'elles ne soient pas surprises.

En ces occasions les momens valent des années; je vous suplie de vous en souvenir.

On a pourveu à tout ce que vous demandés, tant pour le supplément de la montre que pour les travaux[3].

CCLXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 149. — Minute de la main de Cherré.

INSTRUCTION DONNÉE A M. DE LA HOUDINIÈRE[4].

Le 27 juillet [1636].

Houdinière dira franchement à Mr le Comte que le bruict est

[1] Un mot a été oublié : mandé, écrit, proposé, ou tout autre dans ce sens.

[2] Ces distractions grammaticales sont très-fréquentes; ici ce serait une phrase à refaire, plus souvent elles ne consistent qu'en un mot; nous les conservons comme signes de dictée. Il est presque toujours facile de les rectifier par la pensée, et quand nous les faisons remarquer, c'est seulement afin qu'on ne les prenne pas pour des négligences d'imprimerie ou d'editeur.

[3] Le cardinal met toutes les formes possibles dans les avertissements qu'il donne au comte de Soissons; il avait d'autres reproches à lui faire, il évite de les exprimer dans cette lettre, mais on va voir par la pièce suivante qu'il chargea un capitaine de ses gardes (lequel était sans doute porteur de cette lettre) d'en parler en confidence au jeune prince. Au retour de La Houdinière, Richelieu, écrivant à M. le Comte (le 3 août), lui disait : « Houdinière m'a rapporté la confirmation de ce que j'ay tousjours creu de vous, en qui je n'ay jamais douté qu'on ne trouvast toutes les bonnes qualitez qui se peuvent désirer en une personne de vostre naissance. » (Ladite lettre, du 3 août, est en extrait aux analyses ci-après.)

[4] Ce titre est écrit au dos, avec la date

venu icy qu'il s'est mis en colère contre Mr de Chaunes, et l'a traitté assez rudement, ce qui n'est pas approuvé de ceux mesmes qui luy sont les plus affectionnez;

De plus, qu'on dict qu'il est un peu lent à se résoudre, ce qui peut estre fort préjudiciable aux occasions présentes;

De plus, qu'on dict aussy qu'il affecte de se conduire par ses propres sentimens, de peur qu'on pense que personne ayt pouvoir sur luy;

Que j'ay bien voulu luy donner avis de toutes ces choses parce que, outre qu'elles sont importantes au service du roy, elles le sont à sa réputation; que je luy puis dire, à propos du dernier point, que je me suis tousjours trouvé si bien d'escouter ceux qui sont capables de donner avis en une affaire, que, sy j'ay quelque chose qui ne soit pas du tout mauvais, c'est cette qualité plus tost qu'aucune autre;

Que si je ne l'honorois particulièrement, je ne luy manderois pas ces avis, lesquels il recevra, s'il luy plaist, comme une preuve asseurée de la passion d'une personne qui est son très humble serviteur.

CCLXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 151. — Minute de la main de Cherré.

INSTRUCTION A M. LE COMTE D'HARCOURT

QU'ON LUY ENVOYA ESTANT ARRIVÉ AVEC L'ARMÉE NAVALE DANS LA MER MÉDITERRANÉE.

28 juillet 1636.

L'armée navale peut entreprendre trois choses :

D'ataquer Monaco de force, si le dessein qu'on a dessus par autre voie ne peut réussir, ce que le sr évesque de Nantes fera sçavoir [1] icy et à Mr le comte d'Harcour.

Elle peut encore entreprendre d'emporter Final, dont la place

du 27 juillet; le millésime est facile à suppléer.

[1] Cette dernière ligne, de la main de Richelieu.

n'est pas trop forte, particulièrement du costé de la mer, ce qui ne lairroit pas d'estre de conséquence, tant parce que c'est priver les Espagnols d'un lieu qui leur appartient, que par ce aussy que ce lieu estant au milieu des Estats de Gênes, il donneroit moyen au roy de gagner l'affection de ceste République, et de la desgager de la servitude d'Espagne [1].

Elle peut ensuite occuper une plage peu esloignée de Final, qui est un fief d'Empire sous la protection des Espagnols, appelé Varigoty, qu'on prendra sans difficulté [2].

Elle peut en outre prendre un lieu qui est entre ces deux ports, qui s'appelle Loano, qui appartient au prince Doria, qui est armé contre la France, lequel pourroit faciliter à conserver les autres lieux; Final, Loano et Varigoty n'estans distans du Montferrat que de huict ou dix mil, on aura lieu d'en retirer quelque assistance de terre lorsqu'on en aura besoin pour leur conservation.

Et les dicts lieux seront comme une porte par laquelle on pourra à l'avenir secourir Mr de Mantoue par mer avec plus de facilité qu'on n'a faict jusqu'à présent.

Ce que dessus et la délivrance des isles St-Honorat et Ste-Marguerite est ce qu'on estime qui se peut faire dans la mer Méditerranée.

Du reste le roy se remet à ce dont l'occasion donnera lieu, et ce qui se pourra entreprendre contre les armées navales des ennemis, et leur flotte si on les rencontre.

On estime qu'il vaut mieux commancer par l'exécution de Monaco ou de Final que par la délivrance des isles, qu'on croit ne pouvoir manquer par après. Cependant le tout est remis au jugement de

[1] A côté de ce paragraphe, le cardinal a mis : « Mr de Nantes envoyera en toute diligence recognoistre Final, ce qu'il peut faire, ou par homme qu'il trouvera en Provence propre à cet effet, ou par Mr de Sabran *. »

[2] Autre addition marginale de la main de Richelieu, et qui se rapporte à ce paragraphe et aux suivants : « Est à noter qu'il ne faut penser à ces trois lieux qu'au cas que l'entreprise de Final reeussisse. »

* M. de Sabran était alors ambassadeur de France à Gênes.

ceux qui estans sur les lieux peuvent mieux juger les choses de près que nous ne sçaurions faire estans esloignez.

CCLXXII.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, fol. 93. — Mise au net de la main de Cherré.

POUR LE ROY[1].

De Chaliot, ce 29 juillet 1636.

Monsieur le Nonce parlera au roy de deux choses :

La première, de l'acceptation qu'ont fait les Espagnolz de Coloigne, priant Sa Majesté d'y envoyer ses depputez[2];

[1] Le cardinal a écrit cela en tête, et au dos un secrétaire a mis : « Mémoire de monseigneur le cardinal. »

[2] La Gazette du 23 août donne, sous la rubrique « Cologne, le 25 juillet 1636, » cette nouvelle : « On attend le cardinal Ginetti en cette ville, qui a esté nommé pour y traiter de la paix générale. » (P. 518.) Mais, avant que la Gazette eût parlé, Richelieu, comme il convenait, avait informé le roi; et ce fut alors, c'est-à-dire vers le commencement d'août, ce nous semble, que fut dressée l'instruction qui devait guider les plénipotentiaires de France dans cette importante négociation, où l'on prétendait concilier les intérêts européens, et les mettre sous la garantie d'une paix générale. C'est sans doute cette instruction que nous trouvons en copie à la Bibliothèque impériale, parmi les manuscrits de Fontanieu. (P. 83, in-fol. pièce 13*.) Cet acte fort long (vingt et quelques pages*) expose en détail tous les points litigieux et compliqués qui devaient faire l'objet des délibérations des ambassadeurs. Cette instruction n'a pas été écrite par Richelieu, mais elle ne peut avoir été rédigée que sur ses notes et d'après ses résolutions. Nous n'avons donc pas à la donner ici *in extenso*, et il ne nous est pas possible d'extraire un instrument diplomatique, dont, en l'abrégeant, on ferait trop imparfaitement comprendre les dispositions et la portée; ainsi, au lieu d'en donner une idée incomplète, nous préférons renvoyer tout simplement au manuscrit les lecteurs qui désireraient le connaître. Au reste, on sait que la paix ne se fit pas à Cologne, et qu'il fallut attendre douze années encore avant que tous ces intérêts si difficiles à accorder fussent définitivement réglés, à Munster, par le traité de Westphalie. Cette assemblée de Cologne elle-même, qui ne devait pas avoir de résultat, éprouva toutes sortes de retards, et la réunion des plénipotentiaires ne put avoir lieu en 1636. (*Mémoires de Richelieu*, liv. XXVII, p. 75 du IXe vol. de l'édition

* Cette pièce n'est point datée dans le manuscrit de Fontanieu; une main étrangère a mis en tête 1635, sans doute pour le classement; c'est une date fautive.

La seconde, du mariage de Monsieur, désirant sçavoir sur ce sujet les sentimens de Sa Majesté.

Au premier, Sa Majesté luy respondra, s'il luy plaist, qu'elle envoyera volontiers ses depputez à Coloigne, et fera avertir ses confédérez de faire le mesme, quand elle aura de quoy leur justiffier comme Sa Majesté a faict accepter ce lieu à l'Empereur et au roy d'Espagne, et que tous s'y peuvent trouver avec seureté;

Au second, Sa Majesté dira, s'il luy plaist, qu'il y a longtemps que le pape sçait ses sentimens; qu'elle ne peut consentir le mariage de Monsieur parce qu'il est faict contre les lois du royaume, dont la pratique est approuvée de l'Église; que le pape l'obligera de favoriser en cela ce qu'elle désire par raison, et qu'elle en aura tout le ressentiment qu'il luy sera possible envers le Saint-Siége, et la maison particulière de Sa Sainteté.

CCLXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 156. — Copie de la main de Cherré.

A M. DU PLESSIS[1].

30 juillet 1636.

Ira trouver Mr de Brissac, luy fera lever six compagnies de son régiment en diligence. Il pourra surseoir la levée des quatre autres jusques à ce qu'il aye nouvelle qu'il y ayt quelque flotte.

Il dira à tous les gouverneurs qu'ils n'ont point à craindre de

de Petitot.) Le légat Ginetti, qu'on attendait à Cologne le 25 juillet, n'était encore qu'à Augsbourg le 26 septembre, et, partant de Ratisbonne le 12 octobre, il ne fit son entrée solennelle dans la grande métropole que le 24. (Voy. *Mercure franç.* t. XXI, p. 192.) Le frère de Richelieu, qui, comme on sait, était alors ambassadeur extraordinaire à Rome, écrivait à Chavigni, le 17 juillet, en lui annonçant le départ de Ginetti : « Jamais légat n'eut une suite sy médiocre ny sy désargentée, de façon que, sy je ne me trompe, le Saint-Siége n'en recevra pas grand honneur. » (Ms. de la Bibl. impériale classé au département des imprimés Z# 972.)

[1] On lit au dos de cette pièce : « Coppie du mémoire donné à Mr du Plessis allant trouver Mr de Brissac et autres gouverneurs de Bretagne. »

flotte d'Angleterre, les deux couronnes estant bien ensemble. Qu'ils ont seulement à se garder des Espagnols.

Il verra ensuite tous les gouverneurs de la coste de mon gouvernement pour qu'ils se tiennent tous en estat de mespriser les surprises qu'on leur voudroit faire, et l'attaque des ennemis.

Il portera à Mr de Brissac l'argent que luy donnera Mr de Noyers, sçavoir est la levée de six compagnies, et deux mil escus pour fortiffier le devant de la teste de Blavet, et verra actuellement commencer cette fortiffication.

Il faudra trouver invention avec Mr de B.[1] le trésorier de paix, pour faire subsister pendant six sepmaines les dictes six compagnies, pendant lesquelles on leur envoyera une monstre.

CCLXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 162. — Minute de la main de Cherré.

A M. L'ÉVESQUE DE NANTES[2].

Du 31 juillet 1636.

Je vous dépesche en diligence pour vous mander ce que je pense qu'aura à faire l'armée navale quand elle sera arrivée, ce que vous ne communiquerés à qui que ce puisse estre, mais en ferés porter[3] seurement les paquets entre les mains de Mr le comte d'Harcourt et à Mr de Bordeaux.

[1] Le surintendant Bullion, que les dépenses de la guerre mettaient aux champs.

[2] C'est seulement au dos de cette pièce que nous trouvons le nom et la date. M. de Beauvau, évêque de Nantes, avait été récemment envoyé en Provence pour l'approvisionnement de l'armée navale. On a vu dans une lettre d'avril 1635, adressée au même évêque, que Richelieu l'avait déjà chargé d'une mission qui avait aussi pour objet les vivres de l'armée et l'approvisionnement de Mérières (t. IV. p. 742), et antérieurement l'abbé de Beauvau avait été employé en divers services (t. III, p. 705, 706, 732, 770, 794). L'évêque de Nantes avait, en outre, une mission moins ostensible, il devait surveiller la conduite des chefs de l'armée navale destinée à l'expédition des îles.

[3] « Ferés porter, » de la main de Richelieu.

Si on peut faire réussir la négociation qui de long temps est sur pied touchant Monaco, comme je vous en ay conjuré à vostre deppart, ce sera un grand coup pour estre deschargé par ce moyen de l'entreprendre de force, sinon le s^r du Plessis Bezançon l'ayant bien recogneu, comme vous me mandés qu'il y estoit allé, c'est une des choses qu'il faudra entreprendre au cas qu'elle soit facile et faisable en peu de temps.

Je ne vous mande point le particulier des autres[1] choses qui se peuvent faire parce que vous le verrés par la coppie de l'instruction que j'envoie à l'armée navalle[2]. C'est à vous à faire en sorte, avec M^r le maréchal de Vitry, qu'il ayt quelques gens sur pied prests à contribuer à ce qu'on voudra entreprendre. Je vous conjure de n'oublier rien de ce qui deppendra de vostre industrie et de vostre soin. Je me le promets ainsy et suis bien asseuré que je n'y seray pas trompé.

Le baron d'Alemage[3] est employé dans l'estat de l'armée navale en qualité de chef d'escadre de Provence, qui sera sous le général de la mer comme les autres escadres de Guienne, Bretagne, etc.

Quant à la force de sa bourse je ne la cognois pas, mais je veoy bien que vous estimés qu'il vous siéra bien d'estre sur le principal galion qu'il commandera et de n'y faire pas mauvaise chère à ceux qui s'y rencontreront. J'en demeure d'accord avec vous, à condition que, si vous ne faictes rien qui vaille, la despense en ira sur vostre bourse, mais si vous faictes des merveilles on y aura quelque esgard pour vous faire une gratiffication plus grande que la longueur de vostre nés; mais souvenés vous que je ne vous quitte point à moins d'une place estrangère et la délivrance de nos isles.

Le fonds des gallères est séparé de celuy des vaisseaux ronds. Vous cognoissés trop l'appétit de M^r le général des gallères pour adérer plus à ses sens qu'à la raison.

[1] « Choses qui se peuvent faire, » de la main de Richelieu.

[2] Voy. ci-dessus, à la date du 28 juillet.

[3] Ce nom est ainsi écrit, mais on a mis *Alemagne* dans une lettre à M. de Nantes, du 4 août. (Aux analyses.)

CCLXXV.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, fol. 101. — Minute[1] de la main de Cherré.

[A M. LE NONCE.]

[Fin de juillet (?) 1636.]

Il semble nécessaire qu'il plaise à Sa Sainteté[2] faire une déclaration qui porte qu'ayant eu cognoissance que tous les princes de la chrestienté qui sont maintenant en guerre se trouveroient volontiers en un lieu déterminé pour y aviser aux moyens de parvenir à une bonne paix, jugeant que la situation de Coloigne peut estre commode à tous, elle les invite d'y envoyer leurs ambassadeurs avec pleine puissance d'y traitter et conclure un sy bon œuvre, déclarant que, pour l'avancer et faciliter autant qu'il luy sera possible, elle fera trouver au dict lieu[3] son légat le 15e septembre, auquel temps elle se promet que tous les ambassadeurs des susdicts princes s'y trouveront aussy, ainsy qu'elle les y convie.

On ne prétend pas convier S. S. à s'attacher aux paroles cy-dessus, mais on estime que pour ne blesser personne, et convier aussy bien les princes qui sont desvoyez du chemin du salut que les catholiques à une bonne paix, et peut estre à recognoistre l'Église avec le temps, il est bon qu'elle se serve du sens contenu en ce que dessus, sousmettant néantmoins le tout autant à son jugement comme à son authorité[4].

[1] Cette minute n'a point de suscription, mais Cherré a écrit au dos : « Brouillard d'un brouillard [mémoire?] donné à M. le nonce sur le sujet de la paix. » La date manque aussi; et cette lettre a été mise à la fin de juillet. Il se peut qu'elle soit postérieure à la visite du nonce (ci-dessus, p. 521); elle nous semble d'ailleurs faire allusion au passage d'une missive du cardinal de Lyon que nous citons ici même (note 4), dans ce cas il n'y aurait rien d'invraisemblable à placer celle-ci vers la fin de juillet. — Dans les corrections qu'on a faites au premier paragraphe de ce brouillon, on a laissé subsister une portion de phrase qui devait être effacée et que nous supprimons.

[2] Jusqu'ici, de la main du cardinal.

[3] « Au dict lieu, » *idem*.

[4] Ce dernier paragraphe doit être une

CCLXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 343. — Copie[1].

RAISONS
DE PUNIR CEUX QUI RENDENT LES PLACES MAL A PROPOS.

[Juillet 1636[2]?]

1° De tout temps et en tous les Estats la prattique est de chastier rigoureusement ceux qui commettent ces laschetés.

2° Si les faultes doivent estre estimées grandes par le préjudice qu'elles apportent, il n'y a personne qui ne voie combien est grande celle dont il s'agit présentement, puisqu'elle donne entrée à l'ennemi dans l'Estat; et peut-on dire qu'elle est cause des pilleries saccagemens, bruslemens, violences et mille autres excès qui se commettent par les ennemis.

3° Si un simple soldat commet quelque faulte signalée en ce qui est du faict d'un soldat, il mérite un chastiment exemplaire; si un cappitaine manque à son debvoir, le chastiment en doit estre encore plus grand, et ainsy des aultres, etc. Que sera-ce donc de celuy à qui le roy a confié une place d'importance, s'il vient à la rendre laschement?

réponse à ce que le cardinal de Lyon mandait à Chavigni le 5 juillet : « Que le lieu de l'assemblée des ministres de plein pouvoir sera Colongne, et que le pape ne peut consentir que les depputez de nos alliez hérétiques s'y trouvent; mais, encores qu'ils y soient, il l'ignorera pourveu qu'ils ne prétendent point de traicter par eux mesmes avec son légat. » (Lettre du cardinal de Lyon, citée p. 522, note.)

[1] On a mis en tête, à la marge : « Mr Lescot. » Cette copie était-elle pour lui? On sait que Lescot était docteur de Sorbonne et confesseur de Richelieu; il fut plus tard évêque de Chartres (en 1641).

[2] Cette pièce ne porte pas d'autre date que cette annotation marginale : « Juillet et août 1636. » Depuis le commencement de la guerre, plusieurs places avaient été perdues, et le cardinal imputait toujours ces revers à la lâcheté des gouverneurs; tout récemment la Capelle venait encore d'être prise, le baron du Bec l'ayant mal défendue, disait Richelieu; et c'est peut-être sous l'influence de l'indignation qu'il en ressentit que fut composé ce mémoire, classé dans notre manuscrit à la fin du mois de juillet.

4° Les gouverneurs des places fortes, et principalement des places frontières, sont comme sentinelles de l'Estat, avec cette différence pourtant, que les autres sentinelles sont seulement obligées de descouvrir ce qui se passe et en donner advis; mais ces gouverneurs doibvent s'opposer à l'ennemy. Or chascun sçait combien est punissable une sentinelle qui manque à son debvoir, principalement si ce manquement vient de lascheté.

5° Ce que sont les gardes du corps au regard de la personne du roy, cela mesme sont les gouverneurs des places frontières au regard du royaulme. Car, comme Sa Majesté se sert de ceux-là pour empescher que quelque maudit et scélérat ne s'approche d'elle pour luy nuire, aussy se confie-t-elle en ceux-cy pour empescher que l'ennemi n'entre dans son Estat. Or, si un garde du corps permet par sa lascheté que quelque malheureux et détestable aborde le roy pour l'offenser, sçachant bien qu'il vient à ce dessein, il est grandement punissable.

Bref, ceux qui rendent les places mal à propos manquent à la fidélité qu'ils doivent au roy et à l'Estat, ils ouvrent à l'ennemi la porte du royaulme; ou plustost, en tant qu'en eux est, ils luy mettent le royaulme en main; ils rendent inutiles et vaines tant de despenses qu'il a fallu faire pour bastir et entretenir ces places; et mesme ils rendent ces places nuisibles et dommageables, d'autant que l'ennemi s'en sert contre nous. Ils font par leur exemple que les aultres gouverneurs sont moins résolus et courageux à défendre les places qui leur sont commises.

Aussy dans les Estats faudroit-il qu'à tous ceux qui rendent quelque place sans en avoir reçeu le commandement ou consentement du souverain, on donnast des juges sans jamais y manquer, pour les punir ou absouldre ainsy qu'ils le mériteroient. L'asseurance que les gouverneurs assiégés auroient qu'infailliblement leurs déportemens seroient examinés et jugés par ceux qui seroient commis à cet effect pourroit empescher qu'ils ne fussent sy lasches que de préférer une mort certaine et ignominieuse à une mort incertaine et glorieuse.

Digitized by Google

CCLXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 192. — Minute de la main de Charpentier.

AU ROY.

De Chaliot, ce 5e aoust 1636.

Mr le mareschal de La Force estant céans, tous deux nous prenons la hardiesse de mander à S. M. qu'il est important qu'elle aille aujourd'huy coucher à Paris, et y demeure quelques jours jusques à ce que les troupes soient amassées, ce qui sera, s'il plaist à Dieu, dans 3 jours.

Il luy plaira, s'il luy plaist, envoier, toute affaire cessante, à Chauny un homme déterminé; et, au pont de Saint-Maixance, un homme de qualité. Vostre Majesté jugera si Mr le premier n'y pourroit point faire un tour en poste pour y bien establir son frère, et voir tout ce qui se pourroit lever là autour, et le faire lever actuellement. J'envoie le petit marquis de Brézé[1] à Pontoise avec son gouverneur, qui est homme de guerre. Il faut en cette occasion mettre toute pierre en œuvre.

Il plaira au roy envoyer Coutenan en son gouvernement et faire pourvoir tous les passages de la rivière de Seine par ceux qu'elle y a destinez.

Il est aussy besoin d'envoier à Creil, à Beaumont et à l'Isle-Adam rompre les ponts. Des mousquetaires de S. M. remuans et agissans sont capables de faire exéquuter cela, et je croy qu'il est bien important qu'ils demeurent là comme surveillans.

Nous estimons aussy qu'il est important qu'elle envoye quelqu'un

[1] Armand de Maillé, neveu et filleul de Richelieu, auquel le cardinal légua une belle portion de son vaste héritage. Il avait alors dix-sept ans. A trois ans de là, nous le trouvons commandant les galères du roi, et, à la mort de Richelieu, il devint grand maître de la navigation, charge qui, comme on sait, remplaça sous Richelieu celle de grand amiral. Ce jeune homme, qui se distingua de bonne heure par des qualités brillantes, et qui signala sa valeur dans plusieurs combats de mer, fut tué d'un coup de canon devant Orbitello, assiégée par l'escadre qu'il commandait (14 juin 1648); il avait à peine vingt-sept ans.

trouver M. le maréchal de Chastillon pour le prier de s'avancer dès aujourd'huy à Senlis, sans retardement ny sans équipage. Mr le marquis Mortemar, ou autre de qualité, sera bon pour le faire partir devant luy.

Je croy qu'il est bon que Vostre Majesté dépesche quelqu'un à Monsieur, avec ordre de faire lever deux ou trois régimens en Touraine, Blaisois et autres lieux, par tous ceux qu'il a auprès de luy. Il fault que chascun serve en ceste occasion. Si elle le trouve bon, Mrs les secrétaires d'Estat les [1] exécuteront.

CCLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 209. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE COMTE[2].

Du 7 aoust 1636.

Monsieur, C'est une chose si importante de faire rompre tous les moulins et les fours en toute l'estendue des lieux que vous avés quittez, depuis la Somme jusques à l'Oise[3], que, bien que je ne doubte pas que vous ne vous en advisiés de vous-mesme, je vous dépesche expressément ce porteur pour vous prier de faire exécuter soigneusement l'ordre que vous en donnerés. Pour cet effect, il faut envoyer diverses troupes de carabins ou chevaux légers avec des gens propres à rompre les dits moulins et fours, en sorte que n'y ayant point de gros fers aux moulins, qu'il faut apporter, on ne s'en puisse plus ayder.

Il faut aussy faire retirer tous les habitans des villages en deçà et en grossir le plus qu'ils pourront vos troupes, leur faisant donner le pain, et promettant la solde à ceux qui sont vrayment soldats.

[1] Cela ne se rapporte grammaticalement à rien; il faut sans doute aller prendre plus haut le mot «ordre» en le mettant au pluriel.

[2] Cherré a mis au dos l'indication de la personne, et la date, que le secrétaire de nuit avait omise.

[3] Le comte de Soissons avait désiré être employé en Picardie, et on lui avait envoyé, le 3 août, les pouvoirs pour commander l'armée qu'on y réunissait. (Voyez aux analyses, à la date que nous venons d'indiquer.)

Dès demain on commencera à faire marcher six mille hommes droit à Senlis, où Mr de Chastillon est desjà pour les recevoir; on continuera incessamment. Six pièces de canon partiront aujourd'huy pour vous estre menées avec de la poudre, plomb et mesche; enfin on n'oubliera rien de ce qui se pourra. Je vous envoye exprès ce porteur pour vous [faire] souvenir de la rupture des fours et des moulins et y mettre un tel ordre en sorte que cela s'exéquute. Je suis et seray tousjours...[1]

CCLXXIX.

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 157r. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. LE COMTE.]

8 aoust 1638.

La première chose qu'il semble nécessaire est de mander à Mr le Comte qu'il se retire au deçà de la rivière d'Oise, fortifiant son corps de la rivière, et nous donnant lieu de joindre les trouppes que le roy faict de ces costez de deçà, afin d'estre en estat de deffendre toute la rivière. Autrement l'ennemi en despit de luy pourroit passer de deçà et le lairroit de delà, et il nous faut mesnager jusques à ce que nous aions un corps puissant pour le rechasser.

C'est à Mr le Comte à choisir son poste au deçà de la rivière pour s'opposer aux ennemis au passage de la dite rivière, s'il juge le pouvoir. Que si cependant les ennemis avoient passé la rivière en quelque lieu, qu'il prenne garde à se retirer entre Paris et eux, en sorte que nous puissions joindre les trouppes qu'on faict de deçà sans que les ennemis se puissent mettre entre Paris et luy[2].

[1] Le secrétaire avait d'abord écrit sur cette page : « Mander aux généraux de faire rompre tous les fours et tous les moulins depuis le lieu où ils sont, le plus avant qu'ils pourront vers les ennemis. » et puis on a barré cette indication de lettres à faire, M. le comte devant sans doute transmettre cet ordre aux officiers généraux de son armée.

[2] Cette matière de lettre n'a ni suscription, ni date, mais on voit que cela s'adresse au comte de Soissons. Le manuscrit du Dépôt de la guerre l'a classée au 8 août 1636. — Mr le Comte comprit mal la lettre

CCLXXX.

Bibl. imp. Fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, f° 71. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

8 aoust 1636.

Monseigneur,

Le roy vous renvoie le s^r de Chalucet avec toutes les expéditions nécessaires pour les levées que Sa Majesté a désiré que vous feissiés faire aux quartiers où vous estes, et, bien que l'affection singulière que je sçay que Vostre Altesse a pour la personne du roy et ce qui regarde l'avancement de ses affaires soit telle qu'il semble superflu de vous convier d'en rendre une preuve en ces occasions présentes, je ne laisse de vous dire qu'une des plus signalées que Sa Majesté en puisse recevoir est que V. A. luy amène promptement le plus de trouppes qu'il luy sera possible. Ce pendant elle aura agréable de commander que l'on face venir diligemment à Paris le plus de poudre que l'on pourra trouver dans les magasins des villes de Tours, Blois, Amboise, Chartres et Orléans, pour le besoin que l'on en a à présent. Je me promets que Vostre Altesse contribuera en ces occurrences, sy importantes au bien de l'Estat, tout ce que Sa Majesté sçaurait attendre d'elle, ce qui m'empeschera de l'y convier davantage, me contentant de la suplier de croire que je suis et seray à jamais,

Monseigneur, de Vostre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 8e aoust 1636.

du roi écrite d'après ce brouillon, et fit un mouvement de retraite au sujet duquel Louis XIII lui écrivit de nouveau. (Voyez aux analyses, à la date du 10 août.)

CCLXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 212. — Mise au net de la main de Charpentier; corrigée de la main de Richelieu[1] et devenue minute.

A M. DE LONGUEVILLE[2].

Du 8 aoust 1636.

Monsieur, Vous verrés par la lettre du roy le sujet du voiage [de Mr de Miromeny[3],] je me promets que vous ferés tout ce que l'on sçauroit atendre de vous en une occasion sy importante [qu'il est impossible d'estre François et de n'estre pas passionné.] Le service de Sa Majesté et l'intérest de M. le Comte [font que je me promets que vous vous surmonterés vous-même en cette rencontre. J'ose encore espérer que ma supplication vous fera redoubler vos soins et et vostre diligence qui est sy nécessaire que secourir le roy lentement et ne le faire point est presque une mesme chose. Je vous conjure donc de faire promptement] l'impossible en cette occurrence [vous asseurant] que je feray valoir [vos actions] à Sa Majesté ainsy que vous le sçauriés désirer d'une personne qui est véritablement comme je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné serviteur.

[[4] Faut une lettre à Charnassé.]

[1] Nous mettons ici ces corrections entre crochets à cause de leur nombre.

[2] Le nom et la date, omis par le secrétaire, sont notés au dos.

[3] Ce nom est écrit en surcharge par le cardinal, sur les mots : « du s' de Boisrobert. » Nous n'avons pas cette lettre du roi.

[4] Nous trouvons cela en marge de notre minute; la lettre faite à Charnacé sur cette indication est conservée dans le manuscrit des Affaires étrangères marqué Hollande, de 1572 à 1663; la suscription y manque, mais cette note de Richelieu nous la donne.

CCLXXXII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 55e. — Original.

[A M. DE CHARNACÉ.]

8 août 1636.

Monsieur, ayant veu ce que vous m'avés mandé sur le sujet de la gratiffication que vous avés eu ordre de faire, de la part du roy, à quelques uns de Mrs les Estats, je vous fais cette lettre pour vous dire que Sa Majesté, désirant sortir de cette affaire de quelque façon que ce soit, vous laisse l'entière liberté de terminer ainsy que vous l'estimerés plus à propos pour le bien de son service, sans vous prescrire aucune chose. Elle désire seulement que vous contentiés le greffier Mus[1], soit en luy donnant les quarante six mil livres dont je vous ay cy-devant escrit, à la charge d'en faire part aux srs Nordvic[2], Ploes[3] et Riperda, ainsy qu'il est contenu au mémoire que je vous en ay envoyé; ou luy fournir seulement de cette somme ce qu'il en espère pour sa part, distribuant le reste, et les autres quarante six mil livres demeurez ès mains du nepveu du sr Heufft[4], tant aux dits srs Nordvic, Ploes et Riperda, qu'aux srs Arsolt, Scafre, Conders, Kenuit[5], Vosberg[6], Hughens[7], Junius, et autres qui ont favorisé les intérests de la France, et que vous jugerés le pouvoir encores faire, à l'avenir, aux occasions qui s'en présenteront, lesquels vous traitterés, en la dis-

[1] Musch, greffier des États. Charnacé écrivait à son sujet, au cardinal, au mois de janvier 1634 : « le dit greffier m'a dit bien clairement que si le roy vouloit luy faire quelque bien, il le serviroit très-bien. » (Lettre citée par M. Groen, *Arch. de la maison d'Orange*, t. III, p. 47.)

[2] Nortwyck, membre des États.

[3] Adrien Ploos était député de la province d'Utrecht aux États Généraux.

[4] Il était chargé des affaires de Hollande en France.

[5] Knuyt, autre envoyé des États à Paris. Plusieurs des noms cités ici sont sans doute estropiés plus que celui-ci.

[6] Vosberghen, l'un des conseillers du prince d'Orange.

[7] Constantin Huygens, seigneur de Zuylichen. Il était père du savant qui a illustré ce nom. Constantin Huygens lui-même unissait aux travaux de la politique la culture des lettres, mais il n'avait encore publié ni ses poésies latines, ni ses poésies hollandaises.

tribution de cet argent, selon leurs conditions et qu'ils sont plus ou moins considérables. Vous contenterés aussy les commissaires qui assistèrent à vostre traitté, auxquels vous me mandés que l'on a promis des chaisnes d'or; enfin l'intention du roy est que vous distribuiés toute la dite somme de quatre-vingt-douze mil livres le plus utilement qu'il se pourra, dont Sa Majesté se repose sur vous[1].

Quant au reste, je ne vous parle point de l'estat auquel nous sommes de deçà, et de ce que vous avés à faire auprès de Mrs les Estats et de Mr le prince d'Orange, parce que vous l'apprendrés tant par les lettres du roy que par le sr Boutard, que Sa Majesté vous dépesche, seulement, vous asseureray-je que je suis et seray toujours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Paris, ce 8e aoust 1636.

CCLXXXIII.

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 151. — Mise au net.

LETTRE DU ROI A M. LE PRINCE[2].

Le 8 août 1636.

Mon cousin, c'est avec beaucoup de desplaisir que je suis contraint de vous mander que, le siége de Dole tirant de longue, il est nécessaire de le lever pour retirer l'armée que vous commandés auprès de moy et conserver le cœur de l'Estat; mais, comme j'estime que vostre mine s'en va en estat de faire son effect, je désire qu'auparavant que vous leviés ce siége vous la faciés jouer, et faciés un dernier effort

[1] Il est assez curieux de voir à quel taux Richelieu achetait des partisans à la politique de la France.

[2] Une première matière de cette lettre du roi avait été dictée par le cardinal à Cherré et à de Noyers, qui tour à tour tenaient la plume. (Pièce 152 du ms. de la guerre.) Sur cette matière, de Noyers, avec les indications de Richelieu et peut-être du roi lui-même, a fait et refait un brouillon de la dépêche envoyée à M. le Prince. Ce brouillon, écrit de la main de ce secrétaire d'état, a été aussi conservé dans le même ms. (Pièces cotées 153 et 154.)

pour tascher à emporter cette place, qui porte tel coup à mes affaires qu'elle est capable[1] de conserver ma réputation et mon royaume. Si la ville se prend vous exécuterez les ordres que je vous ay cy devant envoyez touchant le moyen de la conserver en mon obéissance, y laissant le s^r d'Espenan pour gouverneur avec trois mille hommes de pied et mille chevaux, pour, avec le marquis de Villeroy, de Tavannes et Rampsau, mareschaux de camp, la noblesse du pays, les communes, la milice tant de Bourgogne que de Bresse que le s^r de Thianges vous amène et les troupes que je désire que vous leviez, dont je vous envoyeray l'argent, empescher les courses que les ennemis y pourroient faire; garder les avenues de la France de ce costé là, et soustenir Dole, m'envoyant en mesme temps, en toute dilligence et à grandes journées, le s^r de la Melleraye grand maistre de mon artillerie, avec le s^r Lambert, mareschal de camp, trois mille bons chevaux, et un corps d'infanterie composé des vieux régimens et de ceux de Castelmoron, Tonins et la Melleraye et autres pour fortiffier mon armée de deçà, qui manque principalement de cavallerie, et ayder à soustenir l'effort que font les ennemis entrez en Picardie jusques à Mondidier et Roye. Que si vous ne vous pouvés rendre maistre de la ville dans deux ou trois jours, je désire que vous rentriés en Bourgogne et avec les trois mille hommes d'infanterie et mille chevaux produire l'effect que dessus; m'envoyant, comme je vous ay dict, le s^r de la Melleraye avec tout le reste de l'armée, en toute diligence, par Meaux ou autre route que vous estimerés plus courte. Je donne ordre à mon cousin le cardinal de La Vallette de ce qu'il a à faire en ce rencontre, et j'espère que Dieu, qui voit le fond de mes intentions, et qui sçait que je n'ay jamais entrepris la guerre qu'à dessein de parvenir à une ferme et solide paix pour le repos de la chrestienté, me donnera moyen de resister aux ennemis, et de vous faire cognoistre comme j'estime les services que vous me rendés en cette occasion.

Priant Dieu, mon cousin, etc.

Escript à Paris, le huitiesme aoust 1636.

[1] Il y a là une ellipse un peu forte; il faut sous-entendre : « si elle est prise. »

CCLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 339. — Minute de la main de Charpentier.

INSTRUCTION DONNÉE A SAINT-MARTIN ALLANT TROUVER LE COMTE DE FREZIN[1].

[Un peu avant le 10 août 1636[2].]

Il faut que St Martin[3] aille avec le s^r de la Roque Bouillac et le c. du Prat.[4] natif du pays de L. droit à Guise. Là il donnera une lettre à Mr de Guébriand. De là il passera déguisé avec les dits s^rs en Flan. Il dira à M^r le c. de Fr. que je l'ay envoié pour le remercier de l'assistance qu'il m'a rendue en me faisant descouvrir un homme qui avoit mauvais dessein sur ma personne, et pour sçavoir si ce que le dit s^r de la Roq. Boui. m'a dict de sa part touchant la descouverte de deux autres de ses complices est véritable, et pour l'asseurer ensuite

[1] Ce que nous mettons ici en titre se trouve au dos de la pièce, et de la main de Cherré. Un autre titre écrit en tête, aussi de la main de Cherré, porte : « Instruction donnée à Saint-Martin, garde, au mois d'aoust, s'en allant pour faire venir des troupes. » Mais cela n'a aucun rapport à la pièce, et avait probablement été écrit pour déguiser l'objet de la mission. Le comte de Frezin était au service d'Espagne et commandait neuf compagnies wallonnes dans la garnison de Corbie, lorsque cette ville capitula le 11 novembre. (*Gaz.* 1636, p. 725.) — Il s'agit dans cette instruction d'une pratique engagée avec le comte de Frezin, qui devait livrer à la France, pour un prix convenu, le Quesnoy et la Capelle. On sait que cette dernière ville avait été récemment abandonnée à l'ennemi presque sans avoir été défendue. Dans cette pièce, écrite en partie en style énigmatique, Saint-Martin me semble un nom de convention; le vrai nom est sans doute le s^r de Marcheville, auquel on donnait pour cette affaire une ordonnance de voyage. (Voy. p. 539, note 1.)

[2] Le manuscrit ne date point cette instruction; mais dans la pièce que nous venons de citer nous voyons que les actes relatifs au marché qu'il s'agissait de conclure avec le comte de Frezin sont datés des 10 et 12 août; la présente instruction doit avoir été dressée très-peu de temps auparavant. Elle est classée dans le manuscrit des Affaires étrangères en août, sans quantième.

[3] Ce nom est écrit ici et plus bas de la main du cardinal.

[4] On lit à la page 538 : « col. Pratensis, » mais le nom n'est-il pas déguisé ?

de la recognoissance que je veux avoir d'un tel office, selon ce que luy dira le dit s^r de la Roq. Boui.

Il recognoistra soigneusement si celuy à qui on le fera parler sera bien M^r le c. de Fr. et verra si le dit s^r le c. de Fr. luy parlera sincèrement et l'asseurera avec chaleur de vouloir faire trouver les dits deux complices comme estant entre ses mains et en sa puissance.

Il s'enquerra aussy où est M^r le c. de Lembeg[1], neveu du dit s^r c. de Fr. et où M. le c. de Bess[2].

Cela faict le dit Saint-Martin sera reconduit à Guise. De Guise il se fera reconduire seurement, par les gens de M. de Guébriant, à Laon et de Laon icy.

La lettre qu'il apportera[3] sera petite et portera : Je suis bien fasché de n'avoir pas occasion de vous servir en choses importantes; je vous ay trouvé un chien couchant comme vous le désirés; je me suis aussy asseuré de deux coureurs bons et seurs, mais ils sont un peu chers à cause de la guerre, je vous les enverray dans vostre maison dans le 15 de septembre; vous tiendrés l'argent prest[4].

Si par hasard on ne pouvoit livrer que l'un des deux coureurs[5], il faudra bien désigner ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas sous ces mesmes termes.

Si on peut davantage il le faudra signifier aussy sous les mesmes termes.

[1] « C. de Lembeg, » de la main de Richelieu.

[2] On pourrait lire « Boff. »

[3] De la part du comte de Frezin, dont Richelieu dicte ici le langage.

[4] La pièce suivante fait connaître de quel argent il s'agit. Ce passage, depuis « je suis bien fasché, » est écrit à la marge, de la main du cardinal; il remplace cet autre de la minute, lequel a été biffé : « et portera : Vostre confident a veu la dame dont il est question. Elle est plus résolue que jamais à faire attraper et chastier ceux qui luy ont voulu ravir l'honneur, ainsy qu'ils le méritent. Ils seront asseurément ès mains de la justice dans le 15e de septembre. Partant, luy estant proche comme vous estes, ne doutés point que vous n'ayés satisfaction. » Le passage substitué par le cardinal à celui qu'il avait dicté d'abord, sans être plus clair, est bien mieux approprié à l'affaire.

[5] Il y avait « voleurs, » le cardinal a mis « coureurs. »

Le coureur blanc signiffiera le Ques. le coureur noir signiffiera la Cap[1].

Faut montrer à Mr de la Roq. B. toutes les expéditions faites pour Mr le c. de Fr. et pour luy[2].

Faut luy donner en outre cent frs[3].

Faut dire au col. Pratensis[4] ce qu'on faict pour luy.

Ajuster avec luy qu'au 6e de septembre son argent sera à Sed. qu'il y aura un commissaire pour paier ses tro.

Que tout ce qu'il amènera, soit en ce temps là où il faut commancer par ce qu'il a, soit par après, sera paié.

Qu'il aura 4,000# de pension sa vie durant, entretènement perpétuel, et 1200# de pension pour tous ses capitaines, outre leur paie [5]et 2m au lieutenant colonel.

[6]Il faut 12 commissions entre les quelles seront celles de colonel, de lieutenant colon. et de sergent major.

Brevets de pensions de 400# pour chaque cap. et de 1200# pour le lieutenant-colonel et de 4 mil pour le colonel.

Le 26 d'aoust Mr le colo. sera à Sedan pour prendre ses commissions.

Le 6me du mois de sept. il passera à Sed. avec ses trouppes.

Faict en...

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 179[7]. — Minute de la main du cardinal.

[10 août 1636[7].]

Brevet de mareschal de France au comte et de l'ordre du Saint-Esprit, s'il le désire.

Asseurance d'autant de bien ès domaines du roy à perpétuité pour

[1] Ce petit paragraphe est aussi de la main du cardinal.

[2] Elles sont conservées au Dépôt de la guerre. (Voy. note 3 de la page suivante.)

[3] Il y a une tache d'encre qui ne laisse voir qu'à peine ces trois lettres.

[4] « Col. Pratensis, » de la main de Richelieu.

[5] La fin du paragraphe, de la main du cardinal.

[6] Tout ce qui suit est écrit, de la main de Richelieu, à la marge, quoiqu'il y eût dans la page assez de place pour mettre cela à la suite.

[7] Cette pièce sans date, que le cardinal a écrite lui-même, porte au verso cette

luy et pour les siens qu'il en perdra. Pension de dix mil escus pour luy et pour son fils. Pension pour la Roque Bouillac de mil escus.

Pour le colonel 12 mil patagons dans Sedan pour 1200 che.[1]

Asseurance d'entretien perpétuel pour luy et pour ses cappiteynes[2] soit en paix, soit en guerre.

Pension de 1200# pour le colonel, sa vie durant.

Pension pour chaqu'un de ses cappitaines de mil livres.

Le roy prom..... [3]

annotation, de la main d'un commis de de Noyers, « Mémoire de Mgr, » ce qui prouve qu'elle avait été envoyée à ce secrétaire d'état de la guerre. Nous donnons à cette pièce la date des brevets en parchemin préparés pour l'exécution du mémoire. Ajoutons que, sur un autre coin du feuillet, au verso, le commis de de Noyers a écrit: « Deux ordonnances de voyage de xv^c# chacune, sous le nom de M. le m. de Marcheville, pour le voyage qu'il va faire dans le royaume*. Laisser le nom en blanc. » — Le personnage qui n'est point nommé ici, et dont le nom est également resté en blanc dans les brevets préparés, était le comte de Frezin, ainsi qu'on le voit par l'annotation écrite au dos de l'instruction. — Le cardinal a mis en marge, à côté de ce paragraphe : « Baille son neveu pour hostage à Guise, où il recevra les patentes du roy. »

[1] A la marge, de la main du cardinal, « Les dépesches seront portées à Sedan. »

[2] Les hommes les plus instruits de ce temps-là s'embarrassaient fort peu de la régularité de l'orthographe; celle de Richelieu est encore une des moins capricieuses. Voilà pourtant qu'il écrit d'une manière singulièrement bizarre un mot qu'il écrira, trois lignes plus bas, sinon tout à fait correctement, du moins selon l'usage à peu près général d'alors.

[3] Cette minute est ainsi interrompue. Richelieu avait prévu que tout cela se bornerait à des pourparlers, et en effet le comte de Frezin ne livra pas les places, puisque nous le voyons défendant Corbie lorsque nous reprimes cette ville sur les Espagnols. Aussi dans les brevets dressés sur parchemin, que nous trouvons dans notre manuscrit, les noms sont restés en blanc : pièce 180, brevet de mareschal de France. — Pièce 181, promesse de l'ordre du Saint-Esprit pour le s' ..... venant au service de S. M. — Pièce 182, promesse pour lui et ses héritiers d'un domaine de la valeur du bien qu'il perdra dans son pays. — Pièce 183, brevet de trente mille livres de pension, sur l'espargne, pour lui et son fils. — Pièce 184, brevet de trois mille livres de pension sur l'espargne. — Pièce 185, lettres patentes portant confirmation des brevets de don de la charge de mareschal de France; de chevalier des ordres du roy; d'autant de revenu en domaine, etc. de la pension de trente mille livres pour luy et son fils, le tout accordé par brevets du 10 août. Cette dernière pièce, où le nom est aussi en blanc, est datée du 12 août et signée du roi.

* Nous doutons de ce dernier mot, qui est écrit en abrégé.

CCLXXXV.

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 192 *bis*. —
Original de la main de de Noyers, du cardinal et de Charpentier.

SUSCRIPTION:

POUR MONSEIGNEUR.

[Vers le 10 août 1636[1].]

[2] « Si Son Éminence ne trouve pas bon que si le comte de Frezin ne pouvoit livrer que la Capelle l'on ne rompe avec luy pour cela, mais s'il ne vouloit bailler que le Quesnoy, qui est assez advancé dans le pays et qui ne se peult que difficilement garder, sçavoir si l'on s'en contentera. »

S'il peut et veut faire donner les deux places tant mieux; s'il n'en peut donner qu'une il la faut toujours prendre[3], l'importance est de les presser d'exécuter, et partant d'envoyer leurs ostages. Il faut les asseurer que tous les brevets et lettres du roy seront à Guise et les gens pour exécuter advertissant par les porteurs. Pour bien faire il faudroit qu'ils ramenassent les ostages avec eux et que le comte fust au Quesnoy; mais j'ay opinion que le dict comte se trouvera malade réellement ou volontairement, et qu'ainsy tout yra en négociation; il faut s'en esclaircir promptement. Il faut encore qu'il ajuste avec la Roque-B.[4], s'ils estoient pris au retour, comme il nous fera sçavoir des nouvelles.

[1] La date manque, et le manuscrit du Dépôt de la guerre classe cette pièce en octobre; c'est une erreur manifeste. L'éclaircissement que demande de Noyers se rapporte évidemment à la négociation engagée dans le commencement d'août avec le comte de Frezin.

[2] Cette question, posée d'un style si entortillé par le secrétaire d'état de la guerre, est écrite de sa main; la réponse est de la main du cardinal et de celle de Charpentier.

[3] Richelieu a écrit jusqu'ici, ensuite Charpentier a pris la plume.

[4] Bouillac.

CCLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 227. — Mise au net de la main de Cherré.

ALLOCUTION AU PARLEMENT[1].

11 août [1636].

Messieurs, Je n'eusse jamais creu avoir occasion de vous envoier querir pour le sujet qui vous amène icy. Ce n'est point à vous à vous mesler des affaires de mon Estat, et vous n'avés peu penser à ce qui s'est faict ce matin en l'estat présent sans une très mauvaise volonté. Je ne parle pas de tout le corps, car je sçay que la plus grande part

[1] Le secrétaire a écrit en tête de cette pièce : « Ce que le roy dict à M^rs du parlement le XI aoust sur les assemblées qu'ils faisoient pendant les levées qu'on fist à Paris après que les ennemis eurent passé la Somme et assiégé Corbie. » Nous savons que c'était toujours le cardinal qui préparait les courtes allocutions que le roi adressait au parlement; ni le Mercure ni la Gazette n'ont conservé celle-ci, et le père Griffet rapporte assez différemment le discours du roi; mais le texte que nous trouvons dans les papiers du cardinal rend avec une vérité plus saisissante l'accent d'autorité, la parole nette et nerveuse de Richelieu. Dans le discours que le père Griffet prête à Louis XIII, il est question du cardinal, et l'on y remarque cette phrase : « Si on a envoyé quelque chose au Havre de Grace, ça été par mon ordre. » Que le roi ait ajouté quelques mots au thème qui lui avait été donné, rien de plus vraisemblable, et l'on conçoit, par exemple, que ce qui est dit de Richelieu et du Havre ne se trouve pas dans l'allocution préparée par le cardinal. Cela venait du reste très-naturellement dans la réprimande adressée au parlement. La veille, un des présidents, M. de Mesmes, s'était fait l'écho des rumeurs populaires, en répétant, devant les chambres assemblées, des imputations calomnieuses contre le ministre. Richelieu avait été blessé, non-seulement de ce que le parlement avait blâmé les mesures extrêmes prises pour s'opposer à une invasion dont la population de Paris était vivement alarmée, mais encore de l'imputation « d'avoir fait transporter dans la citadelle du Havre des sommes immenses d'argent, et une quantité prodigieuse de munitions de toute espèce, tandis qu'il n'y avait ni poudre, ni argent dans la capitale et dans les armées. » Toutefois, si le parlement prenait mal son temps pour attaquer le cardinal, dont le génie était en ce moment le plus solide espoir de la France, il est juste de ne pas oublier que huit jours auparavant, le 4 et le 5 août, ce grand corps avait donné des marques éclatantes de patriotisme dont le roi avait remercié les députés du parlement, mandés au Louvre.

me sont affectionnez, mais seulement de quelques uns pleins de malice et d'envie. Je ne souffriray en aucune façon leur entreprise comme vous pouvés croire.

Pour conclusion, je vous deffens de continuer vostre délibération et d'entreprendre d'estre mes tuteurs en vous meslant des affaires d'estat.

CCLXXXVII.

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 172. —
Expédition devenue minute, un passage ayant été ajouté de la main du cardinal.

LETTRE DU ROI AU COMTE DE SOISSONS.

Le 13 aoust 1636.

Mon cousin, J'ay veu la lettre que vous m'avés escripte de Compiègne le xie du présent mois, sur le sujet du changement de poste de mon armée, et bien que mon intention n'ayt esté que de vous donner à entendre par ma dépesche que croyant mon armée logée à Noyon, au delà de l'Oise, je désirois que vous la fissiés passer la rivière, tant pour la couvrir contre les ennemis que pour luy donner plus de facilité de joindre les nouvelles troupes que je fais lever, et que si les ennemis venoient à passer la dicte rivière en lieu impréveu, en ce cas vous fissiés vostre retraite en deçà[1]. Néanmoins, en quelque façon que ce soit, je ne puis douter que ne l'ayés faict pour de bonnes considérations, et j'espère, comme vous me mandés, que le changement se trouvera avantageux si les ennemis prennent la routte de Clermont pour tirer vers Ponthoise. Aussy je laisse ce discours pour vous dire qu'après avoir entendu les plaintes de mes sujets de la campagne et particulièrement du Beauvoisis, des violences, pilleries et bruslemens que font en leurs quartiers les coureurs des ennemis, qui,

[1] Le marquis de Feuquières fut envoyé dans cette circonstance le long de l'Oise et vers l'armée de M. le Comte, dont on voulait savoir au juste l'état et la position. (Voy. à ce sujet une lettre adressée au comte de Pas, fils du marquis de Feuquières, laquelle est imprimée dans le recueil publié par M. Étienne Gallois, t. I, p. 130.) — On envoya aussi le sieur de Ville. (Voy. aux analyses, à la date du 11 août.)

bien que foibles et esloignez du gros de leur armée, ne laissent de s'espandre au loing et y exercer toutes sortes de cruautez, ne trouvant personne qui leur résiste; vous verrés s'il ne seroit point[1] à propos de détacher de mon armée trois ou quatre cens chevaux, et les envoyer droict à Beauvais par l'Isle-Adam, les faisant passer au delà du Terin[2], qui les couvrira des ennemis, et que là se joignans à la noblesse du pays et mes autres sujets, ils prennent les occasions de charger les ennemis, et cherchent les moyens d'empescher des efforts qu'ils n'entreprendroient pas s'ils n'y estoient invités par l'abandonnement de la campagne, où ils ne trouvent aucune opposition.

Je suis d'autant plus facilement tombé dans cette pensée que je croy qu'ils y seront en seureté, et qu'ils se pourroient retirer si tout le corps de l'armée ennemie se présentoit [pour] passer la rivière, ce qui véritablement ne peut estre tandis que le siége de Corbie durera; je remets cela comme tout autre avis à ce que vous trouverés par conseil estre plus à propos[3].

Et d'autant qu'il importe beaucoup pour tirer fruict et service de ma cavalerie que quelque personne de condition et de naissance ayt, avec le soing de la conduire, authorité sur tout le corps, j'ay jetté les yeux pour cet effect sur mon [neveu][4] le duc de Beaufort, qui, en toutes occasions, a donné des preuves de son courage, et je désire que le faciés recognoistre en qualité de colonel général de ma dite cavalerie, en l'absence de mon cousin le comte d'Aletz, et l'employés aux occasions où vous jugerés que ma dicte cavalerie pourra utilement servir.

Il est nécessaire d'envoyer le fonds de la monstre des trouppes que vous avés envoyées en garnison dans les villes, ayant esté confondu avec celuy de la monstre générale; c'est à quoy je vous prie de faire tenir

[1] « Vous verrés s'il ne seroit point, » de la main du cardinal.

[2] Le Thérain.

[3] Ce paragraphe est écrit en marge, de la main du cardinal, avec une marque de renvoi qui n'indique pas bien clairement l'endroit où il doit être intercalé.

[4] Un mot était resté ici en blanc; ce doit être « neveu. » Le fils du duc de Vendôme avait alors vingt et un ans; il s'était fait remarquer par son courage à la bataille d'Avein, où il servait en qualité de volontaire, ainsi que le duc de Mercœur, son frère.

la main, et de croire qu'en toutes occasions je vous feray paroistre combien j'estime les services que vous me rendés en ces occasions, et que je prie Dieu, etc.

CCLXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 236. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE LA VERGNE[1].

Du 14 aoust 1636.

Le roy envoye le régiment de Bellebrune, qui est un fort honneste gentilhomme, à Ponthoise, afin qu'il y ayt des gens qui puissent garder le camp et la ville tout ensemble contre les corps qui se pouroient détacher de l'armée ennemie, et donner lieu d'attendre de plus grandes forces si la marche des ennemis alloit de ce costé là. Si par hazard Mr de Lavergne apprenoit que les ennemis prissent cette route, il envoyera rompre et brusler les moulins et les fours le plus avant qu'il poura sur le chemin des ennemis.

Il fera aussy apporter tous les bleds de la campagne qui sont du costé des ennemis dans la ville, et ce soigneusement et diligemment, obligeant tous les bourgeois d'y travailler sans perte de temps.

Il prendra garde aussy à faire que tous les batteaux qui naviguent sur la rivière ne se tiennent point la nuict en lieu où les ennemis les puissent surprendre; et, d'autant que le tirage est du costé des dicts ennemis, il fera advertir tous ceux qui navigueront, au cas qu'ils veissent arriver de la cavalerie à eux, de couper les cordes des batteaux pour laisser aller les batteaux de l'autre costé.

Et doresenavant il advertira tous ceux qui navigueront d'avoir sept ou huict mousquets dans leurs batteaux.

[1] Le secrétaire de nuit n'avait mis à cette pièce aucune indication; Cherré a écrit au verso ce que nous mettons ici en tête.

CCLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 237. — Original, devenu minute, la lettre ayant été corrigée après avoir été signée et après que les cachets y avaient été apposés.

SUSCRIPTION:

A M. DE FORTESCUIÈRE,

COMMANDANT POUR LE ROY EN LA VILLE ET CITADELLE DU HAVRE[1].

De Paris, ce 14 aoust 1636.

Mr de Fortescuiere, la poudre que je vous avois donné charge de m'envoier est arrivée.

Aiant veu qu'il ne vous en reste plus que 28 milliers et dix dans la tour, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous les reteniés dans la citadelle et que[2], des dix qui sont dans la tour vous en envoiés six et 30 milliers de salpestre, en retenant le reste.

Je vous envoie la commission que vous désirés pour faire chercher des salpestres dans le pays, et faire faire des poudres, ce que vous ferés en la plus grande quantité qu'il vous sera possible.

Faites faire aussy des feux d'artifice[3], si vous trouvés quelqu'un qui en sache faire dans le pays; sinon je vous en envoieray un au premier jour.

Mandés-moi le nombre de toutes les pièces de fer et de fonte que vous avés et leur qualibre, et vous assurés que je suis le meilleur de vos amis.

Le card. DE RICHELIEU.

Faites qu'Armand apporte promptement les quinze cens mousquets qu'il a faits à Honfleur, et on le satisfera icy.

[1] Il y commandait sous Richelieu, qui avait le gouvernement de cette place.

[2] D'ici au mot « six, » de la main de Richelieu.

[3] Le cardinal lui répète cette recommandation dans une lettre du 16. (Ci-après, aux analyses.)

CCXC.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 248. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.
Une copie est au folio 245.

AU ROY.

De Paris, ce 16 aoust 1636.

[1] Mr le Comte a donné ordre à Saint-Preuil, en cas qu'il n'entre pas dans Corbie, de se jetter dans Amiens.

Il plaira au roy voir s'il trouvera point quelques braves gens auprès de luy, deux ou trois, pour envoyer à Amiens. Si on y pouvoit envoyer des hommes ce seroit un grand coup, mais je sçay qu'il est très difficile.

On donnera ordre à Mr le comte d'Allets de brusler les bleds.

Abbeville est en pareil péril. J'escris à Mr de Longueville par le sr de Mailly, qui en vient, pour voir s'il y peut jetter mil hommes. Le bled qui y est est innombrable, je voudrois qu'ils feussent bruslez.

Mr le Comte a envoié la Neufville, qui est du régiment de Normandie et estimé généralement de tout le monde à Ham.

Il plaira au roy envoier quelqu'un à Ham, avec un commandement, de la main de Sa Majesté, à Buisson de se défendre jusques à l'extrémité, s'il estoit attaqué, et ne se rendre point. Cela est de très grande importance; je suplie Sa Majesté de s'en souvenir et commander à Buisson qu'il brusle les bleds; il faut quelqu'un de résolution pour le luy faire exéquuter.

Le roy escrira au Buisson selon le contenu en cet article.

Le Ménillet est party pour Amiens; j'y ay aussy envoyé le capitaine La Pierre de Mr de Rohan.

[1] Les réponses faites par le roi sont écrites en marge, de la main d'un secrétaire.

Il est important de faire donner au régiment de Sourdis, et aux autres de la campagne qui viendront, une monstre à Senlis, à mesure qu'ils arriveront, pour empescher qu'ils se desbandent, autrement on perdra les trouppes à mesure qu'on les amassera.

Mr le Comte, Mrs d'Angoulesme et de La Force estiment qu'il vaut mieux donner une monstre au régiment de Beausse que de le paier par prests.

Demain la monstre partira d'icy, Mr de Bullion me le promet. Sa Majesté jugera, s'il luy plaist, avec Mrs d'Angoulesme et de La Force, s'il vaudroit point mieux les payer par prests; ce dont, en vérité, je ne sçaurois dire mon avis.

La mine de Dolle a joué et n'a rien faict; le siége se devoit lever hier, je voudrois bien que 3 mil chevaux et 6 mil hommes de pied feussent desjà revenus.

CCXCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 247. — Original, sans signature, de la main de Charpentier. — Une copie est au folio 243.

[AU ROI.]

De Paris, ce 16e aoust 1636, à 11 heures au soir.

[1] Le roy trouve bon qu'on retienne le sr de L'Espine Mailly à Paris.

Depuis le mémoire escrit il y a 4 heures, j'ay entretenu le sr de Mailly L'Espine; il ma parlé de sorte que j'estime qu'il le faut retenir icy, et ne le point renvoyer dans Abeville.

Il m'a dict qu'avec 2 mil hommes encore ils tiendroient la place 15 jours, qui est un terrible discours.

[1] Les réponses sont écrites en marge, de la main d'un secrétaire.

Le roy escrit à Mr le comte d'Alets de sa main.

Je croy qu'il est nécessaire que le roy escrive de sa main à Mr le comte d'Allez pour l'exhorter à faire ce qu'il doit.

Mr le Comte a assuré le roy qu'il avoit jetté mil hommes dans Amiens.

L'armée n'estant que de 6 à 7000 hommes de pied présentement, on n'a peu y en envoier dadvantage.

Quant à Amiens, j'estime important d'y faire jeter encore un régiment; autrement j'ay bien peur que cette place ne donne pas temps d'estre secourue, à cause des hommes qui sont dedans. C'est un coup d'importance; je suplie le roy d'y bien penser avec Mr le Comte, car de là deppend la loy et les prophètes.

Le roy trouve bon qu'on ne face point le régiment de Cuninghen et tout le contenu en cet article.

Les levées qui se font icy se trouveront meilleures que l'on n'avoit creu du commencement. S'il plaist au roy que l'on ne face point le régiment de Cunighen, qui est un Escossois, l'on pourra bientost faire les recreues des vieux régimens de Picardie, Navarre et autres qui viennent de la Franche-Comté, aussy bien que de ceux qui sont avec Mr le Comte, et cela vaudra bien mieux que de nouvelles levées, et espargnera des armes.

On envoie ordre à Amiens, Péronne et Ham pour ce sujet.

Le roy n'oubliera pas, s'il luy plaist, de faire envoier ordre aux villes où les srs de Saucour, Mailly[1] et autres officiers pourroient se retirer, de les faire arrester.

[1] Le marquis de Mailly était gouverneur de Corbie, qui venait d'être prise par les Espagnols; cependant on ne lui fit point son procès et toute la colère du roi et du cardinal tomba sur M. de Soyecourt, qui y avait été envoyé comme lieutenant général de la province, avec mission spéciale de sauver Corbie. Richelieu avait mieux espéré de M. de Soyecourt, et le mécompte qu'il éprouva, après l'avoir chaudement loué à l'avance, contribua à l'irriter davantage contre cet officier. (Voy. aux analyses une lettre du commencement d'août.)

Digitized by Google

CCXCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 257. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Paris, ce 17e aoust 1636.

J'ay retenu le sr de Mailly sous prétexte d'avoir des nouvelles du roy.

J'ay escrit à Mr de Longueville[2] pour tascher de faire jetter de Normandie dans Abbeville cinq ou six cens hommes avec de bons officiers. Je ne sçay s'il le fera; je croy qu'il aura bien de la peine. J'ay envoyé au Havre prendre trois des meilleurs officiers de la garnison avec deux cens bons mousquetaires pour se jetter dans la dite place d'Abbeville.

Amiens est de telle importance qu'il est du tout nécessaire d'y jetter des gens. Je crains que le Ménillet ne soit pas seul assez authorisé pour ayder à contenir ce grand peuple. Je voudrois que Charost fust dedans avec Mr de Chaunes et un bon régiment.

Je croy qu'il est du tout nécessaire d'y en envoier un. Nous grossirons ce qui restera d'armée par les recreues des autres.

Je ne sçay pas ce que feront les ennemis, mais ma pensée est qu'ils iront à Abbeville ou à Amiens.

On ne sçauroit estre en estat d'aller aux ennemis de trois sepmaines. Il faut sauver les places entre cy et ce temps là.

Je voudrois que les deux Brézé[3], qui sont à Compiègne, feussent dans Amiens. Pour y entrer il faudroit aller de Compiègne à Beau-

[1] La suscription manque, mais cette annotation, « Mémoire envoyé par Mgr le cardinal, » écrite au dos, de la main d'un commis de Chavigni, montre que c'est à ce secrétaire d'état que le mémoire était adressé.

[2] Nous n'avons pas cette lettre. Nous en donnons, aux analyses, une datée du 13 août; le cardinal y recommande seulement à M. de Longueville de « haster ses levées. »

[3] Le maréchal et son fils. (Voy. ci-dessus, p. 528.)

vais pour gagner le costé d'Abbeville où, par la carte, il semble qu'on iroit seurement.

Il est bon d'escrire seurement à Mr le comte de Lanoy que si les ennemis tournoient du costé de sa place de faire que Mr de Villequier lève le plus qu'il pourra d'infanterie et de cavalerie dans le Boullenois, pour jetter dans la dicte place; comme aussy au dict sr de Villequier de le faire en toute diligence, au cas que les ennemis tournent vers Montreuil.

CCXCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 263. — Original, sans signature, de la main de Cherré.
La minute est au folio 264, aussi de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Paris, ce 18e aoust 1636.

Je suplie le roy de pardonner l'inquiétude[2] que j'ay sur le sujet d'Amiens, que je crains plus pour la raison des personnes qui sont dedans que pour la place. Ma pensée est que Sa Majesté y doit envoier Charost et les deux Brézé, qui sont à Compiègne, envoyant en leur place le régiment de Beausse, qui couche aujourd'huy à Senlis.

Si Mr le Comte prend le poste de Terin, comme vous me le mandés[3], et Mr de La Force un autre vers Verbrie, selon que vostre lettre

[1] Cette lettre n'a point de suscription: même observation qu'au sujet de la lettre à Chavigni du 17. Au reste on voit par la lettre même qu'elle était adressée à Chavigni pour être montrée à Louis XIII. Aussi Cherré a-t-il mis au dos de la minute : « Au Roy. »

[2] L'inquiétude de Richelieu avait gagné toute la France et surtout Paris. Une lettre de M. du Fresne au comte de Pas, du 23 août, déjà citée p. 542, fait une vive peinture de l'effroi des populations et de la faiblesse de certains gouverneurs de places; le marquis de Soyecourt y est fort maltraité.

[3] Ceci était écrit au cardinal dans un mémoire à lui envoyé de Pont-Sainte-Maxence le 17, lequel mémoire nous semble écrit de la main d'un commis de Chavigni.

le porte, le régiment de Bellebrune, qui est dans Ponthoise, y sera inutile, et Mr de La Force le pourra prendre pour son campement. Ainsy toutes choses seront remplacées et Amiens sera en seureté, autrement je crains la perte de cette place.

S'il plaist au roy d'y faire pourvoir, comme je le croy nécessaire, il ne faut pas perdre un moment de temps, et Charost passant par Beauvais, pour prendre le costé de Normandie, sçaura tousjours, de lieu à autre, s'il y pourra entrer ou non, auquel cas il se retirera seurement vers Beauvais.

J'ay faict arrester prisonnier le jeune des Roches Baritault[1], y ayant 15 jours que je luy ay ordonné, de la part du roy, de s'en aller à l'armée, ce qu'il n'a point voulu faire. Si Sa Majesté le trouve bon j'en feray faire autant des autres.

CCXCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 271. — Original, sans signature, de la main de Cherré[2].
La minute, de la même main, est au fol. 267, et au fol. 268 se trouve une copie.

[A CHAVIGNI[3].]

De Paris, ce 19 aoust 1636.

Mr le Comte vient d'envoier icy Montéclair exprès pour m'aporter une lettre que vous verrés. Elle abboutit à 3[4] choses:

Quand Mr le Comte pasera le Terin, on avancera vers les ennemis.

A avoir de l'argent pour les travaux, ce que j'estime du tout nécessaire;

[1] Il était fils d'un lieutenant général qu'affectionnait Richelieu. (Voy. tome I, p. 289, note.)

[2] Ce secrétaire du cardinal a écrit au dos : « Respondu de la main du roy, du 20 aoust 1636, » et on a mis également au dos : « 1er mémoire. »

[3] Cette pièce et les deux suivantes n'ont point de suscription, mais ce sont des mémoires envoyés par le cardinal à Chavigni pour être soumis au roi, qui a écrit lui-même les réponses en marge.

[4] Il y avait, dans la minute, « à 4 choses. » La quatrième était : « à faire un sergent-major de cavalerie. »

Il n'y a pas moyen d'y pourvoir icy; il faut que ce soit à Paris.

A avoir des canons, des munitions de guerre, et des outils, ce qui l'est aussy, et à quoi il faut pourvoir le mieux qu'on pourra;

A la grace de Saint-Preuil, qui la méritera, à mon avis, par les actions qu'il fera en cette guerre.

J'y pourvoiray.

Pour l'argent nécessaire à faire faire les travaux et les forts au Terin et autres lieux, je suplie le roy dy faire pourvoir du fond qu'il a porté avec luy. Cinq ou six mile escus avanceront beaucoup en telle occasion. Le s^r de Ville est près de M^r le Comte[1]; il peut conduire fort bien ces travaux. Il est du tout nécessaire que Sa Majesté donne de sy bons ordres à les faire faire que l'effect s'en ensuive. Je vous conjure d'y tenir la main.

Quand aux poudres je prie Dieu tous les jours qu'il en vienne. On en a tiré plus de 60 milliers du Havre, moitié poudre moitié salpestre. Si j'en sçavois ailleurs elle ne seroit pas espargnée. Sabatier dict tous les jours que la sienne vient; je croy enfin qu'elle arrivera.

M^r le Comte ne fait rien à cette heure.

Au nom de Dieu faictes donner des fonds pour les travaux que désire M^r le Comte.

[1] Voyez, aux analyses, deux lettres du 11 août.

CCXCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 337. — Original, sans signature, de la main de Cherré; et fol. 269, copie.

[A CHAVIGNI[1].]

19 août 1636.

Mr de Laffemas informe de tout cela[2].

Les chevaux commencent à se lever, mais il faut bien prendre garde comme il plaist au roy qu'on les distribue, parce que jusques à présent il y a eu de l'abus à ceux qui ont esté levés sans commissaires, se justiffiant qu'en telles maisons il en a esté pris jusques à six.

Ambleville et Ruvigny proposent de faire chascun deux cents excellens rouetiers. Ils disent avoir leurs hommes[3]. Il plaira au roy de mander s'il veut qu'on leur donne cent chevaux à chascun. Je croy, quoy qu'ils disent, que c'est bien ce qu'ils peuvent faire. Je ne feray rien en cela ny en autre chose sans l'ordre particulier de Sa Majesté.

Je trouve bon cela.

Je vous prie encore une fois de faire faire les travaux et de le mander à Mr le Comte.

[1] La suscription manque; voy. la note 3 de la page 551; le quantième manque aussi sur l'original, ce qui l'a fait placer, dans ce manuscrit, à la fin d'août. Mais une copie que nous trouvons au folio 269 porte, en tête et au dos, cette annotation d'un secrétaire de Chavigni : « Second mémoire de Mgr le cardinal, du 19 aoust 1636. »

[2] Les réponses sont de la main du roi.

[3] Voyez ci-après, p. 556.

CCXCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 338. — Original, sans signature, de la main de Cherré; et fol. 270, copie.

[A CHAVIGNI[1].]

19 août 1636.

Cela est fait.

Si on n'a envoyé ordre bien exprès et bien seurement à Mr de Chaulnes d'arrester Saucourt[2] et Mailly, il est important d'y en envoyer d'autres et ne plaindre pas, en une telle occasion, deux et trois courriers. Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist. Je vous fais cette recharge parce que je viens d'apprendre que Saucourt est proche parent de madame la Vidame, et qu'il en espère proctection. C'est pourquoy il faut des ordres bien exprès pour oster toute excuse; et pourquoy l'ordonnance à Mr Gobelin, dont nous vous escrivismes hier, est bien nécessaire, de peur que le cœur face mal à Mr de Chaulnes.

[1] Voyez les notes 2 et 3 du 1er mémoire, (p. 551, ci-dessus); l'original, n'étant point daté, a été classé, à la fin d'août, mais, au dos de la copie, qui se trouve au folio 270, nous lisons : « 3e mémoire de Mgr le cardinal, du 19 août 1636. »

[2] Voyez ci-dessus, p. 548, Mémoire envoyé au roi le 16 août.

CCXCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 274. — Original, sans signature, de la main de de Noyers.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Paris, ce 20 aoust 1636[2].

Estimant qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de faire des recreues pour les vieux régimens qui viennent de Bourgoigne, l'on n'a point trouvé de meilleur expédient que d'emploier à cet effect toutes les levées qui sont faictes par ordre du roy sur les villages proches de Paris.

Le roy approuve cet expédient.

Or d'autant qu'il est impossible de les conserver s'ils ne sont en lieu fermé, attendans l'arrivée des dictes troupes de Bourgoigne, l'on n'a point trouvé de lieu plus propre que Ponthoise, s'il plaist au roy d'envoyer le régiment de Bellebrune à l'armée. Si Sa Majesté agrée cet expédient elle envèra ordre à Ponthoise pour en faire sortir le dict régiment, et les recreues commenceront dès demain à marcher au dict Ponthoise.

J'y ay donné ordre.

Oultre les trente mil livres que Nolet, commis de l'espargne, a voiturées à la suitte du roy, l'extraordinaire des guerres

[1] La suscription manque, ainsi qu'au trois pièces précédentes. Même observation. Cherré a écrit au dos : « Mémoire respondu de la main du roy. » La première, la troisième et la cinquième réponse nous paraissent avoir été écrites par Chavigni.

[2] Cette date est écrite sur le pli, et semble de la main du Cardinal.

partit hier soir avec un des gens de Mr de Noyers, nommé L'Hermitte, avec la monstre du régiment de Beaulse.

Le roy est bien marri de la faute qu'a faicte Mr de Chaunes.

Mr de Chaulnes a laissé évader Saucourt nonobstant l'advis que Saint-Preuil luy avoit doné de l'arrester. Sans rigueur l'on perdra l'Estat.

Je le trouve bon.

Mr de Longueville supplie le roy de luy permettre de mettre des personnes de qualité de Normandie pour faire les charges des mareschaux de camp dans les trouppes qu'il lève. Il mande que cela est nécessaire pour faciliter ses levées.

Je croy qu'il fault s'accomoder au temps.

J'escrivis hier au roy touchant Ambleville et Ruvigny, qui disent avoir desjà plus de deux cents hommes prests[1]. J'estime qu'il vault mieux emploier ces gens là que d'autres; je leur ay dict qu'ils se tinsent toujours prests, attendant le commandement de Sa Majesté, que je leur feray sçavoir au retour de ce courrier.

Le roy a mandé qu'il le trouvoit bon.

CCXCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 272. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE GÉNÉRAL DES GALLÈRES[2].

Du 20 aoust 1636.

Quand vous avés brouillerie avec quelqu'un, je crains d'abord que

[1] Deux cents chacun. (Ci-dessus, p. 553.)

[2] L'adresse et la date sont notées au dos. (Voyez, sur Du Pont de Courlay, la note 1 de la page 482.)

vous ayés tort, cognoissant vostre humeur; cependant ayant veu les sujets pour lesquels vous avés déposé les s^rs de V. je croy que vous avés eu raison. Il faut estre exact aux commandemens qui se font pour la guerre, et ceux qui ne suivent pas leurs ordres méritent asseurément chastiment. On m'a dict que vous estes brouillé avec le commandant de Forbin; j'eusse bien désiré que cela ne fust pas arrivé, mais, ne sçachant point les particularitez, je ne sçay si vous avés tort ou raison. Je vous exhorte, autant qu'il m'est possible, à vivre bien avec tout le monde. Je suis extraordinairement affligé de ce que l'armement que Mr de Nantes a eu ordre de faire préparer ne se soit pas trouvé prest à l'arrivée de l'armée navale. Je luy avois recommandé plus que sa vie. Vous devés sçavoir et luy et vous que sans tartanes qu'il est impossible de porter des gens pour mettre à terre; et partant, préparer des gallères, sans cela c'est s'engager à beaucoup de despenses sans en pouvoir espérer aucun fruict. Soit que les vaisseaux ronds de Provence soient prestz ou non joignés-vous avec les gallères à l'armée de M^r le comte Darcourt et vivés sy bien avec luy et avec M^r le comte Darcourt[1] qu'on en ayt contentement. Si quelqu'un manque à ce qu'il doit, je désire qu'il paroisse clairement que ce n'est pas vous; et contribués ce que vous pourrés pour réparer les deffauts de l'armement faict par le s^r évesque de Nantes.

CCXCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 273. — Minute.

A M. L'ÉVESQUE DE NANTES.

Du 20 aoust 1636[2].

M^r l'évesque de Nantes sçaura que si, quelque bon prétexte qu'il peust prendre, les affaires du roy fussent retardées faute d'avoir tenu

[1] Cette répétition du même nom est une erreur de dictée; la vue du manuscrit prouve que Cherré a dû écrire très-rapidement cette minute.

[2] Le secrétaire n'avait mis à cette pièce ni suscription ni date: Cherré a noté au dos l'une et l'autre.

son armement de Provence prest, et des gens de guerre en estat de fortiffier l'armée navalle commandée par Mr de Harcourt[1], en sorte qu'elle puisse exécuter les desseins dont le dict sr évesque de Nantes leur a luy-mesme faict tenir les dépesches qui en portent les ordres, il m'aura pour irréconciliable ennemy. Je m'asseure que son zèle, son affection et la diligence qu'il aura apportée à faire tenir toutes chose prestes auparavant l'arrivée de l'armée navalle m'obligeront à luy tesmoigner mon amitié, comme j'ay faict par le passé. Mais si son caprice, sa jalousie et son humeur peu compatible, ou quelque autre cause que ce puisse estre, l'avoient empesché de satisfaire à ce que dessus, rien ne m'estant sensible à l'esgal[2] de ce qui peut retarder le succès des bons desseins du roy, il ne trouvera pas mauvais que je luy fasse cognoistre le desplaisir et le ressentiment que je dois avoir par raison d'un tel procédé.

CCC.

Dépôt de la guerre, t. 32e, pièce 312 *bis*. — Original autographe.

Le 20 aoust 1636[3].

Mr des Noyers expédiera, s'il luy plaist, une descharge du sol

[1] On vient de lire ce que Richelieu mandait à ce sujet au général des galères, et il écrivait le même jour, 20 août, à l'archevêque de Bordeaux : « Je ne vous sçaurois représenter l'affliction que j'ay de ce que vous n'avés pas trouvé, en arrivant en Provence, toutes choses prestes comme ceux qui en avoient pris le soin m'en avoient donné asseurance. Je vous prie de faire l'impossible pour y remédier... » (Lettre citée aux analyses.) Richelieu parle pourtant à l'évêque de Nantes comme s'il ignorait encore ce qui le mécontente si fort; mais presque toujours, surtout avec les gens qu'il affectionne, le cardinal ménage tant qu'il peut les reproches, et les adoucit du moins par un semblant de doute. Richelieu perdit enfin patience, ainsi que le témoignent quelques lignes écrites à l'évêque de Nantes, le 26 août. (Voy. aux analyses.)

[2] On lirait plutôt « à l'esgard, » mais cette minute est très-mal écrite, et semble avoir été dictée très-rapidement.

[3] Au dos, de la main d'un commis de de Noyers : « Expédié le 22e aoust à Chantilly. »

pour livre sans délay, pour les villes de Beauvais, Amiens, Abbeville, Pérone, Saint-Quentin et autres villes de la frontière de Picardie [1].

Le Card. DE RICHELIEU.

Il y a longtemps que cela devoit estre faict.

CCCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 285. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE CHAVIGNI [2].

Du 21 aoust 1636.

Je ne sçay quel remède il faut apporter à la mésintelligence du Buisson [3] et de La Rochegiffard, car je ne croy pas qu'il soit plus temps d'y remédier que par des lettres, en tenant les ennemis trop près pour pouvoir en tirer ce régiment, et y en mettre d'autres qu'on n'a pas.

Il y a trois ou quatre jours que La Rochegiffard escrivit icy que Buisson se préparoit mal à se défendre, et que pour luy il respondoit que tous ses officiers et tous ses soldats feroient leur debvoir.

Je croy que le roy doibt escrire au Buisson et aux officiers de la garnison; à Buisson, qu'il se promet qu'il réparera la lascheté en laquelle sont tombez les gouverneurs des trois autres places que les ennemis ont attaquées; qu'en se bien défendant il le secourera asseurément, n'ayant besoin pour cela que de temps pour assembler ses armées, comme il faict à cette fin; qu'il le tient avoir assez de cœur pour vouloir mourir pour son service; qu'en cette considération il

[1] La déclaration pour ladite décharge, en parchemin, et signée du roi, se trouve dans le même manuscrit, f° 312, en original; mais elle est devenue minute, des corrections ayant été faites après la signature.

[2] Une note écrite au dos, par Charpentier, a donné le nom et la date, ce que le secrétaire de nuit néglige presque toujours.

[3] Gouverneur de Ham.

luy commande de souffrir toutes sortes d'extrémitez et d'assauts plus tost que de se rendre, veu que par ce moyen il peut luy donner lieu de combattre ses ennemis en le secourant. Que le roy ne veut pas oublier de l'advertir que les gouverneurs de la Capelle, du Catelet et de Corbie ont voulu couvrir leur lascheté d'un faux prétexte, fondé sur le peu de cœur des habitans; excuse du tout inutile, tant parce qu'en effect les habitans n'ont faict que ce à quoy les dicts gouverneurs les ont suscitez, par ce aussy que c'est à un gouverneur de disposer si bien toutes choses en sa place que rien ne le puisse contraindre de manquer à son debvoir. Qu'en telles occasions un gouverneur doibt tuer quiconque parle de faire une révolte, ou tesmoigne penser à une lascheté.

Je croy ensuitte qu'il faut une seconde lettre adressée à tous les officiers de la garnison de Ham, qui sera lue publiquement entre eux. Cette lettre doibt porter, à mon advis, que Sa Majesté a grande confiance en leur courage et qu'elle s'asseure qu'ils voudront réparer la lascheté des gouverneurs des trois places que les ennemis ont attaquées; qu'elle leur défend d'entendre à aucune capitulation, et s'asseure qu'ils ont assez de cœur et d'affection à son service pour vouloir exposer leur vie pour luy donner moyen de combattre ses ennemis; qu'elle escrit au Buisson à ceste fin, et s'asseure que tous ensemble ils exécuteront religieusement ses volontez. Que si quelqu'un d'entre eux y vouloit manquer, elle commande à tous les autres de le tuer, afin que rien ne les puisse empescher d'acquérir l'honneur qu'ils mériteront asseurément en bien servant, et dont Sa Majesté aura tout le ressentiment qu'ils peuvent attendre.

Digitized by Google

CCCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 283. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE LA ROCHEGIFFART.

Du 21 aoust 1636 [1].

Monsieur, Ayant sceu qu'il y avoit quelque mésintelligence entre Mr du Buisson et vous, craignant que cela ne préjudicie au service du roy, je vous supplie de vivre avec telle union avec luy qu'il en ayt toute occasion de s'en louer; vous m'obligerés extresmement en mon particulier, et vous vous exempterés du blasme qu'on vous pourroit donner si les ennemis tournant la teste vers vous, [2] cette division donnoit lieu à une plus mauvaise deffense. Vous verrés par les lettres que le roy escrit à Mr du Buisson et à tous Mrs les officiers, qui sont dans Ham, comme il se promet que vous réparerés par vostre courage la lascheté, la trahison et la perfidie qui a esté commise par les trois gouverneurs qui ont esté jusqu'à présent attaquez. Son debvoir et celuy de tous les officiers [3] qui sont dans la place est de tuer le premier qu'on cognoistra vouloir faire une lascheté; c'est l'intention du roy. Je m'asseure, si les ennemis vont à vous, que vous tesmoignerés ce que vous valés; j'en seray vostre caution auprès de Sa Majesté et ne doute point qu'aussy tost la présente reçue vous n'alliés protester au dict sr du Buisson de vivre en sorte avec luy qu'il aura tout subjet d'en estre content. Je ne vous mande pas cela pour avoir sceu [4] par son moyen qu'il feust mal satisfait de vous, mais bien pour avoir appris de quelques-uns qui ont passé à Ham que vous n'estiés pas en trop bonne intelligence. Vous vous asseurerés de mon affection et que je suis...

[1] Nom et date inscrits au dos par Charpentier.

[2] D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu.

[3] Ce commencement de phrase, de la main de Charpentier.

[4] D'ici au mot « mais, » *idem*.

CCCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 280.
Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR LE ROY.

De Paris, ce 21 aoust 1636.

Il ne se peut rien adjouster au soin qu'il plaist prendre au roy. On faict de deçà ce qu'on peut sans tant avancer qu'on désireroit.

Il est très à propos de traitter les trouppes de Paris, qui prétendent autre solde que celle de l'ordinaire, ainsy que Sa Majesté l'a résolu.

Je croy qu'il est du tout nécessaire d'escrire au s^r du Buisson et aux officiers de sa garnison, ainsy que je le mande à Mr de Chavigny, et promptement, car ma pensée est qu'il sera attaqué.

Mr de Chaunes s'est fort mal conduit, ne voulant pas arrester Soyecour, selon que St Preuil luy a dict, et qu'un gentilhomme que je luy ay envoié l'en a pressé; sa foiblesse me faict pitié, mais il faut estre exact en ce temps.

Mon cousin de la Melleraie arriva hier; il vouloit aussy tost aller trouver le roy, mais nous avons avisé qu'il valoit mieux qu'il travaillast à pourvoir aux deffauts de l'artillerie.

Nous avons desjà icy 42 milliers de poudre; il en viendra bientost encore autant en poudre ou salpestre du lieu d'où Vostre Majesté sçait qu'il en est desjà venu.

Nous avons desjà ramassé mil ou 1,200 paysans des villages; la nécessité nous force de les mettre dans Ponthoise pour les conserver pour Navarre, Picardie et autres vieilles troupes qui viennent de la Bourgoigne débifées, c'est pourquoy Sa Majesté ne trouvera pas mauvais si, sans avoir receu response, on est contraint de faire desloger Bellebrune, pour mettre dans Pontoise les 3 mil hommes qu'on lève de nouveau, lesquels on espère avoir dans dimanche.

Digitized by Google

Je croy qu'il faudra que Mr de la Melleraie retourne au devant des dictes trouppes, de peur qu'elles se diminuent.

Il faut promptement amasser les 2 armées pour empescher que Vostre Majesté ne perde davantage de places.

Je suplie Dieu qu'il conserve Vostre Majesté en santé et en la bonne humeur en laquelle elle est, et ses serviteurs en estat de luy rendre ce qu'ils luy doivent et ce qu'ils désirent.

CCCIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 282. — Original de la main de de Noyers.

[A M. DE CHAVIGNI.]

De Paris, ce 21 aoust 1636[1].

Après avoir ouy mons^r de St Tybal[2] je croy qu'il n'y a autre chose à faire qu'à exéquuter les pensées de Sa Majesté, et qu'à cela il n'y fault pas perdre un moment de temps et y faire travailler mil hommes le jour et autant la nuict, leur faisant bailler le pain et deux ou trois sols par jour.

Le poste de la rivière du Térin conservera asseurément Beauvais et couvrira toute la Normandie et la rivière de Seine, ainsy que le dict s^r de St Tybal l'a fort bien représenté; le tout est de mettre des

[1] Cette date est de la main du cardinal; la suscription manque, mais une note, écrite au dos par un secrétaire de Chavigny, montre que c'est à ce secrétaire d'état que Richelieu écrivait.

[2] Saint-Ibar, l'un des plus intimes confidents du comte de Soissons. On sait qu'il était du complot tramé peu de temps après la date de cette lettre pour assassiner le cardinal de Richelieu. Le nom de ce gentilhomme est un de ceux qui ont subi les plus fréquentes variations d'orthographe à une époque où la manière d'écrire les noms propres semble presque arbitraire. Dans les Mémoires de Montrésor, son parent et son ami, son nom est toujours écrit à peu près comme ici : Saint-Thibal. (Dans l'édition de M. Monmerqué, son vrai nom lui est rendu.) Campion le nomme Saint-Ybalt; de Retz, Saint-Ybal; Montglat, Saint-Ibal, et c'est l'orthographe la plus ordinaire, quoique fautive.

gens capables de faire exécuter, et de n'y plaindre pas l'argent, qui en espargnera beaucoup pour l'advenir.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 294. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Paris, ce 23e aoust 1636.

Mr le Prince manda hier comme les ennemis se sont avancés vers la frontière de Bourgogne, et se sont saisis du poste de Verdun sur Saone. Il proposoit de faire retourner l'armée qu'amène le sr Lambert, mais on a dépesché au dict sr Lambert pour luy mander qu'il continue sa route, et se haste de venir. Le remède à tous nos maux est d'amasser promptement l'armée de Picardie et aller aux ennemis.

On a mandé à Mr le cardinal de La Valette de s'en venir droit à Espinal, pour de là joindre Mr le prince en Bourgoigne, chacun commandant son armée; on l'a escrit à Mr le Prince.

Monsieur m'a dit qu'il désiroit, si le roy alloit à l'armée, d'estre son lieutenant général, et, s'il n'y va point, d'en avoir le commandement.

Je luy ay respondu que je ne croiois pas que Sa Majesté luy refusast aucune chose, si ce n'estoit pour le soin qu'il auroit de la conservation de sa personne; que je ne sçavois point les desseins du roy sur ce sujet; que, pour moy, je me tenois prest à suivre le roy, s'il alloit à l'armée[2], quoyqu'avec une santé très incertaine, et que quand Sa Majesté seroit icy je sçaurois ses volontez.

[1] Il n'y a ni suscription, ni annotation qui en tienne lieu, mais une telle dépesche ne pouvait aller qu'à Chavigni, en ce moment auprès du roi.

[2] Cette résolution du cardinal, insinuée ici comme en passant, était un bon moyen de rabattre cette prétention de Monsieur, que le roi, Richelieu le savait, n'avait nulle envie de satisfaire.

Il y a 2 compagnies vacantes au régiment de la marine. Vous sçaurés du roy s'il luy plaist y pourvoir, ou s'il trouvera bon qu'on face monter 2 des meilleurs lieutenans du régiment.

Je me resjouis de devoir voir le roy bientost. Il ne sera pas moins utile à donner de bons ordres icy qu'il l'a esté sur l'Oyse.

CCCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 298. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE MARESCHAL DE VITRY [1].

Du 24 aoust 1636.

Monsieur, Je désire avec tant de passion pour le service du roy que l'armée navale qu'il a mise en mer avec tant de peine et de frais, pour secourir vos costes, ne soit pas inutile, que j'adjouste encore cette seconde lettre à la première [2] pour vous conjurer de ne rien oublier de ce qui dépendra de vous pour faire qu'elle réussisse à quelque bon effect. Ce seroit une grande honte si vous ne chassiés pas tous ensemble les ennemis des isles, ce que vous avés proposé plusieurs fois d'entreprendre tout seul. Au nom de Dieu, surmontés toutes sortes de difficultez de vostre part pour produire quelque bon effect, et vous souvenés que je feray tellement valoir vos services auprès du roy que vous aurés sujet d'en estre content. Je vous en conjure avec beaucoup plus d'ardeur que s'il y alloit de ma propre vie, et vous asseure que je me sentiray particulièrement vostre obligé si vous faictes tous ensemble réussir les desseins du roy à bonne fin. Je vous conjure encore une fois de n'y oublier rien et de croire que je suis...

[1] Annotation mise par Cherré au dos de la minute.

[2] Nous n'avons point trouvé cette première lettre.

CCCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 298 v°. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[A M. DU PONT DE COURLAY[1].]

24 aoust 1636.

Mon nepveu, Le service du roy m'estant en bien plus grande recommandation que ma propre vie, je vous fais encore ces trois mots pour vous dire que j'aymerois mieux vous voir mort que vous eussiés manqué à contribuer tout ce que je doibs attendre de vous pour son advancement. Je ne vous escris pas cela pour qu'on m'ait mandé, ou que je croye que vous y ayés manqué en quoy que ce puisse estre, mais seulement pour vous convier de vivre avec telle union avec Mrs d'Harcourt et de Bourdeaux, que vous n'ayés tous qu'un mesme esprit pour produire quelque bon effect à l'advantage de la France. Je vous conjure aussy de vous conduire en sorte avec Mr de Vitry qu'on ne puisse dire avec raison que vous ne soyés pas compatible.

Si vous suivés mes désirs en ce sujet[2], j'oublieray tout le passé, et seray content de vous; travaillés y donc soigneusement et vous asseurés que je suis, etc.

CCCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 302. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 24 aoust 1636[3].

Je suis extresmement ayse que le voyage du roy ayt bien succédé

[1] Cherré a écrit au dos : « à Mr du Pont. »

[2] Ces premiers mots du paragraphe sont de la main du cardinal.

[3] Le secrétaire de nuit n'avait mis ni suscription ni date; Cherré a écrit l'une et l'autre au dos de cette minute.

comme il a faict, outre l'ordre qu'il a pleu à Sa Majesté donner à tous les travaux de l'Oyse. Paris est tout à faict rafermy et sera ravi du retour de Sa Majesté.

On dépescha hier un courrier à Mr le cardinal de La Valette [1], pour le faire aller, dans la Franche-Comté, avec Mr le duc de Weymar, se joindre à Mr le Prince; et, sur le soir, on en receut un de luy par le quel il mande qu'ils vont au lieu où on leur mandoit sans le sçavoir, parce qu'ils le jugeoient nécessaire.

Il est certain que Mr le cardinal de La Valette agit avec teste et affection. Leur dépesche porte qu'ils ont deffaict, vers Boucnon, deux régimens de Croates.

Mr d'Avau, qui est arrivé, asseure avoir veu jusques à Dieppe avec deux vaisseaux chargés de poudre et de salpestre [2].

Mrs des finances ont consenti la remise du sol par livre aux frontières de Picardie; il en faudra autant, à mon advis, d'un parisis de voictures qui a faict rumeur à Tours depuis huict jours; mais pour cela la présence du roy est nécessaire; elle le sera aussy pour résoudre les depputez pour la paix, où il se trouve de nouvelles difficultez.

Mr de La Force me vient de mander un advis que j'estime bon, qui est qu'il faut faire passer l'armée de Bourgogne le plus loin de Paris qu'on pourra, parce qu'on auroit de la peine à en tirer les officiers, et il faut chaudement employer les forces de Vostre Majesté pour empescher le progrès de ses ennemis. Cela se réglera avec Sa Majesté, ainsy qu'il luy plaira.

Je me trouve si accablé du travail dans Paris que, V. M. ne venant point aujourd'huy, je m'en vais à Ruel, où prenant l'air je seray plus proche d'elle, qui est la seule chose que je désire le plus.

[1] La lettre adressée au cardinal de La Valette a été plusieurs fois imprimée; nous en faisons mention aux analyses. (Voy. à la date du 23 août.)

[2] La phrase est ainsi faite, le secrétaire de nuit a sans doute mal entendu, faut-il mettre « estre venu, » au lieu de « avoir veu? »

CCCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 305. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. CHAVIGNY.

26 aoust 1636.

Monsieur Bouthillier fera partir Francières, s'il n'est parti pour Langres.

Escrira une lettre au marquis de Resnel pour se tenir à Chaumont sur peine de crime, et lever six cens hommes dans le pais, s'il peut, auquel le bailliage donnera la subsistance. Il luy mandera que si la peste est sy forte dans la ville il face hutter et retrancher ses gens au dehors pour se jetter dedans à la première approche des ennemis.

Il escrira au marquis d'Aluye pour faire sortir déterminément madame de Bassompierre d'Hermonville, et le comte de Tourniel de Nancy; et luy tesmoignera trouver très mauvais qu'il ne l'ait faict, comme aussy qu'il n'ayt pourveu au rasement de certains chasteaux qui peuvent incommoder Nancy.

Monsieur de Chavigny fera sçavoir s'il a pourveu à l'achapt des bleds de Nancy.

Faut faire la dépesche de Rome à Mr le cardinal de Lyon en diligence [1].

Faict à minuict le 26e aoust 1636.

[1] Nous n'avons point trouvé cette dépêche, mais nous avons une lettre du cardinal de Lyon, écrite à Chavigni le 18 septembre, annonçant la venue d'un courrier arrivé à Rome le 14 avec des dépêches du roi, du cardinal et de Chavigni; ce sont certainement celles dont il s'agit ici. Elles informaient le frère de Richelieu qu'il était désigné pour aller en Allemagne se joindre aux envoyés chargés de négocier la paix. Il remercie le roi, le cardinal et Chavigni de l'honneur qu'on lui fait; « mais, dit-il, je suis marry de n'estre pas assez habille homme pour vous pouvoir servir aussy utilement que je le désirerois. Estant enfant d'obéissance, je me dispose à partir promptement, sans sçavoir néanmoins quel sera le sentiment

CCCX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 314. — Minute de la main de Chavigni.
Biblioth. imp. fonds Letellier-Louvois, 9334², fol. 162. — Copie de la main de Cherré.

AU GÉNÉRAL DES GALÈRES[1].

Du 26 aoust 1636.

J'ay tant de honte de vostre conduite que, vous priant de ne penser jamais que vous m'appartenies, je vous prometz d'oublier pour tousjours ce que vous m'estes. Vous sçavés bien les difficultés qu'on vous a faictes à l'establissement du régiment des galères, de peur que la contestation des officiers avec ceux des galères ne le rendist pas seulement inutile, mais préjudiciable. Pour y remédier, le roy a faict un règlement qui sousmet les dicts officiers du régiment à ceux des galères. Je n'eusse jamais creu que vous eussiez eu, ny assez peu de jugement pour ne cognoistre pas que ce que vous avés faict ne se peut soustenir, ny assez d'impudence pour passer par dessus les ordres du roy. Aussy tost la présente receue restablissés les cappitaines des galères, faictes leur excuse de vostre promptitude, trouvés y tel prétexte que bon vous semblera, car si vous ne le faictes le lendemain de la réception de celle-cy, vous recevrés un ordre du roy qui vous commandera de le venir trouver pour recevoir la peine que mérite vostre imprudence. Vostre mauvaise conduite faict qu'on ne vuidera pas présentement s'il vous appartient de commander en une descente des isles, après le général de l'armée navale, ou non; mais le roy vous commande d'y obéir, non seulement à Mr le comte

des Espagnols sur ce sujet, ny encore bien au vray celuy de S. S. » (Fos 186 du Recueil manuscrit, déjà cité, des lettres du cardinal de Lyon.) On témoigna quelque mécontentement à Rome, néanmoins le cardinal de Lyon prit congé du pape le 25 et partit le 4 octobre.

[1] Cherré a mis au dos de la minute : « Coppie de lettre escripte par S. Ém. à Mr le général des galères; du 26 aoust 1636. »

d'Harcourt, mais à mons^r le mareschal de Vitry. Vous demeurerés sur vos galères; et, non seulement en ce point, mais en tout autre, vous esviterés toutes sortes de contention. [1] Si vous ne le faictes, asseurés vous que je n'oublieray rien de ce qui me sera possible pour vous tesmoigner le ressentiment que je doibts avoir de vostre [2] mauvaise conduite.

CCCXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin à septembre, fol. 311. — Minute de la main de Chavigni.
Bibl. imp. fonds Letellier-Louvois, 9334², fol. 178. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

26 aoust 1636.

Monsieur, Je ne sçaurois vous dire l'affliction que j'ay de la mauvaise conduite de M^r Du Pont [3]. Vous verrez ce que je luy escrits, et à M^rs les cappitaines des galères. Je vous prie de contribuer ce que vous pourrés pour réparer son mauvais procédé, et empescher que pareils désordres à l'avenir ne troublent le service du roy. Ma dou-

[1] Dans la minute, ces dernières lignes sont de la main de Cherré, auquel Chavigni a cédé la plume.

[2] « Vostre mauvais procéder. » (Le Tellier-Louvois.)

[3] Cette affaire fut en effet pour le cardinal un poignant chagrin; de Noyers s'en exprime avec un profond sentiment de tristesse dans une lettre adressée à l'archevêque de Bordeaux, lettre sans date, mais au dos de laquelle se trouve cette note : « Receue le 20 septembre 1636. » De Noyers plaint l'archevêque d'avoir à s'occuper tous les jours de quelque accommodement : « Que les François sont misérables, dit-il, et que nostre nation s'en va désormais descriée devant toute la face de la terre dans nos mauvaises humeurs et mauvaises intelligences contre nous-mesmes, Dieu y veille mettre la main, *irasque civiles in exitium hostibus vertat!* Vous verrés assez l'image de la douleur et des sentimens de S. Ém. sur le différend d'entre M. le général des galères et de ses capitaines; ces maudites rencontres le feront mourir si Dieu ne le fortiffie contre tant d'assautz. » (Autogr. même ms. fol. 262.)

leur m'empesche de vous en dire davantage. Asseurés vous que je seray à jamais,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 26 août 1636.

CCCXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 312 [1]. — Minute de la main du secrétaire de nuit.
Bibl. imp. fonds Letellier-Louvois, 9334[2], fol. 164. — Copie.

A Mrs LES CAPITAINES DES GALÈRES.

Du 26 aoust 1636.

Mrs, Bien que la charge de général des galères authorize tellement

[1] Le manuscrit des Affaires étrangères, fol. 315, nous donne la minute d'une autre lettre aux mêmes capitaines et sur le même sujet. Cette minute est de la main de Chavigni, qui l'avait écrite apparemment sans savoir que dans la nuit Richelieu en avait dicté une autre, et peut-être sur un ordre donné la veille par le cardinal. Celle-ci n'a pas été envoyée, et l'on n'en trouve pas, comme pour les autres touchant la même affaire, l'original ou la copie dans le fonds Le Tellier-Louvois. Nous la donnons cependant en note, parce qu'il nous semble intéressant de comparer la lettre dictée par le cardinal avec celle du secrétaire d'État qui avait sa plus intime confiance : « Messieurs, J'ai tant de desplaisir de la façon avec laquelle Mr le général des gallères s'est conduit avec vous qu'il m'est impossible de vous le tesmoigner. Je vous prie d'excuser son procéder, non pour l'amour de luy, mais pour l'amour de moy. Je vous en fais mil satisfactions pour luy avec asseurance que, si à l'advenir sa conduite ne répare celle du passé, je prends dès cette heure vostre parti. Je luy mande qu'il vous restablisse aussi tost et suive le règlement du roy qui veult que les officiers du régiment des gallaires soient entièrement soubzmis à vos ordres. Je vous prie encore une fois pour l'amour de moy, nonobstant ce qui est arrivé, de sy bien vivre avec luy que le service du roy n'en reçoive point de préjudice; et de croire que je suis et seray tousjours..... » Cherré a écrit au dos de cette pièce : « Aux cappitaines des gallères qui ont esté cassés par Mr le général, du 26 aoust 1636. »

ceux qui en sont pourveus que vostre général puisse en ceste considération prétendre avoir sujet de se plaindre de ceux qui ont reffusé de suivre les ordres qu'il a voulu establir, pour le service du roy, en l'occasion pressée du voiage qu'il estoit obligé de faire, sy est-ce touteffois que je suis sy fasché de ce qui est arrivé que je luy escris qu'il vous restablisse dans la fonction et dans l'honneur de vos charges, et qu'il face observer le règlement faict par Sa Majesté pour esviter les différends[1] qu'on a préveu pouvoir arriver entre vous et les capitaines du régiment des galères. Mr[2] de Forbin sçait que lorsqu'il poursuivait l'establissement du dict régiment je m'y suis souventesfois opposé, craignant que plusieurs chefs, quoyque soubmis les uns aux autres, s'accomodassent mal ensemble. Le général des galères escrit qu'il n'a jamais eu intention de partager les commandemens de vos galères entre vous et les capitaines du dict régiment, mais seullement de leur donner postes aux lieux désignez par luy, le tout soubz vostre obéissance, pour y faire entièrement ce que vous leur ordonneriés. Il s'en expliquera plus particulièrement avec vous. Cependant, estant tous mes[3] amis comme vous estes, je vous prie d'esviter à l'advenir de semblables rencontres, par la defférence qui est deue à un chef supérieur. Je m'asseure que, de sa part, il vous en donnerra touttes sortes de sujets, selon que je l'y convie. Vous m'obligerés extresmement de suivre en cela mes prières, et de croire que je suis et seray tousjours...

[1] « Accidens. » (Le Tellier-Louvois.)

[2] « Le bailly de Forbin. » (Le Tellier-Louvois.)

[3] Les imprimés mettent « ses ; » la faute est évidente.

CCCXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 329. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE NANTES[1].

Du 30 aoust 1636.

Je vous dépesche en diligence pour vous mander ce que je pense qu'aura à faire l'armée navalle quand elle sera arrivée, ce que vous ne communiquerés à qui que ce puisse estre, mais en baillerés seurement les pacquets entre les mains de Mr le comte de Harcour et à Mr de Bordeaux.

Si on peut faire réussir la négociation qui dès long temps est sur pied touchant Monaco, comme je vous en ay conjuré à vostre deppart, ce sera un grand coup pour estre deschargé, par ce moyen, de l'entreprendre de force; sinon le sieur du Plessis Besançon l'aiant bien recogneu, comme vous me mandés qu'il y estoit allé, c'est une des choses qu'il faudra entreprendre, au cas qu'elle soit facile et faisable en peu de temps.

Je ne vous mande point le particulier des autres, parce que vous le verrés par la copie de l'instruction que j'envoie à l'armée navalle; c'est à vous à faire en sorte, avec Mr le mareschal de Vitry, qu'il y ayt quelques gens sur pied prests à contribuer à ce qu'on voudra entreprendre. Je vous conjure de n'oublier rien de ce qui deppendra de vostre industrie et de vostre soin. Je me le promets ainsy, et suis bien asseuré que je n'y seray pas trompé[2].

[1] Cherré a écrit au dos le nom et la date.

[2] A en juger par le ton de cette lettre, le vif mécontentement exprimé dans les lettres des 20 et 26 août s'était promptement apaisé.

CCCXIV.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 167. — Mise au net de la main de Cherré; préparée pour la signature, devenue minute, à cause d'une faute de copiste.

A M. MAZARINI.

[...août 1636 [1].]

Monsieur, Vous apprendrés particulièrement par les lettres de Mr de Chavigny que tant s'en faut que ceux qui sont à Rome de la part du roy vous y aient desservy, ainsy qu'on vous l'a faict entendre, qu'au contraire ils vous y ont rendu tous les bons offices qu'il leur a esté possible, suivant les ordres particuliers qu'ils en ont de la part de Sa Majesté et la prière que je leur en ay faicte plusieurs fois, ce qui vous aura peu estre confirmé d'ailleurs.

J'ai reçeu depuis deux jours une lettre de Mr le mareschal d'Estrées, par laquelle il me mande qu'ayant essayé de vous servir au lieu où il est, il y a rencontré tant d'obstacles qu'au lieu d'avancer quelque chose à vostre avantage, il a trouvé que les difficultez s'augmentoient tous les jours, Mr le cardinal Barberin faisant paroistre plus librement ses sentimens qu'il n'avoit point encore faict sur ce qui vous regarde. Qu'ayant représenté à Mr le cardinal Antoine combien il importoit à son crédit et à sa réputation de maintenir une personne que l'on sçavoit n'estre maltraitée qu'à son occasion, il l'a faict résoudre non seulement de vous protéger et vous assister plus puissamment qu'il n'a point faict, mais aussy de vous faire retourner à Rome à quelque prix que ce soit, vous faisant plustost renoncer à vostre vice légation. Et, bien que cela vous éloignast de nous beaucoup plus que vous n'estes maintenant, néantmoins, préférant vostre contentement au mien, j'estime que vous y serés plus utile et au service du roy et à vous-mesme, que non pas demeurant tousjours

[1] La date manque ainsi que le lieu de date. Une main étrangère a mis en tête : « aoust 1636. » Sans doute pour le classement.

en Avignon[1]. En mon particulier, en quelque lieu que je sois, je vous puis asseurer que je suis et seray tousjours sincèrement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

CCCXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, tom. 81, non coté. — Minute de la main de Charpentier.

[AU MARÉCHAL DE BRÉZÉ[2].]

[2 septembre 1636.]

Mon frère, Je suis bien fasché de vostre mal, c'est à vous à suivre et vos sentimens et le conseil des médecins pour vostre santé. Quant au gouvernement de Calais je donnay hier charge à Des Roches de vous dire, puisque vous voulés le remettre entre les mains du roy, que quand S. M. y auroit envoyé un autre gouverneur, ce qui n'est pas peu difficile en ce temps, lors il vous en tiendra deschargé. Jusques là je ne doute point que le bon ordre que vous avés mis en la place ne la tienne en seureté. Le roy vous a accordé le gouverne-

[1] Mazarin retourna à Rome au commencement d'octobre. (Voyez ci-après deux lettres du 7 dudit mois.)

[2] Cette minute ne porte ni suscription ni date, mais notre manuscrit contient une lettre du marquis de Brézé au cardinal, lettre dont celle-ci est la réponse. Brézé se plaint des lourdes dépenses que lui occasionne le gouvernement de Calais, dont il lui faut avancer la solde de la garnison, pour quoi il a vendu sa vaisselle d'argent; il s'y ruine. « V. Ém. mieux que qui que ce soit au monde sçait si je puis envoyer tous les samedi à Calais 2,000 fr. puisque je n'ay pas un teston de bien qu'elle ne m'ayt donné. » Il demande donc que le roi lui accorde gratuitement le gouvernement d'Anjou en échange de celui de Calais. Et, dans le cas où le roi n'y consentirait pas, il n'en abandonnerait pas moins Calais. Cette missive, datée du « dernier aoust, » indique pour la présente lettre le 1er ou 2 septembre; nous adoptons le 2, parce que le remerciment du marquis de Brézé est du 3, et qu'il a dû suivre immédiatement le bienfait. Cette réponse de Brézé se retrouve encore, dans notre manuscrit, immédiatement après la lettre du cardinal.

ment d'Anjou, selon ce que vous l'avés désiré; vous avés grande obligation à sa bonté de s'estre ainsy accommodé à vostre contentement, en une occasion où de tels changemens ne sont pas aisez à faire à la veue des ennemis. Je prie Dieu de vous rendre vostre santé et à moy aussy. Ce pendant je suis...

CCCXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 367. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT A PARIS.

De Goussainville[1], ce 4e septembre 1636.

Si Monsieur ne peut partir plus tost que dimanche il n'y a rien à dire, mais en ces occasions la diligence faict tout, et perdre quelques fois deux jours est perdre beaucoup. Je croy que, partant dimanche au matin pour se trouver au lieu où sera le roy le jour mesme, son retardement ne gastera rien; mais il faudroit faire partir demain tout son esquipage. Il s'agit de *summa rerum*[2]. Au nom de Dieu, disposés les affaires de Monsieur en sorte qu'au faict et au prendre, il n'arrive pas des retardemens qui pourroient couster le salut de l'Estat. On avoit résolu de partir jeudi, on le remet maintenant au dimanche. Je vous dis encore une fois que ce retardement ne peut apporter grand préjudice, mais de pareils puis après seroient capables de perdre tout[3].

[1] Village près de Houdan, et à trois lieues sud-est d'Anet.

[2] Cherré, selon son habitude de peindre le son sans comprendre, a écrit *soma*.

[3] Le roi avait donné récemment à Gaston le commandement des troupes rassemblées en Picardie. Dans sa séance du 10 novembre 1851, le comité historique a ordonné le dépôt aux archives « des lettres patentes de l'année 1636, par lesquelles Louis XIII nomme son frère gouverneur des armées de Picardie. » Cette pièce avait été envoyée par M. Quesnet, correspondant. (*Bull. des comités histor.* 1851, p. 271.)

CCCXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 371. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENS.

De Goussinville, ce 7 septembre 1636 [1].

Monsieur de Chavigny sçaura que j'ay trouvé, à mon avis, Monsieur aujourd'huy moins eschaufé que la dernière fois que je le veis, et que la fougue des François requiert de les employer à la chaude.

Il sçaura de plus que Monsieur m'a dict que l'armée ne devoit passer que samedy; et qu'un quart d'heure après j'ay receu lettre du roy, par laquelle il me mande qu'il la fera passer mercredy ou jeudy.

Je croy que si Monsieur ne s'eschaufe et n'eschaufe tous les gens de guerre, et par son exemple et par ses discours, les affaires yront fort mal. Je sçay quel est le cœur de Monsieur, quelle est son ardeur, je sçay qu'il brusle d'ambition de bien faire, mais il faut qu'il le tesmoigne par sa diligence, et qu'en toute occasion il soit tousjours plus tost prest que les occasions d'agir ne se présenteront.

Je vous prie partir demain de Paris sans faillir, car, outre que vostre exemple donne lieu à beaucoup de gens d'y demeurer, on a besoin de conférer avec vous pour tout ce qu'il y aura à faire.

Faites-en partir Monsieur mercredy matin au plus tard, et vous souvenés qu'un jour de délay est capable de ruiner les affaires.

Tous les avis que nous avons font cognoistre que, si on va promptement aux ennemis, on y prendra des avantages qu'on ne sçauroit

[1] Cette date est de la main du cardinal. La suscription a été écrite par de Noyers.

concevoir; si lentement, on leur donnera lieu de se retirer sains et saufs, et faire périr l'armée du roy à leur veue.

Au nom de Dieu hastés-vous.

CCCXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 375. — Minute de la main du cardinal, de celle du secrétaire de nuit et de celle de Cherré.

A M. DE BULLION[1].

8 septembre 1636.

L'enlèvement du quartier d'Eguenfeld a esté plus[2] que je ne vous avois mandé. Il n'y a pourtant quasi point eu d'hommes tuez, mais ils ont perdu leur équipage.

Il y a moins d'ordre qu'il ne seroit à désirer, et il est difficile d'y en pouvoir mettre pour diverses raisons : [3] qui est employé dans les grandes affaires paroist de loing sur le haut du théastre, mais qui peut jouir d'un grand repos chez soy n'est pas mal à son aise. Il faut prendre le temps comme il est.

Je vous prie me mander si l'homme de Mr le duc Bernard a eu satisfaction; cette affaire est importante; c'est un homme extraordinairement intéressé.

Nous avons besoin aussy de deux mil escus pour la pension de Rampsau.

Si Mr de Tresme sçait quelque chose au faict du Noir je n'ay rien à dire, mais je vous avoue que je ne le croy pas; c'est un philosophe perpétuel qui tire des conclusions à sa mode [4].

[1] Ce nom et la date sont inscrits au dos.

[2] Richelieu a écrit cette première ligne et a quitté la plume après avoir tracé le *p* du mot « plus; » un mot a ensuite été oublié; le secrétaire de nuit a continué.

[3] Tout le reste, d'ici à la fin, est de l'écriture de Cherré.

[4] Ce paragraphe est écrit en surcharge entre trois lignes biffées, lesquelles sont sans importance. On y voit seulement que cette lettre est la réponse à une lettre chiffrée de Bullion. Une autre lettre de ce même Bullion, du 26 septembre, parle encore de ce personnage : « Le Noir, qui est

Il se trouve beaucoup de difficultez de deçà, mais l'argent[1] seul est capable de mettre les affaires en mauvais estat; et je vous avoue que je vous plains au soin que vous avés d'en trouver, et au peu de correspondance que vous trouvés en vos désirs.

Le roy désire que vous faciés prendre Plancy, qui se promène à Paris, tandis que son régiment a esté deffaict à Paris[2] faute de garde, et généralement tous les officiers de l'armée qui sont à Paris sur le pavé! Mr de Noyers en escrit une lettre à Mr de Montbazon, afin que ce soit luy qui le face exécutter.

Je vous envoye un billet[3] cy-enclos d'un homme qui est dans Paris, qui donne des avis aux ennemis. Vous le ferés mettre dans la Bastille.

Il y en a qui disent icy[4] qu'à Paris, chez la reyne, tout est plein de mauvaises volontez contre le cardinal, vous tascherés le descouvrir, mais donnés vous garde de vous en ouvrir à Patrocle[5], parce qu'on tient qu'il est de la menée. Le trésorier en est et quelques dames. Vous pourrés bien sonder Patrocle de loin pour pénétrer ce que vous pourrés, mais prenés garde de ne vous descouvrir pas à luy.

Sçavoir s'il a faict mettre la lampe du roy à N. Dame[6].

à la reyne mère, dit-il, traitte à la cour et il y a des religieux qui s'en meslent. » (Manuscrit cité aux sources, marqué maintenant tome 79e, fol. 445. Voy. la lettre du cardinal à Bullion, du 28 septembre ci-après.)

[1] Le manque d'argent.

[2] *Sic*. C'est sans doute une inadvertance.

[3] Ce billet ne se trouve pas dans ce manuscrit.

[4] Cette minute n'a point de lieu de date; on a écrit au dos un quantième, mais non le lieu d'où elle a été écrite. Le cardinal était le 8 septembre à Goussainville près d'Anet, et il vint ce même jour coucher à l'abbaye de la Victoire, voisine de Senlis.

[5] Gentilhomme qui avait été autrefois ami et confident du commandeur de Sillery; il était entré au service de la jeune reine. Le trésorier d'Anne d'Autriche était d'Argouges, que le cardinal fit renvoyer un peu plus tard. (Voyez une lettre adressée à Chavigny le 22 novembre 1636.)

[6] Cette ligne écrite après coup, et qui semble une indication pour ajouter un paragraphe à cette lettre, se rapporte au vœu de Louis XIII dont il a été question ci-dessus, p. 468.

CCCXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 397. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

20 septembre 1636.

Monsieur, Le roy eust bien désiré que ceux qui estoient dans Roye eussent receu un moins favorable traitement, ce qui sembloit nécessaire pour l'exemple, mais cependant il ne condamne pas les raisons que Monsieur a eues.

Sa Majesté eust de plus souhaitté que, les ennemis se retirant en désordre, l'on eust envoié une grande partie de cavalerie pour les incommoder en leur passage, ce que le s^r de Vivans a dict au roy qui eust faict, au jugement de tout le monde, un grand effect.

Sa Majesté loue la résolution de passer promptement à Péronne, et estime qu'il ne faut perdre aucun avantage que l'on puisse prendre sur les ennemis.

Elle part lundi pour aller à Roye, et pour cet effect elle désire que l'on luy laisse sept à huit cens chevaux effectifs, ce qui n'affaiblira ny ne changera le dessein premier de vostre instruction, veu que par icelle vous devés laisser quatre cens chevaux à Roye et autant à Amiens, ce dont l'on vous descharge.

Aussy tost que vous serés passé à Péronne, Sa Majesté estime que l'on doit envoier se saisir du passage de Bray par delà, et y laisser quelque infanterie, et qu'il faut envoyer rompre celuy de Serisy.

Du reste, Sa Majesté pourvoiera à tout ce qui sera du deçà de la rivière estant à Roye.

Au nom de Dieu, faictes en sorte que ceste grande armée ne soit pas sans effect.

Vous avés fort bien faict d'envoier de tous costez ramasser des charrois, c'est la seule chose qui vous peut faire subsister.

Digitized by Google

Le roy se contente que la Boissière demeure à Roye avec l'équipage de l'artillerie qui luy demeure, et que le marquis de La Barre continue à servir sous Mr de La Melleraye à l'armée de Monsieur.

Envoyés tous les jours des courriers pour avertir de vos nouvelles et sçavoir celles du roy.

Le roy considérant les bonnes actions que Mr de St Preuil a faictes, et particulièrement la dernière de Moreuil, a résolu de luy pardonner.

Faictes, s'il vous plaist, qu'il attende Sa Majesté à Roye avec Mr le marquis de La Force.

Faictes, s'il vous plaist, mes excuses à monsgr frère du roy, si je ne luy escris point; la haste du courrier en est cause. Vous l'asseurerez de mon obéissance et croirés, en vostre particulier, que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De la Victoire, ce 20e septembre 1636.

CCCXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 401. — Original, sans signature, en partie chiffré, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

21 septembre 1636.

Le roy doit arriver mercredy à Roye. Il est important qu'on soit maistre des passages dont je vous escris dans ce temps-là, afin que nous n'ayons plus qu'un trou à boucher.

On dit icy que les ennemis sont campez vers Ancre; si cela est je ne doute point que Monsieur ne prenne sa marche droit à eux, au quel cas ils lascheront asseurément le pied.

Si, lorsque Sa Majesté fera exécuter le dessein que vous sçavés, les

[1] La suscription et la date manquent; mais Chavigni, auquel allait cette dépêche, a écrit la date en tête.

ennemis vouloient revenir à Corbie, Monsieur auroit beau lieu, y venant aussy tost avec son armée par delà la rivière, de leur tailler des croupières; mais ils ne feront cela, à mon advis, tant à cause des vivres qu'ilz n'y pourroient avoir, que de la puissance de vos forces. Cependant ce sera à vous à y avoir l'œil, pour ne perdre aucune occasion de prendre tous les avantages qu'on pourra sur les ennemis.

Vous pouvés communiquer cette lettre à Mr de La Melleray et au sr d'Argencourt, qui sçavent le dessein du roy; et je vous envoye une autre lettre que vous pourrés montrer.

Je vous manderay, au retour de ce porteur, le temps au quel Sa Majesté fera faire son exécution, et le jour qu'il la faudra communiquer, afin que nous ne manquions les uns et les autres à bien prendre nos mesures.

Toutes les lettres particulières qui viennent de l'armée portent qu'on a perdu une belle occasion de deffaire les ennemis au passage de la rivière. Je vous prie me mander s'il est vray, et faire en sorte que s'il s'en présente quelque autre elle ne se perde pas.

Galasse est entré dans le Bassigny avec les troupes du duc de Lorraine. Mr le cardinal de La Valette et Mr de Weymar, renforcez des troupes de Mr le Prince et de Vaubecourt, le costoyent et font leur devoir.

CCCXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 403. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

21 septembre 1636.

Monsieur, Le roy devant partir lundi, comme je vous ay mandé par le sr de Vivans, il doit estre de mon soin de sçavoir particuliè-

rement tout ce qui peut asseurer son voiage. C'est pourquoy je vous envoye le s^r de Chalucet présent porteur pour trois choses :

La première, pour que vous nous mandiés, lorsque vous serés à Péronne, ce que vous sçaurés de certain de l'estat et du lieu où seront les ennemis;

La seconde, pour estre asseurez que Monsieur se rende maistre du passage de Bray et de Serizi ;

Et la troisième, pour estre asseurez de la marche que tiendra Monsieur avec son armée, afin que selon cela le roy prenne plus certainement ses mesures sur ce qu'il a à faire.

Vous sçavez comme la personne du roy m'est chère, et partant vous ne trouverés pas estrange si, désirant marcher lundi comme il faict, je désire estre certain de ce qui peut asseurer son voiage.

Si les ennemis ont repassé l'eau, comme on dict, peu de gens se saisiront du passage de Bray et de Serizi par deçà, et, rompans le dernier, se mettront sans difficulté en estat de ne pouvoir estre forcez au[1] en cette saison. Si aussy les dicts ennemis n'avoient pas encores passé la Somme, et qu'il y en eust encores de deçà, la meilleure entreprise que Monsieur peust faire seroit d'envoier un corps puissant pour se saisir des dicts passages, après quoy il seroit aysé de faire périr la cavalerie ennemie qui demeureroit de deçà.

Vous aurés soin aussy, s'il vous plaist, d'envoier des gens entendus de Péronne rompre les guez qui seront sur la rivière jusques à Bray et Serizi quand vous serés maistre des deux passages.

J'espère que le voiage de Monsieur sera glorieux et le désire de tout mon cœur. Asseurés-vous de la continuation de mon affection envers vous, et que je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De l'abbaye de la Victoire, ce 21 septembre 1636.

[1] Le mot est resté en blanc dans le manuscrit.

CCCXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 424. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De l'abbaye de la Victoire près Senlis, ce 22 septembre 1636.

Le roy a avis de tous costez que la nécessité est desjà si grande dans Corbie qu'il n'est pas possible de plus. Ils sont réduicts à manger du bled en bouillie comme on faisoit au siége de Paris. Ils en ont en abondance, mais les moulins leur manquent. On donne un septier de bled pour un boisseau et demy boisseau de farine. On ne sçauroit croire l'incommodité que leur apporte le bruslement des moulins qui a esté faict dans les fauxbourgs de deçà.

Ilz ont sy peu de vin qu'un religieux qui est sorty le dernier de la ville dict qu'il croit qu'il n'y en a pas trente pièces. La peste y est très grande et le flux de sang.

Cela estant, il importe extresmement d'empescher que de Bapaume, d'Arras et de Cambray on n'y puisse jetter un convoy; ce que Monsieur empeschera fort aisément, en tant que la marche qu'il prendra pour aller aux ennemis est à peu près le chemin qu'il faut tenir pour faire cet effect, estant impossible de s'advancer pour aller à eux sans couvrir Corbie; particulièrement si on a cette visée, la quelle Monsieur doit avoir, sans se divertir pour cela de ce qu'il pourra entreprendre sur les dicts ennemis, puisque ces deux desseins s'accordent ensemble.

Envoyant de grosses parties en estat de n'estre pas battues à la guerre de ce costé-là, il sera impossible aux dicts ennemis de ravitailler cette place, et, si on empesche un tel effect, je croy qu'ilz auront de la peine à subsister long temps.

Monsieur en aura donc un soin particulier, s'il luy plaist, sans

[1] Il n'y a point de suscription, mais Chavigni a écrit au dos cette note de réception : « Mgr le cardinal. »

toutes fois se destourner, comme il est desjà dict cy-dessus, de ce qu'il pourra entreprendre advantageusement contre les dicts ennemis. C'est un coup dont vous sçavez l'importance. Asseurés vous que si cette place n'est point raffraischie, elle retombera, avec l'aide de Dieu, entre les mains du roy plus tost qu'on ne le pense.

Sa Majesté est partie et sera, sans faillir, mercredi à Roye.

Nous venons d'avoir avis que ceux de Corbie attendent de Flandre un grand convoy de farine et trois grands moulins à bras. C'est une occasion pour signaler les armes du roy. Au nom de Dieu ne la laissés pas passer.

Mr de Chaunes nous le vient de mander, et nous l'avons sçeu au mesme temps par un autre endroit.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 426. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 22 septembre 1636 [1].

Le roy verra par la dépesche que j'ay faicte cette nuict à Mr de Chavigny que ses serviteurs ne laissent pas tomber ses pensées à terre. J'ay escrit conformément à Rambures [2] pour qu'il n'oublie rien de ce qu'il pourra pour traverser les convois qu'on voudroit faire à Corbie. Dans vendredy il faudra encore, à mon advis, escrire à Monsieur plus précisément sur ce sujet. Un dernier moyne sorty de Corbie représente encore les incommoditez des ennemis plus grandes, rapportant qu'il s'en meurt beaucoup de peste et de dyssenterie, et qu'il ne croit pas qu'il y ait trente pièces de vin dans la ville.

Le président de Chevry est mort; Mr de Bullion a dépesché icy

[1] Cherré a indiqué au dos la date et la suscription, que le secrétaire de nuit omet presque toujours.

[2] Voyez aux analyses, à la date du 22 septembre.

pour deux choses, la première pour l'asseurance de sa charge de président à son fils, la quelle il a poleté[1]; le prix luy en appartient asseurément; mais n'ayant que 20 ans et les ordonnances voulans qu'il en ayt 30 pour estre receu, on ne sçauroit, sans ouvrir la porte à toute licence, luy permettre autre chose que, ou de se deffaire de l'office, ou de le garder sans y estre receu, jusques à ce qu'il ayt l'age porté par les dictes ordonnances.

La seconde est qu'il se trouve une réserve de greffier de l'ordre et du cordon bleu, expédiée en faveur de son dict fils; il en demande la confirmation. Vostre Majesté sçait mieux que personne si elle a accordé la dicte survivance. Si elle en a par le passé commandé l'expédition, il la faut asseurément confirmer; si aussy l'affaire est douteuse, ce que je ne sçay pas, je croy qu'il faudra respondre que Vostre Majesté estant à Paris s'esclaircira du faict, et cependant qu'elle a bonne intention pour le fils. Il vous plaira de me mander si vous trouvés bon qu'on responde ainsy.

CCCXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 429. — Original.

SUSCRIPTION:

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

De Boria, ce 23e septembre 1636.

Monsieur, Le roy trouve bon que vous le veniés trouver demain au soir à Roye, pour vous en retourner le lendemain. Vous amènerés le sr d'Argencourt, non pour demeurer avec Sa Majesté, mais pour retourner avec vous.

Il est certain que vostre armée[2] est trop grande, et que comme cela elle ne sçauroit subsister. Il en faut diminuer l'infanterie, et

[1] Pour laquelle il a acquitté le droit de paulette.

[2] Chavigni était alors auprès de Monsieur; « vostre armée » doit donc signifier

employer bien ce qu'on en tirera. Tout cela se trouvera à nostre entrevue.

Vous avés faict comme Ésope de son fagot, qui pour le porter plus aisément le grossissait toujours.

Le roy avoit mis deux régimens à Noyon et à Chauny pour les prendre à son passage; il a trouvé que, parce que vous en aviés trop, on les a envoyés quérir pour en avoir davantage, et cependant il n'a pas maintenant les trouppes qu'il pensoit pour exécutter ce que vous sçavés. Cependant on ne lairra pas (*sic*).

Mr des Noyers vous escrit la volonté du roy sur le sujet de deux autres régimens qu'il désire. Si vous faictes vostre devoir du costé de delà l'eau, pour empescher qu'on ne jette un convoy dans Corbie, j'espère qu'il reviendra dans son premier estre [1] devant qu'il soit cent ans.

Il s'est trouvé quelque nouvel acroche [2] depuis que vous estes parti, mais tout se vuidera selon la raison. Je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

Mr le cardinal de La Valette et Mr le duc de Veymar ont jusques à présent arresté Galasse sur le cul dans la Franche Comté, et ont envoyé Mr de Turenne une nuict dans le milieu de ses quartiers, le quel a taillé la compagnie de la garde du dict Galasse en pièces à la teste du quartier où il estoit logé luy-mesme. Cette armée-là ne faict pas grand bruict et fait effect quand il y en a lieu.

Vous aurés veu les lettres de Rambures, qui dict que les ennemis ont investy sa place. C'est une feinte, à mon avis, pour couvrir leur retraitte, mais qui vous oblige à marcher promptement, parce que

l'armée de Monsieur. Dans une autre lettre, écrite le même jour à Chavigni, Richelieu lui répétait la même chose. (Voy. aux analyses, à la date du 23 septembre.)

[1] Que Corbie sera prise, redeviendra française; « il » se rapportant à Corbie.

[2] Quelques difficultés avec le roi.

vous aurés peut estre occasion de les attraper à Doulans et que par ce mesme moyen vous couvrirés Corbie, qui est ce que nous demandons.

CCCXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 447. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

De Roye, ce 27e septembre 1636.

Monsieur, Ce mot est pour vous dire que le dessein que le roy a commandé à Mr le marquis de La Force a réussy sy heureusement qu'il est logé à la porte de la ville, ayant pris les trois bras de rivière et la demi lune que les ennemis avoient faicte à 50 pas de la muraille de la ville[1]. Ils y sont logez fort seurement. Reste à Monsieur à pourvoir au costé de delà. Moiennant cela j'espère que tout yra bien; l'on faict beaucoup espérer au roy de cette entreprise, si l'affaire va aussy chaudement de delà qu'elle a esté et yra par deçà.

Nous avons à tous momens des avis de l'estonnement des ennemis, qui est tel que, si on ne leur faict point de mal, ce ne sera que faute d'aller à eux.

Il est venu un courrier de Mr de St Chaumont qui apporte de fort bonnes nouvelles; le roy de Dannemark demeure purement neutre par la négociation du dict sr de St Chaumont, ce qui a fort resjouy les Suédois.

Banier et Lesle sont joints, et ont pris tout le Luxembourg et la ville capitale de là. Ils vont attaquer les Saxons, où les quatre mil chevaux tirez de Pologne commandez par le colonel Gueuts[2] ont esté

[1] Voy. *Mém. de La Force*, t. III, p. 181.

[2] Le comte de Gouez, dont les chroniques et les journaux du temps écrivent diversement le nom, était l'un des généraux des troupes impériales opposées à l'armée suédoise. Richelieu donne souvent le titre de colonel aux généraux des troupes allemandes et suédoises.

contraints de retourner, au lieu de venir fortifier Galas, qui les attendoit.

Le Landgrave n'a plus d'ennemis sur les bras, et les affaires vont bien de ce costé-là; j'espère que tout yra bien, au moins oseray-je bien asseurer que, si vous faictes quelque chose de bon, cela sera asseurément avec l'aide de Dieu.

Le blocus de Corbie sera une belle entreprise, mais il la faut conduire avec grand soin et grande intelligence des travaux de terre. Je suis ce que je vous seray tousjours, et ce que je ne vous diray point, parce que vous auriés tort si vous l'ignoriés.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 449. — Minute de la main de de Noyers.

A M. DE BULLION[1].

27 septembre 1636.

Monsieur, Je vous renveray Nazin demain matin avec toutte response pour l'Angleterre. Seulement vous diray-je aujourd'huy que Sa Majesté a faict exécutter heureusement une entreprise sur le faulx-bastion de deçà de Corbie qui sépare tout à faict les ennemys de la France, et faict qu'ils ne sçauroient plus courre au deçà de la rivière de Somme.

Le roy a luy mesme esté auteur de ce dessein, en a dressé tous les ordres, et instruict de sa propre bouche le marquis de La Force de tout ce qui a esté exécutté de poinct en poinct.

Si l'armée qui est de l'autre costé faict aussy bien son debvoir que Sa Majesté a bien joué son jeu de deçà, il y a beaucoup à espérer, et je ne doubte pas que le zèle de Monsieur et la passion de Mr le Comte ne produisent de très bons effects.

Deux courriers viennent d'arriver d'Allemagne, l'un de Mr de

[1] De Noyers avait négligé de mettre à cette minute l'adresse et la date; Cherré les a inscrites au dos.

St Chamond et l'autre de Mr de Bussy, qui apportent de très bonnes nouvelles, entre autres choses que, par la négociation du dict s^r de St Chamond[1], le roy de Dannemarck demeure par contre neutre, ce qui a extresmement resjouy les Suédois; les troupes des quels, conduictes par les collonels Bannier et Esle[2], ont desjà pris tout le Lunebourg et la ville capitale des Estats de ce prince. Le lantgrave de Hesse va bien. Il nous reste à sçavoir ce que font les Holandois.

CCCXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 81, non coté. — Minute de la main de Charpentier.

[POUR LE ROI[3].]

[Le 27 ou 28 septembre 1636.]

On estime que la fin de Sa Majesté doit estre d'attacher Monsieur au blocus puisqu'il le désire ainsy, et d'y employer aussy M^r le Comte puisqu'il trouve tous jours des difficultez lorsqu'il faut employer l'armée à la campagne.

Pour parvenir à cette fin, aussy tost que Sa Majesté sera arrivée et que Monsieur et M^r le Comte seront auprès d'elle, elle dira, s'il

[1] De Noyers écrit ici St Chaumont, deux lignes après s'être servi pour ce nom d'une autre orthographe; nous l'avons vu souvent écrit des deux manières.

[2] Jean Baner, que nous nommons Banier, était feld-maréchal; il fut l'un des compagnons les plus distingués de Gustave-Adolphe durant la vie de ce prince, et il commandait en chef l'armée suédoise lorsqu'elle remporta, le 11 octobre de cette année 1636, la victoire de Wittstock. Lesté, l'un des généraux de cette armée, avait opéré sa jonction avec Banier, et Richelieu en faisait annoncer la nouvelle dans la Gazette le jour même où il écrivait cette lettre.

[3] Notre manuscrit ne donne à cette pièce ni suscription ni date; les conseils assez curieux que le cardinal envoie au roi doivent avoir été écrits un peu avant que Louis XIII arrivât à Corbie, et nous voyons que Richelieu annonce lui-même, le 30 septembre, que ce jour-là Sa Majesté va coucher à deux heures de Corbie (aux analyses). On peut donc placer cette pièce au 27 ou 28 septembre. Nous apprenons d'ailleurs par les Mémoires de Richelieu, (liv. XXVII, p. 242 du tome IX de Petitot) que le roi tint un grand conseil le 2 octobre. C'est dans ce conseil que fut jouée la scène pour laquelle le cardinal trace ici à chacun son rôle.

luy plaist : Tenons promptement conseil pour voir ce qu'il faut faire, car, à quelque prix que ce soit, je ne veux pas perdre l'armée que j'ay mise sur pied, et le vray moyen de la perdre est de perdre temps, et la tenir sans rien faire.

Si les mareschaux de France sont là, elle les fera oppiner; puis, venant à Mr le Comte, s'il dit bien, à la bonne heure; s'il ne faict que des difficultez, Sa Majesté le pressera de dire quelque chose de déterminé, et dira qu'en toute affaire il y a des difficultez, mais qu'il faut agir en les surmontant.

Le cardinal ne dira autre chose, sinon qu'il estime qu'il faut faire son principal du blocus de Corbie.

Le roy, après avoir ouy tout le monde et M. d'Angoulesme, dira : Messieurs, j'ay en pensée et de reprendre Corbie et d'incommoder le pays des ennemis. Il est certain qu'en ce pays icy toutes mes forces ne sçauroient subsister; partant il les faut diviser par nécessité, et à cela je trouve que le bien de mes affaires s'y accommode. Je prétends retenir 8 mil hommes de pied et mil chevaux au blocus de Corbie de delà; le reste l'envoyer vers le pays des ennemis.

Si Mr le Comte faict difficulté d'aller au pays des ennemis avec peu de gens, le roy le prendra au mot adroitement, disant : Ma pensée est que ce n'est pas un employ d'un homme de vostre qualité, c'est celuy d'un mareschal de France [1].

On croit que le mareschal de La Force avec son fils, Le Halier et Fontenay, doivent aller vers Montreuil pour par là brusler tout le pays des ennemis, et le mettre en estat qu'au printemps ils ne puissent s'en servir pour venir à nous; et prendre des quartiers d'hyver depuis Montreuil jusqu'à Bologne, tirant vers St Paul; [2] s'ils trouvent le pouvoir faire seurement.

[1] Le secrétaire a laissé ici dans le manuscrit un quart de la page en blanc; était-ce en vue d'une addition qui n'a pas été faite?

[2] Malgré l'entortillement de la phrase, on voit que la fin de ce paragraphe se rapporte aux officiers nommés au commencement.

Si Mr le Comte veut prendre cette commission on ne luy sçauroit denier.

POUR LE BLOCUS[1].

Le roy fera ce qu'il luy plaira en sa personne.

Monsieur a dit à Mr de Chavigny qu'il feroit merveille du costé de delà. Je croy qu'il faut mettre avec luy La Melleraie, dans la fonction de sa charge seule, et Bellefonds.

Lambert travaillera de l'autre costé par les ordres qui luy seront donnez.

Quoy qu'on résolve, il faut résoudre dès aujourd'huy.

CCCXXVIII.

Manuscrit du cabinet de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BULLION,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SURINTENDANT DE SES FINANCES, À PARIS.

28 septembre 1636.

Monsieur, Je vous envoye un mémoire qui vous instruira de la response que vous pouvez faire à l'ambassadeur d'Angleterre.

Si les Holandois font quelque chose de bon, nos affaires iront bien avec l'ayde de Dieu. Je suis en peine de n'en sçavoir rien de certain.

Le sr Mondin envoyé icy par Mr l'ambassadeur de Savoie nous a dict que Son Altesse avoit escrit au dict sr ambassadeur que l'armée navale du roy avoit combattu et battu celle des ennemis, et que le grand effort estoit tombé sur les gallères de Florance. Je vous prie de sçavoir dudict sr ambassadeur ce que c'est de cette affaire, car

[1] Ceci est écrit, dans la minute, à la marge et vis-à-vis le paragraphe ci-dessus : « On croit que, etc. » Il semble qu'il n'y ait pas d'autre raison que le manque de papier; les deux colonnes de la demi-feuille étant remplies, il n'y avait d'autre place que la marge. La disposition du manuscrit ne doit donc pas être conservée.

nous n'en avons aucune nouvelle, et je désire avec grande passion en avoir la confirmation.

Si vostre argent alloit bien j'espérerois que les affaires prendroient un bon train, mais je crains vos lettres parcequ'elles disent tousjours que le fisque ne va pas bien.

L'affaire du Noir [1] est une pure fausseté.

M. le Premier a demandé congé au roy d'aller à Blaye que Sa Majesté luy a accordé.

On vous envoyera la commission pour l'exercice du controolle, comme vous le désirés.

Le siége de Doulens n'est rien, les ennemis, qui ont repassé la Somme sans que nous leur feissions mal, repassent encores la rivière d'Authie, et j'ay peur que nous n'ayons point de jambes pour aller à eux.

Je vous remercie du soin que vous avés pris du remboursement des 80 mil ₶ pour les bledz de la Lorraine.

Asseurez-vous que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Roye, ce 28me septembre 1636.

---

[2] M. de Bullion doit dire à l'ambassadeur d'Angleterre que le roy ne désire rien tant qu'une bonne union avec le roy de la Grande Bretagne son frère. Que bien qu'il voye bien que la restitution du Palatinat sera la principale difficulté de la paix, il est néantmoins prest de s'y obliger, moyennant la ligue offensive et deffensive proposée.

Qu'il doit considérer ceste disposition ne pouvoir procéder que d'une grande inclination pour l'Angleterre, puisque s'obliger à la dicte restitution est une chose capable de prolonger longtemps la guerre, et empescher la paix désirée de tout le monde.

[1] Voyez ci-dessus, lettre du cardinal à Bullion, du 8 septembre, p. 578.

[2] Ce mémoire est de la main de Charpentier.

Que nonobstant tous les inconvéniens qui en peuvent arriver pour la France, Sa Majesté passera outre pour l'affection singulière qu'elle porte au roy son frère, mais qu'à moins que de la ligue offensive et deffensive, le roy ne juge pas se devoir obliger à ladicte restitution.

Ensuite Mr de Bullion luy dira qu'il a considéré les trois articles qu'il luy a donnez estre sy succincts, sy peu estendus, que quand on les devroit considérer les faudroit estendre davantage.

Il luy dira comme de luy mesme la façon en laquelle il estime qu'il les faudroit estendre, qui est celle cy dessous.

La première de n'assister directement ou indirectement les Espagnolz et Impériaux.

Cette proposition peut estre estendue, adjoustant : et ne leur fournir argent, vivres, munitions de guerre; retirer les troupes qu'ilz ont parmy eux, et ne leur permettre de faire aucunes levées dans tous leurs Estatz d'Angleterre, Écosse et Irlande.

La seconde, de permettre des levées présentement au moins jusques à six mil hom̃es de pied.

Cette proposition peut estre estendue, adjoustant, qu'à ce printemps on en pourroit encores lever quatre mil outre les recreues qui pourroient estre nécessaires pour les premiers six mil, et que le roy d'Angleterre en entretiendra la moitié à ses despens.

La troisième, de donner sa flotte pour la conservation des havres et viles maritimes du royaume de France, ou à tel autre effet dont les deux roys conviendront, et dès à présent empescher que d'Espagne il n'entre en Flandre, ny hommes, ny vivres, ny argent.

Cette proposition peut estre estendue, en y adjoustant qu'il faudroit dès cette heure convenir que ladicte flotte sera commandée par le Palatin, ou quelqu'un de sa part, agréable à la France; pour agir selon les besoins que nous en aurons, et que l'employ des dicts vaisseaux nous soit libre, establissant un commun conseil pour la conduite de la dicte flotte, spécifiant le nombre des vaisseaux, des soldatz et des munitions nécessaires.

Digitized by Google

Mr de Bullion aura soin de tesmoigner grande inclination du roy vers le roy d'Angleterre, et grande satisfaction de l'ambassadeur, qu'il traitera le plus civilement qu'il lui sera possible, concluant tousjours que le vray moyen de faire quelque chose de bon est de venir à la ligue offensive et deffensive.

Il n'oubliera pas de luy représenter le bon estat auquel les affaires d'Alemagne sont; le roy de Danemarck sest tout à fait déporté de l'assistance que les Impériaux espéroient, et déclaré neutre par la négociation de Mr de St-Chamond, ce qui a tellement relevé les Suédois que Banier et Leslé, s'estans joincts ensemble, ont attaqué et pris tous les Estats du duché de Lunebourg, et la ville capitale mesme.

Qu'en suite ilz sont allez chercher l'armée saxonne qu'ilz ont peut estre combattue à présent.

Que cela a contrainct l'Empereur de retirer quatre mil chevaux commandez par le colonel Ghetz[1], qu'il envoyoit à Galasse pour luy donner lieu d'entrer en France, et toutes les troupes qui estoient dans les Estatz du Langrave de Hesse pour rejoindre tout avec Saxe, lequel Langrave demeure maintenant libre et deslivré de toute apréhension. Il lui dira encores comme le colonel Wranghel, Suédois, qui commande dans la Poméranie, a deffait dix régimens saxons.

Mr de Bullion ne donnera rien signé de luy audict sr ambassadeur. S'il luy donne l'estendue des articles par escrit, il doit adjouster au bas que le vray moyen de faire quelque chose de bon est de venir à la ligue offensive et deffensive[2].

---

[1] Voyez p. 588, note 2.

[2] Depuis que Richelieu avait fait déclarer la guerre à l'Espagne, il songeait à contracter une alliance avec l'Angleterre. La négociation marchait bien lentement lorsque le comte de Leycester arriva en France (voy. ci-dessus, 17 juillet, p. 512.) Un projet de traité avait été dressé; les trois articles dont il est ici question en formaient la base. C'était Bullion que Richelieu avait chargé spécialement de suivre cette affaire, sans doute parce que Chavigni était continuellement auprès du roi, soit à l'armée, soit ailleurs, tandis que Richelieu lui-même faisait la campagne. A l'époque où nous sommes parvenus la négociation semblait s'engager sérieusement. Nous trouvons des lettres de Bullion au cardinal, des 6,

RAISONS QUI PORTENT À FAIRE LE TRAITÉ D'ANGLETERRE[1].

La première est que par là ils se lient au moins de ne se mettre avec les ennemis;

La seconde, qu'il asseure vos portz;

La troisième, que la réputation de ceste liaison peut estre de grand poids dans la conjoncture présente;

14, 19, 21 et 26 septembre. Dans celle du 19, Bullion rend compte au grand ministre d'une nouvelle explication avec l'ambassadeur anglais sur les trois articles, et il ajoute : « Moyennant ce que dessus l'ambassadeur demande que le roy s'engage de ne traitter paix ny trefve sans la restitution du Palatinat et dignité électorale... . V. Ém. me commandera, s'il luy plaist, ce que j'auroy à faire. » (Aff. étr. France 1636, de juin en septembre f° 392.) On voit par cette dépêche que Richelieu se décide à promettre la restitution du Palatinat; mais ce dut être pour lui une résolution difficile à prendre. Nous voyons les perplexités de cet habile et prévoyant homme d'État, écrites de sa propre main, la veille même du jour où il donnait l'ordre d'accepter cette condition. Bullion lui avait mandé le 26 septembre : « L'ambassadeur d'Angleterre me presse de luy donner la résolution de V. Ém. je diffère le plus doucement qu'il m'est possible » (ms. précité f° 445) et au dos de cette lettre du 26 voilà ce que Richelieu écrivait : « Si la restitution * est impossible, nous serons peu sages de nous y obliger. — Sy y estant obligez nous faisons la paix sans cela, nous perdons nostre repputation. — Sy nous nous y obligeons sans le vouloir tenir, nous serons bien plus blasmables. — Je ne voy pas que nous sauvions les Anglois; et, qui plus est, il n'y a point de charité qui permette de se perdre asseurément pour ne sauver pas autruy. » (Même ms. f° 446 v°.) — Pour avoir pris presque immédiatement une détermination contraire à celle que ces réflexions faisaient pressentir, il fallait que Richelieu, ou promît ce qu'au besoin il était décidé à ne pas tenir (infidélité que ces réflexions mêmes ne permettent guère d'admettre, malgré l'habitude des arrière-pensées, trop ordinaire à la diplomatie), ou qu'il attachât à une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre une importance qui lui conseillait de tout risquer.

[1] Avant de prendre une décision sur l'affaire dont le cardinal chargeait Bullion, il avait pesé les raisons pour et contre, et il a dû soumettre au roi le résultat de cet examen. Le manuscrit nous a conservé le texte de cette espèce de délibération écrit de la main de Cherré. Bullion, à qui Richelieu l'avait envoyé, a mis au dos : « Raisons pour et contre Angleterre. »

* Il n'est pas besoin que le mot *Palatinat* soit écrit ici; tout le monde comprend la pensée qui occupait le cardinal.

Digitized by Google

La quatrième, qu'il empesche la Flandre de tirer du renfort ny des vivres d'Espagne.

RAISONS CONTRE.

La paix en sera bien plus difficile, puisqu'elle ne se pourra faire sans la restitution du Palatinat, ce à quoy Bavière et l'Empereur, qui ne font maintenant qu'une maison, s'opposeront ouvertement, et ce d'autant pour l'électorat, qu'on ne veut laisser à Bavière que sa vie durant, que pour le fonds de l'Estat, qu'on veut avoir dès à présent, veu que Bavière a un filz petit filz de l'Empereur, et que par ce moyen toute la maison d'Autriche et tout le party catholique d'Alemagne se trouve intéressé à luy conserver cette dignité.

La deuxième, que cette condition nous met au hazard de perdre la liaison des Holandois et des Suédois :

Les Holandois, parce que, voyant la paix qu'ilz désirent passionnément plus difficile, cela leur donnera lieu de la faire en leur particulier.

Les Suédois pour la mesme raison, joinct que la restitution du Palatinat leur fera craindre que l'on les veille obliger à restituer tout ce qu'ilz ont dans la Poméranie et dans le reste de l'Alemagne, ce qui leur donnera lieu de tascher à faire leurs affaires à part.

La troisième, que le traité de la part des Anglais est sujet à diverses interprétations qui leur donneront lieu de ne rien exécuter de ce qu'ilz font semblant de nous promettre.

La quatrième, qu'en s'engageant à ne faire point la paix sans la restitution du Palatinat et de tout ce qui a esté pris à nos alliez en Alemagne, nous nous mettons hors du droit de conserver la Lorraine [1].

[1] On verra bientôt, à la date du 6 décembre, un mémoire dressé pour la conférence de Cologne, où Richelieu indique au publiciste-historiographe Godefroy les questions qui devront y être traitées, et pour lesquelles il aura à rassembler à l'avance les actes légaux et les pièces diplomatiques nécessaires au maintien des droits de la France. On y remarquera le paragraphe où il charge le jurisconsulte de la couronne de soutenir que la restitution du Palatinat par l'empire et l'Espagne n'entraîne pas la restitution de la Lorraine par la France.

CCCXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, fol. 455. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Roye, ce 29e septembre 1636.

Nous sommes tantost au terme de n'oser plus faire de texte, de peur qu'il ne faille des gloses, et que l'on soit sy malheureux d'en donner de celles qu'on dict qui sont pires que le texte.

Le roy aiant appris le 27e que l'armée ne partoit pas de Péronne, comme il l'avoit mandé, dépescha à Monsieur pour le faire avancer autant qu'il pourroit; et, parce qu'il craignoit que sa diligence ne fust pas assez grande, Sa Majesté désiroit que monsieur le Comte s'avançast devant vers Corbie.

Deux heures après cette dépesche un gentilhomme de Rambures arriva, qui asseura la retraitte des ennemis avec une grande précipitation, et que la plus grande partie estoit desjà passée la rivière d'Otie[2], et qu'ils avoient laissé plus de 600 charriots par la seule allarme qu'ils avoient de l'armée du roy.

En ce moment on apprit que Monsieur estoit party de Péronne avec l'armée; Sa Majesté jugea que, cela estant, la marche du corps de l'armée couvriroit, en suivant sa route, Corbie, et que partant il n'y avoit pas de danger que M. le Comte s'avançast avec un corps puissant de cavalerie pour charger des gens qui s'en vont en desroute, et qui n'ont la hardiesse de vous attendre que parce qu'ils croient qu'on ne l'a pas de les attaquer.

[1] Il n'y a point de suscription, mais c'est Chavigni lui-même qui, à la réception de cette lettre, a écrit au dos : « Monseigneur le Cardinal. »

[2] L'Authie, petite rivière qui prend sa source dans l'Artois, mais qui traverse la Picardie, et qui, après avoir passé à Doulens, va se jeter dans la mer un peu au-dessous de Montreuil.

Après cela dispensés moy de servir le roy à faire des dépesches, car à des gens qui ne veulent pas entendre on ne sçauroit rien mander qui leur soit clair.

Je vous avoue qu'on a tousjours creu de deçà que l'armée que commande Monsieur estoit assez puissante pour faire deux choses; l'une pour investir Corbie, et l'autre pour, avec un corps puissant de cavalerie, aller tascher de charger les ennemis en leur retraitte.

On estime que six mil hommes et deux mil chevaux peuvent prendre les postes de Corbie, ce à quoy la rivière d'Ancre est extresmement favorable, et qu'avec le reste on pourroit poursuivre les ennemis, ce qui empescheroit que ceux qui demeurent à Corbie eussent [1] rien à craindre. Après cela n'attendés plus d'ordres du roy, mais Monsieur, Mr le Comte et tout leur conseil sont sages et avisez pour faire ce qu'ils estimeront plus à propos.

CCCXXX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 260. — Original [2].

A M. MAZARIN,

VICE-LÉGAT D'AVIGNON, À AVIGNON.

7 octobre 1636.

Monsieur, Je suis extresmement aise de vostre rappel à Rome. Je désire avec passion qu'il vous soit avantageux. Pour ce faire il vous y faut maintenir. Partant j'estime que toute condition qui vous sera proposée pour en sortir vous doit estre suspecte, si ce n'est pour venir nonce ordinaire de deçà, lorsque Mr Bologneti sera faict cardinal, ou pour avoir employ à la paix auprès du légat. Quelqu'autre commission qu'on vous puisse donner ne sera qu'un prétexte pour vous esloigner de Rome, et un chemin semé de fleurs pour vous conduire en quelque précipice.

[1] Le manuscrit met « n'eussent. »

[2] Le P. Griffet a donné des extraits de cette lettre. (*Histoire de Louis XIII*, in-4°. t. II, p. 690-693.)

J'estime qu'il est beaucoup meilleur pour vous de demeurer particulier en la cour où vous allés que vice-légat en Avignon.

Quant à Mr le mareschal d'Estrées, vous sçavés mieux que personne comme il a esté envoyé à Rome, puisqu'il ne s'est rien faict en cela que par vostre conseil. On l'a faict pour pratiquer les avis de Mr le cardinal Anthoine, qui n'estimoit pas Mr de Nouailles assez fort. Il y est allé avec ordre de se bien comporter envers le pape, et de servir touta la casa Barberina, et particulièrement il vostro patroné [1]; ce seroit tesmoigner une grande légèreté que de le rappeler maintenant, et faire voir à ceux mesmes que nous avons voulu favoriser par son envoy, que nous sommes aussy peu capables de fermeté, comme nous sommes estimez légers en tout le monde. Nos amis et nos ennemis ne croyroient pas que nous peussions résister à quelque forte résolution qu'on peust prendre contre nos desseins. Il y a plus, c'est qu'ayant conseillé au roy de l'y [2] envoyer, il ne feroit pas grand estat des avis qu'on luy donneroit de son rappel, et mespriseroit non-seulement ceux qui luy en porteroient la parole, mais encore ceux par l'avis des quelz la résolution de son envoy a esté prise. Je vous avoue que je ne croy pas qu'il fust bon, ny pour vous, ny pour nous de changer ainsy du blanc au noir, estant certain que quelque grace que vous peussiés acquérir par son rappel ne sçauroit vous estre sy avantageuse comme la cognoissance qu'on prendroit par là qu'estant puissant à l'esloigner, vous auriés eu grand part à son envoy (ce que vous devés tousjours nier,), vous pourroit nuire. C'est à vous de vous gouverner en sorte que Mr le cardinal Barberin ne puisse penser que vous ayez jamais rien entrepris contre ses désirs. Mr le mareschal d'Estrées se gouvernera avec tant de modestie que le pape et messieurs ses neveux auront sujet de s'en louer, m'as-

[1] Le cardinal Antoine Barberini. Nous conservons cette orthographe des mots italiens *tatta* et *padrone*, non assurément comme orthographe de Richelieu, mais comme signe de dictée. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que les secrétaires du cardinal avaient pour habitude d'imiter le son qu'ils entendaient.

[2] Il y a « luy, » dans le manuscrit.

seurant bien qu'ils ne voudroient pas prétendre avoir occasion de s'en plaindre, quand il soutiendra fortement les intérestz de la France. Il m'est impossible à ce propos de ne vous dire pas que le traittement que Sa Sainteté faict à Mr de Parme est insupportable, et qu'il est du tout contraire aux fins d'une bonne paix. Si le pape avoit fulminé excommunication aussy bien contre les Espagnols, qui sont dans ses Estats à main armée, comme il faict contre luy, au cas qu'il ne pose pas les armes dans certain temps, il nous auroit osté, au jugement de ceux qui ne sont partisans ny des uns ny des autres, tout sujet de plainte; mais d'user de l'extrémité de la rigueur contre Mr de Parme, et ne rien dire contre les Espagnols, c'est, à proprement parler, les exciter à envahir ses Estatz, et donner lieu de croire à tout le monde que Sa Sainteté est d'accord avec eux pour partager la dépouille de ce pauvre prince, ce qui rendra l'entremise d'un légat entièrement suspecte, au traitté de la paix, à tous ceux qui ne sont pas partisans de la maison d'Autriche. Cette affaire touche tellement au cœur de Sa Majesté que si le pape ne prend une résolution qui empesche les Espagnolz de ruiner ce prince avec prétexte de son approbation, beaucoup estimeront que la France, n'ayant plus rien à espérer de Sa Sainteté, n'aura aussy plus rien à craindre de ce costé-là. Je vous prie de travailler en cette affaire avec soin, comme estant importante à la réputation de Sa Sainteté, à toute sa maison et à l'avancement de la paix.

Quant à la poudre que vous avés envoyée à Lyon, le roy vous en remercie et recognoist en cela vostre zèle, mais il ne l'accepte qu'à une condition, qui est qu'on la payera au marchand à qui vous l'avés addressée à mesure qu'on la prendra. Il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens, et particulièrement i Julii[1], qui sçavent faire les choses comme il faut. En temps de paix il distribue des poudres odoriférentes, et en temps de guerre des fulminantes. Tout ce que je puis dire là-dessus est que je me serviray tousjours des dernières contre les ennemis de l'Église et les siens quand il en sera besoin.

[1] Les Jules.

Je ne croy pas que vous trouviés plus Mr le cardinal de Lyon à Rome [1], cependant je ne laisse pas de luy escrire ainsy que vous le désirés. Assurés-vous, s'il vous plaist, de la continuation de mon affection et que je seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 7 octobre 1636.

CCCXXXI.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 278. — Minute de la main de Cherré.
Au folio 274 est une copie écrite de la main d'un commis [2]. —
Bibl. Imp. Fontanieu, P. 83, pièce 72e. — Copie [3].

[A MAZARIN.]

7 octobre 1636 [3].

M. Mazarin allant à Rome pourra faire office près Sa Sainteté sur les points suivants :

Il représentera au pape les justes raisons qu'a le roy de faire instance près Sa Sainteté pour faire cesser ses poursuites contre le duc de Parme, en quoy il se conformera aux ordres qu'en a reçus Mr le mareschal d'Estrées, qui luy communiquera ce que Sa Majesté luy en a escrit.

[1] En effet, il en était parti le 4 octobre.

[2] Au dos de cette copie Bouthillier a mis : « à Mr Mazarin, allant à Rome, en response de ce qu'il a escript estant près de partir d'Avignon. »

[3] Cette copie porte la date du 8 octobre; c'est sans doute celle de l'original, écrit le lendemain du jour où notre minute fut faite.

[4] Chavigni, écrivant à Mazarin le 8 octobre, lui disait : « Son Éminence a voulu elle mesme vous escrire amplement ses sentimens sur vos mémoires, qu'elle a voulu voir elle mesme et bien examiner. » (Ms des Aff. étr. cité aux sources, f° 287.) Dans cette lettre, Chavigni témoigne sa satisfaction de ce qu'on a permis à Mazarin d'aller à Rome, et son déplaisir de la défense qu'on lui a faite de passer en Piémont, « où il auroit pu adjuster beaucoup de choses qui ne vont pas trop bien. »

Il asseurera le pape et mess^rs ses neveux de la sincère volonté du roy, comme aussy de Son Éminence, pour une bonne paix générale, et leur fera voir les déguisemens des Espagnols, qui cherchent toutes sortes de moyens de faire partout des traittés particuliers avec les protestans [1] pour porter la guerre dans la France et l'Italie.

Que Sa Majesté a envoié ses ordres à M. le cardinal de Lyon pour aller à Coloigne et prendre le mesme chemin que M^r le Légat, afin de s'y rendre plustost. Ce changement a esté faict du maréchal de Brezé en la personne de M^r le cardinal de Lyon, à cause d'une longue maladie arrivée audict mareschal.

Que les s^rs de Feuquières et d'Avaux sont prêts de partir, que cependant le bruit qui court des deux députés d'Espagne, Francesco de Melo et le chancelier de Milan, laisse les choses en suspends jusques à ce que l'on sache l'ordre qui y aura esté mis. Qu'il importe beaucoup pour le bien public que l'on sache promptement le temps auquel l'Empereur et le roy d'Espagne feront trouver tous leurs députés à Coloigne, pour ne leur donner lieu de chercher des excuses et prétextes d'amuser, et, tenant les esprits en balance entre la paix et la guerre, faire pencher les affaires du costé qui leur sera plus avantageux.

Ledict s^r Mazarini pourra dire comme de luy-mesme au pape et au cardinal Barberin que si le duc de Bavières ne s'est donné entièrement en proie aux Espagnols, au préjudice de la religion, de l'empire et de son propre bien, et s'il conserve une vraie correspondance avec Sa Sainteté et ledict s^r cardinal, il peut leur tesmoigner en l'occasion présente qu'il est digne de leur amitié et de l'estime qu'ils font de sa prudence, déférant à leurs bons conseils qui ne peuvent estre autres sans doute qu'en la manière suivante, que Mr Mazarini leur sçaura vivement représenter.

Il est évident que la diette de Ratisbonne n'est convoquée par la maison d'Autriche qu'à deux fins, l'une pour faire eslire le roy de

[1] C'est un reproche que se renvoyaient tour à tour le cardinal et ses adversaires.

Hongrie roy des Romains; l'autre pour faire jurer la ligue à toute l'Allemagne contre la France et ses alliez.

Ces deux choses obtenues des Espagnols les tiendront dans la volonté et le pouvoir de ne faire jamais la paix, au moins avec les catholiques.

Ces considérations obligent le roy et ses alliez de se préparer à la guerre, et de tourner plustost leur esprit aux moyens de la faire sans le désavantage de se laisser surprendre, que de se voir amuser par de vaines propositions de paix voyant des desseins, ou plustost des effects sy contraires et sy publics dans l'assemblée de Ratisbonne.

Que le désir que le pape a de la paix le doit porter à employer sans délay tout son pouvoir vers le duc de Bavière et les autres électeurs catholiques, pour faire qu'ils déclarent franchement à l'Empereur et à son tuteur le comte d'Ognate, mortel ennemi de Sa Sainteté et de sa maison, qu'ils ne procéderont à aucune élection du roy des Romains qu'après la pacification des troubles de l'empire, tant avec les princes allemands que leur voisins, ce que l'assemblée de Coloigne peut faire espérer dans peu de temps.

Sa Sainteté peut aussi leur faire entendre que si les électeurs catholiques se laissent emporter aux desseins qu'ont les Espagnols les faisant entrer en leur ligue, de les engager à une guerre perpétuelle contre le roy et ses alliez, lorsqu'ils témoignent une sy prompte volonté de traitter d'un raisonnable accommodement, il est à craindre que pour repousser cette violence ils n'excitent les Turcs et les malcontens de Hongrie à faire de cette part une puissante diversion, ce qui seroit rejetter l'Allemagne dans de nouveaux malheurs au grand préjudice de la religion catholique.

Mr Mazarini sçaura bien appuyer ces choses de puissantes raisons, et quant à ce qui concerne le Turc, il ne seroit pas mal aisé de luy faire tourner ses pensées vers ce costé-là, où il espéreroit plus de succès que dans la Perse. Ce qui mesme luy serviroit d'un honneste prétexte de faire la paix avec ce roy sous des conditions honnestes qui luy sont offertes, et que les principaux conseillers du grand seigneur,

et principalement ceux qui luy tiennent lieu de gens d'église le persuadent d'accepter, outre les instances continuelles que luy en font les parens de défunt Béthleem Gabor.

A cela Mr Mazarini peut ajouster vers Sa Sainteté et Mr le cardinal Barberin, qu'il sçait certainement que Sa Majesté est portée par leur considération, outre son inclination propre, de favoriser en ce qu'elle pourra le duc de Bavière, et qu'estant recherchée des Anglois, et de nouveau par un ambassadeur extraordinaire, d'entrer en ligue avec eux et de s'obliger à faire instance en la paix générale pour l'actuelle restitution des Estats du palatin et de la dignité électorale, sa dicte Majesté n'y a pas voulu consentir jusques à présent, encore qu'elle soit grandement offensée par ledict duc, qui a exercé dans ses Estats des hostilités plus que barbares par Jean de Wert, général des troupes de la ligue, lorsqu'elles ont bruslé les églises, profané les choses les plus sacrées, tué les prêtres dans les lieux de la Picardie où ils n'ont point trouvé de résistance.

Mr Mazarini fera voir à Sa Sainteté que, si elle n'y apporte quelque prompt remède, il est impossible qu'il n'arrive bientost l'un de ces deux inconvéniens au préjudice du duc de Bavière :

Ou les Espagnols s'obligeront au roy d'Angleterre pour le tirer de leur parti, de faire restituer le haut et le bas Palatinat, d'autant que les Anglois ne se contenteront pas de moins. Et encore que les Espagnols aient dessein de tromper, ce sera toutes fois un sujet de perpectuel trouble pour la maison de Bavière, dont lesdicts Espagnols se serviront exprès pour l'inquiéter et le tenir en sujétion par la crainte de cette restitution, y aiant faict obliger l'Empereur avec eux et les autres électeurs.

Ou si la maison d'Autriche ne contente présentement les Anglois aux despends du duc de Bavière, et si de sa part il ne donne nul sujet au roy d'attendre de luy des effects d'amitié, se laissant emporter à la passion des Espagnols en l'élection du roy des Romains, et à la ligue contre la France, il n'y a lieu de douter qu'elle sera obligée de se tourner du costé des Anglois et de ne point déposer les

armes que le Palatin ne soit satisfaict; à quoy tous ses alliez la convient sans cesse, et spécialement les protestans pour leurs communs intérests.

Sa Sainteté en peut juger les conséquences tant pour le général de la religion que pour le particulier du duc de Bavière, et combien cette difficulté nouvelle retarderoit la paix.

Ensuite Mr Mazarini essayera comme de lui-mesme de faire que Sa Sainteté et Mr le cardinal Barberin fassent promptement une bonne dépesche au duc de Bavière pour luy remonstrer ce que dessus, et le convier à se servir de l'occasion présente pour le maintien de sa maison et de ses droits. Comme aussy pour obtenir l'effect d'une paix stable, en retardant l'élection du roi des Romains jusques à ce que sa prétention sur les Estats du Palatin, ou la restitution de ses derniers, luy soit asseurée. Ce qui ne peut estre que par un commun accommodement de tous les intéressés, quoy que les Espagnols luy puissent promettre, estant certain qu'eux seuls ne pourront garantir ce qu'ils auroient promis, et qu'au contraire ils seroient les premiers à oster, s'ils pouvoient, au duc de Bavière ce qu'ils luy auroient faict espérer sur les Estats du Palatin, lesquels ils aiment beaucoup mieux en leurs mains qu'en celles du duc de Bavière, dont il ne doute pas.

Mr Mazarini pourra faire entendre au pape, comme de luy-mesme, que si Sa Sainteté se résoud de faire puissamment cet office vers le duc de Bavière, Sa Majesté en estant asseurée, cela pourra beaucoup servir pour la divertir de s'attacher aux intérests du Palatin contre le duc de Bavière, et beaucoup plus quand elle sçaura au vray la résolution dudict duc sur ce sujet.

Et à ce que ledict sr Mazarini ayt plus de fondement de dire ce que dessus, Sa Majesté donne pouvoir à Mr le mareschal d'Estrées de parler à Sa Sainteté en cette conformité.

Sa Majesté désire avoir une prompte response des intentions du pape sur ce sujet, se promettant qu'il aura agréable de voir la confiance qu'elle prend avec luy en ce faict, qui luy est de telle importance comme est l'amitié du roy d'Angleterre, s'asseurant du secret

de Sa Sainteté et de Mr le cardinal Barberin, et qu'ils auront esgard de faire entendre ce que dessus au duc de Bavière avec telles circonspections qu'il ne puisse s'en prévaloir en montrant leurs lettres pour s'avantager près les Espagnols au dommage de la France. Cependant Sa Majesté ne se tient pas obligée de ne point traitter avec les Anglois jusques à ce qu'elle soit certaine des intentions du duc de Bavière par l'entremise de Sa Sainteté, qui ne voudroit pas que le roy, sur une chose incertaine, donnast lieu aux Espagnols de porter les armes des Anglois contre luy, ce qui faict que la diligence est requise.

Pour ce qui regarde Mr l'électeur de Trèves, encore que l'Empereur le remette pour quelques jours entre les mains de Mr Baglioni, jamais il ne sera estimé libre qu'il ne soit en lieu hors du pouvoir dudict Empereur. Il auroit grande obligation à Sa Sainteté de luy obtenir un voyage à Rome, d'où après il pourroit retourner à la diette, où tout ce qu'il y fera maintenant sera réputé nul, comme faict par contrainte. Que s'il ne l'a pas demandé à Sa Sainteté, il s'en est retenu par la crainte du mal que luy feroient les Espagnols s'ils savoient qu'il eust faict cette instance. Mr Mazarini pressentira l'intention de Sa Sainteté au cas que ledict électeur luy eust requis cette grâce.

Quant au mémoire qui a esté cy-devant envoié à M. Mazarini sur le sujet d'une guerre sainte, il s'en servira comme il jugera plus à propos, selon le cours des affaires, avec les circonspections exprimées audict mémoire.

Sur toutes choses, il prendra soin d'asseurer Sa Sainteté de la sincère affection que Sa Majesté luy porte, et à sa maison, et de son désir véritable de luy en donner toutes les preuves possibles; se promettant aussy le mesme de sa part.

Mr Mazarini en donnera de semblables impressions à Mrs les neveux de Sa Sainteté, et leur dira comme il a tousjours recognu que l'intention de Sa Majesté estoit de contribuer à leur grandeur et bonheur, qui consiste principalement en leur union et bonne intelligence.

Sy Mr Mazarini veut obliger le roy et la France, il n'oubliera rien

de ce qui se peut faire pour favoriser les affaires de Mr de Parme, que le roy a extraordinairement à cœur. On n'en dit pas d'avantage dans ce mémoire, parce que monseigneur le cardinal en escrit particulièrement [1].

[1] Copie de cette dépêche fut envoyée le 3 octobre au cardinal de Lyon et à l'ambassadeur (maréchal d'Estrées). Dans la lettre d'envoi dont nous ne trouvons qu'une copie*, il leur est recommandé de faire entendre à Mazarin, à son arrivée à Rome, que le roi leur donne l'ordre de tenir bonne correspondance, et on leur explique les divers points qu'ils auront à traiter. 1° En ce qui concerne le duc de Bavière, il faut que le pape ait lieu de croire que Sa Majesté n'agit que pour obliger Sa Sainteté. Il ne serait point hors de propos de laisser concevoir au pape la crainte de la diversion du Turc. — 2° Quant au différend avec Venise, Sa Sainteté sera suppliée par le roy de restablir l'inscription, sur quoy Sa Sainteté tesmoignera s'en remettre au roy pour le bien de la paix, estant toutefois bien assurée que Sa Majesté obtiendra des Vénitiens qu'ils se contentent que les choses demeurent comme elles sont. — 3° Quoyque le grand duc ayt faict sçavoir qu'en vertu du traitté de paix il estoit obligé de bailler ses galères au roy d'Espagne, Sa Majesté ne laisse pas d'en estre fort mal satisfaicte comme d'une chose inouie, ce que toutes fois elle ne juge pas à propos de tesmoigner pour cette heure par une rupture ouverte, mais bien de commencer à luy faire sentir son juste desplaisir en desniant le tittre d'altesse au cardinal de Médicis**. — 4° Porter le cardinal Antoine à s'employer pour la conservation du duc de Parme. On ne diffère le dessein de Naples que dans l'intention de voir auparavant l'effet de nostre armée navale. Il sera à propos que le grand duc soit retenu dans son devoir vers Sa Majesté par la crainte que le pape et le roy se joignent dans le ressentiment qu'ils pourroient avoir de sa conduite. — 5° Sa Majesté, ayant appris que le chapitre général des capucins a esté convoqué pour la Pentecoste de l'an prochain, a commandé aux provinciaux françois de ne pas sortir de France, attendu les périls qu'ils courroient à cause du désordre du pays où ils auroient à passer, et aussy parce que des espions, revêtus de leur habit, pourroient venir en France avec de mauvais desseins, comme il est déjà arrivé. C'est ce qu'il faut faire entendre de la part de Sa Majesté au cardinal Saint-Onuphre, aux procureur général et procureur dudict ordre, et mesme au pape et à ses nepveux, s'il est besoin. — 6° Le s' de Saint-Chamond a faict sçavoir au roy qu'il a obtenu du roy de Danemarck qu'il ne fera point une paix particulière, mais qu'il envoyera ses depputez à Couloigne, aiant faict trouver bon audict roy que ce ne soit en qualité de médiateur pour le respect du pape auquel ladicte qualité est réservée. Faire bien valoir cela au pape, luy faisant remar-

* Elle est de la main d'un secrétaire de Chavigni, lequel Chavigni en a sans doute fait la minute par ordre du cardinal. Cette copie, de cinq pages et demie, est placée dans notre manuscrit avant la dépêche adressée à Mazarin, f°s 260-270.

** Ce titre lui fut donné l'année suivante.

CCCXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 27. — Original, sans signature, de la main de Cherré.
La minute, de la main de de Noyers[1], est au folio 28.

[AU ROI[2].]

D'Amiens, ce 7e octobre 1636.

L'ordre de la garde de la cavalerie que Vostre Majesté a faict ne pouvoit estre mieux.

Je croy qu'il faut avoir un soin extraordinaire de la garde de la nuit, et qu'il sera bon que Vostre Majesté envoye sçavoir si en effect on y faict entrer mil chevaux.

J'envoieray tous les jours pour haster les travaux.

Je ne prétends pas, ny par ma présence, ny par mes soins, y pouvoir servir de grand chose, mais j'y apporteray ce qui dépendra de moy.

Je garderay la lettre qu'il vous a pleu m'envoyer pour la donner à Mr de Chavigni et suivre vos volontez en toutes choses. Asseurant Vostre Majesté que plus elle fera réflexion sur les actions de ses serviteurs, plus elle trouvera qu'elles n'ont autre fin que ses intérestz, qui leur seront tousjours plus chers que leur propre vie.

Les dépesches de Mr le cardinal de La Valette requièrent que nous soyons plus particulièrement informez de vos volontez, que Mr de Noyers ira querir demain.

quer que Sa Majesté luy concilie tous ses amis et mesme les protestans; ce qui est de bon augure pour la paix dont la gloire luy sera donnée.

[1] De Noyers se trouvait alors auprès du cardinal.

[2] Chavigni a écrit au dos de cette pièce : « Monseigneur le cardinal. »

CCCXXXIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 271. — Minute de la main de Charpentier.
Un premier brouillon, écrit aussi par Charpentier, est au folio 394 [1].
et une copie, au folio 262 [2].

[AU MARÉCHAL D'ESTRÉS [3].]

Le 8 octobre 1636.

[4] Le s^r de Frangipane a escrit souvent à M^r le cardinal de la Valette, que le comte de Monterei luy avoit mandé plusieurs fois qu'on désiroit fort la paix en Espagne, et qu'on luy avoit envoié pouvoir de la traitter, ce qu'il désiroit grandement faire en Italie.

En outre le général des Jacobins a diverses fois escrit au père Carré [5], prieur du noviciat de Paris, que ledict comte de Monterei avoit grand désir de cette paix et pouvoir pour cela.

Le père Carré en aiant parlé plusieurs fois au cardinal, il luy a tousjours respondu qu'on vouloit buter à une paix universelle et non pas particulière; et partant qu'on ne pouvoit entendre à traitter à

[1] Charpentier a mis au dos : « Minute de dépesche à M^r le mareschal d'Estrée du septembre 1636, » et postérieurement Cherré a écrit en tête : « Mémoire sur lequel a esté faict une dépesche à M^r le mareschal d'Estrées, touchant la paix. »

[2] Au dos de cette copie Bouthillier a écrit : « Au camp de Demuyn; sur les ouvertures du général des Jacobins par diverses lettres au père Carré. »

[3] Richelieu a écrit en tête de cette minute, « Coppie de la despesche faicte à M^r le mareschal des Trez, » et Charpentier a mis au dos, « pour Mr Bouthillier, » sans doute pour faire faire l'expédition. Nous avons préféré ce texte parce qu'il a été corrigé de la main de Richelieu; toutefois nous conservons du premier brouillon la forme directe : « vous, etc. » Dans les deux autres pièces on a tourné les phrases à la troisième personne, et, au lieu de « vous, » on dit toujours : « le mareschal d'Estrées, etc. »

[4] La minute commence ainsi : « Faut escrire au mareschal Destrée que M. de Frangipane, etc. » Cette ligne s'adressait au secrétaire d'état, qui l'a effacée en faisant expédier la minute de Richelieu.

[5] Les lettres du père Carré sont conservées dans la collection France; elles contiennent souvent de longs passages des missives que le général des Jacobins lui écrivait en latin et que le père Carré communiquait à Richelieu.

Digitized by Google

Rome, veu que tous les alliez du roy n'y traitteroient pas, et que cela ne serviroit qu'à les faire perdre par de faux ombrages qu'on leur voudroit donner, et ceux qu'ils pourroient prendre à juste sujet.

Sur ces réponses ledict père général a escrit au père Carré, du troisième de ce mois[1], que l'extresme envie que l'Espagnol a de la paix, et Monterei de la faire, avoit faict qu'on luy avoit envoié du pouvoir pour traitter avec tous les alliez, si on y vouloit entendre.

Ledict père escrit en outre qu'il vous en a parlé, que vous avés respondu n'avoir point de charge; ce qui a faict que ledict Monterei n'a pas envoié à Rome pour presser cette affaire comme il estoit prest de faire.

Vous ne pouviés mieux respondre, et Sa Majesté estime[2] que cette négociation est plustost une embusche et un artifice pour luy faire perdre ses alliez et éluder un traitté général, que pour autre chose. Cependant, comme il faut profiter de tout si on peut, le roy estime que vous pourrés dire au père général des Jacobins, persistant en vostre première response, que vous n'avés point d'ordre, et qu'assurément le roy ne fera jamais la paix sans ses alliez, mais que, si on voyoit les conditions auxquelles l'Espagne voudroit traitter, on disposeroit plus promptement l'affaire.

[1] Il y avait sur le premier brouillon « 3e septembre, » et c'est en effet le mot septembre qu'on lit au dos; mais la lettre n'a été envoyée que le mois suivant; la véritable date est celle que Richelieu a mise en tête. Une lettre de Rome, du 3 septembre, ne dut arriver à Paris que du 15 au 20; nous ne trouvons pas de lettre du père Carré de ce temps-là. Il était parti de Paris vers la fin d'août par Bourbon-l'Archambaud, où il devait prendre les eaux; le cardinal lui payait les frais de ce voyage; une lettre de lui, adressée de cette ville à Richelieu, le 27 août, dit : « Dieu mercy et vostre magnifique libéralité, nous sommes icy arrivés de hyer au soir... » (France, 76-79, fol. 320.) Depuis ce jour jusqu'au 19 octobre, que le père Carré était de retour, nous ne trouvons pas de lettres de lui. Il est probable que Richelieu se faisait remettre les lettres arrivant de Rome à l'adresse du père Carré, pendant l'absence de celui-ci. C'est une de ces lettres dont il est ici question.

[2] Il y avait d'abord « et nous croions de deçà que... » Mais cette phrase était peu dans les habitudes de Richelieu, qui ordinairement a soin, dans ses paroles, de laisser sa place à l'autorité du roi.

Partant que ce seroit audict père général qui a tant de zèle pour la paix, et qui n'est point suspect à la France, bien qu'il soit en réputation d'estre tout à faict affectionné à l'Espagne, à tascher de pénétrer les conditions, lesquelles pourroient fort faciliter un sy bon œuvre.

Ensuite, de discours en discours, selon que vous y verrés ouverture, vous luy pourrés représenter les intérestz de France, sçavoir est :

Pignerol,

La conservation des Estats de Mr de Mantoue et traicté de Monçon [1],

Les places de l'Alsace et Trèves,

Et la Lorraine.

Quant à Pignerol, outre que cette pièce a esté autresfois de la France, on ne peut pas révoquer en doute qu'il ne soit libre à un prince de disposer de son bien comme il luy plaist.

Pour ce qui est de la conservation des Estats de Mr de Mantoue, elle est si juste qu'elle ne peut estre mise en compromis. Peut-estre demanderont-ils que les François sortent de Cazal, et on peut en cela trouver un tel tempéramment que le roy ne s'en esloignera pas.

Pour ce qui est de la Valteline, les Grisons demeurans en possession de ce qui leur appartient, [2] chasquun aura sujet d'estre contant.

Pour ce qui est de l'Alsace et Trèves, Sa Majesté ne faict nulle difficulté de remettre toutes les places à ceux à qui elles appartiennent; le mesme luy estant faict de ce qu'on tiendra dans ses Estats au temps de la paix [3].

[1] Les mots « et traicté de Monçon » ne se trouvent pas sur le premier brouillon, » où on lisait « la Valteline; » le cardinal les a ajoutés de sa main en effaçant ce dernier mot, sans doute parce que la Valteline était comprise dans le traité de Monçon.

[2] La fin de l'alinéa est de la main du cardinal; elle remplace cette phrase, beaucoup plus explicite : « ce qui se peut expliquer justement, le roy ne fera pas difficulté de retirer ses armes de ladicte Valteline et des Grisons. »

[3] Cette dernière phrase depuis « le mesme » n'est point du premier brouillon, et a été ajoutée ici de la main du cardinal.

Le poinct des Estats du duc de Lorraine est le seul qui peut rencontrer des difficultés, bien que la raison ne le puisse permettre; car, ou ses Estats relèvent du roy, ou des évesché dont le roy est protecteur, ou ne relèvent ny de l'un ny de l'autre.

S'ils relèvent du roy, la rébellion du duc les acquiert à Sa Majesté; si des évesché, sa piété l'oblige à vendiquer (*sic*) le bien de l'Église. S'ils n'en relèvent pas, le droit de la guerre donne juste tittre au roy de le conserver.

On sçait bien qu'ils allégueront là-dessus un nombre de raisons, quoyque de nulle force. Il suffit que vous sondiés par la proposition générale faicte à propos, comme de vous mesme jusques à quel point les Espagnols voudront venir.

La meilleure raison qu'on puisse alléguer aux Espagnols est celle de leur intérest. Ils prétendent conserver le Palatinat où ils n'ont droit quelconque que celuy de la guerre, qui n'est ny fondé, ny plausible, comme celuy que le roy a pour la Lorraine, outre le droit de vasselage.

Les intérestz de l'Empereur le portent à désirer la conservation des Estats de Wirtemberg; on ne sçait avec quel front on peut demander la restitution de la Lorraine légitimement acquise, en voulant conserver des Estats qu'on soustient avec raison avoir esté usurpez.

Sur cela il sera de l'adresse de M^r le mareschal d'Estrées de pénétrer comme on pourroit ajuster ces affaires les uns avec les autres sans mettre leur justice en esgalité.

Peut-estre que, par l'apétit que les Espagnols et les impériaux auront de conserver ce qui ne leur appartient pas, ils se rendront faciles à consentir que nous possédions ce qui nous appartient.

Si on pouvoit ajuster sous main les intérestz ci-dessus, la paix générale seroit bien avancée, d'autant qu'il ne resteroit plus qu'à ajuster ceux des coleguez.

Vous nous manderés en chiffre, bien secrètement, ce que vous pénétrerés de ces affaires.

[1] Surtout vous vous conduirés en sorte qu'on ne puisse prétendre que vous faciés aucune négociation[2]; l'intention du roy estant seulement que vous pénétriés comme on le pourra faire à Coloigne. Vous éviterés de voir souvent le père général, qui, estant partisan des Espagnolz, pourrait donner cette impression.

CCCXXXIV.

Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, fol. 265. — Copie de la main d'un commis de Chavigni.

MÉMOIRE A M. LE CARDINAL DE LION ET A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU ROY À ROME[3].

8 octobre 1636.

S. M. aiant veu le monitoire que le pape a publié contre Mr le duc de Parme a jugé à propos que les dicts srs cardinal et ambassadeur en tesmoignent vivement ses sentimens à Sa Sainteté, en la manière qui s'ensuit :

Que S. M. trouve fort estrange qu'après avoir faict cognoistre au pape la part qu'elle prend en ce qui touche Mr le duc de Parme, à cause de l'alliance qu'elle a avec luy, Sa Sainteté en soit venue à ces termes vers ce prince comme pour animer les armes de ses ennemis et le surcharger d'une nouvelle peine pendant qu'il est occupé à deffendre ses Estats.

La modération de Sa Sainteté en ce qui regarde l'intérest des siens, telle qu'elle a paru à toute la chrestienté lorsqu'elle a eu moyen de les avantager et mettre le duché d'Urbain dans sa maison, ne permet pas de croire qu'elle ayt aucune pensée de se prévaloir des occasions présentes aux despends d'autruy, et moins d'un prince

[1] Ce dernier paragraphe n'est pas dans le premier brouillon; il est ici de la main de Cherré.

[2] « Négociation, » de la main de Richelieu.

[3] Bouthillier a ajouté au dos : « Sur le seul affaire de Parme et du monitoire. Du 8 octobre, au camp de Démuen. »

affectionné au saint siége comme est le dict s^r duc, de sorte que S. M. ne voit point que Sa Sainteté peust tirer autre fruict de ce procéder, que de diminuer aux Espagnols le nombre de leurs ennemis en contraignant le dict duc de poser les armes. Le roy est trop bien persuadé de l'équité paternelle de nostre saint père pour croire que ce soit son but en cet affaire; mais s'il plaist à Sa Sainteté de le considérer de près elle verra que c'est le principal effect que le dict monitoire produiroit estant exécutté. Quiconque donc l'a engaigée dans cette procédure n'a eu autre dessein que celuy-là.

En quoy S. M. est confirmée parce qu'il est fort esloigné de la justice de Sa Sainteté qu'elle traitte ainsy le dict s^r duc de Parme lorsqu'il est sur la deffensive pour conserver ses Estats à soy et au saint siége; et qu'en mesme temps elle dissimule les hostilitez que les Espagnolz font dans les dicts Estats, la force et la violence qu'ilz emploient pour s'en emparer s'ils pouvoient, estants prests de prétexter (*sic*) leur usurpation des faulses prétentions qu'ils ont bien osé mettre en avant et soustenir à Sa Sainteté, dont le bruit est venu jusques aux oreilles du roy, lequel s'estonne longtemps y a comme Sa Sainteté se laisse porter à favoriser ceux qui luy en sçavent sy peu de gré.

Le monitoire qui a esté publié en mesme temps contre le prince Doria n'est pas chose qui puisse excuser la tolérance du pape vers les Espagnols, contre lesquels la justice l'obligeoit, ou de publier un semblable monitoire, ou de laisser au roy et au roy d'Espagne et à leurs alliez desmesler leurs intérestz sans y prendre part et faire chose qui préjudiciast aux uns ou aux autres.

Les dicts s^rs cardinal et ambassadeur se plaindront donc avec grand ressentiment, au nom du roy, de ce que Sa Sainteté a faict contre le dict s^r duc et insisteront à ce que Sa Sainteté leur donne une parole précise qu'il ne sera faict aucune poursuite contre luy en conséquence du dict monitoire, en sorte qu'il demeure doresnavant entièrement libre de faire tout ce qui sera nécessaire pour le bien de ses affaires.

Ils représenteront au pape qu'il oste le moyen à S. M. de continuer la bonne volonté qu'elle a tousjours tesmoignée d'entrer dans la paix, qui doit estre promeue par la médiation de Sa Sainteté, avec laquelle cette action du pape ne peut compatir, en ce qu'elle le feroit juger partial à tout le monde, de sorte qu'encore que le roy ne le voulust pas croire pour la bonne opinion qu'il a de son équité, sa réputation toutes fois l'obligeroit de suivre en cela le sentiment commun, et ainsi la négociation de la paix dès le premier pas seroit achopée, ce qui seroit d'autant plus sensible à S. M. qu'on imputeroit ce mal au pape, et que ses alliez protestans prendroient de là sujet d'avoir sa médiation d'autant plus suspecte qu'ils le verroient desjà avoir pris party. Ces choses seront dictes au pape de manière qu'il croye que effectivement le roy se retirera du traitté de la paix, et qu'il n'envoyera point ses depputez si Sa Sainteté ne luy donne contentement sur ce sujet; ce que S. M. remet toutes fois à la prudence des dicts s^rs cardinal et ambassadeur de mesnager et d'en user avec telle adresse que cela puisse convier le pape à ce qu'elle désire, sans toutes fois porter les affaires à l'extrémité, et que cela doive empescher l'effect de la dépesche portée par le s^r Pelot pour le partement de M. le cardinal de Lyon.

Si M. le duc de Parme s'est résolu, en satisfaisant au dict monitoire, de certiffier au pape que ses trouppes sont retirées dans ses Estats, le roy n'a aucun ordre à donner pour ce regard aux dicts s^rs cardinal et ambassadeur; mais s'il a différé jusques icy pour sçavoir les sentimens de S. M. elle juge qu'il n'y a pas d'inconvénient qu'il obéisse seulement en cela au dict monitoire qui ne l'astreint à rien pour l'avenir. Il sera à propos que cela vienne du dict s^r duc plustost que d'en rendre le roy auteur; mesme le pape ne doit point sçavoir que S. M. l'approuve. Il semble nécessaire que M^r le duc de Parme en use ainsy pour n'irriter point le pape par un mespris à poursuivre l'effect du dict monitoire, comme il y seroit engagé d'honneur, au lieu que cela peut estre destourné ainsy que dessus.

Les dicts s^rs cardinal et ambassadeur donneront avis aux ministres

du dict s^r duc à Rome que leur maistre doit tesmoigner toute sorte de révérence, de respect et d'affection au saint siége et vers la personne de nostre Saint Père ainsy qu'il est obligé, tant généralement que particulièrement, comme tenant des fiefs du saint siége, se contentant de maintenir ses droits, sans faire paroistre aucune aigreur; ains au contraire il est à propos qu'il s'acquitte de toutes les civilitez convenables vers Sa Sainteté et les siens, affin qu'elle n'entre point en opinion qu'il se persuade que l'alliance de S. M. luy donne sujet d'avoir moins d'observance vers le saint siége, et la personne de Sa dicte Sainteté, ce qui pourroit produire des sentimens fascheux en son esprit à l'esgard du dict s^r duc, rendre à Sa Sainteté cette alliance odieuse, et mesme l'opiniastrer à la détruire ou la traverser le plus qu'elle pourroit. Ils feront doucement sentir aux dicts ministres que Sa Sainteté n'a pas esté contente de ce que le dict s^r duc, estant dernièrement retourné dans ses Estats, il n'en donna point avis à Sa Sainteté et ne luy fist aucun compliment sur ce sujet, ce qui peut avoir rendu Sa Sainteté plus facile à la publication dudit monitoire; ce qu'ils feront toutes fois en telle sorte que le dict duc n'ayt sujet de croire que S. M. veuille manquer en façon quelconque à sa protection, mais au contraire ils asseureront ses ministres que ne doutant point que le dict s^r duc apportera de sa part toute bonne conduite, S. M. n'omettera aucun moyen pour le maintenir envers tous et contre tous; et qu'elle leur a donné charge très expresse de faire toutes puissantes déclarations et instances en sa faveur près de Sa Sainteté, estant à esviter que le dict duc, se croiant abandonné, se laisse porter, par quelque subit mouvement, aux artifices et recherche des Espagnolz.

S. M. insistant sur touttes les choses contenues cy-dessus auroit néantmoins agréable que les dicts s^r cardinal et ambassadeur vinssent à mesnager cet affaire en telle sorte avec le pape et les agents du dict duc, qui essayeront de le faire trouver bon à leur maistre, que pour le présent il asseure le pape de ne point faire sortir ses trouppes hors de ses Estats, et de les employer seulement en sa deffense,

pourveu que les Espagnolz et leurs adhérens, comme les ducs de Modène et de Doria, se retirent effectivement de ses terres. Ce que le dict duc tesmoignera de faire, pour obéir à Sa Sainteté, laissant le soing à Sa dicte Sainteté de faire agréer au roy qu'il en use de cette sorte et de faire que Sa dicte Majesté ny ses colleguez ne luy imputent point cela à faute, comme estant au préjudice du traitté de ligue en laquelle il n'est entré que pour la conservation de ses Estats.

Si le pape désire que les ministres du roy par delà luy donnent parole que S. M. agréera que le duc de Parme face ce que dessus, ils diront que quand Sa Sainteté sera bien asseurée que les Espagnolz et leurs partisans se retireront des Estats du dict s^r duc, ils ont pouvoir de luy donner la parole susdicte de la part de S. M. pour ce qui la regarde, et qu'elle employera ses offices vers les autres princes ses colleguez en Italie avec telle instance qu'elle croit qu'ils y joindront leur consentement, S. M. se promettant que Sa Sainteté, ayant esgard au respect qu'elle luy rend en cela, apportera ses soings avec elle pour empescher que les Espagnolz molestent à l'avenir les Estats ny la personne du dict duc, et que Sa Sainteté y apportera une spéciale considération et précaution au traitté de la paix générale.

Les dicts s^rs cardinal et ambassadeur auront esgard que cette négociation soit plustost mise en avant par les ministres du duc de Parme que par eux, et que ce prince soit bien averti que le roy n'approuve pas ce moyen pour l'abandonner, ny pour diminuer le secours que S. M. luy a promis par le comte Fabio Scoti, et qu'elle faict marcher en toutte diligence, mais qu'elle le faict pour la crainte qu'il n'y vienne assez tost, ou qu'il ne puisse trouver une facile entrée dans les Estats du dict duc et affin d'arrester le cours de la tempeste qui le menace présentement et obliger le pape et le saint siége à sa seureté future.

Ce que dessus n'empeschera pas le dict duc de recevoir les troupes du roy dans ses Estats, et de faire après ce qui sera convenable selon le sujet qu'en donneront les Espagnols.

CCCXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 37. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Amiens, le 8 octobre 1636.

Le marquis de La Force me vint hier dire adieu, et, au lieu de me parler du prétexte qu'il avoit pris au roy de sa retraite, il me dist qu'après les services qu'il avoit rendus il luy faschoit de servir avec Bellefonds et autres semblables, et me toucha aussy quelque mot de Mr le Comte; tesmoignant qu'il seroit bien aise de ne servir que sous le roy, et sous l'Éminence de ma personne, adjousta-t-il, par exceds de courtoisie. Je luy feis les civilités requises.

Je le juge comme vous, ce que je ne sçavois pas, antipode de Mr de Chastillon. Le prétexte qu'il a pris au roy est bien mal fondé[2], n'y ayant personne qui puisse estimer, sans une extraordinaire injustice, qu'un grand maistre de l'artillerie ne puisse pas visiter le lieu où il peut mettre des batteries; et qu'un mareschal de camp ne puisse pas aussy bien visiter les travaux qu'un autre.

Je suis bien fasché qu'on ayt arresté aujourd'huy le roy par l'avis qui lui fut donné hier au soir. Le dessein des ennemis ne doit estre autre que de nous donner beaucoup de fausses alarmes. Sa Majesté ayant donné les ordres qu'elle a faict doit faire son voiage en repos d'esprit, quoy qu'il puisse arriver.

Mr de Nouveau[3] demande qu'on licentie ses deux compagnies de postillons à la charge qu'ilz serviront l'esté qui vient; je croy qu'il est raisonnable.

[1] La suscription manque. Chavigni a écrit au dos : « Monseigneur le cardinal. »

[2] Les Mémoires de La Force ne parlent pas de ce prétexte; ils disent seulement que le roi ordonna au marquis de La Force de le suivre, et qu'il voulait que ledit marquis demeurât près de lui. (T. III, 183.)

[3] C'était l'administrateur des postes.

Il est mort un abbé de Chavagne en Poitou, dont l'abbaye vaut quatre mil francs; le roy verra s'il a quelqu'un des siens qu'il ayt affection d'en gratiffier. S'il n'a personne, ce que je vous prie de remarquer, Sa Majesté pourroit en gratiffier ou l'évesque d'Angleterre, qui n'a rien, ou le pauvre Mr d'Andilly pour un de ses enfans. Mais je ne propose cela qu'en cas qu'il n'y ayt personne dans la maison du roy que Sa Majesté en veille gratiffier.

CCCXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 39. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY[1].

Du 9 octobre 1636.

Puisque Sa Majesté va aujourd'huy aux travaux, je ne doute point qu'elle n'y face pourvoir à tout ce qui sera nécessaire[2].

Il luy plaira ordonner les couverts les plus pressez dans les forts pour les soldats et les magasins, et les faire, s'il luy plaist, entreprendre à prix faict à des Suisses, comme on faisoit à la Rochelle.

J'ay faict achepter icy 4 mille planches, il nous en viendra encore dix mille; il plaira à Sa Majesté en ordonner l'employ.

Il est aussy temps, à mon advis, de faire hutter les régimens au dedans de la circonvallation aux lieux où ils doibvent demeurer, afin qu'ils soient à couvert devant que le mauvais temps vienne.

Les ordres du roy les feront plus advancer en deux jours que les soins de quelque personne que ce soit en dix.

Je croy qu'il est à propos que Sa Majesté estant au travail ordonne

[1] Cherré a mis en tête la suscription et la date, que le secrétaire de nuit ne met presque jamais.

[2] « S. M. veut estre partout... Elle vint bientôt visiter tous les travaux et donna plusieurs avis des choses qu'il falloit faire, comme étant fort judicieuse et entendue. M. le cardinal de Richelieu y venoit aussi très souvent; il étoit logé à Amiens, d'où avec une merveilleuse diligence il faisoit fournir toutes choses nécessaires... » (*Mém. de La Force*, III, 182.)

la revue de l'infanterie de l'armée et déclare que les prestz commenceront lundy, afin que tous les soldats luy en sçachent le gré qu'ils doibvent.

Si elle approuve le pain à la cavalerie, c'est-à-dire une ration par cavalier, pour le temps qu'elle sera au lieu où elle est, elle doibt aussy le leur[1] faire sçavoir pour la mesme raison que dessus.

J'ay faict prendre le capitaine du régiment[2] de Gouvernet ainsi que Sa Majesté l'avoit commandé à Mr de Noyers; s'il se trouve des tesmoins contre luy il plaira à Sa Majesté d'ordonner à ceux qui luy ont donné advis de son crime de les faire venir à Mr le chancelier; un exemple est bien nécessaire.

Je rends très humble graces à Sa Majesté de ce qu'elle a dict à Mr de Noyers touchant Bournonville. Il y a sy long temps que ce malheureux continue en ses mauvaises pensées, et il est sy aysé de faire, ou faire faire un coup dans une armée où il est impossible d'empescher d'estre abordé de tout le monde, que je croy qu'il est bien à propos de faire arrester ce personnage. Si Sa Majesté l'approuve, elle peut commander à Mr de Tresme de le faire faire et on le mettra dans cette citadelle.

Le feu roy, père de Sa Majesté, disoit d'ordinaire, à ce que j'ay apris, qu'il craignoit fort les fols, mais encore plus les esprits extravagans et[3] à demy esgarez.

Sa Majesté ordonnera, s'il luy plaist, le lieu où elle veut que le parc de l'artillerie soit mis et les batteries nécessaires.

Je croy qu'il faut faire venir toutes les petites pièces qui sont demeurées à Paris et Compiègne et autres lieux pour les[4] mettre dans les forts, et le faire de bonne heure de peur du mauvais temps.

Nous cherchons icy des maçons pour faire bastir des fours dans la circonvallation, et je fais tenir des farines prestes[5] pour y mettre

[1] D'ici à la fin de l'alinéa, de la main de Richelieu, ainsi que les mots « une ration, » un peu plus haut.

[2] Le cardinal a écrit « du régiment, » et deux lignes plus bas, « d'ordonner. »

[3] « A demy, » de la main de Richelieu.

[4] « Et autres lieux pour les, » *idem*.

[5] D'ici à la fin de la phrase, *idem*.

lorsqu'il aura des couverts. Je ne sçay pourtant s'il ne seroit point aussy bon de faire faire des biscuits pour les mettre en magazin; l'un et l'autre sē pourra faire.

Nous envoyons aujourd'huy à Calais, Dieppe et Rouen, pour faire venir des avoines, des fourmages, de la chandelle, des beurres, des maurues, des pois, des febves, et du riz, si on en trouve.

Il faut aussy y faire provision[1] de bois à brusler, et en quantité pour les soldats. Vostre Majesté estant sur lieux verra à l'œil où on le pourra prendre plus commodément en récompensant les propriétaires.

Le dessein de Sa Majesté ne peut réussir qu'avec un extraordinaire soin, et beaucoup d'argent, dont on n'a pas grande abondance. Pour le soin on n'en manquera pas, à mon advis du moins; le[2] travail de ses serviteurs particuliers ne sera pas espargné.

CCCXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 42. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 10 octobre 1636[3].

Les visites que S. M. faict en ses travaux apportent tousjours de nouvelles seuretez en ses affaires[4].

Il est bien important, à mon advis, de sçavoir si Jehan de Verth est séparé des ennemis pour aller à Liége, car si cela est, asseurément il est allé passer vers[5] la Capelle et entrera par auprès de Ro-

[1] « Y faire provision, » de la main de Richelieu.

[2] Depuis le commencement de la phrase jusqu'ici, de la main de Richelieu, ainsi que les trois derniers mots de cette lettre.

[3] Le secrétaire a omis la suscription et la date; une annotation de Cherré au dos de cette pièce y supplée.

[4] Ces deux lignes placées en tête ont été ajoutées après coup.

[5] « Vers » et « auprès de » de la main de Richelieu.

croy, en la Champagne, où il fera ce qu'il voudra de ce costé-là, s'il n'y trouve point d'opposition. Je croy qu'en tel cas il sera besoin d'y envoyer un mareschal de camp avec douze cens chevaux pour l'empescher d'avoir ses coudées franches.

Mr du Hallier estant nécessaire au quartier de Mr le Comte, je croye que Mr Lambert s'acquitteroit mieux de cet employ qu'aucun autre qu'on y puisse envoyer; cette proposition n'est qu'une suite de la résolution que Sa Majesté a desjà prise et dont l'instruction faicte pour Mr le Comte, lorsqu'il debvoit aller en Artois, porte un article particulier; Sa Majesté jugera mieux que personne quand il sera temps de faire cest envoy.

Le marquis de Coaquin et le sr de Biscaras sont allez aujourd'huy en garde, selon que Sa Majesté l'a commandé.

CCCXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 43. — Mise au net de la main de Cherré.

A M. LE MARQUIS DE SOURDIS.

10 octobre 1636[1].

Monsieur, Je voudrois bien que Mr de Mande et vous feussiés aussy sages que vous devriés estre. Véritablement je n'eusse jamais creu que vous vous feussiez emportés l'un et l'autre à des passions extraordinaires, ce qui donne lieu à vos amis d'estimer beaucoup moins vostre conduite qu'ils ne désireroient. Le pis que j'y voy est que le service du roy en patit. Tous ceux qui viennent icy rapportent que la garde de Nancy est faicte bien moins soigneusement que du temps de Mr de Fossé, et que cette place pourroit estre plus aisément surprise. J'ay eu beaucoup de peyne à le croire; mais quand je considère l'opiniastreté que vous avés eue à n'obéir pas aux vo-

[1] La suscription et la date sont suppléées par une annotation au dos de la pièce.

lontez du roy, dont vous avés reçeu divers commandemens, je ne trouve point en mon esprit de quoy vous excuser.

Je trouve bien estrange que vous n'ayés pas voulu laisser sortir mile reseaux de bled pour Saverne, et peut estre cinq ou six cents reseaux tout au plus pour Bacara et pour Moyen. Quand vous en aurés dix huit mile reseaux dans Nancy, c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour quinze mois sur le pied de trois mil hommes. Remédiés à ce deffault et laissés sortir les dicts bleds pour Saverne, sur peyne de respondre au roy de l'inconvénient qui pourroit arriver de cette place. Vous ferés le mesme pour Moyen et Bacara, et si Mr de Mande estoit party pour venir icy, vous ferés, avec Mr de Vilarceau, ce qui est nécessaire au fournissement des dictes places, où il faut promptement envoyer des bledz.

Vous vous perdés en retenant madame de Bassompierre à Nancy, je vous l'ay desjà escrit plusieurs fois; c'est trop faire de la sourde aureille, et prendre des excuses vaines et frivoles, sur des maladies imaginaires, qui ne doivent point empescher son esloignement puisque vous en avés un commandement absolu.

Voyant que vous négligés de telle sorte les volontez du roy et les advis de vos amis, j'escris à Mr de la Court d'Argis aussy bien [qu'] à vous pour sçavoir si l'ordre de la garde de la ville de Nancy est tellement changé qu'on ne mette plus des soldats sur le haut de chaque porte pour empescher les surprises, et pour réparer ce deffaut, s'il est vray qu'on le commette.

On dict aussy qu'on avoit accoustumé de faire faire l'excercisse aux jours de marché à la garnison, ce qui pourvoyoit à la seureté de la ville, ce qui ne se faict plus. Enfin on dict tant de choses que je ne vous le puis dire. Je vous prie d'y mettre ordre, et de pourvoir de telle sorte à la seureté de Nancy qu'il n'en puisse arriver d'inconvénient.

Digitized by Google

CCCXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 76. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

D'Amiens, ce 14e octobre 1636.

On me vient de dire que Monsieur a donné congé à toute la noblesse qu'il avoit amenée avec luy. Je vous avoue, si cela est, que je ne sçay ce qu'il faut espérer des ordres de ce prince. Je luy ay ouy dire plusieurs fois, devant que de partir, qu'il sçavoit bien que cette noblesse ne quitteroit point tant qu'il seroit à l'armée. Après cela voir que quinze jours après il leur donne congé, c'est un estrange changement bien à contre temps et contre raison.

Mr de Beaufort m'a dict aussy qu'on disoit dans toute l'armée qu'ils ne toucheroient point d'argent de toute l'année et qu'on ne feroit point de monstre. Je crains bien qu'il y ayt de la malice; je ne sçay pas de qui, mais asseurément il y a du mal entendu. Il est bon d'envoyer vers Monsieur pour arrester la noblesse.

Le R. père Joseph ne reviendra de cinq ou six jours.

Du Bois trouve tousjours quelque excuse[1]; cependant il commence à travailler.

[1] C'était un nommé Pigard, qui se faisait appeler *Dubois*. Capucin défroqué, échappé du couvent de la rue Saint-Honoré, il s'était sauvé en Allemagne, où il avait embrassé la religion luthérienne et s'était livré à l'étude de l'alchimie. Revenu en France, il se fit recommander au père Joseph comme initié dans les secrets du *grand œuvre* et savant dans l'art de convertir les métaux en or. Le père Joseph s'engoua de l'adepte, et le présenta au cardinal de Richelieu. C'était précisément dans cette année ruineuse pour la France, lorsque la guerre dévorait tout, et que le trésor était vide. Il parait qu'on espéra un moment que Dubois allait le remplir. On le mit à l'œuvre. Après une longue attente, il se déclara prêt à faire une épreuve solennelle, en plein Louvre, devant le roi, la reine, le cardinal et toute la cour. Les récits du temps font même jouer à Louis XIII un rôle assez ridicule dans cette scène burlesque. Dubois, flanqué d'un garde du roi placé près de lui pour garantir la sincérité

Mr de Bullion est gaillard. Il se plaint cependant de ne pouvoir faire argent. Il m'escrit de quelques petites pratiques qui se font à Paris contre une personne que vous aymés bien, et qui est le tout vostre [1].

de l'opération, met, aux yeux de tout le monde, dans son creuset, deux ou trois balles de mousquet avec la substance merveilleuse qui devait opérer la transmutation, et, au moment indiqué par Dubois, le roi lui-même chasse la cendre du creuset, au fond duquel se trouve, en effet, au grand ébahissement de la cour, un lingot de l'or le plus pur. La chronique veut que le roi, embrassant l'alchimiste avec effusion, promit à ce grand homme des lettres de noblesse, et une grosse somme au soldat fidèle témoin du prodige. Cependant le petit lingot, quelque merveilleux qu'il fût, ne faisait pas l'affaire du cardinal; c'étaient des millions qu'il lui fallait. Dubois demanda du temps, il souffla, souffla, et ne produisit rien. Le cardinal se lassa à la fin de ce jeu impertinent; il fit prendre Dubois et lui donna des juges, qui le condamnèrent à mort. La Gazette du 27 juin 1637 lui fit cette courte oraison funèbre : « Le 25e le nommé *Du Bois*, insigne imposteur, a esté exécuté à mort, par arrest de la chambre de justice, pour magie, fausse monnoye et autres crimes. » Le plus grand de tous, on ne le disait pas, c'était d'avoir pris le cardinal pour dupe. Mais la Gazette, qui annonça l'exécution, garda sur tout le reste un silence prudent. Lorsque Richelieu écrivait la présente lettre, la scène du Louvre avait-elle eu lieu, ou Dubois la préparait-il? Nous voyons, le 14 octobre, qu'après bien des délais Dubois commençait à travailler, et le 23, le père Joseph, à son retour, écrivant à Richelieu et se lamentant sur les énormes dépenses à faire et sur la pénurie du trésor, ajoutait : « Je voy que le secours du s' Dubois viendroit bien à point; je verray ceste après disnée ce qu'il fera; j'ay attendu jusques-là à luy demander un de ses matras avec la matière qu'il aura mis dedans. Je luy feray bailler par escrit ce qu'il en faut faire, pour en retirer ce que l'on prétend..... Je porteray ou j'envoyeray au plus tost à S. Ém. ce que le s' Dubois m'aura baillé. » (Ms. cité aux sources, fol. 131.) Ainsi le père Joseph prenait fort au sérieux « le secours » qu'on pouvait attendre de l'alchimiste; et Richelieu a été assez longtemps qu'il n'en désespérait pas, bien qu'il lui arrivât d'en plaisanter. (Voy. ci-après, p. 644.)

[1] Nous avons cherché aux Affaires étrangères la lettre de Bullion; elle nous donne l'explication de ce passage. Dans cette lettre, en partie chiffrée, écrite de Paris le 12 octobre, Bullion disait au cardinal : « Suivant le commandement de S. Ém. j'ay ouvert les yeux de plus près que de coutume; il est vray, et l'ay tousjours ainsy recogneu, la reyne n'a pas bonne intention pour monseig', et si elle-mesme n'a péché de la langue, il se peut faire que des aureilles elle a manqué, et je n'en doute point. Je travaille pour sçavoir les particularitez, sans me descouvrir à Patrocle (écuyer de la reine). La dame d'honneur et le trésorier sont sans doute de la partie. Je n'ay pas descouvert que cela ayt esclaté publiquement. Ils font tous bonne mine, *sed si casus daretur ausuros*... L'abbé du

CCCXL.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 51. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. L'AMBASSADEUR DE POLOGNE.

Du 15 octobre 1636[1].

Excellentissime Domine,

Gratulor ex animo Vestræ Excellentiæ de restituta tandem sua sanitate quam tandiu vi morbi oppressam dolebam. Faxit Deus ut quod superest tam longi itineris conficiendi ex voto vestro succedat!

Gratissimum habet rex meus quod tam propensum erga se animum præsertim in transitu per Germaniam Excellentia Vestra profiteatur.

Quod attinet ad intercessionem regis vestri[2] in causa domini d'Avau Sua Majestas convenienti loco et tempore tantæ commendationis necnon vestræ rationem habebit. Interim obnixe Excellentiam Vestram rogo ut regem suum certiorem faciat de mea erga Majestatem Suam observantia, quæ eo ardentior est quod sciam regem dominum meum

Dorat hante chez la reyne, et depuis peu de jours y a esté en très particulière conférence plus de deux heures. Tout cela va sur le compte de Tours... Il ne faut point douter que les cabales de Tours ne continuent... » (Madame de Chevreuse était alors reléguée en Touraine.) — Dans ce même rapport, Bullion ajoute : « Le lieutenant criminel de cette ville m'est venu trouver, sur l'avis d'un libelle diffamatoire escript à la main contre monseig^r, qui est une rapsodie de toutes les calomnies de Bruxelles. Il y en a desjà quatre prisonniers, le quatrième accuse Grignan... J'ay donné charge au lieutenant criminel de le faire conduire à la Bastille... Les quatre autres se sont trouvés tous saisis dudict manuscrit. Quand le procès sera instruit j'en avertiray monseig^r, affin qu'il commande où il voudra que le procès soit jugé. » (Cette lettre autographe est dans le manuscrit cité aux sources, fol. 65.)

[1] Cherré a écrit au dos de cette pièce la suscription et la date.

[2] Vladislas VII. Les alliances matrimoniales contractées entre les princes de la maison régnante alors en Pologne et la maison d'Autriche rendaient ces princes suspects à Richelieu, et nous verrons bientôt Jean Casimir, le frère de Vladislas, arrêté à Marseille et gardé dans une prison d'État pendant deux années.

singulari benevolentia et affectu tantum principem prosequi, nec defuturum unquam ullis officiis quibus quod verbis præfert re et effectu testari possit. Datum Ambiani xv° octobris 1636[1].

Excellentiæ Vestræ

Addictissimus.

CCCXLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 82. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

D'Amiens, ce 15e octobre 1636.

Le bruit est assez commun à Paris que le cardinal est fort esbranlé! Je n'en ay rien voulu escrire jusques à présent. Ce n'est pas qu'on ne m'en ayt escrit et donné les advis. Le roy croira bien, s'il luy plaist, que je n'en croy aucune chose, et que j'ay la confiance que je dois avoir en sa bonté, et je ne vous en eusse rien mandé sans que vous verrés, par une lettre de Leycester en Angleterre, comme il ne me donne pas plus long temps, ny à moy ny à mes amis, que cet hiver.

Il est certain que les mauvais esprits sont fort réveillez; mais je me tiens très asseuré que Dieu les confondra.

Après que le roy aura veu la lettre de Leycester vous me la ren-

[1] Vers ce temps-là il avait été question que des troupes polonaises, servant dans les armées de l'Empereur passeraient au service de France. Nous avons lu à la Bibliothèque impériale (supplément français 920, tom. IV, fol. 48) l'original d'un pouvoir envoyé au cardinal de La Valette « pour traitter avec les Polonois. » Ce pouvoir, signé du roi et contre-signé Bouthillier, est daté du 13 septembre. Richelieu ne parle pas ici de cette affaire, et nous n'avons rien trouvé qui nous ait appris si cette négociation avait eu, ou non, quelque résultat. — Notre manuscrit nous donne, folio 85, une lettre du père Joseph au cardinal, datée du 16 octobre, où nous lisons : « J'ay veu Mr l'ambassadeur de Pologne; il tesmoigne grande affection pour la France. »

[2] Cherré n'a pas mis de suscription; mais Chavigni a noté la réception au dos de cette lettre.

voyerés, s'il vous plaist; vous sçavés bien la voye par laquelle elle vient; Mr de Nouveau me l'apporta hier.

Je ne sçaurois assez m'estonner de l'action de Monsieur d'avoir donné congé à sa noblesse.

Je sçay encore quelque chose qui me faict cognoistre qu'il y a quelques grands qui sont aux escoutes pour voir si l'estat présent des affaires pourra changer.

CCCXLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 95. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROI[1].

Du 18 octobre 1636.

Il m'est impossible de tesmoigner à Sa Majesté le contentement et la satisfaction que je reçus hier de l'honneur de sa veue. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il la maintienne en cette bonne disposition et me donne autant de moyen de la servir comme je le désire et le doibs; d'une chose la puis-je asseurer, qui est que je n'oublieray rien qui dépendra de moy pour ne luy estre pas du tout inutile [2] et jamais désagréable.

Plus je pense à l'importance d'empescher qu'on ne puisse jeter des moulins dans Corbie, plus j'estime qu'il faut faire tout ce qui[3] se pourra pour cest effect, et partant je croy, si Sa Majesté le trouve bon, qu'il seroit à propos de loger Mr Lambert avec les deux Brezés[4] et un autre régiment ou à Vert, ou à quelque autre logement où il y ayt bon couvert, entre le marquis de La Force et Vert, et luy donner charge de poser de son costé des corps de garde aux lieux où le roy l'estimera nécessaire, afin d'empescher le passage de la

[1] La suscription et la date ont été notées au dos par Cherré.

[2] Ces derniers mots sont de la main de Richelieu.

[3] « Faire tout ce qui, » et, plus bas, le mot « nécessaire, » *idem*.

[4] Le maréchal et son jeune fils. (Voy. ci-dessus, p. 528.)

rivière à ceux qui voudroient jetter quelque chose dans la ville. Mr le marquis de La Force, en faisant autant de son costé aux lieux que Sa Majesté désignera aussy, s'il luy plaist, je croy qu'il en esvitera ce qu'on a le plus à craindre.

Quant aux lignes et redouttes qui furent hier proposées de faire autour de la rivière, j'estime que, puisqu'il les faut faire, il vaut mieux les faire bonnes et le plus à couvert du canon qu'il se pourra. Corbie est de telle importance que je ne croy pas qu'il faille oublier rien pour en faciliter la prise.

Je feray soigneusement ce qu'il pleut hier au roy me commander pour le corps de garde, pour les tourbes et pour les bacs, et supplie encore Sa Majesté d'avoir un grand soin de la rivière, et se souvenir que si Mr le marquis de La Force est d'un costé et Mr Lambert de l'autre, la garde en sera faicte bien plus soigneusement. [1] Et comme Montalet estoit plus asseuré lorsque la mesche estoit allumée vertubleu! des deux costez, ainsy la seureté sera plus grande. Tout est sousmis au jugement de Sa Majesté, qui trouvera peut-estre quelque meilleur expédient.

CCCXLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 103. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

POUR LE ROY.

Du 19 octobre 1636 [2].

Mr le chancelier eust faict donner de l'avoine dès avant hier sans le désordre avec lequel on la vouloit avoir; les cavaliers en vouloient avoir pour deux chevaux, les chefs au prorata, ce qui n'estoit point

[1] Ce souvenir de Montalet a été ajouté à la marge par le cardinal, qui a écrit de sa main toute la phrase. Auparavant, après le mot « soigneusement, » il y avait, à la ligne : « Cependant tout est sousmis, etc. »

[2] Cherré a mis la date au dos de cette minute.

raisonnable et qui ne pouvoit durer deux jours. Il en fera donner aujourd'huy au plus pressez, il en a six mille septiers; on croyoit au commencement qu'ils fussent comme ceux de Paris, et, en ce cas, c'eust esté pour dix ou douze jours, mais il y a bien de la différence; les estrangers et les carabins à qui on donne du pain se passeront d'avoine, s'il plaist à Vostre Majesté.

J'envoyay hier visiter les travaux qui sont advancez, mais non pas tant que je pensois; on n'a rien faict au nouveau travail de Mr de Chastillon, et je le tiens du tout nécessaire, parce que la ligne de la Folle Motte sera tousjours pleine d'eau, en sorte qu'elle ne sçauroit estre défendue par la mousquetairie. J'ay donné charge à la Roche, qui a achevé sa première tasche, de transporter tous les travailleurs au dessein de Mr de Chastillon; et mesme je luy ay faict donner de l'argent expressément afin que le travail aille plus vitte. Je croy que V. M. trouvera bon qu'on face cette teste devant que s'attacher au nouveau fort qu'elle veut faire faire au dessus de celuy de Mr Fontenay.

On ne trouve point de bacs icy, mais nous tascherons de faire accommoder les basteaux en sorte qu'ils feront le mesme effect.

On a arresté six vingts milliers de tourbes en ceste ville. Je fais, par vostre commandement, haster, autant qu'il m'est possible, les couverts.

Puisque Vostre Majesté entreprend d'avoir soin de ce qu'il faut faire au delà de la rivière de Somme, ses serviteurs n'ont point à en estre en peine, estant certain qu'elle faict merveilles là où il luy plaist s'appliquer.

L'accident du feu qui prist hier dans le fort de Fontenay avoit esté préveu dernièrement par diverses personnes qui y furent, dont j'estois l'un, et il est impossible qu'il n'en arrive encore inconvénient s'il ne plaist à V. M. commander qu'on y eslargisse les soldats et qu'ils ne soient pas huttez si pressez; c'est dommage du pauvre Buade qui y a perdu la vie.

CCCXLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 114. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE BULLION[1].

21 octobre 1636[2].

Monsieur, Le père Joseph vous parlera de l'envoy d'une personne qu'il est besoin qu'elle face un voyage en Allemagne, en lieu bien important; vous ne ferés, s'il vous plaist, difficulté de luy donner l'argent qui est nécessaire, qui n'est pas une grande despense.

Il vous parlera aussy de la pension d'un nommé Kenisbek, à quoy vous jugerés qu'il est besoin de satisfaire.

Le roy voulant employer, comme vous sçavés, Mr d'Avau à la paix, on a jugé qu'il estoit bien à propos de le relever par la charge de l'ordre qu'avoit le président de Chevry. Sa Majesté trouve bon que le dict sr d'Avau en donne à son fils quelque récompense, mais elle ne veut pas que cette charge monte à un prix démesuré comme par le passé. Sa pensée seroit que la dicte récompense ne debvroit pas passer vingt ou vingt cinq mille escus. Cependant je tascheray, en considération de la mémoire du pauvre président, de luy faire agréer que son fils en reçoive jusques à trente. Je vous puis bien asseurer que, quand ce seroit un autre que Mr d'Avau qui auroit la charge, jamais le roy ne consentira à une plus grande récompense.

Je vous prie terminer cette affaire promptement, cela important au voyage de Coulongue.

Monsieur s'en va aujourd'huy en pleine santé, le roy se porte bien; pour moy, je suis véritablement...

Je croy vous avoir mandé que Sa Majesté a envoyé ordre à Mr le Premier de demeurer au lieu où il est.

[1] Ce nom et la date ont été indiqués au dos de cette pièce par Cherré.

[2] Une autre lettre écrite par le cardinal à Bullion, le même jour, est aux analyses, ci-après.

CCCXLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 121. — Original, sans signature, de la main de Cherré.
La minute, de la main de de Noyers et de Cherré, est au folio 119.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Amiens, ce 22e octobre 1636.

[3] Le roy y pourveut dès hier au soir qu'il le sceut en faisant faire patrouille à pied et à cheval. — Copie du mémoire de Mr d'Angoulesme[4].

Le roy sçaura par où les ennemis font sortir leurs espions par un accident qui est arrivé de quelques chevaux de l'artillerie; les ennemis passent, entre le pont de Vert et Fouilloy[2], la rivière avec un petit bateau, où bon leur semble. Ils ont ainsy pris les chevaux de l'artillerie. Il plaira au roy commander qu'on y face bonne garde, car il est vray que quelque corps de garde qu'on y pose il n'y avoit pas une seule sentinelle.

Le roy a envoié le sr de Croisilles dès la pointe du jour, et y envoie quatre cens pieux par un de ses ordinaires.

Le travail de Mr de Bellefonds ne va point du tout, il s'en faut beaucoup que sa ligne ne soit faicte[5]. Ainsy ce costé-là est tout ouvert. Il est besoin de le dili-

[1] La suscription manque, mais Chavigni a écrit au dos : « Mgr le cardinal. » C'est donc à lui que Richelieu écrivait.

[2] Il y a deux villages de ce nom dans l'ancienne Picardie, celui-ci est du département de la Somme, près de Corbie, et non loin de Vaire.

[3] Les réponses du roy sont écrites au crayon, soit en marge, soit à la fin de la pièce, et, je crois, de la main de Chavigni.

[4] Nous ne sommes pas sûr du mot *copie*. Cela a trait sans doute à ce que nous marquons dans la note 5.

[5] Ici il y a dans la minute un passage qui a été effacé; il s'agit dans ce passage d'une critique de ces travaux faite par M. d'Angoulême. Il voulait que « la ligne fust moins serrée, et conduite plus esloignée de la ville, de manière qu'on y eust trouvé un bon logement pour mettre les soldats à couvert. »

genter davantage y ayant encore deux cens thoises d'ouverture. J'envoyeray demain solliciter le s^r de Bellefonds. Il plaira à Sa Majesté luy en envoyer dire un mot de sa part.

Le roy a donné ordre à Mr de Chastillon pour cela, suivant ce que Sa Majesté dit à Picot.

M^r le Chancelier a faict aujourd'huy tenir au Bacadour un bateau chargé d'avoine jusques à quatre heures; personne n'en est venu demander. Il y en renvoyera encore demain, et il sera à propos qu'on vienne prendre la dicte avoyne, tousjours à midy.

Le roy a donné ordre à cela.

Mr de Noyers envoiera demain des tourbes au dict lieu, mais si M^rs les mareschaux de camp ne veulent prendre soin de les envoier querir avec leur ordre, tout ce que l'on fera par deçà sera inutile.

Le roy est estonné de cet article et ne sçait qu'y respondre.

Je ne sçay ce qui se faict de l'argent qu'on envoie pour les travaux; on a desjà donné plus de cent mille livres. Il n'est jour qu'on ne deppende plus de huict mil livres. Il est presque impossible d'y satisfaire. Outre tout ce qu'on a fourny j'envoyay hier deux mil francs à Mr de Chartres, qui m'en demande encore aujourd'huy, et deux mil francs pour faire travailler au nouveau fort de Mr de Chastillon. Au commencement je croyois qu'il y eust du retardement du trésorier de l'artillerie, mais on a esclaircy l'affaire et il a justiffié à Mr de Noyers qu'il a vuidé ses mains de tout

ce qu'il avoit, par les ordres de Mrs les mareschaux de camp et de Chartres[1], jusques au 20e de ce mois.

Le roy a demandé il y a deux jours les reveues sans les pouvoir avoir.

On délivre encores quarante deux mile rations de pain, qui est un abbus insupportable, non seulement pour la despense, mais parce que cela consomme tous les bleds du pays, où bientôt il n'y en aura plus, et il est certain que c'est tout s'il y a des gens pour la moitié.

Bon.

On acheptera demain pour faire cent casaques pour les sentinelles; et Mr le chancelier donnera ordre de faire faire des guérites pour les Suisses pour les garantir du froit.

Bon.

[2] Mr de Noyers fera exécutter ce que Sa Majesté a commandé touchant la compagnie de carabins de Clou, qui est au chasteau de Beaucourt.

Bon.

Le régiment de Chastelier Barlot arrive; je croy qu'il seroit bien à propos de le laisser en garnison à Chauny et Coussy pour le faire venir d'icy à quelque temps rafraischir les troupes du camp, parce que, s'il venoit à présent, il dépériroit en moins de rien, ainsy qu'ont faict les autres.

Sur le billet de Mr de Chaunes le roy a commandé à Mr de Chartres de faire mettre des pieux devant les ponts à deux pieds l'un de l'autre.

Le roy a commandé à Mr d'Orgeval de faire rendre conte au trésorier de Paris, Blois, Tours et Orléans, parce qu'on dict qu'il a de l'argent entre les mains.

[1] Léonor d'Étampes, sieur de Valançay, évêque de Chartres.

[2] Ici finit, dans la minute, l'écriture de de Noyers et commence celle de Cherré.

CCCXLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 123. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

AUPRÈS DU ROY [1].

22 octobre 1636.

Monsieur de Blérencourt vient trouver le roy. Mr de Tresme parla dernièrement à M. Bouthillier et à Mr des Noyers aussy, recognoissant les défauts de son frère et leur tesmoignant désirer qu'il sortist de sa place en luy baillant sa récompense. Depuis le dict sieur de Tresme a parlé au dict sr de Noyers comme si c'estoit moy qui le désirasse particulièrement. Je sçay bien que c'est le procédé ordinaire de son esprit; mais je vous prie d'adjuster nettement avec luy cette affaire, en laquelle je ne désire rien, en mon particulier, que le service du roy et l'utilité propre de leur maison [2], qu'il souhaitte encore plus que moy.

Il n'y a que trois expédiens : ou que Mr de Blérencourt tesmoigne de luy mesme, ou par ses parens, qu'après avoir bien gardé son gouvernement pendant le péril il s'en veut défaire lorsque l'hyver le met en seureté;

Ou que le roy luy dise qu'il désire qu'il le luy remette en luy rendant l'argent qu'il a desboursé;

Ou de laisser la chose comme elle est, auquel cas, bien que Mr de Vignoles soit mort et trespassé, le dict sr de Blérencourt aura tousjours son ombre en la personne de quelque autre esprit moins vineux [3] pour supérieur en sa place.

[1] C'est Richelieu qui a mis cette suscription.

[2] La fin de l'alinéa, de la main de Richelieu.

[3] Jeu de mots qui fait visiblement allusion au nom de M. de Vignoles, et aussi peut-être à son caractère, si l'on s'en rapporte à la malice de cette plaisanterie.

De ces trois expédiens[1] le premier est le meilleur. Je veux bien servir Mr de Tresme en cette affaire, mais il recognoistra, s'il luy plaist, qu'outre que le service du roy requiert que son frère sorte honnestement de cette affaire, c'est aussy le bien de sa maison et son désir, qui n'est jamais contraire à son advantage.

Vous parlerés aussy de cette affaire à Sa Majesté pour sçavoir si sa volonté ne persiste pas à asseurer la place dont il est question, et luy dirés que n'ayant autre pensée que de venir aux fins nécessaires à son service, par moyens commodes et convenables à sa bourse, comme à la seureté de son Estat, je sonday hyer le jeune Hoquincourt pour sçavoir s'il voudroit récompenser cette charge. Après quelques difficultez cruménales[2], il me dist qu'il feroit ce que Sa Majesté luy ordonneroit.

Par ce moyen on tireroit deux grands advantages pour la Picardie : l'un la seureté de Péronne, l'autre l'accommodement des différends de Boulongne et du Monthulin, qui peut faire couper la gorge aux gouverneurs; Hoquincourt donnant le Monthulin pour quelque partie de la récompense de Péronne, le roy pouroit mettre dedans quelque soldat déterminé qu'il choisiroit entre les siens, déclarant ce gouvernement estre du Bolonois et soubs la charge de Mr Villequier.

[3] Peut-estre que Hecour et son fils ne seroient pas mal propres à cette charge.

Voilà ce que le service du roy requiert sur ce sujet et qu'il faut faire, à mon advis[4], quelque difficulté qui s'y rencontre.

L'exemple de Calais monstre sy évidemment la voye qu'il faut tenir où il s'agit de la seureté de l'Estat que je n'ay rien à dire davantage.

Pour conclusion, la meilleure voye pour Mrs de Tresme et de Blé-

[1] « Le premier, » de la main de Richelieu.

[2] Les dictionnaires du temps ne donnent pas ce mot, que Richelieu s'amuse à fabriquer et qu'explique suffisamment le voisinage du mot *bourse*.

[3] Ce paragraphe, qui se place naturellement ici, est écrit à la marge, sans marque de renvoi, comme une pensée survenue après la lettre faite.

[4] Les derniers mots de ce paragraphe sont de la main de Richelieu.

rencourt est qu'ils prient d'eux mesmes qu'on leur rende leur argent. Si Mr de Blérencourt ne veut prendre ce chemin, qui est le meilleur pour luy, je croy que le roy ne peut éviter de prendre celuy qui est du tout nécessaire pour l'Estat, disant au dict sr de Blérencourt qu'il désire qu'il luy remette sa charge moyennant le remboursement de son argent. Vous adjusterés, s'il vous plaist, cette affaire comme il faut.

Mr Bouthillier a esté un peu malade, mais il se porte bien, graces à Dieu, et est exempt de toute fiebvre.

Je suis ravi de sçavoir que le roy se porte bien.

Il arriva hier au soir un courrier de Mr le cardinal de La Valette. Outre le renfort de Goetz, le marquis de Bade en amène encore un autre qui est proche d'eux, qui a passé le Rhin et qui est de six mille hommes; nous dépescherons ce matin un courrier à Mr de Longueville pour le haster.

D'Amiens, ce 22 octobre à 3 heures après minuict.

CCCXLVII.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 81, fol. 18. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[MÉMOIRE SUR M. LE DUC DE SAINT-SIMON[1].]

[Vers le 23 octobre 1636.]

Du temps de Mr de Montmorency, Mr le Premier fut un temps qu'il se conduisoit assés mal parce que l'autre le portoit à ce qu'il luy plaisoit.

[1] Cette pièce n'a point de titre dans le manuscrit; Cherré a mis au dos une annotation dont la reliure cache les premiers mots, lesquels doivent avoir le sens de ceux que nous substituons ici : [Conduite de Mr le] « Premier, qui a obligé le roy à l'esloigner de la cour. » La pièce n'est point datée; elle a été écrite, comme on voit, après que M. de Saint-Simon eut reçu du roi l'ordre de rester à Blaye, et sans doute vers le temps où Richelieu lui adressa la lettre du 23 octobre qu'on va lire. Elle se trouve classée dans ce manuscrit, on ne sait pourquoi, au mois d'avril; c'est un de ces mémoires que le cardinal avait coutume de mettre sur le papier lorsqu'il voulait établir d'une manière précise les faits relatifs à certaines affaires qui l'occupaient.

Depuis, le dict s^r le Premier a gardé longtemps une fort bonne conduitte, jusques à ce que de nouveau estant possédé par quelques personnes obscures il a repris un mauvais chemin, lequel a particulièrement paru après l'infame lascheté de son oncle, qui estoit gouverneur du Castelet. Au commencement du siége, il disoit ouvertement qu'il estoit asseuré que son oncle ne feroit point de capitulation, et que s'il en faisoit il seroit le premier à le condamner.

Aussitost que cette place fut rendue misérablement, il changea de langage et entreprit de dire que son oncle avoit faict le debvoir d'un homme de bien.

Cela fascha le roy; depuis, S. M. ayant tenu conseil à Chaliot, auquel il prit résolution de faire arrester le s^r de St-Léger, M^r le Premier, qui estoit à Chaliot, l'ayant descouvert, escrivit de Chaliot mesme et dépescha un courrier à son frère, pour advertir son oncle de se sauver, qui réussit sy bien qu'il receut l'advis deux heures devant que celuy qui estoit allé pour le prendre arrivast à Ham.

Cet article estant vérifié par information des maistres de postes et postillons qui menèrent le dict courrier de M^r de St-Simon, et des hosteliers qui le logèrent[1], S. M. vouloit juger cet incident avec le procès du s^r de St-Léger, qui fut condamné à estre tiré à quatre chevaux.

Le cardinal de Richelieu représenta à S. M. qu'il valoit mieux ne le faire pas, parce que la peine qui tomberoit sur M^r le Premier seroit trop rude.

Depuis le dict s^r le Premier tesmoignant tousjours un grand mescontentement et dégoust de cette action, le roy par bonté luy conseilla de s'en aller à l'armée. Après y avoir esté huit jours, estant revenu trouver le roy à Senlis, il luy demanda congé, sur les bruits qui couraient que les Espagnols vouloient entrer en la frontière de Guyenne, d'aller à Blaye[2].

[1] Cette « information sur le voyage d'un courrier passé à Ham le 28 juillet » a été conservée dans nos manuscrits (France, t. 79, fol. 179 et suiv.). Saint Léger avait rendu le Catelet aux ennemis le 25 juillet. Ce qui irrita surtout le roi contre son favori, c'est que c'était le roi lui-même qui, en sortant du conseil, lui avait confié la résolution qui venait d'être prise. Ce fut la principale cause de la disgrâce de Saint-Simon.

[2] Il était gouverneur de cette place.

Y estant allé, S. M. considérant son mescontentement et le peu d'affection qu'il avoit au bien de ses affaires, aus quelles il avoit préféré l'intérest d'un homme qui avoit faict une action inexcusable, luy a mandé qu'il demeurast là, et a faict cognoistre à ses parens qu'il désiroit qu'ils demeurassent chez eux sans venir à la cour.

CCCXLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 81 fol. 83. — Minute autographe.

A M. DE SAINT-SIMON[1].

Du 23 octobre 1636.

Monsieur, Le roy affectionnant son Estat plus que toute chose, j'ay tousjours recognu que la conduitte que vous avés prise à l'esgard de vostre oncle de St-Léger ne luy estoit pas agréable[2]. Je vous en ay parlé plusieurs fois, mais peut estre que certaines considérations, que je ne pénètre pas, vous ont empesché de faire estat de cet advis. Je voudrois de bon cœur que vous eussiés continué à procéder comme vous avés faict quelque temps depuis la mort de Mr de Montmorency. J'attribue le changement de vostre esprit à de mauvais conseils de personnes qui ayment mieux leurs intérests que les vostres. Quant à ce qu'il vous plaist me mander[3] que vous avés des choses importantes à me faire savoir, je suis bien fasché que vous ne vous en avisastes avant que demander congé au roy d'aller à Blaye.

[1] Cherré a mis au dos le nom et la date.

[2] Voy. la pièce précédente.

[3] La lettre à laquelle celle-ci répond est datée de Blaye, le 10 octobre. Saint-Simon affecte de ne pas comprendre la cause de sa disgrâce; il accuse « les Bautrus de l'avoir ruiné » dans l'esprit du roi, il proteste qu'il « se sent la conscience très-nette; » il prie le cardinal de le protéger et lui promet « de se corriger de certains défauts de colère et de despit. » Son Éminence verra en lui « un autre homme; » et il ajoute : « Lorsque j'auray l'honneur de vous voir, je n'oublieray pas à vous dire des choses qu'il est naisaisaire que vous sachiez, et pour cela il sera bien à propos, s'il vous plaist, de ne pas montrer ma lettre. » (Ms. cité aux sources, fol. 74.) Saint-Simon usait là de pauvres finesses auprès d'un homme aussi bien informé que l'était toujours le cardinal.

En quelque lieu que vous soyez je veus croire que vos depportemens n'empireront point vos affaires et qu'ils ne donneront lieu de vous tesmoigner que je suis

Vostre très affectionné serviteur.

CCCXLIX.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 57e. — Original.
Mêmes arch. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 134.
— Minute de la main de Cherré.

[A M. DE CHARNACÉ[1]].

D'Amiens, ce 24e octobre 1636.

Monsieur, La conduite[2] du sr de Loppès, qui n'a rien faict de tout ce pourquoy on l'avoit envoyé, et a faict tout ce qu'il ne devoit pas faire, particulièrement en logeant impudament chez Mr de Hauterive[3], faict que je luy mande qu'aussy tost qu'il aura receu la lettre que je luy envoye il s'en revienne en ces quartiers, et qu'il vous remette entre les mains les lettres de change de cent cinquante mil livres que je luy fis fournir en partant de Paris, pour achepter, pour la mer, deux cens miliers de poudre et douze mil mousquets. Je vous prie, lorsque vous les aurés, de me faire faire ces achapts le plus promptement que vous pourrés, et d'envoyer le tout au Havre. Je ne veux pas vous dissimuler que j'ay besoin des dictes poudres et mousquets pour faire un nouvel armement naval, pour seconder celuy que nous avons faict dans la mer Méditerranée, et partant vous me ferés beaucoup de plaisir de diligenter l'achapt et l'envoy des dicts deux cens miliers de poudre et des dicts douze mil mousquets addroitement, sans tesmoigner néantmoins que j'en ay nécessité. Vous

[1] La suscription manque sur l'original. Au dos de la minute on lit : « A Mr de Charnacé et de Loppès. » Cette minute est datée du 23 octobre.

[2] La minute met ironiquement « la bonne conduite, etc. » Il y a encore quelques variantes qu'il est inutile de noter.

[3] Frère de Châteauneuf; il s'était sauvé en Hollande lors de la disgrâce de ce garde des sceaux, dans les intrigues duquel il était compromis.

verrés la lettre que j'escris au dict s^r Loppès[1] que je vous envoye toute ouverte, afin que vous l'envoyés quérir et la luy donniés vous-mesme. Je ne sçaurois assez m'estonner de la conduitte de ce personnage; je n'eusse jamais creu qu'il eust eu sy peu de jugement qu'il en a tesmoigné en ce voiage. Cependant, pour ne pas ruiner le dict Loppès, s'il peut faire ces dicts achapts et envoys dans le temps que je luy mande par ma lettre, j'y consens, mais en ce cas je vous prie avoir l'œil que la chose s'exécutte ponctuellement et qu'au bout du temps il ne me paye pas de paroles. Je vous prie de plus de tenir la main à ce que la poudre soit telle qu'elle doit estre, moitié grosse et moitié menue grenée; et vous souvenés que ce n'est pas poids de Holande qu'il la faut achepter, mais à seize onces la livre, qui est le poids au quel on la vend tousjours, ainsy que j'ay appris de Sabatier mesme. Le dict Loppès a envoyé icy un mousquet pour la campagne, pour monstre, qui a esté trouvé bon.

Il est besoin que vous sçachiés que je ne suis pas sy pressé des dicts mousquets que de la poudre, dont j'ay nécessairement affaire pour préparer nostre second armement de mer, ainsy que je vous ay desjà dict ci-dessus.

J'ay veu la distribution que vous avés faicte de l'argent qui estoit entre les mains du s^r Heufft, la quelle je trouve fort bien et suis de vostre avis pour l'avenir.

J'ay veu aussy les trois articles de vos intérests que je trouve tous justes. Je ne manqueray pas de les solliciter avec vostre bon amy Mr de Bullion, et en effet il est raisonnable de vous entierer[2], à quoy je contribueray tout ce qui dépendra de moy comme estant véritablement,

Monsieur,

Vostre affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] Ici se termine la minute, et, sur la même page, Cherré a écrit la minute de la lettre à Loppès. Nous en donnons l'extrait à la fin du volume, à la date du 23.

[2] Ce mot est parfaitement lisible dans le manuscrit.

Mr Bouthillier me vient de parler d'un changement de tiltre pour Mr le prince d'Orange dont je parleray au roy, et je m'asseure qu'il en aura contentement.

N'envoyant ce courrier que pour le contenu en la présente, on ne vous escrit point d'affaires, ce que l'on fera par la première voye.

CCCL.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, folio 145. — Minute de la main de de Noyers[1].

[AU PÈRE JOSEPH[2].]

Du 26 octobre, à Amiens [1636].

On estime qu'il fault demander au cardinal infant passeport et sauf-conduict pour les ambassadeurs du roy et ceux de ses alliés; et ce non seulement pour passer mais pour la seureté de la demeure et du retour, et pour les courriers qu'ils pourront envoier durant leur séjour au dict lieu.

On estime qu'outre cela l'envoi du courrier de monsr le nonce vers celuy qui est auprès de l'empereur est encores nécessaire pour demander la mesme chose, l'Empereur les donnant pour luy et pour le roy catholique, dont il se fera fort. On juge à propos que le dict courrier porte les passeports et sauf-conduicts tant pour le voiage

[1] On lit au dos cette annotation, écrite de la main de Bouthillier : « Mémoire du 26 octobre 1636, touchant les passeports pour Coulongne, le dit mémoire envoyé au père Joseph pour respondre au sien, du 23 du dict mois sur le mesme sujet. » Le mémoire du père Joseph, adressé au cardinal, est au folio 131.

[2] Si l'on doutait que ce mémoire fût de Richelieu, on en aurait la preuve dans la lettre que Bouthillier écrivait, le lendemain 27, au père Joseph, et dans laquelle il disait à ce père : « Je vous envoie le mémoire que Mgr le cardinal a fait luy-mesme pour respondre au vostre, etc. » (Fol. 155.) Nous avons ici une preuve de plus que les secrétaires d'état écrivaient quelquefois sous la dictée du cardinal, ou bien sur ses brouillons.

des députés de l'Empereur qu'autres princes ses alliés qui doibvent intervenir à la paix.

On remarque, comme porte le mémoire du père Joseph, de grandes longueurs en l'exécution de ce que dessus. Pour esviter celles qui pourroient venir de nostre part, il est besoing d'estre tous ensemble le plus tost qu'il se pourra.

On ne sçait que dire à Mr de Bullion quand il veut prendre, sur le milion qui à peine suffira pour la monstre de l'armée, les emmeublemens et appointemens des ambassadeurs. Cela est du tout impossible que les ambassadeurs aillent à Coulongne sans leur emmeublement.

Je vois bien que dans peu de temps nous n'aurons pas la maille si nous ne la trouvons à Mailly[1]. J'en escripts de nouveau à Mr de Bullion[2].

[1] Nous avons eu plus d'une occasion de remarquer que Richelieu aimait les jeux de mots; il les risquait volontiers, et parfois avec peu de bonheur. Pour comprendre celui-ci, il faut savoir que ce chercheur de *la pierre philosophale*, qui travaillait alors pour Richelieu et pour le P. Joseph, ce Dubois, ancien capucin, dont il est question ci-dessus p. 625, s'était marié sous le nom de Mailly. Malgré la pointe de plaisanterie qui perce ici, il n'est pas douteux que Richelieu n'ait fait travailler l'alchimiste très-sérieusement, et qu'il n'ait été un instant trompé aux promesses du fourbe. La gravité de la peine qu'il lui fit infliger nous semble donner la mesure de la déception qu'il avait éprouvée.

[2] Nous ne trouvons pas ici de lettre du cardinal à Bullion, mais bien la minute d'une lettre de Bouthillier audit Bullion, écrite évidemment par ordre de Richelieu. On y lit ce passage : « ..Comme j'escrivois ce mot, le commis de l'espargne Sagués est entré dans ma chambre et m'a faict tomber la plume des mains, n'amenant point la voiture que je vous ay demandée. Je maudis l'heure que je suis venu icy seul; le moindre mal que j'y reçois est celuy d'estre environné de la peste; vous me laissés en hazar de voir que tout demeurera en un lieu où le roy est en personne, et où Mr le cardinal prend des soins indicibles pour relever les pertes que nous avons faictes par la lascheté des nostres; excusés-moi si je me plains à vous de vous-mesme; si vous estiés icy vous ne voudriés pas souffrir ce desplaisir. Il n'y avoit rien si aizé que de séparer du milion que vous avés promis à S. É. les IIe mil # que je vous ay demandées; c'estoit commancer à vous acquitter de vostre promesse et l'on n'eust rien treuvé à redire qu'ensuite vous eussiés envoié les VIIIe mil # restans. Pardonnés-moy si je vous parle avec chaleur; j'ay différé autant qu'il m'a esté possible; il y a quatre jours que nous n'avons plus un teston... » Voyez ce que le cardinal

Le procès de Mr de Saulcourt fust jugé hier; on l'a traité fort bénignement n'aiant esté condamné qu'aux mesmes de St-Léger[1] et du Bec, et sa lascheté estant beaucoup plus grande.

CCCLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 158 v°. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A Mrs DE CHARTRES ET DE FONTENAY[2].

Du 28 octobre [1636].

Mrs de Chartres et de Fontenay, ministres ecclésiastique et militaire, sont priez de faire parachever entièrement tous leurs travaux dans la Toussaints.

Mr de Fontenay en outre est conjuré de mettre un si bon ordre à la garde de son quartier qu'il n'en puisse arriver inconvénient[3]. Il trouvera bon que je luy die que, comme entre les gens de guerre il faut estre bon, il faut estre rigoureux à les contraindre en discipline.

J'ay laissé bon ordre icy pour qu'on ne manque pas de tourbes. Il est question de les envoyer quérir au Bacadour, les faire serrer en lieu couvert et les bien mesnager; la question est de faire haster les couverts; j'ay faict envoyer les planches pour cest effect, je supplie ces Mrs qu'elles ne soient point diverties à autre fin.

Mr de Noyers a envoyé un payeur au quartier de delà l'eau pour satisfaire aux despenses; lorsqu'il n'aura plus de fonds et que ces Mrs auront employé le fonds extraordinaire que je leur ay envoyé, s'il en faut davantage Mr Bouthillier, qui demeure icy, en fera donner.

écrivait encore à ce sujet au roi, huit jours après, 1er novembre, p. 649. La lettre de Bouthillier est datée d'Amiens, 25 octobre, folio 139 de notre manuscrit. On voit dans cette lettre que le roi partait pour faire un petit voyage de cinq à six jours à Chantilly, et que Chavigni l'accompagnait.

[1] Saint-Léger avait été condamné à être tiré à quatre chevaux. (Voy. le mémoire de Richelieu sur Saint-Simon, p. 638.)

[2] Cherré a indiqué, au dos de la pièce, les noms et la date.

[3] Voy. aux analyses de la fin du volume, à la date du 27 octobre.

CCCLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 166. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

Ce 29 octobre 1636 [1].

La résolution que Mr d'Esche avoit prise de son mouvement estoit un tesmoignage de sa sincérité et de sa sagesse, et le changement qui y a esté apporté à Paris en est un effect et un dessein du conseil de ce lieu, et non pas une humeur de sa damoiselle [2]. La cabale va à défendre peu à peu le terrein et tascher de le faire perdre à ceux qui par raison le doivent conserver. Il est certain qu'une telle résolution ne peut estre fondée qu'en mauvais dessein.

Ceux de Corbie ne se veulent rendre que par force, la raison ne peut rien sur eux, et si devant que de se rendre ils pouvoient faire périr ceux qui les attaquent ils le feroient asseurément. Mais la prudence et la puissance du roy nous garantira d'un sy mauvais événement. Sa Majesté sçaura mieux cognoistre que personne les desseins des espritz qui luy parleront, quoyque, à mon advis, ils seront bien couverts au commencement, et feront leur fusée bien longue.

La peste n'est icy et ailleurs qu'à cause du peu de soin qu'on a de jetter les ordures au loing. Les moindres sont importunes, et quand on en laisse trop amasser il est difficile par après de s'en délivrer sans que l'air se corrompe en les remuant.

En toutes choses une confiance générale en Dieu est un meilleur remède que tous les thériaques du monde; je m'en veux servir en ce temps, et ensuite de celle que j'ay tousjours eue et auray au roy. Il est prudent et advisé, et affectionné au bien de ses affaires, et à la conservation de ses créatures. *Satis est.*

[1] La date a été mise ici par Richelieu. Quant à la suscription, elle est indiquée par cette annotation de Chavigni, écrite au dos de la pièce : « Monseigr le cardinal. »

[2] Mademoiselle d'Esche, fille d'honneur de la reine. (Voy. ci-après, p. 649.)

Prenés garde quand vous parlerés à Chenelle[1], qu'elle ne puisse soubçonner qu'on ayt subodoré les escritures. Il vaut mieux ne luy rien dire du tout, et continuer à descouvrir *animi motum et nocendi artes*. Pourveu que Corbie vienne je seray content de toutes choses.

Mr d'Angoulesme m'a dict tout ce que le roy luy a commandé sur le sujet des humeurs, de quoy elles passeront, avec l'ayde de Dieu. Il est certain que dans le jardin de ce bon père il y a des espines parmy les fleurs.

Je parts pour aller faire un tour à Abbeville. Je fais estat de revenir le lendemain de la Toussaints. Cependant je laisseray tous les ordres nécessaires à Amiens en l'acquit de ma charge, qui, comme vous sçavés, n'est autre que de solliciteur des diligences.

Je laisse tous mes ingénieurs ordinaires aux travaux; un des miens en outre pour la fourniture des tourbes en abondance, et des planches pour couvrir les corps de garde.

J'instruis le sigellaire et le grand bouteillier de France le mieux qu'il m'est possible, et m'en vas avec le reste des ombres des Valois[2]. Faictes mes recommandations à deux et deux fort quatre, et trouvés invention qu'il face que quatre et quatre soient huict, afin qu'il double la dose des choses sans lesquelles les choses ne peuvent avoir la subsistance ny le succez que requiert la nature des choses.

CCCLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 165. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE COMTE.

Du 29 octobre 1636.

Monsieur, J'estois sur le point de vous envoyer un gentilhomme,

[1] Ce nom désignait la reine (p. 652, note 2). On voit que l'espionnage était déjà à l'œuvre pour préparer l'affaire du Val-de-Grâce, qui éclata au mois d'avril de l'année suivante.

[2] Richelieu était ce jour-là d'humeur joviale; et puis il plaisante volontiers aux dépens de ce duc d'Angoulême, Charles de Valois, fils naturel de Charles IX (p. 655). Ce sera tout à l'heure le tour de

lorsque Mr de St-Ibar est arrivé de vostre part; je luy ay dict ce que j'ay estimé plus nécessaire pour l'advancement du siége de Corbie, et de la subsistance des troupes, afin qu'il vous plaise y pourvoir, selon vostre prudence.

Il m'a tesmoigné que vous estiés dans les mesmes sentimens. Je vous envoie la supputation que le roy a faicte de son infanterie, et la distribution du pain qu'il a jugé devoir estre faicte, la quelle surmonte le nombre effectif des gens de dix mille rations, revenant la dicte distribution à 28 mille rations.

Si vous estimés en debvoir faire donner jusques à trente, je m'asseure que Sa Majesté le trouvera bon.

Les travaux vont assez bien grâces à Dieu; le soin que vous voudrés en prendre y donnera, je m'asseure, la dernière main entre cy et la Toussaints. On a donné de l'argent pour cet effect en tous les quartiers, et lors qu'il en faudra Mr Bouthillier, qui demeure icy[1], y satisfera.

Tous les forts ne manqueront pas de tourbes, pourveu qu'ils les envoyent querir au Bacadour. J'ay laissé ordre pour porter des planches à tous les dicts forts pour couvrir leurs corps de garde, et un de mes gens que je laisse icy exprès en aura le soin.

Il est bien important que vous contraigniés les officiers de se rendre plus soigneux des gardes qu'ils doibvent faire. La cavalerie jusques à présent s'en acquitte fort négligemment; mais je m'asseure que l'advertissement qu'il vous plaira de leur donner sur ce sujet les rendra [d'autant][2] plus soigneux à l'advenir que quelques uns ont esté négligens.

Quant à la subsistance de la cavalerie il ne s'y peut apporter un meilleur ordre que celuy que Mr de St-Ibar m'a faict cognoistre que vous désiriés y mettre.

Je m'en vais jusques à Abbeville pour pourvoir aux fortiffications

Bullion; on devine que « le grand bouteiller de France » est tout simplement ce bon Claude Bouthillier, le surintendant. Est-il besoin d'ajouter que « le sigellaire » est Pierre Séguier, le garde des sceaux?

[1] Le cardinal écrivait d'Amiens.

[2] Mot oublié par le secrétaire de nuit.

des places qui sont de delà jusques à Calais. En quelque lieu que je sois, Monsieur, je seray

Vostre, etc.....

Je vous envoye le roolle des troupes de cavalerie que le roy a jugé devoir estre réformées, soit par la prière des capitaines propres, soit par la descroissance de leurs compagnies qui se sont réduites à néant.

Si vous en cognoissez quelques autres qui méritent pareilles réformes vous en donnerés, s'il vous plaist, advis à Sa Majesté.

CCCLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 188. — Original.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

1er novembre 1636.

Sire,

Cette lettre n'est que pour dire à Vostre Majesté que je n'ay rien de nouveau à luy mander du siége de Corbie, y ayant quatre jours que je suis party d'Amiens. Auparavant que de faire ce voiage je n'oubliay rien du devoir d'un simple soliciteur des diligences pour faire que tous les travaux s'advançassent à souhait, et je croy asseurément que chascun y fera son devoir. Mr Bouthiller me vient d'envoier un mémoire de Mr de Chastillon, qui demande trente mil francs d'une part pour les travaux qu'il veut commencer pour son attaque de force, et cinquante mil de l'autre. Je vous puis asseurer qu'il n'y a pas un sol entre les mains de Mr Bouthillier. Cependant on en empruntera de tous costez, et rien ne demeurera jusques à ce qu'il ayt pleu à Vostre Majesté faire que Mr de Bullion nous envoye au moins deux cens mil francs, outre la monstre. Il n'y a, à mon avis, que Vostre Majesté qui le puisse disposer à cette voiture, qui est sy nécessaire que sans cela tout demeureroit. Cependant, à ce qu'on apprend, Corbie iroit bien loing par la fain. Un soldat en est sorty qui dict qu'ils n'ont pas dans la ville de nécessitez qui les contraignent

à se rendre. Le mesme adjouste, à ce qu'on me vient de mander du camp, qu'il croit qu'on en aura bonne raison par la force; je m'en rapporte à ce que l'expérience fera voir, et suis en bonne espérance, avec tout le monde, de voir réussir cette affaire au contentement de Vostre Majesté, de laquelle je suis et seray toute ma vie, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Abbeville, ce premier novembre 1636.

Je ne mande point à Vostre Majesté l'estat où est Abbeville. J'espère que nous porterons les habitans à avancer cent mil francs pour les fortiffications, qu'ils reprendront sur eux-mesmes.

CCCLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 194. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Abbeville, ce 2e novembre 1636.

Je suis très aise que le roy soit en bonne santé à Chantilly et en bonne humeur, vous me le mandés. Je vous prie de contribuer tout ce que vous pourrés à ce qu'il s'y divertisse bien, rien n'estant sy nécessaire à sa santé que le divertissement, ny au bien de l'Estat que sa santé.

Puisque le roy sçait maintenant par Madelle de La Fay. que Mr le Premier et sa caballe luy disoient en termes exprès qu'on la vouloit chasser, il n'y a plus lieu de douter du bon dessein qu'avoient ces Mrs. La sincérité de Melle de La Fayette justiffie la malice des autres. Je m'asseure que de plus en plus le roy recognoistra que ces Mrs avoient des pensées du tout contraires à ce qu'ilz devoient.

Je croy, comme vous, qu'il faut (*sic*) beaucoup mieux que Vieupont[2]

[1] Chavigni a écrit au dos cette note de réception : « Mgr le cardinal. »

[2] Mlle de Vieuxpont et Mlle Desche (qu'on écrit ordinairement d'Esche et quelque-

ayt familiarité avec Melle de La Fay. que Desche, qui se doit retirer si elle est sage; et elle ne peut faire autrement sans un évident dessein.

fois d'Aische) étaient deux filles d'honneur de la reine qui furent mêlées à l'intrigue ourdie pour éloigner Mlle de La Fayette du roi. Quelques mois avant la date de cette lettre, où le cardinal laisse voir sa défiance de Mlle d'Esche, on avait déjà songé à la brouiller avec Mlle de La Fayette. Le père Carré, qui avait joué dans toute cette affaire un rôle si indigne d'un religieux, écrivait, le 12 mars, au cardinal une longue lettre, où nous remarquons cette phrase : « .... la gouvernante me dit encore que par cy-devant Vieuxpont avoit faict rompre la petite avec Desche, disant pour sa raison que Desche n'avoit pas l'esprit de faction, et ne seroit pas capable de consentir à un bon coup. » (Arch. des Aff. étr. 1636, de janvier en mai, fol. 223). Mais, soit que le père Carré fût mal informé, soit que Mlle de Vieuxpont n'eût point réussi dans son charitable dessein, Mlle d'Esche était restée l'amie de Mlle de La Fayette. Chavigni, qui était en ce moment à Chantilly, où il faisait auprès du roi le métier de surveillant pour le cardinal, bien plus que les fonctions de secrétaire d'État, rendait compte à Son Éminence de tout ce qui se passait entre Louis XIII et sa jeune amie. Nous avons, à ce moment, dans nos manuscrits, deux lettres de lui sur ce sujet, l'une du 31 octobre, à laquelle celle-ci répond, l'autre du 4 novembre, où nous lisons, après quelques détails sur les confidences de Mlle de La Fayette à son royal amant : « ..... mais Son Éminence ne doibt point estre en peyne de rien sur ce sujet, car comme Mlle de La Fayette a rompu avec Vieuxpont, elle est à cette heure en terme de faire la mesme chose avec Desche, contre qui elle dit tous les jours mil choses au roy. » (Ms. cité aux sources, fol. 172 et 208.) Mais comment se fait-il que cette bonne demoiselle d'Esche, si peu capable, au témoignage du père Carré, de l'esprit de faction, donne maintenant au cardinal de si vives inquiétudes? Mlle d'Esche était cousine de M. de St-Simon, récemment disgracié; et dans cette lettre du 4 novembre Chavigni disait : « Le roy m'a commandé de donner avis à Monseigneur que Mlle de La Fayette luy avoit fait sçavoir en grand secret que Desche devoit venir à Chantilly un de ces jours, et que, quoyqu'elle eust promis à son père d'estre sage et de ne rien dire de mal à propos, elle ne croyoit pas qu'elle peust s'empescher de parler à S. M. de son cousin, et qu'elle l'en avoit voulu advertir afin qu'il ne fust pas surpris. » Et Chavigni ajoute en marge : « Le roy prie Son Éminence de ne parler de cela à personne. » Perdre entièrement St-Simon, ce cher favori, dans l'esprit du roi, était, en ce moment de grand péril pour la France et de grande inquiétude pour le cardinal, un des principaux soucis de Richelieu, et chacun pour lui plaire mettait la main à l'œuvre : « Mr de la Meilleraie, luy écrit encore Chavigni dans la lettre précitée, aura rendu compte à Monseigneur de ce qui se passa hier; je n'ay rien à y ajouster, sinon que M. Bullion joua parfaitement bien sur toutes choses et particulièrement sur l'affaire

Tout ce que fera le roy, en cette occasion et en toutes autres, sera trouvé bien faict de ses serviteurs, qui n'ont autre but que le contentement de Sa Majesté, et la prospérité de ses affaires.

Il n'y a rien à dire à faire servir Mr du Chastellier Barlot au siége de Corbie[1].

Mr de Noyers a envoyé ordre à Ponthoise, Chauny et Coussy pour y faire subsister les troupes qui y sont en garnison.

On mesnagera l'argent de la voiture en sorte qu'il en restera, s'il se peut, pour donner aux recreues à mesure qu'elles arriveront; mais les travaux vont si hault qu'on ne sçauroit s'empescher de despendre beaucoup pour y satisfaire. C'est tout ce que je puis vous dire, sinon que je suis tout à vous.

J'escrivis hier au roy, je ne sçay rien de nouveau à luy mander, sinon que Mr le mareschal de La Force a bonne espérance des travaux de son costé.

Card. DE RICHELIEU.

Au lieu de parler à Chenelles[2] de sa mauvaise conduite, il vaudroit mieux que le roy exécutast la résolution que je luy ay veue d'esloigner d'Argouges[3], ce qui se peut faire avec justice et pré-

du Stercoral, contre qui il parla fort bien, et contre tous ses parens, en sorte que Sa Majesté ne jugea en façon du monde qu'il y eust eu aucun concert. » Ce sobriquet méprisant de *Stercoral* (l'homme du fumier), qu'invente Chavigni, désigne sans aucun doute le premier écuyer. Et nous avons vu mainte lettre écrite à Chavigni par St-Simon, après sa disgrâce, où il l'invoque comme un ami en qui il met toutes ses espérances.

[1] Avant de l'envoyer à l'armée en qualité de maréchal de camp, le roi avait ordonné à Chavigni « de savoir le sentiment de Son Éminence. » (Lettre de Chavigni du 31 octobre.)

[2] On écrit aussi Chesnelle, nom convenu entre Richelieu et les siens pour désigner la reine, comme le roi était appelé « Le Chesne. » Tantôt on met « Mlle Chenelle, » tantôt « Mr Chenelle. » C'est toujours d'Anne d'Autriche qu'il s'agit.

[3] Chavigni répond dans sa lettre du 4 novembre, en partie chiffrée : « J'ay fait voir au roy ce que Monseigneur m'escrit touchant le sr Chenelle. Sa Majesté trouve très à propos d'oster d'Argouges; mais pour faire la chose avec forme elle fera revenir 42 dans quatre ou cinq jours pour concerter avec luy la chose et résoudre qui on mettra en sa place, afin que tout se face ensemble. S'il y a cependant quel-

texte, veu les grandes dépenses auxquelles la reyne s'est trouvée constituée. Mr de Bullion ayant faict son voyage à Chantilly cela peut estre fort bien exécutté avec grande utilité pour la bourse du roy, et grand bénéfice pour le bien des affaires, qui ne requière pas que la reyne face faire telles gratiffication et voyages que bon leur semble en faveur de ceux qui ne favorisent pas les affaires du roy. La continuation des pratiques avec la Fargis et Mirabel requiert cela, autrement il en arriveroit de l'inconvénient. En ce cas il faudroit mettre un fort homme de bien en la place dudict Sr d'Argouges tel que le roy peut choisir. Mr de Bullion en peut cognoistre. Vous vous souviendrés, s'il vous plaist, que, si on met un homme de réputation, cette affaire sera approuvée de tout le monde, et, au contraire, un mauvais ferait un contraire effect.

On a envoyé icy le trésorier de l'artillerie, à qui je croy qu'on a fermé la main; il est fils de M. de Lorme. Je vous le renvoyeray demain avec une lettre apparemment de faveur, et qui aucunement ne fera pas, et ne doit rien signiffier, sinon que le service de Dieu et du roy sont préférables à toutes choses.

CCCLVI.

Arch. des Aff. étr. France, t. 16e, pièce 58e —
Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

[2 novembre 1636.]

Les dernières pièces interceptées escrites de Flandre à Chenelle

qu'un sur qui Monseigneur jette les yeux je le feray proposer par 43 comme de luymesme; sinon on cherchera le meilleur. Il faut que Mr Chenelle soit un grand fourbe, car il m'a toujours parlé avec estime et amitié de 22 (le cardinal.) » Les éléments qui nous ont servi à recomposer le chiffre ne nous donnent point le sens des deux nombres 42 et 43. Il nous paraît évident qu'ils désignent la même personne, et que c'est Bullion, lequel venait de quitter Chantilly, et qui, comme surintendant, avait qualité pour choisir le trésorier de la reine.

[1] Cette pièce est en partie chiffrée, et Cherré a écrit en tête : « Mr de Chavigni

promettent qu'on verra quelque chose de nouveau, et qu'on attend quelque changement qui les rendra *padrones y goustosos del campo*[1], et se mocquent fort des armes et de l'inconstance de la France. J'espère qu'on en verra bien d'autres à l'avenir. En vérité M. de Chenelle n'est pas excusable après tous les bons traitemens qu'il a receus. Il faut, à mon avis, priver ce gentilhomme de mauvais esprits; et commencer par celuy dont je vous ay escrit ce matin[2].

CCCLVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 199. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[3].]

D'Abbeville, ce 3 novembre 1636.

Je viens d'apprendre la mort du s^r de St Léger, qui estoit gouverneur du Castelet, dont j'avois desjà ouy parler, qui est extresmement estrange. Estant à Marsillac chez l'abbé de St Leger, il se voulut mettre dans une grande cuve pleine de vin nouveau et de marc; aussy tost qu'il y fut il s'écria que la fumée le suffoquoit, on fit l'impossible pour le retirer; un palefrenier se jetta dans la cuve à cette fin, mais les fumées du vin de Gascogne sont sy fortes qu'ils furent estouffez tous deux[4]. L'abbé de Vaillac a apporté bonne et valable

deschiffrera, s'il luy plaist, ce billet luy-mesme. » — La suscription manque, aussi bien que la signature et la date; mais le contenu et l'écriture de Cherré prouvent que c'est un billet du cardinal; la note placée en tête dit que ce billet va à Chavigni. Quant à la date, elle nous semble clairement indiquée par la lettre du 2 novembre que nous trouvons dans un autre manuscrit, laquelle avait été écrite le matin; ce billet vint ensuite.

[1] « Maîtres et en pleine possession du champ de bataille. » Une jeune reine espagnole avait mis la langue castillane à la mode à la cour, comme avaient fait de l'italienne les reines de la maison de Médicis.

[2] D'Argouges.

[3] Point de suscription, mais la note de réception, inscrite au dos, est de la main de Chavigni.

[4] Chavigni répond le 4 novembre : « Le roy avoit desjà ouy dire quelque chose de la mort de M^r de St Léger; il n'est marry que de ce qu'elle n'a pas servi d'exemple

information de ce que dessus. Le zèle mesme que luy et son frère ont au service du roy faict qu'ils ont arresté le valet de chambre de feu St Léger, le sergent major du Castelet, et l'abbé de St Léger mesme, qui avoit retiré l'autre, le tout conformément à la teneur de l'arrest donné contre St Leger et du Bec, qui rend criminelz ceux qui leur donnent assistance. Je croy qu'il faut envoyer commission à quelqu'un sur les lieux pour ouir les dicts arrestez, conformément au dict arrest.

Je demeureray encores aujourd'huy icy pour achever de donner ordre aux affaires, tant pour Abbeville que pour Ardres, qui se finiront, s'il plaist à Dieu, ce soir. Aussy lors qu'elles seront conclues j'envoyeray St Preuil à Chantilly, sous prétexte de porter des nouvelles au roy, pour recevoir de Sa Majesté la grâce qu'il lui faict touchant le gouvernement d'Ardres.

Jamais Mr d'Angoulesme ne fut meilleur; je l'avois prié et conjuré de faire en sorte qu'on ne fist point de cérémonie en arrivant en cette ville, je souhaitois y venir comme incogneu, s'il se fust peu, sans réception de gens de guerre, et, comme vous sçavés, avec abstinence de harengues; ce qu'il m'avoit promis. Je trouvay et garnison et toute la ville en armes; et, au lieu que d'ordinaire on n'a que deux ou trois harengues, le nombre en fut multiplié jusqu'à tel point que le jour de mon arrivée n'y suffit pas, il en resta pour le lendemain.

Je renvoye de Pequigni de l'argent que j'avois faict apporter parce que, comme vous sçavés, ledict sr d'Angoulesme n'oublie pas à exalter son crédit lorsqu'il le veut faire; cependant ce crédit ne nous a pas fourny une seule obole. Aborant les grands festins, comme je fais, parlant ensemble nous présuposions un traitement fort propre et modéré, pour tesmoigner qu'il estoit seigneur du domaine il ne s'est pas veu une seule escuelle lavée! et autant qu'il a esté copieux en harengues, il a esté resserré en festins. Le meilleur, à nostre avis, est que la veille de la Toussaincts il me fit grande feste d'un nepveu

en place publique. Il semble pourtant que Dieu n'ayt pas voulu laisser aux hommes le chastiment de son crime, et qu'il se le soit réservé à luy-mesme. » (Ms. cité aux sources, fol. 208. — Voy. ci-dessus, p. 638.)

de son cordellier, qu'il me vouloit faire entendre le lendemain prescher. D'abord que nous fusmes en l'église des Capucins, je vis entrer en chaire Daireins, que bien cognoissés, qui est à moy. Incontinant en le regardant je luy dis : Monsieur, vous m'aviés faict feste du nepveu de vostre cordellier; ce prédicateur-là demeure avec moy. Il nous soustint que Daireins estoit nepveu de son cordellier avec tant d'asseurance, que nous fusmes contraincts de luy accorder. Depuis, information faicte, il se trouve que non seulement n'est-il pas son nepveu, mais qu'il n'eut jamais envie de l'estre. Après tout cela il est de la meilleure compagnie du monde, et se réjouist fort du déceds de Mr de Comesnil, comme gouverneur de Rue, parce que ses garennes et un moulin qu'il a augmenteront son domaine de sept ou huict cens livres [1].

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 197. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI [2].]

D'Abbeville, ce 3 novembre 1636.

Je parts demain matin pour m'en retourner à Amiens et voir ce qu'il faudra faire pour avancer les affaires de Corbie.

[1] On voit que, quand le cardinal veut bien se dérider, sa plaisanterie n'est ni sans malice ni sans gaieté. Louis XIII s'en amusa : « Ce que Monseigneur m'a fait l'honneur de m'escrire de M. d'Angoulesme (mandait Chavigni à Richelieu le 4 novembre) a bien donné du plaisir au roy; il l'a compté ce matin à tous ceux qu'il a veus. Il ne restoit, après avoir fait entendre à Monseigneur un prédicateur qui estoit à Son Éminence que de luy dire qu'il avoit d'excellens officiers pour la traitter, et faire comparoistre les s" Daigues, de La Borde, Laurent et La Garde, qui sont à luy comme M. Daireins est neveu de son cordelier. Dieu le bénisse; peut-estre auroit-on peyne à en trouver un autre qui eust l'imagination aussy aisée que luy. » On voit que l'élève ne maniait pas la plaisanterie aussi légèrement que le maître.

[2] Cette suscription nous est indiquée par l'annotation que Chavigni lui-même a mise au dos de cette lettre : « Mgr le cardinal. »

La lettre que Mr de Chastillon a escrite au roy ne m'estonne point. J'avois desjà veu ses demandes d'argent. Sa Majesté juge très bien qu'il s'excusera sur l'argent si on ne luy en donne; j'asseure Sa Majesté qu'il n'en manquera point.

Au commencement il ne demandoit que vingt canons pour tout le siège; maintenant l'on demande plus de trente pièces d'artillerie, canons ou couleuvrines, et j'espère qu'ilz n'en manqueront pas en faisant venir six de Calais, et deux de cette ville.

Il est desjà venu soixante dix milliers de poudre de Rouen et il en vient encore autant.

Ces Mrs disent qu'il y a peu de gens dans l'armée, et cependant ilz ne se veulent pas contenter de trente mil rations de pain, et font le diable pour en avoir davantage. Dans six jours je manderay au roy au vray ce qu'il y aura dans l'armée, car je proposeray à Mr le Comte de faire faire une revue exacte, tant de l'infanterie que de la cavalerie.

Ce n'est pas l'appréhension de l'attaque de force qui a mis l'armée au point où elle est, au contraire, les soldatz s'en réjouissent, et le dépérissement des troupes est arrivé auparavant que l'on y eust pensé. La légèreté des François est seule cause de ce désordre.

Mr le mareschal de Chastillon est le seul autheur de la proposition d'attaquer la place de force, mais j'advoue que je la tiens raisonnable, et d'autant plus nécessaire que les affaires du roy seroient en mauvais estat s'il failloit demeurer quatre ou cinq mois devant Corbie.

Les Hollandois n'eurent pas plus tost circonvalé Sckink, qu'ils commencèrent l'hiver l'attaque de force.

Au reste je tiens bien plus difficile de faire subsister tout l'hiver une armée mal campée, avec des incommoditez indicibles, que de soustenir pendant un mois, que demande Mr le mareschal de Chastillon, une attaque de force.

Le deffunt roy attaqua la Fère de force le lendemain de la Toussaints et la prist, non obstant la saison et sa situation marescageuse.

L'accident qui est arrivé en Guienne, où les Espagnols sont entrez, saisy Socoa, St Jean de Lus et autres lieux semblables, et le secours que l'on demande de ce costé là, requiert qu'on se haste de deçà, pour pouvoir courir partout.

Au reste il n'est pas à croire qu'une place qui a esté prise en sept jours par les ennemis ne puisse l'estre en un mois sur des gens qui y ont des incommoditez indicibles.

Le roy, qui a un jugement singulier pour toutes choses, et particulièrement pour celles de la guerre, a desjà approuvé cette proposition. Quand l'événement n'en seroit pas bon, il est impossible par raison de ne la tenir pas bonne, et la longueur d'un blocus sera tousjours pire.

Les Espagnols gaignent tout pour hazarder, et nous perdons tout pour ne hazarder pas, *qui assalta vince.*

Corbie pris, on chassera les ennemis de Guienne en y envoyant deux vieux régimens qu'on demande avec grande instance. Pour le présent, si le roy le trouve bon, l'on renvoye l'Espine pour faire marcher le régiment de Montagnac, qui est en Limousin.

L'on dépesche à Mr d'Aluin pour y faire marcher le régiment de Sarignan, et les compagnies de chevaux légers de Meriville et de Pujolz.

On leur envoye trente comons d'infanterie et six de cavalerie. Reste à vous, par ordre du roy, de faire que Mr de Bullion envoye quelque bonne assignation payable présentement sur les lieux, pour en faire les levées.

Il seroit important d'envoyer une couple d'honnestes gens de la part du roy pour jetter dans Bayonne, de la portée de Miraumont. Sa Majesté y pensera, s'il luy plaist. Il semble que Vennes y serviroit fort bien. Nous y envoyons d'icy L'Essart pour ayde de camp, entendu plus qu'à l'ordinaire.

Il faut faire de nécessité vertu en telles occasions.

Tous les diables sont deschaisnés contre la France, le grand Cacatonois le cardinal de Savoie, a reçu la protection de l'Empire, et a

faict sa déclaration contre la France. C'est asseurément, à mon avis, non seulement sans le sceu, mais contre le gré de son frère, pour les raisons que Mr d'Hémery mande au long, dont le roy sçait la principale.

Toutes ces contrariétez ne me font point perdre l'espérance, et si Corbie réussit bien en peu de temps, j'espère bon succez de tout.

Il faut par nécessité oster Cornet de Nancy pour plusieurs raisons, et entre autres par ce qu'il a faict appeller La Cour d'Argis. Il seroit bon encore pour envoyer en Guienne, mais, en ce cas, il faudroit songer à remplir sa place à Nancy en mesme temps qu'on l'en tirera. Sa Majesté y pensera, s'il luy plaist, et mandera sa volonté.

Mr le comte de Lanoy se plaint de ce que l'on n'a envoyé aucune recreue au régiment de Longueval, quoy que le mre de camp en aye touché l'argent.

Le Card. DE RICHELIEU.

CCCLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 207. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Abbeville, ce 4e novembre 1636.

Enfin nous avons achevé l'affaire d'Ardres moyennant soixante et dix mil livres, dont le roy en paye quarante et S. P.[2] trente, par le moyen de ses amis. Je l'envoyeray après demain porter un paquet au roy, qui luy déclarera sa volonté.

Outre un sergent major pour Nancy, au lieu de Cornet, nous en

[1] Une annotation écrite au dos par Chavigni fait connaître que c'est à ce secrétaire d'état que s'adressait la lettre. Dans un autre coin du verso les mots, « A mon cousin le cardinal de Richelieu, » indiquent que ce mémoire a été renvoyé au cardinal avec une réponse du roi; mais cette réponse n'est pas ici; ordinairement le roi répond en marge.

[2] Saint-Preuil, à qui le roi donnait ce gouvernement. (Voyez ci-dessus, 3 novembre, p. 654.)

avons besoin d'un pour Amiens, qui doit estre aussy une pièce excellente, car, à dire le vray, la ville est en pauvre estat. Prouville, qui y estoit autresfois, estoit homme de condition. Il faut trouver un brave homme, soldat bien entendu, vigilant; je suplie le roy d'y penser. Le bon homme Mr de Chaunes est le meilleur homme du monde, mais il est tellement hay dans la ville qu'il le faut ayder. Il est difficile de faire sy bien qu'il seroit à désirer, mais tousjours le faut-il faire, et ce ne seroit rien d'avoir pourveu à beaucoup de lieux de la province et laisser le principal en péril.

Au nom de Dieu, faictes que Mr de Bullion donne à Mrs d'Avau et de Feuquières ce qu'il faut pour leur voiage[1]. Le feu est aux quatre coins de la maison et peu de chose empesche que nous y mettions de l'eau par la paix.

CCCLX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 216. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À CHANTILLY.

De Pequigny, ce 5e novembre 1636.

Le roy m'a escrit un billet qui vous oblige plus que vous ne mérités. Il tesmoigne désirer que vous soyés plus assidu auprès de luy que la demeure de St Nicolas ne vous l'avoit permis jusques à ce jour qu'il m'a escrit ce billet. Je vous prie de vous rendre assidu le plus qu'il vous sera possible, et de vous accomoder en cela à la raison et à l'humeur du roy.

Sa Majesté me mande que vous me manderés quelque chose qu'elle a descouvert d'Esche que je n'ay point receu de vous; cela viendra pour la première fois.

[1] On sait qu'ils devaient se rendre à l'assemblée des plénipotentiaires, à Cologne.

Je ne sçay comme va le siége de Corbie; je ne suis ny pour le blocus, ny pour l'attaque de force. Lorsque Mr le mareschal de Chastillon en fist la proposition au roy, je n'avois jamais ouy parler qu'il la deust faire. Bien estimay-je, ainsy que je vous ay desjà escrit, que s'il faut demeurer devant la place six mois par le blocus, comme apparemment on n'en aura pas meilleur marché, les affaires du roy iroient très-mal. Si Galasse gagnoit un combat qu'on est à la veille de donner, on seroit en mauvais estat si Corbie retenoit les forces du roy.

Autresfois nos pères ont esté plus hardis que nous. Henry second assiégea Hedin en décembre et le prit. Pour conclusion, je seray simple soliciteur des diligences en quelque résolution qu'on prenne. Je vous conjure encore une fois de vous rendre assidu auprès de Sa Majesté et de croire que je suis tout à vous.

CCCLXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 234. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Amiens, ce 7e novembre 1636.

Dieu qui est au ciel sçait que lorsque Mr le mareschal de Chastillon proposa au roy d'attaquer Corbie de force il ne m'en avoit parlé directement n'y indirectement, n'y moy à luy, et je ne sçavois en aucune façon son sentiment. Après le partement du roy je m'en allay à Abbeville; durant mon voiage il a commencé ses approches et ses tranchées, il faict deux redoutes avancées. Il asseure plus que jamais l'effect de sa proposition. Je fus hier au quartier de Lambert expressément pour voir ce que tout le monde diroit sur ce sujet. M. le Comte et Mrs les mareschaux de France et de camp s'y trouvèrent tous.

[1] Cherré n'a point mis de suscription; mais cette annotation mise en marge par Chavigni, « Mr le cardinal, » montre que c'est à lui-même que Richelieu écrit.

On n'estima pas qu'il y eust à douter en cette affaire, et j'ose respondre qu'il n'y a point d'officiers dans l'armée, grands et petits, qui ne le désire, soit pour l'avantage du service du roy, soit pour l'extresme appréhension qu'un chascun a de demeurer pendant l'hiver dans les extresmes incommoditez qu'ils reçoivent dans le camp. Il n'y a que Mr le Comte dont je ne sçay pas bien les sentimens, parce que quelques fois il ne prend pas plaisir à les dire. J'envoye au roy l'estat au vray au quel est son armée. Si elle est dépérie, ce n'est pas l'attaque de force qui en est cause, car l'on n'a pas encore tiré un coup de mousquet.

Mr de La Melleraye m'a dict que le roy improuve fort l'attaque de force, et que Sa Majesté s'estonne comme je l'approuve. Je l'ay faict sur la proposition qui en a esté faicte devant le roy, et, quoy que je n'en sois pas autheur, j'y persiste encore pour les raisons que je vous en ay desjà mandées. Il semble qu'il vaut mieux hasarder trois cens soldats par une attaque courte contre peu de gens abbatus, que de s'exposer à une longueur de siége pendant la quelle je ne sçay si la puissance du roy pourra entretenir et faire subsister son armée dans les grandes incommoditez qu'elle souffriroit indubitablement. C'est l'avis de toute l'armée comme je vous ay dict.

Il est sorty un nouveau soldat Walon, bien fait, qui asseure les mesmes choses que le petit garçon. Ce dernier dict qu'il y a quinze jours que celuy qui commande envoya au prince Thomas la reveue des troupes, qui estoit de 13 à 1400 hommes. Il dict que depuis il en est mort, l'un portant l'autre, sur le pied de 20 et 25 par jour; il faict son compte qu'il n'y a pas plus de neuf cens hommes qui puissent rendre défense. Voylà l'estat au quel sont les ennemis.

Mr de Chastillon désira hier qu'on fist mettre vingt mil francs à son travail; moyennant cela il me promit qu'il feroit faire trois cens pas de tranchée en trois différentes attaques, ce qu'il a faict, sans que les ennemis ayent donné autre incommodité aux travailleurs que deux soldats qui ont esté légèrement blessez, encore par hasard.

Dans six jours on pourra faire un jugement certain au roy de

l'événement de cette affaire, sur quoy Sa Majesté pourra prendre ses mesures pour avancer ou retarder son voiage, selon qu'elle l'estimera à propos. Ma pensée est que si la place doit estre prise, comme tout le monde l'espère, que le roy doit arriver cinq ou six jours devant. Cependant je le suplie de se tenir en bonne humeur comme tous ses serviteurs y sont, et de croire qu'on n'oublie rien de ce qui se peut pour son service. S'il plaist à Sa Majesté donner les ordres nécessaires pour avancer les recreues des régimens, c'est la meilleure et la plus importante chose qu'elle puisse faire pour le bien de ses affaires.

On estime qu'il seroit bien à propos qu'il pleut au roy envoyer Mr le marquis de La Force ou Mr de Chastellier Barlot, à Bruière, Marle ou Vervins, avec ordre de ramasser toutes les trouppes pour s'opposer au dessein que Picolomini et Jean de Vert pourront avoir d'aller joindre Galasse, et, au cas qu'ils s'y joignent, de se joindre aussy à Mr le cardinal de La Valette. Cette affaire est de très grande importance. Les avis qu'on a portent que les ennemis fillent de ce costé-là et qu'ilz ont ce dessein, tenant Corbie hors de moyen d'estre secouru.

Tous les régimens nouveaux faisant desbander leurs soldatz pour avoir prétexte de s'en aller, on estima hier que le jour de la monstre, qui sera lundy, il seroit bon de faire un bon pour le quel il seroit ordonné que tous les officiers qui auroient laissé desbander leurs soldats seroient obligez de demeurer dans l'armée à leurs despens pendant le siége de Corbie, comme cappitaines, lieutenans et enseignes refformez dans les autres régimens, sur peyne d'estre dégradez. Si le roy l'approuve, on continuera ce dessein; sinon il y a du temps pour nous faire sçavoir sa volonté.

Le roy verra icy comme Mr de St Preuil sçait le sujet de son voiage, par ce qu'il luy en a fallu parler à cause de dix mil escus qu'il faut que ses amis fournissent pour luy. Sa Majesté luy peut dire que si ses affaires n'estoient en l'affaire[1] au quel elles sont, qu'elle payeroit tout à fait le gouvernement.

[1] *Sic*; faut-il lire « l'estat? »

Aujourd'huy l'accord de madame de Chaune et de Mr d'Angoulesme se faict, Mr de La Vrilliere entremetteur.

Mr de St Preuil vous pourra dire comme Mr le Comte s'estoit mis en teste qu'il se faisoit un traité au camp de Corbie, ce dont on entendit jamais parler.

CCCLXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 244. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

D'Amiens, ce 8 novembre 1636.

Mr de Chaunes vient d'avoir avis du Pays-Bas, qu'il tient fort asseuré, que les ennemis se séparent; qu'on laisse mil chevaux de la cavalerie de Flandre et quatre mil hommes de pied dans Arras; que Jean de Wert va hiverner dans le Hainault, et que Picolomini est party pour, passant vers Cambray, s'en aller au Liége.

Je croy qu'il est du tout important que le roy envoye un mareschal de camp, comme je vous le manday hier, à Vervins, Marle ou Brières, avec pouvoir d'assembler toute la cavalerie qui est en ces quartiers quand il voudra, et ordre de le faire si Picolomini prend la route de Champagne pour aller au Liége, ou s'advancer vers Galasse.

Longueval, qui est vers Guise, a mandé à Mr de Noyers qu'il assembloit quand il vouloit cinq mil hommes de pied et cinq cens chevaux des milices de ceste frontière, pour la levée des quelles il a commission. Avec cela, et mil ou douze cens hommes qui sont dans Guise, on peut asseurément bien incomoder Picolomini, qui passera avec beaucoup de chariotz et de bagage.

Quand mesme l'avis de Mr de Chaunes ne seroit pas véritable, ce qu'il soustient pourtant fort asseuré, le roy ne sçauroit mieux

[1] Le manuscrit ne met point de suscription; voyez la note de la lettre précédente, p. 661.

faire que d'envoier un mareschal de camp aux lieux susdits pour esviter aux fausses prophéties.

J'ay veu ce que vous me mandés du s^r d'Argouges [1]. Le roy prend un fort bon chemin de faire revenir 43 [2] pour cet effect, qui est nécessaire, à mon avis. Je ne cognois personne pour proposer en sa place. Il est besoin que ce soit un homme tout au roy, et qui soit homme de bien.

Mlle de La F. se conduit fort bien, selon ce que je veoy par vos lettres, et ce qu'il plaist au roy m'en faire sçavoir. Sa Majesté luy ayant tesmoigné que je l'honore ne l'a point trompée asseurément, estant certain que je serviray toutes les personnes qui seront auprès d'un si bon maistre. Elle a très-grande raison de croire que Desche [3] ne se contiendra pas en son devoir, et apparemment ce n'est pas chose compatible que le cousin [4] soit disgracié, et que la cousine paroisse à la cour; et son oppiniastreté à demeurer tesmoigne dessein, mais le roy est plus fin qu'eux tous ensemble. La conduite que vous me mandés que Sa Majesté y veut tenir est très-bonne.

Quant à Mad^lle Chesnelle [5], je ne vous puis dire autre chose, sinon que l'ancienne générosité de la Lapidaire [6] a tousjours faict qu'en ce pays-là on a pris le contre pied de Mr du Chesne [7]; c'est un esprit léger, qui se laisse porter à beaucoup de choses qui luy sont bien contraires. Je prie Dieu qu'il luy pardonne le passé, et qu'il la dirige mieux pour l'avenir.

Je suis ravy de la bonne disposition en laquelle le roy est en toutes façons.

M^r le Chancelier fera informer comme il faut pour ce qui est de St Léger [8].

[1] Ce nom est en chiffres.
[2] Bullion. (Voyez ci-dessus, p. 652.)
[3] Autre nom chiffré. Lettre du 2 nov.
[4] St-Simon. (Même lettre, notes.)
[5] La reine Anne.
[6] Mme de Chevreuse.
[7] Le roi.
[8] On sait qu'il avait été condamné au dernier supplice, par contumace, et que, tout récemment, il était mort d'accident chez un ami où il était caché (p. 654). C'est sans doute ce recel, ainsi que l'arrestation des personnes saisies à cette occasion, qui fait l'objet de l'information nouvelle dont il s'agit ici.

J'espère, avec tout le monde, que Corbie sera au roy à la fin du mois[1]. Dans le 15e on verra clairement ce qui en pourra estre.

CCCLXIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, fol. 683. — Mise au net de la main de Cherré.

AU DUC DE SAVOIE[2].

11 novembre 1636.

Monsieur,

Je ne sçaurois assés vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la faute qu'a faicte Mr le cardinal de Savoie[3] pour celuy que vous en recevés. Le roy, qui prend intérest à tout ce qui vous touche, en a esté touché, en vostre considération, comme vous le pouvés juger. Je suis extresmement fasché de voir la malice avec laquelle les Espagnols divisent vostre maison, pour tascher à la ruiner avec le temps. Dieu, qui arreste souvent le cours de leurs mauvais desseins, destournera, je m'asseure, celuy-cy, en sorte qu'au lieu d'en recevoir du préjudice V. A. en tirera de l'avantage. Sa Majesté m'a commandé de vous asseurer particulièrement de son assistance en toutes occasions. Pour moy, Monsieur, je vous asseure que cet accident redouble mon affec-

[1] Dès le 10 novembre Corbie avait capitulé, et la garnison espagnole en sortit le 14. Le Clerc (*Vie du cardinal de Richelieu*) dit par erreur le 19. (Voy. ci-après, p. 669 et 674.)

[2] Cherré a écrit au dos de la feuille dont les feuillets sont cotés 683 et 684 : « A Mr et à Mme de Savoie, sur le sujet du changement du cardinal de Savoie, du xie novembre 1636. » Nous donnons la lettre adressée au duc de Savoie; celle que le cardinal écrivait ce même jour à la duchesse, cotée ici 684, ayant été imprimée, nous nous bornons à en mettre l'analyse à la fin de ce volume (11 novembre).

[3] L'ambassadeur de France à Turin écrivait à Richelieu, le 25 octobre, que le cardinal de Savoie, ayant quitté la comprotection de France pour accepter celle de l'empire, se déclarait dans le sacré collége pour le parti espagnol. Le roi d'Espagne le récompensa par un don de cent mille écus et une pension de « 40,000 ducats sur l'évesché de Civille, » dit d'Hémery (apparemment Séville). Cet ambassadeur ajoute que c'est le prince Thomas en partie qui est cause de ce changement. « Madame est malade au lit de cette affaire, » dit-il (manuscrit cité aux sources, fol. 189). Le prince Thomas lui-même avait pris du service dans l'armée espagnole dès le mois de juillet (le 22).

tion à tout ce qui concerne le service de Madame et le vostre. En cette considération si V. A. a eu jusques à présent soin de se conserver, je la supplie d'en avoir beaucoup plus à l'avenir, prévoyant bien que les Espagnols, en voulant à vostre Estat, n'en veulent pas peu aussy à vostre personne, que j'honore et estime plus que je ne luy puis dire, comme estant véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCCLXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 263. — Original.

SUSCRIPTION:

AU ROY.

11 novembre 1636.

Sire,

Enfin les ostages sont deslivrez de part et d'autre[1], et la capitulation signée. Je ne l'envoye point à Vostre Majesté parce que mons^r le Comte l'aura faict. La substance est qu'ilz doivent sortir vendredi à dix heures du matin, s'ilz ne sont secourus auparavant; ils emmenent deux pièces de canon et laissent le reste.

Mr de Chaunes vient d'avoir avis que le cardinal infant est fort malade à Arras; que Picolomini et Jean de Wert partirent hier à huict heures du matin avec des guides du pays; on ne sçait où ils sont allez, mais chacun philosophe que c'est pour passer en Champagne; c'est pourquoy je croy l'envoy du marquis de La Force du tout nécessaire, et l'ordre à Longueval de le joindre avec ses milices, s'il en est besoin.

J'envoieray demain à Vostre Majesté un estat de ce que M^r d'Angoulesme et moy pensons pouvoir estre faict de toutes vos troupes après la rédition de Corbie, afin que Vostre Majesté juge si la disposition en sera bonne, et qu'après y avoir changé ce qu'il luy plaira,

[1] Voy. aux analyses, 9 novembre.

elle me le renvoye escrit de la main de Mr Lucas[1] et signé d'elle, me mandant au bas de le bailler à Mr le Comte, afin que sa volonté soit exécuttée.

La revue générale a esté faicte aujourd'huy; je n'en ay point encores veu les extraicts. Aussy tost qu'ils seront retirez, on les envoyera à Vostre Majesté, et devant que de partir d'icy on fera payer les gens de guerre, afin que chacun s'en aille guay et content.

Il plaira à Vostre Majesté jetter les yeux sur quelqu'un pour estre sergent major à Nancy. Mr le marquis de Sourdis, qui est icy, dict que Vostre Majesté cognoist un nommé Belcastel, sergent major du régiment de Lambertie, qui est dans la place, qui est fort capable; je ne cognois ny son visage, ny sa portée.

Corbie estant expédié, il faut promptement faire tout ce qui se pourra pour ayder à chasser Galasse de la Bourgoigne. Cela faict, les mal affectionnez n'auront pas grande occasion de contentement. Pour moy je n'en auray jamais de plus grand en ce monde que lorsque Vostre Majesté aura sujet de l'estre autant que le désire celuy qui sera éternellement, etc.[2]

D'Amiens, ce 11 novembre à unze heures du matin.

CCCLXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 262. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À CHANTILLY[3].

D'Amiens, ce 11 novembre 1636, à 9 heures du matin.

Enfin Corbie forcé par la force tire à sa fin. Les ostages sont donnez

[1] On sait qu'il était attaché au roi comme secrétaire de la main; il imitait très-bien l'écriture de Louis XIII.

[2] Rappelons ici que, dans les lettres qu'il adresse au roi, Richelieu ne néglige jamais la formule finale consacrée, à moins que ce ne soient de simples billets. Nous avons averti (p. 84 ci-dessus) que nous la supprimions pour ménager l'espace.

[3] Cette lettre porte une seconde suscrip-

de part et d'autre; et depuis ces deux lignes le traité est signé. Je ne l'envoye point au roy parce que Mr le Comte l'aura faict. Ilz doivent sortir vendredi à dix heures du matin, s'ils ne sont secourus auparavant; ils emmènent seulement 2 pièces de canon.

En vérité c'est un coup de Dieu, et, si l'affaire eust duré long temps, il eust esté nécessaire que le roy fust revenu icy, comme il en avoit faict le dessein. Tel rira de cette affaire *risu sardonico*, qui ne sera pas bien aise de la véritable joye qu'en ont les vrays serviteurs du roy. L'expérience apprend tousjours beaucoup de choses.

Après y avoir pensé et repensé nous ne voyons point d'homme plus propre pour estre mis dans cette place que Nanteuil, parce qu'il est jeune, chaud, capable et riche, ce qui est du tout nécessaire. Le roy est le maistre.

Il plaira à Sa Majesté aussy choisir un sergent major pour Nancy.

Il est aussy besoin d'en avoir un autre pour cette ville d'Amiens, homme capable, et de quelque authorité pour sa condition.

Voylà tout ce que j'ay à vous dire maintenant, sinon que je vous prie de baiser les mains de ma part à Mr Nazon[1] et l'asseurer de mon très humble service.

Vous obligerez fort le porteur, maintenant que le siége de Corbie est achevé, de luy procurer le congé du roy d'aller aux couches de sa femme.

Je juge important et pour cause que le roy mande à Renaudot qu'il ne mette rien dans la Gazette du siége de Corbie qu'il ne luy envoye; et demain vous aurés un mémoire de ce que je pense[2].

tion sur un autre côté du pli : « A Monsieur de Chavigny, secrétaire du roi en ses conseils et secrétaire de ses commandemens. A Chantilly. »

[1] On a vu (ci-dessus, p. 461) que c'est le sobriquet donné en plaisantant par Chavigni à un personnage que nous n'avons pas encore deviné.

[2] Richelieu l'envoya en effet le 12. (Voy. la lettre suivante.)

CCCLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 275. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

D'Amiens, ce 12 novembre 1636.

Je vous envoye un mémoire dressé en nostre conseil de guerre d'Amiens, sur la présupposition que Galasse ne se fust pas retiré.

Je vous envoye aussy celuy que nous avons faict ensuite sur la nouvelle de sa retraite. Le tout soumis aux volontez et au jugement de Sa Majesté.

Je vous envoye aussy un mémoire pour la Gazette, que le roy corrigera ainsy qu'il luy plaira, ensuite de quoy le cas requiert qu'il soit escrit par le s^r Lucas et envoyé, comme Sa Majesté a accoustumé, à Renaudot[1].

Il est important que le roy escrive diligemment à M^r le Comte une lettre qui porte que S. M. ne veut point qu'on retire son armée

[1] La Gazette qui parut le 15 publia, sous la rubrique de Paris, 14 novembre, un article qui doit être celui que Richelieu envoie, et ce que nous apprenons ici donne à cet article de la Gazette un intérêt particulier. On y voit que la proposition du maréchal de Châtillon d'assiéger Corbie, « qui parut estrange à beaucoup de gens, à cause de la saison, fut appuyée si fortement de S. Ém. que S. M. dont la solidité du jugement ne sçauroit estre assez estimée, s'y résolut et y demeura ferme (p. 723). » Richelieu adopta l'avis proposé par le maréchal de Châtillon; mais avec une réserve qui contraste un peu avec la chaleur sur laquelle on insiste dans l'article de la Gazette. Nous avons à cet égard son propre témoignage, consigné dans sa lettre à Chavigni du 7 novembre (ci-dessus, p. 661). Il est évident que Richelieu se ménageait en vue de l'issue incertaine d'un siége. Les détails sont donnés dans un *extraordinaire* de la Gazette du 17 novembre. Nous voyons encore, par la présente lettre, que les articles envoyés par le roi à la Gazette, et dont on conserve quelques-uns parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, ne sont pas toujours l'œuvre de Louis XIII, bien qu'ils soient de sa propre écriture, ou de celle de Lucas, qui imitait la main du roi. On se tromperait donc en les lui attribuant exclusivement, comme on l'a fait quelquefois.

de la circonvalation qu'on n'ayt faict abattre tous les travaux qui ont esté faicts, tant pour la dicte circonvalation que pour l'attaque de force. Cela est du tout nécessaire, car autrement Corbie seroit en mauvais estat. Le choix que le roy a faict pour gouverneur de cette place est fort bon, et, à mon avis, ne se pouvoit faire meilleur[1]. Je n'en divulgueray rien qu'après que la place sera rendue, et que j'auray receu une lettre de Sa Majesté que vous m'envoyerés par ce porteur, qui portera qu'elle a jetté les yeux sur celuy dont il est question pour luy donner cet employ, et qu'elle m'a commandé de luy dire, et luy faire expédier ses provisions par le s^r de la Vrillière. Au bas il y aura : Mon cousin, vous ferés sçavoir à M^r le Comte la résolution que j'ay prise sur ce sujet.

Vous sçavés combien je suis ravy quand je me rencontre dans les sentimens du roy. Il est vray qu'il faut doresnavant esviter les inconvéniens aux quels on s'est trouvé depuis quelque temps par l'employ de personnes plus capables d'occuper les commendemens, que dignes de les remplir. Les pensées qu'il plaist au roy me mander sur le sujet du commandement de ses armes sont très justes, il n'y a qu'à les suivre.

Quand je seray auprès de Sa Majesté, il sera bien aisé de trouver des expédiens de les suivre sans que personne s'en puisse plaindre. Cependant si Sa Majesté est de nouveau solicitée d'employs qui luy ont esté demandez depuis peu, elle peut respondre que la retraite de Galasse l'empesche de vouloir envoyer de nouvelles armées de ce

[1] C'était M. de Nanteuil. M. de Noyers l'avait proposé : « Qui S. M. veut-elle que l'on mette dans Corbie? (écrivait-il à Chavigni, le 10 novembre); ce ne sera pas un bénéfice sans cure; il y faut mettre un homme de grande action, de santé valide et de bonne bourse. On estimeroit que S. M. pourroit considérer Mr Lambert, mais il sert bien à la campagne, est pauvre et pas jeune. Nantheul y seroit plus propre estant jeune, agissant, intelligent et homme de moyens, et qui, ayant de l'ambition, les employera volontiers à acquérir de l'honneur. » (Ms. cité aux sources, fol. 260. Au fol. 287 se trouve une lettre du roi au cardinal, datée du 13, où S. M. informe Richelieu de son choix.) On vient de voir (lettre du 11 novembre à Chavigni) que Richelieu avait déjà désigné ce même Nanteuil.

costé là, qu'elle veut mettre ses troupes en garnison, et qu'au printemps elle verra ce qu'elle aura à faire.

Le roy sera indubitablement, avec l'ayde de Dieu, vendredy dans Corbie. Si les souhaits des serviteurs de Sa Majesté eussent eu lieu, elle y fust entrée dès hier. Ma pensée n'estoit point qu'on deust accorder l'envoy vers le cardinal infant; mais on a estimé plus à propos de le faire. Le bon homme mareschal de La Force a faict tout ce qu'il a peu pour empescher qu'on ne donnast ce terme; mais sa jeunesse et la mienne n'ont pas esté considérées. Nul ne sçaura cela, s'il vous plaist, que Sa Majesté, et je seray bien aise qu'il ne s'en parle point du tout.

Les mal affectionnez de Paris et de beaucoup d'autres lieux seront maintenant au bout de leur roollet, et ceux qui fondoient leurs espérances sur la ruine des personnes dont il plaist au roy se servir recognoistront que leur partie n'estoit pas bien faicte, et qu'en bien faisant il n'y a rien à craindre, principalement quand on sert un prince aussy bon que judicieux.

En vérité le roy et ses serviteurs doibvent beaucoup à Dieu, et chacun doit penser sérieusement à recognoistre ses graces.

Vous avés grande raison de dire que ceux que vous sçavés qui ont espéré de bons succez, ayant creu qu'aprés les espines qui estoient nécessaires à la France Dieu luy envoyeroit des roses, estoient bien fondez. Telles personnes méritent bien qu'on en face cas.

La reveue de l'armée a esté fort mal faicte. Il est besoin qu'il plaise au roy mander à M^r le Comte que Sa Majesté désire que vendredi, lorsque les ennemis sortiront, il voye toute l'armée du roy en bataille, et là on taschera de faire une meilleure reveue. Il est besoin aussy que la dicte lettre à M^r le Comte porte que Sa Majesté désire qu'il face déffense, sur peyne de la vie, de mettre le feu dans le camp, et qu'il face porter les meilleures huttes dans le dehors de la ville et aux lieux qui seront choisis sur les remparts, pour hutter la garnison qu'on y mettra, à cause du mauvais air. La dicte lettre portera aussy que Sa Majesté le prie de faire mettre et conserver dans Corbie les

corps de garde et grands couverts qu'on avoit faicts pour la cavalerie dans la circonvallation.

Nous jugeons du tout nécessaire que le roy face une remise des tailles pour trois années à cette frontière, à prendre depuis Beauvais tout du long de la rivière du Terrin, retournant jusques à Noyon et Guise. Vous nous ferés sçavoir la volonté du roy, et, si Sa Majesté le trouve bon, comme je n'en doute pas, nous en ferons publier la déclaration devant que de partir; sans cela le pays ne sçauroit ny se soustenir, ny se remettre.

Mr le mareschal de La Force estime qu'il ne faut point razer la demye lune de Campis, ny le fort que son fils a faict faire de deçà, pendant que la guerre durera, afin d'estre tousjours maistre de la rivière, et nous croyons qu'il a raison.

Nous ne jugeons point qu'il faille apporter aucun changement en la résolution qui a esté prise de razer la maison de Tilloloy [1].

CCCLXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 419. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

[12 novembre 1636 [2].]

Vous jugerés bien pourquoy je juge la Gazette que je vous envoye nécessaire; en vérité il n'est pas raisonnable que Mr le Comte, qui

[1] C'était un château appartenant à Saucourt, condamné, comme on sait, pour avoir rendu Corbie. Chavigni avait écrit au cardinal, le 10 novembre, de Chantilly : « Mr d'Avaux est arrivé; il demande au roy qu'on ne rase pas le Tilloloi, parce que mad^e de Saucour, sa sœur, y a son douaire de quatre mil livres et son habitation... Il dit que Mr de Saucour a quatre autres maisons en Picardie, et qu'on peut prendre celle qu'on voudra pour la justice publique. » (Ms. cité aux sources, fol. 256.)

[2] La date manque. On a mis au dos « novembre, » sans quantième. Nous voyons par la lettre précédente, adressée aussi à Chavigni, que celle-ci est du même jour.

publioit partout icy dans l'armée que l'entreprise de force estoit ridicule, qu'on seroit contrainct de la laisser, et qu'elle obligeroit à quitter le blocus, et qu'il s'estonnoit comme Mr le cardinal s'y portoit, veu que la chose estoit si aparemment mauvaise; il n'est pas, dis-je, raisonnable qu'il tasche de faire croire aux badaults de Paris qu'il a faict des merveilles en cette occasion; mais il est nécessaire qu'on sçache que c'est la personne du roy seule, et que l'advis de ceux dont il y est parlé y a servi.

Sa Majesté escrit au cardinal sur ce sujet cent fois plus obligemment qu'il ne mérite[1]; il est besoin que la chose paroisse au public comme elle est mise dans le mémoire.

CCCLXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 296. — Original, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

D'Amiens, ce 14 novembre 1636, à trois heures après minuict[2].

Sire,

Par la grace de Dieu Vostre Majesté est dans Corbie, ainsi que le présent porteur luy dira, auquel j'ay donné charge de n'en partir point qu'il n'eust veu son régiment des gardes maistre des portes. C'est un manifeste effect de la main de Dieu qui mérite que Vostre Majesté et ses créatures le recognoissent soigneusement.

J'ose me promettre qu'elle n'oubliera rien de sa part de ce qui dépendra d'elle à cette fin, et en vérité je tascheray de faire le mesme.

Aussy tost que la capitulation a esté faicte, le temps s'est rendu sy mauvais, que Dieu paroist visiblement en cette occasion.

Il plaira à Vostre Majesté faire chanter le *Te Deum*, ce que nous

[1] La réponse de Richelieu à la lettre du roi dont il parle ici a été imprimée sans date. Nous ne l'avons point trouvée manuscrite. Nous la notons aux analyses sous la date du 12 novembre.

[2] Cette date est de la main du cardinal.

ferons dès aujourd'huy en cette ville, quoy qu'à dire le vray la maladie n'y soit pas médiocre.

Vostre Majesté escrira aussy, [1] s'il luy plaist, selon l'usage accoustumé à sa bonne ville de Paris, pour faire chanter, et commandera le mesme par tout son royaume.

La prise de Corbie et la retraite de Gallasse méritent cela pour le moins. Je suis et seray tant que je vive, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

Je manday avant hier à Vostre Majesté que Mr le mareschal de La Force estimoit qu'il faut conserver le fort qu'a faict son fils; nous en avons depuis conféré ensemble; tout le monde demeure d'accord qu'il faut conserver cette teste de rivière, mais on croit que, la redoute de Campis estant réduicte en une bonne corne joincte aux deux contrescarpes de deux demyes-lunes de la ville par deux bonnes lignes, cela peut-estre suffira, et que le fort est trop esloigné et de trop grande garde. Je sçauray l'advis d'Argencourt, et Vostre Majesté résoudra le tout.

Vostre Majesté me pardonnera bien, s'il vous plaist, si j'use d'un tel secrétaire parce que cette lettre est escrite à trois heures après minuict. Le 14 novembre 1636.

CCCLXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 298. — Original, sans signature, de la main de de Noyers.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

D'Amiens, ce 14 novembre, à XI heures du matin.

L'humeur de Mr le Comte, qui de sa nature est un peu difficile et espineuse, faict qu'au lieu de suivre le premier advis que nous

[1] « S'il luy plaist, » de la main du cardinal.

[2] Cette lettre, sans suscription, est adressée à Chavigni, qui a mis au dos une note de réception.

avons doné au roy, de luy envoier la distribution des garnisons toute faicte, j'ay retenu le paquet, et croions qu'il vault mieux que le roy luy envoie un des siens en diligence pour luy mander que, Corbie estant pris, il désire qu'il le viene trouver pour adviser avec luy à la séparation des trouppes[1], et particulièrement à celles qu'il fault envoier en Champagne. Cela remédiera à beaucoup de choses que vous pouvés juger; et Sa Majesté, par après, luy dira la mesme résolution qu'elle luy envoioit par escript. Cependant il ne se perd point de temps à ce changement, parce qu'il fault tousjours desmolir les forts et pourvoir à la place, ce qui se fera mieux quand il y aura moins de chefs.

Je ne vouldrois pour rien du monde empescher la grace qu'il a pleu au roy faire aux Beaumonts et au frère de Castelnau. Quand j'avois demandé pour Mr de Chaulnes cette pièce[2], c'estoit à condition que Sa Majesté n'en eust pas disposé, et la disposition qu'il a faicte est fort bone, comme aussy celle de la charge d'escuier vaquante à Messardiere.

CCCLXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 306. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit.

SUSCRIPTION:

POUR M. DE CHAVIGNY,

À CHANTILLY.

Ce 16 novembre 1636, à trois heures après minuict[3].

Il y a beaucoup de choses icy à faire sçavoir au roy, que je remets, pour estre trop longues à escrire, à luy dire de vive voix.

Aux environs d'Amiens il se trouve, et beaucoup, et d'ignorance et

[1] Voy. ci-après la lettre datée du 16, à huit heures du soir (p. 680).

[2] Voy. aux analyses deux lettres du 12 novembre, à Chavigni.

[3] Cette date a été écrite de la main du cardinal sur la lettre pliée, du côté opposé au côté de l'adresse.

de présomtion, à ce que dict le vieux Moyse, et, qui plus est, selon[1] des apparences et des conjectures bien pressantes, elles sont accompagnées de malices.

Il y a des gens[2] qui se délectent de dire à l'aureille du tiers et du quart que le cardinal de Richelieu a donné cent mille francs soubs main à celuy qui commandoit dans Corbie, et que c'est à cause de cela qu'il s'est rendu; ces honnestes gens là asseurent cette fausseté, qui va à la diminution de la gloire du roy, comme s'ils en sçavoient les tenans et les aboutissans.

Ceux à qui ils en ont parlé leur ont représenté ce qu'ils debvoient sur ce sujet; ce qui ne les a pas destournez de leur bon dessein.

Je tascheray de descouvrir quels ils sont. Rostignac fist un tour, lorsque Mr le cardinal de La Valette fut secourir les places d'Alsace, qui mérite animadversion. Après avoir reçeu sa monstre, il ne voulut point passer Mirecour et désobéit à tous les ordres qu'il receut du dict sr cardinal.

On croid qu'il est à propos que le roy commande au cardinal de Richelieu de faire arrester le dict Rostignac, dont le régiment est arrivé, et sçavoir pourquoy il a esté réfractaire.

Je fais estat de partir d'Amiens jeudy, si je puis[3], et aller droict à Royaulmont pour avoir l'honneur de voir le roy.

Mr du Hallier supplie le roy de luy donner un peu de temps de faire ses affaires à Paris et ne l'envoyer pas en Champagne. Il sera aisé de trouver l'invention de le contenter sans que le service du roy en patisse.

[1] « Selon, » de la main de Richelieu en interligne. — Qui est ce vieux Moyse? Ne serait-ce pas le père Joseph?

[2] Le comte de Soissons; le cardinal le nomme dans sa lettre de dix heures du matin, à Chavigni (p. 678).

[3] La fin du paragraphe, de la main de Richelieu.

CCCLXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 308. — Original, sans signature, de la main de Cherré[1].

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À CHANTILLY.

D'Amiens, ce 16 novembre 1636, à dix heures du matin.

Non seulement le roy peut il aller à St-Germain comme il le désire, mais j'estime qu'il est très à propos qu'il y aille et qu'il s'aproche de Paris, et le plus tost sera le meilleur. Par ce moyen j'iray droit à Ruel, pour avoir l'honneur de m'aprocher de luy.

Je ne sçaurois partir que jeudi afin de laisser toutes choses icy comme il faut.

Le roy a très grande raison de dire qu'il ne faut point que Mr le Comte revienne icy, et qu'il faut qu'il demeure à Paris; c'est un très estrange homme. Je me rapporte en tout et partout à l'avis de Sa Majesté. Quand il sera à St-Germain, s'il veut revenir, le roy luy dira qu'il n'y a plus d'affaires en Champagne qui puissent requérir sa personne, et que, quand il y en eust peu avoir, elles eussent tourné du costé de la Bourgongne, au quel cas il eust donné toutes ses trouppes à Mr le Prince, et n'eust envoyé pour cest effect qu'un mareschal de camp en Champagne, afin d'oster toutes les difficultez.

Si Mr le Comte, qui a souvent des imaginations hétéroclites, faict de mauvais contes à Paris, le roy doit dire le contraire hautement. Il faict icy courre le bruit qu'on a donné cent mil francs au gouverneur de Corbie. Si le roy en apprend quelque chose, au cas qu'il continue, il ne sera pas mesmes mauvais qu'il luy en dye son sentiment, et luy demande sur quel fondement il peut dire une chose sy esloignée de toute apparence.

[1] Cette pièce est chiffrée; on a écrit le déchiffrement en interligne.

La victoire de Galasse plaira sans doute extraordinairement à Mr le Comte, tant à cause de l'aigreur ordinaire de son esprit que de la bonne volonté qu'il porte à Mr le cardinal de La Valette. Cependant la prise de Corbie jointe à cet avantage rabattra bien le caquet de ceux qui ne marchent pas droit.

CCCLXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 305. — Autographe.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNI.

POUR LE ROY ET M. LE JEUNE SEULS[1].

Ce 16 novembre 1636, à 10 heures.

Le second avantage que je viens d'apprendre remporté sur Galasse me ravist, et m'oblige à recognoistre la vérité de tout ce qui nous a esté dict[2]. C'est la victoire qu'il y a long temps qui estoit promise et que nous attendions plus tost qu'il ne failloit par nostre impatience.

Le siége de St-Jean-de-l'Aune, secouru par la hardiesse d'un chef qui a surpris avec adresse les ennemis, est clairement ce qui fust dict lorsque la Capelle estoit assiégée, et qu'il fut respondu que la hardiesse et l'adresse d'un chef surprendroit les ennemis et secoureroit la ville; et depuis, la Capelle estant prise, il luy fut dict souviens toy, ma fille, que je ne t'ay point nommé la Capelle.

La prise de Corbie m'a esté escritte par Ezéchiely[3] auparavant qu'elle capitulast *nominatim*, la personne luy ayant nommé Corbie en termes exprès, et je ne voulu pas le mander parce que je craignois que le roy n'eust pas grande créance à cause qu'on n'avoit pas veu la

[1] Cette suscription est, comme la pièce elle-même, de la main de Richelieu.

[2] On ne sait de quelle prédiction Richelieu veut parler. Le ton mystique de cette lettre est à remarquer.

[3] Le père Joseph.

victoire promise; joinct que moy mesme, quoy que j'espérasse, je doutois et avois une foy fort foyble.

Je vous avoue que je suis touché au vif, et j'espère que le cachet que Dieu imprime en mon cœur me demeurera à jamais. Je supplie le roy de se souvenir de ce que dessus, et de se donner de plus en plus à Dieu, qui l'y convie par des moyens si advantageux et si doux. Je vous prie aussy de vous rendre ce que je croy que vous estes déjà, c'est-à-dire homme de bien, [mais[1]] comme il y a de la marchandise à tout prix, je désire que vostre piété soit plus fine qu'elle n'est. Adieu, gardez-moy, s'il vous plaist, ce mémoire pour me le rendre[2].

CCCLXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 310. — Original, sans signature, de la main de Cherré[3].

[A M. DE CHAVIGNI.]

D'Amiens, ce 16e novembre, à 8 heures du soir.

Mr Bouthillier se souviendra, s'il luy plaist, de dire au roy que j'estime qu'il est à propos, après que Mr le Comte l'aura entretenu et que Sa Majesté aura réglé avec luy les garnisons, qu'il die à Mr le Comte qu'il en va envoyer l'estat à Mr le cardinal, afin qu'il ne croye pas que cela soit desjà faict[4]. Il luy dira aussy, s'il luy plaist, quand il le verra : J'ay pensé qu'un des meilleurs hommes que je pouvois mettre dans Corbie estoit Nanteuil, à cause qu'il est jeune, courageux

[1] Mot déchiré. Quelques linéaments encore visibles indiquent celui que nous substituons.

[2] Remarquons aussi cette précaution que prend Richelieu.

[3] Cette pièce est chiffrée; il y a un déchiffrement interlinéaire.

[4] M. le Comte tenait beaucoup à mettre lui-même les troupes dans leurs garnisons, et, comme il insistait auprès du roi, *cela n'est pas digne de vous*, lui dit le roi; ce qui lui déplut, et il s'en plaignit au duc de La Force. (Voyez dans les Mémoires de ce maréchal, tom. III, p. 187, le passage où il donne quelques détails sur l'éloignement du comte de Soissons.)

et qu'il peut faire de la despense. Ensuite de quoy il adjoustera : Je le manday hier au cardinal de Richelieu [1].

CCCLXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1619 à 1641, tom. 6, fol. 249. — Original.

[AU ROI[2].]

[17 novembre 1636 [3].]

Ne méritant pas le moindre des tesmoignages qu'il vous plaist me rendre de la satisfaction que vous avés de mes services, je les ay receus comme effects de vostre pure bonté. Je ne prétendray jamais autre gloire que de vivre à l'ombre de la vostre en vous servant aussy fidèlement que jamais serviteur ayt faict maistre. Dieu, qui pénètre les cœurs, m'est tesmoing de cette vérité, et qu'il n'y a rien au monde qui me puisse contenter que l'accomplissement de ses volontez et les prospéritez de vos affaires. Je ne sçaurois assez tesmoigner à V. M. la joye que j'ay de voir qu'elles changent de face. La prise de Corbie et le lèvement du siège de St-Jean-de-Laune, assiégé par toutes les forces de l'Empire, et ensuite la retraite de Galasse, sont deux pièces de grande considération. V. M. verra le mémoire que Mr d'Angoulesme

[1] Chavigni a écrit, au bas du billet du cardinal, les lignes suivantes : « Je viens de recevoir présentement ce billet de Mr le cardinal que j'envoye à Vostre Majesté déchiffré, elle aura agréable de me le renvoyer, s'il luy plaist. J'ay desjà appris que les bruicts de Paris vont comme il fault, et la plus part du monde sçait la vérité des choses comme elles se sont passées; j'en diray dadvantage à Vostre Majesté quand j'auray l'honneur de la voir à Paris. Ce 18 novembre 1636. »

[2] La suscription manque, le second feuillet n'étant point dans le manuscrit.

[3] Cette pièce n'est point datée. Elle a sans doute appartenu, ainsi que les deux pièces qui la précèdent, à une collection plus ancienne que celle où elles sont intercalées maintenant; elle y portait le numéro 75; et les deux pièces précédentes étaient numérotées 74 et 76, datées, l'une du 16 novembre, l'autre du 19; de plus, la teneur de la présente lettre la place naturellement entre ces deux missives; la mention de la prise récente de Corbie, de la levée du siége de Saint-Jean-de-Losne, et des commandements de Champagne ne laisse pas de doute à cet égard; nous lui donnons la date du 17 novembre.

et moy avions dressé auparavant que de sçavoir la retraite de Galasse, et ensuite un autre qui contient ce que vos serviteurs estiment estre à faire maintenant qu'il s'est retiré. Le tout est soumis à son jugement, pour en user ainsy qu'il luy plaira.

J'ay veu ce qu'il vous plaist me mander touchant le commandement des armes que V. M. pourra estre obligée d'envoyer en Champagne; ce qui est fondé en tant de justice et de raison, que non seulement n'y a il rien à changer, mais qu'elle est obligée de suivre ses pensées. Je suis ravy de la bonne humeur en laquelle elle est, et prie Dieu qu'il me face la grace de la servir avec autant de succès comme je le feray certainement avec fidélité, avec laquelle je seray éternellement,

Sire, de Vostre Majesté, etc.

S. M. ne sera pas faschée de sçavoir que les ostages ont bien recognu Mr de Chartres et l'ont tousjours appelé Mr le Mayeur, et, quand on leur a dict qu'il estoit d'une autre condition, ils ont creu qu'on se vouloit moquer d'eux, et ont continué à le traitter de cette qualité.

CCCLXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 324. — Original, sans signature, de la main de Cherré[1].
— La minute, aussi de la main de Cherré, est au folio 326.

A M. DE CHAVIGNI.

D'Amiens, ce 18e novembre 1636.

Il est à propos d'achever l'affaire de Dargouges[2] auparavant que Mr le C.[3] arrive auprès du roy[4]. Après avoir payé huict cens mil escus

[1] Cet original est chiffré; mais il y a un déchiffrement interlinéaire.

[2] On a vu ci-dessus (lettre du 2 novembre) que Richelieu avait résolu de faire renvoyer le sieur d'Argouges, trésorier de la reine.

[3] Le comte de Soissons.

[4] La minute, écrite en clair, déguise cependant quelques noms au moyen de sobriquets convenus, mais ces sobriquets ne sont pas les mots du chiffre. Ainsi dans la minute le roi est nommé « Le Chesne, »

de debtes pour la reine, en quoy la Fargis et Mirabel n'ont pas eu peu de part, il n'est plus raisonnable de laisser la porte ouverte à pareils désordres. Un homme fidèle, en la place de celuy qui est confident en telles occasions, empeschera qu'on ne puisse tomber en pareils inconvéniens.

Je fais estat de partir demain pour aller coucher en une maison qui est à Mr d'Espagny, nommée Bouillancourt, à quatre lieues de Corbie.

Il faudra par nécessité faire un chastiment de beaucoup d'officiers qui ont laschement abbandonné leurs charges dans les régimens nouveaux.

Il y en a cinq ou six dans Périgord qui ont quitté leurs compagnies pendant le siége de Corbie, et se sont retirez avec leurs lieutenans et leurs enseignes, rien n'y estant demeuré que les sergens. Le régiment est par ce moyen réduit à fort peu de gens, et ne peut pas tenir grand lieu dans la garnison de Corbie, où le roy l'a destiné. Nous avons estimé, pour remédier à cet inconvénient, de ramasser 4 ou 5 compagnies des régimens cassez dont les cappitaines tesmoignent bonne affection, lesquels veulent bien entrer en la place de ceux qui se sont retirez, si le roy le trouve bon. C'est un moyen pour faire que le dict régiment ayt 7 ou 8 cens hommes en cette garnison. Vous me ferés, s'il vous plaist, sçavoir la volonté de Sa Majesté [1].

J'escris une lettre au roy qui peut estre montrée à tout le monde expressément.

N'oubliés pas d'envoyer un courrier qui apporte le lieu et les ordres nécessaires pour envoyer les troupes en garnison, afin qu'il paroisse que le roy l'a résolu depuis l'arrivée de Mr le Comte.

et dans la lettre chiffrée, « Ajax. » La reine est nommée, dans la minute, « Chenelle, » et dans la lettre chiffrée, « Caïus. » C'est que les mots Le Chesne et Chenelle, dont se servait Richelieu dans maintes correspondances, déguisaient à peine les noms véritables.

[1] La minute finit ici.

CCCLXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 327. — Original.

SUSCRIPTION :

AU ROY.

19 novembre 1636.

Sire,

Je pars présentement pour m'en aller à Corbie, et de là trouver Vostre Majesté; les travaux sont presque tous deffaicts, et demain au soir asseurément ils seront entièrement ruinez, à ce que tous ceux qui y font travailler m'asseurent.

On paye la monstre en sorte que tous les gens de guerre ont sujet d'estre contens, et le sont en effect.

Toute l'artillerie est retirée dans Amiens. Outre la fourniture de la citadelle, on laisse dans la ville près de quarante canons, et cent quarante miliers de poudre.

On met dans Corbie les farines, les fromages, et autres préparatifs qu'on avoit faict faire pour passer l'hiver au blocus, et les moulins de Mr de Noyers.

Vostre Majesté m'ayant faict l'honneur de m'escrire qu'un de ceux qu'elle considéroit pour mettre en cette place estoit Nanteuil, je le lairay dans icelle avec commission de Vostre Majesté pour y commander, en attendant qu'il luy plaise y pourvoir absolument, selon qu'elle l'aura agréable.

Les troupes attendent avec grande impatience l'ordre nécessaire pour aller en garnison, et les lieux ausquelz ils doivent estre. Cependant les régimens des gardes et des Suisses marcheront vers Paris.

Roquelaure, Le Vigan, Navaille et Tonneins vers la Guienne, selon que Vostre Majesté l'a commandé, et le reste attendra les ordres de Vostre Majesté en faisant tousjours quelques journées vers l'Oyse sous la conduite de Mrs Lambert et de Bellefonds.

Voilà l'estat des affaires de deçà, à quoy je n'adjousteray rien, sinon que je suis et seray toute ma vie,

Sire, etc.

Le Card. DE RICHELIEU.

D'Amiens, ce 19e novembre 1636.

CCCLXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 330. — Mise au net de la main d'un secrétaire de de Noyers.

A M. LE COMTE D'ARCOURT [1].

Du 19 novembre 1636.

Monsieur, Je ne vous céleray point que j'ay esté un peu surpris à l'arrivée de vostre courrier, puisque, croyant apprendre de luy les nouvelles de la reprise des isles de Ste-Marguerite et de St-Honoré, je me trouve obligé à prier le roy d'y dépescher tout de nouveau pour en presser l'attaque, estant bien fascheux qu'il se rencontre des difficultez en une affaire de telle conséquence de la part de ceux qui la debvroyent le plus diligenter. Il faut néantmoins passer pardessus ces obstacles et faire voir en ce rencontre que vostre courage, vostre zèle et affection au service du roy, et le désir particulier que vous avés de la satisfaction de ceux qui vous estiment comme moy est capable de surmonter tout ce qui sy pourroit opposer.

J'escris fort précisément à Mr l'archevesque de Bordeaux qu'il fasse en sorte que personne ne se puisse excuser sur le défaut de ce qui regarde le faict de la marine, et je m'asseure tant en ses soins, affection et diligence qu'il y pourvoiera au contentement d'un chacun, comme je vous prie de le faire en ce qui dépendra de vostre charge, afin que le roy, ayant réduit en son obéissance la ville de Corbie, et

[1] Cherré a écrit ceci au dos de la pièce, qui manquait de suscription et de date.

Mr le cardinal de La Valette repoussé l'armée de Galasse et mis en desroute son arrière garde avec grand perte d'hommes, de munitions et de canon, la reprise des isles espandant partout la réputation des armes du roy, réduise ses ennemis au point qu'il est à désirer pour le repos de la chrestienté.

Sa Majesté despeche vers vous Mr de Bausmes premier cappitaine au régiment de la marine, et l'a chargé, aussy bien que le sr de Frémicourt qu'elle vous a naguères envoyé, de servir dans cette occasion, et d'estre présent à tout ce qui s'y passera, afin de luy pouvoir tesmoigner à son retour comment chacun se sera acquitté de son debvoir. Vous luy donnerés, s'il vous plaist, créance sur ce qu'il vous dira de la part de Sa Majesté; vous conjurant de faire paroistre en cette occasion combien vous aymés son service et la satisfaction particulière d'une personne qui est de tout son cœur,

Monsieur, vostre, etc.

A Corbie, ce 19e novembre 1636.

CCCLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 332. — Mise au net de la main d'un commis de de Noyers.

AU MARÉCHAL DE VITRY[1].

19 novembre 1636.

Monsieur, Vous ne verrés que courriers et dépesches de la part du roy jusques à ce que vous ayés chassé ses ennemis des isles Ste-Marguerite et St-Honorat. Cette entreprise est de telle conséquence à la réputation des armes de Sa Majesté que vous ne debvés trouver estrange toutes les instances que l'on en faict. Mr de Bausmes, cappitaine du régiment de la marine, s'en va par commandement de

[1] Ces mots, « Mr le mareschal de Vitry, » écrits au bas de cette minute, tiennent lieu de suscription.

Sa Majesté pour en solliciter et presser l'exécution; et, en cas qu'il manque quelque chose dépendant de l'armée navalle ou des gallaires, y faire supléer en toute diligence par les soins de Mr l'archevesque de Bordeaux, qui sçait trop l'importance de cette affaire pour ne pas faire l'impossible à ce que l'on ne se puisse plaindre du deffaut des choses dont je me repose sur luy, ainsy que je luy escris fort précisément.

J'ay veu tant de feu, tant de zèle et de courage dans toutes les dépesches que j'ay reçeues de vous depuis qu'il a pleu au roy vous donner commandement dans cette entreprise, que je m'asseure d'en apprendre bientost les effects, et que le levant ne sera pas moins jaloux de la gloire du roy que l'a esté le couchant, où Sa Majesté a réduit, par la force de ses armes, la ville de Corbie soubz son obéissance, et repoussé l'armée de Galasse dans la Franche-Comté, avec notable perte d'hommes, de munitions et de canon. Vous ne doubterés pas aussy que les services que vous rendrés en cette occasion ne soyent considérez selon leur mérite, et que je m'employe ensuitte très volontiers pour vous faire cognoistre que je suis,

Monsieur, vostre, etc.

A Corbie, ce 19 novembre 1636.

CCCLXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 343. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Bouillancourt, ce 21 novembre 1636.

Il estoit impossible de prévoir la résolution de Monsieur, après tant d'honneurs, tant de grâces et de bons traitemens reçeus du roy.

[1] Pour la suscription, voy. la note 1 de la lettre du 7 novembre à Chavigni.

Quant à Mr le Comte, il est maintenant aysé à juger qu'il méditoit quelque chose il y a longtemps.

La façon avec la quelle il s'est gouverné au siége de Corbie, dont visiblement, sur la fin, il retardoit l'avancement, n'en est pas un petit argument.

Avant hier le jeune Desroches Baritaut, qui estoit prisonnier, dist que Picolomini luy avoit dict en partant : Vous serés bien estonné de quelque chose qui arrivera en France; ce qui montre bien qu'ilz sçavoient ce que nous ne pouvions pas soubçonner.

Ilz ne peuvent aller que vers la Guienne, en Angleterre par Dieppe, ou en Piedmont[1].

Je croy plustost le premier que les deux autres. Il est à craindre, s'ilz vont là, qu'ilz duppent en passant ou Mr de Brassac, ou Mr le Premier, disant que Monsieur va commander l'armée du roy à Bayonne, et cependant qu'ilz se saisissent de leurs places. Je croy que vous aurés envoyé partout; ce qu'il faut faire diligemment au cas que vous ne l'ayés pas faict. Je vous prie me faire sçavoir ce que vous apprendrés. Je seray demain au soir à coucher à Merlou[2].

J'espère que Dieu tirera le roy de cette affaire comme il a desjà faict de plusieurs autres; mais en vérité on ne sçauroit assez s'estonner d'une sy mauvaise résolution.

[1] Ils n'allèrent dans aucun de ces trois pays, et se séparèrent, en quittant Paris, dans la nuit du 20 au 21 novembre. (Lettre de Richelieu au cardinal de La Valette, du 21 novembre, aux analyses.) Le duc d'Orléans se rendit à Blois, le comte de Soissons se retira à Sedan, mécontents plutôt que rebelles. Ils envoyèrent en Guyenne pour essayer de nouer quelque intrigue avec les ducs d'Épernon et de La Valette; mais on voit qu'ils n'avaient rien préparé à l'avance. L'imagination inquiète du cardinal de Richelieu, trop justifiée par les tristes expériences du passé, supposait un complot qui n'existait pas.

[2] Ce nom est chiffré.

CCCLXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 420. — Original, sans signature de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI.]

[22 novembre au matin [1].]

Je croy que le roy doit envoier commander à madame [2] la Comtesse de se retirer à Creil, et n'en partir point, car dans Paris elle pourroit faire beaucoup de menées pour favoriser les mauvais desseins de son filz. Ce sont les femmes qui sont les plus mauvais outilz en telles affaires. Celle cy est aigre de son naturel, va dans le Louvre et partout à ses caballes. Je ne croy pas qu'on doive rien dire à madame de Longueville jusques à ce qu'on voye ce que fera son mary. Peut estre que d'elle mesme elle suivra sa mère.

CCCLXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 351. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI [3].]

Du Plessis St Just, ce 22e novembre 1636.

Le jeune duc de Retz estant avec M^r le Comte ils pourroient bien aller à Belle-Isle, pour de là passer en Angleterre; c'est pourquoy il est bien important de dépescher promptement un gentilhomme du roy en Bretagne pour avertir tout le monde de prendre garde à eux,

[1] Ce billet, sans suscription, a été écrit pour être communiqué au roi, et Chavigni en a noté la réception au dos; la date manque, et notre manuscrit l'a classé au hasard à la fin de novembre; mais nous remarquons qu'une lettre, écrite le même jour que ce billet (ci-après, p. 692, quatrième paragraphe), est datée du 22 novembre.

[2] Le lendemain le cardinal approuve Chavigni de ne s'être point hâté d'exécuter cet ordre (ci-après, lettre CCCLXXXV).

[3] Pour la suscription, voyez la note 1 de la page 660.

et principalement pour parler comme il faut à Mr de Brissac, à cause de Blavet. Il faut que ce soit un homme cogneu, et intelligent, affectionné au temps, et éviter[1] celuy qui pestoit sur le sujet de Péronne, ce dont Mr de Tresme vous advertit. Cette place de Blavet me faict peur estant de la conséquence qu'elle est et entre les mains d'une personne si foible comme est celuy qui l'a.

Vous n'oublierés pas de faire avertir Mr de Pontchasteau; je m'asseure que Mr de la Melleraye n'aura pas manqué d'envoier à Nantes.

L'affaire de d'Argouges[2] est importante à achever, et il est important de prendre cette conjoncture de la retraite malheureuse qui est arrivée. Il ne faut pas manquer de faire en cette occasion tout ce qui est nécessaire, autrement nous tomberons dans des précipices dont nous ne nous retirerons pas. La cabale de 13[3] sera plus dangereuse que jamais; il ne faut rien avoir à craindre dans la cour. Si vous estes sy empesché à trouver un homme pour mettre en la place de l'autre, que le roy y mette le bonhomme Mr Lucas. Il sera approuvé de tout le monde. Il faut envoyer l'autre[4] dans sa maison des champs, avec deffense d'en sortir sans permission du roy; et il sera de la bonté de Sa Majesté de luy donner surséance de ses debtes pendant deux mois. Cette affaire doit estre faicte, s'il vous plaist, dans demain au soir, afin que le sr Amadeau[5] n'en ayt pas l'enui à son arrivée, ce qui ne seroit pas raisonnable, puisque ce n'est que la pure nécessité du service du roy qui oblige d'en user ainsy, *citò citò citissimè*.

On a donné ordre de deçà aux places de Picardie et mesmes envoyé à celles de Champagne.

Je mène avec moy les compagnies de gendarmes de la reyne, Desroches-Baritaut, de St-Géran, la mienne. Et les compagnies de chevaux légers de Desroches-St-Quentin, La Clavière, Auzonville, Baslou, Pont de Courlay et la mienne.

Il en viendra encore quelques autres entre cy et demain.

[1] On a effacé ici les mots : « que Sa Majesté choisisse. »

[2] Mot chiffré.

[3] La reine (?).

[4] D'Argouges.

[5] Le cardinal.

Il est nécessaire que le roy ayt tousjours deux mil chevaux bien choisis à cinq ou six lieues de luy. Sa Majesté pensera aux logemens, s'il luy plaist, et, dans les troupes qu'amènera Mr le mareschal de Chastillon et dans celles-cy, il sera aysé de faire le choix. Il les faut loger en lieux qui soient comodes et à la main pour s'en servir, où elles puissent vivre et se refaire assez grasement sans désordre. Je me chargeray bien d'en faire vivre 7 ou 8 avec ordre. Mr d'Angoulesme en pourra faire autant, et ainsy d'autres.

Mr le Prince, auparavant cecy, avoit demandé congé de faire un tour à la cour, je croy qu'il est à propos de le luy accorder et le faire venir sur cette occasion; et si Monsieur et Mr le Comte tirent vers la Bretagne, il sera à propos de le luy envoyer et Mr de la Melleraye avec luy, car, quoy qu'ilz ne soient pas trop bien ensemble, je m'asseure que dans ce rencontre ilz ne lairront pas d'y bien vivre, ce que j'estime nécessaire, parce que n'y pouvant pas aller, moy qui en suis gouverneur, je craindrois que l'authorité de Mr de la Melleraye ne fust pas assez grande pour soustenir les affaires de ce temps.

Je vas aujourd'hui coucher à Merlou. Si ma santé me le permet, je continueray demain pour me rendre lundi à Ruel, ou au plus tard, quoy qui arrive, j'espère que j'y arriveray mardi; mais sans accident en ma santé j'y seray lundi.

Jamais je n'ay veu une sy légère infidélité [1] que celle de Monsieur, ny peust estre une malice sy noire que celle de Mr le Comte.

CCCLXXXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 350. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Merlou, ce 22 novembre 1636.

Je me rendray demain à Presle pour estre lundi à Ruel.

[1] Une infidélité commise avec tant de légèreté.

Il n'est pas nécessaire de remplir la place que vous sçavés[1] pour en oster celuy qui y est. Cependant celuy que je vous ay mandé ce matin sera meilleur qu'un autre estant tout au roy.

Si vous sçavés quelle route aura pris Monsieur, vous me ferés plaisir de me le mander.

Il faut envoyer un homme du roy vers Mr de Longueville, qui luy tesmoigne grande affection et confiance de la part de Sa Majesté, et qui sache le fond du pot de son costé.

La sortie de la dame que je vous ay mandé ce matin est du tout nécessaire, et le plus tost sera le meilleur[2].

Je crains un peu Nantes ainsi que je craignois qu'on duppast ou Mr de Brassac, ou Mr le Premier. Je croy qu'on y aura pourveu.

Qui sçauroit où on pourroit trouver Monsieur, nous estimons en nostre petit conseil, que pour tascher à le retirer de sa faute, luy et ses adhérens, ou au moins pour justiffier de plus en plus les actions du roy, il seroit à propos d'y envoier quelqu'un; et Mr de Noyers et moy estimons que la personne de Mr de Bautru y seroit fort propre.

CCCLXXXIII.

Archives de l'Empire, Guienne, IIe partie, K 134, P 73, pièce 16. — Minute de la main de Cherré.

A Mme D'ESPERNON ET DE LA VALLETTE[3].

Du 23 novembre 1636.

Monsieur, Venant d'apprendre que Mr le Comte a porté Monsieur à sortir de la cour, et, qui plus est, qu'il luy faict prendre la route

[1] Sans doute la place de trésorier de la reine, pour laquelle, on vient de le voir, Richelieu proposait M. Lucas.

[2] Chavigni a écrit ici en marge : « Madame la comtesse de Soissons. » (Voyez ci-dessus, lettre CCCLXXX.)

[3] Il n'y a point de suscription, mais les noms et la date sont annotés au dos de la minute. Une autre note indique que la lettre « n'a pas esté envoyée. » Avant l'envoi le cardinal avait été informé que sa conjecture, au sujet de la Guyenne, n'était pas fondée; alors il envoya Bautru au duc d'Orléans.

de Guienne, je vous dépesche ce gentilhomme pour vous en donner avis et vous conjurer de faire donner sy bon ordre en toute la Guienne qu'il ne s'y puisse rien passer contre le service du roy. Je me promets de vostre amitié, en cette occasion, des effects qui passent l'ordinaire, et vous asseure que j'en auray un ressentiment conforme. S'il est vray que Monsieur et Mr le Comte aillent en vos quartiers, il sera de vostre prudence de tascher de les porter par St Ibar ou quelqu'autre de vos amis à se remettre en leur devoir. Leur propre intérest et celuy de la France les y doit convier, et je vous asseure que j'y contribueray tout ce qui dépendra de moy auprès du roy, qu'on y disposera aisément, vous pouvant asseurer, sur mon honneur, qu'il n'a pas eu une pensée à leur préjudice. Je vous supplie de travailler à ce que dessus et de croire...

CCCLXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 363. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT, À PARIS.

De Merlou, ce 23e novembre 1636.

Vous m'avez extresmement obligé de me faire sçavoir la routte que Mr le Comte a prise, en estant en peyne. Vous aurés maintenant veu par le mémoire que je vous envoyay hier au soir, que je suis tombé dans le mesme sentiment du roy sur le sujet de l'envoy vers Monsieur. Celuy qu'il a pleu à Sa Majesté choisir pour cela est fort propre, mais j'ay peyne à croire qu'il l'attrape.

Je vous ay tant mandé ce qu'il failloit faire pour éviter les caballes chenelliques[1], que j'estime inutile d'en dire davantage. Les affaires

[1] De la reine, que dans un langage de convention Richelieu nommait *Chenelle*, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

d'estat ne requièrent pas qu'on perde un seul temps, et je crains bien que nous en perdions à douzaines.

Je me rendray demain à Ruel, ayant besoin de me reposer et purger avant que me commettre aux tintamares de Paris, s'il est besoin que j'y aille, car, à dire le vray, je n'ay pas trop d'asseurance que mon mal ne me peust revenir par le traquas, et je ne veoy rien que je ne face aussy bien pour mon particulier, de Ruel que de Paris. Je vous prie de dire au père Joseph qu'il s'y trouve demain de bonne heure, et je me promets que je vous y verray aussy.

Les régimens des gardes et des Suisses arriveront bientost auprès du roy.

CCCLXXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 362. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY [1].

A Presle, ce 23 novembre 1636.

Je suis extresmement aise que Monsieur soit à Blois et que Mr le Comte ne soit point sorty du royaume. Il faut accomoder cette affaire avec douceur. Vous avés fort bien faict de ne point faire faire commandement à madame la Comtesse [2], parce que ce n'estoit qu'en cas que Mr son filz fust sorty du royaume comme nous le croyions tous. Au contraire il luy faut donner toute asseurance pour elle et Mr le Comte. Je croy que le plus tost qu'on pourra renvoyer Rames sera le meilleur, et ma pensée est qu'il faut envoyer Bautru avec luy, et tourner tout en raillerie et en réprimande de cette nature [3].

[1] C'est Richelieu qui a mis cette suscription.

[2] On a vu que c'était le cardinal qui en avait donné l'ordre. (Lettre à Chavigni, ci-dessus, p. 689.)

[3] Voy. la lettre qui suit.

J'escris trois mots à Sa trop facile Altesse que vous envoyerés par Bautru, si le roy le trouve bon.

Je croy que si le roy trouve bon de demeurer demain à Versailles, estant à Ruel, ce sera le vray lieu pour pouvoir plus facilement faire les affaires.

Je ne mène point les troupes qui sont venues avec moy plus avant de peur qu'elles donnent ombrage, qu'il faut esviter en l'estat auquel sont les choses, selon ce que je veoy par vos lettres.

CCCLXXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre à décembre, fol. 376. — Minute de la main de Cherré[1].

Bibl. imp. fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 75. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

23 novembre 1636.

Monseigneur,

Vous mérités une bonne réprimande. Je m'asseure que si j'avois l'honneur d'estre auprès de Vostre Altesse, elle l'advoueroit ingénuement. Les grands et continuels tesmoignages que vous avés receus de l'affection du roy vous ostent tout lieu de doubter de sa bonté, et les preuves que vos serviteurs vous ont rendues en toutes occasions de la passion qu'ils ont à vostre bien ne peuvent souffrir que vous croyiés qu'ils soient autres qu'ils ont esté par le passé. Vostre Altesse sera telle qu'il luy plaira, mais je la puis asseurer que le roy ne sera jamais autre que plein d'affection paternelle pour vous; et

[1] On lit en tête de cette minute : « Par Mr de Bautru. » Elle porte la date du 25, mise en surcharge au lieu de 23, chiffre que Cherré avait d'abord écrit en tête, ainsi qu'au dos de cette pièce; c'est sans doute que la lettre écrite le 23 n'a été envoyée que le 25; ce qui s'accorde avec la date de la lettre du roi à Monsieur, dont Bautru fut chargé, date qui doit être exacte.

moy, Monseigneur, que remply de zèle et de passion pour vostre avantage. Après tout j'ose vous respondre à vous mesme que vous serés tel que la France le désire, que vos intérests le requièrent, et que l'excessif amour que le roy a pour vous vous y obligeront tousjours. Vous estes bon, Monseigneur, mais il faut faire banqueroute à une certaine facilité qui vous rend quelquefois aussy susceptible des mauvais que des bons avis. Pour bien faire, il ne faut plus parler du passé, et je respons à Vostre Altesse, sur ma vie, que non seulement le roy n'a point eu de pensée contraire à vostre contentement, mais qu'il n'en aura jamais que de vous bien faire. Vous le croirés, je m'asseure, et que je seray éternellement,

Monseigneur, de Vostre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Presle[1], ce 23 novembre 1636.

Si Sa Majesté a eu intention de faire aucun mal à Mr le Comte, je veux perdre l'honneur et la vie[2].

Mr de Bautru vous va trouver de la part du roy, qui vous dira toutes choses. Je m'asseure que vous aurés entière confiance en luy parce qu'il est de vos confrères en Belsebuth.

CCCLXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 375. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI A MONSIEUR[3].

25 novembre 1636.

Mon frère, la façon avec laquelle j'ay tousjours vescu avec vous

[1] Village près de l'Isle-Adam. Le cardinal revenait à petites journées de Picardie; il arriva à Ruel le 24.

[2] Cette phrase, qu'on a mise en marge dans l'original, a été ajoutée après coup sur la minute, et le paragraphe relatif à Bautru ne s'y trouve pas.

[3] Cherré a écrit en tête pour tenir lieu

depuis vostre retour de Flandre et la vraie amitié que je vous porte, font que je ne sçaurois assez m'estonner de la facilité avec la quelle vous avés ajousté foy aux mauvais avis qui vous ont esté donnez. Je me loue cependant de ce que, vous ayans esté suggérez avec beaucoup d'artifice, ils n'ont faict autre effect en vous que de vous porter à m'avertir[1] pour me donner lieu, par ce moyen, de vous faire sçavoir que j'ay plus de bonne volonté pour vous que jamais frère n'en eust pour un autre, et que jamais je n'ay pensé à ce qu'on a voulu meschamment vous persuader. Je vous considère non seulement comme mon frère, mais comme je ferois un fils unique. Je vous traitteray tousjours de mesme, sans désirer autre chose de vous qu'autant de vraie amitié que vous recevrés de tendresse de moy. Le s^r de Botru que jenvoye exprès avec le s^r de Rames[2] vous confirmera plus particulièrement ce que je vous dis. Vous prendrés entière créance en luy, et vous promets qu'il ne sçauroit vous donner tant d'asseurances de ma part qu'elles ne soient moindres que les sentimens de la véritable affection que j'ay pour vous. Je suis, etc.

J'ay beaucoup de desplaisir de la faute qu'a faicte mon cousin le comte de Soissons; vous sçavés que son humeur et la mienne n'ont pas trop de rapport l'une à l'autre, mais je vous puis asseurer que je n'ay jamais pensé qu'à le bien traitter, et je seray bien aise qu'il me donne lieu, par sa conduite, de demeurer en ces termes; ce que je désire de tout mon cœur, oubliant dès cette heure l'escapade qu'il a faicte pourveu qu'elle ne passe point plus outre.

de suscription et de date : « Response du roy à Monsieur par Mr de Bautru, du 25 novembre 1636. »

[1] Nous n'avons point trouvé la lettre de Monsieur à laquelle le roi répond.

[2] Bullion écrivant au cardinal, le 23 novembre, au sujet du départ de Monsieur, lui dit : « S. M. a commandé au s^r de Rames de l'aller trouver à Versailles, ayant résolu de ne le dépescher que par vostre advis et selon que V. Ém. jugera à propos. » (Ms. cité aux sources, fol. 369.)

CCCLXXXVIII.

Arch. du royaume, Guyenne, 2e partie, K 124, P 79, pièce 17e. — Minute.

A M. DE LA VALETTE[1].

Du 27 novembre 1636.

Monsieur, J'ay esté bien aise de recevoir la lettre que le sr Cartier m'a apportée de vostre part, à mon arrivée en ce lieu. Le bon succès que le roy a eu en Picardie par la prise de Corbie, et celuy qui est arrivé en Bourgogne par la retraitte de Galasse et la déroute d'une partie de son armée, me font désirer avec passion de les voir suivis d'un troisième qui arrive en Guienne par le soin et la diligence de Mr vostre père et de vous.

C'est chose aussy importante pour vostre réputation comme elle l'est pour l'Estat. Je la souhaite pour ces deux considérations et vous asseure que celle qui vous touche ne me touche pas peu. Ayant le commandement des armes du roy de delà, je seray ravi si vous en chassés les ennemis avec autant d'heur qu'on a faict des frontières de deçà. Afin que vous le puissiés, c'est au roy à vous donner[2] des troupes, des moyens de les faire subsister, et de bons officiers.

Outre le régiment de Béarn que vous avés, les recreues de Calonge et de Lusignan, les régimens de Languedoc et de Sérignan, le roy trouve bon que vous mettiés le régiment de Guienne sur pied, comme vous le désirés, et vous envoie en outre sous la conduite du sr de La Force ceux de Tonneins, Navailles, Roquelaure, et Le Vigan, qui tiennent lieu de vieux régimens.

Pour ce qui est de la cavalerie, outre la compagnie de gendarmes

[1] Fils aîné du duc d'Épernon. — Le nom et la date ont été écrits en tête de cette minute par Cherré, qui a répété au verso les mêmes indications; seulement, au lieu du 27, il a mis le 28; c'est apparemment la date donnée à l'original, expédié le lendemain.

[2] Cette ligne, depuis « afin que, » de la main du cardinal, ainsi que ces mots un peu plus bas, « les régimens de Languedoc et de Sérignan; » et encore, sous la conduite du sr de La Force. »

de Mr d'Espernon, celle de Mr de Grammont, les compagnies de chevaux légers de Merinville et de Pujols qui marchent avec les deux régimens de Languedoc, S. M. trouve bon que vous faciés 3 ou 4 compagnies de chevaux légers en Guienne, et a donné ordre que le prince de Marsillac vous en mène 2 ou 3 [1] et peut estre davantage, ce qui est beaucoup plus de cavalerie qu'il ne faut avec la noblesse que vous pourrés avoir.

Quant aux officiers, le roy a mandé Mr d'Arpajon outre Mr de Montferrand, que Mr d'Espernon a tousjours désiré. Pour sergent de bataille, on vous envoie le sr d'Espenan; pour aides de camp les srs de Fresses et [2], qui seront desjà près de vous, et de plus le sr de St Orse et Carnet.

Pour ce qui est de la subsistance, outre les bleds que Mr de Vertamont mande avoir amassés à Ax, on a faict marché avec [3] Montoron, trésorier de France de Montauban, pour vous en fournir cinq cens muids; et on vous envoie une commission pour lever 300,000 francs sur les généralités de Bordeaux et de Tholose.

Pour ce qui est des munitions de guerre, outre celles que vous avés [4] , Sabatier vous en fera fournir [5] autant qu'il se pourra. Ainsi il ne vous restera rien que vous puissiez désirer de la part de S. M. qui vous soit nécessaire, et nous n'aurons plus qu'à attendre des effects de vostre soin, de vostre diligence et de vostre bonheur.

En un mot, il faut buter à chasser les ennemis du lieu où ils se sont logés; quelques travaux qu'ils puissent avoir faicts, les incommodités qu'ils auront à y subsister leur donneront, avec le temps, beaucoup de peine à les pouvoir défendre et combattront avec vous.

Je vous conjure de tesmoigner en cette occasion avec ardeur vostre passion au service du roy et pour l'amour de l'Estat et pour l'amour

[1] D'ici à la fin de l'alinéa, de la main de Richelieu.

[2] Le nom est resté en blanc sur l'original. Les mots « qui seront desjà près de vous, et de plus, » de la main de Richelieu.

[3] « Montoron, trésorier de France de Montauban, » de la main du cardinal, et aussi la dernière ligne du paragraphe.

[4] Il y a ici un mot à lire.

[5] « Autant qu'il se pourra, » de la main de Richelieu, ainsi que ces mots, « de la part de S. M. »

de vous mesme, [1] et de croire que je ne désire rien plus que d'avoir lieu de faire valoir vos services, et que je suis véritablement,

Vostre, etc.

S'il y alloit de ma vie en cette affaire, je ne vous supplierois pas avec tant d'instance de la faire réeussir au contantement du roy comme je faicts [2].

CCCLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 412. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI [3].]

De Ruel, ce 30e novembre 1636.

Je diray à Mr de Noyers ce qu'il faut pour le régiment du Gué Ste Fleve, qu'on tirera de garnison pour le mettre à la campagne sans rien gaster jusques à ce qu'on voye plus clair.

Quant à la pensée qu'a Sa Majesté de faire dévaliser les courriers de Mr le Comte qui yront et viendront, soit à Blois, soit à madame la Comtesse, je la tiens très bonne. Reste à voir comme il la faut exécutter. Je ne sçay pas où les lettres passeront; à mon avis, elles pourront s'adresser ou à Jouy, à Blois, ou au comte de Fiesque, ou à Montresor. Vous y penserés avec Sa Majesté et pourvoirés aux moyens nécessaires.

Il commence à m'ennuyer que Bautru ne mande des nouvelles. Quand on aura veu ce qu'il fera sçavoir, il faudra envoyer Justel vers madame de Bouillon pour empescher que Sedan ne face rien mal à propos, et que Mr de Bouillon, qui autrefois a pensé s'embarquer dans les desseins de Monsieur, ne s'embarrasse avec Mr le Comte, sous prétexte de réparer les plaintes que Monsieur faisoit de luy.

Depuis ce que dessus escrit, Boissy est arrivé, qui vous dira ce qui

[1] D'ici à la fin, de la main de Richelieu.

[2] L'insistance du cardinal trahit ses inquiétudes, qu'il confie à Chavigni à la fin de la lettre suivante.

[3] La suscription manque; mais Chavigni a écrit au dos de cette pièce une note de réception.

se passe de delà. Je crains qu'avec le temps Monsieur face une plus grande équipée. Je croy qu'il est bien à propos d'envoyer quelque confident qui puisse parler comme il faut à Mrs d'Espernon et de La Valette; et qu'il faut envoyer de tous costez sagement et discrétement.

CCCXC.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, fol. 432.
— Minute, de la main de Cherré.
Bibl. imp. fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 77. — Original.

SUSCRIPTION:

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

1er décembre 1636.

Monseigneur,

Monsieur le comte de Guiche ayant désiré vous aller rendre son devoir, Sa Majesté a joint à son désir l'envoy de sa personne pour vous tesmoigner de plus en plus son affection, et vous faire voir qu'elle n'oubliera rien de ce qui deppendra d'elle pour empescher que le voiage que vous avés faict sans son sceu ne vous soit préjudiciable. Si Vostre Altesse se considère elle-mesme, il luy sera impossible de ne cognoistre pas clairement la bonté de Sa Majesté, et le chemin qu'elle doit prendre pour son propre bien; mais si d'autre part elle preste l'aureille à certains flateurs qui sont capables de chercher leur avantage sans considérer le sien, c'est le vray moyen de se priver du contentement et du bonheur qui luy est asseuré dans la bienveillance du roy, qui est très sincère pour Vostre Altesse. Mr le comte de Guiche l'asseurera particulièrement de la passion que j'auray tousjours à son très humble service, comme estant et voulant estre à jamais,

Monseigneur,

Son très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Ruel, ce 1er décembre 1636.

CCCXCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 449 v°. — Autographe sans signature. La suscription est aussi de la main du cardinal.

SUSCRIPTION:

POUR LE ROY.

Le 2 décembre 1636, à 4 heures du soir.

L'homme dont il pleust au roy parler dernièrement au père Joseph nous met en peine en ce temps où il y a diverses personnes qui peuvent avoir dessein sur sa science[1]. On ne voit point de fin à ses promesses, et partant on croit qu'il est nécessaire de s'en asseurer. Il est céans; il plaira à Sa Majesté m'envoyer dès ce soir un exempt pour faire ce que je luy diray. Je croy que Sa Majesté le doibt envoyer sans en parler à personne, de peur que, si l'on manquoit à faire ce qu'il faut pour son service, demain matin l'affaire ne fust soubçonnée. Si le s^r des Touches, parent de M^r des Noyers, est auprès du roy, il fera bien l'exempt en cette occasion, pourveu qu'il ayt son antien baston, et personne n'en saura rien ensuitte.

CCCXCII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, fol. 465. — Minute de la main de Cherré.
Bibl. imp. fonds Béthune, 9337, fol. 100. — Copie aussi de la main de Cherré.

LETTRE DU ROI A M. LE COMTE.

Du 3 décembre 1636, à Noisy[2].

Mon cousin, les emplois que je vous ay donnés au commandement

[1] L'homme dont il s'agit est sans doute ce Du Bois qui prétendait avoir trouvé le secret de la pierre philosophale. (Voy. ci-dessus, p. 625.)

[2] La suscription et la date manquent; mais ces indications ont été écrites au dos de la copie, et de plus Cherré a mis en tête de la minute : « Response du roy à M^r le Comte, par Mr de Liancourt, du 5e décembre. » C'est sans doute la date de l'envoi; et l'on va voir que l'instruction à Mr de Liancourt, datée du 4, porte aussi le quantième 5, écrit en tête de la main de Cherré.

de mes armées en ces dernières occasions tesmoignent la confiance que j'ay eue en vous, d'autant plus grande qu'elles estoient destinées pour s'opposer aux forces de l'Espagne et de l'Empire commandées par le prince Thomas vostre beau-frère. Tant s'en faut que j'aye eu dessein de vous faire arrester, que mesme je n'ay pas pensé en avoir sujet; et ne l'avoir pas faict vous doit estre une preuve évidente que je ne l'ay pas voulu, principalement puisque je le pouvois faire sans difficulté lorsque vous me vinstes trouver à Escouan. J'excuse volontiers vostre retraitte si elle n'a eu autre fondement que l'appréhension, et je la tiendray telle si vous me nommés ceux qui vous ont donné les mauvais avis que vous dictes en avoir esté la cause[1].

Si j'eusse sceu que vous n'eussiés pas estimé estre en seureté en mon royaume, je vous eusse volontiers permis d'en sortir pour vous mettre l'esprit à repos[2]. Il vous sera aisé de le croire, puisque encore que vous vous en soyés retiré à mon insceu, je vous asseure de ma

[1] On avait d'abord écrit dans la minute : « si vous nommez... au s' de Liancourt que j'envoye expressément pour en tirer esclaircissement. »

[2] Le comte de Soissons s'était retiré à Sedan; de là il écrivit à plusieurs villes pour exposer ses griefs et expliquer sa retraite. Après avoir vanté les services qu'il avait rendus dans cette campagne, il se plaignait du mauvais traitement qui en avait été la récompense : « L'on m'a osté le commandement de l'armée, et ay receu l'ordre de Sa Majesté d'aller à Paris; j'y ay obéy. Là ayant trouvé Monsieur, qu'on y avoit fait venir en mesme temps, et y ayant receu des advis de lieux très certains de la résolution qu'on avoit prise de luy oster sa liberté et la mienne, il s'est résolu de se retirer; ce que j'ay faict aussy chez un de mes amis pour ma seureté. » Il proteste ensuite de son désir de maintenir la paix du royaume; « je tiendrois ma vie bien employée, dit-il, pour un sy bon subject. » Puis il ajoutait : « Le seul desplaisir qui me reste c'est de ne pouvoir servir à vostre soulagement, ainsy que je le désirois Je croy que vous considérés le traictement que je reçois, et que vous me conserverés vos bonnes volontez, comme estant, Messieurs, vostre bien affectionné amy. LOUIS DE BOURBON. » Malgré les formes adoucies, et la dissimulation du langage, c'était un véritable essai de provocation à la révolte. Le manuscrit des Affaires étrangères contient dix exemplaires de cette espèce de manifeste, où la formule finale est de la main du prince, et qui furent adressés aux villes de Château-Porcien, Chaumont, Saint-Dizier, Reims, Vitry, Langres, Sens, Troyes, Châlons et Meaux, portant pour suscription : « A Messieurs les maires, eschevins, bourgeois et habitants de la ville de.... . » Nous ne savons si le prince avait écrit à d'autres

protection, pourveu que vostre conduitte soit telle que je la dois attendre d'un bon et fidèle sujet. Je me le promets d'une personne de vostre naissance, et [1] prie Dieu qu'il vous ayt...

CCCXCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 466. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LIANCOUR [2].

4 décembre [3] 1636.

Mr de Liancour yra à Sedan et dira à Mr le Comte qu'aiant mandé au roy que les avis qu'on luy avoit donnez estoient de lieu certain, Sa Majesté a tant d'intérest à esclaircir cette calomnie qu'elle l'a envoié expressément pour le prier d'en déclarer les autheurs. Que Sa Majesté tiendra l'action qu'il a faicte pour bien fondée et ne luy en sçaura aucun mauvais gré pourveu qu'il luy donne cognoissance de ceux qui luy ont faict prendre une telle résolution, par l'importance [4] des avis qu'ils luy ont donnez.

Si le dict sr Comte refluse d'esclaircir Sa Majesté de ce qu'il désire, le dict sr de Liancour luy dira, après avoir faict toute sorte d'instance raisonnable sur ce sujet, que la bonté de Sa Majesté est telle qu'elle luy a commandé de luy dire que, nonobstant que ce procédé d'un sujet envers un grand roy soit un peu estrange, elle ne laisse pas de luy vouloir tesmoigner sa bonté pourveu qu'il luy en donne lieu.

villes; il est probable que ces dix lettres qui se trouvent dans les papiers de Richelieu lui avaient été renvoyées par les maires auxquels le comte de Soissons les avait adressées; si toutefois Richelieu ne les avait pas surprises en chemin.

[1] Ces derniers mots, écrits par Richelieu, ont été substitués à ceux-ci qu'on lit dans la minute : « Sur cela je demeure... »

[2] Il n'y a point de suscription; le secrétaire a écrit au dos : « Copie de l'instruction de Mr de Liancour allant de la part du roy trouver Mr le Comte le 4 décembre 1636. »

[3] Cherré a mis à la marge : « 5 décembre. » Comme pour la lettre précédente, c'était sans doute la date de l'expédition.

[4] Ne faudrait-il pas lire « l'imposture ? »

Que s'il est sorty de la cour par pure appréhension, Sa Majesté a compassion de sa mesprise et de sa faute, et trouvera bon qu'il demeure hors du royaume et qu'il y jouisse de son bien et mesme de ses pensions[1] et appointemens, pourveu qu'il se conduise comme un bon et fidèle sujet.

Le dict s^r de Liancour représentera à M^r le Comte que le roy eust peu, par ses lettres, le convier à revenir auprès de luy; mais que c'eust esté justement prendre le chemin de le jetter dans le crime par la désobéissance qu'il eust faicte à un tel ordre, ce que Sa Majesté a non seulement voulu esviter pour ne le faire pas tomber en un tel inconvénient, mais en outre a voulu luy donner moyen de se tirer de la faute qu'il a faicte agréant le sesjour qu'en suitte il fera hors du royaume, pourveu qu'elle soit asseurée qu'il s'y conduise comme un bon et fidelle sujet[2] ainsy qu'il est dit cy dessus.

Le dict s^r de Liancour fera cognoistre le bon procédé du roy à tout le monde, et particulièrement à madame de Bouillon, luy disant que Sa Majesté ne trouve point mauvaise la retraite imprévue qu'elle a donnée au dict s^r le Comte, ny le sesjour qu'il fera, pourveu qu'il n'y soit médité ou procuré aucune chose contre le repos de son Estat, ce que le roy s'asseure bien qu'elle ne voudroit pas souffrir.

CCCXCIV.

Bibl. imp. Cinq cents Colbert, t. 386, fol. 278. — Copie de la main de Dupuy. Fontanieu. Portefeuille 483-484.

MÉMOIRES POUR LA CONFÉRENCE DE COLOGNE AU CHANCELIER[3].

6 décembre 1636.

Monsieur le chancelier advertira, s'il luy plaist, le s^r de Godefroy

[1] D'ici à la fin du paragraphe, de la main de Richelieu.

[2] Ces derniers mots du paragraphe sont également de la main du cardinal, ainsi que le mot « imprévue, » un peu plus loin.

[3] Il n'y a point de signature; on a mis à la marge : « M^r le cardinal. »

de se préparer pour faire le voiage d'Alemagne et luy donnera ordre de se munir de toutes les pièces dont on peut avoir affaire.

Il faut, entre autres, avoir toutes celles qui peuvent justifier que Mr de Savoie a peu vendre Pinerol, et la France l'acheter et le posséder sans préjudice de l'Empire, pour plusieurs raisons, et, entre autres, parce que autrefois elle l'a possédé juridiquement.

Il faut aussy porter toutes les pièces qui peuvent servir à justiffier que le roy peut justement retenir toute la Lorraine, le Barrois par confiscation, à cause de la rébellion du duc, qui, à raison de ce duché, est vassal de ce royaume; beaucoup d'autres pièces à raison qu'elles despendent des trois éveschez, dont le roy est protecteur, et le corps du duché, *jure belli*.

Il sera besoin aussy de faire provision de plusieurs pièces qui peuvent justifier beaucoup d'usurpations que l'Espagne et l'Empire ont faictes sur leurs voisins, et autres princes, avec de sy foibles prétextes que le roy a très évident sujet de conquérir et retenir la Lorraine.

Il faut aussy faire provision des pièces qui peuvent avérer comme justement les duchés de Mantoue, de Montferrat appartiennent à monsieur de Mantoue d'à présent. Et comme, par conséquent, le dessein qu'avoient les Espagnols de l'en dépouiller estoit très injuste.

Il faut chercher toutes les pièces qui peuvent justifier qu'il a esté libre à mons. de Parme de prendre les armes avec tel party que bon luy a semblé, et que pour les avoir prises pour la France il ne peut estre dépouillé ny de l'empereur, ny du pape.

Il faut aussy amasser toutes les pièces en général qui peuvent justifier les franchises et libertés de messieurs les électeurs; et, en particulier, comme mons. l'électeur de Trèves a peu et deub s'appuier de la France pour se garantir du roy de Suède, en un temps où l'empereur ne s'en pouvoit garder luy-mesme.

Il faut aussy porter tout ce qui peut justifier que l'empereur, ny le roy d'Espagne, ne peuvent, avec apparence, retenir aucune chose

du Palatinat et de Wirtemberg, et demander la restitution de la Lorraine[1], et que quand mesmes il voudroit restituer ces deux pièces il ne s'ensuit pas que le roy deust faire le mesme de la Lorraine, veu qu'il y a tout un autre droict.

Il faut, en outre, porter tout ce qui peut justifier la séance et le rang qu'ont tenu les ambassadeurs de tous les princes chrétiens aux divers traictés de paix qui se sont faicts.

Il faut aussy voir s'il n'y a point eu quelque cardinal qui s'y soit trouvé de la part des rois, et quel rang il a tenu.

Il faut que monsieur Godefroy soit fourny et garny de tout ce que dessus dans quinze jours, au plus tard, ne pouvant différer à partir plus tard.

Faict à deux heures après minuict, le 6 décembre 1636.

CCCXCV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, fol. 737. —
Original signé, mais devenu minute à cause d'une correction.

[AU DUC DE SAVOIE[2].]

9 décembre 1636.

Monsieur,

La part qu'il a pleu à V. A. me donner de l'heureux accouchement de Madame m'oblige plus que je ne luy sçaurois dire. Je la suplie de croire que je tascheray toujours, autant qu'il me sera possible, à me rendre digne de l'estime qu'elle daigne me tesmoigner faire de moy. L'honneur que Vos Altesses me font en cette occasion est tellement au delà de mon attente, que, comme je n'ay point de paroles pour leur en rendre graces, je ne puis aussy que je n'en conserve soigneusement le souvenir, pour leur en tesmoigner mon ressenti-

[1] Voy. à la page 597 ci-dessus, quelle était sur cette question la véritable opinion de Richelieu.

[2] Cherré a mis en tête de cette pièce : « Response de S. Ém. sur l'accouchement de la duchesse; désir qu'il (le duc de Savoie) avoit que monseigneur fust son compère. »

ment, qui sera asseurement extraordinaire pour correspondre à l'obligation et à l'effort que la nature a voulu faire en ce rencontre[1]. Je suplie V. A. croire que quand les occurrences me donneront lieu de luy rendre des preuves de cette vérité, et de la passion avec laquelle je désire et désireray tousjours la servir, elle cognoistra, je m'asseure, qu'elles surmonteront beaucoup mes paroles, et que personne ne peut estre plus certainement que je ne suis[2],

Monsieur,

Votre très affectionné serviteur.
Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 9e décembre 1636.

CCCXCVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 480. — Minute de la main de Cherré.

A M. DE BORDEAUX.

Du 9 décembre 1636[3].

Monsieur, Il me sembla estre tombé des nues quand je vis vostre lettre, ne pouvant croire qu'un homme soit sy perdu de jugement que de commettre la faute que vous me mandés estre arrivée en vostre personne. En toute occasion je vous tesmoigneray que je ne désire rien tant au monde que la raison, la justice et le contentement de mes amis. Il faut servir le roy aux occurrences présentes, puis

[1] Victor Amédée avait annoncé au cardinal, le 6 novembre, « l'heureux accouchement de la duchesse, de deus figles qui se portent très bien. » Et l'ambassadeur d'Hémery, écrivant le lendemain 7, ajoutait : « Madame auroit désiré un fils qui portast le nom de S. Ém. Elle attend néangmoings si V. Ém. luy veult faire la grace de les nommer... » (Ms. cité aux sources, fol. 703 et 704.) De ces deux filles, l'une, Adélaïde-Henriette, fut mariée en 1650 à un prince de Bavière; l'autre, Catherine-Béatrix, mourut au berceau, en 1637.

[2] Le cardinal écrivit à la duchesse de Savoie une lettre de félicitation, dont nous n'avons point trouvé le manuscrit. Elle a été imprimée, et nous en faisons mention aux analyses, à la date du 9 décembre.

[3] Le nom et la date ont été notés au dos de cette minute.

on verra ce qu'il faudra faire pour réparer le tort que vous avés reçeu[1]. Asseurés vous de mon affection et que je suis...[2]

CCCXCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 480. — Minute de la main de Cherré.
Bibl. imp. fonds Dupuy, t. 473. — Copie.
Bibl. de l'Arsenal collect. Conrart, in-4°, t. XIII, fol. 1171. — Copie.

A M. DE VITRY.

[3] 9 décembre 1636.

Il est si peu croyable qu'un homme de vostre profession ayt voulu offenser un homme de la qualité et de la condition de Mr de Bor-

[1] De Noyers, qui écrivit le même jour à l'archevêque, est un peu plus explicite sur ce point : « Je ne vous sçaurois assez représenter le desplaisir qu'a receu S. Ém. d'apprendre ce qui s'est passé entre vous et monsieur de Vitry; la chose est si extraordinaire qu'il faut une foy plus que vulgaire pour croire ce que l'on en escript. Il n'y a que l'attaque des isles qui puisse en retarder l'information, que S. Ém. désire estre faicte par Mr de Lauzon, aussytost que l'affaire des isles sera faicte ou faillie. » Ensuite de Noyers presse l'archevêque de favoriser le passage du secours de Parme. Cette lettre, dont l'original autographe est à la Bibliothèque, dans le fonds Letellier-Louvois, 9334², fol. 592, a été imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, in-4°, I, 192.

[2] Cette déplorable querelle, et d'autres circonstances également fâcheuses, qui prouvent combien, malgré sa fermeté et son despotisme, Richelieu était souvent mal obéi, firent échouer l'entreprise des îles. On verra aux analyses, à la date du 22 décembre, la mention de la lettre sévère que Richelieu fit écrire par le roi sur ce sujet à l'archevêque de Bordeaux. Déjà la veille de Noyers lui avait écrit de son côté pour lui dire la cruelle déception que le roi, le cardinal, et la France entière avaient éprouvée du triste succès « de ce grand armement naval qui tenoit tout le monde aux escoutes par sa première entrée dans la mer du Levant. » — « A présent, poursuivait de Noyers, le roy vous mande à tous de vous appliquer au secours de Parme, qui, venant à réussir, réparera aulcunement la honte du premier. » Le secrétaire d'état de la guerre indique ensuite quelques moyens d'exécution et recommande de ne pas perdre un moment. Il termine ainsi sa lettre : « Achevés, s'il vous plaist, le reste, et me croyés, bien que dans une extresme amertume et blessé au vif de la maladie du bien public, vostre, etc. » Cette lettre, qui est autographe dans le manuscrit de Letellier-Louvois, 9334², fol. 606, a été aussi imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, in-4°, t. I, p. 227.

[3] La copie du manuscrit Dupuy met ici : « De Ruel. »

deaux, comme on dict que vous avés faict, que si je vous avois veu commettre actuellement cette faute je ne sçaurois me le persuader. Si ce malheur vous est arrivé, il n'y a sorte de voye par laquelle vous ne deviés tascher de vous en purger[1] devant Dieu et devant les hommes, entre lesquels vous ne sçauriés trouver aucun qui puisse excuser une telle action, quelque bonne volonté qu'il ayt pour vous; j'en suis plus affligé que je ne sçaurois vous le dire, et pour la personne de Mr de Bordeaux, que j'affectionne particulièrement, et pour la vostre, de qui je suis[2]...

CCCXCVIII.

Bibl. imp. supplément français, n° 34 (volume non coté vers la fin). — Copie.

[AUX ÉTATS GÉNÉRAUX[3].]

14 décembre 1636[4].

Très chers grands amis alliez confédérez,

L'estime particulière que nous faisons de nostre très cher et bien amé cousin le P. d'Orange, non seulement à cause de sa naissance telle que chacun sçait, la maison dont il est issu estant assez connue, mais aussy pour les grandes et recommandables qualitez qui se rencontrent en sa personne, et les belles actions qu'il a faictes dans le

[1] La *Correspondance de Sourdis* (t. I, p. 191) a imprimé inexactement cette lettre; elle met ici un point, et commence la phrase suivante par, « Vous ne sçauriez... » de sorte que, grâce à cette suppression, le mot « aucun » ne se rapporte à rien. L'éditeur ne dit pas à quelle source il a puisé cette pièce.

[2] Le manuscrit Dupuy achève la phrase, « Très-affectionné serviteur. » Dans ce même manuscrit, la réponse du maréchal de Vitry suit la lettre de Richelieu, aussi bien que dans le manuscrit de Conrart, et dans la Correspondance de Sourdis, imprimée.

[3] Cette copie n'a point de suscription; on a mis en tête ce préambule : « Lettre du roy touchant le titre d'altesse attribué au P. d'Orange, sur quoy en est ensuivie la proposition faicte par le seigneur de Charnacé, ambassadeur à La Haye, le 3 de janvier 1637. »

[4] En imprimant un fragment de cette pièce, ainsi que nous l'indiquons plus bas, Aubery ne lui donne point de date, et il dit que le prince d'Orange reçut le titre d'*altesse* à la fin de 1635; c'est une erreur que rectifie notre manuscrit.

commandement des armées, où il a acquis tant de réputation qu'il n'y a point de marques d'honneur qui ne luy puisent estre justement attribuées, nous a convié de luy en donner une nouvelle, le faisant jouir doresenavant par nos ambassadeurs d'un autre tiltre que celuy dont on le traittoit ci-devant. De quoy nous aurions ordonné au s^r de Charnacé[1] de vous donner part en nostre nom et d'user ci-après du tiltre qu'il vous fera entendre pour le regard de nostre dict cousin. Nous ne doutons point que vous n'ayés beaucoup de contentement de le voir honoré de cette sorte, et d'avoir un exemple pour tesmoigner d'autant plus l'estime que vous faictes de sa vertu, qui est sy utile à vostre Estat; ce que nous avons considéré, en cette occasion, selon l'affection que nous avons à vostre bien, auquel il contribue continuellement. Nous souhaitons, par cette mesme raison, que vous jouissiés longtemps du fruit de ses soins et de ses travaux, et qu'au surplus vos affaires soient en perpétuelle prospérité; priant Dieu, sur ce, qu'il vous ayt, très chers grands amis et confédérez, en sa sainte garde. Escrit à Noizy, le XIIIIe décembre 1636. Vostre bon ami et confédéré; signé LOUIS. Et plus bas : BOUTHILLIER[2].

CCCXCIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, fol. 506. — Minute de la main du secrétaire de nuit.
Bibl. imp. Béthune, 9337, fol. 96. — Copie de la main de Cherré.

[LETTRE DU ROI A MONSIEUR[3].]

A Noizy, du 16e décembre 1636.

Mon frère, La part que je vous ay tousjours donnée en ce qui concerne mes affaires, lorsque vous avés esté en estat de la recevoir,

[1] Le commencement de cette pièce, jusqu'ici, a été imprimé dans Aubery, *Mém.* t. V, p. 429, et dans le *Recueil de 1696*, t. II, p. 9; et enfin dans l'*Histoire de Mazarin*, par Aubery, t. I, p. 112 (éd. de 1718).

[2] Voy. aux analyses, à la date du 17 décembre, la mention de diverses lettres écrites à cette occasion.

[3] Il n'y a point de suscription: Cherré a écrit en tête : « Coppie de la lettre du roy à M^r, sur le sujet de M^r le Comte, portée par Mr de Chavigny, du 16 décembre 1636. »

faict que j'ay bien voulu vous faire sçavoir, par la présente, que j'oublie de bon cœur la mesprise en la quelle est tombé mon cousin le comte de Soissons, se retirant sans sujet d'auprès de moy, que je trouveray bon qu'il demeure au lieu où il est, tandis qu'il ne pourra aussy bien garantir son esprit d'apréhension, comme je sçauray tousjours bien garantir sa personne de mal dans mon royaume, et que je le lairray jouir des émolumens de ses charges et des pensions que je luy donne, pourveu qu'il y vive comme un bon et fidèle sujet doit faire au respect de son souverain, sans intelligence et pratique qui soit contraire à mon Estat. Je luy accorde d'autant plus volontiers cette grace que je sçay que vous l'aimés, et que je vous aime comme estant, etc.[1]

[1] Le roi écrivit cette lettre à son frère après avoir reçu la soumission de Gaston, datée du 11 décembre. Vingt jours s'étaient passés depuis la fuite inopinée de Monsieur. Dès qu'on fut informé qu'il n'avait pas quitté la France, Richelieu, que sa fuite avait profondément inquiété, un peu remis de sa première frayeur, affecta de prendre l'affaire sur le ton demi-plaisant, et lui écrivit la lettre qu'on a vue à la date du 23 novembre (p. 695); mais, en réalité, la cour n'était pas remise de la chaude alarme qu'avait causée cette nouvelle incartade du frère de Louis XIII. Richelieu se hâta de lui dépêcher coup sur coup des ambassadeurs pour prévenir une plus grande faute et tâcher de ramener ce prince. Bautru fut envoyé le premier, comme le personnage qui lui pouvait être le plus agréable, et, à cause de cela, le plus capable de pénétrer les secrètes intentions de Gaston. Après Bautru, qui n'était bon qu'à sonder le terrain et à préparer la voie, Richelieu envoya les habiles; le comte de Guiche et Chavigni firent si bien qu'ils amenèrent Monsieur à cet acte de soumission du 11 décembre, lequel fut rédigé de concert par les envoyés du cardinal et par les gens de Monsieur. La minute, corrigée de la propre main de Gaston, se trouve à la Bibliothèque impériale, dans les manuscrits de Baluze (pap. des arm. lett. paq. VII, nos 2, 3, 4, fol. 28). On lit au dos : « Minute de l'escrit que Monsieur signa, dressé et réformé en sa présence*. » En voici le texte, qui fait connaître les prétentions de Monsieur et les difficultés de la négociation : « Monseigneur supplie très humblement le roy d'avoir agréable de vouloir terminer tous les sujets qui peuvent luy donner quelqu'occasion de soubçon et de défiance, et qui consistent à demeurer d'accord de toutes les choses qui regardent son mariage, soit que S. M. veuille y donner

* Nous en avons rencontré une copie aux archives des Affaires étrangères, écrite de la main d'un secrétaire de Chavigni, et portant en tête : « Mémoire de Monsieur pour le roy, donné à MM. le comte de Guiche et de Chavigni, à Blois, le 11 décembre 1636. »

CD.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 507[1]. — Original. — Minute de la main du secrétaire de nuit, fol. 509.

[A MONSIEUR[2].]

16 décembre 1636.

La véritable affection que le roy a tousjours portée à Monsieur son frère et à son Estat a faict que Sa Majesté n'a peu s'empescher jusques à présent de luy faire sçavoir plusieurs fois qu'elle ne pouvoit aprouver la convention du mariage qu'il avoit faict avec la princesse Marguerite de Lorraine, comme estant directement contre les formes du royaume, et contre son propre bien. Cependant mon dict sieur[3] frère du roy ayant faict sçavoir à Sa Majesté que c'estoit la seule chose d'où pouvoit dépendre son contentement, et qu'outre que, s'il luy plaisoit la consentir, elle ne seroit plus contre les loix du royaume, il l'obligeroit par ce moyen à n'avoir jamais autre pensée que de luy plaire et s'attacher à toutes ses volontés, ce qu'il feroit très religieusement[4].

Par ce fondement Sa Majesté promet à Monsieur[5], son frère, consentir à son mariage s'il le désire ainsy, le rendant dès à présent sy

présentement son consentement, ou bien qu'elle veuille qu'il soit jugé s'il est valable ou non; et, en ce dernier cas, S. A. demande une place de seureté à S. M. Et s'il luy plaist de demeurer d'accord du dict mariage tout sujet de défiance est osté à S. A. demeurant très contente, très satisfaicte et très obligée à l'extresme bonté de S. M. à la quelle monseigneur demande aussy un traitement favorable et raisonnable pour Mr le Comte, suivant ce qu'elle en a dict plus particulièrement à mess" de Chavigny et comte de Guiche, aux quels Son Altesse a voulu donner le présent escrit pour tesmoigner à S. M. la sincérité de ses intentions. Faict à Blois, ce xi" jour de décembre 1636. » — Chavigni, qui avait apporté les paroles de Monsieur, lui reporta l'engagement que prenait le roi. (Voy. la pièce suivante.)

[1] Cet original est maintenant classé dans le t. XVI, pièce 55, de la collection France.

[2] La suscription manque; Cherré a écrit en tête de la minute : « Coppie du mémoire porté à Monsieur par M. de Chavigny, sur le sujet de son mariage, du 16e déc. 1636. »

[3] « Seigneur, » dans la minute.

[4] « Ce qu'il feroit très religieusement, » de la main du cardinal, sur la minute.

[5] « Monseigneur, » dans la minute.

libre en cette action qu'il dépendra de luy d'avoir ou n'avoir pas la dicte princesse pour espouse. Sa Majesté désirant seulement que, s'il en prend la[1] résolution, il n'espouse pas les prétentions de la maison de la dicte princesse, ny les passions du duc Charles de Lorraine contre sa personne, mais demeure inséparablement lié aux justes intérests de la couronne, et n'ayt aucune intelligence qui puisse luy estre préjudiciable.

[2] Faict à Noisy, le XVIe jour de décembre 1636.

[3] Tout ce qui est cy-dessus est ma volonté.

LOUIS.

Plus bas : BOUTHILLIER.

[4] Cette grace a esté inutile parce que Monsieur n'a pas voulu accomplir ce qu'il avoit promis par escrit mesme signé de luy, ce qui faict que Mr de Chavigny a rapporté ce papier au roy après l'avoir montré à Monsieur, signé et contre-signé comme il est.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol 510. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

[16 décembre 1636[5]].

Nous, etc.[6] Rendant graces très humbles au roy de celle qu'il nous accorde pour la liberté de nostre mariage, ainsy qu'il est porté cy-dessus[7], déclarons sincèrement ne prétendre la recevoir qu'aux con-

[1] « Que s'il en prend la, » de la main du cardinal, sur la minute.

[2] Cette date n'est point sur la minute, non plus que tout ce qui suit.

[3] Ces mots, écrits de la main du roi, sont barrés.

[4] Ces lignes, de la main de Cherré, se trouvent sur l'original, dans l'espace blanc laissé entre la signature du roi et le contre-seing de Bouthillier. Ce contre-seing a été biffé aussi.

[5] Selon son habitude, le secrétaire de nuit n'a point mis de date à cette promesse dictée au duc d'Orléans par Richelieu ; mais cette date nous est implicitement donnée par le mémoire que Chavigni portait à Monsieur, lequel est du 16.

[6] Les mots « Nous, etc. » sont de la main du cardinal.

[7] Ce mot indique que les deux engagements devaient être écrits à la suite l'un de l'autre, cependant ils se trouvent sur

ditions cy-dessus exprimées; et particulièrement que, bien que nous ayons la dicte princesse Marguerite de Lorraine pour espouse, nous ne lairrons pas d'espouser tous les intérests de l'Estat et du roy contre le duc Charles de Lorraine et tous ceux de cette maison qui pouroient prétendre quelque chose au préjudice de l'un ou de l'autre.

Nous jurons ce que dessus sur les saints Évangiles, et nous obligeons à l'observer très religieusement et n'avoir à l'avenir aucune intelligence qui puisse estre préjudiciable au repos de ce royaume.

CDI.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1636, six derniers mois, t. 58, fol. 340. — Original.

A M. MAZARIN.

26 décembre 1636.

Monsieur, Je ne sçaurois vous représenter la joie que j'ay aiant sceu la bonne réception qu'on vous a faicte à Rome, dont je désire la continuation plus que vous mesme. Je m'asseure que vous n'oublierez rien de ce qui deppendra de vous pour la faire durer. Si M. le cardinal Barbarin veut ouvrir les yeux à ses propres intérests, comme je n'en doute point, il verra que la France luy sera cent fois plus asseurée que l'Espagne. L'équipée de Mr le cardinal de Savoie le doit faire penser à luy[1]. Pour moy, je suis très fasché de la faute qu'a commise ce prince; mais je me console dans ce malheur parce qu'il nous a donné lieu de tesmoigner à Mr le cardinal Antoine l'estime que la France faict de sa personne. Reste seulement que Sa Sainteté ne trouve pas mauvais ce qui ne peut tourner qu'à l'avantage de sa maison. Vous estes adroit et habile, vous verrés, s'il vous plaist, avec mons^r le mareschal d'Estrées, à mesnager tout ce qui

des feuillets séparés, et les pièces que nous rapprochons ici sont désunies dans les manuscrits.

[1] On se souvient que la protection de France dans le sacré collége, abandonnée par le cardinal de Savoie pour prendre celle d'Espagne, fut donnée au cardinal Antoine Barberini, neveu du pape et frère du cardinal François Barberini, ministre de Sa Sainteté.

sera nécessaire en cette occasion. Je vous prie d'avoir un soin particulier de faire que Mr le cardinal Bichy et Mr le mareschal d'Estrées vivent bien ensemble, et qu'il n'y ayt rien entre eux qui puisse empescher qu'avec amitié ils ne conspirent à une mesme fin. Vous sçavez comme j'aime mon dict sr le cardinal; je ne me sentiray pas peu vostre obligé si vous accommodés cette affaire en sorte que luy et son frère soient satisfaicts de Mr le mareschal d'Estrées, qui asseurément les servira. Je ne vous dis rien du bon monsr le cardinal de Bagny, parce que je m'asseure qu'il ne doute pas que je ne l'estime autant que je le dois. Je voudrois le luy pouvoir tesmoigner en quelque occasion signalée; il le cognoistra en toutes; et vous, que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 26e décembre 1636.

CDII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 545. — Minute de la main du secrétaire de nuit[1].

AU PÈRE BINET.

Du 27 décembre 1636.

Mon Père, Aiant pensé cette nuict à la demande que vous me fistes hier, s'il y auroit danger qu'en vostre voyage vous vissiez Mr le Comte,

[1] Le cardinal a fait ajouter quelques mots par Cherré, qui a mis en tête de cette minute : « Au P. Binet, touchant M. le Comte. » — Le père Étienne Binet, auteur de divers écrits aujourd'hui inconnus, avait acquis une certaine importance chez les jésuites, soit par ses ouvrages, dont l'un du moins avait eu de nombreuses éditions, soit par les fonctions qu'il avait exercées dans son ordre. Pascal s'est souvenu de lui dans les Provinciales. Le père Binet fut chargé par le général d'écrire à Richelieu au sujet de la disgrâce du père Caussin; on verra ci-après, à la date du 20 janvier 1638, avec la lettre que lui répondit le cardinal, un extrait de celle du père Binet. Ce jésuite mourut à Paris en 1639; il avait alors soixante et onze ans.

je vous fais cette lettre pour vous dire que tant s'en faut qu'il y puisse avoir aucun inconvénient; au contraire je croy qu'il sera très à propos que vous en preniés l'occasion; j'en seray bien ayse en mon particulier afin que vous taschiés de le remettre en un aussy bon chemin qu'il semble qu'il est prest d'en prendre un qui, à mon advis, quelque événement qu'il puisse avoir, n'en peut avoir d'autre que sa ruine. Je l'ay tousjours beaucoup estimé, et je m'asseure qu'il ne niera pas que je n'aye tasché de le servir en diverses occasions. J'ay veu qu'il me tenoit assez de ses amis pour croire que je désirois son bien; je ne sçay ce qui luy a faict perdre cette croyance; je sçay bien qu'il n'en a aucun sujet.

Si vous trouvés les choses en estat que vous jugiés qu'il y ayt lieu de l'asseurer de mon affection et de mon service vous le pouvés faire, et vous pouvés estre asseuré que je correspondray par effects à toutes les parolles que vous avancerés, en suite de quoy je vous asseureray par cette lettre que je demeure,

Mon Père,

Vostre très affectionné à vous servir.

CDIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 547. — Mise au net de la main de Cherré [1]. — Minute de la main de Charpentier, fol. 544.

[A MONSIEUR.]

27 décembre 1636.

Monseigneur,

J'estimerois estre coupable si je ne faisois sçavoir à V. A. la bonté dont il a pleu au roy user aussy tost qu'il a sceu que vous envoyiés

[1] La pièce avait été préparée pour la signature, mais elle n'a pas été signée; a-t-elle été refaite? ou Richelieu a-t-il jugé plus convenable dans cette circonstance de n'écrire qu'à Chavigni, qu'il charge, comme on voit, dans la lettre suivante, de faire connaître au prince sa pensée? Nous croyons pourtant que Richelieu n'a pas voulu perdre cette occasion de donner à Gaston une leçon directe. Mais, envoyée ou non, cette lettre présente un intérêt incontestable.

Mr le comte de Fiesque vers Mr le Comte, aiant de son propre mouvement envoyé un passe-port pour luy à madame la Comtesse, de crainte qu'on l'arrestast par le chemin. En vérité estant fidèle serviteur de V. A. ainsy que je luy ay tousjours tesmoigné, je ne puis que je ne luy die qu'elle seroit extresmement blasmable si elle ne correspondoit aux avances qu'il plaist à Sa Majesté de faire. Quoy qu'on puisse dire, Monseigneur, on ne sçauroit m'empescher de croire que vous ne cognoissiés enfin ce qui vous est le plus utile et que vous ne voyiés clairement que toute vostre grandeur ne consiste qu'en celle de cet Estat, et en la bienveillance du roy, qui vous est entièrement asseurée. Pour moy, Monseigneur, il me semble que vous ne pouvés douter de ma très humble servitude, puisque je n'ay jamais eu autre but que de contribuer ce qui deppendoit de moy pour vous tirer des mauvais pas où les mauvais conseilz que vous avés receus quelques fois vous avoient porté. J'avoue à V. A. que ce qui la tousche me touche très sensiblement, et qu'outre l'affection de l'Estat j'en ay une très particulière pour sa personne, de la quelle je suis très certainement,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

De Ruel, ce 27e décembre.

CDIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 541. — Original, sans signature, de la main de Charpentier, en partie chiffré. — La minute, aussi de la main de Charpentier, est au folio 543.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT [1].

De Ruel, ce 27e décembre 1636.

Lorsqu'on a veu que vous tardiés tant à mander de vos nouvelles,

[1] C'est la réponse à une lettre de Chavigni au cardinal, datée de Blois le 22, et qui a été recueillie dans ce manuscrit, fol. 525.

on a bien creu qu'il y avoit quelque changement en l'esprit de Monsieur. Vous aviés creu, au sortir de vostre voiage, que Monsieur voudroit estre conducteur de la barque; mais il paroist maintenant qu'il veut estre conduit; cependant la raison voudroit le contraire.

Madame la comtesse de Fiesque a dict ouvertement à Mr et à madame Bouthillier, que son fils luy avoit dict que vous estiés retenu à Blois jusques à son retour pour la seureté de sa personne. Ce procédé est bien estrange s'il est vray. Le roy en use bien autrement, car il a envoyé un passe-port à madame la comtesse sans qu'on le demandast pour le comte de Fiesque, de peur qu'on l'arrestast par le chemin. Vous le ferés valoir à Monsieur, et au mesme temps luy pourrès dire le bruit que Mr le comte de Fiesque a espandu de vostre arrest.

On croit que vous pouvés demeurer jusques au retour du dict sr comte de Fiesque, et cependant si vous jugiés qu'il y eust du péril pour vous et pour Mr le comte de Guiche, Sa Majesté vous laisse la liberté de vous retirer quand et ainsy que bon vous semblera.

Dans Sedan on fait courre le bruit ouvertement que Mr d'Espernon, Mr le duc de La Valette et Mr de Retz sont acquis à Monsieur, et cependant nous sommes très asseurez que ces bruits sont faux.

Mr de Biscaras est de retour de Guienne, dont il rapporte au roy tout contentement et asseurance.

Le roy croit que Monsieur ne pouvant aller en Gascongne, ny vers la mer, voudra gagner Sedan; c'est à vous à le prévoir et nous en mander diligemment ce que vous en pensés et ce que vous estimerés estre à faire sur ce sujet.

Vous sçaurés bien faire considérer à Monsieur le blasme qu'il attirera sur luy s'il manque à ce qu'il a promis, et s'il adhère à ceux qui ne craindront pas de hasarder le royaume n'y ayans pas la part qu'il y a.

On ne peut croire que Monsieur voulust vous arrester, cependant on a pensé de deçà aux remèdes pour une représaille.

Digitized by Google

[1] Je vous envoie la copie de la lettre que j'escris à Monsieur, afin que vous voyiez s'il est à propos de la luy donner.

CDV.

Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre, novembre, décembre, fol. 548. — Original, sans signature, de la main de Cherré, presque entièrement chiffré. — La minute, de la main du secrétaire de nuit, est au folio 550.

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Ruel, ce 30e décembre 1636.

Le roy a trouvé fort bons les advis que vous avés envoyés, et avoit eu de son propre mouvement prévoyance de ce que vous luy mandés.

On envoye des garnisons en tous les lieux que vous avés désignez tout du long de la rivière d'Yonne[3].

Mr du Hallier va à Montreau sur Yonne, le sr de Launoy, [4]son oncle, à Cravans, qui est quasy à la teste de la dicte rivière; le comte de Saligny à Digoin, pour garantir cet autre costé.

Ce sera à vous, au cas que [5]les oiseaux qui veulent prendre l'essort prennent ces routtes, de faire advertir à tue cheval ces personnes-là, qui feront mettre des gens par tous les passages voisins.

On a escrit au mareschal de Brezé et à la Melleraie ce qu'il faut, selon vos advis, si par hazard [6]on prenoit cette route, ce que je ne croy pas; vous aurés soin d'en donner advis.

[1] Ces dernières lignes ne sont point dans la minute.

[2] Cette lettre manque de suscription, mais c'est Chavigni qui a mis au dos une note de réception.

[3] L'écriture du cardinal se trouve à tout moment dans la minute: c'est lui qui a écrit le nom de la rivière, ainsi que les mots « à Montreau sur Yonne. »

[4] D'ici à la fin du paragraphe, de la main de Richelieu, hormis les mots « le comte de Saligny à Digoin. » Au lieu de « cet autre costé, » on a écrit, en déchiffrant, « un autre chasteau; » c'est une méprise du déchiffreur.

[5] « Les oiseaux qui veulent prendre l'essort, » de la main du cardinal, ainsi que la fin du paragraphe depuis « qui feront. »

[6] « On prenoit, » de la main de Richelieu.

Nostre pensée est que [1]Monsieur pourroit plustost aller vers la Normandie pour s'embarquer vers Cherbourg, Grandville et autres lieux de cette coste [2]pour aller en Angleterre.

On dict icy que La Ferté s'est faict porter chez luy malade de Blois. Si c'est une vérité et non une feinte, nostre soubçon diminuera; vous nous en esclaircirés, s'il vous plaist. Nous envoyons sur les lieux pour donner le meilleur ordre qu'on pourra, ce qui est assez difficile. Si Monsieur n'est en la bonne disposition qu'il doit estre, prenés garde, s'il vous plaist, s'il vouloit s'esloigner de la cour, qu'il ne se saisist du papier que le roy vous a donné sur le sujet de son mariage, [3]pour prétendre ensuite en avoir le consentement, bien qu'il ne satisfist pas de sa part aux conditions qui y sont spécifiées. Il vous sera bien aisé de vous en garantir en le mettant hors de chez vous, ou en le cousant sur quelqu'un de vos valets bien assuré, ou en tout cas le rompant lorsque vous verrés n'en avoir plus besoin.

[4] Mr le comte de Fiesque vient d'arriver ici. Le roi désire qu'aussy tost qu'il sera retourné vers Monsieur, vous tiriés response de S. A. et que vous et Mr le comte de Guiche, sans aucun délay, veniés retrouver Sa Majesté pour luy rendre raison de ce que vous avés faict en vostre voiage.

Ce 31 décembre, à Paris.

CDVI.

Bibl. imp. fonds Baluze, arm. v, paq. 4, n° 2, fol. 3. — Copie de la main de Charpentier.

ACADÉMIE POUR MIL GENTILSHOMMES[5].

Il en sera nourry 400 destinés à l'Église et 600 pour les armes.

[1] « Monsieur pourroit plustost aller vers la, » de la main de Richelieu.

[2] « Pour aller en Angleterre, » *idem*.

[3] D'ici à la fin de la phrase, *idem*.

[4] Cette fin n'est point dans la minute. Cette lettre porte une double date, 30 en tête, 31 à la fin. Ce dernier paragraphe aura sans doute été ajouté le lendemain du jour où la lettre aura été faite.

[5] Richelieu conseilla au roi de créer

Ceux de l'Église seront reçeus à 12 ans, nourris et entretenus jusques à 20, et apprendront les humanités, philosophie et théologie; et ceux qui ne seront pas jugés propres pour les lettres seront envoyez avec ceux qui seront nourris pour les armes.

Pour estre receus, il faudra qu'ils soient nobles d'extraction et sachent lire et escrire.

Ceux qui seront nourris pour les armes seront receus à 15 ans et y demeureront 3 ans.

Ils seront nobles d'extraction.

Ils sauront lire et escrire.

Ils apprendront à tirer les armes, dancer, voltiger, l'exercice du mousquet et de la pique, et tous les mouvemens de l'infanterie;

Seront instruits aux mathématiques en ce qui regarde la pratique;

Apprendront les quatre premières règles de l'arithmétique et liront l'histoire.

On les exercera à lutter, sauter, jetter la barre, nager et autres exercices du corps.

Ils auront de six en six un valet.

Ils coucheront 2 à 2 et 6 dans une chambre.

Il faut un vieil gentilhomme pour avoir soin des 600 destinés aux armes.

Il faut 6 sous-gouverneurs.

Il faut 6 maistres d'escrimes.

6 maistres à dancer.

un établissement spécialement consacré à l'éducation de la jeune noblesse. Le tome XXI, p. 278, du *Mercure françois* a donné, à la fin de l'histoire de l'année 1636, le plan de cette institution, qui avait été fondée par le roi à l'instance du cardinal de Richelieu, dit le Mercure. (Elle était établie Vieille-Rue-du-Temple.) Le Clerc a imprimé de nouveau ce plan avec de légères différences, sous la date du 24 septembre 1640, t. V, de la *Vie du cardinal de Richelieu*, p. 160. C'était une fondation beaucoup moins importante que celle dont il est ici question. Nous n'avons trouvé nulle part la preuve ou même l'indice que ce projet, conservé dans les manuscrits de Baluze, ait jamais reçu aucune exécution. Peut-être est-ce ici la première pensée de l'établissement fait, d'après les conseils de Richelieu, en 1636.

Digitized by Google

6 voltigeurs.

6 maistres de mathématiques.

Les sous-gouverneurs auront soin de leur faire lire l'histoire.

Il faut faire estat de 300 ⁗ pour chaque escolier.

Pour le gouverneur mille livres d'appointement, luy, 2 valets et un cheval nourris.

Pour chaque sous-gouverneur 500 ⁗, lui et un valet nourry. — Chaque maistre d'escrime, d.

Liliis.....[1] *manebunt.*

CDVII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 81, fol. 256-270. —
Mise au net écrite par Cherré et corrigée par Richelieu.

CONTROOLE GÉNÉRAL POUR 1636.

Décembre[2].

Messieurs les surintendans font estat d'entretenir tout du long de la présente année 1636, sur le pied de six monstres :

Cent soixante-douze mil h. de pied;

Vingt un mil quatre cents chevaux d'une part;

Six mil d'une autre pour le duc de Weymar;

Et six mil autres sur les taxes des finances qui reviennent à quatre millions.

Et d'autant que l'entretien de six mil, sur le pied de six monstres, ne revient qu'à deux millions cent mil livres, il reste des quatre millions de la taxe dix neuf cent mil livres, dont le roy pourra disposer comme bon luy semblera.

[1] Il y a là un mot peu lisible qui semble être *junctæ;* ces trois mots latins sont de la main de Richelieu.

[2] Ce mot décembre a été écrit après coup; il ne peut se rapporter qu'à 1635, car ce contrôle a été préparé à l'avance pour 1636. De nombreuses corrections dans le détail des états, faites de la main de Richelieu, attestent la participation directe du cardinal à ce travail. Nous en plaçons la substance à la fin de l'année; on pourra comparer aux prévisions les faits accomplis.

Outre l'entretien des dicts gens de guerre qui revient à 29,800,000 ℔ d'une part, 4 milions pour le duc de Weymar, 4 milions pour l'affaire des taxes, les dicts s^rs surintendans font estat d'employer trois milions pour l'artillerie, 2 milions 70,000 ℔ pour les deux marines [1], et 1,600,000 ℔ pour l'équipage extraordinaire des vivres.

En ce que dessus ne sont point compris ny le payement des garnisons ordinaires, ny les fortiffications pour les quelles on faict fonds de 1,200,000 ℔.

Après ce préambule vient le détail des diverses armées, avec leur solde, durant l'année 1636, jusqu'à ce qu'elles soient mises en garnison.

Ensuite :

OBSERVATIONS.

Est à notter que, bien que ce soit chose certaine qu'il n'y aura jamais dans les armées du roy plus grand nombre de gens effectifs que ce qui est porté dans les controoles cy-dessus, il faut pour chaque armée destiner le fonds un peu plus grand, et prescrire aux commissaires et payeurs d'offrir de payer actuellement tous les gens effectifs qui se trouveront par leurs reveues, ce qu'il faut faire en effect, faisant les dictes reveues sy exactes qu'ils n'y puissent estre trompez.

Par ce moyen les gens de guerre ne prendront point d'excuses de ne tenir pas leurs compagnies complettes sur les commissaires et payeurs, et cependant le roy ne payera pas plus de gens qu'il s'en trouvera d'effectifs dans ses armées, ny plus que les contrats cy-dessus en portent.

Est à notter que l'espargne des deux premières monstres, etc.

Ici un calcul dont il résulte que, sur les six premières montres de l'infanterie et de la cavalerie, l'épargne est telle qu'on en pourra payer une septième et plus.

[1] On distinguait alors la marine de l'Océan et celle de la Méditerranée par les noms de marine du *Ponant* et du *Levant;* elles étaient administrées et commandées chacune par un amiral. Quand Richelieu fut nommé grand maître de la navigation, il mit toute la marine de France sous son autorité; on continua néanmoins à se servir de la double dénomination.

Est à notter qu'en prenant sur les 1,900,000 ll qui restent de la taxe des financiers un milion pour les armemens extraordinaires des mers de Ponant et Levant, il restera encore 900,000 ll pour employer en despenses extraordinaires qui arriveront au courant de l'année.

VIVRES.

Est à notter qu'au lieu que l'année passée on donna le marché des vivres de toutes les armées à un seul munitionnaire, dont on s'est mal trouvé, il faut cette année diviser cet employ et cette charge à diverses personnes.

Si on veut que le roy soit servi il faut qu'un homme de grande qualité prenne le soin général des vivres, et ne bouge de la cour pour en rendre compte.

Il faut de plus qu'en chaque année il y ayt une personne de qualité comme évesque ou mareschal de camp qui ayt affection et capacité pour les faire bien aller.

Il faut en outre que telle personne ayt sous luy divers commis pour employer selon qu'il estimera à propos et qu'il ayt de l'argent pour achepter des bleds en tous les lieux où l'armée marchera, outre ceux dont on fera magazin en divers lieux.

Il faut en outre que celuy qui aura en chaque armée soin des dicts vivres ayt un prévost ou lieutenant et dix ou douze archers.

Si j'en estois creu, il y auroit un trésorier particulier des vivres séparé de l'extraordinaire pour beaucoup de raisons aisées à dire et longues à escrire.

Outre les charrois à quoy les munitionnaires seront obligez en chaque armée, qui ne peuvent estre moins de cinquante en celle de Mr le cardinal de La Valette, autant en celle de M. de La Force, il faut avoir 200 charettes en chacune des deux armées, attelées de 4 bons chevaux chacune, qui soient sous la conduitte de personnes capables de les faire travailler et subsister ainsy que le besoin le requerra.

Il est à propos d'avoir des charettes bien faictes, couvertes de toile cirée à la flamande, pour mettre le pain, bleds et farines à couvert sans

surcharge de quaissons qui ne servent qu'à augmenter le poids, et le travail des chevaux.

POLICE.

Pour rendre l'armée policée, il faut par nécessité remettre les prévosts et les commissaires des régimens.

Nombre des prévosts et archers pour chaque armée, un prévost pour chaque et des archers : 40 pour l'armée de Lorraine, 20 pour celle de Mr le Comte, 20 pour celle de Picardie, 25 pour celle d'Italie.

Il faut en outre avoir à chacune un hospital bien réglé, et, pour cet effect, choisir pour chacune un bon ecclésiastique bien entendu, actif et zélé, au lieu d'en donner le soin, comme on a faict par le passé, à des maistres des requestes qui sçavent mieux plaindre la misère des soldats blessez qu'y apporter remède et les faire secourir.

Ici un chapitre de l'artillerie, poudre et chevaux qu'il faut à chaque armée.

BLEDZ.

Détail de tout ce qu'a promis M. de Bullion, pour fourniture de blés en divers lieux;

De ce qu'ont proposé pour le même objet le marquis de Sourdis et M. Gobelin.

Détails concernant la cavalerie, les gens qui demandent à en lever, et sur les troupes étrangères qu'on tâche de faire venir.

Mr d'Avaux[1] doit faire venir 4,000 cosaques et 6,000 lansquenets, pour lesquels on a donné 300,000 ff en argent et 180,000 en sel.

On doit faire venir, si on peut, des troupes du landgrave de Hesse, 1,500 chevaux et 4,000 lansquenets, pour lesquels on a donné 120,000 ff au comte de Hanau.

Le maréchal de Brézé doit faire venir, s'il peut, 2,500 Allemands par des hommes qui se sont offerts à les lever, pour lesquels on a envoyé lettres de 200,000 ff par Heuff[2].

Projet de garnisons pour 1636. (Une page de noms et de chiffres.)

[1] Il exerça à cette époque des fonctions diplomatiques dans plusieurs cours du Nord.

[2] Heufft, banquier hollandais, était à Paris agent des États Généraux.

EXÉQUUTIONS À FAIRE PRÉSENTEMENT[1].

Pour accomplir les estats cy-dessus il faut faire présentement toutes les recreues tant d'infanterie que de cavalerie selon l'estat qui en sera donné par Mr Servien, et d'autant que, quelque diligence qu'on puisse faire, il faut tousjours trois mois pour avoir de nouvelles troupes à l'armée, et qu'il est nécessaire que les dictes recreues y soient à la fin de mars, il ne faut perdre aucun moment pour les faire.

Ici note de divers régiments à lever; plusieurs des noms sont écrits par Richelieu, puis, venant aux compagnies de gendarmes, on dit :

Quant à celle de Mr le Prince, elle est sur pied, et les autres y ont sy peu esté, qu'ayant receu l'argent du roy, elles se doivent remettre gratis pour esviter le chastiment que les cavaliers qui les composoient ont mérité en se desbandant.

Enfin ce travail se termine par trois pages où sont indiquées les mesures à prendre pour lever ou compléter des régiments, faire revenir des troupes de Flandre, fournir de meilleurs chevaux, supprimer divers corps et les remplacer par d'autres; il faut tout faire « pour estre prest à la fin de juillet à remplacer le déchet qui sera lors arrivé aux armées. »

ANNÉE 1637.

CDVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 84, fol. 4. — Copie[2].

CE QUE LE ROY DIT À Mrs DU PARLEMENT AU LOUVRE.

1er janvier 1637.

Messieurs, Je vous ay mandez pour vous dire le mescontentement

[1] Titre écrit après coup par Richelieu.

[2] Nous n'avons point trouvé la minute de cette pièce; mais nous avons vu maintes fois que c'est Richelieu qui prépare les courtes allocutions que le roi adresse au parlement.

que j'ay des difficultez que vous avés faictes à l'exécution des ecditz verifiiez en ma présence. Si je n'estois asseuré de vostre affection, je croirois que vous voudriés traverser la prospérité de mes affaires. Je m'estois promis vingt millions de ces ecditz, qui est un grand secours en la nécessité présente. Vous sçavés les grandes despenses que je suis obligé de faire pour l'entretenement des grandes armées que j'ay sur pied. Mes ennemis estoient entrez dans mon Estat et avoient pris une ville importante; Dieu m'a faict la grace de les faire sortir du royaume, et retirer la ville de leurs mains. J'espère qu'il me continuera son assistance en une cause sy juste; mais il est nécessaire que mes sujets, et premièrement mes officiers y contribuent, avec affection et fidélité, tout ce qui deppend d'eux. Je vous commande de tenir particulièrement la main à l'exécution de ces ecditz si vous voulés mériter la continuation de mes bonnes graces.

Monsieur le procureur général, il y a plusieurs ecditz vérifiiez en mon parlement dont l'exécution est demeurée; voilà le mémoire. Je vous commande d'en faire la poursuite avec le soing et l'affection que vous debvez à mon service. Vous ferés sçavoir au chancelier de temps en temps l'estat de ces affaires, et ce que mon parlement y aura faict.

CDIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 47. —
Mise au net de la main de Cherré. —
Copie aussi de la main de Cherré, fol. 45 [1].

AU ROY.

Du xie janvier 1637.

Sire,

Les événemens de l'affaire de Monsieur et de M^r le Comte, de quelque façon qu'on les regarde, semblent et vont sy incertains, qu'il n'y a personne qui puisse dire déterminément à Vostre Majesté quelle

[1] Cette copie donne le lieu de date, Paris.

voye est la meilleure pour en sortir heureusement; c'est pourquoy vostre inclination allant à ne souffrir pas que la négociation, qui jusques icy a esté inutile, tire davantage en longueur, de peur que, jectant dans le printemps sans aucune résolution qui peust contenter Vostre Majesté, Monsieur et Mr le Comte ne soient lors en estat de faire plus de mal qu'ils ne sont présentement, je prends la plume pour luy dire, sans avoir aucun desplaisir de la résistance que fist hier Vostre Majesté aux propositions qui luy furent faictes de ma part, pour tascher d'adoucir les affaires en sorte que l'aigreur n'esloigne pas la paix, que je me sousmets d'autant plus volontiers à ses sentimens qu'on ne voit point de certitude à quelque chemin qu'on puisse prendre.

Vostre Majesté se souviendra, s'il luy plaist, que, quelque proposition qu'on luy ayt faicte d'accomodement, elle n'a pas retardé un seul jour les préparatifs qu'il falloit faire pour prendre une autre voye. On a garny les passages que Vostre Majesté a commandés, et en suite il a fallu faire venir de la cavalerie pour suivre telle résolution qu'il luy plaira, la quelle n'est pas encore arrivée. L'on continuera à exécuter ponctuellement et diligemment les ordres que Vostre Majesté donnera pour suivre sa première pointe. Il n'est donc plus question que de sçavoir vos volontez; et cependant, pour mettre les choses au chemin que Vostre Majesté désire, l'on donnera demain matin au sr de Chaudebonne les dépesches pour s'en retourner à Blois[1].

Il est du tout nécessaire[2] qu'il plaise à Vostre Majesté nommer quelques personnes de capacité et fidélité pour envoyer à Rocroy, Charleville et Mouzon, pour donner ordre à la seureté de ces places qui ont besoin de personnes affectionnées et intelligentes pour les asseurer, faire munir et fortiffier. Il y a tant de difficulté en ce temps

[1] Voy. aux analyses, à la date du 10 janvier, les lettres du cardinal et du roi à Monsieur; à la date du 11, l'indication de *considérations sur l'affaire de Monsieur;* à la date du 13, l'instruction donnée à M. de Bautru; à la date du 17, une autre instruction donnée à M. de Léon, allant aussi à Blois.

[2] « Il est du tout nécessaire, » de la main de Richelieu, ainsi que les mots « faire munir et fortiffier, » un peu plus bas.

à trouver des personnes fidèles, qu'en vérité je n'en cognois point à luy nommer, tout ce qui est de meilleur estant employé.

Je tiens sy important de pourvoir à toute cette frontière, que nous venons de dresser une dépesche à Mr de Chastillon, par la quelle Vostre Majesté luy mande d'aller tenir son siége à Mézières, et visiter toutes ces places. Cependant l'on ne le fera point partir que l'on n'ait la response de Vostre Majesté. On estime qu'il doit mener avec luy une couple de bons régimens pour distribuer dans les places qui en auront le plus de besoin. Vostre Majesté prendra, s'il luy plaist, la peyne de les désigner. Je la suplie de croire que je suivray avec joye ses volontez, et que si je voyois quelque chose de certain je ne lairrois pas de luy dire quoy qu'il fust contraire à ses pensées.

Mr de St Malo a parfaitement bien faict aux Estats de Bretagne; et est considéré en la province comme l'homme de Vostre Majesté. C'est un esprit[1] chaud, qui prend feu quelque fois sans mauvaises intentions, mais les retours en sont tousjours bons. Si Dieu n'oublioit point les fautes les plus criminelles des hommes, il y a longtemps que le genre humain seroit exterminé, à plus forte raison est-il à propos d'oublier celles qui font plus de bruict que d'effect.

Flamarins fut, si je ne me trompe, l'année passée accusé de favoriser au moins quelque médisance notable contre moy, et fut prisonnier pour cet effect[2]. Rien ne rectifie tant les mauvaises intentions que les bienfaicts, et par conséquent la considération de l'Estat, et la vertu chrestienne, m'ont porté à seconder les vœux de ce personnage au désir qu'il a d'avoir le petit bénéfice dont on a parlé à Vostre Majesté, pour détremper son amertume. C'est un homme qui est en quelque considération auprès de Mr d'Espernon, qui est le chien au grand collier[3] en cette occasion.

Je croy qu'il faut faire peu de cas de toutes sortes de grattifications en ce rencontre, pour ramener les cœurs qui sont fort aliénez,

[1] « Esprit, » de la main du cardinal.

[2] « Et fut prisonnier pour cet effect, » ainsi que le mot « grattifications » du paragraphe suivant, de la main de Richelieu.

[3] « Que l'on considère. » Ces mots ont été effacés ici.

et ce qui ne coustera maintenant qu'un teston coustera une pistole, pour le moins; lorsque les affaires seront en rupture ouverte.

Il plaira à Vostre Majesté mander si elle veut que l'on hazarde de renvoier la Rivière[1], qui promet merveille sans qu'on en espère beaucoup. Le seul fondement qui porte à le laisser sortir est qu'il ne sçauroit mettre les choses en pire estat qu'elles sont, et que peut estre prendra-t-il avec le temps, par son intérest plus que par celuy de l'Estat, dont, à mon avis, il ne se souciera guère, le contre-pied de Montrésor et des autres de cette faction.

CDX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 50. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. LE DUC DE BRISSAC[2].

Du XIIe janvier 1637.

Monsieur, Pour response à la lettre que vous m'avés escritte, je suis bien aise de vous pouvoir dire que j'ay prévenu ce que vous désiriés en l'un des chefs contenu en icelle, puisque le s^r des Touches sera maintenant arrivé auprès de vous avec de l'argent pour faire travailler au dehors de vostre place.

Quant à l'évocation dont vous représentés avoir besoin, je l'ay obtenue de M^r le Chancelier et vous l'envoye par le présent porteur, que je vous dépesche expressément pour esviter la mésintelligence qui pourroit arriver entre vous et M^rs les Estats de la province sur le sujet de vostre régiment. Lorsqu'il y a eu lieu de craindre quelque chose en la province par les armemens qui se faisoient à la Courongne, je suppliay le roy de trouver bon que vous le missiés sur pied; maintenant que la saison ne donne pas apparemment lieu de craindre aucune descente, puisque les Estats estiment qu'il soit

[1] L'abbé de la Rivière était, comme on sait, aumônier de Monsieur; Richelieu l'avait fait mettre à la Bastille il y avait quelques mois. — [2] Cherré a écrit au dos l'indication du nom et de la date.

incommode à la province, je vous prie de leur donner le contentement qu'ils désirent sans difficulté, afin qu'une autre fois ils soient d'autant plus prompts aux levées qu'il faudra faire pour la défense des costes, qu'on l'aura esté à licencier les troupes levées lorsqu'ils ne les jugent pas nécessaires. Mr de Baumes présent porteur, en qui j'ay confiance, vous dira ce que l'artifice de quelques personnes a faict espandre à vostre préjudice, et ce que j'ay dict au roy sur ce sujet; il se tient aussy asseuré de vous pour son service que [de] qui que ce puisse estre; mais comme je serois très volontiers vostre caution, si vous en aviés besoin, je vous prie de me faire sçavoir si, bien que vous soyés d'ame fort chaste, vous ne laissez pas d'avoir esté sollicité. Ceux qui l'ont esté en ont usé ainsy, et ce que vous manderés [restera[1]] entre le roy, vous et moy, qui seray tousjours vostre...

---

[2] Lettre à Mr de Kerolin sur l'asseurance que j'ay en son affection et en sa fidélité au service du roy, en créance sur Mr de Baumes.

Lettre à Mr le commandeur sur le sujet de la Chaume.

Quatre cens escus Chesnoy. Donner de l'argent à Boissy, à Beaufort et à Baumes.

CDXI.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 79. — Original.

SUSCRIPTION:

A RÉVÉRENT PÈRE GONDRAN,

GÉNÉRAL DES PÈRES DE L'ORATOIRE[3].

15 janvier 1637.

Mon Père,

Je vous envoye la lettre du roy pour Monsieur et celle que je

[1] Le secrétaire de nuit a oublié ce mot, ou tout autre de même signification.

[2] Ces notes de souvenir se trouvent sur le même feuillet que la minute de la lettre à M. de Brissac.

[3] Le cardinal de Richelieu écrit tou-

prends la hardiesse d'escrire à Son Altesse[1], qui vous donnera lieu de luy faire valoir le zèle que j'ay pour sa personne, estant aussy passionnée[2] qu'elle le peust estre et du tout correspondante aux sentimens de mon cœur. Je vous envoye aussy les deux papiers qu'il sera besoin de signer si on veut faire quelque chose. Le roy me vient de commander de vous conjurer de bien pénétrer si les intentions de Monsieur sont telles que vous les représentés, parce que c'est de là que deppend la loy et les prophètes. Je m'asseure que vous n'y oublierés rien de ce qui deppendra de vous, ce qui m'empeschera

jours ce nom Gondran ou Gondren. Ce père, qui avait succédé à Bérulle, en 1629, dans les fonctions de général de l'Oratoire, était l'un des docteurs de Sorbonne les plus distingués, et l'un des meilleurs théologiens du temps; il fut aussi l'un des ecclésiastiques les plus sincèrement pieux et les plus vénérés. Ses mœurs douces, son caractère affable, donnaient de la persuasion à ses paroles, et il passait pour un des plus habiles et des plus heureux convertisseurs de ce temps-là. On le chargea, malgré lui, de la direction de la conscience et de la conduite politique de Gaston. Le père de Condren connaissait parfaitement la difficulté de cette double tâche, et ne l'entreprit que par obéissance. Lorsque le déplaisir que reçut Gaston des obstacles qu'on mettait à son mariage avec la princesse Marie lui fit prendre la résolution de passer en Lorraine, le père de Condren en donna avis à la cour. Il reçut alors l'ordre secret de suivre partout ce prince; mais il ne parvint pas à l'empêcher de sortir du royaume; la Biographie universelle se trompe lorsqu'elle affirme le contraire. Le P. de Condren fut plus heureux dans la circonstance dont il s'agit ici. Il avait été envoyé, le 24 décembre 1636, à Blois, où Monsieur s'était retiré, et il contribua à le réconcilier avec le roi. La réunion des deux frères eut lieu à Orléans, le 8 février 1637, et le cardinal de Richelieu a reconnu que tout l'honneur de cette difficile négociation appartenait au général de l'Oratoire: « Le P. de Gondren moyenna, dit-il, une entrevue entre les deux frères, avec tant de dextérité et de soin, qu'il réussit, par la confiance qu'il avoit en luy, dans une négociation où les plus habiles politiques avoient échoué. » Louis-Charles de Condren, qui était né près de Soissons, le 15 décembre 1588, mourut à Paris, le 7 janvier 1641. Le cardinal de Richelieu lui envoya ses médecins pour l'assister durant sa dernière maladie. Le cardinal lui savait gré des services qu'il avait rendus en s'efforçant constamment de prévenir, d'atténuer et de réparer les fautes de Gaston. Il aurait récompensé ces services par un évêché, si l'humble père, qui n'avait pas accepté l'offre du roi de le faire cardinal, n'eût également refusé la mitre, que voulait lui donner Richelieu.

[1] Voy. aux analyses, à la date du 15 janvier.

[2] Est-il besoin de faire remarquer que cet adjectif se rapporte au mot « celle » (la lettre du cardinal)?

de vous en dire davantage, mais non pas de vous asseurer que je suis et seray tousjours véritablement,

Mon Père,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 15e janvier 1637[1].

CDXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 85. — Minute de la main du secrétaire de nuit. — Une mise au net se trouve au fol. 136[2].

A M. LE PRINCE[3].

Du 25 janvier 1637.

Mon cousin, J'ay bien voulu vous faire part du retour du sr de Bautru, qui, ne m'ayant apporté autre chose qu'un refus de la place de Mouzon que j'avois offerte à mon cousin le comte de Soissons, ne vous estonnera pas, je m'asseure, moins que moy. Il a d'autres pensées dont Dieu me préservera, s'il luy plaist, estant aussy résolu à ne luy donner pas des places par le moyen des quelles on puisse diviser mon royaume, comme je m'estois porté avec facilité à luy donner Mouzon pour guérir son esprit de ses meffiances, bien qu'elles soient sans fondement.

Je veux espérer qu'il prendra de meilleures résolutions que celles qu'il m'a tesmoignées en cette occasion, et que Dieu m'assistera en cette affaire, comme il a faict par sa bonté en beaucoup d'autres. Sur ce, je prie Dieu...

[1] Voyez aux analyses une autre lettre écrite par le cardinal au père de Condren, le 24 juillet 1637, relative aussi à la mission dudit père auprès de Gaston.

[2] Au dos de la mise au net on lit : « Forme de dépesche générale sur l'affaire de Mr le Comte. »

[3] En tête de cette minute, où le secrétaire de nuit n'avait mis ni suscription, ni date, Cherré a écrit : « A Mr le Prince, du 25 janvier, sur le reffus fait par Mr le Comte des offres que Mr Botru luy a portées de la part du roy. » L'instruction qui avait été donnée est datée du 13 janvier. Nous en faisons mention aux analyses.

CDXIII.

Arch. des Aff étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 61e. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. LE BARON DE CHARNACÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT, MARESCHAL DE CAMP EN SES ARMÉES ET SON AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

26 janvier 1637.

Monsieur, Je suis extresmement aise d'avoir veu la bonne disposition en laquelle vous me mandés qu'est Mr le Prince d'Orange, qui trouvera asseurément une parfaite correspondance de deçà. Comme vous me remarqués particulièrement qu'il se porte à tout ce qu'il pense pouvoir contenter le roy, je vous puis asseurer qu'il ne se présentera aucune occasion qui luy puisse estre avantageuse que Sa Majesté n'embrasse. Pour mon particulier, je tiendray à faveur singulière de luy tesmoigner de plus en plus l'estime que je fais de sa personne et de son mérite.

Je suis aussy extresmement aise de ce que mon dict sr le prince d'Orange a empesché le licentiement de quelques troupes, parce que, selon qu'il a représenté à Mrs les Estats, le seul moyen d'avoir la paix avec les Espagnolz est de les y contraindre par la guerre.

Nous faisons la mesme chose de deçà ayant dès cette heure reiglé l'entretènement de cent mil hommes de pied, et de vingt deux mil cinq cens chevaux, le tout quant à l'infanterie payée par prest toute l'année, avec le pain de munition, pour les avoir plus effectifs, et six monstres pour la cavalerie. De cela nous destinons pour l'Italie dix huit mil hommes de pied et deux mil cinq cens chevaux, sans y comprendre les forces de Mr de Savoie;

En Bourgogne, pour s'opposer à Galasse, ou autre qui pourroit tenir sa place, quinze mil hommes de pied et trois mil cinq cens chevaux, sans les troupes de Mr de Weymar, qu'il ne faut compter

que pour quatre mil chevaux et deux mil hommes de pied, bien qu'il en doive avoir davantage;

En Champagne, quinze mil hommes de pied et sept mil chevaux;

En Picardie, dix mil hommes de pied et deux mil chevaux;

En Guienne, dix mil hommes de pied et mil chevaux;

En la Valteline, huit mil hommes de pied et cinq cens chevaux.

Le reste sera auprès du roy et dans les garnisons.

Le tout est de bien employer ce que dessus. Si Mr le prince d'Orange a quelque bon dessein particulier, nous serons bien aise de voir qui fera le mieux à l'envy, et je vous asseure que bien que la gloire se partage peu, mesme entre les meilleurs amis, je désire dès cette heure qu'il face mieux que nous.

Vous aurés reçeu il y a plus de quinze jours la dépesche par la quelle le roy donne de l'altesse à Mr le prince d'Orange, et les miennes conjointement pour luy et pour madame sa femme, que je seray très aise de servir en toutes occasions.

Si vous ne cognoissiés ce que c'est d'un Espagnol et d'un Maure davantage, je vous respondrois à l'article du seigr Loppès. Je m'asseure que de delà il gouverne toute la France; mon humilité va jusques à ce point que je ne vous prie pas de luy oster cette vanité; mais vous souffrirés aussy, en revanche, quand il sera de retour en ces quartiers, que nous croiyons qu'il a gouverné tous messieurs les Estats et monsieur le prince d'Orange.

Mr de Chavigni vous escrit sy amplement sur le sujet des affaires générales que, me remettant à ses dépesches, je finiray celle-cy en vous asseurant de la continuation de mon affection en vostre endroit, et que je suis certainement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Fontainebleau, ce 26 janvier 1637.

CDXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 119. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION:

A M. DE CHAVIGNY,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS ET CHANCELIER DE MONSIEUR, À BLOIS.

D'Artenay, ce 30e janvier 1637.

Si Mr le comte de Brion eust joint le roy en autre lieu qu'à deux lieues d'Orléans, je ne doute point que Sa Majesté ne se fust arrestée à la suplication de Monsieur, et sur les asseurances que vos lettres donnent de sa bonne disposition.

On vous a envoyé par un courrier une asseurance sy absolue pour S. A. que si elle se veut accomoder elle n'en peut estre empeschée, ny par crainte, ny par prétexte d'icelle, estant certain que si le roy luy vouloit faire mal, à quoy il n'a jamais pensé, il ne luy eust pas donné la dicte asseurance signée, contre-signée et scellée.

Au nom de Dieu ostés à Monsieur toutes les appréhensions frivoles qu'il a, et l'asseurés et de l'affection du roy et de mon service très humble et fidèle.

Monsieur n'abandonne point Mr le Comte quand le roy luy pardonne ses fautes passées en sa considération, et qu'il luy laisse tout son bien et ses Estats, ce qu'asseurément Sa Majesté ne feroit pas sans Son Altesse; mais personne ne dira que Monsieur soit obligé de luy faire donner des récompenses pour l'avoir voulu perdre[1].

S. A. n'aura pas esté trois jours avec le roy qu'elle ne cognoisse son bien et qu'elle ne voye clairement que ceux qui l'en ont voulu séparer l'ont faict pour leurs intérests particuliers, contraires à ceux du roy, de l'Estat, et de Son Altesse.

Le roy n'avancera aucunes troupes au delà d'Orléans[2].

[1] M. le Comte ne se tenait pas même satisfait des grâces du roi. (Voy. aux analyses les lettres du cardinal à madame la Comtesse du 6 février, à M. de Longueville du 7, et à M. de Chavigni du 12.)

[2] Voir aux analyses une lettre de Ri-

CDXV.

Bibl. imp fonds Baluze, arm. v, paq. 4, n° 2, fol. 8. — Minute.

INSTRUCTION DONNÉE AU PROVINCIAL DES MINIMES[1] DE CHAMPAGNE, QUI EST ALLÉ QUÉRIR DES RELIQUES[2].

[Vers la fin de janvier 1637[3].]

C'est au personnage qui va faire voyage de se gouverner avec

chelieu et une autre du roi à Monsieur, sur le même sujet et de même date; et une lettre du cardinal à Chavigni, du 3 février. Voyez aussi une lettre du marquis de La Force, qui accompagnait le roi dans son voyage d'Orléans, lettre écrite de cette ville, le 2 février. (*Mém.* t. III, p. 442.)

[1] A l'époque à laquelle appartient cette instruction, le gouvernement se servait souvent de moines pour des missions secrètes; les ennemis du gouvernement en usaient de même dans l'intérêt de leurs intrigues. Les voyages des religieux d'une province à l'autre, ou à travers la France pour les pays étrangers, semblaient d'abord ne devoir éveiller aucun soupçon; mais ce manége ne dut pas longtemps rester ignoré, et la défiance s'attacha particulièrement aux hommes portant l'habit monastique. Nous trouvons dans un recueil de missives adressées au chancelier Séguier, à la date du 8 novembre 1633, une lettre de Laffemas, intendant de justice, police et finances, à Troyes, où nous lisons : « Il passe tous les jours de nouveaux moynes, minimes, recollets, etc. qui sont la plus grande force d'Espagne... ils viennent de Florence, de Rome, etc. et vont à Bruxelles, ont des lettres de personnes suspectes, de l'argent et des lettres de change, ce qui tesmoigne qu'ils sont envoyez par gens puissans; quelques-uns vont en carrosse; c'est icy un lieu de passage entre la Flandres, la comté de Bourgogne et la Lorraine. » Laffemas n'en arrête que quelques-uns, « de peur de faire dire qu'on en veut aux moynes. » (Bibl. imp. Saint-Germain, n° 709/2, pièce 65.)

[2] Ce titre a été écrit par le cardinal; l'instruction est de la main de Charpentier, avec des corrections et additions de Richelieu. Dans une espèce de table placée en tête de ce manuscrit, table écrite d'une main inconnue et récente, il est dit : « Le nom du P. Caussin est déguisé par ce caractère P. B, mais le cardinal a écrit au haut de la première page, le P. Caussin. » Nous ne trouvons point ce nom au haut de cette première page. Le nom du père Caussin est en effet écrit, non de la main du cardinal, mais de celle de Baluze, en tête d'une autre pièce, fol. 23, etc. pour donner l'explication des initiales R. P. C. du titre de ladite pièce, lequel titre a été écrit par Richelieu. (C'est un mémoire pour la négociation de la paix.) Les lettres P. B. signifient, dans la pièce que nous imprimons, le père Bach, nom tracé en toutes lettres de la main du cardinal. Celui qui a fait cette espèce de table l'a peut-être écrite sur un souvenir vague, et il aura confondu les deux pièces, fol. 8 et fol. 23.

[3] Cette pièce, qui n'est point datée, doit appartenir à l'année 1637, époque où l'on

l'adresse qu'il jugera plus à propos, selon les habitudes qu'il a ou qu'il peut prendre pendant qu'il fera ses diligences pour tirer ses reliques, et se conduire en sorte qu'il ne s'engage qu'autant et à mesure qu'il pourra juger que ceux à qui il aura affaire auront bonne intention.

Pour bien faire il est nécessaire qu'il ayt une cognoissance plus que générale des conditions auxquelles on peut faire la paix.

Pour cet effet il doit sçavoir que la France tient plusieurs places en Alsace, lesquelles elle est preste de rendre par la paix, pour le bien commun. Elle en tient deux en Italie, Brême et la Villate, dont elle est preste de faire de mesme[1].

Elle tient aussi le passage des Grisons et divers forts dont elle veut bien encore se deppartir, remettant le tout entre les mains des dicts Grisons à qui ils appartiennent.

Pignerol, que le roy a acheté de Mr de Savoie, ne peut trouver aucune difficulté puisqu'il a desjà autrefois esté possédé par la France, et que Mr de Savoie demande la ratification du contrat qu'il a faict aussy bien que Sa Majesté.

La conservation de monsieur de Mantoue est sy juste et tous les princes souverains y ont tant d'intérests qu'il ne s'y peut pas trouver difficulté.

fit diverses tentatives pour acheminer les affaires à la paix, et nous avons des données suffisantes pour la placer vers le commencement de ladite année. Nous avons rencontré, dans le manuscrit de Baluze cité aux sources (fol. 124), une pièce écrite de la main de Cherré, faisant partie d'une instruction donnée à M. de Rorté, ministre de France en Suède, et cette pièce reproduit mot pour mot plusieurs passages de l'instruction donnée au Minime; ainsi au même moment on faisait en Suède et en Espagne des négociations semblables, ouvertement chez les alliés, chez les ennemis avec mystère. Ce fragment de l'instruction donnée à Rorté n'est pas daté non plus; mais nous apprenons par les mémoires de Richelieu que, « dès le 16 février 1637, » le s' de Saint-Chamond, qui était en Allemagne auprès des généraux commandant l'armée suédoise, « avait envoyé M. de Rorté en Suède. » (Liv. XXVIII, t. IX', p. 400 de l'éd. Pétitot.) Or une instruction présentée en Suède au milieu de février ne peut pas avoir été rédigée à Paris plus tard que la fin de janvier.

[1] Dans l'instruction donnée à M. de Rorté ce paragraphe est le même, ainsi que le commencement du paragraphe suivant, jusqu'au mot « deppartir. »

Si les Espagnols ont grande jalousie de la garnison françoise qui est dans Cazal, le roy est tout prest de consentir à tout autre bon expédient qui se pourra trouver d'asseurer cette place au contentement de toute l'Italie, qui y a intérest[1]; pourveu que la paix soit bien asseurée et qu'elle ayt quelque garantie qui oste toute l'appréhension de nouvelle guerre. Ce qui se peut faire en establissant de bonnes lignes, soit en Italie, soit en Alemagne, par lesquelles les princes qui y entreront s'obligent de prendre les armes contre ceux qui y feront quelque innovation au préjudice de ce qui sera arresté par le traitté de la paix.

[2] Ainsy la seule difficulté qui se peut trouver à la paix à l'esgard de la France ne peut consister qu'en ce qui est de la Lorraine, dont on demandera la restitution. Si la France n'avoit que les raisons générales qui se trouveront aux intérests de beaucoup d'autres princes, elle les estimeroit suffisantes pour se garantir de cette prétention, mais en ayant de particulières elle ne croit pas que, quelque animosité particulière qu'aient ses ennemis, ils puissent faire grandes instances sur ce point quand ils les auront cogneues.

Il faudroit avoir une injustice[3] plus qu'imaginable, pour que les ennemis veulent retenir beaucoup de choses qu'ils ont desjà partagées entre eux et demander la restitution, soit à la France de la Lorraine, soit à la Suède de beaucoup de choses justement conquises par les uns et par les autres. Cependant, outre ces considérations générales, qui touchent tous les princes qui sont embarquez en cette guerre, Sa Majesté a des droits tout particuliers qui consistent tant aux traittés qu'elle a faicts avec Mr de Lorraine qu'en ce qu'il est sujet et vassal du roy, [ce] qui rend sa rébellion d'autant plus considérable et plus punissable par la privation de ce qu'il a perdu[4].

[1] Tout ce passage, depuis « Pignerol » jusqu'ici, est le même dans l'instruction faite pour M. de Rorté.

[2] D'ici jusqu'au paragrphe « Après tout ce que... » *idem*.

[3] Ce mot est en surcharge dans l'instruction de M. de Rorté, où l'on avait écrit « impudence, » mot qu'on n'y a pas effacé, et qui a été conservé dans les Mémoires de Richelieu, où cet argument est reproduit.

[4] Un passage est écrit en marge de ce

Après tout ce que dessus, pour montrer la sincérité avec la quelle la France veut procéder en la paix, le P. Bach pourra dire que peut-estre Sa Majesté pourrait-elle consentir[1] que ses intérests en ce qui est de la restitution de la Lorraine marchent de mesme pied que ceux des Impériaux et Espagnols en la restitution de ce qu'ils ont conquis en Alemagne, en sorte que, s'ils ne retiennent pas en propriété leurs dictes conquestes[2], la Lorraine ne demeure pas en propre à la France, mais seulement en la mesme façon que les dicts Impériaux et Espagnols pourront conserver ce qui leur pourra demeurer de leurs conquestes. Par exemple, si ce qui sera décidé devoir demeurer aux Espagnols et Impériaux, ou à de leurs alliés[3], ne leur est laissé que jusques à ce qu'on les ayt remboursés des frais de la guerre, Sa Majesté consentira la mesme chose pour ce qui est de la Loraine, sans y comprendre le Barrois, et autres lieux qui, relevant du roy en vasselage ne peuvent esviter d'estre confisquez[4], ny ce qui despend des trois éveschez, qui par raison leur doibt estre rendu.

Si l'homme qui va faire voyage trouve une entière disposition au bien, et qu'il juge qu'aiant faict quelque ouverture de ce qui se peut faire de deçà, ils y veulent entendre de bonne foy et y correspondre

paragraphe, sans qu'on indique s'il doit être intercalé dans le texte. La même circonstance se représente dans l'instruction de M. de Rorté. Nous mettons ici ce passage, qui rappelle des faits dont il était nécessaire que le souvenir fût présent à la mémoire des négociateurs : « Le Palatinat, le Vurtemberg, tout ce qui appartient au marquis de Baden, et Dourlac, Juliers et autres lieux appartenant au duc de Neubourg, Trèves et Spire, la plupart des Estats des comtes de Nassau, de Hanau, de Solms, de Vitgenstein et autres. Marpourg osté au landgrave de Hesse et donné à celui de Darmstat, l'archevesché de Magdebourg donné au fils de l'électeur de Saxe. »

[1] Depuis les mots, « le P. Bach » jusqu'au mot « consentir, » correction de Richelieu pour remplacer « on croit que S. M. pourroit consentir. »

[2] Après le mot « conqueste, » il y avait « le roy veut bien aussi que la Lorraine ne luy demeure pas en propre, mais, etc. » On a substitué ce qui est ici, et les mots « à la France » sont de la main de Richelieu.

[3] Le cardinal a écrit ici, en surcharge, « ou à de leurs alliés. »

[4] La fin du paragraphe est une addition de la main de Richelieu.

de leur part sans artifice, en ce cas ils pourroient renvoyer un autre personnage de sa profession, bien instruit de leurs intentions et porteur mesme de pouvoirs, si on l'estime à propos, pour terminer les différens, sous prétexte d'apporter des reliques conjointement avec le P. B. lequel cependant ne seroit point veu publiquement de deçà, mais verroit particulièrement Mr D. N.[1]

Le meilleur expédient qu'on pense pour faire réussir cette affaire, est que le P. B. prenne habitude avec quelque personne confidente de sa profession, qui entrant aussy bien que luy dans le discours et le dessein de la paix, puisse par après en parler au C. D[2], et luy faire venir l'envie de voir particulièrement le P. B. qui ne doit jamais avouer avoir esté envoyé à cette fin, ny avoir une instruction particulière sur tous les chefs, mais bien dire seulement qu'il en a sy souvent ouy parler chez Mr D. N. qu'il n'ignore pas les principaux points contestés entre nous, ny, en général, les principaux expédiens par où on en pourroit sortir. [3]Mais qu'il ne conseille pas, ny n'est pas raisonnable qu'on s'en fye en luy qui ne sçait pas les choses certainement; mais qu'il asseure bien de faire parler confidemment à Mr de N. qui dira, à son avis, le mesme qu'il faut, et qui est dans l'estroite confiance du cardinal, qui estime grandement le C. D. selon qu'il l'a ouy dire du dict sr de N. et désire sincèrement la paix. Et estime qu'en suite d'icelle il y a beaucoup de bonnes choses à faire contre les Turcs, les quelles ne seront pas difficiles à faires réussir, s'il y a une bonne intelligence entre le C. D. et le cardinal.

[1] « M. de Noyers, » sans doute.

[2] Le comte-duc d'Olivarez.

[3] D'ici à la fin, de la main de Richelieu.

CDXVI.

Bibl. imp. fonds Baluze, pap. arm. v, paq. 4, n° 2, fol. 124. — Mise au net de la main de Cherré.

[INSTRUCTION POUR M. DE RORTÉ[1].]

[Vers la fin de janvier 1637.]

Il faut représenter au chancelier Oxenstern que la paix est fort facile, eu esgard aux intérests de la France; ce qu'il est aisé de prouver clairement en ce que tous les points qui sont à vuider à son esgard ne rencontreront aucune difficulté qui approche de celles qui se trouveront à la décision des intérests des autres princes.

Le roy tient plusieurs places en Alsace, etc... (Comme dans l'instruction du minime; ci-dessus, p. 739.) Il tient les passages des Grisons fortiffiés, qu'il veut bien encore restituer, le tout sans autre intérest que ceux que ses alliez y auront. Ainsy, n'ayant point de dessein de s'agrandir en tout ce que dessus, tant s'en faut que les intérests de la France puissent rendre la paix plus difficile qu'au contraire la disposition en la quelle est Sa Majesté la peut beaucoup faciliter.

Pignerol que le roy a acheté... (Comme dans la susdite instruction.)

Après tout ce que dessus, pour montrer la bonne amitié que le roy veut entretenir avec la Suède, Sa Majesté consent que ses intérests, en ce qui est de la restitution de la Lorraine, marchent de mesme pied que ceux que la dicte couronne de Suède a en la restitution de la Poméranie, en sorte que si la Poméranie ne peut demeurer en propriété aux Suédois, le roy veut bien aussy que la Lorraine ne luy demeure pas, mais seulement en la mesme façon que la dicte couronne de Suède pourra conserver ce qui luy pourra demeurer de ses conquestes.

[1] Ce titre n'est point dans le manuscrit; seulement Baluze a pris le soin d'écrire en tête : « C'est de la main de Cherré. » Quant à la date, voy. la note 3 de la pièce précédente, à la page 738. — Les Mémoires de Richelieu font mention de cette instruction. T. IX de l'édition de Petitot.

Par exemple si ce qui sera décidé devoir demeurer à la couronne de Suède ne luy est laissé que jusques à ce qu'on l'ait remboursée des frais de la guerre, Sa Majesté consentira la mesme chose pour ce qui est de la Lorraine, bien que, comme il est représenté cy-dessus, elle ait d'autres droicts que celuy des armes.

Ce que dessus estant bien représenté au chancelier Oxenstern, il est impossible, à mon avis, qu'il ne cognoisse clairement le grand avantage que la couronne de Suède peut avoir à demeurer unie avec la France.

CDXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 163. — Mise au net de la main de Cherré.

LETTRE DU ROI A MONSIEUR[1].

Du 2 février 1637.

Mon frère, encore que la façon avec la quelle j'ay tousjours vescu avec vous ne vous laisse aucun lieu de craindre que je puisse avoir des pensées qui vous soient préjudiciables, si est-ce toutes fois que pour prévenir toutes les faulces appréhensions qu'on vous pourroit donner, vous conviant, comme je fais, de me venir trouver pour faire voir à toute la chrestienté la bonne intelligence qui est entre nous, je vous promets, en foy et parole de roy, et sur peine de perdre l'honneur et la réputation, qui me sont plus chères que ma propre vie, que

[1] Le secrétaire a écrit en tête de cette pièce : « Response du roy à Monsieur, par Mr de Chavigny. » On a vu que Chavigni avait déjà été envoyé à Blois, le 26 février; c'est ici un second voyage qu'il fait vers Monsieur. — Nous trouvons, à la Bibliothèque impériale, ancien fonds, n° 9337, fol. 25, une autre lettre du roi adressée à son frère, deux jours après celle-ci. La minute de cette lettre a été écrite par de Noyers, elle ne contient que quelques mots d'amitié; Charpentier a mis au dos cette annotation : « Lettre du roy à Monsieur, son frère, par Mr le cardinal de La Valette, du 4e febvrier 1637, à Orléans. » Le cardinal de La Valette fut, dans cette circonstance, envoyé à Monsieur comme une des personnes que S. A. accueillait le plus favorablement.

si, estant auprès de moy, vous persistés à vouloir sortir hors du royaume, je vous le permettrai avec toute la seureté que vous désirés. Que si, après vous avoir accordé cette asseurance vous n'effectués ce que je désire, vous ferés voir à tout le monde que vous avés des desseins tout autres que je ne veux penser, et qui ne peuvent avoir autre fin que vostre propre perte, que j'empescheray tousjours autant qu'il me sera possible. Asseurés-vous que je vous ayme comme mon fils et que je suis...[1]

CDXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 169. — Original, de la main de Cherré.

[2] 1re ESCRIT CONTENANT LES GRACES QUE S. M. ACCORDE À MONSIEUR,

ALLANT À VENISE, PASSANT PAR LA COUR,

DU QUEL Mr DE CHAVIGNY SE SOUVIENDRA DE SE SERVIR LE PREMIER[3].

2 février 1637.

Le roy n'ayant point de plus grand désir que d'employer tous les

[1] Chavigni, porteur de cette lettre, recevait en même temps la triple instruction qu'on va lire, ainsi que l'engagement conditionnel que le roi avait déjà signé la veille et que nous donnons ci-après.

[2] Ce que nous mettons ici en titre est une note que le secrétaire a inscrite au dos de la pièce.

[3] En envoyant Chavigni auprès de Monsieur on avait prévu les difficultés que pourrait faire ce prince, et, dans cette prévision, on avait modifié de deux manières différentes cette instruction. On avait donc chargé Chavigni de trois écrits, signés tous trois du roi et contre-signés Sublet. Nous noterons les différences qui caractérisent ces trois projets d'arrangements. Le second se trouve dans ce manuscrit, au folio 172, tracé de la main d'un secrétaire de de Noyers. On lit au dos : « 2e escrit contenant les graces que Sa Majesté accorde à Monsieur, allant à Venise, passant par la cour, dont M. de Chavigny ne se servira qu'après n'avoir pu faire consentir au premier. » Le troisième, au folio 175, est de la même main que le second ; au dos on a mis cette annotation : « 3e escrit, portant permission à Monsieur d'aller à Venize sans passer à

moyens possibles pour affermir le repos de ses sujets, et pour establir la tranquillité publique, et sçachant comme l'union et l'intelligence parfaite entre Sa Majesté et Monsieur, son frère, y peuvent beaucoup contribuer, Sa Majesté a receu en bonne part les instances que mondict s^r^ luy a faictes par plusieurs de ses lettres, et par diverses personnes qu'il luy a envoyées, pour la suplier très-humblement d'oublier la faute qu'il a faicte s'estant retiré à Blois au mois de novembre dernier, sans sa permission, et de le recevoir en sa bonne grace. Et, bien qu'elle n'ayt jamais donné sujet à mondict s^r^ de croire qu'elle ayt eu aucune pensée préjudiciable à sa personne ny à ses intéretz, néantmoins voulant luy oster toute occasion d'ombrage, et faire cesser toutes les faulces appréhensions que l'on pourroit luy avoir données,

Sa Majesté déclare que si mondict sieur ne veut defférer à la prière qu'elle luy faict pour la troisième fois de venir demeurer près de sa personne, où il sera en toute seureté et liberté, au moins elle le conjure d'y venir faire un tour, sur l'asseurance qu'elle luy donne que si, après qu'il y aura receu tout tesmoignage de sa bonne volonté, il persiste à vouloir sortir hors du royaume, ce qu'il ne peut faire sans causer un extresme desplaisir à Sa Majesté, en ce cas elle luy permettra de se retirer en toute seureté dans les Estats de la république de Venise avec ceux de sa maison[1], fors et excepté quelques uns que chacun sçait estre capables de parachever de le porter à sa perte, où elle le laissera librement jouir de ses pensions, revenus, entretènement et charges, ainsy qu'il faisoit avant le mois de novembre dernier, ce à quoy Sa Majesté s'engage en foy et parole de roy, et sur son honneur et réputation, qui luy sont plus chers que sa propre

la cour, dont Mr de Chavigny ne se servira qu'à l'extrémité. » Une mise au net de ce troisième écrit se trouve dans ce manuscrit, au folio 326, de la main de Cherré, qui a écrit en tête : « Projet de grace qui fut donné à Mr de Chavigny pour accorder à Monsieur, au cas qu'il persistast à vouloir sortir du royaume, le quel n'a point eu de lieu, Monsieur ayant enfin accepté la première proposition du roy, de le venir trouver et de demeurer auprès de luy. »

[1] Les mots « fors et excepté quelques uns que chacun sçait estre capables de parachever de le porter à sa perte » sont retranchés dans l'écrit numéro 2 et dans le numéro 3.

vie[1], pourveu que mondict sieur jure sur les saints Évangiles, entre les mains du père Condran, son confesseur, et en présence du s^r de Léon, Chavigni et Botru, et des principaux de sa maison, qu'estant hors du royaume il n'aura point d'intelligence avec aucunes personnes qui puissent estre suspectes à Sa Majesté; qu'il ne fera directement, ny indirectement, aucunes pratiques contre son service et le bien de son Estat; qu'il ne recevra point M^r le comte de Soissons auprès de luy, et qu'il se sousmet, en cas de contravention à ce que dessus, à encourir l'indignation de Sa Majesté, à la perte de son honneur et de tous ses biens.

Sa Majesté promet encore à mondict sieur son frère d'oublier la faute de M^r le comte de Soissons, bien qu'elle soit du tout extraordinaire, la luy pardonner et le laisser jouir de tous ses estats, pensions, entretènemens, revenus et esmolumens de ses charges, pourveu que le dict sieur comte de Soissons demeure aux termes d'un bon et fidèle sujet, sans avoir aucune intelligence, pratique ny correspondance qui puisse estre préjudiciable ou suspecte à Sa Majesté et contraire au repos de son Estat. Et qu'au cas que le dict sieur comte de Soissons ne veuille pas accepter les susdictes conditions, ou que les ayant acceptées il vienne à y manquer, non seulement mondict s^r n'ayt plus d'intelligence avec luy, ains agisse en toutes les occasions qui se pourront présenter, à son esgard, selon les ordres qu'il recevra de Sa Majesté. Faict à Orléans, le deuxième jour de febvrier mil six cens trente sept.

LOUIS.

SUBLET.

[1] Ici l'écrit numéro 3 met un point, et poursuit, à la ligne : « Que si mon dict sieur, prévenu par mauvais conseilz, ne veult pas encores condescendre à cette proposition, Sa Majesté consent, quoy qu'avec beaucoup de regret, qu'il se retire dès cette heure en l'Estat de Venise, avec ceux de sa maison, fors et excepté quelques uns que chacun sçait estre capables de parachever de le porter à sa perte. Sa dicte Majesté promet en ce cas l'y laisser jouir de ses estats, pensions, entretènemens et charges, ainsy qu'il est dict cy-dessus : pourveu, etc. »

CDXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 151. — Original, de la main de Charpentier.

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE CHAVIGNY

PAR LE DERNIER COURRIER DÉPESCHÉ PAR MONSEIGNEUR, ET QUI FAICT PARTIE DES DEMANDES QUE LE DICT DE CHAUDEBONNE A FAICTES DE LA PART DE SON ALTESSE[1].

2 février 1637.

L'acquitement des debtes après la paix générale suivant la liquidation qui en sera faicte en présence de telle personne qu'il plaira au roy de commetre.

Jusques à cinq cens mil livres après la paix.

Que l'on fera valoir dès maintenant toutes les assignations qui ont esté données à monseigneur.

Bon.

Que, dès maintenant aussy, il plaira au roy luy donner la somme de trois cens mil livres pour les bastimens de Son Altesse, et pour les autres raisons qui ont esté représentées par Mr de Chaudebonne.

Le roy accorde CL^{m} ₶, qui seront fournis à divers paiemens selon qu'ils seront effectivement employez à ses bastimens.

Qu'il plaira aussy au roy d'accorder que, Madame estant en France, il luy donnera une pension à l'espargne pour l'entretennement de sa maison, suivant l'estat qui en sera faict en présence de telle personne que le roy aura agréable de commettre.

Quand le mariage sera célébré, et qu'elle sera venue trouver mon frère en France, je luy accorderay volontiers.

[1] Ici Cherré a écrit à la marge : « Graces particulières accordées par le roy à Monsieur, données à Mr de Chavigny, le 2e février, s'en allant à Blois. » Ces deux annotations se contredisent; pour expliquer cette contradiction, il faut supposer que le mémoire avait été dressé pour être, en effet, envoyé à Chavigni, mais que celui-ci, revenu inopinément à Paris, en aura été fait porteur.

Qu'il plaira aussy au roy d'accorder la liberté aux s^rs du Fargis et Le Coudray, comme aussy celle des s^rs de Goville et de La Mothe Massas.

Néant pour le général, Sa Majesté voulant bien eslargir le s^r du Fargis après la paix, à condition qu'il demeurera au lieu qui luy sera ordonné.

Exemption pour les villes de l'apanage, et de celle de Tours, à cause de la levée qu'elles ont faicte l'année dernière de trois régimens à leurs despens, suivant la parole que S. A. leur en a donnée après avoir eu celle du roy, ensemble leur continuer les octroys qu'on leur veut oster.

Néant, pour la conséquence.

Addition au dict mémoire. Les passe-ports nécessaires pour le retour près Son Altesse de ses serviteurs qui sont en campagne après que le traitté aura esté signé.

Je leur pardonneray, mon frère se remettant en son devoir.

Une déclaration d'amnistie générale pour tous ceux qui auroient faict quelques voiages par ordre de Son Altesse, ou par celuy de M^r le Comte, ou bien qui auroient esté employez pour leur service en quelque manière que ce soit, comme aussy pour tous ceux que l'on pourroit mescroire (*sic*) d'avoir eu quelque affection pour les intérests de Son Altesse, ou de M^r le Comte, dans l'occasion présente, sans que les uns ny les autres en puissent estre recherchez à l'avenir, et que cela les puisse esloigner des bonnes graces de Sa Majesté.

J'accorde cet article pour les gens de mon frère, et pour ceux de M^r le Comte, s'il se remet à son devoir.

Que Monseigneur aura la liberté de demeurer en ses maisons, et d'aller où bon luy semblera dans le royaume, et qu'il ne sera pressé d'aller à la cour contre sa volonté, et jusques à ce que, de son propre mouvement, il suplie Sa Majesté de luy permettre d'y aller, comme il estoit porté par le traitté de Bruxelles.

Cet article est ridicule, mon frère ayant tousjours eu dans mon royaume autant de seureté et liberté que moy.

Ensuite de ce qu'il plaira au roy d'accorder des articles cy-dessus, seront mises aussy par articles les promesses qui ont esté apportées par Mr de Léon.

Les promesses sont comme on a accoustumé de les faire.

Faict à Orléans, le 1er jour de février 1637.

Sa Majesté accorde la response aux articles cy-dessus, au cas que Monsieur vienne à la cour pour demeurer auprès d'elle.

LOUIS.

SUBLET.

CDXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 212. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

Au folio 214 est la minute, de la main de de Noyers, de Cherré et de Charpentier.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

D'Orléans, ce 4e febvrier 1637.

Il est à craindre en la façon que Monsieur conduit son affaire, que nous passions pour duppe, qu'il tire l'effect de tout ce qu'il désire, et que le roy ayt peu d'asseurance de ce qu'il en doit attendre.

Le père Gondran dict que Monsieur ne désire point son mariage, et cependant le changement qu'il veut en l'acte faict voir clairement qu'il ne demande point le consentement du roy par vanité, mais pour désir qu'il a de l'effectuer, ce qui est fort indifférent à Sa Majesté, fors en ce que les suittes en peuvent estre très dangereuses, cette maison estant funeste à la France.

L'acte qu'on vous avoit donné estoit comme il le faut parce que le roy ne donne son consentement que sur la bonne conduite de Monsieur, ce qui faict qu'il estoit bien raisonnable de voir deux ou trois mois comme il se gouverneroit.

Au reste il estoit du tout asseuré pour Monsieur, et le roy n'est pas prince à reffuser l'effect d'une promesse authentique, et il laissoit

entière liberté à Monsieur de faire ce qu'il eust voulu, sans avoir l'envie de la résolution qu'il eust prise.

On vous renvoie encores le premier acte du roy, et celuy que vous désirés; mais vous devés, devant que de donner le dernier, s'il y a lieu, faire contenter Monsieur du premier.

Si Monsieur fust allé hors du royaume, il ne demandoit point le consentement du roy à son mariage, et maintenant il pourra arriver qu'il se retirera de la cour lorsqu'on y pensera le moins, et il aura tout ce qu'il peut désirer de Sa Majesté pour son dict mariage. De façon qu'au moins seroit-il raisonnable que vous tirassiés asseurance de Monsieur qu'il ne prétend point que le dict acte du roy luy donne aucun droit qu'en tant qu'il demeure en union avec Sa Majesté et dans son obéissance.

On vous envoye l'adjonction que vous désirés en la promesse du roy pour Mr le Comte.

De plus la déclaration d'amnistie.

Souvenés-vous que le roy s'attend que Monsieur n'amènera point icy les mauvais esprits, sur ce que vostre précédente disoit qu'ils méditoient leur départ. Ceux qui ont esté pestiférés ne reviennent jamais en lieu de respect sans avoir faict auparavant une bonne quarantaine.

Puisque Monsieur a accepté le premier party, vous n'avés point d'autre acte à luy donner que l'un des deux du mariage qu'on vous envoie.

Celuy où est l'adjonction en faveur de Mr le comte de Soissons, celuy des graces particulières.

Et l'amnistie pour luy et les siens, et rapporterés tous les autres.

Le roy escrit à Monsieur civilement pour le convier de venir, et envoye Mr le cardinal de La Valette pour faire la chose avec plus d'honneur.

Souvenés-vous que le roy désire beaucoup que Monsieur n'envoye que le comte de Brion à Sedan[1], et que, s'il luy donne Le Gué

[1] M. de Brion revint avec un mémoire, auquel le roi répondit le 2 février; il en est fait mention aux analyses, à la date du 25 février.

Ste Fleve pour adjoint, Sa Majesté aura moins d'asseurance de sa sincérité [1].

CDXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 249. — Minute.

A M. LE CHANCELIER.

Du 7 février 1637.

Monsieur, Personne ne m'a rien escript qui vous concerne, et quand on l'auroit faict je sçay bien escouter, et croire de vous [ce] qu'on doibt attendre d'un homme de cœur, de fidélité et d'une affection sincère.

L'affaire de la chambre de l'édict ne se peut faire en aucune façon. J'aimerois mieux mourir que de voir une affaire de cette nature establie pendant le temps que j'ay l'honneur de servir le roy en ses conseils.

Je n'ay rien à dire au pouvoir que désire monsieur le Prince d'interdire le parlement de Bourgogne, au cas qu'il se tesmoigne si mal affectionné de résister tout à fait aux volontés du roy. Je croy au contraire que M^r le Prince respondant de l'événement, comme il faict, il ne sera pas mauvais de prendre l'occasion d'humilier cette compagnie, qui debvroit rechercher en ce temps le moyen de servir au lieu de le fuir, mais nous parlerons plus amplement de cette affaire estant à Paris.

Je ne sçaurois assez m'estonner de la continuation de la difficulté que Messrs du parlement apportent à ce à quoy ils sont non seulement obligés par le debvoir de leur charge, mais par leur parole et par la reconnaissance des graces que le roy leur a faict en ces occasions. En vérité il y a trop de dureté et d'aveuglement en leurs esprits en ces rencontres où la nécessité de l'Estat paroist à tout le monde [2].

[1] Aux analyses, lettres de Richelieu à Monsieur, du 4 février; et à Chavigni, du 7.

[2] La pénurie de l'État était grande, mais la misère du peuple était profonde;

CDXXII.

Dépôt de la guerre, tom. 34, pièce 273[a]. —
Minute de la main du secrétaire de nuit.

DÉPESCHE GÉNÉRALE
AUX GOUVERNEURS ET LIEUTENANS DES PROVINCES ET ARMÉES,
TOUCHÂNT L'ACCOMMODEMENT DE MONSIEUR AVEC LE ROY[1].

Du 11 febvrier 1637.

[2] Dès lors que mon frère le duc d'Orléans se retira à Blois, au mois de novembre dernier, sans prendre congé de moy, en sorte qu'au jugement de tout le monde j'avois sujet de douter de ses intentions, je creus bien que, s'il avoit le soin qu'il debvoit d'examiner les motifs de cette action arrivée immédiatement après luy avoir donné les plus confidentes marques qu'il pouvoit désirer de ma bienveillance, dans un emploi où il avoit le commandement et la conduite des principales forces du royaume, il cognoistroit bientost que les advis et les mouvemens qui estoient cause de son esloignement estoient contraires non seulement à la vérité, mais à son propre bien. Cette créance ne m'empescha pas de donner tous les ordres néces-

tous les écrits du temps sont unanimes sur ce point: « L'on avoit demandé à toutes les villes, disent les Mémoires de La Force, un emprunt qui alloit fort haut et qui faisoit crier beaucoup de gens. » (T. III, p. 192.) Non-seulement le parlement de Paris, mais les parlements des provinces s'associaient à ce cri populaire; ceux de Rouen, de Bourgogne, faisaient en ce moment de grandes difficultés pour l'enregistrement des édits fiscaux.

[1] La pièce est sans titre dans notre manuscrit; ceci est une annotation écrite au dos par un commis de de Noyers.

[2] Une dépêche générale avait été faite dans les bureaux du secrétaire d'état de la guerre, car l'expédition préparée pour la signature, et devenue minute, après quelques corrections du premier commis de ce secrétaire d'état, se trouve dans le même manuscrit, sous le numéro 274; mais elle ne fut pas approuvée du cardinal, qui l'a refaite, comme on voit ici, en conservant seulement quelques phrases de la dépêche de de Noyers. — Le cardinal chargea Bouthillier, le surintendant, de faire partir cette lettre « au plutôt. » Le billet de Richelieu à Bouthillier, daté d'Angerville, le 11 février, se trouve, en original, aux archives des Affaires étrangères, France, 1637, de janvier à mai, folio 261.

saires pour prévenir les mauvaises suittes que pouvoit avoir[1] cette séparation. Mais, grâces à Dieu, ils ne m'ont servy qu'à me confirmer[2] de plus en plus en la fidélité de tous mes sujets, dont j'ay trouvé la constance inesbranlable. Mon frère ayant sy[3] bien jugé que l'union des cœurs est aussy bien nécessaire en ce temps que celle des forces du royaume, pour agir plus puissamment contre les ennemis de la grandeur de cette couronne et de son repos, il s'est porté de luy mesme à tout ce que j'eusse peu désirer. Il n'a pas plustost recogneu sa faute que je l'ay oubliée de bon cœur, adjoustant telle foy aux asseurances qu'il m'a données de son affection et de son zèle au bien de cet Estat, que je m'en rends caution envers moy mesme. Je me suis[4] résolu, sur la supplication de mon dict frère, de pardonner à mon cousin le comte de Soissons la faute qu'il a commise non seulement en se retirant à Sedan sans mon congé, mais se conduisant, depuis ce temps là, tout autrement que je n'eusse peu me le promettre. Ce que je fais très volontiers pourveu que mon dict cousin se remette dans son debvoir quinze jours après que la déclaration que j'ay faicte de mes volontez sur ces grâces sera publiée. Ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre, afin que vous en donniez part à tous mes serviteurs et sujets de l'estendue de vostre charge[5]; priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde. Escrit[6]...

[1] L'exemplaire de cette circulaire qui fut envoyé au lieutenant général marquis de Praslin se trouve maintenant, avec d'autres papiers qui ont appartenu à la famille Praslin, dans les archives du département de la Marne, liasse intitulée : *Pons-Praslin, émigré, 1793.* Nous notons quelques différences que nous avons remarquées. La pièce a été imprimée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 4 avril 1854. Au lieu « d'avoir, » cet exemplaire met « apporter. »

[2] « Faire cognoistre... la fidélité, » lettre au lieutenant général de Praslin.

[3] « Et comme mon frère a, » lettre au lieutenant général de Praslin.

[4] « Aussy, » *idem.*

[5] Ici la lettre adressée à M. de Praslin, ajoute : « Et encore que j'estime que mon dict cousin suivra le bon exemple de mon frère, néantmoins, en attendant que cela soit, j'entends que l'on continue à faire très exactement les gardes extraordinaires establies sur l'occasion de la retraite de mon dict cousin. Et sur ce je prie, etc. »

[6] La circulaire envoyée à M. de Praslin est datée d'Orléans.

Digitized by Google

Il faudra au bas escrire par apostilles à toutes les villes du cœur du royaume qui n'ont rien à craindre qu'elles ne facent point de garde, et à toutes celles de Champagne que, ne sçachant point encore les intentions de Mr le comte de Soissons, elles continuent à faire bonne garde et à exécuter tous les ordres qu'elles ont reçeus du roy depuis la retraite du dict sr comte de la cour, jusqu'à ce qu'elles reçoivent autre commandement de Sa Majesté [1].

CDXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 259. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LA MELLERAYE.

D'Angerville, ce xie febvrier 1637.

Aiant considéré et pensé depuis le partement du sr de Chalucet que le sr de Kersauson m'a dict plusieurs fois que Mr de Brissac [2] luy avoit formellement dict, pour me faire sçavoir, qu'il n'estoit pas en estat de soustenir un siége plus de 8 jours, et sçachant que les ennemis font un grand armement en Espagne, je désire qu'avant que vous reveniés que vous alliés vous mesme à Blavet, tant par forme de visitte pour faire voir à Mr de Brissac que vous estes de ses amis, que pour luy tesmoigner que je vous ay mandé d'y aller, et luy disant ouvertement que vous en avés receu ordre du roy, afin de voir avec luy les moyens de mettre sa place en estat qu'elle n'ait rien à craindre du dehors. Je vous envoye la lettre que j'escrits au dict sr de Brissac toute ouverte, laquelle je vous conseille de luy envoier devant par un gentilhomme pour luy oster tout ombrage.

Le sr Destouches, que Mr Desnoyers y a envoié et qui est sur les lieux, qui est intelligent, fidelle et affectionné, vous aidera bien à vous faire voir ce qui sera de cette place. Il faut voir ce qu'on peut

[1] On a obéi à cette note dans la lettre adressée à M. de Praslin.

[2] Voy. aux analyses, à la date du 11 février.

faire non seulement pour empescher l'effort des ennemis au cas qu'ils eussent mis pied à terre, mais pour empescher leur entrée dans le port; en un mot je vous prie d'aider sy bien à pourvoir à cette place que nous n'aions rien à en craindre. Vous donnerés aussy les meilleurs ordres que vous pourrés, en tout ce qui deppendra de vous, dans la Bretagne par authorité, et aux autres lieux par soings, par vigilence et par avis.

Il est besoin encore de pourvoir à Concarneau; je vous prie d'aller jusques-là, et exécutter le traitté que le s^r de Chalucet a faict avec le fils de M^r de L'Isle Rouet pour sa place, qui est de 20 ou 21 mil^ll, selon que le dict s^r de Chalucet vous dira, lequel vous pourrés mener avec vous à cet effect. Il faut mettre Mr de Locmaria dans la place. Je suis d'accord de luy donner contant la moitié de cette somme de mes deniers, et luy faire donner le reste en assignation par le roy, selon ce que je luy ay dict. En tout cas si le dict s^r de Locmaria ne pouvoit faire trouver contant les dix mil livres qu'on luy doit donner en assignation, vous ne ferés point de difficulté de vous obliger pour moy de la somme entière, laquelle je feray paier à lettre veue au s^r de L'Isle Rouet. Je vous prie terminer cette affaire, et mettre le dict s^r de Locmaria dedans afin que l'on puisse estre en repos de cette place.

Le roy envoie vostre régiment vers Brouage avec les prests, pour avoir un vieil corps en estat d'aller de quelque costé que les ennemis se puissent présenter, c'est à Mrs de Brissac, de Pontchasteau et à vous de donner un sy bon ordre en la Bretagne qu'en un instant on puisse faire 4 ou 500 chevaux pour s'opposer aux ennemis de quelque costé qu'ils puissent descendre.

Nonobstant la lettre que j'escris à Mr de Brissac, si vous le trouvés en disposition de traitter de sa place, vous pouvés conclure ce marché, selon que le roy le trouve bon, pour vostre beau frère; mais si vous en venés là, vous sçaurés sy bien vous gouverner qu'il ne paroisse pas que ce soit vostre dessein.

Je vous prie enfin, avant que partir de la province, d'asseurer sy

bien toutes choses qu'on n'ayt point à craindre la descente des Espagnols, laquelle asseurément ils y veulent faire. Je croy que pour cet effect il faut donner quelques ordres à l'arrière ban de la province, au cas qu'elle soit attaquée, et, parce que je craindrois que cet arrière ban fust long à amasser, j'estime qu'il faut dès cette heure asseurer 3 ou 4 compagnies de gendarmes selon que vous l'estimerés plus à propos, comme une à Mr de Pontchasteau, et ainsy d'autres, selon les lieux où se pourroit faire la descente qui, à mon avis, sera plus tost vers Blavet ou le Conquet qu'en autres lieux.

CDXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 324. — Mise au net de la main de Cherré.

A M. LE COMTE[1].

Février [?] 1637[2].

Monsieur,

Il y a quelque temps que Mr de Saint Ibar, venant à Paris, me tesmoigna que vous désiriés que je demandasse pour vous au roy la confiscation de Saucourt. Je luy respondis que Sa Majesté avoit faict estat d'appliquer telles confiscations à l'hospital des estropiez, mais que si c'estoit actuellement pour vous, sans dessein de la sauver ou pour les parens, ou pour le criminel, je m'y employerois très volontiers. Depuis, madame la Comtesse m'en ayant parlé de nouveau, je luy fis la mesme response, y adjoustant que par arrestz donnez en cas semblable on ne pouvoit prétendre favoriser les convaincus ou leurs hé-

[1] Annotation écrite au dos de cette dépêche: « Lettre de Monseigr à Mr le Comte, qui n'a point esté envoyée. » Malgré cette circonstance, nous donnons cette lettre, qui nous a semblé bonne à connaître.

[2] Le secrétaire n'a point daté cette lettre, et on a mis en tête, pour le classement : « février 1637 ; » il n'est pas vraisemblable que le comte de Soissons ait fait faire la demande qu'elle contient au moment où il mécontentait si vivement le roi; mais nous n'avons pas le moyen de rectifier l'erreur que nous soupçonnons.

ritiers et parens, sans crime de lèze majesté. Que je ne croyois pas que vous voulussiez assister des gens qui ont faict un sy grand préjudice à l'Estat. Qu'il y avoit une considération particulière qui, outre les générales, vous en devoit oster la pensée, sçavoir est que beaucoup trouveroient à redire si vous portiés la moindre faveur à un homme qu'on croit avoir rendu par trahison une place au prince Thomas, qui est vostre beau frère. Je concluds que si [1]...

CDXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 350. — Minute de l'écriture de Séguier; presque entièrement refaite à la marge, de la main de de Noyers [2].

CE QUE LE ROY A DICT A M^ss DU PARLEMENT DE PARIS,

LE 1er MARS 1637 [3].

Le roy ayant ouy M^rs du parlement leur dira :

Que l'édict sur l'exéqution du quel ils font remontrances a esté registré en sa présence, qu'il importe pour son authorité qu'il soit exéquté;

Qu'ils luy ont promis solemnellement et ont receu des graces de luy en cette considération.

Que si les rois ses prédécesseurs ont faict cette grace à la compaignie de ne comprendre dans la revente du domaine les clers du greffe, ils l'ont faict en un temps que les nécessités de l'Estat n'estoient pas sy grandes qu'à présent;

Que la vénalité n'empesche pas que les officiers dont il est question ne soient fidels, secrets et capables, puis qu'autrement l'on pourroit dire le mesme des présidens et des conseillers.

[1] La mise au net est interrompue ici, et je n'ai pas trouvé la minute.

[2] Il n'est pas douteux que de Noyers n'ait écrit sous la dictée du cardinal, qui a tracé de sa main la première ligne, cette minute, qui annulait celle de Séguier.

[3] Ce titre est une annotation écrite au dos de la pièce par Cherré.

Pour conclusion, Messieurs, la raison veut que je sois obéi, et je veux ce que veut la raison.

CDXXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 359. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

[AU ROI[1].]

De Ruel, ce 10e mars 1637.

Mrs de Vendosme me firent tesmoigner, il y a environ 2 mois, depuis la prise de Corbie, qu'ils désiroient bien estre sur l'estat des pensions; je n'estimay pas lors en devoir parler parce qu'il eust semblé que la retraitte de Monsieur leur eust plus tost fait accorder ceste pension que la bonté de Vostre Majesté. Maintenant que l'affaire de Monsieur est heureusement terminée, je croy que Sa Majesté leur peut accorder à chacun une pension de 4 à 5 mil escus, qui fera voir la générosité de son procéder, et donnera tousjours de plus en plus occasion à un chascun de demeurer en son devoir[2].

Mr de Bullion n'est point encores guéry de sa goute pour travailler; cependant le temps presse partout et les recreus qu'il faut faire pour les troupes allemandes ordonnées de longtemps ne sont point encores payées.

[1] Ce mémoire sans suscription, mais écrit pour le roi, avait été envoyé à Chavigni, qui était alors auprès de Sa Majesté.

[2] La réponse que Chavigni fit à cette lettre se trouve dans le même manuscrit, cotée 361. Il dit au cardinal : « Le roy accorde très volontiers à Mrs de Vendosme les pensions dont Mr luy a escript. » Et, sans répondre à la plupart des articles de cette lettre, il disait : « Le roy est résolu d'attendre à Dangus ce que deviendra l'affaire du parlement de Rouen*; il trouve dans ce pays son divertissement, estant très propre pour toutes ses chasses. Il n'a point voulu encore envoier sçavoir des nouvelles de L. F. (La Fayette). Boisenval l'en presse, mais il diffère tant qu'il peut. Il se mocque depuis le matin jusqu'au soir de Mr de Souvré, qui a dit que St Thomas estoit de ses parens; et là dessus on cite la princesse de la Mirande. » La lettre est datée : « A Noyers, le 10 mars. » Chavigni était alors chez Mr de Noyers, à Dangu.

* Voy. aux analyses, à la date du 12.

Les nouvelles viennent de toutes parts du gain de la nouvelle bataille de Banier; les lettres de Cologne portent aujourd'huy qu'il y a 9 mil hommes morts sur la place, et tout le canon et le bagage pris. Je prie Dieu de tout mon cœur que cela puisse faciliter la paix, que je souhaite plus que ma vie.

Auger est revenu d'Angleterre qui dict rapporter contentement, mais ne l'aiant pas veu je ne sçaurois qu'en dire asseurément; aussy tost que Mr de Bullion, qui est commissaire en cette affaire, en aura sceu les particularitez, je ne manqueray pas de les faire sçavoir à V. M.

Mr le Prince part après demain pour s'en aller en Bourgogne faire vérifier les édits au parlement.

On n'a point encores des nouvelles de Brion[1], ce dont chacun philosophe diversement.

Mr de La Valette a emporté un petit fort sur les ennemis, où il y avoit 80 ou 100 hommes qui ont esté tuez, fors 3 prisonniers.

St Preuil est allé dans les fauxbourgs de St Omer pour enlever un régiment d'Irlandois qui en estoit deslogé le jour auparavant, à la réserve d'une compagnie, qu'il a taillée en pièces.

La compagnie de Bussy de Vere[2] a esté taillée en pièces en Auvergne fort mal à propos, et ce par une contrariété d'ordres qui peut causer beaucoup de mal. Ils estoient establis dans la garnison que Vostre Majesté trouvoit bon par l'ordre de Mr de Noyers; un autre ordre signé Philipeaux avec un deppartement de Descures leur ont faict quitter cette garnison pour les envoier en un autre lieu; ce lieu là n'a pas voulu les recevoir ne voiant pas l'ordre du secrétaire de la guerre, ainsy ils ont esté contraints de battre la campagne, ce qui a excité ce désordre. Le service de Vostre Majesté requiert que vous deffendiés à tout autre secrétaire d'Estat que Mr de Noyers de se mesler des ordres de la guerre.

[1] Il avait été renvoyé à M. le Comte, le 25 février. (Voy. aux analyses, à cette date et à celle du 27 mars.)

[2] Ou « Vert, » le mot est surchargé. Nous avons trouvé ce nom écrit Bussy de Veire, ci-dessus, p. 344, à la date du 17 novembre 1635, lorsque cet officier relevait sa compagnie, déjà une fois détruite.

Depuis cette lettre escrite, la nouvelle du guain de la bataille de Banier se confirme[1]. On escrit de Strasbourg que Gallasse a eu ordre de quiter le Rhin et s'avancer jusques au Danube, ce qui justifie bien le mauvais événement qui est arrivé aux Impériaux; cela peut estre empeschera qu'on attaque la Valteline, comme nous en avons peur par les avis qui viennent d'Italie.

Montausier et Canisy, qui y estoient mareschaux de camp, aiant esté tuez, et Frezelières estant revenu icy pour sa maladie, il n'y reste plus que Leques, ce qui faict qu'il est du tout nécessaire d'y envoier 2 mareschaux de camp de nouvelle création, qui aient ambition pour correspondre à la réputation de ceux qui les ont précédez en ce lieu.

Il plaira à Sa Majesté d'y penser comme à une chose pressée et nécessaire.

Il ne me reste rien à faire sçavoir à Sa Majesté pour le présent, seulement finiray-je ce mémoire en l'asseurant que je seray toute ma vie cent fois plus attaché à ses intérestz et à son contentement qu'à ma propre vie.

CDXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 366. — Minute de la main de de Noyers.

A M. LE GÉNÉRAL DES GALLÈRES.

Du 13 mars 1637.

Mon nepveu, vous avés receu ordre du roy pour tenir XII gallères en mer, soit pour l'entreprise que vous avés mandée du passage des gallères d'Espagne, que je souhaite de tout mon cœur que vous puis-

[1] La nouvelle était fausse; le cardinal se hâta trop de la faire mettre dans la Gazette du 14 mars, en promettant des détails; on les attendit vainement. Chaque jour la Gazette annonçait quelque combat sans importance, où les Suédois et les impériaux, vainqueurs et vaincus tour à tour, se montrèrent, jusqu'à la fin de l'année, dans l'impuissance de rien faire de décisif.

siés rencontrer pour y acquérir l'honneur que je vous désire, soit pour le desseing qu'a Mr de Vitry qu'il désire estre tenu secret, soit pour un autre qu'a Mr d'Arcour, qu'il vous communiquera s'il se voit en estat de l'exécuter. Je joincts cette lettre à celle de Sa Majesté pour vous dire que vous ne me sçauriés faire un plus grand plaisir que de me tesmoigner en quelqu'une de ces occasions ce que vous valés.

Or, parce que je sçai la mauvaise intelligence qui est entre ces messieurs, je désire que, nonobstant toute leur jalousie, vous assistiés celuy qui sera le plus prest et en estat d'exécuter son desseing.

Par ce moyen nul n'aura sujet d'estre mescontent, et, qui plus est, vous pourrés correspondre à tous les deux desseings parce que celuy de Mr de Vitry ne pourra estre prest qu'en avril, et que celuy de Mr d'Arcour se pourra exécuter bien plus tost.

Vous ne parlerés point à l'un du desseing de l'autre et garderés secret à tous les deux.

Je vous conjure en cette occasion de tenir vos gallères en tel estat que tant s'en fault que l'on se puisse excuser sur vous, que vous au contraire vous pressiés ceux qui auront envie de bien faire de mettre leur desseing à exécution.

Si vous estes assez heureux de tesmoigner en cette occasion ce que vous valés je suis d'accord de jouer avec vous sur nouveaux frais à l'advenir. Sur ce, je suis...

CDXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 416. — Minute.

A M. DE BULLION[1].

Ce 28 mars 1637.

L'accident qui est arrivé en la Valteline est si grand que je ne sçay si on y pourra apporter remède. Si on ne le peut, les suites en sont

[1] Cherré a écrit au dos de cette minute le nom et la date.

à craindre bien estranges; Dieu sçait si après les Suisses ne se révolteront pas contre nous faute de payement; Dieu sçait si ensuite l'Italie tiendra ferme; Dieu sçait de plus si après nous trouverons facilité en la paix; et mons^r de Bullion sçait mieux que personne s'il trouvera en Suisse des millions pour soustenir la continuation de la guerre. Ce mal est arrivé faute d'argent; pour un escu qu'il eust fallu donner à temps il en faudra dix, et encores ne réparera-t-il pas la perte qu'on a faicte. Il y a long temps que je presche mess^rs des finances; je les conjure de le croire maintenant, autrement il y aura peu de salut à espérer dans les affaires. Je sçay bien qu'ils ne peuvent pas ce qu'ils veulent, et que ce qu'ils font en ce temps est capable [1]
Mais il y a certaines affaires privilégiées dont il fault prévoir les événemens avant que les mauvais succès en facent cognoistre le péril.

Monsr des Noyers vera avec Mr de Bullion ce qu'il faudra et ce qui se pourra faire.

Mr de Bullion se souviendra qu'il n'a rien donné pour les fortifications des années 1635 et 1636, et que le fonds qu'il a donné pour 1635 n'est ny payé, ny asseuré. Je crains en vérité qu'il n'y arrive inconvénient.

CDXXIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 417. — Minute

AU ROY.

Du 29 mars 1637.

Sire,

Les mauvaises nouvelles des Grisons ont esté confirmées par un courrier. Les perfides Grisons se sont accordés avec les Impériaux et les Espagnols, et la dernière lettre de Mr Melian [2] porte qu'on debvoit assiéger Mr de Rohan dans le fort de France.

[1] Il y a ici un mot que nous n'avons pu déchiffrer. — [2] Ambassadeur de France en Suisse.

Si on eust fourni l'argent pour l'accord qu'il faloit à temps, les gens de Mr de Rohan croyent que cela ne fust pas arrivé.

Je m'en vay à Paris pour faire résoudre Mr de Bullion pour empescher qu'il n'en arrive autant en Suisse.

Il y a long temps que je crains de pareils événemens pour les places; faute de fonds pour payer leurs garnisons et pour les fortifier.

Je n'oublieray rien de ce que je pourray pour persuader Mrs des finances de ne mesurer pas toutes les affaires à une mesme aune.

Je reviendray ce soir si je puis.

CDXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 420. — Minute.

AU ROY.

Du 30 mars 1637.

Je fus hier disner à Paris pour voir Mr de Bullion.

Nous fismes en trois ou quatre heures, avec luy, tout ce qu'on peut faire à l'heure présente au malheur de l'affaire de la Valteline.

Prioleau[1] part ce matin avec deux cens mille francs pour Monsr de Rohan, et deux cens mille pour les Suisses, lesquels nous avons faict fournir comptant à Mr Lumagne. Il n'y a pas moyen de les tirer payables que dans la fin de la sepmaine qui vient.

Nous fismes aussy faire tout ce qui se peut faire pour haster les préparatifs nécessaires, tant pour l'armée de Mr le cardinal de La Valette que [de] Mr de Chastillon[2]; mais à dire le vray je voy la saison bien avancée et, avec beaucoup d'espérance, peu de certitude. Mr de Bullion est plein de bonne volonté, mais cela ne rend pas l'argent, dont il n'a que les assignations, effectif, et sans cela les affaires de la guerre ne vont point.

Je voy bien que si l'indisposition de Mr de Bullion dure, qu'il me faudra aller de deux jours l'un à Paris.

[1] Secrétaire du duc de Rohan. — [2] Voy. aux analyses une lettre du 28 mars.

CDXXXI.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1637, cinq premiers mois, t. 59, fol. 152. — Copie de la main de Cherré, avec des corrections de la main de Richelieu.

MÉMOIRE

ENVOYÉ A Mr LE MARESCHAL D'ESTRÉES, A ROME, ET A Mr LE NONCE, A PARIS,

SUR LE SUJET DE LA PAIX.

Du 6 avril 1637.

Si Sa Sainteté continue à négocier la paix comme elle a commencé, on ne verra jamais la fin de sa négociation, ni le commencement du traitté qu'elle veut faire.

Pour faire que le traitté de la paix se puisse commencer, il est nécessaire que tous les députés s'y trouvent.

Pour qu'ils s'y trouvent, il est besoin qu'ils y soient conviés, qu'ils ayent seureté pour y aller, et que les entremetteurs ne leur soient point suspects.

Les Suédois n'y sont conviés de personne, et n'y veulent pas aller, tant pour cette raison que parce que le pape tesmoignant ne vouloir pas que ses ministres agissent avec les protestans, son entremise leur est justement suspecte.

La France, ny aucun de ses confédérés, n'a les passeports nécessaires pour se trouver à l'assemblée, et quand la France auroit les siens tels qu'ils doivent estre, elle ne s'en servira pas si ses colleguez n'ont les leurs.

Mr le légat entremetteur est suspect à tous les protestans, et qui plus est incapable d'agir avec eux, puisque le pape ne luy permet pas; et partant il est clair qu'en continuant à parler de la paix comme on faict, on n'en verra jamais la conclusion.

Il est besoin de représenter vivement ces difficultez au pape et à Mr le cardinal Barberin, afin qu'ils veuillent y chercher quelque

remède, ou qu'ils cognoissent au moins qu'en parlant de la paix ils ne la feront jamais.

Le vray remède seroit qu'il pleust à Sa Sainteté changer l'ordre qu'elle a donné à ses ministres de ne pas traitter avec les protestans, et qu'elle leur fist sçavoir qu'elle s'y conduira sans autre mouvement que celuy de la raison et de la justice des intérests d'un chacun.

Il luy seroit glorieux d'en user ainsy, et de leur procurer une paix temporelle par laquelle il prendroit tel pied dans leurs esprits qu'il ne seroit pas incapable, comme il est, de leur en procurer, avec le temps, une éternelle.

Les exemples des prédécesseurs de Sa Sainteté la peuvent porter à cette conduite; cependant, s'il ne la veut pas prendre, au moins peut-il conjurer les autres princes catholiques de suppléer à son défaut.

Si l'on ne gaigne l'un des deux points sur Sa Sainteté, il est certain que toutes les peines qu'elle pourra prendre pour la paix n'aboutiront à autre fin qu'à parler inutilement de la chose du monde qu'elle désire le plus.

CDXXXII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1637, cinq premiers mois, t. 59, fol. 159. — Original, sans signature, de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES.

[8 avril 1637 [1].]

Monsieur, Si le s^r de l'Amontot m'eust représenté les difficultés que vous me mandés luy avoir donné charge de me dire, sur l'affaire de la protection de M^r le cardinal Antoine [1], et vostre avis sur ce sujet, vous n'auriés pas manqué d'y avoir response, et mon dict s^r le cardinal satisfaction. Mais j'ay seulement cogneu ce qui est de cette affaire par

[1] Une lettre adressée le même jour à Mazarin nous donne la date de celle-ci. (Voy. aux analyses, le 8 avril.)

vostre dernière lettre du 11 mars. Le roy n'a point eu de peine à se résoudre en cela; son dessein a tousjours esté de contenter Mr le cardinal Antoine. Il vous envoie le brevet de protecteur pour luy donner. Si le pape trouve bon qu'il préconise, le roy en sera bien aise, mais quand mesme il ne le voudra pas, Sa Majesté sera contente de Sa Sainteté, si elle consent qu'il accepte la dicte protection, quoy qu'il ne l'exerce pas présentement. Enfin le roy vous envoie le brevet entre les mains, pour le donner au dict sr cardinal Antoine sans l'obliger à autre chose qu'à ce que vous, qui estes sur les lieux, jugerés à propos, par l'advis de MMrs le cardinal de Bagny et Mazarin. Je vous prie de faire sçavoir à mon dict sr le cardinal Antoine la passion que j'ay et auray tousjours à son service, et certainement il auroit eu plus tost contentement si j'eusse sceu plus tost les difficultés qui se rencontrent.

Je vous prie désormais aux affaires importantes de m'en escrire particulièrement, comme vous avés faict en celle-ci, car quelquefois on oublie, sans y penser, des choses dont on cognoist par après la conséquence. Cependant asseurés-vous, s'il vous plaist, de la continuation de mon affection et que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

Si le pape ne veut pas que Mr le cardinal Antoine fasse présentement les fonctions de protecteur, on peut choisir dès cette heure, par l'avis mesme du dict sr cardinal, un comprotecteur, ou vice-protecteur, selon qu'il l'aimera le mieux, lequel fera les fonctions de la charge pendant la vie du pape. Et en ce cas Mr le mareschal d'Estrées devra bien regarder avec mon dict sr le cardinal Antoine, Mrs de Bagny et Mazarin, quel cardinal il faudra choisir pour tel emploi.

Je vous rends grâce du soin que vous avés eu de l'affaire de Cisteaux, et vous conjure de continuer. Si le pape est bien informé il sçaura, je m'asseure, que je ne prends pas les bénéfices pour en pro-

fiter, mais bien pour les tirer de leur ruine, et les mettre en estat d'une bonne réforme.

CDXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 489. — Mise au net, devenue minute, la lettre ayant été corrigée avant la signature. De la main de Charpentier.

A M. LE PRINCE.

Du 16 avril 1637.

Monsieur[1], Les grandes divisions qui sont en Provence et l'importance des affaires des Isles dont l'attaque a esté heureusement recommancée, faict que le roy a, de son propre mouvement, jetté les yeux sur vous, comme sur la seule personne qui, par l'authorité que lui donne sa naissance, et par le zèle qu'elle a au bien de cet Estat, peut accomoder cette affaire. Sa Majesté vous conjure donc, Monsieur, de partir aussy tost que vous aurés receu sa dépesche, et, usant de vos diligences ordinaires, vous en aller en Provence. Elle ne doute point que quand vous y serés, vous ne donniés sy bon ordre à toutes choses que tout réussira à son contentement, et à l'avantage de cet Estat, ce qui ne nous sera pas une petite gloire. Les Isles ne peuvent manquer de tomber entre les mains du roy, pourveu que ceux qui ont entrepris l'attaque soient secourus d'hommes, de vivres et de munitions de guerre, ce que vous pourrés aisément faire, veu les levées de communes qui se font dans le pays, et deux régimens qu'on y envoie d'ailleurs, veu les contributions d'argent que la province faict, et le fonds que nous y avons envoyé pour la sub-

[1] Nous remarquons, pour les personnes curieuses de l'étiquette et du protocole, que, dans ses lettres au prince de Condé, le cardinal ne met qu'un seul mot dans la ligne, après le mot « Monsieur, » ou, comme on disait alors, il lui donne la ligne. Il n'usait du mot en vedette qu'avec les princes souverains, et avec Monsieur, frère du roi. Au moins est-ce là sa règle ordinaire; s'il y a quelques exceptions, peut-être les faut-il attribuer à la distraction du secrétaire.

sistance de l'armée navale. Quant aux munitions de guerre, le s^r Luguet, qui est party depuis six jours de deçà, a charge de faire fournir cent milliers de poudre, dont il m'a asseuré une bonne partie estre dans Marseille. Vostre seule présence remédiera à tout, et particulièrement aux divisions qui sont entre les chefs[1].

On ne touchera point aux affaires de Bourgogne que vous ne soyés de retour, et que vous n'ayés faict glorieusement prendre les isles. Après quoy vous aurés une seconde gloire, de mettre à raison des gens mal affectionnés d'un parlement[2].

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

CDXXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 487 v°. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

LETTRE A M. DE LAUSON.

Du 16 avril 1637.

Il n'est point besoin de vous représenter l'importance de l'entreprise des isles, elle vous est assez cogneue; aussy peu vous eschaufferai-je à ce qui peut advancer le service du roy, sçachant bien la passion que vous y avés; mais aussy ne prens-je la plume [que][3] pour vous conjurer de travailler à faire cesser toutes les jalousies qui jusques

[1] Ici le cardinal avait mis une virgule et terminait ainsi la phrase : « Le roy vous donnant pouvoir et sur mer et sur terre, ce qui vous tesmoigne de plus en plus la confiance qu'on a non seulement en vostre capacité, mais aussy en vostre probité. »

[2] On lit en marge ce passage, qui devait sans doute être ajouté à la lettre, et qu'on a effacé ensuite : « Le soin que je dois avoir de vostre personne faict qu'encore que le roy vous donne pouvoir sur mer et sur terre, je vous conjure de n'y aller point que les isles ne soient remises en l'obéissance du roy, vostre présence estant du tout nécessaire pour donner les ordres en terre, d'où les secours de la mer doivent venir. » La suppression de ces deux passages ne semble-t-elle pas indiquer que l'on craignait de donner au prince de Condé un pouvoir trop étendu?

[3] Ce mot, qui nous paraît oublié ici, ne suffit pas cependant pour rendre la phrase régulière.

icy ont esté entre tous ceux qui ont commandé, que le service du roy n'en soit pas retardé, que je ne doute pas que chacun n'ait bonne intention et beaucoup de zèle, mais qu'il est vray que jusqu'à présent, je les ay veus plus soigneux de faire des procès-verbaux pour justifier leur procédé que de chercher des expédiens pour faire réussir les affaires. C'est en quoy je me promets que vostre industrie et vostre bonheur paroistront, faisant cesser cette conduite, et obligeant un chacun à s'estudier à rendre des effects advantageux, et non pas à prendre des actes inutiles de leurs diligences. Je vous prie ne rien espargner à ces fins, et si par malheur vous ne pouvés porter tout le monde à la raison, au moins mettés l'affaire en estat que le roy puisse tirer raison par authorité de ceux qui l'auront sy mal servi en cette occasion sy importante.

CDXXXV.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 79. —
Original, sans signature, de la main de Charpentier.

A M. DE CHAVIGNY.

De Charonne, ce 24e avril 1637.

Monsieur de Chavigny n'oubliera pas de m'envoyer demain matin, avant que Mr l'ambassadeur de Savoie et le P. Monot viennent icy, un extrait des conditions du traitté fait entre le roy et Mr de Savoie[1], pour sçavoir à ce à quoy Mr de Savoie manque, et ce que le roy luy a donné depuis, outre et pardessus le traitté, afin que je puisse respondre au P. Monot, s'il me parle demain.

Je vous envoye les articles du traitté d'Angleterre que j'ay leus

[1] L'extrait demandé par le cardinal se trouve dans notre manuscrit; mais, comme il est sans date, on n'a su où le placer, et celui qui a classé autrefois ces papiers l'a mis à la fin de juillet, fol. 229. C'est une pièce de quatre pages, écrite de la main d'un secrétaire de Chavigni, et de Chavigni lui-même. Le cardinal a mis en tête : « Raisons pour respondre aux violences du P. Monot. »

et veus; je ne sçay si celuy qui les a mis en françois est bon latin, mais je sçay bien qu'il est mauvais François.

CDXXXVI.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 65e. — Original.

A M. LE BARON DE CHARNACÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR À LA HAIE.

5 mai 1637 [1].

Monsieur, après avoir tesmoigné la satisfaction qu'a le roy de la façon avec la quelle vous agissez pour son service au lieu où vous estes, et le contentement particulier que j'en ay, je vous conjureray par ces lignes, en continuant vos soins et vostre diligence, de faire en sorte que M[r] d'Aigueberre, que Sa Majesté envoye de nouveau en Hollande, soit promptement dépesché avec une bonne résolution de M[rs] les Estats. Je ne vous dis point le sujet de son voiage, parce que vous l'apprendrés particulièrement et par sa bouche et par la dépesche de Mr de Chavigny qu'il vous porte [2], mais seulement qu'il n'y

[1] Charnacé a mis au dos de cette dépêche : « Reç. le 12 par M[r] d'Aigueberre. Resp. par le mesme. » La réponse dut suivre de près la réception, car M. d'Aigueberre, envoyé encore en Hollande, partit pour ce nouveau message le 28 mai. (Voy. aux analyses une lettre de cette date.)

[2] La dépêche de Chavigni n'est point dans ce manuscrit, mais nous pouvons y suppléer : l'un des points les plus importants des instructions de Charnacé était de presser le prince d'Orange de faire une diversion en Flandre, et cet ambassadeur s'y employait avec ce zèle, cette chaleureuse activité qui était une des qualités de cet homme distingué. Le message que portait M. d'Aigueberre avait pour objet de décider les États à prendre Dunkerque aux Espagnols. Frédéric-Henri soumit divers projets à l'assemblée : ferait-on le siége de Gueldre, celui de Dunkerque ou de Breda? Les États proposèrent de s'emparer de Hulst, afin de s'ouvrir une entrée dans la Flandre; mais Charnacé insista si fortement pour l'attaque de Dunkerque, qu'il fit prévaloir la proposition de la France. On donnait aux Hollandais pour cette entreprise un secours de 5,000 hommes et 600 chevaux. D'Aigueberre était en outre chargé de promettre le concours de l'armée du cardinal de La Valette. (Voy. aux analyses deux lettres des 1er et 3 juin.) Malheureusement une tempête assaillit la flotte hollandaise et occasionna des retards; l'ennemi eut le temps de prendre des mesures qui forcèrent d'abandonner l'entreprise

a point de temps à perdre, et que vous pouvez asseurer Messrs les Estats et M^r^ le prince d'Orange que le roy mettra en campagne au temps porté par vos dépesches. Je ne doute point que le s^r^ d'Aigueberre ne rapporte à Sa Majesté toute la satisfaction qu'elle doit attendre de M^rs^ les Estats en une occasion comme est celle-cy. Sur cette espérance je ne vous feray cette lettre plus longue que pour vous asseurer de la continuation de mon affection envers vous et que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 5e may 1637.

CDXXXVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, fol. 545. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Du 9 may 1637.

Le s^r^ de L'Isle Bellebrune sera dépesché à Amiens pour y estre sergent major; il a très bonne mine pour sy peu que je l'ay veu. Je croy certainement[1] que V. M. aura contentement de son choix.

Rambures est venu, qui est ravi de l'estat auquel on a mis sa place par l'envoy de l'argent et de l'homme qui y faict travailler; il désireroit que les ennemis l'assiégeassent.

Il asseure qu'on travaille à Pontdormy, et Boissy, qui n'y estoit pas encore arrivé, fera advancer le travail comme il faut. J'ay parlé à Rambures du dessein que sçait V. M. Il doibt voir la personne qui en a l'intelligence avec M^r^ le cardinal de La Valette.

de Dunkerque, et on alla faire le siége de Breda. Charnacé qui, à ses fonctions d'ambassadeur joignait le commandement d'une partie des troupes françaises, et qui était aussi vaillant soldat qu'habile diplomate, fut tué durant le siége.

[1] Le mot « certainement » a été ajouté de la main de Richelieu.

Je ne sçaurois représenter à Sa Majesté le desplaisir que m'apporte l'affliction qui la travaille[1], mais j'en porte par souhait la moitié pour le moins pour le soulager, et ne doute point que Dieu, pour la gloire du quel elle supporte patiemment ce qui la travaille, ne la console promptement. Les roys qui se soumettent à sa volonté et préfèrent sa gloire à leur contentement n'en reçoivent pas seulement rescompense en l'autre monde, mais en cestuy-cy, et en vérité je n'espère pas peu de bénédiction temporelle pour V. M. pour la façon avec la quelle elle se conduit en l'occasion dont il est question.

Je suplie Vostre Majesté d'avoir agréable de me faire savoir[2] l'estat au quel elle est en ce sujet; et, si elle juge que ma misérable présence luy puisse apporter quelque soulagement, je l'iray trouver aussy tost, l'asseurant que le plus grand contentement que je puisse avoir dans ce monde est de la servir et de luy plaire.

CDXXXVIII.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1637, cinq premiers mois, t. 59, fol. 233. — Original.

SUSCRIPTION:

A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES.

9 mai 1637.

Monsieur, Le roy ayant pris maintenant une résolution de faire payer à l'avenir les pensions estrangères tout autrement qu'elles n'ont esté jusques à présent, et m'ayant commandé d'en être moi-mesme le

[1] La passion du roi pour mademoiselle de La Fayette était en ce moment dans sa crise, et la destinée de cette jeune fille allait se décider irrévocablement. Poussée dans le cloître par les intrigues dont Richelieu l'avait environnée, bien plus que par une vocation longtemps incertaine et irrésolue, elle entra enfin à la Visitation, le 19 mai. Le père Carré, chargé de mener cette basse intrigue, et qui couvrait sous des paroles de dévotion la honte de ce métier, écrivait au cardinal, le 19 mai, une lettre qui commençait ainsi : « Hier je reçu une lettre du valet de chambre, par laquelle il m'avertissoit qu'aujourd'hui la nièce viendroit et entreroit dans le monastère. » (Ms. cité aux sources, fol. 568.) On peut remarquer la chaleur avec laquelle Richelieu semble vouloir consoler une douleur qu'il causait lui-même.

[2] Le mot « savoir, » ainsi que « puisse » et « je l'iray, » est de la main de Richelieu.

trésorier pour estre déliyré de la tyrannie de Messrs les surintendans, je vous en donne avis afin que vous taschiés de gaignier les cardinaux que vous estimerés les plus affectionnez à la France, et les plus capables de servir le roy, et les asseuriés que les pensions qui leur seront promises ne passeront que par mes mains, et qu'il n'y aura que vous, moy et Mr de Chavigny, qui a la charge des pays estrangers, qui en ayent cognoissance. Je vous prie donc d'agir avec vostre discrétion et chaleur naturelle pour tascher de gaigner le plus de cardinaux que vous pourrés. Vous pouvés donner de nouvelles pensions sur ma parole, jusques à la somme de soixante mille livres, et je les payerai par mes mains. Je vous prie me mander ceux que vous estimerés pouvoir estre gaignés et les asseurer particulièrement que le secret qu'ils peuvent désirer sera fidèlement gardé.

Mr de Chavigny vous escrit de la part du roy ce qui s'est passé sur la proposition de la trefve particulière en Italie, qui seroit aussy dangereuse comme la générale peut estre utile à la paix. Je vous prie de considérer soigneusement ce que l'on vous en mande, et faire ce que vous pourrés sagement pour voir si c'est chose que l'on puisse faire réussir.

Je ne vous mande rien sur la maladie du pape que je viens d'apprendre, parce que je ne doute point que s'il plaisoit à Dieu en disposer vous ne fassiés l'impossible pour faire que son successeur ayt les intentions telles qu'on les peut désirer. Ce pendant je vous conjure de croire que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 9e may 1637.

Depuis la présente escrite j'ay veu par vos dernières la maladie qui est arrivée au pape. Je loue Dieu de tout mon cœur d'avoir veu par vos mesmes dépesches que sa maladie n'est point dangereuse, et que nous n'avons point à changer de pontificat. Cependant si ce mal-

heur là arrivoit pendant que vous serés à Rome, je vous conjure de vous porter fortement et courageusement en cette occasion selon que le bien de la chrestienté et le service du roy le requerront. Je m'asseure qu'en tel cas Mr le cardinal Antoine tesmoignera son affection et son courage à la France, et que Mr le cardinal Barbarin ouvrira les yeux à son propre bien.

CDXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Rome, 1637, cinq premiers mois, t. 59, fol. 245. — Minute de la main du cardinal; copie écrite par Charpentier, fol. 261.

MÉMOIRE A M. LE MARESCHAL D'ESTRÉES,

SUR LE SUJET DE LA MALADIE DU PAPE.

10 mai 1637.

Il est impossible de donner des ordres pressis à Mr le mareschal d'Estrées sur le sujet de la vacance du Saint Siége au cas qu'elle vinst à arriver, parce que divers accidens qui peuvent arriver et qu'on ne peut prévoir peuvent donner suject à diverses résolutions.

La première chose qu'on estime à faire est de tascher en ce cas d'unir, s'il se peut, toute la maison Barbarine pour l'eslection d'un suject favorable à la Xstienté qui soit capable de prendre de fortes résolutions pour en procurer le bien.

Que si aussy le cardinal Barbarin embrassoit tout à fait les intérests d'Espagne, il vist à réunir, en ce cas, tout ce qu'il pourroit pour s'opposer au dessein des Espagnols, et particulièrement le cardinal Antoine avec le plus de créatures qu'il sera possible, le cardinal Magaloti et tous ceux qui auront juste suject de craindre la domination tyrannique des Espagnols.

Le roy envoie une lettre de crédit au dict sr mareschal de 100 mille livres, dont il ne se servira qu'en cas de besoin, ce qui n'est pas à dire qu'il ne faille prévoir dès cette heure ce qui peut arriver avec le temps et engager dès à présent les cardinaux dont on pourra s'as-

seurer à empescher qu'il ne se face, par la brigue de la maison d'Autriche, quelque eslection préjudiciable à l'Église et à la Xstienté.

Le suject que Sa Majesté désireroit le plus pour pape est Mr le cardinal de Bagne, c'est celuy à l'eslection duquel il faut tendre par tous moyens raisonnables et possibles, s'y gouvernant cependant avec telle discrétion et adresse que, si l'on soubçonnoit le dessein du roy, personne n'en pust avoir cognoissance.

Que si le dict sr cardinal de Bagny ne pouvoit parvenir au pontificat, on remet au dict mareschal, sur la cognoissance qu'il aura par luy-mesme et les bons avis qu'il pourra avoir des cardinaux Antoine, Bagny, Bichy et du sr Mazarin, de se porter au suject qu'il estimera plus à propos et où il pensera qu'on pust trouver plus de résolution et plus de seureté.

Que Sa Majesté ne luy prescrit point aussy d'esclure nommément aucun suject, mais luy laisse le pouvoir de le faire par l'avis des susnommez, si l'occasion et le bien public le requièrent, et se promet fort qu'il agira d'autant plus sagement et fortement tout ensemble qu'elle luy laisse pleine liberté de se conduire selon qu'il jugera le devoir faire par les diverses occurrences qui peuvent se rencontrer.

On croit qu'il est bon de donner sans faire attendre davantage la protection à Mr le cardinal Antoine, pourveu qu'il s'oblige, comme il a esté mandé au dict sr mareschal, de ne la quiter jamais pour quelque respect que ce puisse estre.

Cependant cette affaire est laissée au jugement du dict sr mareschal, ainsy que les précédentes cy-dessus, pour en user ainsy qu'il l'estimera plus à propos.

Sa Majesté estime que la considération que faict Mr le cardinal Antoine de ne donner pas la comprotection à Mr le cardinal Spada de peur de dégouster Mr le cardinal Bichy est fort raisonnable, et que la proposition qu'il faict de gaigner ou Borghese, ou Cesarino[1] est

[1] Les noms « Borghese » et « Cesarino, » que Richelieu a laissés en blanc dans sa minute, étaient également restés en blanc dans la copie écrite par Charpentier; ils ont ensuite été mis par un autre secrétaire.

fort bonne. Elle donne encore toute liberté au dict s^r mareschal d'agir en cette occasion. Cependant elle approuve de s'asseurer de M^r le cardinal Spada de[1] 2 mille escus de pension, selon l'ouverture qu'en faict le dict s^r mareschal, et se promet que, maintenant que les pensions de Rome seront payées par les mains de Mgr le cardinal, plusieurs en recevront qui n'en eussent pas voulu auparavant.

Vous prendrés garde de ne donner cognoissance de ceux qui voudront s'intéresser avec la France qu'à ceux de Rome ausquels ils le consentiront[2].

Quant à ce que mande le dict s^r mareschal que le P. Carré écrit à Rome à son général, on l'asseure qu'il n'a charge quelconque d'escrire d'aucune affaire. Quelquefois[3] il apporte monstrer à Mgr le cardinal des lettres de son général qui parlent des bonnes intentions que les Espagnols ont à la paix; à quoy le dict seig^r cardinal respond que celles de la France sont encore meilleures, mais qu'il est question de voir les effects des uns et des autres. Il a plusieurs fois faict voir que son général escrit qu'il faut faire la paix à Rome, ce que Monseig^r le cardinal a tousjours rejeté, disant que c'estoit chose impossible à cause des alliez du roy dont Sa Majesté ne se veut pas séparer. Il a faict voir par deux fois à Monseig^r le cardinal des lettres par les quelles le général mandoit qu'on sçauroit avec le temps les bonnes intentions d'Espagne.

Monseig^r le cardinal dist au P. Carré qu'il n'entendoit point cela,

[1] La copie de Charpentier met plus correctement : « Moyennant deux... »

[2] Ici finit l'écriture du cardinal, et au dos de la copie de Charpentier est écrit : « Mr de Chavigny ne m'aiant pas laissé sa dépesche verra si ma mémoire ne m'a point faict oublier quelque point à quoy il faille respondre, et au cas qu'il y en eust quelqu'un obmis, il y satisfera. » Cette note a évidemment été dictée, sinon écrite, par le cardinal. Chavigni a en effet satisfait aux points omis, en ajoutant à la copie de Charpentier les divers paragraphes qui suivent.

[3] Il le faisait constamment. Nous avons vu, dans les papiers du cardinal, maintes lettres de ce père, dans lesquelles il copie pour Son Éminence de longs passages des lettres écrites en latin que lui adressait ce père général. Mais ce qui est bien certain, c'est que Richelieu jugeait le père Carré plus capable d'intrigues que de politique; il l'employait comme espion et non comme conseil.

et qu'il pouvoit escrire au général qu'il devoit s'expliquer davantage s'il vouloit estre entendu.

Si cela a donné fondement au prétendu voyage de Ridolphi, on ne le sait pas, mais c'est chose dont on n'a jamais ouï parler, et qu'on n'estime pas à propos, estant bien meilleur, s'ils avoient quelque chose à dire, qu'ils le fissent savoir au dict s^r mareschal.

On estime qu'il sera bon qu'adroitement le dict s^r mareschal fasse rompre par le s^r Frangipani cette coutume que le P. général a d'escrire de telles matières au P. Carré; et que si le dict général à quelque chose à faire sçavoir, qu'il le fasse dire au dict s^r mareschal.

Le dict s^r mareschal a fort bien faict de ne se trouver pas à l'église de St Louis lorsque le cardinal de Savoie y a voulu aller. Sa Majesté estime qu'il ne le faut point convier lorsqu'on solemnisera la fête de cette église.

Le dict s^r mareschal entretiendra intelligence avec M^r le duc de Parme, et lors qu'il luy fera sçavoir les dégousts qu'il a des Espagnols, qui ne manqueront pas de le maltraiter à cette heure qu'il est en leurs mains, il luy donnera les meilleures paroles qu'il luy sera possible de la part du roy, luy faisant tousjours espérer la protection de Sa Majesté quand les occasions luy en donneront les moyens.

Le roy trouve très à propos la proposition qu'a faicte M^r le cardinal Antoine de tirer des soldats du costé de Venise en cas de besoin. Et S. M. escrit à son ambassadeur afin qu'il les envoie au premier avis qu'il en aura du dict s^r mareschal.

CDXL.

Bibl. imp. Béthune, 9257, fol. 193 v°. (Cop.) — Et 500 Colb. n° 117, p. 216. (Cop.)

AU MARESCHAL DE CHASTILLON.

28 may 1637.

Monsieur, J'ai prié M^r le colonel Bouillon et le s^r de Rozieres[1] de

[1] M. de Rosières, gentilhomme de Picardie, était neveu du marquis de Feuquières; il avait une compagnie de chevau-légers. Gouverneur de Vic en 1636,

vous aller trouver pour une entreprise qu'ils espèrent faire sur Vaudrevange, la quelle faciliteroit grandement le secours qu'on peut donner à Hermensten. Je vous conjure d'y apporter par vostre prudence et par l'affection que vous avés au service du roy, tout ce qui deppendra de vous pour la faire réussir, et ce pendant de croire que je suis et seray tousjours, etc.

M. de Feuquières lui avait fait donner ce gouvernement au commencement de 1637. Le roi, dans une lettre datée aussi du 28 mai, dit au maréchal : « Comme le s^r de Rozières a une cognoissance particulière de tout le pays de Lorraine, et de ces quartiers où ma dicte armée est destinée, je désire que vous mettiez en particulière considération les avis qu'il vous donnera sur les desseins aux quels elle pourra estre employée » (p. 216). L'entreprise sur Vaudrevange et d'autres petites places que les ennemis tenaient sur la Sarre, avait d'ailleurs un double but. Outre le besoin de se débarrasser de ces repaires pour les partis ennemis, on voulait masquer une entreprise plus considérable. Il s'agissait de ravitailler cette place que le cardinal nomme *Hermensten*, le maréchal *Hermstein*, et qui est Ehrenbreitstein, vis-à-vis Coblentz. De Noyers fut chargé de donner au maréchal les instructions de détail pour le convoi, pour le passage du Rhin, etc. ainsi qu'on le voit par une lettre qu'il écrit au maréchal, le 30 mai, et où il lui dit : « Faites l'impossible pour rendre ce service, qui ne sera pas moindre que la prise d'une ville » (p. 218). Nous apprenons par cette même lettre ce qu'était Bouillon, dont parle le cardinal : « Il y a icy, dit de Noyers, un de nos collonels estrangers, nommé Bouillon, qui s'offre de servir ; il est vaillant et propre à une telle entreprise ; mais, parce que nous ne sommes pas assez persuadez de sa capacité et conduite, le roy désire que vous en donniez la direction à Mr de Rozières, que vous cognoissez pour sage et brave gentilhomme, discret et fidel. » Au reste, le dessein dont il est parlé dans cette lettre fut bientôt abandonné; le roi et de Noyers écrivaient au maréchal, le 5 juin, qu'au lieu de mener l'armée sur Vaudrevange et la Sarre, il fallait l'assembler du côté de Sainte-Menehould, à cause des inquiétudes que donnait en ce moment le comte de Soissons (p. 234). En même temps le maréchal de Châtillon écrivait de son côté à M. de Noyers, le 6 juin, au moment où il recevait l'ordre, qu'il était du tout impossible qu'il s'y conformât : « Je n'ay jamais ouy proposer, dit-il, dessein plus esloigné de toute apparence d'exécution. » Et il explique les obstacles; il ajoute que le grand secret qu'on lui recommande est inutile, l'entreprise ayant été divulguée à Paris par Bouillon, et que lui-même l'avait apprise, par le bruit public, avant de recevoir les ordres du roi (p. 242).

CDXLI.

Arch. de l'Empire, Guyenne, 2e partie, K 134, p. 21, pièce 76e. — Minute.

A M. DE LA VALETTE,

PAR M. D'ESPENAN, LE 30 MAY 1637[1].

Monsieur, On a pourveu de deçà à ce que vous pouvés désirer pour la subsistance de vostre armée; je vous puis asseurer qu'outre le service du roy, tout ce qui vous touchera me touche autant que vous-mesme. Reste de bien employer les forces que vous avés. Je vous en conjure, au nom de Dieu, et qui plus est pour l'amour de vous-mesme. Jusques icy je ne vous ay rien mandé des mauvais bruicts qui sont venus de Sedan, maintenant, vous aimant comme je fais, je ne puis vous céler qu'ils sont tels que pour détromper le monde il faut quelque effect notable qui donne plus de lieu à un chacun de croire, par ce qu'ils verront, ce que vos amis désirent pour vous, que non pas ce qui est espandu à vostre préjudice.

J'ay empesché jusques à présent que ces mauvais bruicts ne soient allés jusques aux oreilles du roy, et je ne désire rien tant qu'ainsi qu'il est arrivé de bons événemens en Provence, il en puisse arriver en Guienne, afin que je les fasse valoir. Je vous conjure donc de faire quelque chose d'extraordinaire, et vous asseure que vos intérests me seront plus chers qu'à vous mesme.

Le roy vous envoye Mr d'Espenan, qu'il a faict mareschal de camp après l'honneur qu'il a acquis au voyage que S. M. luy commanda de faire en Provence. Il est passionné à ce qui vous touche. Je m'asseure qu'il n'oubliera rien sous vos ordres pour exécutter ce que vous estimerés à propos. Au nom de Dieu, entreprenés quelque chose qui puisse avoir un bon événement, et croyés que je suis et seray tousjours...

[1] Cherré, qui a écrit ceci en tête de la minute, a mis au dos « M. le duc de La Valette, du 28 may. »

CDXLII.

Arch. de Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 67e. — Original.

SUSCRIPTION :

A M. LE BARON DE CHARNACÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EN HOLLANDE.

1er juin 1637 [1].

Monsieur, Vous m'avés faict cognoistre par plusieurs de vos lettres que vous ne seriés pas fasché, si je prenois résolution de faire achepter des armes et des munitions de guerre en Hollande, d'en avoir la commission, sans y envoyer exprès, ainsy que l'on a faict par le passé. Cela m'oblige à vous prier, par cette lettre, de vouloir vous mesme faire marché avec des marchands des quartiers où vous estes, pour armer six mil chevaux à la hongroise, c'est-à-dire, d'une bonne cuirasse devant et derrière à l'espreuve de la carrabine, et le pot; le tout sy bien faict que je cognoisse que c'est Mr de Charnacé qui en prend soin, et que c'est pour le cardinal de Richelieu qu'il faut faire les dictes armes. Lorsque le dict marché sera faict, vous me donnerés, s'il vous plaist, avis du prix dont vous serés convenu pour chacune paire, du temps que les dicts marchands auront pris pour faire la fourniture des dictes armes, et de celuy que vous aurés arresté avec eux pour le payement, afin que je donne ordre à vous envoyer l'argent qu'il faudra pour cela. Ce pendant je vous conjure de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service,

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 1er juin 1637.

[1] Charnacé a écrit au dos : « Reç. le 26, par Mr de Bariere; resp. le 3 juillet, par le mesme. »

CDXLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 17. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY[1].

Du 4 juin 1637.

Monsieur le cardinal de La Valette vient d'envoyer icy d'Estrade pour dire qu'il ne juge pas à propos d'attaquer[2] à cause qu'il ne pourroit pas sy commodément y faire porter ses vivres, mais qu'il juge pouvoir entreprendre ou St Omer d'une part ou[3] de l'autre.

On luy a respondu qu'il n'y a point d'apparence d'attaquer[4] à cause que Mr le Prince d'Orange désire qu'on destourne les troupes des ennemis de ce costé là, faisant une entreprise en un lieu qui en soit esloigné, et que partant il failloit se résoudre à l'autre.

Les assignations données pour l'artillerie vont si mal qu'il n'est pas possible de plus, ainsy que le fonds destiné pour les chevaux des vivres. Ces deux points estoient un des sujets principaux du voyage du sr d'Estrade.

Je ne sçay quelle pièce coudre au manque d'argent qui arrivera pour les dicts équipages qui ne subsistent point par discours, ny par assignations non présentes. Pour cette fois Mr de Noyers et moy avons faict trouver quatre vingt mil francs sur nostre crédit, mais cela ne fournira que pour un mois.

Vostre Majesté verra par une lettre interceptée l'estat des forces

[1] Cherré a écrit au dos de cette pièce la date ainsi que l'adresse, omises par le secrétaire de nuit, et une main étrangère a écrit après coup, en tête, cette espèce de sommaire : « Sur l'envoy du sr d'Estrades par le cardinal de La Valette. »

[2] Il y a ici un mot effacé; il semble qu'on peut lire sous les ratures : « Cambray. » Le cardinal a écrit en marge, devant ce mot raturé, « En blanc. »

[3] Ici un autre mot soigneusement raturé; il paraît qu'il y avait « Bapaume. »

[4] Encore un mot complétement effacé. — Voy. aux analyses une lettre adressée, le 3 juin, au cardinal de La Valette, où sont nommées les places que ce général se proposait d'attaquer.

des ennemis en Flandres, et ce qu'ils mandent de Mr le comte de Soissons; à propos de quoy j'estime luy debvoir dire deux choses, l'une que Mr de Vaubecour mande qu'il y a de grandes allées et venues, l'autre que madame de Longueville, fondante en larmes, tesmoigne estre au désespoir de l'extrémité en laquelle est Mr son frère et des résolutions qu'il est sur le poinct de prendre. Elle propose pour remède qu'on remette son frère en la charge de grand Me et qu'il n'expédiera aucuns estats que ceux que le roy aura premièrement agréez, et qu'il les envoyera à Sa Majesté pour recevoir ses ordres avant que de les expédier. Qu'elle sçait et confesse que quelques gens ont porté Mr son frère à entreprendre des choses à quoy il ne debvoit jamais songer, mais qu'il donnera sa parole de ne tremper jamais avec eux et qu'il la gardera fidellement; elle adjouste qu'elle n'a pas voulu expressément y renvoyer Campion[1], ce qui est véritable, Campion estant encore à Paris, de peur que, sur les responses qu'on luy faict, il n'achève de se perdre.

Jusques à présent nous avons négligé de faire sçavoir pareils advis à Vostre Majesté; maintenant je les mande sur l'occasion de cette lettre interceptée, et j'advoue que, si ce qui est porté par icelle est véritable, il faudroit faire bien plus que ne propose madame de Longueville pour en arrester le cours[2], et j'ay de la peine à croire qu'il se contente de ce qu'elle propose. Vostre Majesté jugera s'il ne seroit point à propos de la prendre au mot.

Il paroist par les lettres interceptées que le travail que les ennemis font à Gravelines est fondé sur les lettres prises par le cardinal infant de l'admiral Dorp; je l'envoye à Vostre Majesté, avec deux autres incluses en ce paquet; il luy plaira les renvoyer après les avoir leues et brusler cette lettre.

L'infanterie de Mr le cardinal de La Valette n'est pas trop forte;

[1] On sait que Campion, gentilhomme attaché au comte de Soissons, était l'un de ceux qui s'étaient montrés le plus déterminés dans le complot d'assassinat projeté contre le cardinal, à Amiens, l'année précédente.

[2] On envoya à M. le comte le P. Hilarion pour tâcher de s'arranger avec lui.

on dict qu'il y a quelques régimens qui sont à la moitié moins que la contribution qu'ils ont tirée cet hiver; si cela est ils méritent un chastiment exemplaire, et croy qu'on ne sçauroit le faire sans préjudicier notablement au bien de vos affaires.

Je change de matière pour dire à Vostre Majesté qu'un religieux est allé trouver mademoiselle de Chemeraut pour luy dire qu'il sçavoit de bon lieu que vous la vouliés aymer[1], qu'il l'en advertissoit, et de plus que, si [elle][2] vouloit se laisser conduire par ses advis en cette affection, ses affaires iroient bien. Cet advis est très véritable; Sa Majesté n'en fera pas semblant, s'il luy plaist.

CDXLIV.

Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, fol. 86. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

FRÈRE UNIQUE DU ROY.

6 juin 1637.

Monseigneur,

Monsr le comte de Brion, s'en retournant trouver Vostre Altesse, luy dira sy particulièrement ce qui se passe de deçà, et l'estat auquel est maintenant l'affaire de monsieur le Comte, qu'il seroit superflu de l'en entretenir par ces lignes. Je me contenteray seulement de

[1] Cette insinuation du cardinal au moment où mademoiselle de La Fayette venait d'entrer au couvent, où le cœur du roi allait sans doute éprouver le besoin d'un attachement nouveau, mérite d'être remarqué. Pour nous, qui savons que cette fille d'honneur de la reine était vendue au cardinal, et qui avons pu lire dans nos manuscrits les lettres mystérieuses et perfides que mademoiselle de Chemerault envoyait à Richelieu*, cette manœuvre du cardinal a un sens que ne pouvait deviner le roi. Sous apparence de consoler sa douleur, Richelieu essayait de mettre en la place que laissait vide la retraite de cette tendre et pure La Fayette, et qui pouvait être reprise par la fidèle et désintéressée madame de Hautefort, une créature qui était à lui. Louis XIII ne tomba point dans le piége, et mademoiselle de Chemerault n'eut point ce prix de sa trahison.

[2] Ce mot manque dans le manuscrit.

* Elles ont été imprimées dans le *Journal de M. le cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage...*

l'asseurer que je n'ay rien oublié de ce qui a deppendu de moy auprès du roy pour disposer Sa Majesté à tout ce que j'ay estimé pouvoir faciliter cet accommodement, sçachant avec quelle affection Vostre Altesse le désire. Je ne doute point que mondict s^r le Comte, cognoissant jusques où va la bonté du roy en son endroit n'y corresponde par sa conduite et ne donne lieu à Sa Majesté de le traitter ainsy qu'il le peut souhaitter luy-mesme. Je le souhaitte, Monseigneur, non seulement pour l'avantage du service du roy, mais pour vostre contentement particulier, qui m'est sy cher et sy précieux qu'il n'y a rien que je ne veuille faire pour vous le procurer, et pour vous faire cognoistre, par effect, que je suis et seray toute ma vie, autant qu'on le peut estre,

Monseigneur, de Vostre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 6 juin 1637[1].

Je déclare au R. P. Hilarion que l'armée commandée par M^r le cardinal de La Valette, ny aucune autre de toutes celles que Sa Majesté a sur pied, n'a pouvoir, ny charge, ny intention d'entreprendre aucune chose au préjudice de la personne de Monsr le Comte, ny des siens, et qu'estant remis dans les bonnes graces du roy, ny luy ny les siens n'ont aucune chose à craindre de la part de Sa Majesté.

Faict à Ruel, ce 6e juin 1637[2].

[1] M. le Comte, très-mécontent de la réconciliation de Monsieur et du roi, se tint presque offensé que le frère de Louis XIII eût songé à l'y comprendre. Le comte de Brion, premier écuyer de Monsieur, lui fut dépêché par Gaston. Richelieu lui envoya le père Hilarion, capucin, personnage agréable à M. le Comte, porteur d'une déclaration écrite de la propre main du cardinal; nous en donnons ici le texte. Le comte de Soissons ne voulut rien entendre; il songeait, en se liant avec la reine mère, à se ménager un prétexte pour changer cette bouderie en guerre ouverte. Richelieu conjura pour un temps ce danger, et, à force de concessions, il obtint la soumission du comte de Soissons. (Voy. p. 817, et aux analyses, 19 juin.)

[2] Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 23. — Minute de la main du cardinal. Au folio 22 se trouve la copie de la promesse du roi à M. le Comte, de le remettre en ses charges, datée de Fontainebleau le 6 juin.

CDXLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 43. — Minute de la main de Cherré.

AU ROY.

De Ruel, ce 13 juin 1637.

La deffaite des croquans est bien certaine, Mr de La Valette a dépesché un courrier pour en apporter la confirmation. Il est demeuré 14 cens hommes sur la place, outre quantité qui se sont retirés en leurs maisons. Le dict sr de La Valette mande qu'il s'en va droit à Bergerac[1], où le reste de cette canaille s'est retiré au nombre de 5 ou 6 mil, avec du canon, et qu'il espère de les avoir bientost réduicts à la raison.

La nouvelle de l'advantage que les Suédois ont remporté sur les Impériaux et Saxons se confirme aussy de tous costez.

On dict de plus que le Landgrave a deffait quelques[2] troupes des Impériaux.

Il y a encores d'autres petites nouvelles qui ne sont pas mauvaises, comme la deffaite d'une partie de la garnison de Hédin, Donrié[3], du Bec, de Camon, par Mr de Commeres, gouverneur de Rue, desquelles il est demeuré 40 sur la place, 25 de noyez, et autant de chevaux, 10 cavaliers de remarque prisonniers et 25 bons chevaux pris. Les dictes troupes des ennemis estoient entrées dans le gouvernement de Rue à dessein de le piller.

Mais le reste des affaires commence à changer; Mr le nonce vient de sortir d'icy, qui donne avis que Picolomini vient au Luxembourg avec une forte armée, qu'on dict en Allemagne estre de 25 mil hommes, et que je crois qu'il faut réduire à 9 ou 10.

D'autre part le prince Savelly amène des troupes en Bourgoigne, dont il y en a desjà 4,000 hommes de passez à Brissac.

[1] Le duc y entra le 8 juin, les croquants, qui occupaient un faubourg fortifié, s'étaient soumis le 6.

[2] Il y a, dans ces lignes, trois ou quatre mots de la main du cardinal : « quelques, impériaux, d'une partie. »

[3] Dourier et Camon, deux villages de Picardie (département de la Somme).

Brion vient de venir de la part de Monsieur, qui se trouve bien disposé. En arrivant icy, un de ses gens, qui estoit allé avec le P. Hillarion, l'est venu trouver, qui dict que l'affaire de Mr le Comte va à rupture; cela me faict penser à ce que j'ay tousjours estimé qu'il failloit bien pourvoir les places de Champagne, pour les quelles je ne puis m'empescher de craindre que le nom, la cognoissance, la malice de Mr le Comte ne puissent ayder à quelque mouvement; cependant je prends tant d'asseurance au bon génie du roy que, Sa Majesté ne craignant rien, je veux croire que Dieu empeschera l'effect de ses mauvais desseins. Peut-estre que le père Hillarion apporte d'autres nouvelles. Cependant pour n'estre point surpris on croit qu'au lieu d'envoyer St Pol [1] (?) à Auxonne il seroit plus à propos de l'envoyer à Charleville, avec Périgny ayde de camp sous luy. Charleville et le mont Olimpe requièrent deux bons hommes.

On estime que Fontenay [2] doit avoir soin de Rhétel, Chasteau-Portien et Rheims en deçà. On croit que Pagan et Reffuge peuvent remplir Soissons et Laon, selon qu'il plaira à Sa Majesté les distribuer.

J'ay mandé ce matin au roy que la dépesche pour le Bosquet estoit faicte; il est vray qu'elle estoit toute preste; mais m'estant enquis, deux heures après, de Mr de Noyers si son courrier estoit party, et m'ayant dict que non, j'ay esté d'avis de l'arrester, et croy que puisqu'il est là il l'y faut laisser maintenant, et le soin de la Bourgogne à Mr le Prince, croyant que, s'il y a quelque grand effort, ce sera plus tost du costé de la Champagne que de la Bourgoigne.

Si Vostre Majesté le trouve bon, au retour de cette dépesche je feray partir Beaufort, avec un ingénieur et de l'argent pour faire travailler à Mouzon et y demeurer sous le gouverneur, jusques à ce qu'il ayt pleu à Vostre Majesté ordonner de ceux qui devront ayder à la déffense de cette place.

On estime qu'il faut mander à Mr de Chastillon de mettre quelqu'un dans Donchery dont il soit bien asseuré.

[1] On pourrait lire St-Prel ou St-Pel. — [2] Le comte de Fontenay-Mareuil.

CDXLVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 64. — Minute de la main de Cherré et de celle du secrétaire de nuit[1].

AU ROY.

De Ruel, ce 18 juin 1637.

[Espenan] propose d'accorder une abolition aux croquans (en en faisant au préalable pendre une douzaine des plus coupables et séditieux) [qui sont pris,] à condition qu'ils fourniront quatre mil hommes de pied effectifs pour deux mois, avec les quels Espenan escrit [que les trouppes du roy estant renforcées on pourroit chasser les] Espagnols de St Jean de Luz et de Soquoy[2]. [On estime cette proposition fort bonne s'ils la peuvent faire réuissir.]

Les ennemis ont pris un chasteau près de la ville de Langres, appelé La Romagne. Les habitans de la dicte ville proposent de les y aller attaquer [avec leur gouverneur] et les en chasser [parce qu'autrement leur récolte sera empeschée]. Pour cet effect ils demandent permission de sortir du canon de leur ville, sans le quel ils disent ne pouvoir rien faire.

Mr Thibaut a dépesché un courrier pour donner avis comme il a arresté[3] Coussy en vertu des ordres du roy.

M^r^ de La Valette suplie le roy de vouloir honorer M^r^ le marquis de Duras[4] d'une charge de mareschal de camp. On estime qu'il est du service de Sa Majesté de ne luy pas refuser cette grace, et mesme qu'on en doit dès à présent deslivrer le brevet au dict s^r^ de Duras, [affin qu'il en ayt l'obligation à Sa dicte Majesté].

Le dict de La Valette demande la confiscation des croquans qui

[1] Cette minute porte de nombreuses traces de l'écriture du cardinal; nous les indiquons ici par des crochets.

[2] Socoa, petit village muni d'un fort, en face de St-Jean-de-Luz.

[3] Il y avait « le marquis de . . . » On a effacé ces trois mots.

[4] Il avait servi, sous le duc de La Valette, dans l'expédition contre les croquants.

ont esté pris prisonniers et exécuttez, pour des capitaines qui ont servy le roy en cette occasion. On est d'avis que Sa Majesté envoye les brevets des dictes confiscations à ceux pour qui ils sont demandez afin qu'ils reçoivent cette grace de sa main.

Il demande de plus une compagnie qui vaque dans le régiment de Navailles pour le lieutenant de la colonelle du dict régiment [qui porte le nom de Guitaut], ce que l'on croit aussy ne luy devoir pas estre reffusé.

St Pol et Beaufort sont partis ce matin pour aller à Charleville et Mouzon. Refuge m'a aussi dict adieu. Pagan faict difficulté d'aller à Soissons, estant pauvre comme Job, désirant plus tost servir de sa personne à la campagne. Sur cela nous n'avons pas estimé qu'il fust à propos de le presser, il faut penser à quelque autre; mais jusques à présent nous n'en avons peu trouver.

M^r le cardinal de La Valette est en campagne de vendredy, mais nous n'avons encore aucunes nouvelles de luy [1].

Aygueberre a repassé à Calais pour revenir, mais il n'est pas encore arrivé. Nous apprenons par autre voye que le prince d'Orange doibt estre en campagne dans le 20e de ce mois.

Le P. Hillarion est de retour, qui s'est fort bien conduict en son voyage. Pour conclusion, M^r le Comte n'a pas voulu trouver son contentement ès propositions qui avoient esté faictes de deçà par les siens; il a tesmoigné qu'on a trop différé à luy rendre response, et le père croit que pendant ce temps il s'est engagé. Il prétend bien couvrir son crime ne traittant pas immédiatement avec les Espagnols, mais bien avec la reyne mère de Sa Majesté, par les mains de la quelle il doibt recevoir l'argent d'Espagne [2].

Il a levé mille ou douze cens soldats qui se sont desbauchés, aux quels il donne sept sols de prest tous les jours, voilà ce qui paroist jusques à présent.

Il fait ce qu'il peut en Hollande contre Vostre Majesté, et à Sedan

[1] Nous donnons aux analyses l'extrait de sept lettres écrites pendant ce mois de juin, par Richelieu, au cardinal de La Valette, les 1er, 3, 9, 23, 26, et deux du 27.

[2] Voy. aux analyses, 18 juin, lettre à madame la Comtesse.

il se parle, entre les confidens, de marier Mr le Comte avec la fille du prince d'Orange; mais peut-estre est-ce un pur artifice.

Mr le Comte dict que la paix ne se fera que par luy, et parle comme si tous les princes de la chrestienté se vouloient fier [en sa probité et capacité] de tous leurs intérestz. Le premier article de la paix doibt estre que Vostre Majesté m'esloigne d'auprès d'elle; si tous les autres estoient aussy aysés que celuy-là, la passion que j'ay au repos de la chrestienté me porteroit à en suplier moy-mesme Vostre Majesté, avec la quelle je ne lairrois pas d'estre toujours de cœur, rien ne m'en pouvant jamais séparer.

On a faict courre la mort du pape; mais, n'ayant point de courrier de Rome, asseurément c'est chose fausse.

Les abbez d'Olivet et de Bartelles ont faict des exécrations sy estranges en leurs abbayes qu'il est impossible de les entendre sans horreur. Mr de Laubardemont en a informé de vostre part; l'information est venue depuis deux jours. Je croy que Vostre Majesté jugera, par l'advis de toutes sortes de personnes, estre obligée d'y mettre ordre. L'abbé de Bartelles est fils de Scarron; s'il plaist à Vostre Majesté accorder son abbaye par dévolu à l'abbé de Chappes, il m'a tesmoigné aujourd'huy qu'il la recevroit volontiers. Dieu veut quelquesfois que l'intérest des particuliers face grand bien à des affaires générales.

La garnison de Guise a remporté grand avantage sur les garnisons voysines des ennemis, celle de Dourlans en a faict autant.

Les affaires accablent Mr de Noyers; dans deux jours il ira trouver Vostre Majesté.

CDXLVII.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 68r. — Original. Quelques lignes sont chiffrées.

[A M. DE CHARNACÉ[1].]

20 juin 1637.

Monsieur, Le sr d'Aiguebere n'est arrivé icy du retour de son

[1] La suscription manque; il est facile de la suppléer.

voiage que le 18 de ce mois; le temps est sy pressé qu'à peine a-t-on loisir d'envoier seulement au lieu où vous savés. Cependant, avec l'aide de Dieu, les troupes que vous sçavés y seront au temps préfix.

Vous verrés par les lettres de Mr de Chavigny le contentement qu'on a donné à Messrs les Estats pour leur paiement, qui sera bien effectif, et sans aucun manquement au terme qu'Eufft, qui a leur procuration, l'a désiré.

Quant au bruit des négociations que Sedan, et autres lieux qui ne sont pas affectionnez au temps présent, nous veulent imposer, vous n'en croirés rien, s'il vous plaist, sur la parole que je vous donne qu'ils sont tous faux, comme tous les prétextes qu'ils ont voulu prendre jusques icy de leur mauvaise conduite. Au moins si vous estes capable de croire telles impostures, ne croyés pas que je sois diable comme ils prennent plaisir à le dire quelques fois, que je veule empiéter l'estat comme ils le disent à l'oreille de ceux qui ne leur crachent pas au nez à telles impertinences, et que madame de Combalet ayt voulu forcer Mr le Comte[1]. Il ne me reste rien à vous dire, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous rendre service.
Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 20 juing 1637.

[1] On avait répandu le bruit qu'une des conditions de l'accommodement qui se négociait avec le comte de Soissons était son mariage avec la nièce de Richelieu, proposition que le prince aurait repoussée avec mépris. Richelieu avait été contrarié de ces bruits au point d'employer pour les démentir un moyen qui dut coûter à sa fierté. Il se fit donner, par le père Hilarion, employé aux récentes négociations avec Sedan, une attestation ainsi conçue : « Je soubz signé déclare que je n'ai jamais eu charge, ny de Mr le cardinal, ny de quelqu'autre personne que ce puisse estre qui ayt l'honneur de luy apartenir ou de l'aprocher, de parler du mariage de Mme de Combalet avec Mr le comte de Soissons, et que je n'en ay fait aucunes propositions, ny dans les voyages que j'ay faits à Sedan, ny en quelqu'autre temps ou lieu que ce puisse estre. Fait à Paris, ce 20 juin 1637. Signé Hilarion, capucin. » (Aff. étr. France, de juin en août, fol. 76.) Bien plus, en demandant une semblable attestation à Chavigni, Richelieu lui faisait ajouter : « Au contraire, il m'en a quelquefois esté

CDXLVIII.

Arch. de l'empire. Guienne, 2e partie, K 134. P 51, pièce 87e. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE DUC DE LA VALETTE.

Du 22 juin 1637.

Monsieur, L'estat au quel vous avés réduit les croquans est sy avantageux au service du roy, sy utile au bien de ses affaires, et sy glorieux pour vous, qu'encore que je vous aye desjà tesmoigné la joie que je ressens d'un sy heureux succès, je ne puis néantmoins laisser retourner Mr le marquis de Duras aux lieux où vous estes sans vous la tesmoigner encore de nouveau par ces lignes. Il vous dira sy particulièrement la satisfaction de S. M. de vostre conduite en cette occasion, le gré qu'elle vous sçait de la façon avec laquelle vous y avés agi, et l'honneur qu'elle luy a depparti, l'ayant faict mareschal de camp dans ses armées, qu'il seroit superflu d'y adjouster aucune chose; aussy me contenteray-je de vous dire que le voyage de Mr de Beaupuis n'a pas esté moins agréable à S. M. que celuy du dict sr de Duras, en ce qu'il l'a confirmée en la croyance qu'elle a tousjours eue de la sincérité de vostre affection pour sa personne. [1] Pour moy qui

fait ouverture à l'hostel de Longueville sans que j'en aye parlé en aucune façon à mondit seigneur le cardinal. » (Même ms. f° 75.) Pour comprendre toute la portée de cette insinuation, il faut se souvenir que le duc de Longueville avait épousé la sœur du comte de Soissons.

[1] Ce passage, d'ici à l'alinéa, corrigé de la main du cardinal et de celle de Cherré, était d'abord conçu ainsi : « Mais aussy en ce qu'il luy a faict clairement cognoistre la fauceté des discours qu'on a faitz de Sedan à vostre désavantage. Pour moy qui prends part à tout ce qui vous touche, j'en ay une telle joye en mon particulier qu'il m'est impossible ni de vous la représenter, ni assez vous louer en ce rencontre. » Le duc de La Valette, qui, malgré son alliance avec le cardinal, ne prenait nul soin de lui complaire, et lui était toujours suspect, avait là une occasion facile de se mettre dans ses bonnes grâces; le cardinal l'eût désiré, et Chavigni le lui fit connaître si clairement, qu'on ne saurait douter qu'il n'ait eu pour cela l'autorisation de Richelieu. Mais le duc de La Valette n'avait pas la souplesse de son frère le cardinal.

prends part à tout ce qui vous touche, j'en ay[1] grande joie, voyant que c'est le seul et vrai moyen de démentir tous les beaux desseins que vous sçavés qui se font à Sedan. Je veux croire que vous serés aussy heureux contre les Espagnols que vous l'avés esté contre les malheureux révoltés. Je ne doute point que vous ne fassiés l'impossible à cet effect; je vous en conjure, et de croire...

Mr de Noyers vous escrit sy amplement sur toutes choses qu'il ne me reste qu'à vous asseurer que je seray tousjours autant que vous le sauriés désirer,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur[2].

CDXLIX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 90. — Minute de la main de de Noyers et de la main de Cherré.

AU ROY.

De Ruel, ce 22e juin 1637, à 6 heures du soir[3].

Nous venons d'apprendre des nouvelles de monsr Lambert, qui asseure que les quatre mille hommes et les cinq cens chevaux destinés pour ce que sçait Sa Majesté seront à Boulogne le XXIIIe de ce mois.

Il vient d'arriver un courrier de St Jean de Luz[4] qui apporte la nouvelle que le sr de Menillet, Vrolik et La Ralde ont heureusement exécuté le dessein pour le quel Sa Majesté les avoit envoiés en Basque, et se sont saisis du port et fort de Guetaria[5] en Espagne, trois lieues par delà St Sébastiani.

Ils y ont douze cens hommes avec outils à pionnier pour s'y for-

[1] « Grande joie, voyant que c'est le seul, » de la main du cardinal.

[2] Deux jours après, le 24, Richelieu écrivait au duc de La Valette une nouvelle lettre, pour l'exciter à chasser les Espagnols de la frontière de France. (Voy. aux analyses.)

[3] Cherré a écrit, au dos de cette minute, « 23 juin, » date de l'envoi de la lettre.

[4] Ce nom est écrit de la main du cardinal; il y avait « de Guyenne. »

[5] Bourg considérable du Guipuscoa, l'une des provinces basques.

tifier. Ils espèrent grandement incommoder les Espagnols, tant par les courses qu'ils feront dans le pays qu'en empeschant qu'ils n'apportent par mer des vivres aux forts qu'ils ont en France.

[1] Je dépesche un des miens à Mr de La Valette pour luy faire cognoistre que la prise de ce poste luy donne beau lieu de presser les ennemis. Je l'en conjure autant qu'il m'est possible, l'asseurant que je feray valoir ses services auprès de Vostre Majesté si, en suite de la défaite des croquans, il peut chasser les Espagnols[2]. Le courrier qui vient d'Irun a passé dans les forts des Espagnols où il a recogneu tant de misère qu'il ne croit[3] pas que III mil hommes ne les en chassent aysément. Je sçay bien que telles gens se représentent quelques fois les choses faciles qui sont fort difficiles à digérer, mais tousjours est-il vray que la misère est très-grande.

J'escris aussy au sr d'Espenan et puis asseurer Vostre Majesté qu'aucune diligence ne sera espargnée pour faire aller les affaires, ny de ce costé là ny des autres.

Les Espagnols ont voulu attaquer St Tropez avec vingt gallères. Par hasard quatre vaisseaux qui estoient prests à lever l'ancre ont empesché l'effect de leur dessein; il s'y est tiré force coups de canon, et les ennemis se sont retirez.

Les trouppes de Vostre Majesté n'estant pas encore passées en Italie, cela a donné lieu aux Espagnols d'attaquer et prendre Nice de la Paille, où les habitans se sont révoltés contre la garnison françoise; M. Lambert escrit que[4].

Auparâvant que je receusse la lettre de Vostre Majesté sur le sujet de St Nicolas de Verdun, Mr de Noyers m'avoit desjà faict sçavoir qu'en relisant la lettre du sr Lucas il avoit recogneu ce qu'il a pleu à Vostre Majesté me mander depuis; aussy n'ay-je rien respondu autre chose à l'abbé de Thou, sinon qu'au cas que vacance arrivast,

[1] A partir de ce paragraphe, Cherré a pris la plume.

[2] C'est la lettre du 24 juin que nous mentionnons aux analyses.

[3] Il faut « qu'il ne doute pas, » ou bien ôter la négation qui suit.

[4] Cette phrase non achevée est du manuscrit.

la volonté qu'il plairoit à V. M. nous faire sçavoir sera promptement exécuttée.

CDL.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 114. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE CHAROST [1].

Du 26 juin 1637.

Brave Charost, vous aurés sceu par Mr d'Ayguebère ce en quoy il est question que chacun face son mieux, il n'y faut rien oublier de ce qui sera possible. Mr le cardinal de La Valette est attaché au siége de Landrecy; il a pris Chasteaux Cambresis en 3 jours; il y avoit deux cens Espagnols en garnison, outre celle du pays et des habitans; il n'y a que cinq cens hommes de garnison dans Landrecy outre les habitans, qui sont en petit nombre, et une compagnie de cavalerie. Voilà ce qui se passe de deçà. Asseurés-vous tousjours de l'affection de celuy qui est et sera tousjours le meilleur amy du cadet de Béthune, et

Vostre très affectionné à vous servir.

CDLI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 122. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. DE NOYERS.

Du 28 juin 1637.

Vous me donnastes hier un gros pacquet de la part d'un homme solaire et vénéfique [2] quant à l'aspect, le deschiffrement du quel nous a bien appris des nouvelles.

En un mot, outre l'attaque que le roy d'Espagne faict du costé de

[1] Le secrétaire de nuit n'a mis aucune indication; c'est Cherré qui a écrit, au dos de cette dépêche et de la suivante, le nom et la date.

[2] Qui est cet homme que Richelieu va tout à l'heure baptiser du nom d'*Aspic* pour la correspondance intime? D'où venait le gros paquet? C'est évidemment de Pro-

Bayonne, il prétend de faire entrer du costé de Perpignan et de Narbonne une armée composée de deux mille cinq cens chevaux et 12 mil hommes de pied.

D'abord cette proposition semble une chimère; mais après avoir considéré qu'ils n'ont plus d'occupation dans la Valteline, qu'ils sont maistres à la campagne en Italie, que leur armée navale n'est plus attachée aux isles, je croy qu'ils peuvent faire une partie de ce qu'ils proposent; tant y a que c'est chose très asseurée que le dessein en est et qu'ils sont sur le poinct de l'exécuter.

Pour ne perdre point de temps en vostre absence[1] je dépesche à Mr d'Haluin et luy mande l'advis que nous avons de lieu certain. Je le prie de s'advancer à Narbonne avec Argencour, de faire advancer aussy le régiment de Languedoc en lieu propre à s'en pouvoir [[2] servir], s'il en est besoin. J'escris à Mr de Narbonne et à Mr de Persy[3] pour que tout aille d'un mesme pied; je mande à Mr d'Haluin qu'on le poura secourir des troupes de Provence, et qu'on escrit à l'armée navale pour estre en estat de ne faire pas moins pour sa défense qu'on a fait pour les isles.

Le tout est d'envoyer actuellement les 200 mil livres pour les gallaires, les quels à mon advis si elles ne sont portées en poste ne donneront pas lieu aux capitaines de se mettre en mer.

Par là vous pouvés voir si l'on peut estre un quart d'heure séparez les uns des autres esloignez de Paris.

Je voudrois bien avoir de la disposition pour estre auprès du roy, mais quand j'en aurois à revendre, les environs de Paris sont le seul lieu où l'on peut faire les affaires.

vence, et l'on y annonce une attaque présumée des Espagnols : l'*homme vénéfique* serait-il le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, et commandant l'armée réunie dans cette province? Richelieu avait alors contre lui plus d'un sujet de mécontentement, et il le mettra bientôt à la Bastille.

[1] De Noyers était en ce moment à Fontainebleau, auprès du roi. La lettre du cardinal à M. d'Halluin ne fait guère que reproduire celle-ci. (Voy. aux analyses, 28 juin.)

[2] Ce mot, oublié ici, nous est donné par la lettre écrite à M. d'Halluin.

[3] Ces deux lettres sont classées aux analyses, aussi à la date du 28.

Sa Majesté aura peut estre quelques meilleurs advis à donner pour cet affaire que ce que j'ay pensé; cependant vous le pouvés asseurer que devant midy le courrier qui doibt porter cet advis à Mr d'Haluin sera parti.

Vous dirés, s'il vous plaist, au roy que celuy dont vous me baillastes hier un pacquet s'appellera doresenavant l'*Aspic* entre Sa Majesté et ses serviteurs[1].

Je vous envoye les informations de ce qui s'est passé entre Biscaras[2] et Maille, afin qu'il plaise au roy jetter l'œil dessus et vous faire sçavoir ce qu'il estime et veut qui soit faict ensuite.

CDLII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 121. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

AU ROY.

Faict à deux heures après minuict, ce 28 juin 1637.

Depuis le partement de Mr de Noyers, on m'a faict une descouverte bien importante, je la luy escris pour la faire sçavoir à V. M. et recevoir ses ordres sur ce sujet. En les attendant j'ay faict ce que j'ay creu estre de son service, envoyant un courrier en diligence à Mr d'Haluin.

Au retour de Mr de Noyers, on adjoustera tout ce qu'il plaira à Vostre Majesté de prescrire et de commander.

[1] De Noyers, qui répondait au cardinal de Fontainebleau, le même jour, à neuf heures du soir, lui disait que le roi témoignait « une extrême tendresse » pour le cardinal, que S. M. avait trouvé bon tout ce qu'il avait fait et qu'elle voulait qu'il agît « dans ces rencontres sans attendre ses ordres. » De Noyers ajoutait : « Le nom d'*Aspic* a extresmement pleu à Sa Majesté et l'a bien fait rire. » (Ms. cité aux sources, fol. 117.)

[2] Biscaras s'était battu en duel au bois de Boulogne, avec un neveu du conseiller d'État de Léon, qu'une autre correspondance nomme le baron Maliot. De Noyers répond à ce sujet, dans la lettre que nous venons de citer : « S. M. approuve en l'affaire de M. de Biscaraz tout ce que V. Ém. a faict, et n'a pas seulement voulu voir les informations par déférence ; et mesme, luy ayant insinué qu'elle les pouvoit renvoier à M. le chancellier, elle m'a répliqué : Non, non, tout ce que M. le cardinal voudra je veux qu'il soit. »

J'ay bien peur qu'il faudra que l'armée navale hyverne encore en Provence.

CDLIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 163. — Minute de la main de Cherré, et de la main de de Noyers.

AU ROY.

Du 1er juillet 1637.

Arnaud est arrivé de l'armée de Mr le cardinal de La Valette qui apporte bonne espérance de Landrecy et dict que, le grand Me se joignant à Mr le cardinal de La Valette, que la place sera dans vingt jours au plus tard au pouvoir de V. M. Il estime qu'ensuitte il y a de bonnes choses à faire.

Il est venu pour avertir de la prise que Mr le cardinal de La Valette a faict faire d'un des gardes de Mr le Comte, qui venoit de sa part et du comte de Fiesque, pour gagner diverses personnes dans l'armée, et, entre autres, un nommé Bony lieutenant, et Trailly nepveu de Briquemaut, le quel a desjà receu 10 mil tt de l'argent de Mr le Comte, et qui tasche de lever auprès d'Auxerre sous prétexte de fortiffier le régiment de Trailly [1]. Trailly mesme est en grand soubçon de son lieutenant, et donne avis qu'il est bon de le prendre. Aussy tost avoir receu cette dépesche nous avons envoyé tous pouvoirs nécessaires à Mr d'Auxerre pour le faire prendre par ruse ou par force, parce que sa maison est tout contre et qu'il n'est pas qu'il ne vienne quelquefois dans Auxerre. Nous avons aussy envoyé en mesme temps une commission à Mr de Bellejambe pour faire et parfaire le procès au dict garde et en faire un exemple [2].

[1] La minute met ici, en marge, le paragraphe suivant, dont la place, dans le contexte de la lettre, n'est pas indiquée : « Mr le Comte mandoit à ses amis qu'il entreroit en Champagne avec 40 cornettes de cavalerie dans le 12 de juillet et qu'une place luy offre de luy ouvrir ses portes. »

[2] Une lettre de Richelieu au cardinal de La Valette, sur ce même sujet, a été imprimée; nous en donnons l'extrait aux analyses, à la date du 1er juillet, ainsi que d'une autre du 3, au même cardinal.

On a mandé à Mr de Chastillon qu'il prenne tous ceux de Mr le Comte qui passeront de part et d'autre, et qu'il ne laisse plus rien entrer à Sedan.

Mr de Chastillon dict que, si on le veut laisser agir, qu'il fera des merveilles, ce qui abboutit pour le présent à Yvoy et autres petites places que Vostre Majesté sçait qui sont le long de la rivière, dont j'ay veu le plan entre ses mains. Je croy qu'il faut voir Landrechy pris devant que d'engager cette armée à aucune entreprise qui l'occupe.

Mr de Chastillon a receu deux ordres consécutifs de faire sortir les Suisses qui sont en garnison dans les places de la frontière de Champagne et ne l'a point faict. Les Suisses s'excusent sur ce qu'ils ne sont pas payez. Cependant on a mis une montre entière pour eux dans le fonds de la montre de l'armée. Je ne croy pas qu'ils voulussent faire faux bond, mais je ne soubçonne qu'eux [1].

Mr de Longueville a pris Lons Saunier, qui a souffert qu'on fist bresche. Le gouverneur qui estoit dedans, se voyant extraordinairement pressé, a mis le feu dans la ville, qui estoit pleine d'abondance de toutes choses. Plus de 200 habitans ont esté bruslés par ce malheureux homme. Il s'est retiré au chasteau et aussy tost a envoyé demander à traiter ce qui luy a esté refusé. Je croy que Mr de Longueville en voudra faire un exemple, comme la raison le requiert.

Un enseigne de Normandie a esté tué en cette occasion. Mr de Longueville et Mr d'Arpajon demandent la charge pour un de ses cousins qui a esté long temps dans le régiment des gardes dans la compagnie de Guitaut, et qui est à présent lieutenant dans le régiment de Languedoc; je croy que Sa Majesté ne peut mieux faire que de leur accorder cette grâce.

En mesme temps que Lons Saunier a esté pris, un bon chasteau, qui est sur le chemin de Salins, a envoyé offrir les clefs.

Médavid escrit que 6,000 Allemands, qui devoient venir au secours de la Franche Comté, sont réduiz à 1,200, qu'il a faict compter homme par homme.

[1] Il y a une autre lettre du 3 juillet adressée au Mr de Chatillon. (Voy. aux analyses.)

On n'a point de nouvelle que la ville de Chanitte soit encores prise, quoyque la Gazette le porte[1]. La dernière nouvelle portait qu'ils estoient sur le bord du fossé.

On n'a point encores de nouvelles de Calais.

Une lettre que l'ambassadeur de Venise, qui est à Madrid, escrit à l'ambassadeur d'icy, confirme l'entreprise que l'Espagne veut faire du costé du Languedoc, et mande que c'est le comte Jean Cerbellon, qu'on a faict venir d'Italie exprès, qui doit commander les armes d'Espagne en cette occasion; et de faict nous avons justiffié par l'ambassadeur de Savoye que Cerbellon est passé en Espagne.

Mr de Rohan est encores dans Genève. On faict partir Mr d'Estampes, qui vient d'auprès de luy, pour le faire bien agir dans l'armée, estant besoin d'un homme qui ayt pouvoir auprès de luy, et, au cas qu'il ne veuille rien faire, il en donnera avis.

On propose de fortiffier le Mont-Olympe moyennant un passage[2] sur les vins qui vont et viennent du costé de l'ennemy, ce dont on est avis, quoy que Mrs du conseil veuillent dire.

Mr de Noyers m'a dict vostre intention sur le sujet des officiers de gensdarmes de la reyne, à quoy je n'ay rien à dire qu'à approuver vos sentimens, lesquels il est besoin, à cause de la nature de l'office, que Vostre Majesté escrive, s'il luy plaist, de sa propre main.

[3] Il est venu de Provence un cappitaine du régiment de la Tour qui est exempt des gardes de Vostre Majesté, qui faict de grandes plaintes du mauvais traictement que ce régiment et celuy de Vaillac ont receu de Mr de Vitry; je n'en dis point le particulier à Vostre Majesté parce que je croi qu'il la va trouver sur ce sujet.

Après l'avoir ouy, il plaira à Vostre Majesté faire sçavoir ses volontés.

[1] Nous trouvons, dans l'*extraordinaire* de la Gazette du 30 juin, un article intitulé : *La prise de la Romagne et de Channite, par le duc de Weymar.* On lit dans cet article : « S. A. de Weymar partit le 18 de Serce-le-Petit, où estoit son quartier, à demi lieu de ce chasteau (la Romagne), et tira vers Channite, etc. » C'est Champlitte, petite ville de Franche-Comté, aujourd'hui département de la Haute-Saône; elle portait alors les deux noms; le dernier a prévalu.

[2] Droit de passage.

[3] Ici de Noyers a pris la plume.

CDLIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 183. — Minute de la main de Cherré.

A M. LE PREMIER PRÉSIDENT[1].

Du 3 juillet 1637.

Ayant veu messieurs du conseil je ne puis que je ne tesmoigne à Mr le premier président estre extresmement estonné de l'emprisonnement qu'il a faict faire du greffier et du geolier de la Conciergerie du pallais[2] pour avoir obéy à l'arrest du conseil, qui n'a esté donné que sur ce qu'il l'a jugé luy mesme[3] sy nécessaire qu'il prist la peine d'en envoyer la minutte par le nommé La Forest.

La response qu'a aussy faicte mon dict sr le premier président au sr de La Verrière, sur le suject des procureurs, disant, que puisque le conseil ne s'en vouloit mesler, qu'il y agiroit comme bon juge et officier et non comme l'homme du roy, ne m'estonne pas moins.

Joignant ces deux cognoissances à l'avis qu'il me donna hier du mal des procureurs, sans faire ouverture d'aucun remède, je confesse que j'ay de la peine à concevoir quel est en cela le procédé de Mr le premier président. D'abord il semble qu'il veille contenter les deux partyes; mais quand je considère qu'il offenceroit ouvertement le roy et son conseil je perds promptement cette oppinion, et ne puis penser autre chose sinon qu'il veut tenter si on souffrira telles entreprises, pour s'authoriser aux despens d'une authorité supérieure.

Je croy que le roy, à qui on a donné avis de cette affaire, en aura beaucoup de ressentiment. Pour moy, j'en ay desjà autant que j'en puis avoir et pour le service du roy et pour l'intérest de Mr le pre-

[1] Le Jai. La suscription et la date ont été omises par Cherré; les annotations écrites au dos de la pièce y suppléent.

[2] Au folio 167 de notre manuscrit se trouve une explication sur cette mesure.

[3] « Luy mesme » et « qu'il prist, » mots écrits de la main de Richelieu.

mier président, qui aura bien de la peyne de sortir d'un tel embarras[1].

Il me mandera, s'il luy plaist, ce qu'il peut dire sur ce sujet, et fera cependant tout ce qu'il jugera nécessaire pour y remédier et adoucir l'esprit du roy, qui indubitablement trouvera des expédiens meilleurs que tout son conseil ne sçauroit faire pour empescher le cours de pareilles entreprises[2].

CDLV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 203. — Mise au net de la main de Cherré.

MÉMOIRE

ENVOYÉ AU ROY LE 8 JUILLET 1637,

SUR LE SUJET DE M' LE COMTE.

Monsr le Comte signera le papier proposé, et jurera sur les saints Évangiles toute sorte de fidélité au roy, de séparation de toutes sortes d'ennemis de la France, de quelque qualité et condition qu'ils puissent estre, d'avertir Sa Majesté de tout ce qu'il sçaura contre son service. Enfin il signera un serment tel qu'on le voudra dresser.

Il demande pour luy le restablissement en ses charges, pensions et biens.

Pour ce qui est de sa charge de grand maistre, le présent quartier

[1] Depuis plusieurs mois le parlement résistait à l'exécution d'édits enregistrés, en lit de justice, en décembre 1636. Il s'agissait de nouvelles créations de charges et des commissions des clercs du greffe. Les députés du parlement avaient déjà été appelés plusieurs fois au Louvre et à Versailles, et les ordres du roi étaient toujours éludés. (Voy. ci-dessus, p. 727 et 758.) Nous trouvons, en copie, aux archives des Affaires étrangères, une *relation de ce qui s'est passé en la désobéissance du parlement*. (Tom. 86, vol. non coté.) Cette relation comprend dix jours, du mardi 21 juillet au jeudi 30.

[2] Le premier président répondit le 4 juillet au cardinal; il explique ce qui s'est passé par les usages du parlement, et il ajoute que les choses n'ont pas été exposées au roi et au cardinal avec vérité. L'explication ne satisfit pas le roi. (Voy. ci-après, p. 816, à la date du 28 juillet.)

est faict, et, en celuy d'octobre, Mr le Comte envoyera l'estat à Sa Majesté pour en user ainsy qu'il luy plaira[1].

Pour ce qui est des places de son gouvernement, Mr le Comte dict que son premier serment, mentionné cy-dessus, l'oblige à toute sorte de fidélité, et qu'il n'est pas sy téméraire ni sy peu soigneux de la seureté de sa personne, qu'il veuille entrer en aucune ville du royaume qu'il ne soit asseuré d'estre mieux avec le roy qu'il n'y peut estre incontinent après la signature de ce traitté.

De plus une déclaration d'oubly, selon les formes, pour Mr le Comte et tous ceux qui l'ont assisté.

Il demande de plus une lettre à madame de Bouillon, par la quelle le roy luy mande que, Mr le Comte se remettant en son devoir, Sa Majesté veut bien encores luy tesmoigner qu'elle ne luy sçait point mauvais gré de la retraite qu'elle luy a donnée, et qu'elle continuera tousjours la ville de Sedan en sa protection, comme elle a faict par le passé.

Une autre lettre à Mr de Bouillon qui porte la mesme chose, et de plus que les mesmes bonnes volontez que Sa Majesté a eues pour luy auparavant que Mr le Comte se retirast à Sedan, elle les a encores, et les luy continuera à l'avenir, aux occasions qui s'en présenteront.

De plus il demande qu'on donne à madame de Bouillon ce qui luy peut estre deub pour la protection de Sedan, vingt-cinq mille escus incontinent après la signature du traitté.

Il demande encores permission de demeurer quatre ans durant dans Sedan[2].

[1] Notre manuscrit nous donne, au folio 142, un projet de lettre à adresser au roi, avec la date de juin 1637. — Ce brouillon, écrit de la main de de Noyers, porte cette apostille en marge, *Lettre que doit escrire Mr Le Comte* : « Bien que, par ses dernières faveurs (fait-on dire au comte de Soissons), il ayt pleu à V. M. me laisser la jouissance de la charge de grand maistre de sa maison, l'estat présent de mes affaires ne me permettant pas d'y vaquer avec les soings que je désirerois, je supplie très-humblement V. M. d'avoir agréable de me dispenser maintenant de faire le choix des officiers qui auront à la servir. »

[2] Après ce mémoire, notre manuscrit donne deux pages, avec ce titre : *Considérations*. « Le cardinal représente au roy, etc. » Elles sont imprimées dans les *Mémoires de Richelieu*, livre XXVIII (tom. IX, p. 374-376, de l'édition de Petitot).

CDLVI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 175. — Brouillon de la main de Chavigni [1]. — Copie, fol. 249. — Deux expéditions, de la main d'un commis de Chavigni, sont cotées 252 et 255.

RESPONSE
SUR LE MÉMOIRE DE M. L'AMBASSADEUR DE SAVOIE
(LE MARQUIS DE SAINT-MAURICE [2]),
TOUCHANT LE TRAITTÉ POUR LA VENTE DE PIGNEROL ET AUTRES ARTICLES AU SUJET DE L'ASSEMBLÉE DE COLOGNE [3].

Vers la mi-juillet 1637 [4].

1. Le roy n'est pas d'avis qu'on fasse voir le traitté secret de l'échange de Pignerol; se servir du public, faict à Turin.

2. Offrir à M. de Mantoue les 500,000 escus dont S. M. est obligée d'acquitter M. de Savoie envers luy.

3. Le roy donnera promesse au duc de Savoie d'exécutter toutes les conditions du traitté secret de Quérasque, nonobstant ce qu'on pourroit passer à Cologne.

4. Le roy fera en sorte qu'au traité général il soit mis une clause pour le maintien du traitté de Quérasque, sauf en ce qui y sera spécialement dérogé.

5. Il ma pris un expédient pour le surplus de ce qui sera deu pour Pignerol.

6. Si l'on pouvoit croire qu'il se négociast quelque chose entre le duc de Mantoue et les Espagnols, on se concerteroit pour en empescher les mauvaises suites.

7. Le roy commandera à ses ministres de porter tous les intérests de

[1] Ce brouillon, d'une écriture très-rapide, doit avoir été fait sous la dictée.

[2] Le mémoire du marquis de Saint-Maurice est au folio 258, en copie; les réponses sont en marge des articles, d'une écriture ronde de bureau.

[3] Nous donnons seulement la substance de cet acte diplomatique; un extrait suffit pour faire connaître les principaux points du mémoire de l'ambassadeur de Savoie.

[4] La pièce est sans date dans ce manuscrit, où elle est classée entre le 11 et le 14 juillet.

M. de Savoie, dans l'assemblée de Cologne, comme les siens propres, et particulièrement les prétentions de la dette de feu madame sa mère.

8. Et pareillement qu'il soit quitte et deschargé des intérests et profits que l'infant pourroit réclamer contre luy.

9. Le roy chargera ses ambassadeurs de faire réparer ce qui aura esté pris aux sujets de S. A.

10. Le roy fera son possible affin que la clause de réserves pour les prétentions que madame a sur la Flandre soient insérées dans le traitté général.

11 et 12. Le roy emploiera son authorité pour conserver aux ambassadeurs de M. de Savoie le rang et séance qui leur sont dus.

13. Le roy ordonnera à ses ambassadeurs de s'entendre avec ceux de Mr de Savoie pour la cause commune.

14. Les ministres du roy en l'assemblée joindront leurs offices à ceux de M. de Savoie pour faire révoquer la sentence contenue en cet article[1].

CDLVII.

Bibl. imp. Fonds Baluze, arm. V, paq. IV, n° 2, fol. 23. — Original.

JOURNAL DU R. P. C. (CAUSSIN),

COMMENCÉ LE QUINZIESME JUILLET MIL SIX CENT TRENTE SEPT[2].

Du 15 juillet 1637 en février 1638.

[3] Le Père me dict que le roy luy dict qu'il avoit chassé Boi-

[1] Il s'agit d'une sentence portée dans la dernière diète de Ratisbonne contre le duc de Savoie et le comte de Verrue pour les fiefs de Roccaveran, et quelques autres, qui avaient été confisqués, quoique ne relevant pas de l'empire.

[2] Ce titre, écrit sur un feuillet séparé, est de la main du cardinal, sauf le mot Caussin, que Baluze a écrit entre parenthèses. Ce que Richelieu nomme le *Journal du père Caussin* est un résumé de notes recueillies sur ce père, et dont le cardinal composa un mémoire, espèce de *factum* contre ce confesseur du roi, lorsque, s'apercevant qu'il n'était pas disposé à se livrer entièrement à lui, il résolut de le faire renvoyer. Cette pièce originale, où l'on voit le cardinal dicter à un secrétaire d'État, écrire ensuite lui-même, dicter à un de ses secrétaires particuliers, écrire de nouveau et dicter encore, offre d'ailleurs un curieux exemple de la manière dont il travaillait quelquefois.

[3] Baluze a mis en marge : « Ceci est escrit de la main de Mr de Noyers. »

zanval[1], parce qu'il avoit conféré avec Amadeo[2] sans son sceu, et qu'il avoit contribué à faire retirer la fille[3].

M'a dict que la grande cholère que le roy avoit eue à Fontainebleau avoit esté sur ce que La Fayette luy avoit mandé que Amadeo la vouloit faire enlever pour l'amener en Auvergne.

Que le dict père luy avoit plusieurs fois représenté que cela estoit sans fondement et sans apparence, mais que le roy l'avoit tousjours voulu tenir pour certain et luy avoit dict que c'estoit chose asseurée.

Qu'il voioit desjà venir le père Carré[4], le capitaine des moines errans par le monde, qui viendroit dire force choses pour fonder cette action.

Que d'un autre costé il voioit venir le père Bernard, à qui Amadeo avoit faict fraischement doner une abbaie[5], avec une révélation sur ce sujet.

Qu'il souffroit beaucoup d'Amadeo et qu'il estoit las de le faire.

[1] Valet de chambre du roi, confident de Louis XIII et de mademoiselle de La Fayette, et qui révélait au cardinal tout ce qu'il pouvait apprendre. Le roi le chassa pour le punir de cette infidélité. Dès le 28 juin, dans une lettre déjà citée (p. 797 notes), où de Noyers mande au cardinal les nouvelles de Fontainebleau, il écrivait ce peu de mots : « Boisenval est fort mal. »

[2] Nous avons déjà expliqué que c'est un des noms de convention que prenait Richelieu avec ses familiers.

Mademoiselle de La Fayette. Elle avait quitté la cour depuis environ deux mois, et le roi ne se consolait pas de son absence; il allait souvent la voir à son couvent; le correspondant ordinaire de Mazarin à Paris lui écrivait, le 7 juillet, une lettre de nouvelles, où nous lisons : « L'ultimo del passato il rè venne di Crone, dove era andato a caccia, sin a Parigi a visitare Mademoisella La Faietta, nel convento della Visitazione, e stette con le' più di quattro hore, parlandogli con tanto affetto che non poteva contener le lagrime. Questa inaspettata visita ha fornito materia di discorrere per non haverla partecipata S. M. a nissuno. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 85, fol. 198.)

[4] Voyez ci-dessus, p. 439.

[5] Le 28 juin, peu de jours après que Richelieu avait conseillé de donner cette abbaye, de Noyers écrivait de Fontainebleau à Richelieu, qui était resté à Ruel : « S. M. donne l'une des abbayes au P. Bernard et de bon cœur. » (Lettre déjà citée, p. 797, notes.) Nous avons aux archives des Affaires étrangères une lettre de ce père au cardinal, datée du 28 juillet; il se dit « pauvre prêtre » et supplie Richelieu de reprendre l'abbaye que Son Éminence lui a donnée : « Vous sçavés, Mgr, la résolution que j'ay prise de vivre et mourir dans la baliure et dans les fonctions les plus

Sur ce fondement il commanda au dict père d'escrire à la supérieure de la Visitation de ne donner la fille à qui que ce feust qui la vinst demander, quand mesme ce seroit Mr de Noyers.

Le dict père représenta que cette précaution seroit inutile, veu qu'il n'y avoit point d'apparence; mais, le roy insistant, il fut contrainct de le faire.

Monsr d'Esclox[1] sceut, peu de temps après, de madame de Mal[2], que les partizans de La Fayette avoient esté portés jusques là auprès du roy, de luy dire que, si La Fayette ne se feust retirée en religion, Amadeo luy eust faict donner du poison[3].

Depuis le père m'a dict que voiant La Fayette trois ou quatre jours avant qu'elle prist l'habit, elle luy dict, que, songeant que Amadeo auroit grand plaisir de sa profession, cela luy donoit une grand'peine.

Il me dict aussy qu'elle s'estoit mise en sy grande cholère lorsqu'elle sceut que le roy n'avoit pas voulu commander à madame de Sénecey d'aller à sa vesture, qu'il l'avoit fallu mettre au lict.

[4] Il m'a dict aussy : Le roy se plaint de ce que la fille est en religion; c'est luy qui luy (*sic*) a faict aller, car elle dict fort bien qu'il est bizarre et inesgal, et que la crainte qu'elle a eu (*sic*) qu'il ne changeast la faict haster d'entrer en religion.

7 à 8 jours devant la my-aoust 1637, le roy estant en mauvaise humeur contre le cardinal, comme si le dict cardinal eust eu dessein

basses et les plus incompatibles à un si haut point d'honneur. » Ces protestations d'humilité se prolongent dans plus de deux grandes pages, non sans qu'il y perce quelque pointe de vanité. (Arch. des Aff. étr. France, de juin en août 1637, fol. 262.)

[1] Il y avait deux abbés d'Escloz, celui-ci, qui était confesseur de Richelieu et qui mourut le 7 octobre 1637; l'autre, frère du confesseur du cardinal, fut nommé évêque d'Acqs, la même année.

[2] Maline, nom que Richelieu a écrit en toutes lettres un peu plus loin. On voit qu'elle donnait des informations au cardinal.

[3] C'est à mademoiselle de Vieux-Pont que Richelieu impute cette calomnie, dans ses Mémoires (liv. XXVIIIe, p. 194 du t. X, édit. Petitot), où il parle fort laconiquement du renvoi du P. Caussin.

[4] Ce paragraphe est une addition faite à la marge par le cardinal de Richelieu, qui a continué d'écrire le texte du mémoire, commencé par de Noyers.

de l'empescher d'aller vers La Cappelle, où le dict cardinal avoit tellement consenty qu'il allast, suivant la proposition que Sa dicte Majesté en avoit faicte, que tout estoit prest pour partir; il dict au père Cossin, qui l'a rapporté à Mr de Noyers et à moy : Si le cardinal faict emmener La Fayette en Auvergne, je l'iray quérir là, et la maintiendray contre le dict cardinal et tous les diables. Et cependant on ne songea jamais à faire aller La Fayette en Auvergne. Et ce n'est pas chose possible à un particulier d'enlever une fille d'un couvent; et, à moins que d'estre extravagant au dernier point, on ne voudroit pas l'entreprendre.

Le 28 aoust[1], Mr de Noyers estant à Chantilly, le père Caussin dist au dict sr de Noyers, en grand secret, que c'estoit le roy qui luy avoit commandé d'escrire au cardinal pour faire revenir Patrocle, et cependant quand Mr de Noyers en a parlé au roy, Sa Majesté a tousjours dict que c'estoit une simplicité du père Caussin[2]. Elle dict le mesme à Mr de Chavigny, et, à tous deux, qu'il failloit bien se garder de le faire revenir, disant toutes fois au dict sr des Noyers, le 27e aoust, qu'il failloit le mettre à une maison à quinze lieues de Paris; et c'est le roy qui, de son propre mouvement, manda au cardinal le 16 aoust qu'il failloit esloigner cet homme pour des choses qu'il avoit descou-

[1] Ici Richelieu cesse d'écrire et Cherré prend la plume. Baluze l'a noté : « Cecy est escrit, dit-il, de la main du secrétaire qui escrivoit pour lors plus ordinairement les lettres de Mr le cardinal de Richelieu; c'estoit Mr Cherré. »

[2] La vérité est que le roi, loin de laisser revenir Patrocle, voulait le faire arrêter. S. M. écrivait le 16 août, de Chantilly, au cardinal de Richelieu : « Patrocle ariva ier icy, lequel a tenu de très mauvais discours de vous et de moy; je vous en diray davantage à la première vue. Je vous prie ne dire cecy que à Mr de Noyiers. Je croy que il le faudra envoyier hors de Paris come on a fait la supérieure, ou le mettre à couvert; le plus tost que on le pourra faire sera le meilleur, donant, come je croy, de mauvais conseils à Chenelle (la reine). Je m'en vas courre le loup à Merlou. Louis. » La suscription est : « Pour mon cousin le cardinal de Richelieu. » Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. L. P. de Saint-Albin, qui en possède l'autographe. Le père Griffet l'a citée, en l'arrangeant un peu (t. III, p. 48), et dit qu'il « l'a prise sur l'original, de la main de Louis XIII. » — On sait que Patrocle était écuyer de la reine. (Voy. à son sujet une lettre de Richelieu à Bullion, p. 579 ci-dessus.)

vertes, ou le mettre à couvert, et que le plus tost qu'on le pourroit faire ce seroit le meilleur. Et c'est de plus Sa mesme Majesté qui fit adjouster à Mr de Noyers sa femme, dans l'ordre qui fut envoié à Mr le chancelier pour les faire sortir de Paris, disant qu'elle estoit pire que son mary.

[1] Le 22 octobre le père Cossin me vint voir qui me tesmoigna que le roy estoit fort contant de moy.

En parlant des humeurs que Sa Majesté avoit souvent contre ses serviteurs il me dist qu'il ne sçavoit qui luy pouvoit parler, si ce n'estoit la damoiselle de Vieilpont[2].

Il me dist qu'on persuadoit au roy que je voulois vivre hautement avec luy, contraignant son humeur, et que Sa Majesté luy avoit dict qu'il voyoit bien le contraire.

Il me dist qu'on luy faisoit trouver mauvais que je n'allasse pas souvent le trouver, et qu'il vinst chez moy, et qu'il luy avoit dict : Il va bien chez madame de Combalet.

[3] Nota. Que le roy a voulu de son propre mouvement s'accoustumer à venir chez moy, tant à cause de mes incommodités que pour y estre plus libre, me l'ayant dict plusieurs fois.

Le 10 novembre le père Cossin me vint voir et me dict que le roy l'avoit envoyé pour me dire qu'il estoit très content de moy.

Ensuitte il me dist que le roy luy avoit dict qu'il voyoit bien que j'aymois maintenant La Fayette, que je luy en avois fort bien parlé, que j'avois bien receu son frère[4], et choses semblables.

Il me dist encore que le roy luy avoit donné charge de me dire que je ne fusse plus à l'avenir si soubçonneux, et ajousta : Il vous accuse d'estre soubçonneux et c'est luy qui l'est, et c'est son deffaut[5].

[1] Le cardinal reprend ici la plume; Baluze l'a noté à la marge.

[2] Mademoiselle de Vieuxpont, l'une des filles de la reine, dont le nom est écrit, un peu plus loin, Vieux Pont et Vieupont.

[3] Le cardinal a écrit ce *nota* à la marge, et à dessein, car, après le paragraphe qui se termine par le nom de madame de Combalet, il y a un espace resté en blanc.

[4] A son retour de Hollande, d'où le cardinal va dire tout à l'heure qu'il revenait.

[5] On se demande ce que signifient, de la part du père Caussin, envers le cardinal

[1] Quand La Fayette vint de Hollande on luy dist qu'il allast trouver Mr de Chavigny pour le présenter au cardinal. Qu'il vist le dict sr de Chavigny sans grands complimens, et le cardinal sans s'engager à luy, et qu'il hantast peu les habitués chez le cardinal, et peu d'autres gens que Lucas, Dumont, Anery, etc.[2]

de Richelieu, ces petites prévenances de bonne amitié, ces airs presque de protection. Cela se rapporte au temps (novembre 1637) où le père Griffet nous montre le confesseur de Louis XIII « tout ébloui de la faveur qu'il s'imagine avoir conquise, jusqu'à se persuader qu'il lui seroit facile de faire changer tout le système du gouvernement établi par le cardinal. » (T. III, p. 105.) Nous ne savons si réellement le père Caussin s'est jamais fait cette illusion; ce qui est certain c'est que, dans tout ce que nous avons pu découvrir de ses relations avec Richelieu, nous l'avons toujours trouvé, en même temps qu'il s'efforçait de ruiner Richelieu dans l'esprit du roi, fort empressé à paraître dévoué au cardinal, et à tenir une conduite conforme aux désirs et aux intérêts de Son Éminence. Voici une lettre trop curieuse pour que nous ne la citions pas tout entière :

SUSCRIPTION :

« À MONSIEUR DE NOYERS,
Conseiller du roy en ses conseils et secrétaire de ses commandemens.

† LA PAIX DE N. S.

« Monsieur, Je viens d'apprendre que le roy, estant entré assez soudainement dans Paris, est descendu à la Visitation pour y voir mademoiselle de La Fayette. Cela m'a un peu surpris, et me suis veu obligé d'en donner advis à Son Éminence par vostre moyen. Toutefois je ne voy pas qu'il y ayt rien à craindre, car je puis asseurer que j'ay recongnu la fille dans une forte résolution de persévérer en la religion, de la quelle le roy ne la divertira jamais. J'envoye un message exprès pour sçavoir si Monseig' n'a rien à me commander là dessus. Si vous jugez qu'il soit expédient je l'irai voir demain après son disner. Néantmoins, comme il y a assez peu de temps que je l'ay visité et que je crains extresmement de luy donner la moindre importunité, je ne le feray pas sans son commandement. Je vous suplie que le roy ny autre personne excepté Monseigneur ne sache que j'aye donné cet advertissement, car cela seroit un grand empeschement au dessein que j'ay de servir constamment Son Éminence. Continuez-moy vostre souvenir et me croyez, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur en N. S. N. CAUSSIN. — De Paris, ce 30 juin. » — (Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 131. — Autographe.) — A quelque temps de là, le 1er août, Chavigni écrivait au cardinal : « Le R. P. Caussin m'est venu voir aujourd'hui... Il offre toute sorte de service à Mgr, en quoy que ce soit qu'il luy plaise de l'employer, et l'ira trouver s'il le commande ainsi. » (Même ms. fol. 292.)

[1] Ici Cherré reprend la plume, jusqu'à la fin de la pièce.

[2] Richelieu a écrit « Maline » en marge de ce paragraphe. Nous avons vu un peu plus haut que cette femme était un des agents secrets du cardinal.

En la visite que le roy fit à La Fayette, elle luy parla pour faire donner l'évesché de Paris, qu'on disoit lors vacant, au père de Gondi, ce que le roy refusa, disant qu'il failloit qu'il le donnast à Amadeau, et fist encore deux ou trois choses pour luy et pour les siens[1].

MÉMOIRE DE CE QUE LE P. CAUSSIN A DIT AU ROY

CONTRE LES PROPRES INTÉRESTS DE SA MAJESTÉ ET DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL[2]

Le lendemain de la Nostre Dame de décembre 1637, le roy se descouvrit à Chavigni d'estre pressé du P. Caussin, en confession, sur les affaires de son Estat; entre autres choses il luy dist qu'il l'avoit mis en tel estat en se confessant qu'il ne sçavoit s'il estoit damné,

[1] « Gondran. » Ce nom est écrit par Richelieu à côté de ce paragraphe; c'est le père Charles de Condren, général de l'Oratoire.

[2] Ce mémoire, que nous trouvons aux Archives des Affaires étrangères*, nous semble un fragment détaché de cette pièce mutilée, conservée à la Bibliothèque impériale, dans les manuscrits de Baluze, sous le titre de *Journal du R. P. Caussin.* On jugera sans doute qu'il est d'autant plus nécessaire de l'y rétablir qu'il se rapporte au jour même de la disgrâce dudit père (le lendemain de la Notre-Dame de décembre), dont le *journal* des manuscrits de Baluze ne parle pas. Ce morceau se place tout naturellement ici, c'est-à-dire après la date du 10 novembre et avant cette espèce de supplément intitulé : *Suitte des affaires du P. Caussin et de la caballe, etc.* qui prend au 25 décembre. Il a surtout pour objet de répondre à une protestation envoyée par le père Caussin du lieu de son exil au père Provincial et à de Noyers, laquelle nous trouvons également dans notre manuscrit, et qu'il convient de transcrire pour faire mieux comprendre le morceau que nous intercalons ici :

SUSCRIPTION :

« À MONSIEUR MONSIEUR DE NOYERS,
Conseiller du roy et secrétaire de ses commandemens,
à Ruel.

† LA PAIX DE N. S.

« Monsieur, Je vous renouvelle la protestation que j'ay faite au R. P. Provincial, la quelle je désire estre cogneue de Son Ém. et vous jure sur mon Dieu, et sur le salut de mon ame, que je n'ay eu intrigue ny caballe avec personne, ce que la visite de mes papiers a suffisamment justifié. J'ay vescu à la cour en homme de bien, et sans que personne m'ayt rien suggéré. Après avoir longtemps considéré, prié et pleuré devant Dieu, j'ay dit au roy ce que je ne pouvois taire sans me damner, luy remons-

* France, 1637, de septembre en décembre, fol. 335. — Minute. — Cette minute, écrite de la main de Chavigni et dont le titre a été mis, en tête, par Cherré, porte les traces de la préparation que subissaient les pièces qui devaient entrer dans les Mémoires de Richelieu; mais en l'y insérant on a changé l'ordre des idées.

et qu'il avoit esté sur le point de ne se pas confesser, s'estant mis en une extresme cholère contre le dict père, sur les instances qu'il luy avoit faittes hors de propos.

Entre autres choses Sa Majesté dist que le dict père luy avoit dict qu'il estoit responsable de tous les désordres de la guerre, non seulement de ceux qui arrivoient en France, mais de ceux mesmes que faisoient les Suédois et Hollandois.

[1] Que c'estoit luy qui avoit fait venir les Suédois en Allemagne, et qu'il respondroit devant Dieu de tous les bruslemens, violemens et autres désordres qu'ils commettoient.

Que ce n'estoit pas assez de bien vivre; et qu'en l'estat qu'il estoit tout le bien qu'il faisoit luy estoit inutile.

Qu'il vouloit faire venir le Turc en la chrestienté; ce à quoy le roy luy respondit qu'il estoit faulx et qu'il n'y avoit point pensé; il soustenoit impudemment qu'il estoit vray, chose extraordinaire et inouïe qu'un confesseur veille faire avouer à un pénitent un fait qu'il n'a pas commis.

Le roy estant pressé sur ce point, luy ayant dict encore une fois que son opinion estoit fausse, adjousta : Je voudrois que le Turc fust

trant, avec effusion de larmes, l'extresme misère de son peuple, et le debvoir de sa charge. Et pour cela je suis banny par une déportation inouïe en un confesseur du roy, traité comme un criminel, et relégué aux extrémités de la France. Je loue Dieu de tout, et prie sans cesse pour ceux qui m'affligent. Quand S. Ém. y fera quelque réflexion, elle en aura du regret, et vous n'aurez pas beaucoup de satisfaction d'avoir exécuté, avec tant d'activité, ce que vous pouviez adoucir par vostre bonté. Je demande pour le moins une chose équitable, qu'on me laisse vivre à la façon des autres confesseurs congédiés de la cour, dans l'ordre que me prescrira nostre père général, et qu'on se contente de mon bannissement. Il y a plus d'honneur à me contenter que de profit à m'aigrir. Dieu qui me console vous inspire par sa sainte grace. Je ne laisserai pas de demeurer vostre très humble et très obéissant serviteur en N. S. N. Caussin.— Des Forges, ce 17 décembre. » — Cette pièce se trouve au folio 299 du manuscrit des Affaires étrangères; elle est la reproduction textuelle de la lettre dont parle le père Caussin en commençant, adressée au père Binet; cette dernière est conservée dans le même manuscrit, mais mal classée au folio 57, à cause de la fausse date du 17 septembre qu'on n'a pas su rectifier.

[1] Le cardinal a écrit en marge, à côté de ce paragraphe : « N' que cette opinion du P. Caussin est fausse. »

dans Madrid pour obliger les Espagnols à faire la paix, et par après je me joindrois à eux, pour luy faire la guerre. Ce bon père s'escria, disant que le roy ne pouvoit désirer cela en conscience; sur quoy, Sa Majesté luy disant qu'il n'entreprenoit rien sans le faire bien consulter, il luy respondit premièrement que on faisoit consulter par des gens gaignés. Le roy adjousta que c'estoit par ses propres pères et des docteurs sçavans; il respondit qu'on donnoit des autels pour gaigner les consultans, ce qui doit faire cognoistre non seulement la folie mais la rage de ce pauvre père, puisque ce qu'il disoit estoit contre sa compagnie, à qui Mgr le cardinal a donné deux mil escus pour commencer le grand autel de l'église de St Louis[1].

Il adjousta ensuitte que, si le roy vouloit faire consulter, il falloit que ce fust par luy, qui choisist en secret les gens qu'il estimeroit les plus propres.

Il luy remonstra ensuitte qu'il ne devoit rien lever sur le peuple; qu'il se devoit fier en l'affection de ses sujets, qui le sçauroient bien deffendre d'eux mesmes quand il en auroit besoing. Le roy luy tesmoignant combien cette proposition estoit ridicule, il luy dist qu'il n'y avoit plus après cela qu'à se faire moine et quitter son estat, et qu'il valoit mieux pays gasté que pays perdu; sur quoy le père luy avoit dict que tout le monde disoit cela.

Il proposa au roy de faire entremettre la reyne régnante de la paix, et que les estrangers se défioient du cardinal.

Sur quoy le roy luy avoit respondu qu'il estoit bien mal adverty, et qu'il sçavoit que le crédit qu'il donnoit à Mgr le cardinal auprès de luy estoit un des principaux fondemens de la confiance qu'ils avoient en luy.

Il luy parla en faveur de la reyne sa mère; sur quoy, le roy luy tesmoignant aversion entière de son retour en France, il luy demanda: La voulez-vous laisser mourir de faim en Flandres?

Le roy a dict encore que le dict père luy avoit voulu persuader plusieurs fois que Monseigr le cardinal haïssoit Madlle de La Fayette

[1] L'ancienne église des jésuites, aujourd'hui paroisse, rue Saint-Antoine.

et Vieux Pont, et le dict père disoit à S. Ém. que le roy croioit que Sad. Ém. voulust du mal à Mad^lle de La Fayette, et que c'estoit Mad^lle de Vieux Pont qui luy donnoit ces impressions, et que mesme il avoit esté brouillé avec le roy pour vouloir empescher telles malices.

Sa Majesté dist de plus que le dict père luy avoit dict plusieurs fois, parlant de Mgr le cardinal, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'une seule teste gouvernast un Estat et qu'elle devoit escouter tout le monde.

Elle a dict encore que le dict père luy avoit dict, sur le sujet de la prise que le roy fit faire de La Porte, valet de chambre de la reyne, et de la descouverte qui s'estoit faitte des lettres et intelligences que la reyne avoit en Flandres et en Espagne et avec le duc de Lorraine, qu'il s'estonnoit comment Mgr le cardinal la traittoit mal, parce qu'il l'avoit tousjours aymée, et avoit encore beaucoup d'affection pour elle; le roy adjoustant qu'il croyoit que par tels discours il vouloit donner atteinte aux calomnies que la reyne mère avoit voulu mettre à sus à S. Ém. à Lion.

Cet article justifie la plus noire et damnable malice qui ait jamais esté en esprit de moine, tant parce que Mgr le cardinal n'estoit point en cause au fait de La Porte que le roy avoit voulu faire prendre de son mouvement, quatre mois auparavant, que parce qu'il n'estoit pas en la puissance de Son Ém. d'empescher qu'on ne trouvast les mauvaises lettres de la reyne, que parce enfin qu'il accusoit le dict seig^r cardinal d'une chose fausse au plus sur la simple relation d'une personne qui estoit convaincue de plusieurs faux sermens, en ce fait là propre où elle avoit recognu la fausseté de plusieurs choses qu'elle avoit jurées sur le St Sacrement.

Il est encore à remarquer sur ce sujet qu'on a très mal pris le temps d'accuser Monseig^r le cardinal de la mesme chose lorsqu'il n'a point craint de fascher tout le monde pour servir le roy; ce qui se passa à Lion en est une preuve aussi certaine comme cette dernière occasion [1].

[1] Ici finit le fragment que nous intercalons dans la pièce que donne le manuscrit de Baluze.

SUITTE DES AFFAIRES DU PÈRE CAUSSIN ET DE LA CABALLE QUI LUY ESTOIT JOINTE.

Vers le 25e décembre, disant au roy que j'avois sceu, lorsque Mr l'archevesque de Paris estoit malade, que la caballe luy avoit parlé pour empescher qu'il ne me donnast son évesché, ainsi qu'il en avoit intention, Sa Majesté me fist l'honneur de me dire qu'il estoit vray que le père Caussin luy en avoit parlé par trois fois différentes, tendant à le faire donner au père Gondy[1] et que le roy luy disant que desjà, deux ou trois fois qu'il avoit cuidé vacquer, il me l'avoit promis sans que j'y pensasse, s'il ne continuoit cette bonne volonté, je serois décrédité, paroissant que j'aurois moins de part en ses bonnes graces que par le passé, le dict père avoit faict ce qu'il avoit peu pour persuader au roy que, si j'avois cette charge, je m'en servirois pour persécutter La Fayette; sur quoy le roy avoit esté contrainct de luy dire qu'il respondoit que je ne le ferois pas.

Environ le mesme temps, ou quelques jours auparavant, le roy dist à quelques uns des siens que la Vieupont luy faisoit horreur, qu'elle luy avoit médit si universellement de tout le monde qu'il ne la pouvoit suporter; qu'elle luy avoit parlé cent fois contre le cardinal, et qu'il penseroit, sçachant ce qu'il sçavoit d'elle, qu'il yroit de sa réputation de ne luy plus parler.

Depuis, et environ le mesme temps, il a dict plusieurs fois au cardinal et à Mrs de Chavigny et de Noyers la mesme chose, fors qu'il ne leur a pas parlé du mal qu'elle luy avoit dict du cardinal.

Vers le 28e décembre le roy dist à Mr de Chavigny que le frère de mademoiselle de La Fayette l'estoit allé trouver et luy avoit dict que le roy luy avoit donné mademoiselle de Vieupont, Annery et madame de Sénecey pour amis, mais qu'il vouloit bien l'avertir qu'il ne vouloit plus avoir de commerce avec eux parce qu'il recognoissoit

[1] Dans l'original, ce nom Gondy est une surcharge, Cherré avait d'abord écrit « Gondran. »

leurs mauvais desseins. Qu'il avoit ouy dire depuis peu à madame de Sénecey et aux deux autres estans ensemble : Vous verrés que le roy sera sy foible qu'il dira au cardinal tout ce qu'il sçait et ce que le père Caussin a dict et faict contre luy.

Le premier de février[1] le roy estant venu à Ruel, après plusieurs plaintes qu'il fist des mauvais offices qu'on rendoit à Hautefort depuis qu'il l'aymoit, s'estendant sur Mrs de la caballe, il dist au cardinal que le frère de La Fayette luy avoit dict le matin plus qu'il n'avoit faict encores auparavant, luy ayant rapporté en termes exprès qu'il y a environ trois sepmaines ou un mois que madame de Sénecey avoit dict à Annery et à luy : Tenez-vous tousjours près du roy pour prendre le temps de charger le cardinal quand vous cognoissez qu'il sera en mauvaise humeur contre luy. Et la dicte dame adjousta : Car il ne tient qu'à un fillet.

Le roy a dict au dict sr de La Fayette que Vieupont luy avoit dict plusieurs fois, pendant qu'il aymoit sa sœur dans le monde : Sire, il faut que vous optiés de rompre avec le cardinal ou avec La Fayette.

Le sr évesque de Limoges[2] a dict plusieurs fois à une femme qu'il appelle sa mesnagère : Quand le cardinal sera ruiné nous ferons cecy, nous ferons cela; je logeray dans l'hostel de Richelieu; c'est un logis qu'il me prépare[3].

[1] Il s'agit ici de février 1638, et non de 1637, comme on l'a dit; il faut le remarquer pour l'histoire des amours du roi. Mademoiselle de La Fayette ne quitta la cour qu'en mai 1637 (le 19), et ce fut seulement quelques mois après que Louis XIII sentit renaître son inclination pour madame de Hautefort : d'ailleurs le roi ne pouvait pas être à Ruel en février 1637, la cour avait quitté Fontainebleau, le 27 janvier, pour Orléans, où elle était, au commencement de février, dans la joie de la réconciliation de Monsieur avec le roi; c'est seulement en février 1638 que Richelieu put recevoir le roi à Ruel.

[2] François de La Fayette, l'un des oncles de la jeune fille.

[3] Le père Griffet, qui a raconté toute l'affaire de mademoiselle de La Fayette avec beaucoup de détail, et en s'y reprenant à plusieurs fois, dans les cent premières pages de son troisième volume de l'Histoire de Louis XIII, ne parle pas de ce journal. M. Cousin l'a classé parmi les pièces qu'il a jointes à son livre sur madame de Hautefort.

CDLVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 236. — Minute de la main de Charpentier.
Bibl. imp. Fontette; portef. 24, n° 69. — Original.

SUSCRIPTION:

A MONSIEUR MONSIEUR LE COMTE.

20 juillet 1637.

Monsieur,

J'ay une extrême joie de vous voir maintenant aux bonnes graces du roy; il n'y a pas 2 heures qu'il parloit de vous, en sorte qu'il ne s'y peut rien ajouster pour vostre contentement[1]. Je n'oublieray rien de ce qui deppendra de moy pour cultiver ces bons commencemens, qui seront bien tost en leur perfection par vostre bonne conduite. J'ay supplié S. M. de pardonner au s^r de Coussy[2], selon que le s^r de la Croisette m'a tesmoigné que vous le désirés, ce qui réussira à vostre satisfaction, que je désireray tousjours en toutes occasions, vous asseurant que vous ne départirés point vostre amitié à personne qui en fasse plus de cas que moy, ni qui vous tesmoigne plus volontiers par effect qu'il est véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.
Le Card. DE RICHELIEU.

Le roy trouve bon de faire revenir madame vostre mère à Paris aussytost que le s^r de Bautru sera de retour[3].

De Chaliot, ce 20 juillet 1637.

[1] Le roi écrivit à M. le Comte le même jour 20 juillet, et à la comtesse sa mère le 8 août. (Voy. aux analyses.)

[2] Le pardon n'était pas encore arrivé le 27 juillet; Chavigni écrivait au cardinal : « Le marquis de Coucy n'a point veu le jour depuis qu'il est à la Bastille. Si V. Ém. avoit agréable de luy permettre de se promener sur le haut des tours, elle feroit une œuvre de charité, car il est malade. » (Ms. cité aux sources, fol. 252.)

[3] Le manuscrit précité des affaires étrangères, contient beaucoup de pièces relatives à cette laborieuse négociation entamée avec le comte de Soissons. Nous noterons seulement ici une déclaration

CDLIX.

Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 70e. —
Original, sans signature, de la main de Cherré, en partie chiffré.

[A CHARNACÉ[1]].

De Chaliot, ce 25e juillet 1637.

Le dessein des Anglois n'aboutit à autre fin, à mon avis, qu'à prendre part au traitté de la paix sans faire aucune chose pour la guerre. On n'a signé quoy que ce puisse estre avec eux. Seulement a-t-on trouvé bon qu'ils envoyassent à Hambourg, où sont nos ambassadeurs, et où Mrs les Estats seroient conviez avec les Suédois pour voir ce qui se pourroit faire pour réduire la maison d'Autriche à la raison.

Ils feront force propositions sur ce sujet, mais toutes n'auront autre

autographe du prince, laquelle suivit de près la présente lettre. Cette déclaration est un acte d'entière soumission aux volontés du roi. Le projet en avait été envoyé au prince par Richelieu, et ce fut le père Hilarion, religieux agréable au comte de Soissons, qui fut chargé de le lui porter. Quoique le prince eût écrit et signé la pièce de sa propre main, on ne se contenta pas de cette garantie, et la signature du comte de Soissons est suivie de ces mots : « Nous Emeri Marc s' de La Ferté, conseiller et aumosnier ordinaire du roy, certifions à S. M. et à tous ceux qu'il appartiendra, que Mgr le comte de Soissons a juré en nos mains, sur les saints Évangiles, l'observation du contenu en la promesse cy-dessus, en présence du s' de Bautru, conseiller du roi en son conseil d'Estat, envoyé par S. M. vers mondit seigneur le Comte, et des srs de Mézières et de la Croisette, tous lesquels ont signé avec nous le présent acte. Faict à Sedan le 26e de juillet 1637. » (Ici sont apposées les quatre signatures; fol. 250 du ms.) Mais ces beaux serments ne furent guère que les préliminaires d'une révolte nouvelle, dont la Marfée fut le dénoûment. Les confidents du cardinal y furent pris; Bautru, l'un des négociateurs envoyés près de M. le Comte, écrivait à Richelieu, de Sedan, le 27 juillet : « Hier Mgr le comte de Soissons signa de très bonne grace et escrivit de sa main et mit sur les saints Évangiles le paquet, en la mesme forme que S. M. avoit commandé... Je croy l'affaire très bien faitte, et que l'on marchera droit et fidèlement... » (Page 256 du même manuscrit.)

[1] La suscription manque; mais Charnacé a écrit cette note au dos : « Mémoire portant instruction de Mgr le cardinal, reçeu à La Haye le 3 aoust, par le courrier Penon; resp. par le mesme, le 16. » Le cardinal avait accompagné ce mémoire d'une lettre particulière. (Voy. aux analyses, à la date du 25 juillet.)

fin que celle représentée cy-dessus. Cependant il est tousjours bon d'entretenir ces négociations de peur qu'ils n'acceptent quelques conditions de l'Espagne, quoyque foibles et honteuses.

Mr le Comte s'est accomodé avec le roy. Je vous avoue que je ne sçaurois descouvrir quel est le procédé de Mr de Bouillon, qui me semble bien estrange, car il est certain que, par le traitté qui se projettoit entre Mr le Comte et l'Espagne, Mr de Bouillon entroit avec obligation de mener un corps de troupes à Mr le Comte pour servir contre la France.

Vous vous servirés de cette cognoissance, qui est très certaine, avec telle prudence qu'elle ne puisse empirer les affaires au lieu de les amender.

La capitulation de Landrecy est faicte[1], les ennemis en sortiront dimanche, ce qui doit d'autant plus convier Mr le prince d'Orange de faire quelque grand effect que nostre armée estant libre pourra de plus en plus s'avancer dans le pays pour empescher que les ennemis ne luy tombent sur les bras.

Nous avons avis de lieu très certain que les ennemis reçoivent une extresme incommodité des vaisseaux de la flotte de l'admiral Dorp, qui sont devant Dunkerque, en ce qu'ils empeschent que Colalt, qui doit amener des troupes d'Espagne en Flandre et de l'argent, ne le sçauroit faire. Vous en avertirés Mr le prince d'Orange et luy dirés qu'il est important de recommander bien expressément au dict amiral d'empescher la venue de cette flotte, sachant très certainement qu'en cela consiste toute l'espérance des ennemis.

Mr de Chastillon est entré dans le Luxembourg, où il a desjà pris quatre petites places, sçavoir est : Sevry, Villone, Yno, et Murvaux[2]. Il passe outre avec dessein de faire quelque chose de mieux.

[1] Richelieu écrivait le 26 juillet au cardinal de La Valette une lettre qui commençait ainsi : « Je ne sçaurois vous représenter la joye qu'a eu le roy de la prise de Landrecy... » Elle est imprimée, nous en faisons mention aux analyses, ainsi que de neuf autres lettres adressées à ce même cardinal, dans le mois de juillet, les 1er (deux lettres), 3, 9 (deux lettres), 10, 15, 21, 22, relatives aux opérations de l'armée que La Valette commandait.

[2] Dans un extraordinaire du 27 juillet.

Mr de Chavigny vous envoie la response qui a esté faicte en Espagne, sur le sujet des passe-ports de Mrs de Hollande, à Mr l'ambassadeur de Venise; vous en verrés l'injustice. Ils offrent de donner des passe-ports pour tous Hollandois qui voudront aller à Couloigne sans dire pourquoy. C'est à ces messrs de voir s'ils s'en veulent contenter. Il semble qu'on pourroit prendre un autre expédient aucunement désigné dans cette response, qui seroit que les Impériaux et Espagnols passassent un acte solennel par le quel ils promettroient, avec toutes sortes de circonstances requises, que tous ceux qui viendroient à Couloigne sur le sujet du traitté de la paix, soit Allemands, Hollandois, Suédois, Anglois ou François, y auroient entière seureté. Vous sçaurés de Mr le prince d'Orange et de messrs les Estats ce qu'ils estimeront plus à propos en cette affaire, afin que nous nous y conformions. Il semble cependant qu'on se pourroit contenter de ce dernier expédient.

Nous avons descouvert une lettre interceptée qui vient d'Italie, par où nous cognoissons que Mr de Savoie marche sincèrement et de bon pied;

Que le dessein d'Espagne est, par les difficultés qu'ils font, de tascher de nous lasser de telle sorte qu'ilz nous contraignent à séparer nos négociations les uns des autres;

Qu'ils envoient pour cet effect à Milan le nepveu de l'abbé Scaglia, qui estoit en Espagne, et qu'ils donnent nouvel ordre en Flandre d'attacher quelque secrète négociation avec les Hollandois, et doivent nous demander dans quelque temps licence de faire passer Melos, qui est en Flandres, par la France, pour aller en Espagne, tout au moins pour donner ombrage et pour voir si, en passant, il pourroit attacher quelque négociation.

Nous nous mocquons de tels artifices, que vous communiquerés à Mr le prince d'Orange, le priant de ne divulguer point cela, de peur

la Gazette raconte avec détail « la prise de plusieurs places sur les frontières de Lorraine, par le mareschal de Chastillon. » Les châteaux que la Gazette nomme *Villaune*, *Sivry*, *Dinau* et *Murvaux*, inconnus aujourd'hui, avaient alors une certaine importance pour la défense des bords de la Meuse.

que nos amis d'Italie n'ayent plus de moyen d'attraper des lettres des ennemis.

CDLX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 272. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

De Chaliot, ce 28 juillet 1637.

Je fus avant hier à my-chemin pour visiter Mr de Chavigny, mais ayant rencontré Saladin, qui me dist que Monsieur y avoit disné et y jouoit, je finis mon voiage, qui n'avoit d'autre but que de visiter le malade, et voir avec luy tous les passeports qu'il a du cardinal infant pour les Suédois et autres princes protestans de l'Allemagne;

Et, d'autre part, ceux qui ont esté obtenus par Mr le nonce pour tous les princes catholiques.

Si aujourd'huy le parlement n'alloit point à Madrid[1], je ferois le mesme voiage; mais monsieur de Chavigny tiendra tous les dicts passeports en ordre et en estat d'estre tous visitez demain que je fais dessein de l'aller voir, plus pour faire voir au monde l'estat que je fais de sa personne[2] que pour visiter encore les dicts passeports.

S'il n'a les passeports obtenus par Mr l'ambassadeur de Venise, il luy

[1] Voyez ci-dessus, p. 801, une lettre au premier président. — Nous trouvons à la page 276 de notre ms. cet *extrait du procès-verbal de l'audience des députés du parlement, à Madrid :* « Le roy, se levant de sa chaise, leur dict : « Allez, vous estes des « insolens; retirez-vous, j'adviseray présen- « tement à ce que j'auray à faire. Ne vous « en allez point. » — Mr le cardinal a dict : « Messieurs, retirez-vous; » tesmoignant par son maintien qu'il falloit esviter la colère du roy. » Quelques moments après, ils furent rappelés dans le cabinet du roi, qui leur déclara sa volonté avec plus de calme.

[2] Ce témoignage particulier d'estime semblera surtout remarquable si nous disons qu'il était donné à Chavigni lorsque ce secrétaire d'état était dans la disgrâce du roi, en suite de certains rapports faits contre lui à S. M. (Voy. aux analyses une lettre du

en envoiera demander des coppies, luy laissant tousjours les originaux pour luy faire voir qu'on ne s'en veut point servir.

Il faut escrire pour les premiers à Mr de St Chaumont, pour sçavoir si les passeports qu'ont les Suédois du roy de Hongrie sont suffisans pour venir à Coloigne.

CDLXI.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 284. —
Original, de la main d'un secrétaire de M. d'Hémery. — Copie, fol. 280.

MÉMOIRE

DES CHEFS SUR LESQUELS IL EST NÉCESSAIRE DE RECEPVOIR LES COMMANDEMENS DE S. ÉM.

Si M. de Savoie fait difficulté d'entrer en campagne, M. le duc de Créquy

RÉPONSES DU CARDINAL [1].

[Vers la fin de juillet 1637.]

Ouy.

cardinal à Louis XIII; commencement de juillet *.) — Notons ici (ce souvenir ne manque pas d'un certain intérêt biographique) que nous surprenons Chavigni en flagrant délit de méfiance à l'égard de Richelieu, au moment même où le jeune secrétaire d'État recevait du grand ministre cette preuve marquée d'une amitié protectrice. On conserve à la Bibliothèque impériale (suppl. franç. 920/1, pièce 107*), une lettre que Chavigni écrivait en ce temps-là au cardinal de La Valette, où il lui recommandait de grandes précautions pour leur correspondance particulière : « Mr, dit Chavigni, je vous conjure de ne plus rien escrire que vous ne vouliez bien que tout le monde voie, car il est arrivé qu'il signor Mansueto a voulu voir la lettre que m'apporta Bergerac de vostre part, dans laquelle, par la grace de Dieu, il n'y avoit rien qui ne se peust voir; autrement jugez ce que c'en eust esté; sinon, quand il y aura quelque chose de particulier que vous voudrez me faire sçavoir, il sera à propos qu'il y ayt une lettre qu'on puisse montrer. » Qui est *il sigr Mansueto?* et qui Chavigni craint-il de mettre dans le secret de sa correspondance? C'est, sans nul doute, Richelieu. Nous en avons la preuve dans une autre missive de Chavigni, écrite un peu plus tard (29 oct.), encore au cardinal de La Valette : « Mon courrier m'a rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, et le billet qui y estoit joinct; j'ay esté obligé de monstrer la lettre à Mgr le cardinal; pour le billet, je l'ai bruslé. »

[1] Ce mémoire se compose d'une série de questions rédigées par d'Hémery; les réponses sont de la main de Cherré. Le tout a dû être remis à cet ambassadeur, qui était en ce moment à Paris, et dont le nom est écrit au dos de la pièce.

* Nous faisons aussi, aux analyses, mention d'un billet du cardinal écrit à Chavigni le 28 juillet, mais qui est tout à fait étranger à la présente lettre.

ne sortira pas avec les troupes de S. M. et celles que le roy paye à M. de Savoie, et si S. A. fait difficulté de donner ces 3,000 hommes de pied et ces 1,200 chevaux, nous ne devons pas arrester les payemens que S. M. en fait?

Si S. Ém. demeure dans la pensée de faire un fort à Castelasse (Castellazzo), ou si elle commande de faire un fort à Gognio (Goïno), comme il a esté proposé par le R. P. Joseph? Le premier semble plus utile.

Il faut s'arrester au plus utile.

Si on apercevoit que M. de Savoie voulust se destacher du service de S. M. sçavoir s'il ne faudroit pas razer Bresme sous un prétexte?

Ouy, au cas qu'on pénétrast un mauvais dessein à Mr de Savoie.

Si S. Ém. s'attachant seurement à Casal et à Pignerol veut qu'on mette dans ces places toutes les munitions et les régimens qu'on pourra, outre les garnisons qui y sont?

Quelque dessein que puisse avoir Mr de Savoie on ne sçauroit mieux faire que de munir abondamment Pignerol et Cazal de toutes sortes de munitions de bouche et de guerre; mais si Mr de Savoie a mauvais dessein, il faut, outre les dictes munitions, fournir ces dictes places de gens de guerre, ainsy qu'il est dict cy-dessus.

Quelles personnes mettra-t-on dans ces places? quoyque je croie que personne ne peut mieux les défendre que Mrs de Nérestan et Malissy.

Ces messrs sont fort bien dans ces places, mais si Pignerol estoit en estat d'estre attaqué, M. de Créquy se retirera sans doute en ces quartiers là avec nos meilleures trouppes.

Sçavoir si, en poursuivant la satisfaction que M. de Savoie désire pour

Mr de Chavigny m'a montré une promesse et il n'y a point

ses ambassadeurs, il ne faut pas exiger certaines conditions?

d'inconvénient de la faire accepter à Mr de Savoie; mais il en faut demeurer là. (Voy. la remarque de la page 826 ci-après.)

Il est très-important de faire payer à M. de Savoie ce qui luy est deub de reste de l'année dernière. Le P. Monod est bien ayse que cela ne se face point.

Cela est juste et raisonnable.

Il y a encore une partie de xxx mil liv. qui est due à Mr de Savoie pour les munitions fournies par luy à M. de Montmartin; ce sont querelles éternelles.

Cela est juste.

Il est à propos de faire expédier les brevets de l'abbaye de Soissons, de la pension d'Auch de xxiiii mil livres et d'envoyer une bague de 2000 escus au comte Phelippes, affin de commencer à s'appuyer de ce costé-là.

Le roy consent que l'abbaye de Soissons soit donnée à qui Madame voudra, mais on n'en peut donner le brevet que sur la résignation. Tout ce que le roy peut faire maintenant est d'en faire saisir les fruicts pour, en fin de cause, les faire donner à qui Madame voudra, lorsque la résignation sera arrivée. Quant à la pension, on peut faire encore arrester les fruicts, mais on ne peut pas disposer du fonds sans le consentement de l'archevesque d'Auch, qui ne le donnera jamais.

On donnera le diamant.

Il seroit aussy du service du roy de faire jouir le comte de Verrue de l'abbaye de St Maurice, qui est dans le finage de Pignerol.

Mr d'Hémery a tousjours dict jusques icy que ce qu'il appelle abbaye de St Maurice estoit une commanderie que le roy donnera volontiers à Mr le comte de Ver-

M. l'ambassadeur de Savoie n'est point dans les sentimens du P. Monod, et n'oze s'en expliquer, comme l'appréhendant. Je pense qu'on peut le faire escripre à Madame, qu'avant faire aucun jugement sur les affaires présentes, on attend que je sois arrivé.

rue, comme deppendant de luy et non plus de Mr de Savoie.

Il faut mesnager Mr l'ambassadeur de Savoie, et ne désirer rien de luy qui luy puisse préjudicier. Quant aux sentimens du P. Monod je croy qu'estant violens et hors de saison comme ils sont, on ne les peut approuver.

Il est absolument nécessaire qu'il plaise à S. Ém. d'envoyer les 50,000 escus qu'elle veut estre employés à Pignerol et à Ste Brigide.

Il sera donné présentement au sr d'Hémery vingt mil escus, et le reste luy sera envoyé à mesure qu'il en aura besoin.

Si M. de Mantoue ne veut pas consentir que le régiment de Nérestan soit mis dans la citadelle de Cazal, sçavoir si on ne le doit pas loger en la citadelle, parce que c'est le service de S. M. et la seureté de la place?

Le sr d'Hémery expliquera cet article qui, selon qu'il est couché, signiffie autre chose que la chose pour laquelle le dict sr ambassadeur et intendant demande la chose pour laquelle cet article est inséré.

Ouy.

Il est absolument nécessaire d'en faire de mesme pour le logement des troupes dans le Montferrat.

Il seroit aussy nécessaire de pourvoir aux 20,000 escus qu'on donne à M. de Mantoue; 2,000 escus au grand chancelier et 1,000 escus à Prat, parce qu'aussy tost que je seray en Piedmont j'envoieray un des miens à Mantoue.

De tout ce que dessus il y en a desjà XLVIII mil livres qui ont esté (*sic*).

Sçavoir comment on doit traitter avec M. le duc de Parme[1]?

Bien.

Si sur les différends qui peuvent arriver avec M. le duc de Savoie S. M. est d'avis qu'on en escripve à M. Mazarin?

Ouy. — Faut informer Mr Mazarin du voyage du P. Monod[2].

[1] On a vu qu'il avait fait son accommodement avec les Espagnols.

[2] Nous avons une lettre de Chavigni à Mazarin, du 8 septembre, où nous li-

Nous avons à donner ici quelques mots d'explication au sujet de la sixième réponse au mémoire qu'on vient de lire. Nous trouvons dans notre manuscrit, au folio 268, un autre mémoire présenté au cardinal par l'ambassadeur de Savoie à Paris, lequel mémoire est sans date, mais doit se rapporter au même temps que celui-ci; nous y lisons ce passage : « Madame la duchesse de Savoie prie Monsr le cardinal de luy vouloir accorder dès à présent que les ambassadeurs de S. A. soient traittez du roy et de ses ministres comme ceux de Venise, attendant qu'une meilleure conjoncture permette au roy d'exécuter ce qu'il luy a promis. » On ne voulut pas faire un refus à la sœur de Louis XIII, mais on était un peu fatigué en France des prétentions exagérées et des demandes continuelles de M. le duc de Savoie; on tâchait de se prémunir contre les obsessions de sa vaniteuse ambition, et ce fut alors qu'on exigea de lui, en échange de la concession qu'on lui faisait, la promesse de se tenir content au moins pour quelque temps. N'est-il pas curieux de voir en quels termes on lui imposait cet engagement? Quoique la date manque ici, de même qu'au mémoire, on voit clairement le rapport qui existe entre les deux pièces :

« Le roy m'ayant faict la grace que le s^r comte de St Maurice, mon ambassadeur près de S. M. aura son audience avec les compagnies du régiment des gardes sur les armes lorsqu'il prendra congé d'elle pour revenir en Savoie, et que mes autres ambassadeurs que j'envoyeray en France jouiront de cette mesme grace à l'advenir, je remercie très humblement S. M. de la faveur qu'elle me faict, et luy promets en foy et parolle de prince de ne luy en plus demander d'autres semblables, pour moy ou pour mes dicts ambassadeurs, jusques à ce que, par les conquestes qui se feront pendant cette guerre en Italie par les armées du roy et les miennes, S. M. me juge en estat, ou juge à propos de m'en faire de nouvelles. En tesmoignage de quoy, etc.[1] »

NOTA.

Nous trouvons, dans les manuscrits de Baluze, une pièce qui nous paraît bonne à connaître; c'est la minute d'un tableau dressé par Richelieu lui-même des personnes qu'il jugeait capables de servir dans les emplois civils ou mili-

sons : « M^r d'Hémery s'est brouillé avec le P. Monod... Je luy ay escrit affin qu'il se raccommodast, par la maxime que vous m'avez apprise, *che bisogna vezzeggiare o spegnere* les habiles gens. » (Les caresser ou les détruire.)

[1] Cette pièce est écrite de la main de Chavigni, et Cherré a mis au dos : « Expédient pour l'affaire de Mr de Savoie touchant le traittement qu'on fera à son ambassadeur. » (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 271.)

taires. Il ne nous semble pas sans intérêt de voir les personnages de ce temps qui avaient la confiance du cardinal, qui étaient dans ses bonnes grâces, et qu'il avait notés pour leur confier au besoin les fonctions publiques. Richelieu avait d'ailleurs ses raisons pour préparer ainsi les choix qu'il pourrait avoir à faire, il nous les dit lui-même, dans ses Mémoires, et précisément à cette date de 1637. Conseillant au roi de choisir des gouverneurs pour diverses villes où il fallait des hommes habiles et sûrs, le cardinal ajoutait : « Qu'il y avoit tant de difficulté en ce temps à trouver des personnes fidèles, qu'en vérité il n'en connoissoit point à lui nommer, tout ce qui étoit de meilleur étant employé. » (Liv. XXVIII, p. 338 du tome IX de Petitot.) Dans ce pêle-mêle de noms on remarque des répétitions qui, de même que le désordre de l'écriture, montrent que ce n'est ici qu'un premier brouillon; on remarque surtout l'absence de certains noms d'une telle importance qu'à leur égard l'omission ne peut pas être un oubli; en tête de ces noms il faudrait mettre celui de Rohan.

GENS DE QUALITÉ A EMPLOYER [1].

[Vers la fin de juillet ou le commencement d'août 1637.]

Monsieur. — Mr le Prince. — Mr le Comte. — Mr de Longueville. — Mr le comte d'Allez. — Mr de Mercœur. — Mr de Beaufort. — Mr d'Angoulesmes [2]. — Mr de Vitry [3]. — Mr de Chastillon. — Mr de Créquy. — Mr de La Force. — Mr d'Estrée. — Mr de Brézé. — Mr de La Valette. — Mr de La Melleraie. — Mr du Hallier. — Mr le marquis de La Force. — Mr de St Chamont. — Mr d'Arpajon. — Mr de Fequières. — Mr le marquis de Sourdis. — Mr de Bussy-Lamet [4]. — Mr de Fontenay-Mareuil. — Mr de Charost. — Mr de Chastelier Barlot. — Mr de Tavanes. — Mr de Rambures [5]. — Mr du Plessis Praslin. — Mr le comte

[1] Bibl. imp. Fonds de Baluze, arm. v, paq. 4, n° 2, fol. 1. De la main de Cherré et de celle du cardinal. — Cette pièce n'est point datée; nous croyons qu'on peut suppléer à cette omission d'une manière assez précise. Si l'on fait attention que Bussy-Lamet s'y trouve porté en qualité de gouverneur de Mézières, on reconnaîtra que cette liste a dû être faite vers l'époque du siége de la Capelle (août 1637), car Bussy-Lamet fut tué devant cette place, et c'était peu de temps avant ce siége que le gouvernement de la ville et du château de Mézières lui avait été confié. Il faut remarquer, en outre, qu'il y a ici un blanc à l'endroit où devrait être inscrit le nom du gouverneur de la Capelle, ce qui s'explique très-bien, puisque cette place était alors occupée par l'ennemi.

[2] De la main de Richelieu.

[3] Privé de ses emplois et mis à la Bastille deux mois plus tard.

[4] Nous venons de dire qu'il fut tué devant la Capelle. Son gouvernement de Mézières fut donné à son fils.

[5] Blessé mortellement quelques jours après, aussi au siége de la Capelle.

de Guiche. — Mr de Turenne. — Mr Lambert — Mr Thibault. — Mr de Bellefonds. — Mr de La Tour. — Mr de St Pol. — Mr D'Aiguebonne. — Mr d'Hoquincourt père. — Mr de Manicamp. — Mr de La Frezelière. — Mr de Leques. — Mr de Nérestan. — Mr de Gramond. — Mr de Baraut. — Mr de Poyanne. — Mr de Parabère. — Mr de Brassac. — Mr de Valencey. — Mr de La Meilleraie. — Mr de Nouailles. — Mr le marquis de Villeroy. — Mr Desroches Baritaut. — Mr du Rivau. — Mr d'Ambres. — Mr de Tournon. — Mr de Rochefort. — Mr de Nangis. — Mr de Sesseval. — Mr le comte de Sault. — Mr de Polignac. — Mr de Pontchasteau. — Mr de Bussy Rabutin. — Mr d'Hoquincourt fils.

MRS DE CAMP.

Vernancourt. — Bellebrune. — Pagan [1]. — La Mothe Oudancourt. — Montmese. — Calonge. — Nanteuil. Mondejeu. — Commières. — Aiguebères. — Latouche Denon. — Medavy. — Tonneins. — Castelmoron. — Rebé. — Repaire Brassac. — Nétancourt. — Verderonne. — Clanleu. — Vaubecour. — Mesnillet. — Labloquerie. — Chalence. — Nanteuil. — Mondejeu. — Castelane. — Lambert.

CAPPITAINES.

Malissy. — Savignac. — Devenes. — Miraumont. — Melse. — Guébriant. — Tilladet. — Boisdavy. — Féraut. — Moissons. — Pigeollet. — Bidault de Montosier. — Monteclair. — Bausme. — Vacheresse. — Langlade; Picardie. — Massinlosme; Piedmont. — St Léonard; Picardie. — Chanteresne; Angoulesme. — Treville. — Laneuville; Normand. — Despanel; Normand. — Carnet.

CAPPITAINES DE CAVALERIE.

Hault. — Linars. — Arambures. — Bergerat. — Boissac. — Paluau. — Lenoncourt. — Vatimon. — La Luzerne. — Aubaye. — Baslou. — Daumont. — Moulinet. — Maroles. — Trailly. — Batailly. — Gassion. — Biscarat.

Espenan. — St Ibar. — Vignoles. — St Orse. — Bellesuns. — Sus. — Castelane. — Trois Roqueservières. — Rozières. — Rogles. — Persy. — Lapasse. — Périgal. — Des Coustures [2]. — Poissegut. — La Madelaine l'Hostel. — L'Eschelle. — St Preuil.

[1] Ce nom est écrit de la main de Richelieu, et, trois lignes plus bas, le nom de Vaubecour, ainsi que les sept suivants; et puis, dans la liste des capitaines, Mesle, de Montosier, Langlade et les sept noms qui suivent. C'est le cardinal qui a joint les noms « Bidault de Montosier; » dans le manuscrit, où les noms sont disposés en colonnes, Cherré avait écrit Montosier au-dessous de Bidault, comme si c'étaient deux personnes. Cet officier n'a rien de commun avec le futur duc de Montausier, qui était alors maréchal de camp.

[2] Richelieu a encore écrit, de sa main, « Des Coutures, » les quatre noms suivants, et enfin, dans la liste des ingénieurs, « Chastillon » et, depuis ce nom, tout le reste de la pièce.

INGÉNIEURS.

Argencourt, surintendant des fortiffic. — Le Camus. — Besançon. — Petit. — De Ville. — Chauvin. — Le Rasle. — Le Muet. — Les deux Siettes. — Florance. — Galée. — Bains. — L'ingénieur flamand. — Levasseur. — Guilloreau. — Beauvais. — Metaiseau. — Tudesquin. — La Touche. — Destouches. — Maupin. — St Clair. — Le Beaufrère de Siette. — Chastillon. — De Vaux. — Coignard à Meulan. — Lafolie.

GENS DU CONSEIL ET MAISTRES DES REQUESTES.

Fouquet. — Lauson. — Aubry. — La Marguerie. — Dormesson. — Aligre. — Léon. — Moris. — Villemontet. — Courmoulin. — Mesly. — Laubardemont. — De Thout. — Amelot, président au cons. — Laffemas. — Dupré. — Morangis. — Gobelin. — D'Argenson. — D'Estampes. — St Julien Lesve. — Villarseaux. — Champigny. — Le Gras. — D'Orgeval. — Le Camus.

CHAMPAGNE.

Rocroy, Geofreville. — Charleville, Des Chapelles. — Mésières, Bussy. — Mouson, Grand-Pré, Bandeville. — Stenay, Thibaut. — Jamais[1], Sabatière. — Verdun, Féquières. — Clermont, Charnassé. — Ste Menehoue, — Mets, cardinal de La Valette. — Moyen-Vic, Sus. — Marsal, Houdancour. — Nansy, Hocquincourt. — Toul, . — Bar, . — Langres, Francière. — Chaumont, Renel. — St Disier, Du Hamel. — Vitry, Le Hallier. — Chaalons, Vaubecour.

BOURGONGNE ET BRESSE.

Dijon, . — Aussonne, . — St Jean de Laune, . — Verdun[2], . — Bellegarde, . — Chaalons, . — Macon, . — Beausne, . — Bourg en Bresse, .

PICARDIE.

Guise, L'Eschelle. — La Capelle, . — La Fère, marquis de Nesle. — Le Cattelet, . — St Quentin, Coulombier. — Ham, Buisson. — Péronne, Blérancour. — Corbie, Nanteuil. — Amiens, Chaulne. — Doulens[3], Rambure. — Abbeville, . — Rue, Commières. — Monstreuil, Comte de La Noy. — Ra-Estappe, Montcavrel. — Mont-Hulin, Hocquiocourt. — Boulongne, Villequier. — Nieule, St Lumier. — Calais, Charraut. — Ardres, St Preuil.

[1] Jametz (*Jamesiam*), petite ville du pays Messin.

[2] Verdun-sur-Saône, au confluent de la Saône et du Doubs (*Castram Verdunum*); petite ville de Saône-et-Loire (ancienne Bourgogne).

[3] Ce gouvernement fut donné à Saint-Preuil, après la mort de Rambures.

[1] Comte de La Noy, lieutenance. — Lambert, Montreuil. — Jouy, Mont-Hulin. — Comm... Rue. — Auquincourt, Péronne. — St Preuil, Ardres. — Argencourt, Corbie.

CDLXII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, folio 291. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

Ce 1er aoust 1637.

Je ne vous puis dire autre chose sinon que je suis au mesme estat que j'estois à la Victoire, et pour le mesme sujet[2]. Les soupçons sont

[1] Les noms compris dans ce paragraphe ne sont pas placés dans le manuscrit à la fin de la liste; le cardinal les a écrits dans le coin d'un feuillet, et les a encadrés comme une note de souvenir.

[2] Richelieu fait la même confidence au cardinal de La Valette, dans une lettre du 3 août, que nous mettons aux analyses, parce qu'elle a déjà été imprimée; elle nous apprend ce qui reste obscur ici : « Le sujet, dit Richelieu, est le voyage que le roy vouloit faire à l'armée. Pour le présent, l'affaire a abouty à ce point qu'au lieu d'aller en personne pour travailler au dessein d'incomoder la Capelle, ce qui n'estoit pas digne d'un grand roy, il y envoiera le sieur de Bussy. » Nous avons expliqué les circonstances d'un pareil mécontentement du roi, en août 1635; mais alors le roi était à Royaumont, à Conflans, à Ruel; nous ne le trouvons à l'abbaye de la Victoire que l'année suivante, pendant une partie du mois de septembre, au temps où l'on se préparait à reprendre Corbie; et les lettres que nous avons de cette époque ne parlent point de brouillerie entre le roi et son ministre. Seulement on en trouve quelque indice un mois plus tard, lorsque Richelieu écrit d'Amiens, le 15 octobre, à Chavigni, que le bruit courait à Paris « que le cardinal estoit fort ébranlé, » bruit dont il ne parait nullement en peine, et, s'il y avait eu un moment d'inquiétante froideur, l'inquiétude était passée. Mais aujourd'hui le roi avait plus d'un sujet de mécontentement, et sa mauvaise humeur dura cette fois assez longtemps. Chavigni mandait confidentiellement à Mazarin, le 8 septembre, que mademoiselle de La Fayette lui avait rendu de mauvais offices auprès du roi, et que S. M. avait été quelque temps en colère contre lui; et il ajoutait que maintenant tout était dissipé. (Aff. étr. France, de sept. en déc. f° 38 v°.) Bullion, de son côté, disait à Richelieu au commencement de septembre : « J'ay bien entendu ce qu'il a pleu à V. Ém. de m'escripre; il en a esté parlé à Paris; mais j'ay dict à ceulx qui sont venus à moy, qu'ils ne cognois-

en campagne, sans autre fondement que celuy qu'avoient ceux que vous avez veus.

Vostre compagnon est aussy mal que vous[1].

CDLXIII.

Bibl. roy. fonds Béthune, 9258, fol. 31 v° (cop.), et 500 Colb. n° 117, p. 367 (cop.)

AU MARÉCHAL DE CHÂTILLON[2].

8 août 1637

Monsieur, comme l'appétit vient en mangeant et qu'il n'y a rien de tel en la guerre que d'employer le temps que l'on a favorable le

sent pas l'humeur du maistre et que cela estoit inséparable. Je loue Dieu que tout va très-bien; on a sceu la conférence de cinq heures, et que le maistre est party très-content et V. Ém. de mesme. » Quoi qu'il en soit, ce billet, ainsi que la lettre du 3 août écrite au cardinal de La Valette, nous apprend que trois ans de suite, depuis le commencement de la guerre contre l'Espagne, Richelieu s'était efforcé de détourner le roi d'aller à l'armée. On le savait à peu près pour 1635, mais cette persistance du cardinal est un fait que l'histoire doit recueillir. — Un mot sur l'abbaye de la Victoire dont parle ici Richelieu, et où il se plaisait à faire de temps en temps quelque séjour, ce que nous savons par des lettres datées de cette abbaye à diverses époques. Fondée en 1222, par Philippe-Auguste, sous l'invocation de la sainte Vierge, en mémoire de la bataille de Bouvines, elle était voisine de Senlis. Louis de Valois, fils du duc d'Angoulême, qu'on appelait le *comte d'Alais* et qui fut gouverneur de Provence, en avait été abbé commendataire de 1622 à 1628; il la résigna pour se marier. Il paraît que la commende n'eut pas lieu pendant plusieurs années, car Claude du Val, seigneur de Coupanville, que le *Gallia christiana* donne pour successeur à Louis de Valois, ne fut abbé commendataire que du 5 décembre 1639.

[1] S'agit-il d'un autre secrétaire d'État, de de Noyers ou de Bullion, le surintendant? Ou bien, dans son ton habituel de familiarité avec Chavigni, est-ce lui-même, Richelieu, qui se nomme son compagnon? Et puis s'agit-il de la santé ou de la faveur? Chavigni avait été, aussi bien que le cardinal, malade et disgracié en juillet. Il s'était vanté, un peu trop tôt sans doute, d'être parfaitement rétabli dans l'esprit du roi. (Voy. aux analyses, lettre au roi du commencement de juillet.)

[2] On trouvera aux analyses l'extrait de sept lettres écrites au maréchal de Châtillon, pendant le mois d'août, les 3, 4, 14, 20 (deux), 26, 29; et de neuf lettres écrites au cardinal de La Valette, le même mois, les 3, 4, 8, 14, 15, 20 (deux), 22, 29.

plus avantageusement qu'il est possible, l'on vous dépesche ce courrier en diligence pour vous faire une proposition dont vous ne ferés qu'autant d'estat que vous la jugerés raisonnable. La pensée du roy est que vous pourriés peut-estre prendre aussy aisément Thionville que Mommedy et Damvillé, et que cette place est de bien plus grande conséquence et donneroit de très grands avantages pour l'année qui vient; il n'y a personne dedans qu'une garnison fort foible, ce qui faict juger que si Mr le mareschal de Chastillon, faisant semblant d'assiéger Mommedy, envoyoit investir Thionville par une partie de sa cavalerie, il pourroit apparemment en avoir bon marché. Diverses commodités peuvent faciliter cette entreprise, il y a force canon et force munitions de guerre et de bouche à Metz et à Nancy, ainsy que le sr Ferrier le pourra dire; tout s'apporte de Metz et de Nancy jusques dans Thionville par eau. Les bois pour faire les ponts se trouveront préparés à Metz.

Cependant le roy désire, devant que de prendre aucune résolution sur ce sujet, que vous luy mandiés vostre avis par le présent porteur, que vous renvoyerés promptement.

La principale difficulté que l'on trouve en ce dessein est qu'en continuant vos progrès vers les lieux du Luxembourg où vous estes, c'est-à-dire en attaquant Mommedy et Damvillé, vous couvrez toute la Champagne, au lieu que si vous allés à Thionville, si les ennemis estoient bien conseillés, ils pourroient entrer en France par les lieux où vous estes maintenant.

Cette considération tient en suspends et faict qu'on vous envoie seulement ce courrier pour avoir vos sentimens, et non pour vous prescrire aucune chose. Sa Majesté ne désirant pas mesme, qu'au cas que vous ayés pris Ivoy quand cette dépesche vous sera rendue, ou peu après, vous suspendiés le cours de vos premiers desseins sur l'incertitude de cette nouvelle proposition. Vous luy manderés seulement vos pensées, en continuant de faire ce que vous estimerés plus à propos, sans perdre aucun temps. Cependant vous pourrés envoyer quelqu'un bien avisé vers Thionville pour apprendre au vray en quel

estat y sont toutes choses. En attendant de vos nouvelles, sur le sujet de cette lettre [1], etc.

CDLXIV.

Bibl. imp. fonds Béthune, 9258, fol. 48 v° (cop.), et 500 Colbert, n° 117, p. 392 (cop.).

AU MARÉCHAL DE CHÂTILLON [2].

16 août 1637.

Monsieur, Les grandes affaires requièrent diverses pensées, et elles ne sont jamais mauvaises quand on peut revenir aux premières lorsque les nouvelles ne sont meilleures. Vous m'avés mandé le dessein que vous avés, après le siége d'Ivoy; il est fort bon; je vous ai escrit pour savoir si vous ne pourriés point entreprendre celuy de Thionville, auquel, bien qu'il fust meilleur, nous trouvons l'inconvénient représenté par ma précédente dépesche. Maintenant j'envoie pour vous en proposer un autre, non plus difficile, mais plus commode au dessein présent, veu le pied que nous avons dans le Haynaut. Mr le cardinal de La Valette [3] ayant pris le poste de Maubeuge, où il se veut maintenir avec 4,000 chevaux et 4,000 hommes de pied, s'en va tascher de nettoyer tout ce qui est entre la Sambre et la Meuse, depuis Maubeuge jusques à vous. Si, au mesme temps, vous pouviés prendre Charlemont, où le passage de Givay [4], qui est le plus commode que les ennemis aient sur la Meuse, est conjoint, nous serions en estat de faire faire par force la paix aux ennemis, ou de prendre,

[1] Le manuscrit des 500 Colbert, au lieu de « etc. » met cette formule de politesse : « Je ne vous la feray plus longue que pour vous asseurer que je seray tousjours cordialement, etc. »

[2] Voy. aux analyses, à la date des 14, 20, 26 et 29 août, l'extrait de cinq autres lettres au même, dont deux sont du 20.

[3] Nous mettons aux analyses l'extrait de sept lettres adressées au cardinal de La Valette, des 8, 14, 16, 20, 22 et 29 août, dont deux du 20.

[4] La partie de Givet qui est sur la rive droite de la Meuse et la forteresse de Charlemont, sur la rive gauche, formaient ensemble un des meilleurs boulevards de la France sur la frontière du Nord.

l'année qui vient, de bien plus grands avantages sur eux, et toutes nos conquestes seroient jointes. Je vous prie de considérer cette proposition, voir ce qui s'y peut faire, et m'en faire prompte response.

Cependant, au cas que vous y trouviés de la difficulté, je vous déclare dès cette heure, de la part du roy, qu'il vous est libre de demeurer dans l'exécution de vos premiers desseins.

Je suis très aise de la prise d'Ivoy; en l'estat qu'on m'a représenté qu'est la place, je crois que le meilleur est de la razer rez-pied, rez-terre, et cependant tout est remis à vostre jugement pour en user ainsy que vous l'estimerés plus à propos. Si on la raze, il le faut sy bien faire faire qu'il n'y demeure ni muraille, ni rampart, ce qui se pourra faire promptement en y faisant venir des paysans de Champagne par corvées, et obligeant les habitans de la ville d'y travailler pour se délivrer des armes du roy[1].

CDLXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 336. — Minute de la main de Cherré.

A MADAME DE CHEVREUSE[2].

Du 16 aoust 1637.

Madame,

J'ay prié Mr du Dorat de vous aller trouver pour une affaire que vous jugerés assez importante. Comme je désire vous y rendre de nouvelles preuves de mon affection et de mon service, je vous supplie de m'en donner de vostre franchise, et vous asseurer qu'en usant ainsy vous sortirez de l'affaire dont il s'agit sans desplaisir quelconque, ainsy que vous avés esté tirée, par le passé, d'autres qui n'estoient

[1] Le manuscrit de Colbert termine ainsi cette lettre : « Asseurez-vous de mon affection pour tousjours et que je suis certainement. . . »

[2] Le secrétaire qui a écrit au dos de cette lettre le nom et la date a ajouté : « par Mr du Dorat. » Le père Griffet dit qu'avec cet abbé le cardinal envoya l'évêque d'Auxerre, mais Richelieu ne le nomme ni dans cette lettre, ni dans ses Mémoires.

pas de moindre conséquence. Je vous en donne ma parole, Madame, et que je suis véritablement,

Madame,

Vostre très humble serviteur [1].

CDLXVI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 335. — Minute.

A MADAME DE CHEVREUSE [2].

18-19 août 1637.

Madame,

L'abbé de Cinq Mars s'en allant jusques à Richelieu avec madame de Combalet, je luy ay donné charge de vous voir avec Mr l'abbé du Dorat, sur quelques particularités que je ne sçavois pas lorsque le dict sr du Dorat est party; il vous les fera voir dans un escript dont il est chargé. C'est tout ce que je vous puis dire, sinon que je désire vostre bonheur autant que vous sçauriés faire, et que je suis...

NOTA.

Quelle est cette affaire importante et de si grande conséquence pour laquelle le cardinal a besoin des aveux de madame de Chevreuse et dont il promet de la faire sortir sans péril, comme il a fait dans d'autres circonstances non moins graves? et pourquoi lui envoie-t-il coup sur coup, à Tours, où elle était reléguée, ces deux messages de confiance? L'affaire était sérieuse en effet; il ne s'agissait de rien moins que d'un crime d'État imputé à la reine, soupçonnée d'avoir entretenu des correspondances secrètes avec les ennemis qui faisaient alors la guerre à la France. Madame de Chevreuse y pouvait être compromise, car elle aussi avait, avec la reine et avec les ennemis du gouvernement de Richelieu, des rela-

[1] Au dos de cette pièce le cardinal a écrit quelques mots de souvenir qui n'y ont aucun rapport : « Charnacé. » — « Émery, sur la tresve proposée. » C'est l'indication de lettres à faire; apparemment celle que le cardinal écrivit le 26, en Hollande. (Ci-après, p. 842.) Nos mss. nous donnent à ce moment trois lettres à M. d'Hémery; aucune ne parle de la trêve; ce point fut traité sans doute dans quelque autre lettre qui nous manque, ou dans celle de de Noyers, que le cardinal annonce le 27 août.

[2] Cette indication est écrite au dos de la minute par Cherré, qui ajoute : « Par Mr de Cinq Mars, du 19 aoust 1637; » et en tête le même Cherré a mis « 18 aoust. »

tions mystérieuses et suspectes. Toute cette affaire a été exposée avec de minutieux détails par La Porte, l'un des serviteurs de la reine, dont elle avait fait l'agent de ces correspondances. (P. 344-381 du tome LIX de la collection Petitot, seconde série.) Mais c'est dans l'Histoire de Louis XIII du père Griffet (t. III, p. 39-61) qu'il faut lire ce curieux épisode, que le premier il a fait connaître par des documents authentiques, et qu'il raconte avec le soin et la clarté que met dans ses récits ce judicieux historien. Le père Griffet a pu consulter des manuscrits mêmes du cardinal dont le duc de Richelieu était alors possesseur, et qui, après avoir passé en diverses mains, ont été achetés par la Bibliothèque royale en 1847; peu de temps après, M. Hauréau, devenu conservateur des manuscrits, a bien voulu nous communiquer ces précieux documents, qui n'étaient pas encore livrés au relieur, et qui venaient d'être classés dans le fonds dit *Supplément français*, sous le numéro 4068[1]. La pièce la plus importante de ce recueil est la double déclaration de la reine et du roi, qui fut dressée par Richelieu, ainsi que le reconnaît le père Griffet. Cet historien indique la source où il a puisé : « Pris, dit-il, sur la copie qui fut remise au cardinal de Richelieu, par ordre de la reine, et qui se trouve dans les manuscrits du duc de Richelieu. » C'est la pièce comprise dans le recueil acquis, comme nous venons de le dire, par la Bibliothèque. Nous avons rencontré, aux archives des Affaires étrangères, cette même déclaration, écrite ainsi que l'autre de la main de Cherré; elle offre cela de remarquable, qu'elle contient cinq paragraphes de moins que la copie citée par l'historien de Louis XIII, d'où il faut conclure que le cardinal de Richelieu, qui a dicté cette déclaration, s'était contenté d'abord d'une reconnaissance générale des intelligences qu'Anne d'Autriche avait entretenues avec l'Espagne, mais qu'ayant vu la possibilité d'obtenir davantage il avait contraint la reine à faire des aveux plus précis, plus complets et plus compromettants pour elle. C'est à ce point de vue qu'il est intéressant de comparer la pièce imprimée dans l'histoire de Louis XIII (t. III, p. 52) avec la pièce encore inconnue que nous donnons ici :

« Sur l'asseurance que nostre cousin le cardinal duc de Richelieu, qui nous est venu trouver à nostre prière, nous a donnée que le roy luy avoit commandé de nous dire qu'ainsy qu'il avoit desjà oublié diverses fois quelques unes de nos actions qui luy avoient esté désagréables, et notamment ce qui s'estoit passé sur le sujet de la dame du Fargis ès années 1631 et 1632, il estoit encores disposé à faire le mesme, pourveu que nous déclarassions franchement les intelligences que nous pouvons avoir eues depuis à l'insceu et contre l'intention de Sa Majesté, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les personnes que nous y avons

[1] Ils ont été imprimés depuis, par M. Cousin, parmi les pièces justificatives, jointes à son livre sur madame de Chevreuse. (1856.)

employées, et les choses principales que nous avons[1], ou qui nous ont esté mandées.

« Nous avouons librement, sans contrainte aucune, avoir escrit plusieurs fois à Mr le cardinal infant nostre frère, et au marquis de Mirabel[2], contre ce que nous avions promis au roy.

« Que La Porte, nostre porte manteau, a esté celuy en qui nous nous sommes confiée de porter nos lettres et recevoir les responces[3].

« Advouant ingénuement tout ce que dessus, comme choses que nous recognoissons franchement et volontairement estre véritables, nous promettons de ne retourner jamais à pareilles fautes, et vivre avec le roy mon seigneur comme une femme qui ne veut avoir autres intérests que ceux de sa personne et de son Estat. En tesmoin de quoy nous avons signé la présente, et fait contresigner par nostre secrétaire. A Chantilly, le XVII aoust 1637. »

« Après avoir veu la franche confession que la reyne, nostre très chère espouse, a faicte de ce qui nous a peu desplaire en sa conduite depuis quelque temps, et l'asseurance qu'elle nous donne de se conduire à l'avenir selon son devoir envers nous et nostre Estat, nous déclarons que nous oublions entièrement tout ce qui s'est passé, n'en voulons jamais avoir souvenance, ains voulons vivre

[1] Il faut sous-entendre ici « mandées. » La pièce, de la main de Cherré, qui est maintenant à la Bibliothèque impériale, est conforme en cela à celle des Affaires étrangères. Mais celui qui a préparé les pièces de la correspondance de Richelieu pour les transformer en mémoires, n'ayant pas compris la phrase apparemment, au lieu de « nous avons, » qu'avait mis Cherré dans les deux exemplaires écrits avec beaucoup de soin, a ajouté en interligne « elle avoit *sceues*, » et c'est d'après la pièce ainsi altérée que le père Griffet l'a imprimée. Mais cette leçon fautive nous paraît même manquer de sens; la reine ne pouvait pas être coupable d'avoir *su* certaines choses, mais bien de les avoir *mandées*.

[2] Dans la copie publiée par le père Griffet, la reine ajoute : « A Gerbier, résidant d'Angleterre en Flandres, et avoir receu souvent de leurs lettres, » et la fin du paragraphe a disparu. Cependant, sur la pièce de la main de Cherré qui se trouve maintenant à la Bibliothèque impériale, nous trouvons à la marge, écrit de la main de Richelieu : « Contre ce que j'avois promis au roy, que La Porte, mon porte manteau, a esté celuy en qui je me suis confiée de porter mes lettres et recevoir les responses. » Et puis, en travers de la marge, le cardinal a mis : *quomodo ferebat et recipiebat?*

[3] Ce paragraphe, de la main du cardinal, abrége un peu le paragraphe correspondant dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, en marge duquel il l'a écrit. Viennent ensuite les cinq paragraphes qui ne sont pas dans l'exemplaire des Affaires étrangères, après lesquels la copie du père Griffet reprend : « Avouons ingénuement... » Le reste comme ici.

Digitized by Google

avec elle comme un bon roy et un bon mary doit faire avec sa femme. » (Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, fol. 333. On lit au dos : « Escrit du roy et de la reyne. »)

A la suite de cette pièce, le père Griffet en donne une autre (t. III, p. 53) qu'il juge à bon droit « plus singulière encore; » et qui s'accorde assez mal avec la déclaration d'entier oubli qu'on vient de lire; c'est une série de prescriptions et d'interdictions des plus humiliantes que le roi impose à la reine, où il lui défend, par exemple, d'*escrire aucune lettre sans que madame de Sénecé l'ait vue avant de la fermer*. Ce document ne se trouve pas aux Affaires étrangères, et Richelieu, qui, dans le récit qu'il fait de l'affaire du Val-de-Grâce, reproduit l'autre pièce, ne fait aucune mention de celle-ci. (*Mémoires*, t. X, p. 195 et suiv. édit. Petitot.)

Notre manuscrit des Affaires étrangères contient sur l'affaire du Val-de-Grâce, et spécialement sur la mission des abbés du Dorat et de Cinq-Mars[1], plusieurs pièces qui ne se trouvent pas dans le recueil acheté par la Bibliothèque :

1° « Faits sur lesquels les s^rs abbez du Dorat et de Cinq-Mars prieront madame de Chevreuse, de la part de M^r le cardinal, de donner esclaircissement. » (Fol. 337-340.) La pièce est datée du 18 août; elle est de la main de Cherré, signée du roi, contre-signée « Sublet. » Elle a été insérée textuellement dans les Mémoires de Richelieu, sauf quelques modifications dans la première demi-page. (T. X, p. 224-226.)

2° « Response aux faits qui m'ont esté apportés par M^rs les abbés de St Mars et du Dorat. » Pièce signée « Marie de Rohan, » datée de « Tours, le 24 aoust. » (Fol. 350 du ms. des Aff. étr.) Cette réponse, assez insignifiante, ne contient pas moins de six longues pages, dont Richelieu fut fort peu satisfait, ainsi qu'il le marque dans ses Mémoires, où il en donne une succincte analyse. (P. 226-227.)

3° Une lettre de l'abbé du Dorat, adressée de Tours au cardinal, le 28 août, où, pour faire sa cour à Richelieu, et mécontent peut-être du peu de succès de sa mission auprès de Mme de Chevreuse, il traite fort mal cette dame : « J'ay estimé qu'il estoit à propos devant mon partement donner advis à V. Ém. qu'une grande et grosse dame a dict au lapidaire que le crime dont estoit accusée la reyne estoit d'avoir empesché l'alliance, en la forme que vous l'aviés désirée, du roy de la Grande-Bretagne, et que c'estoit à la sollicitation et diligence de la C. (Chevreuse). Mon opinion est bien qu'il faut attendre du sire toute sorte de légèretés et d'impertinences. Mais V. Ém. me permettra de dire que cette dame est la plus grande ennemie qu'aie le cardinal et qui l'a le plus désobligé.[2] »

[1] Saint-Mars, ainsi que le secrétaire l'a mis plus bas; les manuscrits du temps écrivent ce nom des deux manières.

[2] Qu'on nous permette ici un souvenir qui, sans être tout à fait hors de propos, puisqu'il s'agit de madame de Chevreuse,

Et l'abbé ajoute immédiatement : « Cependant je supplie très humblement et de tout mon cœur V. Ém. qui m'a tant fait de bien, trouver bon que je luy die qu'on m'a donné advis qu'il y a un évesché vacquant à dix lieues de Paris, etc. » On voit qu'en faisant les commissions du cardinal l'abbé du Dorat ne s'oubliait pas lui-même. (Fol. 358 du ms. des Aff. étr.)

4° La lettre de la reine à La Porte, du 25 août. (Fol. 356 du même ms.)

5° Une lettre de La Porte à la reine, pendant son emprisonnement à la Bastille, différente des deux lettres qu'il a insérées dans ses mémoires. (Fol. 376 du manuscrit.)

CDLXVII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 317. — Minute de la main de Cherré.

A M. D'HÉMERY[1].

22 aoust 1637.

Guérapin[2] vous porte contentement. Les lettres de change ont esté acceptées.

n'a point de rapport à l'affaire du Val-de-Grâce; mais c'est une touche à ajouter au triste portrait, bien connu du reste, de Gaston. Pendant son séjour à Blois, ce prince rencontrait à Tours madame de Chevreuse, et, dans ce moment, où elle pouvait courir quelque péril, il ne perd pas l'occasion de lui jeter aussi sa pierre. Il écrit à Chavigni (c'est comme s'il l'eût écrit au cardinal) : « Les comédiens sont à Tours, tout le monde y est en bonne santé, mais un peu éfarouché de toutes les foutaises qu'on a dit à Paris pour le regart de madame de Chevreuse. Elle est venue à Tours voir jouer *le Cid*, et y a demeurée un jour, où je luy ay rendu une visite, la plus courte qu'il m'a esté possible. Elle est tousjours en mauvaise humeur, dont je ne me mets guère en peine. » Cela était écrit le 8 septembre, et le 20, après la fuite de madame de Chevreuse, Gaston écrivait encore à Chavigni : « ... Quant à madame de Chevreuse, ny moy, ny les dames de cette ville n'aurons esté aucunement affligés de son partement, ains au contraire, car elle nous faisoit mille foutaises... » On n'a pas oublié que madame de Chevreuse, amie de Gaston, avait été de toutes les escapades de ce prince étourdi.

[1] Cherré a écrit au dos, avec le nom : « du ... aoust 1637, » et il a mis le quantième en tête.

[2] Il était parti de Turin avec des instructions datées du 17 juillet et signées du duc de Savoie lui-même, sur les affaires d'Italie, et les entreprises qu'on pouvait tenter. Guérapin les remit au cardinal, dans les papiers duquel elles ont été conservées. (Vol. cité aux sources, fol. 188.) — Antoine de Guérapin était conseiller du roi en ses conseils; il fut fait chevalier de l'ordre de Saint Michel en 1640.

L'armée navale a ordre de se rendre à Final[1] au temps que prescrira Mr de Savoie.

Je désire grandement que cette entreprise réussisse, encore que Final ne soit qu'une simple plage.

Je me repose sur vous des fortiffications de Pignerol.

Je me repose aussy entièrement sur vous de la seureté de Cazal.

Je sçay aussy peu que vous la cause de l'aliénation du P. Monot de la France... Il sera de vostre prudence de faire la guerre à l'œil[2].

Quant à ce que vous m'escrivez des intrigues du cabinet de Madame, estant la chose la plus difficile qui se trouve dans les cours... Tout ce que je vous puis dire en général est que vous ne sçauriés mieux faire que d'empescher que ceux que vous cognoissez contraires à la France ne s'y fortiffient, en se fortiffiant pour l'avenir contre Madame mesme. Ceux qui ont du jugement et qui sont vrays serviteurs de Madame ne peuvent qu'ilz ne la portent à se tenir bien unie avec le roy, estant impossible de ne recognoistre pas que quelque avantage qu'on luy peust proposer du costé d'Espagne ne peut avoir autre fin que de la séparer de son apuy, pour, par après, la ruiner elle et Mrs ses enfans sans peyne. Madame a trop d'esprit pour ne cognoistre pas une chose sy apparente, et trop d'intérest à ce qui la touche elle-mesme pour se vouloir perdre de gaieté de cœur.

[1] Le roi avait écrit le 10 août, au sujet de Final, à l'archevêque de Bordeaux, une longue dépêche, contre-signée « Sublet, » et c'était sans doute de Noyers qui avait fait cette lettre. En la transmettant à Mr de Bordeaux, le 12 août, le secrétaire d'état de la guerre, qui était alors à Chaillot auprès de Richelieu, recommandait le plus grand secret à l'archevêque. Final n'était point nommé dans la dépêche signée du roi, et de Noyers disait dans la sienne : « Je n'en découvre le nom qu'à vous. » Ces deux lettres sont conservées à la Bibliothèque impériale, suite de Dupuy. t. XVI, f° 489, 491. Elles ont été imprimées dans la correspondance de Sourdis. Nous trouvons dans le même manuscrit, au sujet de cette affaire, plusieurs lettres du duc de Savoie et de M. de Sabran, ambassadeur de France à Gênes. Malgré toutes les recommandations d'un secret absolu, le projet fut éventé; les Espagnols mirent quelques troupes dans Final, et l'entreprise avorta.

[2] Jusqu'ici nous n'avons donné que la substance de cette lettre; le reste est le texte même.

CDLXVIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol 320. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A M. D'HÉMERY[1].

25 août 1637.

J'ay parlé à Mr l'ambassadeur de Savoie sur le mauvais procédé de Mr le comte Ludovic comme je devois, c'est-à-dire conformément à ce que vous en verrés par la dépesche du roy, tesmoignant de la part de S. M. grand mescontentement de la conduitte du dict comte Ludovic, et nulle meffiance de la personne de Mr de Savoie.

J'escris trois mots à S. A. en cette conformité, desquels il ne sera pas, je m'asseure, mal content. Vous luy donnerés ma lettre.

Je voy que vous vous plaignez par vos lettres que le P. Monot apprend d'icy que vous n'estes pas content de luy, et, à mon advis, les advis qu'il en a ne viennent pas de sy loin, sçachant que quand vous estes gros de quelque passion raisonnable vous avés trop de peine à la cacher pour que vous vous puissiés taire, au lieu où vous estes, du mescontentement que vous tesmoignés avoir du dict père, lequel le sçait sy bien qu'il en escrit tout au long à Mr le comte de St Maurice, luy tesmoignant désirer bien vivre avec vous et servir la France. Je suis d'advis que vous luy disiés que je vous ay mandé cela et que je[2] vous ay escrit que vous vous raccommodiés et que vous viviés en bonne union. Il n'y a personne qui n'ayt des chaleurs, je croy que celle que le bon père a eue de deçà sera maintenant passée; et celle que vous avés du mescontentement que vous croyés avoir receu dans le service du roy doibt prendre ce mesme chemin. Enfin il faut mouvoir toutes pierres pour porter les choses à une bonne fin, et je croy qu'asseurément que le P. Monot vous promettra de bien agir il le fera.

Faictes luy mes recommandations et l'asseurez de mon affection[3].

[1] Chavigni a écrit ce nom en tête ainsi que la date. Le même jour, 25, le cardinal écrivit aussi au duc de Savoie. (V. aux anal.)

[2] Il y a ici quelque difficulté à lire la minute.

[3] Richelieu n'aimait pas le père Monod.

CDLXIX.

Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, portefeuille de la collection Dubrowsky. — Original[1].

MÉMOIRE AU SIEUR DE CHARNACÉ,

AMBASSADEUR DU ROY EN HOLLANDE.

26 août 1637.

Le dict s^r de Charnacé fera entendre au prince d'Orange que le roy n'ayant rien plus à cœur que le bon succès des affaires de M^rs les Estats et spécialement du siége de Breda, pour la part que Sa Majesté prend aussy en ce qui concerne la réputation du dict s^r Prince, elle a jugé à propos de luy faire sçavoir en diligence comme elle a esté avertie, par des personnes près de la reine mère, qui ont entrée par des voies secrètes en la cognoissance des desseins du cardinal infant, que ledit cardinal, ayant perdu l'espérance de pouvoir forcer les retranchemens du dict Prince, se résout à une des deux choses suivantes : ou de tourner les forces pour entrer dans la France, à quoy Sa Majesté se prépare; ou d'assiéger une des places sur la Meuse, et celle principalement où il croira que l'on y aura le moins pourveu. Sa Majesté ne doubte point de l'entière vigilance du dict s^r Prince, et, toutefois, son affection la porte à luy donner promptement cet advis, qu'elle croit fort certain du lieu d'où il vient, ce que le dict s^r prince d'Orange ne divulguera point, pour n'oster le moyen à Sa Majesté de recevoir des nouvelles de cette part.

Le dict s^r de Charnacé fera aussi entendre à M^r le prince d'Orange que Sa dicte Majesté ne perd aucun temps pour faire des diversions de toutes parts. M^r le cardinal de La Valette est sur le point de commencer un siége, s'il n'est desjà faict.

Mr de Longueville va faire de mesme en la Franche-Comté, et

et quand il a reconnu qu'il ne pouvait pas empêcher que son influence à la cour de Savoie fût dangereuse pour la France, il l'a fait mettre dans une prison d'État. Mais on voit que, loin de le provoquer, il l'a ménagé jusqu'à ce que ledit père l'ait poussé à bout.

[1] Rapport adressé par M. Léouzon-Leduc au ministre de l'instruction publique, daté de Pétersbourg, le 2 octobre 1847.

Mr de Chastillon dans le Luxembourg. Ces trois places sont considérables et telles que les ennemis ne les peuvent laisser perdre sans un notable dommage. Sa Majesté croit tousjours en venir à bout dans un mois par le bon ordre qu'elle y a mis, afin qu'après cela toutes ses armées soient prestes pour tout ce qui sera de besoin.

Sa Majesté a receu nouvelle du duc de Weymar, par un courrier exprès, qu'il est passé le Rhin le 8 de ce mois, près de Benfeld à Rainom[1], et ayant esté attaqué par Jean de Wert sur le bord du Rhin, au delà, il l'a repoussé avec perte de douze cens hommes du dict Jean de Wert, qui sont demeurés sur la place, sans les blessés. Sa Majesté croit que maintenant il s'est rendu maistre de quelque lieu considérable sur le Rhin, pour asseurer son passage des deux costés; ce qui apporte un grand changement en toute l'Allemagne, et y arrestera les troupes ennemies, quand mesme il y en auroit de prestes pour passer en deçà, dont toutefois l'on n'a point de nouvelles.

Le sr ambassadeur de Suède en cette cour donne asseurance que la ratification du traitté de cette couronne avec la France, qui porte obligation de continuer la guerre ensemble, et de ne point traitter que conjoinctement, est arrivée à Hambourg.

En Italie, depuis la défaite de la cavalerie espagnole au Vercellois par les troupes du roy, commandées par le marquis de Ville, il s'est faict un autre combat au secours que les Espagnols ont donné à une place sur Taner nommée la Rocques[2], assiégée par l'armée françoise pour y attirer les Espagnols, dans lequel combat ils y ont perdu plus de douze cens hommes, et plusieurs personnes de marque, entre autres le neveu du marquis de Leganez, et plusieurs officiers espagnols. L'armée du roy est maintenant en Lomenie[3] et autres lieux sur les terres des ennemis.

Le roy ayant sceu que les Espagnols continuent à refuser les passe-

[1] Ainsi dans la copie; c'est sans doute Rheinau. Plusieurs noms propres sont défigurés ou francisés.

[2] Rocca d'Arrazzo, petite ville du Montferrat, près du Tanaro, et voisine d'Asti. La Gazette a fait, dans un extraordinaire du 25 août, le récit de ces divers combats.

[3] C'est apparemment la petite contrée

ports pour les députés de Mrs les Estats, et veulent néanmoins faire croire qu'ils les ont délivrés et qu'il ne tient qu'à Sa Majesté et à ses alliez qu'on ne commence l'assemblée de Coulongne, elle a jugé à propos d'envoyer sous l'adresse de Mr le Nonce la dépesche à Mr le Légat dont la copie est icy jointe [1], afin que toute la chrestienté cognoisse clairement les artifices et les desseins de la maison d'Autriche pour séparer Sa Majesté d'avec ses alliez, par leurs longueurs, et la résolution immuable qu'elle a prise de ne traitter jamais que conjointement avec eux, faisant aussi voir à tout le monde que le retardement de la paix et la continuation des malheurs de la guerre ne se doivent attribuer qu'aux princes de la dicte maison.

Il a esté cy devant envoié au dict sr de Charnacé extrait d'un escript que le roy de Hongrie a faict mettre entre les mains du résident de la république de Venise à Vienne, par lequel il est dict que si Mrs les Estats demandent des saufs-conduits au dict roy pour envoyer leurs députez à Coulongne, il les fera délivrer. Il n'y a point d'apparence qu'il entende que les dicts sieurs Estats les demandent eux-mesmes, parce que cela ne seroit pas convenable, mais seulement que le dict résident puisse asseurer le dict roy que les dicts sieurs Estats désirent avoir les dicts sauf-conduits. Ce qu'ils peuvent faire cognoistre à l'ambassadeur de la République près d'eux, en luy tesmoignant par office exprès qu'ils ont esté bien contens d'apprendre du dict sr de Charnacé le soin que le dict résident de la République à Vienne prend de faire instance d'avoir des sauf-conduits du dict roy pour ceux qu'ils députeront à l'assemblée de Coulongne. Il sera bien à propos qu'ils fassent entendre en mesme temps au dict sieur ambassadeur de Venise qu'ils ne veulent envoier leurs députez, ni traitter en aucun lieu que conjoinctement avec Sa dicte Majesté, et qu'il convient de donner aussy part de ce que dessus au dict sr résident de la République à Vienne, afin qu'il le fasse entendre au dict roy de Hongrie.

qu'on nommait alors *Lomeline*, sur la frontière du Milanais, prenant son nom de la ville de Lumello.

[1] Elle n'est pas avec la copie envoyée par M. Léouzon-Leduc.

Le dict s^r de Charnacé fera sçavoir soigneusement à Sa Majesté les progrès du siége de Breda, et n'omettra aucun soin pour faire entendre au prince d'Orange et à M^rs les Estats l'entière et constante volonté de Sa Majesté d'embrasser tous leurs intérests présentement et à l'avenir comme les siens propres.

Faict à Chantilly, ce 26 aoust 1637.

LOUIS.

BOUTHILLIER.

CDLXX.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 323. — Minute de la main de Cherré.

A M. D'HÉMERY.

27 aoust [1637.]

Monsr, J'adjouste ces trois mots à la lettre que je vous ai escrite [1] pour vous dire qu'après avoir reveu plusieurs fois vos dépesches, elles sont pleines de variations et de contradictions sy manifestes, qu'il est impossible d'y prendre pied. Mr de Noyers vous les cotte particulièrement. Cependant je vous diray que les dernières choses que vous mandés pour l'entreprise que vous proposés sont du tout impossibles; et, qui plus est, j'ay bien peur que vous embarquerés nostre armée navale à estre en mer dans les mauvais temps qui viennent en septembre, où elle sera en grand hasard de se perdre. Au nom de Dieu considérés à l'avenir ce qui se peut, et ne vous imaginés pas que les hommes, l'argent, les vivres et les munitions de guerre croissent en France sans nombre, et qu'on les puisse avoir et transporter où l'on veut en un instant.

Je me remets à la dépesche de Mr de Noyers qui vous mande ce qui se peut et ce qui ne se peut pas; et vous asseure cependant que je suis véritablement...

[1] Nous n'avons point de lettre adressée à d'Hémery le 27; ceci peut se rapporter à la lettre du 25 août.

CDLXXI.

Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, fol. 11. — Copie.

AU DUC DE VEYMAR.

De Ruel, ce 29 aoust 1637.

Monsieur,

Je ne prends pas la plume pour représenter à Vostre Altesse combien la nouvelle que ce gentilhomme a apportée au roy de vostre passage du Rhin et de ce qui s'est passé ensuite avec les ennemis a esté agréable à Sa Majesté, parce que vous le cognoistrés particulièrement par ces dépesches, mais seulement pour vous tesmoigner la joie extraordinaire que j'en ressens en mon particulier et pour l'avantage que les affaires du roy et de ses alliés en recevront, et pour l'honneur que vous y avés acquis. Il reste maintenant, Monsieur, d'asseurer de telle sorte vostre passage, que les ennemis ne vous le puissent empescher, et d'employer utilement le temps et les forces que vous avés, afin que vostre entrée dans l'Allemagne ne soit pas inutile au bien de la cause commune [1]. Je sçay que vous avés tant de passion pour son avantage et pour le service de Sa Majesté que vous ne perdrés aucune occasion d'entreprendre les choses que vous estimerés pouvoir réussir, et apporter de la réputation aux armes que vous commandés; aussy ne vous y convierai-je pas davantage me contentant de vous asseurer que je contribuerai à cette fin tout ce qui deppendra de moy, ne souhaitant rien avec plus de passion que les occasions de vous faire paroistre par effects combien je vous honore et suis véritablement, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

[1] La Gazette a raconté ce passage du Rhin le 25 août (p. 513), et le 29 Richelieu y faisait mettre, sous la rubrique de Bâle, le 13 août : « Le duc de Weimar a commencé de passer le Rhin le 6 de ce mois, près de Rhinault... » et immédiatement après, sous la rubrique de Strasbourg, du 15 : « Hier le sieur du Hallier et le colonel Ehm arrivèrent à Rhinault, et doivent aujourd'hui passer le Rhin pour se joindre au duc de Weimar, qui a achevé ses retranchemens au delà du Rhin. » (P. 528)

CDLXXII.

Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 277e. — Original devenu minute[1].

INSTRUCTION AU SIEUR DESCHAMBRES,

S'EN ALLANT EN ANGLETERRE ET ÉCOSSE.

1er septembre 1637.

Monseigneur le cardinal duc de Richelieu ayant eu bien agréable le voyage que le s[r] Deschambres, gentilhomme escossois, l'un des gentilshommes de sa maison, s'est proposé de faire en Angleterre près du s[r] Cosner son oncle, et luy en ayant donné la permission;

S. Éminence a estimé qu'en faisant ce voyage, et allant jusques en Escosse pour y voir ses proches, il pourra, avec adresse et secret, recognoistre les meilleurs moyens que l'on pourra employer pour avoir des levées d'Escossois, comme d'une nation de la valeur de laquelle et de son affection vers cette couronne Sa Majesté faict un singulier estat.

S. É. seroit bien aise de lever pour le service du roy jusques à

[1] De nombreuses corrections ont été faites de la main de de Noyers; la principale est la disparition du nom du roi, qui avait d'abord été mis en tête, ainsi que de sa signature, apposée au bas. De Noyers a effacé, dans la première ligne, « Le roy » pour mettre « Monseigneur le cardinal duc de Richelieu, » et il a ensuite écrit « S. Ém. » où il y avait « S. M. » — Il y a quelque embarras pour fixer la date de cette instruction; nous lisons au bas « Le 1er septembre, » quoique le chiffre semble figurer un V, et celui qui a classé cette pièce l'a mise, en effet, au 5 septembre, mais c'est une erreur; le roy, qui était à Chantilly le 1er, quitta cette résidence le 3 pour se rendre à Écouen, et le 5 S. M. était à Saint-Maur-les-Fossés. D'un autre côté ce tome 41 du dépôt de la guerre contient, au feuillet suivant (278), une minute de cette instruction écrite de la main du sieur Le Roy, premier commis de la guerre, et on lit au dos cette annotation, qui semble de l'écriture rapide de Cherré : « Instruction donnée au s[r] Deschambres s'en allant en Angleterre, du VIIIe septembre 1637. Elle a esté réformée en quelque article par Mr de Noyers, et l'autre minute est demeurée ès mains de Mr Ratabon. » Quelle est cette autre minute? Serait-ce un brouillon ou une simple matière venue du cabinet de Richelieu? Quant à la date du 8, elle est très-nettement écrite; il est probable qu'elle a été mise au moment de l'expédition, et plusieurs jours après que la dépêche avait été rédigée. — Ni l'un ni l'autre des manuscrits de cette instruction ne nous offrent l'écriture de

six mil hommes de pied de cette nation en trois divers régimens, pour les avoir dans le printemps prochain. Mais comme il pourroit y avoir difficulté à les faire sortir du pays, le dict s^r Deschambres recognoistra adroitement si le s^r Cosner son oncle a assez de crédit près du roy de la Grande-Bretagne, ou de la reine sœur de Sa Majesté, pour y pouvoir servir, et en ce cas luy en fera la proposition, comme de luy mesme, pour que dans l'occasion qu'il trouvera la plus commode il sonde si l'on se disposeroit par delà à donner la permission de la levée des dicts régimens et de leur sortie pour passer en France ; au quel cas Sa Majesté luy feroit faire instance pour cette permission. Et si le dict s^r Deschambres pressentoit qu'elle ne se peust obtenir il se gardera bien d'en parler à personne, non pas mesme à son dict oncle, et verra par quelles autres voies l'on pourroit tirer du dict pays le dict nombre de soldats, ou le plus aprochant qu'il seroit possible, soit par le moyen des recreues du régiment d'Ébron, ou en proposant le dessein que le roy a d'augmenter le nombre des compagnies d'iceluy jusques à quarante de cent hommes chacune, ou de fortifier chacune des dictes compagnies jusques à deux ou trois cens hommes, faisant cognoistre à ceux auxquels il en parlera que le roy désire d'en mettre la moitié en campagne et le reste dans les garnisons, mesnageant à cette fin de faire demeurer dans le pays pendant l'hiver [1] trois ou quatre cappitaines de ceux qui y sont du dict régiment pour faire leurs recrues, soubz prétexte du dépérissement de leurs dictes recreues et du dict régiment, ou de cette augmentation que l'on leur faict espérer, lesquels, moyennant ce, auront le plus de soldats qu'ils pourront, afin de les faire passer en France dans le mois de mars prochain, commençant leurs levées à temps pour estre en estat de partir et s'embarquer dans le premier du dict mois de mars au plus tard.

Richelieu ou de ses secrétaires intimes, mais nous savons qu'il se servait sans cesse de la main des secrétaires d'État, et il est tout à fait impossible qu'une pièce diplomatique dont l'objet pouvait avoir quelque chose de mystérieux, et où sa propre pensée est exprimée d'un bout à l'autre, n'émane pas directement de lui.

[1] Il faut deviner ce mot caché dans la reliure, qui ne laisse voir bien nettement que la dernière lettre.

Pour parvenir à faire de bonnes et fortes levées, soit que le roy de la Grande-Bretagne les permette soubz le tittre de régimens nouveaux, soit qu'il les laisse sortir comme recreues, ou augmentation du régiment d'Ébron, il est nécessaire que le dict s^r Deschambres voye, par le moyen de ses amis et intelligences en Escosse, à engager dans ses levées des seigneurs du pays des plus puissans et recongneuz gens d'expérience et de valeur, et affectionnez à la France, entre les quels il se pourra adresser particulièrement au milord Gray pour prendre son advis sur les autres ausquelz il pourra s'ouvrir, en sorte que les chefs et officiers, desquels dépend le maintien des troupes, soyent tous gens de service, d'eslite et ausquels on puisse prendre confiance; mais il doit se conduire de sorte qu'il n'en parle à personne qu'à ceux dont il sera asseuré du secret.

Et en cas qu'il trouve lieu de faire prendre employ en ces levées à des seigneurs de condition, il promettra à deux ou trois des principaux, selon le nombre d'hommes qu'il verra que l'on pourra lever, qu'encores qu'ils ne passent en France que comme capitaines du régiment d'Ébron, Sa Majesté néantmoins leur donnera contentement quand ils seront en France[1], et asseurant tous ceux qui se chargeront de ces levées qu'elle les fera traitter pour le payement d'icelles, et en suitte pour leur entretènement, tout ainsy que le dict régiment d'Ébron.

Le dict s^r Deschambres communiquera tout le sujet de son voyage au s^r Cosner son oncle, et s'y conduira par ses bons advis, et de ceux de ses intimes amis ausquels il verra pouvoir prendre entière confiance, sans que personne qui peust avoir intention contraire à son dessein le puisse pénétrer, parce qu'au lieu du contentement et service que Sa Majesté se promet du voyage du s^r Deschambres il se trouveroit inutile[2].

Faict à Chantilly, le 1er jour de septembre 1637.

[1] Les six derniers mots depuis « contentement » remplacent ceux-ci, qu'on a effacés : « Le commendement de régimens en leur nom. »

[2] Un projet de passe-port, rédigé dans la pensée de procurer un bon accueil en Angleterre au s^r Deschambres, se trouve à la suite de la minute écrite par le premier commis de la guerre.

La pièce qu'on vient de lire est d'une authenticité irrécusable et nous semble d'autant plus importante qu'elle peut jeter quelque jour sur un fait d'une haute gravité et qui est resté fort obscur dans l'histoire de Richelieu : les relations secrètes qu'il a entretenues avec les Écossais à cette époque. Ces relations nous semblent certaines, quoique les rares témoignages qui en restent aient été tenus pour suspects. (Voy. ci-après l'instruction pour le comte d'Estrades, à la date du 12 novembre.) La mission du sieur Deschambres, dont l'objet, en apparence, était uniquement de lever ou compléter des régiments écossais au service de France, avait, très-probablement, outre les recrues dont il s'agit, un motif secret, qu'on ne dit pas, mais que révèlent les mystérieuses précautions recommandées à l'agent que Richelieu envoie. Cet agent, Écossais de naissance, et dont le nom qu'on lui donne ici (Deschambres) [1] est évidemment francisé, s'appelait sans doute *Chambers*. Ce doit être de lui que parle Jacques du Perron, évêque d'Angoulême, grand aumônier de la reine d'Angleterre, dans une lettre datée de Londres le 17 novembre et adressée à l'ambassadeur Bellièvre. « J'ay prié, lui dit-il, Mr Chambre, gentilhomme escossois, neveu du résident de Sa Sainteté en cette cour, et domestique de M. le cardinal, vers le quel il s'en retourne maintenant, de vous rendre celle-ci. » (Bibl. imp. Saint-Germain-Harlay 564/21.) Nous remarquons la ressemblance de ce nom avec celui de l'aumônier de Richelieu, auquel le cardinal confia, vers le même temps, une mission secrète aussi en Écosse. Richelieu aurait donc eu à son service deux Écossais de la même famille, peut-être deux frères. Si le voyage de l'abbé Chambre, consigné dans la correspondance de d'Estrades, n'est pas supposé, comme nous espérons le prouver, il faut bien convenir qu'il y a quelque chose de significatif dans le concours de ces deux missions, données presque en même temps à deux confidents du cardinal, et dont le second était peut-être envoyé pour aider l'autre et pour achever ce qu'il avait commencé. La présente instruction nous semble devoir contribuer à dissiper les doutes soulevés au sujet de la sincérité des documents publiés en 1718, avec le nom du comte d'Estrades et sous la rubrique d'Amsterdam.

[1] Le manuscrit du Dépôt de la guerre écrit ce nom *Deschambres* ou *des Chambres* ou *de Chambres*.

CDLXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 1. — Original, sans signature, de la main du secrétaire de nuit et de la main de Cherré.

SUSCRIPTION[1].

POUR MONSIEUR DE CHAVIGNY.

A Ruel, ce premier septembre 1637.

Je suis en peine du bouffement de ventre du roy, sans l'estre toutes fois, parce que c'est une incommodité qui luy est ordinaire et qui passe aysément.

Je me rendray sans faillir vendredy à Conflans et l'eusse faict plus tost si Sa Majesté eust plus tost faict estat d'estre à St Maur.

Je suis très-aise que vous soyés auprès de Sa Majesté pour ayder à la divertir des mélancolies qui prennent d'ordinaire quand on est seul. Je vous envoye les expéditions du pauvre prestre afin que vous en faciés d'autres, selon la volonté de Sa Majesté.

Il n'y a rien de nouveau depuis que vous estes party que la prise des isles de Drusmen, sur le Rhin, par Mr de Chalancé, dont l'autheur alla dès hier le dire au roy[2].

Quant au mareschal dont vous m'escrivés[3], le temps fera prendre telle résolution qu'il plaira à Sa Majesté, et ses serviteurs la suivront religieusement.

[4] Tout présentement nous venons de recevoir une dépesche par la quelle nous apprenons qu'il n'a jamais voulu donner lieu pour que

[1] La lettre pliée, Cherré a écrit sur le côté opposé au côté de l'adresse : « L'expédition cy enclose estant en blanc, on la peut remplir ainsy qu'il plaira au roy. » Mais l'expédition annoncée par Richelieu n'est point dans notre manuscrit.

[2] Un extraordinaire de la Gazette du 3 septembre donne, p. 545, une relation intitulée : *La prise de l'isle et fort de Calcehouze dans le Rhin, par les François, où plus de deux cents impériaux sont demeurez morts sur la place.* C'est le même fait, malgré la différence des noms. La Gazette dit que la nouvelle en fut apportée au roi le 31 août par le sieur du Plessis Fumechon, capitaine au régiment de Bourgogne, lequel avait averti que Jean de Wert, allant au-devant du duc de Weimar, avait emmené une partie de la garnison de l'île.

[3] Ce doit être le maréchal de Vitry, dont on verra bientôt la disgrâce.

[4] Ici Cherré a pris la plume.

les régimens qui sont en Provence feissent leurs recreues, bien que les ordres du roy le portassent expressément et qu'il tire tousjours la subsistance des troupes qu'il faut que le roy paye de son espargne, et qui, pour en estre mal payées, laissent la province en assez mauvais estat pour estre foibles et misérables.

CDLXXIV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 7. — Minute de la main de de Noyers.

A M. LE PRINCE[1].

Du 2 septembre 1637.

Monsieur, Mr Desnoyers vous escrivant particulièrement[2] les intentions du roy sur le sujet du secours qu'il est nécessaire de donner à Mr le duc de Weimar, je ne m'estendray point particulièrement pour vous faire cognoistre combien c'est chose nécessaire, tant pour le bien de la France que pour celuy de la Bourgogne, puisque vous le jugerés mieux que moy, mais bien vous suplieray-je, en mon particulier, de faire l'impossible en cette occasion afin de donner lieu à Mr le duc de Weimar de soustenir tout l'effort des estrangers sur le Rhein, et nous faciliter les moyens d'achever une bonne campagne pour avoir la paix cest hiver, ce que je désire avec une passion indicible.

Je vous conjure, Monsr, comme s'il y alloit de ma propre vie, de faire en cette occasion comme vous avés faict en toute autre, c'est-à-dire vous y gouverner avec tant d'activité et d'authorité que le roy en puisse avoir l'effect qu'il s'en est promis et qui est nécessaire à ses affaires.

[1] Cherré a écrit au dos ce nom et la date.

[2] Le cardinal avait commencé cette lettre; mais ici, il a cédé la plume à de Noyers.

CDLXXV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 41. — Autographe.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

Ce 8e septembre 1637.

Je croy qu'il est très à propos d'envoyer sans délay, dès demain s'il se peut, à Monsieur, les vingt mil livres qu'il demande, sur ce que le roy luy accorda il y a trois mois, pour ses bastimens.

Le Card. DE RICHELIEU.

A la suite de ces lignes est écrit, de la main de Bullion :

« Monsieur de Chavigny se souviendra, s'il luy plaist, qu'il n'y a pas un teston à l'espargne, à cause du million qu'on a envoyé pour la monstre, et encores autre million qu'il fault envoyer aux aultres armées[2]. S'il plaist à Monsr de Chavigny de faire prier de la part de Monseig^r frère unique de S. M. Mr de Lezeau de juger l'instance des bois de Romilly sabmedy prochain, on fera compter le mesme jour les xx^m ff pour les envoyer à S. A. Envoyés à l'espargne, et s'il y a un seul denier je trouve très à propos qu'on les envoye demain. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

Nous trouvons, à la date du 11 septembre, une instruction donnée à M. de Bellièvre, nommé à l'ambassade d'Angleterre. Cette pièce, importante pour le fond, n'a rien de remarquable dans la forme. Nous en devons donner la pensée, qui est assurément celle de Richelieu, mais nous nous abstiendrons d'en transcrire le texte, qui doit avoir été rédigé dans la chambre du père Joseph ou dans le cabinet de Chavigni.

[1] Ce billet n'a pas de suscription, mais c'est Chavigni qui a écrit au dos la note de réception.

[2] Bullion ne cessait de se plaindre de la misère du trésor : nous trouvons ce passage dans un mémoire qu'il adressait à Richelieu à peu près en même temps qu'il écrivait ce billet à Chavigni : « Il n'y a sorte d'affaires que je ne tasche de remuer pour faire venir argent ; V. Ém. peut s'asseurer que s'il estoit question de sauver ma vie je ne m'y emploierois de meilleure sorte. » Ce mémoire, sans date, qu'on a classé par erreur en 1630, est du commencement de septembre 1637. (Arch. des Aff. étr. France, t. 54.)

Cette instruction, datée de Saint-Maur-les-Fossés, où était le roi, est signée *Louis*, et contre-signée *Bouthillier*. Nous la trouvons en copie à la Bibliothèque impériale, dans un manuscrit de Harlay-Saint-Germain $^{361}/_{37}$, où elle occupe vingt-deux pages (fol. 1 à 11 inclusivement[1]).

Cette pièce diplomatique offre un intérêt réel au point de vue de nos relations avec l'Angleterre à cette époque. Dès le commencement de l'année, on avait essayé des négociations, et elles avaient été poussées jusqu'à l'ébauche d'un traité qui ne parvint jamais à une conclusion définitive. Il est fait mention de ce projet de traité dans les Mémoires de Richelieu : « Les Espagnols, dit le cardinal, amusoient le roy d'Angleterre, qu'il ne leur étoit pas difficile d'abuser pour ce qu'il les y aidoit, et essayoit à se tromper soi-même, qui est la chose la plus aisée et la plus lâche du monde. Le leurre avec lequel ils le retenoient étoit le Palatinat, qu'ils lui faisoient espérer de rendre à son neveu, pourvu qu'il ne se liât pas avec les deux couronnes de France et de Suède, mais demeurât en neutralité. » Et plus loin : « Le gain qu'il faisoit durant cette neutralité, envoyant ou faisant escorter pour de l'argent, par ses vaisseaux, les gens de guerre et marchandises de contrebande qui étoient portées aux ennemis, outre que ses sujets faisoient tout le commerce de France et d'Espagne, le tinrent en telle irrésolution et incertitude, qu'il ne sut se déterminer à entrer en alliance avec nous, bien qu'il en fût fait diverses propositions... lesquelles, ayant été concertées en France avec son ambassadeur, devoient être envoyées à Hambourg, pour y être résolues avec tous les confédérés. »

En marquant l'objet principal du traité, le cardinal en fait toucher au doigt le défaut : « Le roi d'Angleterre proposoit une ligue offensive en laquelle il promettoit assister la cause commune de trente vaisseaux de guerre; mais, quand on vint à le presser à quoi ils devoient être employés, il prétendoit qu'ils ne le devoient être qu'à garder les côtes des deux royaumes, et à s'opposer aux passages d'Espagne en Flandres. »

Les objections ne manquaient pas contre de telles conditions; mais, quelque sérieuses qu'elles fussent, les plénipotentiaires anglais ne s'y rendirent pas « et aimèrent mieux remettre cette affaire à une conférence commune à Hambourg, pour être terminée par le commun avis des confédérés. Le roi se contenta de cette réponse, bien qu'elle fût peu convenable; mais il ne vouloit pas les presser en sorte qu'ils pussent se résoudre à rompre et à se joindre au roi d'Espagne par désespoir de pouvoir rien faire utilement avec le roi[2]. »

[1] « Instructions et lettres de la cour, écrites à Mr de Bellièvre, pendant son ambassade d'Angleterre ès années 1637, 38, 39 et 40. » — [2] *Mémoires de Richelieu*, liv. XXIX, t. X, p. 523-526 de l'éd. Petitot.

Cependant l'assemblée de Hambourg ne se réunissait pas, et les affaires étaient en cette situation depuis plusieurs mois, lorsque M. de Bellièvre fut envoyé en Angleterre, muni de l'instruction du 11 septembre.

On y explique les raisons de cet état de neutralité où le roi d'Angleterre paraît vouloir se tenir, à cause des avantages matériels qu'il en retire; intérêts mesquins auxquels il sacrifie sa gloire et la cause du prince palatin. On expose ensuite avec détail les négociations que nous venons d'indiquer, et l'on montre comme la part que le roi d'Angleterre se réserve de prendre dans la ligue offensive est insuffisante. Le but réel et mal dissimulé que se propose ledit roi est de faire craindre aux Espagnols et à la maison d'Autriche qu'il ne contracte une union intime avec la France, afin d'obtenir par cette appréhension quelque satisfaction pour le palatin. Il est donc à penser qu'on n'arrivera point à une alliance efficace, et ce que M. de Bellièvre doit surtout se proposer, c'est de tenir Charles Ier dans la créance que le roi désire fermement la conclusion du traité projeté et la prompte réunion de l'assemblée de Hambourg.

Un des points les plus soigneusement recommandés à l'ambassadeur, c'est de ne rien faire qui puisse donner l'idée que la France veuille jamais consentir à reconnaître cet empire imaginaire que le roi de la Grande-Bretagne prétend sur la mer. Mais, en même temps, il faut éviter toute occasion de contester actuellement sur ce point. L'ambassadeur fera bien, en conséquence, de choisir, pour la traversée de Calais à Douvres, un vaisseau hollandais ou anglais, pour ne pas avoir à disputer « sur ce qui seroit de baisser pavillon. »

La reine d'Angleterre se montre en ce moment très-affectionnée à la France [1]; « mais, dit l'instruction, cela doit se ménager, et il ne faut pas exiger d'elle qu'elle agisse au delà de ce qu'elle estime pouvoir contribuer au bien des deux couronnes. »

L'instruction nomme à l'ambassadeur les personnes qui sont bien avec la reine et dont il importe de rechercher la bienveillance.

Quant aux ministres, « il n'y en a pas un seul qui aye particulière créance en l'esprit du roy, lequel suit ses propres sentimens, qui sont adroitement portés par ses ministres du costé d'Espagne [2]. »

L'instruction n'oublie pas de faire connaître à l'ambassadeur ceux de ces ministres qu'il est possible de gagner par faveurs ou argent; un certain Foster, sujet anglais, mais dévoué à la France, est l'intermédiaire dont s'est déjà servi M. de Senneterre, le précédent ambassadeur.

[1] *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 462.

[2] Il n'y a là qu'une contradiction apparente; les esprits qui ont le plus de confiance en eux-mêmes ne sont pas toujours ceux sur lesquels il est le plus difficile d'exercer une certaine influence.

Enfin, M. de Bellièvre devra s'attacher à faire bien comprendre au roi de la Grande-Bretagne que ses intérêts et ceux de la France sont semblables à l'égard de la maison d'Autriche : « Ce qui requiert un procédé plus ferme de la part du dict roy de la Grande-Bretagne et une jonction présente de ses forces, par terre aussi bien que par mer, contre la dicte maison. » (Page 11 du manuscrit de Harlay.)

Nous devons remarquer que le cardinal ne dit pas un mot, dans ses Mémoires, de l'instruction rédigée pour M. de Bellièvre, mais il fait un extrait du projet de traité qui devait être porté à Hambourg. Ce projet, qui avait été joint à l'instruction de Bellièvre, est aussi conservé dans le manuscrit précité de Harlay [1], lequel nous donne diverses pièces relatives à la négociation dont nous venons de faire connaître succinctement les points principaux.

CDLXXVI.

Bibl. imp. fonds Béthune, 9258, fol. 111 v° (copie). —
Et 500 Colbert, n° 117, p. 474 (copie).

AU MARESCHAL DE CHASTILLON.

17 septembre 1637.

Monsieur, comme je ne saurois assez me resjouir avec vous de la bonne espérance que vous avés de prendre promptement Danvillié, je ne saurois aussy vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de l'accident d'Ivoy, qui m'a plus surpris que je ne vous puis dire [2]. En vérité ceux qui estoient dans cette place méritent un chastiment d'autant plus grand qu'ils avoient esté avertis, quatre jours devant, qu'on avoit dessein sur icelle et qu'ils fissent bonne garde. Je m'asseure que vous en ferés un exemple, ce qui est absolument nécessaire, et que vous

[1] Folio 23 du manuscrit; au folio 25, nous en trouvons le texte en latin, destiné à ceux des plénipotentiaires qui ne se servaient pas de la langue française dans les conférences diplomatiques.

[2] Nous lisons dans les Mémoires de Richelieu : « A peine le maréchal de Chastillon fut-il arrivé à ce siége (Damvilliers, le 30 août), qu'il reçut la nouvelle de la reprise d'Ivoy, que les ennemis surprirent par escalade, sans aucune résistance, trouvant toute la garnison endormie. » (Liv. XXVIII, t. IX, p. 478 de l'édition Petitot.)

n'oublierés rien de ce qui deppendra de vous pour essayer à réparer la faute que ces malheureuses gens ont faicte. Vostre courrier nous a dict que vous faisiés dessein, aussi tost que vostre circonvallation sera achevée, de faire investir par mille chevaux de vostre cavallerie la dicte place d'Ivoy, et empescher par ce moyen qu'il n'y entre aucuns vivres, ce que j'estime sy à propos que je ne puis que je ne vous conjure de suivre cette résolution, estant certain que, de cette sorte, Ivoy tombera dans peu de jours entre vos mains. Mr de Noyers vous escrit sy amplement de toutes choses que, n'ayant rien à adjouster à sa dépesche, je finiray celle-ci en vous asseurant de la continuation de mon affection envers vous...

CDLXXVII.

Bibl. imp. fonds Béthune, 9258, fol. 114 (copie). —
Et 500 Colbert, n° 117, p. 477 (copie).

AU MARESCHAL DE CHASTILLON.

19 septembre 1637.

Monsieur, on vous dépesche ce courrier en diligence pour vous donner avis que le cardinal infant a quitté la Meuse et qu'il vient à nous. Il peut avoir de deux desseins l'un : ou de prendre par Charlemont, et aller attaquer Rocroy, ou quelqu'une de nos places sur la Meuse, comme Charleville ou Mézières; ou de venir à Mr le cardinal de La Valette. C'est à vous à pourvoir, s'il vous plaist, à Rocroy et aux susdictes places de la Meuse. Je crois que vous devés envoyer promptement 400 hommes dans Rocroy, autant dans Charleville, et 2 ou 300 dans Mézières; les régimens de Sauvebeuf et Aubeterre, qui marchent pour vous aller joindre et qui ne peuvent estre à plus de trois journées de vous, remplaceront les susdicts hommes que vous aurés tirés de vostre armée; mais il ne les faut pas attendre parce que le cardinal infant estoit le quinzième de ce mois à Nivelle avec ses troupes, et je crains qu'on ne luy donne avis de la foiblesse des garnisons de ces places, et qu'ainsy en en voulant prendre une dans

le Luxembourg, nous en perdions certainement d'autres. C'est à vous à voir en quel estat est vostre siége, et dans quel temps vous espérés en voir la fin, parce que, si la chose alloit à telle longueur que devant que vous en peussiés venir à bout, les ennemis peussent faire de notables entreprises, nous perdrions en pensant gaigner. Je vous prie me bien esclairer sur cette affaire afin que sur cela nous puissions prendre nos mesures.

Après tout le cardinal infant ne sauroit venir joindre Picolomini avec plus de 2,500 chevaux et 5,000 hommes de pied, je vous asseure de ce nombre comme le sçachant certainement, laissant le reste de ses troupes, pour s'opposer aux courses que les Hollandois pourroient faire après la prise de Breda, ce qui faict que, si vous apprenez qu'il aille attaquer quelqu'une des places depuis Rocroy jusques à vous, vous ne devés point marchander de lever vostre siége et l'aller attaquer, parce qu'en ce cas Picolomini ne le pourra joindre, Mr le cardinal de La Valette l'en empeschant. Je vous prie ne négliger pas l'avis que je vous donne qui est très certain, en faire estat, nous redépescher promptement ce courrier, et vous asseurer cependant de la continuation de mon affection et que je suis certainement, etc.

CDLXXVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 63. — Minute de la main de Cherré.

AU ROY[1].

De Ruel, ce 20e septembre 1637.

La nouvelle d'Italie est vraye; le marquis de St Germain, qui s'est mis par eau à Rouane, la porte à Vostre Majesté[2].

D'autre part Mr le cardinal de La Valette nous mande que le car-

[1] Cette suscription est écrite au dos avec la date du 19 septembre.

[2] C'est le combat de Montbaldon, sur la Bormida, où le duc de Savoie et les troupes françaises, commandées par le maréchal de Créquy, défirent complétement, le 8 septembre, une partie de l'armée espagnole du marquis de Leganez. Le roi en avait eu

dinal infant s'aproche de luy ayant quitté la Meuze et les Hollandois pour se venir joindre à Picolomini.

Il mande de plus qu'on donne ordre aux places de la Meuze et à Rocroy parce que cette armée estoit le 15e à Nivelle, et qu'il pourroit bien prendre le chemin de Charlemont.

Au mesme temps, par la voye que Vostre Majesté sçait, on voit clairement que le cardinal infant estoit résolu d'assiéger Mastriq, s'il se pouvoit, ou, au cas qu'il se trouvast de la difficulté, comme ilz auront faict sans doute, venir se joindre à Picolomini. Mais nous voyons aussy par la dicte voie asseurée qu'il n'amène avec luy que quatre mil hommes de pied et deux mil chevaux, et qu'il laisse le reste pour s'opposer aux courses des Hollandois.

Mr le cardinal de La Valette adjouste que si les ennemis marchent vers Cambray qu'il ne peut pourvoir de ce costé-là. Cela donne de la peine, veu qu'il sçait bien que vous n'avés point d'autres armées que celles que luy et Mr de Chastillon commandent.

Je voudrois de bon cœur que Mr de Chastillon fust à la fin de son siége, car quand mesme une armée ne seroit pas nécessaire pour garantir vos frontières de notables inconvéniens, elle l'est pour les exempter de peur et empescher les courses.

Il plaira à Sa Majesté mander ses pensées et ses volontez, sans réserve, s'il luy plaist, l'asseurant que sur les premières on dira franchement ce qu'on estimera, et qu'on suivra religieusement les secondes.

J'ay envoié quérir 300 hommes au Havre pour jetter dans Dourlans, par Abbeville.

Je croy qu'il seroit bien nécessaire qu'il pleust au roy envoier quatre compagnies de ses gardes dans Péronne, où il n'y a personne, en attendant qu'on y en puisse mettre d'autres, aussy tost que la

le premier avis à Fontainebleau le 16 septembre; c'est la confirmation de cette nouvelle que le cardinal donne ici à Sa Majesté. Le marquis de Saint-Germain, chargé de la porter au roi, était grand maître de la garde-robe du duc de Savoie; il avait accompagné Son Altesse dans cette bataille. La Gazette, qui avait annoncé cette victoire le 19 septembre, en publia le récit circonstancié dans une feuille supplémentaire datée du 22, p. 593.

Capelle sera prise[1]. Je prends la hardiesse de donner cet avis parce que Mr le cardinal de La Valette vient de mander que le cardinal infant fait faire un pont à Condé, qui est justement pour venir à Cambray, et de là à Péronne et St Quentin, où je mande aussy à Mr le cardinal de La Valette de faire jetter quelques gens.

J'ay dépesché à Mr le mareschal de Chastillon de pourvoir aux places de la Meuze, et nous mander jusques à quel temps pourra durer son siége.

CDLXXIX.

Bibl. imp. suppl. français 920/1. — Copie.

A M. LE DUC DE LA VALETTE[2].

27 septembre 1637.

Monsieur, Le bon estat auquel Monsr de Baupuy m'a faict sçavoir que Mr d'Espernon et vous avés mis les affaires du roy en Guienne ne me permet pas de différer plus longtemps à m'en resjouir avec vous. J'ay sçeu aussy par luy mesme ce qui se passe sur la frontière et l'estat des ennemis; sur quoy je n'ay autre chose à vous dire sinon que je ne doute nullement que si vous eussiés eu lieu d'entreprendre sur eux que vous ne l'eussiés faict, et que, lorsque vous en verrés l'occasion vous ne la perdrés pas asseurément, sçachant bien que vous n'avés point de plus forte passion que de voir les Espagnols hors de vostre gouvernement. Toutes leurs forces de ce costé là ne consistant au plus qu'en cinq mille hommes, ce que vous pouvés tenir pour très asseuré, j'espère du bonheur des armes du roy, de vostre prudence et de vos soins, qu'avec le temps vous les contraindrés à se retirer. Je le souhaite avec passion et pour l'avantage des armes

[1] Le jour même que Richelieu écrivait cette lettre, le cardinal de La Valette prenait la ville, et la Gazette du 24 l'annonça dans un extraordinaire de quelques pages, qui commence ainsi : « Enfin cette renommée forteresse de la Capelle a esté glorieusement reprise par les armes du roy. » (P. 597.)

[2] C'est au dos de la copie que se trouve cette suscription, à laquelle on a ajouté : « Lad. copie a esté envoyée par le duc de La Valette au cardinal son frère. »

de Sa Majesté et pour le vostre particulier, vous suppliant de croire que je ne désire pas moins vous voir acquérir de la gloire que vous mesme, et qu'il n'y a personne qui vous estime ny qui soit plus certainement que moy, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.
Le Card. DE RICHELIEU.

Bien que je sois asseuré, ainsy que je vous ay dict ci-dessus, que vous ne désirés rien tant que de chasser les ennemis de vostre gouvernement, je vous conjure de faire de tels efforts que vos ennemis ne puissent révoquer en doute cette vérité. Le s^r Carlier m'a asseuré que vous avés dessein de faire quelque chose en cette arrière saison, c'est dont je me resjouis extresmement, vous asseurant que vos intérests me sont sy chers que, si j'avois assez de santé, je m'offrirois à vous aller servir de chasse-avant pour contribuer quelque chose au service du roy et à vostre contentement tout ensemble.

Madame de La Valette[1] trouvera en cet endroit, s'il luy plaist, mes baise-mains, sans oublier mad^lle de La Valette.

De Charonne, ce 27 septembre 1637[2].

CDLXXX.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 87. — Mise au net de la main de Cherré.

[AU ROI[3].]

Du trois^me octobre 1637.

Monsieur de Chavigni, qui estoit allé porter l'armée du roy à entreprendre quelque chose qui peust contenter et animer les Hollandois, rapporta, le 28e septembre, que M^r le cardinal de La Va-

[1] On sait que c'était une demoiselle de Pontchâteau, cousine de Richelieu.

[2] Le duc de La Valette ne se pressa pas trop de répondre; sa réponse, qu'on a jointe en copie à la présente lettre dans le manuscrit, est datée du 2 novembre.

[3] Le manuscrit n'indique point de suscription, et, en effet, ce n'est pas là une lettre, mais un de ces rapports que le cardinal soumettait au roi lorsqu'il s'agissait d'exposer une affaire un peu compliquée. Richelieu a conservé une partie de cette pièce dans ses Mémoires (liv. XXVIII, p. 516 du tome IX de l'édition Petitot.)

lette[1] estoit résolu d'aller attaquer Binch pour donner lieu aux ennemis de venir à luy et les combattre, conserver Maubeuge, et prendre des quartiers d'hiver tout du long de la Sambre.

Deux jours après le retour de Mr de Chavigni, Mr de Thou[2] a esté envoié au roy de la part de Mr le cardinal de La Valette et de Mr de Candale[3], pour représenter ces desseins impossibles, tenant, sur ce sujet, mesme langage que Bourdonné, qui estoit arrivé le jour auparavant, et avoit rapporté ce qui s'estoit passé à Maubeuge, bien différemment de ce qui avoit esté mandé par les premiers.

Il n'y a rien de si difficile que de faire entreprendre à des gens de guerre des desseins qui ne sont pas goustez d'eux; mais, quand le dégoust de telles entreprises n'est que dans les communs officiers, la honte et le chastiment que les chefs leur peuvent faire les font résoudre ce qu'ilz veulent.

Le faict dont il s'agit n'est pas peu difficile à résoudre; si on entreprend des choses fort difficiles à soustenir, il est bien à craindre que les troupes que nous laisserons cet hiver dans un pays avancé périssent, et qu'au printemps nos principales forces demeurent sans pouvoir faire aucun effect.

D'autre part si on quitte les lieux avancez, les ennemis auront une partie de ce qu'ilz prétendent, et il est à craindre que les Hollandois, qui nous mandent qu'après avoir pris Bréda (ce qui, à leur compte, sera le 12e de ce mois), ilz feront encore quelque chose de considérable, se dégoustent tout à fait.

Si l'entreprise proposée par Vercourt estoit faisable, ce seroit un beau sujet pour se venir camper entre le Quesnoy et Casteau-Cambresis; mais apparemment, quand on prendra cette marche, les ennemis jetteront force monde dans cette place.

[1] Voyez aux analyses, à la date des 13 et 29 octobre, deux lettres adressées au cardinal de La Valette.

[2] Le fils de l'historien, l'ami de Cinq-Mars, qui périt avec lui sur l'échafaud. Il était alors intendant de l'armée du cardinal de La Valette, dont il était aussi l'ami. Il avait le titre de conseiller d'état et la charge de garde de la bibliothèque du roi, qu'avait possédée son père avant lui.

[3] Frère aîné du cardinal de La Valette.

Quoy qu'il en soit, si ce dessein est tant soit peu raisonnable, ce qu'il faut examiner avec son autheur, au cas qu'il faille se retirer de la Sambre, il s'en faut servir pour avoir prétexte de telle retraitte.

Le s^r d'Hoquincourt, qui a tousjours beaucoup de desseins à proposer, de l'événement des quels on ne respond pas, en propose un sur le Castelet qui pourroit encore servir de prétexte et de raison à la retraitte qu'on propose, si c'est chose faisable. Il tient pour asseuré qu'il coupera la gorge à la moitié de la garnison. Si cela est, on pourroit faire en suitte emporter la place avec quatre ou cinq mil hommes, et faire tousjours teste aux ennemis dans le poste qu'on auroit pris entre le Quesnoy et Casteau-Cambresis.

Il est bon de prendre Chimay par une partie, ainsy que ces mess^rs le proposent, pour faire un quartier d'hiver, qui peut estre excellent pour la cavalerie estrangère, mais cet effect ne peut servir de monnoye pour contenter le monde sur la démarche de l'armée.

La conservation de Beaumont, proposée par Mr de Thou, est laissée libre à M^r le cardinal de La Vallette, mais c'est à luy et à Mr de Candale à juger l'avantage qu'on en peut tirer, et si un corps d'infanterie et de cavalerie estrangère s'y peut maintenir.

Quoy qu'on face, l'intention du roy est que son armée n'entre point en garnison que premièrement celle des ennemis n'y soit; la raison de la guerre et les affaires le veulent ainsy.

Ces Messrs considéreront s'il n'est pas utile de reprendre Émeric [1] pour tenir tout l'hiver un poste au dessus de Landrechy sur la Sambre, pour n'estre pas sy resserré comme on sera sans cela dans Landrechy, dont il faut redoubler promptement les fortiffications, escrivant à Mr de Quincé qu'il mène deux cens païsans pour promptement dépescher les dehors.

Est à noter que, si on se veut retirer de Maubeuge, il faut en rapporter tous les vivres, s'en retirant en gens de guerre, pour un plus grand dessein, et démanteler la place autant qu'on le pourra.

[1] Aymeries, bourg de Flandre (aujourd'hui département du Nord), non loin de Maubeuge.

Devant que de se venir camper devant les ennemis, il faut bien considérer si on y trouvera des fourrages plus commodément qu'aux lieux advancez aux quels on est.

Après tout, le meilleur conseil qu'on puisse prendre est que Mr de Chavigni représente à ces Messrs tout ce que dessus, et leur dise, de la part du roy, que Sa Majesté leur laisse entière liberté de prendre telle résolution qu'ils estimeront à propos pour son service, s'asseurant bien qu'ilz n'oublieront rien de ce qui se pourra pour surmonter les difficultez qui se pourroient présenter aux desseins qu'ils estimeront les plus avantageux.

Quelque dessein qu'on prenne, il ne faut point mettre en garnison que les ennemis n'ayent quitté la campagne.

On estime que, devant que se résoudre à quitter Maubeuge, il faudroit attaquer Émeric, joignant les deux armées ensemble, à la réserve du moins qui se pourra laisser dans Maubeuge pour le conserver durant cette action, pendant la quelle il ne peut courre aucune fortune, comme la suitte de ce qui sera dict cy-après l'esclaircira.

Ou les ennemis laisseront prendre Émeric sans le vouloir secourir, ou ils viendront au secours, ou apparemment ilz iront pour tascher d'incommoder Maubeuge.

S'il viennent au secours, on aura occasion de les combattre avec apparence de succez, estant aisé de prendre un poste avantageux.

S'ils vont à Maubeuge, on peut aller à eux sans s'arrester à Émeric, et ce d'autant plus aisément qu'on a à choisir le costé de la rivière qui sera le plus favorable.

De dire qu'au mesme temps qu'on attaquera Émeric ils iront à Casteau-Cambresy, cela n'est pas considérable, parce qu'on peut encores en ce cas aller à eux, et que s'il faut quitter Maubeuge la recherche d'une bataille est un prétexte honorable.

Dans le temps qui est nécessaire aux exécutions des propositions cy-dessus touchant Émeric, le mois d'octobre se passera, dans le quel les ennemis seront contraints de se retirer, soit pour entrer en garnison, soit pour aller au devant des Hollandois, qui auront pris

Bréda, au plus tard le 12e de ce mois, et qui sont résolus de faire quelque chose de nouveau, auquel cas il est impossible qu'il ne nous arrive quelque avantage, soit que nos alliez facent quelque progrez, soit que partie des ennemis allant contre eux nous donnent moyen d'entreprendre contre ce qui restera.

Il semble que l'excuse des fourrages ne peut pas empescher de garder Maubeuge jusques à la fin d'octobre, puisqu'il n'est pas possible qu'ilz n'en puissent prendre entre Sambre et Meuze, où ilz n'auront pas grand obstacle.

Le duc de Weymar, qui a partie de ses troupes delà le Rhin, prend le plus souvent ses fourrages au deçà dans l'Alsace.

CDLXXXI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 94. — Original.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Charonne, ce 6e octobre 1637.

Monsieur, Je vous dépesche ce courrier afin qu'à vostre arrivée vous puissiés donner à Mr le cardinal de La Valette la nouvelle que nous venons de recevoir du bon succez qu'il a pleu à Dieu donner aux armes du roy en Languedoc, ce qui ne donnera pas peu d'envie à celles qu'il commande de faire quelque chose de considérable. Je ne parle pas pour luy, parce que je sçay que sa juste ambition ne peut estre plus grande qu'elle est, et j'en responds comme de moy, qui me mets souvent au nombre des braves, quoyque non si furieux que le bon père Joseph cy présent.

Laucatte est secouru après 31 jours de siége[2]. Celuy qui estoit

[1] Cet original n'a pas de suscription, mais Chavigni a écrit au dos une note de réception.

[2] Leucate, petite place, aujourd'hui détruite, était alors de haute importance. Entre Narbonne et Perpignan, forteresse encore espagnole, elle était, en 1637, le boulevard de la France, en face de la frontière ennemie, et considérée comme la clef du Languedoc : aussi la délivrance que

dedans a faict des merveilles pour se deffendre[1]. Les retranchemens des ennemis ont esté forcez, quatre mil sont demeurez morts sur la place, cinq cens prisonniers, force chefs tuez, quarante-cinq pièces de canon prises, quatre mortiers, toutes les munitions et tout le bagage, jusques au lict, à la casaque, au baston et aux mulles de Cerbelon, leur général; douze drapeaux demeurez et quatre ou cinq cornettes. Enfin la bataille est absolument gagnée, et de tous les ennemis il ne s'en est pas retourné mil en Espagne, beaucoup s'estant noyez. Mr d'Aluin a faict merveilles, et est blessé[2].

Le Card. DE RICHELIEU.

CDLXXXII.

Arch. de l'Empire, Guyenne, 2e partie, K 104, p. 113, pièce 108e, 1637. — Minute.

A M. LE PRINCE[3].

7 octobre 1637.

Monsieur, Vous avés sceu ou apprendrés par ce courrier l'heureux succès du Lan-

lui apporta cette bataille, au moment où elle était près de succomber, fut-elle pour la France un grand sujet de joie. Vingt lettres du cardinal témoignent du bonheur que lui causa ce succès. La bataille de Leucate avait été gagnée le 28 septembre. (Voy. l'*Hist. générale du Languedoc*, t. V, p. 609.)

[1] C'était M. de Barry, vieil officier, dont Richelieu fit faire dans la Gazette un éloge mérité.

[2] Aussitôt que la nouvelle en fut arrivée à Paris, le cardinal se hâta de la faire savoir à Chavigni, et celui-ci envoya à la Gazette un premier article où il inséra ces paroles du cardinal. L'article parut dans un extraordinaire du 7, où il est imprimé en gros caractères, avec ce titre : *La défaite des Espagnols devant Laucate.* Le 29 octobre, la même gazette publia une relation fort détaillée, p. 637-644, et nous en trouvons une autre manuscrite dans la suite de Dupuy, t. XIX, folio 141, envoyée au cardinal par l'archevêque de Bordeaux, qui, n'ayant pu conduire ses vaisseaux au secours de Leucate, s'y rendit de sa personne, et contribua au succès. Le roi annonça lui-même cette victoire au parlement dans une lettre du 7 octobre, où il fait de la bataille un récit succinct, mais qui ne manque pas d'intérêt. M. Aimé Champollion l'a tirée des registres du parlement, et l'a publiée dans les *Mémoires de Molé*, II, 384.

[3] A défaut de suscription et de date,

guedoc, et de plus comme l'extresme confiance que le roy a en vous faict qu'il vous destine pour aller promptement en Guienne faire faire ce qui est nécessaire pour son service contre les ennemis qui sont de ce costé là; vostre présence y est du tout nécessaire parce que S. M. donne ordre à Monsr d'Haluin de s'y avancer avec des troupes du Languedoc, qui faict qu'il faut par nécessité une personne de vostre qualité pour que les divers commandemens soient bien réunis sous celuy que le roy veut que vous ayez sur tout.

Il est donc nécessaire que vous veniés en diligence, cette affaire touchant tellement au cœur que S. M. faict estat de s'avancer après vous vers Poitiers pour aller plus loin, s'il en est besoin. En tout temps et toutes occasions vous cognoistrés, Monsieur, la confiance qu'on a en vous, et que je suis...

CDLXXXIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 102. — Mis au net de la main de Cherré.

MÉMOIRE DONNÉ A MONSIEUR POUR ESCRIRE A MESDAMES LES PRINCESSES MARGUERITE ET DE PHALSBOURG[1].

10e jour d'octobre 1637.

L'affaire qu'il a pleu à Monsieur proposer peut estre de grande importance.

On estime qu'il est du tout nécessaire qu'un homme seur et bien avisé aille de sa part trouver madame la princesse Marguerite et madame la princesse de Phalsbourg, selon qu'elles le demandent.

Que la première chose qu'il leur doit dire, de la part de Monsieur,

Cherré a mis sur cette pièce : « VIIe octobre; à M^r le Prince, pour le faire aller en Guyenne. »

[1] Le manuscrit ne donne point de titre; ceci est écrit au dos de la pièce, et Cherré a mis en marge cette note explicative : « M^r vint voir le roy à St Maur, le 3 ou le 4 octobre et luy fit quelques propositions, en suite desquelles on luy donna ce mémoire. »

est que les discours que Le Coigneux et La Viéville font pour faire cognoistre qu'ils ont intelligence avec luy n'ont point de fondement, mais sont faux.

Monsieur doit donner ordre à madame la princesse Marguerite de le dire ouvertement à la reyne sa mère et aux Espagnolz, selon que l'occasion s'en présentera; et de plus de faire sçavoir à ces honnestes gens que, s'ilz continuent à tenir tels langages, qu'il les fera chastier comme ilz méritent.

On croit qu'il sera encore meilleur que Monsieur escrive tout le contenu cy-dessus dans une lettre à madame la princesse Marguerite et à madame la princesse de Phalsbourg, afin qu'ilz n'en puissent prétendre cause d'ignorance; estant très important à Monsieur qu'on ne croye point qu'il trempe aux artifices de telles gens, qui veulent faire leurs affaires à ses dépens.

Outre ce que dessus le porteur de cette lettre doit être capable de sçavoir de madame de Phalsbourg le sujet pour lequel elle a demandé à Monsieur l'envoy d'un homme confident, luy faisant cognoistre qu'il a esté envoyé expressément pour sçavoir secrétement et confidemment ce qu'elle veut dire.

Si la dicte dame veut parler de moyenner quelque accord à M^r^ son frère avec Sa Majesté, le gentilhomme luy dira que Monsieur y entendra de très bon cœur, et que c'est le moyen de faciliter le mariage de madame la princesse Marguerite.

Si elle luy parle d'un accommodement aux conditions de la restitution de toute la Lorraine, il luy dira que les affaires ne sont ny ne seront jamais en cet estat là, et qu'il ne faut point estimer rentrer dans les principales places, mais qu'il l'estimeroit bien heureux si, à cela près, on pouvoit donner ordre à ses affaires.

En un mot, ce gentilhomme verra les sentimens de ces princesses, et au cas que madame de Phalsbourg luy face quelques propositions telles que dessus il luy dira que si on veut faire quelque chose il le faut faire et conclure sans beaucoup d'allées et de venues, et qu'elle ne doit point espérer qu'il retourne là, luy ou autre, mais qu'elle doit

Digitized by Google

adjuster avec luy le lieu sur la frontière de Lorraine où on peut avoir des nouvelles de monsieur son frère, pour conclure ce qu'il voudra faire, en suite de quoy le mariage de Monsieur auroit toute facilité.

Quant au voyage d'Angleterre et de Couloigne, il leur dira que Monsieur ne leur faict point de response parce qu'il désireroit bien plus tost faire venir madame en France tout d'un coup, que la faire aller en aucun de ces deux lieux; ce qu'il ne peut approuver.

Comme la première partie de ce mémoire doit estre escrite par Monsieur, afin qu'on ne puisse ignorer les sentimens de Monsieur sur le sujet qu'elle contient,

La seconde doit estre toute dans la teste de celuy qui portera la dépesche de Monsieur pour la communiquer discrétement à mesdames les princesses Marguerite et de Phalsbourg, selon qu'il cognoistra par leurs discours qu'elles y seront disposées; la discrétion du gentilhomme qui sera envoyé devant estre telle, qu'il ne leur dye d'abord qu'il n'est venu que pour dissiper les mauvais bruits que Le Coigneux et La Vieville ont faict courre, et pour sçavoir ce qu'elles veulent dire.

CDLXXXIV.

Arch. de l'Empire, Guyenne, 2ᵉ partie, K 134, p. 111, pièce 107ᵉ, 1637. — Minute de la main de Cherré.

Bibl. imp. suppl. français, 920/1. — Copie envoyée par le duc de La Valette au cardinal, son frère.

A M. LE DUC DE LA VALETTE.

10 octobre 1637 [1].

Monsieur, J'ay prié le sʳ Cartier de vous faire tenir cette dépesche

[1] La minute porte la date du 7 octobre; mais la lettre ne fut expédiée que trois jours après, avec la date du 10, comme l'indique la copie, qui fut faite par le duc de La Valette sur l'original, qu'il avait entre les mains. Richelieu dit, à la vérité, dans sa lettre, qu'il veut prévenir à l'avance le duc de La Valette, mais il lui suffisait de sembler avoir écrit avant le roi.

en diligence pour vous avertir de la résolution que le roy a prise d'envoyer des troupes du Languedoc en Guienne avec Mr d'Alluyn, afin qu'il puisse vous aider à traiter les Espagnols en Guienne comme on a fait en Languedoc. S. M. qui a cette affaire plus à cœur que je ne vous puis dire, a envoyé quérir Mr le Prince pour faire aussy qu'il s'avance vers vostre frontière[1], afin d'éviter toutes les divisions et

[1] Cette mission de M. le Prince devait être peu agréable au duc de La Valette, et à son père, le vieux d'Épernon; c'était un blâme public infligé à leur conduite. Déjà, quelques jours auparavant, le duc, écrivant à son frère, le cardinal de La Valette, le 5 octobre, pour le féliciter de la prise de la Capelle, se plaignait comme un homme frappé d'une injuste disgrâce : « De moy je suis dans un estat que je ne vous puis dire, mais avec une douleur extresme de voir que je suis quasy le seul qui ne puis servir sy dignement et advantageusement que je le souhaite; mais j'ay cette consolation dans mon malheur qu'il ne tient pas à moy que je ne face davantage puisque je ne manque pas de cœur, ny d'affection. » (Bibl. imp. suppl. franç. 920/1.) La vérité est que, si l'on ne se défiait pas absolument de leur fidélité, on n'avait nulle confiance en leur dévouement. Richelieu, inquiet, sans doute, des effets du mécontement qu'ils pourraient éprouver, fit écrire par sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, une lettre au cardinal de La Valette, avec qui elle était fort liée : « Monseigr, dit la duchesse, je n'avois pas dessein de vous escrire sur les bruits qui courent de la Guyenne, espérant qu'ils ne sont pas bien fondez; mais l'obéissance que je doibs à une personne que nous honorons beaucoup me fait vous dire qu'encore qu'il n'y ait point suject de croire qu'il arrive rien de tout ce que l'on dit, il ne luy samble pas inutile que vous envoiez en ce païs là quelqu'un des vostres. Vous cognoissés sy bien l'humeur de tout le monde que vous ferez ce qui sera le mieux sans qu'il soit besoin de se mesler de vous en donner advis... » La lettre est datée du 3 décembre, sans année, mais c'est évidemment 1637. Ce curieux autographe se trouve à la Bibliothèque impériale, supplément français, 920/1. Cependant, les inquiétudes se calmèrent, et la duchesse put écrire, dix jours après, au cardinal de La Valette : « Monseigr, il est bien raizonnable que je vous aute de la peine où ma dernière lettre vous peut avoir mis, en vous dizant que l'on a eu des nouvelles de Guienne. Mr de Bullion me montra hier une lettre de Mr vostre frère, qui luy donne toutes les assurances que l'on pouvoit désirer de tout ce qui dépend de luy. Il n'estoit pas besoin de cela pour m'en assurer, mais j'en ay une très grande joie pour faire cesser les bruits de Paris, qui n'ont point estés crus de tous ceux que vous aimez. Mr de Chavigny vient demain de Blois; son retour et celuy de Mr de Liancour esclairciront toutes choses... » Cette lettre, également autographe, est datée du 13 décembre, aussi sans année; elle se trouve dans la même collection que l'autre. — On verra, dans l'année 1638, à l'occasion du siége de Fontarabie, ce qui arriva de la mésintelligence du duc de La Valette et du prince de Condé.

Digitized by Google

jalousies qui pourroient se rencontrer en l'exécution de ses commandemens. Je vous donne cet avis par avance afin que, s'il y a moyen, vous taschiez, avec les troupes que vous avés et tout l'effort que vous pourrés faire dans la province, de faire quelque effect notable de vous mesme auparavant que ce secours vous soit arrivé. Je le désire avec passion pour le service du roy, mais encore pour vostre avantage. Je vous prie donc et vous conjure, pour l'amour de vous mesme, de faire en cette occasion quelque chose qui corresponde aux désirs et à l'attente de ceux qui souhaitent vostre bien comme moy qui suis[1] entièrement,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Charonne, ce 10e octobre 1637.

CDLXXXV.

Arch. de l'Empire, Guyenne, 2e partie, K 134, p. 115, pièce 109e, 1637. — Minute.

LETTRE DU ROI A M. D'ÉPERNON[2].

10 octobre 1637.

Mon cousin, Je vous dépesche ce courrier pour vous tesmoigner la joie que j'ay du succès qui est arrivé au Languedoc, et le desplaisir que je ressens de ce qu'on n'a pu rien avancer jusqu'à présent en Guienne contre les ennemis, bien qu'il s'en faille beaucoup qu'ils y[3] soient la moitié sy forts qu'ils estoient en Languedoc; sçachant bien

[1] La minute finit ici; ce qui suit se trouve seulement dans la copie. — La réponse du duc de La Valette, aussi en copie et datée du 16 novembre, est jointe à la lettre dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[2] C'est Cherré qui a écrit en tête cette indication, avec un sommaire de quelques mots. A cette lettre, que le cardinal faisait écrire, il en voulut ajouter une de lui-même; nous la notons aux analyses.

[3] Les mots « s'en faille beaucoup qu'ils y » sont de la main de Richelieu.

que vous en avés beaucoup plus de ressentiment que je ne vous sçaurois dire, je vous prie de faire faire toutes sortes d'efforts pour faire que la province de Languedoc n'ayt point l'avantage qu'elle a jusques à présent sur celle de Guienne. J'ay envoyé quérir mon cousin le prince de Condé afin qu'il s'y achemine en diligence pour vous aider, par son autorité, à faire ce qui sera plus avantageux pour mon service; je m'asseure que vous aurés maintenant rendu tous les régimens que vous avés[1] les plus complets que vous aurés peu, et si ce n'est pas chose faicte, je désire que vous le fassiez sans perdre un moment, afin de pouvoir faire quelques entreprises contre mes ennemis, telles que j'attends de vous et de mon beau frère[2] le duc de La Valette. Je ne sçaurois vous représenter combien j'ay à cœur le grand repos dont jouissent les Espagnols dans vostre gouvernement, et le ressentiment que j'auray si vous faictes quelque chose de considération contre eux. J'en ay tant de désir que je mande à monsieur le duc d'Aluin qu'après qu'il aura parachevé de donner ordre au Languedoc il se tienne prest de marcher en Guienne, avec un corps d'infanterie et de cavalerie, afin que, mon cousin le prince de Condé y estant arrivé, il puisse réunir utilement les dictes forces et celles que vous avés desjà. Tout ce que je crains est qu'ayant laissé passer la belle saison pour entreprendre avec facilité le mauvais temps soit ci-après le plus grand ennemi que je puisse avoir; il ne m'empeschera pourtant[3] de m'avancer en personne, s'il en est besoin; mais je seray bien aise que vous m'exemptiés de cette tournée par le bon [ordre[4]] que vous donnerés, je m'asseure, à toutes choses; je vous en conjure, et sur ce je prie Dieu, mons^r^, qu'il vous ayt...[5]

[1] « Tous les régimens que vous avés, » de la main de Richelieu.

[2] Ce mot, qui semble de la main de Cherré, a été écrit au-dessus du mot « cousin, » que l'on a effacé.

[3] « Il ne m'empeschera pourtant; » ces mots sont de la main de Richelieu, ainsi que ceux-ci : « s'il en est besoin. »

[4] Nous croyons que ce mot était celui du texte, déchiré en cet endroit.

[5] Le secrétaire a mis au bas de la minute cette phrase inachevée : « Faut escrire une pareille lettre à M^r^ de La Valette, disant que ne pouvant rien ajouster à la lettre... »

CDLXXXVI.

Arch. de l'Empire, Guyenne, 2e partie, K 134, p. 117, pièce 111e, 1637. — Minute.

A M. D'ESPENAN[1].

Du 10 octobre 1637[2].

Monsieur, Estant particulièrement affectionné à Mr d'Espernon et à Mr de La Valette, comme vous estes, je vous fais cette lettre pour vous conjurer de faire particulièrement souvenir le dernier de la prière que je luy fais de faire toutes sortes d'efforts possibles pour faire quelque entreprise de considération contre les ennemis qui sont en Guienne.

S. M. ayant envoyé quérir Mr le Prince pour l'y envoyer, l'intérest que je prends à ceux de Mr de La Valette faict que je serois très aise qu'il peust faire en sorte qu'il trouvast la plus grande part de la besogne faicte. Nous apprenons de tous costés, et c'est chose véritable, que les ennemis y sont extresmement foibles. Cette considération et l'exemple du Languedoc luy doit donner lieu de faire l'impossible. Je vous prie le faire souvenir souvent de ce que je luy escris sur ce sujet, et de contribuer tout ce que vous pourrés à sa réputation et au service du roy en ce rencontre. Vous m'obligerés grandement en mon particulier, et je seray très aise de vous tesmoigner que je suis...[3]

[1] Roger Bostost, sieur d'Espenan; il était aide-sergent-major au régiment des gardes en 1632, et déposa alors dans le procès du duc de Montmorency, où il n'était que trop facile de donner un témoignage tel que Richelieu le désirait. Le cardinal l'aimait et l'employa souvent. A la date de cette lettre, d'Espenan était maréchal de camp.

[2] Cherré a écrit au dos le nom et la date, omis par le secrétaire.

[3] Cette lettre ne nous apprend rien que ne disent les deux précédentes; nous en conservons le texte cependant pour montrer une fois de plus que Richelieu, souvent représenté comme un ministre sans cesse animé de mauvais vouloir contre les hommes qu'il a frappés, et prenant plaisir, pour ainsi dire, à les provoquer, s'applique au contraire à les prémunir contre les fautes qu'il craint de leur voir commettre, et, à moins qu'il n'ait à leur égard quelque sujet d'inimitié, use de toutes sortes de précautions pour les engager à mériter, par de bons services, la faveur du roi; inexorable du reste quand, malgré ses conseils, la faute a été commise.

CDLXXXVII.

Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, n° 266. — Minute.
(Godefroy a mis en tête : M. orig.)

A MADAME DE MANTOUE[1].

[Vers le 15 octobre 1637.]

Madame,

Ayant veu ce qu'il a pleu à Vostre Altesse m'escrire, je prends la plume pour lui dire que j'escouteray très volontiers celuy qu'elle a envoyé en France[2], et embrasseray les intérests de Monsieur vostre fils

[1] Marie, fille de François IV de Gonzague, duc de Mantoue, et de Marguerite, princesse de Savoie, était nièce de Vincent II, frère de François. Vincent étant devenu à son tour duc de Mantoue, se voyant sans enfants et près de sa fin, fit épouser sa nièce Marie au duc de Rethel, fils de Charles de Gonzague, duc de Nevers, son plus proche parent et qui lui succéda, dans la souveraineté de Mantoue, sous le nom de *Charles Ier*. Cependant le duc de Rethel mourut avant son père (en 1631), laissant un fils au berceau, et cet enfant n'avait encore que sept ans à la mort de Charles Ier. Marie, sa mère, fut alors régente du duché de Mantoue ; elle avait environ vingt-sept ans. — Cette minute n'est point datée, mais elle doit avoir été écrite peu de temps après le décès de Charles Ier, lequel mourut le 22 septembre ; l'envoyé de la duchesse, qui traversait la Provence le 26, a dû être à Paris au commencement d'octobre : on peut donc donner à cette lettre, comme date probable, le milieu dudit mois. Au reste, la régente de Mantoue était toute espagnole : le cardinal le savait et il a laissé dans ses Mémoires le témoignage de l'embarras que lui causa, à cette époque, la régente de ce duché. La froide circonspection de cette lettre montre le peu de confiance qu'avait Richelieu dans les assurances d'affection de cette princesse pour la France. — L'intérêt de cette lettre est de montrer à peu près quelles étaient les relations de la France et de Mantoue à l'avénement du jeune Charles II, et c'est un point assez important dans l'état des affaires d'Italie à cette époque.

[2] M. de Sabran, ambassadeur de France à Gênes, nomme cet envoyé dans ce passage assez curieux d'une lettre qu'il écrivait le 1er octobre à l'archevêque de Bordeaux : « Aussitost (après la mort du duc) fut dépesché le s' Constantin au roy, à S. Ém. et à Mrs les ministres, jour et nuit, l'adressant à moy, et me tesmoignant sa résignation à la volonté de S. M. et faisant tenir la mort secrète, et les portes fermées de Mantoue jusques à ce que le temps qu'il luy falloit pour arriver fust passé ; dont je le fis incontinent partir par la Pro-

et les vostres autant que vous le sçauriés raisonnablement prétendre et que la justice le pourra permettre. Je ne manqueray pas de tesmoigner au roy l'affection que vous avés et pour sa personne et pour son Estat, sur l'asseurance que vous avés eu agréable de m'en donner par vostre lettre, me promettant que vous la confirmerés tousjours par effects. Vous en debvés aussy attendre de sa bonne volonté en toutes les occasions où Sa Majesté aura lieu de vous en donner, et en mon particulier je n'en perdray aucune de vous faire veoir que je suis,

Madame,

Vostre très affectionné serviteur.

CDLXXXVIII.

Bibl. imp. fonds Béthune, 9337, fol. 106. — Minute.

LETTRE DU ROI A MADAME DE SAVOIE[1].

[15(?) octobre 1637.]

Ma sœur, la nouvelle du décès de mon frère le duc de Savoye

vence le 24, et m'a escrit le 26. L'Espagne ne manquera pas de se réveiller; mais les intérests de son fils et le désir qu'il avoit tousjours de gouverner luy conseillèrent de le faire seurement et de donner voile selon le vent. Le prince de La Mirandole est mort et a laissé entre les mains de sa belle-fille la tutelle du petit-fils et de la place sous la protection de Modène. *Voilà bien de bonnes places enquenouillées.* » (Bibl. imp. suite de Dupuy, XVI, f° 653.) Le nombre en fut bientôt encore augmenté. Le duc de Savoie mourut le mois suivant. On peut remarquer cette insinuation que nous trouvons soulignée dans la lettre de M. de Sabran.

[1] Au dos et en tête de cette minute, qui n'avait ni date ni suscription, on a écrit : « A Madame de Savoye, du 25 octobre 1637, à S' Germain, au sujet de la mort de M. de Savoie. » Cette note, qui sans doute a été mise après coup, doit être fautive; la nouvelle de la mort de M. de Savoie était connue à Paris le 13 octobre; le roi ne peut pas avoir attendu jusqu'au 25 à faire son compliment de condoléance; de plus, nous avons une minute de lettre du roi, datée du 27 octobre, adressée aussi à la duchesse de Savoie, et où nous lisons : « Ma sœur, vous avés désjà veu par plusieurs de mes lettres le sensible déplaisir que j'ay receu de la mort de mon frère... » Or la présente lettre est évidemment la première écrite par le

m'a causé un des plus sensibles déplaisirs que j'aye receus de ma vie, tant parceque j'ay perdu en luy un prince de l'affection duquel j'avois des preuves très-certaines et signalées, que par la considération de ce qu'il m'estoit sy proche à cause de vous. Et surtout parceque je sçay que vostre affliction est extresme. Je vous conjure de la modérer le plus qu'il vous sera possible, et de vous conformer entièrement à la volonté de Dieu. C'est de luy que vous devés attendre la principalle consolation dans vostre douleur. Après quoy je voudrois y pouvoir apporter quelque soulagement, au moins je vous asseureray de très véritables sentimens d'affection, que si cet accident vous a privée de l'appuy de vostre mary, le mien ne vous manquera jamais tant que je vivray, et que ce sera très volontiers que j'employeray toute la puissance que Dieu m'a mise en main pour vous assister et vos enfans en tout ce que vous estimerés en avoir besoing. Ayés cependant soing de vostre santé et vous conservés pour l'amour d'eux et pour l'amour de moy. Je loue le choix que vous avés faict du marquis de St Maurice[1] et du comte Ludovic[2] pour employer en vos plus importantes affaires, cognoissant le mérite de l'un et sçachant que l'autre vous servira avec affection. C'est tout ce que je vous diray par cette occasion, en attendant que je vous envoie personne expresse[3] pour vous tesmoigner plus particulièrement le regret que jay de la perte de mon dict frère le duc de Savoye, et combien je participe au vostre, estant comme je suis...

roi sur ce sujet. Nous proposons la date du 15. Rien n'est plus facile, dans l'écriture de ce temps-là, que de confondre les chiffres 1 et 2; de là cette méprise de celui qui a écrit cette date impossible.

[1] Il était fort connu à Paris, où il était ambassadeur du duc de Savoie.

[2] Le comte Ludovico était oncle du comte Philippe d'Agliè. (Voy. la note 2, de la page suivante.)

[3] Le roi chargea de cette mission le comte de Montrevel, et le cardinal envoya en son propre nom M. de Paluau vers la fin d'octobre.

Digitized by Google

CDLXXXIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 420. — Minute de la main de Cherré.

MÉMOIRE ENVOYÉ A Mr D'HÉMERY.

Le 22e octobre [1637].

La maladie de madame de Savoie, dont vous donnez avis[1], afflige extresmement le roy et ne met pas l'esprit de son conseil peu en peine. On ne sçauroit croire que Dieu veuille tant affliger cet Estat que de la tirer de ce monde; cependant si vous prévoyez un tel accident c'est à vous à vous adjuster avec le comte Philippe[2] en sorte qu'il porte Madame à faire ce qu'il faut pour conserver ses Estats à messieurs ses enfans. Elle a tant d'intérests en ce qu'il luy proposera, et luy tant à le faire réussir, qu'on ne doute pas que vous n'en veniés à bout[3].

En ce cas il faudroit que Madame supliast le roy d'estre tuteur de ses enfans et de prendre la protection de son Estat, et le soin de le lui conserver; et, pour cet effect, s'asseurer des principaux gouver-

[1] D'Hémery avait mandé au cardinal, le 11 octobre: « Madame est malade; la meilleure opinion qu'en ayent les médecins est que, s'il n'arrive pis, elle s'en va estre etique. » (F° 381 de notre manuscrit.) On sait que ce mauvais pronostic ne s'est pas vérifié.

[2] Philippe d'Agliè, gentilhomme de la cour de Turin, bien venu de Madame, et qu'on soupçonnait alors, comme nous l'apprennent diverses lettres manuscrites, d'avoir des relations intimes avec la duchesse de Savoie. (Il signait « Filippo San Martino d'Agliè. »)

[3] Avant d'être frappé de l'inquiétude subite que lui causa la nouvelle inopinée de la maladie de Madame, Richelieu avait sans doute tenu un langage fort différent à l'ambassadeur de France en Piémont, car, dans la lettre du 11 octobre que nous venons de citer, Hémery écrivait à S. Ém. « Je sçay bien, Monseigneur, qu'il seroit à désirer que Madame rompist intelligence avec le comte Philippe, par la crainte des maux et du scandale qui en peuvent arriver, mais cela n'est pas à espérer, et il est périlleux et de très grande conséquence d'en hasarder le conseil... Estre dans leur secret n'est pas un mauvais moyen d'entretenir la confiance de Madame... et cela revolteroit le comte Philippe contre la France. »

neurs que l'authorité de Madame, et l'adresse et la diligence du comte Philippe, doivent gagner.

Il faut procéder avec grand jugement en cette affaire, qui est de cette nature, qu'ainsy qu'elle est du tout nécessaire au cas que la maladie de Madame continuast et fust dangereuse, ce seroit imprudence de la proposer si elle recouvre sa santé, comme on le désire passionnément.

Mr d'Hémery doit sçavoir qu'en cas qu'il deust mésarriver de Madame, ce qu'on ne peut se persuader, le roy ne plaindroit pas cinquante, soixante, voire cent mil escus pour gagner les personnes dont il faudroit s'asseurer pour la conservation des Estats à messieurs ses enfans.

En ce cas ce seroit grande prudence à Madame de faire mettre entre les mains du roy les principales places de son Estat, et notamment toutes celles qui conservent les passages de la France, comme Suze, Veillane, Cahoures, Revel, Caunis (Coni), et toutes celles qui brident les vallées, qui sont toutes nécessaires pour que les secours peussent venir de tous costez.

Outre cela, il faudroit soigneusement penser à Turin, Montmelien, à Nice et à celles qui sont frontières aux Espagnols, qui toutes devroient estre remplies de personnes affidées aux enfans de Madame, autrement il seroit bien à craindre que le cardinal de Savoie et le prince Thomas taschassent de se deffaire des dicts princes, prétendant (come quelques uns de leurs partisans ont esté assez endiablez pour le vouloir faire croire) que la succession ne leur appartient pas.

Ceux que la malice de tels partisans a voulu accuser d'estre complices avec Madame à une telle faute doivent penser qu'en tel cas il n'y auroit point de rémission pour eux, et qu'ils ne pourroient recevoir protection que du roy[1].

Cette affaire doit estre mesnagée bien discrettement[2].

[1] On voit que ceci va directement à l'adresse du comte Philippe.

[2] Nous donnons aux analyses la note de cinq lettres écrites à M. d'Hémery, les 12, 17 (deux lettres), 21 et 28 octobre.

CDXC.

Bibl. imp. 500 Colbert, n° 177, p. 566. — Copie.

AU MARESCHAL DE CHASTILLON.

Du 31 octobre 1637.

Monsieur, Je ne sçaurois assez vous tesmoigner la joye que j'ay de la prise de Damvillers, et pour l'advantage qui en revient aux affaires du roy et pour l'honneur que vous avés acquis en cette occasion. Le s^r de Bocasse vous dira particulièrement la satisfaction qu'a Sa Majesté de vos services, et de la façon avec laquelle vous avés conduit vostre siége, dont tous ceulx qui en ont veu les travaux disent n'en avoir point point veu de semblable en aucun aultre en France.

Mr de Noyers vous faict sçavoir les intentions de Sa Majesté sur ce que vous aurés maintenant à faire[1], à quoy me remettant, je ne vous

[1] M. de Noyers avait écrit, la veille, au maréchal, de faire une entreprise sur Ivoy et Longwy, et lui répétait dans une seconde lettre, portée par le courrier qui portait celle-ci du cardinal, après de grands compliments : « Mais en vérité Ivoy nous tient au cœur et j'ay charge de vous mander que si, laissant raffraischir vostre esquipage d'artillerie, vous estimez y pouvoir réussir ce sera un comble de joie à Sa Majesté et à Son Ém. que vous rasiez cette place à quelque prix que ce soit. » (P. 567 de notre ms.) Et deux jours après, le 2 novembre, le roi faisait sur ce sujet de nouvelles recommandations au maréchal : « Cependant comme la reprise d'Ivoy par les ennemis est le seul accident fascheux qui soit arrivé de delà depuis que vous vous êtes mis en campagne, je désirerois, quoique la saison soit un peu avancée, qu'auparavant de mettre les troupes en garnison, vous puissiez recouvrer cette place, parceque ce seroit une conclusion glorieuse des desseings de cette campagne et qui m'apporteroit un très grand contentement. » (570 *bis*.) Le 3 novembre, de Noyers revenait encore à la charge : « Il reste, dans l'esprit du roy, un désir extresme de la reprise d'Ivoy. » (P. 570 *ter*.) Et cette invitation était accompagnée de louanges excessives et de promesses engageantes ; le roi, devant toute la cour, avait proclamé le maréchal « un des plus capables généraux d'armée qu'il y eust dans son Estat ; » il n'en avait vu aucun « parler ni agir si assurément dans les siéges. » De Noyers ajoutait que s'il y avait quelque entreprise d'importance à exécuter dans la campagne prochaine le maréchal y aurait une grande part. Mais, dès le 25 octobre, le maréchal avait prévenu de Noyers qu'il en avait assez

feray celle-ci plus longue que pour vous assurer qu'ainsy qu'il n'y a personne qui vous estime plus que je fais, il n'y en a point aussy qui ayt plus de volonté de vous servir que j'en auray tousjours. Je vous supplie de le croire et que je suis véritablement, autant que vous le sçaurés désirer, etc.

CDXCI.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 189. — Original de la main de de Noyers.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNY.

Du 3 novembre 1637, à Ruel.

Monsieur de Chavigny se rendra, s'il luy plaist, icy demain au matin et y amènera avec luy Mr Le Graz, soubz prétexte des affaires de la royne. Il s'en retournera, le mesme jour, coucher à Paris. Je crois qu'il seroit bon que Mr Le Graz se fist donner une commission de la royne[1].

Le Card. DE RICHELIEU.

pour la campagne actuelle : « Les chevaux sont tellement ruinés que, s'il nous restoit encore temps pour faire le siége d'une bicoque, ils n'y pourroient pas fournir en l'estat où ils sont. Sa Majesté se contentera donc, s'il lui plaist, du service que je luy ay rendu cette année pour ce qui est des siéges. » (P. 558.) Les désirs du roi n'eurent pas plus de pouvoir que les instances du cardinal pour obliger le maréchal à changer de pensée. Les raisons ne lui manquaient pas d'ailleurs pour se refuser à prolonger cette campagne ; le peu de zèle des officiers est au premier rang ; les officiers de cavalerie surtout lui rebattaient les oreilles de leurs plaintes. « Ils ont, dit-il, une sy grande impatience de gagner les quartiers d'hyver qu'il n'est pas croyable. » (P. 576.) Tout le monde voulait partir ; c'était presque une débandade. Le maréchal fit de vertes réprimandes, mais au fond il n'était pas fâché non plus, on vient de le voir, de prendre des quartiers d'hiver. Tel était l'esprit des armées et le langage des généraux. La plupart des lettres écrites à cette époque par le maréchal de Châtillon témoignent des ravages qui désolaient toute la contrée et du découragement des troupes, qui ne permettait pas de songer à rien faire dans cette campagne. Notons, entre autres, la longue lettre qu'il écrivait à de Noyers, le 4 novembre, et une autre du 13, fos 573 et 592 du manuscrit cité aux sources.

[1] Il s'agit probablement ici de quelque suite de l'affaire du Val-de-Grâce, où avait

CDXCII.

Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, fol. 454 *bis*[1]-459. — De la main du secrétaire de nuit.

DÉPESCHE A Mr D'HÉMERY

FAICTE LE 3 NOVEMBRE [1637].

Il faut que Madame soit aveugle, ou qu'elle se veuille perdre de gaieté de cœur, si elle faict difficulté de prendre de bonnes et fortes résolutions contre ceux qui la veulent porter à sa ruine.

Elle doibt tenir pour asseuré qu'entre se perdre et souffrir que Mr le cardinal de Savoye soit en Piedmont il n'y a point de différence, et que, s'il y met le pied pour un quart d'heure, il y demeurera toujours, estant certain que l'affection que le païs luy porte s'augmentera visiblement par sa veue.

Le vray moyen de prévenir les malheurs qui peuvent arriver à Madame par ce moyen est d'oster de sa cour ceux qui favorisent principalement le dict sr cardinal, entre lesquels le père Monot est manifestement le chef, puis qu'il en parle ouvertement à Madame.

Ayant eu cette impudence lorsque le dict sr cardinal est absent, elle peut croire qu'il viendroit bien à d'autres extrémitez s'il estoit présent, et il n'y en a point qu'elle ne doibve craindre d'un tel homme. Et partant il n'y a point à marchander à esloigner le dict père d'auprès de Madame. Et parceque c'est un esprit qui, en quelque lieu qu'il soit, ne sçauroit se donner repos, ny demeurer dans les termes de sa condition, on croid qu'il faut passer outre, Madame trouvant bon qu'il soit adroictement, selon les expédiens qu'on en

figuré le sieur Le Gras, secrétaire de la reine. Le président Vignier avait été chargé de faire une information sur la fuite de madame de Chevreuse en Espagne; nous en trouvons aux Affaires étrangères un procès-verbal très-circonstancié (ms. cité aux sources, p. 16-32), et, dans la collection Dupuy (n° 501), un extrait fait par Dupuy lui-même, et nous y voyons que cette information se poursuivait encore dans le mois de novembre.

[1] On a oublié de coter ce feuillet, qui se trouve placé entre 454 et 455.

pourra prendre sur les lieux, arresté de la part du roy et amené en France.

Si Madame trouve quelque difficulté en cette affaire, il luy faut représenter qu'il se trouvera bien plus d'inconvénient à ne la faire pas, puisque cet homme demeurant en pied il suscitera luy mesme Mr le cardinal de Savoye à faire les manifestes dont il menace Madame, et en donnera sous main les mémoires, et n'aura jamais de patience qu'il ne l'ayt faict entrer dans le Piedmont, sçachant que, s'il y est une fois, l'affection du païs et la foiblesse du sexe de Madame la contraindra à l'y laisser, d'où il s'ensuivra que la vie ny de Madame, ny de ses enfans, ny de ses créatures, ne sera plus en seureté.

Au reste, il n'y a personne qui ne voye que Mr le cardinal de Savoye, qui est partisan d'Espagne, ne peut estre en Piedmont, le roy estant en guerre conjoinctement avec Madame contre les Espagnols.

On dict encore une fois qu'entre les conseils du père Monot et la perte de Madame il n'y a point de différence, et partant il est absolument nécessaire d'y remédier; et tout autre remède que celuy qui est proposé cy-dessus ne servira qu'à aigrir le mal au lieu de le guérir; et Madame ne doibt pas avoir de difficulté à le faire, puisqu'elle dict elle mesme que M. de Savoye en avoit pris la résolution.

Par ce moyen on esvitera de venir à une extrémité bien plus difficile, et dont les conséquences seroient bien plus fascheuses, s'il falloit arrester Mr le cardinal de Savoye, lequel demeurera comme un corps sans âme dans l'estat de Milan, quand il sera privé de ce mauvais esprit qui le fera agir de près ou de loin, en quelque lieu qu'il soit, tandis qu'il demeurera libre.

Le comte Philippes a tant d'intérest en tout ce que dessus que, s'il ne remédie d'abord à ce piége qu'on luy prépare, sans doute il s'y trouvera pris sans ressource, et quelques civilitez et belles promesses que luy face Mr le cardinal de Savoye, elles luy doibvent estre suspectes, aussy bien à luy qu'à Madame, les intérests des princes estant tousjours ce qui les guide, et celuy de régner estant si puis-

sant qu'il aveugle d'ordinaire ceux qui ont le moindre prétexte de prétendre jouir de sa douceur.

On a mandé à Mr d'Hémery qu'il pouvoit donner quelques pensions pour acquérir des serviteurs à Madame; maintenant on luy dict de nouveau qu'il ne craigne point d'en promettre jusques à douze ou quinze mille escus à diverses personnes, pourveu qu'il juge que cela puisse faire effect; et asseurément on les payera contant sans remise.

On trouve très mauvais le procédé du nonce qui est en Savoye; Mr d'Hémery luy a fort bien respondu; il mandera à Mr le mareschal d'Estrées ce qui s'est passé, afin qu'il s'en plaigne au pape, suivant les ordres que le roy luy en donne par ce présent courrier.

Madame faict paroistre son esprit par la cognoissance qu'elle a tesmoigné avoir de la malice du père Monot, mais il est besoin ensuitte qu'elle face paroistre son jugement et sa force, en faisant ce qui est porté ci-dessus. On le désire particulièrement, tant parceque c'est l'unique moyen de sauver Madame, que parce qu'on ne juge pas, après y avoir bien pensé, qu'il fust aysé d'exécutter le dessein d'arrester Mr le cardinal de Savoye, si l'extresme nécessité y contraignoit, et qu'une telle résolution augmenteroit la haine du païs contre les François et contre Madame, et nous mettroit la cour de Rome sur les bras, ce qui donneroit lieu à beaucoup de monde de condamner une telle action. L'arrest du père Monot donnera plus de seureté que celuy du dict sr cardinal, et au lieu d'attirer du blasme sur le roy et sur Madame, ils seront bénits d'une telle résolution.

Quant à la difficulté que Madame faict de continuer la practique qu'elle a tenue pendant le vivant de Mr de Savoye de saluer les grands du royaume, on ne peut qu'on n'y trouve beaucoup à redire pour deux raisons principales : l'une, qu'un tel changement en ce temps là feroit cognoistre un manque de respect vers le roy et d'intelligence avec la France; l'autre, qu'apparamment le père Monot est autheur de ce conseil pour exciter quelques riottes entre Madame et les ministres du roy. Cependant on peut laisser cette affaire en suspends jusques à ce qu'on voye quel train prendront les affaires.

Quant au logement des troupes on croid que, si le père Monot est arresté et Mr le cardinal de Savoye hors d'espérance de venir en Piedmont, on peut en faire venir hyverner une partie dans les vallées du Dauphiné, ainsy que le dict sr d'Hémery le propose; mais si ces choses ne sont point faictes, c'est à Madame à juger en quel estat elle sera quand elle aura beaucoup d'ennemis sur les bras et point de forces pour se défendre.

Il est impossible que la subite et grande hayne que les Piedmontois font paroistre contre les François ne soit suscitée, et Dieu veuille que ce ne soit point encores ce bon Père qui eschauffe les esprits avec les partisans de Mr le cardinal de Savoye et ceux d'Espagne.

En l'estat que sont les choses vous debvés envoyer tous vos papiers d'importance dans une cassette entre les mains de Mr de Malissy, et particulièrement la dépesche que vous porte le sr Guérapin et la présente[1].

CDXCIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 217. — Original, sans signature, de la main de Cherré[1].

[A M. DE CHAVIGNI[2].]

De Ruel, ce 10 novembre 1637.

Il est important de donner promptement la despouille de Mr de La Meilleraie de peur qu'elle soit demandée pour quelqu'un par Mr de Longueville, le quel il est bon d'esviter de refuser.

Il n'y a personne en la province qui soit capable d'y bien servir le roy, et partant il faut choisir ou dans la cour, ou dans les armées.

Monsieur le Prince m'a parlé pour Mr de Souvré.

[1] Plusieurs passages de cette dépêche ont été insérés dans les Mémoires de Richelieu t. VIII, p. 349 du manuscrit des Affaires étrangères.

[2] C'est une note de réception écrite au dos par Chavigni qui nous donne cette indication.

Dans les armées je ne voy que Fontenay Mareuil, ou le comte de Guiche.

En vérité et sans passion le dernier me semble beaucoup meilleur[1].

Sa Majesté aura peut estre en l'esprit quelqu'autre ouverture qui vaudra mieux que toutes les autres.

CDXCIV.

Archives des Médicis, à Florence, 3e série, carton 51, *Corti d'Europa*. — Copie. — Indication de M. Canestrini, de Florence.

Bibl. imp. de Vienne, collection Foscarini. — Copie[2]. —

Imprimée : *Ambassades et négociations de Mr le comte d'Estrades en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'année 1637 jusqu'en l'année 1662*, 1 vol. in-12. A Amsterdam, chez J. F. Bernard, 1718.

INSTRUCTION DE Mr LE CARDINAL DE RICHELIEU POUR LE COMTE D'ESTRADES,

S'EN ALLANT, DE LA PART DU ROY, EN ANGLETERRE.

A Ruel, le 12 novembre 1637.

La confiance que j'ay dans la capacité, fidélité et affection de Mr le comte d'Estrades, m'a porté de le proposer au roy, pour aller en

[1] On sait que le comte de Guiche avait épousé une cousine de Richelieu.

[2] Nous n'avons trouvé ni l'original ni la minute de cette pièce, non plus que des autres lettres datées de 1637, adressées par Richelieu à d'Estrades ou par celui-ci à Richelieu, lesquelles sont imprimées dans le volume de 1718 dont nous parlerons tout à l'heure. (Voy. p. 888.) Nous ignorons quelle valeur peuvent avoir la copie manuscrite de la bibliothèque de Vienne et celle des archives de Florence ; nous n'avons pu vérifier la source d'où elles proviennent, et si elles n'auraient pas été faites sur l'imprimé. M. Canestrini, qui a bien voulu nous les indiquer, n'a pu nous donner aucun éclaircissement à ce sujet ; mais nous avons lieu de croire que la minute, sinon l'original, existe dans un recueil que nous signale Clairambault, portefeuille 695 de sa riche collection, possédée aujourd'hui par la Bibliothèque impériale. Ce portefeuille contient un « inventaire des négociations de Mr le comte d'Estrades, depuis maréchal de France, pendant ses ambassades en Italie, en Angleterre, en Holande, en 1637 jusqu'en 1668 compris, fait sur six volumes manuscrits, grand in-4°, reliez en maroquain rouge aux armes dudit seigneur ; sur plusieurs portefeuilles in-fol de minutes et originaux ; sur six volumes imprimés à la Haye en 1719, etc. » Quatre pièces appartenant à l'année 1637 sont relatées dans cet inventaire : 1° la présente instruction du

Angleterre, de la part de Sa Majesté, afin de disposer le roy d'Angleterre à ne donner pas de secours aux places de la coste de Flandre, en cas que le roy et Mr le prince d'Orange en attaquent quelqu'une pendant cette campagne.

12 novembre*; 2° une lettre du comte d'Estrades au cardinal, du 24 novembre; 3° dépêche du cardinal au comte d'Estrades, du 2 décembre (ci-après, p. 895); 4° la réponse du comte au cardinal, du 22 décembre; et l'inventaire donne des pièces précitées un sommaire fait, dit Clairambault, par M. l'abbé Muret. L'extrême brièveté de ces analyses (deux ou trois lignes) n'empêche pas de reconnaître qu'il s'agit bien réellement des quatre pièces imprimées. Ce recueil se compose d'extraits des pièces publiées et de copies des pièces inédites. Malgré l'indication de l'inventaire, le portefeuille suivant de Clairambault, n° 696, qui porte au dos « Années 1637 à 1641, » ne contient plus aucune des quatre pièces indiquées sous la date de 1637. Mais, si les extraits faits par Clairambault sont égarés, son inventaire suffit pour nous garantir que les originaux se trouvaient dans le cabinet même de d'Estrades. Il n'est donc pas possible de douter de l'authenticité des pièces dont il avait fait l'extrait. Malheureusement on ne sait où sont maintenant ces précieux volumes reliés en rouge et que d'Estrades lui-même conservait. Nous avons longtemps et inutilement cherché, dans les divers dépôts où nous avons eu accès, les manuscrits des négociations du comte d'Estrades; nous devons à l'obligeance de M. Chéruel d'avoir su qu'une copie de ces ambassades se trouve dans les manuscrits de Clairambault. L'intérêt qui peut s'attacher à l'authenticité de ces documents est doublement pressant ici, et à cause de leur importance historique et parce que des hommes qui font autorité en ont mis en doute la sincérité. Parmi ceux-ci nommons le célèbre historien allemand Ranke, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'en entretenir. On ne peut disconvenir que la pièce précitée du 2 décembre n'exprime une pensée qu'on s'étonne de voir manifestée si ouvertement dans une dépêche non chiffrée, et par un homme aussi diplomatiquement circonspect que l'était Richelieu. Mais enfin cette pensée, on ne saurait douter qu'elle n'ait occupé l'esprit du cardinal, tant elle semble sienne, tant elle est conforme à son caractère et aux habitudes de sa politique. Ajoutons que le père Griffet (*Hist. de Louis XIII*, p. 156 du tome III) et d'autres historiens, sans avoir connu les manuscrits de Clairambault, et sur la foi des seuls imprimés, adoptent ces pièces comme authentiques**. Disons encore que le père Lelong cite aussi un manuscrit des ambassades de d'Estrades *depuis 1637* : « Elles sont, dit-il, indiquées n° 2092 du catalogue de M. Pelletier. » (*Bibl. hist. de France*, t. III, n° 30951.) Enfin nous ferons remarquer que le *Journal de Verdun*, en annonçant, au mois de mars 1719, p. 158, la récente publication de 1718, l'examine

* Clairambault met « décembre, » mais c'est une distraction évidente.

** « In revenge, a dit Hume, that politic and enterprising minister carefully fomented the first commotions in Scotland, and secretely supplied the covenanters with money and arms. » (T. IX, p. 77, édit. de Bâle, 1789.) Nous n'en avons rien trouvé dans Lingard.

Et afin que le comte d'Estrades soit informé de toutes choses, pour mieux exécutter les intentions du roy, il sçaura que madame de Chevreuse ayant aigri l'esprit de la reyne d'Angleterre contre moy, et m'ayant mis mal avec elle par de faux rapports, conformes aux manières d'agir malicieuses de cette femme, il faudra pressentir en quels sentimens la reyne d'Angleterre sera pour moy avant de se déclarer; et en cas que le comte d'Estrades les trouve favorables, il luy rendra ma lettre, qui luy fera cognoistre le désir que j'ay de rentrer dans ses bonnes graces, et de faire tout ce qu'elle désirera de moy pour ses intérests. Mais si le dict s^r comte d'Estrades n'y trouve pas de disposition, il luy rendra la lettre du roy seulement[1], qui est en créance sur luy, et lui dira, en mesme temps, que le roy, ayant une

sans laisser paraître l'ombre d'un soupçon sur son authenticité. Toutefois nous aurions voulu voir les minutes ou les originaux eux-mêmes, auxquels donnerait beaucoup de prix l'absence presque totale des documents propres à éclaircir l'obscure question de la participation qu'a pu prendre Richelieu à la révolution d'Angleterre. Comme nous l'avons dit, les indications de l'inventaire de Clairambault, ainsi que les dates, se rapportent évidemment aux quatre pièces dont il s'agit; elles prouvent leur authenticité irrécusable, et ont complétement dissipé les doutes que nous partagions avec M. Ranke; seulement les originaux, en nous donnant une certitude complète de la correction des textes imprimés, nous auraient appris si les mss. étaient ou non chiffrés. Cette raison, aussi bien que leur importance, nous engage à publier de nouveau la présente instruction et la lettre de Richelieu du 2 décembre, afin de provoquer les recherches de ceux qui seraient à portée d'obtenir quelques renseignements sur les six volumes manuscrits du c^te d'Estrades. Lenglet Dufresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire* (1729, in-4°, t. IV, p. 460), dit que 22 vol in-fol. des ambassades du m^al d'Estrades étaient conservés dans la bibliothèque de son petit-fils; mais depuis nous en perdons la trace.

[1] Dans une lettre du 24 novembre, d'Estrades annonce au cardinal que, n'ayant point trouvé la reine d'Angleterre en disposition de recevoir la lettre de Son Éminence, il ne la lui a pas remise. Déjà, en 1634, cette princesse avait refusé de recevoir les lettres que Richelieu lui avait envoyées par son premier aumônier Du Perron et par l'ambassadeur de France marquis de Pougny. Nous apprenons cette particularité par une lettre du cardinal audit ambassadeur, qu'Aubery a donnée dans les *Mémoires* (t. V, p. 377); Aubery ne l'a point datée, elle est du commencement de juillet 1634; nous établissons cette date au moyen de deux lettres que nous avons rencontrées aux arch. des Aff. étr. mais trop tard pour que nous ayons pu classer à son ordre chronologique celle de Richelieu. Nous la réservons pour un supplément, où nous réunirons les lettres que

confiance entière en son amitié, s'adresse à elle pour disposer le roy d'Angleterre à luy promettre de ne pas donner de secours avec sa flotte aux places de la coste de Flandre, en cas que le roy les attaque conjointement avec ses alliez.

Si elle paroist estre en disposition d'accorder au roy ce qu'il demande, il faudra luy tesmoigner de sa part qu'elle obtiendra de Sa Majesté, pour elle et le roy son mari, tout ce qu'elle désirera, et mesme il y ajoustera, qu'il sera avoué de moy de la passion que j'ay de la servir et de détruire par mes actions tous les mauvais offices que madame de Chevreuse m'a rendus auprès d'elle.

Si la reyne d'Angleterre veut entrer en quelque accommodement, après cette seconde tentative, il luy dira qu'elle n'a qu'à luy donner par escrit ce qu'elle désire, et qu'il me dépeschera tout aussy tost un courrier, pour me faire sçavoir ses sentimens.

Le comte d'Estrades sçait comme Mr le prince d'Orange s'est expliqué par Mr de Vaussebergue, ambassadeur extraordinaire des Estats, qu'il ne pouvoit s'engager au dessein d'attaquer Gravelines et Dunkerque tout ensemble, s'il n'estoit asseuré que le roy d'Angleterre ne secoureroit pas les places de la coste de Flandre; ainsi, qu'il est de la dernière importance que cette négociation ne tire pas de long, et de sçavoir à quoy le roy doit s'en tenir. Comme les Estats ont les mesmes intérests que Sa Majesté d'estre esclaircis là-dessus, le sieur de Vaussebergue partira, en mesme temps que le comte d'Estrades, pour se rendre à Londres, et parler au roy d'Angleterre sur le mesme sujet.

Le sieur comte d'Estrades me dépeschera un courrier aussy tost qu'il aura parlé au roy et à la reyne d'Angleterre. Il donnera part de son arrivée à Mr de Bellièvre, ambassadeur du roy, et luy communiquera son instruction, afin d'agir selon les conjonctures présentes et les dispositions de la cour d'Angleterre[1].

nous n'avons connues qu'après avoir passé, dans l'impression, l'époque à laquelle elles se rapportent.

[1] Les lettres du cardinal de Richelieu au comte d'Estrades, datées de 1637, ne se trouvent pas dans le recueil des ambas-

CDXCV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 228. — Minute de la main du secrétaire de nuit.

A MADAME DE ROHAN[1].

Du 17 novembre 1637.

Madame,

Le roy trouve bon que Mr de Rohan aille à Venise, mais Sa Majesté

sades de ce personnage, publié en 1709, par J. Aymon, sous le titre de : *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, pendant le cours de son ambassade en Hollande, depuis 1663 jusqu'en 1668*, en 5 vol. in-12, à la Haye, chez Abraham de Hondt (avec la fausse date de *Bruxelles*, et le faux nom de *Henri le Jeune*). C'est seulement en 1718 qu'elles ont paru dans le recueil dont nous avons fait mention ci-dessus (p. 885, 886). Mais, en 1719, de Hondt donna une nouvelle édition des lettres du comte d'Estrades, en six volumes, et le sixième était formé du recueil de 1718. — D'un autre côté, Ad. Moetjens avait publié, en 1710, une autre collection intitulée : *Lettres et négociations de MM. le maréchal d'Estrades, Colbert, marquis de Croissy et comte d'Avaux, ambassadeurs plénipotentiaires du roi de France à la paix de Nimègue, et les réponses et instructions du roi et de M. de Pomponne.* — En réunissant ces publications diverses, Prosper Marchand donna de ces négociations une nouvelle édition plus complète que les précédentes; il la fit paraître à la Haye, sous la date de Londres 1743, en neuf vol. in-12, avec un dixième volume de supplément. Dans cette dernière édition, les lettres du cardinal de Richelieu, datées de 1637, sont conformes à celles de l'édition de 1718, sauf dans un petit nombre de mots, et les différences sont si peu importantes qu'il serait superflu de les indiquer. — La copie manuscrite de la Bibliothèque impériale de Vienne, que nous indiquons aux sources, est mentionnée dans le tome V, page 429, de l'*Archivio storico italiano* (Firenze, 1843), cod. CCLXXVII, n° 7164 : « Precede una corrispondenza del cardinale di Richelieu col conte di Estrades, mandato in Inghilterra nel 1637; indi in Olanda alla fine dell' anno medesimo; a Torino in decembre del 1638; poi nuovamente in Olanda nel 1640. La copia di questi dispacci e dei susseguenti è magnifica. » — Une partie des lettres et négociations du comte d'Estrades, copies manuscrites, étaient dans la bibliothèque du prince Eugène et dans celle du baron de Hohendorf (t. III, p. 243, du catalogue de cette dernière bibliothèque). On sait que les manuscrits de Hohendorf font aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale de Vienne.

[1] Le duc de Rohan ayant abandonné la Valteline et le pays des Grisons après une révolte de ceux-ci, Richelieu imputa cette retraite, « non à la force des ennemis, mais à la propre faute du duc de

n'a peu se résoudre à luy donner aucune négociation à faire pour le présent, à cause de la conduitte qu'il a prise depuis sa sortie des Grisons.

Je vous asseure que Monseigneur le cardinal[1], qui a tousjours assisté Mr vostre mary, eust esté bien aise de trouver un expédient de remettre une personne qu'il affectionne comme luy dans le bon chemin, dont le seul malheur et la meffiance l'ont tiré, mais il n'en a trouvé aucun, et estime qu'il n'y en a point d'autre que celuy qui viendra du temps, dans le quel une bonne conduitte réparera ce qui s'est passé depuis six mois. C'est, Madame, tout ce que je vous puis dire sur ce sujet, à quoy je n'adjousteray autre chose sinon que je suis et seray tousjours...

Rohan. » (Voyez le récit de toute cette affaire à la date d'avril du manuscrit des Mémoires de Richelieu, t. VIII, p. 139 à 185.) « Il faisoit représenter par sa femme, à la cour, qu'il avoit appréhension de M. le prince et qu'il ne tiendroit pas sa personne en seureté dans la Franche-Comté, où on vouloit l'envoyer commander une armée... Il fit proposer par elle-même qu'on lui permît d'aller à Venise... Elle demandoit aussi que le roi lui donnât quelque négociation à faire... » (P. 171.) Richelieu ajoute : « Il est certain qu'il avoit jusques alors porté à un haut point glorieusement les affaires du roi en Valteline, mais sa dernière action non-seulement ruina en un instant tout ce qu'il avoit fait de bien les années précédentes, mais apportoit plus de déshonneur aux armes de Sa Majesté que tout le passé ne leur avoit causé de gloire... » (P. 175.) « Il est donc certain, dit enfin Richelieu, ou que ledit sieur duc, qui étoit habile homme et connu pour tel, avoit l'esprit troublé, ou qu'il y eut trop de timidité en son fait, ou beaucoup de malice. » (P. 183.) La violence des paroles décèle l'antipathie que Richelieu éprouva toujours contre le duc de Rohan, et, lors même qu'il est forcé de reconnaître ses talents et ses services, l'amertume des reproches gagne même la louange. Le duc de Rohan, comme on doit s'y attendre, explique à son avantage, dans les dernières pages de sa *Guerre de la Valteline*, les fâcheux incidents qui l'ont terminée. Il ne faut pas oublier que le comte de Guébriant, qui sut parfaitement bien les faits, puisqu'il fut envoyé par Richelieu vers le duc de Rohan pour arranger l'affaire des Grisons, le défendit contre les accusations passionnées du cardinal.

[1] On voit que Richelieu a fait signer cette lettre par un secrétaire d'État, sans doute Chavigni; mais la minute nous apprend que c'est le cardinal lui-même qui l'a dictée à son secrétaire de nuit.

CDXCVI.

Cinq Cents Colbert, tom. 6, fol. 267. — Original.

SUSCRIPTION:

A M. MOLÉ,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ, ET PROCUREUR GÉNÉRAL EN SA COUR DE PARLEMENT À PARIS.

17 novembre [1637 [1]].

Monsieur, Je viens présentement de recevoir une lettre du roy par laquelle Sa Majesté me commande de vous donner avis d'un combat arrivé derrière Montfaucon entre le s^r d'Aubigny, frère de Mr de Villequier, capitaine de ses gardes, qui a esté tué, deux des mousquetaires de Sa Majesté, l'un nommé Pomeraye et l'autre Beaufrançois, et un autre qui servoit de second au dict s^r d'Aubigny, duquel on ne sçait point le nom, et vous dire qu'elle désire non-seulement que vous faciés informer diligemment de cette action, mais aussy que la justice en soit faicte et que l'on n'y perde point de temps. Cette affaire est de telle importance au service du roy que je ne doute point que vous n'y apportiez tout le soin que l'on se peut promettre de vostre affection. Je vous en conjure en mon particulier et de croire que je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné à vous rendre service.

Le Card. DE RICHELIEU.

De Ruel, ce 17 novembre.

[1] Le millésime manque à cette missive; le manuscrit la classe entre une lettre de 1636 et une de 1638, mais le classement est trop peu exact pour y chercher quelque indice. Toutefois cette lettre à Molé doit être de 1637, car au 17 novembre 1636 le cardinal était en Picardie, en 1638 il logeait à l'Arsenal, et il n'est retourné à Ruel que le 22 novembre. On voit avec quelle constance le roi et le cardinal poursuivaient la punition du duel.

CDXCVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 232. — Minute d'une main que je ne connais pas et de celle de Cherré.

A M. DE CHARTRES.

20 novembre 1637[1].

Monsieur, La confiance que j'ay en vous et du soin que vous prenés de vostre diocèse me donne sujet de vous prier, comme je faicts, d'aller à vostre[2] commodité en l'abbaye de Leau, despendant de moy à cause de mon abbaye de Cisteaux, pour y apporter l'ordre que vous jugerés nécessaire, pour y establir une bonne et parfaicte discipline.

Je vous donne de bon cœur le pouvoir que j'ay, qui vous est nécessaire à cet effect, et vous asseure que je feray volontiers les statuts et les ordonnances que nous jugerons ensemble estre nécessaires après que vous aurés pris cognoissance de toutes choses.

[3] Si mesme il est besoin de changer les confesseurs qui y sont, je n'en feray aucune difficulté.

[1] Cherré a mis au dos cette date et le nom; l'autre secrétaire a écrit en tête : « Modelle de lettre de Son Éminence à l'évesque de Chartres pour l'abbaye de Leau. » (Sur M. de Chartres, voyez t. IV, p. 34, note.) — *Aqua*, abbaye de femmes, fondée en 1226. Elle fut réduite en cendres par les protestants en 1568; Louise Hurault, qui fut élue abbesse en 1575, la fit rebâtir. Sa nièce, Marie Gaillard, lui succéda en 1616 et mourut en 1660. Durant sa longue administration, dans laquelle elle eut quelque temps pour coadjutrice sa nièce Angélique Hurault de Chiverny, l'abbaye de l'Eau fut agitée de troubles fréquents.

[2] « Comme je faicts, d'aller à vostre. » Ces mots sont de la main de Richelieu, ainsi que tout le paragraphe suivant, sauf ces mots : « Les statuts et les ordonnances que... » Avant la correction faite par Richelieu, on lisait ici : « Vous donnant pour cet effect tout pouvoir et confirmeray volontiers tous les statuts et les ordonnances que vous ferez; mesmes vous osterez le confesseur régulier qui y est maintenant et y mettrez un séculier tel qu'il vous plaira propre pour le monastère. » On voit que Richelieu a voulu restreindre le pouvoir si large que donnait la première leçon.

[3] Ici Cherré a pris la plume.

Digitized by Google

CDXCVIII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 236. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

[A M. DE CHAVIGNI[1].]

De Ruel, ce 21e novembre 1637.

Selon mon génie, les lettres de Mr OEufft[2] pourroient estre mieux, mais, selon le style de ces messieurs, qui entendent leurs grimoires, je croy qu'elles sont bien. Je vous les renvoie, comme aussy la lettre que j'escris à Mr d'Avaux[3]. Partant ayant la lettre de change des cent mil livres que Mr de Bullion vous fist donner hier, vous pouvés faire partir son secrétaire[4], instruisant bien mon dict sr d'Avaux de tout ce qu'il doit faire conformément au mémoire que nous dressasmes l'autre jour[5].

Il faut aussy luy mander particulièrement ce qu'il doit faire des

[1] La note de réception écrite au dos de cette lettre par Chavigni nous donne la suscription.

[2] Rappelons que c'était un banquier hollandais avec lequel on était sans cesse en relation pour toutes sortes d'affaires entre les deux pays.

[3] Nous en faisons mention aux analyses, à la date du 20 novembre.

[4] Il se nommait Demeulles du Tartre; nous avons de lui une fort longue lettre qu'il écrivait le 19 novembre à M. d'Avaux, où il lui rend compte par le menu de toutes les visites qu'il a faites, de l'accueil qu'il a reçu des diverses personnes qu'il a vues, et, avant toutes, du cardinal, qui, lui parlant de M. d'Avaux : « Eh bien, dit-il, on luy a voulu donner un présent? — Il est vray, Monseigr; Salvius (c'était le ministre de Suède) luy a offert 50,000 rixdales, sous prétexte des grands services qu'il a rendus à la reine de Suède dans le traité de Prusse; mais, Monseigr, il a la conscience trop bonne et sert le roy trop fidèlement pour commencer à recevoir des présens .. — Je sçay bien, dit-il, qu'il n'est pas homme d'argent et qu'il a trop de courage pour cela; je luy revaudray bien, et au double. — Et là-dessus me prenant la main : Asseurez M. d'Avaux que je suis très-satisfait de sa bonne conduite. » — Nous voyons dans cette lettre que le secrétaire de M. d'Avaux avait apporté le traité signé, entre la France et la Suède, à Hambourg, le 6 mars, « et dont Salvius nous avait enfin présenté la ratification, » dit le secrétaire de M. d'Avaux. (Bibl. imp. Baluze, arm. v, paq. 8, n° 1.) Ce traité confirmait et rectifiait en même temps celui de Vismar, conclu l'année précédente.

[5] Remarquons cette nouvelle preuve que Richelieu mettait sous le nom de

quarante mil livres qu'on luy envoie outre les soixante mil qu'il demandoit.

Je feray en l'affaire que désire le père Gondran, pour Mr de Cominges [1], tout ce qui dépendra de moy.

Je suis bien aise que vous acheviés l'affaire du sr Luguet.

CDXCIX.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 498. — Minute.

LETTRE DU ROY A MADAME.

21 [2] novembre 1637.

Ma sœur, Vous debvés attendre de moy toutes les assistances, non-seulement d'un frère, mais d'un père; vous asseurant que je feray plus pour vos intérests que pour les miens propres. La première que je vous puisse rendre la plus nécessaire est de vous conseiller de vous servir en vostre conseil de gens de bien qui ne puissent avoir autre intérest que celuy de mes nepveux vos enfans, et de prendre avec eux de bonnes et fortes résolutions importantes pour leur conservation.

Si vous ne le faictes, vous vous perdrez sans le vouloir faire; et, si vous croyés mon conseil, après avoir eu quelque peine au commencement de vostre establissement, lesquelles sont inévitables, vous jouirés d'un grand repos et serés assurée pour le reste de vos jours. Je sçay ce que je vous dis par expérience, ayant pratiqué ce que je vous conseille avec tel succès que je n'ay pas eu plus tost éloigné les mauvais esprits de ma cour, que je ne me sois acquis du repos, et ay mis mon Estat en seureté.

quelque secrétaire d'état des dépêches qu'il faisait lui-même; celle dont il parle ici comme de son œuvre, il l'annonce à M. d'Avaux (voyez aux analyses, date du 20 novembre) comme une dépêche de M. Chavigni, et c'est ce secrétaire d'état qui l'a signée.

[1] Il était capitaine des gardes.

[2] Il y avait d'abord 23; on a écrit 21 en surcharge. La pièce est classée entre une du 18 et une autre du 27. Le cardinal en fait mention dans ses Mémoires, t. VIII du manuscrit des Affaires étrangères, p. 346.

Le roi et le cardinal ont répété plusieurs fois à Madame ces avertissements, et ils étaient d'autant plus fondés à les lui donner, qu'elle-même les avait informés des mauvais desseins du cardinal de Savoie. Nous avons lu aux archives des Affaires étrangères, dans les papiers de Richelieu, cette note écrite de la main de Cherré, et qui a été préparée pour être insérée dans les Mémoires du cardinal :

« Le 8 ou 10e de novembre, madame de Savoye a faict sçavoir au roy et à Monseigr le cardinal, en grand secret, par Mr le comte de Saint-Morice, son ambassadeur, qu'elle a surpris une lettre du secrétaire du cardinal de Savoye, qu'il escrivoit en Piedmont, par laquelle il paroist que les desseins du dict cardinal vont contre la personne de Madame et de Mrs ses enfans. Ce qu'elle a deffendu au dict ambassadeur de dire à autres qu'à Sa Majesté et à Son Éminence. » (Même manuscrit, f° 461.)

D

Arch. des Médicis à Florence, 3e série, carton 51, *Corti d'Europa*. — Copie. —
Bibl. imp. de Vienne, collection Foscarini. — Copie [1]. —
Imprim. *Ambassades et négociations de Mr le Comte d'Estrades, etc.* p. 13 [2].

A M. LE COMTE D'ESTRADES.

De Ruel, le 2 décembre 1687.

Monsieur, J'ay receu vostre dépesche du 24 du mois passé [3]; j'ay rendu compte au roy de tout ce que vous me mandés. Il a esté fort satisfaict de vostre conduitte dans les deux conversations que vous avés eues avec le roy et la reine d'Angleterre. Il estoit à propos et avantageux pour le service du roy de descouvrir leurs sentimens. Ils nous eussent fort embarrassés s'ils avoient eu l'adresse de les déguiser [4].

[1] Voy. les notes de la pièce du 12 novembre (ci-dessus, p. 885).

[2] Le P. Griffet a cité une partie de cette pièce, p. 157, t. III de l'*Hist. de Louis XIII*.

[3] Elle se trouve page 5, édit. de 1718.

[4] On a vu, par les instructions du comte d'Estrades, qu'il s'agissait d'obtenir du roi d'Angleterre de ne point envoyer de secours aux ports de Flandre que le roi de France et le prince d'Orange pourraient attaquer. Le roi d'Angleterre répondit qu'il était disposé à tout faire afin de complaire au roi, « pourvu que ce que Sa Majesté lui demanderoit ne fût pas préjudiciable à son

Je profiteray de l'avis que vous me donnés pour l'Escosse, et feray partir dans peu de jours[1] l'abbé Chambre, mon aumosnier, qui est Escossois de nation, pour aller à Édimbourg attendre les deux personnes que vous me nommés, pour lier quelque négociation avec eux[2]. L'année ne se passera pas que le roy et la reyne d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avés faictes de la part du roy.

Vous avés sy bien agi dans vostre employ que le roy vous a choisi pour aller trouver Mr le prince d'Orange, et conclure avec luy le traitté de campagne. Mr de Chavigny vous en envoie le pouvoir par ce courrier. Il faut faire tout vostre possible pour porter le prince d'Orange à attaquer Anvers, et luy promettre que le roy attaquera Saint-Omer. Si Dieu bénit nos desseins, le roy n'aura pas sujet de regretter le refus qu'on a faict en Angleterre de ses offres. Vous ne pouviés mieux parler, ny mieux respondre au roy d'Angleterre sur mon sujet. On cognoistra bientost qu'on ne me doit pas mespriser[3]. Si vos deux amis d'Escosse sont encore à Londres, dites leur qu'ils

honneur, à son intérêt et à son royaume, comme il arriveroit s'il promettoit que le roi ou les États attaquassent les places maritimes de la côte de Flandres; qu'il tiendroit sa flotte aux Dunes en état d'agir avec 15,000 hommes prêts à faire passer en Flandres en cas de besoin. »

[1] Les mots « dans peu de jours » manquent dans l'édition de 1743. — Nous avons remarqué, p. 850 ci-dessus, la coïncidence de cette double mission donnée à un gentilhomme écossais, nommé Deschambres, ou Chambre, attaché à la maison de Richelieu, et à un abbé Chambre, son aumônier. Pourquoi n'est-il plus question ici du premier? Sont-ce deux frères? ou serait-ce un seul personnage dont, en l'un des voyages, on aurait déguisé la qualité? Il est difficile de ne pas trouver dans tout cela quelque chose de singulier, et qui aurait besoin d'explication.

[2] Le comte d'Estrades avait écrit, dans sa lettre du 24 novembre : « J'ay eu deux conversations de plus de trois heures avec un ministre d'Escosse appelé Mobil, et un seigneur nommé Gourdon; le ministre, qui est un esprit plein de feu et violent, m'a dit qu'il estoit à Londres depuis trois semaines sans avoir pû avoir audience du roy, quoiqu'il y soit venu pour luy donner des avis très-importans et luy descouvrir des cabales qui se font contre sa personne et son service; qu'il est sur le point de s'en retourner, et qu'il est asseuré que l'Escosse s'accommodera avec les mécontens d'Angleterre. Gourdon, qui est député de la noblesse, ne m'en a dit pas moins. »

[3] Cette phrase est une de celles que le père Griffet a supprimées.

prennent confiance en ce que l'abbé Chambre leur dira, et leur donnés une lettre pour rendre de vostre part au dict abbé, afin qu'il les cognoisse par ce signal. Vous avés rendu un grand service au roy d'avoir descouvert ces deux hommes. Assurés-les de mon affection et de ma protection.

Prenés congé du roy d'Angleterre aussi tost que vous aurés receu cette dépesche, et partés pour Hollande. Mr de Bullion m'a asseuré qu'il vous envoyoit une lettre de change de six mille escus pour vostre voyage; soyés persuadé de l'estime et de l'amitié que j'ay pour vous.

DI.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 523. — Mise au net de la main de Cherré.

DÉPESCHE FAITE A M. D'HÉMERY,

LE 9e DÉCEMBRE, SUR LE SUJET DU P. MONOT.

9 décembre 1637.

La bonté avec laquelle Madame vous a descouvert la malice dont le personnage duquel vous m'escrivés a voulu user en son endroit, luy persuadant que ses créatures avoient beaucoup à craindre de la part du roy et que je luy en avois parlé à luy-mesme de la sorte, est telle que je ne sçaurois assez m'en louer. C'est une imposture si manifeste qu'il faut estre diable pour en estre autheur, et il est bien à craindre qu'un esprit capable d'un sy diabolique artifice le soit de divers autres attentats encore plus meschans. J'avoue que depuis que j'ay sceu cette descouverte que la bonté de Madame vous a faicte, je crains plus pour elle que je ne vous puis dire; mais j'espère que son intérest, qui a commencé à luy dessiller les yeux, les luy ouvrira tout à faict. Les diverses tentatives que ce bon personnage a faictes pour porter Madame à estre mescontente de la France, quoyque sans raison sur le sujet des solennitez que le roy a faict faire aux obsèques de Mr de Savoye, qui ont esté plus célèbres qu'aucunes qui ayent jamais esté faictes en France pour autres que pour les roys mesmes,

font assez cognoistre de nouveau ses bonnes intentions. Mais bien qu'en cela on voye une extresme malice, celle qui paroist aux efforts qu'il a faicts et pour faire venir Mr le cardinal de Savoye en Piedmont, et pour y introduire, comme il a faict une fois et voulu une seconde, l'abbé Soldati, est encore bien plus grande puisqu'elle va directement à la perte de Madame.

On a veu des lettres de deçà qui portent que ce bon appostre descrioit dans Turin les bonnes intentions de Madame; si cela est, il est aysé de dire déterminément que si Madame ne prend garde à soy et n'esloigne un sy mauvais esprit, elle s'en trouvera enfin prévenue et n'y pourra plus mettre ordre par après.

Je vous avoue que le roy en est en peyne. Tous ceux de delà y ont intérest, et plus qu'aucuns autres les créatures particulières de Madame, estant certain que ce seront les premiers qu'il taschera de porter par terre, pour, par après, ruiner Madame plus aysément.

Si Madame est peu sensible à ses intérests, elle le doit estre à ceux de Mrs ses enfans, se remettant devant les yeux qu'en pareilles affaires les meschans n'ont point de bornes.

Faictes, au nom de Dieu, qu'elle prenne garde à sa bouche, et après luy avoir faict comprendre par raison ce qui luy peut estre utile, servés-vous de l'exemple de cette cour, qui n'a jamais peu s'exempter de trouble et asseurer son repos tant qu'elle a souffert dans ses entrailles des esprits factieux et brouillons[1].

Je croy que l'expédient proposé d'envoier le personnage dont il s'agit en cette cour est fort bon, pourveu qu'on luy (*sic*) puisse faire résoudre. On luy peut faire entendre que la protection de Madame deppendant principalement du roy, il n'y a pas d'apparence que Madame se serve de luy dans ses affaires, n'ayant pas laissé la France, au dernier voyage qu'il y a faict, trop satisfaite de son procédé, et que, pour cet effect, il est nécessaire qu'il y revienne pour se remettre bien avec le roy et ses principaux ministres.

[1] C'est l'exemple que le cardinal avait déjà fait présenter à la duchesse par le roi (lettre du 21 novembre).

S'il condescend volontairement à cette proposition, on gaignera temps par un tel voiage, et on pénétrera de plus en plus son esprit.

S'il en reffuse l'ouverture, ce ne pourra estre qu'avec un dessein pire encore que celuy qu'on peut prévoir, et partant Madame aura encore plus de lieu d'y pourvoir par autre voye. Et, en effect, je ne veoy pas comment elle en peut faire difficulté, sçachant comme elle sçayt que Mr de Savoie estoit résolu devant sa mort d'user de ce remède, dont elle seule l'a destourné!

S'il appréhendoit un sy mauvais esprit, elle le doit redouter au double, et s'imaginer qu'il entreprendroit d'autant plus hardiment contre elle que ceux qui devroient venger ses crimes seroient ceux qui l'en pourroient récompenser.

En telles occasions il faut tout craindre, et se représenter que tous les remèdes de prévention sont tousjours doux au respect de ceux qu'il faut apporter aux maux quand ils sont arrivez, joint qu'il y en a beaucoup en matière d'Estat qui ne sont pas plus tost nés qu'ils sont incurables.

DII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 547. — Mise au net de la main de Cherré.

A M. D'HÉMERY.

Du 23 décembre 1637.

Mr, Après avoir entretenu Mr de Palluau sur ce qui s'est passé en son voiage de Piedmont, et veu la dépesche qu'il m'a rendue de vostre part, je ne puis que je ne vous die que je suis extresmement estonné du peu de conte que Madame a tesmoigné jusques icy faire des bons avis que le roy et ses plus confidens serviteurs luy ont donnez; veu qu'ils n'ont pour but que son repos, son avantage et l'affermissement de son authorité et de sa grandeur. Les irrésolutions dans lesquelles elle est touchant l'esloignement du père Monod en est une preuve bien claire, qui m'a d'autant plus surpris qu'elle sçayt

mieux qu'aucun la haine mortelle que ce bon père a pour sa personne et celle de M^rs ses enfans, et l'attachement inséparable où il est avec M^rs le cardinal de Savoye et le prince Thomas, ses ennemis.

S. M. trouve bien estrange que Madame, ayant déclaré à tous ses ministres qu'elle ne désiroit plus qu'ils luy donnassent aucune part dans ses affaires, elle continue à s'en servir. Elle[1] croit fermement qu'elle ne le retient que parce qu'elle sçait bien qu'il est ennemy de sa personne et de son Estat, afin de faire croire à tout le monde que S. A. craint plus la France que ses beaux frères, ce qui peut produire de très mauvais effects.

Madame n'ignorant pas la passion extraordinaire que le dict père faict paroistre en toutes rencontres pour les intérests de ces M^rs, et la mauvaise volonté qu'il a de tout temps pour elle et pour les siens, doit tenir pour constant que si elle le laisse en l'authorité où son artifice et sa malice l'ont mis auprès d'elle, aiant l'esprit hardi comme il a, estant partisan descouvert du prince cardinal, cognoissant les sentimens du peuple et la foiblesse de Madame, la première maladie qui luy arrivera, sans en attendre l'extrémité ny le succez, fera venir le dict prince cardinal dans le Piedmont, d'où elle ne sera pas capable par après de le chasser, en suite de quoy on ne la marchandera pas, et sa vie, celle de M^rs ses enfans et de ses créatures ne sera pas asseurée.

Elle peut bien juger que S. M. n'a point d'intérest de quels ministres elle se serve, pourveu qu'ils ayment sa personne et Mess. ses enfans; mais il luy importe beaucoup qu'elle n'en ayt pas qui la conseillent mal et qui taschent de la porter par elle-mesme à sa perte, ou de la procurer sans son sceu, parce qu'en ce cas S. M. n'y sçauroit apporter remède.

Ces considérations affligent S. M. plus que je ne vous puis dire, parce qu'elle prévoit qu'un tel procédé ou la rendroit impuissante à protéger une personne qui luy est sy chère comme Madame, ou la

[1] Est-il nécessaire de faire remarquer la confusion qui nait ici de ce pronom « elle, » signifiant tantôt « S. M. » tantôt « la duchesse? »

contraindroit, contre son désir, de se descharger de sa protection pour n'estre pas garend d'un mal qu'elle ne sauroit éviter.

Vous pouvés croire que S. M. ne veut pas venir à cette extrémité, aymant Madame comme un autre luy mesme; mais il ne se peut résoudre aussy à voir qu'elle se veuille perdre contre la raison, ses avis et ses conseils, et nonobstant quelqu'assistance qu'il luy puisse rendre.

S. M. ne peut prendre une confiance entière en elle, pour ses affaires, pendant qu'elle aura un ministre qu'elle sçayt estre ennemi juré de la France, de S. M. et de ses plus particuliers serviteurs, et intime du prince cardinal, qui, estant allié des Espagnolz, seront (*sic*) informés par son moyen de tous les secrets et les résolutions qui seront prises; et je vous avoue franchement que la protection ouverte que le dict père reçoit de Madame depuis la résolution qu'elle a prise avec vous de l'esloigner touche extresmement le roy, et luy faict juger, non sans raison, que son esprit n'est pas seulement rempli d'irrésolutions, mais aussy de deffiances de la France, qu'on luy donne expressément affin de la porter ensuitte plus facilement à sa ruine et à celle de M^rs ses enfans, qui est comme inévitable si elle continue en de semblables soubçons.

Bien que le dict père tesmoigne ne se prendre qu'à vous seul de la résolution qui avoit esté prise de le faire venir en France, sy est-ce toutes fois qu'il n'ignore pas que ç'a esté avec la participation de Madame et de M. le comte Philippe, et ainsy, se croyant offensé de tous les deux, il prendra infailliblement les occasions de se venger, ce qu'il fera d'autant plus hardiment qu'il croira ne tenir son restablissement que de son industrie et de son artifice, et non pas de la bonté de Madame, à laquelle il ne le pardonnera jamais.

Au reste, Madame vous ayant obligé à vous déclarer contre luy, elle est trop juste pour vouloir que ny vous ny la France y ayent confiance. C'est un serpent qu'elle ne peut garder dans son sein sans en recevoir bientost une picqueure mortelle. M. de Savoye avoit tellement recogneu son esprit qu'il estoit, comme Madame vous l'a tesmoigné,

résolu de l'esloigner de luy. Vous sçavés l'avis qu'il nous donna de l'intelligence de ce bon père avec le père Caussin. Les bons desseins de l'un, qui se sont enfin descouverts, ont obligé le roy de le chasser d'auprès de sa personne. Madame peut bien juger à quoy l'obligent ceux de l'autre, puisqu'il a autant d'esprit et de malice que le père Caussin avoit de simplicité et d'ignorance.

Auparavant que Madame eust faict cognoistre au père Monod la cognoissance qu'elle a de la mauvaise volonté qu'il luy porte, il luy estoit libre de le souffrir, mais maintenant qu'il sçait qu'elle a voulu s'en deffaire et qu'il n'attend que le moment de l'exécution d'un tel projet, elle peut bien croire qu'il ne médite autre chose que la prévenir, et partant la nécessité l'oblige à achever le dessein qu'elle a eu, si elle ne veut elle-mesme s'exposer à une perte asseurée.

C'est à vous à représenter fidèlement toutes ces choses à Madame, à laquelle vous pouvés faire voir cette lettre, et la presser, pour l'amour qu'elle se porte à elle-mesme et à Mrs ses enfans, de se deffaire d'un tel homme le plus tost qu'elle pourra, n'y ayant point de temps à perdre en telles occasions. Son bon esprit luy fournira, avec vos avis, l'expédient de l'exécution d'un tel dessein.

Pour moy j'estime que le plus court seroit de le mettre, le soir, quand tout le monde est retiré, dans un carrosse attelé de six chevaux, et le faire mener toute nuit à Pignerol, avec l'escorte qui sera jugée nécessaire. Je vous avoue que je tremble pour Madame jusques à ce que cela soit faict; et vous dis de plus que le roy a un grand dégoust de voir que Madame marchande en une affaire où il est question de son salut; et que si S. A. se veut ayder il l'assistera au double; au lieu que si elle se veut perdre S. M. sera bien aise qu'on sçache qu'elle n'a rien oublié pour l'en empescher. J'espère que cela ne sera pas, et que Madame fera voir qu'elle a un cœur masle. J'auray la mesme passion de ses intérests que de ceux du roy, et seray ravy si je puis estre utile à son service.

Elle m'a fait l'honneur de m'escrire deux lettres par lesquelles elle me tesmoigne désirer la suspension générale ou particulière. Je

Digitized by Google

vous prie de luy représenter que comme la paix, ou suspension générale, est le salut de la chrestienté, la suspension particulière seroit sa perte. Le repos qu'elle auroit peut-estre plus tost d'un an qu'elle ne l'aura pas donnant lieu aux Espagnolz de mieux faire leurs affaires contre nous, affoiblissant la puissance de laquelle seule deppend sa protection, la ruineroit enfin; au lieu qu'en faisant une bonne guerre cette année de tous costez, avec l'ayde de Dieu, dans la fin de la campagne qui vient, nous verrons l'establissement d'une bonne paix générale.

Qu'elle asseure seulement le dedans de son Estat et qu'elle se mette l'esprit à repos du reste.

On luy envoie le s^r de Vignolles[1], selon qu'elle l'a demandé; mettés-le bien avec M^r le comte Philippes. Je luy ay particulièrement recommandé de le servir en servant Madame, comme il fera fidèlement; c'est un homme d'honneur.

Faites en sorte que l'on face sortir le plus tost que l'on pourra du Piedmont les gens du prince Thomas, car ils n'y peuvent demeurer sans dessein de cabaler et de nuire à Madame.

Après une sy longue lettre il ne me reste qu'à vous asseurer de la continuation de mon affection, et que je seray tousjours...[2]

[1] Les instructions données à M. de Vignolles sont dans le manuscrit de Turin cité aux sources, folio 580; c'est une minute de la main d'un secrétaire de Chavigni. — (Voy. aux analyses une lettre de Richelieu à Chavigni, du 26 décembre 1637.)

[2] Le même manuscrit contient beaucoup de lettres de M. d'Hémery où sont dévoilées toutes les intrigues de la cour de Savoie, et où le caractère de Christine, ainsi que la situation fort difficile que lui avait faite la mort de son mari, est peint au vif. Richelieu a plus d'une fois exprimé, dans ses Mémoires, son mécontentement des embarras que lui causaient les faiblesses de la duchesse et sa méfiance à l'égard de la France; mais c'est surtout dans le *Testament politique* que Richelieu ne garde envers elle aucune mesure, et la traite, en parlant au roi lui-même, avec un mépris qu'il aurait dû épargner, sinon à la sœur de Louis XIII, du moins à une fille de Henri IV. (T. I, p. 64, 97, 69.)

DIII.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 550 v°. — Minute de la main de Cherré.

A M. D'HÉMERY[1].

23 décembre 1637.

Monsieur, Mr de Paluau ayant rapporté au roy la façon avec laquelle Mr le comte Philippes se comporte, en toutes occasions, pour le service de Madame, S. M. m'a commandé de vous faire cette lettre pour vous faire cognoistre le contentement qu'elle en a, le gré qu'elle luy en sçait et la volonté en laquelle elle est de la recognoistre et de le protéger puissamment en toutes occasions. En mon particulier, je vous prie de l'asseurer qu'il ne s'en présentera point de le servir que je ne m'y porte avec joye et affection, que je ne luy face cognoistre la passion que j'ay pour ses intérests.

On vous envoye le brevet de mareschal de camp et celuy de pension que vous avés désiré pour luy, que vous luy rendrés de la part de S. M.

Y ayant de l'embarras pour l'abbaye de St Jean des Vignes à cause de Mr le cardinal de Savoie, S. M. faict estat de la retenir, et de donner la première vaccante à mond. sr le comte Philippes.

On vous envoie le diamant pour Mr Barronis, et la tapisserie pour Mr le chancelier de Savoie, selon que vous l'avés proposé; c'est maintenant à vous à leur présenter et faire agréer ces présens avec vostre prudence et vostre adresse ordinaire.

Je parleray à Mr le marquis de St Morice et aussi à Mondain, touchant le père Monod, ainsy que vous me l'avés mandé, et conformément à vostre lettre.

Vous avés bien jugé que le roy ne peut jamais se résoudre à entendre au raccommodement du cardinal de Savoie, s'il pensoit à

[1] La lettre précédente, écrite le même jour au même ambassadeur, était toute confidentielle; il n'y était question que de la conduite de la duchesse de Savoie. Celle-ci est une dépêche d'affaires.

rentrer dans la protection de France, laquelle S. M. conservera asseurément à Mr le cardinal Anthoine. Il y a grande apparence que, quelque accommodement que veuille faire le dict cardinal, c'est pour mieux nous tromper, et ce du consentement des Espagnols. Cependant S. M. ne laisseroit pas d'en prendre le hasard, s'il n'est question que de luy rendre la pension d'Auche et l'abbaye de St Jean des Vignes [1], pourveu qu'il se depparte de la protection de France, et s'oblige de demeurer à Rome. Mais ma pensée est que le semblant qu'il a faict n'a esté que pour amuser Madame, et que, quand il acheveroit un tel traitté, ce ne seroit que pour la tromper.

On pourvoira au payement de la lettre de change des roys, au payement des garnisons des places d'Italie, et à l'entretènement de Mr de Nérestan.

On approuve tout ce que vous avés faict à Cazal; Mr de Noyers faict pourvoir aux six cens pistoles que vous demandés et que vous avés promises, tant pour les trois compagnies de Mercurin qu'autres gratifications, comme aussy à la chaisne d'or pour le major de Cazal.

Si Roland de Laval veut s'establir dans la ville, il faut l'en empescher par les voyes qui seront trouvées plus à propos, quand mesme M. de Nérestan s'y devroit opposer de la part du roy.

J'estime comme vous que la qualité de lieutenant sous Mercurin feroit plus de mal que de bien. Mais, au nom de Dieu, asseurés de

[1] Le cardinal de Savoie était abbé de Saint-Jean-des-Vignes, au diocèse de Soissons, depuis 1623, et il l'était encore, en 1642, lorsqu'il abandonna la dignité de cardinal pour épouser sa nièce, la fille de Victor-Amédée; ainsi on lui laissa son abbaye; il en fut de même sans doute de la pension sur l'archevêché d'Auch. Quoique Richelieu n'attendît guère de lui que de mauvais procédés, il ne voulut pas le pousser à bout. — Il est à remarquer qu'une partie des revenus de cet archevêché étaient, depuis un certain temps, consacrés à gagner des partisans à la France auprès du Saint-Siége. Nous trouvons, en 1622, à la suite d'un état des pensions faites à des cardinaux et à diverses personnes auxquelles on supposait quelque influence, cette apostille: « Autres pensions qui se payent sur l'archevêché d'Auch et qui sont passées en cour de Rome. » Ces pensionnaires étaient alors au nombre de quatre, dont deux cardinaux, mais le cardinal de Savoie ne figurait pas encore sur cet état. (Arch. des Aff. étrang. Rome, t. 28, fol. 171.)

plus en plus la citadelle, le chasteau et la ville de Cazal, et vous souvenés qu'il n'y faut laisser habituer personne qui soit suspect.

Vous pouvés asseurer Mr le chancelier Guiscardi que Morgastan ne retournera plus à Cazal; je luy escris et vous envoye ma lettre.

J'oubliois à vous mander une des principales choses à quoy il faut penser maintenant et promptement, qui est de m'envoyer un projet, que vous ferés avec M. de Créquy, de ce qu'il faut faire pour la guerre offensive de la campagne qui vient, estant chose bien certaine qu'il la faut faire. Reste seulement à sçavoir comment il la faut faire, en quel lieu, les troupes qu'il vous faut, comme il faut faire les recreues, ce qu'il faut donner à cette fin, en quel temps il faut vous les envoyer, le fonds dont vous avés besoin pour cet effect? Je vous prie m'envoyer un estat bien ample sur ce sujet, afin qu'on travaille incessamment à pourvoir à tout ce qui est nécessaire. Comme il est besoin qu'en l'estat que vous nous envoyerés il n'y ayt rien d'oublié qui soit nécessaire, je vous prie de n'y rien mettre de superflu, afin que la difficulté qu'il y auroit à vous fournir des choses dont on se peut passer ne nous empesche pas de satisfaire à ce qu'il faut.

Je ne vous recommande point de tenir les desseins qu'on fera pour la guerre bien secrets jusques à ce que Madame ayt pourveu à l'affaire du P. Monod, parce qu'il en advertiroit les ennêmis. Joint aussy que je présuppose que l'affaire sera faicte, parcequ'autrement le roy seroit plustost obligé de retenir ses gens de guerre que d'en envoier d'autres en Italie.

On a escrit conformément à Mr le mareschal de Créquy touchant les desseins de guerre et le secret.

Depuis mes dépesches fermées[1], Mr le marquis de St Morice m'est venu voir, qui m'a dict avoir ordre particulier de Madame de sçavoir de moy l'opinion que j'avois du P. Monod et en quelle conception il estoit auprès du roy. A quoy je luy ay respondu, conformément à ce que vous avés désiré, luy faisant cognoistre que S. M. ne pouvoit prendre confiance en une personne qui favorisoit sy ouvertement ceux qui agis-

[1] On voit qu'il s'agit de la précédente lettre, faite le même jour, portant la même date, et où il est assez longuement parlé du père Monod.

soient sy ouvertement contre Madame. Je vous dis en deux mots ce que je luy ay représenté au long, conformément à ma dicte dépesche.

DIV.

Arch. des Aff. étr. Turin, tom. 25, fol. 553. — Minute de la main de Cherré.

A LA DUCHESSE DE SAVOIE.

23 décembre 1637 [1].

Madame,

Je ne sçaurois assez louer V. A. du soin que Mr d'Hémery me mande qu'elle veut avoir de ses affaires, et de la prudence dont elle use à discerner ses bons serviteurs des mauvais. Je n'eusse jamais creu ce qu'il vous a pleu luy descouvrir des intentions du P. Monod [2]. Je fais peu d'estat de la mauvaise volonté que V. A. a recogneu en luy pour la France, et pour ceux qui ont l'honneur de servir le roy, mais je suis tellement touché de celle que ses déportemens vous ont faict remarquer qu'il a pour vostre personne et pour celle de Mrs vos enfans, qu'il m'est impossible de vous le faire cognoistre. Je suis en de perpétuelles apréhensions pour le péril continuel auquel est V. A. ayant un tel esprit auprès d'elle, et le mal qu'il vous peut procurer pouvant arriver en un instant, sans qu'on y puisse apporter remède, si on ne le prévient. Je confesse que je ne sçaurois avoir de repos que je ne sache que V. A. ayt exécuté les bonnes résolutions que Mr d'Hémery me mande que vous avés prises pour asseurer vostre Estat, vostre personne et celle de Mrs vos enfans.

Le roy ne désirant rien tant que de vous tesmoigner utilement l'extraordinaire passion qu'il a pour vous, il ne sçauroit recevoir un plus grand desplaisir que de vous voir en estat de ne profiter pas de sa protection. Outre la lettre que S. M. escrit à V. A. elle m'a particulièrement commandé de vous tesmoigner ses sentimens en cette occasion. J'en escris sy amplement à Mr d'Hémery qu'il seroit superflu

[1] Cette date est écrite à la marge, de la main de Cherré.

[2] Voy. ci-dessus la lettre de Richelieu à d'Hémery, du 9 décembre.

de luy en dire davantage. V. A. prendra, s'il luy plaist, créance en ce qu'il luy dira sur ce sujet, et croira qu'il n'y a personne au monde qui l'honore plus que moy, qui ne désire pas moins son bien, sa grandeur et l'avantage de M^rs ses enfans qu'elle mesme. C'est de quoy je la suplie très humblement, et de me faire l'honneur de croire que je suis et seray toute ma vie, avec toute sorte de passion...

DV.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, fol. 323. — Minute de la main de Cherré[1]. — Imprimée dans le *Mercure françois*, t. 22, p. 284.

DÉCLARATION POUR LA PROTECTION DE LA VIERGE,

FAITE VERS LA FIN DE DÉCEMBRE 1637[2].

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Dieu qui eslève les roys au trosne de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il deppart à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs

[1] On remarque sur le manuscrit les transformations que subissent les pièces préparées pour les Mémoires du cardinal, où cette déclaration a été insérée en grande partie.

[2] C'est Cherré qui a écrit au dos : « Déclaration pour la protection de la Vierge, » et qui a mis en tête, « faite vers la fin de décembre. » Nous adoptons cette date, car, d'après le témoignage de ce secrétaire de Richelieu, on ne peut pas douter que la pièce n'ait été composée à cette époque; néanmoins elle ne fut publiée qu'en 1638, avec la date du 10 février. C'est celle que donne le Mercure, dont le 22e volume ne parut qu'en 1641[*]; ajoutons que les Mémoires de Richelieu en font mention en 1637, mais sans indiquer aucune date. Il est donc évident qu'on a commis une double erreur, lorsqu'on a écrit que Louis XIII avait mis son royaume sous la protection de la Vierge en commençant la guerre de 1635, ou que cet acte pieux eut pour motif la grossesse inespérée de la reine, puisqu'en décembre 1637 on ne pouvait en avoir aucun indice. La date, seule connue, de février 1638, est sans doute la cause de cette dernière méprise. On aurait dû remarquer d'ailleurs que l'acte lui-même explique les raisons du vœu, et qu'il n'y avait pas de motif pour dissimuler celle qui eût été la principale.

[*] La plupart des historiens, à commencer par le président Hénault, l'ont adoptée; Le Vassor, qui ramasse à cette occasion quelques contes populaires, met aussi ce vœu en 1638.

peuples, a voulu prendre un soin sy spécial, et de nostre personne et de nostre Estat, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de nostre reigne sans y voir autant d'effects merveilleux de sa bonté, que d'accidens qui nous pouvoient perdre. Lorsque nous sommes entrez au gouvernement de cette couronne, la foiblesse de nostre aage donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquilité ; mais cette main divine soustint avec tant de force la justice de nostre cause, que l'on veid en mesme temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins.

En divers autres temps[1], l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour nostre couronne que préjudiciables au repos de nostre maison, il luy a pleu en destourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussy formé un parti dans l'Estat, qui n'avoit autre but que de partager nostre autorité, il s'est servi de nous pour en abbattre l'orgueil, a permis que nous ayons relevé ses saints autelz en tous les lieux où la viollence de cet injuste party en avoit osté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliez, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la veue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons restablis en la possession de leurs Estats, dont ilz avoient esté dépouillez.

Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruyne, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet Estat, sa bonté le conserve et sa puissance le deffend.

Tant de grâces si évidentes font que pour n'en différer pas la recognoissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la mesme main dont nous les avons receues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruicts aux peuples qui nous sont commis, nous avons creu estre obligé, nous prosternant aux pieds de la majesté divine, que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge, et de la sacrée croix, où nous révérons l'accomplisse-

[1] « En divers autres temps, » de la main de Richelieu.

ment des mystères de nostre rédemption par la vie et la mort du filz de Dieu en nostre chair, nous consacrer à la grandeur de Dieu par son filz, rabbaissé jusques à nous, et à ce filz par sa mère, eslevée jusques à luy, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement nostre personne, nostre Estat, nostre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la saincte Trinité par son intercession, et de toute la cour céleste par son authorité et son exemple. Nos mains n'estant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté mesme[1], nous croyons que celles qui ont esté dignes de la porter[2] les rendront hosties agréables[3], et c'est chose bien raisonnable qu'ayant esté médiatrice de ses bienfaits elle le soit de nos actions de grâces.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très saincte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de nostre royaume, nous luy consacrons particulièrement nostre personne, nostre Estat, nostre couronne et nos sujets, la supliant de vouloir nous inspirer une sy saincte conduitte, et deffendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse des douceurs de la paix, que nous demandons à Dieu de tout nostre cœur, il ne sorte point des voyes de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontez en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris[4] avec une image de la Vierge qui tiendra entre

[1] « A la pureté mesme, » de la main de Richelieu.

[2] « Et qui l'ont fait cent et cent fois; » ces mots, ajoutés en marge de la main du cardinal, et qu'un renvoi indique avoir dû être intercalés ici, sont biffés.

[3] A la marge, en regard de cette phrase, on lit celle-ci, de la main du secrétaire de nuit : « Joinct qu'ayant esté médiatrice de ses bienfaits la raison semble requérir qu'elle le soit de nos actions de graces. » Un trait a aussi été passé sur cette correction; a-t-on voulu la supprimer? ou bien est-ce le fait d'un copiste qui barre ce qu'il a copié?

[4] Ce projet ne put être exécuté par Louis XIII, et ne l'a été que longtemps après par Louis XIV. Seulement Philippe de Champagne composa dès 1638, d'après la pensée du roi, un tableau dont Félibien

les bras celle de son précieux filz descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds et du filz et de la mère, comme leur offrant nostre couronne et nostre sceptre.

Nous admonestons le s^r archevesque de Paris, et néantmoins luy enjoignons que tous les ans, le jour et feste de l'Assomption, il fasse faire commémoration de nostre vœu à la grande messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vespres dudit jour il soit faict une procession en ladicte église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions généralles plus solennelles, ce que nous voulons aussy estre faict en toutes les églises, tant parrochialles que celles des monastères de ladicte ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudict dioceze de Paris. Exhortons pareillement tous les archevesques et évesques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la mesme solemnité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèze, entendant qu'à la dicte cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines, et où il n'y auroit compagnies souveraines, les principaux officiers des villes y soient présens.

Et d'autant qu'il y a plusieurs églises qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons les dits archevesques et évesques, en ce cas,

donne cette description : « La Vierge est représentée au pied de la croix, auprès de son fils mort et étendu devant elle. Le roy est à genoux et vestu de ses habits royaux, tenant sa couronne, qu'il offre à la Vierge, pour marquer qu'il se met, et tout son royaume, sous sa protection. » (Xe Entretien, p. 575.) Mais Félibien se trompe en donnant pour cause au vœu de Louis XIII le commencement de la guerre, et pour date au tableau l'année 1634. Lorsque l'autel fut érigé plus tard; au lieu du tableau on y plaça un groupe de Coustou l'aîné, l'un des plus beaux ouvrages de ce sculpteur, représentant la sainte Vierge assise au pied de la croix, tenant le Christ mort sur ses genoux. C'est la pensée du tableau, moins la figure de Louis XIII; mais la statue de ce prince, offrant sa couronne à la Vierge, fut mise au côté droit de l'autel. Quant au tableau de Champagne, il fut placé dans la première chapelle latérale du chœur. Charpentier, dans sa Description historique de Notre-Dame (in-folio, 1767, p. 31), transcrit à peu près les lignes de Félibien qu'on vient de lire, et il joint la gravure du tableau; mais, par une fantaisie qu'on ne comprend pas, au lieu de la figure du roi offrant sa couronne à la Vierge, le graveur a mis un prélat présentant un livre.

de luy dédier la principale chapelle des dictes églises, pour y estre faicte ladicte cérémonie, et d'y eslever un autel avec un ornement convenable à une action sy célèbre, et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une sy puissante patronne, nostre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servy et révéré si sainctement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous esté créez [1].

DVI.

Bibl. imp. fonds Baluze, pap. arm. lettres, paq. VI, nos 5 et 6, fol. 15. — Minute de la main de Charpentier [2].

A M. DE PONTCHARTRAIN [3].

[1637].

Monsieur,

Monseigneur le cardinal m'a commandé de vous escrire que, bien

[1] A la suite de cette pièce sont transcrites les prières spéciales de la cérémonie, en latin, aussi de la main de Cherré. — Dans ce verset : *Deus, judicium tuum regi da et justitiam tuam filiæ et matri regis*, les mots *et matri* ont été effacés ; l'*æ* du mot *filiæ* est effacé aussi ; il semble que ce soit une faute de copiste, qui a mis *æ* pour *o*.

[2] Cette minute, sans date et sans signature n'offre d'autre indication que ces mots écrits au verso : « à M. de Pontchartrain. » L'écriture prouve que Richelieu l'a dictée ; et, en effet, quel autre que le cardinal eût pu parler avec cette autorité au fils du feu secrétaire d'état ? Mais quelle personne Richelieu a-t-il chargée de faire cette admonestation ? Ce n'est pas le garde des sceaux ; il y a dans la réprimande, écrite par ordre, certaines formes de style dont ne se serait pas servi le chef de la magistrature. Ce pourrait être le secrétaire même de Richelieu, Charpentier, auquel la confiance du cardinal donnait une autorité que nous avons plusieurs fois remarquée. Ce pourrait être aussi le père Joseph, que le cardinal aurait fait parler en son nom dans cette circonstance. La conclusion de la lettre nous semble un indice à l'appui de cette conjecture.

[3] Le secrétaire d'état Paul Phelipeaux, seigneur de Pontchartrain (voy. t. I, p. 82), qui était mort en 1621 devant Montauban, avait laissé trois filles et un seul fils, Louis de Pontchartrain, alors âgé de huit ans. Le roi lui donna la survivance de la charge de son père en la faisant remplir, jusqu'à ce qu'il fût en âge de la remplir lui-même, par Raymond Phelipeaux, seigneur d'Her-

que jusques icy il n'ait pas eu la satisfaction qu'il pouvoit désirer de vostre conduite, néantmoins il la vouloit oublier, tant en considération de ceux à qui vous avez l'honneur d'appartenir, que pour l'espérance qu'il a que vous réparerés le passé par l'avenir, et vous rendrés digne de la profession que vous avés maintenant embrassée. A quoy, s'il m'est permis d'ajouster quelque chose, je vous diray, monsieur, que je ne doute point que vous ne respondiés, par effects, puisque vostre propre inclination, l'exemple de ceux à qui vous estes le plus estroitement lié par la nature et le sang, et le désir que vous aurés tousjours, je m'asseure, de contenter Son Éminence, de laquelle, après Dieu, deppend l'establissement de vostre fortune, sont les motifs les plus puissans qui vous puissent porter à ce qu'elle a lieu d'attendre de vous. Ce qui faict qu'il ne me reste qu'à conjurer, comme je fais, la bonté divine de vous combler d'autant de gloire et de prospérité que vous souhaitte avec passion...

DVII.

Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, t. 86. — Original, sans signature, de la main de Cherré.

SUSCRIPTION :

POUR M. DE CHAVIGNI,

SECRÉTAIRE D'ESTAT.

D'un moment après vostre partement [1637][1].

Berthomer a parlé à Cherré et n'a point ouy parler du paquet du courrier extraordinaire. Celuy qui vous en a parlé s'est mespris ou

bault, son oncle, auquel le jeune Pontchartrain la résigna plus tard, sans l'avoir jamais exercée; peut-être le peu de conduite qu'on lui reproche ici l'en fit-il éloigner. Quoi qu'il en soit, nous le trouvons, en février 1637, conseiller au parlement (P. Blanchard), et ensuite président en la chambre des comptes (1650). — On voit, par une phrase de cette lettre, que Louis de Pontchartrain était magistrat depuis peu de temps lorsque Richelieu lui fit adresser cette mercuriale et le conseil de vivre d'une manière plus conforme à sa profession; ainsi c'est sans doute en 1637 qu'il faut placer cette lettre.

[1] Il n'y pas d'autre date; la pièce est classée à la fin de 1637, parmi diverses pièces également non datées.

vous avés mal entendu. La question seroit d'envoyer ledict courrier chez Mr de Nouveau [1], ce qui est chose ordinaire et deue, afin qu'on ayt le temps la nuit de faire ce qu'il faut.

Le dict courrier extraordinaire est chez Mr d'Oquincourt, qui loge à la porte Neufve. Cette affaire est très importante et mérite qu'on y pense tout aujourd'huy. Envoyés quérir le dict sr d'Oquincourt, et, sans luy dire ce que vous voulés faire, dittes luy qu'il envoye le dict courrier chez Mr de Nouveau, sous prétexte d'avoir des chevaux de bon matin.

Envoyés quérir demain Grouyn, commis de l'extraordinaire des guerres, et luy dites que, s'il ne satisfaict Mr d'Aiguefeld, il verra le chastiment qui luy en arrivera [2].

[1] C'était l'intendant général des postes. Nous ne savons de quelle affaire si importante il s'agit; outre qu'il parait y avoir quelque mystère, la chose est d'autant plus difficile à éclaircir, que nous n'avons point de date précise.

[2] Le feuillet qui suit cette pièce dans le volume 86 de la collection France n'a pas non plus de date; il se trouve classé également à la fin de l'année 1637; il porte en tête : *Note de diverses affaires dont M. de Chavigny doit parler au roy.* C'est un petit *memento* écrit de la main de Cherré et de celle de Chavigni, sous la dictée du cardinal, qui lui-même a pris la plume. Nous conservons ici les articles qui peuvent présenter quelque intérêt historique : « Chasttelier Barlot, commander les troupes d'Angoumois..... Salazar partira dimanche si le roy le trouve bon pour Languedoc, à cause de l'émeute d'Angoumois*. — Nepveu de Toiras, pensions**, par générosité, récompense de l'Auvergne et des chiens...*** — Ordre de procéder au mariage tant au parlement que devant l'official de Chalons..... — Champaigne et Ferdinand (?) peindra le roy, s'il le trouve à propos. »

* En l'année 1637, surtout vers le milieu, les provinces du centre et du midi de la France, le Nivernais, le Bourbonnais, le Périgord, la Guyenne, le Languedoc furent agitées par de fréquentes séditions. Les correspondances des intendants que nous avons pu consulter sont remplies de tristes détails à ce sujet.

** D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu.

*** Le Mal de Toiras avait été tué le 14 juin 1636. On sait qu'avant Luynes, et dès 1611, il s'était fait aimer de Louis XIII encore enfant, par son habileté dans les exercices de la chasse. Au voyage de Bordeaux pour le mariage du roi, dit son historien, « Sa Majesté lui donna la charge et la meutte des chiens pour le lièvre et pour le renard, » et il fut bientôt nommé lieutenant de la vénerie. Il eut plus tard (1632) le gouvernement d'Auvergne. Le Mal de Toiras avait plusieurs neveux; le plus connu est un neveu par alliance, le baron de Saint-Aunez, qui se distingua aux affaires de Ré, de Casal, de Leucate. Est-ce à celui-là que Richelieu parle, non sans quelque nuance de dédain, de payer la charge de la vénerie et le gouvernement qu'avait Toiras?

DVIII.

Arch. des Aff. étr. France, t. 6, fol. 264. — Copie[1]?

A. . . . . .[2]

1637.

Io credo che bisogna scrivere all' abbate Fieschi tutto[3] il contenuto nel memoriale che riguarda Mons. Nuntio, accio questa lettera faccia fede a Roma e per tutto del procedere giustissimo e cortese del re[4].

Bisogna inviar una copia della lettera del Fieschi alli ss^ri del consiglio, cioè il s. cancelliere e ss^ri sopra-intendenti.

Il Cardinale DI RICHELIEU.

DIX.

Arch. des Aff. étr. France, tom. 81[5], non coté. — De la main d'un des secrétaires du cardinal[6].

EN L'ANNÉE 1637 :

On fait la réconciliation de Monsieur et de M. le Comte avec le roy.

[1] L'écriture de cette pièce ressemble à celle de Mazarin; nous supposons que c'est la copie, faite par lui, d'une lettre de Richelieu, d'autant plus que la signature diffère de la signature ordinaire du cardinal.

[2] Une main que je ne connais pas a mis en tête « 1637, » et au verso « Mémoire de M^sr le cardinal. » La suscription manque; sans doute elle était sur le second feuillet, qui n'est pas dans ce manuscrit.

[3] Ce mot paraît avoir été effacé.

[4] Il nous semble qu'il s'agit de quelque incident relatif à la réunion, à Cologne, des plénipotentiaires des diverses puissances, affaire dans laquelle Richelieu s'est souvent plaint de la mauvaise foi des ennemis de la France. Nous ne savons quel est ce mémoire concernant le nonce; nous l'avons inutilement cherché. La lettre offre peu d'intérêt; nous la donnons surtout à cause de cette circonstance qu'elle est écrite en italien.

[5] Cette pièce est déplacée dans ce volume 81, lequel appartient à 1636.

[6] On sait que Richelieu avait coutume de faire de semblables résumés pour les présenter au roi, ou seulement pour fixer ses souvenirs; c'était aussi une des formes de préparation pour ses Mémoires.

Le roy, pour soulager ses alliez en Allemagne, avoit l'armée du duc de Weymar et du s^r du Hallier sur le Rhin; celle du duc de Longueville en la Comté, celle du duc de Rohan ès Grisons et en la Valteline, et celle du mareschal de Chastillon au Luxembourg.

Le duc de Longueville prend en la Comté la ville de St Amour, celle de Bleterans et autres places, et Weymar, le chasteau de la Romagne, la ville et le chasteau de Champlite, que le duc Charles vouloit secourir; mais Weymar tue plusieurs ennemis, prend mil prisonniers, deux mil chevaux, le bagage, blesse Mercy et prend plusieurs places.

Il tue plus de mil hommes à Jean de Werth, à Renault[1] sur le Rhin.

Le mareschal de Chastillon prend plusieurs places en Lorraine, et, entre autres, Damvilers.

Le roy fournit aux Holandois 4 mil hommes de pied et 500 chevaux pour assiéger Dunkerque, au lieu de laquelle ils vont à Bréda.

Le cardinal de La Valette prend Landrecy, Maubeuge et le chasteau Dameric[2] sur la Sambre, et autres lieux.

Il prit par capitulation La Capelle, malgré le cardinal infant, qui s'efforça de la secourir.

En Italie, après qu'on eut pourveu au Montferrat, on ne peut faire de siége, ayant une armée en teste aussy forte que la nostre.

Les ducs de Savoye et de Créquy deffirent le marquis de Leganez au lieu dict *les Langues*[3] et la meilleure partie de son armée.

Le comte de Harcourt reprend les isles de Ste Marguerite et de St Honorat.

Le duc d'Halluin force les retranchemens de Lecate, gaigne la bataille et secourt la place, et, sur le bruict de sa venue en Guyenne, les ennemis quittent St Jean de Lus, Sibeboure et autres lieux qu'ils avoient fortiffiez.

[1] Rhinau près de Schelestadt. (Voy. ci-dessus, p. 846.)

[2] Aymeries. (Voy. ci-dessus, p. 864.)

[3] Châteaux de Piémont non loin de Verceil. (*Mém. de Richelieu*, liv. XXVIII, p. 22 et 23 du tome X de l'édition Petitot.)

SOMMAIRES DES LETTRES

DONT LE TEXTE N'EST PAS COMPRIS DANS CE VOLUME.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
Mai. De 1635 (?)[1].	Au roi.	Billet qui ne contient que l'expression passionnée d'une «tendresse» et d'une fidélité sans bornes; allusions à certaine jalousie enveloppées de quelque obscurité. Imprimé. — Aubery, *Mémoires*, t. V, p. 467. — Recueil de 1696, II, 57.
14 mai, a sept heures du soir.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances à Reims.	«Vous ne devés point estre en peyne de l'indisposition du roy[2], parceque grace à Dieu il n'en peut arriver aucun inconvénient... S. M. a esté saignée ce matin sur les dix heures... La saignée a fort soulagé S. M...» Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier[3].
Vers la 1re quinzaine de mai[4].	MM. du Pont, des Roches, de Chartres, de Beauvau, Bouthillier.	Escrire à M. du Pont qu'il regarde à si bien faire establir la garde de la porte d'Ingouville que la garnison en soit tousjours maistresse. — Si les canons qu'on a fondus ne sont pas dans la citadelle qu'il les y fasse mettre. Faut mander à des Roches qu'il vienne icy [faire] un tour quand il se portera bien. Faut escrire à M. de Chartres que les évesques de Toulouse, Chalons et S' Vandrille estoient desjà partis quand j'ay receu sa lettre. Faut envoyer l'abbé de Beauvau à Chasteau-Thierry pour parler à M. de Chalons pour la présidence de M. de Bordeaux, et à M. de Mascon. Faut renvoyer la lettre de Danvilliers à M. Bouthillier et luy dire qu'il faut qu'il y en ait quelque autre, et que celle-là ne signifie rien. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, t. 84, pièce onzième.

[1] Nous n'avons point trouvé le manuscrit de ce billet; les deux imprimés l'ont laissé sans date. L'allusion que nous y remarquons à la jalousie de Louis XIII nous a rappelé ce passage d'une Vie de madame de Hautefort : «L'amour et la jalousie qu'il (le roi) avoit pour madame de Hautefort étoient si violens qu'il ne pouvoit souffrir sans chagrin, etc.» (P. 181 de la réimpression de M. Cousin.) Ce billet appartient-il à cette époque des amours agitées de Louis XIII, lorsqu'il se prit à chercher ailleurs une sympathie qu'il ne pouvait trouver dans les sentiments de madame de Hautefort? Laporte, qui était attaché à la reine, dit dans ses Mémoires (p. 332, éd. Petitot) : «Ce fut à peu près vers ce temps-là (la déclaration de guerre à l'Espagne) que commença la passion du roi pour mademoiselle de La Fayette.» Nous proposons à tout hasard les premiers mois de 1635. Au reste, la rigoureuse exactitude d'une date n'est ici d'aucune importance.

[2] Voy. ci-dessus, p. 6, une lettre écrite le matin du même jour.

[3] La famille du surintendant possède cent trente et une lettres du cardinal à M. Bouthillier; elle a bien voulu autoriser M. le comte de Mellet, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, d'en prendre des copies. Nous remercions de cette utile communication la famille, qui l'a permise, et M. le comte de Mellet, qui a pris la peine de la faire. La date de ces documents va de 1629 à 1642; lorsque nous les avons reçus, ce cinquième volume était presque entièrement imprimé; nous sommes forcé de réserver pour un supplément les lettres dont la date est antérieure à 1635.

[4] Au dos de cette note d'une série de lettres à faire, Cherré a écrit : «1635;» le reste de la date est donné approximativement par cette circonstance que l'assemblée du clergé dont l'archevêque de Bordeaux fut élu président s'ouvrit le 25 mai; cette note a dû être écrite quelques jours auparavant.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
16 mai. Neufchastel.	A M. Molé, procureur général.	Le cardinal l'invite à obtenir promptement la vérification de l'édit des consignations. «Il est impossible au roy de supporter les grandes despenses qu'il est obligé de faire pour procurer une bonne, seure et honorable paix dans la chrestienté, et un repos à ses subjets (qui est son principal but), sans en estre secouru.» Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. VI, f° 260. — Impr. dans les *Mém. de Molé*, t. II, p. 295, où l'on trouve les suites de cette affaire.
15 mai. Neufchastel.	Au cardinal de La Valette.	Le s' Ferrier, envoyé par le roi vers le mareschal de La Force, fera connaître au cardinal de La Valette la pensée de S. M. à son sujet touchant le commandement des troupes qu'elle fait assembler aux environs de Langres. Grande estime que le roi fait dudit cardinal. Grands éloges que lui donne Richelieu. — Si l'on peut chasser M. de Lorraine avec les troupes du maréchal de La Force, il faut employer ailleurs l'armée que doit commander le cardinal de La Valette. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Imprimée, Aubery, *Mém.* II, 312. — Rec. de 1696, I, 23.
Idem.	Au mareschal de La Force.	Richelieu lui annonce le message du roi que lui porte le s' Ferrier. — Prendre tous ses avantages sur M. de Lorraine, c'est chose du tout nécessaire aux affaires du roi; faire l'impossible à cette fin. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
20 mai. Chasteau-Thierry.	*Idem.*	Le porteur vous dira tout ce qui se fait. Je m'asseure que nous aurons bientost des nouvelles de vous telles qu'on les peut désirer. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
Idem.	Au comte de Noailles.	Richelieu lui écrit de nouveau au sujet du gratis des bulles de l'évêché de Nantes, en faveur de l'abbé de Beauvau, dont il rappelle les services, ainsi que la vive affection qu'il lui porte. Il faut se hâter parce qu'il est besoin que la préconisation se fasse le même jour que se fera celle de monsieur l'évêque de Lizieux. Le s' Eschinart[1] lui en expliquera les raisons. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. XLIX, f° 26.
Idem.	Au cardinal de La Valette.	Le présent porteur vous dira plus de nouvelles que je ne vous en pourrois mander, les chemins n'estant pas libres. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Imprimée, Aubery, *Mém.* II, 320. — Rec. de 1696, t. I, p. 24.
28 mai.	A M. de Saucourt.	Félicitations sur le soin qu'il prend des fortifications de Corbie et de faire armer les villages. — On ne peut lui donner les gardes qu'il demande comme lieutenant du roi; comme maréchal de camp, il en peut mettre six sur pied. — «Quant à la demande que vous faites aussy de tout le bien que vous trouverés en France appartenir à ceux des Pays-Bas, je vous diray que si les ennemis prennent quelque chose des vostres, je supliray très volontiers S. M. de vous permettre que vous usiés de représailles; mais de vous accorder ce que vous dé-

[1] Banquier français établi à Rome et auquel s'adressaient les Français qui avaient quelque affaire en cette cour.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		sirés, vous jugerés bien vous mesme je m'asseure qu'elle ne le peut faire sans se priver du moyen de récompenser ses autres serviteurs de la province qui peuvent perdre le leur. » Original devenu minute, la signature ayant été déchirée et la lettre corrigée. — Arch. des Aff. étr. France, six prem. mois, f° 569.
29 mai. Condé.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Chasteau-Thierry.	« Depuis que M. le Premier est party d'icy je me suis faict apporter les dépesches que le sieur de Charrault a envoyées ; parmi lesquelles j'ay trouvé un paquet qui s'adressoit à La Vergne, précepteur du marquis de Brézé. J'ay pensé aussytost que c'estoit une ruse dont le mareschal de Brézé s'estoit servy... afin que si le porteur estoit pris, on jugeast par l'adresse du paquet que ce n'estoit pas chose de conséquence... J'ay veu que c'estoit une relation en chifre, laquelle je fais deschifrer, et envoieray demain matin au roy. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.
30 mai. Condé.	A MM. les mareschaux de Chastillon et de Brézé.	Témoignages de la vive satisfaction du roi, et félicitations particulières du cardinal pour la victoire d'Avein. — Dans cette lettre était renfermé un billet relatif à la nouvelle récente d'un avantage obtenu par le maréchal de La Force sur le duc de Lorraine. Cop. — Bibl. imp. Fonds Béthune, n° 9256, f° 88. — Cop. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. in-f° Z f 7. — Imprimée, Aubery, *Mém.* t. II, p. 333, et Recueil de 1696, II, 107.
[30 mai[1].] [Condé.]	Au mareschal de Brézé.	Outre la lettre commune, Richelieu adresse à son beau-frère l'expression de la joie que lui a causée un si beau succès. — Il le conjure de demeurer en grande union avec le maréchal de Châtillon et de faire que son armée ne se gouverne pas moins modestement avec celle des Hollandais. C'est une répétition de ce que le cardinal écrivait le même jour au baron de Charnacé. (Voy. ci-dessus, p. 35.) Impr. — Aubery, *Mém.* V, 505. — Recueil de 1696, II, 107.
Vers la fin de mai[2].	[A M. Servien.]	M. Servien donnera les ordres nécessaires pour rassembler promptement l'armée pour aller en Lorraine près de Langres. — Envoyer promptement un munitionnaire pour amasser des bleds et faire des farines. — Ferrier sera icy aujourd'huy, à qui on donnera les ordres pour l'artillerie[3]. Minute de la main du secrétaire de nuit et de celle de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 5[a].
[Fin de mai ou commencement de juin[4].]	Pour M. Servien.	« J'ay veu le projet de la déclaration que je trouve bien pour ce qu'elle contient, mais défectueuse en ce qui est du principal... Il sera aisé d'y ajouster ce qu'il faut. — Je mande à Des

[1] La lettre n'est point datée, mais elle doit avoir été écrite le même jour que la précédente.

[2] La date manque à cette minute ; on l'a classée en 1635, et cette circonstance d'une armée rassemblée à Langres nous paraît indiquer la fin de mai. (Voyez ci-dessus pages 9 et 43.)

[3] Il y a ici quelques lignes ajoutées de la main de Cherré pour enjoindre à Servien d'envoyer plusieurs compagnies au rendez-vous général de la nouvelle armée.

[4] Cette lettre, sans date, a été classée en 1635. L'instruction au héraut d'armes pour aller déclarer la guerre à Bruxelles fut donnée le 12 mai, mais la déclaration du roi est datée du 6 juin ; cette lettre a dû être écrite peu de jours auparavant. On la trouve manuscrite dans la collection de Brienne. (Voy. notre tome IV, p. 760, note.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		Roches qu'il fournisse cinquante mil francs selon vostre ordre au trésorier de l'extraordinaire, qui est à peu près la levée de deux régimens de cavalerie hongroise. — Si le sieur de Prouville veut lever en Picardie vous ne luy donnerés point de commission.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 4e.
2 juin. Condé.	Au mareschal de La Force.	Richelieu lui envoie l'abbé de Coursan[1]. Il le félicite, comme il l'a fait il y a deux jours par le sieur de Chalucet : «Si vous estes assés heureux pour chasser les ennemis au delà du Rhin, ou les battre encore, on ne sçauroit rien adjouster à vostre gloire.» Imprimée. — *Mém. de La Force*, t. III, p. 424.
Idem.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu lui annonce aussi l'abbé de Coursan : «Si on pouvoit pousser le duc Charles au delà du Rhin et se loger en lieu sy avantageux qu'il ne peust revenir dans la Franche-Comté, nous aurions moyen de faire promptement de bons effects, où vous n'auriés pas peu de part.» Richelieu lui renouvelle la prière de ne pas s'exposer si témérairement. Il le charge d'assurer M. de Turenne de son affection. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Minute de la main de Cherré (cette minute ne donne que le premier tiers). — Arch. des Aff. étr. France, 1635, six premiers mois, f° 594. — Impr. Aubery, *Mém.* II, p. 342. — Recueil de 1696, I, 26.
....[2]	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«J'ajouste ces trois mots à la lettre que je vous ay escritte ce matin... Je ne puis que je ne vous conjure de vous souvenir qu'une personne qui est en la dignité en laquelle vous estes peut bien faire le cappitaine, mais non pas le carrabin.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[4]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 344. — Recueil de 1696, I, 28.
4 juin[3].	Au duc d'Halluin.	Si vous pouvez prendre quelque place d'importance je vous conseille de l'entreprendre, mais à moins d'un avantage notable, je ne suis pas d'avis que vous commenciez une guerre en vos quartiers. Imprimée. — Aubery, *Mém.* t. II, 347. — Rec. de 1696, I, 28.
5 juin. Condé.	.....[4]	Messieurs le garde des sceaux, de Bullion, Bouthillier et Servien sont priés de s'assembler demain, et de donner des ordres pour la Valteline, afin qu'on empesche que les desseins des ennemis ne réussissent en aucun lieu, qui est le vray moyen de les contraindre de venir enfin à une bonne paix. Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.

[1] Voy. ci-dessus, p. 23, l'instruction donnée à cet abbé, envoyé à la fois vers le maréchal de La Force et le cardinal de La Valette.

[2] La date manque dans les imprimés. Nous classons cette lettre après une autre où Richelieu adresse au cardinal de La Valette le même reproche.

[3] Aubery donne cette lettre comme écrite de Ruel; si la date est exacte, ce lieu de date est faux : le 4 juin Richelieu était à Condé.

[4] Il n'y a point de suscription : c'est une dépêche commune dont un exemplaire dut être envoyé au surintendant.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
7 juin. La Ferté.	Pour M. Bouthillier, surintendant.	Renvoyer au cardinal la lettre de M. de la Meilleraie que Bouthillier a dû montrer au roi. « . . . J'estime que vous devés mander, sans que M. de Bullion le sache, à M. de Rohan et à M. Méliand [1], que, s'ils ont besoin de plus de 1,500 Suisses pour la deffense de la Valteline, qu'ils en lèvent tel nombre qu'ils jugeront à propos. Il n'y a que trois mois en ces passages qui soient difficiles à garder; pour ce temps-là il ne faut rien plaindre; après, les neiges nous serviront plus que les hommes maintenant. » Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.
8 juin. Bois-le-Vicomte.	A M. le mareschal de Chastillon.	Le cardinal a félicité Messieurs les maréchaux après la victoire d'Avein (lettre du 30 mai), il félicite en particulier le maréchal de Châtillon; il en prend occasion de l'inviter à bien vivre avec son collègue le maréchal de Brézé; leur désunion porterait grand préjudice aux affaires du roi. Richelieu ne peut croire qu'ils aient refusé de prendre l'ordre de M. le prince d'Orange, vu que c'est chose convenue par les traités. Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, n° 9256, f° 93v°. — Copie. — Bibl. Sainte-Genev. Z f 7.
14 juin. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Monceaux.	L'estat auquel je me trouve ne me permet pas de faire responce à la lettre que vous m'avés escrite par le sieur Duboys. J'espère que mon mal sera percé ce soir ou demain et que les douleurs qui me pressent cesseront... — « J'envoie recevoir les commandemens du roy sur le sujet des quinze moistres qui sont à Rebé, soit pour les faire chastier, les renvoyer au corps de la compagnie, ou aller ailleurs. » — Faites aux affaires dont vous m'avés escrit ce que vous estimerés plus à propos pour le service du roy, m'en reposant entièrement sur vostre affection, vostre prudence et votre suffisance. Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.
Idem.	Au mareschal de La Force.	« Je ne prends pas la plume pour renouveler le déplaisir que vous avés de la perte de Madame vostre femme, mais seulement pour vous tesmoigner qu'il m'est impossible de différer davantage à vous faire cognoistre celuy que j'en ressens en mon particulier... etc. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. de M. le duc de La Force.
15 juin. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu lui écrit pour le tirer d'inquiétude au sujet de la maladie dont il est atteint; c'est la même que celle qu'il eut à Bordeaux. Il est maintenant hors de danger. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 910³. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 358. — Recueil de 1696, I, 31.
17 juin. Ruel.	A Servien.	« J'ay veu l'advis que vous m'avez envoié du passage de Galas. Je vous prie de vous assembler avec le père Joseph, et voir avec luy ce que vous estimerés plus à propos sur ce sujet, afin que puis après nous prenions tous ensemble une bonne résolution. » — Richelieu leur envoie l'abbé de Coursan qui revient d'Allemagne et qui leur dira l'état des choses. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, six premiers mois, f° 645.

[1] Ambassadeur de France près des Cantons.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
23 juin. Chasteau-Thierry.	M. le comte de Noailles.	Le roi écrit au comte de Noailles a l'effet d'obtenir de S. S. un bref adressant au grand maître de Malte, pour recevoir chevalier le fils du sieur Ségueran, encore qu'il n'ait l'âge requis. «M. Ségueran, premier président de la cour des comptes de Provence, est personne de considération et que j'affectionne pour son mérite, et pour le service actuel qu'il rend à S. M. dans l'exercice de sa charge, et en celle de mon lieutenant général de la marine en Provence.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 51.
23 juin. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«Je suis ravy de la bonne santé du roy et du soin qu'il luy plaist avoir de moy. J'ay baillé les lettres du médecin de M. de Chasteauneuf[1] à M. Le Jeune[2], qui arriva hier soir icy. — M. Servien est à Paris. Je ne sçay point d'ordres nouveaux à donner pour la guerre. M. de La Force s'est retiré à Remiremont pour se raffraischir.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.
28 juin. Ruel.	*Idem.*	«On exécutera tout ce que vostre mémoire me faict cognoistre que le roy approuve... Il est juste de bailler les 6,000 francs au comte de la Suze... Je croy que S. M. doit en escrire à M. de Bullion comme d'une chose qu'elle a promise audict comte, qui mérite cette gratification.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. Arch. — de la famille de Bouthillier.
Vers la moitié de 1635[3].	Au comte de Grammont.	Richelieu le prie d'obtenir de son parent, M. de Navailles, le consentement que désire le fils dudit Navailles, page du cardinal, pour se faire catholique... «Je luy ay escrit par deux fois[4] sans qu'il m'ayt faict response; si vous pouviés avoir un mot du consentement de madame sa mère[5], vous m'obligeriés bien fort; mais j'ay bien peur qu'amolir l'opiniastreté d'une femme soit un trop grand miracle pour un saint homme comme vous. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 533. — Recueil de 1696, II, 143.
1er juillet. Ruel.	Au mareschal de La Force.	S. M. envoie Renard pour faire le dénombrement de l'armée que commande le maréchal. Après avoir déclaré qu'il n'avait que sept mille hommes de pied, il annonce maintenant qu'il en a douze mille. «Il est de telle importance de sçavoir la vérité que je vous conjure de nous en donner un véritable esclaircissement... S. M. désire que vous ayés 15 mil hommes de pied effectifs et quatre mil chevaux, avec quoy vous serés capable de tout faire.» Minute[6]. — Arch. des Aff. étr. France, t. 72, f° 593. — Orig. Arch. de M. le duc de La Force.

[1] Il était détenu à Angoulême et demandait quelques adoucissements à sa captivité à cause de sa santé.

[2] On sait que c'est Léon Bouthillier.

[3] Nous n'avons point trouvé le manuscrit de cette lettre, et les imprimés ont omis la date; mais nous avons montré ailleurs (t. IV, p. 648) que le jeune de Navailles entra page chez le cardinal de Richelieu vers la fin de 1633; la présente lettre a donc dû être écrite vers le milieu de 1635, puisque nous apprenons du jeune Navailles lui-même qu'il fit abjuration dix-huit mois après son entrée chez le cardinal.

[4] Nous avons trouvé une de ces lettres. (Voy. t. IV, au lieu cité.)

[5] Elle était cousine germaine du comte de Charost, nommé dans la lettre dont nous donnons l'extrait.

[6] Cette minute est datée très-nettement du 1er juin, et elle est classée à cette date. C'est une erreur. On parle dans cette lettre du siége de Porentruy comme d'un événement passé, et cette ville ne fut assiégée qu'après la prise de Montjoye, château dont le maréchal s'était emparé le 6 juin. (Voy. *Mém. de La Force*, IIIe vol. p. 425.) De plus la lettre est datée de Ruel, où le cardinal était en effet le 1er juillet, tandis que le 1er juin il était en Picardie.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
2 juillet. Ruel.	Au mareschal de La Force.	Le cardinal ajoute un mot à sa lettre de la veille pour répéter au maréchal qu'il satisfasse promptement à la demande du roi : «Je vous suplie de tenir la main à ce que dans le 20e du mois son armée soit complète.» Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
Idem.	Au marquis de Sourdis, mestre de camp de la cavalerie légère, et mareschal de camp des armées du roy.	«S. M. désire que vous alliés en l'armée de M. de La Force, où il y a tant de désordre dans la cavalerie qu'il faut un homme d'authorité pour y apporter remède. Les compagnies de 30 et 40 maistres ont assez d'impudence et d'artifice pour vouloir passer pour complettes. La pluspart des chefs n'y sont pas présens, il n'y a aucune obéissance... Ces désordres sont capables de ruiner l'Estat, estant impossible de faire la guerre avec tant de tromperie comme il s'en faict au monde.» Le cardinal le prie de faire l'impossible pour tout remettre en ordre... «Vous acquerrez grande réputation dans l'esprit du roy...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, p. 45.
3 juillet. Ruel.	[Bouthillier [1].]	Le comte de Charault (Charost) et le maréchal de camp Thibault se sont emparés par composition de la ville et du château de Chauvancy, où il y avait garnison pour le roi d'Espagne. Le cardinal nomme les régiments qui ont pris part à l'action, et donne quelques détails. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet-août, f° 9.
5 juillet. Ruel.	Au mareschal de La Force.	«L'accident arrivé au régiment des sieurs de Saint-Farjeu et de Vineuil faict que je prends la plume pour vous conjurer de loger les troupes de votre armée sy seurement qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient à l'advenir... Vostre vigilance sera telle, je m'asseure [2], que les ennemis ne réussiront plus dans telz desseins...» Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
5 juillet.	Mémoire pour M. Servien.	Diverses mesures à prendre pour prévenir la fraude dans les revues. — Les commissaires ne pourront estre empeschés dans leurs fonctions par les généraux, mais ceux-ci auront tout pouvoir sur les gens de guerre, en ce qui est du combat. — Il faut que la cavalerie soit complète pour le 25e du mois sous peine de cassation. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 22.
6 juillet. Ruel.	A M. Bouthillier, surintendant des finances, à Fontainebleau.	«J'envoie sçavoir des nouvelles du roy..., ne pouvant estre à mon aise que je n'en sache la vérité... pour moy ma playe va de mieux en mieux, mais la foiblesse des parties voisines me demeure telle qu'il ne m'est permis que de prendre l'air par la fenestre dans une chaire et y faire deux ou trois tours...» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.

[1] La suscription manque, mais une note de réception, mise au dos par un secrétaire de Bouthillier fils, indique que c'est à ce secrétaire d'État que Richelieu écrit.

[2] On a vu dans plusieurs lettres le peu de confiance que le vieux maréchal inspirait à Richelieu, mais le cardinal a toujours traité le duc de La Force avec de grands ménagements.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
7 juillet. Ruel.	A M. Bouthillier, surintendant des finances, à Fontainebleau.	«J'envoie ce gentilhomme exprès pour sçavoir des nouvelles de la santé du roy, vous avouant que le rapport que l'abbé de Coursan m'a faict que sa S. M. avoit pris deux ou trois lavemens l'un après l'autre m'a mis en peine... je ne seray point en repos qu'il ne soit de retour. — Le P. Joseph me mande que Vignolles estoit arriré d'auprès le duc de Weimar, qui représente que les ennemis sont puissans et prests de tomber sur les bras du duc, et de M. le mareschal de La Force. Je voudrois bien que l'armée que M. le cardinal de La Valette doit amasser fust preste.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.
7 juillet, à midi. Ruel.	*Idem.*	On ne peut rien faire à présent de plus utile au service du roy que de joindre ensemble MM. d'Angoulesme et de La Force. — Faire courre le bruit que le roy va à Chalons[1]. — Faire des dépesches de tous costés pour presser l'arrière ban et envoyer M. le Comte pour recevoir la noblesse. Orig. — Aff. étr. France, juillet et août, f° 30.
Idem.	Pour M. Servien, secrétaire d'estat, à Paris.	En suite des nouvelles apportées par le s' de Vignolles il faut envoyer un courrier à M' de La Force pour qu'il agisse de concert avec le duc Bernard, et mette son armée en corps pour résister à l'ennemi. Orig. — Même source, f° 31.
8 juillet. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Fontainebleau.	«M. de Bullion cognoissant la nécessité des affaires a consenti la levée de 30 ou 40 compagnies de cavalerie et de 12 régimens. Et parce que l'argent comptant le genne il a esté ravy que je luy aye offert d'effectuer la lettre qu'il a pleu au roy de m'escrire de trouver de l'argent pour faire ces avances, ce que je feray quoyqu'elles montent à près de 700 mil livres. Reste au roy de résoudre ceux qu'il luy plaist qui lèvent, je luy envoie le roole de ceux qui pourront lever.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.
Idem.	[A Servien.] Point de suscription, mais elle est indiquée par une note d'un commis de Servien.	Il n'y a point de difficulté de confirmer la promesse de 30,000 escus donnée par M. de Choisy de Caen. — Mais il seroit dangereux de donner une telle promesse entre les mains de ceux qui veulent faire l'entreprise, veu qu'ils la pourroient monstrer s'ils vouloient trahir; ledit s' de Choisy peut leur garantir qu'on leur donnera les trente mil escus. — Vous escrirez à M. de La Force que le roy sera dans la fin du mois à Chaalons avec 4 mil gentilshommes. — Le roy trouve bon M. d'Angoulesme. — M. de Longueville va demain en Normandie. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 45.
Idem.	[A Servien.] Même observation que ci-dessus.	Servien avait écrit quelques mots au cardinal pour luy demander la route à donner aux troupes qui se lèvent : vers la Picardie ou la Lorraine? — Le cardinal répond sur le billet même de

[1] C'était une idée suggérée par Servien. (Voir, page 95, une note de la lettre de Richelieu à ce personnage, du 7 juillet.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		Servien : « S'agit-il des trouppes qu'on résolut hier de lever ? donner route pour la Picardie à 4 régimens et 8 cornettes de cavalerie ; le reste en Champagne vers la Lorraine. — S'agit-il de celles qu'on lève maintenant ? Il les faut toutes envoyer à l'armée de M. le cardinal de La Valette, réservé 2 ou 3 cornettes de cavalerie que nous retiendrons peut-estre pour envoyer à M. de Chaunes. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, juillet et août, f° 46.
9 juillet, à 10 heures du soir. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Fontainebleau.	... « Il n'y a pas d'apparence que le roy pense maintenant d'aller à Chaalons, il suffira que ce soit dans un mois estant nécessaire que la noblesse soit auparavant assemblée. Cependant si S. M. a goust de venir faire un tour à St Germain je remets cela du tout à sa volonté ; mais il est à propos qu'elle fasse courre le bruit qu'elle va à Chaalons... » — « [1] J'ay veu les mauvaises nouvelles ; il faut promptement amasser les trouppes ; je suis extraordinairement affligé de n'estre pas en estat de faire ce que je voudrois de ma misérable personne. » Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.
9 juillet. Ruel.	[A Servien.]	Il n'est pas à propos que le colonel Hébron quitte l'armée du mareschal de La Force avant que le cardinal de La Valette soit arrivé. Envoyez luy une dépesche sur ce sujet. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 49.
11 juillet. Ruel.	Pour M. Servien, secrétaire d'Estat, à Paris.	M. Servien fera toutes les diligences ordinaires et extraordinaires pour faire qu'il y ayt six vingts charettes pour les vivres en chascune des armées de M. le cardinal de La Valette et de M. le mareschal de La Force. Ce billet me servira de descharge envers luy [2] et tous autres vers lesquels il se rendra solliciteur. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 57.
Idem.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du du roy, en Allemagne.	Le comte de Roussy vous dira les bonnes dispositions du roy, et le désir que j'ay de vous servir. Les secrétaires d'Estat vous informeront des intentions de S. M. Je vous diray seulement que le roy se promet que vous n'oublierez rien pour son service. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
13 juillet. Ruel.	Pour M. Bouthillier surintendant des finances.	... « M. le Comte est résolu de faire ce qu'il pourra pour complaire au roy. S. M. arrive aujourd'huy icy ayant couché cette nuit à Versailles. Elle se porte bien, grace à Dieu. Pour moy je suis tousjours de mesme avec mes incommodités qui ne me permettent pas seulement de pouvoir prendre l'air dans le jardin, dans une chaire, sans me trouver mal, ce qui m'est arrivé par deux fois. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.

[1] D'ici à la fin, le cardinal a tenu la plume.
[2] La portion de phrase d'ici à la fin a été ajoutée de la main de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
13 juillet [1]. Ruel.	A M. Molé, conseiller du roy en ses conseils et son procureur général en la cour du parlement à Paris.	Aiant esté prié de vous escrire en faveur d'un nommé Gomin, greffier des affirmations au parlement de Paris, je vous recommande cette affaire, au cas que vous la trouviez juste. Orig. — Bibl. imp. Cinq-Cents Colbert, t. VI, f° 266.
15 juillet [2], à 2 heures du matin.	Au cardinal de La Valette.	«Adjouster à la dépesche de M. le cardinal de La Valette : les nouvelles levées que le roy faict pour réparer la légèreté des François[3], qui tiennent peu le pied dans les armées..... qui sont de vingt régimens françois, six mil Suisses et quatre mil cinq cents chevaux, qui seront prests pour la plus grande part à la fin d'aoust, l'argent et les commissions estant deslivrés. — Je luy envoyeray le s' de La Ville, venu nouvellement de Venise, lequel j'ay pris domestiquement avec moy. Je croy qu'il respondra à son attente aiant grande réputation [4].» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 235.
15 juillet.	A l'abbé de Coursan.	«Qu'il face faire ce que M. d'Argencour luy dira, soit pour faire travailler par les habitans des villes et corvées voysines, soit pour autres choses [5].» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Même source, f° 234 v°.
Idem.	A M. de Thianges.	«Luy tesmoigner l'estime que je fais du sieur d'Argencour, et le prier de faire estat de ses advis en ce qu'il estimera qu'il faille à la frontière de Bourgongne.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Même source, f° 234 v°.
Idem. Ruel.	A. le comte de Carman [6], mareschal de camp ès armées du roy.	«Monsieur, ce mot n'est que pour vous dire que le roy désire, aussitost que vous l'aurés reçeu, que vous le veniés trouver.» — Et en post-scriptum : «Vous ferés venir vostre équipage, et pour vous vous viendrés, s'il vous plaist, en poste.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, pièce 51°.
16 juillet. Ruel.	A M. Bouthillier, conseiller du roy en ses conseils, secrétaire de ses commandements et chancelier de Monsieur.	«Aussytost que j'ay appris que Monsieur se trouvoit mal j'envoyay ce gentilhomme pour m'en rapporter des nouvelles... après la santé du roy il n'y en a point qui soit plus importante que la sienne. Vous luy tesmoignerés, s'il vous plaist, la peine où je suis pour son sujet...» *P. S.* «Aussitost que le roy sçaura la légère indisposition de Monsieur il y envoyera.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 178.

[1] On pourrait lire, à la date, 1638, au lieu de 1635 ; de plus, une main étrangère a mis en tête : «1636.»

[2] La date manque ; mais ce fragment est écrit sur la même feuille que la lettre à d'Argencour, du 15 juillet (ci-dessus, p. 117). De plus, en tête de la page où le secrétaire a écrit successivement la note relative à M. d'Angoulême (ci-dessus, p. 118) et la présente addition à une lettre au cardinal de La Valette, que nous n'avons pas, le secrétaire a mis : «2 heures du matin.» Cette date doit se rapporter aussi aux lettres qui suivent, à l'adresse de l'abbé de Coursan et de M. de Thianges, dont les minutes sont tracées à la suite, sur la même feuille.

[3] Au-dessus du mot «légèreté,» Cherré a mis en surcharge cette phrase, qui n'est point achevée : «estant telle que quelque soin que l'on,» la correction, mal faite, a rendu le passage défectueux.

[4] A la suite de cette addition Cherré a écrit, en laissant un intervalle blanc, et comme s'il commençait une autre lettre : «Le roy ayant esté adverty de toutes parts que la légèreté des.» Ce fragment s'arrête là. Quel motif pouvait alors avoir le cardinal d'insister ainsi sur cette pensée, qui se trouve encore répétée dans la note que nous venons de citer touchant le duc d'Angoulême ?

[5] Voy. la lettre adressée à d'Argencour, p. 117.

[6] Est-ce Montluc, comte de Cramail, qu'on nommait comte de Carmain ? Celui qui met ordinairement une analyse en tête des pièces de cette correspondance a écrit : «Lettre de M. le cardinal de Richelieu à M. le marquis de Sourdis.» C'est sans doute une distraction, car le marquis de Sourdis, qui s'est aussi nommé le marquis d'Allaye, n'a jamais porté le nom de comte de *Carmain*.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
20 juillet.	Pour M. Servien, ministre d'estat, à Paris.	Je vous remercie de la nouvelle que vous m'avez envoyée de l'événement du siége de Queserloutre (Keiserslautern). — expédier sans retard la lettre au cardinal de La Valette; les précautions qu'on lui prescrit pour qu'il ne hasarde rien asseurent tout. — Dépescher promptement au mareschal de La Force pour qu'il ne se retire point d'Epinal. (Voy. ci-devant, p. 118, la lettre de Richelieu à Servien, du 20 juillet.) — « Les jours me durent des années en attendant que M. d'Angoulesme soit arrivé à l'armée. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 187.
21 juillet. Ruel.	A M. de Feuquières.	Le cardinal le charge de la conclusion de l'arrangement avec le duc Bernard de Weymar. On offre à celui-ci un million; le roi consentira à donner jusqu'à 1,500,000 francs. Promesse audit duc des bailliages d'Alsace et de Haguenau. Il faut attacher solidement Weymar à la France. — Le duc de Savoie a signé le traité. Cette importante lettre est imprimée dans les *Lettres et négociations du marquis de Feuquières*, t. III, p. 201 de l'édition de 1753.
28 juillet.	A M. le Prince.	Bien aise qu'il ait fait marcher sa compagnie de gendarmes vers M. le cardinal de La Valette. — Bien fasché qu'il n'ayt peu faire la recreue qu'il nous avoit promise. — Nous travaillons tous les jours pour vostre Bourgogne, mais rien ne se peut exécuter que vous n'y soyez. — Recommandation pour la fortification des places de Bourgogne. — On vous envoiera les desseins faits par d'Argencour; et vous prendrez Florence et autres ingénieurs tels qu'il vous plaira. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 218.
Idem.	A M. de Saint-Chamond.	Le roy voulant vous employer en une ambassade d'Allemagne m'a commandé de vous escrire que vous le veniez trouver en diligence sans tarder d'un jour. Dès cette heure on a fait advertir Mathieu de faire préparer vostre équipage, parce que vous ne pouvez demeurer plus de 3 ou 4 jours à Paris. Minute de la main de Charpentier. — Aff. étr. Même ms. f° 216.
30 juillet. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	M. de Longueville a pourvu à ce que M. le Premier peut désirer pour sa cavalerie. — « Quant à ma santé, mes intempéries et incommodités ordinaires m'ont repris, mais j'espère que ce ne sera rien. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.
Idem.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Chantilly.	« J'envoie à M. Bouthillier le billet d'une abbaye qui a vacqué. Madame de Bourbonne la demande pour un de ses enfans. Si le roy en veut gratifier quelqu'un, il ne faut dire autre chose sinon qu'elle estoit desjà donnée. Il y a longtemps que le sieur Parfait en demande une. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
30 juillet. Ruel.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy en Lorraine.	Ce n'est pas par mécontentement que le roy a envoyé M. d'Angoulesme à son armée de Lorraine, mais pour soulager le mareschal de La Force et partager avec luy la peine et les soins continuels qu'il faut prendre pour la conservation des trouppes, ayant l'ennemy en teste. Le roy veut que l'autorité des deux généraux soit égale, ils commanderont conjoinctement, ils donneront le mot chacun à son tour. Quant au congé qu'il a demandé, on ne peut pas même en faire la proposition dans l'estat où sont les affaires ; « ne songés maintenant qu'a ce qui peut estre plus utile et plus avantageux au service du roy. » Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
Idem.	*Idem.*	Comme le roy récompense les services, S. M. ne peut pas souffrir que ceux qui la desserviront demeurent impunis... il est absolument nécessaire que vous faciés chastier, selon la rigueur des ordonnances militaires, ceux qui ont eu assez de lascheté pour rendre à ses ennemis, sans y estre contraints, des places dont elle leur avoit confié la garde, afin que tel exemple retienne les autres dans le devoir. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
Idem.	A M. Servien.	Il ne faudroit pas envoyer le régiment de Cuignac au cardinal de La Valette si le mareschal de La Force l'avoit laissé pour escorter les convois qui vont de Nancy à son armée. Quant au combat que vous mande M. Thibault, l'affaire, à mon advis, est représentée plus grande qu'elle n'est. — Les lettres de Gênes ne présupposent pas que nous ayons perdu la Valteline. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, pièce 231.
Idem.	A M. le marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roy, mestre de camp de la cavalerie légère, et mareschal des camps et armées.	D'après le contrôle qu'il a envoyé de la cavalerie du mareschal de La Force la plupart des compagnies sont trop foibles... Quels sont les moyens les plus propres pour les remettre au point où on les peut désirer? S'il y en a quelques-unes à casser tout à fait, vous me le manderés. « Enfin tesmoignés en cette occasion que vous estes Sourdis, c'est à dire vigilant, effectif et efficace, et que là où vous estes il y a de l'ordre. » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, f° 55.
31 juillet. Ruel.	Au mareschal de Chastillon.	S. M. ayant besoin de vostre mérite et de vostre considération en divers lieux désire que vous la veniez trouver aussy tost que vous aurés receu l'ordre qu'elle vous envoie. Copie. Bibl. Sainte-Genev. in-f° Z f 7. — Imp. Aubery, *Mém.* II, 385 ; et dans le Recueil de 1695, p. 31.
Idem.	Pour le mareschal de La Force [1].	Avertir M. de La Force des renforts qu'on luy envoiera dans le 15 aoust... afin que dès cette heure il forme un dessein pour

[1] Cette pièce n'a ni suscription ni date ; c'est une matière de lettre que le cardinal envoyait à Servien, pour faire une dépêche en conséquence. Le secrétaire de Servien a écrit au dos : « A Ruel, ce dernier juillet 1635. Mémoire de Monseigneur le cardinal pour la dépesche de M. de La Force. »

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		ruiner M. de Lorraine. — Adjouster que les bleds ne manqueront point. — Faut luy mander encore qu'on faict partir d'ici des chevaux afin d'augmenter son équipage pour les vivres. — A la marge de ce paragraphe, Richelieu a écrit : « Faut s'asseurer de vivres à Basle pour le dessein de B. » — Régler ce qui concerne la noblesse qui se rend à l'armée. Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XI, pièce 145.
.. juillet.	Cherré a mis au dos : « Copie d'un mémoire donné à M. Gobelin s'en allant à l'armée, au mois de juillet 1635. »	Gobelin fera résoudre Messieurs les généraux à l'envoi de quelques officiers des vieux régimens pour faire leurs recrues aux lieux les plus propres à cet effect. — Il fera juger et chastier selon la rigueur des lois militaires ceux qui ont rendu les places. — L'exemple de Deschapelles doit servir d'exemple au jugement de tels gens. [1] « Il faut mander à M. de Manican qu'il fasse aussy juger et chastier telles gens qui ont faict pareilles fautes autour de Colmar. »
1er aoust. Ruel.	A M. Bouthillier, conseiller du roy en ses conseils, et surintendant de ses finances.	« M', j'envoie sçavoir de vos nouvelles ; un billet de vostre main parle de vostre maladie comme n'estant pas très grande ; j'en seray plus asseuré ce soir par le retour de ce gentilhomme. Je vous prie ne me faire point response, madame Bouthillier, à qui je baise les mains, la fera, s'il luy plaist. » Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 243.
3 aoust.	A M. de la Meilleraie.	« Mon cousin, les fonctions de vostre charge ne se pouvant bien faire en vostre absence... S. M. désire que vous la veniés trouver... Depuis que vous estes party nous n'avons pas eu grande raison de l'artillerie, quelques instances qu'on aye faites à ceux à qui vous en eviés commis le soin en vostre absence... Ne jugeant pas que tout l'équipage que vous avés conduit en Flandres soit maintenant nécessaire dans l'armée du roy, celuy de M. le prince d'Orange estant grand... j'estime que vous en pouvés[2] faire revenir la moitié, pourveu que M. le prince d'Orange en soit d'accord ; vous en conférerés avec M. le mareschal de Brezé. » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 250.
3 aoust.	Au Prince d'Orange.	Au sujet de la levée du siége de Louvain. Les grandes affaires ont leurs difficultés, etc. Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, 1635 et 1636. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 428. — Recueil de 1696, II, 8.
4 aoust. Ruel.	A M. Bouthillier, conseiller du roy en ses conseils, et surintendant de ses finances.	Richelieu le félicite sur sa convalescence. « Si vous avés autant de santé que je vous en désire, vous en aurés autant certainement qu'il en faudroit pour tous deux. » Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 251. — La minute, de la main du secrétaire de nuit, est au f° 255.

[1] Ce dernier paragraphe ne semble pas s'adresser à Gobelin ; n'est-ce pas plutôt l'indication d'une lettre séparée à faire à M. de Manicamp ?

[2] Depuis là jusqu'au mot « mareschal, » de la main de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
Ce samedi à minuit. [6 aoust.] [Chantilly.]	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat, a Paris.	«Pour Monsieur le Jeune. — Ces trois mots sont pour vous dire que [je[1]] désire que vous faciés un tour à Chan[tilly], ce que je m'asseure que vous ferés aussy [tost] que vostre santé le pourra permettre fa[ites-le] afin de contenter le roy.» «Ce samedy à minuict[2].» Orig. de la main du secrétaire de nuit. — Mémes arch. France, 1635, quatre derniers mois, f° 571. (La pièce est mal classée; elle appartient au volume précédent.)
6 aoust. [Chantilly.]	[A Servien.]	M. Servien donnera une commission d'une compagnie de cavalerie hongroise au sieur Bonnette... Il donnera aussy le billet de l'argent qu'il luy faut bailler. Orig. — Dépôt de la guerre, t. 81, pièce 60.
6 aoust. Chantilly.	A M. le Comte.	Instruction envoyée a M. le Comte pour l'exécution de la mission qui lui était confiée. (Voy. ci-dessus, p. 133, commencement d'août.) — Deux choses lui sont surtout recommandées : la première, d'envoyer à l'armée de Messieurs d'Angoulesme et de La Force tout corps de noblesse formé en un corps de 1,200 maistres; la seconde, avant d'envoyer les dicts corps de noblesse, les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour les mettre en estat de bien servir. Minute. — Arch. de l'Emp. K 135. — Champagne, t. I, f° 15.
8 aoust.	Pour M. Servien, secrétaire d'estat à Paris.	Faire partir dès aujourd'huy un courrier portant à M. d'Argenson, qui est à Metz, l'ordre d'y faire arrester les troupes qui vont joindre l'armée de M. le cardinal de La Valette; «je n'auray point de repos que je ne sçache que les ordres sont partis.» — Escrire en mesme temps à M. de Bellefonds, qui est à Langres, de s'en aller en diligence à Metz pour commander les dictes trouppes. — Et à M. de Bourbonne, qui est a Chaumont, de venir a Langres recevoir les trouppes que le roy y fait assembler. — Il se souviendra de ce que nous avons résolu pour la seureté des chemins et des passages, qui est d'envoyer les dragons de Bruslon à Toul. — Il me mandera quand les courriers seront partis, lesquels il dépeschera CITO, CITO. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 286.
8 aoust. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«Je vous remercie de la lettre que vous m'avés envoiée du confesseur de ma sœur sur le sujet de sa maladie; j'ay envoié vers elle M. Desclaux, qui est party aujourd'huy pour l'aller trouver. — Je suis très aise de vostre santé, que je prie Dieu de vous conserver.» (Voy. p. 935, note 3.) Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. de la famille de Bouthillier.

[1] Notre ms. est déchiré : plusieurs mots ont à peu près disparu.

[2] Ces mots sont écrits de la main du cardinal; on a mis en tête de cet original sans date : «décembre 1635.» Ce décembre est une erreur évidente. Le cardinal n'était pas à Chantilly en décembre; il y était en août; nous l'y trouvons le 6, et le 6 était précisément un samedi. La santé de Chavigny, dont parle Richelieu, est une circonstance qui achève de certifier la date que nous donnons à cette lettre.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
11 aoust. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu le félicite d'avoir battu Galas. Il lui recommande une sévère discipline. «Sans cela tout seroit perdu... Au nom de Dieu ne pardonnés point à vos déserteurs.» — Punition exemplaire infligée par le roi à 150 officiers absents de l'armée de Lorraine. — Faire un corps... p' nettoyer tous les lieux qui rompent vos voitures, et, entre autres, Cirques. — On lève une nouvelle cavalerie... je croy qu'on l'appelera cavalerie hongroise... etc. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920². — Impr. Aubery, *Mém.* II, 397, et dans le Recueil de 1695, p. 32.
Idem.	Pour M. Servien.	«Ne retenés point Lespine (c'était un courrier), car je suis en peine du mauvais ordre que l'on donne aux voitures. J'escris à Messieurs de Vaubecour et du Houssay au sujet des escortes.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635; juillet et août, f° 293.
Idem.	A M. Molé, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et procureur général en sa cour de parlement à Paris.	M. de Chandenier, qui est de mes anciens amis et parent, ayant besoin de certains terriers et autres tiltres qui sont dans le trésor des chartres, concernant des terres que le roy luy a données en Auvergne, je vous conjure de luy ayder en ma considération. Orig. — Bibl. imp. Cinq Cents Colbert, t. VI, f° 261. — Impr. *Mém. de Molé*, t. II, p. 315.
12 aoust. [Ruel.]	[A M. Servien.]	«Je vous envoie le mémoire des officiers absens de l'armée de M. le mareschal de La Force que le roy veut qui soient cassez et dégradez, afin que vous les mettiés tous dans l'ordonnance que vous expédierés, ainsy que nous l'avons résolu. Je vous prie lorsqu'elle le sera de me l'envoyer afin de la faire mettre dans la Gazette pour la rendre plus publique. Il faut aussy envoyer la d. ordonnance aux deux armées.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 298.
13 aoust. Ruel.	A M. Bouthillier, conseiller du roy en ses conseils, grand trésorier de ses ordres et surintendant des finances.	«Je suis bien fasché que l'advis que l'on vous avoit donné que M. de Rambures avoit pris 300 chariots sur les ennemis ne s'est point trouvé véritable, parcequ'ils nous eussent esté fort nécessaires pour les vivres des armées d'Allemagne... Je vous prie de prendre plus de soin de vostre santé que vous n'avés fait jusques icy. J'espère vous voir dans peu de jours.» Orig. — Arch. de la famille de Bouthillier.
14 aoust. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Félicitations de Richelieu en son nom et de la part du roi. Il envoie au cardinal de La Valette, pour la faire exécuter, l'ordonnance contre les officiers absents de leur charge. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920². — Impr. Aubery, *Mém.* II, 399. — Recueil de 1695, p. 35.
14 aoust. Royaumont[1].	A M. Servien, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et secrétaire de ses commandemens.	S. M. trouve bon que vous tesmoigniés au sieur de la Bloquerie sa satisfaction de la reddition du chasteau de Vildestein. — Augmentation de la compagnie des chevaux légers de M. de Brassac. «Quant aux compagnies des gardes de M. le mareschal de La Force, de Rohan, colonel de l'infanterie, colonel de la

[1] Richelieu était le matin à Ruel, d'où sont datées plusieurs lettres du même jour 14.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		cavalerie, et grand maistre de l'artillerie, je n'estime pas qu'elles doivent estre augmentées.» Néantmoins je remets cela à la volonté du roy, à qui nous en parlerons tous ensemble la premiere fois qu'il tiendra conseil... Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 399.
.....[1]	Au cardinal de La Valette.	D'après vos dernières dépesches on change le dessein de Cirques (annoncé dans la lettre du 11) et on vous envoie toutes les troupes destinées pour vostre armée. — On lève 12,000 Suisses, 4,500 chevaux, 20 régiments nouveaux. — Messieurs d'Angoulesme et de La Force ont ordre, si M. de Lorraine se retire et s'alloit joindre à Galasse, de le suivre partout, et de vous secourir. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XI, pièce 159°, v°.
18 aoust. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu insiste sur ce qui lui a été écrit par rapport à Cirque. — «Je ne m'amuse point à vous mander plusieurs particularités qui vous seront escrites par M^rs les secrétaires d'estat; seulement vous diray-je que le roy a résolu d'aller en Lorraine;» il sera le 6 septembre à Saint-Dizier[2]. — S. M. vous laisse entière liberté de faire ce que vous estimerés plus à propos. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 407. — Recueil de 1695, p. 36.
21 aoust.	Pour M. Servien.	Il ne faut pas oublier de mander à M. le Comte que le roy trouve bon qu'il mette le comte de Roussy pour chef de la noblesse de Champagne, ce qui n'empeschera pas que Messieurs de Vaubecourt et d'Arpajon ne soient chargés de la principale conduite. Il faut remettre à M. le Comte d'accommoder les difficultés ainsi qu'il l'estimera à propos. Minute. — Arch. de l'Empire, K 135, Champagne, t. I, f° 23.
22 aoust. Conflans.	Au duc d'Halluin.	Richelieu le prie de lui envoyer les plans de Perpignan, de Barcelonne et de Salces. — Ne pourroit-on pas faire quelque entreprise sur Perpignan? Demande de renseignements à ce sujet. Imprimée. — Aubery, *Mém.* II, 407. — Recueil de 1696, t. I, p. 36.
24 aoust.	A MM. le comte de Lanoy, de Beauvau, Sénéchal.	Faut escrire à M. le comte de Lanoy que j'ay obtenu, pour luy, du roy la permission de se défaire de sa charge de premier maistre d'hostel; il en peut traiter avec le sieur de Vervins. — Faut escrire à M. de Beauvau qu'il me mande précisément le nombre de leur petite armée. — Faut sçavoir de Sénéchal combien porte une charette. — Combien pèse le septier de bled. — Combien elle peut porter de rations de pain. Note écrite de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. t. 74, pièce 13[2].

[1] Cette lettre doit avoir été écrite vers la mi-août; le cardinal, dans sa lettre du 18, au même personnage, lui répète au sujet de Cirques (qu'on écrivait aussi Sierck) ce qu'on lui avait mandé récemment.
[2] Le roi n'y arriva que le 20; il était parti le 10 seulement.
[3] Cette note, indicative de trois lettres à faire, n'est point datée; elle paraît être du 24 août (voy. note 1 de la page 162).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. [26 aoust?] Monceaux.	A M. le Comte.	Lettre du roi sur le même sujet que celle du cardinal (ci-dessus p. 163[1]). S. M. recommande à M. le Comte d'avoir autant de soins de la noblesse qui arrivera après, qu'il a eu de la première qu'il a déjà receue. «Vous aurez, par cette lettre de ma main, ajoute le roi, toutes sortes d'asseurances de mon affection.» Autogr. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 5.
28 aoust, à 3 heures du matin. Conflans.	A M. Servien.	Ordre donné à Servien pour l'emploi de divers régiments : les dragons de Bernieulles et d'Allegre et deux régiments de cavalerie à Metz. — Faire l'impossible à ce que M. le cardinal de La Valette ne manque pas de bled. — Envoyer la dépesche en Flandre, et la route à Boisruffin. — Changement de Chabrignac avec un vieux régiment de Nancy. — «Tout ce que dessus doibt estre expédié avec diligence.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Original écrit par le même secrétaire. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f°s 335 et 336.
30 aoust. [Ruel.]	A M. Gobelin.	Richelieu lui recommande le ravitaillement de Montbelliard, Colmar et Schelestadt; «n'en pas perdre l'occasion lorsque l'armée du roy poussera M. de Lorraine. Je vous en conjure autant que je le puis comme une chose du tout importante. Outre l'argent que je vous ay faict donner à vostre partement, pour cet effect, j'ay faict encore renvoyer, depuis dix jours, trente mil livres au sieur Gagnot, pour la mesme fin, et, s'il en faut davantage, vous pouvés vous asseurer que je l'envoyeray aussy, lorsque les fournitures que vous pourrés faire faire le requerreront.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, juillet et août, f° 338, v°.
Idem.	A M. Gagnot.	Même lettre à peu près qu'à Gobelin. «Je m'asseure qu'ils feront tous deux l'impossible pour que le roy soit servy en cette occasion.» Même main. — Même source, aussi f° 338, v°.
Idem.	Au mareschal de La Force.	Faire tout ce qu'il pourra pour deffaire ou chasser M. de Lorraine... «Je feray tousjours valoir vos actions à S. M. selon que vous le sçauriés désirer.» Orig. — Arch. de M. le duc de La Force.
Idem.	A M. le Cte de Noailles.	Richelieu lui a déjà écrit pour les bulles de M. de Beauvau, nommé à l'évêché de Nantes. «Je vous conjure de vous joindre avec M. le cardinal de Lyon, mon frère, ... redoublés vos instances en sorte que celuy que je vous recommande en puisse avoir au plustost la satisfaction qu'il a lieu de s'en promettre.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 105.

[1] Nous proposons la date du 26 août, dans la pensée que cette lettre du roi a été écrite le même jour que celle de Richelieu, dont nous avons donné le texte.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
30 aoust. Ruel.	Au marquis d'Ambres[2].	Le roi lui accorde la permission de récompenser le gouvernement de Carcassonne[3], «estant bien ayse que vous ayés une place dans l'estendue de la charge dont il luy a pleu vous honorer.» (Voy. ci-dessus, p. 162, la lettre du cardinal au roi, du 24 août 1635.) Copie, dans un recueil manuscrit du marquis d'Aubais[4]; imprimée par les soins de M. Barry, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1847, 3e série, t. III, p. 150.
Idem.	A M. de Vignoles[5].	Richelieu l'informe de la permission donnée par le roi à M. d'Ambres, que le cardinal avait sollicitée sur sa demande. Impr. — Même source que la précédente.
31 aoust. Ruel.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Remercîment des assurances de bienveillance que S. A. a fait donner à Richelieu. Orig. — Bibl. imp. Fonds Baluze, pap. des arm. lettres, paq. 1, n° 1, f° 59.
Idem.	A Monsrign' le Comte	Le comte de Soissons ayant demandé au cardinal quelle résolution il avait à prendre à l'occasion de l'arrivée prochaine du roi dans son gouvernement, Richelieu répond : «Je n'en ay peu apprendre davantage que ce que vous verrez par la lettre du roy que j'ay eu commandement de vous escrire. A la vérité, le roy fera si peu de séjour en Champagne qu'on n'a pas estimé y devoir faire aucun establissement pour le temps que S. M. s'y arrestera. Veu mesme que cela pourroit faire naistre des difficultés au cas que S. M. soit obligée d'aller, avec son armée, dans d'autres provinces... Heureux si, en quelque autre rencontre, j'avois peu contribuer quelque chose de plus qu'une sollicitation inutile[6].» Orig. — Arch. de l'Empire, K 135, Champagne, t. I, f° 27.

[1] Il était fils d'Hector de Gélas (d'une famille du Condomois), qui avait épousé l'héritière de la maison d'Ambres, dont il prit le nom et les titres. Il hérita en même temps de l'influence que la maison d'Ambres exerçait par sa fortune et sa noblesse dans le Lauraguais et l'Albigeois. — Mestre de camp en 1628, M. d'Ambres servit avec chaleur le parti de la cour pendant les guerres de religion dans le Midi; «aussi fut-il un des premiers, dit M. Barry, sur lesquels le cardinal jeta les yeux, lorsque après l'exécution du duc de Montmorency (1632) il songea à réorganiser, en prenant des garanties pour le pouvoir, l'administration de la province. La lieutenance générale, que le duc de Ventadour (Anne de Levis) venait de résigner à la demande du cardinal (1633), fut divisée en trois emplois distincts, et l'un de ces emplois (la lieutenance du Haut-Languedoc), donné au baron d'Ambres. Il était alors âgé de 42 ans.» Dans les lettres imprimées on lui donne le titre de marquis; il prend celui de baron dans plusieurs lettres manuscrites conservées à la Bibliothèque impériale. (Papiers de Baluze.)

[2] Le gouverneur de Carcassonne était un M. de Carlat, avec lequel traita le marquis d'Ambres, en suite de l'autorisation qu'on lui donne ici. Nous voyons par une autre lettre du cardinal, en date du 24 août 1638, que M. de Carlat conserva encore trois ans la jouissance de son gouvernement.

[3] Ce recueil forme un vol. in-4° intitulé *Recherches généalogiques*; il est conservé dans la bibliothèque de M. de Rousel-Corrensan, à Nîmes. La présente lettre et plusieurs autres, adressées au même personnage, sont fol. 377 et suivants.

[4] Maréchal de camp, lieutenant général en Champagne, gouverneur d'Épernay et de Sainte-Menehould. Il était beau-père du marquis d'Ambres.

[5] Il paraîtrait, d'après cette réponse du cardinal, que le comte de Soissons avait compté sur la présence du roi dans son gouvernement pour jouer un rôle parmi les pompes royales et les manifestations solennelles qu'il semble provoquer. Mais le roi, qui n'aimait pas M. le Comte, voulut se montrer en Champagne sans cérémonie. — Nous n'avons point trouvé la lettre du roi dont Richelieu fait mention dans la sienne.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
[2 septemb.[1]] [Ruel.]	A M. de Chavigny.	Le roi s'étant plaint que le cardinal voulait l'empêcher d'aller à son armée de Lorraine, Richelieu charge Chavigni de remettre à S. M. un mémoire justificatif : « Vous estes fidele tesmoin, dit-il au jeune Bouthillier, que, quand vous fustes la première fois à Monceaux, vostre voyage allait à une fin tout autre ; toutes les lettres que j'ay escrites depuis ont eu la mesme visée ; vostre voyage maintenant n'est que pour monstrer la nécessité qu'il y a d'aller. Vous sçavés bien... Depuis M. de Vaubecour a mandé à S. M. qu'elle ne devoit pas aller ; et M. Bouthillier... Sur cela je n'ay eu garde de mander qu'on passast oultre, de peur qu'il n'eust semblé que je ne considerois pas comme je dois la seureté de S. M... Vous sçavés bien que telles occasions ruinent plus ma santé que le travail des affaires. » Impr. — Aubery, *Mém.* V, 499. — Recueil de 1696, II, 98.
2 septembre. [Ruel.]	A M. Bouthillier.	Richelieu lui envoie copie de la lettre qu'il charge Chavigni de rendre au roi[2]. — « Dieu a appelé ma sœur[3], dont je suis extresmement affligé. Je sçay le desplaisir que vous en aurés. Desroches est party, qui fera les funérailles comme il faut. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. 1635, quatre derniers mois, f° 7.
2 septembre. [Ruel.]	Au roi.	Lettre dont il est fait mention dans les deux missives précédentes, au sujet du mécontentement du roi, et dont nous avons donné l'analyse ci-dessus, p. 157 et 158. Copie. — Même source manuscrite, f° 5. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 273. — Recueil de 1695, p. 267. — *Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, II, 612.
2 septembre. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Monceaux.	Richelieu n'a point d'autre réponse à faire au roi que celle qu'il a faite [première lettre du 2 septembre]. — « Je croy que S. M. doit envoyer[4] promptement M. le Comte afin qu'il face partir la noblesse qui est desja assemblée pour aller droit à Langres... afin de prendre les petits chasteaux qui sont portés dans le mémoire que j'ay baillé à M. de Chavigny... De nouveau M. le Prince escrit que les Clinchans y sont retirez, qui volent aux environs. — Cette marche de la noblesse descharge la Champagne, et s'accommode à la fin du voyage du roy. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Même source manuscrite, f° 8.

[1] Les imprimés qui ont publié cette lettre n'en donnent point la date ; elle est certainement du 2 septembre au matin, ainsi que nous l'expliquons dans une addition à la page 157. (Voy. *Corrections et additions*, à la fin de ce volume.)

[2] Voy. la page 157, note 1.

[3] Nicole, femme du maréchal de Brezé. Elle avait toujours été d'une assez mauvaise santé (voy. t. I, p. 681.) ; mais, depuis le commencement d'août de cette année, elle était gravement malade. (Ci-dessus, p. 136 et 932.) Madame de Combalet fut la première informée de la mort de sa tante. Nous avons une lettre autographe d'elle écrite, ce nous semble, à Chavigni : « Monsieur, lui dit-elle, je viens d'apprendre avec beaucoup de desplaisir la mort de madame la maréchalle. Je vous envoi la lettre que Le Pillard m'en escrit, afin qu'il vous plaise dire cette mauvaise nouvelle à S. Em. selon vostre prudence ordinaire... Je vous supplie de me mander si j'yray aujourd'huy ou demain à Ruel. J'y serois allée dès ce matin sans que j'ay eu peur de faillir, ce que je ne feray pas en suivant vostre conseil... Ce samedi matin, De Pont. » (Arch. des Aff. étr. France, t. 74, pièce 27*, classée parmi les pièces sans date.) — Cette lettre a pour nous cet intérêt de nous montrer que, malgré la vive amitié du cardinal pour la duchesse d'Aiguillon, les relations entre l'oncle et la nièce n'étaient pas sans une réserve assez circonspecte de la part de celle-ci.

[4] M. le Comte était-il alors à la cour? Il n'y était pas l'avant-veille, puisque Richelieu lui écrivait, le 32 août, au sujet d'une démarche qu'il avait faite auprès du roi, sur sa demande, et dont le résultat ne paraissait pas conforme aux désirs du comte de Soissons. Peut-être venait-il d'arriver lorsque Richelieu demande qu'on le renvoie ; ou bien ce mot « envoyer » signifie-t-il le faire partir de l'endroit où il se trouvait alors pour se rendre à Châlons, où se faisait le rassemblement de la noblesse? Quoi qu'il en soit, ceci confirme ce que nous avons dit au sujet d'une erreur du père Griffet. (Voy. ci-dessus, p. 165, note 2.)

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
[3 septemb.[1]] [Ruel.]	Au roy.	Autre lettre de Richelieu écrite au sujet du mécontentement du roi et dont nous avons donné l'analyse dans le *nota* concernant cette affaire, page 159. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 275. — Recueil de 1696, t. I, p. 270.
5 septembre. Ruel.	[A M. Bouthillier.]	«Je renvoye au roy la lettre qu'il a désirée, par où il verra que ses serviteurs n'avoient pas occasion de s'en plaindre, comme en effect ils n'y avoient pas pensé... — M. du Hallier s'était plaint au roi de n'avoir pas d'argent pour faire subsister les troupes qui arriveraient, Richelieu écrit : «M. de Bullion m'a asseuré, et est vray, qu'il y a plus de 8 jours qu'il a mis deux cents mille francs entre les mains de Chanlay,» pour cet objet... — «Il est à désirer que ceux qui commandent dans les armées soient aussy soigneux de faire exécuter les ordres qu'on donne pour leur subsistance, comme ils le sont souvent de se plaindre, lors mesme que leur négligence contribue beaucoup au deffaut des choses qui leur manquent.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier[2]. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 16. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 277. — Recueil de 1696, p. 271.
5 septembre. [Ruel.]	A M. Thibault.	Le roy envoye Monseigneur l'évesque de Mande en vos quartiers pour y animer tout le monde de sa part... «Si vous avés besoin de lever des communes, en attendant que vous aiés des trouppes, il vous aidera à les faire subsister... — Je vous prie de faire redoubler les travaux de Charleville...» Minute de la main de Charpentier. — Même source, f° 20.
10 septembre. [Charonne.]	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Vostre lettre du 23 m'apprend que vous n'avez pas receu toutes mes dépesches ; jen ay cependant envoyé par tous les courriers. Je ne sçay si je les dois accuser, ou Messieurs les secrétaires d'estat, à qui d'ordinaire je donne mes lettres. — On n'a rien oublié pour vous renforcer, mais les ennemis s'estant jetés sur Saint-Mihel, et s'estant grossis du costé de M. de Lorraine, il a fallu envoyer vers eux un des deux corps qu'on vous destinoit. Aussitost qu'on aura batu ou chassé Lesmont (le général du duc de Lorraine), on vous fera passer 12 cornettes de cavalerie et mil dragons. — On envoyera aussy a Metz cinq régimens, mais ils sont nouveaux et il est a craindre qu'ils ne se desbandent ; vous verrés si vous les voulés faire aller jusques a vous ou les conserver a Metz en cas de besoin[3], avec 6,000 Suisses qu'on tiendra en Champagne. — Le roy est allé en personne en sa frontière de Lorraine[4]. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 391. — Recueil de 1695, p. 37.

[1] Cette lettre n'est point datée dans les imprimés : nous lui donnons la date du 3, attendu qu'elle répond à une lettre écrite la veille, laquelle est du 2 septembre.

[2] Dans la pièce manuscrite quelques lignes sont écrites à la suite, de la main de Bouthillier ; c'est évidemment une addition faite par ordre du roi, qui a dû renvoyer la présente lettre au cardinal. Il y est dit que le roy sçeit asseurément que «le dessein du duc de Lorraine, s'il est poussé, est de se retirer dans le comté de Bourgogne.» — «Que le roy a ordonné que le sieur de Vaubecourt, après qu'il aura chassé les ennemis de Saint-Mihel et fait le convoy des 1,500 chariots à Nancy, ramène la noblesse et autres troupes que luy sera données M. du Halier à l'entour de Bar, et où il sera jugé le plus à propos en attendant nouveaux ordres de S. M.»

[3] Le cardinal a ajouté de sa main ce qui concerne les Suisses.

[4] Leclerc a écrit que le roi était parti le 24 août : c'est une erreur évidente (t. II, p. 418)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
10 septembre. De Charonne[1].	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général pour le roy en son armée de Lorraine.	On a trouvé estrange que vous avez séparé l'armée du roy pour aller à Lesmont avec une partie, au lieu d'attaquer directement le duc de Lorraine. Le duc d'Angoulesme vous ayant rejoint, vous n'oublierez rien pour faire cet effect, impatiemment attendu du roy, et absolument important. Outre cette considération, je vous en conjure en mon particulier. Orig. — Archives de M. le duc de La Force.
13 septembre. De Charonne.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Richelieu le remercie de la part qu'il a prise à la mort de sa sœur (la marquise de Brezé). Orig. — Bibl. imp. Baluze, papiers des arm. lett. paq. 1, n° 1, p. 61.
15 septembre. De Charonne.	Mémoire de Richelieu pour M. le cardinal de La Valette.	Le cardinal a pleine confiance en M. le cardinal de La Valette. — On a tousjours craint les changemens subits auxquels nostre histoire nous faict cognoistre que les Allemands ont esté sujets; on s'étonne pourtant de celuy du landgrave de Hesse. — Il est déraisonnable de la part du duc B. de Weymar de demander quatre millions, mais si l'on juge qu'un refus le fasse abandonner S. M. il faut les donner. — Détail sur le traité à faire avec le duc Bernard. — Au nom de Dieu donnez-nous un prompt avis de l'estat où vous serez pour nous tirer de peine. — Ce qu'il faut faire avec le landgrave. — Aussitost la présente dépesche receue, envoyer au mareschal de Brezé pour luy faire sçavoir les lieux où il pourroit plus commodément passer. Impr. — Aubery, *Mém.* II, 426. — Recueil de 1696, II, 278.
16 septembre.	Instruction à M. le cardinal de La Valette.	Quoique cette pièce soit signée Louis et contre-signée Servien, nous l'attribuons à Richelieu. Le roi commence par approuver les opérations militaires du cardinal de La Valette et s'en remet entièrement à lui des autres résolutions qu'il pourrait prendre. Toute cette instruction, assez longue, reproduit les arguments développés dans la lettre précédente de Richelieu. Elle se trouve imprimée dans les deux mêmes recueils, p. 430 d'Aubery, et p. 282 du Recueil de 1696.
16 septembre. De Charonne.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	« Je ne me plaindray jamais de quoy que ce soit que S. M. puisse dire contre ses créatures. Elle a trop de bonté pour les vouloir rendre responsables des deffauts d'autruy. » — Richelieu envoie au roi une réponse circonstanciée. (Voy. ci-dessus, p. 230.) — « J'envoye six mil pistoles d'Espagne pour suppléer au manquement de vos trésoriers, que vous devriés faire chastier puisqu'ils sont capables de nous faire perdre l'honneur. Vous ferés passer les six mil pistoles par les mains des dicts trésoriers, afin que je n'aye point de peine à m'en faire rembourser. — Je crains bien que les impatiences du roy ne facent mal à sa santé. » Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 80.

[1] La date est écrite au bas de la main du cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
16 septembre. Charonne.	A M. de Guise.	Monsieur, j'ay fait entendre au roy[1] les asseurances qu'il vous a pleu m'escrire de l'intention que vous avés de servir S. M. Elle se promet que vostre conduite sera telle qu'elle aura sujet d'en avoir contentement. Pour moy... » Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 84.
18 septembre. [De Charonne.]	Pour le roy.	«Je croy qu'il sera bien à propos d'envoyer M. le mareschal de Chastillon en Picardie, pour ayder à M. de Chaunes. S. M. me mandera, s'il luy plaist, ay elle le trouvera bon.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Même source, f° 90.
Idem.	Mémoire pour M. Servien.	«L'abolition de Bordeaux[2]. — La lettre pour M. de Condon. — L'ordonnance pour deslivrer les cinq compagnies de Hongrois[3]. — Les 400 paires d'armes de carrabins qui sont dans l'arsenac[4]. — La subsistance du régiment jusques à ce qu'on face la monstre générale, qui ne peut estre de près de deux mois 8 j.[5] pour soldat, et quelque chose pour les officiers qui sont présens. — Mander que les tesmoings contre Briet viennent et particulièrement celuy qu'on tient en prison dans le chasteau Trompette. — Le fonds pour trois compagnies de Hongrois qui manque. — Fonds pour les armes des Hongrois.» Minute de la main de Cherré. — Même source, f° 97.
18 septembre. A Charonne.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat.	«Je vous ay escrit depuis deux jours en faveur de Cavoye sur le sujet d'un petit bénéfice qui a vacqué à son pays; je vous prie de vous en souvenir. Il y a un an ou deux que le roy luy fist l'honneur de luy accorder pour celuy pour lequel il le demande encores à présent, qui est son beau-frère, sur l'advis qu'il eut qu'il estoit vaccant.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Même source, f° 99.
18 septembre. De Charonne.	Pour M. le procureur général à Paris.	Faire des dépesches à tous les substituts qui sont sur les lieux à ce qu'ils facent une exacte perquisition de tous les gentilshommes qui ont quitté les armées du roy, avant le temps qu'ils estoient obligez de servir, et procéder contre eux selon les rigueurs des ordonnances tant criminellement que civilement. Orig. — Bibl. imp. Cinq cents Colbert, t. VI, f° 162. — Impr. *Mém. de Molé*, II, 316.

[1] « Les asseurances qu'il vous a pleu m'escrire. » Cette phrase est de la main de Richelieu. Dans la formule finale on a effacé le mot « tres-humble, » qui avait d'abord été écrit ; il est resté : « Vostre très affectionné serviteur. »

[2] Parmi les nombreuses séditions qui troublaient alors plusieurs provinces de France, celle de Guyenne était une des plus ardentes, et ce Briet, qu'on nomme quelques lignes plus bas, était un des hommes les plus compromis.

[3] Richelieu nous apprend lui-même qu'on nommait ainsi certains régiments de cavalerie française de nouvelle levée. (Lettre au cardinal de La Valette, du 11 août, p. 931.)

[4] En 1694 encore, on lisait dans le dictionnaire de l'Académie : « Arcenal ou arsenal, quelques-uns disent arsenac. » Ce mot a beaucoup varié dans son orthographe ; Balzac et Ménage d'un côté, Vaugelas et le poète Maynard de l'autre, ont pris parti dans la controverse.

[5] La lettre *j* n'est pas bien formée. Est-ce « jour » qu'on a voulu dire ?

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
18 septembre. [De Charonne.]	A Messieurs les surintendans.	Mémoire de Monseigneur le cardinal pour Messieurs les surintendants [1]. — «Qu'ils envoyent les 300 m. livres par voiture à Metz, d'autant qu'il n'y a pas moyen de les faire tenir par lettre de change à Francfort. — Sçavoir si les 50 m. livres pour Philipsbourg sont envoyées, et par quelle voie. — Sçavoir quel argent l'on a envoyé à M. de Bussi et à M. de La Force, et à M. de La Force [2].» Orig. sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 94.
19 septembre. Au soir. De Charonne.	A M. de Chavigny, conseiller et secrétaire d'estat.	M. de Thellis qui est de mes amis désirant demander au roy l'abbaye de Fontenay en Normandie, vacante par la mort du feu sieur évesque de Tréguier, «je vous prie de l'assister au cas que S. M. n'en ait point disposé. Il est homme de mérite, affectionné au service du roy et sincère envers ses amis. L'abbaye est chargée de 2,000 francs de pension et ne vaut pas deux mil escus [3].» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 111.
[20 septemb.[4]] [De Charonne.]	Au roy.	«Sans la faute inexcusable de M. d'Angoulesme je ne doubte point que V. M. n'eust exécuté ce qu'elle avoit prudemment projetté...» Il engage S. M. à se consoler puisque ce sont les fautes d'autrui et non les siennes qui sont cause du mauvais succès qui arrive... «Si les rois faisoient tousjours tout ce qu'ils veulent ils seroient égaux à Dieu, qui, avec grande raison, se réserve à soy seul cette prérogative.» — Richelieu insiste sur les grandes actions que S. M. a déja accomplies... Impr. — Aubery, *Mém.* V, 469. — Recueil de 1696, II, 60.
23 septemb. [Conflans.]	Au roy.	... M. d'Angoulesme verra bien par vostre dépesche que vous en sçavez beaucoup plus que luy... Louanges du roi et protestations de dévouement. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 277. — Recueil de 1696, I, 272.
25 septembre. De Conflans.	A M. le Cte de Noailles [ambassadeur à Rome].	Richelieu le charge de tâcher d'obtenir la première chanoinie qui vaquera dans l'église de Saint-Jean de Latran à l'abbé de Gavotte, qui a une affection particulière pour la France et pour lui (Richelieu). «Il sera nécessaire pour cela de luy rendre adroitement tous les bons offices que vous pourrez auprès de S. S. et de Messieurs ses neveux...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 43, f° 132.

[1] Nous trouvons cette annotation au dos de la pièce.

[2] Répétition qu'on doit attribuer à la promptitude de la dictée; on voit, par la réponse, qu'il fallait : «A M. de Bourbonne.» Cette réponse est écrite à la suite du billet de Richelieu, qui lui fut renvoyé. Les surintendants lui disent que l'argent fut expédié le jour même que l'ordre en avait été donné par le cardinal, et que le commis de l'extraordinaire dépêcha un courrier exprès au commis qu'il a à l'armée. Même réponse pour Messieurs de Bussy et de La Force. «Quant à l'argent de M. de Bourbonne, il a esté envoyé aussi par homme exprès.» Les surintendants ajoutent que M. de Fenquières ne sçauroit faire de levées en Allemagne, notamment d'infanterie.

[3] Au sujet de cette lettre, voyez p. 246 ci-dessus.

[4] La date manque dans les imprimés; nous mettons cette lettre au 20 septembre, jour où Richelieu écrivait à Bouthillier fils : «Je ne sçaurois vous dire le desplaisir que j'ay de voir que M. d'Angoulesme,» etc. (Voy. ci-dessus, p. 247.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
[25 septembr.] [De Conflans.]	A M. Bouthillier. [Chavigni.]	Saint-Mihel pris le roi doit user de la plus grande sévérité. «Les officiers de guerre méritent un chastiment subit, corporel et patibulairement exemplaire... quant aux simples soldats, les galères leur sera un exercice du tout salutaire puisque c'est le seul, à mon avis, qui leur doit sauver la vie... M. le garde des sceaux et vous, estes priez de tenir la main à ce qu'une fausse générosité des grands seigneurs, qui les pourroit porter à se rendre intercesseurs envers le roy, ne prévale auprès de S. M...» Dans cette lettre, assez longue, Richelieu ne trouve pas assez d'expressions pour exciter le roi à user de la plus impitoyable rigueur. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 278. — Recueil de 1696, t. I, 274. — Père Griffet, t. II, p. 617.
[26 septembr.] [De Conflans.]	Au roy.	«... Je ne saurois assez vous rendre grâce de ce qu'il vous plaist me mander du personnage qui veut faire tirer les affaires en longueur» (le comte de Cramail). Richelieu écrit, sur ce sujet à Chavigni, une lettre que celui-ci doit faire voir à S. M. Impr. — Aubery, *Mém.* t. V, p. 280. — Recueil de 1696, t. I, p. 276.
26 septembre. De Conflans.	A M. le Cte de Noailles, [ambassadeur à Rome.]	Richelieu accompagne de sa lettre une lettre du roi touchant le différend qui est entre Messieurs du clergé et les religieux. Faire en sorte que S. S. y apporte un tel tempéramment que par un bon réglement à l'avenir elle puisse contenter les uns et les autres. — La lettre signée, on a ajouté à côté de la signature : «Vous concevés bien qu'il n'est pas raisonnable que le clergé perde tout-a-fait son autorité, mais plustost qu'elle luy soit conservée en ce qu'il en peut et doit légitimement prétendre.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 135.
26 septembre[1]. De Conflans.	Pour M. Servien, secrétaire d'estat.	«Le roi a agréé la proposition des sieurs de Langeron, Poulignac, Saint-Aubin, Groussouvre, du Vigan, Cerny et du mareschal de Brézé, pour faire chascun un régiment; M. Servien expédiera les commissions, ne perdant point de temps qui nous est extresmement cher. — Il expédiera aussy les ordonnances pour lever diligemment les recreues des régimens françois qui sont aux Grisons. — Il faut faire faire aussy les recreues des deux compagnies de cavalerie qui sont aux Grisons. Le sieur de Canillac, l'un des capitaines qui est à Paris, y peut travailler dès à présent...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 167.
26 septembre. De Conflans.	A M. de Chavigny.	Le sieur de Fieubet, trésorier de l'espargne, demande un brevet de la somme de[2] que feu son père avait payée pour la charge de premier président du parlement de Provence, afin d'estre remboursé de la dite somme par celuy que

[1] Cherré avait mis la date de 1634; mais le secrétaire de Servien a écrit au dos : 1635.
[2] La somme est restée en blanc dans cette lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		le roy nommera à cette charge. J'espère que S. M. trouvera sa réclamation juste. — M. le mareschal de Chastillon demande la permission de vendre sa commission du gouvernement d'Orléans comme s'il en estoit gouverneur... il s'est accordé, sous le bon plaisir du roy, avec la marquise d'Aluye moyennant 50,000 livres. Si S. M. l'aggrée je croy que cela fera deux bons effects, l'un qu'on tirera ce gouvernement des mains d'un huguenot, et l'autre qu'on le mettra en celles d'une personne qui n'en sçauroit abuser. Cela dégagera le roy des importunités dudict sieur de Chastillon, qui prétend des dons extraordinaires comme M. le mareschal de La Force. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 168.
28 septembre. [Conflans.]	[Au cardinal de La Valette.]	«En l'estat que M. le cardinal de La Valette et les affaires du roy sont, le roy lui donne pouvoir de traiter avec le duc Bernard, et luy donner jusques à quatre millions de livres par an, prenant le meilleur marché qu'il pourra et essaiant d'espargnier de cette somme sept à huit cents mille livres pour le landgrave de Hesse...[1]» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. T. 920[2], non coté.
Ruel. 29 septembre. [Il est écrit au dos: Receue à Emorie le 25e octobre.]	A M. le baron de Charnacé, mareschal de camp en l'armée du roy en Hollande.	«Envoyant le capitaine Martin en Hollande pour les affaires qu'il vous dira, je vous prie de luy deppartir, en ma considération, toute l'assistance dont il pourra avoir besoin de vous dans l'exécution des ordres que je luy ay donnez...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1632 à 1663, pièce 40e.
29 septembre. Ruel.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat.	«L'abesse de Saint Avy au diocèse de Chartres, de 3 ou 4 mil liv. de revenu, est à l'extrémité. Le sieur abbé de Cinq-Mars qui est son parent fort proche suplie le roy... d'accorder son abbaye à sœur Anne de Broc[2], sa tante, religieuse du mesme ordre... je vous prie de tesmoigner à S. M. que c'est une personne que j'affectionne et qui a toutes les qualités requises pour posséder ce bénéfice[3].» Orig. — Mêmes arch. France, 1635, quatre derniers mois, f° 183.
30 septembre. [Ruel.]	Mémoire à M. Servien, pour escrire à M. d'Aluin[4].	Faut escrire à M. d'Aluin que sur les bruits qui courent que le roy d'Espagne se prépare pour faire quelque effort par la Catalogne en Languedoc..... on luy donne pouvoir de lever encore deux régimens au cas que luy qui est sur les lieux

[1] Nous trouvons cette note écrite sur une bande de papier, jointe à un feuillet du ms. sur lequel feuillet sont cinq lignes chiffrées suivies de la signature de Richelieu, et en tête desquelles est la date du 28 septembre 1635. Les lignes écrites sur cette bande de papier ne peuvent être que le déchiffrement du billet chiffré. Elles sont imprimées dans Aubery, *Mém.* t. II, 439, et dans le Recueil de 1695, p. 38.

[2] On pourrait lire Brot ou Brod. Au reste cette recommandation était prématurée: l'abbesse de Saint-Avit en réchappa. C'était Catherine d'Illiers d'Entragues qui gouvernait ce monastère depuis 1613 et qui mourut en 1663. La fille de son frère, Catherine II d'Illiers, lui succéda, après avoir été trois ans coadjutrice de sa tante. Le secrétaire a écrit ici Cinq-Mars pour St Mars.

[3] Au dos de la lettre Bouthillier a écrit: «Je recommande cet affaire à mon fils, qui y apportera plus de soing que si c'estoit pour mon faict particulier.»

[4] Un commis de Servien a mis au dos: «Expédié le 30 septembre.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		eust pareil avis. — Que si les ennemis approchoient il sçaura bien faire rester avec et du consentement de M. de Barry, dans Leucate et autres lieux par où ils viendroient, des gens de résolution qui ne facent pas comme de misérables capitaines de Cornusson, qui, estant dans les isles de Sainte Marguerite et de Saint Honoré, se sont rendus à la veue des ennemis. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 189.
30 septembre. [De Ruel.]	Mémoire à M. Servien, pour respondre à M. de Vitry[1].	Il faut mander à M. de Vitry qu'on approuve sa conduite. — Qu'on luy a envoyé 10,000 escus comptant, par le Picard, pour les despences les plus pressées. — Que s'il en faut davantage on donnera des ordres à cet effet. — Qu'on laisse à sa liberté de faire faire un fort en terre ferme, vis-à-vis de la tour qui est dans l'isle Sainte-Marguerite. — Qu'ayant sept régimens et pouvant mettre 8 à 10 mil hommes de communes sur pied, on n'estime pas qu'il en faille lever d'autres. — Pour ce qui est d'armer des galères et des barques on envoie le bailly de Forbin pour conférer avec luy de ce dessein, et, au cas qu'il le faille faire, le trésorier fournira des fonds. — MM. d'Haligre et d'Aubray vont en Provence et feront ce qui sera nécessaire, comme s'ils estoient intendans de la justice. — En attendant le commandeur de Forbin il peut faire amasser des tartanes et des barques. — Il fera remettre des biscuits et des vivres aux lieux où la fraischeur les a gastez. Minute de la main de Charpentier. — Même source, f° 188.
Septembre. Vers la fin.	A M. de Barry.	«... S. M. trouve bon que son fils demeure pour quelque temps dans Avignon; qu'après qu'il aura fait quelque noviciat en ce lieu il se peut promettre de racquérir les bonnes graces du roy. En mon particulier, j'estime son courage et n'y a rien à désirer en luy qu'à rabattre le feu de sa jeunesse, ce qui arrive d'ordinaire par le temps... que je le prie en son particulier de prendre bien garde à sa place (Leucate), etc.» Minute de la main de Charpentier. — Même source, f° 199.
Septembre. Vers la fin.	A M. de Barrault.	Fault mander à M. de Barrault que ce n'est pas assez d'esloigner Cormer (ou Cornier?) mais qu'il le faut faire prendre prisonnier. Et, au cas qu'on n'ait point des preuves en main, l'importance de l'affaire dont il est accusé mérite bien qu'on le retienne prisonnier, parcequ'il est impossible qu'avec le temps le dessein qui a esté cogneu à plusieurs ne se descouvre. En affaire de telle importance il fault estre extresmement rigoureux. — Il fault bien boucher les endroits par où l'on devoit faire l'entreprise. — Faire si bien visiter tous les lieux les plus particuliers de Nancy, qu'il n'y en ayt aucun par où on luy puisse faire mal. S'il y a quelqu'un suspect dans la place il ne les doit pas garder un quart d'heure, et que ceux sur qui il y aura d'apparentes conjectures il les fault prendre prisonniers. — M'envoyer un contrôle exact de la garnison. Minute de la main de Charpentier. — Même source, f° 196.

[1] Un commis de Servien a mis au dos : « Expédié le 30 septembre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635. Septembre.	A M. de Chaunes.	Confiance en M. de Chaunes : «Je désire... que vous avez quelqu'occasion de prendre sur les ennemis quelque notable avantage. J'ay ouy dire qu'on en a perdu une belle de destaire des Croates, mais on ne vous en donne pas la faute. — On m'a dit que Guise n'est pas trop asseuré, parceque le gouverneur est perpétuellement au lict, arresté par ses gouttes. Si vous jugez qu'il y ait quelque chose à craindre, il sera de vostre prudence d'y mettre doucement quelqu'un capable de l'assister.» — En quoy consiste son régiment de cavalerie? Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 200.
[Septembre[1].]	Au chancelier Oxenstiern.	Richelieu lui demande d'employer son autorité à faire que la Suède prête à la France quelques vaisseaux de guerre, aux conditions que proposera M. d'Avaux. Cet ambassadeur a écrit que la Suède était bien disposée à cet égard. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 557. — Recueil de 1696, II, 176.
2 octobre. De Ruel.	[A M. de Chavigni.]	«Un des parens de Saint Martin, qui est de ma musique, estant à l'extrémité, et a une prébende à Saint-Quentin, et une charge de clerc de chapelle chez le roy, suplie S. M. de les luy accorder. Je ne puis pas l'empescher de faire cette demande, mais S. M. fera en cela ce qu'il luy plaira, sans appréhension que ses créatures désirent autre chose que ce qui le contentera le plus. Si cependant ledit Saint Martin peut obtenir la charge de clerc, qui est peu de chose, j'en seroy très aise.» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 208.
[2 octobre.] [Ruel.]	Au roy.	La bonne humeur du roi charme le cardinal, qui en a été informé par Chavigni, lequel lui donne aussi des nouvelles de l'armée commandée par le roi. «On le peut dire sans flatter V. M. ajoute Richelieu, qu'il n'y a personne qui la puisse esgaler en l'intelligence des ordres. — Je ne sçaurois vous dire la joye que j'ay de l'avantage qu'a eu M. le cardinal de La Valette... Je prie Dieu que vostre voyage soit aussy glorieux que vous le mérités...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 281. — Recueil de 1696, I, 278.
[3 octobre.] [De Ruel.]	Au roy.	Nouvelles félicitations sur la bonne humeur du roi. Présage de la victoire de Louis XIII sur le duc de Lorraine: «ce que je désire avec une passion extraordinaire pour aprés vous voir revenir glorieux.» — Le mareschal de Vitry, par deux nouveaux courriers, asseure que les Espagnols ne sçauroient rien faire en Provence et que les isles Sainte Marguerite et Saint Honorat n'ont rien à craindre[2]. — On dit des merveilles de la conduite et de la valeur du duc de Parme. Même source. — Aubery, p. 281. — Recueil de 1696, p. 277.

[1] Les éditeurs des deux collections imprimées n'ont point donné de date à cette lettre. Il nous semble qu'elle fut écrite pendant la mission de M. d'Avaux près les cours du Nord, lorsqu'il négociait avec Oxenstiern au nom de la France, et probablement après que, par son entremise, une trêve de 26 ans fut conclue entre la Pologne et la Suède. (12 septembre 1635.)

[2] Le 30 septembre le cardinal avait fait écrire au maréchal de Vitry de prendre des mesures de précaution contre une attaque des Espagnols. La présente lettre est donc postérieure à celle du 30 septembre; cette circonstance aide à donner une date approximative.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
3 octobre. De Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Je ne sçaurois vous dire la joye que j'ay eu d'avoir appris que vous vous soyés raproché de nous lorsque vous ne pouviés plus rien faire esloigné, et que vous ayés faict une retraitte si glorieuse que vous avés battu les ennemis.» (Voy. ci-dessus, p. 267, lettre du 1er octobre.) — Richelieu envoie M. de Mende pour faire amasser des bleds. — Compliments très-affectueux pour le cardinal de La Valette. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920², non coté. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 540. — Recueil de 1695, p. 39.
Idem.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat.	«M. de Chavigny est prié de favoriser M. l'év. de Mende en une affaire pour le sieur Esparbier, son official, et de la recommander de ma part à M. le garde des sceaux, a qui j'escrits...[1] Cette recommandation suppose la justice.» Orig. — Arch. des aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 215.
5 octobre. [Ruel.]	[Au P. Monod.]	«Je ne sçaurois assez vous remercier du désir que vous me tesmoignés de voir une union parfaicte entre M. le duc de Savoye et une personne qui l'honore comme moy... j'y correspondray de ma part par les plus dignes effects que S. A. en puisse attendre... Vous estimant au point que je fais il ne s'offrira point d'occasion de vous en donner des preuves que vous ne cognoissiés qu'elles surpasseront mes paroles.» Le roi a résolu de faire la guerre a bon escient en Italie... S. M. veut surtout l'avantage du duc de Savoye; elle se promet que S. A. la secondera[2]. Minute de la main de Charpentier. — Archiv. des Aff. étr. Turin, 23, pièce 157.
5 octobre. Ruel.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	«M. de Mouy, qui a esté tué au dernier combat que M. le cardinal de La Valette a eu contre Galas, avoit les gouvernements de Honfleur et du Pont l'Evesque; je suplie V. A. d'en vouloir gratifier M. de la Mailleraie, son frère, tant en considération de ce que le deffunt a perdu la vie pour le service du roy, que pour les mérites de son frère, lieutenant du roy en Normandie et dans son armée, où il commande une partie de l'arrière ban de la province»... — Je croy que Saint Mihel est maintenant rendu, mais je n'en asseure pas V. A. comme je fais de la bonne santé du roy. Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des arm. Lett. paq. 1, n° 1, f° 63.
Idem.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Il m'est impossible de vous tesmoigner ma joye de vostre retour. Elle seroit entière sans la perte que j'ay faicte... Si je pouvois racheter ceux que je plains je le ferois d'une partie de mon bien. Je feray soigneusement prier Dieu pour

[1] Cette dernière phrase a été ajoutée par le cardinal.

[2] La lettre à laquelle celle-ci répond est du 27 septembre, c'est la pièce 112e du même manuscrit. Nous y remarquons ce compliment adressé au cardinal par un homme qui ne l'aimait pas : «Il estoit impossible de trouver un esprit qui eust des plus hautes et solides idées de la liberté de l'Europe que le vostre.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		eux...[1]. Je vous prie que mes compagnies ne se desbandent pas, etc.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 441. — Recueil de 1695, p. 39.
5 octobre. Ruel.	Mémoire au cardinal de La Valette.	Quand on vous a donné pouvoir de traitter avec le duc de Weymar jusqu'à 4 millions, vous étiés en péril, et on l'a cru nécessaire pour vous sauver. Maintenant on veut bien entretenir au duc Bernard, à un prix raisonnable, les troupes qu'il pourra avoir effectivement sur pied; mais il ne sçauroit avoir 6,000 chevaux et 12,000 hommes de pied, comme il présupose. Vous manderés, s'il vous plaist, ce que vous estimés qu'on luy doit donner. Impr. — Aubery, *Mém.* t. II, 442. — Recueil de 1696, t. I, 40.
6 octobre.	Au roy.	Félicitations sur la reddition de Saint Mihiel : «Ce qu'il luy a pleu accorder pour la capitulation est très judicieux puisqu'il ne l'empesche point de retenir tous les chefs de guerre prisonniers, d'envoyer tous les soldats aux galères, de faire chastier quelques habitans des plus factieux, faire payer 100 mil escus à tous les autres, et entretenir 200 charriots 6 mois durant... sans cette douce rigueur on sera tousjours à recommencer.» — J'ai envoyé un petit mémoire à Renaudot, ajoute Richelieu, je veux croire qu'il ne m'aura pas prévenu. Impr. — Aubery, *Mém.* t. V, 282. — Recueil de 1696, t. I, 279. — Père Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 619.
7 octobre. De Ruel.	A M. Lefevre, intendant des finances, en Lorraine.	Ordre de faire rentrer dans les greniers de Nancy les bleds que les munitionnaires en ont extraits pour la subsistance de l'armée Orig. — Catalogue d'autographes vendus le 15 mars 1858.
8 octobre. De Ruel.	[A M. de Chavigni.]	...A son retour de Flandres, Monsieur, frère du roy, a esté pourveu du gouvernement d'Auvergne au lieu de celuy d'Orléans. M. de Chastillon, qui a exercé la charge de gouverneur audit pays par commission seulement, a permission de s'en démettre en faveur du marquis de Sourdis. «Il ne faut point faire mention dans les lettres de provision de la démission de M. de Chastillon, parce qu'il ne faut pas supposer qu'une commission empesche le roy de donner le tiltre quand bon luy semble. On peut bien dire: dont nous avons donné depuis quelque temps l'exercice par commission à nostre cousin le mareschal de Chastillon...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 149.

[1] Les officiers de sa garde tués pendant le combat dont on vient de parler. Richelieu a plusieurs fois exprimé la douleur qu'il en ressentit (p. 276, 298 et ailleurs). Il fit joindre à la Gazette du 6 octobre un récit intitulé : «Les trois victoires obtenues par le cardinal de La Valette sur le général Galas, avec la glorieuse mort des sieurs de Mony, de Cahuzac et de Londigni.» Il leur fit faire, le 8 octobre, un service solennel, «où assistèrent, dit la Gazette du 13, dix-neuf archevesques et évesques et grand nombre d'autres seigneurs et dames de qualité, particulièrement tous les parens, alliez et domestiques de Son Eminence.» — Turenne était au combat de Vaudrevanges, et Richelieu ne l'oublie pas dans le récit de la Gazette.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
8 octobre. De Ruel.	A Messieurs le duc d'Angoulesme et le mareschal de La Force, lieutenans généraux de l'armée du roy en Lorraine.	«Estant vostre amy et vostre serviteur comme je suis, je ne puis que je ne vous tesmoigne le desplaisir que j'ay de la résolution que vous avés prise de vous retirer du poste de Bacara, laquelle est trouvée si estrange par tout le monde qu'il m'est impossible de la deffendre, veu qu'elle est capable de porter un grand préjudice au service du roy, qui, au mesme temps de vostre retraite, vous envoyoit le renfort que vous aviés désiré, pour, serrant le duc Charles de l'autre costé, ainsi que vous l'aviés proposé, luy oster tout a fait les vivres et le contraindre de quitter son camp.» Richelieu espère qu'ils répareront le tort qu'ils ont fait aux armes du roi... — «Le duc de Weymar est avec 4,000 chevaux autour de Vic, qui vous couvre...» Orig. — Archives du duc de La Force.
[8 octobre.]	Aux mêmes.	(Le cardinal fit pour cette même occasion la matière d'une lettre que dut écrire le roi.) — «Lettre a tous Messieurs les généraux, qui porte que S. M. a esté estonnée d'apprendre qu'il se soit faict entre eux quelque proposition de quitter le quartier où ils sont pour se retirer en d'autres lieux plus esloignés de Galasse, ce qui l'eust... entièrement délivré des incommoditez qu'il souffre. — Que le plus grand plaisir qu'ils luy puissent faire est de ne quitter pas un poulce de terre a Galasse et de prendre sur luy tous les avantages qu'ils pourront. — Cette lettre portera que S. M. trouve très estrange qu'il revienne quantité d'officiers et autres de l'armée avec des congez signez d'eux...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 347.
[8 octobre[1].]	A M. d'Angoulesme.	«Lettre à M. d'Angoulesme par laquelle le roy luy mande de le venir trouver incontinent... pour savoir de luy particulièrement l'estat de toutes choses...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Même source que la pièce ci-dessous.
10 octobre. De Ruel.	Au roy.	«Sire, je ne sçaurois assez plaindre V. M. dans le desplaisir quelle a de la légèreté des François. Sy je l'en pouvois soulager par ma vie, je le ferois de très bon cœur... je conjure V. M. de ne s'affliger point, et s'asseurer que quand elle reviendra de deça elle sera veue de Paris et de tout le monde, ainsy qu'elle a esté par le passé, comme le meilleur maistre qui puisse estre.» Richelieu dit ce qu'il conviendra d'écrire aux ambassadeurs et dans le royaume, au sujet du voyage du roi... Après la signature, P. S. «On vient de recevoir des nouvelles de M. d'Avau par lesquelles il asseure de la conclusion de la

[1] Cette lettre, sans date, a été classée en octobre sans quantième, mais la minute se trouvant sur le même feuillet que la minute précédente, nous lui donnons la même date; elle fut écrite dans un moment de mécontentement (lettre du même jour à Chavigni, p. 281); peu de jours après on ordonnait au duc d'Angoulême de tenir la campagne (p. 316), et il ne vint à Paris que vers le commencement de décembre. Au reste nous voyons par un mémoire du cardinal au roi, du 2 dudit mois, qu'alors le mécontentement n'était pas encore apaisé.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		tresve d'entre la Pologne et la Suède pour 26 ans[1]; et que les Suédois sont résolus de secourir puissamment l'Allemagne.» Orig. — Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 264. — Impr. [2] Aubery, *Mém.* V, p. 282. — Recueil de 1696, p. 280.
11 octobre. [De Ruel.]	A M. de Locmaria.	«M. Il m'est impossible de vous représenter le sensible desplaisir que j'ay receu de la perte de M. de Mouy, que j'estimois et affectionnois à l'esgal de son mérite, et des bonnes qualités qui estoient en sa personne. J'ay sceu, de ceux qui se sont trouvés au combat où il a perdu la vie, le courage et la résolution que vous y avés tesmoignés[3] et en toutes les autres occasions qui se sont présentées pour le service du roy.» Richelieu le loue du soin qu'il a pris de sa compagnie de gend'armes, il donnera à ladicte compagnie une bonne garnison pour la refaire, et il va envoyer à sa place une autre compagnie de cavalerie. Quand celle-ci sera arrivée il pourra partir, «[4] par le congé de M. le cardinal de La Valette à qui j'en escriray.» Richelieu le charge d'asseurer tous ces Messieurs de la continuation de son affection... Minute de la main de Cherré. — Arch. des aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 274.
12 octobre. [De Ruel.]	Pour M. Servien, secrétaire d'estat.	«Ce vendredy 12 octobre à 2 h. après minuit 1635. — M. Servien donnera, s'il luy plaist, au sieur de Biscaras une commission pour commander ma compagnie de chevaux légers, toute semblable à celle qu'avoit feu son frère. — Il luy dira aussy aujourd'huy que j'ay pensé cette nuit qu'il valoit mieux qu'il allast sur ses chevaux trouver la compagnie qu'en poste. — Il luy dira de plus que, croyant bien qu'il n'a pas de l'argent à intérest, je luy feray bailler demain l'année courante de la pension que S. M. donnoit à feu son frère qui n'a point esté payée. — Il luy dira de plus que je me résous d'envoyer par luy mil escus pour distribuer à ceux de ses compagnons qui ont perdu leurs chevaux en servant le roy pour les ayder à se remonter. — J'en feray autant à la compagnie de gens d'armes, qui toucheront en mesme temps une monstre dont ils pourront s'ayder à se remonter.» Orig. de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 280.
Idem.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy en Lorraine.	... «Mesnagés, selon vostre coustume, le temps et les occasions pour remporter au plus tost quelqu'avantage notable sur le duc Charles... Vous ne sçauriés faire aucune action dont le roy vous sçache plus de gré, ny que je face valoir davantage à S. M... Orig. — Archives de M. le duc de La Force.

[1] La fin de cette phrase est de la main de Richelieu.
[2] Les imprimés ont supprimé la formule finale, la signature, la date et enfin le post-scriptum que nous donne le manuscrit.
[3] Dans le récit que Richelieu envoya à Renaudot il disait : «Le sieur de Locmaria (la Gazette a mis Lommaria), guidon de la compagnie de gend'armes du cardinal duc, seul des chefs de ces deux compagnies [les gendarmes et les chevau-légers] qui a survesu cette glorieuse occasion, n'a omis aucun devoir de bon chef et de bon soldat.» P. 578.
[4] Le cardinal a ajouté cette phrase de sa main.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
12 octobre. De Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	... Son chagrin de la mort de ses officiers. — Richelieu le prie de lui indiquer pour cornette un homme d'une extraordinaire bravoure. — Mandés-moy, sans que personne en sçache rien, ceux à qui, de la compagnie, vous jugerés que je puisse, avec le gré des autres, donner la charge de mareschal des logis. — J'ay envoyé à Metz M. l'évesque de Mande pour faire donner à vostre armée tous les bleds dont elle aura besoin. — ... Si vous avés agréable de nous mander quels projets vous faites pour le service du roy, je vous en diray mon avis. — «Les grandes affaires ont de grandes difficultez, mais nous ne perdrons point courage. Tout va bien en Italie et en la Valteline. Un bon succès du costé du duc Charles nous eust mis au dessus du vent. J'espère qu'à l'avenir on fera mieux que par le passé...» — Comment avés vous vescu avec le cardinal de Savoye? Il a désiré que mon frere luy donnast de l'Altesse, a quoy on a respondu qu'on suivroit vostre exemple; mandés-moy donc comme vous en usiés. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mem.* II, 452. — Recueil de 1695, p. 40.
13 octobre. De Ruel.	[A M. Servien.]	M. Servien se souviendra de mander a M. de Fossés ce qui a été résolu pour le fortifier de diverses compagnies, a entretenir sur les biens de M. de Verdun... — «Il dressera le pouvoir qu'il faut pour M. le Comte, si le roy agrée qu'il retourne en Champagne, comme je l'estime nécessaire.» — Le roy a fait donner a Siroc la levée de sa compagnie, qu'il n'avoit point eue, ainsi Chanlay, qui a eu le fonds pour la levée de 20 compagnies, l'a retenu en ses mains. «Vous le ferés donner à M. Damilly, qui soustient avoir desja faict sa compagnie à l'ombre de l'arrière ban.» (Voy. ci-dessus, p. 304.) Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, f° 282.
15 octobre. De Ruel[1].	Au roy.	La santé du roy meilleure en ce voyage qu'elle n'a jamais esté. — M. le Comte m'a tesmoigné les desplaisirs qu'il croit avoir receus, mais doucement; ... «je luy ay parlé comme j'ay deu, et je dois dire que ses sentimens ne sont point dans l'aigreur. — Je ne sçaurois assez m'estonner de la lascheté, ignorance, ou malice de ceux que V. M. me faict l'honneur de me mander qui descrient ses affaires[2]. Il est important de fermer la bouche à tels seigneurs par une incartade vigoureuse telle que V. M. leur sçait faire quelquefois; leurs intoppes[3] méritent un insulte faict bien à propos.» — Les six milliers de poudre seront samedi à Chaalons. — «Le pape traite si mal M. le duc de Parme qu'il est besoin d'y mettre ordre promp-

[1] La suscription «au roy» et la date, mise au bas de la lettre, sont de la main de Richelieu.

[2] Le roi écrivant au cardinal, le 12 octobre, de Saint-Dizier, après lui avoir donné des nouvelles de l'armée, ajoutait en post-scriptum : «M. de Termes et le comte de Carmain décrient les affaires tant qu'ils peuvent, et crient la paix publiquement.» (Ms. cité aux sources, f° 276.)

[3] C'est un mot italien : *intoppo* ou *intoppo*, *rencontre*, *heurt*, *offense* : nous ne trouvons pas «intoppes» dans les dictionnaires français du temps. Quant au mot *insulte*, le dictionnaire de l'Académie de 1694 le fait encore du masculin, ajoutant que quelques-uns l'emploient au féminin. On voit aussi que le mot *incartade* avait alors dans sa signification une nuance qu'il n'a plus aujourd'hui.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		tement. — L'affaire de Clauzel est de grande importance... » — Richelieu escrit de tout amplement à M. le Jeune. (Voir deux dépêches du 15 octobre, ci-dessus p. 301 et 305.) Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 297. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 278. — Rec. de 1695, p. 273.
17 octobre. [De Beroy.]	Pour M. Servien, secrétaire d'estat à Paris.	«M. Servien expédiera le sieur d'Amilly, afin qu'il puisse promptement mettre une compagnie de cavalerie sur pied. Il n'y a pas grand inconvenient de luy accorder l'exemption pour l'arrière ban du Vandomois puis qu'on l'a faict pour le Perche; joinct qu'il n'y a que 12 gentilshommes; mais il les faut obliger à servir six mois... à peine d'estre déclarés taillables. — Il s'enquerrera de ceux qui pourroient faire de bonnes levées de cavalerie, car il s'en est desbandé beaucoup. Il n'est pas resté un homme des trois compagnies du sieur de Thorigny. Vezilly a faict la mesme chose.» — ... Les régimens de Vigneule et Commières, escortant un convoy, «ont jeté les armes, et deux compagnies de cavalerie, Lanoy et Bailleul ont lasché pied sans qu'ils fussent attaquez que de 60 ou 80 hommes.» Rendez-vous à Chilly le plus tost possible; je vous feray garder une chambre... — «Il faut faire autant de levées qu'on pourra, mais je ne sache personne qui en demande.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 308.
19 octobre. De Chilly.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le sieur Ferrier vous porte une monstre... Il n'y a rien qu'on ne face pour vous secourir.... «Mais la lascheté et la légèreté des François est telle qu'on ne se peut rien promettre d'eux. — M. de Bullion vous envoye 30,000 livres pour un comptant... sans que vous ayés à en rendre compte à personne.» — ... Richelieu a envoyé, par le sieur de Biscarat, 2,000 escus pour être distribués à ses deux compagnies, les chevau-légers et les gendarmes. — Vous disposerés comme il vous plaira de ces deux compagnies. Cependant j'en envoie encore une que j'avois auprès de moi... — M. Ponica est arrivé, nous traiterons avec luy, mais il sera bien difficile de trouver de la cavalerie allemande. — Le roy vous donnera toute sorte de satisfaction sur vostre plainte de M. de Bellefonds. — Mauvaise conduite des compagnies du roy; contentement qu'on a du régiment des gardes et du sieur de Savignac. — «J'ay esté aussy fort aise de voir ce qu'a faict M. de Turenne en la prise des Chasteaux; je ne doute point qu'en toutes occasions il ne face cognoistre ce qu'il vaut.» — «N'appréhendés point d'estre trop sévère... les affaires du roy sont en cet estat qu'elles ne peuvent se remettre que par la rigueur. Je vous prie d'envoyer de bons procès-verbaux de tous ceux qui ont abandonné l'armée, afin qu'on les face chastier. Si vous condamnés Vesilly... je me rendray solliciteur de l'exécution de vostre jugement. — Ledict sieur Ferrier vous entretiendra particulièrement de ce qui se passe en ces quartiers...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 462. — Recueil de 1695, p. 42.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
23 octobre. De Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Je vous envoie par le sieur de la Cour d'Argis un mémoire que j'ay dressé de ce que je pense... «Comme S. M. ne vous prescrit point de donner bataille, aussy vous en laisse-t-elle une entière liberté.» Confiance au cardinal de La Valette, Richelieu s'en promet tout. «Nous allons faire prier Dieu par tous les couvens de Paris à ce qu'il luy plaise bénir les armes de S. M. — Je vous rends mil graces des bons avis que vous m'avés donnez, preuves de vostre affection pour ce qui me regarde... — Le roy arriva hier en ce lieu; il a envoyé le comte de Cramail à la Bastille parcequ'il estoit de ceux qui désiroient le ralentissement de ses affaires. Il y a beaucoup d'autres particularités très-mauvaises qui ne se peuvent mander, des quelles nous nous entretiendrons quelque jour à loisir...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mém.* II, 468. — Recueil de 1695, p. 44.
30 octobre.	A M. Lefebvre[1].	Je m'estonne qu'il n'ait pas faict remettre dans les magasins ce que les munitionnaires y doivent remettre; «c'est une grande honte a luy de leur estre sy indulgent....» Le roy a grand sujet de se plaindre de luy, de se contenter d'escrire au lieu de mettre la main a l'œuvre. — Faire marché avec le fondeur de Nancy de refondre promptement les pièces esventées et convertir tout le métal en couleuvrines et bastardes.» — Prendre tout le chanvre du pays pour faire des meches. — Chercher les salpêtres dans Nancy et aux environs. — Refaire les fortifications par corvées, ou par emprunt. «En un mot il faudra s'aider autrement a l'avenir qu'on n'a faict jusques icy...» — M. de Bullion dit que vous luy avés promis merveille pour faire trouver des bleds[2]... Minute, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 343.
Idem.	A M. de Barrault.	«*Idem* a M. Barrault a peu près.» — J'escris à M. Lefebvre pour les bleds. — Tenir la main à ce que les capitaines de sa garnison envoient faire autant de recreues qu'il se pourra... «se souvenant que Galasse n'atend pas que l'empereur luy envoye du lieu où il est tout ce qu'il luy faut pour son armée, mais qu'il se sert de l'occasion et du temps pour remédier à ses nécessitez.» Minute, de la main de Charpentier, écrite au verso de la pièce précédente.
[31 octobre[3].]	A M. de Vaubecourt.	On lui envoie les troupes de M. de Tinnges; il pourra prendre aussi le régiment de La Roche Giffard et la compagnie de Potinière. — Il peut prendre des outils dans Chalons. — M. du Houssay luy envoie un commis de munitions. — Il prendra tel prévost qu'il voudra en Champagne. — Si vous

[1] Intendant des finances en Lorraine.

[2] L'original de cette pièce se trouve indiqué dans un catalogue d'autographes dont la vente s'est faite le 15 mars 1858. Nous y lisons cette phrase, que nous ne trouvons point dans notre minute : «Vous escrirez, s'il vous plaist, doresnavant par le menu à MM. les secrétaires de l'estat toutes les choses dont vous aurez besoin, suffisant de me mander en gros ce que vous leur aurez escrit en détail.»

[3] Le quantième manque; mais au folio précédent, 343 du même manuscrit, se trouve une lettre de Servien au même Vaubecourt pour le même sujet; elle est datée du dernier octobre.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		n'avez pas d'aide de camp, le roy veut bien que vous en nommiez un. — Rien ne vous manquera ; je me promets tout de vous. — «Au nom de Dieu commencés vos convoys; il n'y a pas de temps à perdre. — Prenés soin dès cette heure d'un convoy que va faire partir M. de Villarceau.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 346.
9 novembre. De Ruel.	Au duc d'Halluin.	Grands éloges du soin qu'il a pris de tenir tous les évesches de Languedoc en estat de s'opposer aux ennemis. — Il ne sçauroit trop tost amasser la noblesse du pays et mettre sur pied les régimens dont il a les commissions. — M. de Bullion enverra les fonds. — «Je vous renvoyeray bientost le sieur de Rentière avec mon avis sur tout ce qu'il m'a apporté de vostre part. — Je vous conjure de pourvoir à tous les lieux de la province où vous penserez que les ennemis puissent faire quelque dessein...» Impr. — Aubery, *Mém.* II, 489. — Recueil de 1696, t. I, p. 45.
10 novembre.	A M. de Metz.	«Je suis bien fasché des bruslemens qui ont esté faicts dans vostre évesché. Je vois par les dépesches des armées qu'on ne s'est résolu à cette extrémité que pour empescher les ennemis d'occuper les principaux lieux qui vous appartiennent, vostre ville et le chasteau de Vic... on n'oubliera rien pour les conserver en leur entier...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, quatre derniers mois, f° 425.
11 novembre.	A Messieurs de Brézé et de Charnacé.	Le roy, informé des négociations que les Espagnols faisoient en Hollande pour une tresve, faict tesmoigner au prince d'Orange et aux Estats son estonnement de leur procédé... Les griefs de la France sont exposés avec détail dans cette dépêche qui a été employée dans les *Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 498, 499. Minute de la main de Cherré et de celle du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. Pays-Bas, 1635 et 1636, n° 11.
11 novembre. De Ruel.	Au duc d'Halluin.	«Je vous redépesche le sieur de Rentière. Nous avons surpris une lettre du roi d'Espagne au cardinal Infant où il mande que, sans la guerre d'Italie, il seroit entré en Languedoc...» Il veut surprendre Mazères. — Mesures à prendre contre ce dessein. — Villes et passages qu'il faut surprendre. — Le secret est surtout nécessaire. — Mon opinion est que les ennemis n'entreprendront pas d'exécuter leur dessein. Mais c'est à vous de prendre garde et de n'oublier rien, en sorte que «le roy reçoive la satisfaction qu'il doit attendre, et vous l'honneur que je vous désire.» Impr. — Aubery, *Mém.* II, 490. — Recueil de 1696, I, 46.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
12 novembre. De Ruel.	A M. le maréchal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy en Lorraine.	«J'ay parlé au roy; S. M. m'a dit qu'il luy estoit impossible qu'elle vous peust maintenant donner congé; mais qu'aussitost que M. d'Angoulesme aura faict son voyage elle vous permettra volontiers de la venir trouver.» Orig. — Arch. de M. le duc de la Force. — La matière, dictée par Richelieu au secrétaire de nuit, se trouve aux arch. des Aff. étr. 1635, quatre derniers mois, f° 347 verso[1].
[12 novembr.[2]]	A M. le comte d'Alais.	«Faut luy escrire qu'il demeure pendant le voyage de son père.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Même source que la pièce précédente et écrite aussi au f° 347 verso.
14 novembre. De Ruel.	Au duc de Weymar.	Satisfaction qu'a le roy de sa conduite. S. M. en espère la continuation... «Aussy vous puis-je asseurer que S. M. en aura plus de ressentiment que je ne vous le sçaurois dire, et qu'en mon particulier je n'auray pas de plus grand contentement que de vous servir auprès d'elle.» Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, f° 2. — La matière dictée par le cardinal au secrétaire de nuit est aux arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 347 verso.
15 novembre. De Ruel.	Pour M. Servien, secrétaire d'estat, à Paris.	«Le frere du président Séguiran n'est point party; le Picard attend aussy quelques expéditions nécessaires. Cependant toutes les affaires de Provence demeurent; je vous prie de faire vuider les difficultez qui les arrestent. — Le comte de Hanau aiant sa capitulation faict aussy estat de partir. Tout cela presse. — Il faudra aussy penser à la response du sieur de Perrins qu'il faut faire partir promptement. Toutes mes dépesches sont prestes.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 341.
Idem.	*Idem.*	«Il ne faut point attendre à décider les régimens des provinces pour donner la commission à M. de Mesdavy. Il est nécessaire de les faire promptement lever, et puis le roy destinera telles provinces qu'il luy plaira. — Il faut aussy faire lever Colle et Migneux en diligence. — Je vous envoieray demain les provinces résolues. Cependant il faudroit faire sceller toutes les commissions...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 642.

[1] Nous remarquons que la lettre signée par Richelieu est beaucoup plus sèche que la matière qu'il avait dictée au secrétaire de nuit, où nous lisons quelques expressions affectueuses : «bonnes paroles qui l'obligent à mieux faire que jamais.» Ces bonnes paroles, nous ne les trouvons pas dans l'original. Ce projet de lettre pourrait avoir été écrit en octobre, tandis que la lettre elle-même est de novembre. Cette différence de date peut expliquer la différence de ton.

[2] Cette pièce, sans date, a été classée en octobre; et en effet elle est écrite sur un feuillet où se trouvent des minutes du 8 dudit mois. Ce classement est-il une erreur? ou bien faut-il penser qu'après avoir eu, le 8 octobre, la pensée d'appeler le duc d'Angoulême, on ne l'aura fait venir que plus tard; nous avons dit, note de la page 946, qu'il ne quitta l'armée qu'aux environs de décembre. Il faut ajouter que le roi était en Lorraine le 8 octobre, tandis qu'il paraît que c'est à Paris qu'il mandait le duc. — Louis-Emmanuel de Valois, fils de Charles de Valois, duc d'Angoulême; titre qu'il porta lui-même après la mort de son père. Il était colonel général de l'infanterie légère.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
Sans date (vers le milieu de novembre[1]).	A Madame de Savoye.	(Lettre du roi.) « Ma sœur, j'ay tout le contentement possible de la franchise et générosité des procédés de mon frère le duc de Savoye en ce qui a esté de l'affaire de Valence, et bien qu'elle n'ayt pas succédé; néantmoins y ayant contribué tout ce qu'il pouvoit de sa part, le tesmoignage qu'il m'a donné de son affection m'oblige de plus en plus à y prendre une entière et parfaite confiance... » Suivent des protestations d'une vive amitié fraternelle. Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 121.
Idem.	Au duc de Savoye.	Richelieu témoigne un extrême regret du mauvais événement du siége de Valence à cause de la passion qu'il a au bien des affaires du roy et de S. A. — « Le roy a une telle satisfaction de vostre procédé, et une si entière confiance en vostre affection et en vostre sincérité qu'il ne s'y peut rien ajouster. S. M. envoie ordre précis à M. le maréchal de Créquy de déférer à vos sentimens et de suivre entièrement vos intentions. Ainsy je ne doute point que, les choses estant conduites à l'avenir de cette sorte, V. A. ne restablisse les affaires d'Italie... » Minute de la main de Cherré avec des corrections du cardinal. — Aff. étr. Turin, t. 23, pièce 219e. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 402. — Recueil de 1696, I, 330.
Idem.	A Madame de Savoye.	Desplaisir du mauvais succez du siége de Valence. Consolation non petite de ce que M. de Savoye a faict tout ce qui a despendu de luy. Le roy est satisfaict de son zèle. Espérance que l'avenir réparera le passé. Le roy envoie ordre à M. de Créqui de déférer entièrement aux sentimens et aux résolutions de S. A. Minute de la main de Cherré, corrigée par Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 23, pièce non cotée, entre la 219e et la 220e.
16 novembre. De Ruel.	Pour M. Servien, secrétaire d'estat à Paris.	M. Servien me mandera combien on peut lever de compagnies de cavalerie et de gens de pied, selon la supputation du fonds que M. de Bullion a faict, afin qu'on n'excéde pas le fonds qu'il y a. — Je feray chercher surtout MM. le comte de Hanau, Œuf et Canisy pour vous les envoyer. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 447.
Ce lundy 19 novembre, à 2 heures après minuit. De Ruel.	Pour M. Servien.	Le régiment de Canisy peut estre de 20 compagnies. — Faire pourvoir au payement de la cavalerie de Vignoles. — Si M. de Bullion se trouve mieux aujourd'hui je feray pourvoir aux fonds pour les places et les garnisons d'Alsace. — Pourvoir aux nouvelles levées. — Parler à Lattignan pour M. de Vau-

[1] Valence, sur le Pô, était assiégée par le maréchal de Créqui; le duc de Savoie arriva au siége, en personne, le 18 octobre. L'ennemi étant parvenu à faire entrer un secours dans la place, la nuit du 23 au 24 octobre, les Français et le duc de Savoie levèrent le siége le 28. (Note aux *Mém. de Rohan*, p. 117; voy. le récit du père Griffet, t. II, p. 641-643.) Suivant le père Griffet, le roi et le cardinal n'avaient pas sujet d'être aussi satisfaits du duc qu'ils le paraissent. — La nouvelle de la levée du siége dut parvenir à Paris dans les premiers jours de novembre; et ce fut sans doute vers le milieu dudit mois que ces lettres furent écrites; on y fait mention d'une dépêche adressée au duc de Créqui, pour lui prescrire les égards dus au duc de Savoie, et nous avons pour cette dépêche une date certaine: elle est du 18 novembre. (Voy. ci-dessus, p. 349.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		becour, qui se plaint de n'avoir pas de munitionnaire, et que la monstre de La Roche-Giffard n'est pas venue[1]. — Faire retourner M. de Vignolles en Picardie, le roy le désire fort. — On a ajouté sur la lettre fermée : « L'équipage d'artillerie destiné pour M. de Vignoles, qui retourne en Picardie, servira pour M. le Comte, ainsy il n'en faudra point deux pour la Champagne. » Original de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 464.
21 novembre. De Ruel.	A Monsieur le chancelier Oxenstiern.	Lettre de complimens accompagnant une lettre du roi. — Cette lettre du roi, qui peut bien avoir été dictée par le cardinal, se trouve au feuillet suivant du même ms. « Je dépesche le sieur de Gournay, qui vous fera entendre le sujet de sa mission. » Renouvellement de l'alliance faite à Heilbron ; zèle du roi pour le bien de la cause commune. Minute. — Arch. des Aff. étr. Suède, t. III, f°s 454-455.
21 novembre. [De Ruel.]	A M. de Gobelin.	« Je vous prie de me mander à quoy le fonds des 8 mil escus que je vous fis bailler icy pour jeter des bleds dans Montbelliard[2], Colmar et Schelstat ont esté employez, et si le sieur Gagnot a employé depuis en bleds les 10 mil escus qu'on luy a envoyés aux mesmes fins. — Pourquoy mon régiment de dragons, qui a esté dans l'armée de MM. d'Angoulesme et de La Force, n'a eu ny prest, ny monstre. . . . veu que le fonds en a esté fait de deçà ? Estant serviteur du roy et mon ami particulier comme vous estes, je ne puis que je ne me plaigne du peu de soin que vous avez eu d'exécuter les ordres qui vous ont esté donnez. Je vous prie me mander les raisons qui vous en ont empesché. » Original devenu minute, quelques changements ayant été faits après la signature apposée, qui du reste a été biffée. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 474.
22 novembre. De Ruel.	[A M. Servien.]	« M. de La Valette s'accommodera aux volontés du roy pour les régimens des provinces... Il faut donner 20 commissions... Il est temps de les faire et plus que temps d'envoyer les commissions de cavalerie... » — « J'ay receu une grande lettre du commandeur de Forbin ; il remarque, entre autres choses, le peu de soin qu'on a de faire la garde en Provence ; sur quoy il faut faire une dépesche pour les réchauffer. — Il envoie un mémoire de ce qu'il faut pour le canon des galléres... » — « J'ay envoyé querir Picart pour voir les moyens qu'il y a de faciliter les fonds ; il faut sortir de cette affaire dès demain, et faire partir le dit Picart avec le chevalier des Roches. — M. le Comte se plaint : de l'envoy de Vignoles vers Langres sans sa participation ; de l'establissement de mon régiment à Épernay, sans qu'il en ayt rien sceu ; des troupes que Bourbonne retient auprès de luy. En un mot je vous prie de prendre garde qu'on luy donne avis de toutes choses pour corriger son humeur querelleuse, pour apprendre à ne me

[1] Ce retard fit perdre à ce régiment 800 hommes en vingt-quatre heures. (Dépêche au roi du 25 nov. ci-dessus, p. 359.)
[2] Mot mis en italique par le cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		taire des termes de Seneterre.» — Mander à M. de Vignolles qu'il prenne garde à Rue, sur laquelle Rambures écrit par deux courriers que les ennemis ont dessein. — «Le dit sieur de Rambures représente aussy le mauvais estat de sa garnison et de celle du Crotoy; vous en escrirez au dict sieur de Vignolles.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 480.
22 novembre. [De Ruel.]	A M. Servien.	Envoy de Mayolas à Nancy pour donner les ordres nécessaires à la subsistance de la garnison, aux recreues, à l'establissement d'un nouveau régiment. M. Bullion donnera les fonds. — «Mayolas rapportera un estat des troupes de M. de La Valette, un autre de celles de M. le mareschal de la Force, et un avis des régimens à réformer.» — Suivent quelques détails d'exécution, et des mesures pour la subsistance et les montres des garnisons d'Alsace, de Strasbourg; argent comptant pour Basle. Orig. sans signature, de la main de Cherré, de celle de Charpentier, et aussi de Servien, qui sans doute a écrit sous la dictée du cardinal. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 477.
25 novembre. De Ruel.	Au duc de St-Simon.	Il le félicite de son zèle pour le service du roi et de son ardeur à chercher à l'armée les occasions les plus chaudes. «Je vous prie de croire que personne n'a tasché de vous rendre de mauvais offices auprès de moy, et qu'il n'y en a point qui en soient capables, sçachant bien, grâces à Dieu, me garantir de ceux qui voudroient nuire à autruy...» Original compris dans une vente d'autographes faite en juin 1860.
27 novembre. De Ruel.	A M. Molé, conseiller du roy en son conseil d'estat et privé, et procureur général en sa cour de Parlement à Paris.	«Monsieur, Bien que je vous aye ci-devant escrit en faveur de M. de Chandenier pour vous prier de le vouloir ayder, en ma considération, de quelques tiltres qui sont à présent dans le Trésor des Chartres, dont il a nécessairement affaire, je ne laisse pas néantmoins de vous en conjurer encore de nouveau..., et de vous asseurer, comme je fais, que je répoteray la grâce que vous luy deppartirez en cette occasion comme faite à moy-mesme...» Orig. — Bibl. imp. Cinq cents, Colbert, t. VI, f° 265. — Impr. *Mém. de Molé*, II, 316.
28 novembre. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«J'ay monstré les deux lettres de M. de Barrault à M. de Bullion, qui a promis d'y pourvoir promptement. Il sera bon de faire avertir Madame de Barrault qu'elle ne parte pas, parce que M. son mary pourra estre bientost de deça.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 491.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
Sans date [premiers jours de décembre[1]].	Au duc de Rohan.	Les secrétaires d'estat respondront aux points portés dans la lettre que le sieur Priolo[2] m'a rendue de vostre part; «il me suffit de vous tesmoigner le contentement indicible que le roy a de la dernière victoire que vous avez remportée avec ses armes à Morbeigne en suite des autres dont il a pleu à Dieu les bénir, et celuy que j'en ressens en mon particulier, pour la part que je prends à ce qui vous touche. S. M. pour vous en tesmoigner son ressentiment et celuy qu'elle a de vos services a voulu vous en donner la marque que le dit sieur de Priolo vous fera entendre... » Impr. — Aubery, *Mém.* V, 517. — Recueil de 1696, II, 122.
Sans date [premiers jours de décembre].	*Idem.*	«S. M. a un tel ressentiment des preuves que vous avez rendues de vostre valeur et de vostre conduite en ces dernières occasions, qu'elle a creu ne vous en pouvoir donner une plus honorable, et de l'estime qu'elle fait de vostre personne, et de la reconnoissance qu'elle a des services signalez qu'elle en a receus qu'en vous honorant de la charge de... Je me rendray toujours très volontiers caution pour vous envers S. M. sachant bien que je ne seray point en peine de payer pour une personne qui ne seauroit jamais acquerir tant de gloire que ne luy en souhaite encore davantage celuy, etc.[3]» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 517. — Recueil de 1696, II, 123.
6 décembre. De Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«On ne peut retenir le sieur Priolo. — Quant aux 10,000 escus du sieur Pestalosse[4], dont Madame de Rohan fait instance, je croy qu'il seroit meilleur de les payer à cette heure que d'attendre davantage, si M. de Bullion et vous le pouvés; je vous prie de l'en faire souvenir. — Toute affaire cessante il faut que Priolo parte demain. — J'ay esté estonné que la 7e monstre ne soit pas partie de Paris pour aller en Flandres. Je vous avoue que cela m'afflige extraordinairement. Nous sollicitions la 8e, et la 7e n'y est pas.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 522.

[1] Le combat de Morbegno fut livré le 10 novembre; la nouvelle en fut apportée au roi par Priolo, qui arriva le 26; il repartit le 7 décembre (voy. ci-après au 6 décembre). Les lettres dont Richelieu le chargea furent écrites vers cette époque, et nous les datons des premiers jours de décembre. La Gazette du 26 avril de cette même année avait déjà annoncé qu'il était venu à Paris, apportant un drapeau pris sur les Espagnols par le duc de Rohan.

[2] Benjamin Priolo, dont les manuscrits et les imprimés du temps francisent souvent le nom [Prioleau], descendait d'une noble famille vénitienne qui s'était établie en France et y avait embrassé la religion protestante. Il fut attaché au duc de Rohan, qui avait en lui une grande confiance, et qui l'envoyait toujours à Paris quand il avait quelque affaire à traiter avec le cardinal de Richelieu. Homme d'esprit et de savoir, il a laissé divers ouvrages parmi lesquels nous ne citerons qu'une vie du duc de Rohan, son premier patron, et l'histoire des troubles de la Fronde, auxquels il avait été mêlé : *Ab excessu Ludovici XIII, de rebus gallicis historiarum libri VII.*

[3] Cette lettre et la précédente semblent écrites pour la même circonstance. Dans l'une, il est question de donner au duc de Rohan une marque de la satisfaction du roi, qu'on n'explique pas; dans l'autre, c'est une charge dont le titre est resté en blanc. Le duc de Rohan ne dit rien de cet incident dans ses Mémoires. N'ayant point trouvé les manuscrits de ces lettres, nous ne pouvons éclaircir ce que les imprimés laissent d'obscur; toutes deux sont sans date; il nous est facile d'en donner une à peu près exacte à la première lettre, qui fait mention du combat de Morbegno, mais rien ne peut nous aider à conjecturer la date de l'autre, si elle n'est pas écrite pour la même occasion que la première; si, au contraire, il s'agit du même combat, il est évident que l'une des deux minutes aura été supprimée. On pourrait supposer que celle qui est ici la seconde aurait été dictée par Richelieu avant qu'on songeât à envoyer Priolo, et alors on désignait la récompense offerte; ensuite on l'aurait remplacée par l'autre lettre où l'on chargeait Priolo d'expliquer de vive voix la faveur accordée au duc de Rohan.

[4] Ou Pessalosse (?).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
6 décembre. [De Ruel.]	Au premier Président.	Richelieu demande la vérification des lettres patentes[1] relatives aux priviléges accordés à l'Académie française comme utiles et nécessaires au public, «et ayant un dessein tout autre que celuy qu'on vous a pu faire croire jusqu'icy.» Impr. — *Hist. de l'Acad. française*, par Pélisson, in-4°, p. 40.
6 décembre. De Ruel.	Au duc d'Halluin.	Le roi envoie en Languedoc les sieurs baron de Meslé et d'Argencourt, l'un pour servir sous le duc d'Halluin comme maréchal de camp, le second pour l'entretien des places du gouvernement de Languedoc et pour servir de sergent de bataille. «J'ay communiqué au dict sieur d'Argencour, en qui j'ay toute confiance, le dessein que vous avez veu dans la dépesche que je vous ay envoyée par le sieur Rentière, dessein qui consiste à fortifier les passages du col de Saint-Louis et du col de Ternères, les seuls par où les Espagnols pourroient entreprendre sur nous du costé de Mazères;» vous examinerez cela avec luy... ne rien hazarder mal à propos... surtout ayez de bons espions... «Si vous apprenés qu'ils ne soient pas en estat de vous attaquer, ou qu'ils aient d'autres pensées, vous pouvés différer pour quelques temps l'exécution de vos entreprises, et faire cependant lever les deux régimens de cavalerie... Si aussi vous avez avis qu'ils soient en volonté et en estat d'entreprendre sur vous, vous les préviendrés sans attendre vos nouvelles levées...» Impr. — Aubery, *Mém.* II, 503. — Recueil de 1696, I, 48.
7 décembre. De Ruel.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy en Lorraine.	Il est du tout nécessaire de faire de grands magasins de bleds dans Nancy et dans Metz... Mesnager ceux du comté de Vaudemont... «Mettez entre les mains de M. l'évesque de Mende quelqu'une des places que vous prendrez... afin que de là il puisse ramasser tous les grains qui se trouveront à la campagne... Vous sçavés les inconvéniens qui sont arrivés pour ne raser pas en Lorraine les mauvaises places; je m'asseure que vous y pourvoirés, afin qu'il n'arrive rien de semblable laissant dedans des gens qui n'en sortent point jusques à ce qu'ils les ayent faict raser comme vous l'ordonnerés.» Orig. — Archives de M. le duc de La Force.
10 décembre. De Ruel.	Pour M. Servien, secrétaire d'Estat.	«M' Servien est chargé de faire tenir l'argent pour les garnisons de Schlestat, Colmar et Montbelliard. Il est question maintenant de l'exécuter promptement, sans perdre un seul moment. — Il fera le mesme pour Coblenz. — J'envoieray un courrier à M. de Mande et à M. Gobelin[2], par lequel, s'il y a quelques ordres à porter vous pouvez les envoyer.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 530.

[1] Elles ne furent vérifiées que le 10 juillet 1637.
[2] Nous avons donné, à la date du 10 décembre 1635 (ci-dessus, p. 373 et 376), les lettres adressées à ces deux personnages.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
12 décembre. Ruel.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'Estat.	«M. Bouthillier escrira de la part du roy aux abbé, prieur et chapitre général de l'abbaye de Prémontré, pour différer l'eslection de l'abbé et général jusques au 21 de ce mois, d'autant que M. Lasnier, commissaire qui leur porte la volonté du roy, n'y peut estre plustost, à peine de nullité.» — «M. Bouthillier m'enverra cette dépesche par le porteur, laquelle il faut envoyer de grand matin.» Orig. sans signature de la main de Cherré. — Arch. de la famille de Bouthillier.
13 et 14 décembre. De Ruel.	Au mareschal de La Force.	Le roi lui accorde le congé qu'il a demandé, laissant le soin de l'armée qu'il commande au marquis de La Force, son fils. Le cardinal annonce au duc de La Force une lettre du roi; celle-ci, datée du 14, à Saint-Germain-en-Laye, est sur le même sujet que la lettre du cardinal. Le roi ajoute diverses recommandations touchant l'armée du maréchal, et il lui enjoint d'en garder le secret sauf à l'égard de son fils, et du comte de Soissons, qui s'avance du côté de Langres pour prendre part au dessein dont il est question dans cette lettre (faire quelques logements dans la Franche-Comté). Ces deux lettres sont imprimées dans les *Mémoires de La Force*, t. III, p. 438 et 439.
[Vers le 15 décembre [1].]	A M. de Vaubecourt.	«Vous me manderez, s'il vous plaist, en quel estat sont vos troupes; quels régimens il faut casser et réformer, et ceux qui pourront relever, et s'il y a, dans lesdits régimens qu'il faut casser et réformer, quelques capitaines que vous jugiez de considération particulière, en me le mandant j'en parleray au roy pour les faire incorporer aux vieux régimens.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 573.
19 décembre. De Paris.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Estat.	«J'ay besoin des trois premiers traittez que le roy a faits avec M. de Lorraine; c'est pourquoy je vous prie de les faire chercher et me les envoyer promptement.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 543.
21 décembre. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Estat, à Saint-Germain.	«M. Servien me vient d'escrire que l'évesque de Digne est à l'extrémité. Il demande le prieuré de Sainte Catherine du Val, dans Paris, qui est à la nomination du roy, pour son frère. Je croy qu'il n'est pas de sy grande conséquence que S. M. n'ayt lieu de le luy accorder. Il dit que, par ce moyen, son frère aura lieu de terminer l'affaire de Pignerol.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 546.

[1] Nous proposons cette date, parce que la présente minute est écrite sur le même feuillet que la minute de la lettre au duc de Rohan. (Voy. ci-dessus, p. 38..)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
22 décembre. De Ruel.	Pour M. Servien, secrétaire d'Estat, à Paris.	«M. Servien viendra, s'il luy plaist, icy auparavant que de faire les dépesches qui furent hier résolues pour le secours de Schlestat[1] par M. le marquis de La Force, ou le colonel Hébron, parce que je viens de recevoir une dépesche qu'il est besoin de voir.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 547.
25 décembre. De Ruel.	[A M. de Chavigny[2].]	«Je vous envoye mes lettres pour M. le cardinal de La Valette et M. d'Hémery. Vous avez la première que j'escrits au dit s' de Hémery; je vous prie qu'elle ne s'esgare pas, et de la joindre avec celle-cy. — [3] Faites tenir, s'il vous plaist, la lettre que je vous envoye pour ces messieurs qui sont en Lorraine[4]. — Souvenez-vous de me faire copier promptement les pièces dont Charpentier vous bailla l'autre jour le mémoire[5].» Orig. sans signature, de la main de Cherré et de celle de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 569.
28 décembre. De Ruel.	A M. le baron de Charnacé, mareschal de camp en l'armée du roy, en Flandres.	Richelieu n'a rien à ajouster aux dépesches des secrétaires d'Estat, si amples et si précises. — «M^rs les surintendans ont pourvu à la 7' et à la 8' monstre des troupes de l'armée de Flandres. Ainsi je ne doute point qu'elles ne subsistent aisément dans leurs garnisons et qu'elles ne se maintiennent complettes. Apportez-y tout le soin qui deppendra de vous.» — P. S. «Vous verrez une lettre que j'escris à M. le prince d'Orange[6]; si vous et M. le mareschal de Brezé estimez qu'il soit à propos de la luy rendre, vous le ferez, sinon vous la supprimerez.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 44°.
30 décembre. De Ruel.	[A M. Servien[7].]	«Le roy presse de nouveau les levées, je vous prie d'y apporter toute la diligence possible. — Envoyez-moi les plans que vous avez reçus de Provence. — Le s' Guérapin m'escrit de Provence que la nécessité est telle parmi les gens de guerre qui sont en garnison dans les isles, qu'ils ont esté contraints pour subsister de consumer les magasins... Sollicitez M^rs les surintendans de pourvoir au contenu d'iceluy selon que tous ensemble vous estimerés raisonnable. L'affaire est assez importante pour qu'on ne la néglige pas.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1635, quatre derniers mois, f° 557.

[1] A l'occasion de ce secours de Schelestadt, le roi avait écrit au cardinal, le 19, à six heures du soir : «M. Servien me vient de parler d'une dépesche à M. le Comte pour entrer dans le comté de Bourgogne et par ce moyen jetter des vivres dans Colmar et Sélestat. Je luy ay dit de vous dire que je désirois vous voir avant que cette dépesche partist. Je vous ay voulu escrire ceci de peur que il ne vous dit autrement que ce que je luy ay dit, ou qu'il n'adjoustast quelque chose à la vérité.» [Même ms. f° 542.] Remarquons cette défiance du roi à l'égard de Servien, qui n'était pourtant pas une créature de Richelieu.

[2] La suscription manque, mais c'est un secrétaire de Chavigni qui, à la réception de cette lettre, a écrit au dos : «M^r le cardinal.»

[3] Ici Charpentier a pris la plume.

[4] Nous n'avons trouvé aucune des lettres dont parle Richelieu dans ce billet.

[5] Voy. ci-dessus, à la date du 19 décembre (p. 958.)

[6] Nous n'avons point cette lettre.

[7] La note de réception, «M^r le cardinal,» ayant été écrite au dos de la pièce par un commis de Servien, indique que c'est à ce secrétaire d'état qu'était adressée cette lettre sans suscription.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.		
Sans date [vers la fin de 1635[1]].	A la reyne d'Angleterre.	«Le plus grand heur qui me pust jamais arriver est de voir, par la lettre dont il a pleu a V. M. m'honorer, qu'elle ayt satisfaction de mes actions... L'on n'a point divulgué la négociation de M. de Montaigu, mais bien donné connoissance de ce qui se faisoit à l'ambassadeur comme on le pratique d'ordinaire en tous Estats... Ce qu'on a fait n'est pas pour faire qu'aucun autre que V. M. parachève ce qu'elle a si bien commencé; le s' de Fontenay n'ayant autre ordre que de suivre ses volontés en cela et en toute autre chose...» Impr. — Aubery *Mém.* V, 376. — Rec. de 1696, I, 300.
Sans date. [...1635.]	A l'évesque de N...[2] [Nimes?]	Grands désordres qui se commettent dans son évêché; le roi envoie l'évêque de Saintes[3] vers lui à ce sujet. S. M. a pris la résolution d'empescher par les voyes canoniques tels désordres. «Je m'asseure que vous vous gouvernerés en sorte, en cette occasion, qu'outre que S. M. recevra satisfaction de vos actions, les peuples qui vous sont commis en recevront si bon exemple que la [voix][4] universelle sera pour l'avenir vostre justification. L'ancienne amitié que j'ay tousjours eue pour vous me le fait desirer particulièrement estant...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 440. — Rec. de 1696; II, 22.
...Décembre.	A M. Arsen[5].	«M. de Charnacé m'ayant fait sçavoir la façon avec laquelle vous agissez pour l'avancement des affaires publiques, et l'estime que vous avez tesmoigné faire de la personne du roy, je ne puis que je ne vous dise la satisfaction que S. M. en a receue et le gré qu'elle vous en sçayt[6]... Il n'y a icy personne qui vous estime, ny qui désire plus vous servir que moy...» Copie de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 55[a].
...Décembre. Samedy à minuict[7].	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'Estat, à Paris.	«Pour Mons' le Jeune. — Ces trois mots sont pour vous dire que [je] désire que vous faciés un tour à Chan[tilly], ce que je m'asseure que vous ferés aussy [tost] que vostre santé le pourra permettre la [ ][8] afin de contenter le roy.» Orig. de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, tom. 78, f° 571.

[1] Nous n'avons point le manuscrit de cette lettre, et les imprimés ne lui donnent point de date; nous la plaçons vers la fin de 1635, en supposant qu'elle se rapporte à celle du 10 novembre, où il est également question d'une négociation de Montaigu.

[2] Cette initiale désigne-t-elle Denis Cohon, que Richelieu avait félicité, en février ou mars 1634 (t. IV, 782), sur les bons commencements de son épiscopat, mais qui ne tarda pas à négliger ses devoirs d'évêque, s'il faut en croire les reproches publics qui lui furent adressés dans l'assemblée du clergé de 1635? Cohon avait pris assez vivement parti pour les demandes d'argent faites au nom du roi, et, comme il lui arriva de citer son diocèse, un des adversaires du subside réclamé du clergé, l'évêque d'Orléans, répondit que Cohon «n'en pouvoit rien connoistre, luy qui depuis deux ans qu'il estoit nommé n'avoit pas résidé.» Peut-être ce fut à la suite de ces reproches que Richelieu écrivit la présente lettre. Ajoutons que, si notre conjecture est fondée, le cardinal ne cessa pas de continuer ses bonnes grâces à l'évêque de Nimes, car nous voyons que Denis Cohon prêcha devant S. É. à Rueil, le 24 décembre 1635. La précision des faits articulés ici éloigne l'idée que ce soit une circulaire, comme la lettre N aurait pu le faire supposer. (Voy. *Hist. de Nimes*, V, 626.)

[3] Jacques Raoul; il fut cette même année député à l'assemblée du clergé de France.

[4] Les deux imprimés mettent «la voye;» mais il n'est pas douteux qu'ici on a mal lu le manuscrit.

[5] Le nom et la date, sans quantième, sont donnés par une annotation faite au dos de cette copie.

[6] Le prince d'Orange faisait alors quelques pratiques secrètes avec le cardinal infant, pour conclure une trêve entre la Hollande et l'Espagne. Arsens soutenait au contraire les intérêts français. Les Mémoires de Richelieu donnent à ce sujet quelques explications. (Liv. XXVI, p. 490 du tome VIII de Petitot.)

[7] De la main de Richelieu.

[8] Le papier a été coupé, et la fin de plusieurs mots a été enlevée; nous n'avons pas deviné ce qui manque ici.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1635.	Pour M. Servien, secrétaire d'Estat.	Mr Servien expédiera une ordonnance du roy portant révocation de toutes les sauvegardes accordées aux bourgs et villages de la frontière de Picardie en faveur de qui que ce puisse estre[1] *avec permission aux gouverneurs de ladite frontière qui ont de la cavalerie de faire contribuer lesdits bourgs et villages pour l'entretènement et subsistance de leurs compagnies, ainsy que les autres lieux circonvoisins*[2]. — Il expédiera aussy une ordonnance au s' de Villequier, gouverneur de Boulloigne pour lever 2,000 hommes dans le Boullonnois. — Envoyer les dites ordonnances à S. Em. — Elle approuve la proposition d'envoyer M. Thibault dans Rocroy au cas que le gouverneur soit mort. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, t. 6, f° 200.
1635 ou 1636? (Voy. note 5.)	A l'abesse du Ronceray[3].	Richelieu la prie de faire prendre l'habit à sa nièce de Brézé[4], élevée «de longue main» dans ce monastère, et dont l'inclination la porte «a y demeurer tousjours... Avec l'âge elle se rendra capable de la profession en laquelle Dieu l'appelle[5]...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 453. — Recueil de 1696, II, 38.
1636[6]. 1er janvier. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette	Remercîment de l'offre qu'il a faite au roi d'entreprendre lui-même le secours des places de l'Alsace... On peut sans rien hasarder secourir Colmar et les autres places de ces quartiers-là?... «J'ay tant de confiance en vostre prudence et en vostre bonne conduite que je ne doute nullement que vous ne veniés à bout de ce dessein sy important au bien des affaires de S. M.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[7]. — Impr. Aubery, *Mém.* t. III, p. 4. — Recueil de 1695, p. 52.

[1] Cherré, qui avait écrit la lettre, a mis en marge : «La plaspart de ces sauvegardes ont esté données au mareschal de Créqui et à l'abbesse de Sainte-Austreverthe de Montrevel, qui ont force terres sur cette frontière.»

[2] Ici autre note marginale de Cherré : «Ce qui est souligné est remis au jugement de M. Servien ; Mr n'a pas lu ce mémoire avant de le signer.» Le cardinal, qui avait donné sa pensée pour faire cette lettre, la signe sans la lire, et puis il s'aperçoit que l'affaire mérite réflexion, et, sans retirer l'ordre, laisse la responsabilité au secrétaire d'état.

[3] L'abbaye du Ronceray, à Angers, de l'ordre de saint Benoît, et sous l'invocation de sainte Marie, eut, pendant un siècle, de 1553 à 1560, des abbesses du nom de Maillé. Celle à laquelle Richelieu écrivait cette lettre était Simonne de Maillé, qui gouverna l'abbaye du Ronceray depuis 1589 jusqu'à sa mort, en 1646. Simonne était tante d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, mari d'une sœur de Richelieu.

[4] Toutes les généalogies que nous avons pu consulter ne donnent qu'une fille à la marquise de Brézé, Claire-Clémence, laquelle, comme on sait, épousa le duc d'Enghien, en février 1641. Elle était, par son père, petite-nièce de l'abbesse du Ronceray, et, par sa mère, nièce de Richelieu. Ce ne peut pas être d'elle que parle ici le cardinal. Ce que les généalogies ne nous donnent pas, nous l'avons cherché dans les diverses lettres que nous avons pu découvrir de M. de Brézé. Enfin nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères (France, 1629, t. 51), une lettre de ce personnage, écrite de Roanne à Bouthillier, le 13 août 1629, et dans laquelle il dit qu'il va en Anjou voir sa femme et *ses filles*. Claire-Clémence, née en 1628, avait alors environ un an ; sa sœur était donc l'aînée, et pouvait l'être de plusieurs années, Nicole de Richelieu s'étant mariée en novembre 1617.

[5] Cette lettre nous apprend que la jeune de Brézé avait été élevée dans le couvent dont sa grand'tante était abbesse, et qu'elle n'était pas encore d'âge à faire profession, quoiqu'elle y fût déjà depuis assez longtemps. Madame de Brézé avait eu son premier enfant en 1619 : si l'on suppose pour la naissance de sa fille aînée 1622 ou 1623, et qu'elle eût, lorsque Richelieu écrivait ceci, douze ou treize ans, on pourrait donner cette lettre à l'année 1635. Toutefois nous sommes réduit à une simple conjecture. On verra bientôt que Richelieu, dans une lettre du 23 janvier 1636 parle «du deuil de la petite de Brézé» (ci-après, p. 965) ; ce ne peut être que l'enfant dont il s'agit ici. La mort comme la naissance de cette jeune fille, nièce du cardinal et sœur de la future princesse de Condé, a été ignorée des généalogistes.

[6] Le manuscrit met 1635, c'est une erreur qu'Aubery n'a pas commise.

[7] Les recueils imprimés qui nous ont conservé cette lettre donnent en même temps une instruction signée du roi, adressée au même cardinal de La Valette, et datée de Saint-Germain-en-Laye, le 1 janvier. Le roi y donne avec détail l'ordre de porter l'argent et les vivres nécessaires aux garnisons de Colmar, Schelestadt et Haguenau ; Louis XIII désigne les troupes qu'il faut employer à ce secours ; «encore que l'on dise la chose fort facile, S. M. veut que l'on y aille fort en estat de faire l'effect sans péril.» Cette pièce doit être l'œuvre du secrétaire d'état de la guerre, écrivant au nom du roi une lettre dont le sujet avait été convenu avec Richelieu. Toutefois nous ne l'avons pas trouvée dans les manuscrits du Dépôt de la guerre.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
1er janvier[1]. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le roi désire qu'il licencie sept régiments; et cependant, pour ne pas perdre les hommes qui restent en chacun de ces régiments, le roi désire qu'il les réduise à deux ou trois compagnies qu'on mettra dans les places fortes et châteaux de la Lorraine. «Pour ce qui est de la cavalerie, licentier les compagnies de Bouguinville, Saucourt, Choisy et Bussy de Veyre; sauf à ceux qui voudront relever de venir icy prendre l'argent qu'on leur donnera pour en faire...» — Il est important de faire un exemple des déserteurs. — Réduire en une compagnie le régiment d'Orelio, qui ne compte plus que cent ou six vingts hommes. — Faire partir tout de suite les officiers qui doivent aller aux recrues; qu'ils viennent prendre l'argent à Paris. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 9202. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 2. — Recueil de 1695, p. 50.
1er janvier. Ruel.	A M. de Noailles, ambassadeur à Rome.	Richelieu envoie à Rome quelqu'un chargé de poursuivre auprès de S. S. l'expédition des bulles des abbayes de Cîteaux et Prémontré «des quelles les religieux m'ont élu abbé et général.» Il prie M. de Noailles d'user de tout son crédit auprès du pape et des neveux de S. S. pour faire terminer cette affaire. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, vol. 50, f° 361. — Bibl. imp. Suppl. franç. 860; copie.
[Premier jours de janvier[2].]	Au cardinal de Lyon, à Rome.	«Bien qu'il ne soit pas nécessaire de vous recommander les choses qui me concernent, je ne laisse de prendre la plume pour vous conjurer d'employer vostre adresse et vostre entremise pour l'expédition que je poursuis à Rome des bulles des abbayes de Cisteaux et de Prémonstré, en sorte que ce gentilhomme que j'envoye exprès à Rome soit promptement dépesché, et qu'il me rapporte la dicte expédition...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, p. 507. — Recueil de 1696, II, 108.
6 janvier. Paris.	Pour M. Servien.	La Roche-Giffard me dist hier qu'il ne peut toucher la monstre pour remettre son régiment. Le trésorier luy a dict qu'il croyoit que M. le Comte avoit diverti ce fonds. «Je croy que ce discours est une friponnerie du trésorier, qui mériteroit grand chastiment. M. Servien esclaircira promptement cette affaire. La Roche Giffard est un homme riche et de bonne volonté, qui peut faire subsister son régiment.» Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en may, f° 25.

[1] Cette lettre est reproduite presque mot pour mot à la date du 4 janvier. C'est une espèce de duplicata dont fut chargé Fabert, allant à l'armée du cardinal de La Valette.

[2] Cette lettre, que nous n'avons pas trouvée manuscrite et qui est sans date dans les imprimés, doit avoir été écrite au commencement de 1636, Richelieu ayant été élu abbé de Cîteaux le 19 novembre et de Prémontré le 23 décembre 1635. Nous avons une lettre manuscrite du cardinal de Lyon à son frère, datée du 28 février 1636 (recueil ms. de la Bibl. imp. f° 97 v°), où nous lisons : «Je vous ay desjà rendu compte comme le pape m'avoit faict quelque difficulté sur l'affaire de Prémonstré, et à M. l'ambassadeur aussy, et comme il l'avoit renvoyée aux sieurs dataire et Maraldy.... depuis on la veult convertir en affaire d'estat, les ambassadeurs de l'empereur et du roy d'Espagne aiant présenté des mémoriaux à S. S. pour en empescher la provision en suite de l'élection, s'offrant de faire voir qu'elle est nulle, les voix n'aiant pas esté libres... d'autant que la plus part des maisons sont dans leurs Estats...» Nous n'avons point trouvé cette précédente lettre, mais elle avait sans doute été écrite vers la fin de janvier, ce qui autorise la date approximative que nous proposons. Il est vraisemblable d'ailleurs que le gentilhomme envoyé par Richelieu est celui qu'il désigne dans la lettre précédente, adressée à M. de Noailles, et dont la date est certaine.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
7 janvier. Paris.	[Pour M. de Chavigni.]	«M. de Chavigni fera donner cent mille francs au Picard, trésorier de la marine de Ponant, laquelle somme M. de Bullion m'a promis de luy rendre; il en tirera parole du dict sieur de Bullion. S'il peut faire donner jusqu'à six vingts mille livres au Picard, le service du roy le requiert.» Orig.—Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 26.
Idem.	Au comte de Noailles.	Se joindre au cardinal de Lyon pour se plaindre à S. S. du bref touchant la charge qu'il a pleu au roy de donner au cardinal de La Valette. «Comme si S. M. avoit moins de droit de commettre le soin de ses armes au dict cardinal de La Valette que le roy d'Espagne au cardinal infant... Faire en cette occasion de la part de S. M. toutes les instances nécessaires à ce qu'elle en ait la satisfaction qu'elle en attend.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 228.
9 janvier. Paris.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu luy envoie une lettre de M. de Manicamp, touchant la facilité du secours de Colmar, «ce qui conviera de plus en plus à l'entreprendre...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 910[2].—Impr. Aubery, *Mém.* III, 12. — Recueil de 1695, p. 53.
10 janvier[1]. Paris.	*Idem.*	Richelieu lui mande ce qu'on a fait au sujet du bref relatif à son emploi de général d'armée. «M. le card. de Lyon et M. l'ambassadeur en ont parlé avec de grands ressentimens au pape... Je viens encore d'en parler à M. Mazarini, qui m'a dict qu'on leur a respondu de Rome que S. S. n'avoit peu moins faire, mais que cette affaire ne passeroit pas plus avant.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 910[2]. — Minute, arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier à mai, f° 31. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 20. — Recueil de 1695, p. 54.
12 janvier. Ruel.	Au comte de Noailles.	Solliciter auprès du R. P. général des Jacobins les expéditions nécessaires au P. Nicolai pour faire la charge de lecteur en théologie au grand couvent des Jacobins de Paris. «J'escris un mot sur ce sujet au dict P. général[2], vous ne m'obligerez pas peu de luy faire cognoistre la passion que j'ay pour les choses qui luy peuvent acquérir de la gloire et de la réputation; et l'affection que je porte à son ordre et à sa personne...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 232.
13 janvier. Ruel.	A Desbournais[3].	«Desbournais donnera à M. Desrogez, escuyer de madame de Lorraine, en vertu de ce présent ordre[4], la somme de 12,000 livres, dont il plaist au roy le gratifier; de la quelle somme il ne retirera autre descharge ny quictance qu'un receu au pied du présent billet. Faict à Ruel, ce 13e janvier 1636.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 35.

[1] La minute est datée du 9.
[2] Nous n'avons point trouvé cette lettre du cardinal.
[3] Le secrétaire a écrit, au dos de la pièce, «à Desroges;» c'est plutôt à Desbournais que la lettre a dû être adressée. Ce Desbournais était valet de chambre et homme de confiance de Richelieu.
[4] «En vertu de ce présent ordre,» de la main de Richelieu, ainsi que ces autres mots: «dont il plaist au roy le gratifier; de la quelle somme.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
22 janvier. Ruel.	A Monsieur le comte de Noailles.	«M., Le P. André de Masise, allant poursuivre à Rome la réforme du grand couvent des Augustins de Paris, je vous prie de contribuer tout ce qui dépendra de vous pour la perfection d'un sy bon œuvre.» Le roy vous escrit particulièrement sur ce sujet... Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 241. — Bibl. imp. Suppl. franç. 860, copie.
Idem.	Au duc d'Halluin.	...Je vous prie ne rien entreprendre que vous n'en confériez avec le sieur d'Argencourt; prenez garde surtout que l'ennemi ne vienne vous attaquer par des endroits que vous n'auriez pas prévus... «Si les ennemis nous attaquoient puissamment dans le Languedoc cela préjudicieroit fort aux affaires du roy...» Impr.—Aubery, *Mém.* t. III, p. 27.—Recueil de 1696, t. I, p. 54.
23 janvier. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	Je ne voy point la response à faire à vostre mémoire[1], sinon que vous pouvés dire a M. le procureur général qu'il peut venir icy quand il voudra. — Le deuil de la petite Brezé ne peut pas à mon advis l'empescher d'aller en compagnie. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 76.
31 janvier.	A M. du Houssay.	«Les surintendans avoient fait marché avec un nommé Rolland pour mettre dans Nancy dix mil réseaux de bled... ce malheureux homme a entièrement manqué à sa promesse... Redoublez vos soins pour faire voiturer ceux que vous avés sans y perdre un moment de temps... Il est inutile d'achepter des bledz si on ne trouve en mesme temps les moyens de les faire voiturer à Ligny ou à Thoul; c'est pourquoy vous ferés l'impossible à cette fin, sans vous attendre aux chevaux de l'artillerie et des vivres qu'on destine pour voiturer ailleurs. — Des esleus vous ont offert de fournir mil asnes à d'assez bonnes conditions... il faut les prendre et en faire lever mil autres... Asseurés-vous que je feray valoir vos services auprès du roy.» Minute de la main du secrétaire de nuit.—Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 99. Mise au net de la main de Cherré, avec quelques mots du cardinal, même ms. f° 103.
Idem.	A M. Gobelin.	Faire exécuter promptement le marché qu'il a conclu pour mettre dans Nancy dix mil réseaux de blé... «On vous a envoyé conjointement avec M. l'évêque de Mendes pouvoir de prendre l'argent que ceux de Saint-Mihel doivent de reste de leur rançon; si cela ne suffit pas j'envoye présentement 80,000 fr... mais il ne faut acheter des blés qu'autant qu'on les pourra faire voiturer.» — Envoyez-moi un mémoire de ce que vous pouvés faire et de ce qui s'exécutera de temps en temps. — «Vous ne me sçauriés obliger davantage qu'en servant le roy en cette occasion, qui m'est si chère que je m'engage à faire valoir vos services comme vous le pouvés désirer...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 98 verso. Mise au net de la main de Cherré, corrigée, même ms. f° 107.

[1] Je n'ai pas trouvé ce mémoire, et le billet de Richelieu ne dit rien du motif de cette visite du procureur général à Ruel; il s'agissait sans doute de quelque incident de la mésintelligence qui régna entre le roi et le parlement durant les premiers mois de 1636.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
31 janvier. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'Estat, à Paris.	«M. Bouthillier fera partir le courrier de Hollande en toute diligence et escrira à M. de Charnassé pour qu'il obtienne les passeports que demande le capitaine du May. — Il m'apportera l'instruction qu'il a dressée pour M. de Saint-Chamond. — Il m'envoiera au plustost toutes les copies dont je luy ay fait donner le mémoire, et celle de l'instruction donnée au mareschal d'Estrées. — Il fera aussy expédier promptement l'œconomat de l'abbaye de Charrou, suivant le mémoire qu'on luy en a faict bailler.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 109.
... janvier.	A M. Thibault.	«...Mandez-moy bien particulièrement l'estat des garnisons de vostre frontière, ce qu'il y a d'hommes en chaque compagnie; je vous conjure de faire l'impossible pour qu'elles se rendent complettes.» — D'aprés les plaintes que vous avés faictes du régiment de Pluvant dont les officiers ont peu d'expérience il seroit a propos de le licentier... Pour ne perdre pas les soldats, vous les mettrés dans celuy de Boiscaffin, que le roy augmente. «Le vray moyen que le roy paye bien les dites garnisons, est de faire qu'elles soient composées de peu de régimens qui ayent beaucoup d'hommes, et non de quantité d'officiers qui ayent peu de soldats...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en may, f° 112.
Commencement de février[1].	Au commandeur de la Porte.	Monsieur de Bordeaux va aux quartiers où vous estes pour préparer avec vous un armement de mer; le roy désire qu'il soit prest pour le commencement de mars... «Sa dicte Majesté vous faict l'honneur de vous destiner pour commander cette armée navale...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 506. — Recueil de 1696, II, 108.
7 février.	A Messieurs les surintendans.	[2] «Pour conclusion, je supplie Messieurs les surintendans d'expédier doresenavant les choses qui sont résolues, sans retardement aucun; je les puis asseurer qu'il est du tout impossible que les affaires réussissent, quelque soin qu'on en prenne. Je leur dis ce que dessus sans fascherie, mais avec grand ressentiment et desplaisir de veoir que les choses ne vont pas comme le service du roy et le bien de l'estat le requièrent, et le tout faute de diligence. Par exemple, si nous avions maintenant du bled dans Basle, dont il y a plus de six mois qu'on en a parlé, M. le cardinal de La Valette auroit ravictuaillé toutes les places de l'Alsace pour plus d'un an, et nous n'aurions plus à penser aux affaires de ces quartiers-là, au lieu que, devant qu'il soit 3 mois, nous serons en la mesme peine que nous estions il y a 15 jours.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 152.

[1] Il n'y a point de date: cette lettre se rapporte sans doute au commencement de 1636, époque où Richelieu préparait la reprise des îles Sainte-Marguerite. Elle doit être au plus tard du commencement de février, puisqu'il faut être prêt en mars. Quant à l'archevêque de Bordeaux, nous savons qu'il arriva à la Rochelle le 11 mai, mais ce n'est pas de ce voyage qu'il est ici question: il est probable qu'il en fit plus d'un en Guyenne pendant l'armement de la flotte. On sait que le commandeur de La Porte était, en Brouage, le lieutenant de Richelieu.

[2] C'est la fin d'une dépêche dont le commencement n'est pas dans notre manuscrit.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
7 février.	[A la duchesse de Savoie.]	Le roy, ne distinguant point les serviteurs de Vos Altesses d'avec les siens, m'a commandé d'envoyer à V. A. deux brevets de mareschaux de camp en ses armées et 9,000 livres de pension pour qu'il vous plaise la diviser entre Messieurs le comte de Verue et le marquis Ville... J'ay aussy receu ordre du roy de faire faire une chapelle pour le R. P. Monot, sa condition ne donnant pas lieu à S. M. de luy donner présentement d'autres marques de son affection... Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 88; original, de la main de Cherré, signé et devenu minute, ayant été corrigé. Plusieurs mots sont de la main du cardinal.
8 février. D'Orléans.	A [M.] l'archevesque de Bordeaux.	Quel est son sentiment sur la résolution à prendre au sujet des vaisseaux qu'il doit ramener en Ponant? — Faites l'impossible pour secourir M. de Parme. — Bien pourvoir de subsistances l'armée navale qui reste en Levant. — Le commissaire Pastoureau conduit à Marseille 230 ou 240 Turqs et Mores, qui ont esté pris, pour estre distribués sur les galeres... On leur a fait croire qu'on va les embarquer pour les repasser en leur pays. «Vous tiendrés nostre dessein secret, de crainte qu'en ayant avis ils ne se sauvassent...» Orig. de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9332², f° 120. — Impr. *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 76. (Collect. des docum. historiques.)
12 février. Paris.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu le félicite du ravitaillement des places de l'Alsace. — — Le secours de Haguenau. — Il luy fera promptement envoyer de l'argent. — Vous pouvés promettre une pension au gouverneur de Benfeld. Bibl. imp. Suppl. franç. 920². — Impr. Aubery, *Mém.* III, 33. — Recueil de 1695, p. 55.
13 février.	A M. Servien.	«Le roy trouve bon que vous alliés demeurer à Angers[1]. La vous pourrés vous divertir et par l'exercice de la chasse et par les bonnes compagnies qui s'y trouveront. Cependant on donnera dès demain à vostre frère l'abbé toutes les asseurances de la récompense de vostre charge et des gratifications qu'il plaira au roy vous faire; ce qui sera suivy d'un effectif payement dont Messieurs les surintendans me donnerent hier parole et dont je me rendray volontiers solliciteur...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, janvier en mai, f° 147.
16 février.	A M. Des Roches.	«Des Roches, donnés au seigneur Loppez des assignations pour 55 mil livres des meilleures de celles que le roy m'a données pour mes remboursemens, ainsy que vous avés desja faict pour le payement du diamant qu'il m'a vendu, et dites à ceux sur qui vous les luy donnerés qu'ils me feront plaisir de les acquitter promptement.» Copie de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, janvier en mai, f° 160.

[1] C'est une réponse à une lettre de Servien que nous n'avons pas trouvée dans ce manuscrit.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
16 février. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	M. du Houssay me mande qu'un marchand d'Anglure, fort solvable, vouloit traitter pour voiturer 5 ou 600 muids de bled à Ligny, dont depuis il n'a eu aucune response. — Il s'est présenté plusieurs autres personnes, qui veulent entreprendre de faire des voitures. Il attend vos ordres sur plusieurs autres choses importantes. — «Je vous prie résoudre avec M. de Bullion la response dudict sieur du Houssay et de la luy envoyer en diligence afin qu'il n'ayt point d'excuse.... » Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, janvier en mai, f° 161.
26 février. Ruel.	A M. d'Halluin.	Le cardinal l'avertit que quatre vaisseaux plats armés à Barcelonne sont destinés à attaquer Brescou. «M. d'Argencour estant sur les lieux, vous avés la source des expédiens.» Le cardinal ne laisse pas de lui indiquer certains moyens de défense. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 39. — Recueil de 1696, I, 57.
27 février. Ruel.	Au duc d'Halluin.	Depuis la lettre que je vous ay escrite ce matin[1] d'Argencour me mande que la fortification de Brescou est trop basse et qu'il faut l'élever. Faites y travailler le plus diligemment possible, afin que nous n'ayons rien à craindre de ce costé. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 39. — Recueil de 1696, I, 58.
Idem.	A M. le Cte de Noailles.	«Le sieur de Lyonne, beau frère de M. Servien, ayant esté nommé par le roy a la coadjutorerie de l'évesché de Gap, comme l'estimant digne de cet honneur, je vous conjure de luy vouloir départir, en ma considération, toute l'assistance nécessaire pour la prompte expédition de ses bulles... » Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 276.
Idem.	A M. de Noailles.	J'ay veu le mémoire que vous m'avés envoyé touchant la protection des religieux de l'ordre de Saint-Antoine ; acceptant l'offre qu'ils m'en font avec tout le ressentiment que je dois, vous en pourrés parler à S. S. et poursuivre les expéditions qui me sont nécessaires en cette occasion... . Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 50, f° 387.
3 mars.	A Messieurs les surintendans.	Messieurs les surintendans sont priés de faire payer à M. le comte Scoti la pension que le roy luy donne, qu'il employera à remettre sur pied la compagnie de chevaux légers du sieur comte Scoti, son fils. C'est pour l'année 1635. «Le dict sieur comte s'en va avec le duc de Parme, qui part jeudy ; il importe qu'il reçoive le payement de la dicte pension auparavant.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 204.

[1] La première lettre est datée du 26. On a mis à celle-ci la date du 27, sans doute le jour de l'envoi.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
8 mars.	Pour MM. de Bullion et Bouthillier, surintendans des finances, à Paris.	«On m'a adverty qu'on a diverty les 200,000 fr. que Garnier avoit promis de payer pour les gallères. Si on ne faict promptement fournir cette somme, la despense que nous faisons pour l'armement de mer sera entièrement inutile. Messieurs les surintendans y pourvoiront s'il leur plaist.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 212.
19 mars.	Au roi de Danemark.	Lettre en latin sur l'envoi que le roi de Danemark a fait au roi de France de son capitaine des gardes, pour une affaire qui n'a pu réussir. Bibl. imp. Fonds Gaignières, t. 329. — Lettres originales, t. 28, f° 299.
19 mars. Ruel.	[A MM. Bullion et Bouthillier[1].]	«Il est du tout nécessaire que Messieurs les surintendans donnent un conseil à M. le cardinal de La Valette pour examiner les affaires d'Alsace, et remplacer le fonds qui estoit destiné pour les monstres de Colmar, Schelestat et Haguenau, qui a esté employé en achapts de bleds pour munir ces places... je prie Messieurs les surintendans de pourvoir à cette affaire diligemment.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier à mai, 1636, f° 238.
25 mars Ruel.	Au mareschal de La Force.	Félicitation du succès obtenu par son fils dans le combat de Raon[2], où il s'est conduit avec toute la prudence qu'on pouvait désirer. Impr. — *Mém. et correspond. du duc de La Force*. 1843, t. III, p. 440.
28 mars. Paris.	A Monseigneur le cardinal Barberin.	«Je n'ay rien oublié de ce que j'ay peu en l'affaire des Pères de Saint-Dominique du couvent de Paris, pour vous tesmoigner l'intérest que je prends à tout ce que vous affectionnés; mais il y a eu de grands obstacles, desquels M. le cardinal de Lyon informera V. Em. et luy dira les moyens que j'ay jugés à propos pour raccommoder ce qui y a esté gasté...» Minute de la main de Charpentier et de celle d'un autre secrétaire. Arch. des Aff. étr. France, de janvier en mai, f° 252.
Idem.	A Monseigneur le cardinal Antonio.	«L'affection que vous portés au P. général des religieux de Saint-Dominique m'a obligé de rechercher toutes sortes de moyens de l'aider en la réforme du grand couvent de son ordre en cette ville... Il a usé de formalités qui... estoient capables de rompre entièrement son dessein.» Il n'en viendra à bout que par les expédiens qu'on luy a proposés. «Je tiendray à faveur très grande de servir tous ceux qui me seront recommandés de la part de V. Em...» Minute[3] de la main de Charpentier et de celle d'un autre secrétaire. — Arch. des Aff. étr. France, de janvier en mai, f° 253.

[1] Bouthillier a écrit au dos : «M. le cardinal, à M. de Bullion et à moy.»
[2] Petite ville de Lorraine (département des Vosges), au confluent de la Meurthe et de l'Étape; d'où elle est souvent nommée Raon-l'Étape.
[3] Chéré a écrit au dos une note qui indique une troisième lettre sur ce sujet, adressée au cardinal de Lyon; cette troisième lettre n'est pas ici.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
28 mars. Ruel.	Au comte de Noailles.	M. les bons Pères Augustins qui vous rendront cette lettre vont assister au chapitre général de leur ordre à Rome. Je vous conjure de les assister autant que vous pourrés en ce qui concerne les affaires de leur province. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 305.
30 mars. Ruel.	A l'évesque de Mende, à Toul.	Concernant l'établissement des hôpitaux de Toul et de Pont-à-Mousson. Minute de la main de Cherré; comprise dans une vente d'autographes faite le 12 mars 1855.
[Mars ?]	A M. l'évesque de Sees[1].	Le roy cognoissant que l'évesché que vous avez est beaucoup au dessous de vostre mérite vous fait monter à celuy de Cahors. Vous ne sçauriez jamais avoir tant de contentement et d'avantages que je vous en souhaitte.» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 437. — Recueil de 1696, II, 18.
2 avril. Charonne.	A M. le marquis de La Force.	M. je ne sçaurois assez vous tesmoigner la satisfaction que le roy a receue de l'action que vous avés faicte depuis peu (ci-dessus, p. 968, au 25 mars), ny la joie que j'en ay ressentie pour l'honneur que vous y avés acquis, l'une et l'autre estant indicible. M. de Belsunce vous les exprimera de vive voix. Impr. — *Mém. et corresp. du duc de La Force*, 1843, t. III, p. 441.
8 avril.	A M. le Prince.	Une instruction qui lui apprendra les intentions du roi lui est portée par M. Perault son secrétaire. Richelieu ajoute quelques mots de politesse, et la recommandation expresse «de faire continuer soigneusement les fortifications de Dijon, de Bellegarde et d'Auxonne.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, janvier en mai, f° 275.
12 avril.	A M. d'Hémery.	On a envoyé beaucoup plus de troupes en Italie que nous ne pensions; ce qu'on faict par un effort extraordinaire. Mais ce n'est le tout de les envoyer, il faut les bien conserver... convenez de leur entretien avec M. de Savoie, car si on faisoit de dela tout ce qui se peut pour faire perdre les troupes que nous envoyons, il n'y auroit plus moyen d'en faire repasser pour la seconde fois. — N'envoyés plus, comme vous avés faict, les troupes pour se raffraischir en France, le roy l'ayant trouvé très mauvais; elles ont ruiné les lieux où on les a envoyées... Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 223; minute de la main de Cherré.

[1] Jacques Camus, fils de Pierre Camus de Pontcarré. Il était né en 1584, fut sacré évêque de Séez en 1614, et mourut en 1650. Cette promotion au siége de Cahors n'eut jamais son effet, et les auteurs du *Gallia christiana* ne l'ont pas connue. Il y eut deux vacances dans l'évêché de Cahors pendant le gouvernement du cardinal de Richelieu; Simon-Étienne Popian fut remplacé en 1627 par Pierre Habert, et, celui-ci étant mort le 27 février 1636, Alain de Solminihac fut nommé, la même année, par Louis XIII, sur l'instante recommandation du cardinal, dit le *Gallia christiana*; ce fut sans doute en suite du refus de Camus que Richelieu fit nommer Solminihac. Cette lettre, dont nous n'avons pas trouvé le manuscrit, et que les imprimés ont laissée sans date, doit donc avoir été écrite en mars 1636.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
12 avril.	A M. de Créquy.	M. le marquis de Villeroy m'a faict voir ce que M. de Créquy luy a mandé de ce qui s'est passé en la dernière occasion où M. de Savoie avait voulu faire quelque dessein avec les troupes du roy et les siennes. Que je le loue extresmement de la soumission et la sagesse avec laquelle il s'est comporté en cette occasion... Je feray valoir sa conduite auprès du roy autant qu'il pourra désirer. Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 224; minute de la main du secrétaire de nuit.
12 avril. Charonne.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roy en son conseil d'estat et son ambassadeur en Hollande.	Faites délivrer incontinent au sieur de Rorté les 46,000 escus que vous avez retenus pour M. le Landgrave de Hesse, soit qu'il ayt faict son accommodement ou non. Cela importe plus que je ne puis dire au service du roy. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 48*.
20 avril. Chantilly.	Instruction donnée par le roy à M[r] l'arch. de Bordeaux[1].	Cette instruction trace l'itinéraire que doivent suivre les trois escadres de Bretagne, de Guyenne et de Normandie depuis leur réunion à la rade de Saint-Martin de Ré jusqu'à leur arrivée vers les îles Sainte-Marguerite, en indiquant les opérations qui doivent se faire durant cette navigation. Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[3], f° 124-129. — Imprimée dans la *Corresp. de Sourdis*, t. I, p. 25, in-4°. [Coll. des Docum. inédits sur l'histoire de France.]
26 avril.	A M. de La Touche.	«Lorsque l'on séparera mon régiment en deux, trois ou quatre bataillons, je désire que, suivant l'ordre qui se pratique dans tous les régimens hors en celuy des gardes[2], que ce soient les premiers capitaines qui les commandent à l'exclusion des autres,» afin d'éviter toute contestation entre les capitaines et officiers. Minute de la main de Chéré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 331.
27 avril. Réaumont.	Pour M. l'archevêque de Bordeaux, à Paris.	«Je vous envoie la copie d'une proposition qu'un de nos amis de Hollande faict, laquelle mérite considération, parce que c'est chose qui concerne le voyage que vous allez faire; vous me manderés ce que vous en penserés afin que nous taschions de disposer les Hollandois à ce qui sera jugé plus à propos...» Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[3], f° 140.
[Vers la fin d'avril ?]	A M. d'Argencourt.	Richelieu témoigne sa surprise de ce qu'il s'est marié, «ne le croyant pas d'humeur à se soumettre à un joug si embarrassant comme est quelquefois celuy du mariage;» mais il le loue

[1] La pièce originale que nous avons, contre-signée Bouthillier (Chavigni), est rédigée avec beaucoup de détails; elle est de l'écriture d'un commis de ce secrétaire d'état; nous n'avons point trouvé de minute; mais il n'est pas douteux que Richelieu n'a pas laissé à un autre le soin de composer des instructions de cette importance; s'il ne les a dictées, il a donné les indications pour les rédiger et il en a revu la rédaction.

[2] Depuis les mots «je désire» de la main de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		du bon choix qu'il a fait «de Mademoiselle de Bertichères, de la conversion de laquelle je me resjouis infiniment[1].» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 458. — Recueil de 1696, II, 44.
1er mai. Charonne.	A M. Picart[2].	«M. J'ay asseuré mon neveu le général des galères, qui s'en va faire sa charge en Provence, que pendant le séjour qu'il y fera vous luy fournirés 4,000 livres par mois... outre ce 6,000 livres en partant d'ici pour lui donner moyen de se mettre en estat d'aller servir le roy. Ce qu'attendant de vostre affection, je...» — Richelieu promet au sieur Picart qu'il lui sera tenu compte de ses avances tant sur l'entretenement des galères que sur les appointemens du général. Copie de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier à mai, f° 356.
6 mai. Charonne.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Richelieu, consulté par le prince sur le choix d'un premier aumônier, répond que personne ne serait plus digne de cette charge que M. le coadjuteur de Tours[3].
7 mai. Chantilly.	.....	Déclaration du roy «sur les attentats et entreprises faictes contre son Estat par aucuns du comté de Bourgogne; avec asseurance de sa protection à ceux qui entretiendront la neutralité.» — ... Depuis l'ouverture de la guerre nous avons tousjours fait religieusement observer le traicté de neutralité faict en l'année 1610 entre nous et ceux du comté de Bourgogne; maintenant que les fréquentes infractions par eux commises nous obligent à prévenir par les armes les mauvais effects qu'une plus longue tolérance pourroit produire au préjudice de nos affaires, nous avons voulu... avant que de faire entrer nos armes dans le dict pays de la Franche Comté faire cognoistre à tout le monde... la droiture de nos intentions[4]...
7 mai. Charonne.	A Mr l'archev. de Bordeaux.	«Mr je vous envoie le pouvoir nécessaire en cas qu'il arrivast inconvenient de la personne de M. le comte d'Arcourt.» — Ne le montrer à personne. — Envoyer dire à MM. de Biron et de Miossant, de la part du cardinal, «que c'est une honte de quoy ils battent la campagne; et qu'ils se hastent... Si le roy n'est pas satisfaict d'eux, qu'ils ne s'en prennent pas à ceux qui leur ont procuré leurs emplois.» Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334, f° 146. — Imprimée, *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 76. (Documents inédits sur l'histoire de France, in-4°.)

[1] Pierre Conti, seigneur d'Argenecourt et de La Motte, épousa, le 14 avril 1636, Madeleine, fille d'Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères. Cette circonstance permet de mettre vers la fin d'avril cette lettre, qui n'a point de date dans les imprimés.

[2] Il était trésorier de la marine.

[3] Victor Bouthillier, frère du surintendant, qui fut, en effet, agréé par le prince. (Voy. tom. II, p. 472.)

[4] Cette déclaration, que Richelieu a voulu faire pour gagner l'opinion publique à la cause de la France, est contresignée Sublet, et elle a sans doute été rédigée par le secrétaire d'état de la guerre; mais la pensée du cardinal s'y distingue dans des arguments dont il s'est plus d'une fois servi. Le *Mercure françois* en fait mention p. 130, mais n'en donne pas le texte; nous l'avons trouvée manuscrite à la Bibliothèque impériale, Fontette, portefeuille 211, pièce 65; c'est une copie de sept pages.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
10 mai[1].	A M. de Toiras.	Richelieu le remercie des asseurances de son affection et de la bonne espérance qu'il lui donne des affaires d'Italie. «Je ne doute pas que vous ne faciez réussir vos prédictions... Je vous prie aussy me mander ce qu'on pourra faire au dessein dont M. Castelan nous a fort parlé au voyage qu'il feit icy de vostre part. L'armée navale du roy partira de Ré 4 ou 5 jours apres la Pentecoste. Je croy qu'à la fin de juillet elle sera en estat de concourir à cette entreprise, si elle se trouve aussy réelle qu'elle est apparente...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 350.
10 mai. Charonne.	Au comte de Noailles.	Employer tous ses soins pour le succès de la demande faite de la coadjutorerie de l'évêché de Gap pour le sieur de Lionne. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 340.
11 mai. Charonne.	A M. Mazarin, vice-légat d'Avignon.	M. de Bullion a terminé votre affaire; il vous donne 25,000 fr. comptant et le reste en bonnes assignations. — Protestations de s'employer en tout ce qui concernera ses intérêts. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 57, f° 136.
Idem.	[A M. de Charnacé.]	Cette lettre a été reproduite dans une autre du 16 adressée au même Charnacé, et elle forme tout le commencement de ladite lettre jusqu'aux mots «comme est celle qui se présente.» (Voy. ci-dessus, p. 461.) Il n'y a plus dans cette lettre du 11 mai que la promesse de faire valoir dans l'occasion les services de Charnacé et la formule finale. — Peut-être la lettre du 11 n'a pas été envoyée, ou Richelieu l'aura répétée à cause de l'inexactitude des courriers. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 50°.
14 mai. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«M. de Chavigny n'escrira point à M. de Brezé qu'il ne m'ayt veu auparavant. — Il faut parler à M. Lumagne dès ce soir pour les 40,000 livres, afin que le courrier en puisse porter dès demain la lettre de change avec celle que M. de Noyers envoie de 60,000 livres — M. Bouthillier tirera la lettre dès ce soir dudict sieur Lumagne, et luy fera sa promesse de luy fournir demain les 40,000 livres...» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 383.
14 mai. [Ruel.]	Pour M. de Noyers, secrétaire d'estat, à Paris.	«M. de Chavigny m'a promis de faire fournir dès ce soir une lettre de change à M. Lumagne de 40,000 livres, pour M. d'Hémery. Vous l'envoyerés, s'il vous plaist dès demain avec la vostre de 60,000 livres, afin que la lettre que je luy escris, qui porte que je luy envoye 100 mil livres soit, véritable.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 384.
14 mai.	M. le duc de Savoie.	Richelieu remercie le duc de la confiance qu'il lui témoigne... «Je n'oublieray jamais rien pour essayer de correspondre à

[1] Date écrite au dos par Cherré. En tête, une autre main a mis 14.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		la bonne opinion que vous daignés avoir de ma personne pour tous les services que vous en pouvés et devés attendre. J'ay faict sçavoir au roy la résolution que vous avés prise d'aller en personne commander son armée, dont S. M. a tesmoigné une joye indicible, par l'asseurance particulière qu'elle a en vostre prudence et en vostre conduite. Pour moy, Monseigneur, je ne doute point que le voyage que vous allés faire ne soit extresmement avantageux aux affaires d'Italie et glorieux pour V. A...» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 357. Lettre de la main de Cherré préparée pour la signature.
14 mai.	[A M. le maréchal de Créqui.]	«... Si M. le maréchal de Toiras a quelque entreprise dans l'esprit qu'il ne veille communiquer à personne, pour l'exécution de laquelle il soit nécessaire de détacher quelques troupes du corps de l'armée du roy, ne faites point, s'il vous plaist, de difficulté pour l'amour de moy de consentir que M. de Savoye les luy donne et qu'il les puisse commander seul en cette occasion, afin qu'il n'ayt point sujet de rejetter sur autruy le mauvais événement qui pourroit luy arriver en ses desseins...» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 342. Lettre de la main de Cherré, préparée pour la signature, et devenue minute à cause des corrections.
15 mai. Ruel.	A M. de Charnacé, ambassadeur en Hollande.	«M. j'adjouste ces trois mots à la lettre que je vous viens d'escrire[1], pour vous dire que si le secours de Coblens ne se peut faire par la jonction du Landgrave, ...le roy désire que, sans attendre autre ordre de sa part, vous faciés revenir ses troupes par mer le plus promptement qu'il se pourra. C'est chose qui importe tellement au bien de ses affaires que je vous conjure de rechef de n'y perdre aucun temps et de croire, etc.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 51e.
17 may.	A M. de Castelan.	«J'ay esté bien aise de voir ce que vous m'avés escrit sur le sujet de M. le mareschal de Toiras[2]. Je ne doute point qu'il n'ayt dans le cœur ce que j'ay veu dans sa lettre; j'en ay parlé de la sorte au roy, ce que je n'eusse pas faict si je ne l'eusse creu. Vous pouves l'asseurer de mon affection qu'il trouvera tousjours sincère. En vostre particulier je vous conjure...» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 348. Lettre de la main de Cherré, préparée pour la signature, devenue minute ayant été corrigée.
Idem.	A M. de Toiras.	Richelieu lui renvoie son neveu, avec les assurances de son affection. «Je ne doute nullement de la vostre ny pour le service du roy, ny pour ce qui me concerne. J'espère que nous apprendrons bientost l'effect des espérances que vous nous avez données du bon succès des affaires du roy en Italie.» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 347. Lettre de la main de Cherré, préparée pour la signature, devenue minute.

[1] Cette lettre est une addition à celle du 16 (voy. ci-dessus, p. 462); où il y a ici une erreur de date, ou, ce qui est plus probable, la minute de ladite lettre du 16 avait été écrite le 15.
[2] D'ici au mot «sincère,» de la main de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
18 mai. Ruel.	Au comte de Noailles.	Richelieu profite de l'occasion d'un courrier pour écrire à M. de Noailles, en quatre lignes, une simple lettre de compliments. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 49, f° 348.
19 mai[1]. Ruel.	A M' Mazarin, vice-légat d'Avignon.	«M. le chancelier Oxenstiern et les Suédois, Messieurs les Estats de Hollande et tous les princes alliez du roy en Italie ayant enfin, à la prière de S. M. consenti la ville de Cologne pour l'assemblée des députés qui seront nommez pour la négociation de la paix, je vous en donne avis afin que vous faciés valoir la sincérité avec laquelle S. M. et ses serviteurs ont tousjours agi en cette affaire.» Que les Espagnols et les impériaux agréent ou non le dit lieu de Cologne, le pape cognoistra qu'il ne tient pas à S. M. ny à ses alliez qu'elle ne procure le repos de la chrestienté. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 57, f° 165.
20 may.	A M. le Prince.	Richelieu envoie au prince de Condé une lettre venant de Colmar où l'on voit les desseins de l'ennemi. Importance de conserver Colmar et les villes de l'Alsace. Le meilleur moyen de les conserver, et de faire avancer diligemment un corps de vostre armée jusques a Anchisen (Ensisheim). «Je vous conjure de n'oublier rien de ce que vous jugerés possible en une occasion sy importante[2]. Cela n'empeschera point l'exécution de vostre dessein, ains le facilitera davantage.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, f° 413.
20 mai.	Au roy.	Richelieu écrit qu'il a fait savoir au comte de Guiche que son intention est qu'il demeure auprès du duc de Weymar, encore qu'il eust grande inclination d'aller avec le cardinal de La Valette, afin de le faire agir pour nettoyer la Sarre. Orig. — Bibl. de Saint-Pétersbourg. Communication de M. Léouzon-Le Duc.
29 may. .....[3]	A M' Mazarin, vice-légat d'Avignon.	Richelieu lui envoie un mémoire[4] en réponse à la dépesche que Mazarin lui a adressée. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 57, f° 164.
Juin[5]. Vers le commencement.	A Messieurs les Cantons suisses.	Vous apprendrez par les dépêches du roi que vous porte le sieur de Sonneberg et par M. Méliand, son ambassadeur, la bonne volonté de S. M. pour Messieurs les Cantons et son désir de conserver l'antique union, ainsi que les raisons de l'entrée de

[1] Cette lettre est classée dans le manuscrit au 29 mai, et, en effet, le chiffre est douteux; mais nous savons que Richelieu était à Ruel le 19. Nous n'avons qu'une lettre du 19, où la déchirure du lieu de date ne laisse voir que deux lettres, et ce ne peut être Ruel. Les missives des 30 et 31 nous manquent, mais Richelieu était à Conflans le 28 mai et le 1er juin.

[2] C'est Richelieu qui a écrit cette portion de phrase depuis «n'oublier,» ainsi que le mot «diligemment,» un peu plus haut.

[3] Le nom de lieu est presque entièrement déchiré, mais ce ne peut être Ruel.

[4] Je n'ai trouvé dans ce manuscrit d'autre mémoire du cardinal adressé à Mazarin que la lettre précédente.

[5] La date, qui manque, est à peu près donnée par la réunion de diverses circonstances telles que la violation de neutralité par les Comtois, la députation que les cantons envoyèrent au roi, et les explications que Louis XIII donne aux Suisses. Cette date est le commencement de juin 1636. (*Mém. de Richelieu*, t. IX, 184-202. — Aubery, *Mém.* III, 324, et *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, 518. — P. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, 715.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		ses armes dans la Franche-Comté. Le roi a eu très-agréable l'envoi qu'ils lui ont fait du sieur de Sonneberg. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 558. — Recueil de 1696, II, 177.
Commencement de juin[1].	A la duchesse de Savoie.	«Madame, on ne sçauroit assez louer V. A. d'avoir laissé aller M. de Savoie aux lieux où, exposant sa personne, il peut acquérir une gloire indicible... J'espère que son voyage produira des effects dignes de sa réputation... Je ne doute pas que le courage de S. A. ne surpasse toutes les bonnes qualités que Dieu a mises en elle. Je ne manqueray pas de faire valoir les actions de M. de Savoie...» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 539. Minute de la main de Charpentier.
1er juin. Conflans.	A Mr l'archev. de Bordeaux.	Richelieu donnera ordre au payement de la garnison de Brouage. — «Bien que je vous aye envoyé ordre pour prendre à Brouage tout ce qu'il faut de poudre à l'armée navale, je ne lairray pas de faire en sorte qu'il y en ayt suffisamment en Provence. — Quant au dessein dont vous m'avés escrit, aller brusler dans la Courongne huit vaisseaux de Dunkerque... vous sçavés que, par l'instruction du roy dont M. d'Harcourt et vous avés copie, S. M. donne pouvoir d'entreprendre sur vostre route les choses qui seront jugées possibles, et partant on se remet à vos prudences de faire ce que vous estimerés plus à propos.» Orig. — Bibl. imp. Le Tellier-Louvois, 9334², f° 147.
2 juin. A 4 h. du matin. Ruel.	Pour M. de Chavigni.	«Il passe un courrier extraordinaire qui va en Espagne; si M. l'ambassadeur de Venise veut, il peut escrire par luy au lieu d'en envoyer un exprès.» Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 2.
9 juin. Conflans.	Au cardinal de La Valette.	J'ay receu vostre dépesche du 2 de ce mois sur les places de l'Alsace; vostre voyage remédiera à tous les inconveniens. Si M. le duc de Weymar joint ses troupes aux vostres, cela favorisera l'exécution de vos desseins. — S. M. se remet à vous de faire donner du pain à son armée. — Faire payer 2 ou 3 mois aux officiers. Impr. — Aubery, III, 94. — Recueil de 1696, I, 59.
Idem.	A M. le procureur général, à Paris.	Combat du baron de Viteaux. «Il importe au service du roi d'arrester tels désordres par quelque exemple notable.» Orig. — Bibl. imp. Cinq cents, Colbert, t. VI, f° 265. — Impr. *Mém. de Motté*, II, 346.
21 juin.	Au duc de Parme.	A M. de Parme pour le conjurer de vivre en union avec M. de Savoie et n'avoir point d'animosité contre M. de Modène, tant pour l'intérest public que pour le sien particulier. Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 489 v°. Minute de la main de Charpentier.

[1] Cette minute n'est point datée; mais la date est à peu près indiquée par le départ du duc de Savoie pour ses armées, annoncé dans une lettre du mois de mai.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
21 juin.	Au duc de Savoie.	Lettre à M. de Savoie pour luy tesmoigner la confiance que j'ay en ses paroles, en sa prudence et en l'affection qu'il a au contentement du roy; qu'il ne lairra point passer cet esté sans faire des effects notables. Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 489 v°. Minute de la main de Charpentier.
Idem.	A M. de Créquy.	Lettre à M. de Créquy qui dise le desplaisir que j'ay que jusqu'à présent il ne s'est rien faict en Italie, et l'espoir qu'à l'avenir on réparera ce retardement, ce à quoy je le prie d'apporter tout ce qui deppendra de luy. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 489 v°.
23 juin. Conflans.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Félicitations sur l'heureux succès de son voyage. — Envoi d'argent et de troupes. — Le roi accorde au colonel Hébron la rançon de Méternic. — Faire récolter les bleds. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920². — Impr. Aubery, *Mém.* III, 118. — Recueil de 1695, p. 60.
24 juin.	A M. le Comte.	«Le roy ne pouvant en façon quelconque changer la résolution qu'il a prise sur le sujet des divers commandemens de ses armées, et considérant qu'il est à propos de laisser une armée en Champagne... S. M. a trouvé bon que vous y demeuriés, et que ses deux compagnies et la mienne fussent envoyées à M. le Prince, et de plus 600 chevaux de ceux que vous avés.» — On vous fortifiera de cavalerie. — «Le roy eust esté bien aise que les Polonois s'en allant, qu'on eust peu les charger en queue, mais il juge bien que, puisque vous ne l'avés pas tenté, vous ne l'avés pas creu faisable. — Vous verrés ce que vous pourrés faire dans la frontière de Luxembourg...» Orig. devenu minute à cause de quelques corrections. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 63.
28 juin. Conflans.	Pour M. de Chavigni, secrétaire d'estat, à Fontainebleau.	«Le roy m'ayant mandé qu'il s'estoit trouvé hier un peu mal, je ne seray point à repos que je ne reçoive de vos nouvelles qui m'asseurent de sa bonne santé...» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 75.
29 juin. Conflans.	*Idem.*	Richelieu lui demande des nouvelles de la santé du roi, «dont je seray tousjours en peyne jusques à ce que je le sçache en aussy bonne disposition que je le souhaite [1].» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 81.
30 juin.	[A M. de Créqui.]	Quoique vous ne vous mesliez point de finances... je vous escris pour vous dire que l'on mande de tous costés que les troupes ne sont point payées... J'ay beaucoup de peyne à croire que Messieurs les surintendants ayant envoyé, comme ils ont faict cette année, 3,700,000 livres d'argent comptant, les dictes troupes n'ayent touché qu'une monstre, ou qu'il n'y ayt beau-

[1] Le cardinal a écrit après sa signature : «Nous n'avons aulcunes nouvelles.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		coup de fonds entre les mains des trésoriers. — On a aussy mandé que les commissaires font signer aux cappitaines d'infanterie les rooles en blanc, et qu'ils les remplissent par après à leur fantaisie avec les trésoriers... et mesme que l'on vous faict signer des ordonnances de fonds sans vous faire voir le menu de la despense, ny à quoy on le veut employer... Vous donnerés ordre à empescher que semblables desordres n'arrivent à l'avenir. Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 533. Minute de la main de Cherré.
[Fin de juin[1].]	Au duc de Savoye.	«Ce me seroit un crime de différer plus longtemps à tesmoigner à V. A. le contentement extraordinaire que j'ay de la gloire qu'elle a acquise en la victoire dont il a pleu à Dieu bénir les armes qu'elle commande.» — Richelieu annonce ensuite au duc une lettre de félicitation du roi. Impr. — Aubery, *Mém.* t. V, 401. — Recueil de 1696, I, 328.
Idem.	A la duchesse de Savoye.	Félicitations sur la victoire dont il est question dans la lettre précédente; joie indicible que le roi en a reçue. S. M. considérant les dépenses extraordinaires que le duc est obligé de faire, lui accorde 300,000 livres, que Richelieu enverra en bonnes assignations. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 403. — Recueil de 1696, I, 330.
[Vers le milieu de 1636?[2].]	Au marquis de Coisquen.	Sy vous m'eussiés plus tost tesmoigné que vous ne m'estimiés pas assez grand seigneur pour commander la compagnie des gendarmes qu'il plaist au roy que j'aye, je vous eusse donné le contentement que vous pouves désirer... Impr. — Aubery, *Mém.* V, 520. — Recueil de 1696, II, 127.
[Seconde moitié de 1636?[3].]	Au grand maître de Malte[4].	...Bruit qui court du siége de Malte: «Je contribueray, en cette occasion, à l'avantage de vostre ordre tout ce qui dépendra de

[1] Après la déclaration de guerre contre l'Espagne en 1635, le maréchal de Créquy avait été envoyé en Italie avec 8,000 hommes de pied et 2,000 chevaux. Pour engager plus étroitement dans la cause commune et dans les intérêts de la France le duc de Savoie, son beau-frère, Louis XIII lui avait donné la charge de capitaine général de la ligue et de ses armées au delà des monts. Un des premiers avantages considérables remportés sur les Espagnols fut le combat de Tornavento (22 juin 1636), au sujet duquel nous lisons dans Guichenon: «Cette nouvelle portée en France réjouit toute la cour, particulièrement le cardinal de Richelieu, qui, comme autheur de cette guerre, ne cessoit de louer la vigilance et la générosité de S. A. R. à laquelle le roy en fit compliment, par une lettre écrite de sa main, et luy fit un présent de cent mille escus.» Ce passage de l'historien de Savoie (t. II, p. 906 et 907), joint à la mention du don de 300,000 livres annoncé dans la lettre suivante à la duchesse de Savoie, sans donner un quantième précis, indique suffisamment la date, qui manque dans les imprimés.

[2] Il n'y a pas non plus de date dans l'un ni l'autre des recueils où cette lettre est comprise; nous la plaçons, un peu au hasard, vers le milieu de l'année, deux mois environ après celle qu'on a vue ci-dessus, à la date du 12 mai. Richelieu en offrant sa compagnie à M. de Coisquin lui imposait la condition de la mettre en état dans quinze jours; il paraît que le cardinal usa d'une grande patience en cette affaire, et qu'il ne se décida à faire ces vifs reproches à un homme pour qui il avait eu de l'amitié, qu'après avoir été poussé à bout.

[3] La seule circonstance à laquelle nous puissions nous prendre pour chercher à trouver la date de cette lettre, c'est le danger que l'île courut d'être attaquée. Nous lisons dans l'Histoire de Malte de Vertot: «Le grand maître Paul Lascaris partage tous les habitans de l'isle de Malte en différentes compagnies, auxquelles on fait prendre les armes... contre les courses et les descentes des Turcs et des corsaires.» (T. V, p. 167 de l'édition in-12.) Or ceci se rapporte à l'année 1636, et nous hasardons cette date, assez incertaine.

[4] Frère Paul Lascaris Castelard, bailly de Manosque, issu des comtes de Vintimille, et sorti des anciens empereurs de Constantinople, fut élu grand maître, le 13 juin 1636, à la place de frère Antoine de Paule.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		moy... je suis bien aise que vous aiés commis le soin des affaires de vostre ordre à M. le commandeur de Villegagnon[1], en l'absence de M. le commandeur de La Porte, mon oncle, sçachant bien qu'il s'en acquittera très-dignement...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 558. — Recueil de 1696, II, 176.
[Commencem' de juillet? [2].]	Au mareschal de Vitry.	L'évêque de Nantes est envoyé par le roi pour agir de concert avec le maréchal de Vitry pour la défense de la Provence, en vue d'une attaque possible des Espagnols. — Grand éloge de cet évêque. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 529. — Recueil de 1696, II, 139.
4 juillet.	A M. de Chaunes.	Mettre dans Guise des gens «qui aient cœur et teste...» Le sieur de Guébriant ne sçauroit estre mieux employé que dans Guise. «Je n'estime pas que le gouverneur, estant incommodé comme il est, y puisse trouver à redire; et, en tous cas, vous pourriés distinguer le commandement du chateau, où seroit le gouverneur, et celuy de la ville, où seroit le sieur de Guébriant. Il faut jetter avec luy force braves gens comme le sieur de Quincé, que j'envoye expressément pour y servir comme volontaire.» — «Le mareschal de Brezé part demain matin; il sçaura bien rendre ce qu'il doit à une personne de vostre mérite qui est son aisné; je m'asseure que vous vivrés aussy avec luy comme le peut attendre une personne qui vous ayme comme moy.» — M. le Comte faict estat de vous joindre selon les avis que vous luy en donnerés; convenés «du lieu, qui pourroit estre, il me semble, la Fère.» Vous serés secouru autant qu'on le pourra faire. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 104.
7 juillet. Charonne.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Un courrier lui porte une dépesche de M. de Noyers; Richelieu accompagne cette dépesche d'une lettre d'amitié. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[1]. — Impr. Aubery, *Mém.* t. III, 136. — Recueil de 1695, p. 62.
10 juillet. Charonne.	A M. le bailly de Forbin.	Richelieu le remercie du soin qu'il prend de son neveu le général des galères. «Je vous prie de me faire ce plaisir de prendre la conduite de sa despense et de la régler tousjours en sorte que pour sa table et nourriture de ses gens et chevaux elle ne passe point du tout mil escus par mois. Le mauvais ordre de ses affaires l'oblige à se réduire ainsy que je luy ordonne par une lettre. . . dont je vous envoie coppie.» (Voy. ci-dessus, p. 503.) — Grandes assurances de se revancher de ce service. Orig. devenu minute à cause des corrections. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 109.

[1] «Le commandeur de Formegères, ambassadeur de l'ordre en France, étant décédé, on fit occuper une seconde fois cette place au commandeur Durand de Villegagnon.» (Vertot, t. V, p. 181.) Cette famille était consacrée à l'ordre de Malte; nous trouvons à la fois trois de ses membres chevaliers : René Durand de Villegagnon en 1631; Noël et Charles en 1632.

[2] Les imprimés ne donnent point de date. Ce fut vers le commencement de juillet que Richelieu envoya l'évêque de Nantes en Provence; l'objet de cette mission est expliqué dans plusieurs lettres que lui adresse le cardinal à la fin de juillet et dans le courant d'août.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
11 juillet.	A M. le Premier.	«Je vous remercie de l'avis qu'il vous a pleu me donner de l'aversion que le roy a de M. de Lansac. Je n'ay jamais pensé à demander à S. M. le gouvernement de Verdun pour luy... Je vous conjure de lever de l'esprit de S. M. le doute qu'il en auroit conceu, l'asseurant que j'ay trop de ressentiment des graces que j'ay receues de sa bonté pour en prétendre d'autres...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 119.
13 juillet. Charonne.	A M. de Pougny.	Vous verrez par la lettre du roy le mécontentement de S. M. au sujet des Capucins qui refusent d'obéir à leurs supérieurs[1]. «Je vous diray comme vostre amy qu'il yroit beaucoup de vostre intérest si les dicts religieux s'esloignoient tant de leur devoir qu'ils ne déférassent point aux commandemens de S. M. laquelle... les garentira de toutes sortes de mauvais traitemens s'ils retournent promptement à leur province, comme aussy, s'ils ne le font, elle sera obligée d'informer amplement S. S. de leur mauvais procédé.» Vous leur ferez prendre des résolutions conformes aux intentions de Sa Majesté. Orig. — Communication de M. Louis-Philippe de Saint-Albin.
13 juillet. Ruel.	A M. le procureur général.	M. ayant été prié de vous escrire en faveur d'un nommé Gamin, greffier des affirmations du parlement de Paris, je vous recommande cette affaire au cas que vous la trouviés juste. Original. — Bibl. imp. Cinq cents Colbert, t. VI, p. 266. — Impr. *Mem. de Molé*, II, 346.
16 juillet[2].	A M. d'Hémery.	Satisfaction de sa conduite, ayant su par le baron de Palnau comme le jour de la bataille il s'est tousjours tenu sur le pont pour obliger les soldats à faire leur devoir... M. de Noyers respondra aux demandes d'argent... — J'ay obtenu un don du roy de 100,000 escus pour M. de Savoie... je ne luy en escrits point désirant qu'il le sache par Madame, à qui je l'ay escrit particulièrement. — «Je vous prie ne souffrir plus qu'on envoye faire des troupes en France sans en avoir obtenu la permission... le roy le trouve très mauvais.» Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 569 verso. Minute de la main de Cherré.
19 juillet, à midi.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Je croy qu'il est plus à propos de proposer au roy le frère de M. d'Oudancourt pour la primatie de Nancy, que celuy dont nous avons tantost parlé, par ce moyen le dict frère de M. d'Oudancourt deschargera M. l'évesque de Maude de la pension qu'il a sur son évesché. — C'est un gentilhomme fort sçavant, qui est propre à prescher dans la ville, et à prendre après le baston de la croix, sy l'occasion s'en présente, pour la deffendre.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 131.

[1] C'étaient les religieux attachés à la maison de la reine d'Angleterre et venus de France auprès de cette princesse.
[2] Cherré a écrit cette minute au verso, et au reste, qui est resté blanc, il a écrit : «Brouillard de lettre à M. d'Hémery du 16 juillet 1636.» Cependant au dos du deuxième feuillet de la feuille on a mis 14.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
20 (?)[1] juillet.	Au pape.	«Très St Père, je ne prends pas la plume comme ayant part aux conseils du plus grand roy de tous ceux qui ont le bonheur et l'honneur d'estre soubs la conduitte de V. S. mais j'ose luy adresser ces lignes comme cardinal du Saint Siége...» — Il s'agit dans cette lettre curieuse du mauvais accueil que faisait le pape au maréchal d'Estrées, ambassadeur de France. Mise au net de la main de Cherré, devenue minute à cause de corrections faites par Richelieu. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, f° 387; aux folios 76 et 78 du même ms. sont deux copies de la main d'un secrétaire de Chavigni. — Bibl. imp. Fonds Dupuy, copie, t. 463 (non coté), 549, f°s 129 et 767, cahier 2. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 168. — Recueil de 1695, p. 68. — Dans les *Mém. de Richelieu*, liv. XXVII, t. IX, p. 104 de l'édit. Petitot. Enfin divers passages en ont été cités dans l'Histoire de Mazarin par Aubery, et dans l'Histoire de Louis XIII par le père Griffet.
20 (?) juillet.	A M^r le cardinal Barberini.	Richelieu prie le neveu du pape d'user de son influence pour faire agréer au pape les considérations soumises à S. S. dans la lettre de Richelieu au sujet du maréchal d'Estrées. Minute de la main de Cherré, corrigée de la main du cardinal et de celle de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, f° 390. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 390. — Recueil de 1695, p. 315.
20 (?) juillet.	A M. le cardinal Antoine.	Même objet que la lettre au cardinal Barberini... «Il me suffira de vous conjurer d'agir en cette occasion selon vostre zéle ordinaire envers la France[2].» Mise au net préparée pour la signature, devenue minute à cause de corrections. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 58, f° 389. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 541. — Recueil de 1696, II, 154.
20 juillet. Charonne.	Au cardinal de La Valette.	Regrets de la mort du colonel Hebron. Embarras pour donner son régiment. — Le roi trouve bon que Saverne soit mise entre les mains de M. le duc de Weymar. — Mesures à prendre quand Dole sera rendue. — Prise de la Capelle, qui ne s'est point défendue. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aub. *Mém.* III, 152. — Recueil de 1695, p. 62.
23 juillet. De Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	On voudroit mettre Saverne aux mains du duc de Weymar, mais on craint le bruit qu'en feroient les catholiques; on luy consignera quelque autre place en Alsace. — Il est important que vous puissiez prendre pour l'hyver des quartiers avancez... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 923[3]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 158. — Recueil de 1695, p. 65.

[1] Nous n'avons pu fixer d'une manière très-précise la date de cette lettre. Notre minute, placée vers la fin du volume, est sans date; Cherré a écrit au dos «du 10 juillet 1636,» quantième qu'il a mis également au dos de la minute des lettres écrites le même jour aux cardinaux Barberini. Aux deux copies des folios 76 et 78, lesquelles sont de la main d'un commis de Chavigni, on a mis en tête, pour le classement, «25 juillet;» peut-être parce qu'une lettre de Chavigni, qui en donne communication au maréchal d'Estrées, porte cette date. (Folio 84 du ms. des Aff. étr.) Les copies de la collection Dupuy (sauf celle du n° 549, qui n'a d'autre date que celle de l'année) sont datées du 20 juillet. Quoi qu'il en soit des quantièmes du 10 ou du 20, cette lette a été écrite avant le 25. — A cette date du 25 Chavigni, écrivant au comte de Noailles au sujet du terme arrivé de son ambassade, lui recommande de faire les plus pressantes instances, auprès du pape, sur cette affaire du maréchal d'Estrées, en prenant congé de S. S. «La mauvaise humeur du pape, disait Chavigni, n'a pas fait changer la résolution du roy. Il est inouy qu'un prince qui reçoit un ambassadeur luy ayt jamais prescrit les choses qu'il a à dire...» (Aff. étr. Rome, t. 58, f° 85, minute.)

[2] Voy. sur la date de cette lettre et de la suivante la note de la lettre précédente.

[3] L'imprimé diffère ici de notre minute; il donne une première rédaction abandonnée.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
25 juillet. De mon chasteau de Madrid.	A M. de Longueville[1].	Le roi voulant se rendre en personne à son armée de Picardie ordonne de la mettre promptement en un état respectable. «Ma noblesse de Normandie ayant créance en vous, je vous prie d'en prendre la conduitte... J'ay faict donner un arrest en mon conseil par lequel j'ay confirmé la dicte noblesse de Normandie en son ancien privilége et liberté de vendre le vin et le cidre de ses terres, sans payer le droit de quatriesme.» Quand toute cette armée sera réunie mon intention est de l'envoyer vers le Boulenois, et de vous en donner la conduite. Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 60.
29 juillet.	A M. de Serre[2].	«Cognoissant ce que vous sçavés faire en ce qui est des mines, je ne sçaurois assez m'estonner que celles que vous faites à Dole n'ayent point encore eu l'effect que vous m'aviés promis en partant. Vous sçavés la confiance que le roy a en vous et l'affection que je vous porte; je m'asseure que vous voudrés correspondre à l'une et à l'autre, et me donner occasion de faire valoir vos services auprès de S. M.[3]...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 155.
30 juillet.	A M. de Vaubecourt.	Prendre un soin particulier de munir Verdun et Clermont; de faire porter des bleds dans le premier, et de faire lever des gens pour jetter dans le second, selon que le présent porteur luy dira; le dict porteur a de l'argent pour cet effect. Je le conjure de tesmoigner en cette occasion son crédit et son affection. Minute de la main de Le Masle. — Arch. des aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 157.
Idem.	A MM. les mareschaux de Chaunes et de Brezé.	«Lettres qui leur tesmoignent que le roy trouve bien estrange qu'ayant eu ordre de sa part, il y a longtemps, de faire arrester le baron du Bec, ils aient tant différé à le faire exécuter. Que je ne puis que je ne leur die que je ne sçaurois à quoy imputer un tel retardement, veu qu'ils en cognoissent la conséquence. Que s'il est vray que le dict du Bec se soit sauvé, comme le bruit en court, et que le sieur de Saint-Léger manque encore à estre arresté, je ne sçay comme ils se pourront laver devant le roy.» Minute de la main de Le Masle. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 157.
Idem.	A M. de Pontchasteau.	Le cardinal, en l'informant de la mission donnée le même jour à M. du Plessis (voy. ci-dessus, p. 522), lui adresse une recommandation particulière: «Je vous prie de donner si bon ordre à Brest et à toute l'estendue de vostre charge qu'il n'en puisse arriver aucun inconvénient. Faites tenir la coste sy

[1] Cette minute n'a point de suscription, mais Charpentier a écrit au dos: «Lettre du roy à M. de Longueville.»
[2] Voy. ci-dessus, p. 485, une note à l'occasion de cet ingénieur.
[3] Cette fameuse mine dont on attendait la prise de Dole éclata sans aucun succès le 13 août, et le prince de Condé fut obligé d'abandonner le siége le 15. (*Hist. de Louis XIII* du père Griffet, II, p. 750.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		bien en armes aux moindres allarmes qu'ils auroient d'un armement naval qu'ils n'ayent rien à craindre.» Donner les ordres nécessaires au Conquet et à Saint-Nazère. Minute de la main de Cherré et de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 158.
30 juillet, Chaliot.	A M. l'archev. de Bordeaux.	Richelieu lui envoie un mémoire de ce que le roy estime qu'il doit entreprendre, après que son armée navale sera passée dans la Méditerranée. En conférer avec le comte d'Harcourt. «Je ne doute point que vous ne contribuiés tout ce que l'on peut attendre de vostre passion et de vostre zèle au bien des affaires de S. M...» Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[2], f° 148.
[... juillet[1].]	A M. le Prince.	Que je suis bien aise que le siége de Dole aille bien, que je le conjure de le presser autant qu'il luy sera possible. — «Que je le prie de ne s'affliger point et de prendre patience; qu'aussy tost que le siége de Dole sera achevé on trouvera invention de le deslivrer de la gesne en laquelle il est, mais qu'il faut prendre cette place, de là deppendent la loy et les prophètes; le bon ou mauvais succès de ce siége étant capable de le donner bon ou mauvais aux affaires du roy...» Minute de la main de Cherré[2]. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 168.
Idem[3].	A M. d'Espenan.	«J'ay beaucoup de desplaisir de sa blessure, et de la joye qu'elle ne soit point périlleuse. Il se peut asseurer de mon affection en toutes occasions. — Je ne puis que je ne vous tesmoigne le desplaisir que j'ay de la mort du colonel Ebron, que je regrette plus que je....» (La minute n'achève point la phrase.) Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, de juin en septembre, f° 168 verso.
Idem[4].	A M. [de La Porte[5].]	Mon oncle, j'ay veu ce que vous m'avés escrit touchant le s[r] de Launay. Je l'aurois volontiers considéré si j'eusse sceu premièrement ce que vous m'en mandés; mais puisqu'il a pleu au roy me donner le gouvernement de Brouage ayant choisi Granchamp pour lieutenant, il m'est impossible de changer cette résolution, mais je retiens le d. sieur de Launay avec moy jusques à ce que jaie l'occasion de le placer.» — «Messieurs de Brassac et de Villemontée s'en vont pour apporter ordre aux soulevemens arrivez au quartier où vous estes. Les Espagnols ont surpris la place.» (Le sens est interrompu.) Minute de la main de Cherré. — Arch. des aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 168 verso.

[1] La pièce n'est point datée; c'est pour le classement qu'on a mis en tête : «Juillet 1636.»
[2] Le manuscrit de cette pièce est assez embrouillé; une partie, écrite à la marge, est la matière dictée par Richelieu; l'autre partie semble la continuation de la lettre même.
[3] Il n'y a point de date; on a mis en tête «juillet» pour le classement.
[4] La date manque comme aux minutes de la lettre à M. le Prince et à Espenan.
[5] Au dos de cette minute, qui manquait de suscription, Cherré a écrit : «A Mr de la Meilleraie.» Si cette indication est exacte les mots «mon oncle» ne le sont pas, puisque la Meilleraie était cousin germain de Richelieu; mais il nous semble que c'est par distraction que Cherré a mis ici la Meilleraie, au lieu de La Porte, lequel était lieutenant du roi en Aunis ainsi qu'à la Rochelle, et a aussi représenté Richelieu dans son gouvernement de Brouage.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636. .. juillet.	A M. le Comte.	Satisfaction de ce que toutes les forces du roy en Champagne et en Picardie commencent a estre assemblées sous le commandem' de M. le Comte. Le roy laisse à sa discrétion de mettre ou ne mettre pas de nouvelles troupes dans les places; il suffit «d'esviter tout subit inconvénient, et se tenir sy proche des ennemis avec[1] les forces que vous commandés, qu'ils ne puissent entreprendre un siége.» Mesures à prendre par rapport à Guise. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 170.
[Fin de juillet ou commencement d'août[2].]	Au maréchal de Vitry.	Remercîment des faveurs et des assistances que le maréchal a départies au général des galères, neveu de Richelieu, depuis que celui-ci est en Provence. Le cardinal le conjure de ne rien oublier pour aider M. de Nantes a tenir tout prest pour l'armement de l'armée navale de la Méditerranée aussitost que l'armée navale du Ponant sera arrivée aux côtes de Provence. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 530. — Recueil de 1696, II, 140.
[Commencement d'août[3].]	A M. de Saucourt[4].	Richelieu se félicite de ce que les ennemis ont résolu d'assiéger Corbie, tant il a confiance en Saucourt; lui n'imitera pas la lascheté des gouverneurs qui ont rendu la Capelle et le Castelet[5]. Vous entendrez parler dans peu de jours de leur chastiment. S. M. est très disposée à recognoistre et récompenser ceux qui feront leur devoir en ces occurrences[6]. Impr. — Aubery, V, 535, et Recueil de 1696, II, 145.
[Vers le commencement d'août[7].]	[A M. de Fortescuyère.]	Richelieu lui demande combien il a de poudres dans le Havre: et lui ordonne, en en retenant 25 milliers pour sa place et 15 milliers de salpêtre, de délivrer le surplus au porteur de la présente lettre pour l'apporter en toute hâte au cardinal. Au premier bon vent il en arrivera au Havre 2 ou 300 milliers pour remplacer celle qu'il aura donnée. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, juin en septembre, f° 342.
[Commencement d'août[8].]	A M. le Prince.	«M. on ne sçauroit assez s'estonner de l'opiniastreté de ceux de Dole; pleust à Dieu que les sujets du roy feussent aussy affectionnez que ceux là le sont à l'Espagne.» — Faire lever un

[1] «Les forces que vous commandés,» de la main de Richelieu.

[2] Cette lettre, sans date dans Aubry et dans l'autre recueil, doit être de la même époque que celle dont Richelieu fait mention, écrite à l'évêque de Nantes le 31 juillet. Nous avons aussi une missive adressée par le cardinal à M. de Forbin, le 10 juillet, où nous voyons que le général des galères était arrivé depuis peu en Provence.

[3] Corbie fut assiégée le 7 août.

[4] Ce nom s'écrit quelquefois Sauvecourt, et plus ordinairement Soyecourt.

[5] Elles avaient été prises, l'une le 9 juillet, l'autre le 25; l'arrêt de mort infamante rendu contre les deux gouverneurs fut exécuté en effigie le 18 août.

[6] Les compliments et les promesses du cardinal furent faits en pure perte. Corbie se rendit aux Espagnols le 15 août, sans que l'ennemi eût fait aucune brèche à la place. Soyecourt fut condamné à la même peine que les deux autres gouverneurs, mais comme eux il s'était sauvé hors de France. (Voy. ci-dessus, à la date du 19 août, p. 554.)

[7] Cette minute est sans date; on l'a classée dans le ms. à la fin d'août; elle doit être plutôt du commencement dudit mois, car nous avons donné une lettre adressée au même, le 14 (voy. p. 545 et 552), et dans laquelle Richelieu annonce la réception de la poudre qu'il a demandée.

[8] Cette lettre, sans date, est mal classée dans le ms. à la fin d'août; le prince de Condé leva le siége de Dole le

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		corps considérable en Bourgogne pour asseurer Dijon. — Il est besoin de faire armer toutes les communes, et leur donner le pain aux despends du pays. — Grand «desplaisir de l'assassinat de mon cousin de Lansac; on n'a jamais oui parler d'une pareille insolence [1].» Minute de la main du secrétaire de nuit [2]. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 341.
5 août.	A M. le Comte.	«M. On vous envoie le pouvoir que vous avés désiré pour commander en Picardie... S. M. est très satisfaite de vostre conduite.» — «Si je prends la liberté de vous avertir vous l'attribuerés à la parfaite affection que j'ay à vous honorer et au désir que j'ay que toutes choses aillent et à l'avantage du service du roy et à vostre gloire... je n'ay jamais douté qu'on ne trouvast en vous toutes les bonnes qualités qui se peuvent désirer en une personne de vostre naissance.» — «Je ne manqueray pas de parler pour le frère du sieur de Mata, auquel j'ai beaucoup de regret tant pour son mérite particulier que parceque nous estions parens...» On vous envoie le supplément de la montre, des poudres et des munitions... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 187.
5 août.	A M. de Nautes.	«M. le baron d'Alemagne me mande que vous lui avés faict entendre de ma part que sa commission pour commander les vaisseaux ronds que l'on arme en Provence... n'avoit plus lieu, ne désirant pas, pour la conséquence des amirautez, qu'il y eust une escadre de Levant, et que vous luy avés simplement offert le commandement d'un vaisseau particulier, ou bien celuy de quelques tartanes. Je ne puis croire que ce soit ainsy, veu qu'auparavant que vous vous en alassiés je vous fis cognoistre que l'intention de S. M. estoit que l'on donnast le nom d'escadre à l'armement que vous faictes préparer en Provence et que ledict s^r baron d'Alemagne le commandast comme chef d'icelle... Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 189.
6 août. De Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Mesures que prend le roi pour chasser les ennemis de la frontière de Picardie. — Ce qu'on veut faire quand Dole sera pris. — On lui laisse toute liberté d'agir. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[1]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 195. — Recueil de 1695, p. 70.
7 août.	Pour M. de Chavigny.	«Je suis d'advis que M. de Chavigny aille ce matin, de grand matin, chez M. le duc d'Angoulesme comme son amy particulier, et se charge, en parlant à luy, de me prier de le raccommoder avec le roy, en ce temps auquel il peut servir. Faict à six heures du matin ce 7e août 1636. Et, par aprés, dès ce matin nous le verrions. Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 208.

15 août; il y avait trois mois que la ville avait été investie. Cette lettre fut écrite assez longtemps après, puisqu'on s'étonne de l'opiniâtreté de la défense; nous la mettons vers le commencement d'août.

[1] Il fut tué devant Dole par un cavalier de l'armée française, lequel (dit la Gazette du 7 août) fut exécuté le lendemain. Saint-Simon en a fait mention dans ses annotations au Journal de Dangeau.

[2] Au bas de cette lettre le secrétaire a écrit : «Pareille lettre à M. de Lamellerie, hormis qu'elle ne parle point de la levée en Bourgongne.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
10 août. Paris.	Lettre du roi. Au comte de Soissons.	Le roi explique une dépêche précédente que le comte de Soissons a mal comprise, ce qui lui a fait faire un faux mouvement. Le roi a voulu lui dire seulement qu'il devait se couvrir de la rivière d'Oise. «Vous prendrés donc tel poste que vous estimerés à propos, et mesme vous pourrés retourner à celuy que vous aves quitté si vous le jugés avantageux pour mes affaires.» Orig. signé du roi et contre-signé Sublet, devenu minute[1]. — Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 162e.
11 août.	Au mareschal de Brezé.	«Mon frère, je croy qu'il est bien a propos que M. le Comte envoie diligemment le sieur de Ville du long de la rivière d'Oyse, depuis Compiègne jusques à Beaumont pour voir les lieux où il faut faire des retranchements et des camps. Il trouvera des gens partout qu'on y a envoyés expressément. Mais si on ne faict tout avec un bon dessein on n'y fera rien qui vaille; c'est pourquoy je croy du tout à propos de l'y envoier.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 228.
Idem.	Au sieur de Ville.	Richelieu luy ordonne, ainsi qu'il est dit dans la lettre précédente, de visiter le cours de l'Oise. «On a envoyé d'icy diverses personnes pour y faire travailler, qui à Verberie, qui à Pont Sainte Maxence, qui à Beaumont; mais il est bon qu'il voie tout auparavant pour en faire les desseins.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636 de juin en septembre, f° 228.
Idem.	A M. de Saint Georges[2].	«M. de Saint Georges, je renvoye Garnier avec les ordres nécessaires pour faire travailler par corvées... au Pont de l'Arche, je m'asseure que vous ne vous y endormirés pas. Il faut, en ces occasions s'ayder de soy-mesme... Je vous envoye 15 cent francs pour employer au plus pressé. Asseurés vous, dans l'estendue du gouvernement du Pont de l'Arche, de ceux qui vous peuvent assister au cas que vous en ayés besoin. Je seray tousjours le meilleur de vos amis.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 229.
15 août. Paris.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roy et son embassadeur en Hollande.	Le roy envoyant le seigneur Loppez en Hollande pour y faire divers achats d'armes et de munitions, Richelieu prie Charnacé de luy deppartir toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pour l'accomplissement de sa mission: faciliter les achats, la sortie des armes et munitions, haster l'expédition des passeports. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 56e.

[1] Cette dépêche, dont la première minute est du secrétaire d'état de la guerre, est presque en entier l'œuvre du cardinal, de nombreuses corrections ayant été faites par Richelieu, et par de Noyers sous la dictée de Richelieu, lorsque de Noyers lui apporta la lettre qu'il venait de faire signer au roi, après en avoir fait la première rédaction. C'était d'ailleurs Richelieu qui en avait donné la matière au roi. (Voy. ci-dessus, p. 530.)

[2] Cherré a écrit au dos : «A Mrs de Saint Georges et de Fortescuyère, du xie aoust.» Nous n'avons point trouvé de lettre pour celui-ci à la date du 11, mais Richelieu lui a écrit le 14 et le 16. (Voy. ci-dessus, p. 545, et ci-après à la date du 16 août.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
16 août.	A M. de Longueville.	Faire escorter de Rouen à Poissy les armes et munitions de guerre que le roy fait venir du Havre [1], faire prendre le meilleur chemin. — Haster les levées qu'il doit faire. — Pourvoir à tous les passages de la Seine, comme Vernon et autres. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 252.
Idem.	A M. de Fortescuière [1].	Richelieu lui recommande de faire tout ce qu'il faut pour la conservation du Havre, sans y plaindre la despense; il le charge de faire faire des feux d'artifice, «estant impossible que vous ne trouviés des gens de la mer qui les sçachent faire.» Enfin il le félicite de ce qu'il a «toute sorte de prévoyance, bien que vous n'en puissiés avoir affaire au lieu où vous estes; les écluses que vous sçavés qui noyent le pays quand on vient estant capables de faire peur aux armées quand mesme elles pourroient aller à vous...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 252.
17 août.	.....	Décret du cardinal de Richelieu touchant l'abbaye de Cîteaux. (En latin.) — Il s'agit de la réforme de ladite abbaye. La pièce, signée «le cardinal de Richelieu,» est contre-signée «Fr. Johannes, abbas de precibus, a secretis.» Imprimé. Bibl. imp. Cinq cents, Colbert, t. 160, f° 214.
20 août. Paris.	A M. l'archev. de Bordeaux.	Regret de ce qu'il n'a pas trouvé tout préparé en Provence. — On lui laisse la liberté d'agir dans l'intérêt du service du roi. — Satisfaction pour la manière dont sa flotte a été conduite en Levant. — La dépesche de M. de Noyers vide la difficulté qui était entre le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry pour le commandement des troupes. — J'escris à celui-ci de vous en donner le plus qu'il pourra. Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334², f° 167. — Minute de la main de Cherré. — Archives des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 272 verso. (La première moitié seulement.) — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 72. (Documents inédits sur l'hist. de France, in-4°.)
20 août [2]. Chantilly.	Lettre du roi. A M. l'archev. de Bordeaux, conseiller en mon conseil d'estat.	Satisfaction du roi de ce que l'armée navale est passée ès mers du Levant. — Ordre du commandement établi par S. M. entre les deux généraux, Vitry et d'Harcourt. — Rien à ajouter aux instructions données à l'archevêque de Bordeaux. — Composition d'un conseil de guerre. — Mettre sur les galères les Turcs qui sont prisonniers. — Éviter toute jalousie et différends qui pourraient compromettre cette armée si belle et qui a coûté si cher [3]. Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334², f° 121. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, p. 74.

[1] Voy. ci-dessus, p. 545.

[2] Le ms. a daté cette lettre du 20 avril, et l'erreur l'a fait classer hors de sa place; dans la correspondance de Sourdis on l'a datée du 27 août : c'est une autre méprise. La lettre de Richelieu du 20 nous indique la vraie date en citant cette missive : «La dépesche de M. de Noyers vuide la difficulté qui peut estre entre M. le mareschal de Vitry et M. le comte d'Harcourt.»

[3] Cette lettre de cabinet, contre-signée Sublet, contient les mêmes plaintes que celle du cardinal écrite le même jour; la matière doit en avoir été donnée par Richelieu; mais, comme on y règle les commandements, il convenait que ce fût une lettre venant du roi.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
21 août. Paris.	A M. le marquis de Sourdis, mareschal de camp, mestre de camp de la cavalerie légère.	Le cardinal lui envoie l'abbé de Coursan, et n'ajoute rien à ce que ce messager est chargé de lui dire de vive voix. Compliments et exhortations à bien servir le roi. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 20, f° 105.
Idem[1].	A M. l'archev. de Bordeaux.	Longue lettre sur les armements et la flotte de Provence, sur le dessein de Final, sur l'envoi de troupes, enfin sur les Turcs prisonniers. Minute de la main du secrétaire de nuit[2]. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 300. — Orig.[3] Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[3], f° 165. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 88.
22 août. Paris.	[A Chavigni.]	Le roi a raison de faire commander par les officiers de Vaubecour les troupes qu'on amasse à Pontoise. «S. M. trouve tousjours quelque expédient à quoy ses serviteurs ne pensent pas, qui sont très excellens. Outre ce que vous me mandés du travail du roy. Nogent n'a pas oublié à m'en conter les particularitez, sa présence est nécessaire en divers lieux, je la luy souhaiterois si je n'apréhendois que sa santé en fust altérée. Je la conjure de la conserver.» — Il faut se diligenter d'aller aux ennemis. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 287.
22 août.	A M. le comte d'Allez.	...On a pourveu à tout ce que vous pouvés désirer pour la conservation de vostre place. On vous a envoyé 4,000 francs, un régiment... j'ay ordonné que deux cents soldats de la garnison du Havre, commandés par les meilleurs officiers s'allassent jeter dans Abbeville; j'ay convié M. de Longueville à vous envoyer cinq ou six cents hommes... M. de Villequier vous a fait porter des munitions de guerre... Sabatier, qui a le party des poudres, m'assure qu'il en a fait mettre dans Abbeville dix milliers, outre ce qui estoit dans les magazins; si cela est, vous en avés à revendre. Je vous suplie de me mander bien particulierement ce qui en est. Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 288.
23 août. Paris.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Vous jugerés que la guerre est bien mauvaise de deçà puisqu'enfin je me rezous d'y aller avec les incommodités aux quelles je suis sujet.» — Indignation contre «trois coquins» qui ont rendu leurs places. On les a tirés à quatre chevaux, en effigie, avec toutes les marques d'infamie qu'on a pu imaginer, et leurs personnes seront traitées de mesme en quelques lieux qu'ils soient trouvez.» — «Nous aurons le 6 du mois prochain plus de 10,000 chevaux et 25,000 hommes de pied, avec cela nous allons droit aux ennemis.» — Nous avons à craindre M. de Lorraine et Galasse. — Ordres donnés aux généraux qui commandent les diverses armées... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[4]. — Aubery, *Mém.* III, 213, — Rec. de 1695, p. 71.

[1] Sur la minute, examinée avec peu d'attention, on a pu lire 24, et c'est à cette date que la pièce est classée dans le ms. des Aff. étr. L'original met le 21, et dans la correspondance imprimée de Sourdis on a mis le 29: c'est une erreur que la table rectifie en donnant la date du 21. Il faut remarquer que la lettre du cardinal à son neveu, le général des galères, dont il est question dans la dépêche à l'archevêque de Bordeaux, porte la date du 24.

[2] Dans cette minute il y a plusieurs passages de la main du cardinal.

[3] Il y a dans l'original quelques mots chiffrés dont on a écrit l'explication à la marge.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
24 août. Paris.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«La garnison de Saint Quentin se dissipe à faute de paiement.» Les surintendans n'y peuvent pourvoir. «M. de Noyers et moy avons trouvé de l'argent ... pour bailler aux soldats, afin de les tenir en leur devoir. [1] Je crains bien qu'à la continue tous les efforts qu'on puisse faire ne puissent remédier au deffaut des finances; mais pour cette fois-cy on l'a faict.» Original de la main de Charpentier et de celle de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 297.
26 août.	Lettre du roi. A M. de Matignon.	«La lascheté et le crime de Saucour sont assez cogneus à tout le monde par l'infame reddition qu'il a faicte de ma ville de Corbie... Il doit se retirer en Angleterre... Prenez soigneusement garde à la coste dans l'étendue de vostre gouvernement, afin de l'arrester s'il se présente... Vous ne manquerés d'exécuter le commandement très exprès que je vous faicts, qui est un des plus grands services que vous me puissiés rendre et à mon Estat dans les occasions présentes...» Minute de la main de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 316.
Idem.	A M. l'évesq. de Nantes.	L'évesque de Nantes avoit mandé plusieurs fois au cardinal que les vaisseaux de l'escadre de Levant estoient prests, et cependant l'armée navale du Ponant, après les avoir attendus longtemps, a esté contrainte de faire voile sans les dicts vaisseaux. «Je ne vous dis point le sentiment que j'ay d'un tel manquement; vous me cognoissés trop bien pour l'ignorer, et si vous avés de l'esprit, de l'affection et du zele vous n'oublierés rien de ce qui se peut faire pour le réparer. Je suis...[2]» Minute de la main de Chavigni. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 311.
Idem.	A M. de Sabran.	Instruction à M. de Sabran concernant le secours à donner au duc de Parme, et au sujet du comte Fabio Scoti. — Discussion des divers moyens de secourir le dit duc. Copies. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[3], f°s 186, 274, 434[3]. — Impr. *Corresp. de Scardis*, in-4°, t. I, p. 91.
1er septembre. Goussainville.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«Après avoir pensé à la proposition que vous m'avés faicte ce matin de loger le personnage que le roy vist hyer chez celuy dont vous m'avés parlé, je n'en suis point d'avis, pour plusieurs raisons que je vous diray au long. Vous romprés donc ce dessein; et, par le moyen que je pense, vostre amy se rendra plus utile vers celuy dont est question. — Faictes que vostre dict amy luy face promptement prendre, comme il en est demeuré d'accord, le logis de M. de Lessongère au faubourg Saint Honoré.» — Le cardinal lui envoie un billet pour son frère, et un autre pour le sieur Loppès. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 349.

[1] Ici Cherré a pris la plume.
[2] Voy. sur le même sujet, la lettre du cardinal au même évêque, du 20 août, p. 556.
[3] On lit au dos de la pièce du f° 186 : «Copie de l'instruction pour envoyer à M. l'arch. de Bordeaux;» et au bas de la copie du f° 434, ce paragraphe qui n'est pas dans la pièce imprimée : «Il y auroit encore un autre moyen pour le secours, qui seroit de descendre la rivière de Lamagne, et s'en aller passer Fournanne, et de là au Parmesan.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
3 septembre. Goussainville.	Pour M. de Chavigni, secrétaire d'estat à Paris.	«J'ay faict payer à la nourrice de la reyne d'Angleterre 1500 escus pour les arrérages de sa pension. Je ne sçaurois vous dire quel présent le roy luy veut faire . . . Quant à l'ordonnance de M. d'Angoulesme, je croy que c'est la raison de luy donner 2,000 escus pour son voyage. — Pour ce qui est de M. d'Auxerre, je n'ay rien à dire si non qu'il est homme sage et de mérite.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 358.
4 septembre. Goussainville.	[A Chavigni[1]?]	«J'ay veu les papiers que vous m'avés envoyez touchant l'Angleterre; je ne voy pas qu'il y ait grande conclusion à espérer. Cependant je trouve la response bien parcequ'elle n'engage pas le roy et continue une négociation avec des personnes avec lesquelles il faut tousjours traitter sans rien conclure, s'ils ne s'avancent davantage vers le point de la raison.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 46, f° 87.
7 septembre.	A M. le mareschal de Vitry.	«Ayant veu le peu d'union et d'intelligence qui se trouve entre luy et M. d'Harcourt, . . . je le conjure de mettre en cette occasion tout ses intérests soubz ses pieds, soit qu'ils soient réels, soit qu'ils soient seulement en son imagination, en sorte... qu'il n'empesche pas l'effect que le roy doit attendre de son armée navale... S'il ne suit ce conseil, il n'y a rien qui le peust laver devant S. M. et que, comme en mon particulier j'aurois très grand sujet de me plaindre de l'assistance que je peux luy avoir rendue, en la possession du gouvernement où il est, il n'y a rien aussy que je ne feusse obligé de faire pour m'exempter du blasme qu'on m'en pourroit imputer.» — Richelieu lui rappelle l'affection qu'il lui a toujours témoignée, et l'engage de contribuer tout ce qu'il pourra pour chasser les ennemis des îles et prendre sur eux tout autre avantage. Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 372.
12 septembre. De l'abbaye de la Victoire.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Opérations à faire sur les côtes. Que M. d'Harcourt ait tout le commandement de l'entreprise de Morgues; que M. de Vitry demeure en son gouvernement pour travailler aux fortifications. M. de Nantes est rappelé; la charge qu'il avait est confiée à M. de Lauzon et au sieur Guérapin, qui sont personnes accommodantes. — Saisir la première occasion de reprendre les îles. — «Si M. de Lauzon et vous pouvés trouver des moyens de delà vous nous obligerés bien fort, car nous sommes accablez de despences[2]...» Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[3], f° 232. — Copie de la main de Cherré. Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 380. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 117, in-4°.

[1] La suscription manque, celle que nous proposons est vraisemblable; la lettre pourrait aller aussi à Bullion ou à de Noyers, qui s'occupaient également de la négociation avec l'Angleterre.

[2] Le lendemain du jour où le cardinal écrivait cette dépêche, le 13 septembre, de Noyers adressait aussi à l'archevêque de Bordeaux une lettre où les regrets et les recommandations sont exprimés par le secrétaire d'état de la guerre à peu près comme Richelieu les exprimait lui-même; de Noyers semble avoir écrit sous la dictée du cardinal. Sa lettre autographe, qui se trouve dans le même ms. du fonds Le Tellier-Louvois, f° 235, a aussi été imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, p. 119.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
[12 septemb.[1]]	[A M. de Noyers[2].]	Mémoire de Monseigneur le cardinal pour la suraséance de l'envoy des levées. — Divers personnages sont dépéchés en diverses provinces. — «Le roy, pensant avoir assez de forces pour le reste de cette année, les réserve pour le printemps, mais dès cette heure il entend qu'ils facent le département (répartition) de toutes les troupes d'infanterie et cavalerie que chaque province pourra fournir, de tous ceux qui les doivent commander, des fonds qu'il leur faut pour les entretenir trois mois... et que d'autant plus qu'il leur donne de terme qu'ils rendent leur secours plus grand...» Dépôt de la guerre. Minute de la main de Charpentier, t. 29, f° 217.
13 septembre. De l'abbaye de la Victoire.	A M' le cardinal de La Valette.	On escrit comme il faut au marquis de Sourdis. — «Quant à Messieurs du Parlement de Metz, ayés un peu de patience que la tempeste présente soit passée, vous aurés contentement. — Il semble maintenant qu'il y ayt bénédictions à crier contre le gouvernement; j'espère que dans deux mois il n'en sera plus ainsy.» — On lui envoie des troupes. — J'ay pensé que M. le grand prévost seroit bien propre à Nancy. Qu'en pensés-vous; et pouvés-vous vous en passer? Après avoir reçu votre réponse on fera ce qu'il faut. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 226. — Recueil de 1695, p. 73.
15 septembre.	A M. le marquis de Sourdis.	«Monsieur, en vérité vostre conduite est sy peu considérée que j'en suis estonné, veu la teste que vous avés. M. le cardinal de La Valette a grand sujet de se plaindre de vous; je le juge encore plus par vos lettres que par ce qu'il nous en a escrit, puisqu'elles portent qu'une autre fois vous userés de la force pour maintenir les droits de vostre commission. Si à cela on adjouste le mespris que vous avés faict quatre ou cinq fois des ordres qu'on vous a envoyez de la part du roy de faire sortir hors de Nancy M. le comte de Tournel et madame de Bassompierre, les empeschemens que vous avés donnés au razement de certains chasteaux que S. M. vouloit qui fussent desmolis en...[3]» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 386.
16 septembre. De la Victoire.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«M. de Chavigny me mandera à quelle heure j'yray voir le roy, parceque les affaires courantes ne souffrent point de délay.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 388.
22 septembre.	A M. de Rambures.	«Le roy est très satisfait de vostre vigilance et de vostre courage... Une des principales visées que vous devés avoir est de faire l'impossible pour traverser et empescher les raffraischissemens qu'ils voudront envoyer à Corbie... Faites voir en cette occasion que vous estes Rambures...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 427.

[1] Nous proposons cette date, les lettres d'exécution qui suivent dans le même manuscrit étant datées du 13.
[2] Il n'y a point de suscription, mais ce nom nous semble indiqué par cette circonstance que c'est le premier commis de de Noyers, le sieur Leroy, qui a écrit au dos de cette pièce l'annotation dont nous faisons un titre.
[3] Notre minute ne donne point la fin. Un mot effacé dans la ligne précédente fait connaître que c'est en Lorraine que ces châteaux étaient situés.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
23 septembre. A Borrin.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«Nous jugeons comme vous qu'il est impossible qu'un si grand corps comme celuy que vous avés[1] loge en un mesme lieu, et que la nécessité oblige à en faire deux. Au nom de Dieu empeschés que la jalousie n'empesche un bon effect. Monsieur se mocque quand il pense que c'est à luy à aller à la guerre avec des parties. M. le Comte doit aussy par raison s'en exempter. Cependant s'il ne tenoit qu'à l'y laisser aller qu'on fist quelque chose de bon, le service du roy m'est en sy grande recommandation que je ne croy pas que rien le doive arrester. Vous remporterés toute résolution d'auprès du roy.» Faictes que nulle difficulté ne retarde un bon effect. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 428.
26 septembre. De Roye.	A M' le duc d'Orléans, frère unique du roy.	«Je suis extresmement fasché de l'accident arrivé à vostre cavalerie. Ma consolation est que le sieur de Botru, qui est de vos sectateurs, soustient que le feu est tousjours réputé à bon augure, ce qui me faict espérer un heureux succès des armes du roy soubz vostre conduite.» Je n'ay rien à adjouster à ce M. le mareschal de Chastillon et M. de Chavigny ont dict à V. A. de la part de S. M. Orig. — Bibl. imp. Fonds Baluze, pap. des arm. lett. paq. 1, n° 1, f° 73.
28 septembre.	A M. de Longueville.	Le service que le roy désire de la noblesse que vous amassés est sans sortir du royaume, et qu'ils seront de retour dans leurs maisons à la fin de novembre au plus tard. Vous commanderés seul cette armée, quoy qu'elle soit jointe à d'autres. Elle repoussera Galasse, qui est sur le bord de la Franche Comté sans avoir osé jusques à présent entrer en France. — Si vous voyez que vostre noblesse face difficulté de faire ce voyage, il vaudroit mieux bien remplir vos compagnies de cavalerie et s'en servir seulement avec l'infanterie, et remettre le service de la noblesse pour la Picardie au printemps, s'il en est besoin. — Mandés moy promptement vos pensées sur ce sujet afin que le roy prenne ses résolutions. Minute de la main de Charpentier, avec quelques mots de la main du cardinal. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 450.
30 septembre. De Roye.	[A M. de Chavigny.]	«Le roy va coucher aujourd'huy à deux heures de Corbie, et est tousjours dans les pensées où vous l'avés laissé touchant la proposition dont vous m'escrivés. Travaillés-y de vostre costé. *Quod feceris fac cito.*» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 461.
.....	.....	Cette lettre sans suscription et sans date est classée en septembre; Richelieu l'écrit à un officier auquel il adresse des reproches comme à quelqu'un à qui l'on s'intéresse. C'est évidemment à un officier qui avait un emploi supérieur en Lorraine[2]. Il lui reproche d'avoir «sy mal pourveu au régiment

[1] Il faut se souvenir que Chavigni était en ce moment auprès de Monsieur.
[2] Voy. ci-après, à la date du 10 octobre, une dépêche au marquis de Sourdis, qui nous paraît être celui auquel la présente lettre s'adresse.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		de Beausse qu'on n'en a jamais veu qui aye fait tant de désordres... Vous sçavés comme je vous ayme : au nom de Dieu, pensés-y et vous souvenés que ce ne sont pas les paroles qui font estimer les hommes, mais les exécutions. Je ne sçaurois vous dire comme tout le monde a trouvé mauvais que vostre compagnie de cavalerie soit en l'estat auquel elle est... tandis qu'elle devroit donner l'exemple aux autres. » — « ...J'ay pensé que M. le grand prévost seroit bien propre à Nancy ; vous me manderés ce que vous en jugerés, et sy vous vous en pouvés passer... » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, de juin en septembre, f° 468.
[Commencem' d'octobre [1].]	[A M. de Chavigny.]	Fault voir avec messieurs de Saint Chamond et de Fequières où on pourra loger en garnison les régimens de Vaubecourt et de Rambures en Champagne proche de leur route, jusques à ce que M. de La Force les mande. — Envoyer un courrier qui leur porte l'ordre de s'arrester au lieu d'aller en Picardie. — Fault voir aussy où on logera icy proche une compagnie de gendarmes. — *Idem* celle de la reyne, et lui envoyer promptement son ordre de peur qu'elle ne prenne le chemin de Boisgency, où elle a ordre d'aller en garnison. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, t. 81, non coté.
[Commencem' d'octobre.]	A l'évesque de Saint Papoul [2].	Richelieu lui témoigne sa satisfaction de voir son mérite reconnu par le choix du roi. La façon dont il s'acquittera de sa charge donnera lieu à S. M. de rechercher dans le fond des provinces d'autres personnes d'une bonne réputation... . Impr. — Aubery, *Mém.* V, 437. — Recueil de 1696, II, 17.
[Commencem' d'octobre [3].]	Au commandeur de la Porte.	Richelieu lui envoie le brevet de l'évêché de Saint Papoul, afin que M. Despruetz [4] le reçoive des mains du commandeur, son ami. — Cette lettre du reste est écrite à peu près dans les mêmes termes que la précédente. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 511. — Recueil de 1696, II, 115.

[1] La suscription et la date manquent. Nous croyons que cette date, d'ailleurs peu importante, est du commencement d'octobre. Richelieu quitte l'abbaye de la Victoire près Senlis, le 22 septembre, pour se rendre à l'armée. Après un court séjour à Roye il en part le 30 septembre, et il est à Amiens le 2 octobre ; c'est lorsqu'il fut établi là qu'on dut s'occuper du logement de ses gardes.

[2] Bernard Despruetz, d'une ancienne famille de Béarn, chanoine de Saintes et théologal du de l'église de Lescar, succéda, dans l'évêché de Saint-Papoul, à Louis de Claret, mort le 2 mars 1636. Le siége vaquait depuis quelque temps, selon cette lettre même de Richelieu, et nous voyons dans le *Gallia christiana*, t. IX, que B. Despruetz fut sacré à Paris le 9 novembre 1636 ; il est donc probable qu'il fut nommé vers le commencement d'octobre. C'est la date que nous donnons à cette lettre, qui n'est datée dans l'un ni dans l'autre des imprimés. B. Despruetz était un homme de bien, et tel que Richelieu en choisissait d'ordinaire pour les fonctions ecclésiastiques, lorsque quelque intérêt ou quelque passion ne lui commandaient pas d'autres choix.

[3] Les imprimés ne datent point cette lettre, mais elle doit avoir été écrite le même jour que la précédente.

[4] Au lieu de Despruetz, Aubery écrit ici et plus bas : *Deposés*. Il n'y a jamais eu d'évêque de ce nom sur le siége de Saint-Papoul ; il est bien évident qu'Aubery a mal lu le manuscrit. L'éditeur de 1696, qui copie toujours Aubery sans nulle critique, ne pouvait manquer de commettre la même erreur.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
2 octobre. D'Amiens.	A M. le mareschal de La Force.	M. le vicomte de Beaucourt a esté le premier qui a donné l'advis du dessein que l'on a exécuté sur Corbie. Il s'en va vous trouver pour voir avec vous et M. d'Argencourt ce que vous estimerés que l'on doive faire pour le blocus de cette place. Mandés-moy ce que vous aurés résolu ; faites haster tous les travaux en sorte que l'on ne perde ny jour ny nuit pour de l'argent. Orig. — Arch. de M. le duc de La Force ; communication de M. le marquis de La Grange.
7 octobre. Amiens.	A Monseigneur le cardinal de Lyon, grand aumosnier de France, à Rome [1].	«Monseigneur, M. Mazarini a tousjours tesmoigné tant de passion pour vostre personne... pendant qu'il a demeuré en France, que je suis obligé, maintenant qu'il s'en retourne aux lieux où vous estes... de vous conjurer... de le favoriser aux occasions qui s'en présenteront.» — «C'est une personne qui mérite beaucoup et que j'estime particulièrement pour plusieurs considérations que vous n'ignorés pas...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 23.
Idem.	A M. le cardinal de Savoie, à Rome.	Richelieu a chargé M. Mazarin «de vous tesmoigner qu'il n'y a personne qui vous honore et désire plus vous servir auprès du roy que je fais.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 25.
7 octobre.	Au roy.	M. de Chaunes vient d'avoir advis que l'ennemi se prépare à faire un effort pour ravitailler Corbie... — «J'estime trois choses à faire : la 1re fortiffier de plus en plus les gardes de cavalerie... la 2e faire regorger le ruisseau d'Ancre dans le pré qui est autour de la ville... la 3e placer quantité de canon tant pour deffendre la teste du retranchement où Monsieur faict travailler que le costé du marais...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 30.
9 octobre.	Pour M. de Chavigny.	«M. le Tellier, médecin, est arresté à Paris pour la maladie d'une bonne religieuse que sçait M. de Chavigny et que le roy cognoist. M. Bouvart le presse de venir. Le R. P. Joseph suplie S. M. que le dict Le Tellier puisse encore demeurer quelques jours à Paris pour assister la dicte religieuse qui est a l'extrémité [2].» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 41.
10 octobre. Amiens.	A M. le marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roy, mareschal de camp en ses armées, commandant	«... Les désordres qui sont en la cavalerie légère ne se pouvant régler que par les chefs principaux, le roy désire que vous y veniés appliquer vostre soin et vostre diligence pour y faire exécutter les ordres que S. M. y veut apporter... venés vous en donc le plus tost que vous pourrés laissant toutes choses...

[1] Le cardinal de Lyon n'était plus à Rome; il en était parti le 4. Dans une lettre qu'il écrivait à Bouthillier ledit jour, on lit, à la suite de la date, «jour de nostre partement de Rome par regard extraordinaire.» (Recueil ms. déjà cité, in-4° ; Bibl. imp. Z, 972, au département des imprimés.)

[2] Voyez ci-après, à la date du 13 octobre, autre lettre sur le même sujet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
	pour son service, à Nancy.	entre les mains de celuy que S. M. envoie pour y estre pendant vostre absence... » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. XX, p. 20, pièce 136[a]. — Minute de la main du secrétaire de nuit[1]. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 45.
10 octobre. Amiens.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le sieur de Sus vous porte les volontés du roy... J'escris au duc Bernard et à M. de Rampsau... M. de Longueville part pour vous aller joindre... Ceux qui avoient charge de poursuivre les ennemis se retirant de la Picardie les ont poursuivis trop lentement. La multitude des commandeurs (les gens qui commandent) n'accommode jamais une affaire... Corbie est bloqué... Le sieur de Sus porte la commission de M. le grand prévost pour aller à Nancy... Le roy sçait beaucoup de gré au comte de Gransey de l'assistance qu'il vous a donnée. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[1]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 253. — Recueil de 1695, p. 77.
11 octobre. Amiens.	Pour Monseigneur le cardinal de La Valette.	Je receus hier au soir la lettre de M. le cardinal de La Valette du 3e octobre. J'adjouste à celle que je luy fis hier... (Ici quelques explications sur ladite lettre et la recommandation d'écrire, par toutes les places d'Alsace, qu'ils se munissent de blés autant qu'ils pourront; on y enverra certainement de l'argent.) Bibl. imp. Suppl. franç. 920[1]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 254. — Recueil de 1695, 78.
12 octobre. Amiens.	A Monseigneur l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu répondra une autre fois à la dépêche de M. de Bordeaux apportée par Loynes. « J'ay tant de peur que vous ne perdiés l'occasion de faire quelque chose de bon aux isles, que j'ay mieux aymé ne vous faire que ces trois mots que de retarder d'un moment le départ du courrier[2]. Je suis très ayse de l'avantage que vostre flotte a commencé à prendre sur les ennemis... » Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[a], f° 349.
	LETTRE DU ROI.	
12 octobre. Au camp, Demuen.	A Monseigneur l'archevesque de Bordeaux, chef des conseils de mon armée navale.	... « Vous avés recogneu qu'il ne se pouvoit rien entreprendre de plus avantageux à mon service que l'attaqque de mes isles de Sainte Marguerite et de Saint Honoré; et, jugeant avec vous que c'est le meilleur dessein que mes forces qui sont de ce costé-là puissent entreprendre, je vous dépesche ce courrier en diligence pour vous dire que j'entends que toutes celles de mon armée navale et tous les gens de guerre qui se pourront tirer de mon pays de Provence... y soient employés... » Je me remets à vous et à mes cousins le mareschal de Vitry et le comte d'Harcourt de résoudre ensemble la conduite de cette entreprise... « Vous ne sçauriés me rendre vos services en une occasion qui me soit plus à cœur[3]... » Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[a], f° 341. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 137.

[1] Au dos de cette minute, on lit de la main de Cherré : « A M. le marq. de Sourdis pour qu'on envoie le pouvoir au grand prévost pour Nancy. » Cette note semble appartenir à une autre lettre; voy. d'ailleurs ci-dessus, p. 991, à la fin de septembre, une lettre sans adresse, où il est question du prévôt de Nancy.

[2] Sans doute le courrier qui portait la lettre du roi.

[3] Cette lettre de cabinet est contre-signée Sublet. Le cardinal, qui a remis à un autre moment à répondre aux dé-

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
12 octobre. Amiens.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	Différer la revue de l'armée de Monsieur jusques à ce que les forts soient plus avancez, parcequ'il n'est pas à propos de donner le prest aux soldats tandis qu'il y aura à travailler; ils gagnent assez de quoy vivre, et il y auroit à craindre qu'ayant les prests ils feussent plus paresseux, et l'on peut tousjours gaigner jusques à mercredy ou jeudy sans que les soldats se plaignent. Cependant, si le roy ne trouve bon cet advis, l'on suivra le premier ordre que S. M. a donné. Minute de la main de de Noyers. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 53.
Idem.	A M. le duc de Brissac, pair de France, intendant général du gouvernem' de Bretagne, à Nantes.	...« Vous me mandés que le travail que vous avés faict commancer, par ordre du roy, au fort Louis reviendra à plus de 200,000 livres... M. l'archevesque de Bordeaux, qui s'y cognoist fort... m'a asseuré que cet ouvrage se pourroit faire pour 25 ou 30,000 francs... je le feray payer dans deux mois après qu'il sera parachevé.» — Richelieu donne ordre de lui délivrer des poudres et du canon. — « Faites subsister sur le pays, avec le meilleur ordre possible, les six compagnies que vous avés levées; les affaires du roy ne permettent pas qu'on y pourvoie de deçà... ne levés pas les autres compagnies dont vous avés les commissions... puis qu'il n'y a plus qu'un mois à passer pour estre hors d'appréhension.» — « Pour ce qui est de l'arrière ban et des levées d'infanterie et de cavalerie de Bretagne, on réglera le tout aux estats que S. M. a assignez au 20 novembre... Disposés les esprits à donner contentement au roy.» — *P. S.* « Je vous supplie de trouver bon que je vous die que M. de Brissac vostre père avoit bien un autre soin de la place du Port Louis que vous n'avés pas. Je vous conjure de l'imiter en cela, puisque le service du roy et vostre propre bien vous y obligent.» Original devenu minute, des corrections ayant été faites après la signature apposée. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 54.
13 octobre. Amiens.	Pour M. de Chavigny.	Même sujet que la lettre du 9 octobre, mais d'une rédaction un peu différente. — (Pourquoi une seconde lettre? La première n'a-t-elle pas été envoyée, ou la différence des dates est-elle une erreur?) Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 70.
14 octobre[1], à deux heures après midi. Amiens.	[A M. de Chavigni.]	J'envoie au roy une nouvelle lettre de M. de Rambures, et une autre qu'on luy escrit du costé des ennemis, par où il verra qu'il travaille fort bien de son costé. Deux autres gouver-

pêches apportées par de Leynes, a dû donner à de Noyers ses indications pour cette première réponse, s'il ne l'a faite lui-même. Le lendemain, 13 octobre, de Noyers écrivait en son propre nom à l'archevêque deux lettres; dans l'une il lui disait : « Ceste entreprise importe de beaucoup à la France et à la réputation des armes du roy, mais, comme elle se doibt exécuter par une armée navale, vous sçavés quelle part y doibt prendre S. Em. Il faut donques, s'il vous plaist, faire l'impossible pour la faire réussir, et que l'on sache partout que cette flotte a obtenu la fin de son voyage... » La seconde lettre informe l'archevêque que M. de Castelan va remplir la charge de maréchal de camp qu'avait feu M. d'Aurisac, et que le cardinal « l'a pris en sa particulière protection. » Il est destiné pour mener le secours de Parme avec le comte Fabio Scoti. Ces régiments qu'on envoie à Parme peuvent en passant aider à la reprise des îles. Ces deux lettres autographes se trouvent dans le ms. cité aux sources, f°s 345 et 360.

[1] C'est le cardinal qui a ajouté ces mots à la date.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		neurs aussy esveillez en Picardie feroient beaucoup de bonnes affaires. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 77.
14 octobre. Amiens.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	M. de Chavigny présentera M. de Castelan au roy, qui a bien voulu l'honorer de la charge de mareschal de camp dans son armée d'Italie. Cela ne se sçaura point qu'il ne soit arrivé en Piedmont ; il n'en faut point parler. — « Vous ferés sçavoir au roy que M. de Noyers a traitté avec M. de Blérancourt ; et nous allons parler au jeune Auquincourt pour le disposer à mettre la main à la bourse[1]. . . » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 79.
16 octobre. (l'année manque). Amiens.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Sur le témoignage que vous avés rendu de l'affection et du courage du sieur de Sus, je l'ay proposé au roy pour le gouvernement de Moyenvic. . . « Si vous estimés qu'il n'y soit pas propre, vous n'aurés qu'à retenir les provisions qu'on vous envoie et me le mander. . . » Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[4]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 288. — Recueil de 1695, p. 79.
17 octobre.	A M. de Bullion.	Le roy ayant désiré que M. d'Auquincourt le filz traitast du gouvernement de Péronne avec M. de Blerancourt . . . S. M. s'est obligée à donner à celui-ci, outre la somme que le dit sieur d'Auquincourt luy paye pour sa démission, « 27,000 escus, tant[2] en considération du Monthulin, qu'il quitte et que le roy donne à un autre, que pour luy faciliter le moyen d'avoir Péronne. Il vous sera aisé de satisfaire à ce que le service du roy requiert en cette occasion, puisque vous pouvés prendre cette somme sur l'encherre du Pont eau de mer. . . » *P. S.* « Cette affaire importe à la seureté de la Picardie et de la France. » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 93.
19 octobre.	. . . . .	Avis donné par le mareschal de Chatillon touchant les travaux à faire devant Corbie. — Après avoir écrit cet avis de M. de Châtillon, le cardinal ajoute : « J'ay prié mon dict sieur le mareschal de voir S. M. pour luy faire entendre par le menu ses pensées. » — Et dans un coin de la feuille Richelieu a mis : « Ce que dessus est l'advis de M. de Chastillon que j'ay escrit mot à mot soubs luy. » Pièce de la main de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois mois derniers, f° 107.
	LETTRE DU ROI.	
20 octobre. Demuyn.	A M. le Comte.	Le roi donne au comte de Soissons, touchant la disposition et les travaux des troupes devant Corbie, des instructions qui se rapportent à l'avis contenu dans la pièce précédente. La lettre du roi se termine ainsi : « J'ay pensé qu'il ne faut point faire de recreue jusques à ce que les travaux soient achevez

[1] Il s'agit du gouvernement de Péronne. (Voy. un peu plus bas les lettres à Bullion des 17 et 21 octobre.)
[2] Richelieu, qui a écrit de sa main le passage depuis « en considération » jusqu'à « cette somme, » a aussi ajouté le post-scriptum après sa signature.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		parceque les soldats s'amuseroient à ivrogner et les travaux n'iroient point.» Minute (une annotation mise au dos par Charpentier est l'indice que la lettre a été faite par Richelieu). — Bibl. imp. ancien fonds, 9337, f° 90.
21 octobre.	A M. de Bullion.	«Monsieur, M. de Blérancourt vous fera voir comme je me suis obligé de luy faire fournir la quittance de l'espargne de la somme de 69,000 livres qu'il debvoit pour le parfaict payement de l'enchère faite au profit du roy sur l'ordinaire de Pont eau de mer[1]. Je vous prie de luy faire délivrer au plus tost les acquits... et de retirer de luy la promesse[2] que je luy en ay faicte... S. M. entend que les assignations qui luy ont esté données pour le payement de la garnison de Péroune soient acquittées promptement...» Copie. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 125.
21 octobre. Amiens.	A M^r l'archevesque de Bordeaux.	Satisfaction du soin extraordinaire qu'il prend du service du roi. — M. de Noyers lui a envoyé tous les ordres nécessaires pour l'attaque des isles. — Approbation des dispositions qu'il fait pour l'emploi de l'armée navale. — «De Lo nes m'a dit que le commandeur de Poincy avoit quelque mécontentement de ce qu'on lui avoit osté la charge de contre admiral; je croy qu'il est raisonnable de la luy rendre, ou quelque autre aussy honorable, ce que je remets à vostre prudence. Desgouttes s'en revient; vous luy pouvés donner sa charge. Orig. — Bibl. imp. Le Tellier-Louvois, 9334[1], f° 399. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 151, in-4°.
	LETTRE DU ROI.	
22 octobre[3].	A M. le mareschal de Vitry.	«Mon cousin, bien que je ne doute pas qu'estant informé de mes intentions sur l'accommodement que je désire faire entre vous et le sieur archevesque de Bordeaux vous ne sçachiés bien rerejetter toute autre voie qui vous seroit présentée,... néantmoins ayant eu quelque avis du contraire, je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouverois fort mauvais que vous en usassiez autrement, desirant que cette affaire se termine en ma présence...» Minute de la main de Cherré[4]. — Dépôt de la guerre, t. XXXIX, p. 240.
23 octobre.	A M. de Loppés.	«M. de Loppez, il y a maintenant assez de poudre en France pour la terre..... mais j'ay besoin pour la mer de celle que je vous ay donné charge d'achepter. Or parceque vostre conduite en Hollande a donné mauvaise satisfaction au roy, j'ay besoin qu'aussy tost la présente receue vous remettiés à M. de Charnacé les lettres de change de 150,000 livres... et reveniés en France, si ce n'est que vous ne puissiés faire amasser les dictes poudres et mousquets avec vous dans un mois après que vous aurés receu cette dépesche.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 134.

[1] Voy. ci-dessus l'analyse d'une lettre à Bullion, du 17 octobre.
[2] La copie de cette promesse, datée d'Amiens, 20 octobre, est au verso de la présente pièce.
[3] Cette date du 22 n'est pas nettement écrite; la pièce est classée au 21.
[4] Richelieu a fait envoyer cette minute au secrétaire d'état de la guerre, l'affaire étant de sa compétence. On lit, au dos, cette annotation de la main de Cherré : «M. Leroy fera, s'il lui plaist, mettre cette lettre au net pour M. le mareschal de Vitry.» Le sieur Leroy était premier commis de la guerre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
26 octobre.	Au roy.	«J'envoye sçavoir des nouvelles de la santé de S. M. et l'asseurer qu'il ne sera rien oublié de tout ce qui se pourra faire pour advancer l'exécution de ses commandemens. — Nous avons faict partir M. de la Melleraye en diligence pour Paris, d'où dépendent les préparatifs nécessaires au dessein qu'il pleut à S. M. de prendre hier.» — «Pourveu qu'il plaise à Dieu continuer la santé à V. M. j'espère que tout ira bien. — M. de Bullion demande une bonne escorte pour la voiture jusques à Lusarche; V. M. l'ordonnera, s'il luy plaist...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 144.
27 octobre.	A M. le mareschal de Chastillon.	«M. le mareschal de Chastillon... a dict plusieurs fois qu'il estoit du tout nécessaire de s'asseurer du chemin du Bac à Dour par un fort, et cependant on n'y travaille point... M. le comte de Tonnerre, soigneux et vigilant comme il est en viendroit bientost à bout.» — Au lieu de cent chevaux à la garde de M. de Fontenay il n'y en avoit hier que seize, ce qui donna lieu aux ennemis de les pousser comme ils voulurent et de prendre des chevaux dans la prée, qui leur tiennent, en la nécessité où ils sont, lieu de bœufs pour les manger.» — J'en advertis M. le mareschal afin qu'il y mette ordre. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois dernier mois, f° 154.
28 octobre.	A M. de Bellefonds.	Votre travail va bien, mais les lignes ne sont pas assez hautes pour que les mousquetaires puissent tirer à couvert derriere. — Faites remédier à ce défaut; que tout soit prest à la Toussaints. — Il est nécessaire de faire faire de bons chevaux de frise. — M. de Noyers a laissé des fonds à un de ses commis et, quand il n'aura plus d'argent, M. Boutillier en fera donner. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 158.
Idem.	A M. le mareschal de Chastillon.	«M. J'ay parlé à M. le marquis de la Barre pour faire advancer les travaux de vos batteries; je vous prie d'y faire le plus diligemment que vous pourrés. — Vous ferés, s'il vous plaist, sçavoir à tous les sergens majors que s'ils continuent la petite cabale qu'ils ont voulu faire depuis deux jours, faisant difficulté de prendre du pain, on les fera chastier. — Vous sçavés qu'il n'y a tout au plus que 20,000 h. effectifs dans l'armée, et cependant S. M. a donné ordre en partant qu'on distribuast 28,000 rations de pain, selon le controole que je vous envoie, qui est beaucoup plus qu'il ne faut pour contenter tous les officiers. — Je vous conjure aussy de faire que la garde de cavalerie se face sy exactement qu'il ne puisse plus arriver d'inconvénient. — Je m'en vais faire un tour à Abbeville...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 159.
29 octobre. Amiens.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu a reçu sa lettre par le sieur Arodot. — Le roy a très bien receu le marquis de Coblens, et luy a accordé une pension de mille escus, «en attendant que S. M. ayt occasion de recognoistre ses services par autre voye...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 910[1]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 265. — Recueil de 1695, p. 80.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
.....[1]	Mémoire au cardinal de La Valette.	Explication des causes de la disgrace de M. le Premier. (M. de Saint-Simon.) Impr. — Aubery, *Mém.* III, 266. — Recueil de 1696, I, 80.
1er novembre. (Sans année.)	(A M. de Chavigni.)	«Ce mot n'est que pour vous dire que je vous escriray par la première occasion qui s'en présentera, et que je suis sy accablé que je ne le puis à cette heure.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 187.
1er novembre. Abbeville.	A M. de Bordeaux.	«Très satisfait de vostre procédé. — J'escris à M. de Vitry pour le faire persister en sa chaleur.» — (Richelieu prescrit diverses mesures pour les régiments à mettre dans les îles.) — «Il faut bien vous donner de garde de parler de tout ce que dessus qu'après que toutes les isles seront reprises de peur que la raison et la justice de cet establissement ne degoustassent ceux qui peuvent avoir d'autres pensées.» — Ensuite le secours de Parme presse plus que tout le reste. — «Si, avec le temps, Le Plessis Bezançon vous importune fort, nous pourrons le mander, pour vous deslivrer de sa froideur.» — «M. de Noyers vous faict response sur le faict des Génois. — Pour ce qui est du desréglement de ma charge[2], il y faudra penser[3].» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 191. — Orig. en partie chiffré, Bibl. imp. Le Tellier-Louvois, 9334[2], f° 457. — Impr. *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 164, in-4°. (Collect. des Documents inédits sur l'histoire de France.)
	LETTRE DU ROI.	
2 novembre[4]. Chantilly.	A M. l'archev. de Bordeaux, conseiller en mon conseil d'estat et chef des conseils de mon armée navale.	«J'ay receu un très grand plaisir d'apprendre comme l'attaque des isles de Sainte Marguerite et Saint Honoré a esté absolument résolue... J'envoie exprès le sieur de Frémicourt, capitaine au régiment de Brezé pour me rapporter quel en sera le succès... Je recognois l'importance du secours de mon cousin le duc de Parme..... mais j'entends qu'auparavant toutes choses mes forces soient employées à la réduction des isles...» Pour ce qui est de la république de Gênes et du duc de Florence, je n'estime pas pour le présent faire aucun esclat du juste mescontentement que je puis avoir de leur mauvaise

[1] Les imprimés ne datent point ce mémoire; ils le placent entre deux lettres du 29 octobre 1636; mais nous avons une lettre de Richelieu adressée ce même jour au cardinal de La Valette, et il n'y est fait aucune mention de ce mémoire; d'ailleurs on ne voit pas pourquoi c'est au cardinal de La Valette que Richelieu aurait raconté ces détails. — Le père Griffet cite cette pièce, *Hist. de Louis XIII*, in-4°, t. II, p. 765 (voy. aussi p. 731), sans faire aucune observation sur la date, ni sur la personne à laquelle ce mémoire est adressé.

[2] La charge de la mer. Il y avait encore bien du désordre dans l'administration du surintendant de la navigation et du commerce de France.

[3] L'original fait sur cette minute, et que nous indiquons aux sources, est daté du 3 novembre; le cardinal y a ajouté une dernière phrase: «Je vous envoyeray au premier jour les congés pour faire la guerre par mer, ainsy que vous le désirez.» De Noyers ne parle pas de cet armement de corsaires dans la lettre qu'annonce celle-ci, et où il entre dans le détail des choses dont le cardinal écrit d'une manière succincte. Ce que dit le secrétaire d'état de la guerre touchant Gênes et Florence se trouve reproduit dans la dépêche qui suit, adressée par le roi à l'archevêque de Bordeaux. Cette lettre de de Noyers a été recueillie dans le manuscrit de Le Tellier-Louvois, cité aux sources, elle est aussi imprimée dans la *Correspondance de Sourdis*, p. 161.

[4] Cette lettre de cabinet est contre-signée Sublet; je crois qu'on y peut reconnaître Richelieu. Ajoutons que de Noyers, dont on a mis le contre-seing à cette lettre datée de Chantilly, était à Abbeville avec le cardinal, et non pas auprès du roi.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		conduite aux choses qui me regardent; mais je trouve bon que l'on empesche... de transporter ès estats de ces princes aucuns bleds, vivres ou autres denrées quelconques, ... sans toutefois passer à aucun acte d'hostilité ny de rupture contre eux, ce que je sauray bien faire lorsque le temps y sera propre, et je verray à former une résolution convenable sur ce sujet après la reprise des isles...» Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334², f° 449. — Impr. *Correspondance de Sourdis*, I, 158.
5 novembre.	A M. le Comte.	«J'envoie M. de Bautru pour sçavoir particulièrement de vos nouvelles, et voir s'il n'y a rien en quoy mes soins puissent contribuer quelque chose à l'avancement de vos travaux. Je vous supplie me faire l'honneur de me mander en quel estat ils sont. Tout ce que je puis apporter à l'avancement de ce dessein est de faire en sorte que l'argent ne manque pas aux dicts travaux...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. 1636, trois derniers mois, f° 217.
5 novembre. Amiens.	A M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy.	«M. Aussytost estre arrivé en ce lieu, je vous prie de me mander en quel estat sont vos travaux et ce que vous espérés de vostre entreprise. Je vous y offre, comme en toute autre chose, mon assistance ecclésiastique, qui ne peut aboutir qu'à faire diligenter tout ce que vous estimerés nécessaire, et faire que vous ne manquiés point d'argent, ce à quoy je m'engage...» Orig. — Arch. de M. le duc de La Force; communication de M. le marquis de La Grange.
Ce 9 novemb^re, à 7 h. du soir. D'Amiens.	Au roy.	«Sire, M. de Fontenay me vient de mander que celuy qui commande dans Corbie a faict sortir un tambour pour demander à traitter. J'espère que par ce moyen V. M. sera bientost maistre de la place, et qu'elle verra ce que luy a valu la résolution qu'elle a prise de les presser de force...» — «M. le mareschal de Chastillon me vient de mander qu'il alloit recevoir les ostages. Je supplie plus que jamais V. M. d'envoyer M. le marquis de La Force à l'entrée de la Champagne, selon qu'elle l'a résolu, et de faire escrire au sieur de Longueval de luy fournir les troupes qu'il met sur pied... V. M. luy peut donner le régiment de Poitou...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, octobre-décembre, f° 258.
[11 novemb.]	A la duchesse de Savoie.	Ressentiment de Richelieu contre les mauvais desseins que le cardinal de Savoie et le prince Thomas forment au préjudice de la princesse. — Tendresse du roy pour elle. — «Bien que jusques à présent j'aye esté son serviteur autant qu'on le peut estre, je le suis maintenant au double...» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 24, f° 684. (Voy. ci-dessus, p. 166, la note 3 d'une lettre au duc de Savoie, du 11 novembre 1636.) — Impr. Aubery, *Mém.* V, 403. — Recueil de 1696, I, 332.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
12 novembre, à 9 h. du mat. Amiens.	[A M. de Chavigni.]	«Il y a une abbaye vacante proche de Saint Lucien, appelée Des Prez; elle vaut 12,000 livres de rente. Je supplie le roy n'en disposer pas qu'après avoir pris temps d'y penser, et dire cependant qu'il en a disposé. Je luy manderay demain ce que je penseray sur ce sujet.» Autographe. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 278.
12 novembre, à 4 h. du soir. Amiens.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, a Chantilly.	«M. de Chaunes supplie le roy de luy accorder l'abbaye Des Prez pour un de ses enfans, qui a dispense du pape de tenir des bénéfices; ... il en a eu l'advis dès le matin, depuis la dépesche que je vous ay faicte. Je croy qu'en luy faisant faire son devoir pour ce qui est de sa charge; il est de la générosité du roy de luy tesmoigner sa bonté en luy accordant cette grace...» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 277.
[12 novemb. [1]]	Au roy.	Richelieu remercie le roi des paroles trop flatteuses qu'il lui écrit au sujet de la prise de Corbie. «Je ne prétendray jamais autre gloire, dit-il, que de vivre à l'ombre de la vostre.» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 468. — Recueil de 1696, II, 58.
13 novembre. (Sans année.) D'Amiens.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu lui annonce les conditions de la capitulation de Corbie. — «Les ennemis de la France ne se pourront vanter de nous avoir faict quelque mal sans en avoir receu au double, leur pays estant, sans comparaison, plus ruiné que le nostre.» — Le cardinal s'étonne du retard que met M. de Longueville à aller joindre le cardinal de La Valette. — S'il arrivait quelque notable préjudice à Galasse, on pourroit dire que les affaires de S. M. ne furent jamais mieux qu'elles seroient. — Félicitations sur sa conduite, ainsi que sur celle de Rampsau dans l'action de Saint-Jean-de-Losne. — Si vous repoussés Galasse dans l'Allemagne, il faut, s'il se peut, prendre vos quartiers d'hyver en Franche Comté... «au moins est-il du tout nécessaire de les donner là à M. le duc de Weymar, si vous ne les y pouvés prendre tous deux ensemble...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 273. — Recueil de 1695, p. 82.
14 novembre, à 3 h. après minuit. Amiens.	Pour M. de Chavigny, en cour.	«Enfin le roy est dans Corbie graces à Dieu, et moy je suis et seray tousjours le tout vostre. J'aurois beaucoup de choses à vous escrire, mais mes incommodités ordinaires, l'heure qu'il est, et le désir que la raison me donne de dormir me font finir en vous asseurant que je ne finiray jamais d'estre esclave de vos vertus.» Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 295.
[18 novemb. [2]]	[A M. de Chavigni.]	«Il plaira au roy ordonner du logement des compagnies de cavalerie dont je vous ay escrit ce matin, et m'en envoyer le mémoire, s'il luy plaist, lundy au matin, à Presle.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 329.

[1] Voir au sujet de cette date une note de la lettre de Richelieu à Chavigni du 12 novembre, ci-dessus, p. 674.
[2] Nous donnons à ce billet non daté la date de la lettre à laquelle il se rapporte. (Voy. ci-dessus, p. 682.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
18 novembre.	[A M. de Noyers.]	«Lorsque M. de Noyers envoyera le sieur Basle visiter Estrée au Pont, il est à propos qu'il luy donne commission de visiter les places suivantes... Guise, Compiègne, Noyon, Chauny, Coucy, Soissons, Laon, Lafère... pour les mettre en estat de ne rien craindre. — Il faudra qu'il apporte les plans ... faits sur les lieux par les ingénieurs... et qu'il les corrige s'il y manque quelque chose.» On saura une fois pour toutes comme sont ces places et ce qu'il y faut faire[1]. Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Dépôt de la guerre, t. XXX, f° 312.
19 novembre. Corbie.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Cette lettre répète à peu près à l'archevêque de Bordeaux ce que Richelieu écrivait le même jour au maréchal de Vitry. [Ci-dessus, p. 686.] — Il importe à M. de Bordeaux d'empêcher par sa diligence que ceux qui commandent les forces du roy n'aient aucun prétexte de retardement. — Richelieu recommande surtout la bonne intelligence. — «C'est une entreprise qui se doit exécuter par l'armée navale. Il y va plus particulièrement de la réputation de vos amis[2]; tesmoignez-moy donc en ce rencontre combien elle vous est chere; et, sans vous arrester aux frais ni à la despense, faictes l'impossible pour la faire réussir.» — Dans un post-scriptum Richelieu répète ses recommandations, et presse l'archevêque de nouvelles instances; il ajoute que Picard portera les fonds nécessaires. Orig. — Bibl. imp. Le Tellier-Louvois, 9334[3], f° 550. — Impr. *Corresp. de Sorbière*, I, 185, in-4°.
[19 novemb.?[3]]	Au comte d'Harcourt.	Le sieur Faret va vous trouver pour vous représenter les raisons qui vous doivent convier à vivre en bonne intelligence avec M. l'archevêque de Bordeaux. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 477. — Recueil de 1696, II, 69.
20 novembre. Bouillancourt.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu le félicite des nouveaux avantages remportés sur Galasse... «les ennemis mesme seront contraints d'avouer que les affaires du roy n'ont jamais esté en meilleur estat... Je suis en chemin pour m'en retourner trouver S. M. après avoir pourveu à tout ce que j'ay estimé utile et nécessaire pour la seureté de la Picardie...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 185. — Recueil de 1695, p. 84.
	LETTRE DU ROI.	
20 novembre. Chantilly[4].	A M. l'archev. de Bordeaux, conseiller en mon conseil d'Estat.	Ne recevant aucune nouvelle de l'attaque des isles, «ayant cette affaire grandement à cœur comme la plus considérable que je puisse entreprendre pour la réputation de mes armes et

[1] De Noyers a écrit à la marge de cette pièce : «M. Le Roy fera faire une commission pour M. Le Basle pour aller exécuter le contenu en ce mémoire. D. N.» Et un commis de de Noyers a écrit au dos : «Expédiée.»

[2] On sait qu'en sa qualité de grand maître et surintendant de la navigation Richelieu avait spécialement la charge de la mer.

[3] Nous n'avons point la date précise de cette lettre; le désaccord entre les généraux chargés de l'expédition des îles Sainte-Marguerite a duré quelques mois. On vient de voir que Richelieu recommande l'union à l'archevêque de Bordeaux dans sa lettre du 19 novembre. C'est peut-être la date qu'il faut donner à celle-ci.

[4] Cette lettre de cabinet, contre-signée Sublet et datée de Chantilly, tandis que Sublet (de Noyers) était auprès du cardinal, a été dictée par Richelieu ou écrite d'après un *mémoire*, comme on disait alors, fait par lui.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.	chef des conseils de mon armée navale.	l'advantage de mon estat je vous dépesche le sieur de Baumes, 1er capitaine au régiment de la marine pour presser cette attaque. . . » Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334², f° 554. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 186.
21 novembre. Du Plessis Saint Just.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu lui annonce que Monsieur et le comte de Soissons ont quitté la cour[1] aussitot après la prise de Corbie. «Il est bien important de faire prendre les quartiers d'hyver du duc de Weymar en Lorraine,. . . pour ne ruiner pas la France. . . » Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. f° 920. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 286. — Recueil de 1695, p. 82.
[21 novemb.] Du Plessis Saint Just.	[A Chavigni.]	J'ay mandé à M. le mareschal de Chastillon d'amener l'armée du roy vers la rivière d'Oyse pour y recevoir les ordres de S. M. — Il est besoin que le roy dépesche en diligence à M. de la Rochefoucault, auquel on avait mandé de lever quatre ou cinq compagnies de cavalerie pour mener en Guyenne, parcequ'il seroit a craindre qu'il n'en servist Monsieur[2]. Je vous prie d'escrire aussy à mon oncle le commandeur, et l'avertir de ce qui se passe pour esviter les fauces prophéties. — Le mesme à M. de Brassac, Saint Simon et partout. Arch. des Aff. étr. France, t. 81, non coté; minute de la main de Cherré.
Idem.	[A Mad. la Comtesse.]	«Madame, La nouvelle qu'il vous a pleu m'escrire m'a grandement surpris lorsque je l'ay apprise deux heures auparavant que d'avoir receu vostre lettre. Je ne sçaurois assez m'estonner de la résolution de M. vostre fils veu le bon traitement qu'il a receu du roy. Je vous avoue, Madame, qu'ayant tousjours esté vostre serviteur et le sien[3], je voudrois pour beaucoup qu'il n'eust point pris un sy mauvais conseil. . . » Arch. des Aff. étr. France, t. 81, non coté; mise au net, de la main de Cherré, devenue minute.
23 novembre.	A M. le Prince.	Monsieur et M. le Comte se sont éloignés. — «Vous avés cy-devant tesmoigné désirer de faire un voyage à la cour; j'espere qu'il sera bien a propos que vous preniés cette occasion pour vous y rendre, après que vous aurés donné bon ordre dans vostre gouvernement.» — Les troupes qui sont en vos quartiers doivent prendre leurs quartiers d'hyver en Bourgoigne, en Champagne et dans le Barrois. La Franche Comté pourroit aussy en nourrir une partie si les ennemis repassoient au delà du Rhin. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 561.

[1] Ils étaient partis à une heure après minuit. C'est Chavigni qui l'annonce au cardinal de La Valette dans une lettre du 22 novembre, où il lui raconte le même événement avec plus de détails. Elle est placée par erreur, dans la collection (France) des Affaires étrangères, à l'année 1626, t. 26, f° 159, en copie.

[2] Ceci prouve que cette lettre, ainsi que la suivante, à la comtesse de Soissons, a dû être écrite dans le premier trouble que causa la fuite de Monsieur, et lorsqu'on supposait encore qu'il allait vers le Midi.

[3] «Et le sien.» Ces mots ont été ajoutés en surcharge de la main du cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
24 novembre. De Presle.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Joie de Richelieu de la tournure qu'a prise l'affaire de Monsieur et de M. le Comte. «J'espère que le tout s'accommodera au contentement du roy et de ses serviteurs. . . . J'en prie Dieu de tout mon cœur.» — *P. S.* «Je croy bien que l'équipée de M. le Comte aura des espines, mais je ne juge pas qu'elle change l'ordre des affaires et le repos de l'estat.» Orig. — Suppl. franç. 920[4]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 289. — Recueil de 1695, p. 36.
29 novembre. Ruel.	Au cardinal de La Valette.	. . . «Le roy estime qu'il est du tout important à son service que vous ne partiés point pour revenir le trouver que vous n'ayés décidé le contenu au mémoire que M. de Noyers vous envoie de la part de S. M. . . .» Impr. — Aubery, *Mém.* III, 294, et Recueil de 1696, I, p. 87.
	LETTRE DU ROI.	
[Vers la fin de novembre[1].]	Au comte de Soissons.	Cette lettre, que le cardinal fit écrire par le roi à M. le Comte protestant de son innocence, est froide et sévère. En acceptant les promesses de la bonne conduite de M. de Soissons : «Je sçauray tousjours, lui dit Louis XIII, donner à ceux de mes sujets qui manqueront à ce qu'ils doivent à ma personne et à mon estat les juges qui doivent prendre cognoissance de leurs actions.» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 476. — Recueil de 1696, II, 68.
[Fin de nov. ou commencement de décembre.]	. . . . .	«Lorsque Monseigneur revint de Corbie il dit chez la Choisy, ilz en tiennent, ilz ne prendront point Corbie[2]. . .» Arch. des Aff. étr. France, t. 81, non coté, mise au net de la main de Cherré.
[Fin de nov. ou commencement de décembre.]	A M. d'Hémery.	Mécontentement des procédés du sieur de Gizé[3], résident du duc de Savoie en Angleterre, où il rend continuellement de mauvais services à la France. Le cardinal charge d'Hémery d'insister auprès de M. de Savoie pour que S. A. rappelle cet agent si contraire aux intérêts du roi de France. Impr. — Aub. *Mém.* V, 427. — Recueil de 1696, II, 5.

[1] La date ne se trouve point dans les imprimés. On a vu que M. le Comte avait quitté secrètement Paris dans la nuit du 20 au 21 novembre. Il est probable, puisqu'il ne se mit pas en révolte ouverte, qu'il ne tarda pas à écrire au roi pour dissiper les soupçons où l'exposait sa fuite. On peut donc proposer pour cette lettre, qui répondait à la sienne, la fin de novembre. Toutefois ce ne fut que plusieurs mois plus tard, vers la fin de juillet 1637, que l'on put obtenir de ce prince une promesse formelle de soumission.

[2] Nous nous bornons à indiquer cette pièce, qui est imprimée dans les Mémoires de Richelieu; seulement l'ordre des paragraphes a été changé. (Voy. liv. XXVII, de la page 274 à la page 281 du tome IX de l'édition Petitot.) Il n'y a point de date dans le manuscrit, mais elle nous semble indiquée par les incidents qu'on rapporte dans ce mémoire, lequel pourrait bien avoir été écrit pour servir à l'instruction donnée au duc de Longueville, envoyé vers M. le Comte le 5 décembre. Nous avons eu souvent d'ailleurs l'occasion de remarquer cette habitude qu'avait le cardinal de résumer dans des espèces de factums ses griefs contre ceux qu'il voulait punir ou recommander au mécontentement du roi.

[3] Les imprimés le nomment Lizé, mais on sait que les noms sont quelquefois défigurés dans Aubery, dont les fautes sont d'ailleurs soigneusement conservées par les éditeurs du double recueil publié, d'après cet historien, en 1695 et 1696. Nous avons trouvé le nom de ce sieur de Gizé assez souvent cité dans les dépêches de la correspondance diplomatique avec l'Angleterre.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
[Commencem' de décembre[1].]	[M. Bouthillier.]	«M. Bouthillier se souviendra de dépescher et faire partir les gouverneurs de Lorraine, Deschapelles pour Cierque, Du Brueil pour Bitsche, et tous les autres. . . . On envoie à M. le Jeune un mémoire sur le mariage de Monsieur, qui ne commence pas dès la création de nostre premier père Adam, mais qui satisfaict ponctuellement à toutes les difficultez que M. le nonce propose. — Faict à trois heures du matin.» Arch. des Aff. étr. France, t. 81, minute de la main du secrétaire de nuit.
1er décembre.	A M. le duc de La Valette.	Richelieu lui envoie M. de Biscarat; «je l'ay choisy comme un autre moy-mesme, pour estre certainement esclairci de tout ce qui peut arriver en Guyenne.» — «La confiance que le roy prend en M. vostre père et en vous est entière; l'armée qu'il vous donne à commander en est la preuve évidente. . . J'ay osé luy respondre que moyennant les troupes qu'il vous envoie il recevra les effects qu'il désire. . . tant au respect de ses propres sujets que de ses ennemis. . . Faites voir à toute la France ce que vous valés dans le commandement des armées du roy. . . » Minute. — Arch. de l'Empire, Guyenne, 2e partie, K 1346, 1636, p. 83, pièce 24.
3 décembre. De Ruel.	A Monsieur l'archevesque de Bordeaux.	. . . Je suis extresmement estonné du retardement que l'on apporte à exécutter les ordres du roy touchant l'attaque des isles Saint Honorat et Sainte Marguerite, veu qu'il y a plus d'un mois que vous avés mandé que tout estoit prest. . . J'ay sceu que tous ceux qui doivent conduire en cette occasion s'excusent les uns sur les autres. . . Vous me ferés tous les plaisirs imaginables d'y porter ces Messieurs avec chaleur et d'y travailler vous mesme avec vostre zèle ordinaire. . . Cependant sy vous jugés tous ensemble ne pouvoir pas venir à bout de cette entreprise. . . le roy désire que vous entrepreniés le secours de M. de Parme, ce qui presse extresmement. . . afin qu'on puisse au moins conserver les estats de ce prince. . . Vous m'obligerés autant de faire réussir l'affaire des isles que sy vous me donniés la vie. . .[2] Orig. — Bibl. imp. Le Tellier-Louvois, 9334[2], f° 583. — Impr. *Corresp. de Scardis*, I, p. 188, in-4°. (Collect. des Doc. inédits sur l'hist. de France.)
	LETTRE DU ROI.	
5 décembre. Noisy.	A Monsieur[3].	Le roi envoie Chavigni à Monsieur pour l'éclaircir de toutes les choses qu'on luy a dites contre la vérité, et pour l'assurer de nouveau de la véritable affection de S. M. pour lui. Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 97.

[1] Le manuscrit ne donne ni date ni suscription; cette lettre doit avoir été écrite lorsque Chavigni, étant auprès de Monsieur, lui fit signer, le 11 décembre, l'engagement de se conformer aux volontés du roi au sujet de son mariage. Ce mémoire avait été envoyé quelques jours auparavant.

[2] Le secrétaire d'état de la guerre de Noyers écrivait, le lendemain 4, à l'archevêque: «Enfin la longue attente de l'attaque des isles nous faict perdre patience et oblige S. M. à vous mander que. . . . . Si huict jours après la réception de la présente vous ne voyés lieu de terminer cest affaire, l'on le remette à un autre temps plus commode, et où les esprits soyent plus prompts et plus disposés à recouvrer ceste parcelle de la France qui importe tant à sa réputation.» Le reste de la lettre indique les moyens à prendre pour parvenir efficacement à secourir le duc de Parme. (Ms. cité aux sources, f° 584. Cette lettre autographe est imprimée dans la Correspondance de Scardis, f° 189.)

[3] La suscription et la date manquent. Charpentier a écrit au dos cette note: «Lettre du roy à Monsieur par M. de Chavigny, du 5e décembre.»

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.	LETTRE DU ROI.	
7 décembre. Noisy.	Au duc de La Valette.	Le roi lui envoie le sieur d'Espenan... «J'ay tant de confiance en vostre fidélité et affection que je ne doute point que vous ne fassiés tous les efforts possibles pour chasser les ennemis des postes qu'ils ont pris en Guyenne... vous remettant devant les yeux que qui résiste puissamment aux Espagnols, ou qui les attaque vertement en a bon compte, ce que les actions de Saint Jean de Laune et de Corbie justifient clairement. Je me promets de vous, en ce rencontre, autant que de moy-mesme, et vous asseure de mon affection et de la recognoissance du service que vous me rendrés.» Minute de la main de *Chezré*. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 95.
9 décembre[1]. [Ruel.]	A la duchesse de Savoie.	Félicitation sur son heureux accouchement... «Je ne responds point a ce qui concerne la pensée qu'il a pleu a V. A. avoir pour mon regard en ce rencontre, parce qu'elle est tellement audessus de moy qu'il ne me reste qu'a louer la bonté du sujet d'ou elle procède...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 404. — Recueil de 1696, I, 333.
12 décembre. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le prince d'Orange a envoyé à Richelieu des mémoires sur l'insuffisance des fortifications de Thionville... s'il y a lieu d'en faire profit n'en perdés pas l'occasion... Je vous envoie cette dépesche... faites-y telle considération que vous l'estimerés plus a propos pour le service du roy. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 310. — Recueil de 1695, p. 87.
15 décembre. Ruel.	*Idem.*	«On vous envoie l'expédition de la lieutenance de M. le duc de Candale pour commander l'armée du roy en vostre absence et sous vous... Lorsque vous aurés faict mettre l'armée en ses quatiers d'hiver, le roy sera très ayse de vous voir et moy particulièrement...» Orig. — Suppl. franç. 920[1]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 311. — Recueil de 1695, p. 88.
[17 décemb.[2]] [Ruel.]	Au prince d'Orange.	Je n'ay rien à ajouter a la lettre du roy que vous recevrés par M. de Charnacé... «aussy me contenteray-je, Monsieur, de vous tesmoigner la joye extraordinaire que je ressens du nouveau tiltre dont il plaist a S. M. honorer vostre maison... Vous trouverés bon que je sois le premier a commencer ce changement et que j'asseure V. A. que... ce me sera une faveur plus grande que je ne luy sçaurois dire de la servir et tous les siens...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 430. — Recueil de 1696, t. II, p. 9, et *Histoire de Mazarin* par Aubery, I, 493.

[1] Les imprimés n'ont ni date ni lieu de date; ces indications nous sont données par la lettre du cardinal écrite au duc de Savoie pour le même objet; les deux lettres ont certainement été faites le même jour. (Voy. ci-dessus, à la date du 9 décembre, p. 707.)

[2] Cette lettre n'est point datée dans les imprimés; celle que Richelieu écrivit à Charnacé, à l'occasion du titre d'altesse donné au prince d'Orange, est du 17 décembre. Nous donnons la même date à celle-ci. (Voy. ci-dessus, p. 710, la note de la lettre que le cardinal adressa aux Etats de Hollande, le 14 décembre 1636.)

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		
[17 décemb.[1]] [Ruel.]	A Madame la princesse d'Orange.	Même sujet et mêmes expressions à peu près que la lettre précédente au prince d'Orange. Impr. — Mêmes sources que la lettre précédente.
17 décembre. Ruel.	[A M. de Charnacé.]	Monsieur, le roy voulant tesmoigner à M. le prince d'Orange l'affection qu'il luy porte... «vous envoye ordre de le traitter doresnavant du tiltre d'Altesse en toutes occasions où vous usiés cy-devant du tiltre d'Excellence...» — «... Il ne me reste qu'à vous remercier du soin que vous avés pris de ce dont je vous avois prié par la dépesche que Saladin vous apporta. J'en ay desjà receu des effects, le seigneur Loppez ayant commancé d'envoyer au Havre de la poudre et des mousquets.» — Tesmoignés à M. Pau le ressentiment que j'ay de ce qu'il a obtenu de Messieurs les Estats «la suppression des mauvais livres qui se débitoient contre la France et ma personne.» — Dites à M. Aerssens que les lettres de baronnie pour M. son fils sont expédiées depuis longtemps, il les faut faire vérifier. — M. Bouthillier vous envoie les expéditions nécessaires pour l'ordre de Saint Michel donné à M. Schwartzemberg; S. M. sçait l'affection qu'il a tousjours tesmoigné avoir pour la France... Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572-1663, pièce 58[a].
19 décembre. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	«Je suis bien fasché de la continuation de vostre indisposition et que vostre mal ne diminue point... Tenez-vous, s'il vous plaist, chaudement et vous conservés, souhaittant vostre santé autant que la mienne propre.» — «J'ay veu les lettres de M. le Comte que vous m'avés envoyées, je les ay retenues pour les mettre dans le journal avec les autres. Si M. d'Ailly veut venir icy je seray bien aise de le voir.» — «J'ay veu la lettre que l'abbé de Coursan vous a escrite.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 520.
	LETTRE DU ROI.	
22 décembre[2]. Noisy.	A M. l'archev. de Bordeaux, chef des conseils de mon armée navale.	«Je ne pouvois recevoir un plus sensible desplaisir que d'aprendre, comme j'ay faict par le retour du sieur de Fremicourt, qu'il ne faut plus rien espérer de l'entreprise des isles... je ne puis vous celer le mescontentement que j'ay... il n'y a point d'excuse recevable... Porter prompt et puissant secours à mon cousin le duc de Parme.» — Mesures militaires à prendre à ce sujet... Des troupes seront portées par mon armée navale aux lieux qu'indiquera le comte Fabio Scoti[3]... Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[a], f° 609. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 229.
[Vers le 23 décembre[4].]	A M. l'archev. de Bordeaux.	«On n'a rien fait pour l'attaque des isles... ceux qui ne vous affectionnent pas font tomber la principale faute sur vous... comme les rechutes agravent les maladies, si, après avoir man-

[1] Voy. la note de la lettre au prince d'Orange.
[2] Voy. ci-dessus, p. 309, la mention d'une lettre de de Noyers sur ce sujet.
[3] Cette lettre, longue de trois pages, est remplie des plus vifs reproches; le cardinal a mis sous la plume du roi des paroles tout aussi sévères que si l'archevêque n'eût pas été son ami. L'expression du mécontentement s'adoucit un peu dans la lettre suivante, que Richelieu écrit en son nom.
[4] Les imprimés ne donnent point la date de cette lettre; elle nous semble se placer naturellement près de celle du roi écrite à l'archevêque de Bordeaux précisément sur le même sujet.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1636.		qué l'attaque des isles, vous manqués encore le secours de Parme... tous vos amis ensemble ne seroient pas capables de vous garantir du blame...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 436. — Recueil de 1696, II, 15.
[Vers le 23 ou le 24 déc.[1]]	Au cardinal de Lyon.	Condoléance pour le mauvais état de la santé de son frère... «Je ne sçaurois vous céler que la drogue qu'on appelle *scocolato*, dont on m'a dict que vous usés souvent, estant du tout préjudiciable à vostre santé, j'estime qu'il seroit beaucoup plus à propos que vous eussiés recours aux remèdes ordinaires que la médecine prescrit à toutes les maladies. Pour cet effect j'escris un mot à M. de Lorme, qui cognoist vostre tempérament et en qui vous avés beaucoup de créance pour le prier de vous aller trouver incontinent... je vous convie à le recevoir et traitter le mieux que vous pourrés...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 507. — Recueil de 1696, II, 109.
[27 décembre.]	[A M. ***]	M'[2], le sieur du Bois s'en allant en Hollande, je l'ay chargé de vous asseurer de mon affection et de mon service... Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1636, trois derniers mois, f° 544, v°
.....[3]	Au général des Jacobins.	... J'espère que nous verrons dans peu cette maison (le grand couvent des Jacobins de Paris) reprendre son premier lustre, «y ayant maintenant un fort bon prieur, de très capables lecteurs en théologie et de grands prédicateurs...» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 444. — Recueil de 1696, II, 26.
1637.		
Vers le commencement.	Au général de la congrégation gallicane de Saint Benoist.	Richelieu lui demande d'envoyer au plus tost trois ou quatre de ses religieux à l'abbaye de Chelles[4], pour y mettre l'union et la concorde et y rétablir la bonne observance. Quoique «vos constitutions vous prescrivent de ne point prendre charge de religieuses... il n'y a point de règle si étroite en laquelle la prudence et la charité ne permette quelque exception.» ... «Faites entendre à ces bonnes religieuses l'estime que je fais de leur vertu... et combien j'auray à gré l'amitié et la soumission qu'elles témoigneront à leur abbesse, ma cousine[5].» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 446. — Recueil de 1696, II, 29.

[1] L'archevêque de Lyon, de retour de son ambassade d'Italie, était dans sa métropole un peu avant le 19 décembre, jour auquel il informe de son arrivée le roi, qui lui avait ordonné de venir sans délai recevoir ses commandements à Lyon. Richelieu, de son côté, se hâta de lui écrire; on peut donc supposer que cette lettre, sans date dans les imprimés, fut envoyée vers le 23 ou le 24 décembre.

[2] Le cardinal a laissé un tiers de la ligne en blanc.

[3] Nous n'avons point trouvé cette lettre manuscrite, et les imprimés n'ont point de date. On a vu ci-dessus, p. 438, une lettre de Richelieu à ce même père général, datée du 2 avril, relative à la réforme de ce grand couvent, et nous avons donné en note l'extrait d'une lettre du cardinal de Lyon, alors en mission à Rome, dans laquelle il annonçait que le père général envoyait à Richelieu les autorisations nécessaires pour opérer la réforme demandée. C'était le 23 mai; il semble que cette réforme avait été faite lorsque Richelieu écrivait la présente lettre. N'en ayant point trouvé la date précise, nous la plaçons à la fin de l'année 1636.

[4] Cette faveur, sollicitée depuis longtemps par les religieuses, fut accordée à la cousine de Richelieu, «et Benedictini e congregatione S. Mauri ipsis a confessionibus et sacris essent; ad quod munus obeundum, prima die maii, anno 1637, in vicino s. crucis monasteriolo excepti sunt.» (*Gall. christ.* VII, 571.) Cette dernière circonstance donne approximativement la date de cette lettre.

[5] Madeleine de La Porte, fille de Charles de la Meilleraie, née en 1597. Elle avait été élevée dans la religion protestante. Entrée dans le couvent des Filles-du-Calvaire, elle fut, en 1629 (le 30 août), abbesse de Chelles, à la mort d'Henriette de Bourbon, fille naturelle de Henri IV et de Charlotte Des Essarts.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
1er janvier.	Au duc de Saint Simon.	M. l'evesque de Bazas m'ayant faict cognoistre vos bonnes intentions et vostre affection pour ma personne, je n'ay pas voulu différer à vous asseurer du ressentiment que j'en ay[1]. «Mon dict sieur de Bazas m'a faict entendre que vous observés sy punctuellement les ordres... du roy que vous ne sortés point du lieu où vous estes... ce n'est nullement l'intention de S. M. qui sçachant le bon ordre que vous apportés pour la seureté de vostre place, ne trouvera point mauvais que vous vous divertissiés à la chasse toutes les fois que vous le désirerés...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 1.
10 janvier.	A Monsieur.	«Monseigneur, la lettre que M. de Chaudebonne m'a apportée de la part de V. A. est tellement remplie de marques de sa bonté en mon endroit que je n'ay point de parolles pour vous rendre les très humbles gráces que je vous doibs. — «Si V. A. en me commandant de la servir auprès du roy me donnoit les moyens de le pouvoir faire... elle cognoistroit... qu'il n'y a personne qui desire avec tant d'ardeur que moy de la voir en l'estat où elle doit estre[2]...» Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 34.
	LETTRE DU ROI.	
10 janvier. Saint-Germain-en-Laye.	A Monsieur son frère.	«Mon frère, j'ay donné cognoissance au sieur de Chaudebonne des responses que je fais à ce qu'il m'a proposé de vostre part... je ne recevray jamais tant de contentement que lorsque vous me donnerés sujet de vous en rendre tous les tesmoignages que vous sçauriés désirer.» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 22.
11 janvier.	.....	Considérations sur l'affaire de Monsieur. Minute de la main de Cherré; plusieurs passages sont de la main de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 41[3]. Cette pièce est insérée dans les Mémoires du cardinal, t. IX, p. 333-336, édition Petitot.
13 janvier.	.....	Instruction donnée à M. de Botru, allant trouver M. le Comte. Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 52, insérée dans les Mémoires de Richelieu, t. IX, 341-343.
14 janvier. Paris.	Au duc de Weimar.	Monsieur, le roy veut vous donner toute la satisfaction que vous sçauriés désirer raisonnablement pour ce qui est de la subsistance de vos troupes et pour tout ce qui dépendra de luy. Ordres envoyés au cardinal de La Valette pour les quartiers de vos troupes; on ne feroit aucune difficulté de vous en

[1] «Du ressentiment que j'en ay.» Ces mots, écrits de la main du cardinal, remplacent cette phrase, qu'il a effacée : «De la sincérité de la mienne envers vous, dont je seray très ayse de vous rendre de nouvelles preuves lorsque les occasions m'en donneront lieu.» On sait que Saint Simon était alors éloigné de la cour et disgracié.

[2] Voy. ci-dessus, p. 728, sur le sujet de Monsieur, une lettre de Richelieu au roi.

[3] «Autre façon de considérer l'affaire de Monsieur et de M. le Comte.» C'est le titre d'un mémoire qui, dans notre manuscrit, suit les Considérations, etc. Les Mémoires du cardinal n'en font pas mention.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
		donner de meilleurs si on le pouvoit sans ruiner entièrement les frontières de la France... Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, f° 4.
15 janvier [1]. Ruel.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	Cette lettre est confiée au R. P. Gondran. «Il n'y a personne qui ayt plus de passion au service de V. A. que moy, qui l'ay tousjours considérée comme mon second maistre... je la suplie de preudre une bonne conduite, et de se représenter en cette occasion l'intérest qu'elle a au bien de cet estat; le roy l'ayme et n'a jamais eu de pensées qui ne tournent au bien de V. A.» Orig. — Bibl. imp. Baluze, papiers des arm. lett. paq. 1, n° 1, f° 80. — Copie de la main de Cherré; arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 61.
	LETTRE DU ROI.	
15 janvier. Saint-Germain	A Monsieur son frère.	Mon frère, j'ay donné cette lettre au P. Gondran «pour vous prier de prendre créance en luy, il ne vous dira rien dont il n'ayt veu la sincérité dans mes intentions.» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 18 [2]. — Copie aussi de la main de Cherré; arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 61 [3].
17 janvier. Paris.	A M. de Léon.	Instruction donnée à M. de Léon allant trouver Monsieur à Blois. (Richelieu l'a insérée dans ses Mémoires, t. IX, 343-344, de l'éd. Petitot.) Copie. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 62.
18 janvier.	A M. de La Valette.	Quoique la commission de M. de Grammont pour commander l'armée de Guyenne sous M^r d'Épernon et de La Valette fût expédiée en suite de la réclamation de celui-ci, le cardinal a obtenu du roi qu'il le laisserait seul en cet emploi, comptant sur sa fidélité et son affection... Ce nouveau témoignage de la confiance du roi redoublera vostre zéle et «vous ferés voir à la confusion des ennemis de l'estat ce que vous valés...» M. de Biscarat que j'envoie, selon le désir de M. d'Espernon... «vous dira quelques particularités... qui vous feront cognoistre comme beaucoup de gens ne feroient pas scrupule d'avancer leurs affaires aux dépens d'autruy, bien que sans fondement.» — *P. S.* «Je vous conjure de bien vivre avec M. de Grammont... vous m'obligerés extresmement si vous recognoissés quelqu'aigreur dans l'esprit de M. d'Espernon, de l'adoucir... ayant seul le commandement des armes du roy il vous importe que les effects respondent à l'attente qu'en a S. M. Si peu d'expérience que j'ay me faict dire qu'il ne faut point mesnager les Espagnols, et qu'une bonne résolution

[1] La copie des Aff. étr. est datée du 16, et on lit en tête : «Par le père Gondran.» Mais ce père ne partit de Paris que le 18. (*Mém. de Richelieu*, t. X, p. 345.) En le chargeant de ses lettres et de celles du roi, le cardinal lui en écrivit une datée du 15, et qui est imprimée ci-dessus, p. 732. (Voy. aussi p. 734.)

[2] Une note, ajoutée plus tard à cette minute, représente le père Gondran comme un honnête religieux, plein de savoir et de piété, mais d'une bonhomie dont il était facile d'abuser.

[3] Datée du 16 comme la lettre précédente.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		nous donne autant d'avantage sur eux qu'ils en emportent sur nous par leur fermeté et leur patience.» Minute de la main de Cherré. — Arch. de l'Empire, Guyenne, 11e partie, K 134, 1637, p. 165, pièce 42e.
18 janvier.	Au comte de Grammont.	Lettre affectueuse. — Chasser les ennemis des postes qu'ils occupent. Le roy envoya dernièrement M. d'Espenan à Messieurs d'Espernon et de La Valette pour leur faire cognoistre son intention à ce sujet. J'y renvoie encore M. de Biscarat pour la même fin... je ne doute pas que vous n'y fassiez plus qu'on ne se peut promettre. Vivez bien avec Mrs d'Espernon et de La Valette. Outre que c'est chose du tout nécessaire pour le service du roy, vous m'obligerez extresmement. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 532. — Recueil de 1696, II, 142.
Idem.	Au duc d'Espernon.	Bien que la personne de M. Biscarat me soit extresmement nécessaire et que la confiance particulière que j'ay en luy me deust empescher de l'esloigner d'auprès de moy, néanmoins, ayant appris que vous désirés l'avoir pour servir sous vous et sous Monsieur le duc de La Valette, en l'occasion présente, je vous l'envoie... «Si j'avois autant de santé que luy... j'entreprendrois volontiers le voyage qu'il va faire, tant j'ay désir de voir prospérer sous vostre conduite les armes du roy.» Confiance du roy en la prudence et l'affection du duc d'Espernon... Impr. — Aubery, *Mém.* V, 518. — Recueil de 1696, II, 123.
21 janvier. Paris.	A M. le mareschal d'Estrées.	Le marquis de Canal doit aller à Rome ce printemps; Richelieu le recommande «tant pour l'honneur qu'il a d'estre sujet de l'Eglise et serviteur particulier de M. le duc de Mantoue, que par le mérite de sa personne.» Copie authentique[1]. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 59, f° 40.
Idem.	A Mr le cardinal Antoine.	Richelieu prie le cardinal Antoine «de voir de bon œil le marquis de Canal et de favoriser les intérests de sa maison, et le mérite de sa personne[2].» Copie authentique. — Arch. des Aff. étr. Rome, t. 59, f° 36.
24 janvier.	Au R. P. Gondran[3].	«Mon R. P., M. de Chavigny vous mande les raisons pour lesquelles il ne peut aller à Blois. Je suis bien aise que Mons' commance à cognoistre les bonnes intentions du roy, et la

[1] Faite à Rome, le 7 avril 1705, sur papier timbré, et signée par le notaire public Joseph de La Croix, qui dit : «Sumptum ex suo proprio originali.» — Notre manuscrit nous donne trois lettres du roi sur le même sujet, adressées au maréchal d'Estrées, aux cardinaux Antoine et François Barberin (fos 37, 38, 39), copies certifiées par le même notaire. Dans ces lettres, il est dit que le roi a donné au marquis de Canal des marques de son estime en le nommant maréchal de camp dans ses armées.

[2] Même note qu'à la pièce précédente.

[3] Cherré a mis en tête de cette pièce : «Lettre escrite au P. Gondran, le 24 janvier 1637 au matin, auparavant que M. du Boullay arrivast de la part de Monsieur.» Cette arrivée de du Boullay changea les dispositions, car Chavigni fut dépêché vers Monsieur le 26. (Voy. les deux lettres qui suivent.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		passion que j'auray toute ma vie à son service. Je seray ravy... qu'il me donne lieu de luy en donner de plus en plus des preuves. Il est important... que vous vous rendiez icy lundy au soir par carosses de relais, affin que vous trouviés S. M. avant qu'elle en parte pour se rendre en 3 ou 4 jours à Orléans, pour faciliter les affaires. Ce voyage ne donnera point d'ombrage à Monsr, puisqu'il n'a fin quelconque qui luy puisse estre préjudiciable. Je désire passionnement un bon accommodement et suis...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, janvier en mai, f° 80.
25 janvier.	[A Monsieur.]	M. de Chavigny vous va trouver, «selon que vous l'avés désiré[1], pour vous porter... l'asseurance de la bonté de S. M. Je penserois commettre un crime de douter que V. A. n'y correspondist selon que vos serviteurs le désirent pour vostre propre bien. M. de Bautru vous dira la façon avec laquelle M. le Comte la receu...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, janvier en mai, f° 86.
	LETTRE DU ROI.	
25 janvier. Fontainebleau.	A Monsieur son frère.	Mon frère, j'envoie vers vous les sieurs de Chavigny et de Bautru pour vous donner de nouvelles asseurances de l'affection que je vous porte et du désir que j'ay de vous en rendre des preuves...» Minute de la main de Cherré. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 20.
30 janvier. D'Artenay.	A Monsieur.	Le cardinal a appris les bonnes dispositions de Monsieur pour Mrs de Chavigny et le comte de Brion. «V. A. trouvera dans ce chemin tout contentement et nulle occasion de crainte. Si le roy n'eust esté à 2 lieues d'Orléans lorsque M. le Comte de Brion l'a joint je ne doute point qu'il ne se fust arresté à vostre supplication[2]... Le Père Gondran vous porte de telles asseurances de la bonne volonté de S. M. que V. A. n'en sçauroit douter. Pour moy, Monseig^r, je prendray tousjours à tasche de vous servir comme mon second maistre, dont je désire le contentement et la prospérité, dans le service du roy, plus que ma propre vie...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 121.
	LETTRE DU ROI.	
30 janvier. Orléans.	A Monsieur.	Même sujet que la lettre précédente. «Mon approche, dit le roi, ne vous doit point donner d'alarmes, car je ne me suis avancé jusques ici que pour vous tesmoigner l'envie que j'ay que vous me rendiés des tesmoignages d'autant d'amitié et de confiance que vous en recevrés de moy... je ne fais passer aucunes trouppes delà l'eau, comme le comte de Brion vous dira...» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 19.

[1] En tête de cette pièce on lit : «Le 25 janvier 1637, le roy après un long conseil a pris la résolution d'envoyer M. de Chavigny vers M. son frère...»

[2] Chavigni avait écrit le 29, de Blois, au cardinal, que l'arrivée d'une compagnie des gardes à Orléans avait donné beaucoup d'alarmes à Monsieur, mais qu'en prenant certains biais on aura de lui ce qu'on voudra. (Arch. des Aff. étr. même ms. f° 110.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
1er février. Orléans.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi [1].	«Monseigneur, la bonté du roy en vostre endroit m'est tellement cogneue que j'ose engager ma vie et mon honneur à l'exécution de ce qu'il luy plaist vous mander par la lettre qui vous sera rendue par M. de Chavigny... [2]» Orig. — Bibl. imp. Fonds Baluze, pap. des Arm. lett. paq. 1 n° 1, f° 82. — Minute. Aff. étr. France, de janvier en mai [3], 1637, f° 320. Copies, fonds Dupuy, 473, et Brienne, n° 358, f° 94.
	LETTRE DU ROI.	
4 février. Orléans.	A Monsieur son frère [4].	Satisfaction d'avoir appris «par les lettres du sieur de Chavigny la bonne disposition dans laquelle vous estes, ne désirant rien plus que de vous voir ici pour vous asseurer de vive voix de la sincérité de mon affection...» Minute de la main de de Noyers. Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 25.
Idem.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	«...Je ferois tort à la dignité de M. le cardinal de La Valette et à la confiance particulière que j'ay en luy, si je voulois adjouster quelque chose à ce qu'il a charge de dire à V. A. de la part de S. M...» Orig. — Bibl. imp. Baluze, pap. des Arm. lett. paq. 1, n° 1, f° 84. — Minute de la main de Cherré et de celle du cardinal [5]. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 220.
[4 [6]] février.	[A Chavigni.]	«On me vient de dire qu'il se trame quelque chose pour destourner Hebertin [7] du vray chemin; je vous prie d'en parler à M. le cardinal de La Valette pour que, sans faire semblant de rien, il en parle à M. Le Coigneux. Je ne croy point qu'il y ayt rien à craindre de ce costé-là tant à cause de la bonne disposition de Monsieur que de ceux qui sont auprès de luy... Cet avis demeurera entre vous et mondict sieur le cardinal, auquel vous tesmoignerés qu'il ne vient que de vous mesme.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier [8]. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 321.
	LETTRE DU ROI.	
6 février. Orléans.	A Madame la Comtesse.	«Ma cousine, j'ay esté extresmement fasché que le peu d'estat que mon cousin vostre filz a faict de recevoir des effects de ma bonté m'ayt obligé à vous prier de sortir de Paris, mais vous jugerés bien qu'il n'est pas raisonnable que vous soyés au lieu où vous estes, estant en l'estat auquel il est... Je vous prie de nouveau de vous retirer à Dreux, qui n'est pas sy esloigné de Paris que vous ayés grande peine à y aller, et qui, estant une de vos maisons, sera un séjour où vous n'aurés pas d'incommodité...» LOUIS. Orig. de la main du roi. — Bibl. imp. Béthune, 9337, f° 2. — Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 228.

[1] Au dos de cette pièce, un secrétaire a écrit : «Lettre de Monsieur le cardinal de Richelieu, avec la lettre du roy, pour la seureté de S. A. R. et la copie d'un compte qu'elle avait fait auparavant.»
[2] Voy. ci-dessus, p. 745, au sujet du message de Chavigni.
[3] On a classé cette pièce à la fin de février, parce qu'on a mal lu la date.
[4] Nous lisons au dos : «par M. le cardinal de La Valette.»
[5] Dans la minute on a mis, à la date, un 5 en surcharge sur le 4, qu'on avait d'abord écrit.
[6] La date manque et l'on a classé cette pièce à la fin de février; nous proposons le 4. Nous avons une lettre de ce même jour, écrite par de Noyers à Chavigni, laquelle témoigne aussi des inquiétudes que l'on avait alors au sujet de Monsieur. (Mss. cité aux sources, f° 210.)
[7] Gaston.
[8] Il n'y a ni signature ni suscription, mais le contenu de la lettre indique l'une et l'autre; de plus, le pli du papier et les cachets montrent que c'est un original.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
6 février. Orléans.	A M. Bouthillier, conseiller du roy en ses conseils et surintendant des finances, à Paris.	«...L'affaire de Monsieur est comme elle estoit, c'est-à-dire, accordée et non signée; et pour moy je n'en veoy rien d'asseuré que je n'en veoye des pièces bien authentiques... L'ambassadeur de Venise fera ce qu'il faut pour les passeports de Messieurs de Hollande... ces passeports ne sont pas au nom du roy d'Espagne, qui est un grand deffaut; on taschera d'y remédier. — Je vous renvoie la lettre que la reyne mère escrit à Madame de Maintenon, qu'il n'y a point de danger de luy envoyer; et si vous avez un cachet de la reyne, comme je le croy, vous la pouvez refermer. — Tenez la main aux payements d'Allemagne dont j'escris à M. de Bullion; c'est une chose du tout importante...» Orig. — Arch. des Aff. étr. 1637, de janvier en mai, f° 229.
6 février.	A M. de Bullion.	«M. de Noyers vous a envoyé l'ordonnance de 253,000 livres pour le chancelier Oxenstiern; envoyés-moy la lettre de change de cette partie; et en avoir une autre de 245,000 livres que doit fournir M. Œufft pour ledit chancelier.» — Allez avec ledict sieur Œufft visiter l'ambassadeur de Suède, et luy dites que vous avez pourveu au payement de tout ce qui est deu audict sieur chancelier pour 1632, 1635, et pour le terme de novembre 1636; et que le roy attend M. de Weymar pour résoudre une puissante attaque du costé de l'Alsace à ce printemps; que nous envoyons en Hollande pour agir de concert au dit temps avec les Hollandois, et que on fera le mesme en Italie.» — «Les affaires des Suédois ne furent jamais mieux... mais nous avons lieu d'appréhender qu'ils ne facent la paix sans nous. — On ne peut se servir des 150,000 livres du secours d'Hermestein promis au landgrave de Hesse pour ce qui luy est deub par le dernier traité... Si vous ne pouvés trouver moyen d'en sortir présentement, je consens que sur les assignations que M. Tubeuf doit recouvrer pour moy, vous preniés cette somme, me donnant d'autres bonnes assignations. Je puis vous asseurer que j'ay plus de peyne que vous quand il vous faut demander de l'argent...» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 240.
6 février. Orléans.	A M. de Charnacé.	Affaire des passeports. «MM. les estats cognoisteront l'affection que le roy leur porte et la sincérité avec laquelle il veut agir, puisqu'il n'a point voulu prendre les siens, que l'ambassadeur de Venise a retirés jusques à ce que ceux de MM. les Estats fussent venus... Cependant, puisqu'il n'y a point moyen d'avoir la paix qu'en faisant une bonne guerre... Nous sommes résolus de faire tout l'effort que nous pourrons cet [illegible] en Italie, en Alsace et dans nos frontières. Mais, d'autant que rien ne le peut mieux faire réussir qu'agir de concert, le roy désire que vous sçachiez...» quand MM. les Estats et M. le prince d'Orange pourront commencer une entreprise d'importance... Nous satisferons aux payemens promis. Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande 1572 à 1663, pièce 62°.
6 février.	A M. de Bordeaux.	«Je vous ay tant mandé que si, après avoir manqué le secours des isles, le secours de Parme venoit à ne se faire pas, vous

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		ne sçauriés vous laver avec toute l'eau de la mer du reproche que vous en aurés ny moy aussy du reproche qu'on me pourra faire de vostre employ, que je croy que c'est chose superflue de vous en dire plus... Surmontés toutes sortes de difficultés pour le secours de Parme,... je vous le demande avec plus d'instance que s'il s'agissoit de ma propre vie... Au nom de Dieu, accommodés-vous avec M. d'Harcourt, sinon faites-le voyager dans le vice-amiral, et vous dans l'amiral. Aussitost que vous aurés fait l'affaire de Parme, vous reviendrés dans l'Océan... avec 12 vaisseaux que vous commanderés seul, avec un autre armement que je fais préparer. — On m'a mandé que Saint-Estienne s'en est allé avec sept ou huit autres officiers sans congé. Je ne puis croire une telle lascheté...» Minute de la main de Charré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 239.
7 février.	A M. de Bullion.	«Monsieur, estant du tout impossible de faire subsister l'armée navale, refaire les équipages, radouber les vaisseaux et avoir des victuailles sans argent comptant, et n'en pouvant tirer des assignations que vous avés données pour la marine de plus de 5 ou 6 mois... je vous conjure... d'y mettre ordre, autrement tout périra sans qu'on y puisse remédier... Comme il n'est pas de mesme d'une armée de mer à une de terre, et que le service du roy... requiert qu'on en ayt une en Provence et l'autre en Ponant... Je me promets que vous ferés l'impossible pour faire donner du comptant...» Original devenu minute à cause des corrections. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 244.
Idem.	A M. d'Hémery.	«Je vous envoie de Graves avec toutes les expéditions que vous désirés... Il n'y a rien que je ne veuille faire non-seulement pour advancer les affaires du roy, mais particulièrement celles d'Italie... Vous avés fort bien faict de n'envoyer pas encore la lettre de M. de Créquy qui luy donne permission de revenir; gardés-la jusques à ce qu'estant à Paris nous en conférions ensemble...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en mai, f° 252.
Idem.	A M. de Longueville.	«Monsieur, je suis extresmement fasché du mespris que M. le Comte a faict de vos conseils, ensuitte des offres advantageuses que le roy luy avoit envoyé faire par le sieur de Bautru. Le comte de Brion y va de la part de Monsieur, peut-estre sera-t-il plus heureux que vous n'avés esté aux bons conseils que vous luy avés donnés. Bien que je ne sois pas digne de son souvenir, je ne lairray pas de contribuer tousjours tout ce que je pourray à son bien dans le service du roy, quand l'occasion s'en présentera.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 252 v°.
9 février.	Pour M. de Chavigny.	«Je vous attends présentement pour aller trouver le roy. Apportés tous les papiers que Monsieur a signés, afin qu'il les voie.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 255.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. [11 février[1].]	A M. de Brissac.	«Le sieur de Kersauson m'ayant dict de vostre part que vostre place n'estoit pas en estat de soustenir un siége plus de huit jours, au lieu que nous la tenions imprenable... mon cousin de la Meilleraie s'y en va sur l'ordre du roy pour voir avec vous ce qu'il y faut faire. Je vous prie ne vous imaginer point qu'on ayt aucun dessein d'avoir vostre gouvernement[2], que je tiens mieux entre vos mains que de personne, pourveu que vous en veuillés respondre au roy et recognoissiés le pouvoir deffendre contre qui que ce puisse estre... Si le voyage de M. de la Meilleraie avoit autre fin, je ne vous escrirois pas comme je fais...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 260.
12 février. Estrechy.	A M. le duc de Weymar.	En réponse à une lettre apportée par M. Ponica (l'homme d'affaires du duc), Richelieu lui écrit: «Je ne doute point que vous ne preniés part à tous les heureux succez qu'il plaist à Dieu donner au roy[3]. Aussy vous pouvés vous asseurer qu'il n'y a personne que S. M. estime plus que vous, et qu'en mon particulier, vous honorant comme je fais, etc...» Orig. devenu minute, une phrase ayant été biffée. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 261.
Idem.	[Au Roi.]	Satisfaction de ce que madame la Comtesse est partie. — Je dépesche en Bretagne pour envoyer tous les ordres de V. M. — «On a esté averti en Bretagne qu'ils s'enquiérent fort soigneusement en Espagne de l'entrée de la rivière de Loire, Saint-Nazaire; ceux de Nantes le craignent grandement, et, bien que ce peuple soit assez fascheux, il désire qu'on y pourvoie, au moins les plus sages... tous demeurent d'accord qu'il est nécessaire d'y faire promptement une bonne tour, avec un retranchement autour; le fonds s'en trouve dans le pays; il plaira au roy mander sa volonté.» On y envoie des troupes. Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 263.
15 février[4].	Au duc de Parme.	«Vous aurés sceu maintenant de M. le comte Scoti[5] comme le secours que le roy vous avoit promis estoit tout embarqué et prest à partir lorsque la nouvelle de vostre accommodement avec les Espagnols[6] arriva en Provence... S. M. a esté très-aise d'apprendre que vous ayés trouvé vostre satisfaction dans ce traité que vous avés esté contraint de faire, se promettant

[1] Cette minute n'est point datée, mais elle est écrite sur le même feuillet que la lettre à La Meilleraie (voy. ci-dessus p. 755), et doit porter la même date.

[2] Le cardinal fit écrire par le roi à M. de Brissac une lettre dans le même sens que celle-ci. La minute, datée aussi du 11 février, est de la main de Charpentier. (F° 258 du même ms.)

[3] Il y avait ici: «Vou l'affection que vous avés tesmoigné jusques icy avoir au bien de ses affaires.» Après avoir signé la lettre, Richelieu a supprimé cette politesse. On sait que le duc Bernard était peu affectionné, et que les services bien réels, du reste, qu'il rendit alors à la France, n'étaient pas désintéressés; il travaillait surtout pour lui-même.

[4] Cette lettre est restée sans date dans les deux recueils où elle a été publiée; nous lui donnons la date d'une lettre écrite à l'archevêque de Bordeaux, sur le même sujet, le 15 février ci-après.

[5] Chargé d'affaires du duc de Parme.

[6] Cet accommodement avait été conclu au commencement de février; le duc de Parme écrivait le 4 à M. de Sabran, ambassadeur de France à Gênes, et lui envoyait le sieur de Morandi, chargé de lui exposer les raisons de la résolution qu'il avait prise. Ces raisons sont expliquées dans la réponse de M. de Sabran au duc de Parme, du 6 février. (Bibl. imp. ancien fonds 9333[6], f°s 14 v° et 15.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		que ce traité... ne fera changer ni le cœur ni l'inclination de V. A. envers la France...» Impr. Aubery, *Mém.* V, 552. — Recueil de 1696, II, 169.
15 et 16 févr. Paris.	A M. l'archev. de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint Esprit.	Les lettres du roi lui feront cognoistre ce que S. M. estime qu'il est possible de faire en suitte de l'accord de M. de Parme avec les Espagnols. «Si vous pouvés maintenant faire l'attaque des isles, vous ferés l'action la plus glorieuse du monde et rendrés un service sy signalé a S. M. qu'il sera capable de luy faire oublier tout le passé...» — *P. S.*[1] «Maintenant que les troupes de Parme sont rembarquées, M. le comte d'Harcourt et vous avés la plus belle occasion du monde d'acquérir de l'honneur, veu que vous estes maistre absolu des gens de guerre qui sont dans vostre embarquement... Si après qu'on vous aura présenté l'esteuf plusieurs fois vous ne joués point dutout, vous serés tenu incapable de tout emploi de conséquence...» Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 64. — Imp. *Corresp. de Scudéry*[2], I, 282.
16 février. Paris.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roy en ses conseils et son ambassadeur en Hollande.	La première partie de cette lettre est une répétition de la missive du 6 février au même. (Voy. p. 1014.) Le cardinal ajoute ici: «La difficulté que les Espagnols ont faite de donner des passeports pour Messieurs les Estats a pour but de nous diviser... Nous ne sommes point capables de leur prester l'oreille; mais prenés garde qu'on n'en face de dela autant... Nous sommes avertis qu'ils employent un homme de petite condition, incogneu, vers Messieurs les Estats pours tascher de nouer une négociation avec eux...» Avertissés-en M. le prince d'Orange. «Celuy qui est à Ratisbonne de la part de Messieurs les Estats fait du pis qu'il peut contre la France; il n'oublie rien de ce qui deppend de luy pour faire entrer les Suédois en traité particulier avec nos ennemis...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 63e.
18 février.	A M. de Thianges.	«Monsieur, les gouttes qui vous travaillent vous empeschant d'agir dans la Bresse comme vous le pourriés désirer, le roy y envoie M. d'Arpajon...» pour commander comme maréscha de camp sous M. de Longueville et «repousser les ennemis qui sont entrés en Bresse. Je vous conjure de l'assister en tout ce que vous pourrés et de vivre ensemble en si bonne intelligence que S. M. en ait contentement...» Minute[3]. Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 289.
	LETTRE DU ROI.	
25 février. Versailles.	A M. le Comte.	Le roi répond au mémoire du comte de Soissons apporté par M. de Brion. S. M. le rassure sur les inquiétudes qu'il avait conçues. Elle lui offre de nouveau le pardon pourvu qu'il re-

[1] Ce post-scriptum se trouve en minute, et avec la date du 16 février, dans la lettre dont il est le complément, aux arch. des Aff. étr. (France, 1637, de janvier en mai, f° 285.)
[2] On dit, par erreur, dans cette correspondance, que le post-scriptum est de la main de Richelieu.
[3] C'était une mise au net corrigée de la main de Charpentier; quelques mots sont de la main du cardinal.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		connaisse sa faute; elle lui permet même de sortir du royaume s'il consent à se retirer dans des lieux non suspects. Minute de la main de Cherré et de de Noyers.—Arch. des Aff. étr. France, 1637, janvier en mai, f° 316. — Une mise au net est au f° 314; enfin, une autre mise au net, écrite par Cherré et corrigée en plusieurs endroits de la main du cardinal, se trouve au f° 311, en avril, où on l'a classée par erreur. — La pièce a été insérée dans les Mémoires de Richelieu[1], liv. XXVIII, t. IX, p. 361-363 de l'édition Petitot.
Dernier févr.	A Monsieur.	«Monseigneur, la bonté du roy en vostre endroit m'est tellement cogneue que j'ose engager ma vie et mon honneur à l'exécution de ce qu'il luy plaist vous mander par la lettre qui vous sera rendue par M. de Chavigny...» Minute de la main de Chavigni.— Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 320.
... février.	M. Lefèvre[2].	M. le baron de Chamblay n'ayant peu encore estre payé de la somme de 14,000 francs qui luy sont deubs par la princesse de Phalsbourg..., je vous prie de nouveau de faire en sorte «qu'il reçoive cette partie sur les biens de la dite dame, en quelque lieu qu'ils soient scituez. Outre que c'est l'intention du roy, la chose est sy juste que, etc... Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 328.
1er mars. Ruel.	A M. de Bordeaux.	«Le roy laisse libre à M. d'Harcourt et à vous de vous gouverner en l'affaire que vous avés entreprise en Sardaigne ainsy que vous l'estimerés à propos...»—Trois ou quatre vaisseaux, m'a dit M. de Caen, sont trop vieux pour tenir la mer, et ne pourraient repasser le détroit; je remets à vostre jugement à prendre le party qui sera le plus expédient... Quoi que vous décidiez de ces vaisseaux, il faut avoir grand soin des agrès et surtout des canons pour en armer d'autres. «[2] Si les ordres du roy fussent arrivés avant le partement de l'armée pour Sardaigne, on croit qu'il eust esté plus à propos de s'attacher à l'attaque des isles... Mais il ne reste maintenant qu'à tirer l'avantage qu'on pourra du voiage que l'on faict, auquel il faut bien

[1] Le cardinal n'a pas conservé dans ses Mémoires un billet que lui écrivait M. le Comte et dont nous trouvons un brouillon ou une copie informe dans les mss. de Dupuy, t. 473, f° 136. Ce billet est sans date, mais il doit avoir été écrit vers le milieu de février, lorsque le comte de Soissons, renvoyant à Monsieur le comte de Brion et le P. Hilarion, lui exprimait, avec une sécheresse qui touche au mépris, le sentiment qu'il éprouvait de voir Gaston l'abandonner pour se réconcilier avec le roi et le cardinal. (Voy. *Mém. de Richelieu*, IX, 360.) Dans sa lettre à Richelieu, le comte de Soissons lui fait clairement entendre qu'il ne se laissera pas prendre aux vaines paroles, et qu'il lui faut des réalités :

«Monsieur, Le P. Hilarion m'ayant apporté beaucoup de civilités de vostre part, et que vous vouliés me tesmoigner vostre bonne volonté, j'ay voulu vous en remercier, et vous assurer que quand j'en recevrois les effets j'en demeurerois avec beaucoup de ressentiment.

«Vous trouverés toujours grande vérité en mes parolles, et que je serai avec sincérité et franchise, Monsieur, vostre très-humble serviteur.»

[1] Cette indication est mise au bas de la page, et le papier, déchiré, ne laisse voir que le nom.

[2] Cette dernière partie de la dépêche se trouve aux arch. des Aff. étr. en minute, de la main de Charpentier, et comme formant une lettre séparée, datée de février. (France, 1637, de janvier en mai, f° 319.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
		prendre garde à ne s'embarquer pas en un dessein pareil à celuy que les ennemis ont faict aux isles, etc... Orig. — Bibl. Imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 86. — *Impr. Corresp. de Sourdi.*, I, 303.
10 mars. De Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«J'escris au roy comme il est du tout nécessaire d'envoyer deux mareschaux de camp dans la Valteline, qui ayent dessein de correspondre à la réputation de ceux qui y sont morts. — Depuis que j'ay finy ce que j'en mande à S. M., faisant le tour de ceux qui peuvent utilement remplir les charges, eu esgard au lieu où ils doivent servir, nous n'avons point trouvé de personnes qui y puissent peut-estre mieux faire et soient plus aisés d'y aller (ce que nous devinons toutesfois, nul d'eux ne sçachant rien de ces pensées) que Annevoux et Guébriant. Peut-estre que S. M. aura quelque aversion de Guébriant; mais je croy que, quand elle y aura bien pensé, qu'elle trouvera qu'il sera fort bon à servir là, et qu'il a ambition pour cela. — La nouvelle de la bataille de Banier se confirme [1]. Peut-estre que cet heureux succez empeschera qu'on n'attaque sitost la Valteline; mais il est important d'y pourvoir promptement.» Orig. sans signature. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 358.
	LETTRE DU ROI.	
12 mars. Dangu.	Au mareschal d'Estrées, ambassadeur à Rome.	Le roi charge l'ambassadeur de demander de nouveau au pape la nomination du P. Joseph à la dignité de cardinal. S. M. réfute les diverses objections faites par le pape. — Cette lettre est digne et ferme; Louis XIII y soutient ses droits de roi avec une énergie qui nous montre très-distinctement le nom de Richelieu sous la signature de Louis XIII. La lettre est contre-signée Bouthillier (Chavigni). Impr. — *Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. III, p. 146.
12 mars. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Gisors.	«J'ay esté très-aise de voir que M. le chancelier se soit bien comporté avec les deputez de Rouen [2]; s'ils continuent à ne vouloir pas donner satisfaction au roy, il ne faut pas les espargner et faire exécuter avec vigueur les premières résolutions que S. M. a prises, desquelles je suis bien aise de voir que vostre courage ne vous éloigne pas.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 363.
15 mars. Ruel.	[A M. de Chavigni.]	J'ay receu les papiers de Loppez... — Je suis ravy de la bonne santé du roy... — «M. le comte de Brion n'est point encore

[1] Voy. ci-dessus, p. 760. La Gazette du 14 mars annonçait «la nouvelle victoire du mareschal Banier sur les Impériaux et les Saxons.» Et dans les Gazettes des 4 et 18 avril, on donnait le résumé des opérations de ce général depuis le 12 janvier.

[2] Il était parti de Paris pour Rouen le 7. La Gazette du 21 disait : «Ceux de Rouen ont entièrement obéi.» Nous trouvons dans le manuscrit cité aux sources, f° 348, une lettre de Bullion, du 1er mars, adressée au cardinal, où Bullion parlait de l'importance d'un voyage du roi à Rouen, de la nécessité de châtier le parlement et de dresser un bon règlement pour le tenir dans le devoir.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		revenu, ce qui donne lieu à beaucoup de philosopher sur la conduite de M. le Comte[1]. — La mort de l'empereur est plus que très-asseurée. — Ce que le petit Saint-Chamond a dict au roy des vivres qui sont entrez dans Hermestein pour trois mois est vray dans son imagination et en celle de son père, mais non pas en effect... — Je me trouve aujourd'huy tout étourdy; je me feray saigner après disner. — Je vous renvoie les lettres de pension de MM. de Vendosme afin que vous les faciés sceller... vous me les renvoyerés après...» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637 janvier à mai, f° 373.
16 mars. Ruel.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roy en son conseil d'estat, et son ambassadeur en Hollande.	Monsieur, la dépesche que M. de Noyers vous a envoyée[2] est sy ample que je n'ay rien à y adjouster... Il est important que nous sçachions promptement ce que M. le prince d'Orange veut faire pour cette campagne... afin que nous prenions nos mesures pour agir de concert... «Nous n'avons point voulu adjouster foy à divers avis touchant M. le prince d'Orange, quoyque venant de bon lieu; vous les verrés dans la dépesche de M. de Noyers; vous nous en esclaircirés, s'il vous plaist...» Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, 1572 à 1663, pièce 64e.
18 mars. Ruel.	.....	Ordonnance de Richelieu pour préserver de tous logements et courses de gens de guerre la maison appartenant à Benjamin Robbe, l'un des cent-suisses de la garde du roi, à Calais, ... «laquelle maison nous avons mise en la protection et sauvegarde du roy et la nostre. Pour cet effect luy avons permis... d'y faire apposer les armes de S. M. et les nostres...» — La pièce se termine par un ordre au prévôt de punir rigoureusement les contrevenants. Signé Richelieu, contre-signé Martin; scellé en placard et cire rouge des armes dudit seigneur. Copie. — Bibl. imp. Fonds Dupuy, t. 549, f° 132.
21 mars.	Au Premier Président du Parlement de Rouen.	Satisfaction de la manière dont le P. Carré a exécuté sa commission pour la réforme du couvent des jacobins de Rouen; remercîment de l'assistance que le premier président a donnée à ce père. «Je vous prie de vous employer à ce qu'il n'y ayt autre prieur en ce couvent que celuy que j'y voudray ordonner.... car je désire que ce soit un religieux de mon noviciat de Paris, afin que la vie régulière y soit maintenue.» Minute, corrigée de la main de Charpentier[3]. — Arch. des Aff. étr. France, t. 84, f° 338.
21 mars.	A plusieurs conseillers du Parlement de Rouen.	Le Cardinal exprime «sa joie de ce que cette affaire a réussi à la gloire de Dieu. Le P. Carré m'a tesmoigné les soins et diligence que vous y avés contribué, ce dont je ne puis que je ne

[1] Il y a dans la collection Fontette, portefeuille XXIV, f° 145, une lettre autographe du duc de Longueville à M. le Comte, où il lui rapporte ce qui a été dit dans une longue entrevue de Mme la comtesse avec le cardinal.
[2] Nous ne trouvons point dans ce manuscrit la dépêche de M. de Noyers.
[3] Cette minute et la suivante sont écrites sur la même page, au dos de laquelle on lit : «Lettre escrite à M. le premier président et à quelques conseillers en faveur du P. Carré.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		vous remercie.» La lettre finit par la même recommandation faite au président au sujet du prieur. Minute d'une écriture que je ne connais pas, corrigée par Charpentier.
25 mars. Ruel.	Pour M. de Chavigni, secrétaire d'estat, à Paris.	M. de Chavigny me mandera s'il a fourny les 30,000 francs au trésorier de Monsieur, ainsy que nous l'avons arresté, désirant que cette affaire soit finie. — Il m'envoiera aussi les lettres de pension de M. de Vendosme. Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 395.
27 mars.	A M. le duc de Brissac.	Le Cardinal répond à une lettre par laquelle M. de Brissac lui annonçait une nouvelle qu'on n'explique pas, mais qui concernait la famille du duc. «Estimant vostre personne [celle de madame vostre femme] et affectionnant vostre maison comme je fais, je seray tousjours très-désireux de vostre contentement [comme aussy celuy de mon cousin de la Melleraie, ainsy que je l'ay tesmoigné au porteur de la présente]. Vous le croirez, etc...» Mise au net de la main de Cherré; corrigée. — Les mots renfermés entre crochets sont écrits par Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 405.
27 mars.	A M. l'archevesque[1] de Rouen.	«Monsieur, vous cognoistrés par l'envoy de M. de Chaumont la bonté du roy, qui, nonobstant divers advis et le bruit du monde, n'a receu aucune impression à vostre préjudice, et procède avec vous comme avec une personne qu'il aime chèrement. Vous sçaurés bien apporter les précautions et les remèdes nécessaires au faict dont il s'agit; je vous en conjure par l'amour de vous-mesme et de croire que je suis...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 406.
27 mars.	A M. le comte de Gramond.	Monsieur, les difficultez qui se rencontrent en l'establissement du sieur de Landresse en la charge de sergent-major de Bayonne se pourront surmonter avec le temps et la patience... Je vous prie, en attendant... de surseoir ledit establissement [de peur d'aigrir des peuples qui sont assez attachez en leur opinion. En cette occasion et en toute autre][2], je contribueray...» Mise au net, corrigée et devenue minute, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 407.
27 mars. Ruel.	A M. le comte de Soissons.	«Monsieur, les asseurances que M. le comte de Brion et le bon père Hilarion m'ont données de vostre affection, me mettent la plume à la main pour vous en remercier et vous tesmoigner la joie que j'ay de ce que, prenant le chemin de vous remettre

[1] François de Harlay, savant et obscur théologien, mais prélat soigneux de son diocèse, qui a laissé de mauvais livres de controverse et des fondations utiles. Il paraît que Richelieu l'avait soupçonné de s'être mêlé de quelque affaire où l'autorité royale se trouvait compromise. La ville de Rouen était agitée par la résistance du parlement à l'enregistrement ou à l'exécution de nombreux édits fiscaux qui excitaient de vifs mécontentements. Le roi se mit en marche pour contraindre le parlement à l'obéissance, mais il n'alla pas jusqu'à Rouen, et le chancelier seul y entra avec des troupes. La ville était menacée d'une exécution militaire; le parlement se soumit. La curieuse histoire du parlement de Rouen, par M. Floquet, qui a consulté les registres secrets, raconte ce qui se passa alors à Rouen. (T. IV, p. 501 et suiv.)

[2] La phrase enfermée entre crochets est de la main de Richelieu.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		dans les bonnes graces du roy, vous prenés aussy celui de vous garantir de vostre perte, et donnés moyen à ceux qui vous honorent comme moy de vous servir ainsy qu'ils le désirent...[1] » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 408. — Copies. Bibl. imp. Dupuy[2], 473; Brienne, 358, f° 125.
28 mars. Ruel.	[Au roy[3].]	« On donne tout contentement à M. de Weymar. Je croy qu'il y a bien de l'impertinence de M. de Bruslon en la précipitation qu'il représente, mais je ne sçaurois qu'en dire en particulier, car ledict Bruslon ne m'en a faict sçavoir aucune chose. Cependant, en matière d'affaires, on luy donneroit peut-estre de meilleurs avis que ceux qu'il pourroit tirer de sa cervelle. — M. de Noyers s'en va à Paris, et pour une fascheuse affaire[4], que vous dira M. de Chavigny, et pour achever celles de M. de Weymar. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 412.
28 mars.	A M. le mareschal de Chastillon.	Gassion était venu, de la part du maréchal, chargé de proposer une entreprise[5]. « Le roy, lui écrit Richelieu, a très bien receu les propositions... S. M. est résolue de suivre vos avis... » Il est donc question de préparer toutes choses pour le moment qu'on jugera propre pour cet effect. « Je vous conjure d'y apporter de vostre costé ce qui deppendra de vos soings et de vostre diligence... » Copies. — Bibl. imp. Béthune[6], 9257, f°s 91, et 500 Colbert, n° 117, f° 106.
Vers le mois de mars ou d'avril[7].	Au duc de Parme.	« Ayant fait sçavoir au roy la proposition que celui qui a soin des affaires de V. A. en cette cour[8] m'a faite de vostre part sur le sujet d'un bon accommodement avec les Espagnols,

[1] Le roi écrivit le même jour, au comte de Soissons, une lettre dont la minute se trouve à la Bibliothèque impériale, fonds Béthune, 9337, f° 28; le roi assure de nouveau M. le Comte de ses bonnes dispositions pour lui. La lettre semble avoir été faite par Chavigni.

[2] Le manuscrit de Dupuy a conservé, en copie, la réponse de M. le Comte, transcrite sur la même feuille que cette lettre; cette réponse est datée « 7 avril. »

[3] Il n'y a point de suscription; mais ce billet est la réponse à une autre que le roi avoit écrit de Saint-Germain à Richelieu le matin du même jour : « Le jeune Bruslon vint ier au soir, qui dit que le duc de Weimar presse toujours son audience de congé... Je vous prie me mander ce que j'ay à faire là dessus. » (Même ms. f° 411.)

[4] Sans doute l'affaire de la Valteline. (Voy. ci-dessus, p. 762, ce que le cardinal écrivait à Bullion le 28 mars.)

[5] Dans une lettre du 23 mars, le maréchal, parlant au colonel Gassion de cette proposition, lui dit : « Les ennemis ne sont en estat d'entreprendre aucun siége; tant y a que jamais l'occasion ne fut si belle d'attaquer les Pays-Bas, pourveu que MM. les Estats et M. le prince d'Orange veuillent jouer le droict de leur costé. » (Ms. cité aux sources, f° 95.) — Et dans une lettre du 28 mars, adressée à M. de Vaubecourt, le maréchal dit : « L'on fait estat vers le 15e ou le 16e de may de se mettre aux champs. C'est le temps que MM. les Estats ont asseuré qu'ils s'y mettront de leur costé, avec une puissante armée. » (F° 107.) — Ce dessein fut ensuite abandonné. Le maréchal de Chastillon s'en plaint assez vivement dans une lettre à de Noyers, du 6 mai, et il ajoute : « L'asseurance qu'il vous plaist me donner que c'est par un particulier tesmoignage de la confiance qu'on a en moy, estant plus important de conserver le dedans que d'acquérir au dehors, me convée. » (F° 181.)

[6] Ce volume est intitulé : « Recueil des dépesches que M. le mareschal de Chastillon a escrites en cour, et eu à receuoir pendant son emploi en Champagne en 1637. » (Ce sont des copies.)

[7] Le duc de Parme, n'ayant pas été secouru par la France, malgré les promesses qu'on lui avait faites et les ordres donnés par Richelieu, fut forcé de faire sa paix avec les Espagnols. (Au commencement de février; voy. ci-dessus, à la date du 15.) Ce doit être peu de temps après qu'il offrit cette médiation, offre qui n'eut aucune suite. On peut supposer que cette lettre, sans date, fut écrite en mars ou avril.

[8] Le comte Fabio Scoti.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		S. M. m'a commandé de vous dire qu'elle n'en refusera jamais aucune voye par l'entremise de qui que ce puisse estre... S. M. ne désire rien plus ardemment que de voir les troubles de la chrestienté assoupis... mais elle a beaucoup de peine à croire que les Espagnols y veuillent entendre de bonne foy...» Impr. Aubery, *Mém.* V, 553. — Recueil de 1696, II, 170.
5 avril. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Le bruit s'est repandu que les troupes du roy sont heureusement descendues dans l'isle Sainte-Marguerite... J'espère que la fin n'en sera pas moins glorieuse... Si je savois les noms «des personnes qui se sont portées en cette occasion pour le service du roy, je leur tesmoignerois le gré que S. M. et ses plus confidens serviteurs leur en sçavent... J'escris à MM. le mareschal de Vitry, premier président d'Aix, et de Lauzon, de contribuer tout ce qui deppendra d'eux pour vous secourir...» Le Picart envoie 600,000ll en Provence... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy [1], t. 26, f° 480. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 337 [2].
8 avril.	[A M. de Chavigni (?).]	«Voir M. de Bulion et prendre descharge, s'il ne veut donner les assignations de Hollande, d'où s'ensuit la tresve *et sequentia*. — Voir M. de Weymar avec M. de Noyers, et terminer l'affaire définitivement et asseurer son actuel payement et son actuel partement.» Orig. autographe, signé seulement Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 473.
Idem.	A M. l'ambassadeur de Hollande.	«MM. les surintendans... ont pourveu au payement de ce qui est deu à la Hollande, en telle sorte, à mon avis, que vous aurés sujet d'en estre content, puisqu'ils ont donné des assignations d'un million de livres pour les deux quartiers écheus... lesquelles [3] sont très bonnes, M. de Bullion m'asseurant en outre qu'il les fera valoir sans faillir...» Orig. devenu minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 475.
8 avril. Ruel.	A M. Mazarin.	Richelieu se réjouit de sa demeure à Rome, où la faveur qu'il obtient pourra être fort utile au service du roi. — Nécessité de la bonne intelligence entre le maréchal d'Estrées et le cardinal Bichi. — Richelieu se félicite de ce que le cardinal Bagni, si considérable à Rome, «soit tousjours envers luy le mesme que par le passé.» — Le mareschal d'Estrées, auquel on envoie le brevet de la protection pour le cardinal Antoine, vous fera cognoistre les particularitez de cette affaire. Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, cinq premiers mois de 1637, t. 59, f° 158.

[1] Cette lettre est mal classée dans le manuscrit, parce qu'au lieu de la date «5 avril», on a lu 5 août.

[2] *Le Mercure françois* (t. XXI, p. 331) avait déjà publié cette lettre, mais inexactement et en omettant quelques passages. *Le Mercure* l'a datée du 6 avril, et l'a fait précéder d'une lettre du roi, adressée aussi à l'archevêque de Bordeaux sur le même sujet; quoiqu'elle soit contre-signée Sublet, elle pourrait bien avoir été dictée par Richelieu.

[3] Cette dernière phrase est de la main de Richelieu.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. [16 avril [1].]	LETTRE DU ROI. [Au maréchal de Vitry [2].]	«J'ay désiré que le prince de Condé s'en allast en Provence pour y faire cesser par sa présence toutes les divisions qui y sont jusques à présent, et parce qu'il y a mauvaise intelligence entre vous, mon cousin, et le comte d'Harcourt, et ceux qui ont les principaux soins dans mon armée navale. Je désire que, pendant la continuation de l'entreprise à laquelle ils sont attachés (la reprise des îles), vous me veniés trouver, afin d'oster à ceux qui pourroient ne vous aymer pas tout lieu de dire que vous ne favorisés pas ce dessein autant qu'il est à désirer. Je ne doute pas de vostre zèle; mais cette affaire m'est si importante, que je veux prévenir tout ce qui en pourrait retarder le succez, et en effect, et dans l'imagination du monde. Sur cela, etc. [3].» Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. 42, pièce 104*.
16 avril.	Au mareschal de Vitry.	Lettre à M. de Vitry, pleine de chaleur au dernier point, le conjurant de se gouverner en sorte que le roy soit servi en cette occasion [4], et que la jalousie dont on pourroit l'accuser ne puisse en aucune façon estre préjudiciable aux bons événemens des affaires. «Que je l'en conjure avec plus de passion que s'il y alloit de ma vie.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 488, verso.
16 avril. Ruel.	A M. de Bordeaux.	Richelieu compatit au desplaisir de M. de Bordeaux de ce que les choses ne vont pas avec la diligence qui seroit à désirer. S. M. a envoyé le sieur d'Oinville dès qu'elle a su l'attaque des isles, elle y dépesche de nouveau M. d'Espenan... Le mauvais succès de l'entreprise «apporteroit un tel préjudice aux affaires» du roy, et diminueroit de telle sorte la gloire de ses armes, que ceux qui les commandent se doivent cacher à jamais si un tel malheur arrivoit faute de n'avoir pas fait tout ce qu'ils pouvoient.» L'argent... ni les troupes ne vous manqueront... «Souvenés-vous que rien ne met à bout la finesse

[1] Cette minute n'est point datée, mais la date doit être celle de la lettre du cardinal au prince de Condé, dont nous parlerons tout à l'heure.

[2] La minute ne porte point de suscription; mais, outre que le texte de la lettre laisse deviner à qui elle s'adresse, les minutes qui suivent dans le volume nomment le maréchal de Vitry.

[3] Nous avons donné ci-dessus, p. 768, une lettre au prince de Condé, datée du 16 avril, où le cardinal l'informe que le roi l'a désigné pour aller en Provence afin de pacifier par sa présence les démêlés qui se sont élevés entre les généraux réunis pour la reprise des îles de Lerins. Ici c'est le roi lui-même qui annonce au maréchal de Vitry que, pour éviter les conséquences fâcheuses de ces dissensions, il envoie M. le Prince en Provence et rappelle le maréchal de Vitry. Dans le même manuscrit du Dépôt de la guerre, aux f°s 105, 108, 109, se trouvent les minutes des lettres adressées pour le même objet par le secrétaire d'état de la guerre au comte d'Harcourt, à M. de Champigni, et aux magistrats de la province, auxquels le roi dit: «Nos amez et féaux,» mais qu'on ne désigne pas autrement. On a lu aussi, à cette date du 16 avril (p. 769), une lettre de Richelieu à M. de Launay, que nous avons vu, dans diverses circonstances, employé, par le cardinal, à des affaires d'importance concernant la marine. Cependant il paraît qu'on revint promptement sur le dessein qu'on avait formé d'envoyer le prince de Condé en Provence, car nous ne voyons nulle part qu'il ait rempli cette mission. Vitry ne fut point rappelé alors, et c'est en octobre seulement qu'on le mit à la Bastille. Ce changement subit de pensée est le seul moyen d'expliquer cette circonstance que les lettres relatives à la mission du prince de Condé et au rappel de Vitry soient datées précisément du même jour (16 avril) que celles où Vitry est exhorté avec la plus vive instance à demeurer en bonne intelligence avec les généraux chargés de l'expédition des îles, et à y concourir de tout son pouvoir. — On peut lire, sur l'entreprise des îles, *Le Mercure françois*, t. XXI, de la page 303 à 344, et les Mémoires de Richelieu, t. X, p. 158 à 164; il n'y est nullement question de l'envoi de M. le Prince en Provence.

[4] La reprise des îles Sainte-Marguerite. (Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 158 à 165.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		des Espagnols que la résolution des François...» [1] Faites radouber les vaisseaux de l'armée navale, etc. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 26, f° 191. — Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 487. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 358.
16 avril.	A M. de Castelanne.	Lettre pareille [2] à M. de Castellane [3]; «que j'ay une telle confiance en luy que je m'asseure qu'il n'oubliera rien pour parachever l'entreprise des isles... que les Espagnols ont tousjours autant d'advantage à la longue que nous en avons à la chaude... que je le prie de se joindre à M. d'Espenan pour solliciter tout le monde à faire son devoir...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 487, verso.
Idem.	A M. le premier président [4] et chambre des comptes de Provence.	Lettre à M. le premier président de Provence «qui porte le desplaisir que j'ay de voir que les choses ne vont pas si viste qu'il seroit à désirer, et qu'elles ont commencé. «Qu'on n'a rien oublié de deça... pour que chacun fasse son devoir... Le roy y envoie encore le premier président d'Espenan, à cette fin. — Je le prie de contribuer tout ce qu'il pourra pour que les jalousies de ceux qui commandent ne portent point de préjudice aux affaires, et faire qu'ils soient aussy soigneux de s'apliquer à des effects au service du roy comme a faire des procès-verbaux pour justifier leur procédé...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 491.
Idem.	A M. le président Séguiran.	Lettre à M. le président Séguiran «qui luy tesmoigne le desplaisir que j'ay de la mort de son frère [5], et la satisfaction que j'ay de la chaleur avec laquelle il se conduit en ce qui concerne le service du roy. — Que je le prie de continuer en l'entreprise des isles, n'oubliant rien de ce qui deppendra de luy pour en haster le succès.» Minute de la main de Charpentier. — Même source que pour la lettre précédente; les deux minutes sont écrites sur la même page.
16 avril. Ruel.	A M. le mareschal de Chastillon.	Les services que M. le vicomte d'Estoges rend au roy avec sa compagnie de chevau-légers et l'affection que je luy porte me font vous conjurer «de soulager en tout ce qui sera possible les villages qui deppendent de sa terre d'Estoges, du logement

[1] Ce qui suit, d'ici à la fin, ne se trouve pas dans la minute des Aff. étr. laquelle n'est en réalité que la matière de la lettre à faire. On lit, au bas de la pièce : «Lettre conforme à M. le comte d'Harcourt.» Nous n'avons point trouvé la lettre qu'indique cette annotation.

[2] Pareille à la lettre écrite le même jour à l'archevêque de Bordeaux, ci-dessus, ou à M. le comte d'Harcourt, dont mention est faite sur le même feuillet.

[3] Maréchal de camp, qui se distingua dans la reprise des îles. (*Mercure françois*, t. XXI, p. 326.)

[4] Cette indication a été écrite au dos; les premiers mots ont disparu dans la reliure, et le reste de l'annotation annonce une lettre que nous ne trouvons pas.

[5] Il avait été tué à l'attaque des îles Sainte-Marguerite, le 29 mars. (*Mercure françois*, t. XXXI, p. 325.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		et contribution des gens de guerre de l'armée que vous commandés...» Copies. — Bibl. imp. Béthune, 9257, f° 120 v°. — 500 Colbert, n° 117, p. 139.
23 avril.	[A M. le Comte.]	M. le comte de Brion, qui avait été envoyé de nouveau vers le comte de Soissons, le 27 mars [1], était revenu de Sedan avec des propositions inacceptables. «Il faut luy respondre, écrit Richelieu, que le roy ne peut accorder ses demandes parce qu'elles sont préjudiciables à l'authorité de S. M. et à M. le Comte luy-mesme... On comprendra dans la déclaration d'abolition ceux qui l'ont suivi.» — Il pourra rester à Sedan, ou aller à Venise et autres lieux non suspects au roy. — «S. M. désire avoir response définitive dans la fin de ce mois.» Mise au net de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 499. — Insérée dans les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, p. 366.
24 [2] avril. Charonne.	Au duc d'Halluin.	Richelieu répond à une lettre du duc du 14 de ce mois. Le roi lui écrit de s'entendre avec ceux qui ont la charge de l'armée navale, pour la fourniture des vivres et des munitions. Certitude du payement. Le roy et le cardinal désirent qu'il fasse un tour en Provence au sujet du contenu en cette lettre. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 378. — Recueil de 1696, I, 90. — *Corresp. de Scardus*, I, 362.
[1637 [3].] 29 avril.	A M. le Comte.	«J'ay dit au sieur Campion [4], présent porteur, ce que j'estime estre de vostre bien... Il est, Monsieur, de vostre prudence de ne marchander pas avec S. M. en certaines choses dont la seule prétention est odieuse, en tant qu'elle va à la diminution de son authorité. Je vous conjure d'en user ainsy, etc. [5]...» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 505. — Imprimée dans l'*Hist. de Louis XIII*, par le P. Griffet, II, 505.
29 avril.	A M. de Rambures.	Bien qu'on puisse s'en reposer sur vous pour la conservation de Dourlans, «je vous envoie ce gentilhomme, qui est [6] parent de M. de Noyers, pour faire travailler et pourvoir à ce qui sera de plus nécessaire en vostre place... — Vous croirés aysément, je m'asseure, que ce qui deppendra de deçà ne sera pas

[1] La négociation fut longue; un arrangement qui devait peu durer fut fait le 6 juin. (Ci-dessus, p. 785.)

[2] On lit 2 dans le Recueil de 1696, date fautive, comme on le voit par cette lettre même.

[3] Le millésime manque dans le manuscrit, et le P. Griffet place cette lettre vers la fin de 1636; mais le 29 avril est la véritable date, les Mémoires de Richelieu en font mention vers cette époque (t. IX, p. 367).

[4] Voy. ci-dessus, p. 783.

[5] On voit, au ton de cette lettre, le peu de confiance qu'avait Richelieu dans les bons sentiments du comte de Soissons. Le cardinal savait qu'en paraissant vouloir se réconcilier avec le roi M. le Comte avait, en ce temps-là même, avec la reine mère, des intelligences suspectes. Nous avons vu, à la Bibliothèque impériale, dans la collection Fontette, portefeuille XXIV, f° 70, une lettre autographe de Marie de Médicis, datée de Bruxelles, le 13 avril 1637, «A mon neveu le comte de Soissons, «par laquelle cette princesse le remercie de la délivrance du sieur Agostini et «de choses plus importantes. Je sçay, ajoute la reine mère, quel zèle vous avés eu me procurant les principaux contentemens que je soubaite.»

[6] D'ici à la fin de la phrase, de la main de Richelieu.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
		oublié, et qu'estimant le brave Rambures, comme je fais, je seray tousjours très-ayse... de luy donner le moyen d'acquérir de la réputation et de la gloire, et luy faire cognoistre de plus en plus que personne ne l'ayme et l'affectionne comme moy, qui suis... » Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 506.
30 avril.	[Au roi[1].]	On avertit le roi que Mme de Chevreuse avait intention de passer en Angleterre; le cardinal représente que si elle exécutoit ce dessein, elle pourroit causer des troubles en France, estant susceptible de toutes les impressions des brouillons; qu'il falloit donc l'empescher de sortir du royaume, mais qu'il falloit prendre la voie de la civilité plus tost que celle de la violence. Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 509. — Insérée dans les *Mém. de Richelieu*, t. X, 222-224.
4 mai	A M. de Chaunes.	... « Faut escrire à M. de Chaunes que le roy luy envoie le sieur de Mellay, comme il l'a désiré l'année passée, pour commander sous luy, et le sieur de Lisle-Bellebrune pour sergent-major, que S. M. a choisi elle-mesme... Je le prie de me mander en quel estat sont les fortifications de la ville et de la citadelle... Je vous conjure de faire en sorte que vostre compagnie de gens d'armes et le régiment du Vidame soient en bon estat; il y va du vostre... Je ne manqueray pas de faire valoir vos services comme vous le pouvés désirer... » Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 530.
	LETTRE DU ROI.	
5 mai.	A Mr l'archevesque de Bordeaux et à M. d'Harcourt.	« A Mr de Bordeaux et à M. d'Harcourt pour faire mettre dans l'isle Sainte-Marguerite, lorsqu'elle sera prise, M. le chevalier de Guitaut, avec le régiment des Isles, et pour pourvoir à leur subsistance comme il faut. — Lettre conforme de moy. » Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. 1637, France, de janvier à mai, f° 530.
[5 mai.]	[A la duchesse de Savoie.]	M. d'Hémery, qui lui remettra cette lettre, luy fera cognoistre sy particulièrement la sincère affection que le roy luy porte, et l'extresme passion qu'aura tousjours le cardinal à l'honorer et à la servir, qu'il seroit superflu d'y adjouster aucune chose. « Aussy me contenteray-je de vous suplier, Madame, de vouloir différer à faire un jugement des intentions de S. D. M. pour ce qui concerne V. A. et le général des affaires jusques à ce que vous ayés faict audict sieur d'Hémery la faveur de l'entendre. » Lettre signée, mais devenue minute, ayant été corrigée. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 84.
5 mai. Paris.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	« Monsieur, le roy vous escrivant comme son intention est qu'après que l'isle Sainte-Marguerite sera en sa puissance on y establisse

[1] On lit en tête : « Avis donné au roy au sujet de Mme de Chevreuse. »

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		le sieur chevalier de Guitaut pour y commander... je vous prie de contribuer à cette fin tout ce qui deppendra de vous... avec l'ayde de Dieu la fin sera conforme au commencement; je l'espère... » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 26, f° 232.
6 mai.	Au mareschal de Chastillon.	« Monsieur, je vous envoie l'abbé de Saint-Mars[1], en qui vous sçavés que j'ay toute confiance, pour le sujet qu'il vous dira; je vous prie d'y avoir entière créance... Ne vous estonnés pas si vous rencontrés des difficultés avec M. de Bullion pour ce qui est de vos intérests, et de croire que je vous en tireray asseurément... » Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9257, f° 154 v°, et 500 Colb. n° 117, f° 180.
8 mai. Charonne.	Au mareschal de Chastillon.	« Monsieur, l'abbé de Saint-Mars vous aura fait cognoistre come le service du roy ne permet pas que vous faciez un voyage de deçà; ayant appris que ce n'est que pour vos affaires particulières... je vous fais envoyer 4,000 escus sur ce qui vous est deu... Je m'asseure que vous acquerrez de l'honneur au sujet dont vous aura parlé l'abbé de Saint-Mars de ma part. Cependant, asseurés-vous que je vous serviray non-seulement de mon espée contre M. de Bullion, mais en toute autre occasion où vous en auriés besoin, et que je me souviendray tousjours que nous avons esté à Corbie partisans d'une mesme opinion qui n'a pas mal réussi. Je suis... » Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9257, f° 156 v°, et 500 Colb. n° 117, f° 183.
8 mai. Charonne.	Pour M. de Chavigny.	« Il faut réformer la dépesche que M. de Chavigny m'envoya hier au soir, et pourtant il ne l'envoyera point qu'il ne m'ayt veu. — Fait à Charonne, à 2 heures après minuict, le vendredy 8 may 1637. » Orig. sans signature, de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 543.
8 mai. Charonne.	A M. Mazarin.	... Ne vous estonnés point des difficultés que rencontre icy vostre affaire, vous serés satisfaict et payé quels que soient les obstacles. — Soyez ma caution auprès de M. le cardinal Antoine que je tiendray à faveur singulière toutes les occasions de le servir... « Quant à vous... par le passé je ne doute point que vous ne soyés certain du présent et du futur... » Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, cinq premiers mois de 1637, t. 59, p. 232.
9 mai.	A M. de Saint-Preuil.	« Luy tesmoigner la satisfaction que j'ay de la façon avec laquelle il se conduit dans son gouvernement. L'honneur que luy a apportée l'entreprise de Fouxquesoles[2]. Que je le prie une autre

[1] Le copiste a mis Cinq-Mars, et il écrit des deux façons ce nom, qui revient plusieurs fois dans cette correspondance.
[2] Cette phrase est ainsi dans le manuscrit sans liaison avec le reste. Pressé sans doute par la dictée, Cherré n'a mis aucune ponctuation à cette matière de lettre. — Fouxquesoles était un château fort à deux lieues d'Ardres. Le cardinal fit insérer, dans la Gazette de 8 mai, une relation en trois pages, intitulée : « La prise du fort de Houle sur les Espagnols et du chasteau de Fouxquesoles, près Saint-Omer, sur les frontières d'Artois. »

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		fois de ne se porter pas avec tant de chaleur et de mesnager davantage sa personne, ce que je désire pour l'amour de luy et pour l'amour de moy-mesme, qui ay trop d'intérest en sa conservation pour ne la souhaitter pas comme je fais[1].» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier en mai, f° 564.
10 mai. Charonne.	A M. Mazarin.	Depuis ma lettre du 8 j'ay faict faire vostre affaire, et l'on vous donnera l'avance sur le traité qui vous a esté promis... Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, cinq premiers mois de 1637, t. 59, f° 244.
	LETTRE DU ROI.	
11 mai. Saint-Germain en Laye.	A Mme la duchesse de Savoie.	«Ma sœur, le P. Monot s'en retournant par delà vous pourra tesmoigner l'affection qu'il a connu icy que j'ay tousjours pour vous... M'en remettant au sieur d'Hémery, mon ambassadeur, qui s'en retourne en même temps en Piedmont, de vous faire entendre quelle satisfaction j'ay de la conduite dudit P. Monot pendant le séjour qu'il a faict en ces quartiers-ci. Soyés donc certaine que vous y estes et serés tousjours cherement aimée...» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 40.
11 mai. Saint-Germain en Laye.	*Idem.*	«Ma sœur, comme le sieur d'Hémery... à son arrivée par deçà me donna des asseurances bien particulières de vostre affection en mon endroit... je le charge aussy très expressément, maintenant que je le renvoie en Piedmont, de vous tesmoigner la mienne, tant envers vous que vers mon frère le duc de Savoie...» Le roi invite la duchesse à avoir une entière créance en M. d'Hémery, «comme estant bien informé de mes intentions[2]...» Minute. — Bibl. imp. Fonds de Béthune, 9337, f° 38.
13 mai. Ruel.	Pour M. de Chavigny.	«Je ne m'en vas point aujourd'huy à Paris. Je vous prie, incontinent ce billet receu, de venir icy. — Différer le départ du courrier de Rome jusques à demain, et, s'il estoit parti, renvoyer après pour le faire revenir, et apporter toutes les dépesches qui sont venues de nouveau d'Allemagne.» Orig. — Arch. des Aff. étr. Rome, cinq premiers mois, t. 59, f° 253.
13 mai. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.	Le sieur de Caen, qui s'en retourne vous trouver, «vous dira l'impatience dans laquelle nous sommes de sçavoir ce qui se passe dans l'isle Sainte-Marguerite[3]... J'espère que les nouvelles seront telles que le roy et ses serviteurs le souhaittent...» Je me promets que vous n'oublierés rien pour faire réussir l'entreprise... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 166.

[1] Cette lettre, courte et peu importante au fond, ne laisse pas d'avoir son intérêt si l'on rapproche ces quelques lignes, toutes remplies d'une chaleureuse bienveillance, de la sentence sévère qui terminera bientôt si tragiquement la vie de celui qui en est l'objet. M. A. Janvier, membre des sociétés d'antiquaires de la Picardie et de la Morinie, à qui j'ai envoyé copie de cette pièce, l'a imprimée dans son intéressante notice, intitulée : *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil*. In-8° de 139 pages; Abbeville, 1859.

[2] Cette lettre et la précédente se ressemblent, seulement l'une, confiée sans doute au père Monot, fait un grand éloge de ce moine, dont le roi ne dit rien dans l'autre.

[3] Elle avait capitulé le 6 mai. (Voyez la lettre suivante.)

DATES ET LIEUX DE DATES	SUSCRIPTION DES LETTRES	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. 15 mai. Paris.	Paris	« Joie de l'heureux succès de l'entreprise des isles[1], dont le s^r d'Oinville nous apporta hier la nouvelle... Quand j'aurois plus de temps que je n'en ay je ne pourrois respondre à la lettre que ledit s^r d'Oinville m'a rendue de vostre part, attendu que nous n'avons peu trouver le chiffre pour la déchiffrer; le P. Joseph ne l'a pas... » Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 274. — Impr. *Corresp. de Scudéry*, I, 385.
Vers la mi-mai[2]	Au duc d'Halluin	« M. de Narbonne, qui s'en retourne en son diocese, a promis de vivre avec vous, à l'avenir, en une parfaicte union et intelligence. Je m'en réjouis et vous prie de contribuer de vostre costé tout ce qui vous sera possible pour establir entre vous la correspondance qui est nécessaire pour le bien du service du roy... » Impr. — Aubery, *Mem.* V, 624. — Recueil de 1696, II, 131.
17 mai. Charenton	A M. de Chastillon.	Le s^r de Rouiere, qui s'en va vous trouver, vous dira « ce que S. M. estime que vous pouvés faire cette campagne avec les troupes qu'elle vous destine... Je n'oublieray rien pour vous mettre en estat de les bien employer... et d'acquérir l'honneur et la gloire que vous désire celui qui est... » « L'intention du roy est qu'en faisant faire les choses par des gens commandés, vous conserviés le corps de son armée en sorte que, si les ennemis se présentent à vous dès le mois de juillet, vous soyez en estat de les empescher de prendre aucun avantage sur vous. » Copies — Bibl. imp. Béthune, 9257, f° 167 verso. — 600 Colbert, t. 127, p. 196.
20 mai. Ruel.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roi en son conseil d'estat et son ambassadeur en Hollande.	M. d'Aigueberre, qui retourne en Hollande[3], vous dira les intentions du roy sur la proposition qu'il a apportée de la part de M^rs les Estats. « Il ne se peut rien adjouster à vostre conduitte, et à l'adresse avec laquelle vous avés mesnagé l'esprit de M. le prince d'Orange... Vous savés que les moments sont chers en cette occasion... » Quant à vos intérests particuliers et à ceux de M. le comte de Solms, comte Henry de Nassau et Knuit pour leurs pensions, « je n'oublieray rien auprès de MM. les surintendans pour y faire pourvoir... Assurés-vous que personne ne vous estime et affectionne plus que moy... » Orig.[4] — Arch. des Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 66e.

[1] Par une capitulation du 6 mai, il avait été convenu que les Espagnols rendraient les îles le 12 si elles n'étaient pas secourues. Le secours n'étant pas arrivé, la garnison espagnole sortit le 14 mai.

[2] Les imprimés ne donnent point de date à cette lettre. Nous voyons dans une missive que Richelieu adresse à M. de Narbonne, le 28 juin 1637, qu'il félicite ce prélat des bonnes relations établies entre lui et M. d'Halluin. Or cette lettre du 28 n'a pu être écrite que quelque temps après le retour de l'évêque dans son diocèse; nous supposons donc que la date de celle-ci peut être mise aux environs de la mi-mai.

[3] Voy. ci-dessus, p. 771, une lettre écrite au même le 5 mai.

[4] Charnacé a mis au dos : « Receu le 3 juin par M. d'Aigueberre. Resp. le 10 par le mesme. »

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
28 mai.	[A M. Cartier [1].]	« M', Je vous prie me mander s'il est vray que M. de Bullion ayt hyer pourveu à tout ce que MM. d'Espernon et de La Valette peuvent désirer raisonnablement pour la subsistance de l'armée de Guyenne... Je n'oublieray rien pour que M. de La Valette puisse faire quelque action qui fasse cognoistre ce qu'il vaut. Je vous prie de luy escrire avec toute la chaleur possible. » Minute. — Arch. de l'Emp. Guyenne, 2e partie, K 134, p. 23, pièce 77[2].
28 mai. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit [3].	Contentement de la reprise des îles [4]. — Vous verrez par la dépesche du roy [4] ce que vous aurez à faire. — M. de Manty reste en Provence avez huit vaisseaux de guerre. — Le chevalier de Guitaut demeurera dans Sainte-Marguerite. — Régiments qui doivent rester dans Sainte-Marguerite et dans Saint-Honorat. — Mesures à prendre pour la conservation des îles. — On satisfait à ce que vous désirez pour les vaisseaux, selon ce que vous verrez par la lettre de M. de Noyers [5]. — J'accorde au s' d'Espenan les cuirs et les lins que vous me mandes s'être trouvés dans la tour Saint-Honorat [6]. — Je vous prie de voir soigneusement ce qui se peut faire pour les droits de ma charge tant en Provence que Languedoc... afin qu'on ne puisse plus m'en frustrer ainsy qu'on a faict par le passé. — Pour ravoir nos esclaves de Thunis et d'Alger, le meilleur moyen est de prendre autant de leurs vaisseaux qu'on pourra, après quoy on viendra à restitution de part et d'autre. — Si vous rencontrez des vaisseaux ennemis, le roy vous permet de les bruler. Je désire qu'en vostre passage vous faciez quelque action qui signale le nom des Sourdis. — Lorsque vous serez en l'isle de Ré vous sçaurez les résolutions du roy sur ce qu'on estimera pouvoir faire contre l'Espagne... Il faut faire quelque bonne entreprise dans l'automne. — J'ay un extresme desplaisir des divisions qui sont entre M. le comte d'Harcourt et vous... « il faut faire sy bien, chacun de son costé, que les actions parlent. » — Mesures à prendre au sujet des canons d'un vaisseau ennemi brûlé; on les peut retirer de la mer. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, 297. — Minute de la main de Cherré, quelques mots de la main du cardinal. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de janvier au mai, f° 290. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, I, 393.
1er juin. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Entrer promptement dans le pays des ennemis pour les surprendre. — Le s' d'Aigueberre est revenu et retourné. — Le

[1] Cherré a écrit au dos : « A M. le cardinal de La Valette. » Mais cette pièce se compose de deux feuillets, et l'annotation de Cherré se rapporte à la minute, écrite sur le premier feuillet; c'est la lettre au cardinal de La Valette que nous avons donnée ci-dessus, p. 780. Pour la minute, écrite sur le deuxième feuillet, il n'y a point de suscription; mais le nom est donné par la minute même, dont les premiers mots étaient, « M. Cartier me manderes; » on les a effacés pour mettre comme on voit ici.

[2] Cette longue lettre a été fort travaillée; la minute des Aff. étr. était déjà une mise au net chargée de beaucoup de corrections, et l'original en a encore subi de nouvelles.

[3] Le roi adressa, le 30 mai, au parlement une lettre touchant la reprise des îles; elle est conservée dans le tome 139 des 500 Colbert.

[4] La dépêche du roi, datée de Versailles le 27 mai, se trouve au f° 293 de la suite de Dupuy. On y lit une partie des choses que contient celle du cardinal, et le roi ajoute certains ordres de détail.

[5] La lettre de de Noyers, datée de Ruel le 26 mai, est au f° 234 de la suite de Dupuy.

[6] Ce paragraphe et le suivant ne sont pas dans la minute.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		prince d'Orange persiste à faire l'une des trois attaques que vous sçavés, pourveu que nous commencions. On lui a promis que vous seriés le 4 dans le pays ennemi... «je vous supplie monseig. de vous diligenter le plus que vous pourrés afin que M. le prince d'Orange ne puisse prendre aucune excuse...» — M. de la Melleraie part mercredi... «pour commencer aussytost qu'il vous aura veu en besoigne... Je désire avec passion que vous faciés quelque chose de glorieux...[1]» Orig. — Bibl. imp. Suppl. fr. 920[2]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 384. — Recueil de 1695, p. 91.
1er juin. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	... Mandez-moi devant que de partir de Provence ce que vous estimez qu'il faille laisser de garnisons en Provence et dans les isles. Nous estimons que trois mille hommes pourroient suffire... Distribution de ces trois mille hommes dans les isles et diverses places de la côte, et désignation des corps d'où il faut les tirer... Mandez-moi vostre avis et les personnes qu'on pourroit mettre pour commander dans chaque lieu. — «Je vous prie ne faire point courre les rues à cette dépesche, la nature des affaires requérant qu'on les tienne secrettes, encore que quelquefois leur matière particulière ne semble pas le mériter.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 312. — Minute de la main de Charré[2]. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 1. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, I, 398.
1er juin. Ruel.	Au duc de Weymar.	On a ordonné, aux troupes que M. Du Hallier doit commander sous vous, d'aller au rendez-vous sans perdre de temps. — On a fait partir l'argent et M. Du Hallier. — On a livré les 300 chevaux d'artillerie qui vous avoient esté promis; on peut vous dire le soin que j'en ay pris en mon particulier. — «Je désire sy passionnément vostre contentement et de vous voir en estat d'acquérir de plus en plus de la gloire, qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour cela. — *P. S.* «On m'a dict que vos gens n'ont voulu prendre que 240 chevaux des 300 que vous aviés retenus, ayant dict que vous en aviés de reste.» Copie. — Bibl. imp. Béthune, 9279, f° 7.
3 juin. Ruel.	A Mgr le cardinal de La Valette.	Je suis extresmement fasché que vous n'aiés trouvé toutes les choses prestes... Je croy qu'à l'heure que j'escrits vous avés les chevaux de canon, et qu'on aura donné ordre à la subsistance des chevaux de vivres. — Vercourt est party pour vous aller trouver. — M. de Labarre est parti avec l'argent. — Les bateaux sont partis de Paris il y a desja cinq jours. — On vous destine deux régimens pour vous rafraischir. — «Je ne veux rien espargner de ce qui deppendra de mon petit particulier pour seconder les bons desseins que vous avés... M. d'Estrades nous a communiqué deux de ces desseins : l'un, prendre Auchy en 24 heures et en mesme temps investir Hesdin..... l'autre, prendre Chasteau-Cambrésis et in-

[1] Voyez, p. 780, une lettre du 30 mai.
[2] Il y a quelques différences entre la minute et l'original.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		vestir Landrecy. Le premier ne vous est pas libre à cause de l'engagement que nous avons avec M. le prince d'Orange [1]... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5]. — Impr. Aub. *Mém.* III, 385. — Recueil de 1695, p. 92.
3 juin. Ruel.	Pour M. de Chaviguy, secrétaire d'estat, à Paris.	«Je suis très-aise que vous ayés expédié le père Hilarion [2], mais bien fasché de l'indisposition qui vous est survenue... N'oubliés rien de ce que les médecins jugeront que vous devrés faire pour recouvrer vostre santé, dont je ne souhaitte pas moins la conservation que de la mienne propre. Je vous conjure de le croire et que personne ne vous affectionne plus cordialement que moy. — J'ay pris aujourd'huy médecine et j'iray demain à Chilly sans passer par Paris.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 26.
7 juin. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Monseigneur, ce qui afflige M. de Bullion me resjouit, c'est-à-dire le supplément d'argent que vous demandés... Nous aurons beaucoup plus de gens que nous n'espérions... je m'en vas tout présentement donner ordre aux munitions dont M. de la Meilleraie vous a parlé... — Je suis bien fasché de la descouverte du mousquetaire du Roy, mais en matière de guerre il se faut plus fier sur la force que sur les entreprises, qui sont fort incertaines. — En poussant chaudement les affaires comme vous avés accoustumé de faire, tout réussira bien...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 390. — Recueil de 1695, p. 94.
9 juin. Chilly.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«J'ay un si sensible desplaisir de la mort du pauvre M. de la Grillière qu'il m'est impossible de vous le représenter. Je vous prie de le tesmoigner dès à présent à sa veufve, en attendant que j'y envoie moy-mesme, et l'asseurés que je conserveray tousjours à l'endroit de sa personne et de ses enfants l'affection que je portois au deffunt, et qu'il ne s'offrira point d'occasion de leur en donner des preuves que je ne l'embrasse, et qu'ilz ne cognoissent que leurs intérestz me sont en singulière recommandation. — Je ne parleray point de l'affaire de Madame de Lansac, dont vous m'escrivés [3].» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 40.
12 juin. Ruel.	Pour M. le chancelier, à Paris.	«M. de Saint-Malo [4] a un procès au conseil contre son chapitre; je conjure M. le chancelier d'y retenir la cause et de luy rendre une prompte et favorable justice. On dict que M. de Pontchasteau veut solliciter contre. Pour moy, je me déclare pour

[1] Voy. p. 782. Rapport au roi du 4 juin.
[2] Voy. p. 785.
[3] La lettre de Bouthillier n'est point dans notre ms. Le nom de Lansac est douteux.
[4] L'évêque de Saint-Malo était alors cet Achille de Harlay, baron de Sanry, dont l'humeur fut si inconstante et la vie si bigarrée. Tour à tour avocat plaidant au parlement, évêque nommé de Lavaur et possédant plusieurs bénéfices sans être engagé dans les ordres sacrés, officier pendant plusieurs campagnes, ambassadeur, et puis reprenant l'habit ecclésiastique, oratorien envoyé par le père de Bérulle pour fonder plusieurs maisons, supérieur des douze pères formant la chapelle de la jeune reine d'Angleterre Henriette Marie, et confesseur de cette princesse; après son expulsion d'Angleterre, chargé d'une mission diplomatique en Savoie; enfin évêque de Saint-Malo en 1631. — Il s'était constamment dévoué au cardi-

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		M. de Saint-Malo, et suis seur[1] que M. le chancelier sera de mon costé et sçaura bien conserver le bon droit à qui il appartient. J'apprends, entre vous et moy, quelque mauvaise humeur de M. de Pontchasteau, dont j'ay bien lieu de m'estonner, veu les grandes obligations qu'il m'a[2]; mais il rentrera en cognoissance et de luy-mesme et de ce qu'il doit à mes petites volontez, qui seront tousjours, avec l'aide de Dieu, très-raisonnables. » Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Bibl. imp. Fonds Saint-Germ. Fr. 709[1], pièce 46[a].
18 juin.	A Madame la Comtesse.	« Madame, «...L'estat présent des affaires ne sçauroit m'empescher de vous faire paroistre le desplaisir que j'ay de vostre maladie, comme aussy de ce que je sçay en estre le véritable sujet. Le révérent père Hilarion vous aura peu faire cognoistre ce que j'ay apporté pour donner lieu à M. vostre fils de se remettre dans le chemin que vous désirés. Je suis extremement fasché qu'il n'ait pas voulu profiter des salutaires avis que vous luy avés donnés; je veux croire qu'il en cognoistra l'utilité...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 70.
18 juin. Ruel.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Le roy estime que vous ne pourriés pas, à cause de la saison, repasser à temps dans la mer du Ponant... joint que je ne vous veux pas céler que, le pape estant indisposé, on sera bien aise de laisser l'armée navale dans la mer de Levant... pour voir ce qui arrivera de sa santé... et empescher que les Espagnols ne se prévalent de sa mort, si ce malheur arrivoit, pour contraindre le consistoire en sa liberté. — Je vous prie de bien vivre avec M. d'Harcourt. — On renvoie le chevalier de Guitaut avec commission de lever 200 hommes pour mettre dans Sainte-Marguerite. — Le sieur de Baure vous a porté 300,000 l. — Je vous prie de bien pourvoir à Briançon... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, p. 361. — Minute de la main de Cherré. Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 67. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, t. I, p. 421.
18 juin[3].	[Au Roi.]	«M. de Bullion a satisfait les Suisses pour leurs arréroges... — Il fera le mesme pour les gardes françoises. — Il y a plusieurs officiers de toutes les armées, à Paris, qui n'en partent point nonobstant toutes les ordonnances qu'on a publiées. S'il plaist à V. M. j'en feray bastiller deux ou trois pour faire peur aux autres. — La compagnie de gendarmes de M. le Comte est encore sur pied à Vire en Normandie; il est temps de la licen-

nal de Richelieu dans toutes les circonstances où le dévouement pouvait être difficile : dans le procès contre les évêques accusés de complicité avec le duc de Montmorency ; contre la reine mère exilée après la journée des Dupes ; contre Monsieur, dans l'affaire de la nullité de son mariage, en 1634. L'abbé Tabaraud dit (*Biographie universelle*) que l'évêque de Saint-Malo s'attira le ressentiment du cardinal par l'opposition qu'il fit, dans l'assemblée du clergé de 1635, à la demande des taxes dont Richelieu voulait frapper les biens du clergé ; cette lettre au chancelier prouve, du moins, que Richelieu n'avait nullement perdu le souvenir des services que lui avait rendus M. de Sancy, et qu'il était toujours de ses amis.

[1] « Et suis seur » en interligne, de la main de Richelieu, qui semble avoir ainsi remplacé ces trois autres mots : « je me promets. »

[2] On se souvient que M. de Pontchâteau était cousin de Richelieu, et que le cardinal avait marié richement ses deux filles.

[3] Cette date a été mise après coup, pour le classement.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		tier, s'il plaist à V. M. — Le courrier ordinaire qui va d'Espagne en Flandres[1]. Minute de la main de Cherré. Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 69.
19 juin. Ruel.	A Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy.	«Monseigneur, le R. père Gondran allant trouver V. A. pour luy rendre raison de plusieurs choses, je la suplie de prendre entière créance en ce qu'il luy dira, et qu'il n'y a personne au monde qui désire avec plus de passion la servir que moy...» Orig. — Bibl. imp. Baluze, papiers des arm. Lett. paq. 1, n° 3, f° 88.
23 juin. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu se réjouit du bon estat dans lequel M. d'Estrades a représenté qu'est l'armée de M. le cardinal de La Valette. «On ne se pouvoit conduire en vostre entreprise avec plus de prudence et de jugement. — Je ne doute point que vous n'ayés bientost raison de Chasteau en Cambresis[2]... et que Landrechy ne résistera pas longtemps.» — Envoi de poudre, de boulets et de 300 chevaux d'artillerie, «pour charroyer continuellement à Guise les poudres et autres munitions de guerre qui sont à Chauny et à Compiègne.» On va renforcer vostre armée de trois régimens. — Le roy se porte fort bien; pour moy, je suis tousjours avec mes incommodités ordinaires... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 405. — Recueil de 1695, p. 95.
Idem.	[A M. de Chavigni[3].]	«Je vous envoie une lettre de Peny que M. le nonce me donna hier... j'en ay trouvé dans le paquet une autre pour le pere Joseph, que je luy envoie. — M. le nonce me dist hier qu'en vain M. l'ambassadeur de Venise envoiera un courrier à Vienne si on n'adjuste premièrement quels doivent estre les passeports... Voyés avec le père Joseph ceux qu'on a envoyés pour France, s'il n'y a rien à refaire. M. le nonce croit qu'ils sont bien. Et dresser un modèle comme doivent estre ceux des protestans, afin que le voyage de ce courrier soit le dernier qu'on fera faire sur ce sujet. Après cela, vous ferés bien entendre tout ce qu'il faut à l'ambassadeur de Venise.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 105.
24 juin.	A Monsieur de La Valette[4].	«Monsieur, je dépesche ce gentilhomme pour me rapporter particulièrement ce que c'est que le port de Biaris, qui a esté pris par l'armement des pinasses...» Tout le monde rapporte que cela donnera telle incommodité aux ennemis qu'ils auront bien de la peine à pouvoir vivre dans les forts de Socoa et de Saint Jean de Luz. — «J'espère... qu'en les inquiétant par terre, vous aurés enfin cet advantage qu'après avoir défait les croquans, vous chasserés les Espagnols de la frontière de vostre gouvernement. Je le désire passionnément pour le service du roy et qui plus est pour votre considération particulière, estant

[1] La lettre est ainsi interrompue dans le ms.
[2] Cateau-Cambrésis fut pris le 20 juin par le duc de Candale, qui commandait l'armée conjointement avec son frère, le cardinal de La Valette. (*Gazettes* des 27 juin et 4 juillet, p. 372 et 387.) Voyez la lettre où Richelieu en donne la nouvelle à M. de Charost, ci-dessus, p. 795.
[3] Point de suscription, une annotation de Chavigni l'indique.
[4] Voyez ci-dessus p. 788, 791 et 793.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		certain que, si ce bonheur vous arrive, vos ennemis seront sy confus qu'ils n'oseront plus tenir le langage qu'ils ont tenu jusqu'à présent. Je vous conjure de n'oublier rien... pour parvenir à une fin si glorieuse. » — Le sieur Cartier doit vous faire cognoistre de temps en temps comme on pourvoit à la subsistance de vostre armée. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 107.
26 juin.	A M. d'Espenan.	« Lettre sur la mesme teneur, raccourcie, pour l'eschauffer autant qu'il se pourra. » Même source. — Ces lignes sont écrites sur le même feuillet que la lettre au duc de La Valette.
Idem.	A M. Duval [1].	« Monsieur, le desplaisir que vous me temoignâstes, il y a quelque temps, en présence de M. d'Esclos, mon confesseur, avoir de ce qu'on n'observoit pas, en la conduite des bonnes Carmélites, ce que vous estimiés juste et nécessaire, a faict qu'ayant appris vostre maladie j'y prie M. de Chartres de vous voir pour sçavoir de vous mesme ce que vous jugeriés a propos pour empescher les inconvéniens que je vous avois veu appréhender. Je ne sçay comment vous avés peu vous imaginer que je voulusse prendre quelque pensée qui peust porter préjudice a un ordre que je désire assister et servir de tout mon possible... — J'estime M. Le Clerc pour sa probité et saincteté... je n'ay pensée quelconque qui aille à le voir privé de secourir les bonnes âmes qu'il assiste; mais bien ay-je désiré sçavoir de vous, sur le sujet de vostre maladie, si Dieu appeloit l'un de vous deux, qui estes les plus advancez en age, qui vous estimeriés à propos qui vous succédast. Si cette pensée, qui a fondement aux sentimens que je vous ay veus il y a quelque temps, est mauvaise, je la changeray très-volontiers, et me désisteray de cette curiosité que j'estimois bonne pour vous, selon ce qu'il estoit bon de prévoir [2]... » Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 107 v°.
Idem.	Aux Carmélites [2].	« Mes sœurs... je n'oublieray rien de ce qui deppendra de moy pour empescher ce qui vous pourra estre préjudiciable. J'estime la probité de M. Le Clerc et n'ay pensée quelconque de vous priver de l'assistance d'un sy saint homme. Les affaires sont souvent mal prises pour n'ostre point entendues; tant s'en faut que j'estime qu'il faut rien changer en vos supérieurs, que MM. Duval et Gibieux vous peuvent tesmoigner que je les fis voir il y a quelque temps pour les porter a estre réciproquement contens de leur conduitte, ce qui en effet n'estoit pour lors selon que le bon M. Duval le faisoit cognoistre. » — Ici Richelieu explique la commission qu'il a fait faire auprès du docteur Duval, comme il est dit dans la lettre précédente. —

[1] Il était docteur de Sorbonne et l'un des trois supérieurs généraux des Carmélites de France. Ultramontain déclaré, la violence de sa lutte contre le syndic de la faculté, Richer, défenseur opiniâtre des libertés de l'Église gallicane, fit du bruit dans le temps. La passion qui animait les partisans de l'une et l'autre doctrine a fait juger fort diversement le docteur Duval. Il mourut l'année suivante (le 9 septembre) dans sa soixante et quinzième année. Le ton de déférence que prend, dans cette lettre et dans la suivante, l'impérieux ministre, est à remarquer.

[1] Des ratures et une déchirure du papier ne laissent que difficilement lire cette dernière phrase

[2] Annotation mise au dos par Cherré.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1837.		«Si celuy qui a parlé de ma part s'est mal expliqué, ou que sa surdité, qui l'empesche d'entendre, luy ay faict concevoir autre chose, je n'ay autre pensée que de vous servir selon les règles de vos constitutions...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin ou août, f° 108.
[25 juin[1].] Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Contentement de la prise de Casteau-Cambresis. — Espoir de la prise de Landrecy. Vous pouvés, par des attaques successives et beaucoup de fausses alarmes, mettre sur les dents sa foible garnison. Il en fut ainsi de Corbie, défendu par 1,500 hommes. Ce succès aurait de très-importantes conséquences...» Presser extraordinairement la place et à la françoise vous en fera bientost avoir raison... mais je vous suplie de croire qu'on distingue bien de deçà ce qui se peut faire de ce qui seroit à souhaiter...» — «Je savois bien que vous seriés content de M. de La Barre... c'est un homme plein de cœur et de fidélité...» — *P. S.* M. de Palluau est porteur de la présente. «Il est homme de mérite et de condition, comme vous sçavés.» — Le roy remet à vostre discrétion de faire faire à Casteau-Cambresis ce que vous estimerés à propos pour la défense de la place... — Richelieu avertit le cardinal de La Valette qu'on a lieu de ne pas se confier entièrement aux intentions de N[2]. d'y prendre garde; si ledict cardinal juge qu'il ne convient pas de l'employer sur cette frontière, on l'en fera revenir[3]. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 410[4].
26 juin. Ruel.	*Idem.*	Renard est arrivé après le départ de M. de Palluau. — Félicitations sur le succès des armes du roy qui prospèrent entre ses mains. — Tout ce qui dépendra de la cour ne lui manquera point. — «Je puis vous asseurer que vous aurés des ennemis bien foibles sur les bras, ou qu'ils retourneront bientost à M. le prince d'Orange... Il est party le 17 de la Haye...» — «Je désire avec une telle passion le progrez des armes que vous commandés, que, si je pensois y estre utile, je m'offrirois à y estre simple commissaire des vivres.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 407. — Recueil de 1695, p. 97.
27 juin. Ruel.	*Idem.*	Depuis le départ de M. de Palluau, ordre a été donné à M. de la Meilleraie d'aller droit à Saint-Quentin pour se joindre au cardinal de La Valette... — Il n'y a rien qu'il ne faille faire pour avoir Landrechy. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 410. — Recueil de 1695, f° 98.

[1] Cette lettre, datée du 27 juin, sans doute par erreur, dans le ms. et dans Aubery, doit avoir été écrite le 25 ou le matin du 26 au plus tard. Le cardinal dit qu'il charge de cette dépêche M. de Palluau; or deux lettres de Richelieu au même cardinal de La Valette, du 26 et du 27, sont écrites après le départ de M. de Palluau. De plus, Casteau-Cambrésis fut pris le 20 juin, et la Gazette publie le 27 l'annonce comme une nouvelle reçue à Paris depuis quelques jours. (Voyez les pages 387 et 372.) Enfin, dans une lettre du 26 juin, Chavigni félicite le cardinal de La Valette de ce succès; la lettre de Richelieu n'a pas dû être plus tardive. Ces diverses circonstances justifient la rectification de la date que nous proposons.

[2] Voy. ci-après à la date du 1er juillet.

[3] Ce paragraphe, ajouté à la lettre de Richelieu dans Aubery, ne se trouve point dans notre ms. et, en effet, il ne pouvait pas faire partie de cette dépêche; c'était évidemment un billet séparé. Richelieu, en rappelant dans une lettre du 1er juillet, adressée aussi au cardinal de La Valette, ce qu'il écrit à ce sujet, dit: «mon précédent billet.»

[4] Cette lettre manque dans les recueils de 1695 et de 1696, qui cependant copient toujours Aubery.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
28 juin.	A M. d'Halluin[1].	«Monsieur, je vous dépesche ce courrier exprès pour vous advertir qu'outre l'attaque que le roy d'Espagne faict du costé de Bayonne, il en prépare une autre pour le Languedoc vers le 15 de juillet. — Il a faict un effort le plus puissant qu'il se puisse faire en Espagne, jusqu'à prendre tous les chevaux de carrosse de Madrid pour monter la cavalerie... Ils prétendent entrer dans le Languedoc et par mer et par terre : n'estant plus occupés aux isles, leur armée navale pourra faciliter leur dessein. — Je vous prie vous advancer aussytost à Narbonne, voir avec le sieur d'Argencourt, que vous y ménerés, tout ce qu'il faudra faire... Faites avancer le régiment de Languedoc, donnés ordre à toutes les communes de la province d'estre prestes, et à toute la noblesse; faites mettre le plus que vous pourrés de bleds de la campagne dans Narbonne.» — «On escrit à M. de Vitry de vous envoyer son régiment et à M. d'Harcourt et de Bordeaux de tenir l'armée navale preste pour aller à vostre secours... — Ne négligés point cet avis, quoyque vous n'y voyiés point d'apparence; il vient de lieu certain. J'escris à M. de Narbonne que ce n'est point une chimère, et qu'il seconde vos bonnes intentions[2].» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 119.
Idem.	A M. de Persy[3].	Le cardinal lui donne le même avis qu'à M. d'Halluin (lettre précédente). Les ennemis prétendent avoir des intelligences dans Narbonne; je ne le croy pas; cependant, qu'il veille bien à la seureté de la place. — [4]M. de Barrault a eu ordre de lever une milice, il la tient preste pour la défense du pays de Foix; il vous l'amènera si vous en avés besoin. On ordonne à M. de Vitry de vous envoyer son régiment. Minute de la main du secrétaire de nuit et de celle de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 120.
Idem.	A M. de Narbonne[5].	Lettre qui portera l'avis que nous avons eu d'Espagne très-asseuré, et le conjurera de tesmoigner de plus en plus la bonne intelligence qui est entre M. d'Halluin et luy, le priant de ne rien oublier de ce qui deppendra de luy à ce que «si les ennemis exécutent le dessein qu'ils ont d'entrer dans le Languedoc, ils y soient aussy bien traittez qu'ils l'ont esté aux isles.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. 1637, de juin en août, f° 120.
29 juin.	A M. de Longueville.	«Monsieur... le peu de soin que j'ay pris pour vos intérests ne mérite pas le remerciement qu'il vous plaist m'en faire... quant à ceux du roy, vous ne luy sçauriés rendre un sy grand service que de mettre tout vostre esprit à prendre la ville de Salins. Nous rendant maistres des salines, il en arriveroit de grands avantages au service du roy qui ne seroient pas du tout inutiles au souverain de Neufchastel, veu les accommodemens que

[1] Annotation mise par Cherré au dos de la pièce.
[2] Voy. ci-dessus, p. 795.
[3] C'est Cherré qui a écrit au dos le nom et la date.
[4] Ici Cherré a pris la plume.
[5] Le nom et la date ont été notés au dos de cette lettre ainsi que de la suivante.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		nous pourrions faire ensemble. Cette affaire mérite un grand secret; et que celuy qui la doit entreprendre comme vous en face son dessein principal... La communiquer à peu de gens; il s'en pourroit trouver quelques-uns qui, par un petit avis aux Suisses, pourraient rompre ce dessein là...» Minute de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 124.
[.. juin [1].]	Au cardinal Bichi.	M. de Raconis[2] ayant esté nommé évêque de Lavaur, Richelieu prie le cardinal Bichi de faciliter l'expédition des bulles dudit évêché, et de faire que S. S. en modère la taxe, le revenu étant fort médiocre. — Mérite de M. de Raconis et intérêt que Richelieu lui porte[3]. Imp. Aubery, *Mém.* V, 542. — Recueil de 1696, II, 156.
1er juillet. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Vous cognoissés les qualités du porteur de cette dépesche, je me contenteray donc de vous le recommander; «estant plein de cœur et d'affection comme il est, je ne doute point que vous ne receviés toute sorte de satisfaction des choses que vous luy ordonnerés pour le service du roy...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5].
1er juillet au soir. Ruel.	*Idem.*	J'apprends par M. Arnauld[4] le bon estat de vostre armée et celuy du siége auquel vous estes attaché (Landrecy). — ...La prise du garde de M. le Comte a esté fort à propos; on a aussitost envoyé à M. de Bellejambe, à Saint-Quentin, une commission pour l'interroger... il est important d'en faire un exemple[5]. — «Je suis très-ayse que le sieur de Gassion ayt sy bien commencé[6], je ne doute point qu'il ne continue... cognoissant comme je fais son cœur et son affection.» — *P. S.* «Je vous conjure de faire faire les tranchées de vos attaques sy bonnes que les soldats et les gens de qualité y puissent estre conservés... les gens de guerre sont ennemis des siéges; s'ils cognoissent qu'on ayt soin d'eux, j'espère qu'ils y prendront tel goust qu'après Landrechy nous pourrons faire mieux. — Au nom de Dieu ayés soin de vostre personne et ne vous faites point canarder mal à propos.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 417. — Recueil de 1695, p. 100.
[1er juillet.]	[Au cardinal de La Valette.]	Après la lettre du 1er juillet au cardinal de La Valette, nous trouvons dans le même ms. non coté, un carré de papier sans date, sans signature, sans adresse, mais écrit, comme la lettre, de la main de Cherré, et qui fut très-certainement envoyé par Richelieu au cardinal de La Valette. — Aubery en a fait, on ne

[1] La date manque. Abrade Raconis avait été nommé évêque de Lavaur le 29 mai; nous supposons que Richelieu a sollicité, peu de temps après, la modération de la taxe.
[2] Aubery le nomme *Dracoais*, erreur copiée, comme toujours, par le Recueil de 1696.
[3] On verra, à la date du 22 novembre 1639, quelques détails sur Raconis et les tribulations qu'il rencontra dans son évêché.
[4] Arnauld d'Andilly, ami du cardinal de La Valette et qui avait été intendant de son armée.
[5] Voy. ci-dessus, p. 798.
[6] Il avait mis en déroute, le 23 juin, vingt-sept cornettes de cavalerie espagnole. La Gazette du 30 donna le récit de ce fait d'armes (p. 380).

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
		sait pourquoi, le dernier paragraphe de la dite lettre, dont il est séparé dans le ms. On y lit : «Ceux qui viennent de vostre armée rendent de sy bons tesmoignages du soin, de la diligence et de l'affection avec laquelle le sieur (le nom est chiffré, Aubery a mis N) y sert le roy que... s'il est ainsy et que vous ne soyez pas en doute de sa fidélité, il ne l'en faut pas retirer... nonobstant ce que je vous ay mandé par mon précédent billet[1]...» Orig. — Bibl. imp. même source que la pièce précédente.
3 juillet. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	M. d'Arnauld, qui repart pour aller vous trouver, vous poste cette lettre. — «Celuy que j'ay envoyé à Compiègne et à Chauny pour faire voiturer à Guise les munitions, me mande qu'avant trois jours il y aura à Guise plus de cent milliers de poudre et des boulets, mèches et plomb à proportion...» — *P. S.* «Les nouvelles d'Allemagne portent que Piccolomini était encore, il y a six jours à Worms, attendant le secours de Gallas. — Défaite d'une partie des troupes du duc Charles par le duc de Weymar[2]. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 422. — Recueil de 1695, p. 102.
3 juillet.	Au mareschal de Chastillon.	Le sieur Ferrier s'en retourne vous trouver; on vous envoie tout ce que vous avés demandé, vivres, chevaux d'artillerie et la monstre de vos troupes; «c'est maintenant à vous à faire les choses que vous proposés pour l'avantage des affaires du roy, sans engager ni fatiguer vostre armée...» Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9257, f° 246 v°. — 500 Colbert, 117, p. 290.
4 juillet. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«J'ay veu les mémoires que vous m'avés envoyez, je les reverray plus à loisir avec vous quand vous serés icy. Cependant ne vous pressés point d'y venir, mais ayés soin principalement de vostre santé, comme la chose qui est la plus nécessaire, et dont je désire la continuation autant que vous sçauriés faire vous mesme.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 187.
Idem.	A Monseigneur l'archevesque de Bordeaux.	Le retour du comte d'Harcourt en Provence déplaît à l'archevêque de Bordeaux. Richelieu lui explique que «ce retour lui est avantageux et non pas préjudiciable.» — «Je fais retourner exprès le s[r] Faret[3] pour vous entretenir, M. d'Harcourt et vous, en

[1] On a vu ci-dessus, lettre du 25 juin, ce billet concernant N; Chavigni, de son côté, avait écrit le 26, aussi au cardinal de La Valette, pour l'avertir de s'en défier : «les raisons qu'on a de vous donner cet avis sont solides,» disait Chavigni (Aubery cite la lettre, *Mém.* III, 409), et le 1er juillet, dans une autre lettre, Chavigni, comme le cardinal revenait un peu sur le compte de ce personnage : «Je ne sçay qui a donné ici mauvaise impression de luy, mais on craint sa langue et sa fidélité. M. Arnauld a dit à Nestor (le cardinal) qu'il servoit bien; cela n'empesche pas qu'il n'ait toujours quelque chose contre luy. Il me semble encore qu'on l'accuse d'avoir introduit une dangereuse distinction quand on fait les monstres, qui est de dire qu'il y a tant de soldats effectifs et tant de valets, car on trouve que les derniers montent trop haut» (p. 420). Cette dernière phrase semble désigner l'intendant de l'armée du cardinal de La Valette; or cet intendant était alors M. de Thou, qui avait succédé dans ces fonctions à Arnauld d'Andilly.

[2] Un extraordinaire de la Gazette, publié le 7 juillet, contenait : «La défaite de dix-sept régimens de cavalerie du duc Charles, avec la prise de la ville de Gys par le duc de Weymar.»

[3] Un des premiers membres de l'Académie française, connu encore aujourd'hui grâce aux satires. Il était secrétaire du comte d'Harcourt.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		bonne intelligence... Les Espagnols préparent une armée de terre pour entrer dans le Languedoc... il est besoin de mettre celle du roy en estat de les bien frotter.» — On envoie de l'argent pour mettre les galères en mer. — Il seroit bon de négocier avec MM. de Gennes s'ils voudroient estre assistés du roy en l'offense qu'ils ont receue des Espagnols... Richelieu l'avertit de prendre garde à «ne pas moyenner un accord entre ceux entre[1] qui nous voudrions entretenir la dissention.» — Tâcher de prendre temps pour envoyer une escadre à Alger et Tunis. — Tâcher de prendre quelques vaisseaux de Florence pour représailles. — Faire exécuter le jugement de la marine rendu contre le capitaine Giron; «si pareilles insolences à celles qu'il a commises estoient souffertes, il ne faudroit plus parler de l'amirauté[2]...» Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 189. Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 398. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, t. I, 439.
[4 juillet[3].]	[A M. le comte d'Harcourt.]	«Le sieur Faret va vous trouver pour vous représenter les raisons qui doivent vous convier à vivre en bonne intelligence avec M. l'archevesque de Bordeaux.» Richelieu expose les principales: le service du roi, etc. Il a fait à ce sujet de pressantes invitations à M. de Bordeaux... — Je vous prie aussy «de ne toucher point aux droits de ma charge, je ne puis que je ne vous tesmoigne estre estonné que vous m'ayés donné lieu de vous faire cette prière...» Copie de la main de Charpentier. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 363. — La matière, écrite de la main de Citoys, est sur Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 180 v°. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, I, 438.
Idem[4].	Au général des galères.	«Faut escrire à M. le général des galères qu'on luy envoie 200,000 livres pour mettre ses galères en mer le reste de l'esté, afin que, estant joinctes à l'armée navale, tous ensemble puissent s'opposer à l'armée navale des ennemis et les bien battre;» que je le conjure... de faire, à cette occasion, le plus grand effort possible... «j'ay tant d'envie de faire mettre vos 20 galères en estat de servir toutes ensemble que je fais donner de mon argent pour faire mener tous les forçats qui se trouvent maintenant en divers lieux à la chaisne...» Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 188 v°.
Idem.	Au commandeur[5].	«... Le capitaine Giron et son lieutenant sont accusés et con-

[1] C'est la leçon de la minute dictée par Richelieu à Citoys. Le secrétaire Cherré, qui a écrit l'original, s'est avisé de corriger cela, et, pour éviter la répétition d'un mot, il a mis: «entre ceux avec qui nous voudrions entretenir la dissention.» M. Eugène Sue, qui ne connaissait pas la minute, a imprimé ce non-sens dans la Corresp. de Sourdis, I, p. 440.

[2] Les deux paragraphes qui terminent l'original, dont le dernier est relatif à un ordre donné au général des galères d'envoyer des Turcs à l'archevêque de Bordeaux, pour échanger des esclaves, ne sont pas dans la minute. Le même jour, 4 juillet, le roi écrivit à l'archevêque une lettre contre-signée Sublet; elle se trouve aussi dans le volume de la suite de Dupuy, et elle est insérée dans la Correspondance de Sourdis, p. 442.

[3] Cette copie est celle qui fut envoyée par Richelieu à l'archevêque de Bordeaux avec la lettre ci-dessus; elle n'a ni date ni suscription, mais la date doit être la même que celle de la lettre à l'archevêque, et le secrétaire de celui-ci a écrit au dos: «du cardinal à M. le comte d'Harcourt.»

[4] La suscription manque ainsi que la date; les premiers mots disent à qui va la lettre, et la date est la même que celle de la lettre à l'archevêque de Bordeaux, où Richelieu annonce qu'il a écrit au général des galères au sujet des Turcs captifs. Il n'est pas question des Turcs dans cette minute, mais elle n'est pas achevée.

[5] Richelieu, en faisant écrire cette matière sur la même feuille que la minute de la lettre à l'archevêque de Bordeaux du 4 juillet, donne la date qui manque ici; en disant que c'est au commandeur qu'il faut l'écrire, il indique la suscription. Ce commandeur est l'oncle de Richelieu, Ambassadeur de la Porte.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		vaincus d'avoir faict une grande volerie à la mer, ayant soubstraict force balles de soye de la prise qu'ils ont faicte, et les ayant mises dans un vaisseau anglais, ce qui est de très grande conséquence pour ma charge. Ils ont esté mesme sy impudens que de présenter les armes à mes officiers voulant aller faire leur charge ; ce qui est de telle conséquence que si cela avoit lieu il ne faudroit plus d'admiral en France.» Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 188 v°.
7 juillet. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«M. de Coueslin désire voir le siége de Landrechy; il vous porte des tesmoignages de mon affection; il vous dira des nouvelles de la cour, et nostre impatience d'en recevoir des vostres. . .» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[8]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 427. — Recueil de 1695, p. 103.
9 juillet. Ruel.	*Idem.*	«. . .M. de Palluau n'estant point revenu, je dépesche Saladin en toute diligence pour vous suplier de me faire sçavoir par luy l'estat de vostre siége. . . afin que j'en rende compte à S. M. tres impatiente d'en avoir des nouvelles. . . je ne doute point qu'elle n'ait dans peu le contentement qu'elle s'est tousjours promis de vostre entreprise. . .» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[8]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 427. — Recueil de 1695, p. 103.
10 juillet[1]. Ruel.	*Idem.*	Je vous envoie 30,000 livres, et vous pourrez en prendre 30,000 autres qui sont entre les mains de M. Cohon. — On sçait ici les difficultés des siéges. . . je n'ay veu aucun autre sentiment au roy et à ceux qui ont l'honneur de l'approcher. — M. de la Meilleraie est allé vous trouver avec un renfort de troupes; il est en disposition de faire tout ce qu'il vous plaira. — Vous aurez des chevaux et de l'artillerie. — «Bergerac m'a dict de vostre part que vous aviés aviz qu'on tiroit de Sedan force canon contre nous. Nous ne sçaurions entendre ce que cela veut dire. . . nous en avons des nouvelles fort souvent de M. le mareschal de Chastillon.» — Je vous prie, en continuant vos attaques, d'achever vostre circonvalation : il n'y a rien que nous ne facions pour faire que Landrechy ne vous reschappe pas. — «Sachant que les ennemis peuvent estre en estat de faire quelque effort à la fin de ce mois, le roy faict dessein de se rendre en ce temps à Soissons et moy avec luy. . .» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[8]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 428. — Recueil de 1695, p. 104.
11 juillet. Chaliot.	A M' l'archev. de Bordeaux.	«Monsieur, bien que M. de Noyers vous escrive fort particulièrement sur le sujet de Briançon[2]. . . je vous recommande cette

[1] Aubery et le Recueil de 1695 donnent à cette lettre la fausse date du 19.

[2] Je n'ai point trouvé cette lettre de de Noyers du 11 juillet. Il y en a une du 13 dans la Suite de Dupuy, t. 20, f° 419 : «L'intention du roy (dit de Noyers) est qu'à quelque prix que ce soit vous vous rendiés maistre de la place.» La Correspondance de Sourdis donne la lettre de de Noyers, sans rien expliquer, et dans la Table chronologique (t. III) il est dit qu'il s'agit d'une entreprise de M. de Savoie sur Final; mais ce fut un peu plus tard qu'on s'occupa de Final; nous voyons dans une lettre du 12 août qu'on commençait alors à en parler en secret. (Ci-dessus, p. 839-840.) La présente lettre nomme Briançon; et le 30 juillet de Noyers écrivait encore à M. de Bordeaux : «Nous attendons l'issue et l'événement des ordres du roy touchant Briançon.» (Suite de Dupuy, t. 20, f° 468.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		affaire et vous conjure d'y apporter tout ce que vous estimerés utile et nécessaire au service du roy. . .» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 415.
[Vers le milieu [1].]	Au duc d'Halluin.	C'est une lettre de reproches où la réprimande est adoucie par ces formes amicales dont Richelieu avait coutume d'user, en pareil cas, avec les personnes qu'il affectionnait. — Le roi a exprimé son mécontentement des difficultés que le gouverneur du Languedoc a apportées à la fourniture des subsistances nécessaires aux troupes qui traversaient sa province en allant en Italie. «N'ayant point de raisons valables à opposer à ces plaintes... je n'ay pu luy dire autre chose sinon... que vous répareriés ce manquement à l'avenir... c'est ce dont je vous conjure autant qu'il m'est possible. . .» Impr. — Aubery, *Mém.* V, 523. — Recueil de 1696, II, 130.
15 juillet. Challiot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Le sieur de Bergerac retournant aux lieux où vous estes, je le charge de cette lettre. — On a des nouvelles de Piccolomini, qui n'a pas plus de 8 ou 9 mil hommes en tout, moitié cavalerie, moitié infanterie. M. de Chastillon... a desjà de quoy mespriser les efforts qu'il pourroit faire. — Le roy se rendra asseurément à Soissons ou à Laon à la fin de ce mois. — On ne manquera de vous secourir de tout ce qui deppendra du costé de deça. . .» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 9208. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 432. — Recueil de 1695, p. 106.
	LETTRE DU ROI.	
20 juillet. Madrit.	A M. le Comte [2].	«Mon cousin, je suis très aise que vous vous soyez remis en vostre devoir, et que vous soyez en disposition de me donner lieu de vous tesmoigner de plus en plus mon affection, qui est telle que vous pouvés désirer. . .» Minute. — Bibl. imp. Fonds Bethune, 9337, f° 10. — Copie de la main de Charpentier. Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 235.
[Vers le 20 juillet [3].]	Au duc de Bouillon.	M. de Noyers vous fait savoir les intentions du roy sur ce que M. de Thou luy a représenté de vostre part. M. Bautru a esté envoyé auprès de M. le Comte pour luy donner tout le contentement qu'il peut souhaiter [4]. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 478. — Recueil de 1696, II, 70.
21 juillet. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Je suis ravy de l'estat auquel est vostre siége. — S. M. a pensé que le gouverneur qu'il convenoit d'y destiner estoient Net-

[1] Il n'y a point de date dans les imprimés, mais c'est surtout dans les premiers mois de 1637 que les secours envoyés de France en Italie traversèrent le Languedoc. Nous voyons dans la seconde moitié de la dite année le duc d'Halluin mettre dans son service une activité et une ardeur sans égales. Est-ce la réparation promise au roi par Richelieu? (Voy. *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 167-183.)

[2] Le secrétaire a écrit au dos : «Lettre pour M. le Comte qu'il plaira au roy faire escrire.»

[3] La date manque aux imprimés; la mission de Bautru nous le donne à peu près : c'est lorsqu'il travaillait à l'accommodement qui fut signé par M. le Comte le 26 juillet.

[4] Quoique dans cette lettre Richelieu ne témoigne au duc de Bouillon aucun doute sur sa fidélité, il était peu rassuré à cet égard; on a vu l'expression de son inquiétude dans une lettre écrite à Charnacé. (Ci-dessus, p. 819.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		lancourt ou Vaubecourt et s'est arresté au dernier à cause de la religion de Nettancourt, qui ne conviendrait pas dans les Flandres. — «Les progrez continuent dans la Bourgoigne. — Landrechy contrepesera Hermstein. — Le roy partira à la fin de ce mois pour Laon...» — *P. S.* «Les Hollandois sont embarqués depuis 15 jours à Ramequien, mais avec un vent sy contraire qu'on ne sait encore quelle route ils prendront; mais il est certain qu'ils feront quelque bon effect.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 434. — Recueil de 1695, p. 107.
21 juillet. Chaliot.	A M. de Chavigni[1].	«Je suis bien fasché de vostre mal, je vous prie d'avoir soin de vous guérir, et ne penser à autre chose. — Il faut mander à M. le mareschal d'Estrées qu'il continue à gagner, pour le service du roy, des cardinaux le plus qu'il pourra... Quant à la suspension dont M. le Nonce a parlé, il lui faut envoyer la copie de la response qu'on a faicte à M. le Nonce, laquelle je dressay hier, et l'ay laissée entre les mains du P. Joseph et de M. de Noyers. — L'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre a audience du roy pour demain; S. M. désire sçavoir ce qu'il luy veut. Mandés-le moy, s'il vous plaist, et je le luy feray sçavoir. — Guérissés-vous, je vous en prie encore une fois, et ne vous mettés point en peyne.» Orig. sans signature, de la main de Charpentier. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 239.
22 juillet. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	«Monseigneur,... Messieurs de Hollande ont esté fort en peine des bruits qui ont couru que vostre armée n'estoit que de 8 ou de 9 mil h. de pied. — Ne souffrez plus doresenavant que les commissaires qui font les revues facent leur compte comme ils ont faict dans ces dernières occasions.» Richelieu explique en détail la manière dont les commissaires s'y prennent et les inconvénients qui en résultent, et dont profitent les ennemis. — Le sieur Usquerque[2], secrétaire de Messieurs les Estats, vient encore de s'enquérir de la force de vostre armée, qu'on croit fort petite, «cela fait un mal indicible.» — Nous avons dépesché deux courriers à ces Messieurs pour leur faire cognoistre les forces du roy. — Nous envoyons vers M. de Chastillon... afin d'oster lieu à toutes sortes d'espions de nous faire la aussi plus foibles que nous ne sommes. — Enfin M. le Comte s'accommode, mais pour demeurer à Sedan quelques années... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 435. — Recueil de 1695, p. 108.
25 juillet. Chaliot.	A M. le baron de Charnacé, conseiller du roy en son conseil d'estat et son ambassadeur en Holande[3].	M. de Chavigni respondra à tous les points de la dépesche que le sieur Barrières a apportée de vostre part. — «Il n'y a aucun traitté de signé entre la France et l'Angleterre, nous n'avons faict qu'escouter leurs propositions; ce que l'on n'a peu ny deub refuser, à mon avis. — Pour les armes... je vous prie de m'en faire faire la quantité que je vous ay demandée telles que M. le prince d'Orange estimera qu'elles

[1] Il n'y a ni signature, ni suscription; une annotation de la main de Chavigni indique l'une et l'autre.
[2] Il était attaché à l'ambassade de Hollande à Paris; son nom s'écrivait Euskercke.
[3] Charnacé a mis au dos: «Rec. le 3 aoust à la Haye, par le courrier Penon; resp. le 16 par le mesme.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		doivent estre pour de la cavalerie... le peu de soin qu'ont en France les cavaliers de tenir leurs armes nettes faict que je me contenteray de les avoir grises. Je seray bien aise qu'il y ayt des lames derriere le pot, et une barre sur le visage. Pour le prix, je m'en remets à vous... vous mesnagerés ma bourse autant ou plus que la vostre...[1] » Orig. — Arch. des Aff. étr. Hollande, de 1572 à 1663, pièce 69.
26 juillet. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Grande joye du cardinal pour la prise de Landrecies. — Reproches sur ce qu'il s'expose trop aux périls de la guerre. «Je vous conjure de changer à l'avenir ce procédé, et vous ressouvenir que si le roy perdoit une personne de vostre poids, tous les avantages qu'on pourroit remporter d'ailleurs sur les ennemis ne seroient pas considérables, ny vos amis en estat de consolation.» — M. Arnauld nous a fait cognoistre vos projets, «ce qui, en vérité, me semble le meilleur dessein qu'on puisse suivre...» vous verrés par la dépesche de M. de Noyers que S. M. l'approuve. — Après 20 jours d'attente à Ramekins, M. le prince d'Orange a été forcé par le mauvais temps «de désembarquer son armée pour faire un autre dessein. — Il est attaché... au siége de Breda.» — *P. S.* «Des avis... de Bruxelles nous font cognoistre que les Espagnols nous mespriseut de telle sorte qu'outre l'avantage que nous apporte la prise de Landrechy, j'en ay une joie particuliere pour leur faire voir que nous sommes plus capables de leur faire mal qu'ils ne croyent et disent hautement.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[5]. — Impr. Aubery, *Mem.* III, 440. — Recueil de 1695, p. 110.
28 juillet. Chaliot.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«M. de La Berchere me verra quand il voudra[2]. — J'ay dict au P. Joseph et mandé à Monsieur que je parleray au roy pour obtenir permission d'envoyer visiter M. le Comte[3] après que Botru sera de retour, et que je ne doutois point que S. M. ne l'accordast volontiers. J'en demeure en ces termes et en parleray aujourd'huy à sa dicte Majesté.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 273.
29 juillet. Paris.	Au duc de Weymar.	Félicitations de Richelieu sur les derniers succès de M. de Weymar[4]. «Ainsi qu'il ne se pouvoit rien faire de plus avantageux pour le service du roy... aussy ne se peut-il rien adjouster au contentement qu'en ont S. M. et ceux qui ont l'honneur de la servir. Elle se promet que vous continuerez... c'est le seul

[1] Voy. ci-dessus, p. 818, une dépêche politique du même jour.

[2] Dans une lettre de Chavigni écrite au cardinal la veille (le 27), il disait : «M. de La Berchère, prem. prés. de Dijon me vint hier voir... Il s'estendit extrasmement pour se justifier, et la conclusion de son discours fut qu'on ne luy pouvoit oster sa charge qu'avec la vie; et cela accompagné de paroles si altières et si présomptueuses qu'il me persuada presque qu'il avoit sauvé l'estat.» (F° 252 du même ms.)

[3] Chavigni, dans la lettre que nous venons de citer, entretenait aussi Richelieu de cette permission désirée par Gaston : «Je puis asseurer S. Em. disait-il, que son dessein est plus tost de luy reprocher le peu de respect qu'il a eu pour luy, que de luy faire un compliment.»

[4] Il s'agit d'un combat livré en Franche-Comté, et dont la Gazette a raconté les détails dans le numéro du 24 juillet, sous ce titre : «Défaite de six compagnies de chevaux légers et des gardes du duc Charles; ensemble d'un régiment de la milice de Besançon.» (P. 427.) On associe, dans ce récit, M. du Hallier aux éloges donnés au duc de Weymar.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		et unique moyen de relever le courage de nos alliés... Ne perdés pas un seul moment de temps de faire les choses que vous avés promises...» — *P. S.* «Je ne dis rien à V. A. de ce qui s'est passé au sujet de la prise de Clerval[1]; il me suffit de l'asseurer qu'estant son ami et son serviteur particulier, comme je suis et seray tousjours, j'ay asseuré le roy que tels accidens n'arriveroient plus, ce dont je vous conjure autant qu'il m'est possible.» Copie[2]. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, f° 10.
30 juillet.	A M. du Hallier[3].	«Lettre qui luy tesmoigne que le roy ne doute point qu'il n'ayt faict tout ce qu'il a peu pour empescher l'action qui s'est passée au sujet de la prise de la ville de Clairval; que M. de Weymar se faict grand tort d'en user ainsy et le roy veut croire qu'il y avoit quelque animosité particuliere contre le sieur de Médavit, ce qui a un peu aydé à faire digérer à S. M. cette promptitude[4]. Que je ne doute point qu'il ne face, en toute occasion, tout ce qu'il pourra pour faire que le dict sieur Duc exécute ce qu'il a promis au roy pour donner de plus en plus courage à ses alliez.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 277.
30 juillet.	[A M. de Medavy[5].]	«Faut escrire à M. de Médavit que le roy est bien fasché de la façon avec laquelle M. de Weymar l'a traitté sur le sujet de la prise de Clairval. Que S. M. s'asseure qu'il n'en usera plus de la sorte, et qu'en son particulier S. M. désire qu'il vive bien avec le dict sieur Duc, etc.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Même source que la précédente.
31 juillet. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Monseigneur, le roy s'avançant à Soissons et Laon... a pensé qu'il pourroit, à l'abri de vostre armée, faire une espèce de blocus autour de la Capelle... S. M. désire qu'auparavant vous faciés, avec une partie de cavalerie, visiter tous les environs de la place... Si on peut sans destourner aucunes de vos troupes... faire tomber la dicte place, ce petit progrez, joint à ceux que vous ferés, termineroit assez heureusement cette campagne... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 447. — Recueil de 1695, p. 112.
31 juillet.	A M. le mareschal de Chastillon.	...Je vous confirme, autant qu'il m'est possible, dans le dessein que vous avés d'aller chercher Picolomini; «croyant qu'une

[1] Cela s'éclaircit un peu dans les lettres qui suivent.

[2] Nous avons rencontré aux Arch. des Aff. étr. les premières lignes seulement de la minute de cette lettre, écrites par Chevré au verso du feuillet où le secrétaire de nuit a écrit les minutes des deux lettres qui suivent, datées du 30 et adressées à MM. du Hallier et de Medavi. (F° 277 v°.)

[3] Chevré a écrit au dos du feuillet, «A Mr du Hallier et de Grannay,» parce que le secrétaire de nuit avait écrit sur la même page cette matière de lettre et celle de la lettre à M. de Medavy, lequel était comte de Grancey.

[4] Il s'agit sans doute de quelque violence dont nous n'avons pas l'explication.

[5] M. de Medavy était gouverneur de Montbelliard. La Gazette le nomme plusieurs fois à cette époque, p. 454 et suiv. et p. 491. Nous y apprenons qu'alors du Hallier était logé à Clerenvald, et le duc de Weymar près de ce dernier endroit, à Baume-les-Dames; mais il n'est nullement question du fait dont le cardinal s'occupait dans ces lettres.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		armée composée de troupes pareilles à la vostre, qui surpasse de beaucoup celle des ennemis et en nombre et en bonté d'hommes, commandée par une personne de vostre mérite, avec de sy bons officiers comme sont ceux qui servent soubs vous, ne hasarde rien mal à propos en recherchant une telle occasion. Je vous conjure donc de n'oublier rien... pour combattre le dict Picolomini à vostre advantage.» Mandés nous ce que vous croyés pouvoir faire afin que sur cela nous prenions nos mesures... Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune[1], 9258, f° 11. — Cinq cents Colbert, 117, f° 339.
1er août.	A M. le commandeur de Guitault, commandant pour le service du roy dans les isles Sainte Marguerite.	«Monsieur, vous verrés par la dépesche de M. de Noyers comme on a pourveu à tout ce que vous avés désiré pour la subsistance de vostre garnison. Je me promets que vous aurés un soin particulier de la tenir en bon estat et de tesmoigner par vostre bonne conduite ce que vous valés. Je vous en conjure et de croire...» Orig. — Communiquée par M. de Guitault.
3 août. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Nouvelle brouillerie avec le roi[2]... L'affaire a abouti à ce point qu'au lieu d'aller en personne... pour incommoder la Capelle, ce qui n'estoit pas digne d'un grand roy, il y envoiera le sieur de Bussy, revenu d'Ermsthein... J'ay faict resoudre ce dessein à deux fins, et pour mettre la Capelle en estat de tomber, et afin que Bussy[3] soit tousjours proche de vous pour vous fortiffier... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[1] — Impr. Aubery, *Mem.* III, 449.
3 août.	A M. le mareschal de Chastillon.	«Aussitost que j'ay receu vostre lettre par laquelle vous tesmoignés pouvoir faire quelque chose de considérable dans le Luxembourg et mesme d'y prendre Damvillers ou Mommedy pourvu qu'on vous envoyast 300 chevaux d'artillerie... le roy a trouvé bon que l'on fist partir aussitost ce nombre de chevaux qu'il avoit faict lever pour... aller en personne à l'armée, et S. M. s'en prive pour vous donner plus de moyen d'accomplir ce que vous proposés. — Quant aux chevaux que vous demandés pour Rose il s'en peut passer... Si vous avés besoin de davantage d'équipage pour les vivres et que Rose le puisse trouver je le feray payer.» — Pour ce qui est des 20,000 escus... j'y feray pourvoir à vostre contentement à condition que vous ferés ce que vous projettés. — «Ne vous mettés point en peine de vostre perte de 50,000 livres, j'en ay parlé à M. de Bullion, et je vous en tireray au contentement de madame vostre femme, qui ne s'endort pas en vos affaires...» Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 20. — Cinq cents Colbert, 117, f° 352.

[1] Ce volume de copies est intitulé : «Suite des dépêches que M. de Châtillon a écrites en cour et qu'il en a reçues pendant son emploi en Champagne.»
[2] Voy. p. 830 un billet à Chavigni et la note 2 de ladite page.
[3] Le nom est chiffré ; Aubery a mis N. Les recueils de 1695 et de 1696, qui copient toujours Aubery, ont oublié cette lettre.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
5 aoust. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	On faict partir 50,000 francs pour les travaux de Landrecby et 28,000 pour deux mois de prests des garnisons... «L'argent ne vous manquera pas... La question est seulement de ne pas perdre un moment de temps, car... l'effroy est sy grand dans les Flandres que nous sommes au vray temps d'entreprendre...» — Si vous avés trouvé le poste que vous sçavés propre a fortiffier, n'y perdés pas de temps. — Nous avons fait partir Vercourt, qui doit estre pres de vous; il a tousjours proposé de surprendre le lieu qu'il vous a fait entendre... Si on assiége Maubeuge avant de s'en emparer les ennemis y jetteront des troupes. — «Recevés... tout ce que je vous escriray comme des pensées dont vous ne ferés aucun estat qu'autant que vous les trouverés raisonnables estant impossible de donner de bons avis de loin... — Que ceux de Landrecby soient bien traittés évitant les désordres autant qu'il se pourra...» — *P. S.* Vous aurés la montre pour toute vostre armée dans un mois au plus tard. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 450. — Recueil de 1695, p. 113.
4 aoust.	Au mareschal de Chastillon.	Je me resjouis de l'espérance que vous avés de prendre de bonnes places dans le Luxembourg... «Il me semble qu'Ivoy ne vous est pas nécessaire pour avoir Mommedy et que La Ferté et Chauvency vous donneront les passages du Chier, et vous couvrent suffisamment d'Ivoy pour asseurer vos convois... c'est un avis donné de loin pour n'en faire aucun estat qu'autant que vous l'estimerés a propos... Les ennemis semblent vous attendre plustost a Ivoy qu'a Mommedy, ce qui faict que Mommedy qui est de beaucoup plus grande conséquence qu'Ivoy, pourroit estre a mon avis aussy tost pris qu'Ivoy...» Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 21. — Cinq cents Colbert, 117, p. 351.
4 aoust. Chaliot.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	S. M. juge qu'il vaux mieux, faisant teste aux ennemis sur la Sambre, attaquer Avesnes de force que bloquer la Capelle. — Nous vous redépeschons Du Plessis Bezançon qui vous fera cognoistre les troupes que nous joignons aux vostres... — Estat du siége de Breda par le prince d'Orange. — Lettre du cardinal Infant adressée à l'empereur, surprise en mer. Ses plaintes. Il adjouste qu'il n'y a que Dieu qui puisse remédier a leurs affaires. — Détail des renforts qu'on peut envoyer au cardinal de La Valette. N'en peut-il pas former deux corps?... — On vous enverra une montre ce mois-ci. L'argent ne vous manquera pas pour les travaux... — Vous escrivés avec tant de déférence de 44 [La Meilleraie ou M. de Breze] que j'ay peur que vous n'en soyés pas content... je le désavouerois s'il faisoit quelque chose qui vous peust desplaire... — Grace a Dieu tout va bien de tous costés... en Franche Comté... en Luxembourg... en Piedmont... — *P. S.* Talon, vostre secrétaire, est informé par Roquepine, qui commande pour vous dans Metz, de la faiblesse de Picolomini, logé entre Tresves et Vandrevanges... Lorsque les Espagnols n'auront plus d'espérance de sauver Breda, il y a apparence qu'ils vous viendront chercher dans leur pays et que nous

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		serons peut estre sy heureux que de finir cette campagne par un heureux combat. — Surtout munissés bien Landrechy. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 910[4]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 455. — Recueil de 1695, 115.
	LETTRE DU ROI.	
8 aoust[1]. Madrid.	A Madame la Comtesse.	«Ma cousine, mon cousin le comte de Soissons, vostre fils, s'estant remis dans son debvoir... je seray très ayse de m'en resjouir avec vous, soit en ma bonne ville de Paris, soit partout ailleurs, vous asseurant que vous y recevrés de ma part tout l'agrément que vous y sçauriés désirer...» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 64.
10 aoust. De la Chapelle.	Pour M. de Chavigny, ministre d'estat, à Paris.	«Ces trois mots sont pour vous prier de me mander si vous estes sain ou malade. Lorsque Monsieur me fist l'honneur de me venir dire adieu, il me dist qu'estant allé chés vous pour vous voir, on luy dist que vous estiés à la ville; ce qui me fist craindre que vous ne vous trouviés plus mal. Mais comme depuis ce temps-là je n'ay enteudu aucune nouvelle de vous, cela me met en peyne, appréhendant qu'il ne vous soit survenu quelque nouvelle indisposition. Si cela est, je compastis à vostre mal et vous asseure qu'en quelqu'estat que vous soyés, je seray tousjours sincèrement le meilleur et le plus asseuré de vos amis.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 313.
13 aoust.	A M. de Longueville.	Félicitations sur ses progrez. — Si vostre armée est trop fatiguée le roy trouve bon que vous en usiez comme vous jugerés à propos. — Le roy vous envoie des troupes. Je m'en remets à la dépesche de M. de Noyers. — [2]«Il est de la prudence du souverain de Neufchastel de former sy bien son dessein en la Franche Comté qu'il ne s'occupe point à prendre des lieux qui n'apportent grand avantage au service du roy... pour gagner de plus en plus pied sur les ennemis. Comme il ne se peut rien adjouster à sa conduite jusques à présent, je suis sur qu'à l'advenir il fera le mesme. Si vous eussiés peu prendre les salines de Bourgoigne, c'eust esté une bonne affaire. Mais ce qui ne se peut une fois se fera en un autre temps. C'est à V. A. à choisir les lieux que vous voulés et pouvés garder; et ruiner les autres.» Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 320.
14 aoust.	A M. le mareschal de Chastillon.	Monsieur, je n'oublieray rien pour seconder vos bons desseins... «Vous avés désiré 3[00] chevaux d'artillerie d'augmentation, ils vous auront joint maintenant. Vous demandés 20,000 escus pour les travaux, je vous les envoie sans attendre les longueurs de Messieurs les surintendans, ayant mieux aymé m'en asseurer avec mes amis. Vous demandés 16,000 livres pour donner à Rose pour les vivres, je vous les feray fournir... Vous demandés

[1] Le secrétaire a mis au dos: «Du 9e aoust, à Madrid.»
[2] Tout ce qui suit est écrit après la signature.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		encore 2,000 h. je vous avoue que cet article est le plus difficile, cependant pour vous tesmoigner le désir que j'ay que vos desseins réussissent j'ay suplié le roy de trouver bon que les régimens de La Rochegiffart et d'Aubeterre... vous soient envoyés... Ainsi aucune chose de ce que vous avés désiré ne vous manquera, en suite de quoy je ne doute point du succès de vostre entreprise...» J'appréhende la situation de la place, qui est marécageuse, les pluies... mais vous vous serés enquis de tout, vous aurés tout prévu... Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 58 v°. — Cinq cents Colbert, 117, p. 377.
14 aoust. De la Chapelle.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	...Je n'ay jamais sceu particulièrement ce que c'estoit que Saint Guillain... les difficultés qui s'y rencontrent par l'accident des deux hommes qui y ont esté pendus font changer cette affaire de face, ce dont il y a lieu de se consoler si Maubeuge peut faire le mesme effet... Si on peut prendre Avesnes, c'est là où il se faut arrester... Bezançon nous a promis de faire des merveilles pour la police des armées... Un nommé Destouches va prendre sa place à Landrechy... l'autre Destouches, ordinaire du roy, va l'approvisionner... La monstre sera preste dans le mois où nous sommes... Vous aurés receu 50,000 livres pour les travaux... Lespine en emporte 30,000 pour Saint Guilain ou Maubeuge... — *P. S.* «Envoyés les plans de Maubeuge et de Saint Guillain... — [1] Vous vous souviendrés de faire pour attaquer Avesnes le mesme stratagème qui vous a réussi pour Landrechy...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 462. — Recueil de 1695, p. 120.
15 aoust.	*Idem.*	De tous les desseins que M. de La Meilleraie a proposés de vostre part «il n'y en a que deux qui puissent raisonnablement estre entrepris : le siége de Cambray ou celuy d'Avesnes.» — Richelieu discute l'une et l'autre entreprise. — Vous avés, Monseigneur, trois choses à faire : asseurer la teste de Maubeuge... faire le plus grand amas possible de bled et de fourrages au dict Maubeuge... conserver le derrière de la Sambre jusques à l'Oise et à la Meuse... qu'aucune considération ne vous fasse perdre un moment... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, p. 464. — Recueil de 1695, 122.
20 aoust.	Au mareschal de Chastillon.	Outre les deux régimens qu'on lui a envoyés le roy luy accorde encore celui de Navarre. — Richelieu lui rappelle qu'on lui a donné tout ce qu'il a demandé : hommes, chevaux, argent. — «...Je ne doute point du succès de Danvilliers sur vostre parole et vostre bonne fortune; l'année qui vient nous prendrons Charlemont et mieux.» — «Je vous suplie de sy bien faire razer Yvoy que les ennemis ne s'en puissent plus prévaloir. Y faisant venir les communes de la frontière cela sera bientost

[1] Ce dernier paragraphe, de dix à douze lignes dans le manuscrit, manque dans les imprimés.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1037.		dépesché.» — On juge à propos de garder la Ferté en y faisant faire les travaux nécessaires. Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9158, f° 64 v°. — Cinq cents Colbert, 117, p. 411.
20 aoust.	Au mareschal de Chastillon.	«Monsieur, je fais cette seconde dépesche depuis avoir receu des nouvelles de Hollande pour vous conjurer encore, si vous pourés faire le siége de Charlemont, de l'entreprendre pour les raisons contenues en ma premiere dépesche et parceque M. le prince d'Orange estimera la conqueste d'entre Sambre et Meuse un bien plus puissant effect que si vous aviés pris une partie du Luxembourg. — Ne craignés point qu'on veuille conjoindre vostre armée avec celle de M. le cardinal de La Valette; et si le besoin y obligeoit, chacun commanderoit et donneroit le mot à son armée. — On tient Charlemont bien plus facile à prendre que Danvilliers... Après tout, si ce qui nous paroist facile vous semble difficile pour des considérations que nous ne pouvons pas prévoir de loin... le roy trouve bon que vous executiés vostre premier dessein. — Si vous vous résolvés d'attaquer Charlemont... investissés-le par vostre cavalerie sy inopinément qu'on n'y puisse jeter aucune garnison.» Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9158, f° 65. — Cinq cents Colbert, 117, p. 411.
20 aoust. Royaumont.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Par mes précédentes le roy vous a faict sçavoir ses volontés. Fortifiés vostre poste de Maubeuge, «et attaquez Avesnes tandis que le mareschal de Chastillon faict estat d'attaquer Mommedy ou une autre place. — Vous aurés les cent mil francs pour vos travaux, outre les 50 mil escus pour Maubeuge. Aucune diligence ne manquera de nostre costé pour vous assister; mais trouvés bon, comme vostre amy et vostre serviteur, je vous prie, qu'il en soit ainsy du vostre. J'advoue que j'ay esté estonné quand j'ay veu que vostre fortification de Maubeuge n'estoit pas commencée, et que Beaumont et Solre n'estoient pas encore pris... Mon cousin de la Melleraye et le reste de cette lettre vous asseureront de mon affection[1]...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 92[56]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 468. — Recueil de 1695, 125.
20 aoust. Royaumont.	*Idem.*	«Le sieur de la Garde estant arrivé de Couloigne et particulièrement de Bréda une heure aprés le partement de M. de la

[1] Le même jour Chavigni écrivait au cardinal de La Valette une lettre de conseils qui peut sembler plus sévère que celle de Richelieu : «J'ay, lui dit-il, un extreme regret pour vous que vous ne pouvez presser davantage vos affaires, les Espagnols estant dans une extresme épouvante... Je suis asseuré que Monseigneur le cardinal veut vous assister de toutes les choses nécessaires; mais vous me pardonnerez si je vous dis que vous ne devez pas teumoigner en estre tousjours en doute, et que vous devez agir avec un peu plus de confiance.» (Même ms. pièce 29°.) Nous avons plus d'une lettre de Chavigni au cardinal de La Valette; si l'on compare celle-ci aux autres, si polies, même si obséquieuses, on reconnaîtra que Chavigni, qui était alors à Royaumont auprès de Richelieu, n'a guère fait ici que tenir la plaire; jamais de lui-même il n'eût écrit sur ce ton au cardinal de La Valette. Ainsi nous rencontrons à tout moment Richelieu adoucissant la réprimande sous des paroles bienveillantes, ou s'en exemptant tout à fait, en la faisant passer par une bouche amie de celui qu'il veut admonester. Le lendemain 21 août Chavigni écrivait une autre lettre où, en rappelant celle-ci, il donnait au cardinal de La Valette un conseil d'ami : «Prenez garde, Monseigneur, à ce que vous escrivez au *Patelin*, lui disait-il, et ce que vous direz à son parent qui est auprés de vous. Ne changez pourtant pas tout d'un coup de façon de vivre, mais marchez plus réservé. Je ne vous dis pas cela sans raison; escrivez pourtant toujours au dit *Patelin* avec grande amitié. (Ms. cité aux sources, f° 53.) Le *Patelin* est évidemment le cardinal, et le parent, La Meil-

DATES et LIEUX DE DATES	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		Melleraie, cela me donne lieu de vous dépescher ce courrier de nouveau...» Le cardinal Infant qui veut empescher le siége de Breda ne vous tombera point sur les bras... Les Espagnols se fortiffient pour intercepter les convois de Messieurs les Estats... M. le prince d'Orange mande au roy qu'il se trouvera fort embarrassé si on ne faict une puissante diversion de deçà. C'est donc à vous d'agir le plus promptement que vous pourrés[1]... Orig.[2] — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 467. — Recueil de 1695, p. 124.
22 aoust. Paris.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Monseigneur, je vous envoie quatre mil pistoles pour vos travaux; vous aurés bientost le reste de ce que vous demandés... Deux compagnies de Suisses et six des gardes françaises partent demain... M. de Weymar a passé le Rhin et a battu deux fois Jean de Werth... il marche en avant... Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 470. — Recueil de 1695, 126.
25 aoust.	A M. de Savoie.	Le roy a esté fort surpris quand il a sceu le procédé de vostre ambassadeur à Rome[3] mais S. M. a esté tres satisfaicte lorsqu'elle a veu que les actions de V. A. correspondaient à ce qu'elle s'en est tousjours promis. — Le cardinal donne ensuite au duc les nouvelles favorables reçues du duc de Weymar, du mareschal de Chastillon, du cardinal de la Valette. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 321. (Voy. ci-dessus, p. 839 et 841, deux lettres des 22 et 25 août, adressées à d'Hémery.)
26 aoust.	A M. de Seve, maistre des requestes.	«Monsieur, j'ay tant de cognoissance de vostre affection au service du roy et de vostre diligence que j'estime que vous recommander une chose importante c'est la faire. Sur ce fondement je vous conjure de faire sy bien munir Dourlens, après la récolte... qu'on y puisse tenir, toute l'année qui vient, quatre mil hommes et cinq cents chevaux... Je remets à M. de Noyers à vous escrire plus particulièrement des moyens nécessaires à faire une pareille fourniture; me contentant seulement de vous la recommander comme une chose fort importante, et vous asseurer que je feray valoir vos services auprès du roy, que[4]. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 368.
Idem.	Au mareschal de Chastillon.	Ainsi que Richelieu le lui a écrit le 20 août, de la part du roi, il peut faire le siége de Damvillers au cas qu'il trouve trop de difficultés à celui de Charlemont. «Je voudrois que vous y

leraie, qui venait de faire une apparition à Paris et au sujet duquel le cardinal de La Valette avait témoigné à Chavigni quelque soupçon inquiet.

[1] Voy. ci-dessus, p. 842.

[2] Une partie de cette lettre est chiffrée.

[3] Il s'agit d'une suspension d'hostilités dont Richelieu ne voulait pas, et à laquelle l'ambassadeur de Savoie donnait les mains.

[4] Ou ce «que» est de trop, ou la minute ne serait pas terminée; cependant Cherré, qui a mis au dos le nom et la date, aurait fini la lettre si elle n'eût pas été achevée.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		fussiés desja. Vostre argent est arrivé ; vos chevaux d'artillerie le sont il y a longtemps ; Navarre marche pour vous aller trouver ; seize compagnies de Saint Aubin et Laugeron sont vers Sens, qui vous vont joindre ; le régiment de la Melleraie, qui estoit au Pont-à-Mousson, faict le mesme ; six compagnies du repaire vous auront maintenant joint ; Rochegiffard les suivra de près ; vous aurés faict venir Bussy, comme je croy ; ainsi rien ne vous manquera de nostre part, je m'asseure que vous n'oublierés rien de la vostre... » Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 77 v°. — Cinq cents Colbert, 117, p. 433.
28 aoust. Conflans.	A M' l'archev. de Bordeaux.	« Monsieur, j'ay sy grand peur que les remises de M. de Savoie, et les diverses nouvelles que vous recevrés de M. d'Hémery n'engagent nostre armée navale à estre en mer dans les mauvais temps de septembre, que je ne puis que je ne vous prie d'y prendre garde, et de consulter sy bien avec les gens entendus à la mer, que, pour une fin incertaine, nous ne hazardions pas certainement toutes nos forces de mer. » — Je crois que vostre dessein de Sardaigne est une tromperie... — « J'ay fort mauvaise opinion du minime, l'ayant desja veu accuser faussement son provincial ; cependant on examinera ce qu'il veut dire. — Le régiment de Vitry a tel ordre de sortir de Provence, qu'il faut defendre expressément aux procureurs du pays de luy donner plus aucune subsistance... » — « Au nom de Dieu accordés-vous avec M. le comte d'Harcourt pour le peu de temps qui vous reste a estre ensemble [1]... » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 371. — Orig. Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 366. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, t. I, p. 470.
28 aoust. Ruel.	MM. de Saint Denis et de la Galissonnière.	« Je les prie de ne faire difficulté de signer pour mon neveu le général des galères le compromis dont la copie est cy-dessus transcrite, faict pour terminer tous les procès qu'il a avec M. le duc de Brissac [2] ; lequel compromis ayant esté examiné par eux avec M. Bouthillier le surintendant, que j'en avois prié, j'envoyeray au premier jour à mon dict nepveu, pour le ratiffier dans le temps porté par iceluy, s'il le trouve utile pour ses affaires, m'asseurant qu'au cas qu'il ne le voulust pas, M. et Mme de Brissac le tiendront pour nul à ma priere. Faict à Ruel ce 28e aoust 1637. » Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 372.
29 aoust. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	... « Si vous croyés que le roy ne soit pas content de vos services vous avés tort, et si ensuite vous pensés qu'on vous ayt rendu de mauvais offices de deçà vous n'avés pas raison, vous asseurant que je n'ay veu personne qui ne vous ayt loué autant qu'on peut louer un homme. » Après ce compliment

[1] En suite de cette lettre de Noyers en écrivit encore une le 30 août à l'archevêque de Bordeaux pour diverses instructions de détail. (Même ms. de Dupuy, f° 371 ; aussi imprimée dans la Correspondance de Sourdis, p. 474.)

[2] On a vu plusieurs fois le soin que Richelieu prenait pour mettre un peu d'ordre dans les affaires, toujours dérangées, de ce neveu. — Le compromis dont il est question n'est pas joint à cette pièce

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		Richelieu insinue que, quoique le cardinal de La Valette fasse bien, il pourroit encore mieux faire; qu'il n'a pas profité autant qu'il auroit pu de l'impuissance où les ennemis sont depuis deux mois. Il doit savoir qu'il a de bons amis. — Le siége de Breda va bien. — M. de Chastillon a de bons succez. Faites de vostre costé tout ce qui se pourra... » Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 472. — Recueil de 1695, p. 127.
29 aoust.	Au mareschal de Chastillon.	Richelieu a été un peu étonné que le maréchal ne fût pas encore attaché au siége de Damvillers lorsqu'il lui a envoyé le dernier courrier; il lui rappelle tout ce qu'on a fait pour le mettre en état d'entreprendre quelque chose, et la liberté que le roi lui a laissée de faire ce qu'il jugerait d'un succès plus facile. Richelieu ne doute point qu'en ce moment le siége de Damvillers ne soit en bon train. Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 85. — Cinq cents Colbert, 117, p. 443.
30 aoust. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances, à Paris.	« Le roy ayant résolu depuis peu de jours de n'accorder plus de grâces pareilles à celle dont vous m'avés escrit, je seray bien aise, auparavant que vous alliés trouver M. le premier Président sur ce sujet, de voir S. M. pour sçavoir son intention de nouveau. C'est pourquoy je vous prie n'y aller point jusques à ce que vous ayés de mes nouvelles. » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de juin en août, f° 374.
2 septembre[1].	Pour M. de Chavigni, secrétaire d'estat.	« ... M. de Chavigni envoyera dès ce soir le sieur de La Barde porter au nonce copie du dernier mémoire que nous avons dressé pour M. l'ambassadeur de Venise, » au sujet des passeports que l'empereur ne veut pas donner à ceux que plusieurs princes d'Allemagne envoient aux conférences à Cologne. — « Il me mandera aussy si le sieur Bigre est parti. Il m'envoyera, dans un paquet bien fermé, les deux dernieres lettres de Puj. (Pujols), afin de mieux adjuster la response... » Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 8.
6 septembre.	A M. Angenoust.	Quelle provision de bled dans Maubeuge? Il y en faut faire un si grand magasin qu'il puisse fournir jusques à la récolte, au grand corps de trouppes qu'il faudra laisser en tous ces quartiers-là. — 20,000 escus donnés à Gargan pour achat de bled. Si cela ne suffit pas j'en feray envoyer de nouveau. Prompte response[2]. Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 15.

[1] A la date mise en tête, de la main de Chavigni, le chiffre est douteux : c'est 2 ou 7; la pièce est classée dans le ms. entre le 2 et le 5.

[2] On lit en tête de cette pièce : « Faut faire une lettre de ce mémoire; » et, au bas, le secrétaire a écrit : « Pareille lettre à M. de Thou, pour tenir la main à l'exécution dudit emas. »

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
6 septembre.	A M. de Candalle[1].	«Sachant qu'il est demeuré à Maubeuge je le conjure de faire, par son authorité, un tel effort aux fortifications qu'elles puissent estre en estat de ne rien craindre à la Toussaincts.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 15.
Idem.	A M. Lasnier[2].	«Lettre à M. Lasnier pour me mander l'amas de bled que Gargan a à tous les lieux voisins de l'armée du roy. Tenir la main à ce qu'il en face des magasins sy puissans, pendant le beau temps, qu'on n'en puisse manquer tout l'hyver.» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 15 v°.
7 septembre. Paris.	Au duc d'Halluin.	Le cardinal l'avertit que les Espagnols menacent d'entrer en Languedoc, où ils ont des intelligences; il lui recommande de prendre garde surtout à Narbonne, à Leucate, aux places frontières et à celles qui sont voisines de la mer. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 479. — Recueil de 1696, I, 128.
8 septembre. Paris.	*Idem.*	Le bruit a couru dans vostre gouvernement qu'on en vouloit tirer du bled en vertu d'un passeport qu'un de mes proches avoit obtenu; si quelqu'un s'en vouloit servir empeschez en l'effect. Loin de consentir à ce qu'on dégarnisse la province, il n'est rien que je ne voulusse contribuer pour la faire pourvoir abondamment de toutes choses. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 481. — Recueil de 1696, I, 132.
Idem.	[A Mgr le cardinal de La Valette.]	Puisque vous n'avés peu attaquer Avesnes il faut dépescher la Capelle, et prendre Avesnes cet hiver. — Il est important de bien fortiffier Maubeuge. Je vous envoie à cet effet l'argent que vous avés demandé... Quand j'ay eu de pareilles affaires je ne passois pas les nuits sans y penser et chercher toutes les inventions de les advancer... Faire travailler aussi puissamment à Landrechy, à Casteau-Cambresis... Faire grandissime magazin de bled à Maubeuge. Gargan y emploie-t-il fidèlement l'argent qu'on luy a envoyé? Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[8]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 479. — Recueil de 1695, p. 129.
Idem.	[Au cardinal de La Valette.[3]]	Le roy est en une extresme fascherie du siége de la Capelle... il jette tout sur M. de La Melleraye, et par contre coup sur moy, disant que c'est luy qui a faict résoudre cette affaire directement contre ses ordres... Je vous prie d'escrire à

[1] Le secrétaire de nuit a mis au dos de cette pièce : «Lettre à M. le comte de Guiche pour le conjurer de contribuer tout ce qu'il pourra aux mesmes fins.»

[2] Richelieu avait fait écrire sur la même feuille la matière de ces cinq lettres à Angenoust, de Thou, Candale, de Guiche et Lasnier, et, en les envoyant au secrétaire d'état de la guerre pour l'expédition, il fit ajouter au bas de cette feuille : «M. de Noyers manderes, s'il luy plaist, au Plessis Besançon et Le Rasle, qu'ils facent travailler, chacun de son costé, à Maubeuge.»

[3] Cette lettre, qui n'a point de suscription, va évidemment au cardinal de La Valette, ainsi que la précédente, à laquelle les imprimés l'ont jointe comme une «addition.» Elle est en partie chiffrée.

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		M. de Noyers une lettre qui porte nettement et distinctement comme cette résolution s'est prise. . . Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 481. — Recueil de 1695, p. 131.
8 septembre[1]. Paris.	Au cardinal de la Valette.	Ainsi que dans la lettre précédente, Richelieu prie le cardinal de La Valette de ne point s'affliger du mécontentement du roi au sujet de la résolution prise d'attaquer la Capelle au lieu d'Avesnes, et lui recommande de nouveau de faire que le roi soit bien informé de ce qui s'est passé. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 482. — Recueil de 1695, p. 132.
10 septembre. Conflans.	A Messieurs les consuls et bourgeois de la ville de Nismes.	Richelieu les remercie du témoignage de leur affection au service du roi «qu'ils ont rendu en l'occasion présente de l'entrée des ennemis dans la province.» Il désire une occasion de les servir auprès de S. M. Il les invite à avoir confiance en l'évêque de Nîmes. . Orig. — Arch. de l'hôtel de ville de Nîmes; 1re arm. lettre D, nouvel inventaire. Tome II, n° 263 d'un recueil de pièces intitulé : *Troubles du royaume*. (Communication de M. Maxime de Montrond, archiviste paléographe.)
Idem.	Au duc de Weymar.	«Vous saurés par le sieur de Struchnen qui s'en retourne trouver V. A. le désir extresme qu'a le roy de vous fortiffier, et les ordres que S. M. a donnés à cette fin.» — Protestations de services. Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, f° 12.
12 septembre. Conflans.	A M. le Comte.	Condoléance de la perte de sa sœur[2] : «J'espère qu'en considérant la piété avec laquelle elle a vescu; la vertu et la force que Dieu vous a données vous donneront lieu de consolation. Elle est regrettée de tout le monde. Pour moy, la croyant très-heureuse, je la plains particulierement pour l'amour de vous, de qui je suis. . .» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 47. — Orig. Bibl. imp. Fontette, portef. 24, n° 68.
12 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	Le cardinal lui envoie le gentihomme chargé de porter ses condoléances à M. le Comte, à l'effet de s'enquérir de l'état du siége de Damvillers, siége que Richelieu lui recommande de pousser le plus vigoureusement possible. Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258. — Cinq cents Colbert, n° 117, f° 464.
12 septembre. Conflans.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Regrets de la mort de Bussy[3] et des blessures de Rambures[4]. Récompenses accordées par le roi. «La fascherie du roy est passée, il recognoist bien qu'on ne pouvoit assiéger Avesnes.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 485. — Recueil de 1695, p. 133.

[1] Quoique datée du 8, cette lettre a été faite le lendemain du jour où le cardinal a écrit celle qui précède.

[2] La première duchesse de Longueville, morte à Paris le 9 septembre. Le roi avait écrit le 11 à M. le Comte; la minute, de la main d'un commis de Chavigni, a sans doute été dictée par ce secrétaire d'état. (Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 82.)

[3] A la marge de la minute de la lettre écrite à M. le Comte, on lit : «Faut envoyer vers Madame de Bussy-Beaumont.»

[4] Rambures mourut au commencement d'octobre des suites de ses blessures. On lui avait fait l'amputation d'un bras.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
13 septembre. Conflans.	Au duc d'Halluin.	L'entrée des ennemis dans le Languedoc ne vous a point surpris... Le roy se promet que vous tesmoignerés ce que vous valés... M. de Nismes m'escrit que la ville et le diocèse faisoient un régiment de 1,200 hommes... Je m'asseure que nous entendrons bientost parler de vous... Impr. Aubery, *Mém.* III, 488. — Recueil de 1696, I, 134.
Vers le 15 septemb.[1]	Au cardinal Barberin.	Richelieu demande le gratis des bulles pour l'abbé de Saint-Mars, nommé à l'évêché d'Auxerre. S. S. accorde ordinairement cette faveur aux maîtres de chambre des cardinaux, et ledit abbé est maître de sa chambre (de lui cardinal de Richelieu). Impr. Aubery, *Mém.* V, 543. — Recueil de 1696, II, 157.
17 septembre. Conflans.	Au duc d'Halluin.	Le roy ayant voulu vous envoyer un gentilhomme pour faire au nom de S. M. les choses que vous jugerez importantes au bien de son service, a choisi Majolas, lieutenant de mes gardes... — Témoignage de satisfaction du roi et de Richelieu pour la façon dont il se conduit dans les circonstances présentes, en tout ce qui concerne son gouvernement. Recommandations nouvelles. Impr. Aubery, *Mém.* III, 495. — Recueil de 1696. I, 135.
18 septembre. Conflans.	Au même.	Quelques lignes ajoutées à la lettre de la veille... Si vous chassés les Espagnols, vous succéderés au bonheur qu'a eu feu M. le mareschal de Schomberg[2] en Italie, à Casal, à Castelnaudary... Qui attaque vivement les Espagnols en a raison... Impr. Aubery, *Mém.* III, 495. — Recueil de 1696, I, 136.
Idem.	A M. l'archevesque de Bordeaux.	Richelieu loue sa résolution d'aller aider M. d'Halluin. On a ordonné au comte d'Harcourt d'envoyer tout ce qu'il pourra de brûlots et de petits vaisseaux. Du reste, le cardinal se fie à sa prudence et à son habilité. — Le général des galères a écrit qu'on lui a certifié «qu'il n'y a pas un port asseuré dans toute la coste du Languedoc.» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 28, f° 627. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, in-4°, t. I, p. 503.
19 septembre. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	M. de Chavigni va à la Capelle. «Je vous prie ne le laisser point aller aux travaux, un homme de sa profession n'y ayant que faire... Il vous communiquera toutes nos pensées.» Conjectures sur les opérations et la marche du cardinal infant, de Piccolomini et Balançon... «Si une fois vostre siége est achevé[3], j'espère estre assez heureux pour me trouver à un *Te Deum* d'une bataille que vous aurés gagnée.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 930[6]. Impr. Aubery, *Mém.* III, 496. — Recueil de 1696, p. 137.
19 septembre.	Au même.	«La suffisance de M. de Chavigny et la confiance particulière que vous sçavés que j'ay en luy faict que ces trois mots ne sont que

[1] La date manque; celle que nous mettons n'est pas loin sans doute de la véritable, l'abbé de Saint-Mars ayant été nommé le 10 septembre.
[2] On sait que le duc d'Halluin était fils de ce maréchal, dont, à son tour, il porta bientôt le nom.
[3] Il le fut le lendemain. (Voy. ci-dessus, p. 860, la note d'une lettre adressée au roi.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		pour vous dire que je n'ay rien à adjouster à la lettre que je vous escrivis hier [1]. Il vous dira l'estat de nos affaires, et vous asseurera que je suis et seray sans changement, M[r], etc.» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920/6.
19 septembre. Ruel.	Pour M. de Fortescuière au Havre.	Envoyer tout de suite 300 hommes à Abbeville. «Je désire qu'ils soient commandés par le s[r] chevalier de Cinq-Mars, deux lieutenans, deux enseignes et trois sergens... Vous en pourrés ramasser autres deux cens.» Original de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 59.
20 septembre. Paris.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le roi envoie des troupes à Saint-Quentin et à Péronne, afin que vous conserviés les vostres... Le cardinal infant n'a amené que 2,000 chevaux et 5,000 hommes de pied. «Tenés cela pour évangile.» — M. de Savoie vient de gagner une bataille où il a défait à plate couture les ennemis [2]. Orig. — Bil. imp. Suppl. franç. 920[6]. Imp. Aubery. *Mém.* III, 498. — Recueil de 1695, p. 139.
21 septembre. Conflans.	Au même.	Conjectures sur le dessein du cardinal infant et de Piccolomini, et ce qu'il faut faire selon les occurrences. Sentiment du roi à ce sujet. Orig — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. Impr. Aubery. *Mém.* III, 498. — Recueil de 1695, p. 140.
22 septembre. Charonne.	Au même.	Félicitations sur la prise de la Capelle. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6], Impr. Aubery, *Mem.* III, 500. — Recueil de 1695, p. 142.
25 septembre.	Au mareschal de Chastillon.	La Capelle prise, on n'a plus besoin des troupes qu'on vous avoit demandées. Voyez si elles vous sont nécessaires pour «s'opposer aux desseins de Cantelme [3] et à ceux qui voudroient traverser vostre siége, ou par diversion en quelque lieu de vos frontières, depuis Rocroy jusques à vous, ou en taschant d'attaquer quelqu'uns de vos quartiers...» Je désire beaucoup que vous puissiez faire deux attaques... Copies. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9258, f° 137. — Cinq cents Colbert, n° 117, f° 502.
25 septembre.	[M. de Bellièvre [4]?]	«Je brusle d'impatience d'apprendre le succès des armes du roy, que Dieu veuille faire prospérer à la confusion de ses ennemis, lesquels ne se feussent jamais avancez s'ils n'eussent esté asseurez de la lâcheté de quelques-uns. Je croy que les armées

[1] C'est le cardinal lui-même qui a mis «ce 19 septembre» au bas de la présente lettre; celle «d'hier» est évidemment la précédente, datée aussi du 19, mais qui avait été écrite la veille.

[2] La Gazette en publia, le 22 septembre (p. 593), une relation intitulée : *La victoire obtenue par le duc de Savoye et les troupes du roy en Italie, sur les Espagnols, le 8 de ce mois.* Le duc de Créqui commandait les troupes françaises.

[3] D. André Cantelmo, officier espagnol, chargé de ravitailler Damvillers.

[4] Le manuscrit ne nous donne ni signature, ni suscription, ni lieu de date; mais nous ne croyons pas hasarder beaucoup en attribuant, sur la simple lecture, cette lettre à Richelieu. Elle pourrait avoir été adressée à Chavigni; cependant le manuscrit où elle se trouve et le reproche de n'avoir pas protesté au nom du palatin, qui va au gouvernement anglais, me semblent indiquer que c'est à l'ambassadeur de France à Londres que ceci est écrit.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		de MM[rs] le duc de Weymar et cardinal de La Valette sont maintenant joinctes en Bourgongne. L'armée dudict duc est grandement diminuée, et tous les officiers malcontens. — On conduit l'électeur de Tresves à Ratisbonne, avec 400 chevaux, je vous laisse à juger quelle liberté les électeurs y auront, et s'il n'eust pas esté plus expédient de protester de nullité au nom de M. l'Électeur palatin, que d'y envoier M. le comte d'Arondel pour se faire tromper par toutes sortes d'amusemens? — Tout le monde s'accomode avec l'empereur, lequel délibère du moyen de transporter la guerre en France.» Copie. — Arch. des Aff. étr. Angleterre, t. 46, f° 93.
28 septembre. Charonne.	Au duc de Weymar.	Richelieu lui exprime la joie que S. M. a témoignée avoir des nouvelles apportées de sa part. «Me contentant de vous faire cognoistre en mon particulier l'extresme contentement que j'ay de la continuation des avantages qu'il plaist à Dieu vous donner sur les ennemis...[1]» Copie. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9279, f° 14.
5 octobre.	A M. le comte de Quincé.	«... Je vous conjure de mener encore 2 ou 300 paysans à Landrechy, et faire en sorte qu'ils entreprennent une partie du dehors qu'il y a à faire, en sorte que dans six sepmaines nous les voyons parachevez; vous m'obligerés extresmement...» Minute de la main du secrétaire de nuit. Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 93.
(6 octobre[2].)	Au comte de Guiche.	Richelieu le charge d'annoncer au cardinal de La Valette «la bonne nouvelle de l'avantage qu'il a pleu à Dieu donner aux armes du roy en Languedoc; ce qui ne conviera pas peu, je m'asseure, celle qu'il commande de faire quelque chose de considérable. Je ne parle pas pour luy, parce que je sçay que sa juste ambition ne peut pas estre plus grande qu'elle est, et j'en responds comme de moy, qui me mets souvent au nombre des braves, quoyque non si furieux que le bon père Joseph icy présent.» Impr. Aubery, *Mém.* V, 508. — Recueil de 1698, II, 110.
	LETTRE DU ROI.	
8 octobre.	A M. de Praslin.	Cette lettre du roi, contre-signée Bouthillier, annonce à M. de Praslin la victoire de Leucate[3]. Imprimée dans le Bulletin de la société de l'histoire de France, du 4 avril 1854.
8 octobre. Charonne.	Pour M. de Chavigny.	Progrès du maréchal de Châtillon dans le siége de Damvillers. «Toutefois, si M. le cardinal de La Valette apprenoit que le cardinal infant se feust deffaict d'une partie de ses troupes pour fortiffier Cantelme, le roy désire qu'en ce cas il envoye promptement à M. de Chastillon un secours de mil chevaux...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 507.

[1] Un extraordinaire du 5 octobre fut publié à ce sujet par la Gazette (p. 629) : «La défaite de quelques troupes de Jean de Werth, en plus de 700 des siens sont demeurez sur la place et luy-mesme a esté blessé à mort, par l'armée du duc de Weymar.» Le fameux partisan allemand avait été blessé, mais la nouvelle de sa mort était fausse.

[2] Les imprimés ne donnent point de date à cette pièce; elle doit avoir été écrite le même jour que la lettre du cardinal à Chavigny. (Voy. ci-dessus, p. 865.)

[3] César de Choiseul, comte du Plessis Praslin, était gouverneur de l'évêché et pays de Toul. Une lettre à peu près pareille était envoyée aux gouverneurs des provinces.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637. [10 octobre.]	Au duc d'Espernon.	Le roi lui fournit tous les moyens de chasser l'ennemi de son gouvernement... [1] «Cette action couronnera toutes celles auxquelles vous vous estes signalé jusques à présent...» Impr. *Vie du duc d'Espernon*, t. IV, p. 291.
10 octobre. Charonne.	Au duc d'Halluin.	Vives félicitations sur la victoire de Leucate. «Ce sont effects visibles de la main de Dieu, qu'il ne départ pas à tout le monde. Je le loue de tout mon cœur de ce qu'il a voulu que vous fussiés ministre d'une telle action.» M. de Noyers lui fait savoir les sentiments du roi, ce qu'il doit faire... Impr. Aubery, *Mém.* III, 539. — Recueil de 1696, I, 148.
Idem.	A M. le bar[on] d'Ambres [2].	Richelieu le félicite de la gloire et de l'honneur qu'il a acquis en la journée de Leucate. «Ce n'est pas en cette seule occasion où vous avés tesmoigné vostre fidélité et vostre cœur...» Impr. *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 3e série, t. III, p. 154.
Idem.	A M. l'archev. de Bordeaux [3].	«Le roi est tellement satisfait de vos soins et de l'affection avec laquelle Mayollas luy a rapporté que vous vous estiés employé, pour son service, en tout ce qui s'est faict en Languedoc pour en chasser les ennemis, qu'il m'est impossible de vous le représenter [4]; non plus que le contentement que j'en ay en mon particulier... Je vous conjure d'avoir un soin particulier des vaisseaux; de voir ce que nous pourrons faire au printemps, et me le mander...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 663.
12 octobre. Ruel.	A M. le commandeur de Guitaut, commandant pour le roi, des isles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat.	«M[r] vous verrés par la dépesche de M. de Noyers comme on pourvoit aux choses que vous avés désirées, pour la conservation des isles... Je vous convie à en prendre le même soin que vous avés faict jusques icy, dont le roy est très-satisfait. La cognoissance que j'ay de vostre zèle et de vostre affection à son service me faict croire que vous n'y oublierés aucune précaution, vous promettant que je feray valoir à S. M. vos services... Orig. communiqué par M. de Guitaut.
13 octobre. Charonne.	A Madame... [Marie-Louise de Gonzague [5].]	Richelieu lui exprime de nouveau son déplaisir de la mort du duc de Mantoue. «Il vous sera aisé de le concevoir par la passion sincère que vous sçavés que j'ay tousjours eue et pour sa personne et pour son contentement...» — Richelieu ajoute en

[1] Voy. ci-dessus, à la même date, p. 871, la lettre signée du roi.

[2] Voy. sur M. d'Ambres une note, ci-dessus, p. 934. Dans cette circonstance, il conduisit cent cinquante gentilshommes de sa province au secours de Leucate, et pénétra l'un des premiers dans les lignes espagnoles; il y fut blessé de deux coups de feu. (*Histoire du Languedoc* de D. Vaissette, V, 612.)

[3] Cette lettre manque dans la Correspondance de Sourdis.

[4] Une lettre de félicitations du roi, adressée à l'archevêque de Bordeaux, datée du lendemain 11, se trouve dans le même manuscrit, f° 673. Elle est contre-signée Sablet. (Impr. dans la Correspondance de Sourdis.)

[5] Le nom est resté en blanc dans le manuscrit. La princesse Marie était fille du duc de Nevers et de Mantoue, Charles II (Voy. Tom. I, p. 167), et de Catherine de Lorraine. C'était une des princesses les plus distinguées de la cour de France. Les bruits du monde et les chroniques du temps ont parlé d'une liaison avec Gaston, frère du roi, et ont mêlé le nom de Marie à la tragique histoire de Cinq-Mars; ce ne sont pas là les témoignages auxquels l'histoire se fie. On sait qu'elle épousa, en 1645, Vladislas, roi de Pologne; elle avait alors trente-trois ans.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		post-scriptum : « Je croy, Madame, que vous ne trouverés pas mauvais que j'aye différé jusques à présent à vous envoyer ce gentilhomme afin qu'il vous peust porter les provisions du gouvernement de Nivernais, qu'il a pleu au roy vous accorder. » Orig. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9326, f° 7.
13 octobre. Charonne.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Il est nécessaire qu'il envoie des troupes au mareschal de Châtillon... « Un des plus grands profits du reste de cette campagne est de prendre Damvilliers. » De plus on a avis que le duc Charles est allé se joindre à Cantelme... Orig. — Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 510. — Recueil de 1695, p. 142.
[12 octobre [1].]	A M. d'Hémery.	Affliction de la maladie de M. de Savoie. Ce qu'il faut faire s'il venoit à mourir : rendre Madame tutrice de messieurs ses enfans ; faire que ceux qui ont des places fortes luy soient affidez ; empescher absolument que le cardinal de Savoie ne revienne ; se garder de ses cabales et de celles du prince Thomas : qu'elle prenne un conseil sage et affectionné à la France [2]... Impr. — Aubery, *Mém.* V, 411. — Recueil de 1696, I, 342.
Idem [3].	A la duchesse de Savoye.	Extresme desplaisir du cardinal de la maladie de M. de Savoie : le roi en est fort en peine, et il a envoyé ce gentilhomme aussitôt qu'il en a eu la nouvelle... « Si le malheur arrivoit que M. de Savoie vinst à manquer, dont j'espère que Dieu nous garantira par sa bonté, le roy n'oubliera aucune chose de ce qui deppendra de son authorité et de sa puissance pour protéger V. A... » En mon particulier, Madame, etc. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 405. — Recueil de 1696, I, 333.
17 octobre [4].	*Idem.*	Condoléance sur la mort de son mari. « C'est un malheur qui n'est pas seulement arrivé à V. A. mais à toute la chrestienté... Vous recevrés du bon naturel du roy tout ce que vous en pourés souhaitter... Pour moy, Madame, vous me mettrés, s'il vous plaist, à la teste de vos serviteurs les plus passionnez... » Minute de la main de Chevré, avec quelques mots du cardinal. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 402. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 406. — Recueil de 1696, 134.

[1] La date manque. Le duc de Savoie tomba malade le 25 septembre et mourut le 7 octobre à huit heures et demie du soir. M. d'Hémery et le duc de Créquy en informèrent le roi dans une lettre commune, et M. d'Hémery écrivit avec détail au cardinal tout ce qui s'était passé à cette occasion ; sa lettre est datée du 9. Richelieu annonçait cette nouvelle au cardinal de La Valette dans le post-scriptum d'une lettre du 13 ; celle-ci a donc été écrite avant le 13, mais très-peu auparavant, car une autre lettre du 16 ou du 17, adressée au même Hémery par le cardinal, parle de la présente lettre comme écrite *il y a deux jours*, ce qui peut vouloir dire trois ou quatre. La nouvelle n'en fut publiée par la Gazette que dans le numéro du 17. Mais on sait que ce journal ne paraissait que tous les sept jours.

[2] Tout ce que le cardinal dit ici avait été proposé par d'Hémery dans une lettre du 5. (Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 355.)

[3] Dans les imprimés cette lettre est sans date ; nous lui donnons celle de la précédente. Les deux lettres ont dû partir par le même courrier.

[4] Nous trouvons sur la minute cette date, qui manque aux imprimés. Voy. ci-dessus, p. 875, la lettre du roi que nous croyons écrite du 15 octobre. Le cardinal aurait écrit deux jours après ; mais il est probable que le même courrier porta les deux dépêches. Nous lisons dans la Gazette du 24 que ce fut le 18 que « le cardinal-duc alla se consoloir avec l'ambassadeur de Savoye de la mort du duc de Savoye. » (P. 684.) Peut-être la nouvelle ne fut-elle pas publiée à Paris aussitôt qu'elle fut reçue.

Digitized by Google

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
[17 octobre[1].]	A M. d'Hémery.	«Je suis sy outré de la mort de M. de Savoye qu'il m'est impossible de vous le pouvoir dire...» — Il ne faut pas permettre que les beaux frères de Madame reviennent en Piedmont, mais j'estime aussy qu'elle se doit relascher de la juste rigueur que M. de Savoye leur tenoit pour ce qui estoit de leurs biens...» — Explications sur les personnes dont Madame doit ou ne doit pas se servir. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 412. — Recueil de 1696, I, 343. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 407. (Il n'y a dans ce ms. que la fin de cette lettre, avec ce titre : *Mémoire particulier à M. d'Hémery.*)
17 octobre.	*Idem.*	Longue lettre où le cardinal trace la conduite que doit tenir la duchesse de Savoie comme régente et tutrice de ses enfants ; les personnes qu'elle doit employer ; éloigner ses beaux-frères en leur rendant des biens que le feu duc avait séquestrés ; il serait important que Madame pût soulager ses peuples ; après avoir témoigné sa bonté à tous ses sujets, elle doit témoigner force et vigueur contre ceux qui contreviendraient à ses volontés ; la déférence qu'elle doit aux avis du roi, parce qu'après Dieu de la dépend son seul salut... il faut surtout «que ceux qui seront a la cour de Madame de la part du roy agissent avec tant de retenue qu'au lieu d'aigrir les esprits de ceux avec lesquels ils auront affaire, ils les gagnent par la douceur[2].» Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 403. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 413. — Recueil de 1696, I, 344.
21 octobre.	*Idem.*	On envoie le baron de Paluau au sujet de la mort du duc de Savoie. — Je trouve bien estrange la surprise faicte à Verceil au préjudice de la confiance que Madame doit avoir en tout ce qui deppend du roy. — Vouloir séparer Madame de la France, c'est la vouloir porter à sa perte. — Mettre les estats de Madame en neutralité et laisser les François et les Espagnols se battre en autre lieu est un dessein fort pernicieux pour la France et pour Madame. — Elle seroit bien aveugle si elle ne voyoit pas que l'union avec l'Espagne seroit sa ruine[3]. Minute de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 419.
23 octobre.	Au roy.	«S. M. a faict un fort bon extraict des lettres qu'il luy a pleu de lire... Herpin qui est venu d'Italie aura vu S. M. on ne sçait encore où est M. de Rheims ; quelques uns disent qu'il est caché à Paris ; peu de temps descouvrira son dessein, sur quoy S. M. pourra prendre résolution... Dieu faict souvent pour luy ce que la prudence des hommes ne sçauroit faire...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 133.

[1] Les imprimés ne donnent point de date à cette lettre, mais la dernière moitié, que nous avons trouvée manuscrite, est datée du 17. Quant à la première moitié, elle se trouve en partie répétée dans la dépêche suivante du même jour, adressée au même.

[2] Cette pièce a été disposée pour être insérée dans les Mémoires de Richelieu, où on la trouve, t. X, p. 41-44, et où elle est donnée à tort comme un mémoire du roi. Aubery a omis les deux derniers paragraphes que donne notre manuscrit, mais ils ont été conservés dans les Mémoires de Richelieu.

[3] Cette fin de la dépêche a été insérée dans les Mémoires du cardinal, p. 359 du manuscrit des Mémoires, t. VIII.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
25 octobre. Ruel.	[Au roi.]	«Envoyant sçavoir des nouvelles de la santé de S. M. je luy envoie la relation du voyage que Boispillé[1] a faict pour chercher madame de Chevreuse, laquelle luy fera passer autant de temps. Elle peut mesme, s'il luy plaist, la montrer à la reyne, n'y ayant point de danger. Après, elle me la renvoyera, s'il luy plaist, parcequ'elle servira à la suite de l'affaire.» M. de Chavigni portera au roi les nouvelles d'Allemagne envoyées par M. d'Avaux. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 137.
	LETTRE DU ROI.	
27 octobre. Saint Germain en Laye.	A Madame de Savoie.	S. M. a déja écrit plusieurs lettres depuis le décès du duc. Nouvelles protestations d'amitié pour la duchesse, et de secours contre ses ennemis. On envoie à d'Hémery les conseils qu'il doit transmettre à la sœur de Louis XIII; il vous dira surtout «comme je juge entierement important au bien de vostre Estat, de vostre personne et de celle de mes nepveux vos enfans que vous ne souffriés pas un seul moment le prince cardinal de Savoye dans les terres de vostre obéissance...» Minute. — Bibl. imp. Fonds Béthune, 9337, f° 119.
[27 octobre[2].]	Au duc d'Halluin.	Le roi de son propre mouvement l'a nommé mareschal de France. Avantage qu'il y a à servir un si bon maistre. J'en ay plus de contentement que je ne vous puis dire. Impr. Aubery, *Mém.* V, 523. — Recueil de 1696, II, p. 130.
28 octobre.	A M. d'Hémery.	Si M. le cardinal de Savoie est dans le Piedmont, il n'y a plus de seureté pour Madame. — Le P. Monod s'entendra avec lui. — Si le dict cardinal entre dans son Estat, Madame doit trouver bon qu'on le fasse arrester et conduire en France... droit à Pignerol, et de là a Lyon. — Nourrir le P. Monod dans une cour c'est y nourrir un serpent. Il est bien aisé de l'éloigner. «Il doit se conduire en sorte que Madame et le comte Philippes soient recherchans en ce dessein.» — Les deux desseins que peut tenter le cardinal de Savoie. — Précautions a preudre attendu les affaires de Mantoue. Mise au net de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. Turin, t. 25, f° 438; au f° 446 du même ms. se trouve un double, aussi de la main de Cherré, mais daté du 1er novembre[3]. — Impr. Aubery, *Mém.* V, 416. — Recueil de 1696, I, p. 347.
29 octobre. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Le sieur Fabert s'en retourne vous trouver. La retraite de Beaumont a surpris le roi. Les Hollandois meurent d'envie de continuer leurs progrès et se plaignent de nous. — M. de Noyers vous écrit amplement. — *P. S.* Je vous supplie de faire bien munir Landrechy, afin qu'il y ayt des vivres pour un an. Le sieur Gargan en a tiré tout ce qu'il y avoit. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[4]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 319. — Recueil de 1695, p. 143.

[1] La relation n'est point dans ce manuscrit; mais nous y trouvons, f° 77, et classée un peu au hasard au mois de septembre, une pièce intitulée: «Relation de M. l'archevesque de ce qui est venu à sa cognoissance depuis le despart du s' de Boispillé et de son stile.» Cette pièce, sans date, et qui semble une copie, doit venir de l'archevêque de Bordeaux, qui aura vu le récit de Boispillé, et qui y ajoute ce que lui-même a appris sur le passage de Mme de Chevreuse en Espagne.

[2] Les imprimés n'ont point de date, mais ce fut le 27 octobre qu'eut lieu cette promotion. (Gazette du 31, p. 700.)

[3] Nos deux mss. donnent un paragraphe qui manque dans les imprimés; après l'alinéa finissant par les mots: «Comme un homme de sa qualité,» les manuscrits mettent: «En ce cas il faudroit le mener droit à Pignerol, sans l'y faire séjourner, et de là l'amener par le Dauphiné droit à Lyon sy seurement qu'il n'en peust arriver d'inconvénient.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
[Fin d'octobre [1].]	Au duc Bernard de Weymar.	Le roi lui a dépesché ces jours passés le sieur de Varennes [2], S. M. le destine pour commander ses armées et faire la guerre tout l'hyver en Alsace et en Lorraine, selon que M. de Noyers lui fera plus particulièrement entendre de la part de S. M. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 555. — Recueil de 1696, II, 172.
[Fin d'octobre ou commencement de novembre [3].]	A M. l'archev. de Bordeaux, à Marseille.	Si on peut faire repasser sans péril, dans le Ponant, les douze vaisseaux revenant d'Alger, je le trouve fort bon. Mais s'il y a le moindre danger, il faut attendre le printemps... Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 664. — Imp. *Correspond. de Sourdis*, in-4°, t. I, p. 516.
3 novembre.	A M. d'Argencourt.	Richelieu lui transmet quelques avis qui ont été donnés pour mettre Leucate en sûreté; trois choses à faire... Cependant le cardinal, n'ayant pas été sur les lieux, s'en remet à ce que M. d'Halluin, et lui, d'Argencourt, jugeront plus à propos. (Voy. ci-après au 9 décembre.) Minute de la main de Cherré, avec trois lignes de la main de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 188.
[3 novembre [4].]	A M. d'Hémery.	Je n'ay rien à ajouter à la réponse que fait M. de Chavigni à vos dépesches [5]. Vous saurés bien vous servir pour le service du roy des avis qui y sont contenus. S'il arrive quelque chose d'extraordinaire agissés avec prudence, après en avoir conféré avec M. de Créqui et les serviteurs de Madame que vous cognoistrés affectionnez à la France. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 419. — Recueil de 1696, I, 350.
[*Idem* [6].]	A M. de Créquy.	Il verra par la dépesche de M. d'Hémery, laquelle doit lui être communiquée, ce qu'il a à faire pour le service du roi et celui de Madame. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 419. — Recueil de 1696, I, 351.

[1] Nous n'avons point la date de cette lettre; elle se rapporte à une campagne d'hiver en Alsace; est-ce celle de 1637 à 1638, où le duc Bernard se signala par le gain de la bataille de Rhinfeld et par la prise de plusieurs villes d'Alsace et du fameux Jean de Werth? Dans cette supposition, nous proposons la fin d'octobre 1637; c'est alors qu'on dut s'occuper d'une campagne d'hiver. Ajoutons que le duc Bernard ne se distingua pas moins dans la campagne suivante, de 1638 à 1639.

[2] Gentilhomme de la chambre du roi que nous trouvons, vers cette époque, chargé de diverses missions pareilles.

[3] Une bande de papier a été coupée au bas de ce feuillet, de sorte que la signature et la date de la lettre ont disparu. Notre ms. la classe au 10 octobre, et la Correspondance imprimée de Sourdis, sans la dater, la place entre le 1er et le 11 du même mois. C'est là une erreur évidente du manuscrit aussi bien que de l'imprimé. Nous avons donné à cette date du 10 octobre une lettre de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux, laquelle se borne à lui recommander d'avoir soin des vaisseaux, et où le cardinal le consulte sur ce qu'on en pourra faire; la présente lettre est une réponse à celle qu'a dû écrire l'archevêque. De plus, dans une lettre que lui écrivait de Noyers, en date du 24 octobre, il lui mandait que l'intention de S. E. était que les douze vaisseaux passent repasser le détroit; et enfin lui-même écrivait à de Noyers, le 20 novembre, que les vaisseaux sortis de Toulon ce jour-là avaient été arrêtés par le mauvais temps. De ces diverses circonstances il faut conclure que la présente lettre ne peut être du 10, mais doit avoir été écrite à la fin d'octobre, sinon au commencement de novembre.

[4] Les imprimés n'ont point de date; nous donnons celle-ci d'après la lettre de Richelieu dont il est fait mention dans la note suivante.

[5] Voy. ci-dessus, p. 881, cette réponse adressée à d'Hémery le 3 novembre, et écrite de la main du secrétaire de nuit. Elle est accompagnée, dans le ms. des Aff. étr. f° 460, d'une lettre d'envoi de Chavigni, lequel dit à l'ambassadeur: «Vous verrez, par le mémoire inclus, ce que vous devez faire.» Quoiqu'il plaise au cardinal d'attribuer cette réponse au secrétaire d'état qui la transmet, elle était réellement l'œuvre de Richelieu. Nous l'avons vu plus d'une fois mettre ses propres dépêches sous le nom des secrétaires d'état, et même les leur faire signer.

[6] La date manque aussi dans les imprimés; c'est la même que celle de la lettre précédente à d'Hémery.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
7 novembre. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«J'ay receu vos marchandises d'Angleterre que j'ay laissées en garde à un de vos gens, jusques à ce qu'il les faille envoyer; mais, d'autant qu'il y en a pour faire une boutique, asseurément je ne les prendray pas qu'en les payant... Je vous remercie du soin que vous eustes hier d'envoyer à Monsieur...» Je veux que vous preniez le temps nécessaire pour vostre santé. Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 200.
Idem.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	Richelieu a vu par la lettre que Billon, mareschal des logis de ses gardes, lui a apportée que le cardinal de La Valette n'a point voulu prendre pour les fortifications de Cateau-Cambresis 9,000 livres sur l'argent envoyé par lui (Richelieu) et par de Noyers. On l'autorise à se faire délivrer la dicte somme. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aub. *Mém.* III, 525. — Recueil de 1695, p. 144.
11 novembre. Ruel.	*Idem.*	Le chevalier de Monteclair lui porte des dépesches où il apprendra la volonté du roi. — Richelieu ne prend la plume que pour l'assurer de son affection. — Le comte de Guiche peut faire un voyage à Paris pour les couches de sa femme. Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Imp. Aubery, *Mém.* III, 527. — Recueil de 1695, p. 145.
13 novembre. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«M. de Chavigny me renvoyera, s'il luy plaist, le mémoire que je luy donnay hier des affaires que nous avons à faire maintenant, dont la plus part sont extresmement pressées, afin que je ne perde point de temps.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 223.
20 novembre[1]. Ruel.	A Monseigneur le cardinal de La Valette.	On ne vous a point rendu de mauvais offices auprès du roi, si on l'avait fait, «S. M. et ses serviteurs vous cognoissent trop bien pour avoir une autre opinion de vous que celle qu'on en doit avoir...» Orig. — Bibl. imp. Suppl. franç. 920[6]. — Impr. Aubery, *Mém.* III, 529. — Recueil de 1695, 146.
20 novembre.	A M. d'Avaux.	Compliment sur les dernières preuves qu'il a données de sa probité[2]; «les gens de bien paroissent tousjours tels en toute occasion, et certainement j'attends de vous, en toutes celles qui se présenteront, tout ce qu'on peut attendre d'une personne pleine d'esprit, de probité et d'industrie à servir adroitement son maistre...» — M. de Chavigni lui écrit si amplement que le cardinal s'en remet à la dépêche de ce secrétaire d'état[3]. Minute. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 233.

[1] Les deux imprimés donnent à cette lettre la date fautive du 28 novembre.
[2] Ceci est expliqué, ainsi que l'objet de cette lettre, dans nos notes sur une missive adressée à Chavigni le 21 novembre. (Ci-dessus, p. 893.) Voy. aussi les *Mémoires de Richelieu*, t. X, p. 103 et 136.
[3] Cette dépêche était réellement l'œuvre de Richelieu. (Voy. ci-dessus, la note 5 de la page 893.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
21 novembre. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«Je parlay hier à l'ambassadeur de Savoye de l'affaire que vous sçavés, c'est pourquoy vous ne luy en parlerés pas, s'il vous plaist, estant besoin que je vous dise auparavant ce qui s'est passé entre luy et moy.» — Il faut «le prier de vous donner par escrit les divers points qu'a M. le baron de[1] [Pezieu], qui va en Flandres de la part de Madame, afin que nous puissions justiffier en Hollande qu'il n'y va pas pour faire aucune négociation.» — «Il ne se peut rien adjouster à l'instruction que Madame a donnée au dict sieur baron. Quand Messieurs les Estats et M. le prince d'Orange en sçauront la teneur, ils en seront sans doute bien édifiez...» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 237.
[21 novemb[2].]	A la duchesse de Savoie.	Protestations de services. — Mais il faut que la conduite de la duchesse aide la bonne volonté du roi et celle du cardinal. Tout dépend des commencements de son gouvernement. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 406. — Recueil de 1696, I, 335.
22 novembre. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat.	«M. de Chavigny se souviendra, s'il luy plaist, en voyant M. l'ambassadeur de Savoye, de ne luy tesmoigner aucun mescontentement du P. Monod, ny faire cognoistre qu'on descouvre aucune des menées qu'il faict contre la France. M. d'Hémery le désire particulièrement, et il a grande raison.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 238.
25 novembre. Ruel.	A M. l'archev. de Bordeaux.	Les mémoires de messieurs le marquis de Sourdis et de Loynes vous ont informé de la résolution prise de faire passer dans le Ponant au commencement du printemps dix-huit vaisseaux de ceux qui sont en Provence; les autres dix-huit resteront pour la sûreté de la côte... «Après que vous aurés exécuté cet ordre, et instruit de tout ce que vous savés le commissaire qui doit informer contre M. le mareschal de Vitry, vous pourrés vous en venir icy, comme vous le désirez...» Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 749.
28 novembre. Ruel.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.	«Je ne manqueray pas de faire advertir madame de Brissac par M. de la Melleraie de faire préparer son advocat pour tel jour qu'on voudra prendre pour la sepmaine d'après. Je vous remercie du soin que vous prenés de cette affaire[3], et vous prie de le continuer.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 248.

[1] Ce nom est resté en blanc dans le ms. Nous avons trouvé aux Arch. des Aff. étr. (Turin, t. 25, f° 585) l'instruction que lui donne la duchesse de Savoie; c'est une copie sans date, au dos de laquelle Cherré a écrit: «Instruction donnée par Madame de Savoie au baron de Pezieu, s'en allant en Flandre, sur le sujet de la mort de M. de Savoie.»

[2] Nous n'avons point le ms. de cette lettre, et les imprimés ne lui donnent pas de date; elle se rapporte aux circonstances dans lesquelles fut écrite la lettre du roi du 21 novembre (ci-dessus, p. 896); c'est à peu près le même style; nous proposons la même date.

[3] Il s'agissait de mettre ordre aux ruineuses dépenses de du Pont de Courlay, neveu du cardinal, ainsi que nous l'apprend cette note, écrite par Bouthillier au dos de la pièce: «Touchant l'affaire de M. le général des galères et M. le duc de Brissac.»

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
[.. novemb.[1]]	A M. d'Hémery.	«J'ay parlé à M. le marquis de Saint Maurice pour l'engager à prendre une pension du roi; vous me mandés que Madame le désire. Si S. A. veut me faire l'honneur de me tesmoigner par un mot de sa main[2] qu'elle l'a aggréable, comme si je luy en avois escrit, il l'acceptera, mais non pas autrement. C'est l'avantage de Madame; travaillés de vostre costé à en faire accepter à ceux qui sont de delà et je les feray bien payer.» Minute de la main de Cherré et de celle de Richelieu. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 255.
[.. novemb.[3]]	A M. de Bordeaux.	On me mande qu'il y a un juif en Provence qui vous a proposé de retirer les Portugais et les Espagnols qui sont sur les gallères de France, ayant été pris depuis la déclaration de la guerre, à la condition de donner une rançon et de plus d'autres forçats pour mettre en leur place. J'approuve cette proposition, et j'écrits à mon neveu de vous remettre ces hommes. Prenez toutes les précautions pour que nous ne soyons pas trompés. Orig. — Bibl. imp. Suite de Dupuy, t. 16, f° 757. — Impr. *Corresp. de Sourdis*, I, 527.
[Du 7 au 10 décembre[4].]	Au roi.	Richelieu sachant que le P. Caussin a dit que le roi tenoit ses services à importunité il supplie S. M. de lui donner du repos. Impr. — Aubery, *Mém.* V, 472[5]. — Recueil de 1696, II, 64. — Le Vassor, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. IX, 195. — P. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 115. — Jay, *Hist. du ministère de Richelieu*, II, p. 73.
9 décembre. Ruel.	Au mareschal de Schomberg (le duc d'Halluin).	Examiner avec M. d'Argencourt les moyens de fortifier Leucate, et la frontière de France en face de l'Espagne. — Avis du cardinal à ce sujet. Richelieu en a écrit à d'Argencourt (ci-dessus au 3 novembre p. 1064); mais, n'ayant point reçu de réponse, il écrit la même chose à M. de Schomberg. Impr. — Aubery, *Mém.* III, 533. — Recueil de 1696, I, 147.
	LETTRE DU ROI	
9 décembre.	Au maresch. de Créquy.	S. M. entend que, pour se descharger de la despense que l'on faict à la garde de Pondesture, la compagnie du sieur de Montels soit retirée du chasteau de Casal et establie au dict lieu de Pondesture. Minute de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. 40, pièce 128[6].

[1] La note écrite au dos de cette pièce s'est trouvée déchirée dans la reliure, il ne reste que le millésime 1637, mais il semble que la lettre à laquelle Richelieu répond ne peut avoir été écrite que par l'ambassadeur de France en Piémont; et quant à la date nous n'avons d'autre garantie que le classement, qui l'a rangée en novembre; et nous avons plusieurs fois remarqué que ce n'est pas là une autorité bien sûre.

[2] D'ici à la fin Richelieu a pris la plume.

[3] L'original n'est point daté, mais la pièce est classée, dans le manuscrit, au mois de novembre. La Correspondance de Sourdis l'a mise aussi à la fin dudit mois.

[4] La date manque dans les imprimés. Le père Caussin fut congédié par le roi le 9 décembre; de Noyers remit le 10 au père Binet, provincial des Jésuites, la lettre de cachet qui exilait le père Caussin, et celui-ci partit le 11. La lettre fut évidemment écrite au moment de cette disgrâce. Mais serait-ce un peu auparavant afin de la provoquer, lorsque Richelieu voulut mettre un terme à l'opposition du confesseur, dont l'influence le menaçait, ou seulement après, pour mieux assurer la victoire qu'il remportait sur le confesseur exilé? Cette alternative nous donnerait la date du 7 au 10 décembre; les termes de la lettre se prêtent à l'une ou à l'autre conjecture.

[5] C'est dans Aubery qu'il faut lire cette lettre. Dans l'Histoire de Louis XIII par le P. Griffet, un «que» oublié dans la dernière phrase fait dire à Richelieu le contraire de ce qu'il a écrit. Quant à l'auteur de l'Histoire du ministère de Richelieu, en rajeunissant le style du cardinal il lui ôte constamment toute sa physionomie.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
10 décembre. Ruel.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat, à Paris.	«Ce mot est pour avertir M. de Chavigny qu'il est nécessaire qu'il vienne aujourd'huy coucher icy, à quelque heure que ce soit, pour estre demain à 7 heures et demie à Saint Germain pour le sujet qu'il sçait. M. de Noyers y a esté aujourd'huy à la mesme heure, et n'y a pas esté trop tost, S. M. estant desjà levée et en son prier Dieu. Je le prie donc de ne manquer pas au contenu.» Orig. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 282.
	LETTRE DU ROI.	
11 décembre.	Aux évêques de France.	Le roi désire que tous les évêques de son royaume fassent faire des prières publiques pour obtenir de la bonté divine le repos de la chrétienté. «Or, parce que rien ne peut plus efficacement convier les peuples que Dieu vous a soumis à de si bonnes fins que vos exemples, mon intention est que ceux, quels qu'ils soient, qui sont absens de leurs troupeaux, ne manquent pas de s'y rendre, et en bref, comme aussy de le faire sçavoir aux ecclésiastiques de leur diocèze...» Minute de la main du secrétaire de nuit. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 287. — Copie[1], f° 285. — Bibl. imp. Fontette, portefeuille XII, n° 85, copie. — Imprimée, Gazette extraordinaire du 5 mars 1638, et, sans date, dans Aubery, *Mém.* V, 441. — Recueil de 1696, t. II, 22.
23 décembre. Ruel.	[A M. de Chavigni.]	«Si Madame de Rohan veut prendre la peine de venir icy le lendemain de Nouel, entre deux et trois heures, j'auray l'honneur de la voir. — Je verray les pièces que vous m'avés envoyées.» Orig. sans signature, de la main de Cherré. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 313.
Idem.	A M. de Noyers.	«Je prie M. de Noyers de me faire faire par ses commis des coppies de toutes les instructions, ordres et dépesches importantes qu'il a expédiées cette année, qui peuvent servir de mémoires pour l'histoire, afin qu'on les adjouste à mes journaux.» Orig. — Dépôt de la guerre, t. 42, pièce 229°. Copie. — Arch. des Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 314.
25 décembre. Ruel.	A Monseigneur l'archevesque de Bordeaux.	J'approuve la proposition que vous faites de renvoyer les Turcs pris par le chevalier de Chastelus[2], pour faciliter la paix avec Alger... «pourveu qu'on ne les rende point qu'au mesme temps on ne rende aussy nos esclaves.» ...Je vous attends avec impatience... Orig. — Bibl. imp. Fonds Le Tellier-Louvois, 9334[1], f° 119.

[1] Cette copie est l'expédition adressée «à Monsieur l'évesque de Ceve;» elle est datée du 11 décembre. Cherré n'a mis qu'après coup au dos de la minute, non datée, «12 décembre.» Quant à la copie de Fontette, on a mis en tête 1638. C'est sans doute sur l'imprimé que cette copie a été faite, et elle porte en tête le même titre que la pièce publiée dans la Gazette : «Lettre du roy aux évesques de son royaume pour obtenir de Dieu la paix; et sur la résidence en leurs diocèses.»

[2] Je ne trouve point dans le ms. de Le Tellier-Louvois la lettre à laquelle celle-ci répond, mais un ms. de la Suite de Dupuy en renferme une écrite de Marseille et adressée à de Noyers, le 15, par M. de Bordeaux, où parmi d'autres affaires il est question de celle-ci. (T. 25, f° 138.) Cette pièce est imprimée dans la Correspondance de Sourdis, qui ne donne point la lettre de Richelieu à l'archevêque.

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1637.		
26 décembre. Ruel.	A M. de Chavigny, secrétaire d'estat a Paris.	«Je suis bien estonné que M. de Vignoles ne part point, ny que je n'ay point de ses nouvelles [1]; M. l'ambassadeur de Savoie prendra les devans et ruinera l'affaire pour laquelle on dépesche le dict s' de Vignoles. Je prie M. de Chavigny de le dépescher promptement et me l'envoyer, afin que je luy donne mes lettres.» Orig. — Aff. étr. France, 1637, de septembre en décembre, f° 317.
[Fin de décembre [2].]	Au supérieur des jésuites.	La faute du père Caussin n'a point diminué la bonne volonté du roi envers la compagnie. «Pour mon regard, ayant tous les sujets du monde de m'en louer, j'auray à contentement singulier de rencontrer les occasions de la servir...» Impr. Aubery, *Mém.* V, 443. — Recueil de 1696, II, p. 25.
.....	[A M. de Noyers [3].]	Nécessité de maintenir en un état respectable l'armée du roi en Lorraine. Il faut réduire plusieurs des places encore occupées par le duc. — Lorsque les troupes du roi seront sur la Saar, «sçavoir, de M. d'Aiguebonne, si elles pourroient estre utiles en Alsace.» Mise au net de la main de Cherré. — Dépôt de la guerre, t. 41, pièce 301.
[Fin de décembre [4].]	Au roy.	M. Bouthillier ayant instruit le cardinal du mécontentement du roi, Richelieu renouvelle les assurances de sa passion au service de S. M. dans un langage tout rempli de reconnaissance, d'abnégation et d'un dévouement sans bornes. Impr. Aubery, *Mém.* V, 466. — Recueil de 1696, II, 56.

[1] Chavigni avait annoncé, par une lettre du 7 décembre à M. d'Hémery, que M. de Vignoles était envoyé de la part du roi vers Madame, pour obtenir d'elle l'éloignement du père Monod. Ses instructions, dont la minute est sans date, mais qui devaient être de la même date à peu près que la lettre précitée, sont aux Affaires étrangères, Turin, t. 25, f° 580. Vignoles, ayant en effet apporté du retard dans sa mission, ne remit ses dépêches à la duchesse de Savoie que le 10 janvier 1638. On sait que la princesse résista longtemps à le prière du roi son frère.

[2] La date manque dans les imprimés; nous n'avons pas trouvé la pièce manuscrite, mais il faut sans doute mettre cette lettre vers la fin de décembre; le père Caussin ayant reçu son ordre d'exil le 10 décembre, la lettre à laquelle celle-ci répond a dû être écrite au cardinal peu de jours après.

[3] On a écrit en tête de cette pièce : «Mémoire de M. le cardinal pour mettre avec une lettre du roy, en 1637.» La suscription manque, mais le sujet de la lettre et les archives où elle se trouve indiquent qu'elle était adressée au secrétaire d'état de la guerre, Sublet de Noyers.

[4] Cette lettre, que les imprimés ne datent point, et dont nous n'avons pas trouvé le manuscrit, a été écrite dans un de ces moments de mauvaise humeur du roi contre Richelieu, que le ministre ne manquait jamais d'apaiser par les plus humbles soumissions. Il n'est pas facile d'assigner une date à une pareille lettre. Nous y remarquons cette phrase : «Je suis bien esloigné de ne vouloir pas abandonner pour l'amour de vous qui que ce poisse estre, puisque je seray tousjours prest de m'abandonner moy-mesme.» Il s'agissait donc d'un protégé de Richelieu qui avait mécontenté le roi. Or, de tous ceux qu'affectionnait le cardinal, Chavigni était le plus antipathique à Louis XIII. Parmi tous les témoignages que nous en avons, en voici un auquel pourrait se rapporter cette lettre. Un correspondant que Mazarin avait à Paris pour le tenir au courant des nouvelles, et dont nous avons vu un assez grand nombre de lettres, lui mandait, le 7 juillet, que de méchantes langues avaient dit au roi que M. de Chavigni se moquait de son amour pour mademoiselle de La Fayette et de la retraite de cette dame au couvent; ce qui avait mis le roi en grande colère : «...Per essere stato riferito al rè da malevoli di M. de Chavigni haver egli discorso in burla di tal affetto et della ritirata di detta mad°. ne concepì gran colera contro di esso, e se ne lamentò a S. Em.» (2. 85. F° 198.) Mais, le 15 du même mois, Chavigni écrivait au cardinal de La Valette : «M^r le cardinal a fait mon raccommodement avec le roy; je suis aussy bien avec S. M. que j'ay jamais esté.» (Bibl. imp. Suppl. franç. t. V, pièce 107.) La présente lettre est-elle été écrite dans cette circonstance? Ajoutons cependant que, quoique Chavigni se félicite ici d'être tout à fait rentré en grâce, la mauvaise humeur du roi ne tarda pas à se réveiller. Nous avons un billet daté du 27 décembre, dix heures du soir, où le roi, demandant certaine information à Richelieu, lui dit sèchement : «Si M. de Chavigny faisoit son devoir, je ne vous donnerois pas cette peine.» Ce peu de mots trahit un vif mécontentement chez le roi, ordinairement si prodigue dans ses billets à Richelieu d'affectueuses protestations. On peut donc mettre cette lettre à la fin de décembre aussi bien qu'en juillet.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
		SUITE DE L'ANNÉE 1635.	
I.	1635.	Abrégé du controole général de toutes les armées du roy.	3
II.	14 mai.	Lettre à M. Bouthillier (Léon).	6
III.	15 mai.	Pensées sur les desseins du duc de Lorraine.	8
IV.	15 mai.	Raisons sy on doit tout envoyer l'armée qu'on assemble à Langres à M. de La Force ou seulement une partie.	9
V.	[Après le 15 mai.]	Lettre à M. de Bullion	10
VI.	[Vers le 20 mai.]	. . . . .	11
VII.	20 mai.	Lettre à M. le marquis de Sourdis.	12
VIII.	22 mai.	Lettre à M. Bouthillier (Léon).	13
IX.	22 mai.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.	15
X.	22 mai.	Lettre à la reine d'Angleterre.	17
XI.	22 mai.	Pour M. le Jeune (Léon Bouthillier). . . .	19
XII.	24 mai.	Lettre à M. de Fossé.	22
XIII.	24 mai.	[Lettre à M. Servien].	23
XIV.	24 mai.	Lettre à M. le Prince.	25
XV.	24 mai.	Lettre à M. le marquis de Sourdis.	26
XVI.	25 ou 27 mai.	Mémoire faict à une heure après minuict, le jour de la Pentecoste, pour estre envoyé dès ce matin, en poste, à M. le Prince, avec ce qui fut résolu hier. . .	27
XVII.	27 mai.	[Lettre à M. Bouthillier].	30
XVIII.	28 mai.	Lettre à M. le Prince.	32
XIX.	30 mai.	Lettre à M. de Chartres.	34
XX.	30 mai.	Lettre à M. le baron de Charnacé.	35

Digitized by Google

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
XXI.	31 mai.	Lettre à M. de Bordeaux	37
XXII.	31 mai.	Lettre à M. le Prince	38
XXIII.	Fin de mai.	[Lettre à Servien]	41
XXIV.	[2 juin.]	Lettre à l'abbé de Coursan	43
XXV.	8 juin.	Lettre à M. de Charnacé	48
XXVI.	8 ou 9 juin.	Pour M. le marquis de Sourdis	50
XXVII.	10 juin.	[Lettre à M. Bouthillier]	51
XXVIII.	12 juin.	Pour M. Servien	53
XXIX.	16 juin.	Lettre au roy	54
XXX.	18 juin.	Lettre à M. le marquis de Sourdis	56
XXXI.	18 juin.	Pour M. Bouthillier, surintendant	58
XXXII.	18 juin.	Pour M. Servien	60
XXXIII.	19 juin.	[Lettre à M. Servien]	60
XXXIV.	19 juin.	[Lettre à M. Servien]	62
XXXV.	25 juin.	Lettre à M. de Manty	66
XXXVI.	26 juin.	Lettre à M. de Manty	68
XXXVII.	28 juin.	Lettre au roy	71
XXXVIII.	28 juin.	[Lettre à M. de Charnacé]	73
XXXIX.	28 juin.	[Lettre à M. de Charnacé]	78
XL.	30 juin.	[Lettre à M. Servien]	79
XLI.	30 juin.	[Lettre à M. Bouthillier]	80
XLII.	30 juin.	Lettre à M. le baron de Charnacé	82
XLIII.	1er juillet.	Lettre au roy	83
.....	.....	Nota	85
XLIV.	3 juillet.	[Lettre à Servien]	87
.....	.....	Nota	88
XLV.	4 juillet.	[Lettre à Servien]	91
XLVI.	5 juillet.	[Lettre à M. Bouthillier]	92
XLVII.	7 juillet.	[Lettre à Servien]	94
XLVIII.	7 juillet.	Pour M. Servien	96
XLIX.	8 juillet.	Lettre au roy	96
L.	8 juillet.	Pour M. Servien	97
LI.	9 juillet.	Pour Monseigneur (Mémoire de Servien avec la réponse de Richelieu)	99
LII.	11 juillet.	Mémoire de Servien avec sa réponse	101

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
LIII.	[11 juillet.]	Projet de ligue entre le roi, les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme, et autres princes d'Italie qui voudront y entrer	103
LIV.	[11 juillet.]	Article secret	108
.....	.....	Nota	109
LV.	14 juillet.	Lettre à M. Servien	115
LVI.	15 juillet.	Lettre à M. d'Argencour	117
LVII.	[15 juillet.] Deux [heures] du matin.	Lettre à N***	118
LVIII.	20 juillet.	Pour M. Servien	118
LIX.	21 juillet.	Pour M. Servien	119
LX.	25 juillet.	Mémoire pour M. le Prince	121
LXI.	[28 juillet.]	[Lettre au roy]	122
LXII.	28 juillet.	Copie des instructions données à M. du Houssay s'en allant en Champagne	124
LXIII.	30 juillet.	Lettre à M. Servien	126
LXIV.	...juillet.	Brouillard du mémoire envoyé à M. de Bullion	127
LXV.	...juillet.	Mons. Servien	128
LXVI.	...juillet.	Lettre escrite à M. de Bordeaux le secrétaire	131
LXVII.	...juillet.	Lettre à Madame de Lorraine	132
LXVIII.	Vers le comm' d'août.	Instruction à M. le Comte	133
LXIX.	Vers le comm' d'août.	[Lettre au roy]	134
LXX.	1er août.	Lettre au s' Damont	135
LXXI.	2 août	[Lettre à Servien]	136
LXXII.	[4 août.]	[Lettre à M. le Prince]	137
LXXIII.	[4 août.]	[Lettre au roy]	139
LXXIV.	4 août.	Instruction à M. d'Hémery s'en allant ambassadeur ordinaire en Piémont	141
LXXV.	11 août.	[Lettre au duc de La Valette]	145
LXXVI.	18 août.	Instruction pour M. le Comte	146
LXXVII.	21 août.	[Lettre à M. le Comte]	149

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
LXXVIII.	23 août.	Pouvoir donné par le roy, allant en son armée de Lorraine, à M. le cardinal de Richelieu, de commander, en son absence, en la ville de Paris, Isle de France, Picardie, Normandie et pays voisins..	150
.....	.....	Nota.....	155
LXXIX.	[24 août.]	[Lettre au roy].....	162
LXXX.	[Vers le 26 août.]	Lettre à M. le Comte.....	163
LXXXI.	30 août.	Lettre à M. des Noyers.....	164
LXXXII.	30 août.	Lettre à M. de Créqui.....	165
LXXXIII.	30 août.	Lettre au père Monod.....	167
LXXXIV.	31 août.	Pour M. Bouthillier, surintendant des finances.....	169
LXXXV.	31 août.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	170
.....	.....	Nota.....	170
LXXXVI.	[A la fin d']août.	Lettre au roy.....	173
LXXXVII.	[Vers la fin d'août.]	[Lettre à M. Servien].....	174
LXXXVIII.	2 septembre.	Pour M. Servien.....	176
LXXXIX.	3 sept. à 1 h. après minuit.	Lettre à M. Bouthillier, surintendant des finances.....	177
XC.	5 septembre.	[Lettre à M. Bouthillier].....	179
XCI.	6 septembre.	Lettre à M. de Villemontée.....	184
XCII.	6 septembre.	[Lettre à M. Bouthillier].....	186
XCIII.	6 septembre.	[Mémoire pour le roi].....	187
XCIV.	7 septembre.	Pour M. Bouthillier, surintendant.....	189
XCV.	7 septembre.	[Lettre à M. de Rambures].....	190
XCVI.	7 septembre.	[Lettre à M. Bouthillier].....	191
XCVII.	8 septembre.	[Projet du voyage du roi].....	194
XCVIII.	8 septembre.	Mémoire pour le roy.....	201
XCIX.	9 septembre.	[Lettre à M. Bouthillier].....	204
C.	11 septembre.	[Lettre au roi].....	206
CI.	11 septembre.	Lettre à M. le Prince.....	207
CII.	13 sep. à 4 heures après minuit.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat...	208
.....	13 septembre.	Sujet du manifeste qui sera faict en entrant en Bourgongne.....	209

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CIII.	14 septembre.	Lettre au roy	210
CIV.	14 septembre.	Pour M. Bouthillier	211
CV.	14 septembre.	Instruction pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat, allant au voyage du roy	213
CVI.	15 septembre.	[Lettre à Mrs de Charnacé et de Brezé]	220
CVII.	15 septembre.	[Lettre à M. de Charnacé]	224
CVIII.	15 septembre.	Lettre à M. le prince d'Orange	225
CIX.	15 septembre.	Pour M. des Noyers	228
CX.	16 septembre.	[Lettre au roi]	230
CXI.	16 septembre.	[Lettre à M. d'Hémery]	235
CXII.	17 septembre.	[Lettre au roi]	239
CXIII.	18 septembre.	Lettre à M. de Savoie	241
CXIV.	18 septembre.	Lettre à M. de Chaunes	242
CXV.	20 septembre.	Pour le roy	243
CXVI.	20 septembre.	Pour M. Bouthillier, secrétaire d'estat	245
CXVII.	20 septembre.	Pour M. Bouthiller, secrétaire d'estat	246
CXVIII.	21 septembre.	Lettre à M. de Chavigny, conseiller du roy en ses conseils et secrétaire de ses commandemens	249
CXIX.	22 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	250
CXX.	23 septembre.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat	252
CXXI.	23 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	253
CXXII.	24 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	256
CXXIII.	26 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	260
CXXIV.	28 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	263
CXXV.	Fin de septemb.	Ordre de bataille de l'armée du roy en Piémont	265
CXXVI.	1er octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	266
CXXVII.	2 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	270
CXXVIII.	4 octobre.	Lettre au roy	273
CXXIX.	4 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	275
CXXX.	4 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	276
CXXXI.	6 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	277
CXXXII.	8 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	281
CXXXIII.	9 octobre.	Lettre à M. de Chavigny, conseiller du roy en ses conseils et secrétaire de ses commandemens	287

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CXXXIV.	9 octobre.	Lettre à M. d'Hémery	288
CXXXV.	11 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	291
CXXXVI.	12 octobre.	Lettre à M. le comte de Guiche	295
CXXXVII.	12 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	296
CXXXVIII.	[12 octobre.]	Lettre à Mrs les cavaliers de la compagnie des chevau-légers de Mgr	298
CXXXIX.	12 octobre.	Lettre à Mrs de Brezé et de Charnacé	299
CXL.	14 octobre.	[Lettre à M. de Charnacé]	300
CXLI.	15 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	301
CXLII.	15 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	305
CXLIII.	16 octobre.	Instruction du roi pour M. le maréchal de Brezé	309
CXLIV.	[16 octobre.]	[Lettre à M. Servien]	313
CXLV.	16 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	317
CXLVI.	17 octobre.	[Lettre à M. le garde des sceaux]	318
CXLVII.	[17 octobre.]	Projet d'interrogatoire de Clausel	319
CXLVIII.	17 octobre.	Projet d'un jugement contre le sr Clausel.	321
CXLIX.	17 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	323
CL.	17 octobre.	Lettre au roy	325
CLI.	18 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	326
CLII.	18 octobre.	Lettre à M. de Couesquin	327
CLIII.	23 octobre.	Pour le roy	328
CLIV.	23 octobre, à 3 h. après midi	Pour le roy	329
CLV.	23 octobre.	Mémoires sur la détention du comte de Cramail	330
CLVI.	30 octobre.	Lettre à M. de Mande	337
CLVII.	9 novembre.	Lettre à M. le baron de Charnacé, mareschal de camp en l'armée du roy en Hollande.	339
CLVIII.	16 novembre.	Lettre à M. de Houdinière	342
CLIX.	17 novembre.	[Lettre au roy]	343
CLX.	17 novembre.	[Lettre à M. Servien]	345
CLXI.	18 novembre.	[Lettre au père Monod]	346
CLXII.	18 novembre.	[Lettre à M. de Créqui]	349
CLXIII.	20 novembre.	[Lettre à M. Servien]	350
CLXIV.	20 novembre.	Lettre à Madame de Savoye	352

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CLXV.	20 novembre.	Lettre à la reyne d'Angleterre.....	353
CLXVI.	22 novembre.	Lettre au roy.....	355
CLXVII.	23 novembre.	Lettre au roy.....	356
CLXVIII.	24 novembre.	Lettre à M. de Barrault.....	357
CLXIX.	25 novembre.	Lettre au roy.....	358
CLXX.	[25 novembre.]	[Lettre à M. Servien].....	359
CLXXI.	27 novembre.	Lettre à Mrs le marquis de Fossé et de Barault.	361
CLXXII.	30 novembre, à 3 h. du matin.	[Lettre à M. Servien] (Mémoire de Mgr le cardinal).....	363
CLXXIII.	1er décembre.	Lettre au roy.....	364
CLXXIV.	[1er décembre.]	[Lettre du roy à M. le Comte].....	365
CLXXV.	2 décembre.	Lettre au roy.....	366
CLXXVI.	2 décembre.	Lettre à M. le mareschal de La Force, lieutenant général de l'armée du roy en Lorraine.....	369
CLXXVII.	8 décembre.	Lettre à M. le cardinal de La Valette....	371
CLXXVIII.	10 décembre.	Lettre à M. l'évesque de Mande.....	372
CLXXIX.	10 décembre.	Lettre à M. Gobelin.....	375
CLXXX.	10 décembre.	Lettre à M. du Houssay.....	377
CLXXXI.	[Vers la mi-déc.]	Lettre à M. le duc de Rohan.....	379
CLXXXII.	16 décembre.	Premier mémoire.....	380
CLXXXIII.	20 décembre.	Second mémoire.....	382
CLXXXIV.	.....	En l'année 1635.....	383
		ANNÉE 1636.	
CLXXXV.	[Commencemt de janvier.]	Lettre à M. le cardinal de Lyon.....	384
CLXXXVI.	4 janvier.	Pour M. Servien.....	388
CLXXXVII.	4 janvier.	[Lettre au roi].....	389
CLXXXVIII.	4 janvier.	[Lettre au roi].....	390
CLXXXIX.	4 janvier.	Pour le roy.....	391
CXC.	[5] janvier.	Discours à faire par le roy à Mrs du parlement, que S. M. mande à St-Germain, sur le sujet de refus de vérification des édits.	392
CXCI.	9 janvier.	Lettre à M. l'évesque de Mande.....	394

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CXCII.	16 janvier.	[Lettre à M. Servien].....	397
CXCIII.	24 janvier.	Mémoire envoyé à M. de Bullion.....	403
CXCIV.	27 janvier.	Observations que S. Ém. envoie à Mrs le mareschal de Brezé et de Charnacé, sur l'instruction qui leur est envoyée par M. Bouthillier.....	404
CXCV.	28 janvier.	[Lettre à M. de Charnacé].....	408
CXCVI.	30 janvier.	Lettre à M. le mareschal de Brezé.....	410
CXCVII.	Dernier janvier.	Lettre à M. l'évesque de Mande.....	412
CXCVIII.	Dernier janvier.	Ordre envoyé à Mrs de Mande, de Villarceau et Gobelin, pour les bleds.....	414
CXCIX.	...janvier.	Lettre à M. le bailly de Forbin.....	417
CC.	13 février.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat..	419
CCI.	21 février.	Lettre à Mrs du présidial d'Angers.....	420
CCII.	23 février.	Mémoire présenté au roy par M. le Prince, avec des observations de Richelieu...	421
CCIII.	23 février.	[Lettre à M. de Chavigni].....	423
CCIV.	1er mars.	[Lettre au roi].....	424
CCV.	12 mars.	Lettre à Monseigneur [Mémoire de Chavigni avec les réponses de Richelieu]..	425
CCVI.	14 mars.	Lettre à M. le Comte.....	426
CCVII.	15 mars.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat..	427
CCVIII.	15 mars.	Lettre à M. le lieutenant civil.....	428
CCIX.	17 mars.	[Pour le premier président].....	429
CCX.	17 mars.	Discours fait par le roi à Mrs du parlement et de la chambre des comptes.....	429
CCXI.	19 mars.	Lettre à M. le baron de Charnacé, conseiller du roy et son ambassadeur en Hollande.	430
CCXII.	21 mars.	[Lettre au roy].....	432
CCXIII.	28 mars.	[Lettre au roy] Résolution pour le commandement de l'armée navale.....	434
CCXIV.	29 mars.	Lettre à M. Lescot.....	435
CCXV.	30 mars.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	436
CCXVI.	30 mars.	Lettre du roy à Monsieur.....	437
CCXVII.	2 avril.	Lettre au père général des jacobins.....	438
CCXVIII.	5 avril.	Pour Mrs les surintendans.....	440
CCXIX.	15 avril.	Lettre au roy.....	441

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCXX.	18 avril.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	442
CCXXI.	18 avril.	Lettre à M. de Chavigny, conseiller du roy.	444
CCXXII.	22 avril.	[Lettre à M. de Charnacé].....	446
CCXXIII.	25 avril.	Pour M. Bouthillier.....	448
CCXXIV.	[25 avril.]	[Allocution que doit adresser le roi aux députés du clergé].....	450
CCXXV.	28 avril.	Lettre à M. l'évesque de Mande.....	451
CCXXVI.	[Vers la fin d'avril.]	Mémoire envoyé au roy.....	453
CCXXVII.	1er mai.	Lettre du roy à M. le chancelier.....	455
CCXXVIII.	9 mai.	Lettre à M. Mazarin, vice-légat d'Avignon.	456
CCXXIX.	12 mai.	Lettre à M. Couesquin.....	457
CCXXX.	12 mai.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat..	458
CCXXXI.	[12] mai.	Lettre au roy.....	459
CCXXXII.	[Vers la mi-mai.]	Pour M. de Chavigny.....	460
CCXXXIII.	16 mai.	[Lettre à M. de Charnacé]	461
CCXXXIV.	18 mai.	Lettre à M. l'archevesque de Bordeaux..	465
CCXXXV.	19 mai.	[Lettre au roi].....	466
CCXXXVI.	21 mai.	Lettre à M. le comte de Guiche.....	469
CCXXXVII.	25 mai.	Lettre au roy.....	470
CCXXXVIII.	26 mai.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	472
CCXXXIX.	27 mai.	Lettre au roy.....	473
CCXL.	28 mai.	Pour M. de Chavigny, secrétaire d'estat..	474
CCXLI.	3 juin.	Lettre au roy.....	475
CCXLII.	3 juin.	Lettre à M. le Comte.....	476
CCXLIII.	5 juin.	Lettre au roy.....	478
CCXLIV.	5 juin.	Lettre à M. le Premier.....	479
CCXLV.	6 juin.	Lettre à M. le général des galères.....	481
CCXLVI.	19 juin.	Lettre au roy.....	484
CCXLVII.	21 juin.	Lettre au roy.....	485
CCXLVIII.	21 juin.	Lettre au roy.....	487
CCXLIX.	22 juin.	Lettre au roy.....	488
CCL.	22 juin.	Lettre au roy.....	490
CCLI.	23 juin.	Aux sieurs Estancheau, séneschal de la tiercerie près Barbezieux, La Grange et Gendroy.....	492

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCLII.	25 juin.	Lettre au roy.	493
CCLIII.	30 juin.	Lettre à M. le baron de Charnacé, conseiller du roy et son ambassadeur en Hollande.	494
CCLIV.	5 juillet.	Pour M. de Noyers.	496
CCLV.	8 juillet.	Don de Richelieu aux Filles du Calvaire. .	497
CCLVI.	9 juillet.	Lettre du roy. — Minute de la lettre générale envoyée dans tous les diocèses. .	500
CCLVII.	[10 juillet.]	[Lettre à M. Du Pont de Courlay].	502
CCLVIII.	10 juillet.	Lettre à M. Du Pont de Courlé, général des galères de France.	503
CCLIX.	10 juillet.	Mémoires envoyés au roy.	505
CCLX.	11 juillet.	[Lettre à M^rs les surintendants].	507
CCLXI.	11 juillet.	[Lettre au roi].	508
CCLXII.	11 juillet.	[Lettre au roi].	508
CCLXIII.	12 juillet.	[Lettre au roi].	509
CCLXIV.	1re quinzaine de juillet.	[Lettre à Mazarin].	510
CCLXV.	[17 juillet.]	Lettre au comte de Leycester.	512
CCLXVI.	21 juillet.	Lettre à M. le Comte.	513
CCLXVII.	[21 juillet.]	Lettre à M. le mareschal de Brezé.	514
CCLXVIII.	26 juillet.	Copie du mémoire envoyé au s^r abbé de Courson.	515
CCLXIX.	27 juillet.	Lettre à M. le Comte.	517
CCLXX.	27 juillet.	Instruction donnée à M. de la Houdinière.	518
CCLXXI.	28 juillet.	Instruction donnée à M. le Comte d'Harcourt qu'on luy envoya estant arrivé avec l'armée navale dans la mer Méditerranée.	519
CCLXXII.	29 juillet.	Pour le roy.	521
CCLXXIII.	30 juillet.	Lettre à M. Du Plessis.	522
CCLXXIV.	31 juillet.	Lettre à M. l'évesque de Nantes.	523
CCLXXV.	[Fin de juillet?]	[Lettre à M. le Nonce].	525
CCLXXVI.	. . . juillet.	Raisons de punir ceux qui rendent les places mal à propos.	526
CCLXXVII.	5 août.	Lettre au roy.	528
CCLXXVIII.	7 août.	Lettre à M. le Comte.	529
CCLXXIX.	8 août.	[Lettre à M. le Comte].	530

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCLXXX.	8 août.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	531
CCLXXXI.	8 août.	Lettre à M. de Longueville.....	532
CCLXXXII.	8 août.	[Lettre à M. de Charnacé].....	533
CCLXXXIII.	8 août.	Lettre du roy à M. le Prince...	534
CCLXXXIV.	[Un peu avant le 10 août.]	Instruction donnée à Saint-Martin allant trouver le comte de Frezin.....	536
CCLXXXV.	[Vers le 10 août.]	Pour Monseigneur.....	540
CCLXXXVI.	11 août.	Allocution au parlement...	541
CCLXXXVII.	13 août.	Lettre du roy au comte de Soissons.....	542
CCLXXXVIII.	14 août.	Mémoire envoyé à M. de La Vergne.....	544
CCLXXXIX.	14 août.	Lettre à M. de Fortescuière.....	545
CCXC.	16 août.	Lettre au roy.....	546
CCXCI.	16 août, à 11 h. du soir.	[Lettre au roi].....	547
CCXCII.	17 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	549
CCXCIII.	18 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	550
CCXCIV.	19 août.	[Lettre à M. de Chavigni]..	551
CCXCV.	19 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	553
CCXCVI.	19 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	554
CCXCVII.	20 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	555
CCXCVIII.	20 août.	Lettre à M. le général des galères.....	556
CCXCIX.	20 août.	Lettre à M. l'évesque de Nantes.....	557
CCC.	20 août.	Lettre à M. de Noyers.....	558
CCCI.	21 août.	Lettre à M. de Chavigny.....	559
CCCII.	21 août.	Lettre à M. de La Rochegiffart.....	561
CCCIII.	21 août.	Pour le roy.....	562
CCCIV.	21 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	563
CCCV.	23 août.	[Lettre à M. de Chavigni].....	564
CCCVI.	24 août.	Lettre à M. le mareschal de Vitry.....	565
CCCVII.	24 août.	[Lettre à M. Du Pont de Courlay].....	566
CCCVIII.	24 août.	Lettre au roy.....	566
CCCIX.	26 août	Pour M. de Chavigny.....	568
CCCX.	26 août.	Au général des galères.....	569
CCCXI.	26 août.	Lettre à M. l'archevesque de Bordeaux..	570
CCCXII.	26 août.	Lettre à Mrs les capitaines des galères...	571
CCCXIII.	30 août.	Lettre à M. de Nantes.....	573

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXIV.	...août.	Lettre à M. Mazarini	574
CCCXV.	2 septembre.	[Lettre au maréchal de Brezé]	575
CCCXVI.	4 septembre.	Pour M. de Chavigny	576
CCCXVII.	7 septembre.	Pour M. de Chavigny	577
CCCXVIII.	8 septembre.	Lettre à M. de Bullion	578
CCCXIX.	20 septembre.	Lettre à M. de Chavigny	580
CCCXX.	21 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	581
CCCXXI.	21 septembre	Lettre à M. de Chavigny	582
CCCXXII.	22 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	584
CCCXXIII.	22 septembre.	Lettre au roy	585
CCCXXIV.	23 septembre.	Lettre à M. de Chavigny	586
CCCXXV.	27 septembre.	Lettre à M. de Chavigny	588
CCCXXVI.	27 septembre.	Lettre à M. de Bullion	589
CCCXXVII.	27 ou 28 sept.	[Pour le roi]	590
CCCXXVIII.	28 septembre.	Lettre à M. de Bullion	592
CCCXXIX.	29 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	598
CCCXXX.	7 octobre.	Lettre à M. Mazarin	599
CCCXXXI.	7 octobre.	[Lettre à Mazarin]	602
CCCXXXII.	7 octobre.	[Lettre au roi]	609
CCCXXXIII.	8 octobre.	[Lettre au maréchal d'Estrées]	610
CCCXXXIV.	8 octobre.	Mémoire à M. le cardinal de Lyon et à M. le mareschal d'Estrées	614
CCCXXXV.	8 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	619
CCCXXXVI.	9 octobre.	Lettre au roy	620
CCCXXXVII.	10 octobre.	Lettre au roy	622
CCCXXXVIII.	10 octobre.	Lettre à M. le marquis de Sourdis	623
CCCXXXIX.	14 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	625
CCCXL.	15 octobre.	Lettre à M. l'ambassadeur de Pologne	627
CCCXLI.	15 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	628
CCCXLII.	18 octobre.	Lettre au roy	629
CCCXLIII.	19 octobre.	Pour le roy	630
CCCXLIV.	21 octobre.	Lettre à M. de Bullion	632
CCCXLV.	22 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	633
CCCXLVI.	22 octobre.	Pour M. de Chavigny	636
CCCXLVII.	Vers le 23 octob.	Mémoire sur M. le duc de Saint-Simon	638
CCCXLVIII.	23 octobre.	Lettre à M. de Saint-Simon	640

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXLIX.	24 octobre.	[Lettre à M. de Charnacé].....	641
CCCL.	26 octobre.	[Lettre au père Joseph]....	643
CCCLI.	28 octobre.	Lettre à Mrs de Chartres et de Fontenay..	645
CCCLII.	29 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	646
CCCLIII.	29 octobre.	Lettre à M. le Comte.....	647
CCCLIV.	1er novembre.	Lettre au roy.....	649
CCCLV.	2 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	650
CCCLVI.	[2 novembre.]	[Lettre à M. de Chavigni].....	653
CCCLVII.	3 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	654
CCCLVIII.	3 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	656
CCCLIX.	4 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	659
CCCLX.	5 novembre.	Pour M. de Chavigny	660
CCCLXI.	7 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	661
CCCLXII.	8 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	664
CCCLXIII.	11 novembre.	Lettre au duc de Savoie.....	666
CCCLXIV.	11 novembre.	Lettre au roy.....	667
CCCLXV.	11 novembre, à 9 h. du matin.	Pour M. de Chavigny.....	668
CCCLXVI.	12 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	670
CCCLXVII.	[12 novembre.]	Pour M. de Chavigni.....	673
CCCLXVIII.	14 nov. à 3 h. après minuit.	Lettre au roy.....	674
CCCLXIX.	14 novembre, à 11 h. du matin.	[Lettre à M. de Chavigni].....	675
CCCLXX.	16 nov. à 3 h. après minuit.	Pour M. de Chavigny.....	676
CCCLXXI.	16 novembre, à 10 h. du matin.	Pour M. de Chavigny.....	678
CCCLXXII.	16 novembre, à 10 heures.	Pour M. de Chavigny. Pour le roy et M. le Jeune seuls.....	679
CCCLXXIII.	16 novembre, à 8 h. du soir.	[Lettre à M. de Chavigni].....	680
CCCLXXIV.	[17 novembre.]	[Lettre au roi].....	681
CCCLXXV.	18 novembre.	Lettre à M. de Chavigny...	682
CCCLXXVI.	19 novembre.	Lettre au roy.....	684
CCCLXXVII.	19 novembre.	Lettre à M. le comte d'Harcourt.....	685
CCCLXXVIII.	19 novembre.	Lettre au mareschal de Vitry.....	686

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCLXXIX.	21 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	687
CCCLXXX.	[22 nov. au mat.]	[Lettre à M. de Chavigni].....	689
CCCLXXXI.	22 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	689
CCCLXXXII.	22 novembre.	Pour M. de Chavigny.....	691
CCCLXXXIII.	23 novembre.	Lettre à Mrs d'Espernon et de La Valette.	692
CCCLXXXIV.	23 novembre.	Pour M. de Chavigny.....	693
CCCLXXXV.	23 novembre.	Pour M. de Chavigny.....	694
CCCLXXXVI.	23 novembre.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	695
CCCLXXXVII.	25 novembre.	Lettre du roy à Monsieur.....	696
CCCLXXXVIII.	27 novembre.	Lettre à M. de La Valette.....	698
CCCLXXXIX.	30 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	700
CCCXC.	1er décembre.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	701
CCCXCI.	2 décembre, à 4 h. du soir.	Pour le roy.....	702
CCCXCII.	3 décembre.	Lettre du roy à M. le Comte.....	702
CCCXCIII.	4 décembre.	Lettre à M. de Liancour.....	704
CCCXCIV.	6 décembre.	Mémoires pour la conférence de Cologne au chancelier.....	705
CCCXCV.	9 décembre.	[Lettre au duc de Savoie].....	707
CCCXCVI.	9 décembre.	Lettre à M. de Bordeaux.....	708
CCCXCVII.	9 décembre.	Lettre à M. de Vitry.....	709
CCCXCVIII.	14 décembre.	[Aux États-Généraux].....	710
CCCXCIX.	16 décembre.	[Lettre du roi à Monsieur].....	711
CD.	16 décembre.	[Lettre à Monsieur].....	713
CDI.	26 décembre.	Lettre à M. Mazarin.....	715
CDII.	27 décembre.	Lettre au père Binet.....	716
CDIII.	27 décembre.	[Lettre à Monsieur].....	717
CDIV.	27 décembre.	Pour M. de Chavigny.....	718
CDV.	30 décembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	720
CDVI.	.....	Académie pour mil gentilshommes.....	721
CDVII.	...décembre.	Controole général pour 1636.....	723
		ANNÉE 1637.	
CDVIII.	1er janvier.	Ce que le roy dit à Mrs du parlement au Louvre.....	727

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDIX.	11 janvier.	Lettre au roy	728
CDX.	12 janvier.	Lettre à M. le duc de Brissac	731
CDXI.	15 janvier.	Lettre au R. P. Gondran	732
CDXII.	25 janvier.	Lettre à M. le Prince	734
CDXIII.	26 janvier.	Lettre à M. le baron de Charnacé	735
CDXIV.	30 janvier.	Lettre à M. de Chavigny	737
CDXV.	Vers la fin de janvier.	Instruction donnée au provincial des minimes de Champagne, qui est allé quérir des reliques	739
CDXVI.	Vers la fin de janvier.	[Instruction pour M. de Rorté]	743
CDXVII.	2 février.	Lettre du roy à Monsieur	744
CDXVIII.	2 février.	1er escrit contenant les graces que S. M. accorde à Monsieur	745
CDXIX.	2 février.	Mémoire envoyé à M. de Chavigny	748
CDXX.	4 février.	Pour M. de Chavigny	750
CDXXI.	7 février.	Lettre à M. le Chancelier	752
CDXXII.	11 février.	Dépesche générale aux gouverneurs et lieutenans des provinces et armées	753
CDXXIII.	11 février.	Lettre à M. de La Melleraye	755
CDXXIV.	... Février (?).	Lettre à M. le Comte	757
CDXXV.	1er mars.	Ce que le roy à dict à Mrs du parlement de Paris	758
CDXXVI.	10 mars.	[Lettre au roi]	759
CDXXVII.	13 mars.	Lettre à M. le général des galères	761
CDXXVIII.	28 mars.	Lettre à M. de Bullion	762
CDXXIX.	29 mars.	Lettre au roy	763
CDXXX.	30 mars.	Lettre au roy	764
CDXXXI.	6 avril.	Mémoire envoyé à M. le mareschal d'Estrées à Rome et à M. le Nonce à Paris, sur le sujet de la paix	765
CDXXXII.	[8 avril.]	Lettre à M. le mareschal d'Estrées	766
CDXXXIII.	16 avril.	Lettre à M. le Prince	768
CDXXXIV.	16 avril.	Lettre à M. de Lauson	769
CDXXXV.	24 avril.	Lettre à M. de Chavigny	770
CDXXXVI.	5 mai.	Lettre à M. le baron de Charnacé	771
CDXXXVII.	9 mai.	Lettre au roy	772

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDXXXVIII.	9 mai.	Lettre à M. le mareschal d'Estrées.....	773
CDXXXIX.	10 mai.	Mémoire à M. le mareschal d'Estrées....	775
CDXL.	28 mai.	Lettre au mareschal de Chastillon.....	778
CDXLI.	30 mai.	Lettre à M. de La Valette.....	780
CDXLII.	1er juin.	Lettre à M. le baron de Charnacé.....	781
CDXLIII.	4 juin.	Lettre au roy.....	782
CDXLIV.	6 juin.	Lettre à Mgr le duc d'Orléans.....	784
CDXLV.	13 juin.	Lettre au roy.....	786
CDXLVI.	18 juin.	Lettre au roy.....	788
CDXLVII.	20 juin.	[Lettre à M. de Charnacé].....	790
CDXLVIII.	22 juin.	Lettre à M. le duc de La Valette.....	792
CDXLIX.	22 juin, à 6 h. du soir.	Lettre au roy.....	793
CDL.	26 juin.	Lettre à M. de Charost.....	795
CDLI.	28 juin.	Lettre à M. de Noyers.....	795
CDLII.	28 juin, à 2 h. aprés minuit.	Lettre au roy.....	797
CDLIII.	1er juillet.	Lettre au roy.....	798
CDLIV.	3 juillet.	Lettre à M. le premier président.....	801
CDLV.	8 juillet.	Mémoire envoyé au roy.....	802
CDLVI.	Vers la mi-juillet.	Response sur le mémoire de M. l'ambassadeur de Savoie.....	804
CDLVII.	Du 15 juill. 1637 en février 1638.	Journal du R. P. C. (Caussin).....	805
CDLVIII.	20 juillet.	Lettre à M. le Comte.....	817
CDLIX.	25 juillet.	[Lettre à M. de Charnacé].....	818
CDLX.	28 juillet.	Pour M. de Chavigny.....	821
CDLXI.	Vers la fin de juillet.	Response du cardinal à un mémoire sur les affaires de Savoie.....	822
.....	.....	Nota.....	826
.....	Vers la fin de juillet ou le comm't d'août.	Gens de qualité à employer.....	827
CDLXII.	1er août.	Pour M. de Chavigny.....	830
CDLXIII.	8 août.	Lettre au mareschal de Chastillon.....	831
CDLXIV.	16 août.	Lettre au mareschal de Chastillon.....	833
CDLXV.	16 août.	Lettre à madame de Chevreuse.....	834

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDLXVI.	18-19 août.	Lettre à madame de Chevreuse	835
		Nota	835
CDLXVII.	22 août.	Lettre à M. d'Hémery	839
CDLXVIII.	25 août.	Lettre à M. d'Hémery	841
CDLXIX.	26 août.	Mémoire au s^r de Charnacé	842
CDLXX.	27 août.	Lettre à M. d'Hémery	845
CDLXXI.	29 août.	Lettre au duc de Weymar	846
CDLXXII.	1er septembre.	Instruction au s^r Deschambres	847
CDLXXIII.	1er septembre.	Pour M. de Chavigny	851
CDLXXIV.	2 septembre.	Lettre à M. le Prince	852
CDLXXV.	8 septembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	853
CDLXXVI.	17 septembre.	Lettre au mareschal de Chastillon	856
CDLXXVII.	19 septembre.	Lettre au mareschal de Chastillon	857
CDLXXVIII.	20 septembre	Lettre au roy	859
CDLXXIX.	27 septembre.	Lettre à M. le duc de La Valette	860
CDLXXX.	3 octobre.	Lettre au roy	861
CDLXXXI.	6 octobre.	[Lettre à M. de Chavigni]	865
CDLXXXII.	7 octobre.	Lettre à M. le Prince	866
CDLXXXIII	10 octobre.	Mémoire donné à Monsieur pour escrire à mesdames les princesses Marguerite et de Phalsbourg	867
CDLXXXIV.	10 octobre.	Lettre à M. le duc de La Valette	869
CDLXXXV.	10 octobre.	Lettre du roi à M. d'Épernon	871
CDLXXXVI.	10 octobre.	Lettre à M. d'Espenan	873
CDLXXXVII.	Vers le 15 oct.	Lettre à madame de Mantoue	874
CDLXXXVIII.	[15 ?]	Lettre du roi à madame de Savoie	875
CDLXXXIX.	22 octobre.	Mémoire envoyé à M. d'Hémery	877
CDXC.	31 octobre.	Lettre au mareschal de Chastillon	879
CDXCI.	3 novembre.	Pour M. de Chavigny	880
CDXCII.	3 novembre.	Dépesche à M. d'Hémery	881
CDXCIII.	10 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni]	884
CDXCIV.	12 novembre.	Instruction de M. le cardinal de Richelieu pour le comte d'Estrades	885
CDXCV.	17 novembre.	Lettre à madame de Rohan	889
CDXCVI.	17 novembre.	Lettre à M. Molé	891
CDXCVII.	20 novembre.	Lettre à M. de Chartres	892

Digitized by Google

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDXCVIII.	21 novembre.	[Lettre à M. de Chavigni].....	893
CDXCIX.	21 novembre.	Lettre du roi à Madame.....	894
D.	2 décembre.	Lettre à M. le comte d'Estrades.....	895
DI.	9 décembre.	Dépesche faite à M. d'Hémery.....	897
DII.	23 décembre.	Lettre à M. d'Hémery.....	899
DIII.	23 décembre.	Lettre à M. d'Hémery.....	904
DIV.	23 décembre.	Lettre à la duchesse de Savoie.....	907
DV.	Vers la fin de décembre.	Déclaration pour la protection de la Vierge.....	908
DVI.	.....	Lettre à M. de Pontchartrain.....	912
DVII.	.....	Pour M. de Chavigni.....	913
DVIII.	.....	Lettre à.....	915
DIX.	.....	En l'an 1637.....	915
.....	.....	Sommaires des lettres dont le texte n'est pas compris dans ce volume.....	917

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 14, notes, 2e colonne, ligne 9. — *Ajoutez* : Arch. des Aff. étr. Rome, tome 43, folio 233.

Page 21, ligne 9 du texte. — Orélio, *lisez* Orelio, et *supprimez la note 5.*

Page 35, *ajoutez aux sources de la lettre XX* : — Imprimée. Aubery, *Mém.* t. V, p. 531, et Recueil de 1696, t. II, p. 141. — Ces imprimés ne sont point conformes au manuscrit original; non-seulement il y a plusieurs mots changés, mais deux passages sont supprimés, et la date manque.

Page 64, lignes 24 et 25. — Quelques-uns des 4 villages, *lisez* quelques-unes des 4 villes.

Page 108, aux sources. — N° 364[20], *lisez* n° 364[21], l'exposant ayant été changé depuis que nous avons fait nos recherches.

Page 112, avant-dernière ligne du texte. — *Après le mot* enfermées, *indiquer une note 3, et mettre* : même manuscrit, folio 82.

Page 113, notes, 1re colonne. — *Après* la Ghiaradade, *ajoutez* : (la grève de l'Adda).

Page 115, en tête de la lettre LV. — A M. SERVIEN, *lisez* [A M. SERVIEN] *et mettez en note* : Le sujet de la lettre indique cette suscription, que le manuscrit ne donne pas.

Page 123, notes, 2e colonne. — *Après le mot* : Bouthillier, *ajoutez* : note 2, p. 93.

Page 136, notes, 2e colonne, ligne 11. — Au folio, *supprimez* au.

Page 139, ligne 8, *supprimez la virgule après* Weimar.

ligne 10. — Qu'il a veu, *lisez* qui l'a veu.

Page 144, notes, 1re colonne. — De Turin, *lisez* France.

Page 150, aux sources. — *Après le mot* «Copie» du manuscrit des Aff. étr. *mettez* : le copiste a indiqué les manuscrits de Brienne, vol. 260, p. 141.

Page 152, ligne 7. — Nous convièrent, *lisez* nous convioient.

Page 157, ligne 26. — *Supprimez quatre lignes, depuis* la réponse, *jusqu'aux mots,* la seconde fois *inclusivement, et mettez à la place* :

La lettre de Bouthillier, écrite à trois heures après midi, ne put être remise au cardinal que tard dans la soirée, et peut-être au milieu de la nuit. Cette nuit même il fit ce qu'il appelle un mémoire au roi, pour se justifier, et il l'envoya à Chavigni, le 2 septembre au matin, en le chargeant de le présenter à Louis XIII, auprès duquel il était, en ce moment, ainsi que son père. Nous n'avons pas en manuscrit la lettre du cardinal à son jeune confident; mais elle a été imprimée, et nous en donnons l'extrait à la fin de ce volume : «Ayant veu par une lettre de M. Bouthillier vostre père, que le roy lui a tesmoigné que je le veux empescher d'aller à l'armée, je vous prie de faire cognoistre à S. M. que je suis sy esloigné de cela, que je vous ay prié de partir pour la porter à tout le contraire... Je vous avoue que j'ay le cœur outré des imaginations de S. M. au salut et à la prospérité de laquelle je pense continuellement, sans oublier le soin que je prends de me conformer à ses humeurs. Vous montrerés, s'il vous plaist, cette lettre au roy, et un mémoire que j'ay dressé cette nuit avant que d'avoir receu la dépesche de M. vostre père.» C'était la seconde lettre de Bouthillier, où

celui-ci conjurait le cardinal d'être calme, et proposait même de supprimer une réponse qui aurait été trop vive. Mais Richelieu n'avait pas besoin de ce conseil de prudence; quoiqu'il eût été profondément sensible au reproche qui lui était infligé, malgré sa douleur et sa colère, sa lettre au roi était pleine de mesure et d'adresse. Aussi, ce même jour 2 septembre, écrivait-il à Bouthillier, auquel il avait envoyé copie de sa lettre au roi [1], une seconde missive, où nous lisons : « Je n'ay point, etc. »

Page 158, dernière ligne du texte. — *Après le mot* remarquable, *ajoutez :* et nous nous bornons à en faire mention aux analyses, à la fin du volume.

Page 161, ligne 16. — *Après le mot* maître, *ajoutez :* c'est le cardinal que je veux dire.

Page 198, note 3. — Cain (deux fois), *lisez* Caen.

Page 218, ligne 10. — Alertes, le manuscrit met a lerte, écrit en deux mots. Les dictionnaires du temps ne donnent ce mot sous l'une ni l'autre forme; il n'était pas encore passé en usage.

Page 220, aux sources, ligne 3. — Et 1637, *lisez* et 1636.

Page 224, id. id.

Page 272, ligne 12. — Le Feure, *lisez* Le Fevre.

Page 276, notes, 2ᵉ colonne. — *Ajoutez :* et ci-après, p. 945.

Page 279, vers le bas de la 2ᵉ colonne. — Les noms Sainte Fleue et Du Gué ont été mis l'un au-dessous de l'autre; il faut les mettre à la suite : Du Gué Sainte Fleue; ils désignent une seule personne.

Page 304, ligne 5. — Mon lieutenant; sy le roy le veut, *ponctuer ainsi :* mon lieutenant, sy le roy le veut;

Page 316, ligne 13. — Charnes, *lisez* Charmes.

Page 354, *ajoutez à la note :* Depuis que ceci a été écrit, nous avons vu dans la correspondance d'Angleterre, aux Aff. étr. (t. 46), plusieurs lettres relatives au chevalier de Jars. La reine d'Angleterre, qui lui accordait une protection particulière pressait Richelieu de lui rendre la liberté. Le comte de Leycester, ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, MM. Montagu et Digby, que diverses missions particulières appelèrent en France, furent spécialement chargés par elle d'obtenir cette faveur. Ce fut surtout en 1637 et 1638, époque où l'on négociait un traité de ligue offensive et défensive avec l'Angleterre, que les instances devinrent plus pressantes. Richelieu avait imaginé de faire tourner au profit d'un traité auquel les Anglais apportaient toutes sortes d'obstacles l'accomplissement de la faveur que sollicitait si vivement la reine de la Grande-Bretagne, et il promit que le chevalier serait mis en liberté aussitôt que le traité serait signé. Cependant Richelieu céda enfin, sans que le traité fût conclu, aux sollicitations réitérées d'Henriette-Marie, et même le cardinal mit dans cette condescendance une grâce dont ordinairement il ne se piquait guère. Il ne voulut point remettre le chevalier entre les mains de l'ambassadeur officiel d'Angleterre; il ordonna à Chavigni (il était, comme on sait, gouverneur de la Bastille) de conduire son prisonnier chez lord Digby, qu'Henriette-Marie avait envoyé à Paris surtout pour obtenir cette liberté : « Lundi dernier (écrivait Digby à Montagu, le 19 mars 1638), M. de Chavigny me l'amena à mon logis, sur les 8 heures du matin, me disant qu'il avoit ordre du roy et de M. le cardinal de le remettre en mes mains, et qu'il n'estoit plus le prisonnier de ce roy, mais de la reyne d'Angleterre. »

Page 367, notes, 2ᵉ colonne, ligne 10. — Mouquets, *lisez* mousquets.

Page 399, dernière ligne. — *Le chiffre 1, indicatif de la note, doit être mis au mot* Xaintonge.

Page 431, ligne 13. — La porter, *lisez* la (S. A.) porter.

Page 439, notes, 1ᵉ colonne, ligne 9. — Au lieu de (Fr. 81), *lisez* de la collection France, t. 81.

Page 508, ligne 7 de la lettre CCLXI. — Tout, *lisez* tant.

Page 526, notes, 2ᵉ colonne, ligne 9. — *Effacez* et, *et mettez :* enfin Saint-Léger avait rendu le Catelet aux ennemis, le 25 juillet.

Page 526, notes, lignes 10 et 11. — Qu'il en, *lisez* qu'en ressentit le cardinal.

Page 559, notes, 1re colonne, ligne 4. — Elle est devenue, *lisez* cet original est devenu.

Pages 569 et 571, aux sources des lettres 310 et 312. — *Ajoutez :* — Imprimée, *Correspondance Sourdis*, in-4°, t. I, p. 70 et 71 (Documents inédits) ; mais ces remarquables lettres y sont défigurées par les fautes les plus grossières; ainsi, dans la première, vers la fin, au lieu de : « Vous esviterés toute sorte de contention, » l'éditeur a mis : « vous *exécuterez* toute sorte de contention. » Dans la seconde, au lieu de : « craignant que plusieurs chefs, quoyque soubsmis les uns aux autres, s'accommodassent mal ensemble, » il a imprimé : « craignant que plusieurs *choses*, etc. » Au lieu de : « estant tous mes amis, comme vous estes, » l'éditeur de *la Correspondance de Sourdis* met : « estant tous *ses amis*... » C'est dans la circonstance où est écrite cette lettre le contre-sens le plus évident qu'on pût faire.

Page 574, aux sources. — *Ajoutez :* Une autre mise au net, aussi de la main de Cherré, a été classée, par erreur, au mois de février 1637, dans la collection France des Aff. étr. (vol. de janvier en mai, f° 322). Nous trouvons cette annotation au dos de la pièce : « N'a point esté envoyée. » Cette note est-elle plus exacte que la date?

Page 581, dernière ligne. — *Ajoutez cette note :* Voyez les lettres du 27 septembre à Chavigni et à Bullion, pages 588 et 589.

Page 590, ligne 3 de la lettre CCCXXVII. — Tous jours, *lisez* tousjours.

Page 592, *ajoutez aux sources :* Cette pièce, sauf les deux lignes d'envoi, est conservée, en minute, de la main de Cherré, aux arch. des Aff. étr. Angleterre, tom. 46, f° 9; elle est placée, sans indication d'adresse, à la suite du mémoire qui se trouve à la page 593 de ce Ve volume. Le susdit mémoire est, aussi en minute et de la main de Cherré, dans le même manuscrit, f°s 6, 7, 8; il n'y a d'autre différence que la transposition d'un court paragraphe.

Page 594, ligne 21. — *Après les mots* « six mil, » la fin du paragraphe est de la main de Richelieu dans la minute des Affaires étrangères.

Page 596. — *Ajoutez à la fin de la note 1 :* Depuis que cela est imprimé, nous avons trouvé aux arch. des Aff. étr. une mise au net de cette pièce, de la main de Cherré, sans date, et qu'on a placée à tout hasard en l'année 1638, tome 47 d'Angleterre, f° 45.

Page 602. — A la date, numéro de la note, il faut 4 au lieu de 3.

Page 605, ligne 11. — *Au mot* consentir, *mettez cette note :* Remarquons, à la page 593, l'engagement que Richelieu semble disposé à prendre, directement contraire à ce qu'il fait dire au pape. Voyez aussi, dans les pages qui suivent, les perplexités du cardinal.

Page 605, ligne 24. — Perpectuel, *lisez* perpétuel.

Page 611, ligne 7 et 8. — Du pouvoir, *lisez* des pouvoirs.

notes, 1re colonne, ligne 10. — Par, *lisez* pour.

Page 623, ligne 5. — Je croye, *lisez* je croy.

Page 638, ligne 6. — *Ajoutez cette note :* Richelieu écrivait au roi, le 21 mars de cette même année (ci-dessus p. 434), au sujet de Port-Louis, dont M. de Brissac était gouverneur : « Il est de cette place comme de Péronne, dont il n'y a pas moyen de tirer les gouverneurs, bien qu'ils soient très-incapables. » On voit cependant qu'à quelques mois de là Richelieu se débarrassait du gouverneur de Péronne. Selon la *Chronologie militaire* de Pinard, M. de Blérancourt se seroit démis du gouvernement de Péronne en 1635 : cette lettre prouve que c'est une erreur. Bernard Potier de Gesvre, sieur de Blérancourt, avait le grade de maréchal de camp. Il mourut en 1662 à Rome. Sur M. de Tresmes, son frère aîné, qui était alors lieutenant général au gouvernement de Champagne, voy. notre tome I, p. 373.

Page 641, ligne 2. — Ne, *lisez* me.

Page 646, ligne 3 *de la lettre*. — En est un effet; en, est du manuscrit, mais c'est une faute évidente.

Page 646, notes, 2ᵉ colonne. — 649 *lisez* 650.

Page 658, ligne 2. — Saisy, *ajoutez* ont, qui manque dans le manuscrit.

ligne 14. — *Qui*, *lisez* qui.

ligne dernière. — « Cacatonois, » il faut sans doute lire « cacatois ». Mais que signifie ici ce mot « grand cacatois, » que Richelieu mécontent applique au cardinal de Savoie? On ne connaît à ce mot que deux sens; est-ce l'oiseau? est-ce la voile qui se place au-dessus du mât de perroquet? En sa qualité de grand maître de la navigation, Richelieu a pu penser à la voile.

Page 659, ligne 7 et ligne dernière du texte. — Cornet, *lisez* Carnet.

Page 663, ligne 19. — *Ajoutez en note* : Il doit y avoir ici quelque oubli de dictée; ne faudrait-il pas « les officiers des régimens nouveaux, » au lieu « des régimens, etc.? »

Page 664, ligne 4. — On entendit, *lisez* on n'entendit.

Page 666, notes, 2ᵉ colonne, ligne 2. — Comprotection, *lisez* protection.

Page 659. — *Ajoutez à la note 1* : Nous voyons bien que, dans une lettre du 31 juillet 1636, Richelieu plaisante l'évêque de Nantes sur la *longueur* de son nez; mais, outre que, dans ce passage, ce pourrait bien être un nez excessivement camus dont s'amuse Richelieu, les deux lettres où il s'agit de M. Nazon semblent n'avoir aucun rapport à l'évêque de Nantes.

Page 670, notes, 2ᵉ colonne, lignes 1 et 2. — *Lisez* consigné dans ses lettres à Chavigni des 5 et 7 novembre, p. 660 et 661.

Page 675, ligne 19. — *Mettez en note* : Richelieu écrivait rarement de sa propre main les lettres qu'il adressait au roi; c'était Cherré, et surtout Charpentier (celui-ci imitait comme on sait l'écriture du cardinal), dont il se servait en pareil cas. L'excuse qu'il demande au roi signifie-t-elle que ce secrétaire de nuit était quelque serviteur subalterne, valet de chambre ou autre, qu'il faisait coucher près de lui pour l'avoir à toute heure de la nuit sous sa main.

Page 680, note 2. — *Effacez* aussi.

Page 690, ligne 21. — L'ennui, *lisez* l'envie, pris sans doute dans un des sens du latin *invidia*, l'odieux.

Page 698, note 1, ligne 1. — Fils aîné, *lisez* second fils (le duc de Candal était l'aîné des trois).

Page 698, note 2, ligne 4. — *Avant* sous, *ouvrez les guillemets*.

Page 703, notes, 2ᵉ colonne, ligne 5. — Considerés, *lisez* considérerés.

Page 710. — *Ajoutez à la note 1* : la copie de Dupuy est également fautive.

Page 711, ligne 15, *mettez entre crochets le mot* [soient], *qui manque dans le manuscrit*.

Page 725, ligne 13. — Année, *lisez* armée.

Page 732, *à la suscription* A, *lisez* AU.

Page 740, ligne 7. — Lignes, *lisez* lignes.

Page 756, ligne 6. — Par authorité. *Après ces mots, indiquer une note* : Pour comprendre cette différence de conduite prescrite ici à la Meilleraie, il faut se souvenir que Richelieu avait le gouvernement de la Bretagne; il est donc tout naturel qu'il charge celui qu'il y envoie de parler, dans cette province, d'un ton plus impératif que dans les autres.

Page 764, note 1. — *Ajoutez* : Voyez, aux analyses, une lettre du commencement de décembre 1635.

Page 769, note 2. — *Ajoutez* : Quoi qu'il en soit, Richelieu changea d'avis : le prince n'alla pas en Provence; sans doute on eut alors nouvelle que l'attaque des îles était assez vivement poussée par le comte d'Harcourt, et en effet les Espagnols capitulèrent le 6 mai; le 14 les îles étaient entièrement occupées par les troupes françaises. (Voyez aux analyses, à la date du 16 avril.

Digitized by Google

Page 773, note 1, ligne 6. — Que, *lisez* qu'entraînée.

Page 775, aux sources. — *Après* cardinal, *mettez :* — Copie.

Page 783, note 2. — Le comte, *lisez* le Comte.

Page 784, notes, 1re colonne, ligne 5. — Remarqué, *lisez* remarquée.

Page 785, notes, 2e colonne, ligne 6. — Juin, *lisez* juillet.

Page 786, ligne 12 de la lettre. — Donrié, *lisez* Dourié.

Page 788, ligne 7 de la lettre. — Réuissir, *lisez* réussir.

Page 802, notes, 2e colonne, ligne 10. — P. 816, *lisez* p. 821.

Page 804, à l'article 5. — Il ma, *lisez* il sera.

Page 822, aux sources, première ligne. — Fol. 284, *lisez* fol. 283.

note 1, ligne 1. — *Après* Ce mémoire, *ajoutez :* dont nous ne donnons que la substance.

Page 826, notes, 2e colonne, ligne 1. — La main de Chavigni, *lisez* la main d'un secrétaire de Chavigni.

Page 829, ligne 17. — *Après* Charnacé, *mettre en note :* Il y a ici un nom que nous ne pouvons lire. S'il y a deux officiers désignés pour Clermont, c'est sans doute parce que Charnacé était alors employé en Hollande.

Page 854, ligne 4. — *Ajoutez :* Une copie, qui nous semble écrite de la main d'un commis de Chavigni, est conservée aux archives des Affaires étrangères, Angleterre, tome 46, folios 313-322. Ce même manuscrit renferme diverses pièces relatives à cette laborieuse négociation, qui avait commencé dès 1636. Nous avons aussi recueilli, dans la collection des 500 Colbert, l'indication d'un certain nombre de documents propres à éclaircir cette affaire.

Page 873, notes, 1re colonne, ligne 1. — Bostost, *lisez* Bossost.

Page 887. — *Addition à la note :* Cette feuille était imprimée lorsque nous avons trouvé, aux archives des Affaires étrangères, quelques nouveaux indices de la participation de Richelieu aux troubles d'Écosse; ils ajoutent aux renseignements contenus dans cette note des détails qu'il convient de faire connaître. Outre qu'ils nous donnent la preuve de l'envoi en Écosse de Chambers, cet aumônier de Richelieu que les lettres du cardinal nomment l'abbé Chambre, ils nous apprennent que cette intrigue politique se continua dans les années suivantes; que le gouvernement anglais n'avait pas ignoré le voyage dudit abbé et qu'il en soupçonnait le motif réel. «Nostre affaire d'Escosse va fort mal (écrivait, le 1er juillet 1638, le ministre anglais Windebank au comte de Leycester, ambassadeur en France), mais vous ferez bien de le dissimuler par delà, et de vous informer soigneusement comment la faction est fomentée tant par delà que par deçà; car de ce dernier vous en pouvez plus sçavoir de delà que nous icy.» A quoi Leycester répondait, le 11 du même mois : «Je suis aussy ignorant de l'affaire d'Escosse que si je demeurois en Tartarie; si elle est fomentée de la France, ce sera par des voies si secrètes, qu'on ne le descouvrira que par les effects; et, selon toute apparence, un des instrumens dont on se servira le plus tost est un nommé Chambers, Escossois, aumosnier du cardinal de Richelieu, neveu de M. Conneo, avec lequel il entretient une grande correspondance.» Le 16 Leycester ajoutait : «Je me trouve plus confirmé que je n'estois touchant Chambers.» Windebank, à son tour, répondait le 22 : «Je ne manqueray pas d'avoir l'œil sur Conneo et la cabale.» A trois mois de là, le 30 septembre, il écrivait encore à Leycester : «Vous ferez un grand service au roy d'empescher tant que vous pourrez qu'on porte des munitions de France en Escosse; car il ne tiendra pas à 46 (le cardinal) qu'on n'y en envoie, principalement s'il se voit les coudées plus franches.» Le 4 octobre, un autre ministre anglais, Cooke, appelait encore l'attention de l'ambassadeur sur les mauvaises intentions du cardinal : «Je ne doute pas, lui disait-il, que vous n'apportiez tous soins et diligences à descouvrir tout ce qui regardera les affaires

d'Escosse. Il a toutesfois esté dit icy, par personnes bien sensées, qui disent l'avoir receu de bonne part de delà, que le cardinal de Richelieu a advoué ouvertement qu'il ne sçavoit pas pourquoy cet estat-là n'assistera pas aussy bien les Escossois comme le roy a assisté leurs ennemis à Saint-Omer. » Et Leycester à Cooke le 8 octobre : « J'ay fait et feray toute diligence pour descouvrir si on a porté des munitions d'icy en Escosse, mais je ne croy pas qu'on l'ait fait, non qu'ils manquent de volonté pour cela, mais parce qu'ils le peuvent mieux faire, et à meilleur marché, de Hollande, outre qu'ils en ont assez affaire icy. Toutefois on dit qu'on a arresté deux navires à Douvres, venant de France et allant en Escosse, chargés de munitions; mais vous le savez mieux par delà. » Ainsi il résulte, des divers témoignages que nous avons recueillis et rapprochés, que la mission de d'Estrades en Angleterre, en 1637, est parfaitement authentique, que les menaces contenues dans la remarquable lettre du 2 décembre sont très-réelles, qu'il est fort vraisemblable que Richelieu a cherché les moyens de les mettre à exécution, enfin qu'il n'est pas douteux que les Anglais, en ayant été informés, avaient l'œil ouvert sur les manœuvres hostiles du ministre de Louis XIII, au moment même où la paix se négociait (à la vérité, sans beaucoup d'espoir) entre les deux royaumes.

Nous trouvons encore, en 1639, l'abbé Chambres voyageant entre Londres et Paris, éveillant toujours les soupçons et les inquiétudes des Anglais. L'ambassadeur de France, Bellièvre, qui ne paraît pas avoir été dans le secret, écrivait à Chavigni le 24 mars : « L'arrivée de M. Chambres fera soubçonner icy toutes choses contraires à vos intentions. L'on s'imaginera, en conséquence de tous les bruits que l'on a fait courir et des opinions que l'on a eues, qu'il vient pour fomenter la guerre d'Écosse; non-seulement le peuple, mais aussy beaucoup de personnes de qualité ont pris telle jalousie de nous que tout leur donne du soubçon. » (F° 415.) L'abbé Chambres ne retourna à Paris qu'après plus de deux mois. M. de Bellièvre mande à de Noyers son départ de Londres le 2 juin (f° 494).

Page 889, notes, 2e colonne, ligne 9. — *Après* 1843, *mettez* : comme portant cette marque :

et ligne 10. — *Après* 7164, *mettez* : et le journal italien ajoute :

Page 890, notes, 1e colonne. — *La seconde et la troisième ligne doivent être lues ainsi* : à la date d'avril, t. VIII, p. 139-185 du manuscrit des Mémoires de Richelieu.

Page 894. — *Il fallait un filet après la lettre* CDXCIX, *et le mot* NOTA *doit être en tête de la page 895.*

Page 896, notes, 1re colonne, ligne 2. — Promettoit, *lisez* permettoit.

Page 931, ligne 9. — *Ajoutez aux sources* : — Minute de la main du secrétaire de nuit, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 114.

Page 931, ligne 42. — *Ajoutez aux sources* : — Minute de la main du secrétaire de nuit, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 119.

Page 935, ligne 5. — 931, *lisez* 930.

Page 937, ligne 12. — Le cardinal, *lisez* le roi.

après la ligne 24. — *Ajoutez aux sources* : — Mise au net, de la main de Cherré, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 144. On lit en tête : « Mémoire envoyé le 17 septembre. » Cette mise au net n'a pas d'autre date. Le même manuscrit donne le brouillon, daté du 15, pièce 157; c'est une minute, très-raturée, de la main de Cherré et de celle de Charpentier. Quelques lignes ont été ajoutées dans la mise au net, et l'imprimé d'Aubery est conforme à celle-ci.

Page 941, notes, ligne 7. — Catherine II d'Illiers, *effacez* d'Illiers.

Page 945, ligne 3. — *Ajoutez aux sources* : — Minute de la main du secrétaire de nuit, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 161.

Page 945, ligne 12. — *Même addition, sauf la cote de la pièce, qui est ici* 162.

Page 946, ligne 14. — *Ajoutez aux sources* : — Minute de la main de Charpentier, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 156.

Digitized by Google

Page 949, avant-dernière ligne. — *Ajoutez aux sources :* — Minute de la main de Charpentier et de celle de Cherré. On a mis en tête : 20 octobre. Arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XII, pièce 167.

Page 950, ligne 14. — *Ajoutez :* Il y a aux archives des Affaires étrangères (Allemagne, t. XII, pièce 172), à cette même date du 23 octobre, une lettre de Richelieu, de la main de Cherré, préparée pour la signature et destinée aussi au cardinal de La Valette; il est probable qu'elle a été remplacée par celle-ci; la matière est à peu près la même, et le passage concernant Cramail est semblable.

Page 971, note 3. — Qui fut, *effacez* qui.

Page 980, ligne 34. — *Ajoutez :* — Minute de la main de Cherré, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XIV, pièce 35.

Page 980, ligne 40. — *Même addition, sauf le chiffre de la cote, qui est ici* 38.

Page 987, avant-dernière ligne, aux sources. — *Ajoutez :* — Minute de la main de Cherré, arch. des Aff. étr. Allemagne t. XIV. Cette minute est datée du 22 août; elle ne contient pas les deux derniers paragraphes de l'original.

Page 990, ligne 22. — *Ajoutez :* — Minute de la main de Cherré, datée du 15 septembre, arch. des Aff. étr. Allemagne, t. XIV, pièce 49. Cette minute ne donne pas le dernier paragraphe de l'original, concernant le prévôt à envoyer à Nancy. La réponse du cardinal de La Valette sur ce point est cotée 50 dans le manuscrit.

Digitized by Google

MAG 2022485

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google